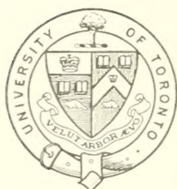

3 1761 07883048 6


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO

COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

VAUCLUSE

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

DE LA

VILLE D'AVIGNON

PAR

L. DUHAMEL

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

INSPECTEUR DES ARCHIVES COMMUNALES

SÉRIE AA



AVIGNON

IMPRIMERIE PAUL BERNAUD, PLACE PIGNOTE

—

1906


LIBRARY
JUL 16 1973
UNIVERSITY OF TORONTO


LIBRARY
SEP 18 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Les archives de la ville d'Avignon ont suivi, à travers les siècles, le sort des assemblées municipales dont le siège fut fort variable. Elles tenaient, en effet, leurs séances, au XIII[e] et au XIV[e] siècle, un peu partout, dans la maison du viguier, dans la chapelle des notaires, dans la livrée d'un cardinal, dans le palais du légat et même, en temps d'épidémie, hors la ville. Ce n'est qu'en 1400 qu'on trouve les archives de ces assemblées nomades, déposées dans une chapelle de l'église des Cordeliers (1).

Il n'est donc point étonnant qu'on n'y rencontre que fort peu de documents antérieurs au XIV[e] siècle. Une autre cause contribua encore à la destruction de ces archives. « La tradition nous apprend, dit un auteur d'un inventaire du XVIII[e] siècle, que les archives de l'Hôtel de Ville d'Avignon furent consumées par un incendie, dans le XV[e] siècle, et, sans doute, vers l'année 1446 » (2).

Vers le milieu du XV[e] siècle, les restes de ces archives ayant échappé à l'incendie étaient encore conservés dans l'église des Frères Mineurs. La ville ayant, en effet, loué, en 1447 pour son conseil, une tour dépendant du couvent des Bénédictines de Saint-Laurent, on se préoccupa d'y installer les archives. Ce ne fut toutefois qu'en 1452 qu'eut lieu cette installation. Une inscription se trouvant sur les murs d'un des étages de la tour, aujourd'hui disparue, constatait le fait. Elle fut remplacée, au XVIII[e] siècle, par la suivante qu'on y lit encore :

« L'an MCCCCLII et le XXII juin, les présents archifs feurent meus de l'église des Frères Mineurs en cette tour, présents étants sindics le noble homme Antoine Tronchin, d'Avignon, Jaques Benilles, de Florence et Guilhaume Hupin, de Bretagne, merchand. »

La véracité de cette inscription nous est attestée par une délibération du conseil, du 21 juin 1453, constatant qu'à cette date, les archives précédemment conservées dans l'église des Cordeliers, se trouvaient rassemblées dans la tour où l'assemblée municipale tenait ses séances (3).

En 1480, le 14 janvier, le conseil délibérait que les consuls feraient exécuter un inventaire de tous les actes et de toutes les bulles se trouvant dans les archives et qu'on transcrirait,

---

(1) Recepi a dominis sindicis istius civitatis, ratione capelle eis assignate, in ecclesia nostra, pro tenendo eorum instrumenta, pro anno MCCCC decem florenos.

(2) Pintat Sommaire ou analyse des principales délibérations du conseil. Tome 1.

(3) Quod archivi qui solebant esse in dicta ecclesia Fratrum Minorum... fuerunt mutati intra presens hospitium civitatis ». B. B. Délibérations 1447-1457, fol. 150.

in-extenso, en un grand livre en parchemin, toutes les bulles accordées par les papes et surtout les plus importantes (1). Le 16 juin de la même année, le conseil députait Etienne de Gubernatis pour « archivaire » de la ville avec un honoraire de 3 florins par mois (2). Le même conseil qui, en 1447, avait acheté l'ancien palais Colonna, devenu la livrée du cardinal d'Albano, pour en faire un hôtel de ville (3) prit quelques années après à bail emphitéotique la grande tour léguée au couvent de St-Laurent par le cardinal Aldouin Aubert, neveu de Innocent VI. Puis, après quelques négociations avec le même couvent des Bénédictines, il en fit l'acquisition le 22 mai 1497 au prix de 2.000 florins (4).

Les archives municipales purent recevoir, grâce à ces acquisitions successives et à l'extension des bâtiments consacrés au conseil, une organisation meilleure en un local spécial. C'était un des étages de la tour où elles furent enfermées derrière une porte bardée de fer, fermée par trois énormes serrures, dont le premier consul, l'assesseur et le secrétaire avaient chacun, une clef, de sorte qu'il fallait la présence de ces trois dignitaires pour pénétrer dans le sanctuaire où se conservait le trésor des annales de la cité. Ce trésor n'était plus à cette époque, très considérable. L'incendie de 1446 et les pérégrinations successives avaient détruit un grand nombre de documents. Les délibérations municipales elles-mêmes avaient disparu. De tous les registres antérieurs à 1447, il n'en restait qu'un seul échappé, comme par hasard, à la destruction, avec quelques autres documents du XIIe au XIVe siècle. Ces archives n'étaient donc ni bien encombrantes, ni difficiles à conserver et si elles devaient, dans la suite, prendre une importance considérable, elles étaient réduites, à cette époque, à de minimes proportions.

En 1552, elles se trouvaient en assez grand désordre. Le 1er août de cette année, le conseil nommait, pour les mettre en ordre et en dresser un nouvel inventaire, l'assesseur, Jean Marie, Joseph d'Eyguières, docteur et ancien assesseur et Henri Henrici, secrétaire de la ville (5). Ce travail était terminé, l'année suivante, ainsi que le constate une inscription qu'on lit encore sur les murs de la salle :

« 1553 — Du consulat de magnifficz seigneurs Gilles Breton, B. Bertrand et M. Crozet et M. J. Marie, assesseur, sont esté repertorisées les escriptures des présents archifz par Messieurs J. Mare susdict, J. d'Eyguières, docteur et Henry secretere, depputés par le conseil et icelles reduictes par numéro et alphabet comme plus amplement est inséré dans le livre jaune où sont les armoiries de la ville. »

---

(1) Super facto revisitationis et invantarisationis instrumentorum, bullarum et aliorum documentorum presentis civitatis, in archivo existentium ac de faciendo registrare ad longum, bullas dominorum pontificum in uno libro pergameneo, déliberatum extitit quod domini consules faciant revisitare et inventarisare ipsa instrumenta. B. B. Délibérations 1471-1481, fol. 198.

(2) Super facto libri seu repertorii vel registri novi facti de privilegiis et aliis munimentis et scripturis civitatis in archivo existentibus, fuit deliberatum quod liber ipse comitatur et curascripturarum in archivio existentium Stephano de Gubernatis, constituendo ipsum ex nunc archivarium et curam habentem de scripturis ipsis, cum stipendio trium florenorum pro quolibet mense. B. B. Délibérations 1471-1481, fol. 105.

(3) B. B. Délibération du 27 avril 1446.

(4) Quandam turrim quadratam cum crota desubtus a dicto monasterio dependentem et super quam est positum et situm horologium commune ipsius civitatis olim appellate librata Albanensis. — Archiv. M^les^ Boite 84.

(5) Pour ce que les escriptures de la ville estant aux archives d'icelle sont dispersées en plusieurs lieux et est difficile comme les affaires surviennent, de trouver les escriptures et documents nécessaires, sont estés députés pour icelles visiter et mestre en ordre et rediger un inventaire et repertoire assavoir M. Jehan Marie, accesseur moderne, Joseph d'Eyguières docteur et accesseur vieulx, ensemble le secretere de la maison de la ville. B. B. Délibérations 1555, fol. 61 v°.

Mais cet inventaire ne fut point fait avec tout le soin possible puisque, trente ans plus tard, on jugeait nécessaire d'en prescrire un autre. En effet, le 24 janvier 1585, le conseil constatant que « ne se peult trouver la moytié des papiers necesseres » décide de faire dresser, un nouvel inventaire, de faire recouvrer, tant par monitoires que autrement, tous les papiers appartenant à la ville, qu'ils seront placés sous trois clefs gardées par les consuls, qu'une quatrième sera gardée par le secrétaire. Un recolement devait être fait, toutes les années, en présence des consuls. Aucune pièce ne devait sortir sans être inscrite sur un livre matricule. Le secrétaire recevait pour la garde de ces archives 12 florins par mois (1).

Une inscription, rappelle, la confection de ce nouvel inventaire :

« Pour la confusion et perte des escriptures des présentz archifz qui se faisoient journellement a faulte que personne n'estoit chargé, feust délibéré par le conseil tenu le 24 du mois de janvier 1585 qu'il se fairoit nouveau inventaire duquel le secretaire de la ville se chargeroit, ce qui a esté faict, estant Monsieur François Henry, secretere, obligé d'en rendre compte, escrivant M. Melchior Lieuthier, notaire, de la présente ville, le 31 de may au dict an, estantz consuls magniffìcz seigneurs François Dragonnet de Fougasses, seigneur de la Bastie des Raynaudz, gentilhome ordinaire de la chambre du Roy, Michel de Rhoddes, Estienne, Nicolas, eggrege Gabriel Beau, assesseur, estant dressé par le dict sieur Henry »

Le 13 décembre 1590, le conseil, complètant ces mesures de conservation, délibérait d'établir un livre sur lequel devaient s'inscrire tous ceux qui recevraient, en communication, des papiers de la ville, lequel devrait être enchaîné. Le secrétaire continuerait d'avoir la garde des archives après que le recolement en aurait été fait, en présence des consuls (2).

En l'année 1592, le conseil se préoccupait encore de l'ordre des archives et il désignait, par une délibération du 17 décembre de cette année, ceux qui devaient en vérifier l'état (3).

Cette vérification était terminée, le 15 juin 1593 ainsi que le constate l'inscription suivante portant les armes de la ville :

« De gueules à trois clefs d'or avec la devise : A bec et griffes ». Et au-dessous : Hic planci rostris atque unguibus haerent, ut juvet et factis civis et eloquio.

---

(1) Aussi a esté proposé comme, par cy devant, les archifs et escriptures de la mayson commune ont esté tenus si mal que, ayant nouvellement a fayre de quelques escriptures pour les affaires de la ville recourant aus dictz archifs, ne se peult treuver la moytié des papiers necesseres, par quoy seroyt bon de fere inventere ou recognoissance de toutes escriptures des archifz et aultres de la ville que l'on pourra recouvrer tant par monitoire que aultrement et tous les dictz papiers seront remis, soulz bon inventere, dans les dictz archifz ou y a troys clefs gardées par messieurs les conzuls. Et si en fera une quatriesme que sera gardée par le secretère, lequel toutes les années, ès presences de messieurs les consulz nouveaulx, fera recognoistre le dict inventere duquel il sera chargé. Et ne seprendra aulcunq papier dans les dictz archifz sans que s'en face une matricule que celluy qui le prendra ne se signe à la dicte matricule. Et pour les peynes du dict secretere, les douze florins a luy, par moys ja aultrefoys par le conseil ordonnés à leur volonté luy seront payés, année par année, tant que bien fera et plairra a messieurs les consulz et conseil. B. B. Délibérations 1583-1589, fol. 41.

(2) A esté conclud et arresté que l'on fera ung livre de matricule qui s'encheynera dans les archifz, dans lequel se matriculeront tous ceulx qui prendront les papiers de la ville et que l'on recognestra l'inventere dez dictz papiers et que le sieur secretere de la ville s'en chargera et obligera et que l'on porsuyvra ceulx qu'il apartiendra. B. B. Délibérations 1589-1594, fol. 52.

(3) Et pour ce que le dict sieur assesseur est très bien informé des afferes et escriptures de la ville, a esté conclu et arresté que le dict assesseur sera l'un des deputez avec les sieurs docteur Louvencyt et Drappier par cy devant depputez par le conseil pour veriffier et fere l'inventère des escriptures des archifz de la ville avec le mesme pouvoir donné aus dicts Louvencyt et Drappier. B. B. Délibérations 1589-1594, fol. 158.

« Du consulat de magnifics seigneurs Balthazard de Merles, seigneur de Beauchamps, François Siffren et François Velleron et egrege personne M. Gabriel de Pupus, docteur ès droicts, assesseur, pour pouvoir plus facilement trouver les escriptures et panchartes des presens archives, a esté faict un nouvel inventaire rubrique d'icelles, estans sans ordre puis le précédant inventaire, y aiant descrit sommairement la teneur de tous les instrumentz et raporté leurs matières à l'indice, pour servir à perpétuité, le tout faict par egreges personnes M. Laurent Drapier, acteur, et Louis Louvancit, docteur ès droictz, à ce deputés avec le dict sieur assesseur, suivant les délibérations et conclusions du conseil, présent M. Barthélémy Henry, secretere, qui s'est chargé des dictes escritures et escrivant M. Faulquet Veirier, notaire et greffier du palais. Faict le xv juin MDXCIII. »

Le 28 mai 1613, le conseil, considérant que de nombreux documents n'avaient été l'objet d'aucun classement et d'aucun inventaire depuis le travail entrepris en 1593 et « que il seroyt très necessaire de verifier l'inventere » chargea l'assesseur Melchior Jacques de Joannis de ce soin (1).

Ce travail considérable et qui nous est resté (2), fut rappelé par l'inscription suivante qu'on lit, comme les précédentes, sur les murs de l'ancienne salle des archives :

« Estans consulz magnifliez seigneurs François de Galliens, seigneur des Eyssars, Pierre Beau et Nicolas Philibert et spectable personne M. Melchior Jacques de Joannis, docteur ez droictz et assesseur se trouvant les escriptures et documentz de cette ville d'Avignon là inventorisés, l'année 1593, reduictes en confusion et hors de rang et plusieurs briefz et autres papiers receus dez la dicte année non inventorisés, par conseil tenu le 8 de may 1613, feut faicte depputation du dict sieur de Joannis pour faire un nouveau et plus ample inventaire des dictes escriptures et icelles mettre en rang et ordre convenable, en présence de Monsieur Barthelemy Henry, secretaire de la dicte ville, ayant commencé le dict sieur de Joannis, la dicte œuvre le 15 du dict moys de may et finie..... »

Le 23 août 1667, sur la proposition de l'assesseur, François de Silvestre, le conseil prenait une nouvelle et importante délibération destinée à assurer la conservation des archives de la ville. Il fut décidé qu'il serait fait un nouvel inventaire, que tous les papiers qui se trouvaient dans le cabinet « du garde de l'Estat » seraient versés aux archives pour y être

---

(1) [illegible] par les dictz sieurs consulz, comme ayant besoing de quelques papiers et bulles, l'on feust aux archifz pour les chercher ou l'on attreuvey les dictz papiers et bulles très mal dispozées, joinct aussy qu'il y a pleusieurs briefs et papiers qui ne sont esté inventorizey, mesmes despuys l'année mil cinq cens nonante quatre, sy que il seroit très necessaire de veriffier l'inventere jà faict, s'il y manque rien et remectre tous les papiers en estat et de bien renger, comme encore inventorizer les papiers qui ne sont en l'inventaire, despuys la dicte année mil cinq centz nonante quatre et les mettre aussy en reng et, à ce fins, de depputer ung homme de la robbe et, pour son travail et labeur, l'on luy donnera récompense.

Sur quoy a esté conclud de fere visiter les dictz papiers, les renger et inventorizer ceux qui ne sont inventorizez par ung docteur, à la présence et assistence de Monsieur le secretere Henry, pour estre chargé des dictes escritures et fere rendre ceulx qui en ont, soulz matricule ou aultrement, seront le dict docteur et secretere payez de leurs peines et vaccations qu'ils prendront selon que le conseil advisera.

Ensuyte de cela... a esté icelluy sieur Melchior Jacques de Joannis depputé. Délibérations 1612-1616, fol. 68.

(2) Cet inventaire porte pour titre sur les plats. « Inventaire des escriptures des archives de la ville d'Avignon faict le xv may MCXIII. » — In-folio 828 pages de texte LXVI feuillets de table. Il contient seulement l'analyse des principaux documents divisés par armoires et par boites et dans l'ordre suivant : bulles de papes, titres des cardinaux, privileges des rois de France, naturalité et foraine, représailles, pallières du Rhône, gabelles etc.

classés et qu'à l'avenir, ce garde serait tenu de remettre, tous les six ans, les papiers dont il serait dépositaire. Ils devraient être remis régulièrement au secrétaire de la ville qui en dresserait l'inventaire dont un double serait confié aux consuls.

Enfin, il fut décidé qu'on réclamerait du Pape, un monitoire pour forcer tous ceux qui étaient indûment détenteurs de titres appartenant à la ville, à les restituer (1). Ce nouvel inventaire fut exécuté entre les années 1667 et 1668, ainsi que le constate, l'inscription suivante :

« Estants consuls illustres seigneurs Jean Joseph de Fogasse, seigneur de la Bastie des Raynauds, d'Entrechaux, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Nicolas Charles et Pierre Guillen et assesseur noble illustre François de Silvestre, docteur ez droits les escriptures et documents des présents archifs se trouvants dans une grande confusion et hors rang et plusieurs briefs, concordats et autres papiers importants, depuis l'an 1617, n'ayants esté inventorisés et s'en perdant beaucoup, à cause que personne n'en estoit chargé, par le conseil tenu le 23 août 1667, fut délibéré de faire un nouveau et plus ample inventaire et furent deputés, pour le dresser, le dict sieur de Silvestre, assesseur et M. Barthélémy d'Henry, secrétaire et fut conclu que le dict sieur secretaire s'en chargeroit. Lequel inventaire fut commencé le 4 novembre 1667 et finy le 8 Juin 1668. » (2)

Le 16 juin suivant, le conseil, votait, sur la proposition des consuls, une somme de 300 écus pour récompenser M. de Silvestre et le secrétaire Henri de leurs peines. « M. l'assesseur et M. d'Henri, secrétaire de la ville avoient faict l'inventaire des papiers de la ville et que présentement, il est necessaire de faire dresser divers livres qui donneront grande peine et cousteront beaucoup » (3). Le même jour, le conseil décidait que « tous ces papiers des archives qui sont soubz la garde de l'estat seroient inventorisés et remis dans les *grands archives* de ville » (4).

C'est à cette date que nous trouvons, pour la première fois, la division des archives municipales d'Avignon en grandes et en petites archives. Les grandes archives composées des

---

(1) A esté proposé par M. l'assesseur et continué par M. le premier consul comme, ces jours passés, ils seroient montés aux archives avec MM. ses collègues pour chercher quelques papiers qu'estoient nécessaires pour les affaires de la ville et qu'il leur auroit été de tout impossible de les trouver, d'autant qu'on a renversé l'ordre porté par l'inventaire et que, pour c'est effaict, il est de toute nécessité de faire ung nouveau inventaire de tous les susdicts papiers, affin qu'a l'advenir, la ville puisse trouver ses papiers lhorsqu'elle en aura de besoing.

Sur quoy chascun ayant porté ses veues sur une affaire de cette importance, a esté conclud de faire travailler dès a présent, au dict inventaire qui sera dressé par le dict sieur de Silvestre, assesseur et par M. Barthelemy d'Henry, secrétaire de ceste ville, soubz le salaire qui sera réglé par MM. les consulz depputez du clergé et université et deux depputez de chaque main, à l'élection de MM. les consulz en les rapportant au conseil. Comme aussi a esté conclud que tous les papiers qui se trouvent dans le cabinet du garde de l'Estat seront remis dans les dictes archives pour estre inventorizés et, qu'à l'advenir, de six en six ans, le dict garde de l'Estat sera tenu de remettre tous les papiers qui se trouveront rières luy et dans son cabinet, dans les dictes archives. De tous lesquels papiers le dict sieur d'Henry, secrétaire s'en chargera en bonne et deue forme et sera tenu d'en faire deux registres de l'inventaire qu'en sera faict, ung desquelz il remettra rières les dictz sieurs consuls et gardera l'autre rières luy. Et, en outre, a esté conclud et délibéré que M. les ambassadeurs pour Rome demanderont à Nostre Saint Pere un monitoire, *nemine dempto*, contre ceulx qui ont rières eux les papiers de la ville, ensemble de l'hopital du Pont et de toutes les aultres œuvres pies. BB. Délib. 1665-1673, fol. 69.

(2) Inventaire nouveau des escritures des archifs de la ville d'Avignon faict du Consulat d'illustres et magnifics seigneurs messieurs Jean Joseph de Fogasses seig^r De la Bastie, des Reynauds et d'Entrechaux, Gentilhomme ord^re de la Chambre du Roy Nicolas Charles et Pierre Guillon, Estant assesseur noble et Ill^re Personne Monsr M^oi François de Sylvestre docteur ez droicts en l'année 1668. — In fol° 0,45 × 0,29 — 1357 pages.

(3) B. B. Délibérat. 1665-1673, fol. 84.

(4) Ibidem. fol. 85.

titres les plus importants, bulles des papes, lettres des souverains, titres relatifs aux hôpitaux, aux libertés et privilèges de la ville, à ses hommages, à l'université, à la justice, au territoire, à la douane, etc., constituaient le trésor des archives. Les délibérations, les pièces relatives à la comptabilité, aux emprunts, aux propriétés communales, aux procédures, au commerce, à l'agriculture, à l'hygiène, etc... composaient les petites archives considérées comme de moindre importance. Cette division devait être maintenue, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle et jusqu'à nos jours.

Le 16 juin 1698, le Conseil prit de nouvelles mesures pour garantir la conservation des archives. Ils prescrivit qu'on ferait aux locaux, les réparations nécessaires et, que le secrétaire Henrici en serait chargé par acte public, qu'il aurait la garde des clefs des placards et que les clefs du local seraient, comme auparavant, entre les mains des consuls. Un monitoire devait être publié invitant tous ceux qui avaient des titres appartenant à la ville, à les restituer (1).

Cette délibération ne paraît point avoir été exécutée puisque le 15 décembre 1706, l'assesseur exposait au conseil qu'il « serait bon de faire faire des armoires pour y tenir les boettes des papiers. » Le 17 décembre suivant, une nouvelle délibération rappelant celle de 1698, en prescrivait l'exécution (2). L'inscription suivante qu'on lit sur les murs de l'ancienne salle des archives prouve que, de cette fois, les réparations furent faites :

« Le conseil ordinaire et extraordinaire de la ville d'Avignon tenu le 17 décembre 1706, voulant pourvoir à la seureté et conservation des papiers, titres et documents qui sont dans les archives de cette ville, ordonna qu'ils seroient fermés dans des armoires, laquelle délibération a esté exécutée du consulat d'illustres et magnifiques seigneurs messieurs Henri de Massilien, chevalier, seigneur de S. Véran et de la Reynarde, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, Pierre Joseph Vidal et Jacques Commin, pour la seconde fois, estant assesseur noble et illustre personne Jean Joseph de Lavignière, docteur ez droicts, ez années 1706 et 1707. »

---

(1) A été proposé par M. l'assesseur (Gaspard François de Guillelmi, de Gigognan) et continué par M. le premier consul (Joseph Ignace de Ribère) que les papiers concernant les privilèges de la présente ville et autres documents qui se trouvent dans les archives de la dite ville, non seulement se trouvent mal teneus, mais encore personne s'en treuve chargé, en façon qu'on en pourroit estre despourveu, à l'advenir, si on trouve des expédiens pour qu'il soient tenus en assurance et si M. le secrétaire ne s'en charge, par acte public.

Sur quoy chascun a opiné et a été mis à la balotte qui trouvera bon de remettre à MM. les consuls, assesseurs et deputés du clergé et université, la faculté de faire toutes les réparations qu'ils jugeront nécessaires pour la clauxture et assurance des papiers et documents de cette ville et que M. d'Henricy s'en chargera, par acte public et gardera les clefs des placards et les clefs des archives resteront toujours au pouvoir de MM. les consuls, comme auparavant. Et d'autant qu'on s'est aperçu, depuis quelque temps qu'il manquait une quantité considérable de papiers concernant la ville très importants, qui font faute dans les occasions, qui trouvera bon pareillement qu'on fasse publier un monitoire, pour la part de la présente ville, contre toutes sortes de personnes de quel sexe et qualité qu'elles soient, sans nul excepter, qui pourroient avoir ou scavoir ce que sont devenus tels papiers qui manquent. B. B. Délibér. 1696-1703 fol. 134.

Le prix fait des portes et, serrures et armoires pour les archives fut donné à Imbert Roux, menuisier et Patras, serrurier au prix de 30 écus. — B. B. Notaires de la ville. Minutes de B. Henrici 1697-1699, fol. 537.

(2) M. l'assesseur a de mesme notiffié et M. le premier consul a continué qu'il seroit bon de faire réparer les archives de la ville et d'y faire faire des armoires pour y tenir les boettes des papiers. B. B. Délibérations 1703-1710, fol. 157.

Pour ce qui est des réparations des archives suivant le renvoy du dernier conseil au présent, M. l'assesseur a exposé et M. le premier consul a continué et représenté au conseil la nécessité et l'importance qu'il y avoit de faire faire les réparations qui y sont nécessaires et a esté la mesme faict lecture par le dict sieur Pintat, prosecrétaire, d'une délibération prise par le conseil sur ce sujet, en l'année 1698. Le conseil adopte à l'unanimité. B. B. Délibérations 1703-1710, fol. 159.

Cependant, le conseil toujours soucieux de la conservation des archives municipales, déterminant, le 27 juillet 1720, les obligations du secrétaire y insérait cette clause :

« Afin de pourvoir, à l'avenir, à la seureté et conservation de tous les papiers, livres, actes, bulles, lettres, patentes, titres et documents quelconques qui se trouvent et seront mis, à l'avenir dans les archives de la dicte ville, dont Messieurs les consuls ont, chascun, une clef, qui ferment les dites archives à quatre serrures différentes, le dit secrétaire sera tenu de se charger, par acte public, de tous les dits papiers, suivant l'invantaire qui en sera fait et lorsque MM. les consuls voudront tirer quelques papiers des dites archives pour les affaires de la dite ville, ce qu'ils pourront toujours faire, à toutes leurs volontés, le dict sieur secrétaire sera obligé de coucher la matricule des papiers qu'on tirera, dans un livre à ce destiné et de la faire signer par celluy de messieurs les consuls qui s'en chargera. Et sera aussi tenu d'avertir messieurs les consuls de remettre les dits papiers dans les archives avant la fin de leur consulat, à peine d'en répondre à son propre. Et il sera aussi tenu d'ajouter annuellement au dict inventaire tous les papiers importans qui seront mis de nouveau, dans les dites archives et seront toutefois les dits inventaires, tant de la secretairerie que des archives aux frais de la ville, mais les additions annuelles à l'inventaire des archives seront faites par le dit secrétaire, le tout conformément aux délibérations du conseil et aux règlements portés la dessus. » (1)

Le 1er août 1725, le conseil prenait une nouvelle délibération concernant l'inventaire des archives et en chargeait le secrétaire (2). L'inscription suivante en consacra l'exécution :

« Par décret de la Sacré Congrégation et suivant la délibération du conseil du 1er août 1725, l'inventaire général des actes et papiers qui sont dans les archives de cet Hôtel-de-Ville a été fait du consulat d'illustres et magnifiques seigneurs. MM. Jo. P. François de Tonduty, chevalier, marquis de Malijay, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy. P. J. Vidal et J. V. Teyssier, étant assesseur noble et illustre personne Pierre François Hyacinthe Bassinet, docteur ez droictz, après que M. l'assesseur, Reverend. seigneur messire François de Salignac de La Motte Fenelon, premier archidiacre de la métropole et noble Joachim Levieux de La Verne, docteur ez droictz, aggregé, deputés, eurent veriffié et examiné l'arrangement que M. Claude Pintat, secrétaire y avoit mis. »

Cette dernière ligne est, à peu près la seule qui rappelle l'œuvre du secrétaire Pintat. Elle fut pourtant considérable. Les travaux auxquels il se livra dans les archives de sa ville natale (3), sont encore les plus étendus et les plus méthodiques qui aient été entrepris pour le classement et l'inventaire de ces riches documents. Ce notaire fut secrétaire de la ville de 1722 à 1732. Ce fut, en 1725, ainsi que le rappelle l'inscription ci-dessus, qu'il commença le classement des grandes archives. Il se livra à ce travail avec la plus grande activité. La division des documents en grandes et petites archives pratiquée par ses prédécesseurs fut maintenue. Mais il remania, en les complétant, les inventaires précédents. Les titres constituant les grandes archives furent de nouveau classés par Claude Pintat. Il en fit un

---

(1) B. B. Délibérations 1718-1724, fol. 156.

(2) A esté ensuite exposé par M. l'assesseur et continuée par M. le premier consul que l'on a reconnu, par le passé, la nécessité qu'il y avoit de faire l'inventaire des archives de l'Hôtel de Ville, par la confusion ou se trouvent les papiers, ce qui a esté même ordonné par la S. Congrégation d'Avignon dans l'art. 9 des fonctions du dict secrétaire, lequel inventaire n'ayant pu se faire jusqu'à présent, attandu les malheurs des temps qui sont survenus, il convient à la ville de faire travailler incessamment à cet inventaire et de faire charger le dict secretaire de tous les dits papiers. B. B. Délibér. 1724-1730, fol. 80.

(3) Il y était né le 5 septembre 1684.

dépouillement complet et il en redigea des analyses succintes. Ces archives furent renfermées par ses soins en 96 boites et son travail consigné en quatre gros volumes contenant les analyses des titres de chaque boite et suivis d'un index. L'œuvre de Pintat a paru tellement bien conçue qu'elle a été respectée et qu'il a été décidé que son inventaire complété et augmenté, figurerait, à part, dans l'inventaire sommaire des archives municipales de la ville d'Avignon.

L'archiviste Pintat ne se contenta point de classer et d'analyser les « grandes archives ». Il comprit, le premier, de quel grand intérêt étaient pour l'histoire de la ville, comme pour la défense de ses privilèges et de ses intérêts, les délibérations de son conseil. Il commença le dépouillement de tous les registres de 1372 à 1600 relevant les principales délibérations indiquant les dates de chacune, les feuillets des registres où elles se trouvent et les analysant longuement (1).

Si Claude Pintat n'acheva point ce travail, il en laissa les éléments à ses successeurs (2). Entre les années 1755 et 1758, on rédigea, sur le plan qu'il en avait conçu, les « Sommaires ou analyse des principales délibérations du conseil depuis 1372 jusqu'à 1600 » (3).

Depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, aucun inventaire ne fut entrepris et la situation des archives municipales d'Avignon ne changea guère. Durant la période révolutionnaire, les grandes archives conservèrent, grâce au local où elles étaient conservées et aussi aux préoccupations de l'époque, toute leur autonomie. Mais la partie qui constituait les petites archives et qui était devenue, avec le temps, la plus considérable eut beaucoup plus à souffrir de la négligence des administrations successives et surtout des changements de locaux. Elle ne fut l'objet d'aucun classement régulier et d'aucun inventaire. Tandis que les grandes archives, classées et inventorisées par Pintat, se trouvaient, dans une des salles de la tour de l'Hôtel de Ville, dans le meilleur ordre, mais dont l'accès était presque impossible, le reste était disséminé en diverses salles, en proie à toutes les chances de destruction et surtout à celle de l'incendie que le voisinage de locaux habités et d'un théâtre deux fois brûlé, pouvaient faire craindre. C'est ce qui décida leur transfert, dans les mêmes locaux que les archives départementales. Elles y furent transportées, en vertu de délibérations du conseil municipal d'Avignon des 5 juillet 1883 et 9 mai 1887 et du conseil général de Vaucluse du 27 avril 1887. Elles furent alors déposées dans deux salles d'une des tours du Palais des Papes, où elles se trouvent dans les meilleures conditions de conservation, de surveillance et de communication.

II

La partie des archives dite autrefois « grandes archives » inventoriée par Pintat n'a été l'objet d'aucune modification. Elle comprend 96 boites renfermant les titres relatifs à l'achat de la ville d'Avignon, aux conventions libertés, privilèges et hommages, aux légats, vice-

---

(1) Inventaire des archives de l'Hôtel de Ville d'Avignon fait du consulat d'illustres et magnifiques seigneurs messieurs Joseph Pierre François de Tonduty, chevalier marquis de Malijay, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, Pierre Joseph Vidal et Joseph Vincent Teyssier, étant assesseur noble et illustre personne Pierre François Hyacinthe Bassinet docteur ez droicts, 1725-1726. Le titre est orné, pour chaque volume, des armes en couleur, du pape, du légat, de la ville, des consuls et de l'assesseur. — 4 vol. in-fol. 0,480^{m}, 0,350^{m}. Tome Ier 1-425 feuillets. Boites 1-31. — Tome II, 426-865 feuillets. Boites 32, 62. — Tome III, 866 1220 feuillets Boites 63, 96. — Index 263 feuillets.

(2) Il quitta, en 1732, la charge de secrétaire de la ville pour devenir secrétaire du Palais apostolique. Il mourut à Avignon le 2 juillet 1753.

(3) Ces sommaires forment trois volumes in-folio de 348, 279 et 387 pages.

légats et gouverneurs, à l'université et aux collèges, à la juridiction, aux viguiers, consuls, assesseurs et conseillers, au vice-gérant et juges de la cour de Saint-Pierre, aux trésoriers, aux officiers de justice, avocats, procureurs fiscaux, notaires et autres officiers, au syndicat, aux causes des habitants, aux juges des marchands, causes mercantiles, manufactures de soie et de laine, aux banqueroutiers, aux monnayeurs et faux monnayeurs, à la monnaie et au billonnage, aux courtisans, aux défenseurs des biens de l'église, aux indulgences accordées aux habitants, aux legs et aux aumônes, aux murailles et portes de la ville, aux péages, aux Chartreux et aux Célestins, aux domaines, directes et cens, à la police et ornements de la ville, aux hôpitaux et œuvres pies, aux jeux défendus, aux fils de famille, aux foires et marchés aux Florentins, aux hommages rendus aux souverains pontifes, aux ambassades et députations, aux gabelles et impositions, aux guerres contre les ennemis de l'église, au terroir, aux comptes et aux comptables, au sel et au grenier à sel, au canal de la Sorgue, Sorguette et Durançole, aux débiteurs de la ville et aux dettes, aux vins, blés, fruits et autres denrées, aux marques et représailles, aux privilèges accordés par le rois de France, à la foraine, à la douane, au Rhône et à la Durance, aux achats et paiements de pensions, aux nouveaux baux et reconnaissances, aux juifs, aux tiers sur taux, au sextier et droits de poids, à la boucherie et herberie, à l'héritage de Jean Textoris, etc., etc.

La partie de ce riche dépôt qui n'avait été l'objet d'aucun classement régulier, a été classée, d'après les instructions ministérielles.

La série A. A. qui est une des plus importantes, comprend les cartulaires, les statuts, la correspondance des consuls, les mémoires relatifs aux ambassades les mémoriaux et cérémoniaux, etc.

Dans l'une des subdivisions de la série B. B. ont été classés les registres des délibérations consulaires, et la précieuse collection des délibérations du conseil. Des délibérations antérieures au milieu du XVe siècle, il ne reste qu'un seul registre (1372), mais la série est ininterrompue de 1447 à 1790. Dans cette même série, se trouve les minutes des notaires secrétaires de la ville s'étendant de 1440 à 1790, source précieuse de renseignements sur les contrats passés par les consuls et le conseil pour les constructions, les emprunts, les pensions, et surtout les commandes et les acquisitions d'œuvres d'art. Dans la série des pièces de la comptabilité, les registres des mandats remontant au milieu du XIVe siècle, les comptes des trésoriers de 1400 à 1790, sans lacunes, offrent une précieuse source de renseignements, tant sur la situation financière de la ville à diverses époques, que pour l'histoire de ses monuments et de ses artistes. Il en est de même de l'ensemble des pièces justificatives des comptes remontant à 1450 et se prolongeant, sans lacune, jusqu'à 1790. La série relative aux propriétés communales contient également sur les délimitations du territoire, sur les édifices publics, sur les cens, les rentes et les directes, de nombreux documents parmi lesquels les actes concernant les endiguements du Rhône et de la Durance, la Durançole, la voirie, ne sont pas les moins intéressants.

La ville d'Avignon, grâce à sa situation particulière, ne joua jamais un très grand rôle dans les guerres qui désolèrent la région. Si ses remparts furent construits pour la mettre à l'abri des envahisseurs, elle n'eut que rarement à se mêler aux évènements de guerre. Aussi ses archives ne contiennent-elles, relativement, que peu de documents concernant les affaires militaires. Ils concernent surtout les dépenses faites pour ses remparts, le siège que subit le Palais apostolique lors du grand schisme d'Occident, et les divers passages de troupes sur son territoire pendant les campagnes d'Italie.

La subdivision des archives municipales relative à la justice, aux procédures et à la police contient des documents d'une importance considérable pour l'histoire de la ville, parmi lesquels les registres relatifs aux procès du Rhône et de la Durance tiennent le premier rang. Ils sont, en effet, composés, en certaines de leurs parties, non seulement de pièces de procédures mais de copies de pièces dont les originaux ont disparu et dont les plus anciennes remontent au XIIe siècle. On y trouve également des documents intéressants sur le tribunal consulaire et sur la police en général.

Les documents relatifs aux cultes comprennent de nombreuses pièces relatives aux divers couvents d'hommes et de femmes, aux diverses collégiales et aux confréries de Pénitents. La collection la plus importante de cette série est celle des registres paroissiaux des sept paroisses d'Avignon n'offrant que de rares lacunes et dont les plus anciens remontent à l'année 1499.

Dans cette même subdivision se trouvent de nombreux et intéressants documents concernant l'université et les différents collèges, les hôpitaux et les œuvres pies, les épidémies.

Enfin d'intéressants documents sur l'agriculture, les diverses industries et le commerce complètent ces riches collections.

Ceux relatifs au commerce et qui remontent au milieu du XIVe siècle offrent, par suite de la situation particulière de la ville d'Avignon, un intérêt particulier. Les pièces relatives à la foraine, aux foires et marchés, aux poids et mesures, à la douane, aux gabelles, au ravitaillement de la ville, aux règlements pour l'entrée des vins, du pain et des autres denrées comestibles sont de ce nombre.

Enfin, par suite des mesures prises à diverses époques par le conseil pour la mise en ordre la conservation et la connaissance des archives, elles contiennent un certain nombre d'inventaires rédigés à diverses époques dont les plus anciens remontent à 1452 et dont le plus moderne, celui de Pintat, est, nous l'avons vu, du milieu du XVIIIe siècle.

Ces archives contiennent, en outre, un certain nombre de liasses composées de titres concernant diverses communautés du Comtat-Venaissin, de la Provence ou du Languedoc avec lesquelles la ville d'Avignon eut des relations, et aussi de nombreuses familles avignonaises.

III

Les documents inventoriés dans le présent volume contenant l'analyse de la série A. A. se composent des cartulaires, des statuts, du bullaire, des privilèges accordés à la ville par les papes, les empereurs, les rois de France, des hommages portés aux papes par la ville d'Avignon, des registres de correspondance des syndics et des consuls, des pièces relatives aux ambassades, des mémoriaux, des cérémoniaux, des ordonnances des vice-légats et enfin du livre rouge de la ville contenant divers documents relatifs à son histoire.

Les cartulaires renferment les copies de documents dont les plus anciens remontent à l'année 1212. On y remarque une copie des statuts de 1242, les conventions passées entre Alphonse, comte de Toulouse et marquis de Provence en 1251, la donation par Raymond duc de Toulouse des droits de péage sur le Rhône (1216) la délimitation du territoire

d'Avignon et de Barbentane (1224), l'inventaire, sous Perceval Doria des biens de la ville (1223), la bulle de Martin V, confirmant les conventions et libertés de la ville d'Avignon (1448), l'établissement des livrées des cardinaux, etc. Il existe un certain nombre de manuscrits contenant les statuts de la ville d'Avignon, disséminées dans divers dépôts. Les archives ne possèdent que ceux de 1243 et ceux qui furent réformés en 1441, sur l'ordre du cardinal de Foix dont on trouvera l'analyse dans cet inventaire.

Le bullaire comprend les copies faites, au XVIII[e] siècle, de nombreuses bulles des papes dont les originaux se trouvent dans les grandes archives inventorisées par Pintat et datées de 1251 à 1513. Les registres des privilèges accordés à la ville d'Avignon par les empereurs et le rois de France contiennent les copies de documents d'une grande importance pour l'étude des relations du royaume avec la ville d'Avignon. Il suffit de citer les diplômes de Frédéric II confirmant les possessions de l'évêque d'Avignon (1157) du même empereur prenant sous protection l'évêque d'Avignon (1178), les bulles de Jean XXII accordant aux habitants d'Avignon le privilège de n'être pas jugés hors du territoire de la ville (1322) de Clément VI confirmant les libertés et privilèges de la ville (1348) ; les lettres patentes de Louis XII, roi de France exemptant les habitants des lettres de marque (1498) ; de François I[er] portant que les habitants d'Avignon devront être considérés comme regnicoles (1525) ; de Charles IX accordant aux habitants d'Avignon le privilège de naturalité (1567), de Henri III confirmant les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux habitants d'Avignon (1574) ; de Louis XIII confirmant l'exemption des droits de foraine (1643), etc.

Mais la partie la plus considérable de l'inventaire de la série A. A. est celle comprenant l'analyse aussi détaillée que possible, de la correspondance consulaire qui n'avait été jusqu'à nos jours, l'objet d'aucun dépouillement, bien que son importance soit considérable pour l'étude des relations de la ville avec ses souverains, et avec les princes étrangers, de son commerce, de son industrie, de son agriculture et, de ses nombreuses institutions concernant l'instruction publique, la justice, les associations charitables, les épidémies et de tout ce qui concerne son organisation intérieure et ses relations extérieures.

Cette importante collection comprend deux parties : les registres de copies de correspondance des consuls (1474 à 1790) où on constate de nombreuses et regrettables lacunes, surtout au XV[e] siècle (1483-1590) et les liasses de correspondance de (1368 à 1790).

Dans la première partie, se trouve la correspondance des consuls d'Avignon avec un grand nombre de grands personnages, papes, rois, princes, cardinaux, ambassadeurs touchant les affaires de la ville et aussi avec les « ambassadeurs » ou les « orateurs » que le conseil envoyait fréquemment, en mission, un peu partout, mais principalement aux cours du Pape et du roi de France. C'est ainsi que lors des tentatives de Louis XI pour s'emparer des Etats pontificaux en 1474, les consuls adressent de nombreuses lettres à ce roi et au cardinal de Bourbon, son agent, devenu légat d'Avignon et lui envoient des ambassadeurs, porteurs de mémoires étendus sur les affaires de la ville. Nous les voyons en 1606, s'adresser à Henri IV, pour lui demander de faire cesser l'interdiction du commerce avec les provinces voisines. Ils sont en correspondance continue avec tous ses successeurs auxquels ils envoient de nombreux ambassadeurs munis de leurs intructions et de leurs doléances. Il en est de même avec la cour de Rome. En 1590, nous les voyons signaler à Sixte IV les dangers courus par la ville et lui demander d'y remédier. Ils ne craignent point de se plaindre, en 1606, au pape Paul V, de son vice-légat et de lui faire connaître les vices et les excès de son administration.

En 1623, ils signalent à Grégoire XV les progrès de la réforme en Languedoc, en Dauphiné et dans la Principauté d'Orange menaçant de gagner la ville. En 1721, à la suite de la terrible épidémie de peste qui ravagea la Provence, ils dépeignent la triste situation de la ville à Innocent XIII. Il n'est pas enfin un évènement important, élection ou décès des souverains Pontifes, passages ou entrées de grands personnages, guerres ou calamités publiques, dont on ne retrouve la trace dans ces registres des lettres des consuls adressées à la cour de Rome. Ce n'est pas seulement aux souverains qu'ils s'adressent. Les cardinaux, les ministres, les ambassadeurs reçoivent leurs félicitations ou leurs doléances, et ils sollicitent leur intervention puissante en faveur de la ville. Ils réclament pour leur commerce, pour leur industrie, pour le respect de leurs libertés municipales, et de leurs privilèges de regnicoles. Ils s'adressent, pour obtenir gain de cause, aux plus grands personnages tels que les Barberini, Richelieu, Mazarin, Louvois, Colbert, de Maupeou, Choiseul, et ils donnent, à leurs représentants près des ministres et des secrétaires d'Etat des cours de Rome et de Paris, les instructions les plus étendues.

Ces 23 registres de la correspondance consulaire, ont donc une importance considérable, non seulement pour l'histoire particulière de la ville d'Avignon, mais encore pour celle de ses relations extérieures.

Les cent dix liasses de correspondance diverse des consuls n'offrent pas un moindre intérêt.

On y trouve, depuis Charles VI jusqu'à Louis XVI, des lettres de presque tous les rois de France, dont un assez grand nombre sont inédites. On peut citer celles de Charles VI relatives à la guerre du grand schisme et aux évènements dont Avignon fut le théâtre ; celles de Charles VII et de Louis XI, relatives à la possession des Etats pontificaux, de nombreuses lettres de Louis XII, de François Ier, de Henri IV, de Louis XIII, de Louis XIV, relatives aux diverses affaires de la ville. Les consuls d'Avignon sont ainsi en correspondance constante avec les cardinaux, les ministres. La correspondance des représentants de la ville aux cours de Rome et de Paris est une autre source d'informations importantes, non seulement sur les affaires d'Avignon, mais sur celles des cours elles-mêmes. Il est telles de ces lettres qui sont de véritables chroniques, précieuses à consulter, pour l'histoire locale et aussi pour l'histoire générale.

La ville d'Avignon avait, en effet, ses agents spéciaux à la cour du Pape et à celle du roi de France. Ils avaient été institués dès le xve siècle par le conseil de ville (1). En 1475, le Conseil envoie un procureur et solliciteur à la cour de Rome. En 1488, une délibération du Conseil nous édifie sur la mission de l'agent de la ville. Le Conseil reconnaît que, pour tout ce qui touche aux affaires municipales, devant être quotidiennement traitées par le Pape et par le le collège des cardinaux, l'absence fréquente du légat empêche de les mener à bonne fin. Il désigne pour en surveiller la marche régulière et pour en hâter la conclusion, un familier du Pape « *cubicularius domini nostri Pape.* »

C'était, ce titre l'indique, un personnage important, agréable au Pape, vivant dans son intimité et dans celles des cardinaux. Durant le xvie et le xviie siècle, nous voyons se succéder dans ce poste envié, des membres de l'aristocratie romaine, des chevaliers, des abbés et aussi des Avignonais et des Comtadins qui, leur correspondance avec les consuls le

(1) B. B. Délibérations 1471-1481 fol. 60.

prouve, furent toujours de zélés et dévoués défenseurs des intérêts de la ville près de la cour romaine.

Il en était de même à la cour de France. Dès le XIVe siècle, des agents de la ville d'Avignon des « orateurs », suivent la cour. En 1452, époque des démêlés de Louis XI avec le Pape à propos d'Avignon et du Comtat-Venaissin, un certain Louis Astouaud est agent de la ville.

En 1551, Honoré Henrici, secrétaire du conseil, est le représentant à Paris, des intérêts avignonais. En 1605, un autre membre de la même famille remplit les fonctions d'orateur. Jusqu'au XVIIIe siècle, ces orateurs se succèdent et la correspondance du dernier, l'abbé Nardi, est parfois une chronique, au jour le jour, jusqu'à la veille de la Révolution, des graves évènements dont il est le témoin.

Cette correspondance est donc une source inépuisable de renseignements de toute sorte non seulement sur les évènements politiques, mais nous initiant encore aux rouages compliqués de l'administration municipale.

Elle contient, en effet, sur les délibérations des conseils, sur l'administration des consuls, sur l'état des finances, sur les travaux publics, les épidémies, le commerce, l'industrie, l'agriculture, des renseignements que l'on chercherait vainement ailleurs.

Les liasses contenant les documents relatifs aux ambassades que la ville envoyait aux Papes, et aux rois de France offrent un réel intérêt. C'est ainsi, qu'un mémoire de 1370 nous apprend que ce fut la ville d'Avignon et non le trésor pontifical, comme on l'a souvent écrit, qui paya la contribution réclamée par Bertrand Dugesclin pour retirer ses compagnies du territoire d'Avignon et de celui du Comtat-Venaissin.

Les mémoriaux dont les plus anciens et les plus intéressants remontent au XVe siècle, fournissent également des indications précieuses. Ils mentionnent, en effet, non seulement des délibérations et des ordonnances relatives aux affaires de la ville, mais aussi l'arrivée de grands personnages tels que Julien de la Rovère, la célébration des obsèques des rois tels que René d'Anjou, l'élection et le couronnement des papes ; les fêtes et les réjouissances qui eurent lieu à l'occasion de ces évènements. Il en est de même des cérémoniaux qui nous initient à la vie officielle des représentants de la cité, et qui mentionnent également les arrivées et les départs des grands personnages et les honneurs avec lesquels ils devaient être reçus.

Cette série A. A. des archives municipales de la ville d'Avignon, bien que ne contenant point l'indication des actes principaux se trouvant dans les diverses boîtes classées et inventoriées, au XVIIIe siècle, par Claude Pintat, constitue donc une source précieuse d'informations. Nous nous sommes efforcé, dans cet inventaire nécessairement sommaire, de signaler les principaux documents, et de les analyser aussi longuement et aussi clairement que possible. Nous en avons même, surtout en ce qui concerne la correspondance consulaire, qui n'avait été l'objet d'aucun classement et d'aucun inventaire, reproduit de nombreux extraits. Nous avons ainsi tenté de faire œuvre utile à ceux qui s'intéressent à l'histoire particulière d'une ville dont les annales se rattachent par tant de points, par suite des grands évènements dont elle fut le théâtre, à l'histoire générale.

L. DUHAMEL.

Département de Vaucluse.

VILLE D'AVIGNON

INVENTAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE AA.

(Actes Constitutifs et Politiques de la Commune.)

AA. 1. (Registre.) — In folio, 145 feuillets, papier.

1212-1423. — Cartulaire de la ville d'Avignon exécuté en l'année 1423, par Collinet Lozeleti par les ordres de Jean de Cassagne *(de Cassanheis)*, d'Ortigue Urtice et de Jean Oudineti, syndics. — Table des statuts, des conventions et des droits sur le sel et la leide (fol. 2). — Table des privilèges et franchises concédées à la ville d'Avignon par Charles et Robert, comtes de Provence (fol. 4). — Statuts de la ville d'Avignon rédigés le jour de la Saint-André et intitulés : *Haec sunt statuta proborum virorum civitatis Avinionis per insanctam disquisitionem sapientium examinata et in sanctis consiliis approbata atque inter eos auctenticè hactenus servata et deinceps observanda tanquam justitiam et equitatem in se continentia* (fol. 7). Les statuts devront être revisés annuellement ; ceux qui en seront chargés seront élus, chaque année, à la Saint-André, et ils devront avoir terminé leur office avant la Noël. Après leur rédaction, les statuts seront tenus secrets, et déposés chez un notaire et scellés du sceau de la communauté jusqu'au jour des Rameaux, jour auquel les gouverneurs de la cité devront jurer en assemblée publique *(in publicâ concione)* de les observer. Le conseil général doit s'assembler du premier dimanche jusqu'à l'Octave de la Septuagésime pour décider si l'année suivante, la cité sera administrée par des consuls ou par un podestat. Le salaire du podestat, s'il est citoyen de la cité, sera de 1000 sous Raymondins ; s'il y a deux podestats citoyens de la cité, chacun d'eux recevra 500 sous Raymondins. Si le podestat est de la langue mais non citoyen de la cité, son salaire sera établi par le conseil général. Il aura un juge et un viguier soldés à ses dépens ; il devra également payer de ses deniers sa venue au pouvoir et son départ. Si le conseil choisit un podestat d'une autre langue, dès son élection, son salaire sera fixé par le même conseil. Sous aucun prétexte et par aucune intrigue, les salaires des podestats, des conseils et des juges ne pourront être augmentés par le conseil ou par l'assemblée générale, et celui qui, le premier, aura émis l'avis d'augmenter ces salaires sera condamné à 50 livres ; les 3e, 4e et 5e, à 50 livres. Le Recteur ou les Recteurs de la cité seront tenus, pendant leur charge, d'exiger cette amende au nom de la cité. S'ils convoquaient le conseil pour cet objet, ils perdraient par le fait leur salaire et les citoyens ne seraient plus tenus de leur obéir en rien (fol. 7). — De l'élection des électeurs, du Recteur et de l'élection du Recteur (fol. 8). — De la sortie des consuls ou du podestat de la ville ne pouvant avoir lieu aux frais de la cité, sans l'autorisation du conseil général et de la rétribution qui leur sera attribuée lorsqu'ils iront en ambassade (fol. 8). — Du serment prêté par les électeurs et du serment prêté par les quatre élus (fol. 8). — Du serment prêté par les rédacteurs des statuts (fol. 9). — De l'élection des électeurs des consuls (fol. 9). — Du serment du notaire rédacteur des bulletins (fol. 9). — Du serment des consuls élus (fol. 9). — Du serment des consuls et du podestat en assemblée générale (fol. 10). — Du serment à prêter au podestat par tous les citoyens pour la sauvegarde et la conservation des libertés de la cité. (fol. 11). — Du serment des juges et du viguier (fol. 11). — De l'office des syndics et du serment qu'ils doivent prêter (fol. 11). — Du serment des clavaires (fol. 12). — Du compte à rendre par les clavaires et par les syndics (fol. 12). — Du serment des auditeurs des comptes (fol. 12). — Des officiers

ne devant pas être reélus pendant cinq ans (fol. 12). — Du salaire des geometres (fol. 13). — Du serment des notaires (fol. 13). — Des copies des actes (fol. 14). — De l'obligation pour les notaires d'avoir des registres en double (fol. 14). — Du traitement des consuls et des officiers de la cour (fol. 14). — Des estimateurs et de leurs salaires (fol. 15). — Du salaire des notaires (fol. 15). — De ceux qui ont le pouvoir de prescrire la rédaction des actes (fol. 15). — Du serment des courriers (fol. 15). — Du salaire des courriers (fol. 15). — De l'obligation pour la cour d'avoir des bâtons peints aux armes de la ville *(baculos pictos de signaculo civitatis)* pour les citations (fol. 16). — Des peines encourues par ceux qui ne se rendront pas aux citations (fol. 16). — De l'obligation de rendre les dépôts (fol. 16). — De l'obligation de rendre les prêts (fol. 16). — Des exécutions (fol. 16). — Des gages (fol. 17). — De l'obligation de payer les journées des ouvriers et des bêtes employés (fol. 17). — Du paiement des choses achetées (fol. 18). — De la défense de faire des immondices dans les rues (fol. 18). — De la défense de saisir les bêtes, les selles ou les harnais (fol. 18). — De la sauvegarde des biens des étrangers en temps de paix comme en temps de guerre (fol. 19.) — De l'interdiction de sortir le blé de la ville (fol. 19). — De la designation d'un avocat à celui qui réclamera son secours (fol. 19). — Des honoraires des notaires pour leurs écritures par-devant le juge (fol. 19). — De l'obligation pour les créanciers de produire leurs créances dans les cinq ans (fol. 19). — Des droits de four (fol. 20). — De la mouture et des moulins (fol. 20). — Des peines encourues par ceux qui feront cailler le lait autrement qu'avec les fleurs (fol. 22). — De la défense à un citoyen de la ville de s'obliger pour un étranger au-delà de cent sous (fol. 22). — Des filles dotées ne devant pas être admises aux successions (fol. 22). — Des peines encourues par ceux qui n'assisteront pas à l'assemblée générale (fol. 22). — De la tenue des conseils (fol. 23). — De l'application aux étrangers du droit qui régit leur pays (fol. 23). — De la poursuite des vols et des maléfices (fol. 23). — De la responsabilité des pères pour leurs enfants (fol. 23). — Des peines encourues par les joueurs et les blasphémateurs (fol. 23). — Des peines contre les receleurs des voleurs et des bannis (fol. 23). — De la dénonciation obligatoire des vols et des maléfices (fol. 24.) — De la peine encourue par ceux qui auront tiré l'epee ou le couteau (fol. 23). — De la poursuite des injures et des maléfices (fol. 00). — De la poursuite par les officiers de la cour, des injures corporelles (fol. 24). — Des faussaires et des faux témoins (fol. 25). — Du serment (fol. 25). — De l'étranger qui aura commis une injure corporelle (fol. 25). — De la sonnerie de la cloche de nuit et du veilleur (fol. 26). — Des joueurs dans les tavernes, les hôtelleries ou les lupanars après la sonnerie de la cloche (fol. 26). — Des peines contre les personnes suspectées de vols, de rapines ou de maléfices (fol. 26). — Des éviers et des eaux ménagères dans les rues (fol. 26). — De la défense de faire des fumiers dans les rues et d'y déposer des cadavres d'animaux (fol. 26). — De la défense de placer, sur la voie publique, des enseignes ou des obstacles à la circulation (fol. 26). — De la largeur des voies en-dehors de la ville et de la réparation des ponts (fol. 27). — De l'obligation pour les tailleurs et les cordonniers d'exercer leur métier avec conscience (fol. 27). — Des viandes avariées ou tuées par des juifs ou par des bouchers (fol. 29). — Des peines encourues par ceux qui vendront de la brebis ou de la chèvre pour du mouton ou de la truie pour du porc (fol. 29). — Des peines contre ceux qui vendront des tripes sur le marché (fol. 29). — Des peines encourues par ceux qui mettront du suif sur les rognons (fol. 29). — Des peines contre ceux qui mêleront des salaisons au poisson frais (fol. 29). — Du temps et du lieu où les revendeurs ne doivent point acheter de poisson (fol. 29). — Des peines contre les fausses émines et contre les fausses mesures de vin (fol. 29). — De la canne, de l'aune et du dextrait (fol. 30). — De la mesure du sel (fol. 30). — Des poids de la communauté (fol. 30). — De la mesure de l'huile (fol. 30). — De la corde (fol. 30). — De l'encan des revenus communaux (fol. 30). — Des courtiers (fol. 31). — De la délimitation du territoire de la ville (fol. 31). — De la poursuite des droits de la ville (fol. 31). — De la publication de bans pour les vignes, les jardins et les fruits (fol. 31). — Des peines encourues pour l'inobservation des bans concernant les blés, les prés, les bois et les défens (fol. 31). — Des bans défendant la destruction des arbres (fol. 32). — Des bans sur le bétail (fol. 33). — Du ban pour la chasse aux lapins et aux lièvres (fol. 33). — Des marchandises achetées sur la place publique (fol. 34). — Des bacs sur la Durance et sur le Rhône, à Barbentane et à Rognonas et des obligations des gardes de ces ports (*portanerii*) (fol. 34). — De la défense de passer

des hommes de guerre par ces ports avec des bâteaux (fol. 34). — Des transfuges et des espions devant être chassés de la ville (fol. 35). — Des tuteurs et des curateurs (fol. 35). — Des habitations et des habits des proxénètes (fol. 35). — Du maintien de la paix (fol. 35). — Du droit de sextier à payer par les étrangers et de la façon et du commerce des draps (fol. 36). — Du denier à Dieu (fol. 36). — Des rapines commises contre les habitants de la ville (fol. 36). — Des maîtres ès pierres devant juger des contestations qui leur seront soumises (fol. 36). — De ne point entreposer les bois dans les rues (fol. 36). — Du temps où les Juifs ne doivent point sortir de la Juiverie (fol. 37). — Des bénéfices, hôtels et cens des étrangers (fol. 37). — Des prêts faits pour le paiement du salaire de Perceval et pour les réparations des portes (fol. 37). — De la diminution des revenus des citoyens par les inondations du Rhône et de la Durance (fol. 37). — De la qualité des galoches (fol. 37). — De la défense faite aux pharmaciens de suborner les médecins (fol. 37). — Des corroyeurs et des blanchisseurs devant exercer honnêtement leur métier (fol. 38). — De l'obligation de lire les statuts une fois par an (fol. 38). — De la poissonnerie (fol. 38). — De l'obligation pour les avocats d'être à la disposition de leurs clients au jour indiqué (fol. 38). — Des selliers et bourreliers (fol. 38). — Des reconnaissances des créanciers vis-à-vis de leurs débiteurs lors des paiements (fol. 38). — De la défense aux Juifs et aux proxénètes de toucher les pains ou les fruits mis en vente (fol. 38). — De l'obligation pour la communauté de ne point s'emparer des biens des particuliers (fol. 38). — De l'obligation pour les gouverneurs de la cité, de s'assurer, dans le mois qui suivra leur élection, de l'état des pallières de la Durance et de vérifier si elle ne peut occasionner des dommages à la cité (fol. 38). — De la défense de faire des fumiers dans la ville (fol. 38). — De l'élection du Conseil Général (fol. 39). — De ne point obliger les citoyens à prêter pour la communauté (fol. 39). — De la clôture de la ville (fol. 39). — De ne point encombrer les rues du côté de la porte Ferruce (fol. 39). — De l'obligation pour les maîtres de remplir leurs obligations vis-à-vis de leurs ouvriers (fol. 39). — Du versement des revenus du sextier au lieu indiqué (fol. 39). — De ne point déposer du bois à la porte Aurose, du côté du Rocher (fol. 39). — Du mode et de la forme du travail des orfèvres (fol. 39). — De l'arbitrage des contestations entre habitants (fol. 40). — Des peines encourues par les gardiens de bestiaux, les laissant pâturer au-delà des termes fixés (fol. 40). — De l'approbation de la marque pour les matières d'argent et de la livre (fol. 40). — De la défense d'exercer plusieurs offices (fol. 40). — De la liberté pour tous d'établir des classes de grammaire dans la ville (fol. 40). — De ne point pêcher dans les vallats d'autrui (fol. 40.) — Des travaux à exécuter à Entraigues (fol. 41). — De l'obligation pour les marchands de ne point aller au-devant des acheteurs et de ne point les entraîner dans leurs boutiques (fol. 41). — De la fausse cession de biens (13 octobre 1306, fol. 41). — Des peines encourues par les débiteurs vendant leurs biens (fol. 41). — De l'expulsion des locataires des maisons ne devant pas être pratiquée par d'autres (fol. 43.) — Conventions passées à Beaucaire, entre Alphonse, comte de Toulouse et marquis de Provence, Charles comte de Forcalquier et la ville d'Avignon (7 mai 1251, fol. 47-51). — Convention entre les chevaliers et les citoyens d'Avignon, au sujet du péage du sel et du droit de leide (15 février 1215, fol. 52) et affranchissement par Rostaing, évêque d'Avignon et par les consuls de la dite ville du droit de tolte (*tolta*) pour tous les habitants descendant ou remontant le Rhône avec le blé, de la farine ou autres marchandises (décembre 1298, fol. 57). — Lettres de Charles II, roi de Jérusalem et de Sicile, et comte de Provence: au sujet des officiers de la Cour d'Avignon, devant demeurer, après leur gestion, pendant quarante ou cinquante jours, pour y répondre de leurs jugements et de la confirmation des statuts (12 janvier 1288, fol. 58) ; — confirmant les conventions passées entre ses prédécesseurs et la ville d'Avignon, pour la garantie de ses privilèges (29 janvier 1291, fol. 63) ; — sur les usuriers (23 janvier 1294, fol. 68) ; — au sujet des couronnes d'argent et de billon ; — de la révision annuelle des statuts, des privilèges des étudiants et des examens des licenciés et des docteurs ; — des impositions pour la réparation des chemins et des ponts ; — des filles dotées ; — des successions des arrière-petit-fils ; — de la résidence des officiers ayant terminé leurs emplois ; — des appellations et des amendes des prisonniers (3 avril 1298, fol. 70) ; — sur la sortie des blés de la ville (16 janvier 1307, fol. 75). — Lettres de Robert, roi de Jérusalem et de Sicile et comte de Provence, confirmant les conventions relatives à la nomination du viguier et des juges, à l'établissement des péages et au juge-

ment des causes dans la ville (15 janvier 1310, fol. 76) ; — au sujet des juges, du viguier, du clavaire, du sous-viguier et des notaires (29 novembre 1319, fol. 80) ; — pour la création du viguier et pour déterminer ses attributions (21 novembre 1320, fol. 82). — Lettres de Jeanne, reine de Jérusalem et de Sicile, confirmant les privilèges et libertés de la ville (10 avril 1345, fol. 85) ; — déclarant que toutes les causes des habitants doivent être jugées dans la ville même (11 avril 1345, fol. 93) ; — pour le paiement des mêmes droits au port de Châteaurenard qu'au port de Rognonas (18 mai 1345, fol. 96). — Convention passée entre Albaron, seigneur de Lers et les habitants d'Avignon, au sujet des droits à acquitter au port de Lers (1263, fol. 97). — Donation par Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, à la ville d'Avignon, de tous les droits qu'il possédait sur les biens de Caumont, du Thor, de Thouzon, de Germaignanègues et de Jonquerettes (1220, fol. 102). — Donation par Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, à la ville d'Avignon, des droits de péage sur le Rhône (novembre 1216, fol. 103). — Reconnaissance par Pierre et Giraud L'Ami, en faveur de la ville d'Avignon, de tout ce qu'ils possèdent à Caumont, au Thor, à Thouzon et à Jonquerettes (1226, fol. 105). — Donation par la ville à Nicolas, évêque, du moulin du Pertuis, pres du portail Briancon, « *molendinum quoddam situm juxta barrum propè portale Briantionis* » (17 juin 1227, fol. 105). — Convention entre Guillaume, évêque d'Avignon et les consuls, au sujet des moulins du Pertuis et de Briancon, « *super facto molendinorum Briantionis et Pertusii* » (17 juin 1227, fol. 108). — Bail par les consuls d'Avignon à Pierre Ruffus, des moulins de la porte Aurose, du portail Materon et de la Folie, « *porta Aurosæ, portalis Mataronis et de Folia* » (30 mars 1229, fol. 109). — Sentence rendue par Guillaume, évêque d'Avignon et les consuls de la dite ville, pour l'élection des consuls du Pont de Sorgues (12 avril 1212, fol. 112). — Lettre de Raymond, duc de Narbonne, comte de Toulouse et marquis de Provence, reconnaissant que le château de Saint-André et le pont de Sorgues, sont dans le ressort des consuls d'Avignon (juillet 1212, fol. 114). — Accord établi entre les chevaliers et les citoyens d'Avignon, sous les auspices de Pierre, évêque d'Avignon (5 février 1226, fol. 114). — Achat, par les consuls, des vallats et contre vallats de la ville (12 avril 1223, fol. 116). — Accord entre Giraud l'Ami et les consuls d'Avignon, au sujet des fiefs de Caumont, du Thor, de Thouzon et de Jonquerettes (1 avril 1227, fol. 119). — Délimitation des territoires d'Avignon et de Barbentane (4 juin 1224, fol. 121) ; — Inventaire par Perceval Doria, des biens de la ville (avril 1223, fol. 125). — Inventaire des dits biens par les comtes de Toulouse et de Provence (février 1225, fol. 128). — Établissement par Hugues de Mirabel, chanoine d'Embrun, et Louis de Pierregrosse, Jacques Brémond, chevalier, et Bertrand de Marès, bourgeois, des livrées des cardinaux (16 août 1316, fol. 135). — Bulle de Martin V, confirmant les conventions et libertés de la ville d'Avignon (13 juillet 1418, fol. 155). — Note indiquant que ce cartulaire a été composé par Collinet Lozeleti, du diocèse de Reims, sous le consulat et par les ordres de Jean de Cassagne, Ortigue Urtice et Jean Oudineti, syndics d'Avignon et sous le pontificat de Martin V et terminé le 1er juin 1423 (fol. 160.)

AA. 2. (Registre. — In-folio, 306 feuillets, papier.

XVIIIe Siècle. — Copie du même cartulaire contenant : les statuts d'Avignon de 1243 (fol. 1-98) ; — convention passée entre Alphonse, comte de Toulouse, Charles, comte de Forcalquier (7 mai 1251, fol. 102-112) ; — convention au sujet du péage du sel et du droit de leide (fol. 112) ; — inventaire des biens de la ville par Perceval Doria (fol. 251) ; — inventaire des biens de la ville par les comtes de Toulouse et de Provence (fol. 257) ; — établissements des livrées des cardinaux (fol. 270), etc.

AA. 3. (Registre.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1243-1251. — Statuts de la ville d'Avignon intitulés : *Haec sunt statuta proborum virorum civitatis Avinionensis per sanctam disquisitionem sapientum examinata et in sanctis consiliis approbata atque inter eos autenticè hactenus servata et deinceps observanda tanquam justiciam et equitatem in se continentia.* — De la sortie des consuls de la ville et des ambassades (fol. 1). — Des serments à prêter par les électeurs des élus, par les quatre élus et par les envoyés de ces quatre élus, et par les rédacteurs des statuts (fol. 2). — Mode d'élection des élus et des consuls (fol. 2). — Du serment du notaire rédacteur des actes (fol. 2.). — Des serments des électeurs, des

consuls ou du podestat devant être prêté en conseil général *(in concione publicâ)* (fol. 2). — Du serment spécial à prêter par les consuls de maintenir la liberté et les droits de la cité (fol. 3). — Du serment des juges et du viguier (fol. 3). — De l'office des syndics et du serment qu'ils doivent prêter (fol. 3). — Du serment des clavaires (fol. 4). — Des comptes à rendre par les syndics et les clavaires (fol. 4). — Du serment des auditeurs des comptes (fol. 4.) — Des officiers de la ville, podestat, consul, clavaire, syndics et autres ne devant pas être réélus pendant cinq ans (fol. 4.) — Du serment des notaires et de leurs attributions (fol. 5). — De l'obligation pour les notaires d'avoir deux registres des actes et de les conserver fidèlement (fol. 5). — Du salaire des consuls, des clavaires et des syndics (fol. 5). — Du prix des actes notariés (fol. 6). — Du salaire des notaires (fol. 6). — Du serment des courriers (fol. 6). — Des bâtons peints pour les citations (fol. 6). — Des peines encourues par ceux qui ne se rendent pas aux citations (fol. 6). — De la restitution des prêts (fol. 7). — De l'exécution des débiteurs (fol. 7). — Des gages (fol. 7). — Du paiement des ouvriers et des bêtes prises en louage (fol. 7). — Du paiement des choses achetées (fol. 8). — De ne point faire d'immondices dans les rues, les jardins ou les vignes (fol. 8). — De ne point gager les bêtes de selle, les selles et les harnais (fol. 8). — Des biens des étrangers devant être respectés en temps de paix et en temps de guerre (fol. 9). — De l'interdiction de sortir les blés hors de ville (fol. 8). — De la désignation des avocats par la Cour (fol. 8). — Du salaire des notaires (fol. 8). — Des contrats de prêts devant être produits dans les cinq ans, de la restitution des contrats au débiteur après paiement (fol. 9). — Des droits de fours (fol. 9). — De la mouture et du moulin (fol. 9). — De ne point faire cailler le lait autrement qu'avec la fleur (fol. 10). — Des habitants ne pouvant s'engager pour un étranger pour plus de 100 sous (fol. 10). — Des filles dotées ne pouvant intervenir à la succession de leurs pères, mères, frères ou sœurs (fol. 10). — Des témoignages (fol. 10). — Des peines encourues par ceux qui ne se rendront point au Conseil Général de la ville lors qu'ils y seront convoqués (fol. 11). — Des peines encourues par les conseillers ne se rendant pas à la convocation du conseil (fol. 11). — De la tenue et des délibérations du conseil (fol. 11). — De l'application aux étrangers des coutumes de leur pays (fol. 11). — De la poursuite des vols et des maléfices (fol. 11). — De la responsabilité des pères de famille pour les fautes de leurs enfants (fol. 11). — Des peines encourues par les blasphémateurs de la Vierge et des Saints (fol. 11). — Des peines encourues par les receleurs des voleurs et des bannis (fol. 11). — De l'obligation de dénoncer les vols et les maléfices (fol. 11). — Des peines encourues par ceux qui sortiront l'épée ou le couteau (fol. 11). — De la convocation des feudataires de la ville et de leurs obligations en temps de guerre (fol. 12). — De l'instruction des injures et des maléfices (fol. 12). — De l'instruction des injures corporelles (fol. 12). — De ne point se faire justice soi-même des insultes (fol. 12). — Des faussaires et des faux témoins (fol. 12). — Du serment (fol. 12). — De l'étranger ayant commis sur un habitant une injure corporelle (fol. 12). — De la sonnerie de la cloche et du guetteur (fol. 12). — De l'interdiction de jouer dans les lieux publics après le son de la cloche (fol. 13). — De la caution à fournir par les personnes suspectes et de leur expulsion de la ville si elles refusent de la fournir (fol. 13).— Des éviers et du jet des eaux dans la rue (fol. 13). — De l'interdiction d'établir des fumiers dans les rues et d'y jeter des cadavres d'animaux (fol. 13). — De l'ouverture et de la réparation des rues et des ponts (fol. 13). — Des drapiers, tailleurs et cordonniers (fol. 13). — Des viandes corrompues ou tuées par les Juifs (fol. 14). — Des peines encourues par ceux qui vendront de la brebis ou du bouc pour du mouton, ou de la truie pour du porc (fol. 14). — Des peines encourues par ceux qui vendront des tripes dans le marché, et qui mettront du suif sur les rognons (fol. 14). — Des peines encourues par ceux qui mêleront des salaisons au poisson frais (fol. 14). — Du temps et du lieu ou les revendeurs ne doivent pas acheter le poisson (fol. 14). — Des peines contre les vendeurs à fausses mesures (fol. 15). — De la canne, de l'aune et du dextre (fol. 15). — De la mesure du sel (fol. 15). — Des poids (fol. 15). — De la mesure des huiles (fol. 15). — De la corde (fol. 15). — De l'encan des revenus communaux (fol. 15). — Des hôtes des marchands (fol. 15). — De la mesure des limites de la ville (fol. 15). — De la recherche des droits communaux (fol. 15). — Du ban des vignes, jardins et fruits (fol. 16). — De la violation du ban sur les blés, les prés, les bois et les défends (fol. 16). — Du ban sur la destruction des arbres (fol. 16). — De l'arra-

chement des vignes (fol. 16). — Du ban sur le bétail (fol. 17). — De la chasse des lèvres et des lapins et de l'élection de six baniers (fol. 17). — Des acheteurs sur la place publique (fol. 17). — De la restitution des biens communaux par le podestat ou par les consuls (fol. 18). — Du passage des ports du Rhône et de la Durance, à Barbentane et à Rognonas (fol. 18). — De ne point transporter des hommes de guerre sur les bâteaux des dits ports (fol. 18). — De la garde de la liberté de la cité (fol. 18). — De la défense aux espions et aux fauteurs de maléfices et de guerre, d'habiter la cité en temps de paix (fol. 18). — Des incanteurs (fol. 18). — Des tuteurs et curateurs (fol. 18). — De l'habitation et du costume des proxénètes (fol. 18). — Des répartiteurs des bans et des tailles (fol. 19). — Du denier à Dieu (fol. 19). — Des vols commis sur les habitants (fol. 19). — Des maîtres ès pierres (fol. 19). — De la défense d'entreposer du bois dans les rues (fol. 19). — Du temps pendant lequel les Juifs ne doivent pas sortir de la Juiverie (fol. 19). — Des bénéfices, hôtels et cens des étrangers (fol. 19). — Des prêts faits pour le paiement du salaire de Pereeval et pour les réparations des portes (fol. 19). — De la diminution des revenus des citoyens causée par les inondations de la Durance ou du Rhône (fol. 19). — De la qualité des galoches (fol. 19). — De la défense faite aux pharmaciens de suborner les médecins (fol. 20). — Des statuts devant être lus une fois par an (fol. 20). De la poissonnerie (fol. 20). — De l'obligation pour les avocats d'être à la disposition de leur client au jour indiqué (fol. 20). — De la défense aux proxénètes et aux Juifs de toucher le pain ou les fruits exposés à la vente (fol. 20). — De l'obligation pour la communauté de ne point s'emparer des biens des particuliers (fol. 20). — De la visite à faire par les consuls, de l'état de la Durance pour qu'elle ne puisse causer des dommages aux riverains (fol. 20). — De la défense de faire des fumiers dans la ville (fol. 20). — De l'élection du Conseil général (fol. 20). — De ne point forcer les citoyens de la ville à prêter pour la communauté (fol. 20). — De la clôture de la ville (fol. 21). — De ne point encombrer les rues du côté de la porte Ferruce (fol. 21). — De l'obligation pour les maîtres de remplir leurs obligations vis-à-vis de leurs ouvriers (fol. 21). — Du versement des revenus du setier au lieu indiqué (fol. 21). — De ne point déposer de bois à la porte Aurose du côté du Rocher (fol. 21). — Du mode et de la forme du travail des orfèvres, de l'arbitrage des contestations entre habitants (fol. 21). — Des peines encourues par les gardiens de bestiaux, les laissant pâturer au-delà du temps fixé (fol. 21). — De l'approbation de la marque pour les matières d'argent et de la livre (fol. 21). — De la défense d'exercer plusieurs offices (fol. 21.) — De la liberté pour tous d'établir des classes dans la ville (fol. 22). — De la propreté de la rue aux Herbes (fol. 22). — De ne point pêcher dans les vallats d'autrui (fol. 22). — Des travaux à exécuter à Entraigues (fol. 22). — De l'obligation pour les marchands de ne point aller au devant des acheteurs et de ne point les entraîner dans leurs boutiques (fol. 22). — Conventions passées à Beaucaire, entre Alphonse comte de Toulouse et marquis de Provence, Charles comte de Forcalquier et la ville d'Avignon (7 mai 1251, fol. 25.), etc.

AA. 4. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, papier.

1441-1504. — Statuts de la ville d'Avignon réformés par ordre de Pierre de Foix, cardinal du titre de St-Etienne in Monte-Cœlio et légat d'Avignon, par Jourdan Brun, Pons Trinquier et Jacques Guilloti d'Orléans, docteurs ès droits, et sous le consulat de Henri de Sade, Georges de Bricons et de Jean Odoneti. — De la lecture des statuts devant être faite, chaque année, un an avant la fête de St-Jean-Baptiste, et réformés, s'il y a lieu, par quatre réformateurs élus en même temps que les syndics et autres officiers, dont l'un soit docteur, un autre licencié (fol. 5). — De l'élection des syndics, de l'assesseur et autres officiers de la cité. Les trois syndics, dont l'un devra être originaire de la ville, l'autre italien et l'autre ultramontain ; l'assesseur et les autres officiers de la ville devaient être élus, chaque année, la veille de la St-Jean-Baptiste, par le conseil. Le traitement des syndics et de l'assesseur était de 88 florins, 4 gros, desquels pour l'honneur de la ville, ils devaient faire confectionner un vêtement convenable, d'écarlate, qu'ils devaient porter même en deuil, dans les occasions solennelles touchant à l'honneur de la cité. Aucun ne devait être élu aux dits offices s'il n'était catholique et non excommunié, ni débiteur envers la ville à raison de quelque office ou des gabelles de plus de dix florins, et s'il était débiteur de plus de dix florins et qu'il ne les paie pas, il était déclaré non élu. Huit jours avant l'élection des syndics et des autres officiers, il y avait un conseil auquel chaque

conseiller devait assister, à moins d'empêchement valable, et s'il n'assistait pas il ne pouvait être élu au syndicat ou à un autre office, et s'il était élu son élection était nulle et à sa place on en élisait un autre de la même nation *ejusdem nationis* (fol. 6). — De l'élection des ambassadeurs et de leur traitement. Les ambassadeurs envoyés au Pape peuvent être trois élus par le conseil, un docteur, un syndic et le troisième au choix du conseil ; s'ils sont envoyés à un autre prince, ils peuvent être deux, s'il ne paraît pas au conseil qu'un seul suffit. Le docteur aura au moins quatre chevaux, le syndic autant et le troisième, trois au moins. Chacun d'eux aura un florin par jour pour chaque cheval. S'ils avaient un plus grand nombre de chevaux, ils seraient à leurs frais et non à ceux de la cité. Les ambassadeurs envoyés au Pape devront s'occuper non de leurs affaires, mais exclusivement de celles qui leur auront été confiées par la ville (fol. 7). — Du nombre des conseillers fixé à quarante-huit (fol. 7). — Des conditions à remplir pour être élu conseiller, les grand'père, père, fils, neveu ou petit-fils, ou les deux frères, ne pouvant être élus. Nul ne pourra faire partie du conseil s'il n'a son domicile dans la ville et s'il n'y habite depuis dix ans (fol. 7). — Des conditions pour être élu syndic. Nul ne peut être élu syndic s'il n'a siégé quatre ans complets comme conseiller (fol. 8). — Du serment des réformateurs des statuts (fol. 8). — Du serment du viguier (fol. 9). — Du serment des juges (fol. 9). — Du serment des syndics (fol. 10). — Du serment du clavaire (fol. 10). — Du serment du trésorier (fol. 10). — Du compte à rendre par les syndics (fol. 11). — Du serment des auditeurs des comptes (fol. 11). — De l'obligation pour les officiers de ne pas être remis en charge avant cinq ans (fol. 11). — Du serment des notaires (fol. 12). — De la taxe des écritures aux procès criminels (fol. 15). — De la taxe des écritures aux procès civils (fol. 15). — Des peines encourues par ceux qui, cités, ne comparaissent pas (fol. 20). — Du paiement des ouvriers et des bêtes de somme (fol. 24). — De ne point gager un habitant pour les bêtes, la selle ou le harnais (fol. 26). — Des droits de fourrage (fol. 30). — De la mouture et des moulins (fol. 30). — De la défense faite à un habitant de s'engager pour un étranger pour plus de 100 sous (fol. 32). — Des filles dotées ne devant pas être admises aux successions (fol. 32). — Des peines encourues par ceux qui n'assistent pas aux conseils (fol. 33). — De la tenue des conseils (fol. 34). — De l'application aux étrangers du droit qui les régit dans leur pays (fol. 34). — De la responsabilité des pères pour leurs enfants (fol. 35). — Des peines encourues par les joueurs et les blasphémateurs (fol. 35). — Des peines encourues par ceux menant une vie suspecte dans la ville (fol. 36). — Des peines encourues par les receleurs de voleurs ou de bannis (fol. 36). — Des peines encourues par ceux qui auront tiré l'épée ou le couteau (fol. 37). — Du serment (fol. 39). — De la sonnerie de la cloche et du guetteur (fol. 39). — Des joueurs après la sonnerie de la cloche (fol. 40). — Des éviers et du jet des eaux dans les rues (fol. 40). — De la défense de ne point faire de fumiers et de ne point jeter de cadavres dans les rues (fol. 41). — De la propreté de la ville (fol. 42). — De la largeur des chemins hors de la ville et de la construction et réparation des ponts (fol. 43). — Des drapiers, tailleurs, cordonniers et tondeurs (fol. 44). — Des viandes corrompues ou tuées par les Juifs (fol. 46). — Des peines encourues par ceux qui vendront de la brebis ou de la chèvre pour du mouton et de la truie pour du porc (fol. 47). — Des peines encourues par ceux qui mettront du suif sur les rognons (fol. 48). — Des peines encourues par ceux qui mêleront des salaisons aux poissons frais (fol. 48). — Du temps auquel les revendeurs ne devront point acheter de poissons (fol. 49). — De la fausse émine et des fausses mesures de vin (fol. 50). — De la canne, de l'aune et du destrait (fol. 50). — Des mesures de sel (fol. 51). — De la corde (fol. 51). — Des courtiers (fol. 51). — De la recherche des droits de la ville (fol. 53. — Des bans (fol. 54). — Des tuteurs et curateurs (fol. 59). — De l'habitation et du costume des proxénètes (fol. 60). — Du denier à Dieu (fol. 61). — De la défense d'entreposer des bois dans les rues (fol. 63). — Du temps où les Juifs ne doivent point sortir de la Juiverie (fol. 63). — Des bénéfices, des hôtels et des cens appartenant aux étrangers (fol. 64). — De la défense aux Juifs et aux proxénètes de toucher le pain et les fruits exposés au marché (fol. 67). — De l'élection du conseil (fol. 68). — Du mode et du travail des orfèvres (fol. 70). — De la défense d'occuper deux offices (fol. 73). — De la propreté sur la place aux Herbes (fol. 73). — De la défense de pêcher dans les vallats d'autrui (fol. 74). — De la défense aux marchands d'appeler les passants ou d'aller à leur rencontre (fol. 74). — De l'incarcération des débiteurs refusant de payer leurs dettes (fol. 75). — De ne

point livrer les habitants d'Avignon au juge du petit sceau de Montpellier (19 novembre 1327, fol. 76). — De ne point permettre aux Juifs, aux usuriers et autres diffamés *(disfamati)* ou étrangers de poursuivre l'incarcération des habitants (19 novembre 1327, fol. 77). — Des contrôleurs des vivres et de leurs attributions (fol. 79). — De la paix à établir entre les parents et alliés lors de leurs procès et démêlés (fol. 80). — Des lettres de change (fol. 80). — Modifications apportées aux statuts d'Avignon et du Comtat-Venaissin par Julien de la Rovère, cardinal du titre de St Pierre-ès-Liens et archevêque et légat d'Avignon (13 octobre 1481, fol. 81). — De la défense d'exporter les blés (fol. 81). — Du dépôt, lors du décès des notaires, de leurs minutes en un lieu sûr (fol. 82). — De l'obligation pour les syndics d'Avignon et des communautés du Comtat-Venaissin de faire peindre les armes du Pape sur les portes des villes (fol. 83). — De la défense aux habitants d'Avignon et du Comtat Venaissin de poursuivre leurs compatriotes devant d'autre cour que celle du pays (fol. 83). — De la réparation du chemin entre Entraigues et Monteux (fol. 84), — De l'obligation pour les syndics, trésoriers ou clavaires des communautés, hôpitaux, confréries et autres lieux de rendre les comptes de leurs gestions (fol. 85). — De l'obligation pour chaque communauté composée d'au moins cent feux, d'acheter avant un an douze brigandines avec des salades et des heaumes et autant d'arbalètes et trois couleuvrines, et pour les communautés de moindre importance, d'avoir des armes en quantité proportionnée au nombre des feux (fol. 86). — De la défense aux consuls syndics ou administrateurs tant d'Avignon que des communautés du Comtat-Venaissin de vendre les revenus des gabelles et autres droits autrement qu'à l'encan (fol. 87). — De l'obligation d'exécuter les ordonnances sur le cours des monnaies (fol. 91). — De l'obligation de vendre au poids ou à la mesure les choses nécessaires au boire et au manger (fol. 92). — Des attributions des maîtres des rues d'Avignon (fol. 93). — Table des divers chapitres des statuts (fol. 9, 11), etc.

AA. 5. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets papier.

1251-1513. — Bullaire de la ville d'Avignon. — Copie des bulles : de Benoît XIII contre les détenteurs des biens de l'Eglise à Avignon et dans le Comtat-Venaissin (Marseille, St-Victor, 31 août 1404), fol. 3 ; — de Nicolas V sur le même objet (18 septembre 1447), fol. 7 ; — de Calixte III sur le même objet (25 février 1457), fol. 13 ; — de Pie II sur le même objet (17 janvier 1458), fol. 18. — Division des territoires d'Avignon et du Pont de Sorgues (16 janvier 1458), fol. 29. — Bulles: de Sixte IV interdisant aux Célestins et aux Chartreux l'acquisition d'immeubles (2 juin 1474, fol. 36) ; — de Sixte IV pour l'union à l'abbaye de Montmajour, de l'hôpital des pauvres orphelins de Notre-Dame du Pont Rompu, autrement de Jujon, « *hospitale, Pauperum Orphanorum Beatæ Mariæ Pontis Fracti alias de Juguno nuncupatum* (9 septembre 1471, fol. 38). — Ordonnance de Julien de la Rovère, cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens et légat d'Avignon, pour la réforme des cours de la dite ville (19 septembre 1481, fol. 53). — Bulles de Nicolas V, au sujet des comptes à rendre par les exécuteurs testamentaires (18 septembre 1447, fol. 62) ; — de Nicolas V, unissant le prieuré de Notre-Dame de Bon-Repos, autrement de Montfavet, « *prioratum olim conventualem Beatæ Mariæ de Bona-Requie, aliàs de Montefaresio* », dépendant de St Ruf de Valence, à l'hôpital du pont St-Benezet (29 juillet 1452, folio 67) ; — de Pie II, prescrivant qu'au jour de leur entrée en fonctions, les juges prêtent, à la requête des syndics et de l'assesseur, le serment de subir le syndicat à leur sortie de charge (18 janvier 1458, fol. 68) ; — de Martin V, portant qu'aucun religieux ne pourra être viguier d'Avignon (1er février 1425, fol. 71) ; — du même pape, prescrivant que les officiers de la cour temporelle d'Avignon, fassent leur résidence personnelle dans leurs offices (10 juillet 1420, fol. 73) ; — de Grégoire XI, confirmant les conventions passées entre la ville d'Avignon et les seigneurs de Lers, au sujet du péage du dit lieu (23 août 1368, fol 73) ; — du même pape, concédant à ceux qui voudront venir exercer l'art de la draperie à Avignon, les mêmes privilèges qui leur sont accordés ailleurs (23 août 1368, fol. 73) ; — de Nicolas V, affranchissant de tout cens et de toute servitude, la partie de la maison achetée pour tenir les conseils de ville, faisant partie de la livrée appelée autrefois d'Albano (18 septembre 1447, fol. 74) ; — de Grégoire XI, prescrivant que les actes des notaires ne soient point transportés hors la ville (23 août 1368, fol. 75) : — de Grégoire XI, permettant de pêcher dans les fossés de la ville, à condition que les revenus de ces pêcheries serviront à la réparation des remparts (23 août 1368, fol. 75) ; — de Nicolas V

ordonnant que les corps des défunts réputés usuriers, ne pourront être arrêtés par les officiers des cours d'Avignon, à moins qu'ils ne soient usuriers manifestes (18 septembre 1441, fol. 81) ; — de Pie II, confirmant celle de Nicolas V, sur les corps des usuriers (20 janvier 1459, fol. 81) ; — de Paul II, portant que la ville d'Avignon ne peut être aliénée (9 décembre 1465, fol. 83) ; — de Nicolas V, sur le même objet (18 septembre 1447, fol. 84) ; — de Calixte III, sur le même objet (18 août 1445, fol. 85); — d'Urbain V, prescrivant que le viguier et les juges seront tenus de subir le syndicat devant les syndics, dans les dix jours qui suivront la cessation de leurs fonctions (20 avril 1366, fol. 91) ; — de Jean XXIII, portant que les habitants d'Avignon ne pourront être appelés hors de leur juridiction (5 décembre 1413, fol. 94) ; — d'Eugène IV, défendant de vendre la baraterie, « *venditionem hujusmodi barateriæ* », et de jouer aux dés (13 janvier 1431, fol. 96) ; — de Nicolas V, interdisant la baraterie et le jeu de dès (18 septembre 1447, fol. 96); — d'Eugène IV prescrivant que nul ne pourra être viguier d'Avignon, s'il n'est baron ou issu de baron (23 juillet 1463, fol. 97) ; — de Martin V, prescrivant que les officiers de la cour temporelle fassent leur résidence dans leurs offices (11 juillet 1420, fol. 99) ; — de Paul II, défendant aux officiers des cours temporelles d'entrer dans les maisons pour y instruire sur les adultères (9 décembre 1465, fol. 100) ; — de Sixte IV, prescrivant que les fonctions de viguier soient annuelles, et qu'aucun habitant de la ville ne puisse être viguier (14 août 1474, fol. 104) ; — de Nicolas V, portant que tous les citoyens et habitants d'Avignon, les étudiants de l'Université exceptés, devront payer les impôts et gabelles imposés ou à imposer sur leurs biens, meubles et autres (18 septembre 1447, fol. 104) ; — de Paul II, portant que l'office de sous-viguier doit être annuel (9 décembre 1464, fol. 105) ; — de Calixte III, prescrivant aux ecclésiastiques de contribuer aux frais de réparation des dommages causés par la Durance et par le Rhône (23 août 1465, fol. 106) ; — de Sixte IV, confirmant la nomination des conseillers de la ville faite par Charles de Bourbon, archevêque de Lyon et légat d'Avignon, et prescrivant qu'à l'avenir, ils seront annuels (1er juin 1474, fol. 107). — Accord entre les officiers du Pape à Avignon et ceux de René, roi de Sicile, au sujet de la délimitation des rives de la Durance du côté d'Avignon (6 décembre 1484, fol. 116). — Convention passée entre la ville d'Avignon et Louis II, roi de Jérusalem et de Sicile et comte de Provence, au sujet de la juridiction des Avignonais commettant des crimes et délits sur les terres soumises au comte de Provence (20 octobre 1411, fol. 119). — Bulles : de Pie II, défendant de servir une pension aux légats et aux gouverneurs d'Avignon (5 mars 1459, fol. 121) ; — de Sixte IV, contre les Florentins, défendant de les admettre à aucun office séculier, et prescrivant que s'il y en avait quelqu'un il en soit relevé, défendant aux dits Florentins de séjourner à Avignon, et excommuniant les habitants d'Avignon qui les commettraient à quelque office (1er juillet 1479, fol. 122) ; — de Nicolas V, pour la réduction du nombre des hôpitaux (7 juillet 1451, fol. 126) ; — d'Urbain V, portant que les citoyens d'Avignon ne peuvent être cités au delà du Rhône, mais seulement dans le Comtat-Venaissin et aux lieux dépendants de l'Église d'Avignon (26 avril 1367, fol. 127) ; — de Pie II au cardinal de Foix, pour réduire les hôpitaux d'Avignon au nombre qu'il jugera convenable (20 janvier 1458, fol. 127) ; — de Nicolas V, prescrivant que les recteurs des hôpitaux seront tenus de rendre compte, une fois par an, de leur administration (18 septembre 1447, fol. 128) ; — d'Urbain V, prescrivant que tous ceux qui viendront à Avignon ou en retourneront, seront exempts des droits de péage et de leide (18 avril 1367, fol. 129) ; — de Sixte IV, portant que les habitants d'Avignon seront francs de toute imposition et péages imposés ou à imposer au Comtat-Venaissin et terre de l'Église (16 juillet 1474, fol. 130. — Vidimus de la vente par Jeanne, reine de Jérusalem et de Sicile et comtesse de Provence à Clément V, moyennant la somme de 80,000 florins d'or, de la ville d'Avignon et de son territoire (juin 1348, fol. 135) ; — Bulles : d'Eugène IV, confirmant une bulle de Martin V, portant que les monnayeurs ne pourront jouir de leurs privilèges s'ils ne sont réellement monnayeurs et n'exercent le dit art (25 mai 1444, fol. 144) ; — d'Eugène IV, contre les envahisseurs des biens de l'Eglise (décembre 1431, fol. 149) ; — de Sixte IV, pour l'exemption des péages (21 août 1479, fol. 152) ; — de Sixte IV, prescrivant que les offices temporels d'Avignon et du Comtat-Venaissin ne soient donnés qu'à des citoyens et habitants des dits lieux, pourvu qu'ils ne soient pas Florentins (28 novembre 1479, fol. 156) ; — de Pie II, changeant le nom de syndics en celui de consuls, et spécifiant que les

consuls jouiront des mêmes privilèges que s'ils étaient *milites armatæ militiæ* (27 février 1459, fol. 158) ; — de Julien de la Rovère, cardinal de Saint Pierre-ès-liens, pour l'institution de l'hôpital de Ste-Marthe et l'union à cet hôpital des Frères de Notre Dame de la Merci (12 novembre 1481, fol. 159) ; — de Clément VII, confirmant les conventions passées en 1251, entre Alphonse, comte de Toulouse, marquis de Provence et comte de Forcalquier, et les habitants d'Avignon (30 novembre 1379, fol. 161) ; — de Clément VII, confirmant les statuts d'Avignon (30 novembre 1379, fol. 166) ; — de François de Conzié, archevêque de Narbonne et légat d'Avignon, portant règlement sur l'administration publique, la création de conseillers syndics et autres officiers (18 juin 1411, fol. 166) ; — de Sixte IV, défendant la vente aux Chartreux et aux Célestins de possessions ou biens temporels, sans l'autorisation de la ville, à peine d'une amende de 500 ducats (2 juin 1474, fol. 171) ; — de Grégoire XI, confirmant les statuts et libertés de la ville d'Avignon (23 août 1376, fol. 176) ; — de Sixte IV à Julien de la Rovère, cardinal de St-Pierre-ès-Liens, le nommant légat d'Avignon (20 février 1475, fol. 191). — Lettres de Charles VIII, roi de France au gouverneur du Dauphiné, lui ordonnant de reconnaître Julien de la Rovère, cardinal de St-Pierre-ès Liens, comme légat du St Siège (8 décembre 1495, fol. 195). — Bulles : de Jules II, annonçant son élection aux consuls d'Avignon (7 novembre 1503, fol. 205) ; — de Léon X, au sujet des requêtes à lui adressées par les consuls d'Avignon concernant l'envoi d'un légat, la confirmation des indulgences accordées à ceux qui donneront pour la réparation des digues de la Durance, la réparation du Palais Apostolique, les députations de commissaires pour la délimitation du territoire, le syndicat à subir par le viguier, les juges et leurs lieutenants, à leur sortie de charge, le paiement de la gabelle par les docteurs et clercs vendant vin, la prohibition du jeu de dés dans l'hôtel du sous-viguier, les hôpitaux, l'exemption des droits de péage pour les habitants d'Avignon dans l'étendue du Comtat-Venaissin, l'interdiction de mettre à la torture les habitants d'Avignon, sans la présence des consuls, les maîtres des victuailles, les réparations à faire aux digues de la Durance et du Rhône (13 février 1513, fol. 207, etc.

AA. 6. Registre. — In-folio, 118 feuillets, papier.

1431-1569. — Privilèges accordés à la ville d'Avignon par les Papes et les Rois de France. — Copies : des lettres patentes de Louis XII, roi de France, portant que les lettres de marque ne pourront être données contre les habitants d'Avignon sinon par le grand conseil (Étampes, août 1498, fol. 2) ; — des lettres patentes de François I[er], roi de France, portant que les habitants d'Avignon ne seront point compris aux défenses par lui faites, de sortir les blés, vins, chairs et autres denrées hors du royaume, qu'ils pourront acheter, dans les provinces voisines, les dits vivres et les transporter dans ladite ville (Paris, 5 mars 1528, fol. 5) ; — des lettres patentes de François I[er], roi de France, portant que les habitants d'Avignon pourront tenir et posséder dans le royaume toute sorte de bénéfices, tant séculiers que réguliers, comme s'ils étaient ses sujets (Lyon, février 1535, fol. 8) ; — des lettres patentes de François 1[er], roi de France, portant exemption de la foraine du bétail en faveur des habitants d'Avignon (Paris, 4 juillet 1543, fol. 13) ; — des lettres patentes de François 1[er], roi de France, pour l'exemption de la foraine sur les marchandises en faveur des habitants d'Avignon (Paris, 21 septembre 1543, fol. 19) ; — des lettres patentes de François II, roi de France, confirmant les privilèges accordés à la ville d'Avignon par ses prédécesseurs (Amboise, mars 1559, fol. 25) ; — des lettres patentes de Charles IX, roi de France, portant que les habitants d'Avignon pourront acquérir toute sorte de biens, meubles ou immeubles dans le royaume (septembre 1569, fol. 27) ; — des lettres patentes de Charles IX, roi de France, confirmant les lettres patentes de ses prédécesseurs sur l'exemption de la foraine (Plessis-les-Tours, septembre 1569, fol. 32) ; — des lettres patentes de Charles IX, roi de France, accordant la naturalité aux habitants d'Avignon (septembre 1569, fol. 35) ; — des bulles d'Eugène IV à François de Conzié, archevêque de Narbonne, au sujet des entreprises des officiers du roi en Languedoc contre les habitants d'Avignon (juillet 1431, fol. 43) ; — de Nicolas V pour la confirmation des statuts et conventions de la ville d'Avignon (18 septembre 1447, fol. 45) ; — de Calixte III au sujet du paiement des

gabelles du vin (23 août 1455, fol. 55) ; — de Calixte III au sujet de l'arrestation des corps des usuriers (23 août 1455, fol. 59) : — de la bulle de Pie II, prescrivant que les bailes et les recteurs des aumônes rendront compte, au moins une fois l'an, de leur gestion (20 janvier 1458, fol. 76) ; — de la bulle de Pie II, pour la réduction du nombre des hôpitaux (20 janvier 1458, fol. 77) ; — de la bulle de Pie II, confirmant les bulles de ses prédécessenrs, spécifiant que les habitants d'Avignon ne peuvent être traduits devant les juridictions étrangères (20 janvier 1458, fol. 80) ; — de la bulle de Pie II, confirmant les statuts relatifs au syndicat des juges (20 janvier 1458, fol. 87) ; — de la bulle de Pie II, prescrivant que tous les habitants d'Avignon, excepté les étudiants de l'Université, devront payer les impôts et les gabelles (20 février 1458, fol. 89) ; — de la bulle de Pie II, prescrivant que les monnayeurs ne jouiront de leurs privilèges que s'ils exercent réellement leur art (20 janvier 1458, fol. 92) ; — de la bulle de Pie II, spécifiant que les syndics et le viguier, pendant le temps de leur gestion, précéderont tous les autres officiers (3 avril 1459, fol. 106) ; — de Pie II, changeant le nom de syndics en consuls et spécifiant qu'ils jouiront de tous les privilèges des *milites armatae militiae* (21 mars 1458, fol. 112), etc.

AA. 7. (Registre.) — In-folio 71 feuillets, papier.

1492-1580. — Privilèges concédés par les Rois de France à la ville d'Avignon (Fragments) : — Copies : des lettres patentes de Charles VIII, roi de France, exemptant les habitants d'Avignon du droit de marque et représailles (Tours, 25 octobre 1492, fol. 1) ; — de Louis XII, roi de France, sur le même objet (fol. 2) ; — de François Ier, roi de France, sur le même objet (Paris, 12 avril 1515, fol. 4) ; — de François Ier, portant que la marque contre les habitants d'Avignon ne pourra être laxée que par son grand conseil (Paris, avril 1515, fol. 8); — de François Ier, roi de France, portant que les habitants d'Avignon ne sont pas compris dans les défenses faites pour la traite des vivres (Paris, 5 mars 1528, fol. 11) ; — de François Ier, roi de France, portant que les habitants d'Avignon pourront jouir dans le royaume, de bénéfices tant réguliers que séculiers (Lyon, février 1525, fol. 13) ; — de François Ier, roi de France, exemptant les habitants d'Avignon des droits de foraine pour les fruits croissants dans leurs possessions, dans le royaume, (31 juillet 1544, fol. 16) ; — de François Ier, roi de France, pour l'exemption de la foraine sur le bétail en faveur des habitants d'Avignon (Folembray, 8 août 1543, fol. 16) ; — de François Ier, roi de France, exemptant les habitants d'Avignon des droits de foraine sur les marchandises (Sainte-Ménehould, septembre 1543, fol. 19) : — d'Henri III, roi de France, confirmant en faveur des habitants d'Avignon l'exemption des droits de foraine (Paris, 1er mai 1583, fol 24) ; — de François II, roi de France, confirmant tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux habitants d'Avignon (Amboise, mars 1559, fol. 34); — de Charles IX, roi de France, accordant aux habitants d'Avignon le privilège de naturalité (Paris, novembre 1567, fol. 40) ; — de Charles IX, roi de France, confirmant l'exemption du droit de foraine accordée aux habitants d'Avignon par ses prédécesseurs (Plessis-les-Tours, septembre 1569, fol 46) ; — de Henri III, roi de France, confirmant les privilèges accordés par ses prédécesseurs aux habitants d'Avignon (Avignon, décembre 1574, fol. 56) ; — d'Henri III, roi de France, exemptant les habitants d'Avignon du droit de rayne, qui se perçoit en Bourgogne (Paris, 11 mars 1580, fol. 61), etc.

AA. 8. — (Liasse.) 12 pièces, papier.

1157-1699. — Privilèges de la ville d'Avignon. — Copies : du diplôme de Frédéric II, empereur d'Occident, confirmant toutes les concessions faites à l'évêque d'Avignon par les empereurs et les rois ses prédécesseurs (24 janvier 1157) ; — du diplôme du même empereur, prenant sous sa protection l'évêque d'Avignon, défendant de construire des fortifications sur le pont de Maupas, « *suprà pontem Malipassus aliquas munitiones edificare* », de dessécher et de cultiver sans la permission de l'évêque, les paluds existants à Bédarrides, Agel et Noves, conférant à l'évêque la juridiction sur les Juifs, et lui conférant tous ses droits sur le pont de Ramatuel sur la Durance, « *portus in fluvio Durentia a loco qui vocatur Rumeta* », jusqu'à l'embouchure de cette rivière à Barbentane (3 août 1178) ; — de la sentence du cardinal Romain, du titre de Saint-Ange, absolvant les habitants d'Avignon de l'excommunication encourue

par eux pour avoir favorisé les Vaudois et les Albigeois (4 janvier 1226) ; — de la convention passée entre les comtes de Provence et de Toulouse et la ville d'Avignon (7 mai 1251) ; — d'une attestation de Bertrand, archevêque d'Embrun, portant que Jean XXII a accordé aux habitants d'Avignon, le privilège de n'être pas jugés hors le territoire d'Avignon, même en vertu de lettres apostoliques (31 décembre 1322) ; — d'une bulle de Clément VI, confirmant les libertés et privilèges de la ville d'Avignon (28 mars 1348) ; — d'un bref d'Innocent VI, portant que son chancelier et ses successeurs, à l'avenir, ne pourront exercer leurs fonctions qu'après avoir juré de respecter les libertés de la ville (27 mars 1358) ; — des lettres patentes de Louis XIII, de mars 1610, et de Louis XIV, d'octobre 1643, confirmant l'exemption des droits de foraine en faveur des habitants d'Avignon, etc.

AA. 9. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets papier.

1605-1624. — Hommages prêtés aux Papes par la ville d'Avignon. — Hommage prêté à Paul V, au nom de la ville, par François de Berton, écuyer gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et Laurent de Joannis, docteur ès-droits (20 novembre 1605, fol. 1). — Brefs : de Paul V, au sujet de la redevance mensuelle à payer à chaque soldat italien servant à Avignon (10 avril 1606, fol. 6) ; — de Paul V, confirmant les bulles de ses prédécesseurs, portant que le viguier d'Avignon devra être baron ou de race de baron (3 avril 1606, fol. 11). — Hommages : au pape Grégoire XV, au nom de la ville d'Avignon par Vincent de Galliens, seigneur de Castellet, et Claude Silvestre, docteur ès-droits (20 août 1621, fol. 15) ; — au pape Urbain VIII, par Splendian de Montmorency, seigneur du Hallier, Entraigues et Velleron, et Tristan Bertrand, docteur ès-droits (3 janvier 1624, fol. 20), etc.

AA. 10. (Registre.) — In-4°, 293 feuillets papier.

1474-1482. — Correspondance des consuls d'Avignon. — Lettres : des consuls d'Avignon à M. du Puy, lieutenant-général du gouverneur du Languedoc, au sujet de l'extraction des blés du Languedoc pour l'approvisionnement de la ville (fol. 1) ; — des consuls au Pape, lui annonçant l'envoi par la ville de Gilles de Nogen, viguier, de Louis Meruli, professeur de droit, et d'Antoine de Noveis, trésorier du Comtat-Venaissin, comme ambassadeurs (fol 2). — Instructions données par la ville aux dits ambassadeurs (16 mars 1474, fol. 3). — Lettres : des consuls d'Avignon au Pape, lui faisant l'éloge de la conduite d'Augustin de Camps, sous-viguier, pendant l'épidémie de peste qui a ravagé cette ville, « *etiam valida peste in civitate regnante* » (10 juillet 1474, fol. 10) ; — de René, comte de Provence, à Charles de Bourbon, archevêque de Lyon et légat d'Avignon, lui accusant réception de 1250 écus, en indemnité des excès commis par les gens d'Avignon, en Provence, et lui mandant qu'il envoie à son grand sénéchal l'ordre de se transporter à Graveson, pour la délimitation de la Durance (18 mai 1474, fol. 10) ; — de Louis XI, roi de France aux consuls d'Avignon, leur demandant de laisser conduire à lui le sieur de St-Clément, chevalier Aragonnais, arrêté par le cardinal de Bourbon, légat d'Avignon (Ermenonville, 26 juin, fol. 10) ; — des consuls d'Avignon au sénéchal de Provence, lui demandant d'intercéder auprès du comte de Provence, pour que des lettres de marque ne soient point lancées contre la ville (fol. 12) ; — des consuls d'Avignon notifiant à Charles de Bourbon, archevêque de Lyon et légat d'Avignon, l'élection d'Étienne de Gouvernet, comme trésorier de la ville (fol. 13) ; — des consuls d'Avignon à René, roi de Sicile et de Jérusalem et comte de Provence, au sujet des lettres de marque que celui-ci menaçait de lancer contre la ville (Avignon, 6 octobre, fol. 16) ; — des consuls d'Avignon à Charles de Bourbon, légat, au sujet d'un procès pendant au parlement de Toulouse pour les pallières du Rhône (fol. 20) ; — des consuls d'Avignon au Pape, lui annonçant que les officiers du roi de France ont lancé des lettres de marque et de représailles contre la ville (fol. 25) ; — des consuls d'Avignon à Louis XI, roi de France, lui annonçant l'envoi de Pierre de Surville *(P. de Supravilla)*, comme ambassadeur, pour l'entretenir des vexations des officiers royaux contre la ville (24 février fol. 26). — Instructions remises à Pierre de Surville, ambassadeur de la ville près du roi du France (fol. 27). — Lettres : des consuls d'Avignon au cardinal de Bourbon, archevêque de Lyon, légat d'Avignon, l'avertissant qu'après son départ, un certain nombre des ses officiers « sont demourez au palais et ont faict aucunes chouses tant envers nous que aucuns particuliers de ceste ville qui touchent grandement l'ouneur de Nostre-Sainct-Père » (fol. 32) ; — des consuls d'Avignon au

Pape, au sujet de l'union du monastère des Repenties ou des Miracles « *Monasterii Repentitarum vulgariter de Miraculis* » à la collégiale de St Agricol (fol. 35) ; — à Julien de la Rovère, cardinal prêtre du titre de St-Pierre-ès-Liens, au même sujet (fol. 35) ; — des consuls d'Avignon à l'archevêque d'Embrun, lui recommandant Louis Roberti (fol. 35). — Mémoires et instructions adressés de la part de la ville à Gabriel Flassaneti pour être remis au Pape (fol. 41). — Lettres : des consuls à Julien de la Rovère, cardinal de St-Pierre-ès-Liens et légat d'Avignon, lui recommandant Antoine de Rolands, qui a rendu de grands services à la ville et professeur de droit émerite, « *juris utriusque prestantissimum professorem* » (7 décembre 1477, fol. 45) ; — des consuls au sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, au sujet des blés que la ville avait achetés à Caderousse et qu'il s'opposait à laisser transporter par le Rhône (22 janvier 1478, fol. 50). — Mémoires et instructions donnés par la ville à messire Giraut Boysset, bachelier ès-droits, envoyé vers M. de Caumont, maître des eaux et forêts à Toulouse (fol. 52). — Mémoires et instructions donnés par les consuls à Jean de Tulle, envoyé par eux vers le roi de Sicile (fol. 53). — Lettres : des consuls à Julien de la Rovère, cardinal de St-Pierre-ès-liens et légat d'Avignon, l'assurant de la reconnaissance de la cité pour les services rendus (23 juin 1476, fol. 58) ; — des consuls à M. de Brancas au sujet des difficultés faites par le parlement de Toulouse à l'entérinement des lettres du roi relatives aux palières du Rhône (14 septembre 1476, fol. 61) ; — des consuls à Louis XI, roi de France, accréditant près de lui, comme ambassadeurs de la ville, Antoine d'Ortigue, Guillaume Rici, docteur ès-droits, et Antoine Damians (19 mai 1476, fol. 73) — Mémoires et instructions données par les consuls à Barthélemy Tornel, envoyé vers Antoine de Châteauneuf, sénéchal de Beaucaire et de Nimes (5 juin 1477, fol. 66). — Lettre des consuls à Julien de la Rovère, cardinal de St-Pierre-ès-Liens et légat d'Avignon, en faveur d'Étienne de Simiane, seigneur de Châteauneuf de Giraud l'Ami (5 juillet 1477, fol. 70). — Mémoires et instructions données par les consuls à Barthélemy Tournel, envoyé comme ambassadeur de la ville près le roi de France (fol. 71). — Lettres : des consuls d'Avignon à Louis XI, roi de France, lui demandant de faire cesser les difficultés opposées par ses officiers du Languedoc, du Dauphiné et du Valentinois, aux transports de blé nécessaires à l'approvisionnement de la ville et accréditant près de lui Barthélemy Tornel (29 juillet 1477, fol. 72) ; — Mémoires et instructions envoyées par les consuls à Gabriel Flassoneti, camérier du pape et procureur de la ville (fol. 77). — Mémoires et instructions données par les consuls à Mathieu Vaillant, secrétaire du cardinal de St-Pierre ès-Liens, envoyé vers le roi de France (fol. 80). — Mémoires et instructions données par les consuls à Barthélemy Tornel, envoyé vers le sénéchal de Beaucaire et de Nimes (fol. 84). — Accord entre les bouchers et marchands de bœufs et de moutons, et les consuls et députés du conseil de la ville (mai 1478, fol. 86). — Lettres : des consuls au sénéchal de Beaucaire et de Nimes, le remerciant d'avoir laissé transporter les blés nécessaires à l'approvisionnement de la ville (8 mai 1478, fol. 93). — Tarif de la gabelle du vin (1478, fol. 94). — Lettres : des consuls d'Avignon au comte de Provence, lui exprimant leur joie du projet qu'il a de se rendre à Avignon et lui demandant de prescrire des mesures au sujet des habitants de Provence se rendant dans la ville (26 mai 1478, fol. 97) ; — des consuls au comte de Provence, l'assurant que la ville est très saine : « Nous y avons la grande consolation et joye de vostre venue de part deça et vous mercions grandement » (27 mai 1478, fol. 97) ; — des consuls à Louis XI, roi de France, rappelant les lettres patentes portant que les revenus des droits de passage sous le pont d'Avignon seront consacrés à sa réparation, et lui demandant de prescrire au maître des ports de Villeneuve, l'exécution de ces lettres (14 septembre 1478, fol. 103) ; — des consuls au roi de Sicile et de Jérusalem, comte de Provence, accréditant comme ambassadeur Antoine Lartessuti, premier consul (16 octobre 1478, fol. 105) ; — des consuls à Louis XI, roi de France, se plaignant de François Cappon, fermier des droits du sel, qui entrave la perception de ce droit au profit de l'église de Notre-Dame des Doms et de Notre-Dame de Villeneuve (6 décembre 1478, fol. 111) ; — des consuls à M. du Bouchage, chambellan et conseiller du roi, le priant de leur faire connaître les entreprises de Bernard de Guarlans sur le Comtat-Venaissin (30 janvier 1478, fol. 114) ; — des consuls au comte de Castro, gouverneur du Roussillon, lui signalant les entreprises de Bernard de Guarlans, dans le Comtat-Venaissin (30 janvier 1478, fol. 114 ; — des consuls au comte de Provence, accréditant près de lui Pons Rasaud, comme ambassadeur (12 février 1479, fol, 118) ; — des consuls au sénéchal de Beaucaire et de Nimes, lui annonçant l'arrivée d'Ac

curse Meynier, porteur d'une lettre du roi de France à lui adressée (13 février 1479, fol. 118); — des consuls à Sixte IV, lui dénonçant les entreprises de Bernard de Guarlans, sur les terres de l'église (13 février 1479 fol. 119). — Mémoires et instructions données par les consuls à Louis Meille, envoyé près du comte de Provence (17 février 1479, fol. 121) ; — des consuls à Louis XI, roi de France, lui demandant de conserver la ville sous sa protection (17 février 1479, fol. 123) ; — des consuls aux élus du Tiers État du Comtat Venaissin, recommandant la défense du pays contre les entreprises de Bernard de Guarlans (23 février 1479, fol. 126) ; des consuls à M. du Bouchage, conseiller et chambellan du roi, au sujet des entreprises de Bernard de Guarlans (23 février 1479, fol. 127). — Mémoires et instructions données par les consuls à Antoine Lartessuti, envoyé vers le roi de Sicile, comte de Provence, de la part de la ville (1er mars 1479, fol. 130) ; — des consuls à Sixte IV, lui annonçant le départ de Bernard de Guarlans et de ses complices, grâce à l'intervention des commissaires du roi de France (21 mars 1479, fol. 132). — Mémoires et instructions données à Antoine Lartessuti, premier consul, à Antoine Ricii, docteur ès droits, envoyés par la ville vers Sixte IV (29 avril 1479, fol. 137) ; — des consuls aux membres du Sacré Collège des Cardinaux accréditant les dits ambassadeurs (30 mars 1479, fol. 144). — Conditions obtenues de Louis XI, roi de France, par les ambassadeurs envoyés par la ville : les officiers royaux du Languedoc et du Dauphiné, empêcheront à toute compagnie armée de pénétrer sur les terres de l'Eglise, et s'ils y entrent, ils les en chasseront à main armée, sans aucune charge pour la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin ; ils ne pourront lancer des lettres de marque et de représailles sans l'avis du grand conseil ; au cas où ces lettres seraient autorisées, les sujets du Pape possédant des biens dans le royaume en seront exemptes ; les droits de port ou de passage du Rhône seront livrés aux recteurs de l'œuvre du Pont, pour être employés à ses réparations ; le château de Visan qui, après l'expulsion de Bernard de Guarlans du Comtat-Venaissin, avait été occupé par certains nobles du Dauphiné qui y avaient fait arborer la bannière royale sera restitué (12 juin 1479, fol. 151). — Lettres : des consuls à Louis XI, roi de France, lui adressant par Accurse Meynier, assesseur, un bref du Pape, le remerciant des diligences faites pour « vuider les gens d'armes hors des terres de l'Église » (21 septembre 1879, fol. 156) ; — des consuls à M. du Bouchage, conseiller et chambellan du roi, lui annonçant l'arrivée d'Accurse Meynier, porteur du bref du Pape (21 septembre 1469, fol. 157) ; — des consuls à Accurse Meynier, lui adressant le dit bref (21 septembre 1459, fol. 159); — des consuls au pape Sixte IV, lui annonçant le départ de Louis Pallard, comme envoyé de la part des maîtres chirurgiens et barbiers de la ville, pour lui exposer certaines considérations touchant le dit art et la conservation de ses statuts, « *circa conservationem capitulorum artis praedictæ* » (22 octobre 1479, fol. 163). — Mémoire et instructions remises à Pallard de la part des maîtres en chirurgie (fol. 163). — Mémoire et instructions remises à Mathieu du Plan, bachelier ès-droits, envoyé à Rome au nom de la ville (fol. 164). — Lettres : des consuls au Roi de Sicile et de Jérusalem, lui annonçant l'envoi de Pons Rasaud, porteur d'un bref du Pape le remerciant des services qu'il a rendus à la ville « mesmement au temps des gens d'armes qui s'estoient mis ez terres de l'Eglise » (26 octobre 1479, fol. 168) ; — des consuls à Sixte IV, lui demandant que le légat d'Avignon vienne remplir sa charge pour faire cesser la discorde existant entre la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin (24 novembre 1479, fol. 174). — Mémoires et instructions données à Mathieu du Plan, envoyé de la ville à Rome (fol. 176) ; — des consuls au sénéchal de Nîmes et de Beaucaire, lui annonçant l'envoi d'un présent de velours noir (24 décembre 1479, fol. 179) ; — des consuls à Sixte IV, en faveur de Claude Denipont, cousin du gouverneur de la Principauté d'Orange, souhaitant d'être promu aux dignités ecclésiastiques, « *ad dignitates ecclesisticas promoveri* » (28 janvier 1480, fol. 182). — Mémoires et instructions données par les consuls à Accurse de Petra, protonotaire apostolique et agent de la ville à Rome (fol. 189). — Lettres : des consuls à Accurse de Petra, en faveur d'Accurse Meynier (16 mai 1480, fol. 194) ; — des consuls à Julien de la Rovère, cardinal de St-Pierre ès-Liens, en faveur d'Accurse Meynier et lui rappelant les services par lui rendus à la ville, tant près du Roi de France qu'ailleurs, et lui demandant de le maintenir comme juge de la cour temporelle (16 mai 1480, fol. 195). — Articles de la gabelle du vin pour l'année 1480 (fol. 199). — Mémoires et instructions données par les consuls et le conseil de la ville à noble Antoine de Damiens, envoyé vers le légat (fol. 201). — Mémoires et instructions données par les consuls et

le conseil de la ville à nobles Antoine Lartessuti et Pierre de Damiens, envoyés vers Charles, roi de Sicile et de Jérusalem, et comte de Provence, et la reine veuve de René, comte de Provence (fol. 201). — Lettres des consuls à Charles, roi de Sicile et comte de Provence, lui annonçant l'envoi de leurs ambassadeurs (14 juillet 1480, fol. 202). — Instructions données par les consuls à Balthazar Spifami, Raymond de Montsarret, consuls, et Antoine Galiani, citoyen d'Avignon, envoyé vers le légat (24 juillet 1480, fol. 204) ; — des consuls à Sixte IV, en faveur du viguier d'Avignon (15 janvier 1481, fol. 218). — Instructions données par les consuls et le conseil de la ville à Louis Meruli et à Dragonnet Girard, envoyés vers le roi de Sicile, comte de Provence (11 février 1481, fol. 225). — Mémoire et instructions données par les consuls et conseils de la ville à Étienne Cairoleti, envoyé vers le cardinal de St-Pierre ès-Liens (mars, 1481, fol. 229). — Lettres : des consuls au cardinal de Saint-Pierre ès-Liens, en faveur de Christophe Botini, fameux docteur ès-droits, « *famosissimi legum doctoris* » (12 avril 1481, fol. 233) ; — des consuls à Louis XI, roi de France, lui annonçant le départ de Dragonnet Girard, docteur ès-droits, Antoine de Damiens, Jaumet Pellegrin et Pierre Lambert, comme ambassadeurs vers lui, pour le remercier de ses bons offices envers la ville (1er mai 1481, fol. 236). — Mémoires et instructions données aux dits ambassadeurs (fol. 240). — Lettres : des consuls à Louis XI, roi de France, au sujet des lettres patentes à eux signifiées par le sénéchal de Beaucaire, contre les privilèves de la cité (5 mai 1481, fol. 241). — Instructions données par les consuls et conseil, à Étienne de Tertulle, docteur ès-droits, et à Jean de Tulle, ambassadeur de la ville, envoyés près le roi de Sicile (9 mai 1481, fol. 243) ; de Louis XI, roi de France, à l'évêque d'Albi, en Languedoc, lieutenant général du roi, et au sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, au sujet de Jean de Vaulx, qui, contre les franchises et privilèges de la ville d'Avignon, avait été arrêté par les officiers du roi de Sicile et emprisonné dans cette ville, bien que son sujet (1481, fol. 249) ; — des consuls à Louis XI, roi de France, lui annonçant la mise en liberté de Jean de Vaulx (24 mai 1481, fol. 249) ; — des consuls et conseil à Charles, roi de Sicile, lui envoyant un présent de deux charges de fruits « des meilleurs que nous avons pu trouver » (20 juillet 1481, fol. 254) ; — des consuls et conseil à Louis XI, roi de France, lui annonçant que le légat a donné passage, tant dans la cité d'Avignon que dans le Comtat Venaissin et terres de l'Église, à l'armée qu'il envoie en aide au roi de Sicile (24 juillet 1481, fol. 255) ; — des consuls et conseil lui annonçant qu'un nommé Petit Jean, accompagné d'une compagnie de gens de guerre et se disant être un des maîtres de son hôtel, est entré à Monteux et que le légat l'a laissé passer (19 août 1481, fol. 259). — Instructions données par les consuls et conseil à Bertrand de Codercio, de l'ordre des Frères Prêcheurs, envoyé près le roi de France (3 septembre 1481, fol. 262). — Instructions données par les consuls et conseil à Accurse Guillotti, envoyé près le roi de France (21 septembre 1481, fol. 265). — Lettres des consuls et conseil à l'évêque d'Albi, lieutenant du roi en Languedoc, pour lui demander son appui (21 septembre 1481, fol. 267). — Instructions données par les consuls et conseil à Barthélemi de Riqueti, professeur de théologie et prieur des Frères Prêcheurs, envoyé vers le roi de Sicile, comte de Provence (décembre 1481, fol. 271). — Lettres des consuls et conseil à Accurse Guilloti, licencié ès-lois, envoyé près le roi de France (décembre 1481, fol. 272). — Instructions données du consentement du légat par les consuls et conseil à Guillaume Ricii, docteur ès-lois, envoyé près du pape Sixte IV (2 novembre 1481, fol. 274). — Lettres : des consuls et conseil à Guillaume Ricii, envoyé près du pape pour les affaires de la ville (18 décembre 1481, fol. 283) ; — des consuls et conseil à Louis XI, roi de France, au sujet d'une traite de mille charges de blé nécessaires pour l'approvisionnement de la ville (27 décembre 1481, fol. 285) ; — des consuls et conseil à Louis XI, roi de France, en faveur d'un sieur Philip, relativement à un héritage qu'il va recueillir dans le royaume (2 janvier 1482, fol. 287) ; — des consuls et conseil à Guillaume Ricii, envoyé de la ville à Rome (17 février 1482, fol. 290), etc.

AA. 11. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1590-1606. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls au cardinal de Montalto, lui demandant d'intercéder près du Pape pour faire augmenter la garnison italienne, afin de garder la ville contre les Huguenots qui menacent de la prendre : *facendola consapevole delli imminenti pericoli nelli quali siamo della perdita di questa citta che sarebbe grandissimo scandalo non solo rispetto a noi e Santa Sede apostolica ma anco per tutta la Chrestianita* (1er

juillet 1590, fol. 2) ; — à Sixte IV, lui exposant les dangers courus par la ville menacée par les Huguenots (21 juillet 1590, fol. 3) ; — au même, lui annonçant la mort du cardinal de Bourbon, légat, et lui demandant de la remplacer par le cardinal Montalto, protecteur de la ville (25 août 1590, fol. 6) ; — à Grégoire XIV, le félicitant de son élection au pontificat (21 décembre 1590, fol. 7) ; — au même, lui annonçant que des bandes armées se forment en Languedoc, en Dauphiné et en Provence, et qu'un grand nombre d'étrangers suspects ont pénétré dans la ville (29 janvier 1591, fol. 8) ; — au même, lui mandant le danger où se trouve la ville où toute sorte de gens, jusqu'aux ecclésiastiques, passent leur temps dans les corps de garde : *sono costretti dormire in propria persona dentro i corpi di guardia* (1er mars 1591, fol. 10) ; — au cardinal Sfondriati, lui signalant les dangers courus par la ville (9 mai 1590, fol. 12) ; — au cardinal Farnèse, archevêque de Vienne, au sujet d'un édit royal sur la prohibition des draps de soie étrangers, dans lequel la ville ne devait pas être comprise (25 août 1601, fol. 36) ; — à Ferdinand, grand duc de Toscane, au sujet du passage de Marie de Médicis, sa fille, reine de France, à Avignon, et des honneurs que la ville désirait lui rendre (26 août 1601, fol. 36) ; — à M. de Belièvre, chancelier de France, lui demandant le maintien des privilèges de la ville d'Avignon en Languedoc, contre les fermiers de la province vu qu'elle est limitrophe des provinces du royaume et que les habitants de laquelle ne peuvent respirer que l'air « qui leur est rapporté d'icelles » (6 novembre 1602, fol. 46) ; — au duc de Montmorency, pair et connétable de France, demandant sa protection en faveur de la ville, cotre les fermiers de la patente du Languedoc (6 novembre 1602, fol. 47) : — au pape Clément VIII, lui demandant de faire modérer les fastigages de la garnison italienne (26 novembre 1602, fol. 48) ; — au même, au sujet de l'exemption de la gabelle prétendue pour la garnison italienne (1er janvier 1603, fol. 51) : — au pape Clément VIII, lui signalant les désordres causés par la trop grande émission de monnaies qui sont refusées dans les provinces voisines (26 mars 1603, fol. 55) ; — au cardinal Aldobrandini, lui signalant la tentative d'assassinat commise par trois soldats italiens sur Antoine Marini, notaire, et demandant une punition exemplaire (30 avril 1613, fol. 56) ; — à Clément VIII, au sujet de l'augmentation de la monnaie de sous qui cause les plus graves préjudices à la ville (28 mai 1603, fol. 58) ; — à Clément VIII, demandant que la garnison italienne ne soit point exemptée du paiement des droits de gabelle sur le vin (1603, fol. 60) ; — à Clément VIII, lui demandant un secours pour l'achat d'une maison voisine du collège des Jésuites destinée à son agrandissement (24 septembre 1603, fol. 64) ; — à l'ambassadeur de France à Rome, lui recommandant le sieur Drapier, assesseur et docteur ès-droits, envoyé de la ville de Rome (1663, fol. 65) ; — au sieur Drapier, envoyé de la ville à Rome, lui faisant connaître que le colonel Pompée Catilina prétend avoir reçu, en don du Pape, la place Pie, qu'il s'en est emparé et y a fait tranporter des pierres enlevées des vieux édifices de la place du Palais, bien qu'il semble que la place Pie appartient à la ville (31 décembre 1603, fol. 67) ; — au cardinal de St-Georges, le félicitant de son choix fait comme légat d'Avignon (juillet 1605, fol. 68) ; — au sieur de Pomey, fermier général de la douane à Lyon, lui demandant l'établissement d'un accord pour l'acquittement des droits de douane à Lyon (10 novembre 1604, fol. 71) ; — au cardinal de Saint-Georges, lui recommandant le sieur Silvio Laurentini, auditeur et lieutenant général du cardinal de Conti (12 novembre 1605, fol. 73) ; — au pape Clément VIII, se plaignant que contre les privilèges de la ville, l'auditeur de la Chambre ait cité un citoyen d'Avignon hors de sa juridiction, (20 janvier 1605, fol. 76 ; — au cardinal de Saint Georges, le remerciant du choix de Mgr Montorio comme vice-légat d'Avignon (20 janvier 1605, fol. 77) ; — à M. du Vair, conseiller du roi et premier président du Parlement de Provence, lui demandant d'intervenir en faveur de la ville au sujet de l'ordre donné par le fermier de la douane de Lyon interdisant le transport à Avignon des soies, épiceries, de l'or et de l'argent, avant qu'elles n'aient acquitté les droits de douane à Lyon, ce qui serait la ruine du commerce (3 mars 1605, fol. 78) ; — à M. de Crillon, conseiller du roi et maître de camp au régiment des gardes du corps, le priant d'intercéder pour la ville près du Roi pour faire cesser « la tyrannie de ses fermiers de la douane de Lyon » (30 mars 1605, fol. 81) ; — au cardinal de Saint Georges, lui demandant de faire rapporter la nomination de viguier qui n'a pas été faite conformément aux privilèges de la ville et aux bulles des souverains pontifes (27 avril 1605, fol. 83) ; — à M. de Blacons, gouverneur du château d'Orange, lui demandant d'empêcher les soldats d'enlever le bétail et les fruits des habitants de la ville ayant des biens dans

les terres d'Orange et de Courthézon (1605, fol. 85); — à Henri IV, roi de France, lui signalant les vexations des fermiers des droits de douane et lui annonçant l'envoi de MM. de Crillon et de Berton, deux des principaux gentilshommes de la ville, pour lui exposer leurs griefs (22 juillet 1605, fol. 88) ; — au cardinal de Joyeuse, lui exposant les vexations des fermiers « de la patante » et lui demandant son intervention près du Roi (juillet 1605, fol. 91) ; — au cardinal de Conti, lui annonçant que Blacons, gouverneur d'Orange, a été mis hors du château et de la ville (30 août 1605, fol. 93) ; — à Henri IV, roi de France, au sujet de la reddition d'Orange, l'assurant que la ville n'a rien fait pour soutenir ses ennemis (12 septembre 1605, fol. 94) ; — au cardinal Borghèse, accréditant près de lui M. de Berton, premier consul, et de Joannis, docteur ès-droits, envoyés de la ville à Rome (17 octobre 1605, fol. 97) ; — à M. de Bertons, premier consul et ambassadeur de la ville à Rome, le félicitant de la manière dont il a rendu hommage au Pape au nom de la ville (28 décembre 1605, fol. 101) ; — au pape Paul V, l'assurant de la fidélité de la ville au Saint-Siège (26 janvier 1606, fol. 102) ; — à MM. de Berton et de Joannis, ambassadeurs de la ville de Rome leur signalant les mesures rigoureuses prises contre les habitants par le vice-légat qui « *continue à mettre nos habitants en prison* », et leur envoyant un mémoire contre ces excès (29 janvier 1606, fol. 107) ; — au même, lui signalant les menaces et les injustices du vice-légat envers la ville et l'engageant à faire connaître de nouveau cette situation au Pape (18 février 1606, fol. 110) ; — au pape Paul V, lui exposant le malheureux état de la ville et lui demandant d'accueillir les ambassadeurs envoyés vers lui (22 février 1606, fol. 116) ; — à François Borghèse, an sujet de la nomination de Pompée Frangepani comme général des armes et gouverneur d'Avignon (29 mars 1606, fol. 120) ; — au Père général des Jésuites à Rome, lui demandant de retirer l'autorisation donnée au collège de Carpentras d'instituer quatre basses classes, ce qui serait la ruine de celui d'Avignon (22 juin 1606, fol. 128) ; — aux cardinaux Borghèse et Conti, au sujet du préjudice causé par l'érection du nouveau collège des Jésuites à Carpentras, « *per patire grandissima rovina alle nostre gabelle* » (1er juillet 1606, fol. 137) : — à M. de Logan, agent de la ville à Rome, sur le même sujet (1er juillet 1606, fol. 137), etc.

AA. 12. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets papier.

1606-1608. — Correspondance des consuls. — Lettres : à M. de Crillon, conseiller du roi et lieutenant colonel de l'infanterie française, lui recommandant le sieur Chaissii, envoyé de la ville (2 juillet 1606, fol 4) ; — à Mgr Jean de Tulle, évêque d'Orange et abbé de St-Eusèbe, lui demandant de conserver ses faveurs à la ville (26 juillet 1606, fol. 7) ; — à M. de Logan, agent de la ville en cour de Rome, lui annonçant l'envoi d'un mémoire concernant l'établissement du nouveau collège de Carpentras, et le priant de faire entendre à Sa Sainteté les incommodités, ruines et dommages que tout le public recevra par l'établissement du nouveau collège « demandé par ceulx de Carpentras » (26 juillet 1606, fol. 7) ; — à Mgr Jean de Tulle, évêque d'Orange abbé de St-Eusèbe, au sujet de l'interdiction faite sur la demande de la ville, au sieur Laurent Gay, d'exercer la charge de notaire (10 août 1606, fol. 14) ; — au même au sujet de l'établissement du nouveau collège de Carpentras, le priant de détourner de la ville un si grand malheur, « aultrement notre ville sera ruinée, abandonnée de ses plus chers habitants, oppressée de dettes, sans trafic, remplie de misères et nécessités » (11 août 1606, fol. 16) ; — aux échevins de Lyon au sujet des passeports à accorder aux voyageurs venant de cette ville, pour leur permettre l'entrée à Avignon (19 août 1606, fol. 17) ; — à Jean de Tulle, évêque d'Orange, et à M. de Logan, agent de la ville d'Avignon à Rome, au sujet de l'interdiction faite au sieur Gay, d'exercer le notariat (27 août 1606, fol. 23) ; — à Jean de Tulle, évêque d'Orange et abbé de St-Eusèbe, au sujet de la nomination d'un nouveau vice-légat (17 septembre 1606, fol. 28) ; — au cardinal de St-Georges, légat d'Avignon à Rome, lui demandant d'empêcher la création du collège des Jésuites à Carpentras (23 septembre 1606, fol. 30) ; — au cardinal de Conti pour le même objet (23 septembre 1606, fol. 31) ; — à M. de Logan, agent de la ville d'Avignon en cour de Rome, au sujet de Laurent Gay, auquel on a interdit d'exercer la charge de notaire et de l'établissement du collège des Jésuites à Carpentras (24 septembre, fol. 34) ; — à la duchesse de Mantoue, l'assurant du dévouement de la ville (4 octobre 1606, fol. 38) ; — au cardinal Barberini,

nonce de sa Sainteté, près du roi de France, le félicitant de son élévation au cardinalat et lui signalant les entreprises des fermiers de la foraine de Provence (26 octobre 1606, fol. 43) ; — au cardinal Borghèse lui demandant de s'opposer à l'établissement du collège des Jésuites à Carpentras (7 novembre 1606, fol. 46) ; — au pape Paul V, au sujet de l'établissement du collège des Jésuites à Carpentras et des dommages qu'il cause à la ville (5 décembre 1606, fol. 50) ; — au cardinal Borghèse au même sujet (5 décembre 1606, fol. 50) ; — au P. général des Jésuites au même sujet (17 décembre 1606, fol. 54) ; — au duc de Montmorency, connétable de France, lui signalant les exigences des fermiers royaux, à propos du transport et du passage des fruits et denrées le long du Rhône (22 décembre 1606, fol. 57) ; — à Henri IV, roi de France, se plaignant de la ruine causée à la ville par l'interdiction générale du commerce public dans les provinces de Languedoc, de Provence et du Dauphiné, avec défense aux sujets du royaume « de fréquenter et converser avec nous » (7 janvier 1607, fol. 59) ; — au pape Paul V, lui faisant connaître l'interdit général lancé par le roi de France et lui demandant d'intervenir en faveur de la ville (18 janvier 1607, fol. 61) ; — à M. de Montmorençy, connétable de France, lui demandant sa protection (27 janvier 1607, fol. 67) ; — au cardinal de St-Georges, légat d'Avignon, lui demandant sa protection en faveur de la ville (7 février 1607, fol. 71) ; — à M. Logan, agent de la ville au sujet de la construction de palières sur les rives du Rhône et des droits de la ville de faire pêcher le long de la rive du fleuve du côté d'Avignon (9 février 1607, fol. 76 ; — au pape Paul V, au sujet de l'élection des nouveaux consuls (28 juin 1607, fol. 81) ; — au pape Paul V, le remerciant de la nomination du cardinal Borghèse, son neveu, comme légat d'Avignon (25 juin 1607, fol. 87) ; — au cardinal Borghèse, le remerciant de la peine qu'il se donne pour trouver un fameux docteur ès-lois pour l'Université, « *qualche vallente et e famoso dottore nelle legi in questa Università* », afin de remédier à la ruine causée par l'établissement du collège des Jésuites de Carpentras (28 septembre 1607, fol. 94) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, le remerciant de l'envoi de l'archevêque d'Urbin (Joseph-Férrier) comme vice-légat (30 octobre 1607, fol. 97) ; — au cardinal de Conti, lui annonçant que le conseil l'a déclaré bienfaiteur de la ville, et a décidé de faire placer ses armes dans la grande salle du conseil avec l'inscription de *Benefactori* (30 octobre 1607, fol. 97) ; — au cardinal Borghèse, lui annonçant l'arrivée de l'archevêque d'Urbin, vice-légat, au grand contentement du public, attendant à ce qu'il répare les maux causés par Montorio, son prédécesseur (27 novembre 1607, fol. 103) ; — au cardinal de Conti lui annonçant l'arrivée, le 13 novembre, de l'archevêque d'Urbin, nouveau vice-légat et lui annonçant que Montorio son prédécesseur, est parti en secret, voulant laisser ce mauvais souvenir digne du commencement et de la durée de son gouvernement, « *havendo voluto lasciar questo disgusto al fine di suo governo si come haveva fatto nel principio, nel mezzo e durante tutto il detto suo governo* » (27 novembre 1607, fol. 105) ; — au comte de Sault, lui demandant d'intervenir près du roi au sujet des exigences des fermiers de la foraine de Provence (8 décembre 1608, fol. 109) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, demandant la confirmation des privilèges de la ville, en particulier pour la nomination et les attributions du viguier, pour qu'il ait dans Avignon et son territoire « la même autorité que prétend avoir le Recteur dans le Comtat-Venaissin, puisque ce viguier, par sa première et antique institution, représente la personne du prince dans Avignon, étant appelé viguier de son vrai nom pour être « vicaire du prince » (2 janvier 1608, fol. 114) ; — à Jean de Tulle, évêque d'Orange et abbé de St-Eusèbe, le remerciant des soins qu'il prend pour faire maintenir les privilèges de la ville (27 février 1608, fol. 119) ; — au pape Paul V, lui faisant l'éloge du colonel Pompée Catilina et de la façon dont il a gouverné la ville et le pays (29 avril 1608, fol. 125) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, le priant de s'employer à empêcher que Mgr Montorio obtienne la coadjutorerie de l'archevêché (28 mars 1608, fol. 131) ; — au cardinal Borghèse par les nouveaux consuls au sujet de leur élection (26 juin 1608, fol. 133) ; — au cardinal Borghèse lui signalant la mauvaise volonté à l'égard de la ville, du Recteur de Carpentras qui s'immisce dans les affaires de la légation et médite la ruine du commerce de la ville (31 juillet 1608, fol. 136) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, lui demandant de continuer ses bons offices à Jean de Tulle, évêque d'Orange et abbé de St-Eusèbe, représentant de la ville à Rome (27 août 1608, fol. 143), etc.

AA. 13. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets papier.

1608-1610. — Correspondance des consuls. — Lettres : à Mgr Baldes, l'engageant à venir à Avignon, tout danger de peste étant écarté (19 septembre 1608, fol. 1) ; — au pape Paul V, se plaignant des vexations du Recteur du Comtat-Venaissin (30 septembre 1608, fol. 3) ; — à Jean de Tulle, évêque d'Orange, au sujet d'un cours de philosophie fait par les Dominicains de Carpentras, au mépris des privilèges de la ville et du couvent des Dominicains d'Avignon (29 octobre 1608, fol. 6) : — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, au sujet du choix de l'évêque d'Orange comme adjuteur de l'archevêque d'Avignon (23 décembre 1608, fol. 9) ; — au pape Paul V, au sujet de la succession de Mgr Bordini, archevêque d'Avignon, sollicitée par l'évêque de Cavaillon, ce qui n'apporterait que troubles et difficultés dans la ville et lui demandant de choisir l'évêque d'Orange (26 janvier 1609, fol. 11) ; — au cardinal Borghèse sur le même objet (26 janvier 1609, fol, 12) : — au pape Paul V, se plaignant de l'autorisation donnée à Laurent Gay d'exercer le notariat (26 février 1609, fol. 15) ; — au pape Paul V, lui demandant de nommer à l'archevêché d'Avignon un prélat de grande valeur et de grande science, à cause de la situation des biens de l'archevêché en Provence et en Languedoc et des nombreux hérétiques qu'il a à combattre dans son diocèse (12 février 1609, fol. 19) ; — à l'Inquisiteur général de la Foi, en la légation d'Avignon lui demandant le changement de l'Inquisiteur à Avignon, « puisque les déportements de M. vostre vicaire engendrent ung venin sy mortellement contagieux aux bonnes mœurs que nous en recepvons journellement des plaintes » (15 mars 1609, fol. 22) ; — au général des armes lui signalant l'attentat à main armée commis par un soldat italien contre le second consul et réclamant sa punition (16 mars 1609, fol. 22) ; — au pape Paul V, au sujet de la publication faite par ordre du vice légat, d'une bulle de Pie V sur la constitution des cens et pensions et dont l'application jetterait le trouble dans les finances de la ville (1er juin 1609, fol. 24) ; — à Mgr Dulci, archevêque d'Avignon, le félicitant de sa nomination (2 juin 1609, fol. 27) ; — des nouveaux consuls au cardinal Borghèse, au sujet de leur élection (2 juillet 1609, fol. 30) ; — au nonce du pape près le roi de France, lui exprimant leur reconnaissance pour les services rendus à la ville (2 juillet 1609, fol. 32) ; — au même, lui signalant le projet de la douane de Lyon de ne plus admettre les draps et autres soies de la ville à l'entrée, ce qui serait sa ruine, et lui demandant de recourir au Roi (6 août 1609, fol. 38) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, lui demandant d'autoriser le sieur Laurent Joannis, assesseur, à résigner sa charge en faveur de son fils (26 septembre 1609, fol. 42) ; — au cardinal Aquaviva, lui réclamant sa protection en faveur de la ville (1609, fol. 45) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, au sujet des différents de la ville avec les fermiers généraux qui exigeaient le paiement des droits sur les marchandises venant à Avignon, au mépris des privilèges de naturalité obtenus des rois de France (12 novembre 1609, fol. 48) ; — au pape Paul V, en faveur du fils de Laurent Joannis, et le demandant comme secrétaire de la légation d'Avignon (24 décembre 1609, fol, 52) ; — au cardinal d'Aquaviva, réclamant sa protection en faveur de la ville (13 janvier 1610, fol. 57) ; — au sieur Henrici, secrétaire de la ville d'Avignon, délégué à Rome pour les affaires de la ville et lui recommandant d'agir avec diligence (27 janvier 1610, fol. 60) ; — au pape Paul V, lui annonçant la mort de l'archevêque d'Urbain, vice-légat, et le priant de lui désigner un assesseur (16 mars 1610, fol. 63) ; — au sieur Henrici, secrétaire de la ville, délégué à Rome, lui ordonnant de s'employer pour qu'on désigne comme vice-légat « quelque personne d'autorité et dont la dignité fasse respecter sa personne parmi les provinces voisines » (16 mars 1610, fol. 64) ; — au cardinal du Perron, le remerciant de ses bons offices en faveur de la ville (21 avril 1610, fol. 68) ; — à Philippe Philonardi, évêque d'Aquin, nommé vice-légat d'Avignon, le félicitant de cette nomination (18 mai 1610, fol. 71) ; — au pape Paul V, le remerciant de la désignation de l'évêque d'Aquin comme vice-légat et lui annonçant son arrivée (2 juillet 1610, fol. 74) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, implorant sa protection contre les ennemis de la ville et le châtiment des calomniateurs (10 août 1610, fol. 82) ; — au sieur Henrici, secrétaire de la ville, délégué à Rome, au sujet des calomnies répandues contre la ville par le sieur Gay (30 septembre 1610, fol. 87) ; — au sieur Serre, docteur ès-droits à Rome, au même sujet (30 septembre 1610, fol. 89) :

— au pape Paul V, le remerciant du choix de Mgr Mancini comme évêque de Cavaillon (19 septembre 1610, fol. 90) ; — au cardinal Borghèse, au sujet de la nomination de Mgr Mancini à l'évêché de Cavaillon et qui a honoré la ville en lui donnant une nouvelle preuve de la bienveillance de sa Sainteté « *et honorare questa sua città con queste nuovo segno del amore suo* » (19 octobre 1610, fol. 90) ; — à Louis XIII, roi de France, le félicitant de son avénement et lui demandant de « nous vouloir tenir au mesme rang auxquels ses prédécesseurs rois de France et particulièrement le roi Henry quatriesme, de glorieuse mémoire, se sont daignés nous tenir » (19 octobre 1610, fol. 91) ; — à Marie de Médicis, reine de France, sur la mort du roi, « comme perdus en ceste perte nous n'aurons ny plume, ny parolles pour en exprimer le ressentiment » et lui demandant « comme il a plu a toutz les roys de France et notamment au feu roi de glorieuse mémoire nous tenir au rang de propres subjetz » (19 octobre 1610, fol. 92) ; — aux cardinaulx de Joyeuse et du Perron, réclamant leur protection pour la confirmation des privilèges de la ville (19 octobre 1610, fol. 94) ; — au duc de Montmorency et au duc d'Épernon, pour le même objet (19 octobre 1610, fol. 95) ; — au Révérend Père Cotton, lui recommandant M. de Doni, premier consul envoyé à la cour de France (19 octobre 1610, fol. 97) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, lui annonçant que la ville a envoyé à la cour de France le sieur de Doni, pour faire confirmer ses priviléges (19 octobre 1610, fol. 98) ; — à Mgr Riverola, archevêque de Nazareth, réclamant sa protection en faveur de la ville (25 novembre 1610, fol. 102).

AA. 14. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets papier.

1610-1614. — Correspondance des consuls. — Lettres : à M. de Doni, premier consul et ambassadeur de la ville à la cour de Rome, relativement à des difficultés soulevées entre la ville et le vice-légat, au sujet de l'élection des conseillers (27 décembre 1610, fol. 1) ; — au sujet de l'instance faite par les ouvriers en soie du Languedoc, à propos des manufactures de soie, contre tous les privilèges de naturalité obtenus des rois de France (25 janvier 1611, fol. 6) ; — au cardinal Borghèse, lui annonçant la mort de M. Suares, auditeur de rote (24 février 1611, fol. 10) ; — au sieur Richard de Serre, docteur ès-droits et agent de la ville à Rome, au sujet des prétentions des habitants de Noves, sur des terres aux bords de la Durance, près de Bonpas et qui doivent appartenir à la ville (8 avril 1611, fol. 14) ; — au nonce de Sa Sainteté en France, lui annonçant le départ du sieur Ymonier, délégué des marchands et fabricants de soie, pour traiter des difficultés soulevées par la douane de Lyon et lui demandant sa protection (15 avril 1611, fol. 19) ; — à M. du Vair, premier président de la Cour des Comptes de Provence, lui annonçant que le roi a confirmé les privilèges de naturalité de la ville, l'exemption des droits de foraine et autres, qu'on levait sur les fruits, denrées et marchandises portées à Avignon, et de là transportées dans les provinces voisines (14 juillet 1611, fol. 24) ; — au duc de Montmorency, connétacle de France, s'excusant que les recteurs de l'Aumône générale de la ville aient procédé envers lui avec peu de respect dans leurs réclamations d'un legs fait à la dite Aumône (23 août 1611, fol. 29) ; — à M. de Cadenet, procureur général en la Chambre des Comptes de Provence, le remerciant de ses bons offices envers la ville (28 septembre 1611, fol. 33) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, lui exprimant la joie de la ville à l'élévation au cardinalat du vice-légat Philonardi (27 octobre 1611, fol. 35) ; — au cardinal Borghèse lui faisant l'éloge de Pompée Frangipane, général des armes à Avignon (octobre 1611, fol. 38) ; — aux consuls de Beaucaire, leur annonçant que le procès de la ville contre les fermiers de la foraine « sur leurs extraordinaires déportements » est pendant par devant le maître des ports de Villeneuve (17 janvier 1612, fol. 40) ; — au sieur Henrici, secrétaire de la ville, délégué à Aix au sujet d'un différent entre les marchands de soie et les mouliniers, sur la sortie des soies crues et teintes (22 mars 1612, fol. 43) ; — au cardinal Borghèse, au sujet de la réparation du collège des Jésuites, que le vice-légat Philonardi avait donné l'ordre d'interrompre (29 mars 1612, fol. 46) ; — à M. des Issarts, premier consul, au sujet de l'élection des nouveaux conseillers interrompue par ordre de Sa Sainteté (27 juillet 1612, fol. 54) ; — au pape Paul V, l'assurant du dévouement et de la fidélité de la ville (28 juin 1613, fol. 75) ; — au cardinat Borghèse, légat, lui annonçant le retour de M. Châteauneuf de Verquières (11 juillet 1613, fol. 78) ; — au cardinal Borghèse, au sujet des désordres occasionnés dans les finances par l'alté

ration de la monnaie de patats, faite par le directeur de la monnaie emprisonné dans le palais par ce fait et implorant la grâce de Sa Sainteté (1er août 1613, fol. 82) ; — au pape Paul V, au sujet de la trop grande quantité de monnaie de patats qui cause de très grands désordres (30 août 1613, fol. 88) ; — au pape Paul V, lui annonçant qu'une troupe de gens armés, de Châteaurenard en Provence, a attaqué les ouvriers de la ville qui travaillaient aux palières de la Durance, les a battus et a mis leurs outils et leurs barques en morceaux, au mépris de la juridiction de ses officiers (30 août 1613, fol. 89) ; — au pape Paul V, lui demandant de lever la défense faite par le cardinal Philonardi, vice-légat, de reconstruire une partie du collège des Jésuites et d'autoriser l'établissement dans la ville des Pères Observantins de St-François (30 août 1613, fol. 89) ; — à M. Richard de Serre, agent de la ville à Rome, l'entretenant des difficultés opposées par les gens de Châteaurenard aux réparations des palières de la Durance, « ceuls de Châteaurenard se sont assemblés avec le tocquesin, les armes en main, et sont venus, environ huitante hommes, passer à gay la Durance, rompre les palières et réparations, arracher les paulx, battre noz travaillenrs, faisant force de les emmener prisonniers à Châteaurenard, prenant note bâteau, le mettant en pièces avec un ravage et insult très grand » ; lui relatant les difficultés soulevées par le vice-légat à propos de la trop grande quantité de patats, lequel avait traité les consuls « en qualité que sy fussions été des faquins et crocheteurs, il n'aurait pas faict pis, au grand mespris de l'honneur de la ville et de nostre particulier » (30 août 1613 fol. 92) ; — au pape Paul V, lui dénonçant la conduite du vice-légat envers les consuls (3 septembre 1613, fol. 96) ; — au sieur Serre, agent à Rome, l'entretenant des affaires de la ville des réparations des palières de la Durance et des difficultés soulevées par les gens de Châteaurenard, de la poissonnerie, de la monnaie de patats, des classes des Pères Jésuites et Observantins, « d'une nouvelle vexation du cardinal vice-légat, en ce qui regarde le courrier ordinaire de Romme, lequel il dépesche quand bon lui semble, sans donner loisir à qui veult escripre, l'arrestant et licentiant tant et comme il luy plaist, sans avoir égard qu'il y a heu de tous jours un jour déterminé. Il se fait pourter au Pallais tous les paquetz et là il voit l'inscription et adresse à yceulx et à qui apartiennent et après, sy bon luy semble, il les met sous la couverture, et quand l'ordinaire et courrier de Romme arrive, il le faict conduire au Pallais, ouvre les baquetz et est en son pouvoir de retenir les lettres de nos concitoyens et nostres ou les faire ouvrir pour veoir leur contenu » (27 septembre 1613, fol. 98) ; — au sieur Serre, agent à Rome, l'entretenant de la cotisation exagérée réclamée de la ville pour la réparation du pont, et pour la fixation de laquelle les consuls n'ont point été appelés (4 octobre 1613, fol. 105) ; — au pape Paul V au sujet de la ruine du pont sur le Rhône, et de la cotisation exagérée imposée à la ville pour sa réparation (4 octobre 1613, fol. 107) ; — au connétable de France réclamant sa protection en faveur de M. d'Orsan, envoyé de la ville « pour lui représenter des affaires importantes » (24 octobre 1613, fol. 108) ; — au sieur Serre, agent à Rome, l'entretenant de la conférence que le cardinal a eue à Mazan avec ceux de la religion réformée, et du mécontentement de ses principaux chefs ; des difficultés apportées par les officiers du Languedoc au transport de la pierre et de la chaux nécessaires è la construction des quais de la ville ; d'une tentative d'assassinat commise par les gens du cardinal vice-légat contre le fils de M. d'Orsan (30 octobre 1613, fol. 109) ; — au pape Paul V, lui annonçant la mort du colonel Pompée Catilina (14 novembre 1613, fol. 120) ; — au cardinal Borghèse, au sujet des réparations du pont sur le Rhône et lui demandant son intervention pour faire modérer la cotisation imposée à la ville pour cet ouvrage (4 décembre 1613, fol. 131) ; — au connétable de France le remerciant de son intervention en faveur de la ville pour le transport des pierres et de la chaux du Languedoc pour la construction des quais devant la porte du Rhône (3 janvier 1614, fol. 127) ; — au pape Paul V, relativement aux exigences des fermiers du sel (29 janvier 1614, fol. 132). — Instructions et mémoires adressés au sieur Serre, agent de la ville à Rome, au sujet du grenier à sel établi à Avignon qui est au roi et qui a été établi à Avignon pour y débiter le sel de Peccais (fol. 135). — Lettres : au pape Paul V, l'avertissant des menaces faites par les Huguenots d'envahir le Comtat, le Pape n'ayant pas ratifié la convention passée à Mazan entre eux et le cardinal Philonardi (28 janvier 1614, fol. 143) ; — au sieur Serre, agent de la ville à Rome, lui faisant connaître l'avis donné au cardinal Philonardi par le maréchal de Lesdiguières, de l'envahissement de quelques places du Comtat

par les Huguenots (28 janvier 1614, fol. 147) ; — au nonce du Pape en France, lui dénonçant les menées des Huguenots et lui demandant de faire donner les ordres nécessaires au maréchal de Lesdiguières pour qu'ils n'inquiètent pas le pays (21 mars 1614, fol. 151) ; — au pape Paul V, lui dénonçant la conduite du cardinal Philonardi, qui a refusé d'autoriser l'envoi d'un délégué près du nonce à Paris, pour lui faire connaître les menaces des Huguenots (21 mars 1614, fol. 152) ; — à Mgr Jean de Bagni, archevêque de Patras, se réjouissant de sa nomination comme vice-légat d'Avignon (4 avril 1614, fol. 155) ; — à M. Serre, agent de la ville à Rome, au sujet des difficultés soulevées par les fermiers du grenier à sel, de la modération de la cotisation de la ville pour les réparations du pont (4 avril 1614, fol. 156) ; — à M. Serre agent de la ville, lui annonçant l'arrivée de Jean de Bagni, nouveau vice-légat, le 22 mai, et le départ, le même jour, du cardinal Philonardi accompagné jusqu'à Bonpas (30 mai 1614, fol. 164) ; — à Marie de Médicis, régente, lui demandant sa protection pour la ville, « les habitants de laquelle espèrent aultant le très humble service de vostre Majesté que celluy de Sa Saincteté, leur prince naturel », et l'assurant de leur obéissance à ses commandements sous les ordres du vice-légat « que vostre Majesté a agréé » (30 mai 1614, fol. 165) ; — au pape Paul V, lui annonçant l'arrivée du nouveau vice-légat (30 mai 1614, fol. 166) ; — des nouveaux consuls au pape Paul V, lui exprimant leur soumission (27 juillet 1614, fol. 170) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, lui demandant l'annulation d'un ordre du vice-légat Philonardi interdisant la chasse dans la terre de Montdevergues, attendu qu'il porte atteinte aux privilèges de la ville (20 août 1614, fol. 175) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, lui demandant le maintien des privilèges de la ville (28 août 1614, fol. 181) ; — à M. Serre, agent de la ville à Rome, au sujet du maintien des privilèges de la ville, en ce qui concerne le grenier à sel et les juges du tribunal de St-Pierre dont l'autorité est contestée par ceux du tribunal de la Rotte (2 octobre 1614, fol. 184) ; — au sieur Genou, se plaignant des officiers du Roi, au bureau de Villeneuve ayant ajourné certains marchands de la ville pour n'avoir pas acquitté les droits dus aux fermiers de la douane de Lyon (19 octobre 1614, fol. 187), etc.

AA. 15. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets papier.

1614-1617. — Correspondance des consuls. — Lettres : au sieur Richard Serre, agent de la ville en cour de Rome, au sujet des affaires de la ville, « plusieurs estimant parvenir aux dignités et magistratures de ceste ville par leur seule faveur, sans avoir acquis ni posséder les qualités nécessaires à icelles nous obligent de tant plus de solliciter et faire tenir la main à ce qu'il ne fasse aucune provision en cour de Rome sans le sceu et participation de Mgr le vice-légat et sous l'information que luy en donnerons » (29 octobre 1614, fol. 1) ; — au R.-Père général de la Trinité aux Mathurins de Paris, lui demandant de désigner le Frère Jean Naurias comme coadjuteur du F. Bolliet, supérieur de la Trinité d'Avignon (28 décembre 1614, fol. 7) ; — au cardinal Borghèse, lui rappelant que la charge de viguier, qui est la principale de la ville, ne peut être occupée que par une personne de grande noblesse, et lui demandant de s'opposer à la nomination de M. de Doni à cette charge (8 janvier 1615, fol. 8) ; — au premier président du Parlement d'Aix, lui demandant la remise de plusieurs assassins qui ont effrayé la ville, afin que leur punition soit un exemple (13 janvier 1615, fol. 10) ; — à M. Richard Serre, agent de la ville à Rome, le blâmant d'avoir offensé l'évêque d'Orange en prétendant qu'il recherchait la charge d'agent de la ville (5 février 1615, fol. 15) ; — au pape Paul V, lui faisant connaître que les gens de Noves ont brisé les bornes mises pour diviser les terr:toires des particuliers de Provence, de ceux soumis à la juridiction des officiers pontificaux, et lui demandant de donner des ordres pour remédier à ces abus (12 mars 1615, fol. 20) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, lui faisant connaître les entreprises des gens de Noves sur les terres soumises à la juridiction pontificale (8 avril 1615, fol. 25) ; — à M. de Grille, conseiller à la cour des aides du Languedoc, lui annonçant l'arrivée du sieur Henrici, secrétaire de la ville, pour l'entretien des exigences des fermiers de la Durance de Lyon, faisant payer le double des droits au préjudice des privilèges de la ville (14 mai 1615, fol. 31) ; — des nouveaux consuls au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, au sujet des difficultés survenues au couvent des Dominicains, à propos de l'élection du prieur devant être faite capitulairement par les Pères du couvent, et de l'envoi d'un prieur

nommé par le P. général contre leur constitution (19 juillet 1615, fol. 43) ; — au Révérend Père général des Mathurins de Paris, le remerciant d'avoir désigné le Frère Naurias pour la coadjutorerie de la Trinité d'Avignon (12 août 1615, fol. 50) ; — à l'archevêque de Patras, vice-légat d'Avignon, lui annonçant l'envoi de la situation de l'entrée et sortie des gabelles (23 septembre 1615, fol. 54) ; — aux échevins de Lyon, leur demandant des nouvelles de la peste qu'on dit avoir éclaté à Genève (24 septembre 1615, fol. 57) ; — à l'évêque d'Uzès, lui signalant la présence à Avignon d'une femme nommée Madeleine, « contre laquelle on dresse tous les jours de nouveaux murmures sur l'opinion qu'on ha qu'elle ne soit sourcière et ne s'exerce aux maléfices », qu'on dit avoir été chassée de son diocèse et sur laquelle ils demandent des renseignements, attendu « que nous sommes sollicités de faire instance contre elle par devant le Saint-Office » (1er octobre 1615, fol. 60) ; — à M. Serre, agent de la ville à Rome, l'entretenant du bruit répandu qu'on a résolu d'envoyer le vice-légat d'Avignon comme nonce en France : « ce ne seroit point de nos désirs si tant est qu'ils fussent dignes d'aborder les oreilles de Notre-St-Père ; vous mesnagerés cecy et le ferez entendre ou besoing sera avec prudence sans qu'il porte mescontentement à aulcung » (29 décembre 1615, fol. 67) ; — au duc de Montmorency, pair et amiral de France et gouverneur général du Languedoc, au sujet de la conservation des deniers provenant des revenus du bac établi depuis la ruine du pont, pour la réparation projetée et lui signalant le mal qu'il adviendrait d'un autre emploi de ces deniers (9 janvier 1616, fol. 72) ; — à M. Thibaut, secrétaire du roi et agent de la ville à Paris, lui signalant la demande faite par la province du Dauphiné d'établir à Valence une douane semblable à celle qui existait à Vienne et lui demandant de s'y opposer énergiquement. « L'affaire est tellement importante au bien de ces deux États et touche si avant à noz intérêtz, que nous voulons l'ambrasser sans appréhender aucune sorte de difficultez » (15 janvier 1616, fol. 74) ; — aux échevins de Lyon sur le même sujet (15 janvier 1616, fol. 75) ; — à M. de Serre, agent de la ville, lui prescrivant d'aider le Père de la Doctrine Chrétienne à poursuivre la béatification de leur fondateur. « Ils sont poursuivans en cour de Rome de l'union de leur ordre et de la béatification de leur Père fondateur au plus grand honneur de Dieu ; vous les assisterez au nom de la ville (9 février 1616, fol. 76) ; — à M. de Serre, agent de la ville, au sujet des bruits de changement du vice-légat auquel il devra s'opposer en faisant connaître, « discrètement et prudemment, la nécessité que nous avons de nous conserver ces supérieurs « (9 février 1616, fol. 77) ; — au cardinal Borghèse, lui demandant de faire rappeler la défense faite à la requête de M. de Lopis de chasser dans les terrains infertiles de sa terre de Montdevergues, au détriment de la ville et au mépris de ses privilèges (10 mars 1616, fol. 80) ; — à M. de Lacépède, premier président de la cour des aides de Provence, le félicitant de l'information faite contre les pontonniers du bac de Barbentane au port de Durance, « sur les vilenies et extorsions par eulx commises, tant sur les subjetz du Roy que contre nous » et de leur incarcération (26 avril 1616, fol. 83) ; — au pape Paul V, lui demandant de faire rappeler la défense de chasser dans les terres de Montdevergues (12 mai 1616, fol. 86) ; — au pape Paul V, lui demandant de rappeler la désignation faite du sieur Alphonso, comme viguier, attendu qu'il ne possède pas les titres nécessaires, ce qui a causé une grande émotion parmi les gentilshommes de la ville, jaloux de conserver parmi eux l'honneur de cette charge, « *ha portato admiratione e commotione nella città tra i gentilhuomini quali come gialosi di conservare detto officio nellâ qualita che convienne* » (5 juin 1616, fol. 89) ; — au nonce de Sa Sainteté en France, lui demandant son intervention en faveur de la ville dans les difficultés entre elle et les fermiers de la douane (5 juin 1616, fol. 91) ; — à M. Serre, agent de la ville, l'engageant à demander que des indulgences plénières soient accordées, chaque année, aux fêtes de Notre-Dame de mars et d'août à l'église de Montfavet, qui est intitulée « Notre-Dame-de-Bon-Repos » (9 juin 1616, fol. 94) ; — aux consuls d'Aix leur faisant connaître qu'il n'y a point de danger de peste à Montélimar, mais que les précautions prises ont trait à la ville de Genève à cause du mal qu'« allume et rengrège de plus en plus » en cette ville (10 juin 1616, fol. 97) ; — à M. Serre, l'avertissant que les États du Comtat ont résolu de demander l'expulsion des Juifs, « ce qui provient plus de quelque animosité et passion particulière, qu'ils ont contre les dictz Juifs, à l'occasion de quelque procès qu'il y a parmi eux que de justice ny nécessité et que la ville est décidée à s'opposer à cette demande comme très préjudiciable aux particuliers et contrère au bien public. » (9 juin 1616,

fol. 98) ; — à M. Serre, agent de la ville, au sujet du projet de chasser les Juifs du Comtat et de l'opposition faite par la ville à cette mesure. « Ceste ville est fondée en raison de soustenir que les dicts Juifs ne sortent du dit Comté, mais bien de remonstrer que leur résidence au dict pays est nécessaire d'autant que les ditz Juifs sont soubmis et obligés tant en leur particulier que en corps de communauté, en de très notables sommes, soit aux monastères de religieux et religieuses, gentilshommes, bourgeois et marchands de ceste ville. L'autre raison est que les dictz juifs se comportent dignement et suivant les règles du debvoir en l'exercice de ce qui leur est permis par l'autorité des supérieurs » (4 avril 1616, fol. 111) ; — à l'archevêque de Patras, vice-légat d'Avignon, lui signalant une nouvelle entreprise des gens de Noves sur les terres de la ville, où trente ou quarante personnes armées de pistolets ont attaqué les fermiers et ont emporté les récoltes (20 août 1616, fol. 103) ; — à M. Serre, agent de la ville, au sujet de la mauvaise réception faite au viguier, « que si quelqu'un, privé de jugement, a voleu et a fait quelque monstre de risée et de légèreté, il ne se peult tirer conséquence ny argument que les gentilshommes y ayent trempé ni coopéré » (1er septembre 1616, fol. 105) ; — au Père prieur de la Chartreuse de Bompas, le priant d'autoriser les ouvriers occupés à réparer les palières de la Durance enlevées par les inondations, et à prendre les pierres nécessaires (19 octobre 1616, fol. 110) ; — à M. Thibault, agent de la ville à Paris, lui dénonçant les attaques des gens de Noves. « Ils sont venuz saccager les granges qui sont de deçà la Durance, du cousté de nostre ville, dans le terroir d'icelle, appartenant à noz habitans, ont prins les grains et bétail et l'ont emmené au dit Noves de leur autorité » (3 novembre 1616, fol. 113) ; — au pape Paul V, lui dénonçant les attentats commis par ceux de Noves qui, non contents de détruire les palières de pierre et les défenses faites par ceux d'Avignon, depuis 60 ou 80 ans, contre la Durance, pour la conservation de leur territoire, sont encore venus, trois ou quatre fois, prendre les récoltes et les bestiaux des fermiers, brûler les bois des Pères Chartreux voisins de la palière et commettre d'autres excès au détriment de la juridiction de Sa Sainteté. « *Abbrugiare le legna delli Padri Carthusiani che sono vicini di detta paliera, far molti altri grandissimi eccessi et tentative contra la giurisdizione della Santa Sede* » (30 novembre 1616, fol. 115) ; — à Marie de Médicis lui dénonçant les attaques des gens de Noves qui lui seront exposées par M. de Brissac, gentilhomme de la ville, et lui demandant sa protection contre eux (8 décembre 1616, fol. 120) ; — à Louis XIII, roi de France, au duc de Guise, au garde des Sceaux, au nonce en France, à M. de Luynes, sur le même sujet, suivies du mémoire remis à M. de Brissac, député vers Leurs Majestés pour la ville (8 décembre 1616, fol. 121) ; — à M. d'Alméraz, conseiller du roi et général des postes en France, lui demandant d'établir à Villeneuve le bureau des « paquetz du Roy et pour les occurences de ces deux États » (10 décembre 1616, fol, 128) ; — à M. Thibault, conseiller du roi et secrétaire des finances, au sujet de la nomination des commissaires du Roi et de Sa Sainteté, pour terminer à l'amiable entre les gens de Noves et les habitants d'Avignon (21 février 1617, fol. 132) ; — à M. Serre, agent de la ville, au sujet du changement du P. du Bel, inquisiteur (8 avril 1617, fol. 111) ; — à M. de Lacepède, premier président de la Cour des Comptes de Provence, au sujet du bail à ferme de la foraine de Provence, dans lequel on a altéré les privilèges de la ville (7 mai 1617, fol. 144) ; — à M. de Luynes, premier gentilhomme de la Chambre du Roi, gouverneur d'Ambroise et lieutenant général en Normandie, le félicitant de « l'accroissement que le Roy faict de sa personne » (20 mai 1617, fol. 147) ; — au duc de Montmorency, lui annonçant l'envoi de M. d'Auriac, gentilhomme de la ville, pour l'entretenir au sujet de réparations à faire au pont sur le Rhône (20 mai 1617, fol. 147) ; — à M. de Narbonne et aux États du Languedoc, au même sujet (20 mai 1617, fol. 149) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, lui signalant les manœuvres employées par les fermiers de la foraine, de Provence et de Languedoc, pour la destruction des privilèges de la ville (1 juillet 1617, fol. 153) ; — à Louis XIII, roi de France, lui dénonçant les manœuvres des fermiers de la foraine qui lui seront dévoilées par M. de Payan, gentilhomme de la ville, envoyé vers lui, « qui ne tendent par leur avarice qu'à la ruisne de cest état, et du commerce qu'a esté sy fertile avec vos provinces » (3 août 1617, fol. 157) ; — à M. de Luynes, lieutenant-général pour le roi en Normandie, au même sujet (3 août 1617, fol. 158). — Instructions et mémoires aux sieurs de Payan et Henrici, secrétaire de la ville, ambassadeurs en cour, au sujet des entreprises du fermier de la foraine en Provence et en Languedoc, contre les privilèges municipaux

(3 août 1617, fol. 159) ; — Lettres : à M. Serre, agent de la ville, l'entretenant de diverses procédures (10 août 1617, fol. 162) ; — au sieur Henrici, secrétaire de la ville, envoyé en cour, lui signalant les nouvelles entreprises des fermiers de la foraine, qui au mépris des privilèges, ont fait établir des bureaux le long de la Durance, et contraignent les habitants à payer les droits forains pour le passage des marchandises et des denrées (19 août 1617, fol. 167) ; — à M. de Lacépède, premier président du Parlement d'Aix, lui signalant les exigences des fermiers de la foraine continuant à exiger les droits sur les marchandises et les denrées, malgré toutes les inhibitions faites du mandement de la cour (1er septembre 1617, fol. 170). — Mémoires sur les attributions et la juridiction des maîtres des rues d'Avignon (fol. 175). — Lettres : au cardinal Borghèse, au sujet de la nomination de « César de Beux » comme trésorier-général de la légation (6 septembre 1617, fol. 180) ; — à M. Serre, agent de la ville, lui recommandant de faire entendre au cardinal légat les bonnes qualités du dataire allant à Rome (11 octobre 1617, fol. 184), etc.

AA. 16. (Registre.) — In-folio, 170 feuillets, papier.

1617-1620. — Correspondance des consuls. — Lettres : à M. Salles à Aix, le priant de faire expédier l'arrêt obtenu par les envoyés de la ville contre les fermiers de la foraine (18 octobre 1617, fol. 1) ; — à M. de Luynes, le remerciant de son intervention dans l'affaire de la foraine ; « c'est à vous seul et à la fortune que le ciel et votre mérite nous ont donnés, qu'il fault attribuer tout le bon succès de nos poursuites » (4 novembre 1617, fol. 1) ; — à M. Serre, agent de la ville, au sujet de plusieurs procédures en cours (30 novembre 1617, fol. 6) ; — à M. Henrici, secrétaire de la ville, envoyé en cour au sujet de l'affaire de la foraine (4 janvier 1618, fol. 11) ; — au pape Paul V, au sujet du sieur Laurent Gay, qui, à cause de ses malversations ne pouvait exercer les fonctions de notaire civil ou communal (18 janvier 1618, fol. 14) ; — à M. Serre, agent de la ville, sur le même objet (5 avril 1618, fol. 20) ; — aux consuls d'Orange leur faisant connaître que le vice-légat a été saisi de leur réclamation au sujet de l'imposition du Pont de Sorgues, et qu'il a promis de donner satisfaction au commerce des deux villes (24 avril 1618, fol. 25) ; — à M. Serre, agent de la ville, au sujet de plusieurs procédures pendantes à Rome (31 mai 1618, fol. 29) ; — des nouveaux consuls au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, au sujet de leur élection (4 juillet 1618, fol. 34) ; — à M. Serre, agent de la ville, au sujet des plaintes du clergé pour le paiement des gabelles (2 août 1618, fol. 37) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, exposant que la ville d'Avignon a besoin, pour achever le collège des Jésuites, d'acheter les maisons voisines du collège, qu'on ne veut pas lui vendre et lui demandant de faire intervenir le vice-légat pour obtenir cette vente (30 août 1618, fol. 43) ; — à M. Thibaut, au sujet de l'exemption d'Avignon, lors de la ferme de la douane, et demandant qu'on ne batte plus « de pactz sive tournois » soit en Provence soit en Languedoc, attendu qu'il y en a déjà pour plus de cent mille écus, ce qui cause un grand préjudice au commerce (24 septembre 1618, fol. 44) ; — à M. de Modène, sur le même objet (24 septembre 1618, fol. 44) ; — à M. Serre, agent de la ville, au sujet des exigences des monastères de la ville pour recevoir les filles : « la despanse est sy grande pour faire une religieuse dans Avignon, que sy Sa Sainteté n'y pourveoit, plusieurs maisons se trouveront ruynées, d'autant que n'ayant aucun moyen de marier leurs filles suyvant leur qualité, ny de les faire religieuses attendu la grande quantité d'argent qu'il faut donner, ils ne sauroient que faire de leurs filles et beaucoup se partent à ceste occasion » (27 septembre 1618, fol. 45) ; — aux échevins de Lyon, les consultants sur les bruits de peste à Paris (25 octobre 1618, fol. 48) ; — au cardinal Borghèse, au sujet de l'achat des maisons voisines du collège des Jésuites, lui faisant connaître que les Pères Jésuites sont décidés à payer la somme fixée par le vice légat (7 novembre 1618, fol. 53) ; — à M. Serre, au sujet des différends entre la ville et la communauté de Noves, et des exigences des commissaires du roi qui ont repoussé tout accord en exigeant la reconnaissance de la juridiction royale, sur la rivière de Durance, laquelle appartient à Sa Sainteté, et lui annonçant que M. de Joannis a été envoyé en cour pour cette affaire (5 décembre 1618, fol. 56) ; — à M. de Rochemaure à Nimes, lui signalant la négligence des libérataires travaillant à la réédification du pont sur le Rhône, « lesquels au lieu d'employer les deniers qu'ils reçoivent du passage de la rivière, ils les consacrent à faire bonne chère en ceste ville », et lui demandant de faire déposer les sommes reçues dans un coffre fermant à clef (4 janvier 1619, fol. 60) ; — à M. Serre, agent de la ville, sur diverses affaires

relativement à l'achèvement du collège des Jésuites (9 janvier 1619, fol. 61) ; — au pape Paul V, sur le même objet et lui demandant d'intervenir pour faire opérer la vente des maisons voisines du collège (9 janvier 1619, fol. 62) ; — au colonel d'Ornano lui demandant sa protection dans l'affaire contre la ville et la communauté de Noves, pour la juridiction de la Durance (10 janvier 1613, fol. 63) ; — à M. de Modène, lui demandant de protéger M. de Joannis, envoyé de la ville (10 janvier 1619, fol. 64) ; — à Louis XIII, roi de France, accréditant près de lui M. de Joannis, assesseur et lui demandant de faire terminer l'accomodement entre la ville et la communauté de Noves : « il s'agist de la ville d'Avignon laquelle est naturellement acquise à Vostre Majesté de cœur et d'affection, autant qu'aucunes aultres villes de vostre royaume » (10 janvier 1619, fol. 65) ; — au chancelier, au garde des sceaux, à M. de Luynes, à M. de Cadenet, à M. de Pontchartrain, sur le même objet (10 janvier 1619, fol. 66) ; — à M. de Joannis, député par la ville à Paris, au sujet de son ambassade pour l'affaire de Noves (28 janvier 1619, fol. 70) ; — au pape Paul V, lui demandant d'intervenir en faveur de la ville pour que la juridiction de la rivière de Durance ne passe point au roi de France et reste à Sa Sainteté, ajoutant que pour défendre ce droit, ils sont prêts à dépenser leur revenu et leur sang pour la maintenir : « *per la quale siamo pronti di spendere tutta la robba nostra, e spargere il proprio sangue* » (24 mai 1619, fol. 70) ; — à M. Serre, agent de la ville à Rome, lui faisant part du projet d'accord entre les ministres du roi et M. de Joannis, envoyé de la ville, et lui prescrivant de se jeter aux pieds de Sa Sainteté pour lui demander son intervention ; « ces lettres reçues, vous vous jettiés aux pieds de nostre Sainct Père et, par après, alliés vers Mgr le cardinal Borghèse, luy remonstrer l'importance de cest affaire et le supplier de la prendre à cœur » (29 mai 1619, fol. 74) ; — au nonce de Sa Sainteté, le remerciant de l'appui qu'il a prêté à l'envoyé de la ville, et lui demandant de le lui continuer (2 juin 1619, fol. 75) ; — à M. Thibaut à Paris lui faisant connaître que le pape trouve exorbitantes les prétentions des commissaires royaux, sur la juridiction de la Durance, « laquelle a esté de toujours indécise », que les difficultés sont toujours venues du côté de la Provence, qu'ils en écrivent au nonce, à MM. de Luynes, de Cadenet et de Brantes, pour leur demander leur appui « en ceste occasion qui est la plus importante que nous sçaurions avoir puisqu'il s'agit de la souveraineté de nostre prince et propriété de noz habitants et de détourner un monde de malheurs qui peuvent prendre naissance dans l'indécision de l'affaire » (28 juin 1619, fol. 75) ; — à MM. de Luynes, de Cadenet, de Brantes, sur le même objet (28 juin 1619, fol, 77) ; — à M. Serre, agent de la ville, lui faisant connaître les appréhensions de la ville au sujet de l'affaire de la Durance, d'autant que les commissaires royaux sont totalement disposés en faveur de ceux de Provence (7 août 1619, fol. 84) ; — aux échevins de Lyon, leur demandant des nouvelles de la peste qu'on dit faire de grands progrès à Paris (17 août 1619, fol. 89) ; — à M. Serre, agent de la ville, l'informant que l'affaire de Noves devient dangereuse, préjudiciable et pleine d'appréhensions (4 septembre 1619, fol. 91) ; — à M. Thibault, l'informant que ceux de Lyon sont en instance pour faire interdire l'entrée en France des draps de soie et étrangers, et lui demandant de veiller au maintien de leurs privilèges (10 septembre 1619, fol. 93) ; — aux consuls de Marseille au sujet de la venue de Madame la princesse de Piémont (7 octobre 1619, fol. 98) ; — à M. d'Orsan, viguier, lui annonçant l'arrivée de la princesse de Piémont, que la ville s'apprête à recevoir, et réclamant sa présence (9 septembre 1619, fol. 98) ; — à M. Serre, agent de la ville, lui accusant réception de la lettre par laquelle il fait connaître qu'il ne peut plus vaquer à la poursuite des affaires de la ville à Rome et lui désignant le nouvel agent, prieur du Barroux, auquel il devra remettre tous les papiers, privilèges et documents (7 novembre 1619, fol. 100) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, lui annonçant que le conseil a fait choix du prieur du Barroux, « il signor priore d'Albarosso », pour agent de la ville et lui demandant de l'honorer de ses faveurs (12 novembre 1619, fol. 100) ; — à M. du Barroux, lui faisant connaître les tentatives des gens de Chateaurenard, qui, armés et au nombre de plus de deux cents, ont passé la Durance, enlevé les récoltes et creusé un large fossé pour rejeter ses eaux du côté du territoire de la ville ; « ce sont des attentatz et menasses grandement importantes à cest estat qui est esloigné de son prince, abandonné d'ayde et secours et qui n'a d'autre assistance que celle que peuvent donner nos supérieurs, (7 janvier 1720, fol. 106) ; — à M. de Luynes, le félicitant de « l'estime que le roi a faict de sa personne par ses nouveaux accroissements » (22 janvier 1620, fol.

107) ; — à M. du Barroux, agent de la ville, au sujet des prétentions de M. Serre, ne voulant pas se dessaisir des documents qu'il a entre les mains, avant l'entier paiement de ses gages (5 février 1620, fol. 108) ; — à M. du Barroux, agent de la ville, au sujet de la délimitation des territoires sis au bord de la Durance, entre la ville et la communauté de Noves (5 février 1620, fol. 111) ; — aux consuls d'Aix leur demandant des nouvelles de la maladie contagieuse qu'on dit avoir éclaté à Nice (4 mai 1620, fol. 122) ; — à M. du Barroux, agent de la ville, au sujet des prétentions des gens de Noves, sur les territoires voisins de la Durance (6 mai 1620, fol. 124) ; — à M. de St-Laurent, juge mage de Nimes, au sujet des droits que l'abbé de Saint-André-lez-Villeneuve prétend lever sur les blés qu'on décharge du Rhône pour la provision de la ville (7 mai 1620, fol. 127) ; — aux consuls d'Aix leur annonçant que, sur les nouvelles que la maladie contagieuse sévit à Nice et à Grasse, il a été pourvu à ce que personne n'entre dans la ville sans bulletin (8 mai 1620, fol. 129) ; — aux commissaires députés de la santé à Lyon, leur annonçant qu'en Provence, il n'y a aucune maladie dangereuse et que celle qui sévit à Nice n'est pas contagieuse (19 mai 1620, fol. 130) ; — à M. de Barroux, au sujet des difficultés suscitées par les gens de Noves, pour la propriété des créments de la Durance : « nous y voyons tant de longueur et de difficultés bandées contre nous, que cela nous donne occasion d'en quitter toute poursuite et de ne faire aucune réparation contre les rivières, lesquelles, dans peu de temps, nous osterons de disputes car elles emporteront tout » (10 juin 1620, fol. 134) ; — à M. du Barroux, lui annonçant l'élection des nouveaux consuls et lui recommandant les affaires de la ville (8 juillet 1620, fol. 140) ; — au pape Paul V au sujet de la béatification de César de Bus, fondateur de la congrégation de la Doctrine Chrétienne et sujet du Saint-Siège, et leur concitoyen pendant sa vie, « *gloria della santita vostra et decoro di questo suo stato che quel venerando patre che in terra fre suo suddito e nostro concitadino* » (5 août 1620, fol. 147) ; — à M. de Berton, lui demandant de prévenir la ville si, en partant de Béarn, et en passant par le Languedoc, le roi devait passer par Avignon (7 octobre 1620, fol. 153) ; — aux capitouls de Toulouse sur le même objet (7 octobre 1620, fol. 154) ; — à M. de Luynes, au sujet d'un procès entre la ville et la douane de Lyon, pour le paiement des droits sur les marchandises provenant de la ville (15 novembre 1620, fol. 156) ; — au maréchal de Cadenet et à M. de Brantes, leur annonçant l'arrivée du sieur Fornery, envoyé de la ville pour le procès pendant avec la douane de Lyon et leur demandant leur protection (15 novembre 1620, fol. 158) ; — au nonce en France accréditant le sieur Fornery, envoyé de la ville pour traiter les différends avec la douane de Lyon qui, contre les privilèges de la ville, refuse d'assimiler les draps et autres ouvrages de soie d'Avignon, à ceux fabriqués en France (15 novembre 1620, fol. 169) ; — Instructions données par la ville au sieur Fornery, son envoyé à la cour de France (15 novembre 1620, fol. 164) ; — au sieur Fornery, au sujet des différends entre la ville et la communauté de Noves, pour la Durance et lui prescrivant de supplier le roi de donner des ordres au Parlement de Provence, pour terminer cette affaire (17 novembre 1620, fol. 169.) etc.

AA. 17. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier,

1621-1622. — Correspondance des consuls. — Lettres : à M. Fornery, envoyé de la ville à la cour de France, au sujet du procès des fermiers de la douane de Lyon, de différents entre la ville et la communauté de Noves, pour les limites de la Durance (10 janvier 1621, fol. 1) ; — à M. de Barroux, l'informant de ne pas tenir compte de la lettre, l'invitant à cesser de traiter les affaires de la ville à Rome et de continuer son office (13 janvier 1621. fol. 5) ; — de Louis XIII, roi de France, au Parlement de Provence, déclarant qu'il est nécessaire pour le bien et repos de « nostre pays de Provence que les différentz qui sont entre nos subjetz de Noves et les habitants d'Avignon se terminent par quelque bon accomodement et que les uns et les autres vivent en bonne union et amitié » (18 janvier 1621, fol. 9) ; — à MM. d'Ampus et de Joannis, à Rome, au sujet de la mort de Paul V (10 février 1621, fol. 10) ; — à M. Fornery, au sujet des différents entre la communauté de Noves et la ville (13 février 1621, fol. 11) ; — au pape Grégoire XV, sur son élection (18 février 1621, fol. 17) ; — au même, lui demandant de maintenir l'archevêque de Patras à la vice-légation (20 février 1621, fol. 18) ; — au même, lui demandant le maintien du marquis de Malatesta, gouverneur et général des armes (20 février 1621, fol. 19) ; — au cardinal Borghèse, légat d'Avignon, au sujet de la mort de

Paul V, son oncle (10 mars 1621, fol. 21) ; — au pape Grégoire XV, sur la nomination du cardinal Ludovisi, son neveu (1 avril 1621, fol. 24) ; — au cardinal Ludovisi, sur sa nomination comme légat d'Avignon (1 avril 1621, fol. 24) ; — au pape Grégoire XV, lui demandant le maintien du colonel Giovanni Matheuchi, qui a maintenu la paix entre les soldats et les habitants à cause du danger menaçant des Huguenots, « *stante l'eminenti pericoli della nascente guerra con li Huguenoti nella vicina provincia di Lenguadoca* » (7 avril 1621, fol. 25) ; — à M. du Barroux, agent de la ville, sur le même sujet, « car nous ne sçaurions avoir jamais plus de besoing que nous en avons maintenant, d'aultant que la guerre en Languedoc se grossit de jour à aultre et les Huguenots s'approchent tous les jours avec grandes forces de nostre ville, et nous fault bien garder par les continuelz avertissements que nous avons de nos voisins, lesquelz sont aussi en armes » (7 avril 1621, fol. 25) ; — au comte de Suze, lui demandant de les renseigner « sur les advis que nous recepvons journellement de nous bien garder » (10 avril 1621, fol. 26) ; — au baron d'Oppède, premier président du Parlement de Provence, lui recommandant un envoyé allant en Provence chercher des mousquets pour la défense de la ville (25 avril 1621, fol. 27) ; — à M. du Nozet, père du vice-légat, au sujet des différents entre la ville et la communauté de Noves pour les limites de la Durance (18 juin 1621, fol. 33) ; — au pape Grégoire XV, lui annonçant l'arrivée, le 14 juin 1621, de Mgr du Nozet, nouveau vice-légat (2 juin 1621, fol. 34) ; — au pape Grégoire XV, lui annonçant que la ville est gravement menacée par les Huguenots assemblés en Languedoc, en Dauphiné et dans la Principauté d'Orange, qu'ils sont résolus à s'emparer de quelques places du Comtat pour avoir un passage plus sûr pour arriver à Orange, et de cette grande forteresse, distante seulement de dix mille, se jeter sur la ville, ce qui serait un scandale pour la chrétienneté toute entière, « *per impatronirsi di questo stato sotto umbra di quella fortissima grandissima l'Orange, che è discosta di noi dieci miglia donde nascerà infallibilmente la perdita nostra universale che sarebbe grandissimo scandalo non tanto rispetto a noi et santa sede apostolica ma anco per tutta la christianeta* » (28 juin 1621, fol. 34) ; — au duc de Guise, lui demandant sa protection pour laisser passer 800 mousquets pour armer les habitants de la ville (23 juillet 1621, fol. 37) ; — au pape Grégoire XV, lui annonçant la venue prochaine du roi de France à Avignon et lui demandant des secours pour le recevoir convenablement (24 juillet 1621, fol 37) ; — à M. de Castellet, ambassadeur de la ville vers Sa Sainteté, l'entretenant des menées des Huguenots et du projet du Pape et du cardinal légat de lever 500 hommes et 50 cuirasses, aux dépens du pays, disant qu'ils n'entendent point payer les frais de cette levée inutile; « nous avons veu du despuis que ce n'estoient que des bruits et faulses alarmes qu'on faisoit courir et que euz (les Huguenots) avoient aussi bien peur de nous que nous autres d'euz, outre que le progrès que l'armée du Roy faict contre les hérétiques, baille une grande appréhension à tous nos voisins et les faict contenir dans leur debvoir sans oser sortir de leurs limites (6 août 1621, fol. 40) ; — à MM. de Castellet et Sylvestre, ambassadeurs vers Sa Sainteté, leur prescrivant de s'opposer à la levée des troupes projetées ; « nous voyons, de jour en jour, nos ennemis s'affoiblir et le voyage du Roy heureusement succédé à son très grand contentement, et de tous les catholiques ; la prise de Clerac faicte en dernier lieu par Sa Majesté, nous fait espérer que sa venue sera plus voisine et que nous aurons l'honneur de l'avoir tost dans cest estat. L'esclat de sa présence portera tant de frayeur à ses ennemis qui sont près de nous, qu'il ne fault point douter qu'il ne s'en rende absolument le maître et qu'il ne laisse l'assurancé parmi nous » (13 août 1621, fol. 41) ; — à MM. de Castellet et Sylvestre, ambassadeurs près de Sa Sainteté, les entretenant des affaires de la ville. « Quand aulx affaires de la guerre, nous vous dirons pour advis qu'en ce pays Dieu mercy, tout est en très bonne paix, et vous dirons d'autant que nous avons apris qu'il y a des gens qui prennent plaisir d'allarmer ceste cour de Rome » (23 octobre 1621, fol. 46) ; — à M. d'Oppède, premier président du Parlement de Provence, lui demandant l'autorisation d'enlever les mousquets achetés à Gênes et transportés en Provence en un lieu « pesté » et de les transporter à Avignon ; « les menasses que nous recevons de noz ennemis du cousté du Dauphiné s'approchant de cest estat, avec leurs armes, nous fait songer un peu plus soigneusement à notre conservation » (12 novembre 1621, fol. 51). — Mémoire remis au vice-légat par les consuls, contre les docteurs qui prétendaient ne pas monter la garde pour la défense de la ville (novembre 1621, fol. 56). — Lettre au nonce du Pape en France, au sujet des exigences de la douane

de Lyon, pour les soies d'Avignon, contre tous les privilèges de la ville (novembre 1621, fol. 57). — Mémoire envoyé à Rome par les consuls, au sujet du refus à eux fait de les laisser pénétrer dans les corps de garde de la ville (novembre 1621, fol. 61). — Lettres : à M. du Nozet, au sujet des nouvelles entreprises tentées par les habitants de Noves (7 février 1622, fol. 66) ; — au nonce du Pape en France, à MM. de Lussan et de Berton sur le même sujet (24 mars 1622, fol. 70) ; — à l'abbé de Citeaux, au sujet du changement du recteur du collège de Senanque (27 mai 1622, fol. 75) ; — à MM. d'Aubes et de Caumont, délégués de la ville à Rome, au sujet de l'élection des nouveaux consuls (26 juin 1622, fol. 81) ; — au pape Grégoire XV, l'avisant de la venue prochaine du roi de France à Avignon et de la désignation de M. du Hallier comme envoyé vers le roi (27 juin 1622, fol. 84) ; — aux consuls d'Aix, leur demandant de faire donner mainlevée pour des blés appartenant à des habitants d'Avignon, qui ont été saisis, bien que ceux-ci aient le titre de régnicoles (10 juillet 1622, fol. 86) ; — au pape Grégoire XV, se plaignant des atteintes portées aux privilèges de la ville par l'auditeur refusant de se soumettre au syndicat (11 juillet 1622, fol. 90) ; — au pape Grégoire XV, lui annonçant l'arrivée prochaine du roi de France à Avignon (3 août 1622, fol. 97) ; — à Louis XIII, roi de France, le félicitant de ses victoires et lui demandant « de vouloir prendre possession par l'honneur et gloire de sa présence, du pouvoir absoulleu qu'elle a sur nous en particulier et sur nostre ville en général » (20 août 1622, fol. 102) ; — à la Reine, se réjouissant de la nouvelle de sa prochaine arrivée (9 septembre 1622, fol. 104) ; — à Louis XIII, roi de France, au sujet de la prise du vice-légat du Nozet et de plusieurs gentilshommes par un parti de Huguenots de Nîmes et lui demandant son intervention (15 septembre 1622, fol. 105) ; — au connétable de France, sur le même sujet (15 septembre 1622, fol. 105) ; — à Mgr du Nozet, vice-légat, lui exprimant toute la peine qu'ils ont eue de l'arrestation dont il a été l'objet (17 septembre 1622, fol. 105) ; — au pape Grégoire XV, lui annonçant la prise de M. du Noyer, vice-légat, par un parti des Hugnenots de Nîmes, qui l'ont conduit dans cette ville (septembre 1622, fol. 108) ; — aux consuls de Salon, leur demandant des nouvelles de la peste qu'on dit avoir éclaté aux Martigues (4 octobre 1622, fol. 114) ; — au pape Grégoire XV, lui annonçant que le roi « écrit à la ville pour lui réclamer cent mille quintaux de poudre pour le service de son armée, à lui promis par l'archevêque de Sélecie, ce qui a fort surpris la ville qui ne savait rien de cette promesse, ajoutant qu'il est impossible pendant dix ans de trouver une telle quantité de poudre dans tout l'Etat ; « *non esser in potere di tutti questo stato di trovar, in dieci anni, una quantita cossi grande quale importaria 160 mille escuti* » (5 octobre 1622, fol. 115) ; — à Louis XIII, roi de France, au sujet de sa prochaine venue dans « vostre très obéissante et très obligée ville d'Avignon » (5 octobre 1622, fol. 118). — Mémoire donné par la ville à M. de Beaulieu, son envoyé à Rome, au sujet des affaires de Noves (fol. 121). — Lettre au nonce du pape en France, au sujet d'une demande de blés que la ville a faite à M. d'Alencourt, gouverneur de Lyon (9 décembre 1622, fol. 127), etc.

AA. 18. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier

1623-1628. — Correspondance des consuls. — Lettres : à M. de Beaulieu, envoyé de la ville à Rome au sujet de la comptabilité de la ville (5 janvier 1623, fol. 1) ; — au nonce de Sa Sainteté lui annonçant que le pape a pris en mains la cause de la ville dans les différends de ceux de Noves avec la ville, au sujet de la Durance et qu'il a adressé un bref au roi pour le rendre favorable à un accord (16 janvier 1623, fol. 4) ; — à l'archevêque de Tarse, nonce de Sa Sainteté en France, au même sujet, annonçant l'arrivée de M. de Joannis, muni des pleins pouvoirs de la ville, pour terminer l'affaire de Noves (22 février 1623, fol. 8) ; — au pape Grégoire XV lui demandant la confirmation des statuts des collèges d'Avignon que, vu les désordres qui s'y sont introduits, le primicier de l'Université a résolu de ramener à ces statuts (5 avril 1623, fol. 13) ; — à M. de Joannis lui annonçant que les habitants de Noves continuent toujours leurs tentatives, qu'ils viennent couper le bois et qu'ils ont même actionné les Chartreux de Bompas à cause du moulin de Tartay et de la prise d'eau du dit moulin (7 avril 1623, fol. 16) ; — à M. de Beaulieu, agent de la ville, lui recommandant de veiller au maintien des privilèges de la ville (3 mai 1623, fol. 21) ; — à M. d'Oppède, premier président du Parlement de Provence, lui annonçant que le projet d'accord entre la ville et la communauté de Noves, a réussi et lui demandant d'en hâter l'éxécution (26 mai 1623, fol.

23) ; — à M. des Plans, grand maréchal des logis de France, au sujet des nouvelles ruines survenues à l'arche du pont supportant la chapelle de St-Nicolas et lui demandant sa protection pour obtenir la réparation de cette œuvre, « le besoin de laquelle nous presse et nous donne l'appréhension d'une totale ruine qui se rendroit irréparable par la chute du dit pont, ce qui serait non seulement préjudiciable à nous, mais beaucoup plus au service de Sa Majesté et aux voitures du sel » (26 mai 1623, fol. 24) ; — à Louis XIII, roi de France, le priant d'agréer l'hommage du livre de sa réception (22 juin 1623, fol. 25) ; — à Monsieur, frère du roi, à la Reine, à M. des Plans, au Nonce, au duc de Luxembourg, à Mgr le cardinal de Luzzon (Luçon), leur adressant le livre de l'entrée triomphante dn roi à Avignon (22 juin 1623, fol. 26) ; — à Mgr le vice-légat, protestant contre le choix du sieur Thomas Gay, comme premier juge du tribunal de St-Pierre, comme contraire aux coutumes de la ville (6 juillet 1623, fol. 30) ; — au cardinal Ludovisi, légat, au sujet d'un arceau que les Pères de la Congrégation de la doctrine chrétienne prétendaient construire au-dessus d'une rue (26 août 1623, fol. 37) ; — aux consuls de Carpentras leur annonçant que la maladie contagieuse, progressant à Paris, Rouen, Amiens et autres villes de France, des précautions sont prises pour s'en préserver et que l'entrée de la ville est interdite à ceux venant de Lyon et autres lieux suspects (5 septembre 1623, fol. 39) ; — à Mgr Barberini, neveu du Pape, au sujet de l'élévation de son oncle Urbain VIII, au pontificat (30 septembre 1623, fol. 4) ; — au pape Urbain VIII à cause de son élévation (8 novembre 1623, fol. 44) ; — au cardinal Barberini demandant sa protection en faveur de MM. du Hallier, très noble gentilhomme de la maison de Montmorency, « *gentilhomo noblissimo di casa Montmorenci* », et Bertrand, docteur, ambassadeurs envoyés pour faire hommage au Pape (8 novembre 1623, fol. 45) ; — au cardinal Barberini, au sujet de sa nomination comme légat d'Avignon (8 novembre 1623, fol. 47) ; — au pape Urbain VIII lui annonçant l'arrivée, le 14 novembre, du nouveau vice-légat, Mgr Cosme Bardi, évêque de Carpentras et le remerciant de ce choix (25 novembre 1623, fol. 49) ; — au cardinal Barberini, légat, au même sujet (25 novembre 1623, fol. 49) ; — au pape Urbain VIII au sujet des prétentions du marquis de Malatesta, gouverneur des armes, prétendant se réserver la punition de ceux qui manquaient à la garde des portes, au préjudice des privilèges des consuls (7 février 1624, fol. 54) ; — à MM. du Hallier et Bertrand, envoyés à Rome, au sujet de la visite du corps de garde des soldats italiens, de l'arrentiment des poids et mesures, d'un accord entre la ville et les officiers de la milice (14 mars 1624, fol. 57) ; — au pape Urbain VIII protestant de la fidélité des Avignonais à Sa Sainteté, et contre les rapports du marquis de Malatesta, qui les a représentés à la Congrégation, comme ambitieux, désireux d'être en république, ennemis de leurs chefs, rebelles et traîtres : « *ambitiosi, desiderosi d'esser republicani, inimici dichi commanda, rebelli e tradittori* » (19 mars 1624, fol. 21) ; — à MM. du Hallier et Bertrand, envoyés de la ville, sur le même sujet, et disant « qu'environ les dix heures du soir, nous allàsmes au grand palais, et ayant la présence de Monseigneur le Vice-Légat, nous joctames à ses piedz, lui fismes entendre en termes que la douleur nous faisoit pousser, nos justes doléances » (24 mars 1624, fol. 62) ; — au cardinal Barberini, légat d'Avignon, lui exprimant leur reconnaissance de la ville, pour le choix des nouveaux juges (11 avril 1624, fol. 66) ; — au cardinal de Lavalette, le remerciant de ses bons offices (11 avril 1624, fol. 68) ; — à M. du Hallier, au sujet de l'arrêt du Parlement d'Aix, sur les différends entre Noves et la ville, qu'ils considèrent comme très injuste et très inique puisqu'il condamne la ville à indemniser ceux de Noves et de Chateaurenard (17 mai 1624, fol. 73) ; — à M. du Hallier au sujet d'une rixe entre les habitants et les soldats italiens, de garde à la porte du Rhône (17 mai 1624, fol. 74) ; — au cardinal Barberini, légat d'Avignon, au sujet de l'élection des nouveaux consuls (11 juillet 1624, fol. 78) ; — au cardinal Barberini, légat d'Avignon, lui demandant son intervention dans les trois affaires traitées par les ambassadeurs, la visite des corps de garde italiens par les consuls, la milice et la punition des habitants manquant de monter les gardes (7 août 1624, fol. 81). — Mémoire remis par la ville au sieur du Hallier au même sujet (fol. 82). — Lettres : à M. du Hallier au sujet d'une poursuite d'un sieur Antoine Pétrussi, au nom du Comtat contre les Juifs de ce pays, et lui donnant l'ordre de s'y opposer « d'aultant que cela pourrait préjudicier les particuliers et général de cette ville » (20 août 1624, fol. 87) ; — au cardinal Barberini, légat d'Avignon, au sujet d'une défense faite par le Recteur du Comtat aux Juifs de ce pays,

de prêter aux chrétiens par contrats publics mais seulement par gages suffisants (11 octobre 1624, fol. 90) ; — au docteur Jérôme Valentino, procureur de la ville à Rome, au même sujet et lui exposant le grave préjudice que causerait à la ville la défense faite par le Recteur du Comtat, attendu que les Juifs sont détenteurs de plus de 50 mille écus, envers les habitants du pays, parmi lesquels se trouvent des monastères, des chapelles, des veuves et des orphelins (11 octobre 1624, fol. 91) ; — à Mgr Philonardi, au sujet de sa nomination à l'archevêché d'Avignon (2 novembre 1624, fol. 92) ; — à M. de Richelieu lui demandant sa protection près du cardinal de Richelieu, son frère, pour aider la ville à sortir de son affaire avec la communauté de Noves (7 janvier 1625, fol. 92) ; — à M. Ségurian, premier président de la Cour des Comptes d'Aix, au sujet des poursuites faites contre la ville, par le fermier général des droits forains (21 février 1625, fol. 100) ; — au pape Urbain VIII, lui exprimant la joie éprouvée par la ville de la visite à elle faite par le cardinal Barberini (15 mai 1625, fol. 101) ; — à M. d'Alfonse, au sujet des ordres donnés contre les Juifs du Comtat-Venaissin (15 mai 1625, fol. 104) ; — à Mgr de Bagny, archevêque de Patras, réclamant sa protection en faveur de M. de Joannis, envoyé de la ville à Rome (2 juillet 1625, fol. 108) ; — à M. Jean-Baptiste Alfonse, au sujet de la préséance prétendue par les juges de St-Pierre sur les consuls (9 juillet 1625, fol. 111) ; — au même démentant des propos prêtés à M. de Joannis, assesseur lors de la création des juges « que les consuls faisaient les juges et que les juges ne faisaient pas les consuls, voulantz inférer par là que nous n'avons aultre envie que de nous rendre République ainsi qu'aultrefois (31 juillet 1625, fol. 117) ; — au pape Urbain VIII sur le même objet et faisant l'éloge de M. de Joannis, assesseur (13 août 1625, fol. 119) ; — aux conservateurs de la santé à Lyon, leur demandant des nouvelles de la maladie contagieuse sévissant à Paris (7 septembre 1625, fol. 122) ; — à M. de Joannis, assesseur, étant à Paris, au sujet des différends entre la ville et la communauté de Noves, pour les limites de la Durance (1er mars 1626, fol. 126) ; — au général de l'ordre de la Trinité, lui demandant d'approuver un traité passé entre les Pères de cet ordre à Avignon, et les recteurs de l'hôpital Ste-Marthe (11 mai 1626, fol. 129) ; — au cardinal Barberini, légat d'Avignon, le félicitant de son heureux retour à Rome (10 septembre 1626, fol. 133) ; — au même le félicitant d'avoir favorisé la nomination comme viguier, de M. de la Falèche, attendu qu'il est d'une grande noblesse et de race de barons (7 octobre 1626, fol. 135) ; — à Mgr de Bagny, nonce en France, le félicitant de sa nomination et demandant sa protection « lorsque nous désirons quelque bonheur ou quelque gouvernement célèbre, nous souhaitons les sept ans de Mgr de Bagny » (22 novembre 1626, fol. 138) ; — au même lui signalant les obstacles mis par le Parlement de Provence, à l'enregistrement de l'accord intervenu entre la ville et la communauté de Noves, et lui demandant son intervention près du Roi (22 juin 1627, fol. 141) ; — à M. Antoine Chirolly, agent de la ville à Rome, pour poursuivre près du Pape la reconnaissance de la maison des Repenties (28 juillet 1627, fol. 143) ; — au même lui prescrivant de s'opposer à l'établissement des Pères réformés de la Trinité dans la ville, « car non seulement nous leur refusons notre assistance en cela, mais nous opposerons formellement à toute sorte de recherches qu'ils feront pour estre surchargés de « bejasses et questeurs » lui prescrivant également de s'opposer à l'établissement des religieuses du Tiers-ordre de St-François, nommés Pique-Puces, attendu qu'on ne doit introduire en la ville, aucun nouvel ordre religieux (1er octobre 1626, fol. 147) ; — au baron d'Oppède, premier président du Parlement de Provence, lui demandant l'autorisation de faire enlever de Marseille des mèches souffrées et autres munitions pour la défense de la ville menacée par les Huguenots et par le gouverneur d'Orange (17 novembre 1627, fol. 150) ; — à M. Antoine Chirolly, agent de la ville à Rome, lui demandant des instructions pour obtenir la confirmation des impositions des gabelles (5 avril 1628, fol. 156) ; — au recteur du collège des Jésuites, l'informant que le conseil a décidé, conformément à ce qui se fait dans les collèges voisins, de réduire à deux ans le cours de philosophie, et lui demandant un maître de mathématiques et de morale (28 avril 1628, fol. 162) ; — aux consuls de Tarascon, les remerciant d'avoir prévenu de la maladie contagieuse sévissant en Quercy (14 juillet 1628, fol. 167) ; — aux consuls de Pierrelatte, Montélimar, Orange, Pont-St-Esprit, Montpellier, Valence et Lyon, leur annonçant que, vu la maladie contagieuse régnant en Quercy, des ordres sont donnés pour n'admettre personne en ville, sans bulletin de santé (18 juillet 1628, fol. 169) ; — aux prévôts des marchands et

échevins de Lyon, les prévenant que sur les bruits que la maladie contagieuse existe dans leur ville, les marchandises telles que chanvre et toiles « seront éventrées avant d'entrer à Avignon » (14 août 1628, fol. 172) ; — aux consuls de Vienne, Valence et Pont-St-Esprit, leur annonçant que les marchandises et personnes venant de ces parages, ne seront point reçues jusqu'à nouvel ordre (26 août 1628, fol. 175) ; — aux consuls de Marseille démentant le bruit de la mort de mal contagieux d'un Père Minime (13 septembre 1628, fol. 177) ; — aux consuls d'Orange, au sujet du débarquement de quelques familles venant de Lyon et d'une quantité de marchandises de la même provenance et leur envoyant les règlements relatifs aux marchandises et aux personnes venant de Lyon (22 septembre 1628, fol. 180) ; — aux consuls d'Orange leur annonçant le transport de marchandises venant de Lyon par le Rhône, et les engageant à ne pas les recevoir dans leur ville (17 octobre 1628, fol. 184) ; — aux consuls d'Aix leur annonçant que les consuls de Pont-St-Esprit, ont prévenu qu'aux environs « on meurt de peste bien avérée » (25 octobre 1628, fol. 187) ; — à Mgr Cosme Bardi, vice-légat au Thor, lui annonçant que quelques excès ont été commis à Carpentras (25 octobre 1628, fol. 188) ; — à M. de la Royère, à Lapalud, lui annonçant qu'un avis des consuls du Pont-St Esprit, signale les grands progrès du mal contagieux en Vivarais et en Dauphiné (4 novembre 1628, fol. 190) ; — aux consuls de Tarascon, s'informant de la santé de leur ville (5 novembre 1628, fol. 191.) etc.

AA. 19. (Registre.) — In-folio, [illegible] feuillets, papier.

1624. — Correspondance des consuls. — Lettres : des sieurs du Hallier et Bertrand, ambassadeurs de la ville, à Rome, au sujet des difficultés entre la ville et la communauté de Noves, pour les limites de la Durance (7 juin 1624, fol. 1) ; — de M. du Barroux aux consuls leur réclamant deux années de ses gages (5 juillet 1624, fol. 3) ; — du Révérend Père Bruno aux consuls, au sujet de l'érection projetée d'un séminaire ou collège *De Propaganda Fide* « que Sa Sainteté avoit projeté de faire en vostre ville et en icelluy de faire lire les controverses en langues orientalles » (5 juillet 1624, fol. 4) ; — de M. de Béthune, ambassadeur de Sa Majesté à Rome, assurant les consuls de sa protection (8 juillet 1624, fol. 5) ; — de M. Phelippeaux, premier secrétaire d'Etat, aux consuls, les assurant qu'à l'avenir et conformément aux accords intervenus, aucune exécution ne sera faite au delà de la Durance et qu'il ne sera commis aucune entreprise contre les personnes et les biens des Avignonais (15 août 1624, fol. 6) ; — de M. du Hallier, annonçant l'envoi à Avignon d'un inquisiteur français « avec ordre de ne se servir d'aultres prisons que de celles du Pallais, et aussy de ne se servir d'aultres greffres que de ceulx de Mgr l'archevêque et qui ne pourra poinct juger procès sans la présance de Mgr l'archevêque » (9 août 1624, fol. 7) ; — de M. de la Verdière, au sujet des limites de la Durance, entre la ville et les communauté de Noves et de Chateaurenard (25 août 1624, fol. 7) ; — de M. du Hallier aux consuls, leur annonçant qu'il a remis au Pape, dans une audience privée, les mémoires de la ville concernant les affaires de la Durance (6 septembre 1624, fol. 11) ; — de M. d'Auriac, aux consuls, sur le même sujet (septembre 1625, fol. 15). — Mémoire adressé au Pape par la ville, concernant la visite des corps de garde italiens par les consuls, les difficultés entre la ville et la communauté de Noves, pour les limites de la Durance (septembre 1624, fol. 16.) etc.

AA. 20. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, papier.

1628-1636. —. — Correspondance des consuls. — Lettres : aux consuls de Tarascon leur annonçant que la ville se garde soigneusement des lieux du Comtat suspects : Bédoin, Vacqueyras, Loriol, Baume et Lafare et que le vice-légat a prescrit « un renfermement dans leurs terroirs à toutz les lieux du Comtat à ce qu'ils ne puissent avoir aucune fréquentation les uns avec les autres, durant vingt-un jours, (9 novembre 1628, fol. 1) ; — aux consuls d'Aix, leur envoyant un règlement du vice-légat, relatif aux villes et lieux du Comtat, et ajoutant que la ville n'y est pas comprise, et qu'elle peut toujours traiter et négocier avec les provinces cousines (9 novembre 1628, fol. 2) ; — aux consuls d'Orange, leur demandant des nouvelles de la santé de la ville (9 novembre 1628, fol. 4) ; — aux consuls d'Aix, Marseille, Arles et autres lieux, leur annonçant que le mal contagieux à paru à Carpentras, que toute communication avec cette ville est interrompue, et que, par ordre du vice-légat, les habitants sont enfermés dans la ville « avec grosse garde de soldatz pour les y fere contenir » (13 novembre 1628, fol. 47) ; — au Parle-

ment de Provence, se plaignant d'être privé sur de faux bruits de communications avec la Provence, attendu que la ville est exempte de tout soupçon et jouit de la plus parfaite santé (19 novembre 1628, fol. 6) ; — au vice-légat à Sorgues, lui annonçant l'exécution de ses ordres en ce qui concerne le refus d'entrée à ceux de Bédarrides (24 novembre 1628, fol. 7) ; — à l'agent de la ville à Rome, lui annonçant le misérable état du Comtat et des « provences du Languedoc et du Dauphiné, voysines de nostre ville, à cause de la contagïon dont plusieurs villes principales se trouvent affligées et dans lesquelles le mal y faict très grands progrès, en façon que toute sorte de commerce cesse et chascung demeure enfermé et resserré dans son lieu, ce qui est cause d'une disette et cherté de teute chose » (24 novembre 1628, fol. 8) ; — aux consuls de Pont-Saint-Esprit, leur annonçant que la maladie fait de grands progrès à Carpentras, Bédoin, Beaumes, Vaqueiras, Aubignan, Caderousse et l'Isle, et que d'autres lieux sont soupçonnés (11 décembre 1628, fol. 11) ; — aux consuls de Carpentras leur exprimant leurs condoléances : « Vous êtes vraiment dans les afflictions et nous dans les appréhensions qui nous blessent tout autant dans l'âme que faict le mal au corps dans vostre ville » (19 décembre 1628, fol. 12) ; — aux consuls d'Orange, leur annonçant qu'ils ont suspendu l'entrée de la ville à ceux qui viennent d'Orange (27 décembre 1628, fol. 13) ; — aux consuls de Valréas, leur annonçant que sur les bruits que la maladie sévit à Grignan, ils ont suspendu l'entrée de la ville à ceux de cette région (3 janvier 1629, fol. 14) ; — au premier président du Parlement d'Aix, lui faisant part des mesures prises pour éviter la contagion (4 mars 1629, fol. 18) ; — à Louis XIII, roi de France, se réjouissant de sa venue et lui annonçant le départ de M. de la Bâtie, porteur des vœux de la ville pour Sa Majesté (7 mai 1629, fol. 19) ; — au cardinal de Richelieu, l'assurant de la fidélité de la ville à son égard (7 mai 1629, fol. 19) ; — aux consuls de Marseille leur annonçant quelques morts subites au grand hôpital, qu'il a été fermé et qu'on tient enfermées quelques autres personnes « plus par soupçon que pour aultre chose » (13 septembre 1629, fol. 21) ; — aux consuls d'Arles, leur demandant des nouvelles de la santé de leur ville (27 juillet 1629, fol. 24) ; — aux consuls de Tarascon, leur recommandant des commerçants d'Avignon voulant charger dans leur ville des blés qu'ils veulent faire transporter à Avignon par le Rhône (21 août 1629, fol. 28) ; — aux consuls de Marseille, leur envoyant M. de Joannis pour s'entendre avec eux sur les résolutions à prendre pour la conservation commune (30 août 1629, fol. 29) ; — àu vice-légat, lui envoyant M. de Joannis pour le renseigner sur l'état de santé de la ville (14 septembre 1629, fol. 31) ; — au vice-légat, lui annonçant qu'au grand hôpital, il y a eu sept ou huit cas de mal contagieux, que dans la ville il y en a un certain nombre, et lui demandant d'interrompre le cours de son voyage à cause de la nécessité de sa présence (14 septembre 1629, fol. 31) ; — au pape Urbain VIII, lui faisant part de l'apparition de la maladie contagieuse au grand hôpital et dans la ville, et de son état « on constate l'apparition de la contagion dans beaucoup d'autres parties de la ville, malgré nos sueurs et nos fatigues, il ne nous reste plus qu'à consacrer nos vies au service de la cité et au secours du peuple digne de compassion pour être non-seulement accablé par ce fléau, mais par la pénurie et la disette de toutes les choses nécessaires à la vie, les vivres et les provisions ne sont plus apportés, nous n'avons plus aucune consolation et nous ne pouvons espérer aucun secours du Comtat » (25 octobre 1629, fol. 34) ; — au gouverneur d'Orange, le priant d'autoriser le transport de 400 saumées de blé achetées à Jonquières pour l'approvisionnement de la ville (12 novembre 1629, fol. 37) ; — au légat d'Avignon, lui annonçant l'accroissement de la contagion et lui dénonçant la fuite de l'assesseur et du général qui ont abandonné la ville dont les affaires ne les préoccupent guère ; « *Monsignore vice-légato e Generale ci hanno abandonati et non ci curanno troppo delle cose nostre* » (29 décembre 1629, fol. 41) ; — aux conseillers sortis de la ville, les convoquant à Montfavet (3 mars 1630, fol. 43) ; — aux conseillers et députés du clergé et de l'université, les convoquant à Montfavet (20 mars 1630, fol. 44) ; — au duc de Ventadour, le remerciant de ses bons offices et lui annonçant que l'état de la santé publique s'améliore assez lentement mais qu'on espère être bientôt quitte de la contagion (20 mars 1630, fol. 44) ; — aux conseillers, les convoquant à Montfavet « le piteux et déplorable estat de nostre ville affligée de tous costés et abandonnée de tout le monde, et la crainte qu'il nous arrive des malheurs encore plus grands que ceux desquelz nous sommes touchés, nous obligent de vous conjurer par l'affection que vous portez à vostre patrie et par le zèle que vous debvez au sou

lagement de tant de pauvre peuple, quy s'en va demeurer sans aulcune assistance ny secours, de prendre la peyne de venir » (13 avril 1630, fol. 45) ; — au pape Urbain VIII, lui décrivant la situation de la ville qui, dans peu de jours, se trouvera ruinée et inhabitée, « *rovinata e deshabitata* », si on ne lui porte secours (22 avril 1630, fol. 45) ; — aux consuls de Tarascon, leur annonçant la fin de la contagion (22 juillet 1630 fol. 48) ; — à Mgr Cerre, auditeur général du cardinal Barberini, sur le même objet (1er août 1630, fol, 49) ; — aux échevins de Lyon, aux consuls de Marseille, Vienne, Valence, sur le même objet (8 août 1630, fol. 51) ; — au recteur de Carpentras, lui annonçant qu'on a publié la liberté du commerce et le rétablissement du libre accès avec les villes voisines (25 août 1630, fol. 54) ; — aux échevins de Lyon, leur annonçant le rétablissement du commerce (28 août 1630, fol. 59) ; — à Mgr Cosme Bardy, vice-légat, au sujet de son changement (novembre 1630, fol. 61) ; — au prince de Condé, au sujet de son passage (3 février 1631, fol. 63) ; — aux échevins de Lyon, les assurant que la santé de la ville est parfaite, qu'ils peuvent reprendre la liberté du commerce : « Nous espérons que vos cortoysies vous convierons d'en fere le mesme envers nous, et sur ces assurances nous briserons tous les obstacles quy se présenteront contre vous et nous et vivrons éternellement dans l'amour et affection qui a été toujours entre nous » (25 avril 1631, fol. 65) ; — au duc de Montmorency, maréchal de France, lui envoyant le secrétaire de la ville pour affaire pressante et importante à la conservation de la santé dans les deux états (22 novembre 1631, fol. 72) ; — aux consuls d'Arles, au sujet de la maladie sévissant à Narbonne, leur annonçant qu'ils ont interrompu les relations avec cette ville (30 juin 1632, fol. 76) ; — au cardinal Barberini, légat, au sujet des mouvements de troupes commandées par Monsieur père du Roi et de la garde de la ville (10 août 1632, fol. 80) ; — au maréchal de Vitry et aux consuls de Marseille, leur demandant de laisser passer des mèches et plombs achetés par la ville pour satisfaire aux demandes que font les envoyés du Roi et pour la défense de la ville (14 août 1632, fol. 80) ; — à Louis XIII, roi de France, accréditant près de lui M. d'Orsan, chargé de lui exprimer les sentiments de la ville (25 août 1632, fol. 84) ; — à la reine et au cardinal de Richelieu, pour le même objet (25 août 1632, fol. 85) ; — à Mgr Antoine Barberini, au sujet de sa nomination comme légat d'Avignon (23 mars 1633, fol. 85) ; — à Louis XIII, roi de France, lui rappelant les privilèges octroyés à la ville par ses prédécesseurs et lui demandant d'intervenir près des fermiers de la foraine voulant comprendre la ville dans leur bail (18 avril 1633, fol. 89) ; — à Mgr Mazzarini, auditeur général du cardinal Barberini, le remerciant de l'accueil fait par lui à M. de Joannis, envoyé de la ville (18 mai 1633, fol. 92) ; — à M. Jennel, expéditionnaire en cour de Rome, lui enjoignant de faire restituer au sieur Genet, ancien agent, une somme de 500 écus qu'il a détournée et de le faire mettre en prison (18 mai 1633, fol. 92) ; — au cardinal Barberini, le remerciant du choix de Mgr Suarès, comme évêque de Vaison (13 juin 1633, fol. 93) ; — à M. Genêt, lui enlevant l'agence de la ville à Rome (15 juin 1633, fol. 94) ; — des nouveaux consuls au cardinal Barberini, au sujet de leur élection (28 juin 1633, fol. 95) ; — à Mgr Mazzarini, auditeur général du cardinal Barberini, au même sujet (28 juin 1633, fol. 95) ; — à M. Jennel, au sujet du choix fait de lui pour agent de la ville à Rome (12 juillet 1633, fol. 97) ; — au cardinal de Richelieu, lui recommandant l'affaire de la foraine que M. de Perussis, envoyé de la ville, poursuit en cour (20 juillet 1633, fol. 98) ; — à M. de Suarès, évêque de Vaison, le félicitant de sa nomination (9 août 1633, fol. 100) ; — à M. Jennel, agent de la ville à Rome, lui adressant un mémoire pour les affaires de la foraine (8 septembre 1633, fol. 101) ; — au duc de Créquy, ambassadeur extraordinaire du Roi à Rome, lui demandant d'intervenir pour qu'il ne soit point créé d'archiviste à la vice-légation d'Avignon (5 octobre 1633, fol, 105) ; — au cardinal Barberini et à Mgr Mazzarini sur le même objet (6 octobre 1633, fol. 105) ; — à Mgr Mazzarini, au sujet de la juridiction du souquet, imposition sur les hôtes et habitants vendant vin, réclamée par le sieur Henri de Labeau, juge des gabelles (2 novembre 1633, fol; 109) ; — à M. Jennel, agent de la ville, au sujet de la trop grande fabrication des patats et dont le nombre « est sy grand que nous ne pouvons que déplorer nostre malheur et nous plaindre de la grande quantité dont l'on nous infeste » (11 janvier 1634, fol. 113) ; — au cardinal Barberini, au même sujet (9 février 1634, fol. 115) ; — à Mgr Mazzarini, au sujet de la redevance de la poissonnerie appartenant à la Chambre apostolique (7 mars 1934, fol. 117) ; — à Mgr Mazzarini, accréditant M. de Saint-Martin porteur d'un mémoire relatif aux

affaires de la ville (20 mars 1634, fol. 118) ; — au prince de Condé à Bagnols, le félicitant de sa venue (1er avril 1634, fol. 123) ; — à Mgr Mazzarini, au sujet d'une difficulté entre les recteurs de l'hôpital Sainte-Marthe et les Pères de la Trinité, pour l'administration spirituelle de l'hôpital (4 mai 1634, fol. 125) ; — à M. Jennel, au même sujet (4 mai 1634, fol. 126) ; — à M. Jennel, au sujet des ordres donnés pour l'interdiction de la fabrique des monnaies basses et même des deniers (31 mai 1634, fol. 128) ; — à M. de Suarès, évêque de Vaison à Rome, au sujet de la ferme des gabelles (31 juillet 1634, fol. 132) ; — à M. de Saint-Martin, envoyé de la ville à Rome, au sujet de la poissonnerie (26 septembre 1634, fol. 137) ; — au cardinal Barberini, légat d'Avignon, lui annonçant l'arrivée le 20 octobre de Mgr Mazzarini, nouveau vice-légat (30 octobre 1634, fol. 138) ; — à M. Jennel. lui annonçant que les fêtes célébrées pour la venue de Mgr Mazzarini, nouveau vice-légat et de Mgr de Cavaillon, pro-vice-légat, ont empêché de lui adresser les documents relatifs aux droits de la ville dans l'affaire de l'exemption du billon (31 octobre 1634, fol. 139) ; — à Mgr Mazzarini, vice-légat d'Avignon et nonce extraordinaire en France, au sujet d'une difficulté avec le sieur Ferron, fermier du grenier à sel (8 décembre 1634, fol. 141) ; — à M. Jennel, au sujet de l'exemption de gabelle prétendue pour la monnaie de la ville (30 novembre 1634, fol. 142) ; — à Mgr Philonardi, archevêque d'Avignon, au sujet de son heureuse arrivée à Rome (28 février 1635, fol. 146) ; — au cardinal Bichi, à Carpentras, lui dénonçant l'auditeur qui « procède criminellement contre noz habitantz et nous rand plaintifz en plusieurs endroitz » (29 mars 1635, fol. 147) ; — des nouveaux consuls à Mgr Mazzarini, nonce extraordinaire en France, au sujet de leur élection (27 juin 1635, fol. 151) ; — à Mgr Mazzarini, nonce extraordinaire et vice-légat d'Avignon lui demandant d'intervenir près du Roi pour faire obtenir à la ville la libre circulation des blés du royaume en sa faveur (6 août 1635, fol. 153) ; — au même, le remerciant d'avoir obtenu la sortie et extraction des blés du royaume en faveur de la ville (2 octobre 1635, fol. 155) ; — des nouveaux consuls au cardinal Barberini, légat d'Avignon, au sujet de leur élection (2 juillet 1636, fol. 160) ; — aux échevins de Lyon, leur demandant des nouvelles de la santé de leur ville, à propos des bruits de contagion à Paris et en plusieurs lieux de Bourgogne (22 octobre 1636, fol. 163) ; — à Mr Mazzarini, nonce extraordinaire et vice-légat, au sujet de la ferme du souquet (3 décembre 1636, fol. 165) ; — au même, le félicitant du rétablissement de sa santé (7 janvier 1637, fol. 167) ; — au même, au sujet de l'émission des patats et des liards en trop grande quantité (3 février 1637, fol. 167) ; — au même, au sujet des criées faites par l'évêque de Cavaillon, pro-vice-légat, contre les privilèges et statuts de la ville (8 mars 1637, fol. 167 ; — au même, au sujet des monnaies (8 avril 1637, fol. 170) ; — au même, au sujet de son changement de la vice-légation ; « Ça été un coup bien sensible à nos infortunes que nous ayons appris le changement de V. S. Illustrissime de ce gouvernement, mais nos espérances ne nous abandonnent pas, ainsi nous font croire que nous aurons le bonheur d'être tousjours conservés dans les bonnes intentions qu'elle a eu pour nous » (7 mai 1637, fol. 171) ; — des nouveaux consuls au cardinal Antoine Barberini, légat d'Avignon, au sujet de leur élection (30 juin 1637, fol. 173) ; — à M. des Issars, premier consul, au sujet de la maladie contagieuse ayant éclaté à Lyon (6 juillet 1637, fol. 176) ; — aux consuls d'Aix, Marseille, Arles, Tarascon, Beaucaire, Valence, Pont-Saint-Esprit, Roquemaure et Nîmes, leur annonçant que ceux qui partiront d'Avignon seront munis de billettes de santé (9 juillet 1637, fol, 177) ; — aux consuls de Tarascon, les remerciant des renseignements donnés sur la santé (21 septembre 1637, fol. 182) ; — à Mgr Philonardi, archevêque d'Avignon, lui demandant de laisser prêcher le Carême à Saint-Agricol par le Père Guilhet, de la Compagnie de Jésus (1er décembre 1637, fol. 185) ; au sieur Andruino d'Andrueis, nouvel agent de la ville à Rome, en lui envoyant ses instructions (15 mai 1638, fol, 1845), etc.

AA. 21. (Registre.) — In-folio 191 feuillets papier.

1638-1646. — Correspondance des consuls. — Lettres : aux échevins de Lyon, au sujet de la santé publique de leur ville, et les priant de ne point délivrer des certificats à des gens sans aveu (19 juin 1638, fol. 1) ; — des nouveaux consuls au cardinal Barberini, au sujet de leur élection (6 juillet 1638, fol. 3) ; — à Louis XIII, roi de France, à l'occasion de la naissance du Dauphin (9 octobre 1638, fol. 5) ; — à la reine, sur le même sujet (9 octobre 1638, fol. 5) ; — aux échevins de Lyon au sujet de la maladie con-

tagieuse régnant dans cette ville (12 octobre 1638, fol. 8) ; — aux consuls d'Aix, Arles et Orange, au même sujet (2 avril 1639, fol. 12) ; — à Mgr Sforza, vice-légat d'Avignon et nonce extraordinaire en France, sur son heureuse arrivée à la cour (16 juin 1639, fol. 14) ; — des nouveaux consuls au même, à l'occasion de leur élection (27 juin 1639, fol. 17) ; — à Louis XIII, roi de France, le félicitant de son approche de la ville et lui annonçant l'arrivée de M. de Servières, pour lui offrir ses vœux (septembre 1639, fol. 21) ; — au cardinal de Richelieu au même sujet (septembre 1639, fol. 21) ; — au cardinal François Barberini, lui exposant que le Père Polycarpe, chartreux de Bompas, d'une grande science et d'une grande piété, « *somma dottrina è pieta* », a composé une histoire ecclésiastique du pays, ce qui fait souhaiter son impression, « *di veder la fornita e stampata* », mais que le Père Polycarpe étant aujourd'hui hors du couvent, par ordre de ses chefs, « *ma perche il detto padre Polycarpo se retrova hoggi fuora di convento d'ordine di suoi superiori* », il s'interpose pour que cette œuvre digne d'une perpétuelle mémoire, « *degna di perpetua memoria* », soit achevée et mise en lumière (9 décembre 1639, fol. 23) ; — à M. de Castillet à Rome, sur le même sujet (13 décembre 1639, fol. 23). — Raisons opposées de la part de la ville au bilonnement des monnaies (mars 1640, fol. 26). — Lettres : aux consuls de Beaucaire, Marseille, Tarascon et Uzès, au sujet d'une maladie contagieuse survenue à Roquemaure et à Orsan (30 mars 1640, fol. 29) ; — aux consuls d'Aix, Marseille et Tarascon, leur annonçant que vu les bruits de contagion, la ville sera fermée pendant quinze jours (20 avril 1640, fol. 34) ; — aux consuls de Pont-St-Esprit, leur annonçant l'arrivée de M. de la Beaume, chargé de se renseigner sur l'état de santé de la ville (5 mai 1640, fol. 37) ; — à M. de Castellet à Rome, l'informant que, contre les privilèges de la ville, le vice légat a fait publier une ordonnance défendant de mettre en quarantaine aucune personne et de lever les quarantaines sous peine de la vie, et que le conseil a résolu d'en appeler au Pape, que « de tout temps le conseil ordinaire et extraordinaire de la ville d'Avignon a fait élection et choix de vingt-quatre citoyens, scavoir huict gentilshommes, huict bourgeois et huict marchands les plus apparents et plus considérables lesquels, en temps de mal contagieux ou soupçon d'iceluy avec Messieurs les Consuls et assesseurs, cinq députés du clergé et autant de l'Université, ont constitué un corps ou collège qu'on appelle communément Assemblée ou Bureau de la santé, laquelle Assemblée de la santé est, de temps immémorial, en possession d'ordonner, régler et modérer, selon l'exigence des cas, les quarantaines des personnes suspectes, comme aussi de celles qui ont été atteintes du mal et de tous ceux et celles qui s'employent effectivement pour le service des malades, comme il appert par les livres des conclusions de ladite assemblée, sans que jamais, de mémoire d'homme, tel droit soit esté mis en controverse » (25 juin 1640, fol. 40) ; — au cardinal Barberini, légat, le priant d'intervenir pour faire cesser l'émission des patats et des liards, qui ne sont pas reçus dans le royaume, ce qui cause un grand préjudice au commerce et aux habitants de la ville (9 septembre 1640, fol. 46). — Mémoire au sujet de la fabrication des patats (fol. 47). — Lettres : au cardinal François Barberini, lui demandant ses bons offices en faveur de M. de la Royère, envoyé de la ville (13 octobre 1640, fol. 50) ; — à M. de la Royère, ambassadeur à Rome, au sujet de la fabrication des gros patats (3 janvier 1641, fol. 55) ; — au cardinal Antoine Barberini, légat, au sujet d'un sieur Chapuy, voulant se faire recevoir dans le collège des maîtres chirurgiens de la ville, sans examen et lui demandant de s'y opposer (3 janvier 1641, fol. 57) ; — au même au sujet d'un ordre du vice-légat interdisant au conseil de s'assembler dans la maison de ville, en plus grand nombre que de quatre chaperons avec l'acteur et les députés du clergé et de l'Université, ou bien que ce soit en présence du viguier et d'un greffier criminel, ce qui est contraire aux privilèges de la ville (4 avril 1641, fol. 57). — Mémoire adressé par la ville à Mgr Grimaldi, nonce en France, au sujet de la déclaration du roi relative au droit d'aubaine qui permet la perception de ce droit, sur tous ceux qui n'étaient pas naturels regnicoles de France (mai 1641, fol. 60). — Lettres : à M. de Machault, intendant de Languedoc, lui donnant avis de droits perçus indûment au passage sur le pont du Rhône, à Villeneuve lez Avignon (juin 1641, fol. 62) ; — à M. de Castellet, envoyé de la ville à Rome, lui annonçant que les religieuses de St Georges d'Avignon, ont eu gain de cause dans leur procès contre les religieuses de la Miséricorde (30 octobre 1641, fol. 66) ; — à Louis XIII, roi de France, au sujet de son passage près d'Avignon (février 1642, fol. 70) ; — au cardinal de Richelieu au même sujet (février 1642, fol. 70) ; — à M. de Rochemaure, juge

mage en la sénéchaussée de Beaucaire et Nimes, au sujet des concussions commises par les fermiers du passage du pont (14 mai 1642, fol. 74) ; — à Louis XIII, roi de France, « estant à Montfrin venant de Narbonne et du siège de Perpignan où à raison de son indisposition, il fust constraint de s'en venir, y laissant toujours une armée puissante qui tenait la dite ville assiégée et voir dans l'extrémité d'être prise par disette de vivres » lui adressant leurs vœux pour la réussite de ses entreprises et la conservation de sa santé (25 juin 1642, fol. 77) ; — au cardinal de Richelieu, à Tarascon, lui députant M. de Berton pour lui exprimer les vœux de la ville (25 juin 1642, fol. 77) ; — au duc d'Enghien, à Tarascon, au même sujet (25 juin 1642, fol. 78) ; — au cardinal Bichi, à Tarascon, au même sujet (25 juin 1642, fol. 78) ; — au cardinal Mazarin, à Tarascon, au même sujet (25 juin 1642, fol. 79) ; — des nouveaux consuls à Mgr Sforza, vice-légat, au sujet de leur élection (3 juillet 1642, fol. 80) ; — à M. de Castellet, au sujet de la ferme des gabelles (4 septembre 1642, fol. 84) ; — au nonce en France, au sujet d'un arrêt royal frappant d'un impôt du vingtième, tous les étrangers et dans lequel on prétend comprendre les habitants d'Avignon, malgré leur titre de regnicoles (12 décembre 1642, fol. 88) ; — au cardinal Mazarin au sujet de son entrée au ministère (23 décembre 1642, fol. 89) ; — aux consuls de Pont-St-Esprit au sujet des bruits de contagion à Lyon, et annonçant qu'il est inutile d'établir des billettes attendu que le mal diminue (3 juin 1643, fol. 92) ; — au nonce en France, le remerciant de la nomination de M. de Tonduty pour son grand vicaire (11 avril 1643, fol. 95) ; — aux consuls de Nimes leur annonçant que les progrès de la maladie contagieuse à Lyon et à Vienne, les obligent à refuser l'entrée à toutes les marchandises venant de delà Valence, attendu surtout le temps de la tenue de la foire de Beaucaire (15 juillet 1643, fol. 99) ; — à M. de Rochemaure l'avisant de la négligence des villes de Villeneuve et de Roquemaure, qui reçoivent toutes sortes de personnes d'où qu'elles viennent (11 août 1643, fol. 103) ; — à Louis XIV, roi de France, au sujet de son avènement et de la confirmation des privilèges de la ville (17 août 1643, fol. 103) ; — à la reine, à Monsieur, frère du roi, au duc d'Orléans, au cardinal Mazarin au même sujet (17 août 1643, fol. 105) ; — au duc de Guise, lui annonçant le départ de M. de Servières à la cour, pour demander la confirmation des privilèges de la ville (17 août 1643, fol. 108). — Instructions données par la ville à M. de Servières, ambassadeur de la ville à la cour de France, pour demander la confirmation des privilèges (fol. 111). — Lettres : au cardinal Bicchi le remerciant de son intervention en faveur de la ville au sujet du droit de foraine (7 décembre 1643, fol. 119) ; — à Mgr Philonardi, archevêque d'Avignon, à l'occasion de son heureuse arrivée à Rome (4 février 1644, fol. 124) ; — au cardinal Mazarin, à l'occasion de la perte de sa mère (5 mai 1644, fol. 128) ; — à M. de Silvestre, au sujet de l'envoi des privilèges de la ville (21 juin 1644, fol. 128) ; — au R. Père Provincial des Jésuites à Chambéry, lui demandant d'empêcher l'établissement au collège de Carpentras, d'un cours de philosophie (3 août 1644, fol. 130) ; — au Père général des Jésuites sur le même objet et lui rappelant le sacrifice de plus de 25.000 écus fait pour l'établissement du collège d'Avignon, et les engagements pris de ne point créer de collège dans les villes voisines, à moins de quinze à vingt mille (4 août 1644, fol. 130) ; — à M. de Castellet au même sujet et le chargeant de dire au Père général des Jésuites : « que toute nostre ville est esmue de ce qu'on a entendu qu'il prétend d'établir un cours de philosophie à Carpentras, contre la foy donnée par les Pères de ce collège, lorsqu'ils feurent reçus en ceste ville, estant chassés de France et contre la teneur du contrat qui fust passé avec eux, sur l'établissement de la régence des classes basses, humanités et philosophie, pour raison de quoy nous leur donnons six centz escus de salaires toutes les années » cela nous donne tellement dans l'âme que nous sommes résolus, sy tant est qu'on y demeure constant dans ceste volonté, d'establir la philosophie à Carpentras, de leur oster entièrement la régence de tout ce que nous leur avons donné, avec suppression des salaires que nous leur donnons pour le donner à d'autres. Nous serons bien marys d'en venir là, mais, sy on nous y contraint, asseurement nous le fairons » (4 août 1644, fol. 132) ; — à Mgr Barberini, légat d'Avignon, au sujet de la mort d'Urbain VIII (1er septembre 1644, fol. 134) ; — à M. Beaufils, à Rome, au sujet de la mort de Mgr Philonardi, archevêque d'Avignon (6 octobre 1644, fol. 136) ; — à M. de Castellet, au sujet de l'élection d'Innocent X (6 octobre 1644, fol. 136) ; — à Mgr de Grimaldi, au sujet de sa promotion à l'archevêché d'Avignon (18 octobre 1644, fol. 136) ; — à M. de Castellet, lui exprimant le regret de la démission du cardinal Antoine Barberini comme légat, et la joie de la promotion de Mgr Pam

phili pour le remplacer (5 janvier 1645, fol. 139) ; — au pape Innocent X sur son élévation au pontificat et à Mgr Pamphili sur sa promotion à la légation d'Avignon (janvier 1645, fol. 140) ; — au marquis de St-Chamont, ambassadeur du roi en cour de Rome, lui demandant ses bons offices pour MM. de la Barthelasse et Robert, envoyés de la ville à Rome pour prêter hommage au pape (janvier 1645, fol. 143) ; — à MM. de la Barthelasse et Robert, ambassadeurs de la ville, au sujet du remplacement des armes d'Urbain VIII par celles d'Innocent X, sur les portes de la ville (25 janvier 1645, fol. 145) ; — à Mgr Don Carlo Conty, général au fait des armes à Avignon, au sujet de sa nomination (6 avril 1645, fol. 150) ; — aux consuls d'Annecy les prévenant que les Pères de la Mission qui ont eu, pendant une année, la direction du collège d'Annecy « tachent de s'y insinuer plus longuement par la confirmation qu'ils en poursuivent » et ne visent « qu'à l'entière destruction du dit collège et s'en randre maistres absolus pour en chasser, avec le temps, les escoliers, et en faire des couvents pour eux et leurs compagnons. » Les consuls demandent à ceux d'Annecy de se joindre à eux pour empêcher cette destruction (13 juin 1645, fol. 154) ; — des nouveaux consuls au cardinal Mazarin, au sujet de leur élection (28 juin 1645, fol. 155) ; — à M. de Montdevergues, à Paris, au sujet des empiètements de la congrégation de *Propaganda Fide* dans les collèges d'Annecy et du Roure, et le fondateur ayant imploré la protection du roi de France, au cas de contraventions à la fondation, lui demandant d'intervenir près du roi, pour obtenir sa protection, pour empêcher le projet des Missions « qui ne visent que la destruction des dits collèges pour en faire des couvents pour eux. Il ne faudrait plus parler d'Université dans Avignon, puisque ce sont les escoliers qui la composent et qui la font fleurir et que dans les dits collèges sont en nombre et doibvent estre de plus que de quatre-vingt escoliers et, par ainsy, la ville qui est déjà beaucoup ruinée par moyen des nouveautés qui y sont introduites tous les jours peu à peu, s'en va à une totale ruine, puisque au lieu d'augmenter le commerce et la rendre bien peuplée, elle se dépeuple et diminue par la multitude de couvents et monastères nouveaux qui y sont establis » (19 juillet 1645, fol. 158) ; — à M. de Castellet à Rome, au sujet du refus des Juifs de fournir des fallots, la veille de la St-Jean, et de se rendre aux portes de la ville tous les jours, selon l'ancienne coutume, pour être employés aux commissions et aux messages des gens sans aveu auxquels l'entrée de la ville est interdite (6 juillet 1645, fol. 158) ; — à Mgr Pamphili, légat d'Avignon, au sujet de la nomination de Mgr Laurent Corsi, à la vice-légation (3 août 1645, fol. 160) ; — à M. de Castellet au sujet des fraudes commises par les agents de l'archevêque d'Avignon, dans le paiement des droits sur les vins entrés en ville (25 août 1645, fol. 163) ; — à M. de Castellet à Rome, au sujet du refus des Juifs de garder les portes et l'engageant à remontrer à qui de droit. « Mgr Ludovici Sfoza, vice-légat, n'a pu exempter les Juifs de ce que de tout temps ils ont été obligés de faire » (1er septembre 1645, fol. 163) ; — à M. de Castellet au sujet des différends entre l'archevêque et la ville pour l'entrée du vin (1er septembre 1645, fol. 167) ; — à Mgr Pamphili, légat lui recommandant M. de Payen, docteur, envoyé à Rome pour soutenir les fondations des collèges d'Annecy et du Roure (10 septembre 1645, fol. 168) ; — au même lui demandant de solliciter du pape la création d'une nouvelle province pour les Franciscains d'Avignon, l'Isle, Valréas, Caromb, Vaison et Orange, et de les détacher de la province de Provence (2 novembre 1645, fol. 169) ; — à M. de Castellet au sujet du droit des consuls de choisir tel des quatre notaires criminels que bon leur semble pour écrire dans le conseil et le priant de faire connaître à Rome que le conseil a refusé de s'assembler tant que ce droit ne sera pas reconnu (20 décembre 1645, fol. 172) ; — à M. de Castellet au sujet de la liberté de vendre les poudres et salpêtres qui n'est pas observée, « grâce à l'avarice de quelques ministres qui veulent continuer à s'enrichir aux dépens des pauvres gens » (4 janvier 1646, fol. 173) ; — au même au sujet de la fabrication des petits patats « dont nous nous trouvons assez infectés » (17 janvier 1646, fol. 174) ; — à Mgr Pamphili, légat d'Avignon, lui annonçant la mort de Bernard Pinelli, archevêque d'Avignon, arrivée le 22 janvier (30 janvier 1646, fol. 176) ; — à Mgr Pamphili, légat d'Avignon, lui dénonçant les mauvais procédés du vice-légat dans la fabrication de la monnaie des petits patats (31 janvier 1646, fol. 179) ; — à Mgr Pamphili, légat, le remerciant d'avoir accordé aux consuls le choix du notaire du conseil (8 mars 1646, fol. 184) ; — à M. de Castellet au sujet de la fabrication des patats (14 mars 1646, fol. 186) ; — à M. de Castellet au même sujet (5 avril 1646, fol. 189.) etc.

AA. 22. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets papier.

1646-1649. — Correspondances des consuls. Lettres : à l'auditeur général de Mgr Pamphili, légat d'Avignon, au sujet de l'interdiction de fabriquer des patats, qui, si elle n'est pas faite, causera un grand dommage à la ville et au sujet de l'élection des consuls et des conseillers (22 avril 1646, fol. 1) ; — au même, au sujet de l'élection des consuls et des conseillers, et lui adressant un mémoire prouvant que jusqu'en 1633, l'élection des conseillers, des consuls et de l'assesseur a été faite par vote secret, conformément aux statuts de la ville (mai 1646, fol. 3) ; — à M. de Castellet, au sujet des difficultés apportées par le vice-légat, à l'élection de l'assesseur et des juges (7 juin 1646, fol. 6) ; — au cardinal Mazarin, par les nouveaux consuls, pour lui exprimer leurs vœux (1er juillet 1646, fol. 9) ; — au même, lui demandant que les religieux allant à Rome, puissent loger dans les couvents de la Trinité du Mont de Rome, comme s'ils étaient Français, attendu leur titre de regnicoles (18 juillet 1646, fol. 11) ; — à Mgr Pamphili, légat, lui dénnonçant comme très préjudiciable à la ville, l'établissement, depuis quelque temps, aux portes de la ville, et à son grand préjudice, d'agents de la douane de Valence, pour exiger les droits des sujets royaux (6 septembre 1646, fol. 13) ; — à M. de Castellet, au même sujet, « l'intérest de nostre souverain prince sy treuve d'autant intéressé que, dans ses terres, on vienne à rechercher les droictz du Roy, oultre que de ces recherches il arrive qu'au lieu que la ville se doibve peupler, touts les jours elle diminue en habitants, et au contraire, Beaucaire et Tharascon se grandissent et mesmement Tharascon, qui a entrepris la construction d'une ville neuve » (6 septembre 1646, fol. 14) ; — à M. de Castellet, au sujet d'un procès du sieur Viret avec les dames de Ste-Praxède et des exigences des couvents pour les dots des filles y entrant; « Nous vous dirons qu'avec le temps, les monastères et couvents nous chasseront dehors nos maisons, puisqu'ils se logent dans les meilleurs endroictz de la ville, et dès qu'une fois ils ont avoisiné quelque maison, il fault que tel propriétaire la désempare, puisqu'ils n'oublient ny la force des amys, ny celle de l'authorité, en sorte qu'ils dépeuplent la ville de bons habitants oultre la magnificence de leurs bretements » (28 septembre 1646, fol. 17) ; — à Mgr l'évêque de Langres, duc et pair de France, lui demandant au nom du Chapitre St-Didier, quelques-uns des ossements de ce saint pour être déposés dans une châsse « ou son chef est en relief en argent » (28 septembre 1646, fol. 18) ; — au pape Innocent X, lui demandant de maintenir les Collèges dans l'esprit de leur fondation, et lui exposant qu'autrement l'Université de Montpellier pourrait en demander l'entrée, d'après l'esprit même des actes de fondation (10 octobre 1646, fol. 20) ; — à Mgr Pamphili, légat d'Avignon, au sujet de l'arrivée de Don Carlo Conty, comme général des armes à Avignon (10 janvier 1647, fol. 24) ; — au duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, lui dénonçant une course de quarante hommes faite à Cairanne, contre la grange de M. Henrici, secrétaire de la ville, qu'ils ont ravagée (23 janvier 1647, fol. 25) ; — au cardinal Mazarin au même sujet (23 janvier 1647, fol. 26) ; — aux consuls de Toulon, leur demandant des nouvelles de la santé de leur ville (30 janvier 1647, fol. 29) ; — à l'évêque de Langres, le remerciant de l'envoi d'une relique de St-Didier (14 février 1647, fol. 30) ; — à Mgr Argelli, archevêque d'Avignon, au sujet de sa promotion (4 avril 1647, fol. 32); — à Mgr Pamphili, légat, au sujet de sa démission de légat d'Avignon (7 mars 1647, fol. 33) ; — à Mgr Borromeo à Rome, au sujet de l'établissement des Pères de l'Oratoire dans Avignon, et lui adressant un mémoire contre cet établissement (mars 1647, fol. 35) ; — à Mgr Argelli, archevêque d'Avignon, lui exprimant la joie que la ville aura à le recevoir (6 juin 1647, fol. 39) ; — à M. de Castellet, au sujet de l'établissement des Pères de l'Oratoire dont la Ville ne veut pas; « Nous honorons leur vertu et leur piété, mais nous blasmons leur opiniatreté pour ne dire leur orgueil », et lui annonçant l'arrivée le 30 juin 1647, de Mgr Argelli, archevêque (4 juillet 1647, fol. 41) ; — à M. de Liancourt, gouverneur de Lyon, lui demandant d'autoriser la sortie de deux à trois cents saumées de blé pour l'approvisionnement de la ville (4 juillet 1647, fol. 46) ; — au sieur Tarquino Urbano, agent de la ville à Rome, au sujet des Pères de l'Oratoire et de leur établissement (5 septembre 1647, fol. 48) ; — à M. de Castellet, au sujet de l'établissement des Pères de la Mission dans les Collèges de Roure et d'Annecy, « nous privant non seulement de quantité d'escholiers qui occupaient les places destinées aux nations appelées par le fondateur, mais encore nous esloignant de voir et sçavoir à quoy s'employent les rentes des dits Collèges », au sujet de

l'établissement des Pères de l'Oratoire, « le mémorial présenté par ces Pères feust leu en plain conseil ou un chascun feust extrêment scandalysé de voir que non seulement il estoit plein de menteries, mais mesme de calomnies ; l'honneur et le respect que nous devons à leur robe et à leur caractère est grand et nous empêche de ne dire et faire plus que nous ne ferions dans quelle autre rencontre que ce fût »,(5 septembre 1647, fol. 49) ; — à la princesse de Savoie, au sujet des mauvais traitement des collégiés du Collège d'Annecy et de la direction de ce Collège par les Pères de la Mission, dont le « dessein n'est que de desloger les escoliers aultant que de s'approprier les rantes et establir leur demeure dans iceux Collèges, ce qui serait entièrement contraire aux intentions des fondateurs » (11 octobre 1647, fol. 51) ; — à M. de Castellet, au sujet des Collèges, « nous recevons tous les jours de nouvelles plaintes des Pères Missionnaires gouvernans les Collèges de cette ville, soit par les mauvais traitements qu'ils font aux escolliers, les voisins, qu'aux autres. Ils les suspendent pour un temps de leurs entretiens, les autres les congédient ; bref ils veulent s'establir dans les maisons et proprietes des dits colleges » (13 octobre 1647, fol. 53) ; — à M. de Castellet, lui recommandant l'affaire des collèges, lui adressant une transaction passée avec l'archevêque d'Avignon, au sujet de l'entrée des vins, lui demandant d'intervenir au sujet des exigences de la douane de Valence (octobre 1647, fol. 56) ; — à M. Payen, docteur, à Rome, le remerciant des soins qu'il donne aux affaires de la ville, et surtout à celle des Pères de la Mission (6 novembre 1647, fol. 60) ; — à M. de Castellet, au sujet de la ferme de la gabelle (2 janvier 1648, fol. 65) ; — à M. de Castellet, au sujet des plaintes formulées par les membres du clergé et de l'Université à propos de l'imposition des vins (5 mars 1648, fol. 69) ; — à M. Tarquino Urbano, agent à Rome, au sujet de l'entrée des vins (7 mai 1648, fol. 74) ; — des nouveaux consuls au cardinal Sforza, au sujet de leur élection (2 juillet 1648, fol. 76) ; — à M. de Castelet, au sujet d'un arrêt du Parlement d'Aix en Provence, portant que les gradués et professeurs de l'Université d'Avignon ne seraient plus reçus en Provence ; de la mort de l'archevêque Argelli ; des Pères des Missions (6 août 1648, fol. 78) ; — à M. de Castellet, au sujet d'une demande des Dames religieuses de Ste Marie, pour se joindre à elles pour solliciter la canonisation de Fr. de Sales (19 août 1648, fol. 81) ; — au duc et à la duchesse de Savoie, leur demandant d'empêcher l'établissement des Missionnaires dans le collège d'Annecy (28 octobre 1648, fol. 85) ; — au cardinal Sforza, au sujet des vexations commises contre les marchands arrivant à Avignon, par les agents de la douane de Valence (5 novembre 1648, fol 86) ; — à Mgr de Marini, archevêque d'Avignon, au sujet de sa promotion (3 décembre 1648, fol. 88) ; — à Mgr Borromeo, au sujet des troubles arrivés dans le royaume, l'informant qu'on met la ville en état de défense, vu surtout l'accroissement de la garnison d'Orange, « *massimamente vidente do che la citadella d'Orenges va renforzando ogni di la sua guardia* » (4 février 1649, fol. 90) ; — à Mgr Tarquino Urbano, au sujet d'une demande faite par le recteur de St-Antoine, pour rendre l'hôpital et l'église et lui prescrivant de s'y opposer (4 mars 1649, fol. 91) ; — au cardinal Pauziola, le priant d'intercéder près du Pape pour que la ville soit bien gardée, en ce temps de soulèvements et de troubles en France et en Provence, attendu qu'elle ne doit point dormir quand les autres veillent, « *non dovendosi dormire mentre gli altri vegghiano* » (1er avril 1649, fol. 93), etc.

A A. 23. (Registre. — In folio, 120 feuillets papier.

1721-1722. — Correspondance des consuls. — Lettres : à M. Levert, député de la ville à Villeneuve, au sujet d'un achat de moutons et de l'envoi de son compte (31 janvier 1721, fol. 1) ; — à Mgr Valentini, secrétaire de la Congrégation d'Avignon à Rome, lui annonçant que la peste affligeant la Provence s'approche de la ville, que la ville de Tarascon est infectée, qu'il y est mort dans un seul jour, quinze personnes, parmi lesquelles un chirurgien, que la Camargue est pestiférée depuis longtemps, qu'à Marseille et à Aix, il y a une grande quantité de malades aux infirmeries, que Salon et Orgon sont pestiférés, que Pélissanne est cruellement traité, que la santé est bonne dans la ville; « Nous n'épargnons ni nos soins, ni nos peines, étant presque, jour et nuit, dans l'Hôtel de Ville, avec un certain nombre des principaux et de nos plus zélés habitants pour soulager les pauvres qui augmentent tous les jours » (2 février 1721, fol. 2) ; — au comte de Médavy, commandant dans les provinces du Dauphiné et de Provence, au sujet d'une « barrière » à établir contre la peste et l'assurant que « nous sommes aussi attachés à la couronne

de France que les plus fidèles sujets du royaume » (9 février 1721, fol, 6) ; — à Mgr Valentini, lui donnant des nouvelles de la peste à Marseille, « où le mal est toujours sans pourtant y faire de grands progrès », et de deux médecins de Montpellier qui sont à Aix, visitant les malades pestiférés, tant dans la ville qu'aux quatre hôpitaux dans lesquels on compte douze cents malades, « s'approchant de leurs lits, touchant les poulx et maniant les bubons avec une fermeté sans égale, sans nulle crainte ni aucune pré caution que celle de prendre du tabac d'Espagne et de se laver les doigts dans du vinaigre » ; Toulon est pestiféré, Orgon, Pelissanne, Salon et Saint-Remy Apt, Pertuis, Roussillon et Saint-Savornin, sont dans une meilleure situation (16 février 1721, fol. 7) ; — au cardinal Paulucci, le priant de remercier le pape du don de 1194 pistoles d'Espagne qu'il a fait pour soulager les pauvres et subvenir aux dépenses de la ville (21 février 1721, fol. 10) ; — à Mgr Valentini, le remerciant d'avoir représenté à Sa Sainteté la triste situation de la ville environnée de malheurs : « Pour ce qui est de la misère de nos habitants, elle ne saurait être plus grande. Le nombre des pauvres en surpasse la moitié, la cherté des vivres, les dépenses extraordinaires dans lesquelles chacun se trouve engagé, la cessation du travail et de toute sorte de commerce a réduit les plus aisés dans un état de misère surprenant. Nous avons été obligés de faire un enfermement des pauvres. Il y en a près de douze cents d'enfermés, et le moyen n'est pas, à beaucoup près satisfaisant pour terminer l'indigence qui est trop généralement répandue dans la ville. l'œuvre ne peut plus y fournir, non plus que la bourse commune qui est épuisée par des dépenses infinies » (23 février 1721, fol. 10) ; — aux élus du Comtat-Venaissin, les assurant qu'ils contribueront, avec le pays, au paiement des troupes qui sont à la garde de cet État (27 février 1721, fol. 15) ; — au viguier, maire et consul de Beaucaire, au sujet d'un coing pour plomber les marchandises sortant de la dite ville (12 mars 1721, fol. 17) ; — à M. Levert, au sujet d'achats de bœufs pour l'approvisionnement de la ville (24 mars 1721, fol. 21) ; — au sieur Roussillon, à Romans, au sujet d'un achat de planches (26 mars 1721, fol. 24) ; — à M. Levert, au sujet de l'achat de bestiaux, de planches et de bois pour l'approvisionnement de la ville (3 avril 1721, fol. 27) ; — au duc de Roquelaure, lui demandant la continuation de sa protection (18 avril 1721, fol. 29) ; — aux sieurs Vignon et Genton, marchands de Lyon, les prévenant que des marchandises à eux destinées et venant de Marseille ont été arrêtées et seront brûlées. « Dans ce temps malheureux, l'on ne saurait prendre trop de précautions, voyant comme nos voisins sont traités de ce fléau terrible et pour éviter qu'il ne communique plus avant dans le royaume » (27 avril 1721, fol. 32) ; — à l'évêque de Cavaillon, lui demandant d'officier pontificalement à la pompe funèbre pour le pape Clément XI (9 mai 1721, fol. 35) ; — au duc de Roquelaure, lui demandant si la contagion a envahi comme il en est bruit, la province de Gévaudan (20 mai 1721, fol. 37) ; — à l'intendant de Provence à Barbentane et au marquis de Cheylus à Frigolet, leur annonçant que la sortie des marchandises de laine de la ville est interdite et qu'elle ne peut plus en fournir en Provence (23 mai 1721, fol. 40) ; — au pape Innocent XIII, au sujet de son élévation au pontificat (1er juin 1721, fol. 42) ; — à M. Frontoni, procureur de la ville en cour de Rome, le priant de représenter au pape « les malheurs dont nous sommes menacés par la contagion qui nous environne, et la triste situation où nous nous trouvons, étant enfermés dans les limites du Comtat, dont nous n'avons pas la liberté de sortir » (1er juin 1721, fol. 45) ; — à l'intendant de Provence, lui demandant de donner un certificat à son maître d'hôtel, lorsqu'il viendra chercher de la viande pour sa consommation personnelle (9 juin 1721, fol. 48) ; — au cardinal Spinola, lui exposant la situation malheureuse de la ville, à cause des menaces de peste : « cette même contagion qui fait gémir la Provence, s'est répandue dans le Gévaudan qui fait partie de la province de Languedoc et met cette ville et cet État entre deux feux qui se rallument dans notre voisinage et qui nous environnent de toutes parts. Cette belle et grande province qui nous fournissait toutes les marchandises et la plus grande partie des denrées qui nous étaient indispensablement nécessaires, cesse aujourd'hui de nous donner que le seul comestible en bestiaux duquel nous ne sçaurions nous passer, ne pouvant en tirer d'ailleurs, ayant été forcés d'en interdire le commerce des marchandises. Nos alarmes sont continuelles et c'est avec une juste raison et une crainte bien fondée, que nous appréhendons ce mal affreux qui a détruit un nombre infini de nos voisins » (15 juin 1721, fol. 49) ; — à M. Frontoni, procureur de la ville en cour de Rome, le remerciant de sa sollicitude pour la ville, et lui annonçant l'en

voi de la relation de la pompe funèbre de Clément XI, et de la cérémonie pour l'exaltation d'Innocent XIII (22 juin 1721, fol. 53) ; — des nouveaux consuls à Mgr Doria, au sujet de leur élection (29 juin 1721, fol. 57) ; — au cardinal Spinola, lui adressant un mémoire pour le Pape, sur l'état déplorable de la ville, et le priant d'implorer sa protection « dans une occasion aussi essentielle et d'où dépend le salut de la ville d'Avignon et de tout cet État » (6 juillet 1721, fol. 61) ; — à Mgr Doria, lui demandant d'intervenir en faveur de la ville près du pape et lui adressant un mémoire pour lui être remis « dans lequel nous exposons la triste situation de notre ville, les malheurs qui l'accablent et les maux dont elle est menacée (6 juillet 1721, fol. 61). — Mémoire pour le pape Innocent XIII en faveur de la ville d'Avignon : La ville doit 2.171,685 livres dont elle supporte les intérêts depuis 3 et demi jusqu'à 7 pour cent, montant annuellement à 96.795 livres. Ses rentes et ses revenus sont au-dessous de ses charges et elle est obligée d'y suppléer par de nouveaux emprunts. Les citoyens et habitants ont fait une perte d'environ six millions en capitaux et par conséquent, de 300 mille livres de rentes annuelles par les remboursements faits par les sujets et communautés de France, en billets de banque qui n'ont plus cours. Le roi de France doit aux mêmes habitants, les intérêts de 5 à 6 ans d'un fonds de 12.000 livres à cinq pour cent, dont on a vainement sollicité le paiement. L'interruption du commerce par suite de l'infection de la Provence, empêche Avignon et le Comtat-Venaissin de vendre leurs soies, leur safran, leur tabac, « leurs seules richesses et les seuls moyens par lesquels nos deniers avaient coutume de rentrer chez nous. Avant la cessation du commerce, le roi avait en représailles d'un décret du pape, en faveur de Rome contre les velours et autres étoffes de soies fabriquées dans les pays étrangers, défendu l'entrée, le débit et le transport des soies ouvrées d'Avignon et du Comtat, dans tout le royaume, « ce qui a ruiné une bonne partie de nos marchands et réduit à la mendicité plus de la moitié de nos ouvriers par le manque de travail journalier dont ils tiraient toute leur subsistance et celle de leurs familles. » Non seulement, il n'entre plus d'argent dans Avignon, mais les habitants sont contraints d'en sortir ce qu'il en restait, pour l'achat des choses nécessaires à la vie. La ville et le Comtat épuisés d'argent, ne peuvent plus soutenir leurs charges et entretenir les pauvres « qui égalent maintenant presque le nombre des habitants », ni fournir la paye aux troupes employées à la garde des barrières. La ligne établie par Avignon et le Comtat entre ces contrées et le Dauphiné, est d'autant plus nécessaire, qu'elle a empêché l'interruption de tout commerce ; elle est gardée par 1.200 hommes payés, pour un tiers par la ville et pour les autres tiers par le Comtat, mais le pays est dans l'impossibilité de trouver de l'argent pour la soutenir. « Nous sommes à la veille de la voir tomber et d'être traités comme les villes de Marseille, Toulon, Aix et Arles, que d'ailleurs, si ce pauvre pays vient à être infecté, tout périra, et Sa Sainteté n'aura plus que des édifices, des déserts et des pierres au lieu de ses fidèles sujets. » La ville demande à Sa Sainteté de pourvoir à sa préservation, en augmentant la garnison et en se chargeant des frais de garde (juillet 1721, fol. 65) ; — Lettres : au sieur Frontoni, procureur en cour de Rome, au sujet d'un canal projeté à travers le Comtat « par des vues particulières qui ne tendent qu'à notre ruine et il semble que toute sorte de malheurs nous persécute » (13 juillet 1721, fol. 70) ; — aux consuls d'Orange les priant de se joindre à eux pour demander le maintien de la ligne du Dauphiné, qu'on menace de rompre, ce qui ruinerait le commerce (15 juillet 1721, fol. 72) ; — au marquis de Nogaret, à Beaucaire, au sujet des marchandises envoyées de cette ville à Avignon, et qu'on soupçonne venir de Marseille (31 juillet 1721, fol. 75) ; — au duc d'Orléans, régent, lui demandant l'autorisation de descendre du bois, par bateaux, sur le Rhône, en s'engageant à ne point les laisser toucher les rives du Languedoc (5 août 1721, fol. 79) ; — à l'intendant de Languedoc le remerciant de la permission accordée de tirer les grains, que les habitants de la ville ont en Languedoc (12 août 1721, fol. 83) ; — aux consuls de Romans, les prévenant qu'à l'avenir et pour éviter la contagion, ils ne recevront plus à leurs barrières, que des soies ouvrées venant d'Avignon (20 août 1721, fol. 84) ; — au sieur Sériani, élu agent de la ville à Rome, au sujet des secours demandés au pape et du projet du canal à travers le Comtat (24 août 1721, fol. 86) ; — à M. Frontoni, procureur de la ville à Rome, au sujet des secours à réclamer pour la ville : « nous sommes dans un état bien à plaindre, nous n'avons ni argent, ni drogues, ni toutes les ustensiles nécessaires pour des infirmeries ; si par malheur nous venions à être infectés, tout périrait » (24 août 1721, fol, 87) ; — au cardinal Spinola, lui signalant

le malheureux état de la ville et lui demandant son intervention pour faire augmenter la garnison et pour établir des lignes : « cette mesme garnison qui aujourd'hui n'est composée que de cent dix soldats, a été autrefois jusqu'à douze cents, et par ce moyen, les souverains Pontifes qui étaient alors, nous avaient garantis et des insultes des ennemis de la religion, et de la peste qui ravageaient les provinces voisines, et surtout le Languedoc qui nous est plus voisin que la Provence » (24 août 1721, fol. 89) ; — à M. Accoramboni, au sujet de l'augmentation de la garnison et de la garde de la ligne : « Le détail que nous faisons de tous les maux qui nous environnent n'est que trop vrai, et nous osons luy dire qu'ils sont encore plus grands que nous ne sçaurions les exprimer » (2 août 1721, fol. 92); — à M. Frontoni lui demandant de solliciter vivement l'augmentation de la garnison et des secours : « nous vous informons des progrès de la contagion dans notre voisinage. Elle ne saurait être plus près d'Avignon qu'elle l'est aujourd'hui ; il n'y a plus que le trajet de la Durance qui nous sépare. Nous voyons, de notre terroir, les pestiférés habiter les campagnes et qu'on brûle les cabanes de ceux qui sont infectés, dès qu'on les porte aux infirmeries. Enfin, nous sommes fort à plaindre, nous n'avons ni argent, ni drogues, ni provisions, et si la contagion nous prenait, nous péririons tous sans ressources » (31 août 1721, fol. 95) ; — au comte de Médavy, l'informant de la mort de six personnes d'une fièvre maligne, mais que, pour la contagion, il n'y a rien de suspect (4 septembre 1721, fol. 98) ; — aux consuls de Carpentras, leur affirmant que, malgré les faux-bruits, la santé publique est parfaite : « pour ce qui est du bruit qu'on fait courir, que le mal contagieux est dans Avignon, cela est très faux » (5 septembre 1721, fol. 99) ; — à Mgr Accoramboni, lui adressant un certificat de médecin et de chirurgien, sur l'état de la santé publique (7 septembre 1721, fol. 101) ; — au sieur Sériani, agent de la ville, au sujet des faux-bruits de peste : « nous avons été dans une grande alarme, et le peuple n'en est pas encore sorti ; le bruit a couru si fort que la peste était dans Avignon, que toute notre ville était consternée et que tous nos voisins refusaient de recevoir les personnes qui venaient de notre ville » (7 septembre 1721, fol. 103) ; — au comte de Medavy, lui annonçant que la ville jouit d'une santé parfaite (9 septembre 1721, fol. 107) ; — à Mgr Accoramboni, lui faisant part de la triste situation de la ville et lui demandant des secours : « nous avons tout employé et tout mis en usage, et nous ne sçaurions trouver un sou. Quelle affreuse situation que nous, environnés de toute part du plus furieux mal, qui a jamais paru ; peut-être hélas, dans le temps que nous avons l'honneur de vous écrire, en sommes-nous frappés. Tous ces objets qui se présentent à nos yeux, nous font gémir et nous ne sçaurions trouver de remède » (14 septembre 1721, fol. 108) ; — aux RR. PP. Savornin et Gosseau, leur annonçant le transport des malades pestiférés, se trouvant dans le couvent des RR. PP. Récollets, à l'hôpital de Notre-Dame de Champfleury, et leur demandant de prendre la direction spirituelle de cet hôpital (sans date, fol. 111) ; — à Mgr le cardinal de St-Agnès, ministre, lui annonçant le rétablissement de la santé dans la ville, où il n'y a plus eu de morts depuis 47 jours (4 octobre 1722, fol. 113) ; — au cardinal Spinola pour remercier le pape des 30.000 écus romains qu'il a octroyés à la ville (18 octobre 1722, fol. 118) ; — à Mgr Accoramboni au même sujet (18 octobre 1722, fol. 119), etc.

A A 24. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier.

1722-1732. — Correspondance des consuls. — Lettres : au duc de Roquelaure, lui demandant sa protection pour la ville (28 juin 1722, fol. 1) ; — des nouveaux consuls au nonce de Sa Sainteté en France, au sujet de leur élection (28 juin 1722, fol. 2) ; — à M. Frontoni, procureur de la ville, pour obtenir le secours de dix mille écus romains promis par le Pape, « puisque la contagion désole toujours cette infortunée ville et que nous ne pourrons la déraciner que par de grandes dépenses » (28 juin 1722, fol. 4) ; — à M. de Velleron, au sujet du paiement, par la France, des arrérages de rentes assignées sur les revenus du grenier à sel établi dans la ville, « la maladie continuant toujours et qu'il n'y a pas lieu de la voir finir sans avoir recours à des remèdes dispendieux » (7 juin 1722, fol. 28) ; — à M. Frontoni, pour remercier des dix mille écus romains prêtés par le Pape (5 juillet 1722, fol. 12) ; — au cardinal de Saint-Agnès, ministre, au même sujet (4 juillet 1722, fol. 15) ; — au cardinal Spinola, au sujet du paiement des dettes de la ville, qui est heureusement délivrée du mal contagieux, et lui annonçant que le conseil a décidé une imposition et que celle qui lui a paru la plus égale et la plus juste était d'augmenter, d'une moitié, toutes les anciennes impositions (28 février 1723,

fol. 18) ; — des nouveaux consuls au nonce de Sa Sainteté en France, au sujet de leur élection (15 juillet 1723, fol. 21) ; — au cardinal Dubois, le félicitant du rétablissement de sa santé et lui demandant sa protection (23 juillet 1723, fol. 23) ; — à Mgr Massei, nonce en France, au sujet des droits plus grands que ceux d'usage que les Lyonnais prétendent faire payer aux marchands d'Avignon sur les étoffes d'étamine (2 août 1723, fol. 25) ; — aux consuls d'Orange, leur faisant connaître que c'est par des ordres supérieurs qu'il n'est pas permis de sortir de la ville moulins ni outils servant aux manufactures de soie, attendu que tous ces moulins travaillent (13 août 1723, fol. 27). — Projet de mémoire au Pape, sur l'exemption du droit de capitation pour la noblesse d'Avignon et du Comtat possédant des fiefs dans le royaume de France, que leur avait accordé Louis XIV et qu'on leur a enlevée (29 septembre 1723, fol. 33). — Lettres : à Mgr Doria, au sujet de l'exemption de la capitation de la noblesse d'Avignon en France (29 septembre 1723, fol. 34) ; — à Mgr le nonce en France, lui demandant de faire révoquer l'ordre qu'on suppose donné par le Roi pour que tous les bateaux descendant le Rhône, touchent à Villeneuve avant de toucher à Avignon, même s'ils sont chargés de marchandises pour cette ville (1er octobre 1723, fol. 35) : — à M. Feriani, au sujet de l'envoi du chirographe du Pape approuvant les nouvelles impositions (3 février 1724, fol. 39) ; — à M. Frontoni, au sujet d'une difficulté entre la communauté des Angles et la ville pour les crémens du Rhône (2 février 1724, fol. 42) ; — au comte de Cambis, ambassadeur du Roi, près du roi de Sardaigne, lui adressant les félicitations de la ville (21 juin 1724, fol. 45) ; — au pape Benoît XIII, sur son élévation an pontificat (21 juin 1724, fol. 46) ; — au marquis de La Bâtie, le félicitant d'avoir été choisi par le Roi pour son envoyé extraordinaire à la cour de Toscane (19 juin 1724, fol. 49) ; — à M. Accoramboni, lui demandant le changement de deux juges en exercices depuis cinq ans et qui, comme le viguier, doivent être annuels, d'après les privilèges de la ville (19 juillet 1724, fol. 51) ; — à Mgr le cardinal Paulucci, lui demandant sa protection (7 décembre 1724, fol. 56) ; — au pape Benoît XIII, au sujet de son élévation au pontificat (20 décembre 1724, fol. 61) ; — à M. le chevalier de Blanc, lui adressant la lettre destinée à Sa Sainteté le pape Benoît XIII, et le désignant pour lui prêter hommage au nom de la ville (20 décembre 1724, fol. 63) ; — aux consuls d'Aix leur adressant des renseignements au sujet de la ferme de la boucherie du bœuf et du mouton, et sur les impositions perçues par la ville sur cette boucherie (8 janvier 1725, fol. 66) ; — à Mgr le cardinal Paulucci, au sujet d'un excès commis à la poissonnerie par le valet du dataire (28 mai 1725, fol. 70) ; — à M. Seriani, agent de la ville, lui envoyant deux lettres par lesquelles ils demandent justice des insolences commises par le valet du dataire (28 mai 1725, fol. 72) ; — à Mgr Accoramboni, lui demandant de s'opposer aux tentatives faites près de la Congrégation d'Avignon, pour permettre l'entreprise d'un canal traversant le Comtat, qui, « s'il avait lieu, serait la ruine évidente de la ville » (20 août 1725, fol. 78) ; — à M. le chevalier de Blanc, sur le même sujet (20 août 1625, fol. 79) ; — à Mgr Banchieri, gouverneur de Rome, sur le même sujet (20 août 1725, fol. 80) ; — à Mgr Doria, un des votants de la congrégation particulière nommé par le Pape, au sujet de l'entreprise du canal traversant le Comtat et lui demandant de s'y opposer et de protéger la ville « dans une occasion aussi essentielle d'où dépend ou sa ruine, ou son salut (12 septembre 1725, fol. 84) ; — à M. Seriani, au sujet de la désignation de l'agent de la ville à Rome et exposant la liberté où a toujours été le conseil de choisir un agent ou de le supprimer (2 septembre 1725, fol. 87) ; à M. le chevalier de Blanc, au sujet du choix d'un agent de la ville, de l'entreprise d'un canal à travers le Comtat-Venaissin, des crémens du Rhône (12 septembre 1725, fol. 88) ; — au pape Benoît XIII, au sujet de la concession qu'il a donnée d'entreprendre un canal à travers le Comtat (24 septembre 1725, fol. 92) ; — à Mgr Accoramboni, au même sujet (24 septembre 1725, fol. 94) ; — à M. le marquis de Malijay, premier consul, député en cour de Rome, au sujet de la désignation de l'agent de la ville (1er octobre 1725, fol. 97) ; — à Mgr le cardinal Coscia, le remerciant d'avoir contribué au rétablissement du droit de la ville à désigner ses agents en cour de Rome (1er octobre 1725, fol. 101) ; — au cardinal Coscia, au sujet de la députation de M. de Malijay à Rome (7 novembre 1725, fol. 103). — Mémoire adressé au comte Guerra, au sujet de la députation de M. Malijay, de la révocation des consuls et de l'amende à laquelle ils avaient été condamnés à propos de cette députation. Le conseil de ville a toujours eu la liberté d'envoyer des ambassadeurs et des députés avec l'approbation du vice-légat ; toutes les

formalités ont été observées dans l'occasion présente; le conseil a délibéré avec l'assentiment du vice-légat; les consuls et le conseil ne peuvent donc être considérés comme rebelles (1er novembre 1725, fol. 106). — Lettres : au comte Guerra, en lui adressant le mémoire au sujet de la députation de M. de Malijay (7 novembre 1725, fol. 111) ; — au cardinal de Fleury, lui demandant sa protection pour la ville (30 septembre 1726, fol. 116) ; — à M. d'Anfossy, le félicitant sur l'élévation de M. de Fleury au cardinalat (30 septembre 1726, fol. 117) ; — à M. le chevalier de Blanc, au sujet de la demande de confirmation des privilèges de la ville (29 janvier 1726, fol. 120) ; — au sieur Achard, à Paris, au sujet du choix d'un agent de la ville et de ses honoraires (9 juin 1727, fol. 124) ; — au même, au sujet d'une lettre des consuls des Angles, demandant 2.100 livres pour les dégradations commises sur leur territoire (7 août 1727, fol. 128) ; — à Mgr le cardinal Coscia, au sujet de la masse et le priant d'en faire fabriquer une à Rome (18 août 1727, fol. 130) ; — à M. le chevalier de Blanc, au sujet de la masse, lui faisant savoir qu'ils remettent au marquis de Brantes, son frère, le paiement des 44 écus romains qu'il avait fournis pour réparer la masse et pour la faire redorer, et lui exprimant leur contentement qu'on ait ordonné à l'orfèvre d'y mettre les armes de la ville, selon la coutume (24 septembre 1727, fol, 132) ; — à M, Fabretti, à Rome, au sujet de la masse (5 janvier 1728, fol. 135) ; — à Mgr Banchieri, le félicitant de son élévation au cardinalat (2 juin 1728, jol. 138) ; — à M. Fabretti, le priant de s'informer du mouvement que le corps des chirurgiens se donne en faveur de M. Manne (19 juillet 1728, fol. 140) ; — à M. Fabretti, au sujet des projets des fermiers généraux de France, contre la culture du tabac dans le Comtat-Venaissin (25 août 1728, fol. 143) : — à M. Fabretti, sur le même objet (30 août 1728, fol. 146); — à M. Achard, au sujet du passage des bateaux naviguant sur le Rhône du côté de Villeneuve (9 septembre 1728, fol. 147) ; — à M. de Crivelli, assesseur, lui prescrivant d'acheter du blé du côté de Lyon et de la Bourgogne (13 mars 1729, fol. 155) ; — à M. Fabretti, pour remercier le cardinal Coscia du bref contre les Juifs (18 mai 1729, fol. 157) ; — à M. Fabretti, lui annonçant que le conseil a délégué le marquis de Gadagne, fils, au sujet de la naissance du Dauphin, et que la ville se prépare à célébrer cette naissance par un *Te Deum*, illuminations, feux d'artifices et autres réjouissances (21 septembre 1729, fol. 160) ; — à Mgr le cardinal Fleury, le remerciant de la lettre qu'il a écrite au sujet de la naissance du Dauphin (5 décembre 1729, fol. 162) ; — au pape Clément XII, sur son élévation au pontificat (26 juillet 1730, fol. 164) ; — à Mgr le cardinal Banchieri, sur le même sujet (26 juillet 1730, fol. 165) ; — à Mgr l'évêque d'Halicarnasse, refusant de répondre au sujet de son procès avec la ville, et de son voyage à Rome qui n'a pas été infructueux, « puisque le pape défunt vous a honoré du caractère d'évêque ; c'est le seul plaisir que ce voyage peut nous avoir procuré » (25 octobre 1730, fol. 169) ; — à M. Fabretti, lui demandant si la congrégation d'Avignon est établie, afin qu'ils puissent demander la confirmation de leurs privilèges (20 décembre 1730, fol. 173) ; — à Mgr le cardinal Corsini, le félicitant de sa promotion au cardinalat (24 janvier 1731, fol. 175) ; — à Mgr Bondelmonte, nommé vice-légat d'Avignon, sur sa nomination (14 avril 1731, fol. 179) ; — à Mgr d'Elci, le priant de faire casser un arrêt du Conseil d'État du Roi du 10 juin 1731, défendant l'introduction dans le royaume des étoffes de soie et autres marchandises de la fabrique d'Avignon et du Comtat-Venaissin (2 juillet 1731, fol. 182) ; — à Mgr le cardinal Banchieri, sur le même objet (4 juillet 1731, fol. 182) ; — à M. Fabretti, le priant d'employer ses soins à faire révoquer l'arrêt du Conseil du Roi sur l'interdiction du commerce (1er août 1731, fol. 188) ; à M. Bondelmonte, lui annonçant l'envoi du marquis d'Urban, pour le recevoir au nom de la ville (31 août 1731, fol. 194) ; — à M. Fabretti, au sujet du transit des marchandises d'Avignon dans le royaume (5 septembre 1731, fol. 196) ; — à Mgr le cardinal Doria, au sujet de sa promotion et lui demandant sa protection pour la ville (17 octobre 1731, fol. 201) ; — à Mgr Gentili, le félicitant de sa promotion au cardinalat (17 octobre 1731, fol. 203) ; — à Mgr le nonce en France, au sujet de la liberté du commerce entre Avignon et les provinces environnantes (7 mars 1732, fol. 209) ; — à Mgr le cardinal Corsini, lui demandant sa protection contre les fermiers généraux de France « qui n'ont d'autre but que la ruine de cette ville et de cet État » (10 mars 1732, fol. 212) ; — à M. Fabretti, lui annonçant que le vice-légat a reçu un projet de concordat pour terminer toutes les difficultés avec les fermiers généraux (11 juin 1732, fol. 218) ; — à M. Fabretti, lui annonçant qu'ils attendent avec impatience l'approbation du concor

dat relatif au tabac (6 août 1732, fol. 222) ; — au cardinal Banchieri, lui demandant de faire participer la ville au profit des loteries établies à Rome (3 septembre 1732, fol. 226) ; — à Mgr Salviati, lui demandant sa protection (15 octobre 1732, fol. 230) ; — à M. Fabretti, lui annonçant qu'on vient de défendre l'entrée dans Avignon et le Comtat de toute sorte de denrées, bestiaux, bois, charbons, et autres marchandises venant du royaume, et le priant d'en faire part à Sa Sainteté (3 janvier 1733, fol. 234) ; — à l'intendant du Languedoc, lui annonçant l'arrivée de M. de Sade, pour le supplier de modérer les ordres donnés pour l'interdiction du transport des marchandises, « qui, exécutés à la rigueur, en ôtant le pain à nos habitants, causerait leur ruine totale » (4 janvier 1733, fol. 237), etc.

AA. 25. (Registre.) — In-folio, 275 feuillets papier.

1733-1757. — Correspondance des consuls. — Lettres : au roi de la grande Bretagne, le remerciant de sa protection en faveur de la ville (4 février 1733, fol. 1) ; — à l'archevêque de Théodosie, lui demandant sa protection dans l'état malheureux où se trouve la ville : « nous ne pouvons rester dans l'état violent où nous sommes, sans la totale destruction de notre ville ; ses habitants désertent tous les jours, les revenus que nous tirions de nos entrées diminuent et nos dettes augmentent » (9 février 1733, fol. 2) ; — à M. Fabretti, lui exposant les exigences de la cour de France, au sujet de l'entrée des draps et étoffes de laine et de soie mêlées d'or et d'argent dans les États de Sa Sainteté en Italie, la suppression des plantations de tabac, et que les habitants se servent du tabac de France, l'interdiction de la fabrication des toiles peintes et indiennes dans l'État, la suppression de l'asile pour les déserteurs de France et la punition des contrebandiers homicides de quelque nation qu'ils soient, par les officiers de la légation (9 février 1733, fol. 3) ; — au cardinal Fleury, lui représentant l'état déplorable de la ville : « la maladie épidémique qui afflige presque toute la France, a saisi presque tous nos habitants ; les hôpitaux, les maisons religieuses et celles des particuliers sont remplies de malades, qui manquent de viande pour les secourir, par le retranchement total des moutons, qu'on refuse de nous laisser passer, des provinces voisines. La plupart des hôpitaux sont remplis d'estrangers que leur malheur y a fait entrer et que l'humanité nous empêche de renvoyer » (6 mars 1733, fol. 8) ; — du cardinal Fleury aux consuls, « leur affirmant que non seulement la ville ne souffre pas de l'interdiction du commerce avec la France, mais que ses boucheries et ses marchés n'avaient jamais été aussi florissants, et que, s'il y avait quelque diminution dans la quantité des denrées, il ne tiendrait qu'à Sa Sainteté de faire cesser cette légère incommodité » (20 mars 1733, fol. 8) ; — à M. Fabretti, sur le mauvais état de la ville : « il ne nous vient plus rien absolument de France, et on ne laisse pas seulement passer la charité d'un morceau de pain que donnent les R. R. Pères Chartreux de Villeneuve (25 mars 1733, fol. 12) ; — à M. Fabretti, lui annonçant l'arrivée à Rome, des députés de la ville et du Comtat-Venaissin, MM. de Malijay et Costebelle : « si la cour de Rome savait bien au juste l'état violent où nous sommes et toutes les violences que nous sommes obligés de souffrir, elle aurait pitié des plus fidèles sujets que le Saint-Siège puisse avoir » (14 avril 1733, fol. 16) ; — à Mgr le cardinal Banchieri, au sujet de la suppression de la culture du tabac à Avignon et dans le Comtat-Venaissin (29 avril 1733, fol. 19) ; — à M. Fabretti, l'engageant à poursuivre l'entière suppression de la culture du tabac (6 mai 1733, fol. 23) ; — à M. de Malijay, lui demandant de faire exempter la ville du droit de domaniale (15 mai 1733, fol. 27) ; — à M. Fabretti, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville, disant qu'elle a abandonné le tabac et les indiennes : « nous tâchons, par toute sorte de raisons, de rétablir notre commerce de la soie, qui est l'unique ressource pour ce pays, mais nos députés trouvent de grandes oppositions de la part des Lyonnais » (3 février, 1733, fol. 29) ; — à M. Fabretti, au sujet de l'entrée du blé dans la ville (10 juin 1733, fol. 32) ; — des nouveaux consuls aux cardinaux Banchieri, Corsini et Doria, au sujet de leur élection (1[er] juillet 1733, fol. 35) ; — à Mgr le cardinal Banchieri, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville et de l'entrée des vivres (8 juillet 1733, fol. 37) ; — au même au sujet du rétablissement des privilèges de la ville en France : « cette ville est au bord du précipice et elle est ruinée sans ressource si Votre Excellence l'abandonne et ne persiste pas à continuer les ordres que Sa Sainteté a eu la bonté de donner à Mgr le nonce, de ne faire point de traités sans le rétablissement de nos privilèges » (15 juillet 1733, fol. 41) ; — à M. de Costebelle, agent de la ville, au sujet de la restitution des privilèges pour son commerce en France et de la

concession faite par le roi pour la foire de Beaucaire, de sortir les soies d'Avignon (27 juillet 1733, fol. 45) ; — à Mgr le nonce en France, au sujet du libre passage du bois de France dans le Comtat (12 août 1733, fol. 48) ; — à M. de Costebelle au sujet du refus fait par les fermiers de laisser entrer à Avignon les blés de Provence et de Languedoc, sans payer la domaniale (28 août 1733, fol. 51) ; — à Mgr le nonce en France, au sujet du maintien des privilèges de la ville en matière commerciale (2 septembre 1733, fol. 55) ; — à Mgr le nonce en France lui annonçant des lettres pour le roi, pour la reine, pour celle de Pologne et pour les ministres (2 septembre 1733, fol. 57) ; — à Louis XV, roi de France, à la reine et à la reine de Pologne, au sujet de l'élection de Stanislas, au trône de Pologne (2 septembre 1733, fol. 57) ; — au cardinal Fleury et au chancelier de France, sur le même objet (2 septembre 1733, fol. 59) ; — au marquis de Malijay, au sujet de la pension accordée par les fermiers généraux de transporter le bois à Avignon, et lui demandant d'intervenir près d'eux pour que ce transport puisse se faire ou l'abaissement du niveau des eaux par le bras du Rhône du côté d'Avignon (23 octobre 1733, fol. 61) ; — à Mgr le nonce en France, au sujet des droits exigés par les fermiers généraux pour l'entrée en France des étoffes de soie, et lui demandant de faire diminuer ces droits, « ce qui est une imposition si excessive qu'il n'est pas possible que nos marchands puissent la supporter, et ils seront contraints d'abandonner le commerce et notre ville sera entièrement ruinée » (21 octobre 1733, fol. 65) ; — à M. Fabretti, lui demandant d'intercéder près du cardinal ministre et de Sa Sainteté, pour obtenir un abaissement des droits sur les étoffes de soie (2 novembre 1733, fol. 69) ; — à M. Fabretti, au sujet du bruit répandu qu'on doit faire à Rome, entre la ville et le Comtat-Venaissin, la répartition de 80.000 livres, pour l'indemnité de la prohibition des plantations de tabac, et lui demandant d'intervenir en faveur de la ville (30 novembre 1733, fol. 72) ; — à Mgr d'Elci, nonce en France, lui demandant sa protection pour terminer les différents avec la France, et de demander l'enlèvement des barrières qui interdisent le commerce d'Avignon avec le royaume (3 février 1734, fol. 77) ; — au cardinal Corsini, au sujet de la répartition de l'indemnité de 230.000 livres, accordée à Avignon et au Comtat-Venaissin, pour l'interdiction des plantations de tabac, lui demandant de faire attribuer à la ville, la plus grande partie de cette indemnité, la fabrication des indiennes et la préparation du tabac s'étant surtout faites à Avignon (17 mars 1734, fol. 78) ; — à Mgr Lanfredini, au sujet de son élévation au cardinalat (14 avril 1734, fol. 85) ; — à Mgr Corsini, le remerciant d'avoir confié au vice-légat les soins de la répartition des 230.000 livres accordées par la cour de France (10 mai 1734, fol. 87) ; — à Mgr l'auditeur Bayol, lui exposant les prétentions du Comtat-Venaissin qui allègue que, le nombre de ses habitants étant de cent mille et ceux de la ville d'Avignon de vingt mille, il doit recevoir les quatre cinquièmes de l'indemnité allouée (24 mai 1734, fol. 89) ; — à M. l'auditeur Bayol, au sujet de la répartition entre Avignon et le Comtat-Venaissin, de l'indemnité accordée (26 mai 1734, fol. 94) ; — à Mgr le cardinal Firrao, secrétaire d'Etat, demandant le tiers de l'indemnité accordée par la cour de France (11 juillet 1735, fol. 97) ; — au cardinal Spinola, sur le même objet (12 septembre 1735, fol. 99) ; — des nouveaux consuls aux cardinaux, au sujet de leur élection (2 juillet 1736, fol. 100) ; — à Mgr Lercari, lui demandant sa protection pour la ville (29 juin 1746, fol. 104) ; — à Mgr Durini, nonce en France, annonçant la députation de M. de Salvador au roi de France, au sujet des demandes faites par le maréchal de Bellisle, pour l'entretien de la cavalerie (26 mars 1747, fol. 107) ; — à M. d'Argenson, ministre de la guerre en France, au même sujet (26 mars 1747, fol. 108) ; — à Mgr le cardinal de Tencin, au même sujet (26 mars 1747, fol. 110). — Mémoire présenté au pape Benoît XIV, au sujet des exigences du maréchal de Bellisle, pour la subsistance des troupes royales : « la juste résistance que Mgr le vice-légat a fait de se prêter aux injustes prétentions du commandant en chef de la cavalerie française, a fait essuyer à Son Excellence des menaces violentes de mettre la ville au pillage et la récolte pendante de nos campagnes en discrétion aux chevaux. La ville a été contribuée à cinquante-huit mille livres et le Comtat pour la même somme, pour payer une partie des avoines et des frais de voitures. Mais la violence vient d'être poussée à son comble. Les fourrages enlevés de la ville et du Comtat se trouvant épuisés, le général de l'armée française a exigé de Son Excellence, sous les mêmes menaces, de nous mettre au pillage, de faire toutes les fournitures de fourrages nécessaires pour la subsistance des quatorze escadrons de cavalerie qui se sont cantonnés dans le

Comtat jusque à leur départ et à l'entrée de la campagne » (3 avril 1747, fol. 112). — Lettres : à Mgr le cardinal Valenti, secrétaire d'État au sujet des menaces de pillage du maréchal de Bellisle et de la nécessité de pourvoir à l'approvisionnement de son armée (3 avril 1747, fol. 117) ; — à M. Simonetti, agent de la ville, lui adressant le mémoire destiné au pape (3 avril 1747, fol. 121) ; — à M. de Salvador, lui signalant la mauvaise volonté de l'archevêque pour venir au secours de la ville (3 avril 1747, fol. 122) ; — des nouveaux consuls au cardinal Valenti au sujet de leur élection (8 juillet 1749, fol. 125) ; — à M. de Tourettes, au sujet d'une somme de 110.000 livres qu'il a reçues pour la ville des trésoriers de France (29 juillet 1751, fol. 131) ; — au même au sujet de la répartition de cette somme entre la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin (6 septembre 1751, fol. 138) ; — au Dauphin, à la Dauphine, à Madame de France, à Mmes Anne, Henriette, Adélaïde, Victoire, Louise, Sophie, filles du roi, au même sujet (25 octobre 1751, fol. 141) ; — à M. de Crillon, ambassadeur de la ville en cour de Rome, lui envoyant les instructions de la ville (13 décembre 1751, fol. 143) ; — à M. de Machault, garde des sceaux, lui annonçant la révocation de M. des Tourrettes comme agent de la ville (26 novembre 1751, fol. 148) ; — à M. le marquis de Crillon, lui adressant la relation des réjouissances faites à Avignon, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne (26 novembre 1751, fol. 149) — à M. le marquis de Crillon, lui demandant d'envoyer les réponses du roi et de la reine aux lettres de la ville, et de protéger le commerce d'Avignon contre les attaques des Lyonnais (29 mars 1752, fol. 155) ; — à M. le marquis de Crillon, le félicitant du présent que lui a fait le roi « d'une épée d'or enrichie de diamants avec ses armes » (8 juin 1752, fol. 160) ; — de Louis XV, roi de France, et de la reine, en réponse aux félicitations de la ville au sujet de la naissance du duc de Bourgogne (19 mars 1752, fol. 162) ; — des princesses Marie, Adélaïde, Victoire, Louise et Sophie, au même sujet (4 mai 1752, fol. 164) ; — au cardinaux d'Elci et Passionei, au sujet des fêtes de la Noël (7 décembre 1754, fol. 168) ; — des nouveaux consuls au cardinal d'Elci, à l'occasion de son élection (28 juin 1755, fol. 173) ; — à M. Léopold Achilli, agent de la ville à Rome, au sujet d'un ordre donné par Sa Sainteté de faire prendre 750 livres sur l'indemnité du tabac, en faveur des Carmélites pour la construction d'un canal conduisant l'eau dans leur jardin, pour y établir un vivier, et lui donnant l'ordre de soutenir l'adhésion de la ville, en faveur des ouvriers imprimeurs contre l'introduction d'une maîtrise (12 juillet 1755, fol. 179) ; — à M. Achilli, agent de la ville, au sujet des raisons invoquées par les Carmélites, disant qu'elles sont fausses, qu'elles ne sont point pauvres et qu'elles sont entourées par l'eau de la Sorgue (16 août 1755, fol. 181) ; — à M. Achilli, à propos « de l'information envoyée par Mgr le vice-légat, au sujet de la machine hydraulique » et d'une information pour la plantation de mûriers sur les grands chemins, demandée par la France (29 novembre 1755, fol. 184) ; — aux cardinaux Valenti, ministre et secrétaire d'Etat, Crescenzi, Passionei, d'Elci, Aquaviva, Riganti, Gualterio, à propos des fêtes de la Noël (13 décembre 1755, fol. 184) ; — à M. Achilli, lui prescrivant de faire suspendre l'ordre qu'on croit donné pour mettre un impôt sur les cartes du pays (3 janvier 1756, fol. 189) ; — à Mgr le cardinal Valenti, lui annonçant l'envoi de la relation de l'inondation et le priant d'obtenir des secours (7 février 1756, fol. 193) ; — à M. Biancini, lui envoyant un mémoire au sujet des régales (15 mai 1756, fol. 197) ; — à M. Achilli, au sujet de la diminution attendue de la cour de France, sur les droits, sur les soieries (5 juin 1756, fol. 200) ; — des nouveaux consuls aux cardinaux au sujet de leur élection (3 juillet 1756, fol. 204) ; — à M. Achilli, agent de la ville, lui demandant d'intervenir près du cardinal secrétaire d'Etat, pour la suspension des gabelles sur les cartes à jouer (24 juillet 1756, fol. 208) ; — à M. d'Argenson, ministre de la guerre, au sujet de la construction du chemin de Sorgues, faisant partie du nouveau chemin devant faciliter la communication du Dauphiné et de la Provence (25 août 1756, fol. 211) ; — à M. Achilli, le priant de hâter l'autorisation sollicitée par la ville, d'établir une loterie et de solliciter l'application du concordat passé avec la France pour le commerce des soies : « notre ville est perdue sans ressources si on ne rend pas justice et si l'article 8 du concordat n'a pas son effet. Elle deviendra entièrement déserte par le grand nombre d'habitants occupés au travail de la soie qui seront obligés d'aller chercher du travail dans les pays étrangers. Nous sommes obligés depuis un mois, de nourrir, en partie, tous nos ouvriers en soie, pour empêcher leur désertion, nous flattant que la France voudra bien nous rendre incessamment justice » (18 septembre 1756, fol. 214) ; — au nonce en France au

même sujet : « la cour de France devrait faire attention que le commerce de notre ville étant entièrement perdu, celui des provinces voisines et même celui de Lyon, s'en ressentirait et en souffrirait beaucoup. Il ne faut pas croire que nos ouvriers en soye qui seront obligés de quitter notre ville, faute de travail, aillent s'établir en France ; ils vont en Prusse et en Espagne, comme nous l'avons déjà vu dans quelques familles qui ont pris ce parti » (20 septembre 1756, fol. 216) ; — à M. le cardinal Archinto, ministre et secrétaire d'État, au même sujet : « on nous a dit que la décision de cette question serait renvoyée au bureau du commerce, ce qui nous porterait un préjudice infini, parce que les députés qui composent le bureau sont intéressés à soutenir les manufactures du royaume de France et à détruire les nôtres » (23 octobre 1756, fol. 221) ; — au cardinal d'Angevillers, au même sujet : « notre commerce se détruit et nos ouvriers désertent en foule, et vont porter ailleurs leur industrie ; ceux qui nous restent deviennent à charge à la patrie » (23 octobre 1756, fol. 222) ; — à M. Achilli, le remerciant d'avoir obtenu la suspension du règlement sur les cartes à jouer (20 novembre 1756, fol. 225) ; — au sieur Constantin, au sujet du règlement des dépenses faites par la ville lors du passage, en 1747, des troupes du maréchal de Bellisle (27 octobre 1756, fol. 230) ; — aux cardinaux Archinto et d'Angevillers, à l'occasion des fêtes de la Noël (11 décembre 1756, fol. 239) ; — à M. de Montaigu, le remerciant de ses démarches en faveur du commerce des soies : « il ne sera pas à propos de se trop éclaircir vis-à-vis de M. Pernon, député du commerce de Lyon. Ces Messieurs, jaloux de notre fabrique, cherchent tous les moyens de la détruire » (25 mars 1757, fol. 242) ; — à M. Achilli, agent de la ville à Rome, lui prescrivant d'entretenir le Pape de la triste situation de la ville : « faites valoir la situation où sont nos ouvriers depuis que le travail leur manque ; depuis l'inéxécution de ce concordat, ils nous demandent, chaque jour, des passeports pour aller chercher à s'entretenir ailleurs ; ce serait une cruauté de les leur refuser, c'est de l'intérêt du souverain d'avoir ses villes peuplées et fournies d'ouvriers. N'épargnez rien pour le fixer dans celle-ci qui est regardée comme la seconde Rome » (26 mars 1757, fol. 247) ; — à M. de Montaigu à Paris, lui donnant des instructions au sujet des revendications de la ville : « demandez la seule exécution du concordat, c'est notre unique but, tout autre raisonnement seroit étranger, l'inexécution du concordat et rien autre » (23 avril 1757, fol. 253) ; — à Mgr le cardinal Archinto, ministre d'État, au sujet d'une demande faite à la congrégation d'Avignon, par les notaires et greffiers pour l'augmentation de leurs taxes : « parmi nos citoyens ceux qui se ressentent le moins des misères publiques ce sont MM. les notaires et greffiers ; il n'en est aucun qui ne se soutienne décemment et, avec aisance, dans sa profession ; il y en a beaucoup qui par leur dépense de toute espèce, s'élèvent au-dessus de leur état, quoique d'ailleurs médiocrement partagés des biens de la fortune, marque certaine du lucre qu'ils font dans leur art » (28 mai 1757, fol. 258) ; — à M. Valoris, syndic du Comtat-Venaissin, au même sujet et lui demandant de se joindre à la ville pour combattre les prétentions des notaires et greffiers (31 mai 1757, fol. 265) ; — à Louis XV, roi de France et à la reine, le félicitant de son rétablissement (8 février 1757, fol. 266) ; — au Dauphin, à la Dauphine, à Mmes Louise, Victoire, Sophie, au même sujet (8 février 1757, fol. 268) ; — aux ducs de Bourgogne et de Berry, au comte de Provence, aux ministres, au même sujet (8 février 1753, fol. 271) ; — à Mgr le nonce en France le remerciant de l'heureuse issue de ses négociations, pour l'exécution du concordat relatif au commerce (24 juin 1757, fol. 273) ; — au cardinal Archinto, au même sujet et le remerciant de son intervention : « la joye a été universelle parmi tous nos concitoyens, leur sort dépendait uniquement de l'heureux succès de cette affaire » (25 juin 1757, fol. 175.)

AA. 26. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets papier.

1757-1762. — Correspondance des consuls. — Lettres : à Mgr Archinto, ministre et secrétaire d'État, lui demandant sa protection (2 juillet 1757, fol. 1) ; — au marquis de Montaigu le remerciant de son dévouement à la ville (2 juillet 1757, fol. 5) ; — au marquis de Montaigu lui demandant d'intervenir pour que les droits sur les marchandises de la ville ne soient point acquittés à Lyon mais à Avignon (6 juillet 1757, fol. 8) ; — à M. Biancini, agent de la ville à Rome, pour faire rejeter la demande d'augmentation des taxes des notaires (23 juillet 1757, fol. 11) ; — à M. Rutati, agent de la ville, au sujet d'un chirographe obtenu du pape, pour l'embellissement de la ville et pour l'agrandissement des rues (23 juillet 1757, fol. 14) ; — à Mgr Archinto, ministre

d'État, lui recommandant l'abbé Rutati, nommé agent de la ville (30 juillet 1757, fol. 19) ; — à M. Achilli, lui annonçant que le conseil l'a remplacé, comme agent de la ville, par l'abbé Rutati (30 juillet 1757, fol. 26) ; — à M. Pailhon, agent de la ville à Paris, l'autorisant à recevoir les sommes dues à la ville, par suite des liquidations faites des indemnités à elle dues (14 septembre 1757, fol. 30) ; — à M. de Pailhon, agent de la ville, au sujet des prétentions des faiseurs de « chemins » à faire commencer ces travaux avant que la ville ait reçu les indemnités promises (25 novembre 1757, fol. 35) ; — à Mgr le cardinal Archinto, lui exprimant les vœux de la ville au sujet des fêtes de la Noël (10 décembre 1757, fol. 38) ; — des nouveaux consuls à Mgr Aquaviva, au sujet de leur élection (1er juillet 1758, fol. 39) ; — à M. de Pailhon, secrétaire du roi, le priant de continuer ses bons offices en faveur de la ville (3 juillet 1758, fol. 41) ; — au pape Clément XIII au sujet de son élévation au pontificat (12 juillet 1758, fol. 42) ; — à l'abbé Rutati, le remerciant d'avoir averti la ville des changements arrivés à l'occasion du nouveau pontificat : « nous venons d'essuyer une inondation de huit jours qui a gâtté beaucoup de bled dans les aires, ce qui coûte beaucoup de frais à la ville par les secours qu'il a fallu donner. La récolte est très mauvaise dans ces quartiers, le bled vaut déjà 35 livres la saumée, et nous sommes menacés d'un mauvais hyver » (29 juillet 1758, fol. 47) ; — à Mgr le cardinal Archinto, lui signalant la présence à Avignon d'un officier de France, se mêlant de toutes les affaires avec la France : « on nous dit qu'il avait icy, chez lui, des ingénieurs de France qui ont levé un plan d'Avignon, et on ajoute que c'est pour la présenter à la cour de France, relativement aux vues qu'elle peut avoir sur cette ville pour en faire une place d'armes » (19 août 1758, fol. 50) ; — au duc de Villars, gouverneur de Provence, lui demandant le libre passage pour 500 saumées de blé achetées à Tarascon et destinées à l'approvisionnement de la ville (4 septembre 1758, fol. 54) ; — à Mgr le cardinal Archinto, ministre et secrétaire d'État, au sujet de l'impôt établi sur les cartes à jouer, de la prohibition du passage des cocons de Provence dans le Comtat, des exigences des ingénieurs royaux pour la construction de chemins : « pas à pas, nous perdons toutes nos libertés et cela n'empêchera pas la France de nous vexer dans toutes les occasions » (9 septembre 1758, fol. 55) ; — à M. Gualterio, nonce en France, lui signalant les menées de Carpentras pour obtenir un grenier à sel (11 septembre 1758, fol. 59) ; — à Mgr le cardinal Torrigiani, ministre et secrétaire d'État, lui exprimant les vœux de la ville, à l'occasion des fêtes de la Noël (9 décembre 1758, fol. 62) ; — à l'intendant du Languedoc, lui demandant le libre passage des blés achetés en cette province (18 décembre 1759, fol. 67) ; — à M. Rutati, à Rome, au sujet des entraves apportées par la France au transport des blés (20 janvier 1759, fol. 68) ; — à M. Rutati, au sujet des prétentions des Récollets de ne point payer les gabelles : « nous vous prions de faire tous vos efforts pour que leur entreprise échoue, sans quoi tous les autres ordres mendiants nous tomberont sur le corps » (17 février 1759, fol. 73) ; — à l'abbé Rutati, agent de la ville à Rome, au sujet de l'élection, comme conseillers, de MM. Bellenger et Pamard (24 février 1759, fol. 83) ; — des nouveaux consuls aux cardinaux Aquaviva et Passionei, au sujet de leur élection (30 juin 1759, fol. 88) ; — à M. Rutati, au sujet des prétentions des Récollets à ne pas payer les gabelles : « il convient de poursuivre ces moines avec toute la vivacité possible pour en avoir la satisfaction qu'exige l'honneur et l'avantage de la ville » (7 juillet 1759, fol. 90) ; — à M. Rutati, au sujet de l'obligation pour les négociants de faire porter leurs marchandises à la douane de Paris pour y mettre le plomb lorsqu'ils voulaient les expédier dans les provinces de France, obligation que la ville de Lyon « toujours jalouse de la nôtre » voudrait faire mettre en vigueur (14 juillet 1759, fol. 93) ; — à M. Rutati, au sujet de la demande de confirmation des statuts du corps des chirurgiens et lui demandant de hâter cette confirmation (21 juillet 1759, fol. 95) ; — à M. Rutati, au sujet de diverses affaires et des prétentions des Récollets, « ce qui nous tient fort à cœur et à toute la ville, qui a été révoltée des mauvais procédés de ces pères et de leur ingratitude » (28 juillet 1759, fol. 95) ; — à Mgr le cardinal Torregiani, lui demandant d'obtenir de Sa Sainteté un secours en blé, vu la mauvaise récolte (4 août 1759, fol. 98) ; — à M. de la Tour, intendant de Provence, sollicitant un permis pour le passage de 1200 saumées de blé (10 août 1759, fol. 100) ; — à M. Rutati, au sujet du changement demandé par une partie de la noblesse de la ville dans les élections des consuls (18 août 1759, fol. 105) ; — à M. Rutati, lui annonçant le départ des Récollets de Montfavet et leur prochain remplacement par des prêtres séculiers ; « cependant

il convient d'avoir toujours l'œil sur la démarche de ces pères, afin d'éviter quelque surprise de leur part ; nous croyons la méfiance nécessaire vis-à vis les moines » (25 août 1759, fol. 107 ; — à l'intendant de Languedoc le remerciant des ordres qu'il a donnés pour laisser passer le blé acheté par la ville (5 octobre 1759, fol. 113) ; — à M. Rutati, lui annonçant que la ville a installé les Pères Capucins à Montfavet en remplacement des Récollets (27 octobre 1759, fol. 115) ; — à M. Rutati, agent de la ville, au sujet des repas que le vice-légat devait donner à la Noël et qu'il a supprimés (15 septembre 1759, fol. 118) ; — à Mgr Salviati, le félicitant de sa nomination comme vice-légat d'Avignon (24 novembre 1759, fol. 122) ; — à Mgr le cardinal Torrigiani et aux autres cardinaux, à l'occasion des fêtes de la Noël (8 décembre 1759, fol. 125) ; — à M. Rutati, au sujet des démarches des fermiers-généraux de France, près de Sa Sainteté, pour obtenir la permission de mettre des gardes aux portes de la ville, et dans le Comtat Venaissin, et lui demandant de faire valoir les droits de la ville pour s'y opposer (4 juillet 1760, fol. 130) ; — à M. Blanchetti, au sujet de l'achat des blés pour la subsistance des habitants (18 juillet 1760, fol. 132) ; — à M. le cardinal Torrigiani, le remerciant d'avoir obtenu de Sa Sainteté l'envoi de 2000 roubles de blé d'Italie (23 août 1760, fol. 136) ; — au cardinal Torregiani, ministre et secrétaire d'État, au sujet de l'achat des blés d'Italie et de l'approvisionnement de la ville (27 septembre 1760, fol. 141) ; — à M. Rutati, lui annonçant une inondation dans la ville : « elle a été assez considérable pour nous faire craindre qu'elle ne le devînt davantage ; le souvenir de celle de 1755, augmentait cette crainte » (22 novembre 1760, fol. 144) ; — à M. Rutati, lui annonçant la présence, à Avignon, du cardinal Acciapioli (27 décembre 1760, fol. 149) ; — à l'abbé de Veri, le félicitant de sa nomination par le Roi à l'auditoriat de rote à Rome : « c'est un évènement trop intéressant pour notre ville pour que nous ne nous empressions pas de vous marquer notre joie » (31 janvier 1761, fol. 151) ; — à M. Rutati, au sujet des nouvelles démarches des fermiers-généraux près du vice-légat, pour placer des gardes aux portes pour empêcher la contrebande et fouiller toutes les personnes qui se présenteront : « la prétention des fermiers-généraux est si criante, si indécente, si contraire même à la souveraineté du Pape, qu'on a de la peine à comprendre comment ils ont osé la proposer » (4 février 1761, fol. 152) ; — à M. Rutati, l'engageant à se faire produire à la secrétairerie d'État les titres relatifs à la propriété du Rhône, aux moulins établis sur ce fleuve au commerce des soieries : « nous avons des pluies abondantes et continuelles depuis plusieurs jours et si le vent du Midy ne fait pas place à celui du Nord, il est à craindre que nous n'ayons une nouvelle inondation, ces cas sont extrêmement fréquents depuis quelque temps » (14 mars 1761, fol. 155) ; — à M. de Peilhon, secrétaire du Roi, au sujet de la construction des chemins et des exigences des agents royaux et des fermiers-généraux pour la garde des portes et contre les bateliers. « Il n'est sorte de cas que l'on ne fasse à notre ville, cas qui semblaient même marquer un mécontentement du Roi contre nous. Comment cependant aurions-nous eu le malheur de lui déplaire, nous dont il possède les cœurs et qui nous glorifions de notre profond respect pour sa personne royale, et de notre attachement sans bornes à sa couronne... Les bateliers d'Avignon ne peuvent plus naviguer sur le Rhône. Si l'arrêt subsiste c'en est fait d'Avignon. Il est bien simple que nos bateliers seront forcés à prendre une autre profession ou à quitter la ville, nous n'aurons donc plus de bateaux. Que deviendra donc la ville dans les cas d'inondation, que deviendra même la Barthelasse » « île appartenante au Roi, dont les habitants n'ont jamais reçu de secours de la part de Villeneuve et toujours des bateliers d'Avignon » (30 mars 1761, fol. 160) ; — au nonce en France, lui demandant son intervention dans les deux affaires des bateliers et du commerce (20 août 1761, fol. 170) ; — à M, Biancini, procureur, au sujet de la nouvelle ferme sur les cartes à jouer et de la quantite prodigieuse de *novennium* dont la ville est chargée (30 mai 1761, fol. 172) ; — au cardinal Torrigiani, ministre et secrétaire d'État, lui demandant de soumettre au Pape, un mémoire au sujet de la nouvelle ferme du droit sur les cartes à jouer (30 mai 1761, fol. 176) ; — au cardinal Torrigiani, au sujet des bateliers du Rhône et de la défense à eux faite de naviguer (6 juin 1761, fol. 177) ; — au vicomte de St-Priest, intendant du Languedoc, lui adressant un mémoire au même sujet (juin 1761, fol. 180) ; — des nouveaux consuls au cardinal Torrigiani, au sujet de leur élection (4 juillet 1761, fol. 186) ; — à Mgr Pamphili, nonce en France, au même sujet (6 juillet 1761, fol. 190) ; — à M. de Berton, sur le paiement des droits, pour chaque bateau

qui débarque du sel entrant en ville (12 octobre 1761, fol. 193) ; — à M. Rutati, lui demandant de s'informer du bruit répandu que le sel devait être mis au taux de celui de France. « Il est bien dur pour nous que la France obtienne tout ce qu'elle demande et qu'elle nous refuse tout ce que nous devrions attendre des privilèges et des concordats passés entre les deux cours » (28 novembre 1761, fol. 196) ; — à M. Rutati, lui annonçant que la ville va se procurer, pour les lui adresser, les articles de l'établissement du corps des libraires (20 février 1762, fol. 209) ; — à M. de Peilhon, secrétaire du roi, au sujet des attaques des fermiers-généraux à propos des droits sur le sel (31 mars 1762, fol. 212) : — à M. de Pailhon, le remerciant d'avoir provoqué le remboursement des sommes dues à la ville (14 mai 1762, fol. 217) : — des nouveaux consuls au cardinal Torrigiani, au sujet de leur élection (3 juillet 1762, fol, 224) ; — à M. Rutati, au sujet de l'impôt sur le sel et des recteurs de l'Aumône générale (4 juillet 1762, fol. 228) ; — à M. Rutati, au sujet des nouvelles prétentions des fermiers-généraux à établir des gardes aux portes de la ville (10 juillet 1762, fol. 231) ; — à M. Rutati, au sujet des exigences des fermiers-généraux relativement à l'impôt du sel (24 juillet 1762, fol. 236) ; — à M. Rutati, au même sujet (7 août 1762, fol. 239) ; — à M. Rutati, au même sujet (25 septembre 1762, fol. 241) ; — à M. Ménard, conseiller au siège, président de Nîmes et membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au sujet d'une histoire de la ville d'Avignon dont il a accepté de se charger sur les instances de l'abbé de Sade : « l'histoire de Nîmes que le public a reçu avec tant de plaisir et que tous les savants ont applaudie nous est un sûr garant de celle de notre ville que vous voulez bien entreprendre. Personne n'est mieux en état que vous de réussir et nous nous félicitons d'avoir un historiographe tel que vous » (23 octobre 1762, fol. 245), etc.

AA. 27. (Registre.) — In-folio 228 feuillets papier.

1762-1765. — Correspondance des consuls. — Lettres : au cardinal Torrigiani, ministre et secrétaire d'État, lui offrant les vœux de la ville à propos des fêtes de la Noël (10 décembre 1762, fol. 1) ; — à M. Mattei, sous-dataire et secrétaire de la congrégation d'Avignon, implorant sa protection en faveur de la ville (10 décembre 1762, fol. 4) ; — à Madame de Peilhon, au sujet des comptes de la ville avec son mari décédé (25 février 1763, fol. 8) ; — au comte de St-Florentin, ministre et secrétaire d'État, lui annonçant que M. Léon Ménard, de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, a bien voulu se charger de faire l'histoire de la ville jointe à celle du Comté Venaissin ; qu'il est nécessaire qu'il se rende à Avignon pour en recueillir les matériaux et qu'ils sollicitent pour lui un congé de Sa Majesté : « nous nous flattons que vous voudrez bien, par là, contribuer à l'histoire d'une ville et d'un état enclavés au milieu de la France et qui est si fort liée avec celle de ce royaume. Nos citoyens le méritent par les preuves de zèle et d'attachement qu'ils ont donné dans tous les temps, pour la personne des rois très chrétiens et pour la part infinie qu'ils ont prise à tout ce qui leur est arrivé » (16 mars 1763, fol. 10) ; — à M. Rutati, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (16 avril 1763, fol. 12) ; — au cardinal Torrigiani, ministre et secrétaire d'État au sujet de l'élection des nouveaux consuls (2 juillet 1763, fol. 17) ; — à M. Rutati, lui annonçant que le conseil l'a confirmé comme agent de la ville et l'entretenant de la pension dont on veut charger la ville en faveur du grand hôpital (2 juillet 1763, fol. 21) ; — à Mgr de Manzi, archevêque d'Avignon, lui soumettant un mémoire indiquant les moyens de procurer au grand hôpital, les secours qu'il demande, sans surcharger la ville, et le priant de remettre au cardinal Torrigiani, le dit mémoire. Les recteurs de l'hôpital Ste-Marthe réclamant un secours de 25.000 livres de rente pendant 15 ans, on propose de prendre cette somme sur l'argent que la ville reçoit de la ferme du tabac ; la ville est épuisée par les dépenses, elle paie, depuis 15 ans, 25.000 livres de rente à l'Aumône générale. Si on paie autant à l'hôpital Ste-Marthe, on est tenu d'en venir à de nouvelles impositions : « cela répandrait la consternation et la désolation générale parmi le peuple qui a déjà bien de la peine à subsister. Le commerce languit, les calamités précédentes ont tari les sources de l'abondance, les artisans et les ouvriers manquent de travail, l'industrie n'a presque point d'objet pour exercer son activité, la ville est dépeuplée et tous ces maux ne peuvent se réparer que lentement, par le bas prix des denrées, par la légèreté des impositions, par la facilité des subsistances et par les faveurs accordées à l'industrie et au commerce » (9 juillet 1763, fol. 25) ; — à M. Rutati, au sujet des subventions accordées par la ville à l'Aumône générale (30 juillet 1763, fol. 31) ; — au

même lui annonçant que la ville a versé le premier quartier de 25.000 livres accordées à l'hôpital Ste-Marthe, et qu'elle réclame la suppression des 15.000 livres payées à l'Aumône générale (6 août 1763, fol. 33) ; — au même au sujet des prétentions des recteurs de l'Aumône générale (20 août 1763, fol. 37) ; — au même au sujet de la subvention accordée à l'Aumône générale (10 septembre 1763, fol. 45) ; — au même accusant réception d'un mémoire adressé à l'Aumône générale (3 septembre 1763, fol. 45) ; — au même au sujet d'un mémoire prétendant que le roi de France a la gabelle du sel dans Avignon et le Comtat et que le Pape ne peut prétendre le transit du sel d'Italie pour la fourniture du pays (21 septembre 1763, fol. 46) ; — à M. Rutati, agent de la ville, lui demandant d'intervenir afin que les « vendeurs de vieux livres » ne soient point inquiétés par les imprimeurs et libraires et au sujet du projet de M. Ménard, d'écrire l'histoire d'Avignon : « vous pourez dire à Son Éminence que M. de Ménard promet d'écrire avec beaucoup de prudence et de retenue, sur les matières qui seraient trop délicates, que l'approbation d'un plan ou d'un projet ne paraît pas avoir de conséquences dangereuses parce qu'on se réserve toujours un examen rigoureux de l'ouvrage même » (8 octobre 1763, fol. 49) ; — à M. Rutati, au sujet du refus opposé au projet de M. Ménard, d'écrire une histoire d'Avignon : « il semble dans la lettre de la secrétairie d'État, qu'on ne distingue pas les temps et qu'on désapprouve notre conduite. Vous nous ferez plaisir de nous marquer quels sont les motifs, qui ont déterminé Son Éminence à ce prompt refus et de nous informer s'il y a eu, à cette occasion, quelque intrigue ou quelque mauvais office » (19 novembre 1763, fol. 54) ; — à Mgr Aquaviva, commissaire général de la marine de Sa Sainteté, lui offrant les vœux de la ville à propos de la Noël (10 décembre 1763, fol. 57) ; — à l'archevêque d'Avignon, lui demandant de prescrire à tous les habitants d'assister à la messe et de s'abstenir de tout travail servile le jour de St-Agricol, patron de la ville (10 décembre 1763, fol. 60) ; — à M. Rutati, lui annonçant qu'une inondation du Rhône et de la Durance, vient de causer de graves dégâts à la ville (17 décembre 1763, fol. 62) ; — à M. Rutati, se plaignant de l'ordre donné d'exclure des grades de major et de lieutenants-colonels dans la compagnie avignonaise à Rome tous les officiers du pays (24 décembre 1763, fol. 64) ; — à MM. de Modène, de Lopis Lafare, de Roux et d'Inguimbert, officiers dans la compagnie avignonaise à Rome, au même sujet (24 décembre 1763, fol. 65) ; — à M. de Veri, auditeur de rote, à Rome, au même sujet : « cette privation est d'autant plus injurieuse aux habitants de ce pays, que cette compagnie a été établie par Clément XI, en récompense des services essentiels que nous avions rendus au St-Siège » (24 décembre 1763, fol. 66) ; — à M. Rutati, lui annonçant que le courrier de France a reçu des ordres pour ne plus passer par Avignon, sans qu'on en connaisse les motifs (7 janvier 1764, fol. 69) ; — à M. de Ribère, à l'Isle, au sujet des travaux à faire sur le chemin situé entre le Noviciat des Jésuites et le fossé joignant le pré de l'Observance (6 février 1764, fol. 74) ; — à M. Rutati, au sujet des difficultés soulevées par le corps des imprimeurs aux marchands de vieux livres (18 février 1764, fol. 78) ; — au même lui annonçant l'envoi d'un mémoire contre les imprimeurs et en faveur des marchands de vieux livres et demandant « la cassation du corps des imprimeurs comme contraire à nos privilèges, au commerce et à la liberté publique » (25 février 1764, fol. 80) ; — à M. Rutati, lui accusant réception de la copie de la décision de la Sacrée Congrégation du St-Office « au sujet des enfants juifs qu'on baptise. On a très bien fait d'infliger des peines à ceux qui font de pareils baptêmes » (3 mars 1764, fol. 81) ; — à M. de Laverdy, lui annonçant que le Conseil général de la ville a délibéré de faire construire, dans toutes les parties qui le concerne, la nouvelle route de Lyon à Marseille, lui demandant de donner des ordres nécessaires aux fermiers généraux pour la fourniture du sel, et une révision de comptes au sujet des fournitures faites aux troupes royales en 1747 et 1748, pour lesquelles il n'a été alloué que 510 livres, tandis qu'elle se montait à 720.000 livres par l'arrêté de compte de M. de Causan, commissaire nommé par M. d'Argenson (9 mars 1764, fol. 82) ; — à M. Rutati, au sujet de la construction de la route de Lyon à Marseille : « nous n'avons pu nous refuser à cette demande. Nous nous serions exposés à voir changer la route de la poste et des autres voitures publiques, ce qui porterait un très grand préjudice à notre commerce et rendrait notre ville déserte », et au sujet du décret de la Sacrée Congrégation sur le baptême des juifs (10 mars 1764, fol. 83) ; — à l'abbé Ferratteri, secrétaire de la nonciature, à Paris, au sujet de la demande du contrôleur général pour la construction

de la route de Lyon à Marseille (23 mars 1764, fol. 88) ; — à M. Rutati, lui exprimant le regret de ne pouvoir envoyer des blés du pays à Rome, où il y a disette (31 mars 1764, fol. 90) ; — à M. de la Tour, intendant de Provence, lui demandant de permettre l'exportation de 3.000 saumées de blé pour être envoyées à Rome (17 avril 1764, fol. 95) ; — à M. Rutati, lui annonçant l'envoi des blés à Marseille pour être transportés à Rome (18 avril 1764, fol. 98) ; — à M. de la Tour, intendant de Provence, lui demandant de laisser passer 2.000 saumées de blés, venant de Bourgogne, et achetées par la ville, pour l'approvisionnement de Rome (28 avril 1764, fol. 101) ; — au nonce en France, lui annonçant que les fermiers généraux refusant de fournir à la ville, le sel nécessaire, le conseil a député M. de Forbin à la cour, pour obtenir satisfaction (16 mai 1764, fol. 108) ; — à M. de Forbin, député de la ville à Paris, au sujet des dépenses de la route de Lyon à Marseille (19 mars 1764, fol. 110) ; — au cardinal Perelli, le remerciant de ses bons offices pour la ville et pour le remboursement du prix des blés envoyés à Rome et qui ont été perdus dans un naufrage (2 juin 1764, fol. 114) ; — au comte de Forbin, au sujet des prétentions des fermiers généraux de mettre des gardes aux portes de la ville (5 juin 1764, fol. 117) ; — au même lui envoyant un mémoire sur la foraine et sur la mercerie et les lettres patentes du roi confirmant les privilèges de la ville (25 juin 1764, fol. 124) ; — des nouveaux consuls au cardinal Torrigiani, au sujet de leur élection (30 juin 1764, fol. 126) ; — à M. Rutati, au sujet des prétentions de la Congrégation de l'Aumône générale de se séparer entièrement de la ville et de confirmer les recteurs de sa propre autorité (7 juillet 1764, fol. 131) ; — au cardinal Torrigiani, lui adressant l'état des revenus et des charges de la ville (14 juillet 1764, fol. 134) ; — à M. Rutati, l'informant d'un conflit entre le conseil et le vice-légat, au sujet de la célébration de l'anniversaire de l'exaltation du pape (21 juillet 1764, fol. 136) ; — à M. Rutati, se plaignant de l'attitude de l'archevêque à propos des difficultés de la ville avec l'Aumône générale (28 juillet 1764, fol. 140) ; — au comte de Forbin pour l'approvisionnement en sel de la ville et lui signalant les menées des fermiers généraux à ce sujet (6 août 1764, fol. 147) ; — à M. Rutati, au sujet d'un conflit entre le vice-légat et le viguier pour les préséances (11 août 1764, fol. 149) ; — au cardinal Torrigiani, se plaignant que le conseil a été accusé faussement de sédition et de tumulte (18 août 1764, fol. 154) ; — à Mgr Aquaviva, commissaire général de la marine, protestant contre les insinuations qui ont fait passer le conseil comme séditieux et de son dévouement envers le pape (18 août 1764, fol. 157) ; — au comte de Forbin, député de la ville à Paris, au sujet du manque d'approvisionnement de sel dans les greniers à sel de la ville (5 septembre 1764, fol. 161) ; — à Mgr Rutati, au sujet des prétentions des fermiers généraux de mettre des gardes aux portes de la ville (15 septembre 1764, fol. 166) ; — à M. Rutati, au sujet du manque d'approvisionnement de sel (5 octobre 1764, fol. 172) ; — à Mgr Torrigiani, lui envoyant les vœux de la ville, à propos des fêtes de la Noël (8 décembre 1764, fol. 178) ; — à M. Rutati, lui recommandant la défense des marchands de vieux livres (22 décembre 1764, fol. 181) ; — à M. Rutati, agent de la ville, au sujet du paiement du sel (5 janvier 1765, fol. 182) ; — au même pour remercier le cardinal ministre d'avoir rendu justice aux officiers avignonais dans leur contestation avec les officiers italiens, (25 janvier 1765, fol. 185) ; — à l'abbé de Veri, auditeur de rolte. pour le remercier d'avoir défendu les officiers avignonais (25 janvier 1765, fol. 186) ; — à M. Rutati au sujet de l'approvisionnement du sel (2 mars 1765, fol. 190) ; — à M. Rutati, au sujet des créanciers sur les biens des Jésuites situés dans le royaume (15 avril 1765, fol. 194) ; — à M. Rutati, le chargeant de réclamer, pour les consuls, voix délibératives dans les réunions des recteurs de l'Aumône générale (10 avril 1765, fol. 195) ; — à M. de Trudaine, intendant des finances, au sujet de la construction de la route de Lyon à Marseille (20 mars 1765, fol. 199) ; — au marquis de Lagarde, élu de la noblesse du Comtat, au même sujet (29 mai 1765, fol. 202) ; — à M. Rutati, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville « nous demandons à Sa Majesté que, par un arrêt de son conseil, elle déclare que les avignonais et comtadins, en qualité de régnicoles, ne sont point compris dans les édits qui regardent les étrangers pour le présent et pour l'avenir » (15 juin 1765, fol. 207) ; — des nouveaux consuls au cardinal Torrigiani, à propos de leur élection (6 juillet 1765, fol. 211) ; — à M. Rutati, au sujet des marchands de vieux livres et de la demande d'érection d'un corps des imprimeurs (15 juillet 1765, fol. 212) ; — au même au sujet de la foraine (3 août 1765, fol. 217) ; — au même au sujet des prétentions des imprimeurs et des marchands de vieux livres

(17 août 1765, fol. 219) ; — au même sur le même sujet : « on a déjà proposé de former un corps de libraires dans cette ville, mais on n'aura peut-être pas observé que ces sortes d'établissements sont nuisibles à nos habitants. Celui-ci le seroit par plusieurs raisons. La liberté qu'ont nos imprimeurs de contrefaire les livres des bons auteurs de France, fait travailler plus de cinq mille ouvriers, lesquels seroient réduits à la dernière misère, si ce travail étoit borné ou fixé à un nombre de fabricateurs. D'ailleurs si le corps était une fois établi, quelles recherches ne feroit point la France sur la contrefaçon des ouvrages » (31 août 1765, fol. 223) ; — au même sur le même sujet : « les diverses brochures contraires au sistème actuel de France, qu'on soupçonne être fabriquées dans cette ville, pourroient donner de l'inquiétude à nos imprimeurs et on citerait les syndics si une fois on érigeoit ce corps, au lieu que toutes recherches sont inutiles dans la liberté. D'ailleurs la France ne demanderoit-elle pas des satisfactions, et dans quel embarras ne seraient pas ceux à qui on aurait trouvé ces sortes de brochures, tandis qu'ils répondent actuellement avec fermeté : Ce n'est pas nous, elles nous arrivent sans savoir d'où elles sortent. Les Français auroient en core une ressource pour détruire totalement cette branche de commerce, ce serait d'interdire au passage des provinces voisines, les livres fabriqués dans cette ville et que deviendroient nos imprimeurs si leurs marchandises ne pouvoient sortir de cet état » (7 septembre 1765, fol. 225) etc.

A.A. 28 (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1765-1769. — Correspondance des consuls. — Lettres : à M. Rutati, agent de la ville à Rome, à propos du projet de création du corps des libraires. « Nous avons vu des imprimeurs de cette ville inquiétés sur des brochures favorables aux Jésuites, lesquelles se vendoient ici publiquement ; on faisoit des recherches et on ne trouvoit rien. On ne sait à qui s'en prendre dès qu'il n'y a point de corps ou que la France demanderoit satisfaction contre ce même corps s'il étoit établi » (28 septembre 1765, fol. 1) ; — à M. Rutati, lui annonçant que le Rhône et la Durance ont grossi de concert, que la ville a été menacée d'inondation, mais que, grâce aux mesures prises, il n'y a eu aucun dégât (26 octobre 1765, fol. 5) ; — au même, lui annonçant que l'inondation a causé de grands dégâts, qu'on a distribué quarante-cinq quin taux de pain et qu'on est obligé de prendre de gran des précautions pour n'en pas manquer (9 novembre 1765, fol. 6) ; — à M. Biancini, à Rome, lui demandant d'empêcher l'établissement du corps des libraires. « La librairie occupe annuellement environ 5,000 habitants et si l'on réduisoit le nombre des imprimeurs, toutes ces personnes seroient réduites à la mendicité : d'ailleurs, vous pourriez représenter que, par cette liberté, nous sommes délivrés des recherches de M. de France, qui s'imagine que tout ce qui paroît en faveur de la société des Jésuites s'imprime ici » (23 novembre 1765, fol. 8) ; — à M. Rutati, lui décrivant une cérémonie ayant eu lieu dans la salle du conseil, en réjouissance du rétablissement de la santé du Pape (30 novembre 1765, fol. 8) — au cardinal Torrigiani, au sujet de la nouvelle année (14 décembre 1765, fol. 12) ; — à M. Rutati, au sujet des mesures à prendre pour garantir la ville des inondations et de l'établissement d'un corps de libraires. « On contrefait ici tous les bons ouvrages fabriqués en France et, dès que les libraires de ce royaume en sont avisés, il ne savent à qui s'en prendre pour procéder contre eux, au lieu que si ce corps étoit une fois établi, on feroit appeler les syndics et il y auroit à craindre qu'ils ne fussent inquiétés. La rigueur de la saison se soutient ici depuis longtemps, le Rhône et la Durance sont glacés à un point qu'on y voit les gens les traverser avec des fardeaux. Le froid excessif a désolé tous nos jardins ; toutes nos hortolailles, ressources de Carême, ont été totalement brûlées : le poisson est à un prix excessif. Que deviendra le peuple épuisé déjà par le défaut de travail » (18 janvier 1766, fol. 14) ; — à Mgr Matheï, secrétaire de la Sacrée Congrégation, lui demandant de s'opposer à l'érection du corps des libraires com me contraire à la liberté publique et au commerce (18 janvier 1766, fol. 16) ; — à Mgr Rutati, lui décri vant la rigueur de l'hiver, lui faisant part des difficultés avec le vice-légat, au sujet des glacières de la ville et le remerciant des détails envoyés sur les obsèques du roi d'Angleterre. « La magnificence avec laquelle elles ont été faites est réellement digne de la capitale du monde » (25 janvier 1766, fol. 18) ; — à M. Rutati, au sujet de l'érection d'un corps de librai res. « La multitude des ouvriers et la liberté des commerces rendent l'industrie plus féconde et la misère moins étendue. D'ailleurs, que peut on crain dre de cette ville en ne fixant pas le nombre des

imprimeurs ou vendeurs de livres ? Ne sont ils pas soumis aux recherches de l'Inquisition, des vicaires généraux et du gouvernement. D'ailleurs, les souverains pontifes ont donné des bulles en différents temps, à la réquisition de la ville contre l'établissement des maîtrises » (1er février 1766, fol. 19) ; — à M. Rutati, à propos des empêchements mis par le vice-légat au commerce de la glace (12 février 1766, fol. 24) ; — à M. Daugi, agent de la ville à Paris, au sujet des privilèges et franchises de la ville dans le royaume (3 mars 1766, fol. 27) ; — à M. Rutati, à propos de la défense faite par le vice-légat aux particuliers de ramener des glaces et de créer des glacières contre les libertés de la ville (8 mars 1766, fol. 28) ; — au duc de Praslin, au sujet de la mort du Dauphin et du service solennel célébré à cette occasion dans la métropole « où le gouverneur et les magistrats assistèrent. La noblesse, qui est nombreuse dans cette ville, et les personnes de tout état s'y rendirent aussi en habit de deuil. La décoration étoit des mieux entendues et le sieur Péru, célèbre architecte, attira l'admiration de toutes les personnes d'un goût décidé. M. l'Archevêque, M. l'abbé de Véri, auditeur de la Rote à Rome pour la France, plusieurs officiers et étrangers avouèrent qu'ils n'avaient jamais rien vu de si magnifique dans de pareilles occasions » (24 mars 1766, fol. 30) ; — à M. Rutati, à propos d'insinuations faites à Rome sur l'état financier de la ville et sur le mauvais emploi des sommes provenant de la suppression de la culture du tabac et de la fabrication des toiles peintes (29 mars 1766, fol. 32) ; — au duc de Tresme, le remerciant de ses bons offices pour la ville et lui annonçant qu'elle a résolu de faire graver la décoration de l'église métropolitaine, lors du service solennel pour le Dauphin « par le décorateur même, l'un des plus habiles architectes de la province », et que dès qu'elle sera terminée, des exemplaires lui en seront adressés ainsi qu'à la famille royale (7 avril 1766, fol. 33) ; — à M. Rutati, à propos des difficultés avec la compagnie des arbalétriers. « Il faut remarquer et vous devez vous le rappeler, que cette compagnie n'est d'aucune utilité et que tout au plus elle paroit lorsqu'il passe ici quelque prince, lors de son entrée dans la ville, ce qui augmente peu la pompe de la dite entrée » (17 mai 1766, fol, 39) ; — à M. Rutati, l'informant sur l'état des arbalétriers, dont la compagnie fut érigée par une bulle de Sixte IV. « Ils ne font aucune fonction, excepté qu'ils montent la parade avec leurs arbalètes et leur carquois fourni de flèches, lorsqu'il arrive quelque prince souverain dans cette ville. Ils ne sont d'aucune utilité et ne font aucun exercice : leur revenu consiste en 350 livres et est partagé, chaque année, entre les confrères. Leur nombre est actuellement réduit à vingt personnes, tous artisans, excepté qu'ils ont à leur tête un gentilhomme qu'ils choisissent eux-mêmes comme capitaine. Ils ont actuellement M. le marquis de Fortia qui consent à leur dissolution » (7 juin 1766, fol. 40) ; — des nouveaux consuls au cardinal Perelli, lui annonçant leur élection (5 juillet 1766, fol, 45) ; — à M. Rutati, au sujet de la charge vacante de viguier et de la demande des libraires de former un corps. « Si MM. les Prélats qui composent la congrégation connaissoient le préjudice qu'un corps de libraires porteroit au public et aux libraires eux-mêmes, à cause des contrefaçons qui se font en cette ville et qui font tout le profit des gens de cette profession, il est certain que la congrégation rejetteroit unanimement un pareil établissement. » (19 juillet 1766, fol. 47) ; — à M. Rutati, au sujet de la nomination du viguier, démentant les bruits qu'il y ait une entente dans la ville pour empêcher qu'il y eût un viguier (26 juillet 1766, fol. 49) : — à M. Rutati, au sujet de l'affaire des libraires, de la promotion du cardinal Boschi et des réjouissances ayant eu lieu pour les fêtes (9 août 1766, fol. 51) ; — au cardinal Boschi, le félicitant de sa promotion au cardinalat (30 août 1766, fol, 56) : — à M. Rutati, au sujet des nominations du vice-légat et du viguier et du projet d'établissement d'un corps de libraires (6 septembre 1766, fol. 57) ; — au même, au même sujet : « Nous convenons avec vous que ce prétendu corps de libraires est comme aboli par la réformation des principaux articles et que les adversaires ne feront guère d'usage de la liberté qu'on leur a laissée de former un corps » (13 septembre 1766, fol. 58) ; — à M. Rutati, au sujet de la nomination d'un nouveau vice-légat, du projet du canal dérivant les eaux de la Durance pour arroser les garrigues, le terroir de Morières et celui d'Avignon, pour lequel la duchesse de Crillon avait demandé à la ville de lui faire obtenir une concession. « Nous ne sçavons pas ce qui a empêché jusqu'à présent l'obtention de ce bref, puisque Madame de Crillon n'a pu faire réussir son projet. Nous voudrions tenter d'obtenir nous-mêmes ce droit. Nous cèderions alors ce droit à une compagnie qui se chargerait de l'exécution et feroit

les frais du dit canal » (27 septembre 1766, fol. 62) ; — à Mgr Vincentini, le félicitant de sa nomination à la vice-légation d'Avignon (4 octobre 1766, fol. 63) ; — à M. Rutati, lui demandant des notes biographiques sur Mgr Vincentini, nouveau vice légat, « et tout ce qui peut faire la matière d'un éloge et d'un compliment. Nous n'avons plus entendu parler des imprimeurs. Ils ont apparemment pris le parti de laisser tranquilles les revendeurs de vieux livres. S'ils s'avisent de remuer encore, nous nous comporterons selon les instructions que vous nous donnez et nous les recevrons de manière à leur ôter l'envie d'y revenir » (25 octobre 1766, fol. 65) ; — au cardinal Torrigiani, au sujet des fêtes de la Noël (13 décembre 1766, fol. 70) ; — aux cardinaux Crescenzi, Gerelli, Boschi, Aquaviva, Matteï, au même sujet (13 décembre 1766, fol. 77) ; — à M. Rutati, au sujet du viguier : « Si nous connaissions quelque gentilhomme de cette ville qui fût tant soit peu disposé à occuper la charge de viguier, nous le mettrions bientôt en jeu, mais nous ne sçavons sur qui jeter les yeux, tous nos messieurs de la noblesse paroissent fort froids à cet égard, attendu qu'on a supprimé une grande partie des prérogatives de cette charge et entre autre celle du tapis à la loge qui leur tient beaucoup à cœur » (3 janvier 1767, fol. 79) ; — à M. Reynard-Lespinasse, à Lyon, pour des achats de blé pour la ville (19 janvier 1767, fol. 82) ; — à M. Rutati, au sujet du refus des fonctions de viguier par la noblesse (31 janvier 1767, fol. 84) ; — à M. Reynard-Lespinasse, lui annonçant la baisse du blé à Avignon (21 février 1767, fol. 88) ; — à M. Rutati, le remerciant d'annoncer l'arriyée de M. Vincentini, vice-légat, pour le mois d'avril (7 mars 1766, fol. 91) ; — à Mgr Vincentini, vice-légat, lui demandant l'époque de son arrivée pour lui rendre les honneurs (28 mars 1767, fol. 94) ; — à M. Rutati, au sujet de ses accès de goutte et du départ de Mgr Vincentini (25 avril 1767, fol. 98) ; — à M. Rutati, au sujet de l'arrivée de Mgr Vincentini, vice-légat, et des Jésuites : « Le catafalque des Jésuites d'Espagne a mis la consternation parmi les Jésuites qui sont ici, ils commencent à craindre qu'on ne les laisse pas longtemps et qu'on ne vienne les troubler dans un asile qu'ils avaient cru inaccessible aux traits de leurs ennemis » (9 mai 1767, fol. 100) ; — à M. Rutati, au sujet des Jésuites : « Nous vous sommes bien obligés de ce que vous nous apprenez de particulier au sujet des Jésuites d'Espagne et de Naples ; quoi qu'il n'y ait rien de nouveau sur le compte de ces derniers, il n'y a pas apparence qu'on les laisse longtemps tranquilles et tout semble annoncer leur prochaine destruction dans les pays où ils existent encore. M. l'abbé Chauvelin vient de faire instance au Parlement de faire sortir des États de France les soi-disants qui s'y trouveraient, supposant que quoique divisés, ils ne laissent pas que d'être fort dangereux et qu'ils ont le secret quand ils veulent, de se réunir et de se concerter ensemble » (16 mai 1767, fol. 102) ; — aux consuls de Noves, reconnaissant l'importance pour eux et pour la ville de la construction du pont projeté sur la Durance, dans leur voisinage (20 mai 1767, fol. 104) ; — à M. Rutati, au sujet des Jésuites : « Nous vous sommes obligés des détails que vous nous donnez de l'affaire des Jésuites et de tout ce qui s'est passé à Rome à leur occasion. Nous voyons par tout ce que vous nous dites que les affaires prennent une mauvaise tournure pour eux et qu'ils seront peut être réduits, comme on l'a dit ici, de se confiner dans l'isle de Corse » (30 mai 1767, fol. 105) ; — à M. Rutati, au sujet d'une imposition sur les juifs : « Mgr le Cardinal ne fera aucune difficulté de donner des ordres pour forcer ces gens-là à contribuer au soulagement du pauvre peuple. On pense ici, comme à Rome, sur le compte des Jésuites ; il y a tout à craindre pour eux par le concours des principales puissances catholiques qui semblent avoir résolu la dissolution de cet ordre (6 juin 1767, fol. 107) ; — à M. Rutati, au sujet de la triste situation de la ville et des secours à demander à Rome pour l'hiver : « Il n'est pas douteux qu'il y aura des misères extraordinaires l'hiver prochain et qu'il faudra, par conséquent, des secours et des ressources extraordinaires pour le soulager » ; et au sujet des Jésuites : « Nous n'avons pas tort de nous attendre à voir arriver quantité de soi-disants dans notre ville, il en est déjà arrivé un bon nombre et il en arrive tous les jours de nouveaux du ressort du Parlement de Paris qui seront bientôt suivis de ceux qui sont en Provence. Vous aurez sans doute appris que le Parlement d'Aix a porté un arrêt fulminant contre eux et qui renchérit beaucoup sur celui du Parlement de Paris, par rapport à nous » (13 juin 1767, fol. 108) ; — des nouveaux consuls au cardinal Torrigiani, à propos de leur élection (4 juillet 1767, fol. 110) ; — à M. Dangy, avocat au Conseil du Roi, lui demandant de s'occuper plus activement des affaires de la ville et de l'affaire de la foraine contre les fermiers généraux (29 juillet 1767, fol. 115) ; —

à M. Rutati, lui annonçant l'arrivée de M. Vincentini, vice légat, que les consuls sont allés chercher à Sorgues (1er août 1767, fol. 116) ; — à M. Rutati, au sujet des difficultés entre la ville et le corps des notaires (19 septembre 1767, fol. 120) ; — à M. de Conceyl, aide-major au régiment des gardes françaises, au sujet des habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin, créanciers sur les biens des Jésuites de France (27 septembre 1767, fol. 122) ; — à M. Rutati, le félicitant d'avoir été promu à une nouvelle dignité (10 octobre 1767, fol. 124) ; — à M. Rutati, lui annonçant que le vice-légat est très favorable au projet d'un nouveau canal devant arroser le terroir d'Avignon (5 décembre 1767, fol. 130) ; — à M. Rutati, au même sujet (23 janvier 1768, fol. 135) ; — à M. Rutati, au sujet de l'assassinat commis dans la ville par un étudiant (20 février 1768, fol. 139) ; — à M. Rutati, lui annonçant que le vice-légat est toujours fort occupé, tant à cause de la procédure de l'assassin de la famille de Mince qu'à cause d'affaires pressantes entre les cours (12 mars 1768, fol. 142) ; — à M. Rutati, au sujet de la ferme de la glace du Palais, de l'assassinat de la famille Mince : « l'affaire du fameux assassin de M. Mince et de sa famille, est sur le point d'être jugée. On assure que ce sera dans les premiers jours de la semaine prochaine » (9 avril 1768, fol. 145) ; — à M. Rutati, au même sujet : « Le vice légat a été occupé, les premiers jours de la semaine, à faire terminer la procédure de l'assassin de la famille Mince... Cet assassin a été exécuté mercredy. On a fait une relation de cette malheureuse affaire et on a tiré le portrait de ce scélérat. Nous vous envoyons le tout » (16 avril 1768, fol. 146) ; — à M. de Conceyl, lui demandant d'accepter d'être député de la ville (26 avril 1768, fol. 147) ; — à M. Rutati, disant « qu'on parle beaucoup ici qu'un corps de troupes espagnoles est déjà entré dans le Languedoc et qu'on a eu ordre à Montpellier de leur préparer des logements et que ce corps vient à Avignon et dans le Comtat pour s'en saisir au nom du duc de Parme. Pour nous, nous doutons fort de cette nouvelle et nous ne pouvons pas nous imaginer une pareille démarche... Il passe beaucoup de troupes françaises qui vont s'embarquer, à ce qu'on dit, pour se rendre dans l'île de Corse et en prendre possession suivant le traité fait. Cependant bien des personnes pensent que ce n'est là qu'un prétexte et que ces troupes vont dans le royaume de Naples où l'on craint quelque émeute » (21 mai 1758, fol. 150) ; — à M. Rutati : « Nous sommes autant inquiets, dans cette ville, que vous pouvez l'être à Rome, et nos vœux tendent au même but. Nous avons sceu dans le temps que M. le duc de Rochechouart a passé ici pour se rendre à l'armée française qui va, à ce qu'on prétend, en Corse ; il est vrai qu'on aurait fait courir le bruit ici que cet officier général avait été envoyé par la cour de France pour prendre possession de ce pays et en être le commandant » (28 mai 1768, fol. 153) ; — à M. Rutati : « Nous devons vous dire que les lettres de Paris ont changé de ton. Depuis quelques courriers, on ne parle dans cette capitale que de la prise d'Avignon et du Comtat. M. de Beauchamp reçut avant hier une lettre de M. le comte de Merle, son frère, qui lui assurait que tout était arrangé pour se saisir d'Avignon, que la cour avait donné ordre à M. de la Tour, intendant de Provence et premier président du Parlement d'Aix, de se rendre à Avignon avec douze commissaires de ce même Parlement pour réunir cet État à la couronne de France. On a désigné aussi le commandant de la ville. C'est le même M. de Rochechouart, dont vous nous avez parlé vous-mêmes. On a indiqué même le jour de cette opération ; on l'a fixée au neuf de ce mois, mais, à vous parler franchement, nous doutons fort de la vérité de cette nouvelle et nous n'en croyons rien » (4 juin 1768, fol. 153) ; — à M. de Conceyl : « Nous serions fort embarrassés, dans le trouble et la confusion où nous nous trouvons, de répondre à tous les articles de vos lettres... Nous attendons demain M. le premier président avec un nombre d'autres présidents, conseillers, Messieurs l'avocat et procureur général et un nombre d'autres officiers de justice et deux régiments. M. de Rochechouart doit arriver également avec un gros de cavalerie » (10 juin 1768, fol. 154) ; — à M. de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État, le priant d'intercéder près du roi pour qu'il reçoive la députation de la ville (22 juin 1768, fol. 155) ; — à M. de Conceyl, lui annonçant que le conseil l'a désigné avec M. des Rollands, comme député de la ville vers le roi, lui demandant d'insister près de M. de Saint-Florentin pour que le roi reçoive cette députation le plus tôt possible, lui rappelant qu'il en fut ainsi en 1663 et 1688. « Nous avons demandé à M. de Rochechouart qu'il voulût bien nous soulager d'une partie des troupes qui nous incommodent beaucoup, attendu la situation où tous les habitants se trouvent eu égard aux circonstances de la récolte des cocons. Il nous a promis d'en écrire. Nous vous

prions cependant d'en parler et de faire observer qu'en 1688 M. de la Trousse, qui commandait pour lors, renvoya le même jour toute la cavalerie qui ne fit que camper devant les Pères Célestins, coucher à Villeneuve sur les représentations qui lui furent faites de la part de MM. les consuls que ce pays n'était pas un pays de fourrages. Peu de temps après, il nous soulagea d'un grand nombre d'infanterie » (22 juin 1768, fol. 155) ; — des nouveaux consuls à M. de la Tour, à propos de leur élection (8 juillet 1768, fol. 158) ; — à M. de Saint-Florentin, le duc de Choiseul, de Conceyl, au même sujet (11 juillet 1768, fol. 159) ; — à M. de Conceyl, le chargeant de présenter au roi la demande de confirmation des privilèges de la ville (18 juillet 1768, fol. 161) ; — au duc de Villars, gouverneur de Provence, lui demandant sa protection (3 août 1768, fol. 164) ; — à M. de Monclar, procureur général, au sujet d'un projet pour l'établissement des régents du collège (17 août 1768, fol. 166) ; — à M. de Conceyl, lui annonçant que les imprimeurs libraires sont toujours dans les mêmes craintes et que cette partie du commerce est une des plus considérables de la ville puisqu'elle occupe plus de quatre mille personnes, que le conseil vient de nommer les Pères Bénédictins de Saint-Martial pour remplacer les ci-devant Jésuites dans l'enseignement des classes (3 septembre 1768, fol. 167) ; — à M. de Choiseul, lui annonçant que le conseil a fait choix des Pères Bénédictins de Saint-Martial pour desservir le collège en remplacement des Jésuites, et lui demandant d'affecter à son entretien les mêmes revenus (5 septembre 1768, fol. 169) ; — à M. de la Tour, intendant de Provence, lui annonçant que M. de Rochechouart a proposé à la ville de caserner la maréchaussée à la Monnaie et lui demandant ses instructions à ce sujet (12 septembre 1768, fol. 171) ; — à M. de la Tour, lui indiquant pour le casernement des troupes, la grande tour du Collège, la maison des Repenties, le couvent des R. P. Minimes, le couvent des R. P. Récollets, le couvent des R. P. Célestins (14 septembre 1768, fol. 171) ; — à M. David, secrétaire de l'intendance à Aix, lui demandant de présenter, au nom des consuls et de l'assesseur de la ville, une requête au Parlement, pour la restitution du local des classes des ci-devant Jésuites appartenant à la ville et pour la restitution d'une relique d'un bras de saint François-Régis, qui est dans une chasse de bois doré, qui avait été donnée à la ville par un archevêque de Vienne et qui avait été déposée chez les Jésuites (16 septembre 1768, fol. 172) ; — à Mgr de la Roche-Aimon, archevêque de Vienne, lui demandant d'obtenir du roi la réunion au Collège des ci-devant Jésuites remplacés par les Bénédictins de Cluny, des prieurés qui y avaient été annexés (23 septembre 1768, fol. 174) ; — à M. de Conceyl, lui annonçant que la ville a fait célébrer un service solennel dans l'église métropolitaine pour la reine (28 septembre 1768, fol. 177) ; — à M. Cochin, intendant des finances, lui demandant d'intervenir près du roi, pour obtenir un secours pour l'hôpital sur les biens des ci-devant Jésuites (5 octobre 1768, fol. 177) ; — à M. de Maupeou, chancelier de France, le félicitant de sa nouvelle dignité et lui demandant sa protection en faveur de la ville (24 septembre 1768, fol. 180) ; — à M. de Monclar, lui adressant un arrêt du Conseil d'État confirmant les nouvelles impositions (7 novembre 1768, fol. 185) ; — à M. de Rochechouart, lui annonçant l'arrivée de lettres patentes du roi concernant l'établissement du Collège (18 novembre 1768, fol. 186) ; — à M. de La Tour, au sujet des frais occasionnés pour l'établissement du Collège (21 novembre 1768, fol. 189) ; — à M. Gautier, conseiller du roi et fermier général, au sujet du paiement des 23.000 livres que la ville reçoit annuellement pour la ferme du tabac (5 décembre 1768, fol. 193) ; — à M. David, au sujet de l'institution des nouveaux conseillers (19 décembre 1768, fol. 195) ; — à M. de Choiseul, de Saint-Florentin, d'Invault, de Maupeou, leur adressant les vœux de la ville pour la nouvelle année (23 décembre 1768, fol. 196) ; — à M. de Monclar, lui envoyant une copie de la convention passée avec les R. P. Bénédictins pour l'établissement du Collège (18 janvier 1769, fol. 199) ; — à M. de la Tour, intendant de Provence, au sujet des nouvelles impositions (20 janvier 1769, fol. 201) ; — à M. de la Tour, lui envoyant une copie de la convention passée avec les Bénédictins pour le Collège (13 janvier 1769, fol. 203) ; — à M. de Conceyl, au sujet de l'établissement des nouvelles juridictions et faisant valoir les avantages de les installer à Avignon au lieu de Carpentras (20 janvier 1769, fol. 204) ; — à M. de la Tour, au sujet des prétentions émises par les R. P. Bénédictins pour l'établissement du Collège (24 février 1769, fol. 207) ; — à M. de la Tour, lui annonçant que l'impossibilité de trouver des fermiers pour la fourniture de la boucherie, la rareté des bœufs et moutons, causée par la guerre de Corse,

rendent cette denrée fort chère, le conseil a délibéré de laisser la liberté à tous de vendre de la viande (10 mars 1769, fol. 207) ; — à M. de Conceyl, au sujet des droits de la ville sur le Collège, la maison occupée par les ci-devant Jésuites et ses adhérences (13 mars 1769, fol. 209) ; — à M. de Conceyl, au sujet du retard apporté par les Bénédictins à placer des régents au Collège. « Ce Collège se discréditerait bientôt s'il continuoit à rester encore quelque temps dans l'état où il se trouve. Nous espérons que l'arrivée prochaine des régens que vous nous annoncés, lui donnera toute la célébrité qu'il lui convient d'avoir et dont on nous a toujours flatté » (24 mars 1769, fol. 210) ; — au marquis de Rochechouart, lui annonçant que la ville a reçu de M. de Saint-Florentin, l'avis de l'envoi d'un portrait du roi (5 avril 1769, fol. 213) ; — au duc de Crillon, lui demandant son intervention à la cour en faveur de la ville (17 avril 1769, fol. 216) ; — à l'abbé de Véri, lui recommandant les affaires de la ville (26 avril 1769, fol. 214) ; — à M. de Conceyl, lui annonçant que le portrait du roi a été placé dans la principale salle de l'Hôtel de Ville et qu'on a fait publier deux édits du roi, l'un pour l'établissement d'une cour des aides et monnaies à Avignon, ressortissant du Parlement de Provence, et l'autre créant une chambre du domaine à Carpentras (10 mai 1769, fol. 219) ; — à M. de Rochechouart, lui demandant de donner des ordres pour que la maréchaussée précède, comme c'est l'usage, la procession générale (19 mai 1769, fol. 221); — à M. de Maupeou, lui adressant un mémoire concernant l'établissement d'une sénéchaussée à Avignon (22 mai 1769, fol. 223) ; — à M. de Conceyl, au sujet des prochaines élections des conseillers (3 juin 1769, fol. 224) ; — à M. de Conceyl, lui envoyant un mémoire au sujet des élections des conseillers et consuls (19 juin 1769, fol. 228) ; — à M. de la Tour, accusant réception des ordres du roi pour la prolongation des fonctions des consuls jusqu'au 1er janvier (23 juin 1769, fol. 229), etc.

AA. 29. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1769-1770. — Correspondance des Consuls. — Lettres : au marquis de Rochechouart, au sujet du prolongement des fonctions consulaires jusqu'au 1er janvier (23 juin 1769, fol. 1) ; — à M. de Conceyl, lui envoyant un mémoire sur les privilèges de l'Université (26 juin 1769, fol. 1) ; — à M. de Rochechouart, au sujet de la permission de la chasse (30 juin 1769, fol. 2) ; — à M. de la Tour, lui annonçant que les consuls donnent toute leur attention à empêcher de donner à jouer, dans les jardins et dans les maisons suspectes, les jeux prohibés et lui demandant de donner des ordres à ce sujet à la maréchaussée (17 juillet 1769, fol. 4) ; — à M. de Conceyl, lui adressant une délibération au sujet du règlement municipal (11 août 1769, fol. 6) ; — à M. de Conceyl, au sujet du contrôleur des postes, qui avait fait enlever toutes les boîtes à lettres des messagers des villes et des villages du Comtat, et menace d'une amende de 500 livres les messagers trouvés porteurs de lettres cachetées (14 août 1769, fol. 7) ; — à M. de Conceyl, au sujet du bruit d'arrivée de trois ou quatre bataillons de troupes et lui demandant de remontrer au bureau de la guerre, le mal que cela va occasionner à la ville, tandis que toutes les villes ou bourgs du Comtat en sont exempts (20 août 1769, fol. 7) : — à M. de Conceyl au sujet de l'arrêt du Conseil du Roi, portant réduction du nombre des imprimeurs : « Vous devez comprendre qu'il a jeté la consternation dans toute la ville et particulièrement dans les familles des imprimeurs qui ont été supprimés. Ils sont venus recourir à nous pour nous demander nostre appuy dans nos représentations qu'ils veulent faire au Roy. Nous croyons ne devoir pas les abandonner dans le désespoir où les plongerait leur état prochain de misère. Cette suppression entraîne nécessairement la ruine de plus de deux mille personnes qui seront obligées de s'expatrier ou de mendier leur pain » (13 septembre 1769, fol. 8) ; — au chevalier Blanchard, maître de la musique du Roi, lui demandant de présenter au Roi une requête en faveur des imprimeurs (13 septembre 1769, fol. 10) ; — au duc de Choiseul au même sujet : « Nous voyons, avec douleur, que la suppression de ces quinze familles désolées en va réduire plus de cinq cents à la mendicité, attendu qu'elles ne subsistaient que du travail que les imprimeurs et libraires leur fournissaient, et qu'ayant été élevés à ce métier, il ne leur reste plus aucune ressource » (22 septembre 1769, fol. 11) ; — à M. de Floreston, lui exprimant la joie ressentie par les imprimeurs supprimés, ayant appris que le Roi leur permettait de continuer leur profession pendant leur vie » (9 octobre 1769, fol. 13) — à M. de Conceyl, lui annonçant qu'après discussion avec MM. de la Tour et Monclar, il a été convenu qu'il n'y aurait plus de

juge royal, qu'il y aura, à la place, un viguier pris dans la noblesse, et nommé par le Roi, nommé pour deux ans comme le consulat, président au Conseil et autres cérémonies publiques. Il présidera aussi au tribunal de police assisté de deux assesseurs (4 décembre 1769, fol. 16) ; — à M. de Conceyl, au sujet du remboursement des frais occasionnés par l'arrivée et le séjour des troupes françaises, de l'élection du consulat et d'un projet de pont sur la Durance qui doit être établi entre les rochers de Noves », ce qui causerait les plus grands dommages à la ville et au terroir (20 décembre 1769, fol. 18) ; — des consuls à M. de Rochechouart, lui annonçant la réception de lettres nommant leurs successeurs (24 décembre 1769, fol. 19) ; — au duc de Choiseul, à l'occasion de la nouvelle année (24 décembre 1769, fol. 20) ; — à MM. de Maupéou et le duc de Choiseul, par les nouveaux consuls, les assurant de leur dévouement et leur demandant leur protection pour la ville (3 janvier 1770, fol. 20) ; — à MM. de Terrai, contrôleur des finances et le duc de Villars, au sujet de l'installation des nouveaux consuls (5 janvier 1770, fol. 23) ; — à M, de Monclar, procureur général, lui présentant Joseph-Michel Michaëlis, docteur ès-droits, avocat et ancien juge de St-Pierre, pour son substitut à la sénéchaussée d'Avignon (12 janvier 1770, fsl. 25) ; — à M. de Conceyl, le remerciant du mémoire qu'il a présenté sur l'état du Comtat-Venaissin (22 janvier 1770, fol. 28) ; — à M. de la Tour, lui demandant d'antoriser le changement de caserne d'une compagnie logée dans les maisons des Frères des écoles gratuites (16 mars 1770, fol. 32) ; — à M. David, secrétaire de l'intendance, lui adressant une délibération portant règlement sur les chemins publics du terroir (16 avril 1770, fol. 34) ; — à M. de la Tour, lui demandant de faire cesser lss contestations élevées par les officiers de la nouvelle sénéchaussée à propos de la présence des consuls (4 juin 1770, fol. 36) ; — à M. Émerigon, procureur au Parlement d'Aix, sur le même sujet (4 juin 1770, fol. 38) ; — à M. de Conceyl, au sujet de l'indemnité à accorder aux officiers supprimés et de la présence des officiers municipaux dans les cérémonies publiques (18 juin 1770, fol. 44) ; — à M. de la Vallière, ministre et secrétaire d'État, le félicitant de ces nouvelles fonctions (4 juillet 1770, fol. 46) ; — à Louis XV, roi de France, lui exposant les doléances de la ville au sujet de la charge du viguier et des préséances accordées aux nouveaux officiers de la sénéchaussée sur le viguier et sur les consuls (18 juillet 1770, fol. 47) ; — à M. David, secrétaire de l'intendance, lui demandant l'homologation des délibérations prises par le conseil (6 août 1770, fol. 53) ; — à M. Émerigon, procureur à Aix, lui demandant l'autorisation de tenir conseil au nombre de dix-huit conseillers effectifs, le consulat compris (24 septembre 1770, fol. 55) ; — à M. de Monclar, se plaignant de ce que, malgré les édits du Roi sur la libre circulation des blés dans l'intérieur du Royaume, on exige au passage de la Durance, des droits sur les grains transportés à Avignon (17 octobre 1770, fol. 57), etc.

AA. 30. (Registre.) — In-folio, 229 feuillets, papier.

1774-1778. — Correspondance des consuls. — Lettres : à M. de Sénac, intendant de Provence, au sujet de la nouvelle année (3 janvier 1774, fol. 1) ; — à M. de Sainsi, agent de la ville à Paris, lui annonçant l'interdiction des salpêtriers de la ville et lui demandant d'intervenir en leur faveur (3 janvier 1774, fol. fol. 1) ; — à M. David, secrétaire de l'intendance à Aix, au sujet d'une somme de 352 livres à faire payer par le bureau de police (14 janvier 1774, fol. 5) ; — à M. Jacob de Sainsi, agent de la ville à Paris : « Le bruit est ici général que le Roy a déclaré la restitution de ce pays au Pape. M. le marquis de Rochechouart assure, dans différentes lettres, que la signification a dû être faite à Sa Sainteté le 17 de ce mois, par les ministres des cours de Bourbon. Cette nouvelle a fait grand plaisir à tout le pays » (24 janvier 1774, fol. 6) ; — à M. Durini, le félicitant du choix que le pape a fait de lui « qui promet le bonheur le plus parfait et avec le rétablissement de nos privilèges, celui de la splendeur de notre ville » (14 février 1774, fol. 10) ; — au cardinal Pallavicini, ministre et secrétaire d'État, au sujet de la restitution d'Avignon et du Comtat Venaissin au St-Siège : « Quelles grâces ne devons-nous pas rendre à Sa Sainteté qui, avec tant de soins, tant de peines, tant de sollicitudes, est parvenue à nous rendre heureux » (29 janvier 1774, fol. 10) ; — au même, sur le même sujet : « Nous sommes enfin arrivés à cet heureux moment qui nous remet sous la puissance de notre légitime souverain. Quoique notre joye soit inexprimable, nous sentons qu'elle est au-dessous du bonheur qui la cause. Nous le devons, ce bonheur, à l'amour, à la constance, à la fermeté du plus

grand des pontifes et du meilleur des Pères » (30 avril 1774, fol. 14) ; — à Mgrs Vincentini et Salviati, sur le même sujet (7 mai 1774, tol. 14) ; — au pape Clément XIV, au sujet du rétablissement des tribunaux (11 juin, 1774, fol, 16) ; — à M. Jacob de Sainsy, agent de la ville de Paris, au même sujet (15 juin 1774, fol. 17) ; — au cardinal Pallavicini, lui exposant les revendications de la ville, pour obtenir la suppression du nouveau tribunal établi à la sollicitation des juges de l'ancienne sénéchaussée et le rétablissement des anciens tribunaux (18 juin 1774, fol. 21) ; — à Mgr Durini, au même sujet : « Il est triste pour nous de voir établir dans notre ville un tribunal dont la pratique est contraire à nos usages et à ceux de Rome et dont la plupart se sont rendus odieux par les vexations les plus criantes » (18 juin 1774. fol. 22) ; — au cardinal Aquaviva, au même sujet : « On veut établir un tribunal selon les usages de France et détruire tous nos tribunaux que la sagesse de tant de papes a établis selon nos besoins » (25 janvier 1774, fol. 24) ; — à Mgr Durini, à Paris, lui adressant un mémoire contre la continuation du tribunal de la sénéchaussée (11 juillet 1774, fol. 30) ; — à M. de Sainsy, sur le même sujet (29 juillet 1774. fol. 33) ; — à Louis XVI, roi de France, accréditant le marquis de Montaigu comme député de la ville à la Cour (6 août 1774, fol. 37) ; — au marquis de Rochechouart, lui demandant d'appuyer les démarches de M. de Montaigu pour la confirmation des privilèges de la ville (6 août 1774, fol. 39) ; — à l'abbé de Veri, lui recommandant le marquis de Montaigu, député de la ville (6 août 1774, fol. 40) ; — à M. Jacob de Sainsy, au sujet du maintien de la senéchaussée : « Il est surprenant que la cour de France ait voulu laisser subsister un tribunal dans un pays qui ne lui appartient plus. On ne doute pas ici que M. d'Albert et surtout M. de Joannis, procureur général au Parlement de Provence, n'aient suscité cet évènement et ne soutiennent encore cette senéchaussée. Nous devons cependant nous flatter que la Cour verra clair dans cette affaire, et qu'elle laissera la liberté au Pape de supprimer ce tribunal et d'établir ceux que la Sainteté croira utiles à ses sujets » (12 août 1774, fol. 42) ; — à M. de Montaigu, au sujet de l'arrivée prochaine de Mgr Durini. vice-légat, de la suppression de la sénéchaussée, des droits perçus aux bureaux de la douane, de l'impôt sur les blés (26 août 1774, fol. 44) ; — à M. de Montaigu, lui annonçant l'arrivée de Mgr Durini, vice-légat, et ses bonnes dispositions pour la suppression de la sénéchaussée et le rétablissement des tribunaux antérieurs (5 septembre 1774, fol. 49) ; — au comte de Vergennes, demandant satisfaction pour un attentat commis par les gens de Châteaurenard contre des ouvriers de la ville travaillant aux digues de la Durance (19 septembre 1774, fol. 52) ; — à M. de Sainsy, au sujet de la destruction de la senéchaussée et de la confirmation des privilèges de la ville (23 septembre 1774, fol. 55) ; — au comte de Modène, le remerciant de ses bons offices en faveur de la ville (28 septembre 1774, fol. 59) ; — à M. de Montaigu, au sujet des attaques anonymes insérées dans les gazettes contre la ville, et du trouble que la mort du Pape apportera dans les affaires (10 octobre 1774, fol. 61) ; — à M. de Montaigu, lui annonçant que le conseil l'a confirmé dans sa députation, à raison de cent pistoles par mois jusqu'au mois de janvier (31 octobre 1774, fol. 63) ; — à M. de Montaigu, lui adressant l'état des dépenses faites par les troupes ayant séjourné en ville pendant l'occupation française (11 novembre 1774, fol. 65) ; — au cardinal Aquaviva, au sujet des fêtes de la Noël (10 décembre 1774, fol. 68) ; — à l'abbé de Veri, au même sujet (28 décembre 1774, fol. 71) ; — au marquis de Montaigu, lui demandant de remettre, avant son départ de Paris, les affaires de la ville entre les mains de M. de Sainsy et de voir l'abbé de Veri pour les lui recommander (13 janvier 1775, fol. 73) ; — au cardinal Pallavicini, lui exprimant la joie de la ville à cause de l'élection de Pie VI (25 février 1775, fol. 75) ; — au marquis de Montaigu, au sujet de l'élection du cardinal Braschi comme pape, de la confirmation des privilèges de l'Université et de la dépense faite pendant le séjour des troupes (28 février 1775, fol. 77) ; — au page Pie VI, au sujet de son élévation au pontificat et lui annonçant la désignation faite par la ville de MM. François de Bertrand et Thomas Teyssier pour aller lui rendre hommage au nom de la ville (11 mars 1775, fol. 79) ; — au marquis de Rochechouart, implorant sa protection contre les gens de Châteaurenard empêchant de continuer les travaux de la Durance (29 mars 1775, fol. 83) ; — au marquis de Montaigu, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville : « Nous sommes très charmés que vous n'ayez pas fait mettre dans la *Gazette* l'approbation de nos privilèges, vu leur enregistrement. Carpentras a besoin de se faire connaitre et

Avignon l'est assés » (3 avril 1775, fol. 85); — à M. Constanzi, agent de la ville à Rome, au sujet de la suppression de la sénéchaussée : « On est beaucoup surpris ici que ce tribunal étranger existe encore, et à vous dire la vérité, nous sçavons de bonne part qu'on en est surpris à Paris même où l'on pense qu'il n'est pas possible qu'un souverain puisse souffrir, dans ses États, d'autres tribunaux que ceux qu'il a établis lui-même » (15 août 1775, fol. 88); — à M. Jacob de Sainsy, au sujet des lettres patentes du Roi confirmant les privilèges de l'Université, des droits perçus sur les blés, de la suppression de la sénéchaussée: « Nous pensons que cette affaire finira bientôt et que le pays sera délivré de ces officiers de justice, qui, par leur conduite, se sont rendus odieux » (15 mars 1775, fol. 93); — à M. Costanzi, agent de la ville à Rome, au sujet des prétentions du Recteur de Carpentras : « Cette Éminence (le cardinal de Bernis) sait ce que sont Avignon et Carpentras, et elle ne permettra pas que cette dernière ville obtienne encore des prérogatives qu'on lui a toujours refusées, au préjudice d'Avignon qui est un des plus beaux fleurons de la couronne du St Siège. Le séjour de ces gouverneurs, celui des sept souverains pontifes, le siège de la légation, et pour lequel on ne trouveroit plus des Aquaviva, des d'Eli, des Salviati, si l'on décoroit le Recteur de Carpentras dont les Carpentrassiens font une idole, aux dépens des vice-légats » (29 mai 1775, fol. 95); — à Mgr Doria, nonce en France, en lui adressant la relation des fêtes données en l'honneur de l'élévation de Pie VI (26 mai 1775, fol. 98); — à M. Costanzi, au sujet des libraires et lui annonçant la fin de cette affaire, le Roi ayant ordonné que les livres auraient libre cours dans tout le royaume sans aucun impôt de quelque part qu'il vienne, soit de l'étranger, soit de province à province (2 mai 1775, fol. 99); — à M. Émerigon, procureur au Parlement d'Aix, au sujet des frais pour l'enregistrement des lettres patentes du Roi, confirmant les privilèges de la ville et de l'Université (6 juin 1775, fol. 101); — à M. Jacques Borsari, procureur à Rome, au sujet de l'élection des consuls (15 juillet 1775, fol. 105); — à Mgr Doria, nonce en France, au sujet des droits exigés par les agents de Villeneuve, sur les grains destinés à l'approvisionnement de la ville (14 août 1775, fol. 111); — à M. Jacob de Sainsy, au sojet de la suppression de la sénéchaussée : « Nous sommes surpris que le Pape soit obligé d'insister sur la destruction de la sénéchaussée. Étant souverain, ne doit-il pas être maître absolu chez lui, et quel intérêt peut avoir la France à la façon dont on juge dans un pays qui ne lui appartiênt pas, et pour une chose qui n'a aucun rapport avec le sien » (20 octobre 1775, fol. 114); — à Mgr Giovio, archevêque d'Avignon, au sujet de la prise de possession de son archevêché (21 eétobre 1775, fol. 115); — à Mgr Pallavicini ministre et secrétaire d'État, au sujet des travaux à faire sur les bords de la Durance (16 décembre 1775, fol. 120); — au Pape, le remerciant d'avoir rétabli les anciens tribunaux (7 mars 1776, fol 125); — à M. Costanzi, lui annonçant la suppression de la sénéchaussée et le rétablissement des anciens tribunaux (9 mars 1776, fol. 126); — à M. Costanzi, au sujet des prétentions du maître de postes réclamant une indemnité à la ville (16 mars 1776, fof. 131); — aux officiers de la compagnie avignonaise à Rome, les assurant de la protection de la ville (6 avril 1776, fol. 136); — à M. Costanzi, au sujet des réparations à faire aux bords de la Durance (27 avril 1776, fol. 142); — à la marquise de Rochechouart, lui offrant les condoléances de la ville à propos de la mort de son mari (22 mai 1776, fol. 145); — à Mgr Filomarino, nommé à la Vice-Légation d'Avignon (8 juin 1776, fol. 145); — à M. Costanzi, agent de la ville à Rome, lui annonçant le départ de Mgr Durini, ancien vice-légat (22 juin 1776, fol. 147); — à M. Costanzi, lui annonçant l'élection des nouveaux consuls (29 juin 1776, fol. 148); — à Mgr Doria, nonce en France, lui signalant un mémoire de Mgr Durini, ancien vice-légat, dans lequel il attaque l'administratton municipale (3 juillet 1776, fol. 152); — au cardinal Pallavicini, au sujet des travaux à faire à la Durance et de la désignation de Mgr Giovio, archevêque, pour examiner les points de l'administration municipale sur lesquels on a cru voir un abus (20 juillet 1776, fol. 158); — à M. Borsari, au sujet de la réclamation des anciens règlements pour la forme des élections (10 août 1776, fol. 164); — à M. Jacob de Sainsy lui recommandant de solliciter l'extinction du droit sur les blés (26 Août 1776, fol. 166); — à M. Costanzi, au sujet d'un règlement du Saint-Office concernant les libraires : « Cette ville enclavée dans les provinces de France est souvent l'entrepôt des livres qui sont destinés pour être embarqués à Marseille pour les pays étrangers. Si le R. P. Inquisiteur en exige une visite en transit n'y a-t-il pas lieu de craindre que la France ne s'en plaigne..?

La multitude des ouvriers qui sont employés à l'imprimerie dans cette ville et qui excède le nombre de quatre mille ne vit que des contrefaçons des livres que la France a déjà approuvés, et si on l'oblige à mettre son nom sur ceux qu'il contrefaira, ne seront il pas enlevés par celui de France qui en a déjà payé le droit exclusif et ce dernier ne demandera-t-il pas que les livres d'Avignon soient arrêtés et visités en France ? Nous tremblons toujours que de nouvelles voyes de fait ne nous attirent de fâcheuses représailles de la part des François » (2 novembre 1776, fol. 168) ; — à M. Borsari, au sujet d'un cas de préséance relevé par l'auditeur général : « Nous ne nous serions jamais douté que M. l'Auditeur général dût relever un cas qui, assurément, n'en est pas un. Il est d'usage que toutes les fois qu'un grand nom, de quelque nation qu'il soit, arrive, le gouverneur, le viguier et le consulat vont l'attendre en carosse, à quelque distance de la ville et que M. l'Auditeur général ne s'y trouve jamais. On place, dans le carosse du gouverneur, le personnage qui arrive à la droite et MM. les viguiers et premier consul sur le derrière. On a toujours cru qu'on devoit agir de même à la réception du vice-légat ; ainsi on n'a rien innové et le consulat qui estime beaucoup M. l'Auditeur général, n'avait pas saisi cette occasion pour lui faire de la peine (23 novembre 1776, fol. 173) ; — à M. Costanzi, lui signalant le mauvais état du tribunal et des prisons de St-Pierre et lui demandant de presser la reconstruction de ce tribunal (6 janvier 1777, fol. 176) ; — à M. Borsari, lui demandant de s'informer des démarches faites par les notaires pour l'établissement de leur corps : « C'est avec le plus profond regret que nous observons que la passion devient, chaque jour, un obstacle à la réunion. Nous désirerions que tous nos concitoyens concourussent avec nous au bien public. L'esprit de certains cède difficilement aux opinions qu'ils n'ont pas eux-mêmes conçues. Tous les états semblent vouloir se distinguer des autres. A peine les tailleurs ont obtenu des lettres patentes pour créer un corps que les cordonniers et les perruquiers se mettent en mouvement pour en solliciter un pour chacun d'eux et bientôt cette ville, que la liberté des professions rendait florissante par le grand nombre des ouvriers qui s'y rendaient, deviendra déserte par les charges de leurs maîtrises » (22 février 1777, fol. 179) ; — à M. Borsari, lui demandant d'intervenir pour faire refuser la création d'un corps de tailleurs (15 mars 1777, fol. 104) ; — à M. Costanzi, au sujet des prétentions des membres du tribunal de la conservation, de la corporation des tailleurs et de l'établissement des corps et maîtrises : « Si on établissait des corps dans cette ville, non seulement nous aurions le regret de voir sortir nos habitants mais encore de ne recevoir aucun étranger que la seule liberté attire et que l'établissement des jurandes ou maîtrises éloigne des lieux où il est établi. » (24 mai 1777, fol. 191) ; — à M. de Sainsy, au sujet d'un édit du roi projeté contre les livres contrefaits à l'étranger (1er juin 1777, fol. 195) ; — à Son Altesse Royale Monsieur, lui déléguant M. le marquis des Rolands pour lui offrir les souhaits de la ville (26 juin 1777, fol. 197) ; — à M. Costanzi, au sujet des prétentions du tribunal de la conservation à devenir un corps indépendant : « Il est utile et convenable que le tribunal soit dans l'Hôtel-de-Ville et que les juges soient élus par le conseil » (26 juillet 1777, fol. 201) ; — à Son Altesse Royale Monsieur, frère du Roi, lui offrant les Mémoires de Pétrarque (8 août 1777, fol. 204) ; — au duc de Laval, lui adressant les mémoires de Pétrarque pour être présentés à son Altesse Royale de la part des Consuls (8 août 1777, fol. 204) ; — à Mgr le Nonce, en France, au sujet du tribunal de la conservation (13 août 1777, fol. 205) ; — à M. Costanzi, lui envoyant un mémoire relatif au même tribunal (1777, fol. 206) ; — à Mgr Salviati lui annonçant que la ville a témoigné par des réjouissances publiques, de sa joie de son élévation au cardinalat (13 septembre 1777, fol. 214) ; — à M. de Saincy, lui demandant des renseignements sur les mémoires de Pétrarque destinés à Son Altesse Royale et dont on n'a pas de nouvelles (1er octobre 1777, fol. 214) ; — à M. Valoris, procureur du pays à Carpentres, au sujet de la compagnie organisée à Rome : « Le dernier consulat écrivit à Rome pour demander que cette compagnie fût protégée et que l'on suivît les anciens usages qui étoient de la recruter de Comtadins qui se présenteront paur y entrer. Il fut répondu que ce qui est la cause qu'on avoit dérogé à cet établissement, était qu'il ne se présentoit, depuis quelque temps, presque point de sujets pour y entrer et que le petit nombre qui y avoit été admis étoient les plus mauvais de tous les sujets et qu'on avoit été obligé de les expulser » (17 novembre, 1777, fol. 220) ; — à M. Costanzy, le prévenant d'une demande faite par les juifs de Carpentras, pour établir une synagogue le long des remparts que le conseil a rejetée

(29 novembre 1777, fol. 221) ; — à M. Costanzi, au sujet d'un projet d'établissement d'un pont sur le Rhône (6 décembre 1777, fol. 223) ;— à M. de Saincy sur le même sujet (8 décembre 1777, fol. 224) ;— aux consuls de Carpentras leur demandant le prix des bœufs et des moutons, les bouchers de la ville ayant porté le prix de la viande à 6 sous roi (15 décembre 1777, fol. 227), etc.

AA. 31. (Registre.) — In-folio, 238 feuillets, papier.

1778-1782. — Correspondance des consuls. — Lettres à M. de Sainsy, lui reprochant sa conduite dans l'affaire de la construction d'un pont sur le Rhône (9 janvier 1778, fol. 1) ; — à M. Costanzi, au sujet de la suppression du capitaine commandant de la maréchaussée (24 janvier 1778, fol 6) ; — à M. Costanzi, au sujet du portrait de Louis XV qu'il avait envoyé à la ville : « Un tableau superbe de la plus grande hauteur, qui le représentait en pied, avec tous les attributs de la royauté, encadré d'une bordure des plus riches, qu'on a enlevé de la salle des délibérations et placé dans un salon particulier et qu'on voudrait remplacer par un portrait en pied du pape » (14 février 1778, fol. 8) ; — à M. Costanzi, au sujet de la demande du portrait du pape, des abus relatifs à la compagnie avignonaise à Rome, où on reçoit des Italiens au lieu d'Avignonais et de Comtadins, de la suppression des Antonins et de la vente de leurs immeubles (14 mars 1778, fol. 9) ; — à M. Borsari, procureur à Rome, au sujet d'une supplique des imprimeurs et libraires : « Comme le corps de la librairie est ici fort considérable et occasionne un très gros commerce, dans cette ville, nous vous prions d'agir pour eux avec le plus grand zèle et d'appuyer en notre nom, leur demande auprès de Mgr le Cardinal-Ministre » (21 mars 1778, fol. 11) ; — au cardinal Palavicini, le priant de remercier le Pape d'avoir accordé son portrait à la ville (4 avril 1778, fol. 13) ; — à M. Costanzi, l'entretenant des précautions à prendre pour le transport de ce portrait de Rome à Avignon (11 avril 1778, fol. 14) ; — à M. Costanzi, lui annonçant l'arrivée du portrait du pape : « Le portrait est arrivé à bon port, sans avoir souffert le moindre dommage dans la route. On travaille à faire la bordure et il sera placé, avec tout l'éclat convenable, dans la superbe salle que nous avions déjà fait décorer ; au sujet d'une supplique des serruriers pour être érigés en corps » (9 mai 1778, fol, 16) ; — du pape Pie VI aux consuls, leur annonçant la concession de son portrait (18 avril 1778, fol. 18) ; — à M. Costanzi, lui envoyant le plan du lit de la Durance (23 mai 1778, fol. 20) ; — à M. Costanzi, au sujet des difficultés entre le viguier et le tribunal de la conservation, pour la nomination des courtiers et du projet présenté par les serruriers de s'ériger en jurande et auquel le conseil a décidé de s'opposer comme contraire au bien public et aux bulles apostoliques (6 juin 1778, fol. 22) ; — à M. Costanzi, lui annonçant que l'inauguration du portrait du pape a eu lieu le dimanche 14 juin : « Nous ne vous en faisons pas le détail, vous le verrez dans la gazette de notre ville » (20 juin 1778, fol. 24) ; — à M. de Sainsy au sujet de l'estampille du timbre à placer sur leurs livres, par les imprimeurs et libraires d'Avignon (24 juillet 1778, fol. 29) ; — à M. Costanzi, le priant d'obtenir du Cardinal-Ministre, le rejet de la demande des serruriers de s'ériger en corps (8 août 1778, fol. 31) ; — à M. Borsari, au sujet des difficultés entre le viguier et le tribunal de la Conservation, pour la nomination des courtiers (22 août 1778, fol. 34) ; — à M. Costanzi, pour s'opposer à la supplique des perruquiers pour obtenir de se mettre en corps : « Ces sortes d'établissements étant contraires à la liberté que chaque ouvrier a de travailler sans payer aucun droit de maîtrise, ils sont préjudiciables à l'intérêt général, et empêchent les étrangers de se fixer dans cette ville et sont opposés aux bulles apostoliques et aux délibérations du Conseil municipal » (29 août 1778, fol. 33) ; — à M. Borsari, au sujet d'une supplique présentée par Sa Sainteté à M. de Crillon, relativement au nouveau canal d'arrosage qu'il a fait ouvrir sur une garrigue stérile appelée de Montfavet (19 septembre 1778, fol. 38) ; — à M. Luzi, sous-dataire, le félicitant de sa nomination comme secrétaire de la Sacrée Congrégation d'Avignon (7 novembre 1778, fol. 43 ; — à M. Costanzi, au sujet des prétentions du tribunal de la Conservation à s'occuper des affaires de police (5 décembre 1778, fol. 48) ; — à M. Costanzi, au sujet de la demande des serruriers pour s'ériger en corps : « De tous les temps, les artisans ont demandé l'érection de leur corps en maîtrises et leur instances ont toujours été rejetées. La ville a obtenu plusieurs bulles qui défendent ces sortes de maîtrises et qui laissent à tous les ouvriers, la liberté de travailler de leurs métiers, sans être obligés de passer maîtres, étant seulement soumis à

l'observation des statuts particuliers, approuvés par le Conseil Municipal et confirmés par Nosseigneurs les vice-légats. Les principales bulles sont celles de Léon X et de Pie IV, qui prohibent expressément les maîtrises » (23 janvier 1779, fol. 53) ; — à M. Costanzi, au sujet des prétentions des Messieurs de Carpentras, voulant se soustraire aux tribunaux d'Avignon et voulant avoir un tribunal de la Conservation : « De tous les temps, les tribunaux du Comtat ont été soumis à ceux d'Avignon, comme la principale ville du pays et où réside le gouvernement » (13 mars 1779, fol. 60) ; — à M. Costanzi, au sujet du rétablissement de la santé du Pape (10 avril 1779, fol. 64) ; — à Mgr Doria, nonce de Sa Sainteté à Paris, lui demandant de continuer ses bons offices à la ville (12 avril 1779, fol. 65) ; — à M. Costanzi, au sujet du rétablissement de la santé du Pape et des usages et de la forme d'habillements des juges du tribunal de la Conservation (17 avril 1779, fol. 66) ; — à M. Costanzi, au sujet de la demande des serruriers de s'ériger en corps et du tribunal de la Conservation « qui continue toujours de suivre les règles de France, sans avoir égard à celles qui avaient été ordonnées par la bulle du Pape Innocent XI » (24 avril 1779, fol. 68) ; — à M. Borsari, au sujet de la reconstruction de l'église de Morières « qui n'avait qu'une église très ancienne et tombant en vétusté » (12 juin 1779, fol. 74) ; — à M. Borsari, lui transmettant un mémoire des imprimeurs et libraires pour être transmis au cardinal ministre : « Vous pourriez appuyer ce mémoire de notre nom, attendu que la librairie est une branche de commerce qui intéresse essentiellement une grande partie de nos habitants. Nous présumons que Son Eminence voudra bien accueillir ce mémoire et accorder son crédit aux sujets de Sa Sainteté, qui seraient entièrement ruinés, si la France continuait de les traiter rigoureusement comme étrangers, malgré leur qualité de régnicoles » (9 juin 1779, fol. 77) ; — des nouveaux consuls au cardinal Pallavicini, ministre et secrétaire d'Etat, au sujet de leur élection (3 juillet 1779, fol. 80) ; — à M. Costanzi, au sujet d'un procès entre la Chambre apostolique et la ville, concernant les chemins, rues, ruelles et vacants de la ville, de la fixation des limites d'Avignon et de la Provence au lit de la Durance, et des libraires (17 janvier 1779, fol. 82) ; — à M. Costanzi, au sujet de la demande faite par la ville de Carpentras, pour obtenir un tribunal de la conservation : « Il faut être attentif que l'agent du Comtat n'obtienne pas un nouveau tribunal à Carpentras. Nous savons que cette province le demande et qu'elle fera tous ses efforts pour l'avoir. Il est du plus grand intérêt pour notre ville de l'empêcher et qu'il n'y ait jamais que le tribunal d'Avignon. Cela est conforme à leur établissement et à ceux de France où il n'y a que les principales villes commerçantes qui aient de pareils tribunaux » (24 juillet 1779, fol. 87) ; — à M. Costanzi, au sujet des opérations des pallières de la Durance, et de la reconstruction de l'église de Morières (7 août 1779, fol. 91) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet des réparations des pallières de la Durance et du tribunal de la Conservation (21 août 1777, fol. 95) ; — à M. Costanzi, au sujet de la nomination de commissaires pour la vérification et la séparation des directes (28 août 1779, fol. 99) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet d'un projet d'un nouveau canal d'arrosage présenté par M. Payen, au nom de M. le duc de Crillon, au-dessus du bourg de Morières (9 novembre 1779, fol. 103) ; — à M. Costanzi, au sujet de l'érection en maîtrise du corps des serruriers « qui porterait le plus grand préjudice aux marchands de fer et quincaillerie grossière de France qui portent leurs marchandises dans notre ville » (20 novembre 1779, fol. 105) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au même sujet : « Il se fait ici et dans tout le royaume, un commerce considérable en ouvrages de serrurerie. La ville de St-Etienne dans le Forest, qui est une province de France, fournit la plus grande partie de ces marchandises. Les marchands quincaillers, tant de cette ville que de celles du royaume, s'adressent aux marchands de St-Etienne et ces marchands viennent même étaler ici, dans nos places, leurs marchandises ; nos habitants s'en pourvoyent et nos serruriers eux-mêmes... Il serait dangereux d'interdire ce commerce, favorisé dans tout le royaume et d'empêcher la liberté à tous les ouvriers qui viennent s'établir ici » (27 novembre 1779, fol. 107) ; — à M. Costanzi, au sujet du nouveau canal au-dessus du bourg de Morières et de la demande du corps des serruriers (11 décembre 1779, fol. 111) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet du projet présenté par le sieur Payen, d'un nouveau canal au-dessus du bourg de Morières et du projet d'érection en corps des serruriers (1er janvier 1780, fol. 114) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet des juifs qui, étant sujets du Saint-Siège, doivent être traités comme régnicoles et de la demande des

serruriers d'être érigés en corps (8 janvier 1780, fol. 116) ; — aux-mêmes, au sujet du canal projeté par M. de Crillon (15 janvier 1780, fol. 118) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet des difficultés de la ville avec le tribunal de la conservation (29 janvier 1700, fol. 122) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet du canal projeté au-dessus du bourg de Morières et celui qu'on se propose de faire pour dessécher « la partie basse de notre terroir. Nous vous prions de solliciter l'approbation et l'authorisation de ce dernier et de continuer à vous opposer à celui projeté au-dessus du bourg de Morières » (12 février 1780, fol. 126) ; — à MM. Costanzi et Borsari au même sujet : « Nous ne doutons pas que Mgr le Vice-Légat ne donne des informations favorables au sujet du canal qu'on demande de creuser pour dessécher le quartier de la Fontaine-Couverte. Nous vous dirons que ce canal n'a rien de commun avec le canal Crillon, puisqu'il sera éloigné de plus d'une lieue dudit canal, et qu'il ne servira qu'à l'écoulement des eaux qui incommodent la partie basse de notre terroir. Nous vous avons marqué par le dernier courrier, de ne point confondre le canal que M. Payen se propose de faire au-dessus du bourg de Morières, avec le grand canal Crillon, déjà construit » (19 février 1780, fol. 126) ; — à Mgr le Nonce, en France, le priant de recevoir favorablement le marquis de Javon, envoyé de la ville (17 mars 1780, fol. 129 ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet de la demande des serruriers de s'ériger en corps et le priant de faire rejeter leur demande et celle du tribunal de la Conservation (25 mars 1780, fol. 131) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet de la suppression du commandant de la maréchaussée, du tribunal de la Conservation, du Collège, des maîtrises : « La ville a toujours fait les plus vives représentations contre les maîtrises, fondées sur ses privilèges confirmés par les souverains Pontifes ; ces maîtrises sont toutes contraires au bien public, en ce qu'elles gênent le commerce et empêchent les sujets qui seraient plus propres à tel ou tel métier, d'embrasser la profession pour laquelle ils ont le plus de talent, parce qu'ils n'ont pas les moyens de payer la taxe imposée, et, quant aux serruriers, il en résulterait un préjudice particulier, en ce que tous les ouvrages de serrurerie se vendent chez des marchands, qui les tirent de St-Étienne, en France, à moitié prix que les vendent les serruriers qui vont les acheter eux-mêmes (8 avril 1780, fol. 132) ; — à Mgr le Nonce, en France, le priant d'intercéder près des ministres de France, pour obtenir l'entrée dans le royaume, de la garance récoltée à Avignon et le Comtat : « Dans la vue de retenir dans le royaume les sommes considérables qui passaient dans le levant et autres pays étrangers pour l'achat de la garance, le ministère de France n'a rien oublié, depuis quelques années, pour encourager la culture de cette plante. Nous avons reçu ici gratuitement des grains, ainsi que dans bien des provinces du royaume. Ces encouragements ont excité l'émulation parmi les habitants de cette ville et ceux du Comtat qui ont cultivé cette plante avec succès » (19 avril 1780, fol. 137) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet des réparations à faire aux chemims et à propos des maîtrises : « Nous sommes toujours plus surpris que votre cour ne veuille pas comprendre le préjudice que causera à cette ville l'érection en corps des maîtrises ou des jurandes. Si elle avait une exacte connaissance de cette ville, elle verrait que c'est la détruire entièrement par la dépopulation que ces maîtrises occasionneraient. Mgr le Vice-Légat est si persuadé de cette vérité qu'il est très fâché d'avoir donné, il y a deux ou trois ans, une information en faveur de ces maîtrises (13 mai 1780, fol. 141) ; — à MM. Costanzi et Borsari, leur annonçant le rétablissement de la santé du vice-légat : « Il a donné avant hier, une brillante fête à milady Carlisle, qui est ici depuis quelques mois et à M. le marquis de Veri, à M. l'abbé, son frère, cy-devant auditeur de rote pour la France à Rome. Toute la noblesse des deux sexes et les principaux de la ville y avaient été invités et on a été très satisfait de la magnificence et du bon ordre qui y ont présidé » (20 mai 1780, fol. 146) ; — à M. Borsari, au sujet de l'érection de la maîtrise des serruriers : « L'érection du métier des serruriers en corps et en jurande a fait ici la plus grande impression. Le public en a été tout surpris et très fâché et presque tous les habitants sont dans le cas d'en supporter beaucoup de préjudices. Ces maîtrises font déserter un grand nombre d'ouvriers, empêchent que plusieurs étrangers viennent s'établir dans notre ville, et elles gênent absolument la liberté publique dont nous avons été aussi heureux de jouir jusqu'à présent » (8 juillet 1780, fol. 150) ; — à M. Borsari, au sujet de l'érection du corps des serruriers en maîtrise (13 juillet 1780, fol. 152) ; — à M. Borsari, à propos d'un mémoire envoyé pour la révocation des bulles, érigeant en maîtrises le corps

des tailleurs, des serruriers et des perruquiers » et pour laisser le libre exercice des métiers » (29 juillet 1780, fol. 154) ; — à M. Borsari, lui adressant des pièces contre l'érection des maîtrises : « Nous pourrions joindre à toutes ces pièces, différentes délibérations du conseil prises dans divers temps, portant des représentations et des réclamations contre toute érection des corps en maîtrises, lesquelles représentations ont toujours eu leur effet jusqu'à ce jour, en considération du préjudice infini que portaient les maîtrises contre la liberté publique » (5 août 1780, fol. 156 ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet de l'enregistrement de la bulle d'érection du corps des serruriers en maîtrise, et des reproches adressés aux consuls à propos de leur visite au Collège (16 septembre 1780, fol. 160) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet de la plainte des Bénédictins contre les consuls à propos de leur visite au Collège (30 septembre 1780, fol. 162) ; — à M. Borsari, au même sujet : « Par la nature des classes, Mgr l'Archevêque ne peut être chargé que de ce qui concerne la religion qui, sans contredit, consiste en trois points : l'orthodoxie, les pratiques de religion, la discipline spirituelle et qu'enfin les consuls, pères communs de tous les citoyens sont, vis à vis les enfants de la ville, comme les pères de famille sont chacun vis à vis de leurs enfants » (28 octobre 1780, fol. 163) ; — au cardinal ministre, au sujet d'une épidémie causée à Morières et à Védènes, par les arrosages du canal et par le mauvais écoulement des eaux (4 novembre 1780, fol. 164) ; — à M. Costanzi, à propos du tribunal de la Conservation et de ses archives (10 novembre 1780, fol. 165) ; — à Mgr le Nonce, à Paris, au même sujet (17 novembre 1780, fol. 167) ; — à M. Costanzi, au sujet des difficultés entre les consuls et les Bénédictins, pour le Collège, lui rappelant sa fondation, les traités passés avec les Jésuites et les Bénédictins : « Nous devons vous assurer que le Collège, régi actuellement par les P. Bénédictins est dans le plus grand discrédit ; que nos citoyens se voient, avec regret, obligés d'envoyer, à grands frais, leurs enfants dans les collèges de France pour pouvoir leur donner une éducation, que ce Collège qui était autrefois composé de plus de 800 écoliers, est à présent réduit à environ 50 (25 novembre 1780, fol. 170) ; — à MM. Costanzi et Borsari, sur le même objet (20 janvier 1781, fol. 175) ; — à MM. Costanzi et Borsari, lui envoyant une lettre du nonce en France, faisant l'éloge de l'abbé Nardi, agent de la ville à Paris (3 mars 1781, fol. 178) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet du Collège : « Les plaintes des pères de famille de cette ville, sur la décadence du collège continuant toujours, et les derniers autres motifs contenus dans la délibération du Conseil, tenu le vingt-deux du courant, ont engagé le Conseil à délibérer d'ôter le Collège aux R. P. Bénédictins qui le desservent actuellement et de les remplacer par les Pères de la Doctrine chrétienne... Nous vous prions de ne pas perdre un instant de vue cette affaire et de nous procurer le plus tôt possible l'approbation de Sa Sainteté. Le Conseil avait placé les Bénédictins et le Conseil les remplace actuellement par les Pères Doctrinaires » (24 mars 1781, fol. 180) ; — à MM. Costanzi et Borsari, leur envoyant un mémoire concernant le tribunal de la Conservation (7 avril 1781, fol. 182) ; — à M. Costanzi, au sujet de la décision prise pour le Collège par le Conseil (14 avril 1781, fol. 184) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet des difficultés soulevées par l'Archevêque à propos de la direction du Collège (28 avril 1781, fol. 186) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au même sujet (19 mai 1781, fol. 189) ; — des nouveaux consuls à MM. Costanzi et Borsari, au sujet de leur élection (7 juillet 1781, fol. 194) ; — aux mêmes, à propos du collège : « L'affaire du Collège est des plus intéressantes et elle demande la plus prompte expédition. Cette affaire, nous vous le répétons, intéresse si essentiellement le bien public, que nos sollicitudes ne cesseront que lorsqu'elle sera terminée. Imaginez quelle doit être notre inquiétude en voyant une grande ville privée d'un Collège. En effet, c'est n'en point avoir que d'en avoir un dans l'état où il se trouve dans les mains des Bénédictins » (11 août 1781, fol. 199) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au même sujet (25 août 1781, fol. 200) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au même sujet (1er septembre 1781, fol. 203) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au même sujet (8 septembre 1781, fol. 205) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au même sujet : « Procurés nous, dans le courant de ce mois, les ordres nécessaires pour placer les Pères Doctrinaires dans notre Collège, afin qu'ils puissent prendre leurs arrangements pour l'ouverture des classes qui se fait à la Toussaint » (15 septembre 1781, fol. 205) ; — à Mgr le Nonce, en France, au sujet d'un arrêt du Conseil du Roi, rendu en août 1781, contre les imprimeurs et les libraires : « Cet arrêt a jeté la consternation parmi nos libraires et imprimeurs, et l'alarme est telle qu'ils

n'osent plus faire sortir leurs marchandises » (17 octobre 1781, fol. 208) ; — à M. Borsari, au sujet des ordres nécessaires pour l'installation des Pères Doctrinaires dans le Collège (20 octobre 1791, fol. 209) ; — à M. Costanzi, au sujet du même établissement (17 novembre 1781, fol. 210) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au même sujet, leur annonçant que le Collège est fermé, qu'interrogé sur sa fermeture, le prieur des Bénédictins a répondu qu'ils avaient donné leur démission entre les mains de l'archevêque, à la suite d'une lettre du cardinal ministre à l'exclusion de la ville d'Avignon. « Les événements dont nous sommes témoins, dans cette occasion, nous donnent lieu de tout craindre pour l'avenir. Aussi nous craignons que les Doctrinaires ne soient installés dans le Collège sans notre participation, comme les Bénédictins ont été renvoyés à notre insu. Nous craignons que sans notre aveu et sans notre participation, on ne leur donne, par un bref, le Collège à perpétuité. Enfin, nous craignons que le Collège, qui est le bien de la ville, ne lui soit enlevé » (24 novembre 1781, fol. 212) ; — au cardinal ministre, au sujet du renouvellement de l'édit du Saint-Office contre les juifs, rendu en 1751, et lui demandant d'en adoucir les effets à Avignon et dans le Comtat-Venaissin (30 novembre 1781, fol. 214) ; — à MM. Costanzi et Borsari, les prévenant des démarches faites par la cour de France, pour faire établir un régime prohibitif sur le commerce du salpêtre, de la poudre et de l'eau forte, « formant une branche essentielle de commerce dans notre ville qui occupe sept à huit cents personnes et nous rapporte plus de cent mille écus » (1er décembre 1781, fol. 215) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet de l'établissement des R. P. Doctrinaires dans le collège (1er décembre 1781, fol. 216) ; — à MM. Costanzi et Borsari au même sujet (8 décembre 1781, fol. 217) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au même sujet : « L'état du Collège est toujours le même, les classes sont encore fermées. Voilà bientôt deux mois de perdus pour la jeunesse » (22 décembre 1781, fol. 220) ; — à MM. Costanzi et Borsari : « A l'égard de l'ouverture des classes, nous sommes forcés de répéter le même refrain. Elles sont encore fermées. Cependant, nous ne devons pas vous laisser ignorer que nous avons appris qu'elles doivent s'ouvrir mercredi prochain, second jour de l'an. Ce sont sans doute les étrennes qu'on prépare à notre jeunesse, après l'avoir privée d'instruction pendant deux mois » (29 décembre 1781, fol. 220) ; — au Roi, à la famille royale et aux ministres, à l'occasion de la naissance du Dauphin (10 décembre 1781, fol. 222) ; — à M. Costanzi, au sujet du collège : « La chose est en train, l'année prochaine, le nombre des élèves augmentera sans doute, et peu à peu notre collège reprendra son ancien lustre » (5 janvier 1782, fol. 226) ; — au marquis de Cheylus, envoyé de la ville à Paris, au sujet des libraires et imprimeurs, du commerce du salpêtre et de l'eau forte et du sel (27 février 1782, fol. 227) ; — au Cardinal-Ministre lui annonçant que la ville, alarmée que le remplacement des Bénédictins par les Doctrinaires dans le Collège, se soit fait sans sa participation et « qu'elle ait été regardée comme absolument étrangère à cet établissement, a résolu de porter ses protestations aux pieds du Pape » (16 février 1782, fol. 233) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet des réclamations des Bénédictins pour le collège (6 avril 1782, fol. 237.

AA. 32. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets papier.

1782-1788. — Correspondance des consuls. — Lettres : à MM. Costanzi et Borsari, au sujet du Collège, du sel et du salpêtre, des orfèvres, prétendant empêcher les marchands bijoutiers de vendre des bijoux d'or et d'argent « ainsi qu'ils sont en usage de le faire dans toutes les villes de France où il y a des jurandes d'orfèvres comme ici » (4 mai 1782, fol. 1) ; — à Mgr le nonce en France, lui recommandant l'abbé de Bassinet : « C'est un citoyen distingué par ses qualités personnelles et un prêtre recommandable par ses mœurs et sa piété » (17 mai 1782, fol. 3) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet du Collège, de l'enterrement dans les églises, d'un consulat biennal, composé de deux anciens et de deux modernes consuls (15 juin 1782, fol. 4) ; — à M. l'abbé Nardi, agent de la ville à Paris, au sujet de l'élection des nouveaux consuls : « Vos qualités personnelles et votre zèle pour notre ville n'auront pas attendu cet événement pour nous attacher à vous » (12 juillet 1782, fol. 9) ; — au même, au sujet de l'affaire du Collège (12 août 1782, fol. 12) ; — au même, lui demandant d'empêcher la loterie royale « d'installer un nouveau bureau dans Avignon. Il y a longtemps que nous voyons avec peine cet établissement ruineux pour beaucoup de familles et surtout pour le peuple. Il n'y a qu'un seul bureau et dans Avignon.

ville pauvre et sans industrie, où l'on compte tout au plus 25,000 âmes, un seul bureau est plus que suffisant » (14 août 1782, fol. 13) ; — à M. Nardi, agent de la ville, au sujet de la noblesse du pays, et lui annonçant que les consuls se sont adressés à l'élu de la noblesse du Comtat, au primicier de l'Université et à différents commandeurs de Malte : « Nous pensons que M. de Neuville est fondé à exiger qu'on soumette à l'impôt établi en France les papiers d'imprimerie dont nous demandons la libre circulation dans ce royaume, afin d'éviter que nos imprimeurs qui fabriquent à meilleur compte, ne coupent la gorge à ceux de France, en livrant leurs marchandises à plus bas prix, mais nous ne pensons pas de même de la réduction de leur nombre. Cette dernière condition est visiblement l'effet de l'intérêt particulier et de l'intrigue des imprimeurs français qui, par esprit d'avidité, voudraient restreindre cette partie de notre commerce » (4 septembre 1782, fol. 16) ; — à l'abbé Nardi, au sujet de la noblesse du pays et du portrait du Roi : « Nous ne vous cachons pas que nous serions très fâchés de laisser à nos successeurs l'honneur de faire l'inauguration du portrait de Sa Majesté, et que notre empressement à cet égard, nous fait souhaiter ardemment de le recevoir au plus tôt » (2 octobre 1782, fol. 19) ; — à l'abbé Nardi, au sujet de l'établissement d'un droit sur les papiers employés par les imprimeurs et de la nomination d'un inspecteur pour percevoir ce droit (9 octobre 1782, fol. 22) ; — à MM. Costanzi et Borsari, leur demandant de proposer à la Cour de Rome de confirmer à la ville la possession immémoriale dans laquelle elle se trouve de gérer et d'administrer le Collège, sans l'intervention d'aucune puissance temporelle ou spirituelle, en réservant à l'Archevêque les droits à lui attribués par le Concile de Trente (9 novembre 1782, fol. 23) ; — à l'abbé Nardi, au sujet de l'imprimerie et de l'inspection du papier (6 décembre 1782, fol. 28) ; — à l'abbé Nardi, lui demandant d'offrir au Nonce une des plus belles épreuves de l'estampe qui représente la ville d'Avignon (18 décembre 1782, fol. 30) ; — à Mgr Doria, nonce en France, le félicitant de sa nomination à l'abbaye de Gorse (27 janvier 1783, fol. 32) ; — à M. Borsari, au sujet de l'élection des consuls : « Les démarches que vous avez faites, conformément à nos intentions, pour obtenir le consulat biennal n'ont pas eu le plein succès que nous en attendions, puisque, par le dernier rescrit de la Sacré Congrégation, il sera changé deux consuls tous les six mois, afin qu'il en reste toujours deux anciens et deux nouveaux. Nous avons encore mieux, aimé adopter ce plan que de continuer l'ancienne forme » (1er février 1783, fol. 33) ; — à l'abbé Nardi, au sujet du portrait du Roi et d'un tableau envoyé par le sieur Sauvan, peintre d'Avignon, au sieur Mazetty, sculpteur à Paris, pour le graver, et détourné par un sieur Villier, à son profit (3 mars 1783, fol. 35) ; — à M. Luzzi, lui adressant un projet de règlement pour être soumis au Pape et dans lequel « on ne réclame que le maintien des lois qui la régissent et des bulles de nos souverains. Ce projet a été adopté par le Conseil municipal, en date du 4 du courant, et il nous a chargé en même temps de la porter aux pieds du trône de nôtre Très Saint Père le Pape et de supplier très humblement Sa Sainteté, au nom de ses fidèles sujets d'Avignon, de vouloir y donner sa suprême sanction pour le bien général de son peuple » (12 avril 1783, fol. 42) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet d'un conflit entre le Recteur du Comtat et les consuls, pour la communication de pièces d'archives dont ledit Recteur demandait le déplacement (26 avril 1783, fol. 43) ; — au comte et à la comtesse de Choiseul, au marquis de Vergennes, les remerciant d'avoir obtenu l'envoi du portrait du Roi (18 avril 1783, fol. 46) ; — à l'abbé Nardi, au sujet de l'envoi du dit portrait (5 mai 1783, fol. 48) ; — à l'abbé Nardi, au sujet de l'arrivée du portrait du Roi : « Nous en fîmes l'inauguration dimanche dernier, 18 du courant. M. l'Assesseur y prononça un discours dans lequel il peignit nos sentiments envers l'un et l'autre souverain, de manière à remplir parfaitement cet objet, sans blesser la délicatesse de nos devoirs. Ce discours fit la plus grande sensation et fut terminé par des vivats et des cris de joye en faveur du Pape et de son fils aîné » (21 mai 1783, fol. 52) ; — à Louis XVI, roi de France, le remerciant de l'envoi de son portrait (23 mai 1783, fol. 53) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet du règlement pour les sages-femmes, de la reconnaissance de la vérification des limites de la Durance, du règlement sur les juridictions (31 mai 1783, fol. 55) ; — à MM. Costanzi et Borsari, à propos de la communication réclamée par le Recteur, des pièces des archives de la ville (21 juin 1783, fol. 58) ; — à l'abbé Nardi, au sujet des commissions données par le Pape et par le Roi pour la vérification des limites des deux États, sur les bords du Rhône et de la Durance ; d'un droit de place exigé par les fermiers des messageries royales

à Lyon, sur les voitures venant d'Avignon (4 juillet 1783, fol. 61) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet de propos injurieux tenus par le Recteur contre les consuls, d'un chirographe du Pape, concernant les garrigues, créments et atterissements des rivières, et de la propriété du Collège (26 juillet 1783, fol, 65) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet de la réforme des juridictions, des dépenses à faire pour la vérification des limites de la ville et du Comtat avec celles du Languedoc et de la Provence (2 août 1783, fol. 67) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet du règlement concernant les accoucheuses (9 août 1783, fol. 69) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet des dépenses pour la vérification des limites de la Durance (23 août 1783, fol. 72) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet d'un règlement sur les poudres, d'un autre règlement sur les sages-femmes (13 septembre 1783, fol. 75) ; — à M. Borsari, au sujet du règlement sur les sages-femmes et de la propriété du Collège : « Les Pères Doctrinaires qui sont chargés de classes viennent se plaindre à nous sur le délabrement de la maison du Collège. Ils ne savent à qui s'adresser pour faire les réparations nécessaires. Nous ne pouvons nous en mêler puisque l'administration nous en a été interdite » (1er novembre 1783, fol. 81) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet du règlement des sages-femmes (13 décembre 1783, fol. 90) ; — à M. Borsari, au sujet de la propriété des bâtiments du Collège (3 janvier 1784, fol. 94) ; — à l'abbé Nardi, au sujet d'une nouvelle marque des monnaies, des imprimeurs et libraires, de la garance, des voituriers (6 février 1784, fol. 96) ; — à l'abbé Nardi, au sujet des preuves de noblesse pour le Comtat et pour Avignon, du changement des monnaies, des créanciers des ci-devant Jésuites (27 février 1784, fol. 101) ; — à l'abbé Nardi, le remerciant d'avoir présenté un mémoire pour la noblesse d'Avignon et du Comtat Venaissin (26 mars 1784, fol. 104) ; — à l'abbé Nardi, au sujet des imprimeurs-libraires, d'un droit qu'on veut établir sur les pierres de Villeneuve et des Angles, pour la noblesse d'Avignon et du Comtat-Venaissin (23 août 1784, fol. 108) ; — au Cardinal-Ministre, au sujet des notaires et greffiers de la ville (8 mai 1784, fol. 112) : — à l'abbé Nardi, au sujet des preuves de noblesse, du droit sur les pierres des carrières des Angles, des imprimeurs et libraires (20 mai 1784, fol. 117) ; — à M. Costanzi, au sujet du règlement sur les sages-femmes et des imprimeurs et libraires (29 mai 1784, fol. 118) ; — au comte de Vergennes, le priant de remercier le roi de France de ses lettres patentes assimilant les habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin à ses sujets de Provence, relativement aux preuves de noblesse (17 juin 1784, fol. 121) ; — à l'abbé Nardi, au même sujet (18 juin 1784, fol. 121) ; — des nouveaux consuls aux cardinaux Aquaviva et Salviati, à propos de leur élection (3 juillet 1784, fol. 124) ; — à l'abbé Nardi, au sujet de l'enregistrement des lettres patentes du Roi, concernant la noblesse d'Avignon et du Comtat-Venaissin et des déserteurs du régiment de Beauvaisis (14 juillet 1784, fol. 127) ; — à M. Borsari, au sujet du règlement des notaires (7 août 1784, fol. 132) ; — à M. Costanzi, au sujet des fileurs de soie et du règlement des notaires (21 août 1784, fol. 134) ; — à M. Costanzi, au sujet d'une demande des perruquiers de s'ériger en corps (18 septembre 1784, fol. 137) ; — à M. Borsari, au sujet d'une demande des fermiers généraux d'établir un bureau des fermes sur le territoire d'Avignon auquel devront s'adresser tous les négociants faisant transporter leurs marchandises hors de l'État (11 décembre 1784, fol, 140) ; — à l'abbé Nardi, concernant le droit de foraine que les fermiers généraux veulent percevoir sur les pierres à bâtir tirées des carrières des Angles (15 janvier 1785, fol. 144) ; — à M. Borsari, au sujet des imprimeurs libraires (19 mars 1785, fol. 146) ; — à l'abbé Pierachi, à Paris, au même sujet (19 mars 1785, fol. 147) ; — à M. Borsari, à propos de l'arrivée de Mgr Casoni, vice-légat, de l'établissement d'un nouveau bureau de la ferme générale, de la nomination de M. Costaing, comme auditeur de rote (14 mai 1785, fol. 151) ; — à l'abbé Nardi, au sujet d'une circulaire des maîtres de poste d'Avignon et de St Andéol, pour faire prendre les voyageurs au Pontet (30 mai 1785, fol. 152) ; — des nouveaux consuls au cardinal Aquaviva, à propos de leur élection (2 juillet 1785, fol. 155) ; — à M. Borsari, lui annonçant l'arrivée, le 27 juin, de Mgr. Casoni, vice-légat (2 juillet 1785, fol. 156) ; — aux consuls de Carpentras au sujet des preuves de noblessse (9 juillet 1785, fol, 158) ; — à l'abbé Nardi, lui adressant une note concernant les charges d'Avignon et du Comtat Venaissin qui donnent la noblesse transmissible (15 juillet 1785, fol. 159) ; — à l'abbé Nardi, au sujet de la noblesse transmissible et des libraires (3 août 1785, fol. 162) ; — à l'abbé Nardi, lui adressant une requête présentée à M. de Vergennes, tendant à

faire reconnaître, en France, le titre de noblesse transmissible attaché à la charge du primicier de l'Université d'Avignon (14 septembre 1785, fol. 167); à l'abbé Nardi, au sujet du commerce de la librairie: « Nous venons d'être alarmés sur ce qui nous est revenu, que les livres contrefaits, actuellement existant dans Avignon et le Comtat, ne pourraient être vendus en France, mais seulement dans les pays étrangers... La disposition de cet article porterait, en ce moment, un coup fatal aux imprimeurs et libraires d'Avignon et du Comtat, et entrainerait infailliblement la ruine totale de la plupart d'entre eux. Leurs magasins sont remplis de livres français contrefaits. Ils n'en ont presque point d'autres. Ces contrefaçons ont été faites dans Avignon et le Comtat dans un temps où rien ne les interdisait » (22 août 1785, fol. 171) ; — à M. Borsari, au sujet des maîtres mouliniers fileurs à soie (27 août 1785, fol. 175) ; — à l'abbé Nardi, au sujet des libraires (9 septembre 1785, fol. 177) ; — à M. Borsari, au sujet des mouliniers en soie (10 septembre 1785, fol. 179) ; — à M. Borsari, au sujet des libraires (10 septembre 1785, fol. 182) ; — à l'abbé de Veri, le remerciant de son intervention en faveur des libraires et imprimeurs d'Avignon (20 septembre 1785, fol. 186) ; — à M. Borsari, à propos d'un projet de suppression des Célestins d'Avignon, pour être remplacés par des religieux hospitaliers soignant les soldats français (3 novembre 1785, fol. 189) ; — à l'abbé Nardi, au même sujet (7 novembre 1785, fol. 189) ; — à l'abbé Nardi, au sujet des atteintes portées par les fermiers généraux aux privilèges de la ville (30 novembre 1785, fol. 196) ; — à M. Borsari, au sujet des élections des consuls (30 juin 1787, fol. 203) ; — à l'abbé Nardi, à propos des exigences des fermiers généraux (21 juillet 1787, fol. 205) ; — à MM. Costanzi et Borsari, ou même sujet (21 juillet 1787, fol. 206) ; — à l'abbé Nardi, au même sujet (10 août 1787, fol. 210) ; — à l'abbé Nardi, au sujet des droits établis sur les cercles et douves, et de la vente de la maison des Célestins (18 septembre 1787, fol. 214) ; — à M. Borsari, au sujet de l'élection des consuls (27 octobre 1787, fol. 217) ; — à MM. Costanzi et Borsari au sujet d'un projet d'établissement d'archives publiques (19 janvier 1788, fol. 221) ; — au nonce en France, au sujet des droits sur le sel (1er mars 1788, fol. 224) ; — à MM. Costanzi et Borsari à propos des vexations et des exactions des fermiers généraux sur les marchandises venant de France ou y entrant (8 mars 1788, fol. 228) ; — à M. Borsari, à propos d'un projet du vice légat d'établir une boucherie dans son palais (12 avril 1788, fol. 232), etc.

AA. 33. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets papier.

1786-1790. — Correspondance des consuls. — Lettres : à M. l'abbé Nardi, au sujet de l'acquisition d'un tableau de Vernet, représentant la ville d'Avignon : « Dans des temps plus heureux, nous aurions pu penser à en faire l'acquisition, mais dans ce moment, nous avons tant de dépenses qui sont d'absolue nécessité que nous ne devons pas songer à une qui serait de pur agrément » (janvier 1786, fol. 1) ; — à M. Borsari, concernant la demande faite par les marchands d'étain et les couteliers à la Sacré-Congrégation, pour être établis en corps de jurande (11 février 1786, fol. 5) ; — à M. Costanzi, à propos de la demande formée au nom de la ville pour la réunion des mains dans l'élection des consuls et des conseillers (18 février 1786, fol. 7) ; — à M. Borsari, à propos de l'impôt sur le sel et des exigences des fermiers généraux : « Ne serait-il pas bien dur pour nous qu'enclavés, lorsqu'il s'agit de payer des impôts, nous fussions considérés comme Français et que lorsqu'il seroit question de faire le commerce des transports de nos denrées et marchandises hors de nôtre province, nous fussions traités comme étrangers » (4 mars 1786, fol. 10) ; — à M. le comte de Broutet, au sujet de la reconnaissance en France de la noblesse attribuée à certaines charges conférées par le Pape (22 avril 1786, fol, 13) ; — à M. Costanzi au sujet des fonctions de commandant de la maréchaussée jugées inutiles (6 mai 1786, fol: 16) ; — à l'abbé Nardi, lui adressant une demande de la Chambre de Commerce d'Avignon, tendant à ce que les courriers de la poste aux lettres allant de Lyon à Marseille et de Marseille à Lyon, passent par Avignon (17 mai 1786, fol. 18) ; — à M. Costanzi, au sujet de la vérification des limites d'Avignon et de la Provence (3 juin 1786, fol. 21) ; — à l'abbé Nardi, lui annonçant que le Conseil, composé de toutes les mains réunies, d'après les derniers ordres de la Cour de Rome, a procédé à l'élection de M. Philip comme second consul (26 juin 1786, fol. 23) ; — à M. l'abbé Nardi, à propos d'un mémoire demandant qu'en cas de sécularisation des Célestins, leurs biens soient

réunis aux œuvres pies d'Avignon (24 juillet 1786, fol. 29) ; — à MM. Borsari et Costanzi, à propos de demandes de pensions, sur la ferme du tabac, des acquisitions de biens fonds dans le Comtat et à Avignon, par les mains mortes, de la propriété du Collège. « L'indécision sur la propriété est funeste au progrès de cet établissement. Les pensionnaires sont fort mal à l'aise par le défaut de réparations indispensables. » (2 août 1786, fol. 29) ; — à MM. Costanzi et Borsari, à propos d'un projet d'acquisition par la ville, de la Vice-Gérance, pour y loger les cavaliers de la maréchaussée (26 août 1786, fol. 33) ; — à l'abbé Nardi, au sujet du passage des courriers par Avignon (28 août 1786, fol. 35) ; — à M. Tabareau, contrôleur provincial des postes à Lyon, sur le même objet (1er septembre 1786, fol. 37) ; — à l'abbé Nardi à propos du passage des courriers au bac de Noves, d'un nouveau droit établi sur les eaux-de-vie d'Avignon, « lequel détruit absolument ce commerce pour nous, ne pouvant, avec un pareil droit, entrer en concurrence avec nos voisins. » (12 septembre 1786, fol. 39) ; — à M. Tabareau, au sujet du passage des trois courriers par Avignon (27 septembre 1786, fol. 42) ; — à M. Costanzi, lui demandant de s'opposer à une requête de la maréchaussée pour une augmentation de paye (18 novembre 1786, fol. 47) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet des impôts sur le sel et de la vérification des limites entre Avignon et la Provence (23 décembre 1786, fol. 50) ; — au cardinal ministre, au sujet d'un projet de traité avec la France pour l'augmentation du prix du sel (10 février 1787, fol. 51) ; — à l'abbé Nardi, au sujet des négociations entamées au sujet du grenier à sel d'Avignon (4 juillet 1788, fol. 54) ; — au cardinal ministre au même sujet (30 août 1788, fol. 58) ; — à l'abbé Nardi, le remerciant d'avoir obtenu que des ordres fussent donnés aux fermiers généraux pour l'approvisionnement du grenier à sel (12 septembre 1788, fol. 61) ; — à M. Necker, lui exprimant les vœux de la ville : « Trop court pour nous, votre séjour dans cette ville nous a inspiré un intérêt particulier pour vous, Monseigneur et pour Mme Necker. » (18 septembre 1788, fol. 61) ; — à MM. Costanzi et Borsari, les informant de l'élection des premier et troisième consuls (20 décembre 1788, fol. 65) ; — à l'abbé Nardi, au sujet de la fourniture du sel : « Notre position au milieu de la France vous fait sentir que notre sort dépend des arrangements qui seront déterminés par les États-Généraux prochains pour tout le royaume. » (23 décembre 1788, fol. 66) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet de la rigueur de l'hiver et de l'approvisionnement du sel (10 janvier 1789, fol. 69) ; — à MM. Borsari et Costanzi, au même sujet : « Notre grenier à sel est épuisé et le débordement du Rhône, à la suite de la fonte des glaces et des neiges, oppose encore un obstacle insurmontable à l'arrivée des bateaux. » (30 janvier 1789, fol. 71) ; — à MM. Costanzi et Borsari, à propos de la demande faite par le Comtat, d'établissement de nouveaux entrepôts de sel (14 février 1789, fol. 74) ; — à l'abbé Nardi, à propos du non approvisionnement du grenier à sel (6 mars 1789, fol. 77) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet de la cherté du blé, leur annonçant que des émeutes ont eu lieu en diverses villes, occasionnées par l'élévation du prix du blé. « Il y en eût une hier, à Carpentras, moins forte à la vérité ; il n'y a pas eu de personnes tuées, mais on fut obligé de faire lever le blé à dix livres au-dessous du prix courant. Nous faisons tous nos efforts pour nous procurer ici les provisions nécessaires pour aller jusqu'à la récolte, pour tranquilliser nos citoyens et prévenir qu'il n'arrive chez nous les mêmes malheurs arrivés dans les villes voisines. » (28 mars 1789, fol. 79) ; — à MM. Costanzi et Borsari : « Nous vous avons informé de troubles et émeutes occasionnés dans les villes circonvoisines par la cherté des blés. A peine notre lettre fut remise au bureau de la poste qu'un orage éclata chez nous. Après avoir épuisé tous les moyens de représentation les plus affectueuses pour contenir le peuple, d'accord avec Mgr le Vice-Légat, nous lui accordâmes la diminution du pain de la troisième qualité à 14 patas au lieu de 23 patas, et on réduit le prix de la viande de 51 à 42 patas. Le peuple qui nous avait suivi au Palais et s'était rassemblé en foule dans la salle des Suisses, apprit cette diminution avec des transports de joie et de reconnaissance, mais en sortant du Palais de Mgr le Vice-Légat, où on lui avait annoncé cette diminution, toute cette populace se porta aux plus grands excès et, oubliant les dangers que M. le second consul avait couru, cet hiver, pour lui procurer de la farine, enleva les armoiries de la ville qui étoient sur sa porte, les porta à Mgr le Vice-Légat et fut piller les différents greniers qui se trouvaient garnis de blé acheté par la ville, pour la subsistance de ses habitants. Les Dominicains et le collège de St-Nicolas ne furent pas épargnés, quoique leur blé ne fût pas pour le compte

de la ville. Informés de ces excès, nous partîmes du Palais tous les consuls, Mgr le duc de Crillon et quelques citoyens distingués pour tâcher de les arrêter et nous parvînmes à faire cesser le pillage au couvent de Picpus. Nous fûmes obligés d'armer la bourgeoisie pour rétablir et assurer la tranquillité. Mgr le Vice-Légat nous fournit des armes et nous priâmes Mgr le duc de Crillon de commander nos bourgeois. Ce seigneur bon patriote, allait partir pour l'Espagne, les chevaux étaient à sa voiture, il suspendit son départ et n'est parti que lorsque le calme a été rétabli. Nous avons prié M. le bailli de Villefranche, citoyen distingué et aimé, officier général en France, de commander notre bourgeoisie. » (4 avril 1789, fol. 81) ; — à MM. Costanzi et Borsari : « Notre communauté, ainsi que toutes celles du Comtat, font des sacrifices immenses pour fournir du pain à leurs habitants. Les pertes que nous faisons tous les jours sur le prix du pain et du blé que nous livrons aux pauvres habitants, sont excessives : nous avons reconnu et nous sommes assurés par des visites que les citoyens honnêtes et distingués ont bien voulu faire pour nous soulager et tâcher de prévenir les abus, que la misère est extrême et presque générale. Ces considérations nous rendent extrêmement circonspects et nous font craindre d'exciter quelque émeute, si nous nous pensions de mettre le prix du pain en proportion avec le prix actuel du bled » (11 avril 1789, fol. 84) ; — à l'intendant de Provence, au sujet de l'approvisionnement du blé (avril 1789, fol. 86) ; — à M. Cairanne, député de la ville, pour l'achat du blé à Marseille, lui annonçant que le pape a accordé 3.000 roubies de blé pour les besoins de la ville et du Comtat (25 avril 1789, fol. 89) ; — aux consuls de Carpentras, leur annonçant l'arrivée des blés venant d'Italie (6 mai 1789, fol. 92) ; — à MM. Costanzi et Borsari, leur annonçant que le blé expédié de Civita-Vecchia n'est pas encore arrivé à Marseille, qu'il y a quantité de corsaires barbaresques ayant obligé les bâtiments venant d'Italie à se réfugier dans divers ports de la côte de Gênes et de Provence et qu'on va faire sortir des frégates de Toulon pour leur donner la chasse (16 mai 1789, fol. 93) ; — à MM. Costanzi et Borsari, au sujet de l'arrivée des blés d'Italie à Marseille (23 mai 1789, fol. 90) ; — au cardinal ministre au sujet des fermiers généraux : « Les États Généraux annoncent des dispositions à ses changements que toute la France attend avec confiance. Notre sort est nécessairement avec celui des Français. Les bons effets que nous avons ressentis, dans toutes les occasions, du puissant appui de Votre Excellence, nous font prendre la liberté de réclamer encore sa puissante protection dans celle-ci, à l'effet de nous faire jouir de tous les avantages qui résulteront des arrangements arrêtés par les États Généraux de France et consentis par tous les représentants de cette monarchie. » (30 mai 1789, fol. 98) ; — des nouveaux consuls à MM. Salviati et Filomarini, à propos de leur élection (11 juillet 1789, fol. 104) ; — à l'abbé Nardi, pour demander de laisser passer le blé acheté en Italie (7 août 1789, fol. 107) ; — à Mgr le Nonce en France, au sujet d'un article du « *Journal de la ville de Paris* » où on lit : « On est fort mécontent de la municipalité et de l'autorité despotique qu'exercent les officiers de la Vice-Légation. Une partie considérable demande à secouer le joug de la domination italienne » (3 septembre 1789, fol. 112) ; — à M. Borsari : « Les troubles, dans ce pays, bien loin de diminuer, augmentent chaque jour. Nous en faisons l'épreuve désastreuse. Dans la nuit du jeudi et du vendredi, une troupe de paysans et d'artisans, au nombre d'environ quinze cents, furent s'emparer des portes de la ville, en chassèrent les commis des fermiers de la ville. Ils prétendoient être les maîtres et donner la loi sans respect pour le gouvernement, ni pour l'administration municipale. Mgr le Vice-Légat étant informé de ce désordre, se porta à l'Hôtel-de-ville où il trouva un grand nombre de citoyens attachés à leur souverain et à leur patrie. Il fut arrêté de faire convoquer tout de suite, la milice bourgeoise pour pouvoir s'opposer à de pareils excès, réprimer les factieux et rétablir le bon ordre et la tranquillité. Comme on craignait que ce peuple qui était armé, n'eût pratiqué des retranchements dans l'intérieur de la ville, on jugea à propos de faire marcher les canons à la tête de la troupe bourgeoise, soutenue par la troupe du prince, ce qui produisit le plus grand effet en donnant l'épouvante à ce peuple qui prît la fuite en grande partie et dont on ne put se saisir que de cinq qui sont actuellement dans les prisons. Son Excellence a trouvé à propos, pour prévenir de nouvelles insurrections et pour être dans un état de défense et de sûreté, de faire porter des canons à la vue du Palais et à celle de l'Hôtel-de-Ville. Ces précautions ont intimidé les factieux et le calme paraît un peu à présent se rétablir. » (5 septembre 1789.

fol. 113) ; — à M. Borsari, pour l'attribution à la ville des biens provenant des Antonins supprimés et des Célestins d'Avignon et de Gentilly près Sorgues, dont on demande la suppression (26 septembre 1789, fol. 117) ; — à l'abbé Nardi, au sujet des troubles : « Nous ne connaissons pas les auteurs des troubles que nous essuyons, vous pouvez en être plus facilement instruit parce que l'on assure que c'est à la cour de France où les séditieux se sont adressés. Vous nous feriez plaisir de nous en informer lorsque vous en aurez connaissance. » (3 octobre 1789, fol. 120) : — à M. Borsari, le félicitant de son élévation à la charge de commissaire général de la Révérende Chambre Apostolique (17 octobre 1789, fol. 123) ; — au cardinal de Zelada, le félicitant de sa nomination comme ministre et secrétaire d'Etat (28 octobre 1789, 126) ; — à l'abbé Nardi : « Nous avons appris, avec la plus grande satisfaction, par votre lettre du 13 du courant, le peu de succès qu'a eu la motion de M. Bouche dans l'Assemblée nationale. Cette nouvelle a fait la plus grande sensation et a causé la plus vive joie à tous les patriotes. » (20 novembre 1789, fol. 130) ; — à M. Borsari, lui apprenant la nomination de M. Priori, comme agent de la ville à Rome (21 novembre 1789, fol. 131) ; — à MM. Costanzi et Priori, au sujet de l'envoi des blés venant d'Italie (3 décembre 1789, fol. 135) ; — au Pape, à propos de la motion du sieur Bouche, demandant l'union d'Avignon et du Comtat à la France et protestant de leur fidélité. « Ce n'est pas seulement un devoir politique et un témoignage extérieur que nos concitoyens prétendent lui rendre, c'est encore un hommage propre et particulier que nos cœurs, conduits par les mouvements de notre amour, lui offrent tous les jours. » (12 décembre 1789, fol. 136) ; — à l'abbé Nardi, lui annonçant l'élection de MM. de Nogaret, comme premier consul et Reynard Lespinasse, comme troisième consul (26 décembre 1789, fol. 139) ; — à MM. Costanzi et Priori, à propos d'un projet formé par la province du Comtat d'avoir un tribunal souverain (9 juillet 1790, fol. 143) ; — à l'abbé Nardi, au sujet de la brochure de M. Bouche, (29 janvier 1790, fol. 148) ; — à M. Costanzi, à propos d'un mémoire sur les abus dans l'administration de la justice (13 février 1790, fol. 152) ; — des administrateurs municipaux provisoires, au cardinal Zelada, ministre et secrétaire d'Etat, lui annonçant leur élection (27 février 1790, fol. 154) ; — de la municipalié à la Commission intermédiaire des États Généraux du Comtat-Venaissin)20 avril 1790, fol. 158) ; — à M. Ange Sorlia Morlino, à Marseille, au sujet de l'envoi du blé (19 mai 1790, fol. 162), etc.

AA. 34. (Liasse.) — 9 pièces parchemin, 73 pièces papier, 10 sceaux plaqués.

1368-1417. — Correspsndance des syndics. — Lettres-patentes de Charles V, roi de France, accordant au Pape une partie de la juridiction du pont sur le Rhône, depuis la sortie de la ville, jusqu'à la chapelle élevée sur ledit pont et sur le territoire s'étendant de la dite sortie jusqu'à la chapelle : « *certam partem pontis inter villam suam de Avinione ac villam nostram Villenove gallice nuncupatam, super fluvium Rhodani situati, videlicet ab exitu dicte ville sue Avinionis usque ad quandam capellam que supra eumdem pontem situatur, una cum aqua fluvii atque fundo sub eodem a predicto exitu dicte ville Avinionis usque ad dictam capellam* » (5 décembre 1368). — Lettres : d'Antoinette de Turenne, « mareschale de France et comtesse d'Alest », aux syndics, s'étonnant « de cela que m'avez mandé que les gens de Monseigneur on fait encontre vostre cité d'Avignon, je en suis moult merveillée, si m'en desplaist grandement de laquelle chose je ay parlé à Hermerigot Brémont qui est chapitaine à Chastelneuf pour Monseignor. » (15 janvier) ; — de Merigot Bremont aux syndics les assurant « que ce que je pourroy faire pour la ville d'Avignon, je feroy du corps et des biens plus que pour ville qui soit ou monde et auxi je y suis tenus. » (Châteauneuf, 15 janvier) ; — de Martin, roi d'Aragon, aux syndics, leur annonçant le passage à Avignon de Jacin de Prades, sénéchal du royaume, Vidal de Blanès, Jean de Valterra et François de Blanès, docteur ès droits, ses envoyés vers le roi de France et les priant d'ajouter foi à tout ce qu'ils lui diront de sa part (Valence, 19 juillet 1402) ; — de Geoffroy Boucicaut, aux syndics, les assurant de ses bonnes dispositions à leur égard : « Sy vuillés savoir que, par ma foy, en toutes les manières que je vous pouroye fere plaisir que je le feroie d'ausy bon cuer. » (17 février 1403) ; — de Jean Guyart à Janet Rasaud et Jean Cabassole, syndics, leur faisant connaître qu'il a écrit au Collège des Cardinaux, qu'il a envoyé toutes leurs lettres à Paris : « à M. de Thury et en vérité Monseigneur de Berry a très grant affection à vous et en orrés bientost bonnes et certaynes novelles. » (Mehun sur Yèvre, 30 octobre 1404) ; — de

Jean, duc de Berry et d'Auvergne, aux syndics, leur annonçant qu'il a appris par Jean Guyart, archiprêtre de Poitou et au nom des cardinaux du Sacré College : « Comment le sire d'Entremons tient grant quantité de gens d'armes sur le pays de Veniçy qui donnent aux habitans de la ville d'Avignon et dudit pays de Veniçy plusieurs grands dommages dont il nous desplaist moult. Et pour ce nous voulans à ce pourvoir à nostre povoir pour le bien de la dicte ville et dudict pays et aussi que il a plu a Monseigneur le Roy nous en commectre la garde et gouvernement, envoyons presentement par de là nostre amé et féal escuyer et chambellan Ponchot de Langhac, nostre sénéchal d'Auvergne, auquel nous avons pour et ou lieu de nous, commis la garde de la dicte ville d'Avignon et dudict pays de Veniçy et lui avons donné povoir de faire tout ce qui sera nécessaire pour la garde et sureté de la dicte ville et pays et habitans d'iceuls ainsi comme nous ferions nous mesmes. » (Mehun sur Yevre, 7 octobre 1404) ; — de Nicolas Viau et de Jacques Courant, conseillers du Roi et du duc de Berry, aux syndics, au sujet d'injures contre Hugues de l'Epine, secrétaire apostolique en cour de Rome, du duc de Berry et lieutenant en Languedoc, par le sieur Pierre de Peian, notaire d'Avignon : « laquelle chose sera a moult grant desplaisir de mon dict seigneur et en sera moult corroussé quant informé en sera. » (Montpellier, 8 juillet 1405) ; — de Boucicaut, maréchal de France, aux syndics, accréditant près d'eux Jean de Sorbiers, pour leur faire connaître : « certaines choses qui me touchent. » (Châteauneuf, 27 février) ; — de Pierre Chemoti, aux syndics, leur annonçant une réponse de l'abbé de Sainte Geneviève au sujet du sieur d'Entremont, et les avertissant qu'il a demandé au Parlement de Grenoble, une autorisation de marcher contre la ville « *petendo licentiam invadendi civitatem* », qu'on la lui refusa et qu'il est parti furieux promettant une guerre acharnée à la ville : « *ipse vero iratus a presenti civitate recessit abjurans se guerram magnam civitati Avinionensi facere.* » (Paris, 26 novembre) ; — des sieurs Pierre de Sainte Croix, Chrisofore Nini et Angelin Barthélemy, mandataires de la ville près du comte de Savoie, dans le procès entre ladite ville et Guy de Montbel, seigneur d'Entremont, aux syndics, leur annonçant leur arrivée à Belley, où se trouve le comte et sa cour (Belley, 1er mars) ; — des mêmes mandataires aux syndics, leur donnant des renseignements sur la marche de la procédure (5 mars) ; — du comte de Savoie aux syndics, les remerciant du beau présent à lui fait au nom de la ville (26 mars) ; — des syndics à Pierre de Sainte-Croix et à Chrisofore Nini, réclamant le retour à Avignon de l'un des mandataires de la ville (4 avril) ; — de Jacques Gareti, secrétaire du comte de Savoie, aux syndics, leur exposant les difficultés qu'il a éprouvées pour arrêter les courses du seigneur d'Entremont et réclamant son paiement (Roussillon, 15 novembre) ; — du comte de Savoie aux syndics, leur annonçant que les difficultés de la ville avec le sieur d'Entremont lui ont été soumises, que les mandataires dudit comte et ceux de la ville n'ont pu s'accorder et qu'il rendra son jugement de façon à terminer la querelle entre ses sujets et ses anciens amis : « *nobis displiceret subditos nostros aliquam oscurritatem habere cum bonis antiquis amicis nostris.* » (Roussillon, 26 novembre) ; — de Jean de Divone, secrétaire du comte de Savoie, aux syndics, réclamant le paiement de ses démarches dans le procès entre la ville et le sieur d'Entremont (Chambéry, 1er janvier) ; — de Jean Largereti, docteur ès droits, aux syndics annonçant sa venue à Avignon, porteur de la sentence rendue par le comte de Savoie (Chambéry, 1er janvier) ; — de Martin de Medina, aux syndics, leur réclamant des armes et des vêtements qu'il prétendait lui avoir été dérobés par les gens d'armes envoyés par la ville contre le sieur d'Entremont (16 janvier) ; — de Charles VI, roi de France, aux syndics et habitants d'Avignon, leur annonçant que « par l'advis de beaux oncle de Berry et de beau frère d'Orliens et de plusieurs autres de nostre conseil » et en présence des cardinaux de Preneste, de Tourroye, et de Saluces, il a délibéré « de envoier noz nostables messaiges en Avignon pour traittier et acorder entre Benedic et le Saint-Collège comment le Concile général de toute l'obéissance qui fu du pape Clément, de saincte mémoire se face et célèbre en la forme que faire se doit de droit et pour acorder, du consentement du dit Benedic et du dit Collège du lieu et du temps. » (Paris, 25 avril) ; — des cardinaux Guy, évêque de Preneste, Pierre de Tourroye et Amédée de Saluces aux syndics, leur annonçant la proclamation du Roi établissant l'obédience : « *in ejus et dictorum dominorum aliorumque tam prelatorum quam principum et notabilium virorum multitudinis copiose presentia.* » (Paris, 30 mai) ; — de Guy, cardinal, évêque de Preneste, aux syndics, leur annonçant que le Roi a rendu au Pape l'obédience et

qu'elle a été publiée dans l'église de Paris, en présence du roi, des ducs, et d'une multitude telle qu'on n'en avait jamais vu dans ladite église : « *ubi interfuerunt Rex et domini Duces ac aliorum multitudo tanta quod per hominem viventem visa non fuit similis in ecclesia ipsa.* » (Paris, 5 juin) ; — de Guy, cardinal-évêque de Preneste, aux syndics, accréditant son neveu, Jean du Roure « *de Roeria* » pour traiter avec eux, de l'état des affaires de l'église (Paris, 28 août) ; — de Philippe, duc de Bourgogne, aux syndics, leur annonçant qu'il a appris qu'après un traité secret, le roi de Naples et de Sicile, comte de Provence, « est entré ou palays d'Avignon et là a fait hommaige du royaulme de Naples et rendue obéissance à Benedic derrenièrement esleu en pape, de lui, de son hostel et de son pays de Prouvence, laquelle chose, en vérité, nous a semblé et semble moult merveilleuse et au déshonneur de Monseigneur le Roy et de nous de son sang et a l'esloingnement de la paix de l'église et à la prolongation de ce doloreux scisme qui tant a duré. Et semblablement, très chiers et bien amez, avons entendu que aucuns tendroient volontiers à tenir et occupper la ville d'Avignon dont très grant et irréparable inconvénient se pourrait ensuir. » Il leur recommande de ne laisser : « entrer d'ores en avant, en la ditte ville, avec tel nombre de gens qu'ilz y puissent fere aucun dommaige, force ou violence, ainçois vueilliez tousjours tenir vous et la dite ville en bonne et seure garde » (17 septembre) ; — de Jean, fils du roi de France, au sénéchal et maître des ports de Beaucaire et de Nîmes, lui ordonnant de laisser les habitants d'Avignon jouir en paix des possessions qu'ils ont acquises dans le royaume (Bourges, 6 février) ; — de Rodrigue de Luna, recteur du Comtat-Venaissin, aux syndics, leur annonçant qu'une grande quantité de gens d'armes marchent sur Carpentras « *quod sunt gentes in maxima quantitate* » et leur ordonnant de mettre sur pied autant de gens d'armes qu'ils pourront, pour les tenir a sa disposition au premier signal « *gentes armigeras et balisterios sufficienter, ut convenit, munitos arnesiis, balistis et vironibus necessariis ad numerum possibilem paretis et ad primam requestam mei, eos mandetis.* » (Carpentras, 21 juin) ; — de François, abbé de Sainte Geneviève, aux syndics, les entretenant du seigneur d'Entremont et de ses entreprises contre la ville et déplorant la convention passée avec lui : « *utinam numquam facta fuisset concordia cum prefato de Intermontibus eo modo quo facta fuit.* » (Paris, 11 octobre) ; — de Reynier Pot, gouverneur du Dauphiné, aux syndics, les engageant à ne pas souffrir que des préparatifs de guerre se fassent dans la ville pour les ennemis du Roi : « Vous savez la bonne volonté que le Roy a tousjours envers nostre Sainct Père la dicte ville et la Conté de Venice et que le Pape est la la plus belle rose que nostre Sainct Père ait en son chapel (Nîmes, 15 mars) ; — du même, aux syndics, accréditant Ardouin de Louvet, porteur de ses lettres (24 mars 1411) ; — de Barthélemy Franses aux syndics, au sujet des dettes de la ville (27 mars 1411) ; — d'André Rasponde, aux syndics, leur annonçant sa prochaine arrivée (Nîmes, 1er mai) ; — de Marguerite de Baux, aux syndics, réclamant la liberté de Jean Artaut et la restitution de ses biens injustement confisqués « quar il est très grandement mon amy pour ce que luy et ses amys m'ont fait plusieurs services » (18 mai) ; — de Pierre d'Acigue, sénéchal de Provence, aux syndics et élus de la guerre, leur annonçant la prise de la Ciotat par les Catalans dévoués à Pierre de Luna : « Et est vray que huy matin avyons priez pour les nouvelles qu'en avyons, ceulx que sont ycy à voz gages, qu'ilz allassent en celles parties, lesquelx nous ont dit tout plat de non. » (Arles, 26 juin) ; — de Charles VI, roi de France, à Ysabelle, reine de Jérusalem et de Sicile, et comtesse de Provence, lui annonçant qu'il envoie Philippe de Poitiers « à l'aide et secours de nostre Sainct Père le Pape, de l'église et des citoiens d'Avignon à l'encontre des condempnez hereses et scismatiques par le Conseil général de l'église, lesquels, contre Dieu et la détermination dudit Conseil ont longuement occuppé et occuppent le palais d'Avignon, le chastel d'Oppède et autres lieux appartenans à nostre dit Sainct Père, auquel de Poittiers, entre autres choses, nous avons donné puissance de pour ce convocquer et assembler tant de noz hommes, vassaulx et subgiez que bon lui semblera afin que la besoingne puist prendre plus briefve conclusion. » (Paris, 29 juin 1411) ; — de Charles VI, roi de France, annonçant l'envoi de Philippe de Poitiers au secours du Pape et à l'encontre « des condampnez herezes et scismatiques qui contre Dieu et l'église ont occuppé et occuppent les palais d'Avignon et chastel d'Oppéde et autres lieux de la Comté de Venicy. » (Paris, 29 juin 1411) ; — de Charles VI, roi de France, au sénéchal de Beaucaire, lui ordonnant de fournir tout le secours possible à Philippe

de Poitiers (Paris, 29 juin 1411) ; — de François de Conzié, archevêque de Narbonne, camérier du Pape et son vicaire à Avignon, à Jean de Poitiers, évêque de Valence et de Die et recteur du Comtat Venaissin, le convoquant avec les élus du dit Comtat : « *et electos Comitatus vobiscum* » à une conférence concernant les affaires du pays (Villeneuve, 29 juin 1411) ; — de Yolande, reine de Sicile et de Jerusalem et comtesse de Provence, au viguier et syndics, leur annonçant qu'elle a appris par son senéchal : « que les galées qui se y mettent sus s'avancent tres fort et que bien brief seront toutes prestes et au plus tart dedenz dix jours. Si est nostre intention, pour le désir que nous avons de faire service à nostre Sainct Père en toutes manières que pourrons, de faire mectre le siege par mer et par terre devant la Cital contre l'armee que savez qui y est. » Elle leur demande d'envoyer « les choses contenues en la cedule cy-dedans enclose et autrement ne se peut faire. » (Aix, 12 juillet 1411) ; — de François de Ricci, député de la ville, aux syndics et élus de la guerre, leur annonçant qu'un soldat de la compagnie du bâtard de Grignan : « *de societate bastardi de Grignano* » a fait prisonnier un certain Bardochin, aragonais et l'un des capitaines de l'armée de Pierre de Luna et leur demandant si on doit l'envoyer à Avignon pour le montrer à ceux du Palais. Le sénéchal de Provence réclame les 25 arbalétriers que la ville a promis, ceux du Comtat-Venaissin se moquent de lui, mais ils s'en repentiront : « *illi de Venesin trufant de ipso domino senescallo, sed penitebit ipsos.* » ;

de Jean Aubin, doyen de Villeneuve lez Avignon et d'André Rasponde, envoyés de la ville à la cour à leurs « frères, les syndics et conseillers de la ville et guerre d'Avignon » leur annonçant que « le Roy est content que nul de par lui ne parle à ces faulx herezes du palais, sans vostre bon plaisir... Vous estes bien tenus à mon dict seigneur de Reims, car vous avez un bon champion (Paris, 25 juillet 1411) ; — de Jean Louvet, président, au chambellan du Pape, vicaire en Avignon, lui annonçant le départ du senechal de Provence vers la reine à Aix : « disposé pour la grant faulte et laicheté que il a trouvé es promesses d'Avignon et de Venise de ne s'en empeschier plus ne partir de là jusques à se que il voie prest tout *se* que promis ly a esté, tant en galées come gens d'armes et pour ce, il me semble que je voy cette besongne prendre très mauvais branle et périleux et ne tient que à cels d'Avignon et dudit Conté ; l'on n'a guère délivré d'argent pour la part de nul d'euls et encores se que baillé en a esté, c'est à noise. » (Marseille, 27 juillet 1411) ; — d'Yolande, comtesse de Provence, aux syndics, conseil et six élus de la guerre « *ser deputatis ad guerram* » en faveur de Jean Louvet, son conseiller (29 juillet 1411) ; — d'Aleman Ademari, cardinal-archevêque de Pise, G. « *electus Panotonensis* » et N. de Robertis de Tripoli, nonces de Jean XXIII en France, au Pape, au sujet des subsides accordés par le royaume de France, lui faisant connaître la répartition qu'ils en ont faite, lui exposant que les Avignonais ont supporté des dépenses et des charges considérables pour l'Eglise : « *Ipsi autem Avinionenses qui infinitas expensas et dampna passi sunt pro expugnatione rebellium E. V. et inimicorum suorum* » et lui demandant de leur accorder un nouveau secours pour qu'ils puissent supporter les frais de la guerre et replacer sous son autorité cette ville où la cour romaine a toujours vécu en paix et en tranquillité et ce vaste et magnifique palais qui l'abrita : « *ut pondus guerre quod et intrinsecus et extrinsecus suis humeris et substantiis sustinuerunt possint, cum auxilio V. S. ad optatum finem perducere et civitatem illam, ubi romana curia semper cum pace et quiete morata est, atque palatium illud amplissimum et speciosissimum possint in manibus S. V. reponere sicut omni conamine molliuntur.* » (Paris, 6 août 1411) ; — d'Antoine Veyroni et de François de Ricci, députés de la ville, aux syndics et élus de la guerre, leur annonçant la prise de la Ciotat par les Catalans, au nom de Pierre de Luna, et l'arrivée à Marseille du roi Louis : « or, depueys en aquest jort de mattin, hors de tercia, lo Rey Luis es aysi arribat en Marselha, ambe III[o] galleas ben a pong armadas, loqual es estat sertificat, avans que intres en lo port di Marsilha, aysi com l'escol de Peyre de Luna avia pres lo luoch de la Cieutat e aquel en nom del dit de Luna tenon huey en jort, de la qual cauza lo dit senhor es estat mot corrossat en tal maniera que el non es volgut deyscendre en terra. » (Marseille, 8 août) ; — des mêmes députés, aux syndics et élus de la guerre, leur donnant des nouvelles des galères armées aux frais de la ville : « la nostra armada, per gracia de nostre senhor, se despaxa fort e deja las nostras galleas foran defora si non per que non an compliment de homes de rem ans que lur en manca, entre las tres galleas de Vinhon et del Comtat de Venexin, largament mays de cent homes de los quals in neguna

maniera non se pot ayxi provezir. » (Marseille, 8 août) ; — de Charles VI, roi de France, aux « gouverneurs et esleuz de la guerre d'Avignon » leur annonçant qu'il avait d'abord résolu d'envoyer le sieur de Gaucourt, son chambellan, pour recouvrer le palais d'Avignon, mais qu'il l'a remplacé par Ramonet de Guerre, son échanson, écuyer dudit chambellan qu'il envoie : « pour parler à Roudigo estant audit palaiz et lui dire aucunes choses que nostre dit chambellan lui mande touchant le bien de la délivrance dudict palays. » (Paris, 24 août) ; — d'André Rasponde « à ses frayres les sendiz et esleus de la guerre della cite d'Avignon » leur annonçant le départ du doyen de Villeneuve, chargé d'instructions à leur adresse et aussi que le sieur de Gaucourt a chargé Ramonet de Guerre, son écuyer, d'une lettre pour Rodrigue de Luna : « per parlhar à messire Rodrigo per saper da lui selli vuole atendere alchune promesse li fecie pessa fa, touchante al fatto della delivranza del palagio. » (Paris, 28 août) ; — de Jean, duc de Berry et d'Auvergne et comte de Poitou, aux syndics, leur signalant un certain « maistre Jourdain » comme « familier et serviteur de Pierre de Lune et le favorise en tant qu'il puet, si come nous avons sceu de certain. Nous vous prions tant et si acertes que plus povons, que le dit maistre Jourdain vueillez débouter en ce cas et chacier de vostre conseil comme faulteur adhérent et complice dudict de Lune. » (Corbeil, 4 septembrre) ; — d'Amédée de Saluces, cardinal, aux syndics et élus de la guerre, leur annonçant qu'il a reçu les nouvelles à lui apportées par Savary Girmandy et assurant la ville de tout son dévouement (Castillon, 6 septembre) ; — d'André Rasponde, envoyé de la ville, aux syndics et élus de la guerre, leur annonçant la venue d'un certain Pierre Ciaurotti (23 septembre) ; — de Jean Aubins, doyen de Villeneuve lez Avignon, aux syndics, leur annonçant qu'on a publié au Parlement la nomination de M. de Guyenne, comme régent du royaume et gouverneur du Languedoc et leur souhaitant de : « briefvement estre délivrés des herezes. Item ce aucunes gens d'armes so porsonoint de descendre tant par terre come par eaue je le vous escripré jour et nuyt et aujourduy je seré à Lion et ce il y a nulle doubte pareillement le vous feré savoir. » (Vienne, 14 octobre) ; — de Charles VI, roi de France, aux syndics, leur annonçant qu'il a chargé son conseiller « l'archevesque de Thoulouse vous dire et exposer de par nous, certaines choses qui grandement nous touchent et vous-mesmes » (Mehun-sur-Yèvre, 26 octobre) ; — des consuls et gouverneur de la Seyne *(Senarum)* aux syndics, se plaignant d'un déni de justice commis contre André Bartholomei, leur compatriote (9 novembre) ; — de Jean de Maris aux syndics et élus de la guerre, leur annonçant qu'il a remis les suppliques de la ville entre les mains du Pape et qu'il ne veut rien concéder tant que le Palais ne sera pas sous son obédience : « *cum certificatione quod Palatium Avinionense est in obedientia sua.* » (Rome, 6 novembre) ; — d'Aleman Ademari, cardinal archevêque de Pise et nonce du St-Siège, aux syndics et élus de la guerre, leur annonçant l'arrivée d'André Rasponde (Paris, 16 novembre) ; — du comte de Savoie, aux syndics, leur recommandant Jaquelin Pontier, son envoyé (Roussillon, 12 décembre) ; — de Charles VI, roi de France, à Philippe de Poitiers, portant que le Pape lui a fait exposer que « pour supporter les grans fraiz et despens que fere lui convient à soutenir le siège qu'il fait tenir devant le pallays d'Avignon et aussi pour lui aidier à recouvrer le patrimoine de l'église, tant de là les mons que de çà les mons, comme entretenir ledit siège devant ledit palays, pour le oster des mains de Pierre Martin, dit de Lune condempné par le Conseil général dernièrement célébré à Pise, herèse et scismatique et ceulx que depuys occupent ledict pallays et Aupède » il lui est nécessaire d'avoir un aide sur le clergé. Il ordonne la levée d'un décime sur les biens du clergé du royaume pour satisfaire aux dépenses de la guerre du schisme. (Paris, 1411) ; — d'Odon de Villars, seigneur de Baux, aux syndics, en faveur de Paul Treboulet, porteur de l'état des dégâts causés à son hôtel d'Avignon « el temps de la guerra de palays » et état desdits dégâts (22 janvier 1412) ; — de Guy, cardinal évêque de Preneste, aux syndics et élus de la guerre, leur accusant réception des lettres à lui remises par Jean de Sade et les engageant à croire ce qu'il leur dira de sa part (6 septembre 1412) ; — des syndics d'Avignon, au pape Jean XXIII et au cardinal d'Ostie, au sujet de l'évacuation du Palais d'Avignon et de la démolition des fortifications élevées par les Catalans (novembre 1412) ; — d'Yolande, comtesse de Provence, aux syndics, les priant d'intervenir près de l'archevêque de Narbonne, camérier du pape, pour la nomination de Jacques Barailler à un office de judicature à la cour temporelle d'Avignon (Arles, 13 juin) ; — d'Yolande,

comtesse de Provence, aux syndics, leur demandant de patroner, de nouveau, le même Jean Baraillier (Tarascon, 4 fevrier) ; — de Guy du Bouchage, évêque d'Avignon, aux syndics, leur annonçant que, par suite de la guerre des Catalans (*propter guerras et tribulationes que in civitate Avinionensi reguarunt tam per Catalanos quod gentes dictae civitatis*), le palais episcopal a eté presque detruit, qu'il ne peut l'habiter et leur demandant de faire préparer une demeure où il puisse résider « *hospitio nobis de cente in dicta civitate habendo prestetis.* » (Vienne, 4 janvier 1415) ; — de Pierre Negraudi, archidiacre de l'église de Poitiers, aux syndics, annonçant que le collège des cardinaux a élu Odo Colonna, comme pape, le jour de la St Martin, qu'il a pris le nom de Martin, qu'il sera couronné le 22 du mois et qu'il ne signera ni expediera rien avant son couronnement, qu'il a déclaré, en sa présence, que le premier voyage qu'il ferait serait à Avignon « *quod primum viagium quod faciet, erit, recta via, versus Avinionem.* » (Constance, 15 novembre 1417) ; — de Charles, roi de France, aux syndics, leur recommandant son maître d'hotel, Pierre Ortigue (« vostre citoien »), pour la charge de clavaire d'Avignon. « Et sur ce, en escrivons a nostre Sainct Pere qui, comme nous tenons, nous y complaira. » (Bourges, 26 novembre), etc.

AA. 35. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 54 pièces, papier, 9 sceaux plaqués.

1420-1438. — Correspondance des syndics. — Lettres : de Jean de Poitiers, évêque de Valence et de Die, aux syndics, au sujet du passage de routiers et leur annonçant qu'il a insisté près du gouverneur du Dauphiné pour que les dits routiers passent loin du pays : (*perquisissem cum domino gubernatore Dalphinatus qui huc venerat, rogando eum ut vellet instare quod dicti rotherii longe abhinc iter suum facerent.* » (Valence, 30 mars) ; — des consuls de Berne aux syndics, leur demandant de faire arrêter l'un des voleurs de deux bourgeois de Berne, Nicolas de Diesbach et Simon Friburger, auxquels on avait pris une grosse somme d'argent et d'or, lequel voleur s'était refugié a Avignon (Berne, 6 novembre 1420) ; — de Geoffroy Boucicaut, aux syndics, leur reclamant la somme à lui due par la Chambre Apostolique et les priant de lui envoyer leur réponse à Aramon : « Je vouldroie non seulement avoir povoir vous garder de dommaige mes faire pour vous, tout tant que bonnement possible me seroit comme se vous estiés mes frères. » (1er octobre) ; — de Charles, frère du comte de Provence et son lieutenant general, aux syndics, au sujet des démêlés de la ville avec l'evêque de Valence et Boucicaut : « Et vous signiffions que depuis le partement de vos ambaxadeurs ledict Bouciquault a envoyé devers nous, son juge duquel en vos dites lettres est faite mencion, lequel nous a fait certaines requestes contenans, en effect, la restitucion des places que le dict Bouciquault vouloit tenir en cestuy pays de Provence. » (Aix, 29 novembre) ; — de Charles VII, roi de France, aux syndics, leur recommandant Foniez Nynes, juge de Beaucaire, allant en cour de Rome pour se faire rendre justice « pour ce qu'il a esté soupçonné ou accusé d'avoir commis ou esté participant et consentant des maléfices perpetuez par un apelé maistre François de Cair. » (Paris, 31 juillet) ; — de Tanneguy du Chastel, gouverneur de Provence, aux syndics : « J'ay receu voz lettres faisans mention du débat d'entre messire Bouciquaut et vous, et, en vérité, me desplait qu'il n'a voulu croyre ses parens et amis, car la chouse ne feust pas venue a si grand inconvéնient. » (Beaucaire, 13 avril) ; — de Jean Seaume, au viguier de Bagnols : « Des nouvelles, le Roy, la Reyne de Sicille, Monseigneur le Connétable, Messieurs les comtes de Foix, de Clermont, Cuminge et grant foyson seigneurs, barons et cappitaines sont à Molisson qui besoignent et aussi pour faire cesser la pillerie... Si escripz hastivement à ceulx d'Avignon et sy ay eu congié de M. de Foix et lice de servir ceulx d'Avignon en tel nombre de gens qu'il leur plaira. Je ferai pour eux qu'ilz congnoistront s'ilz veulent que je les serviroy bien... Advesez ceux de Bagnolz de fere bon guet et bonne garde car se Bouciquaut scet que j'aye prins parti contre lui, il porra mectre peine de grever ce que j'auroy en charge en se royaulme » (Riom, 5 janvier 1426) ; — de Jean Séaume aux syndics, au sujet du recrutement de gens d'armes, pour le compte de la ville (Riom, 5 janvier 1426) ; — de Jean Séaume, aux syndics et élus de la guerre, au sujet du recrutement de gendarmes et des menées de Boucicaut : « Je scay que Boucicaut fait grant diligence d'avoir gens et a envoyé devers Jehan Rollet qui est vers Millau, mais j'ay envoyé en la conté d'Allez, à Enduse et partout faire rompre les passaiges et adviser tout le pays pour que j'en

ay le gouvernement » (Laudun, 2 mars 1426) ; — de Jean Seaume, aux syndics et élus de la guerre, au sujet de son paiement et de celui des gens d'armes qu'il a recrutés pour la ville : « En ce ne vueillez faillir ou autrement, au resgard de ma personne, je m'en iray » (Livron, 12 mars 1426) ; — de Jean Seaume, aux syndics et élus de la guerre au sujet des travaux du siège de Livron. « Le mieux argent despendu et qui plus est necessere en siège, c'est en ouvriers et maneuvres. Tous les jours je ne me debat a voz gens d'Avignon d'autre chose, car tous qu'ilz sont ne scevent pas ordonner ne deviser les habillemens necesseres pour approucher place » (Livron, 13 mars 1426) ; — de Jean Seaume aux syndics et élus de la guerre, leur annonçant l'arrivée à Livron des engins et bombardes. « Voz engins et bombardes vindrent se soir bien seurement et grant foyson ouvriers et maneuvres, dont je suis bien joyeulx car on besoingnera bien diligemment jour et nuict a tout exploit de guerre » (Livron, 14 mars 1426) ; — des sieurs Ortigue et Tronchin, députés de la ville, aux syndics et élus de la guerre, leur annonçant la venue, à Livron, d'un commissaire du Pape pour entrer en relations avec Boucicaut (Livron, 18 mars 1426) ; — de Jean Séaume, aux syndics et élus de la guerre au sujet du paiement des gens d'armes employés au siège de Livron. « Soyez certains que se mon clerc revient sans argent, qu'il faudra que la compaignie s'en aille. Touz, Messieurs, de par de çà ont bien veu la peine et diligence que je y ay mise » (Livron, 14 avril 1426) ; — de G. de Meulhon, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes aux syndics, les assurant de sa protection : « Je garderoy à mon povoir que n'y passera nul qui dommage la terre de Nostre Sainct Père ne vous aultres » (Nîmes, 13 octobre 1426) ; — de J. Seaume aux syndics, leur réclamant le paiement de ses dépenses et de celles de ses compagnons (Montpellier, 20 mai 1427) ; — de Pierre, évêque de Castres et de Pierre d'Ortigue, « *de Urtice* », envoyées de la ville à Rome, aux syndics, leur annonçant qu'ils ont obtenu du Pape la solution de leurs demandes et qu'ils reviendront prochainement à Avignon (11 décembre 1427) ; — de Jean de Poitiers, évêque et comte de Valence et de Die, à Jean Tronchin, seigneur de Mazan, au sujet d'une promesse par lui faite aux nobles et habitants de Livron de les indemniser des dommages causés par le siège devant cette place (Die, 25 août 1428) ; — des syndics de Carpentras à ceux d'Avignon, au sujet de l'assassinat de Jean de Brunellis, docteur ès-droits, représentant des Trois États du Comté-Venaissin, sur le territoire d'Avignon et réclamant le châtiment des coupables (Carpentras, 10 mai 1429) ; — d'Esprit Macellarii, aux syndics, leur adressant une copie de la bulle d'Eugéne IV, relative au transfert à Bologne du concile qui avait lieu à Bâle (20 février 1432) ; — d'Amédée Bertrand, chanoine de St-Pierre, aux syndics, au sujet du prêt de 70,000 ducats fait par la ville au concile de Bâle et du recouvrement de cette somme (5 septembre 1432) ; — de Dominique « *de Bertaliis* », docteur ès-droits, vicaire général au spirituel et au temporel de l'évêque d'Avignon, aux syndics, les avertissant que la confiscation des biens appartenant au dit évêque et à l'Église d'Avignon, prononcée par le cardinal de Saint-Eustache, à la suite de la mise en liberté de Pierre de Cabassole, a été levée et que les familiers de l'évêque peuvent vaquer en paix à leurs affaires (Noves, 5 octobre 1432) ; — de Jean Tronchin aux syndics leur annonçant qu'à son arrivée à Carpentras, il a rencontré le Recteur, lequel a envoyé son barbier vers M. de Beauvau pour lui demander une conférence à Carpentras ou à Oppède (10 février 1433) ; — du cardinal de Saint-Eustache à Antoine Viron et à Pons Trenquier, docteur ès-droits, citoyens d'Avignon, leur annonçant qu'il a été pris, dans le concile de Bâle, des décisions concernant la ville d'Avignon et le Comté-Venaissin, dont ils n'auront qu'à se louer : « *ad bonum statum earum partium et honorem ejusdem civitatis oportune est provisum quod ipsa civitas de hoc merito debeat consolari* » ; — il leur annonce que l'évêque de Cavaillon et l'abbé de Saint-Ambroise, délégués du Sacré Concile vers les seigneurs de Foix, leur feront connaître l'objet de leur délégation ainsi qu'aux syndics et au conseil de la ville et qu'en ce qui touche au gouverneur, il espère qu'ils ne feront rien qui ne soit à l'honneur du Concile et pour le bon état de la cité : « *nichil quod non sit ad laudem Dei ac honorem ecclesie universalis hujusque sacri synodi et nostrum ac statum bonum civitatis et patrie* » (Bâle, 19 février 1432) ; — d'Alphonse Carriglio, cardinal de Saint Eustache, légat apostolique, aux syndics et consuls d'Avignon, leur annonçant que l'évêque de Cavaillon et l'abbé de Saint-Ambroise, délégués du Concile de Bâle vers les sieurs de Foix, leur feront connaître l'objet de sa légation et que le gouverneur d'Avignon leur communiquera la lettre écrite par le Sacré Concile au roi de France (19 février

1433) ; — du duc de Savoie, aux syndics, réclamant leur protection en faveur de l'un de ses serviteurs, contre un certain Guy Carmontier (28 février 1433) ; — d'Alphonse Carriglio, cardinal de Saint-Eustache et légat du St-Siège, aux syndics, au sujet d'une somme de 291 ducats d'or que la ville s'est obligée à payer à Rambert d'Ebersdorf au nom de Thomas de Narduchio (2 avril 1433) ; — d'Alphonse Carriglio, cardinal de Saint-Eustache, aux syndics, leur annonçant que, sur leur recommandation, il a nommé Robert Pinhon à l'archidiaconé de Saint-Paul de Mausolée, au diocèse d'Avignon (20 avril 1433) ; — de Pierre de Foix, aux syndics, leur annonçant qu'il a été nommé au gouvernement d'Avignon et du Comté-Venaissin par le Pape et que, malgré leur refus de laisser entrer en ville ses envoyés et qu'ils en aient expulsé quelques-uns, toute sa pensée n'en est pas moins consacrée à assurer le repos et la conservation de la dite ville et de ses citoyens : « *semper cogitatus nostri tendunt ad civitatis et civium quietem et conservationem et omnis scandali evitationem* » (Montpellier 28 avril 1433) ; — de Jean, évêque et comte de Valence et de Die, aux syndics, leur annonçant que, pour plusieurs motifs et aussi par respect pour le cardinal de Saint-Eustache, il se rendra prochainement à Avignon par eau, ses infirmités l'empêchant de monter à cheval (25 juin 1433) ; — de Thomas Aubert au cardinal de Saint-Eustache, légat, lui annonçant qu'il se rend vers lui « pour accomplir à mon povoir voz bons plaisirs et commendemens » (Pont-Saint-Esprit, 14 juillet 1433); — de M. de Beauvau, gouverneur de Provence, aux syndics et élus de la guerre, leur reprochant de ne pas lui avoir répondu. « Vous savez que me mandastes dire à Saint-Remy par vos ambassadeurs, mais il me semble que depuis avez moins proposés, maiz je vous certiffie que se j'eusse voulu, que j'eusse en ma main des bonnes places de la Conté de Venisse, maiz je m'en suys voulu empeschier se non tant que je pensoye qu'il vous plaisoit et croy bien que se ne feust par mon moien, les choses ne feussent pas en termes ou elles sont et aussy ne vous serviriez des subgectz du Roy quant je vouldroye, maiz je voye bien qu'on ne le congnoist point. L'évesque d'Avignon m'a prié que je voulsisse prendre en ma garde les places de son eveschié ou aultrement, il y pourveoiroit au mieulx qu'il pourroit et, deubtant qu'il n'y mist gens qui feissent guerre au païs et qu'on eust pas bouté dehors quant on eust voulu, et pour ce, les ay prinses en ma main, vous certiffiant que tant que les dites places seront en ma main, n'en sera fait guerre ne desplaisir à nul d'Avignon ne de la Conté de Venisse, ne aultres si on ne le commençoit » (Tarascon, 23 juillet 1433) ; — d'Antoine Hermentier, au légat d'Avignon, l'informant que l'évêque ayant mis les places de son évêché aux mains du gouverneur de Provence, celui-ci lui a commandé « que venisse prendre la pocession de Chastiauneuf et de Bederride et que misse les diz lieu à la main du roi de Sicille, mon très redoubté et souverain seigneur, dont mon dict seigneur le gouverneur m'a commandé que, avec ceulx d'Avignon et de la Conté de Venisse et tous aultres, me veuille bien pourter et gracieusement et vivre en paix avec chascun. Je vouldroye bien savoir se vostre seigneurie auroy plesir que les gens des diz lieux de Chastiauneuf et de Bederride et aultres gens qui seroient au service de mon dict seigneur le Roy, pourront aller besoignier en Avignon et aultre lieu de la Conté de Venisse » (Châteauneuf, 24 juillet 1433) ; — de Louis, roi de Jérusalem et de Sicile et comte de Provence, aux syndics, leur annonçant la venue de Guillaume Danangono, son échanson (Tarascon, 25 octobre) ; — de Bertrand de Beauvau, lieutenant du Roi en Provence, aux syndics d'Avignon, leur annonçant qu'il leur envoie Jordan Bres, docteur ès-droits et juge mage de Provence et Antoine Hermentier, maître d'hôtel et conseiller du Roi de Sicile, « auxquels j'ai commis vous dire et rapporter, de ma part, à bouche, aucunes choses qui grandement touchent le bien universel et bon estement de la cité d'Avignon » (Barbentane, 28 mai 1434) ; — de Pierre de Beauvau, gouverneur de Provence, aux syndics, les remerciant d'un présent à lui fait au nom de la ville (18 octobre 1434) ; — du même, au sujet de la faculté accordée aux serviteurs de Pierre de Cabassole d'aller et venir à Avignon sans difficulté (29 octobre 1434) ; — de Louis, roi de Jérusalem et de Sicile et comte de Provence, aux syndics, leur demandant de faire rendre à son chambellan, Jean Drogoli, maître rational de Provence, les objets à lui volés par les soldats de la ville, « *per soldatos vestros* », à son retour de France (Tarascon, 16 novembre 1435) ; — de Gaston IV, comte de Foix et de Bigorre, aux syndics, leur annonçant la mort de son père et les assurant de sa protection (11 mai 1436) ; — de Mathieu de Foix, comte de Cominges, aux syndics, leur annonçant la lettre du comte de Foix et de Bigorre, son neveu, leur notifiant la mort

de son père et les assurant de leur protection en son nom et en celui de son neveu, en considération de l'affection qu'ils ont « au très révérend peyre en Dieu et mon très car fray Mossignor le cardinal de Foix qui es en aqueie ciutat, vicari per Moseignor lo Pape » (11 mai 1436) ; — de Jean Fabry, aux syndics, au sujet des délégations faites à la ville d'Avignon par le concile de Bâle sur les produits des indulgences et des décimes (Bâle, 5 novembre 1438), etc.

AA. 36. (Liasse.) — 49 pièces, papier, 19 sceaux plaqués.

1440-1449. — Correspondance des syndics. — Lettres : de Martial Auribelli, général de l'Ordre des Frères Prêcheurs, aux syndics d'Avignon, les assurant de tout l'intérêt qu'il porte aux affaires de la ville : « *quicquid pro vobis nostraque civitate exequi ac efficere possum* » (Rome, 17 décembre) ; — de Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-George et de Sainte-Croix, aux syndics, se plaignant de l'expulsion de son serviteur, Guiot Robert, et leur demandant l'envoi des pièces du procès entamé contre lui (10 octobre) ; — du duc de Brabant et de Limbourg, aux syndics, leur recommandant Pierre de Camdom, son chancelier, qui ne pourrait accomplir « certaines grosses besoingnes que tres grandement nous touchent, attendu la grant multitude de gens d'armes qui sont maintenant sur les chemins » (Bruxelles, 1er août) ; — d'Antoine Hermentier, aux syndics, s'étonnant de la réponse qu'ils ont faite à ses demandes : « M'escripvés que vous avés seigneur à qui s'appartient de moy faire response. Je me donne encore plus grant merveille de vous. La chaysson vous diroy quelque jour, se Dieu plaist » (Châteauneuf, 24 juillet) ; — d'Isabelle, reine de Jérusalem et de Sicile et comtesse de Provence, au cardinal de Foix, légat d'Avignon, lui annonçant qu'elle a fait venir Jean Textoris, docteur en médecine pour « médiciner » Ferry de Savigny, « mareschal de nostre pays de Lorraine », et que ledit Textoris lui a fait part d'une créance de 400 florins qu'il a contre la ville et qu'elle lui demande de faire rembourser ; « présentement s'en va par de là nostre amé et féal confesseur maistre Pierre Marin, maistre en théologie, auquel avons donné charge de vous parler plus au long de ceste matière » (Tarascon, 29 mai) ; — d'Isabelle, reine de Jérusalem et comtesse de Provence, aux syndics, leur annonçant qu'elle a reçu Jacques d'Orléans, leur envoyé et qu'elle lui a confié ses instructions (Aix, décembre) ; — d'Étienne Geoffroy, gouverneur de la Principauté d'Orange, aux syndics, au sujet de l'arrivée, dans cette ville, de Hugues Vincent, juge (Orange, 25 septembre) ; — de Bertrand de Beauvau, lieutenant du roi en Provence, aux syndics, leur annonçant que le prévôt et le chapitre de Marseille ont délégué Richard le vieux, sacristain de l'église de Marseille, et Antoine Hermentier, conseiller et maître d'hôtel du roi, pour recevoir à Avignon la « vaisselle, joyaux et aultres choses precieuses qui furent, de bonne mémoire, l'evesque de Marseille par luy en son testament laissiées au dit chapitre. » Il leur demande la délivrance des objets légués : « en quoy premierement ferés devoir, service à Dieu et Monseigneur Saint Laze et à moy singulier plaisir, pour quoy me reputeray plus tenu envers vous et la cité d'Avignon » (Château de Tarascon, 18 avril) ; — d'Isabelle, comtesse de Provence, aux syndics, au sujet de la dette de la ville envers Pierre Raymon, de Tarascon, et leur adressant Jean Belhon, son secrétaire, pour conférer avec eux (6 avril) ; — d'Isabelle, comtesse de Provence, aux syndics, leur réclamant le paiement de 200 florins au dit Raymon (9 avril) ; — de Louis, roi de Jérusalem et de Sicile et comte de Provence, aux syndics, au sujet des réclamations de Catherine de Porcellets et de Jean de Sade, au trésor de Provence (Averse, 15 mai) ; — d'un envoyé de la ville à la cour de France aux syndics, relatant l'effet produit par la nouvelle de la déposition du Pape par le concile et par les mesures qui ont suivi (Poitiers, 28 février) ; — de Louis de Teulières, seigneur de Montjoye, aux syndics, les accusant d'avoir exécuté sans preuves, Jean Vertier, son servant et les sommant de comparaître par devant le duc de Savoie : « Car se ainsi ne le faictes, je vous laisse savoir que je prieray tous mes seigneurs, parents et amis et toute la noblesse de moy aidier à vangier la mort qu'avez faicte audict Jehan Vertié, car fausement, malvaisement et traiteusement, à tort et sans cause, l'avés mory » (Montjoie, 6 mai 1440) ; — de Louis de Teulières, au duc de Savoie, lui signalant la conduite de ceux d'Avignon refusant « d'amander la vilenie de la mort de Jehan Vertié, mon servant, qu'ilz ont faict morir malvaisement et trahiteusement », et lui demandant l'autorisation de « souffrir à moy et à mes gens de mectre la main à eulx et pour les pugnir par toutes les voyes et manières que faire se pourra pour veingier la mort dudict Jehan Ver-

tié » (Montjoie, 21 juin 1440) ; — du duc de Savoie, aux syndics, leur demandant l'envoi des informations et de la procédure contre Jean Vertier, à la suite desquels il a été condamné : « car désirons continuelment voz biens et conservation comme de noz propres subgectz et obvier, à nostre povoir, que, en noz pays ne dehors ne soit faite aucune ouvre de fait contre vous » (Genève, 26 juin 1440) ; — de Louis Alleman, cardinal archevêque d'Arles, aux syndics, leur accusant réception de leurs lettres et les assurant de sa protection (Bâle, 8 septembre 1440) ; — de Raymond Taloni, aux syndics, au sujet du remboursement du prêt fait par la ville au Concile de Bâle (Bâle, 14 septembre 1440) ; — du même, aux syndics, protestant qu'il n'a rien écrit contre le prévôt de Grasse et qu'il a seulement répété ce qu'il avait entendu dire, qu'il avait reçu 44 marcs d'or (Bâle, 10 octobre 1440) ; — d'Ysabelle, comtesse de Provence, aux sieurs Pierre et de Trets, son chambellan, au sujet de l'emprisonnement, par Aymar de Courdon, du sieur Pierre Court, marchand d'Avignon, et à Pierre de Loubières, son conseiller au même sujet (Aix, 13 décembre 1440) ; — de la même, à Ainar de Courdon, seigneur des Marches, lui ordonnant de mettre en liberté Pierre Court, marchand d'Avignon (Aix, 14 décembre 1440) ; — de Simon Gerardi, aux syndics, leur annonçant qu'on attend une déclaration de l'Empereur en faveur de l'Église et que, dans ce but, des cardinaux ont été envoyés à Mayence, qu'ils ont été honorablement reçus en Allemagne et qu'on attend leur retour avec une réponse favorable, ce qui sera plus profitable que nuisible à la ville : « *que potius civitati et vobis commodiosa quam nociva videtur* » (Bâle 21 janvier 1440) ; — du même, aux syndics, au sujet du prêt fait par la ville au Concile (Bâle, 28 janvier 1440) ; — de Raymond Taloni, aux syndics, au sujet du remboursement du même prêt (Bâle, 1440) ; — de Louis Alleman, cardinal-archevêque d'Arles, aux syndics, au sujet du remboursement du même prêt (Bâle, 14 février 1440) ; — de Jean Filioli, prévôt de Grasse, aux syndics, se plaignant qu'ils lui aient substitué Georges de Fontanilles comme délégué de la ville (31 mars 1441) ; — de Jean Helpsem, prévôt de Digne, « *litterarum apostolicarum scriptor* », aux syndics, au sujet du remboursement du prêt fait par la ville au Concile de Bâle et des délibérations du dit Concile (31 décembre 1441) ; — de Louis, duc Savoie, aux syndics leur demandant de faire acquitter à Jean Servion, de Genève, son écuyer, des sommes à lui dues par Mathé Ris, bourgeois d'Avignon (Genève, 12 novembre 1446) ; — de Georges de Fontanilles, trésorier de la ville, délégué à Bâle, leur annonçant la condamnation de Jean Filioli, au remboursement de 661 florins (Bâle 6 mars 1447) ; — de Louis Alleman, cardinal archevêque d'Arles, aux syndics, leur recommandant la fidélité au Concile et au pape Félix V et leur annonçant qu'en retournant de la diète de Francfort, il a trouvé Georges de Fontanilles, leur envoyé, poursuivant activement le règlement des comptes de la ville, notamment contre le cardinal Varambone et Jean Filioli, prévôt de Grasse (Bâle, 1er avril 1447) ; — de Georges de Fontanilles, député dela ville, aux syndics, au sujet du remboursement des sommes dues par Jean Filioli, prévôt de Grasse (Genève, 8 juin 1446) ; — des syndics de Tarascon à ceux d'Avignon, au sujet de redevances exigées des bouchers dudit lieu par les maîtres des gabelles (Tarascon, 12 mai) ; — du sieur de Valperge, aux syndics, leur annonçant qu'il a présenté ses lettres au duc de Savoie : « De nouvelles de par dessa je vous fes assavoir que, de certayn, le Roy est tousjours en sa bonne opinion pour Avignon. Item je vous fes assavoir pour vérité que nostre Saynt Père le Pape a respondu aous inbassadeours du roy Raynier qu'il vaout le rearme pour lui et que ne le randera poynt, mes li doit doner à son nevou qu'il a marié nagueres et a fet pour toutes les villes dudit rearme qu'il a prinsses ses armes propes metre. Item a nostre Saynt Père le Pape aues novelles de l'empereour de Grece, fessant mention comme les Grecs ont fet trieuves pour six ans aveques le Turq et que deja l'empereour avoit fet governour, son frere, de tout le pays » (Thonon, 23 septembre) ; — de Jean, évêque et comte de Valence et de Die, à Pierre de Foix, cardinal et vicaire du Saint Siège à Avignon, au sujet d'attentats commis contre des marchands de la dite ville et promettant de s'employer à en obtenir la punition (Valence, 21 novembre 1449) ; — du même aux syndics d'Avignon sur le même sujet (21 novembre 1449), etc.

AA. 37. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 112 pièces, papier, 39 sceaux plaqués.

1450-1455. — Correspondance des syndics. — Lettres : de Jean Hugon aux syndics, leur annonçant la convocation des élus du Comté Venaissin (Car-

pentras, 10 février 1450) ; — de Pierre de Loubières, aux syndics, se défendant d'avoir fait capturer Jean Lausamant, d'Avignon (Tarascon, 20 mars) ; — de Bertrand de Guet, « *Domini regis Francorum vice comes Leomanie* », à Robert d'Ocrea, senéchal de Beaucaire et de Nîmes, lui demandant de s'interposer entre ceux d'Avignon et ceux qui veulent les molester à cause du non paiement des dettes de la ville (Vienne, 27 mars) ; — d'Antoine d'Ortigue, aux syndics, leur annonçant son arrivée (Carpentras, 16 avril) ; — du sieur de Beauvau, aux syndics, leur annonçant qu'il a reçu leur ambassade et qu'il a appris ce qu'ils demandent : « J'ay trouvé ceste matière si enflammée, que n'ay sceu veoir moyen de vous y povoir de gueres servir, car il est bien advis au Roy qu'on lui a faict une trop grande injure et ne s'en puet rapaiser » (Aix, 21 avril) ; — du duc de Brabant et de Limbourg, aux syndics, leur annonçant le voyage de Guillaume Rochins, chanoine de l'église St-Donat de Bruges, avec un des héritiers de Pierre de Campdon, venant à Avignon pour recueillir sa succession (8 mai) ; — de Guillaume Maynier, député de la ville à la cour de France, aux syndics, leur annonçant que, malgré sa diligence, il n'a pu obtenir encore l'objet de sa mission, que Pierre Robin, leur concitoyen qui les aime et les honore, a une grande autorité sur le Roi : « *magister Petrus Robini, concivis vester, qui vos vere diligit et honorat et magne est apud regem auctoritatis.* » Il leur rappelle qu'ils ont déjà obtenu des lettres royales adressées au roi de Sicile et que le roi n'écrit pas deux fois, sur le même objet, sans attendre de réponse : « *quia vix bis pro eadem re scribit rex nisi habito responso super primis* » (Mehun-sur-Yèvre, 5 juin) ; — du lieutenant royal en Provence, aux syndics, les invitant à payer au chapitre de la cathédrale de Marseille, la somme de 100 florins, à lui due par la ville (Aix, 6 juin 1450) ; — de René, roi de Sicile et de Jérusalem et comte de Provence, aux syndics, leur annonçant l'arrivée d'Honoré de Berre, son écuyer, chargé par lui de leur faire connaître « certaines choses qui grandement vous touchent » (Aix, 22 juillet) ; — des syndics au Pape l'avertissant que, d'après la rumeur publique, le cardinal de Foix, son vicaire et légat, est sur le point d'abandonner sa légation pour se retirer dans sa patrie : « *quod R. Dominus Cardinalis hic vestre S. vicarius et legatus, dimisso sue legationis et vicariatus officio, a presenti civitate, prius obtenta vestra S. licentia, discedere, intendebat de hinc se ad ejus patriam translaturus* », qu'à plusieurs reprises, le Conseil et un grand nombre d'habitants des diverses paroisses ont vainement combattu sa résolution en lui montrant les dangers que la ville allait courir : *exprimendo sibi damna, calamitates et incommoda que vestra civitas et Comitatus hujusmodi ex ipso discessu pati et sustinere possent* », qu'il a envoyé son trésorier vers le Pape pour obtenir l'autorisation de se retirer et suppliant le S. Père de différer cette autorisation à cause des dangers prévus : « *inconvenientibus et periculis que ex dicto recessu, honori V. S. nostroque et totius hujus patrie possent verisimiliter contingere et evenire* » (Avignon. 29 juin) ; — de Jean Ruffi, docteur ès droits, envoyé de la ville au Pape, aux syndics, leur annonçant son arrivée à Rome désolée par la peste : « *intravimus Romam multum desolatam propter pestem* », qu'il a eu plusieurs audiences du Pape et que celui ci s'est montré très dur vis-à-vis de la ville : « *quod civitas vult se facere dominam et Papam excludere et invenio ipsum dominum Papam multum durum ad civitatem in omnibus negotiis suis* » (Tibur. 1er août) ; — du duc de Savoie, aux syndics, leur annonçant l'arrivée de Pierre de Monthon (Chambéry, 10 août 1450) ; — des consuls d'Aix, aux syndics, au sujet de l'arrestation faite à Avignon du lieutenant du sénéchal de Provence : « nous apert estre chouse estrange de vouloir détenir tel personnage » (Aix, 6 octobre) ; — de Jean Robin, aux syndics, au sujet des affaires de la ville qu'il poursuit à la cour de France avec le trésorier de la dite ville : « ledict trésorier et moy sommes en très bon espoir d'avoir bonne expédition quoyqu'il puisse tarder. Mardi derrenier, le Roy partit d'Amboyse pour venir en ceste ville d'Orléans et combien qu'il eust desfendu que personne ne le deust suyvre, toutes foiz par le conseil de Monseigneur le maistre Olivier le Roux, lequel peut beaucop et qui a bon vouloir de s'employer au bien de la dicte ville d'Avignon, je suyvré le Roy là part où il ira jusques à avoir fin en mon expédition, laquelle je vous certifie, vouldraye avoir aujourd'uy sans actendre demain... Escrit Orléans, le XXIIIe jour d'octobre, ledict jour est party le Roy de la dicte ville d'Orlians et s'en retourne par la Beausse chaicent vers Amboyse » (Orléans, 23 octobre) ; — de Charles VII, roi de France, à Louis, dauphin de Viennois, l'avertissant qu'il prend sous sa protection spéciale, les États d'Avignon et du Comté Venaissin (Montilz les Tours, 8 mars 1451) ;

— de Charles VII, roi de France, aux syndics, leur annonçant l'arrivée de Jean de Lissac, son envoyé, chargé de les entretenir des affaires de la ville (Montilz les Tours, 8 mars 1451) ; — des syndics, à Louis, dauphin de Viennois, lui annonçant l'envoi, comme députés, de Guillaume Maynier, licencié ès droits, pour le cardinal de Foix, vicaire et légat du Pape, et de noble François Malespine, conseiller de la ville, chargés de lui faire connaître : « certaines choses ardues touchant nostre dict Sainct Père et ceste cité » et le priant de les écouter et « de avoir les dites besongnes pour honneur et révérence de nostre dict Sainct Père et ledict Monseigneur le Cardinal légat en contemplation de nous » (Avignon, 1451) ; — de Louis, dauphin de Viennois, aux syndics, leur annonçant l'arrivée d'Antoine d'Alanson et de maître Ferraude, « ausquels avons chargié vous dire aucunes choses. Si vous prions que les veillez croyre et adjouster plaine foy à tout ce que de nostre part ilz vous diront » (Septesmes, 15 juillet) ; — des syndics, à Louis, dauphin de Viennois, au sujet de la mission de ses deux députés, Ferrando Diez, maître des requêtes de son hôtel, et Antoine d'Alanson, écuyer de son écurie et l'assurant du bon vouloir de la ville (Avignon, août 1451) ; — de René, roi de Jérusalem et de Sicile et comte de Provence, aux syndics, leur annonçant l'arrivée de son maréchal des logis : « Nous avons grant désir de nous aller tenir en nostre maison d'Avignon et demourer avecques vous une partie de ceste esté. Et pour ce, vous prions que, par ce porteur qu'est nostre mareschal des logeys que a ceste cause envoyons par delà, nous vueilliez faire savoir de l'estat et santé de la ville pour disposer de nostre partement » (Aix, 25 mai) ; — de l'archevêque d'Aix, aux syndics, les avertissant que « Monseigneur le général de Languedoc avec Monseigneur l'evesque de Nevers seront, demain, à diner à la tour de Villeneuve et passeront par Avignon. « Il me semble que vous ferez bien de les visiter pour le bien et proullit de la ville, car ilz sont personnages qui vous peuvent beaucoup fere desplaisirs envers le Roy » (Orgon, 14 février) ; — de Louis, dauphin de Viennois, aux syndics, leur demandant de faire passer, par devers lui, l'évêque de Conserans et les envoyés de la ville, que le cardinal de Foix a ordonné d'envoyer vers le St Père (St-Étienne, 15 juin) ; — des syndics à un cardinal de la cour de Rome, lui annonçant qu'ils envoient, comme ambassadeur au Pape, l'évêque de Conserans, « *episcopum Coseranensem* », Antoine Ortigue, syndic, Guillaume Damian, Pierre Spiefami et François Malespine, leurs concitoyens, conseillers de la ville, pour assurer le Saint Père de la fidélité de la ville et pour lui demander de la protéger et de la défendre (Avignon, 15 juillet) ; — de Charles VII, roi de France, à Guillaume de Mevouilon, sénéchal de Beaucaire, lui recommandant de faire exécuter les lettres octroyées à la ville (Loches, 23 septembre) ; — de Charles VII, à Jean Séaulme, maître des ports de la sénéchaussée de Beaucaire pour le même objet (Loches, 23 septembre) ; — de Martial Auribelli, général des Frères Prêcheurs, aux syndics, leur donnant des nouvelles de son voyage à Lyon, pour les affaires de la ville. Il est arrivé le 30 décembre et il a remis ses lettres au cardinal d'Avignon, légat en France, qui s'est montré prêt à faire tout son possible pour la ville. Le jour suivant, il n'a rien fait à cause des étrennes : « *propter strenarum occupationes in quibus homines hujus seculi iis diebus se solent occupare.* » Le jour suivant, il a vu le comte de Dunois et lui a demandé une entrevue avec le roi. Il le fit accompagner, près du chancelier qui lui promit de l'introduire près du Roi à St-Priest, « *ad Sanctum Prajetum in quo Rex Serenissimus residet* ». Le roi le voyant arriver de ses fenêtres, « *accedente de fenestris* », demanda qui il était et l'objet de sa mission. Le maître des requêtes fit savoir la cause de sa venue au Roi qui ne voulut point le recevoir et le renvoya au Chancelier et au Conseil auquel il exposa, le lendemain, l'objet de sa mission. Le Conseil s'assembla la veille de l'Épiphanie, l'envoyé de la ville exposa ses demandes qu'on lui demanda de rédiger par écrit (Lyon, 11 janvier 1452) ; — de Martial Auribelli, général des Frères Prêcheurs, aux syndics, les informant que le Conseil du Roi n'a pas encore pu se prononcer sur les affaires de la ville, vu ses grandes occupations, à cause de l'arrestation de l'argentier : « *nec usque huc alia peracta sunt eo quod Curia et Consilium propter capsionem argentarii et nonnulerum aliorum ita est impedita et impeditum* ». Il leur expose qu'il séjourne à Lyon à grands frais : « *ego cum magnis sumptibus hic permaneo cum comitiva mea* », qu'il a besoin de partir, mais que, pourtant, il est aux ordres de la ville dont il est le fils : *sum ad servitium civitatis cujus sum filius* (Lyon, 30 janvier 1452) ; — de Tanneguy du Chastel, sénéchal de Provence, aux syndics, leur accusant réception des lettres qu'ils lui ont adressées au sujet des limites

de la Durance et de l'orme d'Ampal, *super facto ulmi Dampal* » (Aix, 18 janvier 1452) ; — du sieur Tronchin, envoyé de la ville à Rome, aux syndics, leur rendant compte de son entrevue avec le Pape (Rome, 30 janvier) ; — du sieur de Châteauneuf, aux syndics, au sujet des limites du fief de Châteauneuf et du territoire de la ville (Châteauneuf, 28 février) ; — de Pierre Robin, aux syndics, leur demandant l'envoi des pièces dressées par le contrôleur de Villeneuve à lui indispensables pour faire expédier la concession de péage et de pontanage qu'ils ont obtenu du roi (Lyon, 16 mai 1452) ; — de Georges de Fontanilles, député de la ville à Rome, aux syndics, les informant qu'il n'a pu avoir encore une audience du Pape, « obstant sa maladdie de goutte que a eu » (Rome, 3 juin 1452) ; — du même, aux syndics, au sujet des affaires de la ville (Rome, 4 juillet, 1452) ; — de Guillaume Maynier, envoyé de la ville à la cour de France, aux syndics, leur annonçant qu'à cause d'une indisposition du Roi, il n'a pu obtenir l'objet de sa mission : « *supervenit infirmitas que nondum finivit et me huc usque detinuit retardatum* » (Bourges, 22 juin) ; — des syndics au duc de Savoie, accréditant près de lui Pierre de Blengeriis, notaire d'Avignon, pour lui exposer les excès, troubles et molestations infligées à des sujets du Saint Père par les officiers et sujets du roi (12 juillet 1452) ; — des mêmes, à la duchesse de Savoie, réclamant son intervention pour faire rendre à Pierre Venoseti, marchand, des toiles à lui saisies (4 juillet 1452) ; — de Jean, évêque de Carcassonne, aux syndics, leur accusant réception des lettres à lui portées par Jacques d'Orléans et les assurant de sa protection (Montpellier, 24 août) ; — des syndics au Sacré Collège des cardinaux, accréditant près d'eux Jacques Benici, envoyé en ambassade, et leur demandant de lui donner conseil, aide et appui (23 septembre 1452) ; — de Louis Astouaud, lieutenant du sénéchal de Beaucaire, aux syndics, leur annonçant son arrivée à Avignon (6 octobre 1452) ; — des syndics, à un « très puissant prince » de la cour de France, lui annonçant l'envoi, par la ville, de Louis Astouaud, docteur ès-droits, comme député vers le roi, « pour luy dire et segnifier plusieurs choses touchans l'estat de ceste cité et de tout le païz de l'esglise » et le prier de « le adrechier envers le Roy affin que, par vostre moyen, il obtiegne ce que favorablement luy demandons » (12 octobre 1452) ; — des syndics à Charles VII, roi de France, lui annonçant l'envoi de Louis Astouaud, docteur ès-droits, « traict de noble et ancienne lignée », comme député de la ville, « pour vous dire et dénoncer plusieurs douleurs, nécessitez et afferes esquelz sommes à présent notoirement constituez et qui grandement nous chargent et pour sur ce vous demander et supplier tout remède gracieux et convenable » (13 octobre 1452) ; — des syndics à Charles VII, accréditant, près de lui, Georges de Fontanilles, trésorier de la ville (18 octobre 1452) ; — de Louis Astouaud, député de la ville, aux syndics, au sujet des affaires de la ville et leur donnant des nouvelles de son voyage à la cour de France et leur annonçant que le roi a quitté St-Clipieu où il se trouvait et qu'il a voulu voir son magnifique départ et qu'il est arrivé à Pomiers : « *Rex hodie a loquo in quo erat St-Clipieu discessit ejusque discessum explendidissimum videre volui et vidi... accessit ad unum locum voccatum Pomiers* » que le roi est content de la soumission du duc de Savoie : « *Rex mirabiliter contentatur de humilitate totali domini ducis Sabaudie, qua mediante, sic fuit appacatus* » (Neronde, 18 octobre 1452) ; — de Louis Astouaud, député de la ville, à la cour de France, aux syndics, leur donnant des nouvelles de son voyage à travers l'Auvergne et le Bourbonnais, pour rejoindre ladite cour (St-Pourçain, 26 novembre 1452) ; — de Louis Astouaud, aux syndics, leur annonçant qu'il a quitté St-Pourçain pour venir à Moulins où il n'aurait pu trouver gîte si le protonotaire de M. d'Estouville ne lui avait offert sa chambre, son lit et sa table : « *nec erat invenire possibile nisi dominus prothonotarius Reverendissimi domini cardinalis de Touteville, cui multum teneor, me in suis receptasset camera, lecto et menssa* » (Moulins, 2 décembre 1452) ; — de Louis Astouaud, aux syndics, les entretenant de sa mission et du bon accueil qu'il a reçu du roi (Moulins, 9 décembre 1452) ; — de Louis Astouaud, aux syndics, au sujet de son ambassade et demandant s'il doit la prolonger (Moulins, 7 janvier 1453) ; — de René, roi de Jérusalem et de Sicile et comte de Provence, aux syndics, au sujet des limites de la Provence (Baugé, 12 décembre 1452) ; — de Nicolas V, à René, comte de Provence, au sujet des limites du territoire d'Avignon du côté de la Durance et de l'orme d'Ampal (1452) ; — de Louis de Rovillasc, à Louis, dauphin de Viennois, réclamant son appui près des syndics pour la réclamation d'une dette de 1700 florins contractée par un marchand d'Avignon, nommé Janon de Sauze, envers son frère aîné dont il est l'héritier

(19 avril 1453) ; — de Louis, dauphin de Viennois, aux syndics, leur envoyant la lettre de Louis de Rovillasc « ecuier, natif du pays du Pyemont » et leur recommandant sa réclamation (Vernay, 19 avril 1453) ; — de Charles VII, roi de France, aux syndics, au sujet des agents de Jacques Cœur, Antoine et Huguet Noir, réfugiés à Avignon, leur annonçant qu'il a écrit au cardinal de Foix « à ce qu'il fist restituer ès mains de noz amez et féaulz conseillers l'evesque de Carcassonne et Otto Castellani, nostre tresorier de Thoulouze, commissaires par nous depputez à la garde et gouvernement des biens dudit argentier... Toutesvoyes, sur le contenu en nos dittes lecttres n'a par nostre dit cousin ne vous esté donné aucune responce à nos diz commissaires ne fait aucune provision ou diligence, dont ne sommes pas contens et nous en donnons grans merveilles » (Auzence lez Poitiers, 8 décembre 1453) ; — des syndics, à Louis Astouaud, « très éminent professeur ès droits, *legum eximio professori* » et ambassadeur de la ville à la cour de France, lui demandant d'obtenir du roi de France, le libre passage des bois pour l'entretien du pont sur le Rhône (1er février 1453) ; — de Guillaume Maynier, député de la ville, à la cour de France, aux syndics, au sujet des affaires de la ville : « Encore n'ay peu avoir mon expedicion pour ce que Otto Chastelani n'est encores icy arrivé et pleust à Dieu que Anthoine Noir n'eust point esté en Avignon, car j'eusse eu ma expedition plus briefve » (Tours, 7 mars 1453) ; — des syndics, au duc de Savoie, lui promettant de faire contraindre Pierre de Sade, héritier de Jean, à payer sa dette à Jean de Rovillasc (17 avril 1453) ; — d'Otto Castellani, aux syndics, leur annonçant qu'ils recevront, par Louis Astouaud, porteur de ses lettres, des renseignements sur les dispositions du roi à l'égard de la ville : « tellement que ledit seigneur lui fit très bonne réponse et a esté et est très content de ladite ville comme plus à plain sçaurez de bouche par ledict messire Lois, les bonnes paroles à lui dites par le Roy » (Tours, 22 avril 1453) ; — des syndics, à Louis, dauphin de Viennois, au sujet des démêlés de Louis de Rovillasc avec les héritiers de Jean de Sade (25 avril 1453) ; — de l'archevêque de Bourges (Jean Cœur) et de l'évêque d'Agde, aux syndics, leur annonçant que les commissaires du roi, dans le procès de Jacques Cœur, ont chargé Jean Thierry, son secrétaire, et Pierre Jobert « d'aler par delà » pour recueillir certains documents pour la justification de l'argentier et entr'autres un vidimus des lettres octroyées à la ville et habitants d'Avignon et du Comtat Venaissin pour l'exemption des marques du petit sceau de Montpellier : « Et pour ce qu'il a pleu au Roi nostre dit seigneur ordonner nous employer pour la part de son dit argentier ou dict procès, avons baillé procuration au nom de moy, arcevesque de Bourges qui suis son filz, aux dessus diz Thierri et Jobert pour eulx employer en ceste matière » (Bourges, 17 juillet 1453) ; — de Charles VII, roi de France, aux syndics, laur annonçant la prise de Castillon : « Nous sont venues nouvelles certaines que noz dictz gens de guerre ont mise la dicte place de Castillon en composition, en laquelle estoient ledict sire de Candale, le sire de Montferrant et autres jusques au nombre de deux mille combatans tant Angloiz que Gascons qui se sont tous renduz prisonniers à nostre mercy (La Rochefoucauld, 22 juillet 1453) ; — du prieur des Bénédictins de Saint-André de Villeneuve, à Charles VII, roi de France, au sujet d'une concession faite aux habitants d'Avignon pour le passage du pont, du côté du royaume, au détriment des droits dudit monastère (St-André de Villeneuve, 29 juillet 1453) ; — de Gaston IV, comte de Foix, aux syndics, au sujet de la nomination du sieur Barre, comme sénéchal de Beaucaire (Vendôme, 2 septembre 1453) ; — du sieur Barre, aux syndics, s'excusant de n'avoir pu continuer sa députation avec Guillaume Maynier, à cause de sa santé (Yssoire, 20 septembre) ; — de Georges de Fontanilles, trésorier et délégué de la ville au sujet du remboursement du prêt fait au concile de Bâle (Bâle, 3 octobre 1455) ; — du même aux syndics, au sujet des sommes restant dues à la ville par le cardinal Varambone (Genève, 29 décembre 1455) ; — de Pierre, cardinal de Foix, aux syndics, les engageant à faire revenir Georges de Fontanilles, envoyé de la ville (23 octobre 1445).

A. A. 38. (Liasse). — 10 pièces, parchemin, 91 pièces, papier, 26 sceaux plaqués.

1460-1494. — Correspondance des consuls. — Lettres : d'Alain de Coetivy, cardinal prêtre du titre de St-Praxède et évêque d'Avignon, aux consuls, leur annonçant qu'il a reçu Pierre de Lissonia, leur envoyé et que l'évêque de Conserans devant retourner prochainement à Avignon leur fera connaître ses intentions et les moyens de garder la paix et le

repos : « *et remedia adhibenda pro pace et quiete restra* » (Sienne, 12 juin 1460) ; — d'Alaman de Passis et de François Malespine, députés à la cour de France, aux syndics, au sujet des affaires de la ville : « de novellas certanas non vous poden escrire del Rey, les un dison qu'il est à Paris et les altres dison qu'ilz deou anar per le premier » (Vernon, 31 août 1460) ; — de Louis XI, roi de France, au cardinal de Foix, au sujet des secours fournis par la ville d'Avignon à celle de Barcelone : « Nous avons entendu que aucuns des habitants de la ville d'Avignon et autres tant des nations d'Alemaigne, Florence, Venise, Gennes, que autres demourans et habitans en la dite ville d'Avignon ont donné et donnent, chascun jour, de grans pors et faveurs à ceulx de la ville de Barcelonne et leur ont envoyé et envoyent des vivres, artillerie et autres choses à eulx nécessaires... En leur notiffiant ou faisant notiffier que se ils font le contraire, nous les réputons, dès à présent, noz ennemis et entendons de procéder ou faire procéder à l'encontre d'eulx, ainsi qu'il appartient en tel cas. Et affin qu'ilz n'ayent cause d'en prétendre aucune ignorance, vous prions, de rechief, que les choses dessus dites faictes crier et publier par cry publique et à son de trompe, en nous faisant savoir tout ce que aurés fait » (Castelnau-de-Médoc, 21 janvier 1462) ; — de Garcias de Mont, aux consuls, au sujet des affaires de la ville et leur annonçant que le Pape l'a bien reçu, qu'il a été convenu qu'Ortigue reviendrait avec l'évèque de Ferrare vers le roi de France, ledit évêque connaissant bien les affaires de la ville et d'Ortigue pouvant l'assister (Rome, 14 avril 1462) ; — d'Alaman de Passis et de François Malespine, députés de la ville à la cour de France. Ils ont été bien reçus par le maréchal : « loqual nos ha fet tres bonne chere por l'amour de Monsignor lo Cardinal e della villa. » Ils ont eu une audience du roi qui leur a fait bon accueil : « nous apella pres d'el cy prés que el et nous toquavan l'un à l'autre, per que personne non la pogarès entendre so que nous dis ; e nous dis come nos fuosan los ben vengutz et que el non nous podie ausir per aquella hore ny, per aventure, de tout lo jort, mays que, avant que nous ausisse, il vollit saber de nous que nous ho sabien ben que stant en son pays dou Daufinat, que cauq'ung nous avié dit e avisat qu'en Avinion avié cauq'uns Gascons que devien tener manière de metre la villa en la man de son mareschai d'Armynhac por ly et que nos avien notefiquat e mandat ho dire au Rey, son payre et que vollié que nos ly signisen qui era hoquel enventadour que avié à nous dit et avisa d'aco, car jamays non hat talla entencion » (Paris, 15 septembre 1462) ; — d'Alaman de Passis et de François Malespine, aux consuls, leur annonçant que le roi a voulu avoir leurs demandes pour les expédier à son conseil, qu'il a de grandes affaires et qu'il est arrivé d'autres ambassadeurs avant eux. Ils ont bonne espérance de réussir dans leur négociation, mais ils ne savent pas si ce sera à Paris ou ailleurs, le Roi devant partir, le lendemain ce qui vient mal à propos d'autant que le maréchal est envoyé par le Roi en Guyenne et à Bordeaux, à cause de la mort de l'autre maréchal de France : « avons ung très bon amy an Monsignor le chanselier de Savoye, messire Jaques de Valpergue, que Monseignor et la ville ly sont bien atenus et a très bonne autoryté à l'ostel du Roy » (Paris, 23 septembre 1462) ; — de Garcias de Mont, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet des affaires financières de la ville (Rome, 20 mai 1463) ; — de Louis XI, roi de France, aux consuls, au sujet de la nomination à la légation d'Avignon, de l'archevêque d'Auch, frère du comte de Comminges, maréchal de France (Chinon, 11 janvier 1464) ; — de Jean du Plessis, lieutenant-général en Provence, aux consuls, les avertissant qu'à défaut par eux d'acquitter le décime dû à la cour royale, de leurs créances saisies en Provence, il mettra à éxécution les lettres de marque délivrées contre eux et qui n'ont pas été révoquées (Marseille, 17 avril 1464) ; — de Gaston IV, comte de Foix, aux consuls au sujet de l'évacuation du Palais d'Avignon par les héritiers du cardinal de Foix (Orthez, 6 novembre 1464) ; — d'Alain de Coetivy, cardinal de S. Praxède et évêque d'Avignon, aux consuls, leur accusant réception des lettres par eux adressées et qui lui sont parvenues par les trois députés envoyées au Pape au sujet de la mort du cardinal de Foix, leur recommandant la prudence, dans ces circonstances où il s'agit de l'état, des fortunes et du salut commun : « *agitur enim nunc de statu, de fortunis ac de salute totius istius populi* », et les assurant de sa protection comme évêque et de son dévouement pour la ville dans laquelle il a été élevé dès son enfance : « *partim ratione officii pastoralis, partim etiam quod in ea, ut ita dixerimus, a puero educati fuimus* » (Rome, 9 janvier 1465) ; — d'Alain de Coetivy, cardinal évêque de Preneste, aux consuls, leur annonçant l'arrivée des ambassadeurs de la ville et l'acceptation par le

Pape du beau présent qu'ils lui ont fait et qui a été reçu avec joie : « *Sanctitas Sua preter consuetudinem suam qua e raro vel nunquam quicquam accipere consuevit, munus vestrum et pulcrum et insigne cum summa caritate et letitia accepit* » (Rome, 30 juillet 1465) ; — d'Alain de Coetivy, cardinal évêque de Preneste, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville où il a été élevé dès son enfance et à l'église d'Avignon qui l'a nourri pendant tant d'années : « *quando quidem a puero, ut ita dicamus, educati sumus et deinde sponsa nostra ecclesia Avinionensis nos tot annis tam honorifice tam opulenter aluit ut inde nobis omnem dignitatem felicitatemque obvenisse dubitemus... Quocumque nos fortuna nostra ducere aggrediatur, facultates omnes nostras ac caput nostrum, si opus fuerit, pro populo Avinionensi omnibus periculis exponere objectareque, nullo pacto, simus trepidaturi* » (Rome, 30 juillet 1465) ; — d'Alain de Coetivy, cardinal évêque de Preneste, aux consuls, leur annonçant que le Pape a déclaré que, pour la légation d'Avignon, le cardinal d'Avignon, nommé en consistoire, conserve cette offre : « *In facto legationis declaravit constantissime pontifex mentem sue beatitudinis semper fuisse ut cardinalis Avinionensis quem dudum consistorialiter legatum vestrum decreverat, legationis istius fungatur officio.* » mais que, à cause de l'hiver, il ne partira qu'au mois de mars (Rome, 11 novembre 1465) ; — d'Alain de Coetivy, cardinal évêque de Preneste, aux consuls, leur accusant réception des lettres lui annonçant que le Palais apostolique a été remis sous le pouvoir du souverain Pontife, ce qui a été fort agréable au Pape et à lui même, car il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur : « *significatis nobis Palatium Apostolicum jam redditum et in potestate devenisse summi pontificis, rem plane S. D. nostro gratissimam et nobis jucundissimam quo fiat unum ovile et unus pastor.* » Quant à son arrivée, il la retarde à cause de l'hiver qui sévit encore à Rome et qui, de l'avis d'un grand nombre, est le plus dur qu'on ait vu : « *sevit adhuc hyems Rome et quidem, multorum judicio, asperius quem vel tempus vel natura provincie a memoria hominum tulerit* » (Rome, 8 février 1466) ; — d'Antoine Ortigue, délégué de la ville en cour de Rome, aux consuls, leur annonçant son arrivée après un long et fatigant voyage : « Dimanche passé, arrivasmes à Rome bien lacz et plus les chivaux que les jans car, en vérité, il n'i ha chival qui plus peusse tirer avant à cause des mauvais chamins et mauvais tems que avons hu car nous avons hu trois semaines durant, pluies, neiges et grelle tellement que tres jour ho isté qu'il nos estoit impossible fere douze mille, et pansés que la despanse estoit grande pour la cherté des vivres, car plusieurs jours me suis trouvé despandre ung ducat et demey » (Rome, 22 mars 1467) ; — d'Alain de Coetivy, cardinal-évêque de Preneste, aux consuls, leur annonçant qu'il a reçu leurs lettres par Falcon qui en présenta d'autres au St Père, au sujet de la légation d'Avignon : « *super facto legationis Avinionensis* », et qu'en ce qui concerne sa personne, il leur rend grâce de leur si grand attachement : « *pro tanta significatione amoris et caritatis in nos* » (Rome, 6 octobre 1467) ; — de Jean, duc de Bourbon et d'Auvergne et gouverneur du Languedoc, aux consuls, leur annonçant que le Roi a écrit au S. Père pour obtenir la légation d'Avignon pour l'archevêque de Lyon, qu'il espère « que la chose bien brief sortira effect, de laquelle, comme croyons, vous serez bien joyeux. Pourquoy très volontiers le vous avons voulu signifier afin que vous remonstrez à nostre dict sainct Père le bon vouloir et affection que avez à la promoction de nostre dict frère » (Meaux, 30 juin 1469) ; — de Louis XI, roi de France, aux consuls, leur demandant d'intervenir près du St Père, pour la nomination de l'archevêque de Lyon à la légation d'Avignon : « Nous avons jà, par troys fois escript à nostre Sainct Père le Pape, afin qu'il vueille pourveoir à la dicte legacion et administracion de Avignon et Conté de Venissy, de la personne de nostre dict cousin, comme de la personne que nous povons congnoistre ad ce plus utile et prosfitable » (Mehun-sur-Yèvre, 10 octobre 1469); — de Jean, duc de Bourbon et d'Auvergne, et gouverneur du Languedoc, aux consuls, au sujet de la demande faite par le Roi, de la légation d'Avignon, en faveur de l'archevêque de Lyon : « En vous priant, de rechief, tant et si acertes que faire puis que vous vueillés avoir pour recommandé mon dict frère ou fait de la dicte legacion et en escrire et envoyer ambaxade en sa faveur à nostre dit Sainct Père et au collége des cardinaulx, en telle manière que la chose puisse sortir son effect à l'onneur et entencion de mon dit frère » (Mehun-sur-Yèvre, 10 octobre 1469) ; — de Constantin Heruli, recteur du Comté Venaissin, à Balthazar Spiéfamy, lui adressant des lettres du roi de France et du duc de Bourbon (Carpentras, 1 novembre 1469) ; — de Louis XI, roi de France, aux consuls, leur annonçant qu'à

« l'occasion des grans affaires qui nous sont survenuz par le faict de nos guerres, en quoy sommes de présent, occupez, par quoy sommes deliberez d'aller sur la frontière des pays d'aucuns nos subgetcz », il a nommé l'archevêque de Lyon son lieutenant général à Paris (Rollot en Beauvaisis, mai) ; — de Louis XI, roi de France « à ses tres chers et bons amys les consuls d'Avignon » au sujet du paiement des droits de gabelles qu'ils ont refusé d'acquitter au visiteur des dites gabelles et dont ils ont délibéré de remettre le produit « à ceulx de Passis de Florence qui ont toujours tenu party à nous contre. » Il les prie : « que rien soit expédié aus dis Passis de Florence, mais, en gardant sur ce nostre droit, faites tellement que nos deniers viennent en sans que, par faveur ne autrement, ils soient plus retardez. Car autrement nous n'aurions cause d'être contans et aurions matière de trouver autre expédient pour en avoir la raison et justice » (Blois, 7 février) ; — de Louis XI, roi de France, au Pape, lui annonçant qu'il a nommé l'archevêque de Lyon, son lieutenant général à Paris : « les habitants de la ville de Paris seront plus enclins à obéyr à ung de ceulx de nostre sang et lingnée que à ung autre que ne seroit pas. » (mai) ; — de Louis XI, roi de France, au sieur du Lau, sénéchal de Beaucaire, lui ordonnant de se transporter à Avignon « pour remonstrer aux habitants d'icelle, le grant desplaisir que avons prins des entreprinses et oultraiges que les dis d'Avignon ont pourchassé et obtenu en cour de Rome, au préjudice et diminucion de l'autorité de nostre très cher et tres amé cousin, l'arcevesque de Lyon, pendant le temps qu'il a été occuppé aux plus grans affaires de la chose publicque de nostre royaulme » et d'obtenir satisfaction ou « autrement que vous les declairiez et que, en tout et partout, les traictiez comme noz cappitaulz ennemis » (Plessis-lès-Tours, 5 février); — du duc de Savoie, aux consuls, au sujet du paiement d'une pension concernant Louis de Valpergne et pour laquelle Michel de Valpergne, seigneur de Caumont, son frère, s'était engagé envers la ville (Chambéry, 26 avril 1471); — de Charles de Bourbon, archevêque de Lyon et légat d'Avignon, aux consuls, leur ordonnant de ne point inquiéter la veuve et les enfants du trésorier récemment décédé et de le remplacer, en attendant sa prochaine arrivée, par un personnage solvable (Tarare, 29 août 1473) ; — des consuls, à Louis XI, roi de France, exposant les ravages causés par les inondations du Rhône : « Pour considération et compassion du grant voraige et destruction de pays et de gens naguères advenus à la ville d'Avignon, à l'occasion de l'inondation et superhabundance de la rivière du Rosne qui a esté, ou moys de septembre dernier passé, par la violence de laquelle sont tombées deux des arches du pont dudict Avignon et si sont fondues et abatues jusques à IIII XX cannes de murailles de la dicte ville, tellement que à celui endroict l'on y peut passer, yssir et entrer comme en plains champs, et si ont esté ruées par terre plusieurs maisons de particuliers de la dicte ville, marchans de sel et autres et iceulx endommaigez jusques à la valeur de quarante ou cinquante mille florins, sans les vins, huiles et autres biens estans en caves et celiers, tous péris. » Ils demandent au Roi de concéder à la ville tous les droits de passage du pont lui appartenant pour contribuer à sa réparation (octobre 1474) ; — de Louis XI, roi de France au sujet de la dite requète et leur accordant la perception des droits de pontanage pour la réparation du pont et des murailles (21 septembre 1474) ; — de Jules de la Rovère, cardinal-prêtre de S. Pierre-ès-Liens, et légat en France, aux consuls, leur annonçant les bonnes dispositions du Roi à l'égard de la ville : « *Regia tandem bonitas cognovit puritatem fidei vestre et optimum nostrum animum et placuit ei.* » Il leur recommande de ménager cette amitié et de choisir de bons citoyens pour le gouvernement de la ville : « *Non potest male tractari Respublica quæ per bonos gubernatur* » (Lyon, 17 juin 1476) ; — de Louis XI, roi de France, au sénéchal de Beaucaire, lui ordonnant de prêter main forte aux habitants d'Avignon pour « chasser ung cappitayne nommé Bernard de Guerlands qui, avecques quinze cents hommes de guerre, cest mis dans le Comté de Venysse ou il a faictz infinitz maulx » (Plessis-du-Parc, 7 février) ; — de Louis XI, roi de France, aux consuls, réclamant le sieur de Tinteville, emprisonné à Avignon, comme son vassal et sujet (Plessis-du-Parc, 7 septembre 1481) ; — du même, au même sujet (29 septembre 1481) ; — de Louis XI, roi de France, au sénéchal de Provence, ordonnant une enquête sur les moyens de remédier aux inondations du Rhône et de la Durance, et sur la requête des habitants d'Avignon demandant que ces rivières soient déclarées comprises dans les limites de la ville et seigneurie d'Avignon (Tours, 24 octobre 1482) ; — d'Innocent VIII, aux consuls, au sujet des représailles ordonnées contre eux, leur annonçant qu'il s'adres-

sera au roi de France et qu'en attendant, il leur envoie Jean d'Ariola, homme prudent qui saura faire cesser les attaques dont ils sont l'objet (Rome, 4 août 1489) ; — de Charles VIII, roi de France, nommant des commissaires pour entendre les parties et régler l'affaire des limites de la Durance entre le Comté Venaissin et la Provence (23 février 1491) ; — de Charles VIII, roi de France, au sujet des contestations élevées entre la ville et le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes par-devant le Parlement de Toulouse et prescrivant une enquête pour la possession du pont, des îles et des alluvions du Rhône (28 juin 1492) ; — de Charles VIII, roi de France, notifiant au Parlement de Toulouse sa décision de faire juger les différends existants entre les officiers de Sa Sainteté et les siens, au sujet des limites du Rhône et de la Durance, des îles et du pont sur le Rhône, par Charles de la Vernade, maître des requêtes ordinaires, Christophe de Carmonne, procureur général au Parlement de Paris, et Étienne Petit, notaire, ses commissaires institués, avec ceux désignés par le Pape (23 avril 1494), etc.

AA. 30. — (Liasse.) 3 pièces, parchemin, 88 pièces papier, 21 sceaux plaqués.

1500-1537. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls Étienne de Sade, Bernardin de Damians et Jean de Guilhem, à Pons Lartessuti et Pierre de Petra, les chargeant d'assister à la délimitation des rives de la Durance (22 janvier 1500) ; — du vice-légat d'Avignon, « *vicelegatus Avinionensis* », aux consuls, au sujet des lettres de marque et de représailles obtenues par François de Sobiras, contre la ville de Gênes (4 juillet 1502) ; — de Louis XII, roi de France, au Parlement du Dauphiné, lui recommandant de laisser jouir et user de la légation d'Avignon le cardinal d'Amboise, qui en a été pourvu par le Pape (Blois, 22 août 1503) ; — de François de Baroncelli et Chrisofore Camoty, aux consuls, leur rendant compte de leur mission près du cardinal de S. Pierre-ès-Liens et les assurant de tout son dévouement pour la ville (Chambéry, 10 janvier 1504) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet des affaires de la ville, et les informant qu'ils n'ont pu avoir encore une audience du Pape (Rome, 3 avril 1504) ; — de Pierre Sextoris, aux consuls, les assurant de son activité en faveur de la ville. (Rome, 20 juillet 1506) ; — du prieur et du monastère de Montmajour aux consuls, leur annonçant le choix d'Antoine Rolland comme recteur du collège de Montmajour à Avignon (29 septembre 1506) ; — de Guillaume Murat à M. de Seytre-Caumont, consul, lui annonçant qu'il y a eu quarante-six décès dans la ville et que la farine commence à manquer (27 juin 1507) ; — du même, à M. de Seytre-Caumont, consul, lui adressant, à Caumont, des nouvelles de la contagion sévissant dans la ville (4 juillet 1507) ; — du même, à M. de Seytre-Caumont, consul, lui annonçant que le nombre des morts n'est plus que de 27 et que la santé publique s'améliore (11 juillet 1507) ; du même, aux consuls, leur adressant l'état des dépenses faites pendant la semaine (18 juillet 1507) ; — du sieur Philippe de Ponthieu, au même consul, lui annonçant que la foudre est tombée sur la chapelle de l'Hôtel-de-Ville, sans faire de dégâts (26 juillet 1507) ; — de Louis Breton, au même consul, lui signalant la pénurie du blé dans laquelle la ville se trouve (13 août 1507) ; — de Guillaume Murat, au même consul, lui annonçant que, dans la semaine, le nombre des morts n'a plus été que de dix et lui donnant l'état des dépenses faites (15 août 1507) ; — de Guillaume Murat, au même consul, lui annonçant que, dans la semaine, il n'y a eu ni mort ni malade de la peste (29 août 1507) ; — du même, au même consul, lui annonçant la fin de l'épidémie (5 septembre 1507) ; — de Pierre Sextoris, aux consuls, au sujet des affaires de la ville (Rome, 25 janvier 1508) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'accord projeté pour les limites de la Durance (28 janvier 1508) ; — des syndics de Joncquières, aux consuls d'Avignon, leur certifiant qu'il n'y a aucun « dangier de pestilence » dans leur communauté et qu'ils entrent librement dans tous les lieux circonvoisins, à Courthézon, à Camaret, Caderousse, Carpentras et autres (1er février 1508) ; — des syndics de Châteauneuf, aux consuls, certifiant qu'il n'y a point de cas de peste dans la localité (11 avril 1508) ; — du sieur François Sorbier, aux consuls, les assurant qu'à Bagnols, il n'y a aucun cas de peste (12 avril 1508) ; — de Nicolas Alleman, aux consuls, au sujet de la venue du gouverneur de la ville : « Et vous assure qu'il y a grant affection de vous aller voir et faire chose que vous soit agréable » (Blois, 31 août 1510) ; — d'Ange, archevêque de Turin, gouverneur d'Avignon, aux consuls, leur annonçant son arrivée prochaine (7 octobre 1510) ; — de Florimont Robertet, aux consuls, au sujet de l'arrestation

à Avignon, de l'archevêque d'Aix, dont il a parlé au Roi : « Maiz si vous luy voulez faire entendre que voulez bien vivre avec luy, faictes, en toutes façons, que ledit arcevesque d'Aix soyt délivré et qu'il ne luy soyt faict aucun desplaisir, autrement tenez-vous seurs qu'il ne sortira homme de vostre ville qui ne soyt prins et traicté comme ennemy dudict seigneur » (10 octobre 1510) ; — d'Antoine de Castro, aux consuls, au sujet de l'rrrestation de l'archevêque d'Aix, les assurant qu'il saurait braver la prison et la mort pour la défense de la ville : « *paratus sum et in carcerem et in mortem ire pro defensione populi et utinam furor omnium ipsorum dominorum de regno in me solum converteretur* (Pont de Sorgues, 12 octobre 1510) ; — d'Antoine de Castro, aux consuls, au même sujet (Pont de Sorgues, 13 octobre 1510) ; — du même, au même sujet, et leur annonçant son arrivée à Avignon (14 octobre 1510) ; — de Jacques de Béarme, aux consuls, leur conseillant de faire mettre en liberté l'archevêque d'Aix et leur annonçant des lettres du Roi à ce sujet : « incontinent ses lettres veues, vous ayez à le faire délivrer, en façon qu'il s'en puisse venir devers luy, sans aucun empeschement, autrement que vous ne pourrez tomber en gros inconvénient qui seroit mal aisé à réparer » (14 octobre 1510) ; — de M. de Forbin, aux consuls, leur annonçant qu'il a trouvé le chanoine, serviteur de l'archevêque d'Aix, porteur des provisions nécessaires pour les lettres de marque et de représailles contre la ville : « de quoy je feuz bien mary de entendre telles chosses. » Il ajoute qu'en parlant à un serviteur du prévôt de Vaison, il a entendu qu'il porte à la ville des lettres du Roi au sujet de la saisie de l'usufruit de l'abbaye de M. de Rhoddes (25 octobre 1510) ; — de Nicolas Alaman, aux consuls, leur annonçant que le Roi, sur l'avis que l'archevêque d'Aix n'avait pas encore été mis en liberté, a lancé des lettres de marque et de représailles contre Avignon et le Comté Venaissin (25 octobre 1510) ; — du même, aux consuls, leur annonçant qu'il est arrivé un courrier porteur d'une lettre de l'archevêque d'Aix, annonçant sa mise en liberté et leur annonçant la levée des lettres de marque lancées contre la ville (27 octobre 1510) ; — de Louis XII, roi de France, au Parlement du Dauphiné, annonçant la mise en liberté, par les Avignonais, de l'archevêque d'Aix et leur ordonnant de ne point faire procéder contre les consuls et les habitants d'Avignon et du Comté Venaissin, en vertu des lettres de marque lancées contre eux et qu'il abolit (Blois, 28 octobre 1510) ; — de Louis XII, roi de France, au bailli de Viennois, lui annonçant qu'il a rapporté les lettres de marque et de représailles qu'il avait délivrées contre la ville d'Avignon et le Comté Venaissin (28 octobre 1510) ; — de M. de Forbin, député de la ville à la cour, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Blois et leur donnant des nouvelles de l'affaire de l'archevêque d'Aix : « remostroy à mon dict sieur le chancelier les reisons et causses pour quoy ne devions avoyr dommaige ny destruction pour la prinse et deptencion de Monseigneur d'Aix, hout je trouvoys le dict sieur chansselier très fort mal content disent que l'outraige avoit esté faict au Roy et que le Roy avoit comandé et les despesches estoyent faictes de fere assembler le ban et rière ban de toutz cartiers pour aler mectre à toute délyvrance ledict sieur d'Aix... Le Roy avoyt deslibéré d'avoyr heu ledict sieur d'Aix et si aultrement les choses feussent venues, s'estoit tout pour vray la destruction de nostre sité et de tout le païs, veu les provisions qu'estoyent données contre de nous... Le Roy a esté très content cant il a su la délivrance dudict sieur d'Aix et de la la fesson l'on a proucédé, de sorte que jamès il ne feust tant deslibéré de nous fayre quelque bien et aide et cant le besoing le requerra, vous le trouverez pour effect » (Blois, 29 octobre 1510) ; — de Nicolas Alaman, aux consuls, leur annonçant qu'ils sauront par « Monseigneur l'ambassadeur présent pourteur » ce qui a eté fait au sujet de leurs affaires et ce qu'il a appriz du trésorier Robertet au sujet des affaires de M. de Rodes (Blois, 30 septembre 1510) ; — de Louis XII, roi de France, aux consuls, les félicitant d'avoir « fait délivrer nostre amé et féai conseiller l'arcevesque d'Aix. En quoy vous avez demonstré, par effect, que vous désirez nous complaire et obeyr entièrement, qui nous a esté et est chose très agréable et au moyen de laquelle vous en estes demourez en nostre bonne grâce et bienveillance (Blois, 2 novembre 1510) ; — de Pierre Filholi, archevêque d'Aix, aux consuls, les remerciant de sa mise en liberté : « Je me suys party sans vous pouvoir mercier et rendre grâces des grans biens et honneurs que m'avez faitz desquelx à toute ma vie, me tiens et repute tenu et obligé à vous », et les invitant à indemniser Pierrot Drouin, son ami, des pertes qu'il a faites sur les gabelles à cause de sa détention (3 novembre 1510) ; — de Jean de Puget, seigneur de

Chastueil, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Aix pour réclamer du Parlement de Provence, le retrait des lettres de marque et de représailles lancées contre la ville à propos de la détention de l'archevêque d'Aix (13 novembre 1510) ; — du même, au même sujet (18 novembre 1510) ; — de Nicolas Alaman, aux consuls, leur donnant des nouvelles de son arrivée à la cour de France (Tours, 11 janvier 1511) ; — de Louis XII, roi de France, aux consuls au sujet des arrérages dus sur les produits de la légation jusqu'au décès du cardinal d'Amboise (Blois, 27 fevrier 1511) ; — de Raphaël Aubert, précenteur d'Avignon, aux consuls au sujet des affaires de la ville et de la réunion de la Rectorie au gouvernement d'Avignon, ce qui produirait de grands scandales : « *Si separatio talis unionis aliquem sortiretur effectum, innumerabilia scandala inde orirentur* » (Bologne, 16 avril 1511); — du cardinal de Médicis, assurant la ville de sa protection (15 octobre 1511) ; — du cardinal des Ursins, aux consuls, les assurant qu'il fera, pour la ville, tout ce qui lui sera possible (17 novembre 1511) ; — de Louis Breton, Olivier Rolland et François Baroncelli, députés de la ville, au sujet de diverses affaires (9 novembre 1511) ; — des consuls, au cardinal de Clermont, légat et gouverneur d'Avignon, protestant contre Girard de Corneillhan, recteur du Comté Venaissin, qui avait pris le titre de vice-légat d'Avignon et qui prétendait, comme tel, s'immiscer dans les affaires de la ville (8 mai 1516) ; — du cardinal de S. Pierre-ès-Liens, aux consuls, les assurant de sa protection et de l'intérêt qu'il porte à la ville (Rome, 29 avril 1517) ; — du cardinal de Médicis, aux consuls, les félicitant d'avoir admis Christofore de Prato, son ami, comme concitoyen et de l'avoir chargé des affaires de la ville dont il s'occupera activement : « *qui omni opera, studio et vigilantia omnia diligentius curavit et egit* » (Rome, mai 1517) ; — du sieur Claude Vinay, à Louis Breton, d'Avignon, au sujet des affaires de la ville (Toulouse, 23 juin 1510) ; — de Jean Baptiste Centenier, commissaire apostolique, aux consuls, leur transmettant une lettre des commissaires apostoliques, relative à un secours de 9.000 ducats, sollicité par la ville (novembre 1537), etc.

AA. 40. (Liasse). — 1 pièce, parchemin, 125 pièces, papier, 23 sceaux plaqués.

1540-1549. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls au sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, rappelant les privilèges de la ville et lui demandant l'autorisation de porter à Avignon les blés, fruits, profits et émoluments de leurs biens et héritages situés en Languedoc (2 juillet 1540) ; — d'Aymar de Poitiers, aux consuls, au sujet du bruit ayant couru que le Roi avait été averti qu'on emmagasinait des quantités de blé et de vivres à Avignon, leur déclarant qu'il n'a rien appris de cette nouvelle : « et croys fermement qu'il s'en soucie bien peu car il scetz bien que, quand la ville seroyt toute pleine de victuailhes et de gens de guerre, que ce ne seroyt point ung desjuner pour luy et scet bien qu'entre vous d'Avignon, empiesse ne luy feriez faulte » (Étoile, 29 août) ; — du sieur de Fogasse, député de la ville, à la cour, aux consuls, les entretenant des affaires de la ville et surtout de la foraine, pour laquelle il n'a pu obtenir satisfaction : « Nous sommes sans crédit et n'avons personne de ceulx à qui la ville a escript que aye tenu conte de noz ditz affères, l'admiral est plus avancé que jamays et Monseigneur le Connestable, avec son nepveu, M. le Cardinal de Chastillon se sont absentés de la court... La court desloge de Chasteleraull et s'en va, à petites journées, à Molins (Châtellerault, 20 juin, 1541) ; — du vice-légat, aux consuls, au sujet des affaires de la ville (Pont-de Sorgue, 3 juillet 1541) ; — des consuls de Carpentras à ceux d'Avignon, au sujet des mesures à prendre à cause des impositions mises sur les marchandises sortant du royaume et du Comté Venaissin (12 juillet 1541) ; — de M. de Montpezat, lieutenant général du Roi en Languedoc, aux consuls au sujet des étapes à fournir par la ville et dont elle demande l'exemption : « Il n'est raisonnaible que depuys Montfrin où est le dernier estappe que j'ay ordonnée jusques en Avignon, où n'a que troys lieues, j'en face ung aultre entre deux » (Lignan, 16 juillet 1541) ; — du même, aux consuls, s'étonnant qu'ils aient refusé la fourniture des vivres pour l'étape de Villeneuve, qu'il a établie pour leur épargner l'entrée des gens de guerre dans la ville : « Et suis asseuré que si vous ne fournissez la dite estappe audict Villeneuve, vous serez cause d'un grant désordre que les gens de guerre feront en vostre ville d'Avignon... Ne devez faillir à le aprester pour le XXIX de ce moys que Monseigneur le Mareschal d'Annebault sera audict Avignon avecques son armée (Narbonne, 22 juillet 1541) ; — du sieur Gilles de

Berton, député de la ville vers le Roi, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Lyon, d'où il doit se rendre à Bourg où se trouve le Roi : « et irons à Bourc, car avons atendu que le Roy ly sera demein et là verey de fere l'affere pour quoy suis venus aussi l'on m'a dit que Monseigneur l'ambassadeur de nostre Sainct Père est à Bourc... Hyer, après disner, partit d'issy Monseigneur le Dofin et Monseigneur d'Ourleans, les quels estent logés à la meson de Monseigneur du Peiron et suis bien desplessant ne le y peu atrover » (18 septembre 1541) ; — des consuls, au Pape, lui annonçant que le Roi a envoyé un gentilhomme au vice-légat pour réclamer les logements et les vivres pour une partie de son armée sous les ordres du Dauphin : « *Il Re Christianissimo ha mandato qui un suo gentilhommo expresso al prefato Monsignor vicelegato a domandar logiamento et vivere per quatro cento homini d'arme et quatro milia fant; per capo de quali dice haver constituito Monsignor Il Dolphino che deba venir a star in questa città* », et réclamant la protection du S. Père pour les faire exempter de cette charge (23 septembre 1541) ; — de MM. des Issars et de Berton, députés de la ville, à la cour, aux consuls, au sujet des affaires de la ville : « Sy Monseigneur le Prince de Melfe vient audict Avignon avecques auchuns gantilshommes ou capitenes, ne lui farés nul refus et lui irés semondre tous plessirs et servisses bien que pansons n'an n'ira poinct. Vous avissons comant aujourd'hui Monseigneur l'anbassadeur de Nostre San Perre le Papa a parllé au Roy bien una bono heure et lui a recommandé bien fort nostre dita villa d'Avignon et le Conté. On lui a promis que n'avons douter nulle foule ny en Avignon ny au Conté et ainssins le nous a dit Monseigneur l'ambassadeur et aussy par autres l'avons antendu » (Lyon, 25 septembre 1541) ; — du sieur Joseph de Panisse, aux consuls, au sujet du passage des troupes à Avignon et dans le Comté Venaissin et leur rapportant la réponse de l'ambassadeur de France près du Pape : « que le Roy n'entendoit point que les gentz de guerre feussent assis sur les terres de N. S. Père par manière de garnison mez tant seulement pour ung passaige et jusques ad ce que l'on veist quel party vouldroye prendre l'Empereur ne où il vouldroyt aller; quoy fait, les en deslogier incontinent et que le Roy en vouloyt estre de toutz dommaiges et interetz qu'il en pourroyent advenir (Bologne, 27 septembre 1541) ; — du cardinal Farnèse, aux consuls, au sujet de l'exemption des gens de guerre (Bologne, 29 septembre 1541) ; — du prince de Melphe, aux consuls, les remerciant d'un présent à lui fait : « J'ay receu vostre vin lequel j'ay trouvay très bon, dont je vous remercie et le beuvroy pour l'amour de vous ; mais que les flacons soyent vuides, je vous les envoyeroy (L'Isle, 10 octobre 1541) ; — du sieur Jacques Cornilhe, aux consuls, au sujet de la confirmation du privilège accordé aux sujets du Roi de pouvoir enlever les fruits de leurs possessions d'Avignon et du Comté Venaissin, correspondant au privilège accordé à la ville d'Avignon et au Comté Venaissin par le Roi de France (Rome, 27 janvier 1542) ; — de l'évêque de Vence, aux consuls, leur annonçant qu'il a entretenu le Roi et son conseil de l'exemption de la foraine : « qui est chose bien raisonnable » et qu'elle lui a été accordée (10 juin 1542) ; — des consuls, au sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, rappelant les lettres-patentes données par le Roi à la ville et la bulle du Pape concernant les biens des gens d'Avignon dans le royaume et ceux des sujets du Roi à Avignon et leur demandant d'autoriser la sortie des blés et des fruits (6 juillet 1542) ; — de M. de Sabran, aux consuls, les avertissant de l'arrivée de gens de guerre : « Je ne veulx oblier de vous advertir que les villains de part de ça, sans y comprendre les gens de bien, ne veullent meubler leurs maisons ne servir les gens de guerre. Mais je vous prometz que je leur feray bien faire et si ce soir, je vous prie m'envoyer demain au matin, vingt ou vingt-cinq hommes bien enbastonnez, je seroy saisy bien tost ds rebelles (La Tour de Villeneuve, 23 juillet 1542) ; — du même, aux consuls, au sujet des exigences des gens de guerre (La Tour de Villeneuve, 30 juillet 1542) ; — d'Armant de Jarente, sieur de la Bruyère, député de la ville à la cour, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la demande d'exemption des droits pour les revenus des possessions des Avignonais en Languedoc et leur donnant des détails sur l'armée : « Le Roy arriva bien tart ycy à Montpellier où je pance faire quel séjour. Le camp partit de Narbonne dimanche apprès disner et s'en alla loger à troys lieues de là. Demain que sera mercredi, hil sera tout assemblé devant Perpinham réservé six mille hommes de pied gascons, que sont demeurés à l'autour de Sausses, de long de la montagne. L'Empereur manda en Aigues-Mortes demander treves au Roy pour quinze jours, ce que le Roy refusa, dictant la letre devant l'Hérault, que, sur la vie, despechast de s'en retourner.

L'on dit que ledit Empereur n'a point de camp dressé. Le Roy a faict ung edict que chasque homme d'harmes ne mèneront que deux chevaux, à cause de l'esterillité du pays et hia quatre mille charrettes que journellement ne font aultre chose que pourter vivres au camp » (Montpellier, 23 août 1542) ; — de M. de Sabran, maître des ports de Villeneuve, aux consuls, annonçant l'arrivée « d'une grande trouppe, et y a bien deux mil chevaulx » qu'il faudra nourrir et contenter (septembre 1542) ; — d'Armant de Jarente, sieur de la Bruyère, député de la ville à la cour, aux consuls, au sujet de l'exemption demandée des droits sur les produits des biens sis en Languedoc entrant à Avignon et faisant part des difficultés qu'il éprouve : « si j'eusse heu la puyssance de vous aultres de faire quelque presant, j'eusse emporté, à mon advis, ce que est à tenir » et donnant des nouvelles de l'armée : « J'y attendons d'heure en heure des nouvelles de l'assault que l'on debvoit bailher yer à Perpinhan. Tous ces jours yci, ilz n'ont faict que canonner la ville. Je pance que dans trois ou quatre jours, ce sera le faict ou failhi. Ce nonobstant les gens du Roy hont pris toute la Conté de Roussillon, excepté Perpinham et Sausses et Monseigneur de Montpezat tient les passages du trou qu'est entre Perpinham et Barcelonne et en le prenant, trouva la femme du gouverneur de Perpinhan que s'enfuioit à Barcelonne, accompanhiée de vinct cinq damoiselles et sinquante chevaulx legiers qu'ils print et les manda au camp à Monseigneur. Entre le chasteau de la Conté de Perpinhan, l'on a pris une petile villete appelée Colleuvre par composition, dans laquelle hont treuve force vivres qu'estiont guardés pour Perpinham » (Béziers, 31 août 1542) ; — des consuls d'Arles, à ceux d'Avignon, les assurant que les habitants de la dicte ville auront l'entrée libre s'ils sont munis de bulletins (1er avril 1543) ; — des consuls au Parlement de Toulouse, pour obtenir l'enregistrement des privileges concédés par les rois de France a la ville d'Avignon (19 novembre 1547) ; — de Jean d'Aire, à M. de Rovillase, consul, lui donnant des nouvelles du voyage de la reine de Navarre : « Je vous advertiz que elle entra vendredy à Montpellier où elle est encores. Et de là s'en vient à Massillargues chez M. de Calvisson. Mais je croy que ne sera pas icy avant mercredi... La dicte dame cest desclarée que ne veult point que l'on luy face aucunes entrées ne présens excepté présens de mangille, principallement de fruitz. Bien est vrai que les consulz et la justice des villes où elle entre lui vont au devant accompaigniez des plus apparentz des villes et aussi ne prend plaisir à ces grands harengues mais à une petite bien troussée » (25 juin 1548) ; — de François Vidal, aux consuls, au sujet du remboursement des 25.000 livres dues à la ville par le Roi : « Ay parlé à M. de Neuilly, maistre des requestes et à Monseigneur le président Bertrandi, le crédit desquels n'est inconneu à toutz ceulx qui suivent ceste court pour recouvrer les vingt-cinq mille livres qui vous sont dues par le Roy et en heue si bonne responce qu'ilz m'ont donné très bon espoir » (Turin, 23 août 1548) ; — du sieur Callard, aux consuls, au sujet des lettres de confirmation des privilèges de la ville (26 septembre 1548) ; — des consuls de Valréas aux consuls d'Avignon, les assurant que, dans leur ville, il n'y a aucune épidémie de peste (15 janvier 1549) ; — de François Vidal, aux consuls, leur annonçant « qu'il a pleu au Roy vous acorder l'assignation de voz 25000 livres avec les interest et que mon homme pence recouvrer le tout à Pasques » (Turin, 15 février 1549) ; — du juge mage de Nimes, aux consuls, leur demandant de lui envoyer un inventaire des pièces concernant la principauté d'Orange pouvant se trouver dans les archives de la ville (6 avril 1549), etc.

AA. 41. (Liasse.) — 113 pièces, papier, 24 sceaux plaqués.

1550-1555. — Correspondance des consuls. — Lettres : des ambassadeurs de la ville à Rome, MM. de Lasalle et Melluret aux consuls, au sujet des affaires de la ville et leur annonçant qu'ils ont fait au Pape, présent « d'une cope d'or se montant à 300 écus d'or à laquelle avons fayct mettre les armes de la ville et luy a esté fort agréable » (Rome, 3 janvier 1550) ; — des mêmes, aux consuls, leur annonçant qu'ils ont obtenu du Pape un jubilé et leur conseillant d'obtenir du vice-légat, que, pendant ledit jubilé, l'emprisonnement pour dettes soit suspendu : « *debitores pro debito civili non carcerentur* » (18 février 1550) ; — du sieur Ottaviano Grimaldi, au sujet du paiement d'une pension de 350 livres à lui due par la ville de Gênes (9 août 1550) ; — des sieurs de La Salle et Melluret, aux consuls, au sujet des affaires de la ville (8 octobre 1550) ; — des mêmes, aux consuls, leur annonçant le prolongement de leur séjour, à cause de la maladie de son frère Ottavio (Rome, 6 novembre 1550) ; — des mêmes,

aux consuls, déclarant qu'ils ne sont satisfaits en aucun point et annonçant que le légat n'est pas venu avant les fêtes de la Noël « causant une fiebvre treise qu'a repris son frère le duc Octavio » (14 décembre 1550); — des sieurs de Cambis, de Novarin et de Rollands, députés de la ville, aux consuls, leur annonçant leur arrivée à Largentière « et n'a esté sans grandissime dangier pour l'occasion des grandes neiges qu'estiont sur lez montagnes (Largentière, 15 janvier 1551) ; — des sieurs de La Salle et Melluret, députés de la ville, aux consuls leur annonçant leur prochain retour (Rome, 17 janvier 1551) ; — d'Antoine Trivulze, évêque de Toulon, aux consuls, leur annonçant qu'il a traité les affaires de la ville et qu'il s'occupe d'une contestation entre le chapitre de Saint-Agricol d'Avignon et l'abbaye de Saint-Gilles (Blois, 3 février 1551) ; — de M. de Laurens, aux consuls, leur annonçant qu'il a remis leurs lettres à l'ambassadeur du Pape et que, pour ce qui est du recouvrement des deniers prêtés par la ville, il a promis d'en parler au Roi et au Connétable à la première occasion (6 avril 1551) ; — d'Antoine Trivulze, évêque de Toulon, aux consuls, leur promettant d'entretenir le Roi du prêt d'argent fait par la ville (Amboise, 8 avril 1551) ; — des consuls, aux sieurs de La Salle et Melluret, députés à Paris, aux consuls leur donnant avis de leur arrivée (21 novembre 1551) ; — du sieur Honoré Henrici, secrétaire de la ville, député à Paris, aux consuls, leur donnant avis de son arrivée et des difficultés qu'il éprouve pour traiter les affaires de la ville (15 février 1553) ; — de Paul Sadolet, évêque de Carpentras, aux consuls leur promettant son appui pour obtenir la confirmation de la gabelle établie sur le vin (Rome, 15 août 1553) ; — de J. de Clermont, vice-légat d'Avignon, aux consuls, au sujet de l'exemption des taxes en faveur des courriers du Pape « serviteurs nostres familiers et continuelz commensaulz du palais » (5 septembre 1553) ; — du cardinal Farnèse, aux consuls, les remerçiant de la part qu'ils ont prise à la nouvelle de la mort du duc, son frère, et les assurant de son appui près du Saint Père pour obtenir la confirmation de la gabelle sur le vin (12 septembre 1553) ; — du sieur Honoré Henrici, secrétaire de la ville et envoyé à la cour, aux consuls, leur donnant des nouvelles de son voyage et de son espoir d'obtenir une audience du Roi, « car c'est le plus facile et débonnaire Roy qui fust onques en France » (Fontainebleau, 7 janvier 1554) ; — des consuls, au légat, le remerciant de son intervention près du conseil du Roi pour la question de la traite foraine (10 janvier 1554) ; — d'Honoré Henrici, secrétaire de la ville, député à la cour, aux consuls, leur donnant des nouvelles de son séjour et des négociations au sujet de la traite foraine. « Le cardinal a parlé plusieurs fois à Monseigneur de Vandosme, Monseigneur le Connétable, le cardinal de Lorraine, le cardinal de Guise, le maréchal de Saint-André, Monseigneur le Garde des Sceaux et aultres, luy ayant promis trestous en particulier nous ottroier plus que nous demandons » (Paris, 24 janvier 1554) : — des consuls au sieur Henrici, député de la ville, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville concernant la foraine et l'engageant à ne pas prolonger son séjour à la cour, « de séjorner par de là pour aultres affaires à présent n'est besoing, la retardassion est grand préjudice à la ville et particulliers, comme bien savès » (10 février 1554) ; — des consuls, au sieur Henrici, au sujet de la traite foraine et de l'intérêt que le légat porte à cette affaire. « Avons manifesté l'interest et ruine de ceste povre ville si n'avons provision sur la foraine et noz a monstré ce bon seigneur encore plus grand affection de nous ayder sourtir d'ung tel gros dommaige. Si avyés veu, par le menu, l'excessive exaction qu'on a faict de la foraine despuys vostre partement, vous en seriés esbay que semble proprement inciter noz citoiens à deshabiter la ville, ce que ne pensons soit l'intencion du Roy » (25 février 1554) ; — du sieur Baccio Nazi, aux consuls, leur demandant de donner des ordres pour laisser passer par la porte Saint-Lazare 30 boutes de vin de Châteauneuf pour la provision du légat (28 février 1554) ; — du sieur Henrici, secrétaire de la ville, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches à la cour pour les affaires de la ville (Paris, 16 mars 1554) ; — du même, aux consuls, leur annonçant que la cour partant pour Meudon, Anet, Villers-Coterets, Compiègne et autres lieux, le conseil n'a pu se prononcer encore sur les affaires de la ville (Paris, 8 avril 1554) ; — des consuls au cardinal de Tournon, au sujet de l'exemption des droits de foraine accordée à la ville par le roi de France et l'avertissant que ce privilège leur a été enlevé et qu'on leur fait payer la foraine de tous les produits de Provence entrant à Avignon (avril 1554) : — des consuls, à Paul Sadolet, évêque de Carpentras, lui demandant d'intervenir en faveur de la ville pour la confirmation de la gabelle sur le

vin nécessaire pour éviter la ruine de la ville « *per guardar de rovinar del tutto le intrate de la comunità* » (26 mai 1554) ; — du cardinal Farnèse, aux consuls, les informant qu'il a écrit au Connétable, au cardinal de Lorraine et au garde des Sceaux pour lui demander de rendre prompte justice à la ville dans l'affaire de la foraine (Rome, 12 octobre 1554) ; — du sieur Henrici, secrétaire de la ville, député à la cour, aux consuls, leur donnant des nouvelles de sa mission. « J'ay entendu dire en ceste ville comme le Roy est à Fontainebleau appres à consulter trouver moien avoyr argent pour la guerre de ceste province et disant que le moieu est tel ascavoir que tous ceulx du roiaulme de Francè seront tenus manifester et donner, par inventaire, la quantité de la vaisselle d'argent qu'ilz hont, de laquelle ayant faict le dénombrement, le roy, luy desfaillhant argent et autre meilheur moien pour en avoyr, s'en saysira pour en fere battre monnoie et en assignant à ceux à qui elle sera à raysson de sept pour cent sur la mayson de la ville de Paris, ce que plusieurs gens ne croyent que sera » (Lyon, 24 décembre 1554) ; — du sieur Dalmays, aux consuls, au sujet de lettres de marque obtenues contre la ville par un sieur Garnier et dont elle poursuivait l'abolition en invoquant ses privilèges (Blois, 15 janvier 1555) ; — du sieur Thomas Gadaigne, aux consuls, leur annonçant qu'il a remis « et fort recommandé » à la poste un paquet pour la cour (Lyon, 7 février 1555) ; — de Diane de Poitiers, aux consuls, leur accusant réception des lettres qu'ils lui ont adressées par le prévot de Panisse et leur annonçant qu'elle a soumis au Roi leur demande mais qu'elle n'a pu être accueillie par le conseil (Amboise, 15 mars 1555) ; — du sieur Raufet, aux consuls, réclamant à la ville 10 écus pour ses honoraires dans la poursuite qu'il a faite de l'affaire de la foraine (Saint-Germain-en-Laye, 22 juillet 1555) ; — du sieur Mathieu Antoine, ancien recteur des écoles de Valence, aux consuls, leur offrant ses services « si vous avés affere d'home pour lire ès lettres humaynes » (Valence, 17 août 1555) ; — de J. Olivier, médecin du Roi, aux consuls, au sujet de l'héritage de sa sœur, originaire d'Avignon et décédée à Marseille, et qu'on prétendait appartenir au roi par droit d'aubaine (Saint-Germain-en-Laye, 19 août 1555) ; — de M. de Cambis, aux consuls, au sujet de la délivrance d'un legs fait par son frère au grand Hôtel-Dieu d'Avignon (Vienne, 2 septembre 1555) ; — du sieur de Laurens, aux consuls, leur annonçant que M. de Grignan est à Septêmes et qu'il ne pourra le rencontrer que dans quelques jours (Baumes, 30 septembre 1555) ; — du sieur Guillaume Romiguier, aux consuls, au sujet des lettres de marque obtenues contre la ville par le sieur Garnier, de Cavaillon, et de la foraine (Paris, 24 septembre 1555) ; — de Guillaume Gadaigne, aux consuls, au sujet des affaires de la ville : « Et pour ce que, dans deux jours, je pense que Monseigneur de Lorraine et Monseigneur d'Orléans seront en ceste ville et me feront l'honneur de venir loger à ma maison, je me délibère de leur en dire ung mot » (Lyon, 10 octobre 1555) ; — du sieur Dalmays, aux consuls, au sujet de l'abolition des droits de foraine (20 octobre 1555) ; — de Guillaume Gadaigne, aux consuls, au sujet des démarches à faire à la cour près du cardinal de Lorraine pour obtenir le respect des privilèges de la ville à propos de la foraine (28 octobre 1555) ; — du sieur Dalmays, aux consuls, au sujet de l'extinction des droits de foraine, leur annonçant que le nonce du Pape en a entretenu le Roi qui a renvoyé cette affaire à son conseil en protestant : « que oultre le respect qu'il avoit à nostre ville pour l'interest de Nostre Sainct Père et en considération de mon dict seigneur nostre légat, il portoit particulièrement dilection à nous, mais ce sont parolles générales » (Villers-Coterets, 30 octobre 1555) ; — du cardinal Farnèse, aux consuls, au sujet d'une demande concernant les médecins juifs et leur annonçant qu'en attendant la décision du Pape, ils pourront, dans l'intérêt de la ville et des hôpitaux, soigner les malades chrétiens (12 décembre 1555) ; — d'Antoine Trivulze, évêque de Toulon, aux consuls, au sujet de la demande qu'ils lui ont faite concernant les soins à donner aux chrétiens par les médecins juifs, malgré la décision du Pape : « *accioche essi non ostante l'editto di N. Signore fatto contra di loro, potessero far l'arte e i loro medici e cherurgici medicare li christiani* » (12 décembre 1555) ; — de Thomas Gadaigne, aux consuls, leur annonçant le départ du paquet qu'ils ont adressé, pour la cour, au prévot de Panisse (Lyon, 19 décembre 1555) ; — du même, aux consuls, leur annonçant l'envoi de leurs lettres au prévot de Panisse : « par la poste et les avons recommandé et tasé à sella fin que soint plus tost et seurement données » (30 décembre 1555), etc.

AA. 42. (Liasse.) — 172 pièces, papier, 56 sceaux plaqués.

1556-1560. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Joseph de Panisse, député de la ville à la cour, aux consuls, leur annonçant qu'il est arrivé à la cour le 19 décembre, qu'il a présenté ses lettres au carninal de Châtillon qui, le 22, le présenta au Connétable « duquel je n'eus point de bon visage, car les choses sont estées gouvernéez de telle sorte par le passé que, quant l'on en parle, il semble que l'on parle de vouloyr offencer le Roy et, pour responce, me dict : « J'en parleroy au conseil privé et retirés-vous à quelque maistre de requestes. » Et suis retourné à mon dict seigneur le cardinal de Châtillon, le suppliant que me face donner audience à moy mesmes au conseil privé, car je cognoy bien Messieurs dudict conseil n'auroyent jamés estés bien infourmés que quant ilz auroyent entendu le peu de dommaige que le Roy peult avoyr de nous laisser jouyr dez privilegez qu'il nous a donnés que pourroyt estre, auroyt esgard à nous et aux grandes despences et fournitures que nous avons souffert par le passé et soubstenons toutz les jours pour Sa Majesté » (Blois, 6 janvier 1556) ; — de Joseph de Panisse, aux consuls, leur donnant des nouvelles des négociations entamées à propos de la foraine (Blois, 13 janvier 1556) ; — du sieur Pietro Alfonso, aux consuls, leur annonçant qu'il a demandé au cardinal de Lorraine, d'intervenir près du Roi pour l'affaire de la foraine (Rome, 13 janvier 1556) ; — des consuls d'Avignon, à Joseph de Panisse, député de la ville à la cour, au sujet de la foraine et l'engageant à ne point se fier aux dires du président Ambroise qui est hostile à la ville : « Et si l'on vous oppose que demandons pour le Conté, vous scavez ce que se doit respondre comme vous estes pour Avignon et non pour le Conté et qu'ilz lymitent et glosent ce qu'ilz vouldront contre le Conté, car n'avons jamays heu voulloyr comprendre le Conté à nostre exemption » (17 janvier 1556) ; — de dame Leonarde de Baroncelli, aux consuls au sujet du paiement d'un legs fait par son fils mort à l'armée du Roi, à l'Hôtel-Dieu d'Avignon (19 janvier 1556) ; — de Joseph de Panisse, aux consuls, au sujet des affaires de la ville : « Le Roy espère tirer grandz sommes de toutes provinces et de toutz les comptes de son royaulme dont il vauldra myeulx attendre à une aultre fois après que l'on aura rapesé le grant feu... Des affayres dez escutz fourgés en Avignon, n'en aurons encorez point de despeche pour n'estre à Paris, car il fault parler avecques les généraulx des monnoyes à Paris et avant que je m'en retourne, je y donneroy ordre s'il y aura moyen. Je ne scay que ny avons faict, mez ceste court est fort infourmée contre nous. Je vous prometz que quant l'on cuyde ouvrir la bouche pour parler de noz affayres, qu'avant qu'on aye commencé, ilz en rident et tout est venu de quelquez officiers de Provence » (Blois, 19 janvier 1556) ; — de Joseph de Panisse, aux consuls, au sujet de la foraine : « J'ay advancé l'offerte de la composition pour avoyr la confirmation de noz privilèges et avecques ce, lettres de naturalité pour les citoyens d'Avignon et son terroir, tant seulement jusques à la somme de quatre mil livres contentes payées icy ou à Paris, de les quitter toutz les arrérages d'eux pour les changes des 25000 livres que se montent jusques au dernier jour de ce mois de janvier qu'est comprins les 1000 écus que nous donasmes au feu Roy, 28775 livres. Mais la intention et dessain de ses gentz n'est que de soy gouverner par se qu'ilz en verront revenir et tenés vous seurs qu'ilz taschent de laquelle somme avoyr cogneu ilz se tiendront haultz sellon ce qu'ilz en verront revenir, dont il n'y a plus d'espérance de negocier en ceste affayre que le temps ne change. L'on attend bonnes nouvelle de la trefve entre ces princes et si n'y l'aurons, l'on tient pour tôt seur que le Roy s'en ira promener à La Rochelle, à Bourdeaulx, Thoulouse et de là en Avignon et à Marseille ou je croy que le Roy n'y pourroit fere quelque bien de nous donner la confimation de noz privilèges... Il pourra estre que Monseigneur le cardinal de Lorraine pourtera tant affectionnée recommandation de la part de N.-S. Père que le Roy n'y pourroit donner quelque chose... Il n'y a chose de ceste court que je vous puisse escripre car je ne feuz onques en lieu où j'oysse moings dire de nouvellez qu'en ceste court. A présent l'on mect tout soubz le pied... Me voyant ainssin refusé de toutz coustez des presentations et offertes que j'ay faict, me suys mis après à demander que l'on nous paye le change de noz 25000 livres et que l'on les nous assigne sur les deniers de la fa forayne. Les choses sont aujourd'huy en telle desdite que je n'espere rien de ses gentz que bonnes paroles dont il m'en desplait grandement. » (Blois, 31 janvier 1556) ; — de M. de Panisse, délégué de la ville à la cour de France, aux consuls, au sujet de l'exemption de la foraine, leur annonçant que toutes ses démar-

ches ont échoué : « Je desmanday que, pour ne nous despouiller du tout des privilèges que le Roy qui est à présent nous avoit confirmez et concedez et pour fayre partie de satisfaction dez mil escutz que nous donnasmes au feu Roy, qu'ilz nous baillassent exemption tant seulement pour les carnaiges. Sur quoy me fust respondu que seroyt cause de mille abus et que n'en feroyent rien... Je ne scay que nous avons faict à Messieurs du conseil privé, mez quant ilz ouyent parler de nous, ilz en font une mocquerie et extymoient autant l'offerte que je leur fes comme une chansson... Et vous asseure que si Monseigneur le cardinal de Lorraine n'est bien contraint qu'il ne vous aidera de guières, car toute ceste mayson de Guise est fort irritée contre ceulx d'Avignon... Et afin que ne vous abusiés si toutz les princes de France auroyent parlé au Roy de cest affayre ou aultres semblables concernantz l'estat de France, vous n'en aurés jamays aultre responce, si ce n'est qu'il en fault parler à Monseigneur le connestable et Monseigneur le connestable, quant vous parlés à luy vous remet au conseil privé. Pour quoy me suis pencé que si ledict seigneur cardinal de Lorrayne en parle comme bien requis de N.-S. Père le Pape que l'on me pourra mettre au devant qu'il fault voir les officiers et que après l'on fera tout le plaisir que l'on pourra à ceulx d'Avignon ou à N.-S. Père... L'on a, en ceste court, longtemps murmuré et en espoir de trefve, mez l'on doubte fort que se ne sera tout que parolles. Nostre Seigneur nous done ce qu'est nécessaire pour la chrestienté. L'on se peult bien assurer que si les choses continuent, qu'il fauldra trover argent et pour en avoyr, l'on verra de grandz choses, lesquelles l'on n'a onques veu... Si vous penciés qu'en tout le conseil privé en y aye ung qui aye prins playsir d'ouyr parler de nostre affayre, vous abuzeriés, car commencés à M. le connestable, M. de Guyse, M. le garde des sceaulx, M. le cardinal de Chastillon m'a toujours pourté quelque peu, mez il n'ause tousser... mez n'en ay trové ung qui m'aye onques dict un bon mot et surtout ay tousjours trouvé mon dict seigneur le garde des seaulx de maulvaise intention contre nous. Je ne scay a quoi il tient ne d'où il procède si ce n'est pour secourir le Roy et trouver moyen davoir argent ; car, en ceste court, ne se parle aujourdhuy d'aultre chose. En escripvantt, un neveu de M. de Termes m'a dit que le Roy avoyt eu nouvelles, la nuict passée du troisiesme de ce moys, que Pavye estoyt prinse et que les Françoys estoyent dedans. Je ne scay si la nouvelle sera vraye, mès si elle est vraye elle est fort bonne pour nous. L'on yra souvent veoir que l'on faict à Millan et plus de guerre que jamays, plus de despense et plus de moyen et d'invention d'avoyr argent. J'attendz ycy Monseigneur le cardinal de Lorrayne, en brefz l'on verra s'il n'y fera plus de bien que les aultres. Le Roy n'est point en ceste ville, il s'est allé proumener à la chasse à six lieues d'ycy en des maisons que sont à M. le grand aulmosnier » (Blois, 6 février 1556) ; — de M. de Panisse, aux consuls, leur annonçant qu'il a eu une audience du conseil privé et qu'il n'a pu rien en obtenir pour la ville : « Et mesmement que vous n'avez pas ung amy en ceste court et l'on le congnoist ou besoing, car tout le monde est contre le povre Avignon. Je ne scay que nous avons faict, si est que Messieurs du conseil privé sont resolleus de lessier toutes les charges que l'on a nouvelement imposées, laissant les charges anciennes. Je ne puis entendre pourquoy ilz le font sinon que de pure malveillance, cor ilz n'ont pas voulu donner un pain. Pour ainsy voyant la chose désespérée, suis resolleu m'en retourner à vous et esviter la dépense qui est grande en ceste court » (Blois, 24 février 1556) ; — de M. de Panisse, aux consuls, les informant que : « le Roy a esté adverty que ses foraines sont les vrays droitz de son royaulme et qu'il n'est point loysible que l'on baille exemption des dites foraines à personne. Il est vray que ledict seigneur cardinal de Lorrayne me dit que le Roy vouloyt aller bien tost de par dellà et passer par Avignon et que nostre matière estoyt propice pour estre mise en avant quant ledict seigneur feroyt son entrée en vostre ville » (Blois, 29 février 1556) ; — de M. de Panisse, aux consuls, leur annonçant qu'ils n'ont rien à espérer du conseil privé dans l'affaire de la foraine : « Vous avisant qu'ilz estiment autant vos arreyrages pour le présent et le principal que trois cornyces et si ne changent de vollonté, sommes en povre espérance d'avoyr jamays rien de cesy ny de cella, si ce n'est que, par la vollunté de Dieu, le Roy venant en Avignon, volsist avoyr pitié de nous. Et voyllà toute l'espérance que j'ay aux afferes tant de la foureyne que des 25.000 livres et arreyrages (11 mars 1556) : — du sieur Raufet, avocat au conseil privé, aux consuls, au sujet des poursuites du sieur Granier, de Cavaillon, contre la ville et de ses honoraires (Fontainebleau, 27 juin 1556) ; — du sieur Dalmays, aux consuls, leur annonçant son arrivée à la cour et que, grâce

au nouvel édit du mois de mai 1556 révoquant celui de 1551 sur le rétablissement de la foraine, ils peuvent reprendre avec succès la poursuite de l'exemption de la dite foraine (Fontainebleau, 30 juin 1556); — du sieur Pierrebon, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la santé publique à Marseille (Marseille, 2 juillet 1556) ; — des consuls de Beaucaire à ceux d'Avignon, les prévenant qu'à cause des bruits de peste en Provence et spécialement à Marseille et à la Ciotat, et pour éviter les inconvénients « pour la meslée et congrégation du peuple », il n'y aura point de foire de la Madeleine et que les portes seront fermées (14 juillet 1556) ; — des consuls des Martigues à ceux d'Avignon, déclarant qu'il n'y a aucun danger de peste dans leur localité (20 juillet 1556) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit à ceux d'Avignon, les prévenant de cas de peste à la Voulte et leur demandant de les prévenir s'il s'en produisait en Provence (24 juillet 1556) ; — du sieur Dalmays, aux consuls, leur annonçant que le garde des sceaux a, sur ses instances, promis que, pour la foraine, la ville obtiendrait une déclaration la remettant dans l'état où elle se trouvait avant l'édit de 1551 : « J'ay promis cent escuz à M. Nicot, auditeur du dict seigneur, garde des seaulx, pour l'aide qu'il m'a faite et fera à favoriser l'expédition du dit affaire » (Paris, 6 août 1556) ; — du même, aux consuls. les prévenant que le garde des sceaux ne peut expédier seul les lettres relatives à la foraine et qu'il faut attendre le conseil privé qui ne s'assemblera « qu'au retour du Roi, étant rompu puis six semaines et le Roy n'a faict que voiager » (Paris. 21 août 1556) ; — des consuls d'Aix à ceux d'Avignon, leur certifiant le bon état de santé de leur ville (24 septembre 1556) ; — du sieur César Cantelmo. aux consuls, les assurant qu'il agira près du garde des sceaux pour terminer l'affaire de la foraine (Paris, 15 octobre 1556) ; — du sieur Pierrebon, aux consuls, les assurant qu'il n'existe aucun danger de peste à Marseille (Marseille, 7 novembre 1556) ; — du même, aux consuls, au sujet de patentes qu'ils demandaient au comte de Tende, pour un envoi de vin au Pape (12 novembre 1556) ; — de M. de Tulle, leur adressant la dite patente (12 novembre 1556) ; — du sieur César Cantelmo, aux consuls, au sujet de l'exemption de la foraine : « Nous fismes hier, en la compagnie du sieur Louis Antimori, argentier de Monseigneur le Reverendissime cardinal Caraffa, parler à Monseigneur le garde des seaulx sur le fait de votre exemption de la foraine, mais après tous propos, il nous respondit qu'il en falloit encore parler au Roy et à M. le connestable, car aultrement il n'en pourrait rien faire, dont nous voilà à recommencer. Je ne fauldray d'en parler de ce chef au Roy et à M. le connestable » (Saint-Germain-en-Laye, 27 novembre 1556) ; — du prieur et religieux du couvent des Carmes, aux consuls, leur demandant un secours pour la réparation du clocher de leur église, « de la ruyne duquel et, par conséquent, de leur église si soudaynement on n'y eust mis la main, se sont apperçeus » (3 décembre 1556) ; — de César Cantelmo, aux consuls, au sujet de la foraine : « M. R. le Légat a parlé au Roy chaudement des affaires de la ville d'Avignon, de quoy le Roy avoit ordonné à Monseigneur le garde du sceau de faire l'expédition. Des nouvelles de par de çà le Roy est parti cejourdhuy et s'en trouvera, dans troys jours, à Anet, là où je pence que ce feront les despesches pour Monseigneur le Révérendissime le Légat et bien tost sera de retour en Avignon et pour Rome. L'autre légat qui s'en alla à l'Empereur estant découvert aucun traité contre Nostre Sainct-Père le Pape, envoya en dilligence qui s'en retournast : luy se trouvant au près du pays du Roy a les confins des Flandres s'en vint à Bouillon et s'en ira par le pays du Roy attendre à Lyon nostre R. Légat sans aucun espoir de paix et si Dieu n'y pourvoit, sera plus grand guerre que jamais aultre. » (St-Germain en Laye, novembre 1556) ; — du même César Cantelmo, aux consuls, au sujet de la foraine, les assurant que le nonce en a entretenu, de nouveau, le Roi (St-Germain en Laye, 17 décembre 1556) ; — des consuls de l'Isle, à ceux d'Avignon, les informant qu'il est bruit de cas de peste à Marseille (5 janvier 1557) ; — de César Cantelmo, aux consuls, au sujet de la foraine, leur annonçant qu'il n'a pu rien faire par suite du départ du sieur Dalmays à Paris : « qui me donne grand fecherie ne povoyr faire donner fin audit affaire et tant plus que le Roy partyra dedens deulx jours pour aller à Anet et moy demoureroy ycy avec le seigneur Don Pietro, lequel demeure avec Monseigneur le Dauphin, en sorte que jusques à tant que le Roy sera retourné, qui sera vers la fin de ce moys, il ne se pourra rien faire. Je tiens M. l'ambassadeur du Pape et Monseigneur Lentinoire sy bien dispotz pour faire plaisir à la ville, que comme se feust pour leurs affayres propres, de quoy j'espère que nous en aurons bonne fin. » (8 janvier 1557) ; — de Paul Sadolet, évèque de Carpentras, à M. de Sala, vice-légat

d'Avignon, l'avertissant que les consuls et la ville n'aient poit à différer le vote du don qu'ils doivent faire au Pape, car, dans ce cas, ils auraient des diffi cultés : « *se metteriano facendolo in gran travaglio et pericolo* », ajoutant qu'il aime la ville comme un homme de bien aime sa patrie : « *Yo amo detta città quanto si po amare da un homo da bene la sua propria patria* », mais qu'après avoir fait son office d'ami, il devrait remplir ses obligations de serviteur du S. Père : « *dopo ch'io ho fatto l'officio di vero amico verso di loro, io faro similmento l'officio di vero servitore di Nostro Signore* » (Carpentras, 12 janvier 1557) ; — de Paul Sadolet, évêque de Carpentras, aux consuls, leur reprochant d'avoir décidé d'envoyer un député à Rome au sujet des secours réclamés par le Pape, sans l'en prévenir et leur attitude à son égard plus nuisible à eux qu'à lui : « *mi ha data gran maraviglia et molestia ma piu presto per conto vestro che per mio* ». Il souhaite que Dieu les conserve et leur apprenne à ne point tant abuser de la bonté et de l'amitié de leurs autres amis qu'ils ont abusé de la sienne : « *Dio vi conservi et vi insegni di non abusare tanto della benignità et amarevolezza delli altri amici vestri quanto havete fatto della mia* » (Carpentras, 13 janvier 1557) ; — de Paul Sadolet, évêque de Carpentras, aux consuls, les remerciant de l'envoi de deux gentilshommes qu'ils lui ont adressés pour lui expliquer les raisons qu'ils ont eues d'envoyer un consul à Rome et qu'il approuve, étant chose facile à lui de toujours croire le bien et à user plutôt de bons procédés que de mauvais : « *Essendomi facile cosa a credere sempre il bene et a fare piu presto boni officii che sinistri* » (Carpentras, 16 janvier 1557) ; — de Paul de Sadolet, évêque de Carpentras, aux consuls, leur accusant réception de mémoires qu'ils lui ont adressés « et aussi d'un grand présent de par vous de confitures, duquel vous remercie. Mais j'en ay prins tant seulement demye douzaine de massapans, ce que m'a semblé estre convenable à moy. Le demeurant qu'estoyt excessif vous plaira m'excuser si je ne l'ay retenu » (Carpentras, 18 janvier 1557) ; — des consuls d'Arles, au sujet d'un prêt de 200 setiers de blé à eux deman dé par ceux d'Avignon : « Il n'est possible à nous de le fere vue que sommes en même nécessité et plus grande que vous » (31 mai 1557) ; — de Bernardin de Laurens, consul, député à Rome, aux consuls, au sujet de l'emprunt demandé par le Pape et pour le quel il a offert 5 ou 600 écus pour que la ville en soit quitte (17 juin 1557) ; — du comte de Tende, aux consuls, au sujet d'une demande de blé (Marseille, 18 juin 1557) ; — de Paul Sadolet, évêque de Carpentras, aux consuls, au sujet de l'emprunt demandé par le Pape et de la députation que la ville lui avait adressée : « Je vous recommande de faire tost comme bien voyez que le cas le requiert, car d'autant sera vostre secours plus agréable » (Carpentras, 5 juillet 1557) ; — de Bernardin de Laurens, consul, député à Rome, aux consuls, leur donnant des nouvelles des évènements des Etats de l'Église : « Le XXI juillet arrivarent trois mille Suysses pour le servisse du Papo, pour l'arrivée desquelz le Papo feist grandes démonstrations et feist célébrer solennellement une messe du St-Esperit, après laquelle il arma des chevaliers, les colonels, lieutenans et dix capiteynes des diz Suysses. Deux jours après, le seigneur Antonio Caraffe, frère du cardinal, les conduit avec environ 5 hou 600 chevau legiers et fanterie italienne, jusques à trois ou quatre mille homes, pour avitu ailher Paliano; Marco Antonio Colonna estant adverti de leur antreprise les attandit autour ledit Paliano et segni là hou s'atachèrent les deus camps, premiè rement par escarmoucho, puis, ayant les annemis approchés leur artilherie soutennans, les nostres, sans artilherie, se retirèrent les Italiens an lieu seur et layssèrent l'attaxe aux Suysses desquelz sont demurés cinq enseignes des dis qu'ilz estoyent et pris et blessa le seigneur Julio de Monterotondo et n'at heu Paliano aulcung secours de vivres, somme la perte est tumbée de nostre costé. Monseigneur le mareschal Estroyssy arriva vendredy passé en ceste ville assés mal comptant de cest inconvenient. Monseigneur de Guise a relié son camp par les garnisons ; il est à Maceratta et ses gens aus lieus circonvoysins ; la plus serteyne novelle et seure espérance que l'on aye de l'armée de Levant est que les Vénitiens arrivent ; l'on a espoir que mon dict seigneur de Guise anvoyra par dessà des Francoys à pied et cheval pour secourir de vivres Palian qui n'est pour tenir plus de mois hou septembre. Tout nostre espoir, selon le commun jugement est reposa sur les dis François sans lesquelz il sera bien difficile d'empescher Marc Antoine Colonna de son antreprise, que l'on dit avoyr en son camp peu d'aultre gens que Espagnolz et lansquenez, tous bons soldars » (Rome, juillet 1557) ; — du sieur Dalmays, aux consuls, les avertissant qu'un moyen se présente pour le recouvrement des deniers que le Roi doit à la ville et les invitant à lui envoyer les pièces nécessaires pour cette négociation (Paris,

20 août 1557) ; — de M. de Cambis, aux consuls, leur annonçant que, sur ses instances, M. de Grignan a recommandé la ville à M. de Guise qui a promis d'en parler au Roi : « Il a fait une grande festé à M. de Grignan, de la bonne mulle que la ville d'Avignon luy a donné laquelle il dit que an sa vie n'avoit monté une telle monture » (Lyon, 6 octobre 1557) ; — des consuls de Montfrin à ceux d'Avignon, certifiant que la santé publique est bonne dans leur localité et qu'il n'y a aucun danger de maladie contagieuse (27 novembre 1257) ; — de M. de Cambis à M. d'Anselme, premier consul, lui annonçant qu'il a conféré avec M. de Grignan au sujet des affaires de la ville et qu'il faudra fournir quelque finance : « Et vous diray mieux que vous ferez plus pour nos escu maintenant que vous ne feriez une aultre fois pour deux veu que le Roy demande ung grand emprunt dessus Avignon et le Contat, dont j'en ay hyer dit mon advis et le peu de moyens que se povre pais a de le faire et même de cent mille escuz, que sy tout le Contat estoit en vante ne s'en trouveroit telle somme; ancores vous viendra à point la partie de vingt-cinq mille livres pour vous défandre que cella est ancores deu pour escuz mis au servisse du Roy » (Lyon, 21 décembre 1557) ; — de M. de Tulle, aux consuls, leur annonçant que le Roi a été content de l'offre qu'a faite la ville au baron de La Garde, de prêter à S. M. 25.000 livres pour subvenir à ses affaires « en vous baillant assignation tant de la dite somme que des aultres vingt-cinq mille dont vous avez par cy devant faict prest au feu roy François », qu'il en a écrit au dit baron et au comte de Tende : « Ils vous passeront contract pour la seureté de vostre prest, avec rente bonne et seure au feur du denier douze, comme il a esté faict à ceulx du présent pais de Provence et aultres qui ont presté à Sa Majesté en la présente année... Et vous dire que, à mon opinion, vous ferez un grant coup de prandre ce party car vous asseurerez très bien ceste vieille debte, oultre ce que vous ferez plaisir et service au dict seigneur (Marseille, 17 juin 1558) ; — du baron de La Garde aux consuls, leur demandant de prêter 25.000 livres au Roi : « Et moy mesmes en serez respondant et ippothequerez envers vous La Garde et les biens que j'ay aquis despuys deux ans, en ça qui se montent beaucoup, plus que ne faict la somme que vous demande (Marseille, 17 juin 1558) ; du comte de Tende. aux consuls, au sujet du prêt de 25.000 livres : « Vous prieroy tenir les deniers prests et nous en donner advis quand il sera besoing de les mander prendre ad ce que M. le baron de La Garde et moy y puissions envoyer le général de ce pays, Thulle, qu'est l'un des principaulx commissaires, qui passera les obligations qui seront nécessaires. en attendant que le Roy auquel nous en avons aujourdhuy escript nous en envoye la despesche. Et si le général ne suffist, moy et le dict sieur de La Garde ensemble nous obligerons envers vous tant pour la somme et intérêtz » (Marseille, 21 juin 1558); — de M. de Tulle, aux consuls, au sujet du même prêt de 25.000 livres, leur annonçant qu'il en a été écrit au Roi, et leur donnant l'assurance qu'en cela et en toute autre chose, il agira pour le bien de la ville (Marseille, 21 juin 1558) ; — des consuls de Marseille à ceux d'Avignon, les prévenant que plusieurs cas de peste ayant été signalés, personne n'entrera dans leur ville sans bulletins de santé (25 novembre 1558) ; — du baron de La Garde, aux consuls. leur annonçant qu'il a entretenu le sieur Billet, leur envoyé. de ce qu'il a à leur dire de la part du Roi : « Il me semble que debvez à ceste heure faire demonstration, par effect, à sa dite Majesté du désir qu'avez à la gratiffier ainsi qu'elle s'est promise » (15 décembre 1558) ; — du sieur Dalmays, aux consuls, réclamant ses honoraires et protestant contre les calomnies dont il est l'objet : « C'est chose bien dure à souffrir que, apprès avoyr fidèlement servi et libéralement dépensé le mien en voz affaires, non seullement l'on ne me rend récompense, mays l'on reçoit, avec grand applaudissement telle calomnie contre moy que impossible seroyt d'en controuver de plus infâmes » (Paris, 27 juin 1559) ; — du même, aux consuls, au même sujet : « J'ay heu patience assés et ung chascung sçayt combien ceste république m'a esté marastre : ce pendant ne me suys incliné à vengence en public, que ne privée, jacoyt que j'en aye les moyens propices » (Saint Germain-en-Laye, 3 août 1559) ; — de M. de Rousset, député à la cour, aux consuls, leur annonçant son retour de Flandre, d'où il partit « ou temps que la court trottoit et n'a cessé despuis. » Le 25 avril il rencontra la reine-mère et le chancelier et leur présenta une lettre de Madame de Savoie. « Le dit seigneur prenant la parole, husa de tels termes que l'ussiés dit estre là veneu pour nous, racontant l'onesteté qu'avait esté husée à Madame de Savoie et à lui et beaucoup d'autres choses... Après la Reine, en concluant. dit que cy les feus rois avoient husé

envers nous de libéralité, nous donnans beaucop de privilèges, qu'encores le Roy reignant en feroyt de mesme, nous priant continuer au debvoir qu'avons tousjours monstré... Messeigneurs le Cardinal et de Guise hont remis mes despesches à Fontainebleau où la court s'arestera le demourant de cest esté et n'y sera jacques au XXV du présent » (Paris, 9 juillet 1560) ; — des consuls de Montpellier à ceux d'Avignon, les avisant qu'une épidémie de peste menace Narbonne, Béziers et autres localités et les invitant à ne recevoir personne sans bulletins (Montpellier, 16 juillet 1560) ; — de M. Rousset à M. des Issars, consul, réclamant de l'argent : « Je suis tousjours attendant argent tant celui dont suis obligé que autre que l'on dit m'envoier pour moi. Il m'est difficile suivre ungne grande assemblée en ce lieu ou ce treuve le roy de Navarre et, tous les princes du sanc, tous les chevaliers de l'ordre, tous cardinaus français et tous autres notables de ce royaume. Là ce doibt traicter de tous les affaires généralement de ce roiaume. Je prie Dieu y vouloir mettre la main et vouloir hoster tous les scismes. Nous aurons pour tout certain Monseigneur le cardinal de Sens en Avignon, que cera un grant bien estant bon comme il est » (Fontainebleau, 12 août 1559) ; — du baron de La Garde, aux consuls, les avertissant qu'il conduit la compagnie du comte de Tende pour accompagner le cardinal de Tournon, suivant le commandement du Roi et de MM. de Guise, et qu'ils aient à préparer un logis : « le plus près du palais et le mieulx qu'il sera possible avec les gens de la suitte » (Tarascon, 15 août 1560) ; — du cardinal Farnèse, aux consuls, leur annonçant qu'il a appris par le vice-légat les mouvements qui ont eu lieu dans le Comtat pour les affaires religieuses et les exhortant à ne pas manquer à leur devoir et à se conduire avec le dévouement accoutumé envers le Saint-Siège : « *in quel modo che si richiede alla vostra solita devotione verso la sedia apostolica* » (Caprarola, 17 août 1560) ; — de P. Parpaille et E. Rota, députés de la ville, aux consuls, leur annonçant qu'ils ont présenté les lettres de la ville au dataire, lui racontant : « l'insult des Luthériens et combien Avignon estoyt en dangier... Je dis au Pape que la ville, pour sa povreté que si souvent je luy avoys racomptée, ne pouvoit fere lieve de gens à se garder pour longtemps et que nostre légat y devroit contribuer. Soudain, la poste fut despeschée au légat qui offrit 4.000 écus et le Pape en mande 6.000 et en a escritp à M. le cardinal de Tournon pour vous fere prouvoir d'arthilerie si en aurez besoing, ou pour assaillir les Ugueneaulx ou pour vous desfendre » (Rome, 24 août 1560) ; — de M. de Rousset, aux consuls, au sujet des affaires de la ville et réclamant de l'argent : « J'en suis pressé jusques à estre prisonnier à la provosté, aussi je vous supplie considérer que n'ay plus moien suivre la cour et seray constraint abandonner tout. Le Roy a faict ungne assemblée des princes et autres principaus de son reaume pour prouvoir aus trobles de la religion, au faict de la justice, aus moiens d'acquitter les debtes et à la politique du roiaume, cela retarde tous autres affaires pour quinze jours, que vient mal à point pour tous » (31 août 1560) ; — du viguier de Marseille, aux consuls, les avertissant qu'il a appris secrétement que près de 3 à 400 hommes venant de la rivière de Gènes, de Brignoles et autres lieux, sont entrés à Avignon déguisés en mariniers et en marchands, avec l'intention de saccager la ville (Marseille, 25 septembre 1560) ; — de M. de Rousset, aux consuls, réclamant de l'argent destiné à M. de Tulle : « Quant à celui que m'avés envoié, j'en ay paié ce qu'avois emprunté pour vivre à la suite de la court » (9 octobre 1560) ; — du même, aux consuls, leur annonçant que les affaires de la ville sont terminées mais qu'il ne peut retirer les vidimus des privilèges faute d'argent: « Je n'ay sou ni ne peus recouvrer les vidimus des privilèges » (Paris, 18 octobre 1560), etc.

AA. 43. Liasse. — 230 pièces papier, 90 sceaux plaqués.

1561-1580. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls au cardinal Farnèse, légat d'Avignon, au sujet du passage des gens de guerre du roi de France à Avignon et dans le Comtat Venaissin (Avignon, 17 septembre 1561) ; — du consistoire de l'église réformée d'Orange aux consuls, au sujet de l'arrestation de Pierre Boutin, marchand de Zurich, dont il demande l'élargissement (20 mai 1562) ; — des consuls de Tarascon à ceux d'Avignon les remerciant de les avoir prévenus que le baron des Adrets s'était embarqué à Valence, protestant de leur reconnaissance et « vous assurant que venant le cas que fussiés assiégés, nous laisserons tout pour vous aller secourir » (20 août 1562) ; du comte de Tende aux consuls, au sujet de la perte d'artillerie qui n'a été perdue « que pour le service de Nostre Saint Pere et de sa Majesté » (25 août 1562) ; — du

cardinal Farnèse, aux consuls, leur annonçant qu'il a trouvé un prédicateur pour le carême, Ottavio de Ravenna, de l'ordre des Franciscains et professeur à l'Université de Bologne (22 janvier 1563); — des consuls de Carpentras à ceux d'Avignon, leur demandant de laisser entrer sans droit de gabelle « quelque quantité de métail pour les piesses d'artillerie que le maistre fondeur ha accordé faire pour nous en vostre ville d'Avignon » (7 février 1563) ; — du pape Pie IV, aux consuls, leur promettant son appui dans les dangers menaçant Avignon et le Comtat-Venaissin (1 juin 1563) ; — du sieur Jean-Baptiste Fauchier, aux consuls, les remerciant de l'avoir chargé des affaires de la ville à Rome et leur donnant des nouvelles de l'érection du collège des Jésuites (Rome, 20 août 1565) ; — du même, aux consuls, au même sujet : « touchant à l'aultre supplication intitulée : Suppressio Monasterii Monialium sancte Precepte et illius loco erectio Collegii societatis Jesu » « encore que le dataire ne l'aye treuvée ne vous donrès aulcune facherie car je luy ai donné la copie pour la faire signer un aultrefois du Pape » (Rome, 13 septembre 1565) ; — de Fabrice Serbelloni, aux consuls, au sujet des gabelles (Dal Castel di Malgrato, 26 septembre 1565) ; — de J.-B. Fauchier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville. « Je crois que l'on aura bien tost ung nouveau archevesque d'Avignon si est vrai ce que j'entens que le cardinal Bossuti soit allé de vie à trespas » (Rome, 15 octobre 1565) ; — de Charles, cardinal de Bourbon, aux consuls, au sujet des privilèges de la ville (Nantes, 16 octobre 1565) ; — du sieur Pierrebon, aux consuls, leur demandant de faire réintégrer aux magasins du Roi, à Marseille « toutes les munitions de guerre, qui, durant ces troubles passés, ont estés deslivrés de ses magasins de ceste ville » (Marseille, 16 janvier 1566) ; — du sieur d'Aubres, envoyé de la ville à Rome, aux consuls, leur annonçant son arrivée et qu'il ne s'est pas encore présenté au pape, attendant la confection d'un bassin et d'un vase d'argent doré qui ne sont pas encore prêts et qu'il doit lui présenter (Rome, 13 mai 1566) ; — du sieur Renato da Birago, aux consuls, les avertissant qu'il y a eu des cas de peste à Lyon et leur demandant des nouvelles de la santé de la ville (Lyon, 17 mai 1566) ; — du sieur d'Aubres envoyé de la ville à Rome, aux consuls, leur faisant espérer la bonne solution des affaires de la ville (22 mai 1566) ; — du cardinal Alessandro, aux consuls au sujet des affaires de la ville (Rome, 28 mars 1569) ; — de Charles IX, roi de France, aux consuls, leur annonçant qu'il a appris par le comte de Tende que les « ennemys ont passé le Rosne et menassent d'aller assiéger vostre ville. Et désirant la conservation d'icelle tant ainsi que si elle nous appartenoit, nous écrivons à nostre dict cousin, le comte de Tende et aux sieurs de Suze, de Maugiron et aultres, que sont de par della d'y employer toutes leurs forces » (Chateaubriant, 1 mai 1570) ; — du sieur Torquato, aux consuls, les assurant de son dévouement à la ville (20 janvier 1572) ; — de l'abbé de « sancto Solutore, » aux consuls, au sujet de menaces des huguenots contre la ville et de la nécessité de les poursuivre dans la principauté d'Orange (Rome, 28 janvier 1572) ; — de M. de Fogasse aux consuls, au sujet de l'obtention de la cour de France, de lettres de naturalité (Paris, 22 février 1572) ; — de M. d'Aubres, envoyé de la ville à Rome, aux consuls, leur annonçant qu'il a remis leur supplique au pape et qu'il fera savoir au cardinal d'Armagnac « que sa voullenté est qu'il demeure avec nous et que s'il lui demande congé qu'il ne le luy permettra point » (Rome, 24 février 1572) ; — de M. de Fogasse, aux consuls, au sujet des lettres de naturalité et leur annonçant qu'à l'avenir, la ville ne sera tenue de les faire confirmer qu'une fois du vivant de chaque roi (Paris, 9 mars 1572) ; — de de M. de Fogasse à M. d'Orsan, chevalier de l'ordre du roi, au sujet des lettres de naturalité (Paris, 1 mai 1572) ; — de Gabriel de Collin, aux consuls, au sujet des lettres de marque lancées par le roi contre la ville (Paris, 25 Mai 1572) ; — du cardinal Farnèse aux consuls, leur recommandant le sieur Henrici comme secrétaire de la ville (Rome, 30 mai 1572) ; — de M. d'Aubres, aux consuls, « enfin Sa Sainctelé cest résolue de vous envoyer Monseigneur le comte de Martinengues qu'est ung brave et honneste gentilhomme, avec puyssance de dresser forces cellon le besoin » (Rome, 12 juin 1572) ; — de M. de Montmorency de Damville, aux consuls, au sujet de la révocation des lettres de marque obtenues par le sieur de Pierre à cause de la baronnie de Baumes et les assurant de sa protection près du roi (Boulogne, 15 juin 1572) ; — des consuls, au cardinal de Bourbon, au sujet des lettres de représailles lancées contre la ville (22 juillet 1572) ; — de l'abbé « di Santo Solutore » aux consuls au sujet de la révocation des lettres de représailles lancées par le roi de France contre la ville (Rome, 27 juillet 1572) ; — des consuls

de Grenoble à ceux d'Avignon, leur adressant une demande de deux libraires de Paris, qui « ont entrepris de reimprimer Munster et y adjouster la description de la France » et les engageant à leur envoyer la description de leur ville. « Et nous asseurans que vous y prendrès plaisir d'autant que cest pour honorer toute nostre France » (Grenoble, 19 aout 1572) ; — des consuls de Valence, à ceux d'Avignon, « vous advertissant que, Dieu gràces, sommes garantis des huguenaulx, ayans à nostre pouvoyr la ville, puys le XXVIII du moys passé » (Valence, 6 septembre 1572) ; — des consuls de Beaucaire à ceux d'Avignon, leur annonçant que la foire n'aura pas lieu « pour la desfiance que ceulx de la religion nouvelle ont conceu contres nous » (Beaucaire, 22 septembre 1572) ; — de M. de Barchon, gouverneur d'Orange, aux consuls, les assurant que son plus grand désir est d'entretenir la paix entre les deux Etats (Orange, 13 octobre 1572) ; — de M. de Fogasse, aux consuls, au sujet des lettres de naturalité (Paris, 25 octobre 1572) ; — des consuls, à M. de Fogasse, au même sujet (Avignon, 6 novembre 1572) ; — du cardinal de St-Sixte, aux consuls, les assurant de sa protection (Rome, 17 novembre 1572) ; — de M. de Barchon, gouverneur d'Orange, aux consuls, les priant de veiller « à la punition et correction des voleurs qui journellement tàchent de romprent la paix et amitié à ceulx qui ont envye vivre en icelle » (Orange, 20 décembre 1572) ; — de M. de Bueisse, au sujet d'achat de blé fait par la ville (5 janvier 1573) ; — de M. d'Aubres, aux consuls, leur annonçant qu'il a visité le cardinal de St-Sixte et le cardinal de Cosme, bien disposés en faveur de la ville et qu'il fera incessamment hommage au Pape, au nom de la ville.(Rome, 12 janvier 1573) ; — de M. de Barchon, gouverneur d'Orange, aux consuls, demandant la punition du sieur Motet (Chàteau d'Orange, 8 fevrier 1573) ; — de M. de Barchon, aux consuls, les assurant de son désir d'entretenir la paix avec la ville (Chàteau d'Orange, 11 mars 1573) ; — de M. de Fogasse, au sujet des lettres de naturalité (13 mars 1573) ; — de M. d'Aubres, aux consuls, au sujet des poursites faites par le clergé d'Avignon pour se faire exempter des gabelles, et les assurant qu'ils n'ont rien à craindre de ce còté (6 avril 1573) ; — des consuls de Marseille, à ceux d'Avignon, les rassurant sur les bruits de maladies contagieusss « dont l'on doubte des parties du Levant » et les assurant qu'il ne sortira de leur ville aucune marchandise qui ne porte un certificat signé d'eux et revètu des armoiries de la ville (7 avril 1573) ; — de M. Albert, lieutenant des ports d'Arles, au sujet de l'exemption des droits de douanes pour les vins envoyés par la ville au Pape (7 avril 1573) ; — de M. de Fogasse, aux consuls, au sujet de lettres de naturalité (Paris 28 avril 1573) ; — du même aux consuls, au même sujet (Paris, 28 avril 1573) ; — du cardinal de Cosme, aux consuls, au sujet des menaces des huguenots d'Orange contre la ville et les assurant de la sollicitude du Pape pour la ville (Rome, 8 mai 1573) ; — de l'abbé de St-Salut, aux consuls, au sujet du choix de Marc-Antoine Martiningues, comme général des armes à Avignon et dans le Comtat-Venaissin (Rome, 13 juin 1573) ; — du cardinal de Cosme, aux consuls, au même sujet (Rome, 13 juin 1753) ; — du cardinal de St-Sixte, assurant la ville de sa protection (Rome, 15 juin 1753) ; — de M. de Fogasse, aux consuls, au sujet des lettres de naturalité (Paris, 2 juillet 1573) ; — du comte de Villeclaire, aux consuls, au sujet des moyens de défense de la ville contre les huguenots : « J'ay ce jourd'huy même, escript à quatre des principaulx cardinaux de la court et leur ay tenu tel langage qu'ilz ne fauldront de remonstrer à nostre Sainct Père le peu de moyen que vous avés et le grant besoing que ce pays yci a d'estre secouru de nostre Sainct Père » (L'Isle, 9 juillet 1573) ; — du cardinal de Cosme, aux consuls, leur annonçant le départ de Rome de M. d'Aubres et leur faisant connaître la prudence qu'il a apportée dans ses négociations (Rome, 15 août 1573) ; — de l'abbé de St-Salut, aux consuls, les assurant de son dévouement à la ville et leur faisant connaître la façon dont M. d'Aubres s'est acquitté de sa mission « la desterità et modestia di esso Monsignor di Aubres e stata tale che ha obligato tutti a far servitio a quella città » (Rome, 16 août 1573) ; — de M. Pierre de St-Sixt, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Paris, son entrevue avec le légat pour les affaires de la ville et ses démarches qu'il a dù interrompre « veu que tous ces seigneurs sont occupés pour les distes festes grandes que s'approchent pour l'entrée du Roy de Pollogne, et ce jourd'hui ledit Roy a presté serment à l'église Nostre Dame de Paris avec grand triumphe qui faisoit beau voir où le Roy, Reines, Princes et Princesses ont tous assisté et, après le serment, ont toutz disné à l'evesché. Il fault prendre ces seigneurs à leurs heures et commodités » (Paris, 10 septembre 1573) ; —

du nonce Salviati, aux consuls, au sujet de la demande faite par le cardinal d'Armagnac de quitter Avignon pour ses affaires personnelles et de l'intérêt que M. de Bourbon porte à la ville « l'illustrissimo di Borbone porta singular affettione alla città d'Avignone e sempre in ogni cosa cercara di sodisfarla » (Paris, 24 septembre 1573 ; — du cardinal de Cosme aux consuls, leur annonçant que le Pape a renouvelé au cardinal d'Armagnac l'ordre de ne point partir d'Avignon avant la cessation des troubles et des bruits de guerre « fin che non sia del tutto cessato il rumore et sospetto de la guerra » (Rome, 29 septembre 1573) ; — du comte de Villeclaire, aux consuls, leur annonçant « que Dieu nous a donné ce jourd'huy si beau et heureux commencement pour rabattre l'arrogance des ennemis, c'est que dix huict de nos chevaux légiers sont partis d'icy et ont habordés les ennemis et suivys jusques aux portes de Ménerbes » (Cavaillon, 30 octobre 1573) ; — de l'abbé de St-Salut, aux consuls, au sujet de leur demande de ne point permettre au cardinal d'Armagnac de quitter le gouvernement de la légation (Rome, 5 octobre 1573) ; — de M. de Fogasse, aux consuls, au sujet de lettres de naturalité (Paris, 8 octobre 1573) ; — de M. de Folard, commissaire des vivres, le priant de secourir l'armée de vivres, de pain et de vin « lesquels vivres, outre le service très grand que ferez à Sa Majesté, vous seront payez a prix si raisonnable qu'aurez occasion grande de vous en contenter » (du camp de St-Paul, 24 octobre 1573) ; — de M. Pierre Suarès, aux consuls, au sujet du transport de deux couleuvrines et de boulets d'Aigues-Mortes à Avignon (31 octobre 1573) ; — de M. de la Baume, consul de Bollène, aux consuls, au sujet de la fourniture du pain à St-Paul (St-Paul, 4 novembre 1573) ; — de M. de Quilly, aux consuls, leur annonçant que, par ordre du garde-général de l'artillerie de France, en Languedoc, il leur renvoie les deux couleuvrines et les boulets qu'ils avaient prêtés (Aigues-Mortes, 12 novembre 1573) ; — du cardinal de Cosme, aux consuls, les assurant de la sollicitude du Pape et de ses ministres « In ogni caso sempre che vi rimetterete a li ministri di Sua Santità, non potrete errare » (Rome, 28 décembre 1573) ; — du sieur Antoine Richard, aux consuls, au sujet d'achats de blés faits par la ville (31 août 1573) ; — du cardinal d'Armagnac, aux consuls, les engageant à se contenter de 50 écus que leur présente le docteur Sizoine (15 septembre 1573) ; — du sieur Jean Besson, aux consuls, au sujet des achats de blé faits pour la ville en Bourgogne (Lyon, 11 janvier 1580), etc.

AA. 44. (Liasse.) — 117 pièces papier, 56 sceaux plaqués.

1582-1590. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. de Berton demandant l'envoi des lettres du roi au sujet du droit de foraine (Paris, 2 décembre 1582) ; — du cardinal de Cosme, aux consuls, au sujet de l'envoi de Grimaldi comme gouverneur du Comtat-Venaissin (20 novembre 1584) ; — du sieur Delorme, promettant de s'occuper des affaires de la ville (Nimes, 17 décembre 1584) ; — de Dominique Grimaldi, évêque, de Cavaillon, au sujet du paiement de l'indemnité mensuelle de 400 francs « quatrocento franchi » pour le logement des troupes italiennes (19 février 1585) ; — des échevins de la ville de Lyon, annonçant la reddition de la citadelle de la dite ville « La grande desfiance que nous avons du costé de la citadelle de ceste ville de jour à aultre augmentoit, de telle sorte que craignans d'estre forcez par le moien d'icelle, de tenir aultre party que celluy du roy, nous a faict mectre en debvoir de nous relever de tel umbraige et desfiance, ce qui fut le jour d'hier exécuté si dextrement que, par la grâce de Dieu, sans coup fraper ny sans effusion de sang, la dicte citadelle est présentement réduicte avec la dicte ville, en l'obeyssance de sa Majesté soubz le commandement de Monsieur de Mandelot, nostre gouverneur en estant le sieur Dupassaige et tout son train et soldatz sortiz avec leurs armes et bagages sans qu'il leur aye esté faict tort d'une espingle vaillant » (Lyon, 3 mai 1585) ; — de Raymond Melluret, aux consuls, au sujet de son exemption de tailles et autres charges et de l'achat de sa maison (11 mai 1585) ; — des consuls de Vienne certifiant qu'il n'y a aucun cas de peste dans la dite ville (12 mai 1585) ; — des consuls de Beaucaire, au sujet de la santé publique (21 mai 1585) ; — des consuls de Nimes, démentant qu'il y ait des cas de peste à Montpellier et dans les environs (22 mai 1585) ; — des consuls de Vienne, certifiant qu'il n'existe dans leur ville aucune personne suspecte de contagion (24 mai 1585) ; — des consuls de Nimes, au sujet de la délivrance du sieur de Boissières, retenu prisonnier « cela nous faira cognoistre que nous sommes vrayment bons voysins veu que celuy qui est prisonnier est de nostre ville appartenant à des honorables familles d'icelle » (26 mai 1585

du prieur de la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon, au sujet du paiement des arrérages d'une pension (6 juin 1585) ; — de Pietro Alfonsi, au sujet des affaires de la ville (Rome, 2 juin 1586) ; — du même, au sujet du paiement d'une pension due aux Chartreux de Villeneuve lez Avignon (27 juin 1586) ; — du même, au même sujet (3 novembre 1586) ; — du sieur Parent, au sujet du paiement des arrérages d'une pension (8 avril 1587) ; — de M. d'Orsan à M. de Merveilles à Paris, au sujet des affaires de la ville (9 mai 1587) ; — du même, au même (20 mai 1587) ; — de Pietro Alfonsi au sujet des pensions dues par la ville (9 septembre 1587) ; — du sieur Parent, chargé des affaires de la ville à Paris, au sujet des droits de foraine (janvier 1588) ; — du même au même sujet (1 février 1588) — de François de Suarès, réclamant des nouvelles de la ville : « Je vous escrivis par le précédent courrier, vous advisant de la résolution de Sa Sainteté de secourir le pais par le moyen des forces de Monseigneur le duc de Meine et du seigneur Alfonse, colonel des Corses » (31 octobre 1588) ; — de M. de la Bastie, envoyé de la ville à Rome, informant les consuls que « Nostre Sainct Père a promis de nous bailler secours » (18 avril 1589) ; — de Dominique Petrucci, évêque de Strongoli, au sujet de sa nomination comme vice-légat d'Avignon (26 juillet 1589) ; — de M. de la Bastie, engageant les consuls à recevoir dignement le nouveau vice-légat et à lui faire le présent de bienvenue (Nice, 26 juillet 1589) ; — de G. Angelo Papio, aux consuls, leur faisant l'éloge du nouveau vice-légat (Rome, 23 septembre 1589) ; — du cardinal Cornaro, au même sujet (Rome, 23 septembre 1589) ; — de M. de Montmorency, aux consuls, au sujet du refus de l'entrée d'Avignon, aux habitants de Villeneuve (22 octobre 1589) ; — de M. de Montmorency, aux consuls, les assurant de sa bienveillance « voulant bien croire, puisque vous l'asseurés, que le reffus qu'a esté faict de l'entrée d'Avignon à aulcungs de mon gouvernement, a esté plus tost à cause de la peste que pour aultre subgect, ce que je ne treuve pas maulvais » (Beaucaire, 29 octobre 1589) ; — du même, aux consuls, au sujet de la mission du sieur Ferrando et les assurant de sa bienveillance (7 décembre 1589) ; — de M. Francois Suarès, au sujet des affaires de la ville (Rome, 23 mars 1590) ; — du même, aux consuls, au même sujet (Rome, 13 juin 1590) ; — de M. de Panisse, aux consuls, leur dévoilant une grande trahayson en ceste ville, laquelle estoit tramée par tant et tant de personnes qui ont libre accès en nostre ville d'Avignon » et leur annonçant son arrivée prochaine (Aix, 19 juillet 1590) ; — de la comtesse de Sault, aux consuls, leur donnant des détails sur « une grande entreprinse et trahison en ceste ville qui se devoit exécutter pour y mettre les ennemis dedans, par le moyen de quelques maisons qui joignoient aulx murailles ou l'on dressoit des mines dans les caves qui faysoient sauter ung grand quartier de courtine de la ville » (16 juillet 1590) ; — du cardinal Montalto, aux consuls, au sujet de la garde de la ville « Si scrive di nuovo al generale et si scrive de buona manera che voglia tenere il solito presidio di fanteria a cotesta città et tanto piu vigilare quanto e maggiore il bisogno et pericolo che soprasta da gli ugonotti ; si non provedera, avisarete il particolare in che manca che se gli dara rimedio opportuno » (24 juillet 1590) ; — de François Suarès, aux consuls, au sujet de la contribution de la ville à la trêve et de la confirmation des statuts du Comté-Venaissin (24 juillet 1590) ; — du même, aux consuls, au même sujet (7 août 1590) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de monnayeurs venus pour travailler à la monnaie de cette ville (18 août 1590) ; — de François Suarès aux consuls, au sujet du « présent des saillières que je donnoy à Monseigneur le cardinal Montalto, au nom de la ville » (24 août 1590) ; — de François Suarès, aux consuls, au sujet de la réunion du conclave : « les cardinaux entrent demain en conclave et l'on espère que, moyennant la grâce de Dieu, ils procèdent tost à quelque sainte et salutaire élection pour tost subvenir aux besoins de l'église, car autrement on craint que ce conclave ne soit long pour la discordance d'opinion qui pourroit estre entre les divers partis ; le jugement de la future élection est fort difficile pour la grande multitude des subgects papables qui se retreuvent maintenant (6 septembre 1590) ; — du même, aux consuls, leur annonçant : « comme, par la grâce de Dieu, ce matin environ le midy, Monseigneur le cardinal Castagne ha esté esleu pape lequel ha pris le nom d'Urbain septième, élection saincte et dont le peuple fait icy très grande allégresse (15 septembre 1590) ; — du capitaine Ycart, au sujet de prisonniers faits à Roquemaure (15 septembre 1590) ; — de Cosme de Strossi, gouverneur de Noves, aux consuls : « Ce n'est point à ceulx d'Avignon ny du Comte que j'en veulx mais à tous ceulx quy ont du

bien en Provence et qui ne veulent payer les contributions et charges qu'ils doibvent » (18 septembre 1590) ; — du cardinal Montalto aux consuls, au sujet de la garde de la ville et des juifs (22 septembre 1590) ; — de François Suarès, aux consuls, au sujet de la maladie d'Urbain VII et de diverses affaires de la ville (26 septembre 1590) ; — du même, au sujet de la mort d'Urbain VII : « Il plut à Dieu ce jour-là (27 septembre) appeler à soy nostre sainct Père le Pape Urbain VII qui n'a vescu, depuis le jour de sa création, sinon douze jours, et estant tumbé malade le jour après son élection, n'a peu estre couronné, accident très rare et qui peut-estre est sans nul autre exemple de pape qui soit esté prévenu de la mort avant sa couronation. Jamais Rome ne fist plus d'allégresse a création de pape pour la santé duquel continuellement, durant sa maladie, on a fait icy de très grandes prières et processions mais Dieu monstre d'estre irrité contre nous puisqu'il a voulu si tost rappeler à soy un tel pape qui avoit desjà jetté les fondemens d'un très sainct et heureux pontificat » (29 septembre 1590) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé de la ville (1 octobre 1590) : — de François Suarès, aux consuls, aux sujets des affaires de la ville et de l'élection du nouveau pape : « Les cardinaux entreront en conclave, ils entreront dimanche sept du présent et l'opinion est très grande que le cardinal Santa Severina, doive estre pape, ce qu'estant, nostre cause contre les juifs sera tost dépêchée. On parle aussi des cardinaux de Como, Mondovi, Paleoti et Cremona, mais le jugement en est très difficile » (2 octobre 1590) ; — des consuls d'Aix, assurant les consuls du bon état de santé de la ville (5 octobre 1590) ; — des consuls de Marseille, démentant les bruits de peste dans cette ville (9 octobre 1590) ; — de M. de Garnier, viguier d'Aramon, au sujet de la prise de brigands ravageant la contrée (13 octobre 1590) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de soldats ayant ravagé les mas environnants (19 novembre 1590) ; — des consuls de Marseille, au sujet des bruits de peste (20 novembre 1590) ; — de François Suarès, donnant des nouvelles de la future élection du pape : « Il est plus difficile que jamais de fonder aucun jugement sur le pape futur, car, en somme, c'est œuvre du Saint Esprit dont plusieurs pensent que tel le sera que l'on ne pense, quoyque tousjours les cardinaux Mondovy, Cremona, Paleoti et Santa Severina, se maintiennent en grand prédicament » (27 novembre 1590) ; — du duc de Savoie, aux consuls, les assurant de son affection (6 décembre 1590) ; — de Joseph Capra, maître des ports de S. A. de Savoie, aux consuls, leur annonçant l'élection du cardinal Fondrato, comme pape (12 décembre 1590) ; — de François Suarès, aux consuls, leur annonçant l'élection du pape : « La présente sera pour vous faire entendre comme mercredy cinquiesme du moys présent, Monseigneur le cardinal de Crémona, a esté esleu pape avec le très grand applaudissement de tout ce peuple. Il se couronna avec grande solennité en l'église de Sainct Pierre, le samedy ensuyvant, huict du présent moys et hier alla prendre la possession à Sainct Jehan Lateran, accompagné du peuple romain en très riche et pompeux appareil. Il a prins le nom de Grégoire XIV et son entrée au pontificat donne très grande espérance de sainteté, douceur et libéralité » (24 décembre 1590), etc.

AA. 15. (Liasse.) — 123 pièces papier, 1 pièce parchemin, 55 sceaux plaqués.

1591-1599. — Correspondance des consuls. Lettres : des consuls d'Arles à ceux d'Avignon, les priant de détourner les habitants de venir à la foire de Saint-Antoine : « Sy est ce que l'injure du temps que ce misérable siècle a ramené » (14 janvier 1591) ; — de François Suarès, aux consuls, au sujet des affaires de la ville (22 janvier 1591) ; — du même, au même sujet (19 mars 1591) ; — des échevins de Lyon, aux consuls, au sujet « d'ung discours fait par les hérétiques, comme il est à croire. Vous verrez comme ilz calomnient impudemment la renommée de Monseigneur le duc de Parme et la Majesté de nostre roy catholique » (21 mars 1591) ; — de François Suarès, au sujet des affaires de la ville (28 mars 1591) ; — du même, au sujet de la défense de la ville et des représentations faites à ce sujet au cardinal Sfondrato « auquel ayant représenté comme j'avoy jà fait à Sa Sainteté le grand péril où se trouve la ville et défiance où elle est pour les advis que l'on reçoit de toutes parts qui la tiennent en perpétuelle allarme, pour raison des gens de guerre qui s'assemblent ès provinces voisines, le suppliant d'accélérer les effects de la bonne intention que Sa Sainteté a à nostre conservation, en considérant où est Avignon, quels sont ses voisins et quel son mal tant propre que général en ceste universelle et déplorable combustion de la France » (13 avril 1591) ; — du

même au même sujet (19 avril 1591) ; — d'Alfonse d'Ornano, aux consuls, les assurant « que Monsieur de Monbrun ne bougera rien jusques au douze juin qu'il me viendra trouver » (6 juin 1591) ; — de Monseigneur de Batimoro, au sujet de l'ambassade envoyée par la ville au pape (16 novembre 1591) ; — du cardinal de Montalto, assurant les consuls de sa protection (28 décembre 1591) ; — de Monseigneur de Batimoro, aux consuls, leur annonçant la nomination de Dominique Grimaldi, comme vice-légat d'Avignon (8 mars 1592) ; — du même, aux consuls, leur annonçant le retour des ambassadeurs de la ville, M. d'Orsan et le docteur Lovansi (8 mars 1592) ; — de M. Gilles Crozet, aux consuls, au sujet du mauvais accueil fait au seigneur Alphonse à son passage à Villeneuve (15 mai 1592) ; — du même, aux consuls, les informants des mauvaises dispositions du « seigneur Alphonse » auquel « pluzieurs seigneurs et aultres ont représenté et représentent journellement et le persuadent de ne s'employer nullement pour nous et lui allèguent pluzieurs raizons pour le dissuader de ce faire » (20 mai 1592) ; — des consuls, à M. Taurugi, archevêque élu d'Avignon, le félicitant du choix que le Pape a fait de sa personne (2 janvier 1593) ; — des consuls, au Pape, le remerciant de la nomination de Silvio Savelli, comme vice-légat (3 janvier 1593) ; — des consuls, à M. Suarès, agent de la ville à Rome, lui annonçant l'envoi d'un mémoire au sujet des monnaies « cependant nous vous dirons que nous escrivons à sa Saincteté ou désordre et confusion qui est survenue aux monoyes de Nostre Sainct Père et à celles du Roy, et le mal est venu d'aultant que tous les gouverneurs des provinces circonvoisines et aultres gentilhommes ou gouverneurs de quelque lieu ou village proche de nous, c'est licencié dresser monnoyes sans loix ni poix et sans règlement aulcung ains de leur propre authorité » (21 janvier 1593) ; — de M. de Montmorency, aux consuls, les remerciant de la part qu'ils ont prise à la mort de son fils (8 mars 1593) ; — de Pierre Aldobrandini, aux consuls, les félicitant de la façon dont ils ont traité Ascanio della Corgna, général des armes et les exhortant à vivre en bonne union avec les agents du Saint Père (5 juillet 1593) ; — de François Suarès, aux consuls, au sujet des monnaies (6 juillet 1593) ; — des consuls, au duc de Montmorency, gouverneur et lieutenant général en Languedoc, au sujet de la saisie de monnaies par le maître des ports de Villeneuve (24 juillet 1593) ; — du duc de Montmorency, aux consuls, leur annonçant qu'il a donné les ordres pour que ceux d'Avignon puissent conduire par le Rhône, les blés qu'ils achètent dans le Comtat et qu'il a accordé la traite de 500 charges de blé du Languedoc pour la provision de la ville (7 août 1593) ; — des consuls à François Suarès, au sujet des affaires de la ville (8 octobre 1593) ; — des consuls, au Pape, au sujet du départ du marquis de la Corgna, général des armes dans l'Etat d'Avignon et dans le Comtat-Venaissin « come cavaliere prudentissimo e expertissimo nell'arte militari a con ogni cura e providentia necessaria guadarta questa vestra città d'Avignone contra li heretici hugonoti » ; — des consuls, aux sieurs de Bedoin et d'Antenon, au sujet du paiement d'une somme de 230 écus (19 mai 1595) ; — des consuls, à M. de Lesdiguières, au même sujet (20 mai 1595) ; — des consuls d'Arles à ceux d'Avignon, leur annonçant l'arrivée de Rostang Riguaud, pour les édifier, ayant reçu avis « que Monseigneur le légat et vous aviés faict faire procession générale et feu de joye pour la réception du roy faicte par nostre Sainct Père d'aultant qu'on en parle diversement » (14 octobre 1595) ; — des consuls, au Pape, au sujet d'un règlement fait par le légat pour l'élection du conseil (19 février 1596) ; — des consuls, au sieur Alexandre Cezarini, agent de la ville à Rome, lui recommandant les affaires de la ville (14 décembre 1596) ; — du cardinal d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leur affection, les assurant de son dévouement aux affaires de la ville et du zèle de Cezarini, agent de la ville à Rome (18 janvier 1597) ; — des consuls, au sieur Cezarini, lui envoyant les remontrances de la ville (27 juin 1597) ; — des consuls de Beaucaire, à ceux d'Avignon, au sujet de la contagion et annonçant qu'ils rétablissent les bulletins (8 juillet 1597) ; — de Cezarini, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet des affaires de la ville (17 juillet 1597) ; — du cardinal d'Avignon, aux consuls, les assurant de son dévouement à la ville (21 juillet 1597) ; — du même aux consuls, au même sujet (13 août 1597) ; — du cardinal Aldobrandini à l'évêque de Cavaillon, vice-légat d'Avignon, au sujet des contributions à partager entre la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin (7 septembre 1597) ; — du cardinal Aquaviva à l'évêque de Cavaillon, au même sujet (8 septembre 1597) ; — de M. Thomé, aux consuls, au sujet des lettres obtenues contre la ville par le sieur de Bothéon, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Lyon (20 décembre

1597) ; — des consuls d'Avignon au pape, faisant l'éloge de Scipion Pavi, retournant à Rome (27 février 1598) ; — des consuls de Beaucaire aux consuls, les assurant de leur dévouement à la ville (12 mai 1598) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, aux consuls, les informant que quelques cas de contagion se sont produits dans la ville, mais que les malades ont été expulsés et que la santé publique est bonne (3 août 1598) ; — du cardinal d'Avignon aux consuls, au sujet de la contribution due par la ville (22 août 1598) ; — des consuls de St-Rémy aux consuls, au sujet de la santé publique (26 août 1598) ; — des élus ordinaires et procureur du pays du Comté Venaissin aux consuls, au sujet de l'imposition des tailles (26 août 1598) ; — des consuls de Valence aux consuls, les assurant de la bonne santé de leur ville (29 août 1598) ; — des échevins de Lyon au même sujet (3 septembre 1598) ; — des mêmes, au même sujet (11 septembre 1598) ; — du cardinal de Florence, aux consuls, les assurant de sa protection (21 septembre 1598) ; — du cardinal de Sienne, aux consuls, félicitant les nouveaux consuls de leur élection et les assurant de sa protection (22 septembre 1598) ; — de Dom Paul de la Ravoire, prieur de la chartreuse de Bonpas, aux consuls, les prévenant des ravages causés par la Durance (22 octobre 1598) ; — du prévot des marchands et échevins de Lyon, au sujet de la santé publique (16 novembre 1598) ; — de M. de Syssoigne, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la santé publique à Aix et à Marseille (20 novembre 1598) ; — du viguier, consuls et gouverneur de Marseille, au même sujet (24 novembre 1598) ; — des consuls de Romans, aux consuls, au sujet de la santé publique (26 décembre 1598) ; — du sieur de Unda, aux consuls, au sujet d'un procès devant la cour des aides de Montpellier (8 février 1599) ; — de M. de Rochemaure, aux consuls, au sujet des surcharges que les habitants du Languedoc souffrent à l'entrée des marchandises dans la ville (7 mai 1599) ; — de MM. des Issars et Roaix, aux consuls, au sujet de leur passage à Antibes et de la contagion (4 avril 1599) ; — du cardinal de Sienne, aux consuls, les assurant de sa bienveillance envers la ville (15 avril 1599) ; — du sieur Villaudi, aux consuls, au sujet des dépenses de la guerre à payer par la ville et par le Comté-Venaissin (30 août 1599) ; — du cardinal Aldobrandini, au sujet de la mission de MM. des Issars et Roaix à Rome, pour les affaires de la ville (3 mai 1599) ; — de MM. des Issars et Roaix, au sujet des affaires de la ville (9 mai 1599) ; — de M. de Berton aux consuls, leur donnant avis de son arrivée à Paris et d'une entrevue qu'il a eue avec le roi à Fontainebleau, pour les affaires de la ville (16 mai 1599) ; — du cardinal Aldobrandini, au sujet de la garde de la ville (1 juin 1599) ; — de M. de Syssoigne, aux consuls, au sujet des négociations pendantes à la cour de France, pour la confirmation des privilèges de la ville (4 novembre 1599), etc.

AA. 46. (Liasse.) — 181 pièces papier, 67 sceaux plaqués.

1600-1605. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Conti aux consuls, au sujet de l'affaire des Jésuites « nel negotio de Gesuiti » (4 janvier 1600) ; — du sieur Silvestre, aux consuls, au sujet des affaires de la ville (15 avril 1600) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au sujet de l'établissement d'un collège de Jésuites à Carpentras (Rome, 27 mai 1600) ; — du cardinal d'Avignon, au même sujet (13 juin 1600) ; — du cardinal Aldobrandini, aux consuls, au même sujet (17 juin 1600) ; — du père général des Jésuites au même sujet (17 juin 1600) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au même sujet (18 juin 1600) ; — du même, aux mêmes (18 juin 1600) ; — de M. de Syssoigne aux consuls au sujet des affaires de la ville (2 juillet 1600) ; — du même, aux consuls : « Je feroy tout ce qu'il me sera possible à l'arrivée du Roy pour avoir une lettre de sa Majesté pour le maistre des ports et ses officiers à ce qu'ils ne troublent pas les marchants qui iront à la foire de la Magdeleyne » (5 juillet 1600) ; — du même aux consuls, au sujet des droits de foraine et des impositions sur les droits de soie hors du royaume (21 juillet 1600) ; — de M. de Gastines aux consuls, au sujet des droits à percevoir sur les marchandises sortant de la ville (1 août 1600) ; — du sieur Sauvyn, envoyé de la ville, aux consuls : « Je suis toujours après le roy le suivant à forsse, sans pouvoir l'atrapper encores pour le peu d'arrest qu'il faict poursuyvant toujours ces nouvelles conquestes... Toutesfoys j'espère, Dieu aydant, le trouver aujourd'huy et m'aquyter de la charge que nostre ville m'a donnée. Je ne pourroy faire long séjour près de Sa Majesté, attandu qu'il est luy même incertayn au séjour qu'il doybt faire car sellon que les occasions se présentent, il fault qu'il y aporte sa présance laquelle faict plus en ung jour que toute son armee

en ung an à Grenoble, 18 août 1600 ; — du sieur Henrici, envoyé à Rome, au sujet des affaires de la ville (23 août 1600) ; — de Charles de Lorraine, aux consuls, leur adressant un passeport général pour la sortie des blés des particuliers d'Avignon ayant biens en Provence (8 septembre 1600) ; — du sieur Henrici, envoyé à Rome, au sujet des affaires de la ville (23 septembre 1600) ; — du cardinal de Sienne, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (1 octobre 1600) ; — du sieur Donat Corvesi, aux consuls, au sujet des gabelles (7 octobre 1600) ; — du sieur Antonio Ghiberti aux consuls, les assurant de ses services (1 octobre 1600) ; — de Richard de Serre, envoyé de la ville, au sujet de l'exemption des gabelles du vin pour les soldats italiens (16 décembre 1600) ; — du cardinal Aldobrandini, au même sujet (19 décembre 1600) ; — du même, assurant les consuls de sa protection (22 décembre 1600) ; — du sieur Chabrol, au sujet d'une pension à lui due par la ville (26 mars 1601) ; — du sieur Savournel, au sujet de l'exemption des droits pour le transport des marchandises en Languedoc (26 mars 1601) ; — de Richard de Serre, envoyé de la ville, à Rome, au sujet de l'exemption de la gabelle des vins, pour les soldats italiens (11 avril 1601) ; — du sieur Donat Corvesi au même sujet (11 avril 1601) ; — des consuls d'Orange, au sujet de la santé publique de cette ville (14 mai 1601); — des consuls de Bagnols, au sujet de la santé publique de cette ville (22 mai 1601) ; — du sieur Ribere aux consuls, leur donnant des nouvelles rassurantes sur la santé de Marseille (20 mai 1601) ; — de l'abbé de Citeaux, aux consuls leur demandant leur appui en faveur du collège de Sénanque (21 mai 1601) ; — du sieur Chabert au nom des consuls du Pont-St-Esprit, au sujet de la santé publique de cette ville (3 mai 1601); — du cardinal de Conti, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (26 mai 1601); — du sieur Donat Corvesi aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles pour les soldats italiens (28 mai 1601) ; — des consuls d'Aix, au sujet de la santé publique (28 mai 1601) ; — des consuls de Marseille, au sujet de la santé publique (25 mai 1602) ; — du cardinal de Sienne, aux consuls, leur recommandant un mémoire qu'il leur adresse (1 octobre 1602) ; — de Guillaume Centelles, évêque de Cavaillon, aux consuls, les remerciant des services rendus et les assurant de sa protection (30 décembre 1602) ; — du cardinal Aldobrandini, aux consuls, au sujet d'un notaire d'Avignon (26 juin 1603) ; du même, au sujet des gabelles (31 octobre 1603) ; — de Charles Conti, vice-légat d'Avignon, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles pour les soldats italiens (9 novembre 1603) ; — du cardinal Aldobrandini aux consuls, au sujet des écoles des P. Jésuites (28 novembre 1603) ; — du même, au même sujet (28 novembre 1603) ; — du cardinal de Sienne, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (6 décembre 1603) ; — des élus des Etats du Comté Venaissin, aux consuls, au sujet de la douane de Vienne (19 décembre 1603) ; — de M. de Béthune, assurant les consuls de sa protection (15 décembre 1603) ; — du sieur Dauriac, aux consuls, au sujet du droit de patente et domaniale (10 janvier 1604) ; — du sieur Granet, aux consuls, au sujet de la foraine (27 mars 1604) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au même sujet (30 mars 1604) ; — du même, aux consuls, au même sujet (3 avril 1604) ; — du sieur Drapier, aux consuls, au sujet de l'exaction d'une gabelle dans Avignon (7 mai 1604) ; — du sieur Fabri, aux consuls, au sujet « du commerce de l'art de la soye » (15 mai 1604); — du sieur Henrici, aux consuls, au sujet des affaires de la ville : « Je vous donne advis, messieurs, de la nouvelle résolution émise par le roy et son conseil, du voyage de Provence et du commandement qu'a esté faict aux ambassadeurs de se tenir prestz au premier de juing. Le bruict s'augmente de jour à aultre, qu'il n'en fera rien encores pour l'indisposition et nécessité des affaires du roy en ce pays-bas » (8 mai 1604) ; — du même, aux consuls, leur rendant compte de sa mission à Fontainebleau pour les affaires de la ville : « Nous avons là poursuivis durant quinze jours, sans en avoir pu rapporter aulcung advancement au lieu d'iceulx et de nos désirs, ains par la seule opinion et cruaulté de M. de Rosni, nous nous en pouvons dire comme esconduitz. M. de Rosni, est parti des hier pour aller ou pour prendre possession de son gouvernement » (14 juin 1604) ; — du sieur Drapier, envoyé de la ville à Rome, au sujet de la protection du cardinal Aldobrandini « nostre ville reçoit ung grand avantage en se jettant en la protection d'un si grand cardinal et qui l'aimera et protègera en ceste cour où nous en avons plus que de besoing » (9 juin 1604); — du cardinal Tauragio dit cardinal de Sienne, aux consuls, leur recommandant un sieur Alessandre Cesarini (19 juin 1604) ; — du cardinal Conti, pour l'exemption de la gabelle en faveur du comte Fran

çois Gabrielli (30 Juillet 1604) ; — des consuls de Villeneuve, à ceux d'Avignon, leur donnant le prix et le poids du pain « le pain blanc doibt peser dix onces, et valant dix deniers et le pain rousent il doict peser quatorze onces, et, valant aussi dix deniers » (3 août 1604) ; — du cardinal de Montealto, aux consuls, au sujet de la recommandation à lui faite d'Alexandre Cesarini, agent de la ville à Rome (14 août 1604) ; — du cardinal Aldobrandini, aux consuls, les assurant de sa protection en faveur de la ville (27 août 1604) ; — du sieur Pierre Jay, aux consuls, au sujet d'un emprunt (2 août 1604) ; — du cardinal de Sienne, aux consuls, les assurant, qu'il s'occuppera activement des affaires de la ville (11 septembre 1604) ; — du cardinal de Saint-Georges, aux consuls, au sujet de la fidélité de la ville au Saint-Siège, et de l'activité de leur agent « tale e stata la industria et diligenza d'el agente che elle hanno ben causa di chiamarsi pienamente satisfatti di lui » (11 septembre 1604) ; — du sieur Jay, au sujet du prix des grains, (1er septembre 1604) ; — du duc d'Urbino, aux consuls, leur recommandant un sieur Silvio Laurentini (30 décembre 1604) ; — du sieur Ortensio Urssino, aux consuls, leur annoncant que le cardinal Aldobrandini et le cardinal de Saint-Georges, n'ont pu s'occuper des affaires de la ville par suite de la maladie du Pape, « per la grave infirmità nella quale il Papa se retrova che lunedi carnevale se dieca fusse morto, ma non fu altrimente vero » (25 février 1605) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au sujet des fermiers des douanes « Ces pouruivans nous vouldroient éminer petit à petit et s'introduire soulez la peau de la brebis dans le bercail du commerce et franchize qu'est en icelluy pour après ravager comme loups affamez la substance du pauvre peuple » (1er avril 1606) ; — de Louis de Berton de Crillon, aux consuls, les assurant de sa protection près du Roi, « je vous supplie de croire que j'effectueroy ce que me comandés come si c'estoit pour ma vie et honeur. Je suis trop bon patriot et fort à vos services en général et en particulier, Je seray bientòt près du Roy là ou je vous servirai fidèlement et très bon queur, commandés librement » (Roanne, 11 avril 1605) ; — du protonotaire de Breduno, aux consuls, au sujet des fermiers des douanes (3 mai 1605) ; — de l'abbé de Citeaux, aux consuls, leur annonçant le maintien de dom Jean Cotholendy, comme proviseur du collège de Sénanque (3 mai 1605) ; — de M. de Faret, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles, (9 mai 1605) ; — de M. de Berton, aux consnls, au sujet de la ferme des gabelles (13 mai 1605) ; — du sieur Silvestre, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet de la nomination du viguier (27 mai 1605) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de sa protection (26 mai 1605) ; — du cardinal de Saint-Georges, aux consuls, les remerciant de leurs condoléances sur la mort de Clément VIII (3 juin 1605) ; — du sieur de Logan, demandant aux consuls d'être chargé des affaires de la ville à Rome (24 Juin 1605) ; — de M. de Blacons, gouverneur d'Orange, aux consuls, au sujet de la saisie du bétail de certains particuliers qu'il a ordonné de vendre (27 juin 1605) ; — du cardinal de Saint-Georges, aux consuls, au sujet de la nomination du viguier (3 juillet 1605) ; — de M. de Berton, aux consuls, leur promettant de présenter une requête par eux adressée au conseil du Roi (5 juillet 1605) ; — de Louis de Berton de Crillon, aux consuls, leur promettant d'assister son frère dans ses démarches à la cour pour les intérêts de la ville. « Je ne manqueray de l'assister avec aultant de soing et de fidellité, que je vous suplie de prendre ceste créance non seullement en cela, mais en tout aultre chose que vous me cognostrés propre et pour vostre service particullier » (Paris, 10 juillet 1605) ; — de M. de Lacépède, aux consuls, les assurant de son affection (16 juillet 1605) ; — de M. de Berton, aux consuls, au sujet d'une requête présentée au conseil pour l'exemption des gabelles (22 juillet 1605) ; — de l'abbé de Tulle, aux consuls les informant qu'il a remis les lettres adressées par eux au Pape et aux cardinaux de Saint-Georges et Conti. « Vous recevrés les responses de toutes hors de celle du Pape, qui n'a coutume de respondre qu'aux letres importantes et par bref seulement je vous diray qu'il la receut avec beaucoup de douceur et au discours qu'il me fit, il monstra d'estre fort satisfaict d'Avignon pour les bons raports que ly en avoit faict Monseigneur le cardinal Conti » (29 juillet 1605) ; — de M. de Berton, aux consuls, au sujet des fermiers de la douane (7 août 1605) ; — du sieur Henrici, agent de la ville à Paris, au même sujet (8 août 1605) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les félicitant de leur élection et les assurant de sa protection en faveur de la ville (11 août 1605) ; — de l'archevêque de Nazaret, nonce en France, aux consuls, les informant qu'il a exposé à la cour tout le préjudice causé au commerce de la ville par les exigences des fermiers des

douanes (14 août 1605) ; — du sieur Henrici, agent de la ville à Paris, au sujet de diverses affaires (5 septembre 1605) ; — de M. de Berton, aux consuls au sujet de diverses affaires de la ville (18 septembre 1605) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de sa protection (29 septembre 1605) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet de sa promotion au cardinalat (30 septembre 1605) ; — du sieur Henrici, agent de la ville à Paris : « La vérité est telle que M. de Crillon me dict que le roy luy havoit parlé et commandé d'en escripre aux supérieurs sans parler de la ville aussy luy fust-il confirmé par le dict seigneur de Crillon l'antière dévotion et fidellité d'icelle ville » (11 octobre 1605) ; — de M. de Berton, aux consuls. « Je receus dernièrement vos lettres avec celles que vous escrivés au Roy sur ce que vous craignés que Sa Majesté aye conçeu, quelque sinistre opinion de la ville pour la redduction d'Orange. Il s'en estoit faict quelque bruict icy, mais on ne l'a pas creu ; j'en ay parlé à M. le nonce qui m'a dict que le Roy lui en avoit parlé, surcquoy il lui respondict qu'il ne croyoit poinct que d'Avignon feust sorti aulcune chose contre son service pour y avoir recongneu les habitants d'icelle aultant affectionnés à son service que ses subjects mesmes, dont le Roy se montra fort contant et dict qu'il ne l'avoit jamais creu » (11 octobre 1605) ; — de Louis de Berton de Crillon, aux consuls. « Vous pouvès croire que Sa Majesté n'est nullement mal édiffiée de vos déportemens et pouvés, par conséquent, vivre en repos de ce costé là, estant M. de Blacon près d'elle auquel elle a donné dix mille escus et six mille livres de pension pour récompense » (15 octobre 1605) ; — d'Anne de Monclar, prieure du monastère de Sainte Praxède, aux consuls, au sujet des vexations contre les religieuses (4 novembre 1605) ; — de M. de Berton, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (15 novembre 1605) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de sa protection (21 novembre 1605) ; — de M. de Berton, aux consuls, leur rendant compte de l'hommage qu'il a fait au Pape, au nom de la ville. « Nous avons receu particulyer honneur de nostre Sainct Père, qui m'a promis que non seulement il nous vouloit conserver nos privilèges, mais bien les augmenter » (26 novembre 1605) ; — du cardinal de Sienne, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville. « Yo non tralasciaro mai indietro occasione alcuna che mi si presentara di servir la città d'Avignonne, per la viva memoria che conservo della pastorale cura che n'ho tenuta » (26 novembre 1605) ; — de M. de Berton, aux consuls, leur donnant avis d'une audience secrète qu'il a obtenue du Pape (28 décembre 1605) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, se mettant à la disposition de la ville pour l'aider dans ses demandes à la cour de Rome (6 décembre 1605) ; — de l'archevêque de Nazaret, nonce en France, au sujet des affaires de la ville (22 décembre 1605) ; — de M. de Lacépède, aux consuls, au sujet des abus commis pour le transport du sel par la frontière de terre entre la Provence et Avignon (28 décembre 1605), etc.

AA. 47. (Liasse.) — 117 pièces papier, 53 sceaux, plaqués.

1606.— Correspondance des consuls. — Lettres : du sieur Coquilhat, aux consuls, au sujet des fermiers de la foraine (8 janvier 1606) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, les assurant de sa protection pour les ambassadeurs de la ville à Rome (3 février 1606) ; — de François Borghèse, aux consuls, les assurant de sa protection (25 février 1606) ; — de Jean-Baptiste Borghèse, au même sujet, (25 février 1606) ;— de M. de Berton, au sujet des affaires de la ville (27 février 1606) ;— du même, aux consuls, leur rendant compte de son ambassade. « Il faut espérer à la bonté et justice de nostre Sainct Père lequel par paroles et effaictz nous monstre l'amour qu'il porte à la ville d'Avignon » (27 février 1606) ; — du cardinal Conti, aux consuls, leur recommandant Pompée Frangipani, nommé commandant des milices (8 mars 1605) ; — de M. de Berton, aux consuls leur recommandant la réception de Pompée Frangipani : « Soyé assurés, messieurs, de l'amour et providence singulière de nostre souverain prince, car vous asseurons, que ne scaurions le vous exprimer par parolles, les effaicts le font et fairont cognestre » (12 mars 1606) ; — de M. de Cadenet, aux consuls, au sujet d'un procès contre le fermier de la foraine (14 mars 1606) ;— de M. de Berton, aux consuls, leur rendant compte de son ambassade à Rome : « Je vous asseure que toute nostre ville est grandement obligée de la bonne volonté et amour que nostre Sainct Père luy porte, et a heu fort aggréable qu'il n'y aye heu aulcune esmotion ni sédition comme quelques uns vouloient bien dire en ceste cour » (14 mars 1606) ; — du sieur Ribère, aux con-

suls, au sujet du procès des fermiers de la douane, (18 mars 1606) ; — du sieur Lafare, aux consuls, au même sujet (19 mars 1606) ; — du cardinal Conti, aux consuls, au sujet du sindicat du vice légat (27 mars 1606) ; — de M. de Reauville, aux consuls, au sujet de la demande de sa maison pour y installer le général des armes (5 avril 1606) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls,les félicitant de la réception faite à Pompée Frangipani (18 avril 1606) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au même sujet (28 avril 1606) ; — de M. de Logan, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (16 mai 1606) ; — du même,aux consuls,au sujet d'un projet d'établissement d'un collège de Jésuites à Carpentras : « Je me suis advancé assés à temps et ay présenté à Nostre Saint Père le Pape, un mémorial dont la copie est ci-jointe et un aultre à la consulte pour abonder en partis » (28 mai 1606) ; — du même au même sujet « les mesmes Jésuites, car il faut parler ainsin, et non les gens de Carpentras ont industrieusement faict jouer des ressorts désirant de se dilater et se servant de l'insistance des gens du Comté, ont tellement joué à couvert qu'ils ont faict trouver bon au Pape qu'il est expédient de dresser audict Carpentras, un petit collège pour les escoles de grammaire et humanités destinées aux enfants de bas âge » (13 juin 1606) ; — du même au sujet des affaires de la ville à Rome (28 juin 1606) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de sa sollicitude pour les affaires de la ville (21 juin 1606) ; — de M. de Logan, aux consuls, au sujet de l'établissement d'un collège de Jésuites à Carpentras : « Je crois que ces bons pères seront bientost installés, s'ils ne le sont, à Vienne et Ambrun, villes du Dauphiné et ailleurs estans à Tournon, Avignon, Aix et Carpentras, on pourra dire qu'il y aura plus d'escoles que d'escoliers » (30 juin 1606) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de sa protection pour M. de Logan, choisi comme agent de la ville à Rome (7 juillet 1606) ; — de M. de Logan, aux consuls, au sujet de l'établissemeut du collège des Jésuites à Carpentras (11 juillet 1606) ; — du cardinal Conti, aux consuls, au sujet d'une demande de grâce en faveur de Jean Gap (18 juillet 1606) ; — du même aux nouveaux consuls, les félicitant de leur élection (18 juillet 1606) ; — de M. de Logan, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires et de l'établissement du collège des Jésuites à Carpentras : « et nommément j'ay renouvellé celuy des Jésuites, pour l'anéantissement duquel je n'ay rien oublié de ce qui est marqué dans les vostres et y ay adjousté quelque chose du mien (18 juillet 1606) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (18 juillet 1606) ; — du même, aux consuls, les félicitant de leur élection (18 juillet 1606) ; — du même, aux consuls, au sujet de la nomination du docteur Gay, comme juge (18 Juillet 1606) ; — de M. de Chaissy, aux consuls, les remerciant de l'avoir chargé des affaires de la ville (18 juillet 1606) ; — de M. de Lamotte, sindic général du Languedoc, aux consuls, au sujet des droits de patentes (22 juillet 1606) ; — de M. de Logan, agent de la ville à Rome, au sujet de l'établissement du collège des Jésuites à Carpentras. « Pour ceste heure, il fault troubler le mieux que nous pourrons ce nouveau establissement » (26 juillet 1606) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet de la nomination de Jean Gay, comme juge (28 juillet 1606) ; — de M. de Logan, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour romaine. « Je vous envoieray par le prochain ordinaire un chiffre avec laquelle je vous marqueray plus hardiment des nouvelles de ceste cour.... Le peuple romain a donné à Nostre Saint Père 300,000 ou 400,000 livres pour l'assister en ses occurrences pressantes, ayant entendu que Sa Sainteté espuisée d'argent avoit emprunté ces jours passés 4000 livres, pour le vivre journalier de sa cour domestique........ Nous craignons que la longue désobéissance des Vénitiens ne tire sur leurs bras quelque guerre » (8 août 1606) ; — des consuls d'Aix, procureurs du pays de Provence, aux consuls, leur donnant avis des progrès de la contagion à Marseille, Nice, Paris et Lyon (20 août 1606) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, les remerciant des avis donnés des progrès de la maladie contagieuse à Paris, Poitiers, et Bordeaux (26 août 1606) ; — des échevins de Lyon, aux consuls, au sujet de la maladie contagieuse et des mesures prises pour s'en préserver (18 août 1606) ; — de Louis de Berton de Crillon, aux consuls, leur promettant sa protection pour les affaires de la ville (31 août 1606) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet de l'établissement d'un collège des Jésuites à Carpentras (4 septembre 1606) ; — de M. de Logan, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires de la ville (5 septembre 1606) ; — du P. Louis Michaelis, jésuite, aux consuls, au sujet de l'établissement d'un collège des Jésuites à Carpentras (6 septembre 1606) ; — du P. Richeome,

jésuite, aux consuls, au même sujet (14 septembre 1606 ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (19 septembre 1606) ; — de M. de Logan, aux consuls, aux sujet de diverses affaires (22 septembre 1606) ; — de M. de Chaissy, agent de la ville, à Paris, aux consuls, au sujet du procès des fermiers de la douane. « Je vous ay donné advis par la poste comme tant à cause du babteme de M. le Dauphin, que pour crainte de la contagion quy a esté fort eschauffée en cette ville, le Conseil d'Estat et privé vacque, le Roy ayant congédié tout le monde jusqu'au 15 octobre prochain » (24 septembre 1606) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « Le Roy craignant que son conseil, le suivant, et quy attire une très grande quantité de poursuivans, n'aportat le mal quand à soy, et de fait partout où le Roy a séjourné hors de Paris, il y a laissé la contagion et lors de la célébration du baptesme de M. le Daufin, à Fontainebleau, il y eust quatre ou cinq maisons frapées et en morut, dans le logis du Roy mesmes, si bien que de lors, il congédia son conseil quy ne s'assemblera qu'à la fin du prochain mois d'octobre » (22 septembre 1606) ; — de M. de Logan, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville, et leur donnant des nouvelles de la cour de Rome (3 octobre 1606) ; — des consuls du Pont-St.-Esprit, au sujet de la contagion (3 octobre 1606) ; — du sieur Henrici, aux consuls. « Madame la duchesse arrive icy. Elle est partie ce matin du Bourg et faict estat d'aller coucher à Avignon ; son train est composé de quatre à cinq cents personnes, comprins celluy de don Jehan de Médecis et des officiers que le Roy luy a bailhé pour l'accompagner. J'ai randu à son Altesse le debvoir de la ville et en a faict les remerciemens et offres gracieuses pleines d'honesteté » (Pont-St.-Esprit, 6 octobre 1606) ; — du sieur Ribère, aux consuls, au sujet des procès des fermiers de la douane (6 octobre 1606) ; — du cardinal Conti, aux consuls, au sujet de l'établissement d'un collège des Jésuites à Carpentras (17 octobre 1606) ; — de M. de Logan, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (18 octobre 1606) ; — de M. de Chaissy, aux consuls, au sujet des affaires de la ville, à la cour de France : « Le Roy est allé visiter le canal qu'il fet fère pour joindre la rivière de Loyre à celle de Seyne. Il occupera quinse jours de ce voyage » (20 octobre 1606) ; — de M. de Lamotte, sindic général de Languedoc, aux consuls, au sujet de la traite domaniale (25 octobre 1606) ; — des consuls d'Aix, au sujet de la contagion (27 octobre 1606) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (30 octobre 1606) ; — de M. de Logan, agent de la ville à Rome, au sujet de l'établissement d'un collège des Jésuites à Carpentras et de diverses affaires (31 octobre 1606) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, au même sujet (31 octobre 1606) ; — des consuls de Beaucaire, au sujet de la contagion (1er novembre 1606) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (4 novembre 1606) ; — du cardinal Conti, aux consuls au sujet des affaires de la ville (11 novembre 1606) ; — de M. de Logan, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (15 novembre 1606) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, au sujet de la nomination du vice légat (15 novembre 1606) ; — de Louis de Crillon, au sujet du procès de la foraine (18 novembre 1606); — du sieur Néron, agent de douanes à Lyon, aux consuls, au sujet de la douane (16 novembre 1606); — de M. de Chaissy, aux consuls, au sujet des procès de la foraine (18 novembre 1606) ; — du cardinal Barberini, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa promotion au cardinalat, et les assurant de sa protection pour la ville (21 novembre 1606) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet du procès de la foraine (28 novembre 1606) ; — de M. de Logan, au sujet de diverses affaires (29 novembre 1606) ; — du sieur Ribère, au sujet du procès de la foraine (3 décembre 1606) ; — du P. Richerme, aux consuls, au sujet de l'établissement du collège des Jésuites à Carpentras (9 décembere 1606), etc...

AA. 48. (Liasse.) — 78 pièces, papier, 40 sceaux plaqués.

1607. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet de l'établissement du collège des Jésuites à Carpentras (9 janvier 1607); — de M. de Logan au même sujet. « Je viens de savoir tout maintenant de M. Fanchioli, que N. S. P. faict escrire par le cardinal Borghèse, au vice légat archevesque et général de vostre ville, et à vous aussi que il veult que les Jésuites soyent à Carpentras » (11 janvier 1607) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, au même sujet (12 janvier 1607) ; — de M. de Logan, au même sujet. « N. S. P. veult que ce qui s'est passé jusques à ceste heure en faveur du collège des Jésuites de Carpentras ait lieu et que vous vous mettiés l'âme en repos de ce costé

là.... J'ay bien cogneu en la suitte de ceste inutile négociation que vous avés des grands ennemis icy qui se servent des coups fourrés et ne laissent rien de ce qui nous concerne sans l'examiner rigoureusement » (12 janvier 1607) ; — du cardinal Barberini, aux consuls, au sujet des impositions établies sur les gabelles, d'Avignon (13 janvier 1607) ; — de M. de Chaissy, agent de la ville à Paris, au sujet de diverses affaires (20 janvier 1607) ; — de M. de Logan, leur annonçant qu'il renonce à sa résolution de ne plus s'occuper des affaires de la ville (27 janxier 1607) ; — de M. de Seytres, aux consuls, les assurant de tout son dévouement envers la ville (30 janvier 1607) ; — de M. de Chaissy, aux consuls, au sujet d'un procès contre les fermiers de la douane de Lyon (1er février 1607) ; — du cardinal Barberini, aux consuls, au sujet des difficultés pour le passage du Rhône (6 février 1607) ; — de M. de Chaissy, aux consuls, au sujet du procès contre les fermiers de la douane de Lyon (11 février 1607) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de sa protection (16 juin 1607) ; — de M. de Berton au même sujet (17 février 1607) ; — de M. Veirier, agent de la ville à Paris, au sujet du procès contre les fermiers de la de la douane de Lyon (18 février 1607) ; — de M. de Logan, aux consuls, au sujet de diverses affaires (25 février 1607) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet du commerce de la ville « J'ay supplié à vostre nom, comme m'escripvés N. S. Père, de voulloir escripre au Roy pour remettre le commerce, ce qu'il m'a accordé » (23 février 1607) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (20 mars 1607) ; — de M. de Logan, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles, de la nomination de deux citoyens d'Avignon pour être syndics et reviser les comptes depuis 1560, de l'instruction « supplier Sa Sainteté que vous vous serviés d'aultres personnes que des Jésuites pour l'éducation de la jeunesse » (30 mars 1607) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange. « Il m'a esté dict de bonne part que le Pape estoit mal édifié de Monsieur l'Archevesque de ce qu'il a escript qu'il seroit expédiant de vous accorder ung bref que Carpentras ne peult plus passer oultre » (31 mars 1607) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet du collège des Jésuites de Carpentras (27 avril 1607) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au même sujet (5 mai 1607) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet de diverses affaires (25 mai 1607) ; — du cardinal de Saint-Georges aux consuls les assurant de sa protection (25 mai 1607) ; — de M. Chaissy, aux consuls, au sujet du procès des fermiers de la douane de Lyon (15 juin 1607) ; — du cardinal Conti, aux consuls, au sujet de la nomination du vice-légat (29 juin 1607) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange. « Pendant le séjour que Sa Sainteté a faict à Frescate, Monsieur l'ambassadeur de France y fust appellé et et la résolution prinse de vous mander pour vice-légat Monsieur l'archevesque d'Urbin, gentilhomme savonnois de la maison de Ferreriis. Aussy tost l'on despecha au Roy et que la response ne soit arrivée, il ne sera publié tel » (30 juin 1607) ; — du même, aux consuls, leur annonçant la nomination du cardinal Borghèse comme légat d'Avignon. « Vous estes trop bien sansés et zélés au bien de vostre ville à ne respondre à ceste bonne volonté par toute sorte de soubmissions à l'endroit de ce prince, considérant de quelle importance et utilité vous sera l'honeur de son amitié, acompagnée de l'authorité que son mérite et rang qu'il tient près sa Sainteté luy donnent » (6 juillet 1607) ; — du connétable de Montmorency, aux consuls, au sujet des pierres à prendre à la roche Saint-André de Villeneuve, pour les réparations des digues contre le Rhône (15 juillet 1607) ; — du même, au même sujet (22 juillet 1607) ; — du cardinal Conti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome et promettant sa protection (26 juillet 1607) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet de leur élection et des affaires de la ville (28 juillet 1607) ; — de M. Chaissy, aux consuls, au sujet de la douane de Lyon, de la patente, de la foraine en Provence (3 août 1607) ; — du prévôt des marchands et des échevins de Lyon, aux consuls, au sujet de la santé publique (12 août 1607) ; — du connétable de Montmorency, au même sujet (18 août 1607) ; — de M. Chaissy, au sujet du procès des fermiers de la douane de Lyon (21 août 1607) ; — du sieur Decros, au sujet de l'achat de bois pour les réparations des digues du Rhône (25 août 1607) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet de la nomination du cardinal Borghèse comme légat d'Avignon (31 août 1607) ; — du même, aux consuls, au même sujer (31 août 1607) ; — du cardinal Conti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville (12 septembre 1607) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet des affaires de la ville (26 octobre 1607) ; — du même, au même sujet (30 novembre

[1]607) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de sa protection (9 décembre 1607) ; — des consuls d'Arles, au sujet de la santé publique (22 décembre 1607) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet de diverses affaires (22 décembre 1607) — des consuls de Châteauneuf-Calcernier, au sujet de la santé publique (28 décembre 1607), etc.

AA. 49. (Liasse.) — 79 pièces papier, 46 sceaux plaqués.

1608. — Correspondance des consuls. — Lettres : des élus et procureur général des états du « Comtat Venayssin », aux consuls, au sujet des droits de patente (5 janvier 1608) ; — du sieur Veirier, aux consuls, au sujet du procès des fermiers de la douane de Lyon (12 janvier 1608) ; — du cardinal Conti, aux consuls, leur recommandant l'archevêque d'Urbin, vice-légat (30 janvier 1608) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au même sujet (1er fevrier 1608) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, au sujet de diverses affaires de la ville (7 février 1608) ; — des consuls de Grenoble, aux consuls, au sujet d'ouvriers pour travailler aux réparations du pont d'Avignon (19 févriér 1608) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, au sujet du procès de la ville (1er mars 1608) ; — du sieur Veirier, aux consuls, au sujet du procès des fermiers de la douane de Lyon (18 mars 1608) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, au sujet des intrigues de Montorio contre la ville (29 mars 1608) ; — des consuls d'Arles, au sujet de la santé publique (1er avril 1608) ; — des consuls, à ceux de Carpentras, au même sujet (2 avril 1608) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au même sujet (5 avril 1608) ; — des consuls de Codolet, au même sujet (7 avril 1608) ; — des consuls de Bollène, au même sujet (7 avril 1608) ; — des consuls de Tarascon au même sujet (7 avril 1608) ; — des consuls de Nîmes, au même sujet (8 avril 1608) ; — des consuls d'Orange au même sujet (8 avril 1608) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit, au même sujet (8 avril 1608) ; — des consuls d'Aramon, au même sujet (8 avril 1608) ; — des consuls de Beaucaire, au même sujet (8 avril 1608) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (8 avril 1608) ; — des consuls de Mondragon, au même sujet (8 avril 1608) ; — des consuls de Villeneuve-de-Berg au même sujet (8 avril 1608) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit, au même sujet (11 avril 1608) ; — du cardinal Conti, aux consuls, offrant sa protection à la ville (17 avril 1608) ; — des consuls de Bollène, aux consuls, au sujet de la santé publique (17 avril 1608) ; — des consuls de Montpellier au même sujet (19 avril 1608) ; — du prévôt des marchande et échevins de Lyon, au même sujet (24 avril 1608) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, au sujet « du procès des quatre enfants qui eurent la corde » (26 avril 1608) ; — du même, aux consuls, au même sujet (30 avril 1608) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, au même sujet (3 mai 1608) ; — du même, au sujet du contrat passé avec « le seigneur Baldesque pour régent extraordinaire en l'Université de vostre ville sous les paches et qualités que vous lirés » (3 mai 1608) ; — de Jean, évêque d'Orange, au sujet « de la descharge de la calomnie qu'on vous a imposé près du pape » (8 mai 1608) ; — du sieur Veirier, au sujet des affaires de la ville. « J'ay veu souvent Monsieur le nonce de Nostre Sainct Père pour le solliciter de recommander vos affaires, ce qu'il a faict fort affectionnément ayant esté en personne sur Monsieur le chancelier et sur Monsieur le duc de Sully, qui ont promis d'y apporter toute favorable expédition » (10 mai 1608) ; — du même, aux consuls, au sujet du procès de la foraine (14 mai 1608) ; — du même, aux consuls, au sujet du procès des fermiers de la douane (22 mai 1608) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (30 mai 1608) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet de l'établissement du Mont-de-piété (22 juin 1608) ; — de François Borghèse, aux consuls, leur recommandant le colonel Pompée Catilina (28 juin 1608) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1608) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les félicitant de leur élection (12 juillet 1608) — des consuls de Beaucaire, au sujet de la santé publique (13 juillet 1608) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (13 juillet 1608) ; — des consuls de Nîmes, au même sujet (14 juillet 1608) ; — des consuls de Marseille, au même sujet (15 juillet 1608) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, les félicitant de leur élection (1er août 1608) ; — du sieur Veirier, au sujet du proces de la foraine (2 août 1608) ; — de François Baldeschi, aux consuls, au sujet de son traité avec la ville pour venir professer le droit civil à l'Université de cette ville (Pérouse, 26 août 1608) ; — de Jean de Tuile, évêque d'Orange, au même sujet (Rome, 29 août 1608) ; — de M. de Lacépède, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations « pour l'accroisse-

ment d'honneur et d'haultorité dont il a plu au Roy m'obliger » (27 septembre 1608) ; — de Jean, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet de l'hôpital du Pont, de la création des consuls et autres affaires (30 septembre 1608) ; — du sieur Veirier, aux consuls, au sujet du procès de la foraine (6 octobre 1608) ; — de François Baldeschi, aux consuls, au sujet de son traité avec la ville. « Yo credero che saranno superate tutte li difficolta massimi con l'audorità dell' illustrissimo signore cardinale Borghese, mio signore » (11 octobre 1608) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, leur recommandant François Baldeschi « pour vous asseurer n'havoir jamais recogneu en tout le traicté qu'avons faict par ensemble de sa conduite qu'une dévotion particulière et génie à vous servir en général et en particulier, laquelle il va estaler mainctenant par sa valeur et doctrine en vostre ville pour respondre à la mémoire de ses prédécesseurs et à l'espectation qu'un chascun a conceu de luy » (Rome, 22 octobre 1608) ; — du sieur Veirier, au sujet du procès de la foraine (31 octobre 1608) ; — du même, aux consuls, au sujet des réparations du pont et de la monnaie (22 novembre 1608) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, au sujet « de la philosophie que les Jacopins veullent dresser à Carpentras » et de l'affaire du sieur Gay, juge (28 novembre 1608) ; — du cardinal Spinola, aux consuls, au sujet de la recommandation par eux faite, du docteur Boucchard (3 décembre 1608) ; — du sieur Verrier, aux consuls, au sujet des réparations à faire au pont (13 décembre 1608) ; — du sieur Jean-Baptiste Bonello, offrant ses services à la ville (9 décembre 1608), etc.

AA. 50. (Liasse. — 111 pièces papier, 56 sceaux plaqués.

1609-1610. — Correspendance des consuls. — Lettres : du sieur Verrier, au sujet de diverses affairés de la ville (26 janvier 1609) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet du procès de la foraine et de diverses autres affaires (30 janvier 1609) ; — du sieur Frênes, aux consuls, au sujet du projet de faire l'évêque d'Orange coadjuteur de l'archevêque d'Avignon (31 janvier 1609) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome (19 février 1609) ; — du même, aux consuls, au sujet de la nomination d'un nouvel archevêque (27 février 1609) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (19 mars 1609) — du sieur Verrier, aux consuls, au sujet des réparations du pont (24 mars 1609) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet de l'affaire du juge Gay (27 mars 1609) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, au sujet de diverses affaires, « Vostre vin est arrivé en la mesme quantité que vous m'aviez marqué et a esté aussy offert et accepté de ceux que vous désiriez ainsy que vous vérifierez par leurs réponses hors celle de M. le cardinal Borghèse, qui ne vous en faict aucune n'estant point la coutume qu'il face aucun remerciement par lettre » (27 mars 1609) ; — du sieur Verrier, aux consuls, au sujet des réparations du pont (29 mars 1609) ; — des consuls de Caderousse, au sujet de la santé publique (6 avril 1609) ; — de François-Etienne Dulci, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet de sa nomination (8 mai 1609) ; — de Pompée Frangipani, au sujet d'excès commis par des soldats italiens (19 mai 1609) ; — de Joseph Ferrier, archevêque d'Urbin, aux consuls, leur annonçant son retour (21 mai 1609) ; — du prévôt du chapitre d'Orange, aux consuls, au sujet du procès de Laurent Gay, juge (5 juin 1609) ; — de M. Richard de Serre, aux consuls, au sujet des procès de la ville (10 juillet 1609) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires (7 août 1609) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet du départ de Rome du nouveau vice-légat (10 septembre 1609) ; — de Richard de Serre, aux consuls, leur annonçant le départ du nouvel archevêque d'Avignon (2 octobre 1609) ; — de M. Verrier, au sujet de la foraine (3 octobre 1609) ; — du même au sujet du procès des fermiers de la douane (13 octobre 1609) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du départ de François Baldeschi (16 octobre 1609) ; — de Jean de Tulle, évêque d'Orange, au sujet de diverses affaires (31 octobre 1609) ; — de Richard de Serre, au sujet des affaires de la ville (19 novembre 1609) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires (20 novembre 1609) ; — de Jean, évêque d'Orange, aux consuls, au sujet du syndicat réclamé contre M. Montorio (26 décembre 1609) ; — du sieur Rondache, aux consuls, leur rendant compte de l'état des affaires de la ville à Rome (1 janvier 1610) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de diverses affaires (6 mars 1610) ; — du sieur Henrici, envoyé de la ville à Rome, aux consuls, leur rendant compte de ses

démarches pour les affaires de la ville (6 mars 1610) ; — du sieur Gibrat, aux consuls, promettant de prendre les interêts de la ville (12 mars 1610) ; — du sieur Verrier, aux consuls, au sujet du procès de la foraine (15 mars 1610) ; — du sieur Gibrat, aux consuls, au sujet du procès de la foraine (27 mars 1610 ; — du sieur Bernard, au sujet des difficultés de la ville avec les fermiers des douanes de Lyon et de Vienne (27 mars 1610) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de la mort de l'archevêque d'Urbin (27 mars 1610) ; — du sieur Henrici, agent de la ville à Rome, au sujet du choix d'un nouveau vice legat (29 mars 1610) ; — de M. de Castellany, aux consuls, au sujet de la réparation du pont, « monseigneur le duc de Sully et messieurs du conseil sont du tout disposés à la délivrance de cette réparation affin qu'on y puisse bien tost mettre la main (26 avril 1610) ; — du sieur Henri, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires de la ville (26 avril 1610) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires (29 avril 1610) ; — du même, aux consuls, au sujet de la nomination d'un nouveau vice-légat (30 avril 1610) ; — de Richard de Serre, aux consuls, leur annonçant le départ de Rome de l'évêque d'Aquin, vice-légat, « Ce despart ha esté d'aultant plus hasté que sur ce est icy arrivée la déplorable nouvelle de la mort de Sa Majesté » (28 mai 1610) ; — du même, au sujet des gabelles (7 mai 1610) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au sujet du départ de l'archevêque de Nazaret, nonce en France, « ledict seigneur archevêque, a reçu commandement de N. S. Père, de traicter avec le Roy pour faire hoster, ces nouveautés que les fermiers de Lyon font au préjudice de la ville se faisant payer pour les soyes et draps de soie sortans d'icelle certains droits inaccoutumez, mesme des soyes et manufactures qui ont jà payé avant qu'on les ayt faict entrer et à ces fins ils ont estably ung bureau sur le pont là où ils marquent les marchandises, expédient passeports, ruinent et estroppient le commerce et nous traictent comme étrangers » (8 mai 1610) ; — de Richard de Serre, aux consuls, leur annonçant que, sur les instances de l'ambassadeur de France, Sa Sainteté s'est résolue à laisser pour vice légat, l'archevêque de Nazaret, allant nonce extraordinaire en France (12 mai 1610) ; — du sieur Henrici, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet de diverses affaires (25 mai 1610) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du départ de l'evêque d'Aquin (22 mai 1610) ; — du sieur Gibrat, aux consuls, au sujet de la foraine (31 mai 1610) ; — de Philippe Philonardi, évêque d'Aquin, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination comme vice-légat (4 juin 1610) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du départ de l'évêque d'Aquin, nouveau vice légat (6 juin 1610) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au sujet du nouveau vice-légat, de la poissonnerie de la gabelle et autres affaires (8 juin 1610) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de la vérification des paiements des arrérages de pension (25 juin 1610) ; — du sieur Henri, aux consuls, au même sujet (7 juillet 1610) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de sa protection (8 juillet 1610) ; — du cardinal de Nazaret, aux consuls, au sujet des instructions données au vice-légat (30 juillet 1610) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de la vérification du paiement des arrérages des pensions (30 juillet 1610) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au sujet « des calomnies et faulectés données contre la ville et aprez contre aulcungs particuliers » (30 juillet 1610) ; — du sieur Bernard, aux consuls, au sujet du procès de la ville à Paris (21 août 1610) ; — du cardinal de Nazaret, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (22 août 1610) ; — du même, aux consuls, au sujet de la suspension des criées contre ceux voulant aller servir des princes étrangers (22 août 1610) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au même sujet (27 août 1610) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au sujet des criées que le vice-légat voulait faire contre ceux voulant servir des princes étrangers, « le randis bien informé des raisons de la ville du dommaige qu'elle recepvroit par le desdain ou soubson que la France concevroit, mesme que la ville se treuve à la veilhe de demander la confirmation de ses privilèges pour ce nouveau avènement à la coronne, laquelle auroit quelque occasion non de la reffuser seulement, mais de passer à la revocation de la naturalité puisqu'elle se treuve empeschée de retirer les services que les naturels luy doibvent, soyt par la voye de zelle et de dévotion ancienne de la ville, ou par de vassaux et feudataires desquels elle en contient plusieurs » (28 août 1610) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du procès du sieur de Petris (29 octobre 1610) ; — de François Baldeschi, aux consuls, les assurant de toute sa bonne volonté à servir la ville « per quanto si fusse potuto stendere la debolezza delle forze et autorità mia » (22 novembre 1610) ; —

du cardinal de Nazaret, aux consuls, au sujet de la nomination de M. Mancini, à l'évêché de Cavaillon (24 novembre 1610) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des procès de la ville à Rome (25 novembre 1610) ; — du même, aux consuls, au sujet d'un bref pour les gabelles (26 novembre 1610) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de la con firmation des privilèges de la ville (26 novembre 1610) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet de la nomination de M. Mancini, à l'évêché de Cavaillon (26 novembre 1610) ; — de M. de Doni, aux con suls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville. « Le nonce a fet tout son possible pour noz privilèges mais ceste court va bellement et fault des pistolles et en quantité car au moindre affere fault ung couple de pistolles » (2 décembre 1610) ; — du prince d'Orange, aux consuls les assurant de ses bons offices (6 décembre 1610) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de son intervention pour faciliter les affaires de la ville (15 décembre 1610) ; — de M. de Rivarola, archevêque de Nazareth, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (17 décembre 1610), etc.

AA. 51. (Liasse.) — 91 pièces papier, 48 sceaux plaqués.

1611. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Pierre Coton, jésuite, aux consuls, les remerciant de leur sympathie. « La response à l'anticoton a esté fortifiée de vostre honorable tesmoignage comme vous verrés et la calomnie n'a trouvé meilleure esponge » (5 janvier 1611) ; — du sieur Coquilhat, au sujet du procès de la ville contre les fermiers de la foraine (22 janvier 1611) ; — de M. de Doni, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville. « Nous sommes en ung temps qu'il ne se fet poinct d'afferes et la justice va fort lentement. Ses Messieurs du Dauphiné ont esté ycy trois ans à la poursuite de leurs privilleges et ont eu la faveur de beaucoup de seigneurs et sont toujours poursuivent » (23 janvier 1611) ; — de Mgr Rivarola, archevêque de Nazaret, aux consuls, leur promettant de s'intéresser aux affaires de la ville (4 février 1611) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de la poissonnerie (4 février 1611) ; — de M. de Doni, aux consuls, au sujet de l'exemption de la foraine (6 février 1611) ; — du même, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (19 février 1611) ; — du même, au même sujet. « Samedi dernier, cinquiesme de ce mois, il fust donné ung arrest en faveur de nostre ville ou adsistarent Messeigneurs les princes. Nous avons esté déclarez provençaulx. Nous jouirons des mesmes privilleges que si nous estions netz dans la ville d'Aix ou de Tarascon. Le transport de toute sorte de marchandises, fruits et denrées, d'une ville de Provence en Avignon ou d'Avignon en Provence, ne paiera ni plus ni moins que si l'on les portoit de Barbentane en Arles ou à Aix » (7 mars 1611) ; — du même, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville et de la réparation du pont. « Je poursuitz tant que je puis la réparation de l'œuvre du pont, mais il ne hy a personne qui se présente pour le fere. J'en parlitz encore hier à M. de Comenty, mais il auroit besoin qu'on luy advansât cinquante mille escutz et le roy ne veult point mettre la main à la bourse » (10 mars 1611) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de la poissonnerie (11 mars 1611) ; — du sieur Verrier, aux consuls, au sujet de la confirma tion des privilèges de la ville (23 mars 1611) ; — de M. de Doni, aux consuls, au même sujet. « Si vous direi-je pour chosse asseurée que, pour le fet des lettres de naturalité, nous les avons ; pour représailles, de mesme. Ceulx d'Avignon sont censés réputetz et déclarez provençaulx capables d'avoir toutes sortes d'offices et bénéfices ainsy que s'ilz estoient netz en France. Le transport des fruitz et danrées sera libre de Provence en Avignon comme si l'on le portoit d'Aix en Arles ou à Tarascon » (24 mars 1611) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (1er avril 1611) ; — du cardinal de Conti, aux consuls, leur promettant son intervention en faveur de la ville (1er avril 1611) ; — de M. de Doni, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris. « Les affaires ne se font pas si aisément dans Paris comme nous croions dans notre maison de ville d'Avignon. Il luy fault du temps, de la patience et de l'argent » (5 avril 1611) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « Je ferei tout mon possible pour vous apporter chose qui vous puisse donner solagement et contentement, mais pour obtenir quelque chose qui nous puisse servir à jamés, il fault avoir patience et la bourse bien fournie » (10 avril 1611) ; — du même, aux consuls. « Je m'envoie dès maintenant monter an carosse avec M. d'Attichi pour tâcher de fère raporter nostre affère dernière au mercredi, car M. de Vic est party ceste après disnée et a donné, devent moi, noz papiers à son

secreterre qui les a mis dans le sac de ses besongnes. Je luy ay fet ung présent de beaus fruitz et pasté de Gesnes, oultre cella j'ay promitz à toutz ses gentz de leur donner leurs estrenes, c'est le nerf de la guerre » (11 avril 1611) ; — du même, aux consuls, au même sujet (13 avril 1611) ; — du nonce du pape en France, aux consuls, les assurant de sa protection (14 avril 1611) ; — de M. de Doni, aux consuls, au sujet des droits de foraine (19 avril 1611) ; — du même, au même sujet (24 avril 1611) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de tout son dévouement pour la ville (29 avril 1611) ; — de Richard de Serre, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (12 mai 1611) ; — du nonce du Pape en France, au sujet des marchands de soie (12 mai 1611) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet des prétentions de la communauté de Noves sur une partie du territoire d'Avignon et promettant de défendre leurs intérêts (13 mai 1611) ; — de François Ymonier, l'un des agents de la ville à Paris, au sujet de la foraine (18 mai 1611) ; — de M. de Doni, au même sujet (21 juin 1611) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de plaintes portées à Rome contre le vice-légat (1er juillet 1611) ; — de M. de Doni, aux consuls, au sujet de la foraine (2 juillet 1611) ; — de François Ymonier, agent de la ville à Paris, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (4 juillet 1611) ; — de M. de Doni, au sujet des fermiers de la douane de Lyon (4 juillet 1611) ; — du sieur Ribère, au sujet de l'enregistrement, au Parlement d'Aix, des lettres patentes de confirmation des privilèges de la ville (21 juillet 1611) ; — du sieur Veyrier, au sujet des affaires de la ville à Paris (23 juillet 1611) ; — de Richard de Serre, au sujet des patats, des palières de la Durance et autres affaires de la ville à Rome (29 juillet 1611) ; — de François Ymonier, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville et des fermiers de la douane de Lyon (30 juillet 1611) ; — de Richard de Serre, au sujet du Mont-de-Piété (3 août 1611) ; — du même, leur annonçant la création de onze cardinaux, parmi lesquels l'évêque d'Aquin, vice-légat (17 août 1611) ; — de François Ymonier, au sujet des fermiers de la douane de Lyon (22 août 1611) ; — du sieur Veyrier, au même sujet (23 août 1611) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de sa protection (29 août 1611) ; — de Richard de Serre, renseignant les consuls sur les affaires de la ville soumises à la Congrégation (1er septembre 1611) ; — du sieur Gassera, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination au secrétariat de la consulte (16 septembre 1611) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet d'une contestation entre la ville et le chapitre pour le moulin de Champfleury, de la confirmation des privilèges, des patats et autres affaires de la ville à Rome (16 septembre 1611) ; — de François Ymonier, au sujet des fermiers de la douane de Lyon (18 septembre 1611) ; — du sieur Veyrier, au même sujet (25 septembre 1611) ; — du sieur Henrici, envoyé de la ville à Aix, au sujet de l'enregistrement de la confirma des privilèges de la ville par le Parlement (6 octobre 1611) ; — du même, au même sujet (20 octobre 1611) ; — de Richard de Serre, au sujet des patats (28 octobre 1611) ; — du même, au même sujet (2 décembre 1611) ; — de Richard de Serre, au sujet des patats et du Mont-de-piété (16 décembre 1611) ; du sieur Veyrier, au sujet des exigences des fermiers de la foraine (19 décembre 1611) ; — du sieur Henrici, au sujet « des affères du pont » (20 décembre 1611), etc.

AA. 52. (Liasse.) — 137 pièces papier, 80 sceaux plaqués.

1612-1614. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls de Beaucaire à ceux d'Avignon, au sujet des exigences des fermiers de la foraine (11 janvier 1612) ; — de M. de Sobiras, aux consuls, leur envoyant copie de l'arrêt de vérification des lettres de naturalité au Parlement de Toulouse (25 janvier 1612) ; — du sieur Fabri, aux consuls, au sujet de l'enregistrement des lettres-patentes confirmant les privilèges de la ville (4 février 1612) ; — du cardinal Borghèse, légat, aux consuls, au sujet d'une demande faite par M. de Lopis, d'Avignon, pour interdire la chasse à Montdevergues (29 février 1612) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de l'interdiction de la fabrique de patats (29 mars 1612) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet des écoles des Jésuites. « Intorno a la controversia che nasce costi ne la fabrica de le scuole de Patri Giésuiti » (4 mai 1612) ; — du cardinal Caraffa, au même sujet (5 mai 1612) ; — de Richard de Serre, au même sujet (6 mai 1612) ; — du connétable de Montmorency, aux consuls, leur annonçant qu'il ratifie la transaction passée entre le sieur de Revest, son maître d'hôtel et la ville « en faveur des pauvres pour la somme de quatre mil livres afin de les inciter d'aultant plus à prier Dieu pour moy » (21 mai 1612) ;

— de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de la fabrication des patats (29 mai 1612) ; — de M. de Breves, ambassadeur à Rome, aux consuls, leur promettant de s'opposer à la nomination du Père Cencini comme « inquisiteur en chef du Saint-Office en vostre ville » (29 mai 1612) ; — de Richard de Serre, au même sujet (1er juin 1612) ; — du même, au même sujet (25 juin 1612) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de sa protection en faveur de la ville (28 juillet 1612) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, leur recommandant les Pères Jésuites (3 août 1612) ; — de M. des Issards, aux consuls, les assurant qu'il fera tout son possible à Rome, en faveur de la ville (21 août 1612) ; — du cardinal Borghèse, recommandant aux consuls le docteur Jacques Forbesio (22 août 1612) ; — de Richard de Serre, au sujet de l'expédition de la bulle pour le Mont-de-piété (31 août 1612) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de dissensions existant dans les conseils de la ville (21 septembre 1612) ; — de M. des Issards, aux consuls, leur annonçant qu'il a entretenu le Pape des affaires de la ville (29 septembre 1612) ; — du connétable de Montmorency, aux consuls, en faveur des Pères de l'Observance et leur demandant de leur accorder l'église de Montfavet pour leur couvent (9 novembre 1612) ; — du même, aux consuls, au sujet du droit de foraine (10 novembre 1612) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de l'arrivée à Rome de M. de Châteauneuf de Verquières (24 novembre 1612) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au sujet de diverses affaires (25 novembre 1612) ; — de Marie de Crillon, au sieur Henrici « secrétaire de la maison de ville d'Avignon », au sujet des affaires de la ville (31 décembre 1612) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au sujet des exigences des fermiers de la douane de Lyon (12 janvier 1613) ; — de M. Pradel, au même sujet (12 janvier 1613) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la maladie contagieuse aux confins du Piémont et de la Savoie (17 janvier 1613) ; — du sieur Coquillat, procureur du Parlement de Provence, au sujet de la fabrication des doubles et deniers de cuivre (19 janvier 1613) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la maladie contagieuse (22 janvier 1613) ; — du sieur Henrici, secrétaire de la ville, aux consuls, au sujet des fermiers de la foraine (31 janvier 1613) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (3 février 1613) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet d'une contestation entre la cour de St Pierre d'Avignon et les notaires du Palais (6 février 1613) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la maladie contagieuse (6 février 1613) ; — du sieur Henrici, au sujet des fermiers de la foraine (8 mars 1613) ; — du même, aux consuls, leur réclamant 300 écus ou 150 pistoles pour poursuivre les affaires de la ville (9 mars 1613) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 juin 1613) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, leur recommandant M. de Châteauneuf de Verquières, (5 juin 1613) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du départ de Rome de M. de Verquières et des affaires de la ville (19 juin 1613) ; — du sieur Coquillat, au sujet des fermiers de la foraine (1er juillet 1613) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (5 juillet 1613) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet de l'élection des nouveaux consuls (2 août 1613) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 août 1613) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, acceptant « la charge de vos affaires près la personne du Roi et de Nosseigneurs de son conseil » (16 septembre 1613) ; — du cardinal de Conti, aux consuls, les assurant de sa protection (25 septembre 1613) ; — de M. d'Orsan, aux consuls, leur annonçant le succès de son voyage vers le connétable (3 novembre 1613) ; — du sieur Thibaut aux consuls, relativement à la Durance (1er janvier 1614) ; — de Richard de Serre, aux consuls, relative à diverses affaires de la ville (3 janvier 1614) ; — du cardinal de Conti, aux consuls, les assurant de sa protection (16 avril 1614) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du sel, du pont, des Récollets (19 avril 1614) ; — du même, au sujet de diverses affaires de la ville pendantes à Rome (2 mai 1614) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour. « Ce jourd'huy seulement sur les unze à douze heures du matin, la paix a esté entièrement résolue. Nous estimions en estre bien esloignez, car M. le Prince demandoit Amboise pour la seureté de sa personne après le désarmement et c'estoit résolu là. Messieurs les députez lui en avoient donné quelque parolle et néammoins depuis l'on n'en vouloit rien faire, l'on commençoit desjà à se brouiller fort à Paris. Le parlement se remuoit, l'on se plaignoit de la lieutenance générale donnée à Monsieur de Guise ; tout s'aloit mettre en un mauvais estat quand ce jourd'huy, Dieu y a mis la main au contentement extrême de tout le monde. Les six

mille Suisses du roy estoient desja fort proches de Paris » (3 mai 1614) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 mai 1614) ; — du même, au même sujet (17 mai 1614) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour. « Et pour le resgard de Monsieur le Prince, il est à Chasteauroux pour ramener en ceste ville, mesdames sa mère et sa femme. Il y eust hier huict jours que la royne receust les articles signez le mardi auparavent tout avoit esté rompu, ce qui avoit remis toutes les villes en plus grand trouble et crainte que auparavant, mais, sur la nuict du dict jour, Dieu inspira tellement les espris des uns et des autres que tout feust remis » (25 mai 1614) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, leur recommandant l'archevêque de Patras, nommé à la vice-légation (4 juillet 1614) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 juillet 1614) ; — du même, au même sujet (21 juillet 1614) ; — du cardinal de Conti, aux consuls, au sujet de leur élection (22 juillet 1614) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au même sujet (1er août 1614) ; — du même, au sujet du choix de M. des Issars comme viguier (8 août 1614) ; — de l'abbé de Cîteaux, aux consuls, au sujet du rappel de dom Claude de Condé, recteur du collège de Sénanque et de son remplacement par dom Baudoin Moreau (10 août 1614) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi pour agent près le Roi et son conseil (27 août 1614) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (11 août 1614) ; — du même, au même sujet (3 septembre 1614) ; — du même, au sujet du sel et des juges de Saint-Pierre (5 septembre 1614) ; — de l'abbé de Cîteaux, aux consuls, leur demandant de conserver leurs faveurs au collège de Sénanque (10 septembre 1614) ; — des consuls de Nîmes, au sujet du procès des étrangers (15 septembre 1614) ; — du cardinal de Conti, aux consuls, les assurant de sa protection (25 septembre 1614) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, au sujet de la tenue des États-Généraux du royaume (17 octobre 1614) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de la chasse à Montdevergues (11 octobre 1614) ; — du même, au sujet d'un voyage du cardinal de Conti à Parme, des judicatures de Saint-Pierre, du viguerat (7 novembre 1614) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la tenue des États Généraux et de leurs doléances au roi (25 novembre 1614) ; — du même, aux consuls, au sujet de la réparation du pont et d'une contribution de 6.000 livres pour cet objet (27 novembre 1614) ; — du sieur Ferrier, aux consuls, au sujet des « voleries que les fermiers de la douane et foraine veulent faire aux marchants de vostre ville » (3 décembre 1614) ; — de Richard de Serre aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (5 décembre 1614) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de l'arrestation à Avignon, de marchands revenant de la foire Saint-André (6 décembre 1614) ; — du sieur Ferrier, aux consuls, au sujet des concessions et vols des fermiers de la douane (11 décembre 1614) ; — du même, aux consuls, au même sujet (13 décembre 1614) ; — du sieur Thibaut aux consuls, au sujet d'un projet de réparation du pont. « Une compagnie s'est présentée au Conseil qui a offert de refaire le pont de vostre ville dans trois ans, pour la somme de quatre cens dix mil livres qui est un an pour le temps et dix mil livres pour le prix, le tout moins que la première compagnie n'avoit offert » (18 décembre 1614) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (24 décembre 1614), etc.

AA. 53. (Liasse.) — 94 pièces papier, 54 sceaux plaqués.

1615-1616. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la détention à Avignon, d'un marchand de cette ville (26 janvier 1615) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de l'érection à Avignon d'un nouveau tribunal pour les causes d'appel, d'une poursuite criminelle intentée contre Laurent Gay, de l'office de viguier (6 février 1615) ; — du sieur Cabrières, avocat au siège de Nîmes, aux consuls, au sujet d'un procès soutenu par la ville (19 mars 1615) ; — du sieur Henrici, secrétaire de la ville, au sujet du fermier de la douane de Lyon (27 mars 1615) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des « attantats commis par le lieutenant de Monseigneur l'archevesque au lieu de Noves », et du procès criminel du sieur Gay (3 avril 1615) ; — du nonce aux consuls, au sujet de la juridiction de Noves (8 avril 1615) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du procès criminel du sieur Gay (10 avril 1615) ; — de Nostradamus, historien de Provence, aux consuls, leur offrant son histoire « dont vostre très alme cité qui se monstre encore l'un des plus excellents

ornements non seulement de ceste province, ains de la France et de l'Europe, est l'une des plus illustres et hautes pièces qui la décorent et rendent recommandables. Si en ce travail et ce grand corps, j'ay faict quelque chose qui touche la gloire de ma patrie et qui vous soyt agréable, je suis d'aultant plus satis fait que j'ay attaint à mon principal dessein, lequel ne sera jamais autre que de servir au publiq selon les forces de mon esprit et de ma franche volonté » (Salon, 12 mai 1615) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du Mont-de-Piété, de l'arrentement des gabelles, de la juridiction de Noves, de l'inquisiteur (21 juin 1615) ; — du même, aux consuls, au sujet des gabelles, du Mont-de-Piété, de l'inquisiteur de la juridiction de Noves (3 juillet 1615) ; — du sieur Ycard, au sujet du fermier de la foraine du Languedoc (8 juillet 1615) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de M. Capponi, évêque de Carpentras, de la ferme des gabelles, du procès du sieur Gay (20 juillet 1615) ; — du même, aux consuls, aux mêmes sujets (31 juillet 1615) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'inquisiteur, du pronotaire Beau, des réclamations du clergé à propos des gabelles, de M. Capponi, évêque de Carpentras (5 août 1615) ; — des consuls de Briançon, aux consuls, au sujet des bruits de contagion (7 août 1615) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet des gabelles (4 septembre 1615) ; — de François de Bagni, vice-légat et évêque de Patras, aux consuls, au sujet des gabelles (19 septembre 1615) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, aux consuls, au sujet de la contagion (1er octobre 1615) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du procès du sieur Gay, de la chasse à Montdevergues, des gabelles, de l'entrée des vins étrangers, de l'inquisiteur (20 octobre 1615) ; — du cardinal de Sienne, aux consuls, au sujet du prieur des Dominicains (6 novembre 1615) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de l'entrée des vins étrangers, du bref de confirmation des gabelles, des juges de St Pierre, de la chasse à Montdevergues (6 novembre 1615) ; — des consuls de Carpentras, au sujet de la contagion et donnant avis « que la peste est dans Genève de laquelle en sont desjà mortz de huict à dix mille âmes, que Lyon et Grenoble ne laissent entrer personne sans bons passeports et attestations » (8 novembre 1615) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec les fermiers de la douane et leur donnant des nouvelles de la cour : « Il est arrivé nouvelle asseurée que l'eschange de la reyne de France avec Madame, sœur du roy, feust faict le 9 du présent mois, que deux jours après, l'on partit de Bayonne pour estre à Bordeaux le 16 du présent et que le plus promptement que le roy pourra, il reviendra à Paris, mais parce que Monsieur le prince est près de Poictiers sur le passage du retour du roy, l'on crainct qu'il ne se donne une bataille. Le roy est fort, aussi est fort Monsieur le Prince. Ceux de la religion ne se sont point déclarez. A Montauban tous ceux du pais qui sont de la religion se sont assemblez depuis peu pour resouldre de leurs armes. La noblesse a esté d'advis de suivre le dict seigneur prince et les villes de suivre le roy et de faict à Chastellerault qui est une ville de ceux de la religion, proche Poitiers, ont demandé secours à Monsieur le mareschal de Boisdauphin contre le seigneur prince. Ledict sieur mareschal peut avoir douze ou treze mile hommes de pied et deux mille chevaux. Monsieur le prince a plus de quatre mille chevaux et environ huit mille hommes de pied. L'on tient que l'on travaille fort à la paix mesmes que les princes étrangers s'en entremettent par leurs ambassadeurs » (15 novembre 1615) ; — des consuls de Nimes, aux consuls, les assurant de leurs bons offices (11 décembre 1615) ; — du prévôt des marchands et échevins de Lyon, aux consuls, au sujet des levées des gens de guerre pour le service du roi (7 janvier 1616) ; — du sieur Jacques Cassagnes, au sujet des produits « du bac et passage de la rivière du Rosne » (7 janvier 1616) ; — du connétable de Montmorency, aux consuls, au sujet du pontanage de Villeneuve (14 janvier 1616) ; — du procureur des États du Comtat-Venaissin, aux consuls, au sujet de la douane (19 janvier 1616) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour : « L'on parle fort de la paix. Pour moy, je tiens qu'elle est faicte parce que l'on a desjà commencé à faire quelque chose de la volonté de Monsieur le prince, ce que l'on n'eust pas faict si l'on estoit seulement en un pourparler. Plusieurs personnes ont leur congé de la cour. L'on a mis deux cens Suisses en garnison dans Poictiers quand le roy en a sorti, lequel a retiré avec soy ceux de la dicte ville qui avoient esté des principaux contre ledict sieur prince. Il y a trève et surséance d'armes jusques au premier jour de mars. L'on dict que le roy séjournera jusques après Pâques à Tours, pendant que la paix se fera mais le bruict est que c'est

…our donner loisir aux armées de se dissiper petit à petit » (30 janvier 1616) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des gabelles, de l'inquisiteur, de l'entrée des vins, du procès du sieur Gay (5 février 1616) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet des Pères de la Doctrine chrétienne (5 février 1616) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour : « Tout le monde tenoit la paix assurée mesme ceux qui s'en meslent. A présent l'on dict que ce n'est pas encore faict. Sur le commencement de ce mois, Monsieur le prince arriva à Loudun, à dix lieues de Tours, pour estre à la conférence qui se faict pour la paix. Il n'y a que Monsieur de Vendosme qui donne bien de la peine. Il a une grosse armée, il y aura bien de grands changemens à la cour » (12 février 1616) ; — du cardinal Ubaldini, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation au cardinalat (22 février 1616) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 mars 1616) ; — du sieur Clapier, aux consuls, au sujet des produits du bac sur le Rhône à employer aux réparations du pont (22 mars 1616) ; — des consuls de Marseille, au sujet de la contagion (4 avril 1616) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (6 mai 1616) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour : « Le roi et la reine arrivèrent lundi dernier 16 du présent en ceste ville. La reine mère y estoit arrivée dès le mercredy auparavant. Monsieur le chancellier n'a plus les sceaux. Le roy les a baillez à Monsieur le président du Ver, Monsieur le prince estoit retombé malade ; il a esté en danger mais, Dieu mercy, il se porte bien à présent. Ce jourd'huy du présent, Monsieur du Mayne et Monsieur de Bouillon sont arrivez au Louvre faire la révérance à leurs majestez » (19 mai 1616) ; — du vicaire général des frères mineurs, aux consuls, réclamant leur protection (28 juin 1616) ; — du vicaire général des Dominicains, aux consuls, au sujet de la visite du couvent d'Avignon (25 juillet 1616) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des impositions (26 juillet 1616) ; — de M. de Chastueil, aux consuls, au sujet du paiement d'une pension de 67 écus (30 juillet 1616) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des gabelles (5 août 1616) ; — du sieur Yssoire, aux consuls, au sujet des réparations du pont (23 août 1616) ; — du sieur Thibaut, au sujet des réparations du pont et de la traite foraine (4 septembre 1616) ; — du sieur Yssoire, au sujet des réparations du pont (4 septembre 1616) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des gabelles (4 septembre 1616) ; — du même, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (30 septembre 1616) ; — du sieur Yssoire, au sujet des fermiers de la foraine (10 octobre 1616) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des gabelles (14 octobre 1616) ; — du sieur Ysoire, au sujet des fermiers de la foraine (30 octobre 1616) ; — des sœurs Carmélites aux consuls, au sujet de l'entrée de six boutes de vin (18 novembre 1616) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (9 décembre (1616) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, au sujet du port de Noves (9 décembre 1616) ; — du même au même sujet (12 décembre 1616) ; — du même au même sujet (12 décembre 1616) ; — du même au même sujet (22 décembre 1616) ; — du même au même sujet (24 décembre 1616), etc.

AA. 54. (Liasse.) — 91 pièces papier, 46 sceaux plaqués.

1617-1619. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. de Brissac, aux consuls, au sujet de l'arrivée du nonce à Paris et de ses bonnes dispositions en faveur de la ville (1 janvier 1617) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, leur adressant le double des lettres patentes du roi concernant la juridiction de Noves (1 janvier 1617) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de la juridiction du tribunal de St-Pierre, des juifs, du procès du sieur Gay (13 janvier 1617) ; — de M. de Brissac, aux consuls, au sujet de Noves : « Monsieur le Garde sceau et Monsieur de Ponchartrain n'attandent aultre chose que de savoir les députtés que l'on at nomé de la part de nostre Sainct Père » (24 janvier 1617) ; — du même, aux consuls, au même sujet (24 janvier 1617) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, leur faisant l'éloge de la diligence de M. de Brissac, pour les intérêts de la ville (26 janvier 1617) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du règlement sur le vin (3 février 1617) ; — du premier président du parlement d'Aix, de Bras, aux consuls, au sujet de l'arrestation d'un prisonnier (8 mars 1617) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du nouveau bail et de l'arrentement des gabelles (10 mars 1617) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet de l'entrée du vin (22 mars 1617) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, leur don…

nant des nouvelles des affaires de la ville à la cour : « Le roy pensoit partir il y a quinze jours pour s'en aller en son armée, mais son voyage est différé jusques après feste. Il faudra par nécessité que je le suive pour cette affaire » (22 mars 1617) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du règlement du vin et de la réforme du P. Michaëlis, du couvent des Dominicains (23 mars 1617) ; — des consuls de Valréas, aux consuls, au sujet de la santé publique (18 avril 1617) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, au sujet des députés du roi pour l'affaire de Noves et de la traite foraine (4 avril 1617) ; — de M. de Villeneuve, aux consuls, au sujet de la santé publique à Valréas (17 avril 1617) ; — des consuls de Nimes, aux consuls, leur envoyant le sieur Peladan, pour prendre « les noms, armoiries, devizes et livrées » de Madame de Montmorency, devant passer à Nîmes (25 avril 1617) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de l'avis reçu « que le mal contagieux est à Vauréas » (25 avril 1617) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du bref de confirmation de la ferme des gabelles (5 mai 1617) ; — du sieur Coquillat, aux consuls, au sujet des fermiers de la foraine (11 mai 1617) ; — de M. de Lacépède, aux consuls, les assurant de sa protection (11 mai 1617) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des gabelles, du règlement de l'entrée du vin, du procès d'un sieur Crivel et autres affaires de la ville à Rome (2 juin 1617) ; — du sieur Coquillat, aux consuls, au sujet des fermiers de la foraine (9 juin 1617) ; — du sieur Dufaure, aux consuls, au sujet des réparations du pont : « Le plus commun objet des ouvrages publics est l'embellissement mais à celuy de vostre pont, la commodité et la nécessité s'y trouvent joinctes » (21 décembre 1617) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du procès du sieur Gay, de la vente de son office criminel, des rentiers de Noves et autres affaires (22 décembre 1617) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de la gabelle du vin, des rentiers de l'archevêque à Noves et autres affaires de la ville à Rome (3 juillet 1618) ; — du même, aux consuls, au sujet des gabelles (3 août 1618) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet du collège des Jésuites (6 octobre 1618) ; — du frère Louis Bernier, prieur de Bonpas, aux consuls, lui demandant leur protection (6 juin 1619) ; — du sieur Guyon, aux consuls, au sujet d'une contestation entre le chapitre St-Geniez et les Carmes déchaussés (10 juin 1619) ; — du cardinal Borghèse, au sujet de la juridiction de Noves (14 juin 1619) ; — des consuls de « Chasteauneuf l'amy » aux consuls, au sujet de la garde du terroir appelé « d'Aygue pendant » (24 juin 1619) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de la juridiction de Noves et des créments et clos de la Durance (23 juin 1619) ; — du même, au sujet de la juridiction de Noves, du procès du chapitre St-Geniez contre les Carmes réformés (27 juin 1619) ; — de Richard de Serre, au sujet de la juridiction de Noves (5 juillet 1619) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet de leur élection (6 juillet 1619) ; — de M. d'Aubres, aux consuls, les assurant de ses bons offices (7 juillet 1619) ; — du nonce du Pape, aux consuls, au sujet des affaires de Noves (15 juillet 1619) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1619) ; — de Monsieur de Lesdiguières, aux consuls, leur recommandant le sieur Ferron : « Et cepandant faites en façon, s'il vous plaît que ledict sieur Ferron ne soit opprimé par la justice, car vostre ville a interest que luy et les autres qui se meslent d'affaires y soient maintenus et conservez » (18 juillet 1619) ; — du nonce du Pape en France, aux consuls, au sujet de l'affaire de Noves (26 juillet 1619) ; — du sieur Cotin, aux consuls, au sujet du fermier de la douane (2 août 1619) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du couvent de la Trinité du Mont, de l'ordre des Pères Minimes (2 août 1619) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire de Noves, des créments et des garrigues de la Durance, des notaires, du vin et autres affaires de la ville à Rome (2 août 1619) ; — du sieur Guyon, aux consuls, au sujet du procès du chapitre St-Geniez et des Carmes déchaussés (3 août 1619) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls au sujet de la prise d'une barque (21 août 1619) ; — du sieur Galteri, aux consuls, au sujet du recteur de Saint Martial (1er novembre 1619) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, aux consuls, au sujet de la santé publique (2 septembre 1619) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (4 septembre 1619) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet du procès du sieur Gay et des notaires criminels (6 septembre 1519) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au sujet de la santé publique (7 septembre 1619) ; — du sieur Couvert, aux consuls, au sujet des fermiers de la douane (28 septembre 1619) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au sujet de l'arrivée de Madame en cette ville (3 octobre 1619) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet

l'affaire de Noves (4 octobre 1619) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au même sujet (4 octobre 1619) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au sujet de l'arrivée en cette ville de Madame la princesse de Piémont (6 octobre 1619) ; — du sieur Thibaut, aux consuls, au sujet des limites du territoire de Noves (30 octobre 1619) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet des offices de notaire (1er novembre 1619) ; — du même, aux consuls, au sujet des créments et garrigues de la Durance (1er novembre 1619) ; — du même, au même sujet (4 novembre 1619) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon (6 novembre 1619) ; — de M. de Rovillasse, aux consuls, au sujet du procès du sieur Gay (21 novembre 1619) ; — du même, aux consuls, au sujet des limites de Noves (25 novembre 1619) ; — de Richard de Serre, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (6 décembre 1619) ; — du nonce du Pape, en France, au sujet des limites de Noves (14 décembre 1619) ; — du sieur Coquillat, aux consuls, au sujet des fermiers de la douane (18 décembre 1619) ; — de M. de Lacépède, aux consuls, les assurant de tout l'intérêt qu'il porte à la ville (23 décembre 1619), etc.

AA. 55. Liasse. — 115 pièces papier, 114 sceaux, plaqués.

1620-1621. — Correspondance des consuls. — Lettres : du sieur César Bérardi, secrétaire du légat d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leur confiance (3 janvier 1620) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, les assurant de sa protection (6 janvier 1620) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (26 février 1620) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (28 février 1620) ; — des consuls d'Avignon, au sieur Veyrier, agent de la ville à Paris, au sujet des limites de Noves (8 mars 1620) ; — du sieur Henrici, secrétaire de la ville au sujet d'une contestation entre l'abbé de Saint-André de Villeneuve-lez-Avignon et la ville pour le droit de leyde (22 mars 1620) ; — du sieur Cabrières, aux consuls, au même sujet (9 avril 1620) ; — du sieur Henrici, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour. « Je vous feré scavoir ce qui se passe en ceste cour. Je vous ay escript du despart de Sa Majesté que feust le neuviesme de ce moys à Fontaynebleau, et s'en aller à Orléans pour disposer la reyne mere de venir en la dicte cour, y ayant amené plusieurs seigneurs pour cest effaict ; à quoy elle n'a voulu antandre s'excusant que l'air d'Angers est beaucoup meilleur pour sa santé que celluy de Paris. Sa dicte Majesté voulloit passer plus oultre pour l'aller veoir, mais la dicte reyne luy a mandé prier de ne le fere poinct, qu'elle estoit contante de sa bonne volonté et que si sa dicte Majesté s'advansoit davantage, elle s'en yroit plus loing ; qu'est cause que sa dicte Majesté a rebrossé chemin et est retourné au dict Fontaynebleau, le mercredy suivant. Le jeudy a faict sa Pasque et a touché les malades des escroelles. Il doit venir en ceste ville pour fere sa résidence pour contanter les Parisiens qui patissent beaucoup de son absence » (20 avril 1620) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique. « Nous avons apprins que la contagion est en abondance en la ville de Nisse et qu'elle va en empirant de jour à aultre et d'ailheurs que ceste maladie, à ce qu'on nous a asseuré par bruict commung, despend jusques en la ville de Grasse » (1er mai 1620) ; — des consuls de Caderousse, aux consuls, au même sujet (5 mai 1620) ; — des consuls d'Avignon, au sieur Veyrier, agent de la ville à Paris, au sujet de l'affaire de Noves (6 mai 1620) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique. « Et pour ce qui est de la malladie du dict Nisse, elle n'est pas trop dangereuse puysqu'on ne l'estime point pestilentieuse » (10 mai 1620) ; — des mêmes, aux consuls, les assurant « que en tout ce qui est de la Provance, la santé est fort bonne » (10 mai 1620) ; — des commissaires de la santé en la ville de Lyon, aux consuls, au sujet de la santé publique et des bruits de maladie contagieuse à Nice, Grasse, Saint Laurent, Villefranche, Riez, Dorgemont et autres lieux de Provence « pour prévenir les inconvéniens qui en pourroient arriver au préjudice de la santé publicque de nostre ville, çà esté le resfus de l'entrée d'icelle à tous voyturiers tant par eau que par terre conduisans des oranges, citrons et aultres marchandises et encores aux personnes venans des susdictz lieux suspects, s'ilz n'apportent des certifficats en bonne et deue forme » (12 mai 1620) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (14 mai 1620) ; — du sieur Henrici, secrétaire de la ville, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec l'abbé de St-André, pour le droit de leude (14 mai 1620) ; — des consuls de Vienne, aux consuls, au sujet d'un accident arrivé au sieur Valabre d'Avignon (15 mai 1620) ; — des consuls d'Aix

aux consuls, au sujet de la contagion : « Nous arrivent tous les jours des nouvelles du costé de Nisse et tous ceulx qui viennent de ce quartier nous assurant qu'il y a beaucoup de mal, mesme que les plus principaulx du dict Nisse ont désamparé la ville, estant bien certain que M. le duc de Savoye a osté l'entrée au dict Nisse » (16 mai 1620) ; — des consuls de l'Isle, aux consuls, au sujet de la contagion (27 mai 1620) ; — des consuls de Sault, aux consuls, au même sujet (9 juin 1620) ; — de M. de Modène, aux consuls, leur envoyant une lettre pour sa femme et leur annonçant qu'il fera savoir de Toulouse au vice légat, du temps où le Roi passera « par delà » (28 septembre 1620) ; — du sieur de Johannis, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (29 décembre 1620) ; — de M. d'Aubres, aux consuls, au sujet de la mort de M. de Vedène (5 mars 1621) ; — des consuls de St-Remy, aux consuls, au sujet de la santé publique (8 avril 1621) ; — du sieur Silvestre, envoyé de la ville à Rome, aux consuls, leur rendant compte de son entrevue avec le Pape. « Luy remonstrant que « gli sospetti » cessoient maintenant,que le roy se rendoit le mestre absolu des hérétiques de France et qu'ils estoient sur la défensive et non point en estat de nous attaquer, que le roy debvoit arriver en Avignon dans peu de temps, qu'à son arrivée, Montpellier, Nismes et toutes ces villes huguenotes lui ouvriroient les portes et que, sans doute, il les feroit démanteler et mesme qu'il ne laisseroit en pied la forteresse d'Orange, ce qui seroit l'asseurance de de sa ville d'Avignon et puis du Comté, et que la levée des ditz soldatz pourroit servir de prétext à ceulx d'Orange et autres huguenots pour fère plus grosse levée des soldats ce que pourroit causer quel que grand désordre » (28 avril 1621) ; — de M. de Castellet, autre envoyé de la ville à Rome, aux consuls, au sujet de la levée des gens de pied et de cavaliers et rendant compte de son entrevue avec le Pape à ce sujet (11 avril 1621) ; — du cardinal Ludovisi, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation à la légation d'Avignon (4 mai 1621) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet des pallières et chaussées de la Durance (14 juin 1621) ; — de M. de Roviglasse, félicitant les nouveaux consuls de leur élection (27 juin 1621) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet des prétentions des habitants de Noves et des fermiers de la douane de Lyon (30 juin 1621) ; — du cardinal Ludovisi, légat d'Avignon, aux consuls, leur recommandant Guillaume du Nozet, évêque de Séleucie qu'il a chargé de la vice-légation (2 juillet 1621) ; — de M. de Saint-Siron, aux consuls, au sujet du retrait d'un bref concernant les gabelles (5 juillet 1621) ; — du cardinal Ludovisi, légat d'Avignon, aux consuls, au sujet de leur élection (17 juillet 1621) ; — de l'abbesse et religieuses de Ste-Claire, aux consuls, leur demandant un secours de 200 écus (20 juillet 1621) ; — du duc de Guise, au marquis de Malatesta, général des armes du Saint Père à Avignon et dans le Comtat, lui annonçant qu'il a fait délivrer passeport « pour les mousquetz et picques que les consuls d'Avignon désirent faire venir de Milan pour la conservation de leur ville » (29 juillet 1621) ; — du même, aux consuls, au même sujet (29 juillet 1621) ; — du même, à Guillaume du Nozet, vice-légat d'Avignon, au même sujet (29 juillet 1621) ; — de M. de Castellet, envoyé de la ville à Rome, aux consuls. « Nous havons faict nostre hommage se jourduy environ à trois heures. La plus grant part de la noblesse romaine m'a faict l'honneur de m'assister » (30 juillet 1621) ; — des consuls de Cavaillon, aux consuls, au sujet de la santé publique (1er août 1621) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, leur annonçant la venue du sieur Mazinbert « pour vous communiquer ung affère grandement important au service du roy et à nostre bien commung et pour vous supplier, comme nous faizons, de fère grande garde par eau et par terre, au passage des pouldres que les huguenots de Nismes veulent tirer de la ville d'Orange pour s'en servir contre Sa Majesté » (2 août 1621) ; — des consuls de Châteaurenard, aux consuls, au sujet des bruits de maladie contagieuse (3 août 1621) ; — des consuls de Noves, aux consuls, au même sujet (3 août 1621) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (3 août 1621) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (4 août 1621) ; — des consuls de Barbentane, au même sujet (4 août 1621) ; — du sieur d'Aubres, aux consuls, leur annonçant son arrivée (4 août 1621); — du cardinal Ludovici, aux consuls, leur recommandant de veiller à la conservation de la ville. « Ci e molesto non gia nuovo il pericolo in che si dice trovare cotesto stato per le vicine armi de gli heretici, poiche Sua Santita n'é gia stata pienamente informata da Monsignor vice-legato e del generale dell'armi et ultimamente per lettere anche delle signorie vestre » (6 août 1621) ; — de M. de Roviglasse, aux consuls, au sujet de leur élection (6 août 1621) ; — de M. de

Castellet, aux consuls, leur donnant avis du succes de son voyage (7 août 1621) ; — de M. Silvestre, aux consuls, au même sujet (7 août 1621) ; — de M. de Roviglasse, aux consuls, les félicilant de leur élection et au sujet des créments et garrigues de la Durance (7 août 1621) ; — des consuls de Salon, au sujet de la santé publique (8 août 1621) ; — de l'abbesse et religieuses de Ste-Claire d'Avignon, aux consuls, demandant un secours (10 août 1621) ; — des commissaires de la santé à Lyon, au sujet de la contagion (12 août 1621) ; — des consuls d'Arles, au sujet des religieux Capucins (14 août 1621) ; — des consuls de Salon, au sujet de la contagion (15 août 1621) ; — des envoyés de la ville MM. de Castellet et Silvestre, au sujet de l'exemption de la garde de la ville réclamée par les docteurs de l'Université (22 août 1621) ; — du sieur de Cohorn, aux consuls, au sujet de l'affaire de Noves (24 août 1621) ; — du nonce en France, aux consuls, les assurant de sa sollicitude pour les affaires de la ville (25 août 1621) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au sujet de la contagion (25 août 1621) ; — des consuls de Valence, aux consuls, leur donnant avis « qu'il se faict une grande assemblée de gens de guerre en ceste province de Daulphiné et au Viviers et an Languedoc et font courir le bruict qu'ilz veulent donner au Comtat » (26 août 1621) ; — des consuls d'Arles, au sujet des précautions à prendre contre la contagion (31 août 1611) ; — de M. Silvestre, aux consuls, leur rendant compte de l'hommage qu'il a rendu pour la ville. « L'action s'est passée au très grand honneur de nostre ville, car nous y sommes allés accompagnés de septante carrosses, de MM. les cardinaulx, ambassadeur de France, prélats et seigneurs romains, la plus grande part desquels ont voulu honorer la feste, et au palais du Pape, il y avoit le concours de gens que l'on n'a veu dès longtemps un homage d'Avignon avec plus de magnificence. M. de Castelet y ha receu un très grand honneur et l'on ne luy en pouvoit rendre davantage » (30 août 1621) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, les assurant de sa protection et les remerciant des sentiments à lui exprimés par MM. de Castellet et Silvestre, envoyés de la ville (1er septembre 1621) ; — des consuls de Bagnols, au sujet de la fonte de la cloche de l'horloge de la ville, et demandant de laisser sortir d'Avignon trois quintaux de métal (8 septembre 1621) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la contagion (8 septembre 1621) ; — du cardinal Ludovisi, aux consuls, au sujet de la levée de soldats en Dauphiné et de l'exemption de la garde réclamée par les docteurs de l'Université (10 septembre 1621) ; — de Nicolas, abbé de Cîteaux, aux consuls, au sujet du mauvais état du collège de Sénanque « et que le mal procède du mauvais mesnage du recteur dom Gaspar Brun » (10 septembre 1621) ; — de M. Silvestre, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (10 septembre 1621) ; — des consuls de St-Remy, au sujet de la santé publique (14 septembre 1621) ; — du sieur de Raphélis, procureur des États du Comté Venaissin, aux consuls, les remerciant « de la bonne part qu'il vous a pleu nous faire des nouvelles que vous avés receues de nos communs affaires » (18 septembre 1621) ; — des consuls de Châteaurenard, au sujet de la contagion (18 septembre 1621) ; — du cardinal Ludovisi aux consuls, leur recommandant le docteur Grégorio Amiani, pour agent de la ville à Rome (22 septembre 1621) ; — du sieur de Cohorn, aux consuls, au sujet de l'affaire de Noves (1er octobre 1621) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 octobre 1621) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, au sujet de la mort d'un homme de Berre soupçonné atteint de contagion (8 octobre 1621) ; — du même, aux consuls, au sujet d'un bâteau arrêté aux Martigues à cause de la contagion (8 octobre 1621) ; — de MM. de Castellet et Silvestre, envoyés de la ville à Rome, au sujet de la visite du corps de garde (3 novembre 1621) ; — du cardinal Ludovisi, aux consuls, au sujet des mémoires remis par les envoyés de la ville MM. de Castellet et Silvestre (17 novembre 1621) ; — du même aux consuls, au même sujet (22 novembre 1621) ; — du même, aux consuls, au sujet du choix de nouveaux envoyés de la ville (3 décembre 1621) ; — du même, aux consuls, au sujet de la visite du corps de garde (17 décembre 1621) ; — de l'abbesse et des religieuses de Sainte-Claire, aux consuls, demandant un secours en aumône (18 décembre 1621) ; — de M. de Raphélis, procureur général des États du Comtat-Venaissin, aux consuls, au sujet de la disette des grains (23 décembre 1621), etc.

AA. 56. (Liasse.) — 137 pièces papier, 107 sceaux plaqués.

1622-1623. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. d'Aubres, aux consuls, leur annonçant son arrivée (11 janvier 1622) ; — des consuls

d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique (12 janvier 1622) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, aux consuls, leur demandant de permettre la sortie de poudre et de balles. « Pour s'opposer au passage des rebelles du Daulphiné, Monseigneur le duc de Ventadour ayant fait assembler un bon nombre de gens de guerre, a chargé nostre ville de fournir la poudre, balles et aultres nécessaires en telles occasions telement que toutes les provisions que nous avions dans noz magazins ont été employées à ceste occasion et parce que les ennemys du Roy grossissent, tant de çà que de là le Rosne, au droict d'Orange, nous craignons que cest affère aura long traict » (30 janvier 1622) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au sujet de l'achat de munitions de guerre. « pour repousser les ennemis qui courent journellement sur nous et noz voisins » (1er février 1622) ; — du nonce du Pape en France, aux consuls, les assurant de sa protection (22 janvier 1622); — du cardinal Ludovisi, légat d'Avignon, aux consuls, au sujet des envoyés de la ville à Rome (5 mars 1622) ; — du même, aux consuls, au sujet de la visite du corps de garde (5 mars 1622) ; — du même, aux consuls, au sujet de la confirmation du bref de Paul V, sur les fastigages (5 mars 1622) ; — du même, aux consuls, au sujet des courses des huguenots (11 mars 1622) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de l'affaire de Noves (23 mars 1622) ; — de M. Monier, président du parlement de Provence, aux consuls, au sujet « des différens d'entre les habitans du bourg de Noves et ceux d'Avignon » (14 mars 1622) ; — du sieur Henrici, secrétaire de la ville, aux consuls, leur donnant des nouvelles de l'arrivée prochaine du Roi à Lyon (28 mars 1622) ; — de Nicolas, abbé de Citeaux, aux consuls, au sujet du collège de Sénanque (1er avril 1622) ; — du sieur Billon, aux consuls, leur offrant ses services pour l'entrée du Roi « ayant travaillé pour les principalles villes de la France, sur le sujet de la réception du roi et mesmes pour Paris, Lion et Thoulouse », (18 avril 1622); — de M. de Montmorency, aux consuls, leur demandant de la poudre (5 mai 1612) ; — de M. de Roviglasse, aux consuls, s'excusant de ne pouvoir se rendre à Avignon (20 mai 1622) ; — de M. de Tulle, aux consuls, leur donnant avis de son arrivée à Rome (23 mai 1622); — de M. de Berton, aux consuls, leur donnant avis de l'audience a lui accordée par le Pape (22 mai 1622) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, les assurant de sa protection (29 mai 1622) ; — de M. de Berton, aux consuls, leur donnant des nouvelles de son ambassade à Rome (30 mai 1622) ; — du même, aux consuls, au même sujet (3 juin 1622) ; — de M. de Tulle, aux consuls, au sujet de la monnaie de patats (4 juin 1622) ; — du cardinal Ludovisi, aux consuls, leur annonçant que Sa Sainteté a permis que la ville ait un ambassadeur résidant à Rome (15 juin 1622) ; — de Nicolas, abbé de Citeaux, au sujet du collège de Sénanque (16 juin 1622) ; — du cardinal Philonardi, aux consuls, les assurant de sa protection (18 juin 1622) ; — de M. d'Aubres, aux consuls, les félicitant de leur élection (29 juin 1622) ; — de M. de Montmorency, aux consuls, les avertissant de l'arrivée du Roi : « Je vous donne avis comme vous devés vous préparer à recevoir le roy. Il par lundy quatrième de se mois, de Toulouse pour s'anvenir à Monpelier et sans s'areté en auilleurs. Je ne manquerey de vous tenir averty. » (3 juillet 1622) ; — des consuls de Briançon, aux consuls, au sujet de la santé publique (8 juillet 1622) ; — de M. de Montmorency, aux consuls « J'ai treuvé le roy à Castelnodarry qui est six lieues par desà Tholouse, Monsieur le Prince me fist l'honneur de me présenter au roy auquel je fis entendre le subjet de mon voyage et luy offris le service de la ville suivant vos intentions. Il me receut très favorablement et tesmogna beaucoup de contentement et qu'il agreoit la bonne volonté de la ville. Il me dit qu'il esperoit ranger bientost en leur devoir ceus de Montpellier et de là aller en Avignon se refreschir. J'entra dans la chambre comme le roy sortoit du bain où il n'y avoit que Monsieur d'Esplans lequel m'a fort obligé et vous puis assurer qu'il affectionne grandement vostre ville. » (11 juillet 1622) ; — du cardinal Philonardi, aux consuls, au sujet de leur élection (31 juillet 1622) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, les assurant de sa protection (3 août 1622) ; — de M. de Servières, aux consuls, au sujet de dissentiments entre eux et le vice-légat (5 août 1622) ; — du chevalier de Sillery, ambassadeur de France à Rome, aux consuls, les assurant de sa bienveillance envers la ville. « Je n'espargneroy poinct le nom et l'autorité du roy sachant qu'il a très agréable que ses ministres et serviteurs vous assistent de leurs offices. » (6 août 1622) ; — du cardinal Ludovisi, aux consuls, au sujet de la désignation du sieur Gritti comme dataire (6 août 1622) ; — des consuls d'Avignon, au Roi. « Nous recevons un singulier contentement des victoires qu'elle rapporte heureusement sur ces rebelles, dont nous espérons proffiter grandement et establir un

repos perpetuellement perdurable au bien de ces deux estatz. » (20 aoust 1622) ; — de M. de Beaulieu, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Rome (21 août 1622) ; — des commissaires de la santé, à Lyon, au sujet de la santé publique (22 aoust 1622) ; — de M. de Beaulieu, aux consuls, leur donnant des nouvelles de son ambassade à Rome (2 septembre 1622) ; — du même, aux consuls, au sujet de la mort du cardinal Philonardi et de son remplacement comme protecteur de la ville (6 septembre 1622) ; — de M. du Nozet, vice-légat, aux consuls, leur demandant de procurer « quelque honeste logis à Monsieur et à Madame de Léancourt jusques à la venue du roy... Vous me ferez bien plaisir de la bien loger estant personage qui peut procurer beaucoup de bien à la ville. Si M. l'ambassadeur d'Espagne n'est arrivé, le logis de M. de La Valfenière luy seroit commode. » (12 septembre 1622) ; — de M. de Berton, aux consuls, au sujet du voyage du Roi (13 septembre 1622) ; — de M. de Beaulieu, aux consuls, leur donnant des nouvelles des affaires de la ville à Rome (25 septembre 1622) ; — du cardinal Ludovisi, aux consuls, au sujet de l'arrestation de M. du Nozet, vice-légat (25 septembre 1622) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (8 octobre 1622) ; — des consuls de Carpentras aux consuls, au sujet de l'interdiction de l'entrée aux Martigues (10 octobre 1622) ; — du chevalier de Sillery, ambassadeur de France à Rome, aux consuls, les assurant de sa protection (23 octobre 1622) ; — du cardinal Ludovisi, aux consuls, au sujet de poudres promises au Roi (29 octobre 1622) ; — des consuls d'Arles, aux consuls au sujet de l'envoi de pétards (3 novembre 1622) ; — du cardinal Ludovisi, aux consuls au sujet des affaires de la ville à Rome (4 novembre 1622) ; — des consuls d'Arles aux consuls, au sujet de l'envoi de pétards (4 novembre 1622) ; — de M. de Beaulieu, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome. (4 novembre 1622) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, les assurant de sa protection (9 novembre 1622) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, leur demandant de leur envoyer des hautbois « pour nous en servir à l'entrée du roy en ceste ville mardy prochain » (9 décembre 1622) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la santé publique (20 décembre 1622) ; — de M. de Beaulieu, aux consuls, au sujet des limites entre Noves et Avignon (6 janvier 1623) ; — d'Alphonse de Richelieu, aux consuls, les avertissant qu'il écrit au cardinal : « M. le cardinal de Richelieu pourra trouver mauvais que j'aye joing mes supplications à la prière que vous luy faictes, attendu qu'il semblera que ma lettre soit une marque asseurée que vous avez peu doubter, en quelque façon, de l'affection qu'il vous porte et que j'aye présumé de pouvoir plus auprès de luy que vous » (12 janvier 1623) ; — du nonce du Pape, aux consuls, leur demandant l'envoi de documents tant anciens que modernes, au sujet de l'affaire de Noves (3 février 1623) ; — du même, au même sujet (7 février 1623) ; — de M. de Beaulieu, aux consuls, au sujet des gabelles (16 février 1623) ; — du même, au sujet de l'affaire de Noves (3 mars 1623) ; — du même, au sujet du souquet (4 mars 1623) ; — du cardinal Ludovisi, aux consuls, au sujet des gabelles (10 mars 1623) ; — du nonce, au sujet de l'affaire de Noves (14 mars 1623) ; — de M. de Johannis, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Paris (20 mars 1623) ; — du même, au sujet de diverses affaires de la ville à Paris (4 avril 1623) ; — de M. de Beaulieu, aux consuls, au sujet de la ferme des gabelles (13 avril 1623) ; — de M. de Johannis, leur annonçant son départ de Paris et son arrivée prochaine à Avignon (2 mai 1623) ; — de M. du Nozet, vice-légat, au sujet de l'affaire de Noves (6 mai 1623) ; — du même, aux consuls, leur annonçant la bonne issue de l'affaire de Noves (29 mai 1623) ; — du nonce, aux consuls, au même sujet (5 juillet 1623) ; — du président d'Oppède, aux consuls, au sujet de l'enregistrement du concordat sur l'affaire de Noves (25 juillet 1623) ; — de M. Philippeaux, aux consuls, les remerciant de l'envoi du livre sur l'entrée du Roi à Avignon (20 août 1623) ; — du cardinal de Richelieu, aux consuls, au même sujet : « J'ay receu le livre que vous m'avez envoyé pour un tesmoignage de vostre souvenir en mon endroit ainsy qu'il sera, à l'avenir, une marque de vostre affection et de celle de toute vostre ville envers le roy et la France » (23 août 1623) ; — de Louis XIII, aux consuls, au même sujet (30 août 1623) ; — du nonce, aux consuls, au sujet de l'exécution du traité de Noves (15 septembre 1623) ; — de Gaston d'Orléans, frère du Roi, aux consuls, les remerciant de l'envoi du livre sur l'entrée du Roi à Avignon (16 septembre 1623) ; — d'Anne d'Autriche, reine de France, aux consuls, au même sujet (17 septembre 1623) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet des juges du tribunal de St-Pierre (30 septembre 1623) ; — de Cosme Bardi, évêque de Carpentras, aux consuls, leur annonçant

sa nomination comme vice-légat (15 octobre 1623) ; — du cardinal François Barberini, aux consuls, les assurant de sa protection (21 octobre 1623) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'arrivée à Rome de M. de la Bartelasse, envoyé de la ville (24 octobre 1623) ; — de François Barberini, aux consuls, au sujet de l'exaltation du pape Urbain VIII (1er novembre 1623) ; — de M. de Vallensay, aux consuls, leur annonçant « l'ouverture de l'attelier de la citadelle de Montpellier » (20 novembre 1623) ; — de Louis de Bourbon, comte de Soissons, aux consuls, les assurant de sa protection (22 novembre 1623) ; — du cardinal François Barberini, aux consuls, les assurant de son affection (23 décembre 1623) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, les assurant de sa protection (16 décembre 1623) ; — du cardinal Barberini, légat d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination comme légat (27 décembre 1623), etc.

AA. 57. (Liasse.) — 92 pièces papier, 53 sceaux plaqués.

1624-1630. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Ludovisi, aux consuls, les remerciant de la visite de MM. du Hallier et Bertrand, ambassadeurs de la ville à Rome et les assurant de sa protection (3 janvier 1624) ; — du cardinal François Barberini, aux consuls, au sujet du choix de Cosme Bardi, comme vice-légat et des ambassadeurs de la ville envoyés à Rome pour rendre hommage au Pape (12 janvier 1624) ; — de MM. de Montmorency et de Bertrand, aux consuls, leur rendant compte de leur ambassade à Rome pour rendre hommage. « Nous eusmes à nostre courtège cent et sept carrosses tous remplis de gens de qualité. Il pleust à Monseigneur nostre légat de nous envoyer le sien pour nous, huict cardinaux ; scavoir le doyen, messieurs les cardinaux Borghèse, de Savoye, d'Ursin, Bentivoglio, de la Valete, Ludovisio et Barberini honnorarent ceste acte de leur présence, n'y en pouvant avoir davantage, ayant esté faict un ordre par Sa Sainteté qu'en tous les hommages ou obéissances qu'on luy rendroit, il n'y pourroit avoir que huict cardinaux, comme en effect l'ambassadeur extraordinaire d'Espagne, de Boloigne et autres qui nous ont précédé n'en ont eu que huict » (12 janvier 1624) ; — d'Antoine Cerri, auditeur du légat, aux consuls, leur promettant ses bons offices (16 mars 1624) ; — du cardinal François Barberini, légat, aux consuls, les remerciant du bon accueil qu'ils ont fait à Cosme Bardi, évêque de Carpentras, nouveau vice-légat (30 mars 1624) ; — du même, aux consuls, au sujet de sa légation (30 mars 1624) ; — du même, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (19 avril 1624) ; — de Cosme Bardi, évêque de Carpentras, vice-légat, aux consuls, au sujet de la désignation du lit de la rivière de Durance et du « plantement des termes » (5 mai 1624) ; — du cardinal de Savoie, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (22 juin 1624) ; — de M. de Caumont, aux consuls, les félicitant de leur élection (29 juin 1624) ; — de M. de Roviglasse, aux consuls, au même sujet (5 juillet 1624) ; — du frère Jean Bruno, minime, aux consuls, au sujet de l'érection à Avignon d'un collège *De Propaganda fide* « que Sa Sainteté avoit projetté de faire en vostre ville et en iceluy de faire lire les controverses et langues orientales. C'est *de motu proprio* de Sa Sainteté et quand vous ne trouverez bon Sa Sainteté le mettroit en Carpentras où il ne pourroit estre sans vostre grand préjudice » (5 juillet 1624) ; — de M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome, aux consuls, les assurant de ses bons offices (8 juillet 1624) ; — du cardinal Borghèse, aux consuls, au sujet de leur élection (4 août 1624) ; — du cardinal François Barberini, aux consuls, au même sujet (9 août 1624) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de l'affaire de Noves « Al signor cardinale di Richelieu presentai la lettera de le signorie vestre e trovai in sua signoria illustrissima, buona disposizione, ma poca speranza di poter in questo negotio farle alcun servitio » (27 septembre 1624) ; — de Cosme Bardi, vice-légat, aux consuls, au sujet de l'affaire de Noves (12 octobre 1624) ; — de Marius Philonardi, aux consuls, au sujet de son élection à l'archevêché d'Avignon (30 octobre 1624) ; — du R.-Père général des Augustins, aux consuls, à propos des scandales du couvent d'Avignon. « Con molto mio disgusto ho sentito le cose essorbitanti e scandalose che procedono dal mio convento di Avignone et massime da quelli che doverebbono dar buono essempio » (29 décembre 1624) ; — du sieur Guillaume Valenti, au sujet de l'usure des juifs. « havendo la Santità di nostro signore intentione di reformare l'usure di tutti gl'hebrei e di redurli in luoghi particolari che non habbino a prestare danari senza pegni » (10 janvier

1625) ; — de M. de Berton, envoyé de la ville à Paris, aux consuls, leur demandant l'envoi de mémoires sur les affaires de la ville (28 janvier 1625) ; — de M. d'Alfonse, aux consuls, leur rendant compte de l'audience qu'il a eue du Pape. « Il ne me laissa achever se metant a unne colère un peu violante il me dit : Voi altri Avinionesi noun volete mai hobedire a li nostri comandamenti e quando ch'era Mouseu de Noiset si bene franchese sempre ch'era querelle contra di lui et a vi abiamo mandatu umou que sia mo sicuri que non manqua di fare bona justitia » (20 février 1625) ; — de Marius Philonardi, archevêque d'Avignon, anx consuls, au sujet de l'envoi de M. de Johannis, comme ambassadeur de la ville à Rome (20 fevrier 1625) ; — de M. de Berton, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (2 avril 1625) ; — du cardinal Barberini, légat, au cardinal Onuffrio, lui rendant compte de son arrivée à Avignon (23 avril 1625) ; — de M. de Johannis, aux consuls, au sujet de l'affaire de Noves (21 avril 1625) ; — de M. de Johannis, aux consuls, leur rendant compte de son arrivée à Paris et de l'état des affaires de la ville (26 mai 1625) ; — du même, aux consuls, au même sujet (29 mai 1625) ; — du cardinal François Barberini, aux consuls, au sujet de l'envoi de M. de Johannis à Paris, pour les affaires de Noves (6 juin 1625) ; — du cardinal Spada, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (14 mai 1626) ; — du sieur Antoine Cirioli, aux consuls, au sujet de leur différent avec le père Naurias, religieux de la Trinité et des difficultés avec le clergé, à cause du droit d'entrée du vin (4 juin 1627) ; — du même au même sujet (2 jullet 1627) ; — de l'archevêque de Patras, aux consuls, au sujet de leur élection (6 juillet 1627) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire de Noves (8 juillet 1627) ; — du cardinal Spada, aux consuls, leur annonçant qu'il a fait, avec le cardinal Barberini, la démarche demandée par eux, et que bientôt ils en apprendront les effets (29 juillet 1627) ; — du sieur François Cirioli, aux consuls, au sujet de l'affaire de Noves et des frères de la Trinité (29 juillet 1627) ; — du cardinal François Barberini, aux consuls, au sujet de leur élection (30 juillet 1627) ; — des consuls de Boulbon, au sujet de la santé publique (1er août 1627) ; — du sieur François Cirioli, aux consuls, au sujet du couvent de la Trinité (1er août 1627) ; — du cardinal François Barberini, aux consuls, au sujet de la demande d'un jubilé (26 novembre 1627) ; — de François Cirioli, aux consuls, au sujet de l'arrivée à Rome de M. de de la Falèche (24 décembre 1627) ; — de M. d'Aubres, eux consuls, au sujet de diverses affaires (9 mars 1628) ; — de François Cirioli, aux consuls, au sujet des gabelles (16 avrll 1628) ; — du général des R. P. Prêcheurs, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élection (8 septembre 1628) ; — du cardinal François Barberini, aux consuls, leur recommandant de veiller à la santé publique (6 janvier 1629) ; — de François Cirioli, aux consuls, au sujet de son remplacement comme agent de la ville, par M. Javelli (30 mrrs 1629) ; — du cardinal François Barberini, aux consuls, au sujet de leur élection (27 juillet 1629) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet des grangers de Montfavet (1er août 1629) ; — du P. Fouques, récollet, aux consuls, au sujet du couvent de Montfavet (1er août 1629) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, aux consuls, au sujet de la santé publique (3 août 1629) ; — de M. d'Aubres, aux consuls, au sujet de la santé publique à L'Isle (3 août 1629) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit, aux consuls, au sujet de la santé publique (4 août 1629) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au même sujet (4 août 1629) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (5 août 1629) ; — des consuls de Villeneuve, au même sujet (11 août 1629) ; — des consuls de Bagnols, au même sujet (11 août 1629) ; — des consuls d'Orgon, au même sujet (26 août 1629) ; — des consuls de Châteaurenard, au même sujet (16 octobre 1629) ; — du cardinal François Barberini, aux consuls, au sujet de la santé publique (1er juillet 1630) ; — du même, aux consuls, av sujet de leur élection (9 août 1630) ; — de M. de Salvador, aux consuls, au sujet de leur élection (26 août 1630) ; — du prévôt des marchands et échevins de Lyon, aux consuls, au sujet de la santé publique (2 octobre 1630), etc.

AA. 58. (Liasse.) — 117 pièces papier, 69 sceaux plaqués.

1632-1638. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Barberini, aux consuls, au sujet des juges de la cour de St-Pierre (3 juillet 1632) ; — de M. Genet, aux consuls, au même sujet (3 juillet 1632) ; — de Jules Mazarin, aux consuls, les assurant de ses bons offices (10 janvier 1633) ; — de Louis XIII, roi de France, au cardinal Antoine Barberini, lui recommandant le sieur Barthélemy Siffre-

dy, garde des sceaux de la légation d'Avignon (6 octobre 1633) ; — du même, au vice-légat d'Avignon, au même sujet (16 octobre 1633) ; — de M. de Saint-Martin, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome. « Je vis, par deux fois, Monseigneur Mazarine n'en pourtant aulcune audience de luy que le dimanche dernier du passé. Sa Saincteté et Messeigneurs ses nepveux estants partis pour Castello le jour auparavant. Il me tesmoigna, en ladicte audience, la bonne volonté qu'il avoit pour nostre ville de laquelle j'en ay veu depuis les effects et m'assura que Son Eminence désiroit de nous soulager en tout ce qu'elle pourroit » (5 mai 1634) ; — du sieur Pierre Jennel, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet de la poissonnerie, de la monnaie de patas. « Lorsque l'agent des Pères de la doctrine chrestienne me recherchera de me joindre à vostre nom aux instances et poursuyttes qu'il fera pour la béatification du Père César de Bus, leur fondateur, je ne manqueray d'affectuer ce que me commandez à ce subject » (5 mai 1634) ; — de M. de Castellet, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Rome et les assurant des « bonnes volontés de Sa Sainteté pour le bien d'icelle ville, ce que Messieurs les cardinaux, ses neveux, m'ont confirmé » (19 juin 1634) ; — du sieur Pierre Jennel, aux consuls, au sujet des exemptions des vice-légats et autres officiers. « Monseigneur Mazzarini nous promet de vous donner toute sorte de contentement sur ce subject et nous l'ayant reiteré plusieurs fois, j'estime que vous en verrez des effects à son arrivée. Son despart au reste a esté et est encore entretenu pour plusieurs affaires qu'il a sur les bras, oultre ses domestiques et un mariage qu'il a faict de ses deux sœurs avec deux jeunes seigneurs de qualité qui sont les seigneurs Lorenzo Mancini et le jeune Martinozzi, fils du majordome de Monsieur le légat et il doit partir, dedans dix jours à ce que l'on dit » (7 juillet 1634) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, les félicitant de leur élection (13 juillet 1634) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, les priant de permettre la publication de la franchise de la foire de la dite ville (15 juillet 1634) ; — du sieur Pierre Jennel, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome. « L'on tient que Monseigneur Mazzarini s'entretiendra fort peu icy ou ayant disposé toutes ses affaires domestiques, il n'i a plus, en apparence, chose aulcune qui l'arreste sinon un beau présent que sa dicte Eminence prépare à Sa Majesté et dont Monseigneur doibt estre le porteur... Messieurs vos prédécesseurs m'ont bien commandé d'insister, au nom du public, à la béatification du Père César de Bus lorsque le procureur de sa religion m'en feroit instance et, comme vous me reiterez ce commandement, j'y obéirai très volontiers. J'estime qu'une affaire de ceste qualité mérite bien qu'en escripviez particulièrement à Sa Sainteté et à mon dict seigneur le légat » (4 août 1634) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet de leur élection (10 août 1634) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles en faveur de l'archevêque d'Avignon (10 août 1634) ; — de Jules Mazarin, aux consuls, au sujet de sa nomination à la vice-légation d'Avignon (10 août 1634) ; — du sieur Pierre Jennel, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles sur les rentes de l'archevéché et du billon d'or et d'argent (11 août 1634) ; — du cardinal Antoine Barberini, légat d'Avignon, aux consuls, leur recommandant Mazarin nouveau vice-légat (23 août 1634) ; — du sieur Pierre Jennel, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles (30 août 1634) ; — de Joseph Marie Suarès, évêque de Vaison, aux consuls, les assurant que « les obligations naturelles et civiles que j'ai à ma douce patrie me lient si estroictement à touts ses intérestz que je les estime propres et me crois glorieux de pouvoir tesmoigner ma gratitude envers elle par mes services » (30 août 1634) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (23 septembre 1634) ; — du sieur Passard, aux consuls, au sujet de la foraine (26 septembre 1634) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la santé publique (30 septembre 1634) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet de l'exemption de la gabelle (6 octobre 1634) ; — de M. de Saint-Martin, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles (6 octobre 1634) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet du retour de M. de Perussis et des bons offices du cardinal Bichi pour la ville (6 octobre 1634) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet du choix de Mazarin comme vice-légat d'Avignon (1er novembre 1634) ; — du sieur Pierre Jennel, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles pour l'archevêque d'Avignon (3 novembre 1634) ; — de M. de Saint-Martin, aux consuls, au sujet de la boucherie (3 novembre 1634) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet d'une convention avec le sieur Ferron pour la fourniture du sel à Avignon et dans tout le Comtat-Venaissin (25 novembre 1634) ; — du sieur Pierre Jennel, aux consuls, au sujet de

la réception faite à Mazarin. « J'ay receu vostre despesche du 31 octobre accompagnée de celles qu'avez escript à Monsieur le cardinal légat sur la réception de Monseigneur Mazzarini et la réjouissance qu'avez de ce nouveau gouverneur, par les responses duquel vous congnoistrez qu'il a eu grandement à playsir le tesmoignage que luy en avez donné et aux discours qu'il m'a tenu, il y avoit longtemps qu'il préméditoit ce changement » (1er décembre 1634) ; — de M. de Saint-Martin, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (1er décembre 1634) ; — du sieur Pierre Jennel, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 janvier 1635) ; — du même, aux consuls, au sujet des différents entre l'archevêque et la ville pour l'exemption des gabelles (5 janvier 1635 ; — du marquis Malatesta, aux consuls, leur annonçant la mort de son père (8 janvier 1635) ; — de M. de Saint-Martin, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 février 1635) ; — du sieur Pierre Jennel, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles et du paiement de la capasolde (2 mars 1635) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, au sujet de différent entre eux et l'auditeur (30 mars 1635) ; — du sieur Pierre Jennel, aux consuls, au sujet du paiement de la contribution de la capasolde (6 avril 1635) ; — de M. de Saint Martin, aux consuls, au sujet de l'exemption de la gabelle pour le vin de l'archevêché (4 mai 1635) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet de leur différend avec l'auditeur (2 juin 1635) ; — des consuls de Valence, aux consuls, au sujet de la santé publique (2 juin 1635) ; — du sieur Pierre Jennel, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles, du bail de la maison des prisons de Saint-Pierre, de la poissonnerie et autres affaires de la ville à Rome (5 novembre 1635) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'exemption prétendues par l'archevêque (1er août 1636) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, leur demandant de permettre les proclamations en faveur du collège de cette ville. « Dez quelques années, nostre Conseil a estably un collège de cinq classes, nous désirons le continuer. » (24 août 1636) ; — de M. d'Orsan, au sujet du noviciat des Dominicains et du procès de l'archevêque avec la ville pour l'exemption des gabelles (2 octobre 1636) ; — du cardinal Antoine Barberini, au sujet de l'établissement des Minimes (6 décembre 1636) ; — des consuls d'Avignon, au légat, au même sujet (22 février 1637) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de l'entrée dans cette ville de la monnaie de patats (6 mai 1637) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, les assurant de ses bons offices (23 mai 1637) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de la maladie et du rétablissement du Pape. « Les Espaniols en tesmonient des contentements non pareils mais, Dieu grases, se porte bien. L'on cret que se feront les cardinaus au plus tost ; Monseigneur Mazarin qui affectionne grandement nostre ville et ses mérites incomparables le fairont cardinal » (juin 1637) ; — du sieur Pierre Jennel, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 décembre 1637) ; — du sieur Jennel, aux consuls, au sujet des gabelles (5 février 1638) ; — de Philonardi, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet d'un prédicateur pour l'Avent (27 février 1638) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de la santé publique (21 juin 1638) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (22 juin 1638) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au même sujet (23 juin 1638) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (23 juin 1638) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (24 juin 1638) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (25 juin 1638) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, au même sujet (30 juin 1638) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet d'un différent entre eux et le chapitre de la cathédrale. (4 juillet 1638) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la santé publique (8 juillet 1638) ; — des consuls d'Aix, au même sujet (9 juillet 1638) ; — des consuls de Marseille, au même sujet (10 juillet 1638) ; — des consuls d'Arles, au sujet de l'interdiction de l'entrée des marchandises venant de Lyon ou de la foire de Beaucaire (12 juillet 1638) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, au même sujet (14 juillet 1638) ; — des consuls de Bagnols, au même sujet (20 juillet 1638) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, au même sujet (22 juillet 1638) ; — des consuls de Carpentras, au même sujet (25 juillet 1638) ; — de M. de Rochemaure, lieutenant-général à Nîmes, au même sujet (26 juillet 1638) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, au même sujet (30 juillet 1638) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet de leur élection (7 août 1638) ; — du même, aux consuls, au sujet des Carmélites (7 août 1638) ; — de Jules Rospigliosi, aux consuls, au sujet de leur élection (7 août 1638) ; — de M. de Saint Martin, aux consuls, les assurant de son dévouement aux intérêts de la ville (7 août 1638) ; — de M.

Boyer, aux consuls, au sujet de la santé publique à Valence (19 août 1638) ; — des consuls de Bagnols, au même sujet (28 août 1638) ; — de Louis XIII, roi de France, aux consuls, au sujet de la naissance du Dauphin (5 septembre 1638) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de la santé publique (21 septembre 1638) ; — du sieur Boyer, aux consuls, au sujet de la santé publique à Valence (24 septembre 1638) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, au même sujet (30 septembre 1638) ; — du sieur Boyer, aux consuls, au même sujet (14 octobre 1638) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, au même sujet (15 octobre 1638) ; — de M. de Berton, ambassadeur près du Roi, aux consuls. « Le roy, la reyne et Monsegneur le cardinal ont resceu vos lettres avec des contentemens non pareils et les complimans que je leurs ay faict de vostre part, avec une joye très particulière, de sorte que la ville d'Avignon n'a pas seulement resceu de l'honeur en ce rencontre, mais encore du tretemant faict à ma persone, ayant esté conduict à l'audiance de Leurs Majestés et de Monsegneur le Daufin par celuy qui présente les ambassadeurs et les princes estrangers » (19 novembre 1638) ; — des consuls de Montpellier, au sujet de la santé publique (23 novembre 1638) ; — des consuls d'Aix, au même sujet (10 décembre 1638), etc.

AA. 59. (Liasse. — 134 pièces papier, 85 sceaux plaqués.

1639-1642. — Correspondance des consuls. — Lettres : d'Andruccio Andrucci, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet des Carmes (8 janvier 1639) ; — du même, aux consuls, au sujet des gabelles (30 janvier 1639) ; — des consuls de la ville d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique et de l'entrée des marchandises venant de Lyon (1er février 1639) ; — d'Andruccio Andrucci, aux consuls, au sujet du différent entre les Carmes et les Carmes déchaussés, des gabelles, de l'exemption réclamée par l'archevêque et autres affaires de la ville à Rome (5 mars 1639) ; — de M. de Galiffet, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville et de la naturalité. « Je vous envoye la déclaration du roy avec ung extraict que j'ay faict à la Chambre des comptes des lettres patantes qui confirment voz privilèges et notamment vostre naturalité... Ceste affaire est d'une grande conséquence pour tous vous aultres, la plus part desquels possèdent biens et bénéfices ès terres de Sa Majesté » (12 mars 1639) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (29 mars 1639) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (31 mars 1639) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, aux consuls, les rassurant sur l'état de la santé publique (8 avril 1639) ; — d'Andruccio Andrucci, aux consuls, au sujet des Carmes et de l'exemption réclamée par l'archevêque (9 avril 1639) ; — du même, aux consuls, au sujet des Pères de la Trinité d'Avignon (mai 1639) ; — du même, au même sujet (7 mai 1639) ; — du même, au même sujet (4 juin 1639) ; — du même, au même sujet (2 juillet 1639) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, leur demandant d'envoyer leurs trompettes pour la fête de Sainte Madeleine (3 juillet 1639) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, leur demandant de faire afficher l'avis du prix-fait des travaux de l'église cathédrale (4 juillet 1639) ; — de M. Cassagne « scindic du diocèse de Narbonne » aux consuls, les priant de faire afficher l'avis des réparations des ouvrages et nouvelles fortifications à faire à la forteresse de Salces, dans le comté de Roussillon (27 juillet 1639) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, leur annonçant que les marchands pourront venir à la foire de Sainte-Madeleine, en jouissant des mêmes franchises et immunités que les années précédentes (juillet 1639) ; — d'Andruccio Andrucci, agent de la ville à Rome, au sujet des Pères de la Trinité et de la demande d'exemption des gabelles par l'archevêque (6 août 1639) ; — d'Octavio d'Orsan, aux consuls, leur annonçant qu'il a remis leurs lettres « à Messegneurs les Eminentissimes cardinaus » (6 août 1639) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, au sujet de leur élection (6 août 1639) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au même sujet (6 août 1639) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des gabelles (3 septembre 1639) ; — d'Octavio d'Orsan, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (3 septembre 1639) ; — d'Andruccio Andrucci, aux consuls, au sujet du choix d'Octavio d'Orsan, comme nouvel agent de la ville à Rome (3 septembre 1639) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la boucherie de cette ville (15 septembre 1639) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet des gabelles (3 décembre 1639) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au sujet de la publication de la ferme des gabelles (15 janvier

1640) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au même sujet (16 janvier 1640) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (16 janvier 1640) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au même sujet (18 janvier 1640) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au même sujet (19 janvier 1640) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (20 janvier 1640) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (21 janvier 1640) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (21 janvier 1640) ; — d'Andruccio Andrucci, aux consuls, réclamant ses honoraires comme agent de la ville à Rome (28 janvier 1640) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (31 janvier 1640) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet de la nomination de Gilles Serpilione, comme auditeur de rote en remplacement de M. d'Orsan (4 février 1640) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, les assurant que le parlement et la ville n'ont établi aucun règlement pour les monnaies (10 mars 1640) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au sujet de la santé publique (21 mars 1640) ; — des consuls du Pont-St Esprit aux consuls, au même sujet (22 mars 1640) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet des bruits de contagion à Orsan, Roquemaure, St-Marcel et St-Victor (26 mars 1640) ; — des consuls d'Aix, demandant des nouvelles de la contagion (27 mars 1640) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (31 mars 1640) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de la santé publique (31 mars 1640) ; — d'Andruccio Andrucci, aux consuls, au sujet des Pères de la Trinité (31 mars 1640) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la santé publique (31 mars 1640) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au même sujet (3 avril 1640) ; — des consuls d'Uzès, au même sujet (4 avril 1640) ; — des consuls de Tarascon, au même sujet (5 avril 1640) ; — des consuls de Nîmes, au même sujet (13 avril 1640) ; — des consuls de Tarascon, au même sujet (14 avril 1640) ; — de M. de Billy, au R. P. Guesnai, recteur du collège des Jésuites, l'assurant du bon état de la santé publique à Aix (23 avril 1640) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (23 avril 1640) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au même sujet (24 avril 1640) ; — des consuls de Barbentane, au même sujet (26 avril 1640) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, les remerciant de l'avis qu'ils ont donné « de la résolution qu'avez prinse de vous fermer pour quinze jours » (29 avril 1640) ; — des consuls d'Aix, au sujet de la santé publique (30 avril 1640) ; — des consuls de Marseille aux consuls, les remerciant de l'avis donné « de la résolution que vous avez prinse de vous tenir enfermés pour quelques temps » (1er mai 1640) ; — de M. de Castellet, aux consuls, les avertissant qu'il a remis leurs lettres au cardinal de Sainte-Croix (4 mai 1640) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, leur recommandant M. Authonelle de Meiran, leur envoyé (4 mai 1640) ; — des consuls d'Orange, aux sujet du mal contagieux (5 mai 1640) ; — des consuls de l'Isle, au même sujet (7 mai 1640) ; — des consuls d'Orange, au même sujet (16 mai 1640) ; — du cardinal de Sainte-Croix, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (19 mai 1640) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, les remerciant de l'envoi de M. le doyen de Cambis, au sujet de la santé publique (3 juin 1640) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, les priant de favoriser le passage des moissonneurs désirant venir en cette ville (16 juin 1640) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, au sujet de la santé publique (19 juin 1640) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, aux consuls, au sujet de la santé publique en cette ville (20 juin 1640) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet de leur élection (5 octobre 1640) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, au même sujet (6 octobre 1640) ; — du même, aux consule, les assurant de ses bons offices envers la ville (1er décembre 1640) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet de la monnaie de patats (1er décembre 1640) ; — des consuls d'Arles, au sujet de la santé publique (11 décembre 1640) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, au sujet du départ de Rome de MM. de la Rouvière et de Servières, et les assurant de ses bons offices envers la ville (7 février 1641) ; — de M. Rospigliosi, aux consuls, au même sujet (8 février 1641) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, les assurant de sa protection (9 février 1641) ; — de M. de Castellet, au sujet des affaires de la ville à Rome (8 juin 1641) ; — du cardinal Antoine Barberini, au sujet des fermiers du sel (8 juin 1641) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au même sujet (6 juillet 1641) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet de leur élection (3 août 1641) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des monnaies (3 août 1641) ; — du même, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome. « Sa

Sainctеté est en parfaite santé. Sa bonté est incomparable et sa puisence si grande que toutes ses places qúe on diset imprenables se sont soumis et randus à son obéissence ; ses armes sont si puissentes de gens de guerre et des vieus capitaines et de brave noblesse qui s'ofrent de toutes pars qui faiset très beau voir mais sa bénignité est si grande que il pardonnera avec les suplications de Monseinieur l'ambassadeur de France » (9 novembre 1641) ; — de M. de Silvan, aux consuls, les informant que les différents entre le monastère de St-Georges et les officiers de l'archevêché seront remises à la congrégation des cardinaux (7 décembre 1641) ; — de M. de Castellet, aux consuls, les remerciant de lui continuer leur confiance (8 février 1642) ; — de Louis XIII, roi de France, aux consuls, les remerciant « de vostre joye sur nostre approche de la ville d'Avignon.... nous avons esté très aise de voir la part que vous prenez à la prospérité de nos armes » (Lion 21 février 1642) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet du choix du docteur Silvestre, pour juge (7 juin 1642) ; — de Louis XIII, roi de France, aux consuls, les remerciant de leurs témoignages d'affection que la ville lui a donnés par l'intermédiaire de M. de Berton. « Elle ne pouvoit nous estre présentée par personne qui nous fust plus agréable, aussy l'avons nous veu de fort bon oeuil » (Montfrin 27 juin 1642) ; — de Jules Rospigliosi, aux consuls, au sujet de leur élection (2 août 1642) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au même sujet (2 août 1642) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 août 1642) ; — du même, au même sujet (6 septembre 1642) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de la ferme de la boucherie (10 septembre 1642) ; — de M. de Silvan, aux consuls, au sujet de la confirmation d'un bref touchant les gabelles (3 octobre 1642) ; — de Jules Rospigliosi, à l'évêque de Cavaillon, pro vice-légat, au sujet des pistoles (4 octobre 1642) ; — des consuls de Carpentras, au sujet des personnes et marchandises venant de Lyon « Sur le bruict qu'est en nostre ville que à Lyon y a du mal contagieux » (3 novembre 1642) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, au sujet de la santé publique dans cette ville. « Nous ne voulons pas dissimuler que puis quelques, jours en çà, il n'y aye heu attaque de mal contagieux en aucuns endroitz de ceste ville, ce que nous attribuons provenir plus tòst des passages fréquents des gens de guerre que non pas d'aucune infection qu'y puisse estre » (8 novembre 1642) ; — de M. de Silvan, aux consuls, au sujet des gabelles (8 novembre 1642) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au même sujet (8 novembre 1642) ; — des consuls d'Arles, au sujet de la santé publique (17 novembre 1642) ; — des consuls d'Aix, au même sujet. « Eu advys de messieurs les intendans de la santé de la ville de Marseille d'un bruyt qui est dans icelle que, dans Lion, il y a de la peste » (18 novembre 1642) ; — des consuls d'Orange, au même sujet (24 novembre 1642) ; — des consuls d'Aix, au même sujet (1er décembre 1642), etc.

AA. 60. (Liasse.) — 131 pièces papier, 104 sceaux plaqués.

1643. — 1644. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Grimaldi, nonce en France, aux consuls, au sujet du privilège des originaires d'Avignon, résidant en France (2 janvier 1643) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (3 janvier 1643) ; — du même, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1643) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de la santé publique dans cette ville (5 février 1643) ; — des consuls d'Uzès, au même sujet (6 février 1643) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de l'arrivée de Mgr Sforza, vice-légat, de la poissonnerie et autres affaires de la ville à Rome (5 mars 1643) ; — du même, aux consuls, au sujet des gabelles (4 avril 1643) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (15 avril 1643) ; — de Fabrice de la Bourdaisière, évêque de Cavaillon, aux consuls, leur accusant réception du « livre de la vie de Saint Bénézet » (2 mai 1643) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de la désignation de M. Pélegrin de Tonduty, comme vicaire-général de l'archevêché (9 mai 1643) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de la santé publique dans cette ville (13 mai 1643) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, les remerciant des nouvelles envoyées de la santé publique à Lyon (13 mai 1643) ; — des consuls d'Arles au même sujet (13 mai 1643) — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (14 mai 1643) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (14 mai 1643) ; — des consuls de Nîmes, au même sujet (14 mai 1643) ; — des consuls de Marseille, au même sujet (15 mai 1643) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, au même sujet (16 mai 1643) ; — des consuls d'Arles, au mê-

me sujet (16 mai 1643) ; — des consuls du Pont St Esprit, au même sujet (18 mai 1643) ; — de Joseph Marie Suarez, evêque de Vaison, aux consuls, les remerciant de l'envoi de la vie de St-Bénézet. « Le subget du livre et l'auteur le rendent grandement prétieus et l'enchérit par dessus l'affection que j'ay pour ma douce et chère patrie, qui a esté honorée par cet admirable sainct et a receu tant de grâces célestes par son entremise » (27 mai 1643) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, au sujet de la santé publique dans cette ville (1er juin 1643) ; — de Jules Rospigliosi, aux consuls, au sujet de l'impôt sur le vin (6 juin 1643) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de la santé publique (14 juillet 1643) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 juillet 1643) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au sujet de la santé publique (14 juillet 1643) ; — des consuls de Nimes, au même sujet (14 juillet 1643) ; — des consuls du Pont-Saint Esprit, au même sujet (11 juillet 1643) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (15 juillet 1643) ; — des consuls de Beaucaire, au même sujet (15 juillet 1643) ; — des consuls de Roquemaure, au même sujet (15 juillet 1643) ; — des consuls d'Orange, au sujet de l'interdiction de la foire de la Madeleine à Beaucaire (15 juillet 1643) ; — des consuls de Bagnols, au même sujet (16 juillet 1643) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1643) ; — des consuls du Pont-St Esprit, au sujet de la santé publique (19 juillet 1643) ; — des consuls d'Arles, au sujet de la santé publique (22 juillet 1643) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de la santé publique à Beaucaire (14 juillet 1643) ; — des consuls de Marseille au sujet d'un arrêt du parlement de Provence, prescrivant « que nul venant de la rivière ne pourroit estre receu sans bilhete et ce sur les fraisches nouvelles qu'il a reçues des progrès que faict la maladie contagieuse dans les villes de Lion, de Vienne et mesme à Grenoble » (24 juillet 1643) ; — des consuls d'Aix, au sujet de la santé publique (27 juillet 1643) ; — des consuls de Caumont, au sujet de la garde des vignes (3 août 1643) ; — des consuls d'Aix, au sujet de la santé publique. « Nous sçavons que la peste est alumée et fort violante dans Grenoble, s'est espandue dans le Daufiné » (6 août 1643) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de leur élection et des affaires de la ville à Rome (8 août 1643) ; — des consuls de Montélimar, au sujet de la santé publique dans cette ville (10 août 1643) ; — de M. de Rochemaure, aux consuls, au sujet de la santé publique (12 août 1643) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, pour la délivrance de quatre chevaux à Pierre Naille (14 août 1643) ; — de M. de Servières, député de la ville vers le Roi. « J'espère demain de voir Messeigneurs les Eminentissimes cardinaulx de Mazarin et de Grimaldy, ou je pourray scavoir le jour que j'auray mon audiance du roy et de la reyne » (3 septembre 1643) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 septembre 1643) ; — des consuls d'Aix, au sujet de la réduction des doubles tournois (8 septembre 1643) ; — de M. de Servières, aux consuls. « J'ai veu Messeigneurs les Eminentissimes cardinaulx de Mazarin et de Grimaldy, qui m'ont asseuré leur protection et leurs faveurs. J'ay veu Monsieur le chancelier qui m'a donné les mesmes asseurances ; celles de M. de la Verlière ne sont pas esté moindres ; j'ay poursuivy mes audiances du roy et de la royne ; je les eusse eues hier sans que la royne voulant aller gaigner les indulgences qui estoyent aux Augustins déchaux, pour la feste de Sainct Nicolas » (11 septembre 1643) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, leur faisant l'éloge de M. de Perussis (14 septembre 1643) ; — de M. de Servières, aux consuls, au sujet de l'audience du roi et de la reine. « M. de Berlise, introducteur des ambassadeurs, me présenta ; j'estois accompagné de quinze gentishommes, la plus part du pays, et ce fut dans le cabinet de la royne ou Messieurs de Guise et Monsieur le comte d'Arcourt et huict chevaliers de l'ordre et beaucoup de princesses et plus de deux cents personnes. Le roy et la royne estoyent ensemble où, après salué le roy, je m'adressoy à la reyne, selon l'advis de M. de Berlise, à laquelle je fis scavoir la douleur et la tristesse qu'avoit ressenty tout ce publicq en la mort du feu roy. Les soupirs de la royne m'obligearent à couper court sur ce subjet pour parler de la joye que l'on avoit eu en l'advènement du roy à la couronne et de la régence de Sa Majesté de laquelle l'on n'attendoit que félicité et bonheur. L'offre de nostre obéyssance et très humbles services fust mon troisiesme subjet et ma conclusion fust une très humble suplication à leurs Majestés pour la confirmation des faveurs, grâces et privilèges que tous les roys de France avoyent accordés à ceste ville... La royne respondit qu'en tout ce qui despendoit du roy, son fils et d'elle, la ville d'Avignon cognoistroit sa bonne volonté pour tout le publicq » (18 septembre 1643) ;

— des consuls de Valence, au sujet de la santé publique (24 septembre 1643) ; — de M. de Servières, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (25 septembre 1643) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (3 octobre 1643) ; — de M. de Servières, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (9 octobre 1643) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, au sujet de la santé publique (12 octobre 1643) ; — des consuls de Valence, au même sujet (14 octobre 1643) ; — des consuls de Montélimar, au même sujet (14 octobre 1643) ; — des consuls d'Orange, au même sujet (15 octobre 1643) ; — de M. de Servières, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (16 octobre 1643) ; — des consuls du Pont St-Esprit, au sujet de la santé publique (21 octobre 1643) ; — de M. de Servières, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (23 octobre 1643) ; — du même, aux consuls, au même sujet (30 octobre 1643) ; — de M. Siffredy, maître d'hôtel du Roi, au même sujet (30 octobre 1643) ; — de M. de Castellet, au sujet des affaires de la ville à Rome (30 octobre 1643) ; — des consuls de Valence, au sujet de la santé publique (6 novembre 1643) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet « des assemblées de la maison de ville » (7 novembre 1643) ; — du même, aux consuls, au sujet de la nomination de M. Sforza, nonce en France (8 novembre 1643) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de la santé publique (17 novembre 1643) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (1er décembre 1643) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des gabelles (3 décembre 1643) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (9 décembre 1643) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 janvier 1644) ; — de Jules Rospigliosi, aux consuls, les assurant de sa protection (6 février 1644) ; — de M. de Castellet, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome (6 février 1644) ; — du même, aux consuls, au même sujet (4 mars 1644) ; — de M. de Caderousse, aux consuls, au sujet d'achats de blé (27 avril 1644) ; — de Mgr Vay, auditeur du cardinal Barberini, au sujet de sa nomination (7 mai 1644) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des « assemblées de la maison de ville » (20 mai 1644) ; — des consuls d'Aix, au sujet de la santé publique (14 juin 1644) ; — du cardinal Bichi, aux consuls. « J'ay veu par vostre lettre du 4 may, la part que vous avés prise à la grâce qu'il a pleu à Dieu de nous faire nous donnant la paix en Italie par le moyen et entremise de leurs Majestés » (17 juin 1644) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique (30 juin 1644) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de la maladie du pape (28 juillet 1644) ; — du même, aux consuls, au sujet des assemblées de la ville (29 juillet 1644) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, au sujet de leur élection (6 août 1644) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, leur faisant part de la mort d'Urbain VIII, son oncle (6 août 1644) ; — de Jules Rospigliosi, aux consuls, au sujet de leur élection (8 août 1644) ; — du P. Antoine Millien, procureur général des Jésuites, au sujet de la création d'un cours de philosophie demandé par la ville de Carpentras (10 août 1644) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de la santé publique (19 août 1644) ; — du P. Mucius Vitellescus, général des Jésuites, aux consuls, au sujet de la création d'un cours de philosophie à Carpentras (25 août 1644) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de la sortie des blés de la ville (27 août 1644) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de l'établissement à Carpentras d'une classe de philosophie et autres classes (4 septembre 1644) ; — de Louis de Valois, gouverneur de Provence, aux consuls, les assurant de ses bons offices (17 septembre 1644) ; — de M. de Champigny, intendant de Provence, aux consuls, au sujet de la sortie des blés (17 septembre 1644) ; — de M. de Castellet, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome. « Sa Sainteté, en témoniage qu'elle aime la ville d'Avignon ha déclaré Monseigneur le cardinal Grimaldi, archevêque d'Avignon. Je le feux voir pour lui rendre mes très humbles devoirs et que c'estoit un grand bonheur pour la ville d'Avignon » (24 septembre 1644) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet de la mort d'Urbain VIII, et de leur lettre de condoléance (5 octobre 1644) ; — de M. de Castellet, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome. « Sa Sainteté Innocentie deisiesme ha esté coroné avec grand aplaudissement universel, je luy besa les piés, je luy dis que c'estoit le bonheur de toute la Crestienté et le grand bonheur de sa ville d'Avignon » (8 octobre 1644) ; — du cardinal Antoine Barberini, aux consuls, au sujet de son remplacement comme légat par le cardinal Pamphili (18 novembre 1644) ; — de Bernard Pinelli, archevêque élu d'Avignon, aux consuls, au sujet de sa nomination (2 décembre 1644) ; — du cardinal Pamphili,

aux consuls, au sujet de sa nomination comme légat (10 décembre 1644) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de la nomination du cardinal Pamphili, comme légat (12 décembre 1644), etc.

AA. 61. — Liasse. — 140 pièces papier, 69 sceaux plaqués

1645-1647. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des gabelles (7 janvier 1645) ; — de M. Chaudeyras, aux consuls, au sujet de l'enregistrement des privilèges de la ville à la Chambre des comptes (27 janvier 1645) ; — du même, au même sujet (17 février 1645) ; — de M. Rodolphe Robert, ambassadeur de la ville à Rome, aux consuls, leur rendant compte d'une audience du pape (24 mars 1645) ; — de MM. de la Barthelasse et Robert, ambassadeurs de la ville à Rome, aux consuls, leur donnant des nouvelles de leur ambassade (8 avril 1645) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet de la nomination de Mgr Corsi, comme vice-légat (17 avril 1645) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au même sujet (17 avril 1645) ; — de M. de la Barthelasse, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (30 avril 1645) ; — de MM. de la Barthelasse et Robert, aux consuls, au même sujet (9 mai 1645) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, leur annonçant son heureuse arrivée à Rome (17 mai 1645) ; — du cardinal Pamphili, légat, aux consuls, au sujet des ambassadeurs de la ville à Rome. « Ho pero stimato grandemente nel signore della Bartelassa oltre la sua qualità, il zelo con che egli ha trattato qui l'interessi publici » (5 juin 1645) ; — du cardinal Pamphili, légat, aux consuls, au sujet de l'arrivée de Mgr Corsi, vice-légat (8 juin 1645) ; — des syndics de la ville de Chambéry, aux consuls, au sujet du collège d'Annecy (9 juillet 1645) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet de leur élection (30 juillet 1645) ; — de M. de Montdevergues, envoyé de la ville à Paris, aux consuls, au sujet de l'introduction dans les collèges d'Avignon des Missionnaires de la Propagation de la foi (4 août 1645) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de leur élection et des affaires de la ville à Rome (5 août 1645) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet de leur élection (5 août 1645) ; — des syndics de la ville d'Annecy, aux consuls, au sujet de l'introduction des Missionnaires de la Propagation de la foi, dans le collège d'Annecy et d'Avignon (7 septembre 1645) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome et des nouvelles de la cour. « Le Turc a perdu plus de quecinze mille hommes. Yl avent faict eune mine et ceus de La Canée eune contromine qui feist mourir plus de seis mille Turcs. Les Turcs désespérés n'oucirent donner assaut général à La Canée qui se défandirent avec tant de générosité qui firent mourir plus de neuf milles Turcs. Les armes des Crétiens prospèrent et le Turc s'en retournera avec confusion. Le prince Ludovisio généralissimo. Avons nouvelle qui cest uni avec son armée très puisente avec celle des Vénitiens et l'on cret asurement qui combatront avec celle des Turcs se il ne s'enfuient. Trois galères vénitiennes ont secoru La Canée avec toute provision. L'on tient aussi que quatre vaiseaus olandais l'ont secorue » (9 septembre 1645) ; — du même, aux consuls, au sujet du sindicat du sieur Chayon, dataire, des rentiers de l'archevêque, des monnaies, de l'ambassade MM. de la Barthelasse et Robert et autres affaires de la ville à Rome (15 septembre 1645) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet de la monnaie des petits patats (8 octobre 1645) ; — du même, aux consuls, au sujet du choix d'un greffier (7 octobre 1645) ; du même, aux consuls, au sujet du différend entre l'archevêque et la ville pour la gabelle du vin (7 octobre 1645) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 octobre 1645) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet du sindicat du dataire (7 octobre 1645) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de la monnaie de patats, des notaires et greffiers criminels et autres affaires de la ville à Rome (4 novembre 1645) ; — du même, aux consuls, au sujet des notaires criminels (13 novembre 1645) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet de M. de Nochères, assesseur (6 décembre 1645) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'introduction dans les collèges des Missionnaires de la Congrégation « *De propaganda fide* » (6 décembre 1645) ; — de Mgr Borromeo, aux consuls, au sujet des privilèges de l'assesseur (9 décembre 1645) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de leur élection et des affaires de la ville à Rome (6 janvier 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet du sindicat du sieur Liverani (6 janvier 1646) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des notaires criminels et autres affaires de la ville à Rome (8 janvier 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet de l'élection du notaire du conseil (3

février 1646) ; — de Mgr Borromeo, auditeur général du cardinal Pamphili, légat, aux consuls, les remerciant de l'envoi de deux boutes de vin (10 février 1646) ; — de M. de Castellet, aux consuls, leur annonçant l'arrivée de M. de Folard à Rome (26 février 1646) ; — du cardinal Pamphili, au vice-légat, au sujet de la frappe de nouveaux patats (26 février 1646) ; — du même, aux consuls, au même sujet (26 février 1646) ; — du même, aux consuls, au sujet du sindicat du sieur Liverani (27 février 1646) ; — de M. de Saint-Tronquet, aux consuls, au sujet de la monnaie de patats (27 février 1646) ; — de M. Jean Thomasso Pinelli, frère de feu Bernard Pinelli, archevêque d'Avignon, aux consuls, les remerciant des honneurs rendus à son frère (28 février 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet de la mort de Mgr Pinelli et du choix de son successeur (28 février 1646) ; — de M. de Castellet, aux consuls, leur rendant compte de ses négociations à la cour de Rome en compagnie de M. de Folard (1er mars 1646) ; — du sieur Tarquinio Urbano, au sujet de l'affaire des patats (1er mars 1646) ; — du cardinal Pamphili, au vice-légat, au même sujet (3 mars 1646) ; — de Mgr Borromeo, aux consuls, au sujet des bonnes dispositions du légat pour la ville (3 mars 1646) ; — de M. de Castellet, aux consuls, les entretenant des affaires de la ville à Rome (3 mars 1646) ; — du sieur Tarquinio Urbano, au sujet de l'affaire des patats (26 mars 1646) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au même sujet (7 avril 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet de l'élection d'un greffier et de celle des consuls et conseillers (7 avril 1646) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de l'élection des consuls et conseillers (7 avril 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet de leur élection (7 avril 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet des juifs (9 juin 1646) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au sujet de leur élection (9 juin 1646) ; — de M. de Castellet, aux consuls, les entretenant des affaires de la ville à Rome (9 juin 1646) ; — de Mgr Borromeo, aux consuls, au sujet des élections des consuls et conseillers (9 juin 1646) ; — du même, aux consuls, au sujet des assesseurs du procès (7 juillet 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet d'un procès entre MM. d'Hugues et Donadei (4 août 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet du sieur Carriga arrêté lors du sindicat du sieur Liverani (4 août 1646) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au sujet de leur élection (4 août 1646) ; — de Mgr Borroméo, aux consuls, au même sujet (4 août 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au même sujet (4 août 1646) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au même sujet (4 août 1646) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet du sindicat du sieur Liverani (4 août 1646) ; — du même, aux consuls, au sujet des assesseurs (20 août 1646) ; — de Mgr Borroméo, aux consuls, au sujet des visiteurs des chemins (8 septembre 1646) ; — de M. de Castellet, aux consuls, les entretenant des affaires de la ville à Rome (6 septembre 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet des excès commis par les officiers des douanes (4 octobre 1646) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au même sujet (6 octobre 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet du sindicat du sieur Liverani (6 octobre 1646) ; — de Mgr Borroméo, aux consuls, au sujet de l'affaire des évêques et des religieux. « Si doura trattare nella congregazione sopra vescovi e regolari » (10 novembre 1646) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au même sujet (10 novembre 1646) ; — de Charles Conti, général des armes, aux consuls, les assurant de ses bonnes dispositions envers la ville (10 janvier 1647) ; — de Mgr Borromeo, aux consuls, au sujet d'un vol commis à la grange de M. Henrici (18 février 1647) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au même sujet (18 février 1647) ; — de Louis XIV, roi de France, à M. de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, lui donnant l'ordre de faire restituer par les sieurs de Montenegues et de Paris, tout ce qu'ils ont saisi sur des habitants d'Avignon, dans les terres de Sa Sainteté (7 mars 1647) ; — du prince Camille Pamphili, aux consuls, au sujet de son mariage avec la princesse de Rossano (3 avril 1647) ; — de M. de Castellet, aux consuls, les entretenant des affaires de la ville à Rome (6 avril 1647) ; — de Charles Conti, général des armes, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (31 avril 1647) ; — de Mgr Argelli, archevêque d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation à l'archevêché (4 mai 1647) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet du syndicat du sieur Liverani, de M. Argelli et des affaires de la ville à Rome (4 mai 1647) ; — de Louis XIV, roi de France, à M. de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, au sujet de la saisie de biens faite par MM. de Montenegues et de Paris, sur les terres de Sa Sainteté (8 mai 1647) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de leur

élection, du procédé violant des Pères de l'Oratoire et autres affaires de la ville (3 juillet 1647) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire de M. de Servières et de M. de la Royère (6 juillet 1647) ; — de M. le duc de Guise, aux consuls, leur promettant son appui « pour faire reussir, à vostre contentement l'affaire dont M. de Castellet m'a parlé » (15 juillet 1647) ; — du cardinal Panzirolo, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (29 juillet 1647) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au sujet de leur élection (2 août 1647) ; — du même, aux consuls, au sujet des procédés violents des Pères de l'Oratoire. « Non si può negare che non s'a un poco strana e violente l'attione de i padri dell'Oratorio » (2 août 1647) ; — de Mgr de Bogni, nonce en France, aux consuls, au sujet des prétentions des Pères de l'Oratoire « et qui non trovo che ne il signore duca d'Orliens, ne meno il signor cardinal Mazarino alli qualli li detti PP. hanno fatto ricorso » (2 août 1647) ; — de Mgr Borromeo, aux consuls, au sujet de leur élection (3 août 1647) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire des Pères de l'Oratoire (3 août 1647) ; — du cardinal Barberini, aux consuls, au même sujet (11 août 1647) ; — du Père général des Cordeliers, aux consuls, au sujet du couvent d'Avignon (5 septembre 1647) ; — de Mgr Borroméo, aux consuls, au sujet des difficultés entre la ville et l'archevêque, pour la gabelle du vin (7 septembre 1647) ; — du sieur Tarquinio Urbano, aux consuls, au sujet du sindicat du sieur Liverani (5 octobre 1647) ; — de M. de Castellet, aux consuls, leur annonçant la création de nouveaux cardinaux. « Lundi ceptiemou octobre Sa Saincteté ha faict seis cardinaus Monseigneur Mazarin, archevêque d'Ais, Monseigneur Savelli, archevesque, Monseigneur Bardoquin, fils du frère de l'exelentissima donna Olympia, et je cres que Sa Saincteté le pourra faire nostre légat avec le tamps » (7 octobre 1647) ; — du même, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (16 octobre 1647) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'arrentement des gabelles (18 novembre 1647) ; — de Mgr Borroméo, aux consuls, au sujet du sindicat du sieur Liverani (7 décembre 1647) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de la gabelle du vin (7 décembre 1647) ; — du même, aux consuls, au sujet des Pères de l'Oratoire (10 décembre 1647), etc.

AA 62. (Liasse.) 164 pièces papier, 93 sceaux plaqués.

1648-1649. — Correspondance des consuls. — Lettres : du sieur Tarquinio Urbano, aux consuls, au sujet du sindicat du sieur Liverani (3 janvier 1648) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 janvier 1648) ; — du sieur Tarquinio Urbano, au sujet de la gabelle du vin (7 mars 1648) ; — du même, aux consuls, au même sujet (4 avril 1648) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au même sujet (6 avril 1648) ; — de Mgr Borromeo, aux consuls, au sujet de la nomination comme auditeur, de Jacques Gamba (8 mai 1648) ; — de M. de Castellet, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 mai 1648) ; — de Mgr Borromeo, aux consuls, au sujet d'un sauf-conduit pour le sieur Salvocondorto (9 mai 1648) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de la poissonnerie (9 mai 1648) ; — du sieur Tarquinio Urbano, aux consuls, au sujet des moulins à farine (6 juin 1648) ; — de M. de Castellet, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome (3 juillet 1648) ; — du sieur Tarquinio Urbano, au sujet des gabelles (4 juillet 1648) ; — du même, au même sujet (8 août 1648) ; — de Mgr Borroméo, aux consuls, au sujet de leur élection (8 août 1648) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, leur demandant de faire afficher la fourniture de la boucherie (1er septembre 1648) ; — du cardinal Panzirolo, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (4 septembre 1648) ; — de Mgr Borromeo, aux consuls, au sujet des gradués de l'Université d'Avignon. « Si procurera che l'università dei dottori d'Avignone sia mantenuta nel possesso delli loro privilegi e prerogative » (5 septembre 1648) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des gabelles et de la douane (5 septembre 1648) ; — du sieur Tarquinio Urbano, aux consuls, au sujet des gabelles (3 octobre 1648) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des capasoldes et de la douane (3 octobre 1648) ; — du sieur Tarquinio Urbano, aux consuls, au sujet des gabelles et de la douane (7 novembre 1648) ; — du sieur Tarquinio Urbano, aux consuls, au sujet des chevaliers de Malte (3 décembre 1648) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des capasoldes (5 décembre 1648) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet du refus de l'entrée de la ville « lorsque toutes les autres nous recevoient à bras ouverts. Nous vous protestons avec vérité que nous

avons entièrement oublié le passé et que nous sommes dans le dessein, en restablissant nostre commerce, de renouer nostre anciene amitié avec plus de passion que jamais » (3 janvier 1649) ; — de Dominique Marini aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (8 janvier 1649) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet de la nomination de l'archevèque (9 janvier 1649) ; — de Mgr Borroméo, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (6 mars 1649) ; — du sieur Tarquinio Urbano, au sujet des gabelles (3 avril 1649) ; — de Mgr Borroméo, au même sujet (3 avril 1649) ; — du cardinal Panzirolo, aux consuls, au sujet de l'auditeur Jacques Gamba (17 avril 1649) ; — du sieur Tarquinio Urbano, au sujet de la douane (6 mai 1649) ; — de M. de Castellet, au sujet du syndicat de Jacques Gamba (8 mai 1649) ; — de Mgr Borroméo aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (8 mai 1649) ; — de M. de Castellet aux consuls, les assurant de tout son dévouement pour la ville (5 juin 1649) ; — du sieur Tarquinio Urbano, au sujet de la daterie et de la douane (5 juin 1649) ; — du sieur Tarquinio Urbano, au sujet de la douane (3 juillet 1649) ; — des consuls de Nîmes, au sujet d'une demoiselle, originaire d'Angleterre, obligée de quitter son pays « à cause des troubles qui sont dans ce royaume » (27 juillet 1649) — des consuls d'Arles aux consuls, au sujet de la santé publique à Marseille (27 juillet 1649) ; — des consuls de Beaucaire, au sujet des violences commises par les commis de la foraine (28 juillet 1649) ; — des consuls d'Orange aux consuls, au sujet de la santé publique à Marseille (28 juillet 1649) ; — des consuls de Carpentras aux consuls, au même sujet (29 juillet 1649) ; — du cardinal Panzirolo aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (31 juillet 1649) ; — des consuls de Valabrègue aux consuls, au sujet de la santé publique (31 juillet 1649) ; — des consuls d'Arles aux consuls, au même sujet (1er août 1649) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, au même sujet (1er août 1649) ; — des consuls de Bagnols aux consuls, au même sujet (2 août 1649) ; — des consuls de Carpentras, au même sujet (4 août 1649) ; — des consuls de Mazan, au même sujet (6 août 1649) ; — de Mgr Borroméo aux consuls, au sujet de leur élection (7 août 1649) ; — de M. de Castellet aux consuls, au même sujet (7 août 1649) ; — du cardinal Sforza aux consuls, au même sujet (7 août 1649) ; — des consuls de Carpentras, au sujet de la santé publique (8 août 1649) ; — de M. de Castellet aux consuls, au sujet de la gabelle des vins (8 août 1649) ; — du sieur Tarquinio Urbano aux consuls, au sujet de la douane (8 août 1649) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de la santé publique (9 août 1649) ; — des consuls de Roquemaure, au même sujet (9 août 1649) ; — des consuls de Mazan, au même sujet (9 août 1649) ; — des consuls de Carpentras, au même sujet (9 août 1649) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, au même sujet (10 août 1649) ; — des consuls de Bagnols, au même sujet (12 août 1649) ; — des consuls d'Orange, au même sujet (12 août 1649) ; — des consuls de Bagnols, au même sujet (20 août 1649) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, au même sujet (14 août 1649) ; — des consuls d'Uzès, au même sujet (19 août 1649) ; — des consuls d'Orange, au même sujet (20 août 1649) ; — des consuls d'Uzès, au même sujet (22 août 1649) ; — des consuls de Carpentras, au même sujet (23 août 1649) ; — des consuls de Nîmes, au même sujet (23 août 1649) ; — des consuls de Valabrègue, au même sujet)24 août 1649) ; — des consuls de Tarascon, au même sujet (25 août 1649) ; — des consuls de Bagnols, au même sujet (26 août 1649) ; — des consuls de L'Isle, au même sujet (26 août 1649) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, au même sujet (26 août 1649) ; — des consuls de Roquemaure, au même sujet (26 août 1649) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (26 août 1649) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, au même sujet (26 août 1649) ; — des consuls de Carpentras, au même sujet (26 août 1649) ; — des consuls de Valabrègue, au même sujet (26 août 1649) ; — des consuls de Tarascon, au même sujet (27 août 1649) ; — des consuls de Cavaillon, au même sujet (27 août 1649) ; — des consuls de Tarascon, au même sujet (27 août 1649) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (28 août 1649) ; — des consuls de Cavaillon, au même sujet (30 août 1649) ; — des consuls de Salon, au même sujet (5 septembre 1649) ; — des consuls de Barbentane, au même sujet (6 septembre 1649) ; — des consuls de Carpentras, au même sujet (8 septembre 1649) ; — des consuls de Pézénas, au même sujet (9 septembre 1649) ; — des consuls de Bagnols, au même sujet (10 septembre 1649) ; — des consuls d'Uzès, au même sujet (10 septembre 1649) ; — des consuls d'Orange, au même sujet (21 septembre 1649) ; — des consuls de Châteaurenard, au même sujet (21 septembre 1649) ; — des consuls de Bagnols, au même sujet (25 septembre 1649) ; — des

consuls de Sorgues, au même sujet (2 octobre 1649) ; — de Mgr Borromeo, aux consuls, les assurant de sa protection (9 octobre 1649) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 octobre 1649) ; — des consuls de Tarascon, s'informant de l'arrivée du duc de Joyeuse (18 octobre 1649) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (18 octobre 1649) ; — des consuls de Bagnols, au sujet de la santé publique (30 octobre 1649) ; — du cardinal Panzirolo, au sujet de la santé publique à Rome (30 octobre 1649) ; — de Mgr Borromeo, au sujet de la santé publique (3 novembre 1649) ; — du même au même sujet (5 novembre 1649) ; — des consuls de Villeneuve, au même sujet (6 novembre 1649) ; — des consuls de Pézénas, au même sujet (7 novembre 1649) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des monnaies d'argent (8 novembre 1649) ; — du cardinal Panzirolo, au sujet de la santé publique (13 novembre 1649) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (29 novembre 1649) ; — des consuls d'Aramon, au sujet de la santé publique (19 novembre 1649) ; — des consuls de Tarascon, au même sujet (19 décembre 1649) ; — des consuls de Montpellier, au même sujet (28 décembre 1649) ; — des consuls d'Orange, au même sujet (28 décembre 1649), etc.

AA 63 (Liasse.) — 225 pièces, papier ; 107 sceaux plaqués.

1650. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. de Castellet, aux consuls, les assurant de son dévouement à la ville (2 janvier 1650) ; — des consuls, au cardinal Mazarin, au sujet du maintien des coutumes de la ville en matière de testaments dans les maisons et couvents de religieux (3 janvier 1650) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (4 janvier 1650) ; — des consuls, au cardinal Bichi « pour raison de testamentz faitz en maisons et cloistres des religieux et publiez en leur presence » (4 janvier 1650) ; — des consuls, à M. de Lavau, au même sujet (5 janvier 1650) ; — des consuls, à M. de Seguier, au même sujet (5 janvier 1650) ; — des consuls à M. de Bagni, au même sujet (5 janvier 1650) ; — des consuls, aux consuls de Carpentras, au sujet de la santé publique (7 janvier 1650) ; — des consuls, aux consuls d'Arles, au même sujet (8 janvier 1650) ; — des consuls, aux consuls d'Aix, au même sujet (8 janvier 1650) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville de Rome (8 janvier 1650) ; — des consuls, aux consuls d'Arles, au sujet de la santé publique (11 janvier 1650) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, les assurant de sa bonne volonté pour la ville (14 janvier 1650) ; — des consuls de Salon, aux consuls, au sujet de la santé publique (14 janvier 1650) ; — des consuls de Cavaillon, aux consuls, au sujet de la santé publique (18 janvier 1650) ; — des consuls, à MM. de Perussis et Giry, au sujet des testaments des religieux (19 janvier 1650) ; — des consuls de Cavaillon, aux consuls, au sujet de la santé publique (20 janvier 1650) ; — des consuls, aux consuls d'Arles, au même sujet (22 janvier 1650) ; — des consuls, aux consuls de Marseille, au même sujet (25 janvier 1650) ; — des consuls, aux consuls d'Arles, au même sujet (26 janvier 1650) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (27 janvier 1650) ; — des consuls, au nonce en France, au sujet des testaments des religieux (1er février 1650) ; — des consuls, au prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, au sujet de la santé publique (1er février 1650) ; — des consuls, à M. de Perussis, au sujet de diverses affaires de la ville (1er février 1650) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 février 1650) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au sujet de la santé publique à Anduze (7 février 1650) ; — de M. de Perussis, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris (7 février 1650) ; — des consuls, à M. de Perussis, au sujet de testaments faits dans les cloîtres (9 février 1650) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique (10 février 1650) ; — des consuls, aux consuls d'Arles, au même sujet (10 février 1650) ; — des consuls, à M. de Giry, au sujet de la réparation du pont sur le Rhône (16 février 1650) ; — des consuls, au prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, au sujet de la santé publique (22 février 1650) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique (23 février 1650) ; — des consuls, aux consuls d'Arles, au même sujet (25 février 1650) ; — des consuls, au cardinal Bichi, au sujet des testaments religieux (26 février 1650) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, au sujet des testaments des religieux (26 février 1650) ; — de M. de Billy, prieur de la Chartreuse de Bonpas, aux consuls, au sujet de l'arrivée de deux Pères de la Chartreuse d'Aix (27 février 1650) ; — du même, aux consuls, les remer

ciant d'une lettre à lui adressée (1er mars 1650) ; — des consuls, à M. de Perussis, au sujet des testaments des religieux et de la déclaration du Roi à ce sujet (2 mars 1650) ; — des consuls, à M. Giry, avocat au conseil, au même sujet (2 mars 1650) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, aux consuls, au sujet de la santé publique (2 mars 1650) ; — des consuls, au sieur Tarquinio Urbano, avocat à Rome, au sujet des mouvements des Huguenots en Languedoc et de la solde de la garnison (3 mars 1650) ; — des consuls, à M. de Castellet, au sujet des mouvements « des huguenots en France et dans le Languedoc pour la dettention de Monsieur le prince de Condé et autres. Il n'est pas besoing de vous recommander de croire ceste affaire comme la plus importante au bien de cest estat » (3 mars 1650) ; — des consuls, à M. d'Oppède, président du parlement de Provence, au sujet des testaments religieux (4 mars 1650) ; — des consuls, à M. de Beaurecueil, avocat général au parlement de Provence, au même sujet (4 mars 1650) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville de Rome (5 mars 1650) ; — des consuls, au prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, au sujet de la santé publique à Aix (6 mars 1650) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la santé publique (7 mars 1650) ; — des consuls, à M. Duret, lieutenant de la maîtrise des ports de Villeneuve, au sujet de la réparation « de l'arche du pont de bois que c'est escroulée à fonds » (8 mars 1650) ; — du cardinal Panzirolo, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (21 mars 1650) ; — du cardinal Borroméo, aux consuls les assurant de ses bons offices pour la ville (21 mars 1650) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, au sujet de la santé publique (23 mars 1650) ; — des consuls, à M. de Castellet, au sujet d'un emprunt de 1000 écus « pour le voyage de M. de la Royère » (23 mars 1650) ; — des consuls, au prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, au sujet de la santé publique (30 mars 1650) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, leur demandant de faire placarder les affiches pour la réédification de l'église de Notre-Dame des Tables « pour nous servir de paroisse » (1er avril 1650) ; — des consuls de Toulon, aux consuls, au sujet des bruits de révolte dans cette ville et de l'assassinat du comte d'Alais (6 avril 1650) ; — du prévôt des marchands et échevins de Lyon, eu sujet de la santé publique (6 avril 1650) ; — des consuls au gouverneur d'Arles, au même sujet (8 avril 1650) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la santé publique (17 avril 1650) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (18 avril 1650) ; — des consuls de Nimes, aux consuls, au même sujet (19 avril 1650) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (19 avril 1650) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au même sujet (19 avril 1650) ; — des consuls, au prévôt des marchands et échevins de Lyon, au même sujet (20 avril 1650) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au même sujet (21 avril 1650) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, leur recommandant quatre étudiants à l'Université (22 avril 1650) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au sujet de la santé publique (23 avril 1650) ; — des consuls de Valence, aux consuls, au même sujet (1er mai 1650) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 mai 1650) ; — du même, aux consuls, au même sujet (7 mai 1650) ; — du cardinal Borroméo, aux consuls, au même sujet (7 mai 1650) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la santé publique (12 mai 1650) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au même sujet (14 mai 1650) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique à Salon (20 mai 1650) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (24 mai 1650) ; — des consuls d'Aramon, aux consuls, au sujet de la santé publique (27 mai 1650) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet des affaires de la ville (31 mai 1650) ; — des consuls, au sieur Tarquinio Urbano, au sujet des fastigages des soldats (2 juin 1650) ; — des consuls de Sorgues, aux consuls, au sujet de la santé publique (19 juin 1650) ; — des consuls de Nimes, aux consuls, au même sujet (30 juin 1650) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, aux consuls, au même sujet (30 juin 1650) ; — des consuls, au cardinal Sforza, au sujet de leur élection (7 juillet 1650) ; — des consuls, à M. de Castellet, au même sujet (7 juillet 1650) ; — des consuls, au cardinal Borroméo, au même sujet (7 juillet 1650) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique (7 juillet 1650) ; — de M. de Tulle, évêque de Lavaur, aux consuls, les assurant de sa protection (8 juillet 1650) ; — des consuls de Nimes, au sujet de la santé publique (8 juillet 1650) ; — des consuls de Salon, aux consuls, au même sujet (8 juillet 1650) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (12 juillet 1650) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la santé publique

et de la foire de la Madeleine (15 juillet 1650) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1650) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la foire de la Madeleine et des marchandises venant de lieux suspects (16 juillet 1650) ; — du cardinal Panzirolo, aux consuls, au sujet de la santé publique (18 juillet 1650) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1650) ; — des consuls de Salon, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1650) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1650) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au sujet de leur élection (4 août 1650) ; — du cardinal Borroméo, aux consuls, au même sujet (6 août 1650) ; — du cardinal Panzirolo, aux consuls, au même sujet (6 août 1650) ; — du marquis de Corsi, aux consuls, au même sujet (6 août 1650) ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 août 1650) ; — du cardinal Borromeo, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (6 août 1850) ; — de M. de Castellet, aux consuls, leur annonçant son voyage à Notre Dame de Laurette (10 août 1650) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la mise aux enchères de la ferme de la boucherie (11 août 1650) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au sujet de la santé publique (16 août 1650) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la tenue de la foire St-Eutrope et de la continuation de la maladie contagieuse (19 août 1650) ; — des consuls de St Rémy, aux consuls, au sujet de la santé publique (23 août 1650) ; — des consuls de Noves, aux consuls, au même sujet (26 août 1650) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au sujet du progrès de la contagion à Anduze (30 août 1650) ; — des consuls de Barbentane, aux consuls, au sujet de la santé publique (30 août 1650) ; — des consuls, à M. de Castellet, au sujet des affaires de la ville à Rome (1er septembre 1650) ; — des consuls de Cavaillon, aux consuls, au sujet de la santé publique (9 septembre 1650) ; — des consuls d'Istres, aux consuls, au même sujet (9 septembre 1650) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (17 septembre 1650) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (17 septembre 1650) ; — des consuls de Noves, aux consuls, au même sujet (19 septembre 1650) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (20 septembre 1650) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (25 septembre 1650) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (21 septembre 1650) ; — des consuls de Barbentane, aux consuls, au même sujet (21 septembre 1650) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (21 septembre 1650) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de la santé publique (22 septembre 1650) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet du transport des sels (27 septembre 1650) ; — du sieur Tarquinio Urbano, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (8 octobre 1650) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la santé publique (12 octobre 1650) ; — des consuls d'Orgon, aux consuls, au même sujet (12 octobre 1650) ; — des consuls de Graveson, aux consuls, au sujet des bilettes (14 octobre 1650) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, leur annonçant qu'ils ont interdit l'entrée de la ville aux habitants des villages voisins (18 octobre 1650) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, leur annonçant « le recouvrement de la santé » (20 octobre 1650) ; — des consuls de Boulbon, aux consuls, au sujet de la santé publique (21 octobre 1650) ; — des consuls de Tarascon, au même sujet (21 octobre 1650) ; — des consuls de Beaucaire, au sujet du transport des sels (23 octobre 1650) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (26 octobre 1650) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de sa désignation pour remplacer M. de Castellet pour traiter les affaires de la ville à Rome (14 novembre 1650) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, les remerçiant de leurs félicitations (16 novembre 1650) ; — du sieur Tarquinio Urbano, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (21 novembre 1650) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, leur annonçant la désignation du cardinal Pamphili comme légat (21 novembre 1650) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au sujet de la santé publique (23 novembre 1650) ; — des consuls, au cardinal Bichi, lui annonçant la nomination du sieur Pietro Vittorii par le conseil pour traiter les affaires de la ville à Rome (24 novembre 1650) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, au sujet de la nomination du sieur Pietro Vittorii comme agent de la ville à Rome (28 novembre 1650) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la santé publique (28 novembre 1650) ; — de M. de Cambis, aux consuls, au sujet de la santé publique à Beaucaire (1er décembre 1650) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, les assurant qu'ils se conformeront aux demandes de M. de Cambis, député de la ville (2 décembre 1650) ; — des consuls du Pont St Esprit,

aux consuls, au sujet de la santé publique (7 décembre 1650) ; — de M. de Dona, gouverneur de la ville et château d'Orange, aux consuls, les assurant de ses bonnes intentions envers la ville (9 décembre 1650) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au sujet des sieurs Lamure et Garcin, marchands, et des vexations dont ils ont été l'objet (12 décembre 1650) ; — du prévôt des marchands et échevins de Lyon au sujet de la santé publique (14 décembre 1650) ; — du sieur Pietro Vittorii, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (26 décembre 1650), etc., etc.

AA. 64. (Liasse.) — 184 pièces, papier, 88 sceaux plaqués.

1651. — Correspondance des consuls. — Lettres: des consuls d'Uzès, aux consuls, au sujet de la santé publique (1er janvier 1651) ; — des consuls de St-Remy, aux consuls, au même sujet (5 janvier 1651) ; — de M. de Tulle, évêque de Lavaur, aux consuls, au sujet des exactions des commis de la douane (6 janvier 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, agent de la ville à Rome, au même sujet (7 janvier 1651) ; du cardinal Borroméo, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (7 janvier 1651) ; — de M. de Villefranche, premier consul, député de la ville à Pome, aux consuls, leur donnant des nouvelles de son voyage, « M. le commandeur de Guitaud, gouverneur des isles Ste-Marguerite, me traitta magnifiquement avec présent et quelques volées de canon. Monsieur le prince de Mourgues, où le mauvais temps nous obligea de passer les festes de Noël, après m'avoir offert son palais, m'envoya deux bassins de gibier et six bouteilles de muscat » (7 janvier 1751) ; — du chevalier de Guitaud, aux consuls, les assurant de ses bons sentiments envers la ville (29 janvier 1651) ; — de M. du Nozet, doyen de la rote de Rome, aux consuls, les assurant de sa protection (4 février 1651) ; — de M. de La Garde, viguier, aux consuls, au sujet du voyage de M. de Villefranche à Rome (4 février 1651) ; — de Célio Bichi, aux consuls, au même sujet (4 février 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Rome (4 février 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, agent de la ville à Rome, au sujet de l'arrivée de M. de Villefranche (4 février 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, leur rendant compte de son entrevue avec le pape, au sujet des exactions de la douane de Valence (24 février 1651) ; — du cardinal Borroméo, aux consuls, les remerçiant de la lettre à lui remise par M. de Villefranche (4 mars 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet de la douane (4 mars 1651) : — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 avril 1651) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, leur demandant « ung extraict du cérémonial que vous practiquez à nous servir de modelle » (7 avril 1651); — des consuls, à M. de Villefranche, au sujet des affaires de la ville à Rome (10 mai 1651) ; — de M. de Villefranche, au sujet dè la douane (12 mai 1651); — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de la douane de Valence (16 mai 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, agent de la ville à Rome, au même sujet (16 mai 1651) ; — de M. Giry, au sujet des affaires de la ville à Paris (19 mai 1651) ; — de M. de Tulle, évêque de Lavaur, aux consuls, aux même sujet (20 mai 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, leur annonçant son heureux retour (6 juin 1651) ; — des consuls à M. du Nozet, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 juin 1651) ; — des consuls, à M. de La Garde, au même sujet (14 juin 1651) ; — des consuls à M. de Tulle, évêque de Lavaur, au sujet des affaires de la ville à Paris (14 juin 1651) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, leur annonçant « que la santé empire extraordinairement en Catalogne et (que la peste y faict des grandz progrès » (1er juillet 1651) ; — des consuls, au sieur Pietro Vittorii, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 juillet 1651) ; — du cardinal Panzirolo, aux consuls, les assurant de sa protection (8 juillet 1652) ; — de Celio Bichi, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane (8 juillet 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, au sujet des affaires de la ville à Rome (8 juillet 1651) ; — du cardinal Borroméo, aux consuls, au même sujet (8 juillet 1651) ; — de Louis de Fortia, évêque de Cavaillon, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (8 juillet 1651) ; — de M. du Nozet, aux consuls, les remerciant de leur lettre (10 juillet 1651) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (14 juillet 1651) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au même sujet. « Il est bien vray qu'à Barcelonne et en quelques autres villes et lieux de la Cathaloigne, il y a du mal contagieux quy nous oblige a fermer porte pour empêcher qu'auleunq de ceux quy viennent de ces quartiers la n'entrent en cette ville » (16 juillet 1651

de M. de La Garde, aux consuls, leur rendant compte d'une audience du pape (17 juillet 1651) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, leur demandant s'ils ont interdit aux habitants d'aller à la foire de Beaucaire (18 juillet 1651) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, aux consuls, au sujet de la défense des consuls de Lapalud de sortir les grains (21 juillet 1651) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet « des troubles que les commis de la foraine donnent à vos marchandises » (25 juillet 1651) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris (21 juillet 1651) ; — de M. de Tulle, évêque de Lavaur, aux consuls, au sujet de la douane (28 juillet 1651) ; — des consuls, au sieur Pietro Vittorii, au sujet des affaires de la ville à Rome (3 août 1651) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de difficultés entre la ville et MM. de Chateaufort et d'Antonville (4 août 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (5 août 1651) ; — du cardinal Borroméo, aux consuls, au sujet de la nomination du sieur Caetano, comme auditeur et de leur election (5 août 1651) ; — du cardinal Bichi, au consul, les remerciant de leurs sentiments à son égard (7 août 1651) ; — des consuls, au parlement de Provence, au sujet de la sortie des blés (11 août 1651) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Paris (11 août 1651) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, au sujet de la sortie des blés (15 août 1651) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la proclamation de la ferme de la boucherie (16 août 1651) ; — des consuls, à M. de La Garde, au sujet des affaires de la ville à Rome (23 août 1651) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (23 août 1651) ; — de M. de Tulle, évêque de Lavaur, aux consuls, au sujet du maintien des privilèges de la ville. « M. Giry vous peut avoir représenté tout ce qu'on a fait de ça pour empescher qu'on ne conserve aucune impression au préjudice de la fidélité que vous devés au service du Roy » (1er septembre 1651) ; — du cardinal Caetano, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (6 septembre 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 septembre 1651) ; — de M. de La Garde, aux consuls, au même sujet (9 septembre 1651) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, les assurant de ses bon[illegible] de la ville (14 septembre 1651) ; — de M. [illegible] aux consuls, au sujet des difficultés de la ville avec les fermiers de la douane (17 septembre 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (18 septembre 1651) ; — des consuls, à M. Giry, au sujet de l'affaire de la douane (20 septembre 1651) ; — des consuls, à M. de Villefranche, au même sujet (21 septembre 1651) ; — du nonce du pape en France, aux consuls, les assurant de sa protection (22 septembre 1651) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane (22 septembre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au même sujet (27 septembre 1651) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane (29 septembre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Paris (29 septembre 1651) ; — des consuls, à M. de Villefranche, envoyé de la ville à Paris, au sujet de la foraine (1er octobre 1651) ; — de M. La Garde, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 octobre 1651) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane (3 octobre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de ses négociations à la cour pour l'affaire de la douane. « Le Roy ne s'est pas arresté à Fontenebleau et la route qu'il a prise du costé de Bourges est cause que je ne luy ay pas encore rendu mes devoirs au nom de la ville, comme je prétendois le faire en compagnie de Monsieur de Lavor » (6 octobre 1651) ; — de M. de Perussis, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane (12 octobre 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, au sujet des affaires de la ville à Rome (16 octobre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane. « Sa Majesté a pris enfin la résolution d'aller à Poictiers. M. Marin, intendant des finances, est parti de cette ville avec M. le comte de Harcour. Il m'a tesmoigné avant son départ qu'on n'avoit point la pensée de brescher noz privilèges qu'il croyoit avoir esté accordez à condition qu'on souffriroit les commis » (20 octobre 1651) ; — de M. Giry, aux consuls, au même sujet (20 octobre 1651) ; — du nonce du pape en France, au même sujet (20 octobre 1651) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au même sujet (25 octobre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine. « Elle est en un estat qui ne me permet pas, en aucune façon, d'aller trouver le Roy outre que l'on dit qu'il est parti de Bourges pour s'en aller à Poitiers et si elle est une fois finie, je prendray d'abord la poste pour asseurer Sa Majesté des puissantes inclinations que vous lui tesmoignez pour son service

dans une conjoncture ou je connois très bien que ce devoir lui sera particulièrement aggréable » (27 octobre 1651) ; — des consuls, à M. de Tulle, évêque de Lavaur, au même sujet (30 octobre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au même sujet (3 novembre 1651) ; — de M. de Perussis, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (3 novembre 1651) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (3 novembre 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 novembre 1651) ; — des consuls, à M. de Villefranche, au sujet de l'affaire de la foraine (8 novembre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au même sujet (10 novembre 1651) ; — de M. Giry, aux consuls, au même sujet (10 novembre 1651) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet de diverses affaires. « J'ay creu vous devoir envoyer ce porteur exprès pour vous advertir que la peste est à Narbonne et à deux ou trois lieux circonvoysins, ce qui a obligé toutes les viles de ceste province de leurs oter l'entrée » (13 novembre 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (13 novembre 1651) ; — des consuls de Villeneuve, aux consuls, au sujet de la santé publique à Narbonne et lieux circonvoisins (16 novembre 1651) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, les remerciant d'une lettre à lui remise par M. de Servières (16 novembre 1651) ; — des consuls, à M. de Pérussis, au sujet de l'affaire de la foraine (16 novembre 1651) ; — des consuls de Carpentras aux consuls, au sujet de la santé publique. « Vous remercions très humblement de l'advis que nous avez donné de la maladie contagieuse de Narbonne. Nous serons ravis de suivre les mesmes ordres que vous establirez pour nostre commune conservation. » (16 novembre 1651) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au sujet de la santé publique (17 novembre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, s'excusant de n'être pas allé trouver le roi et rendant compte de l'état de l'affaire de la foraine (17 novembre 1651) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la maladie contagieuse à Narbonne (17 novembre 1651) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (17 novembre 1651) ; — des consuls de Tarascon aux consuls, au même sujet (18 novembre 1651) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (18 novembre 1651) ; — des consuls de Marseille, au même sujet (20 novembre 1651) ; — des consuls de Béziers, aux consuls, au même sujet (20 novembre 1651) ; — des Etats du Languedoc, aux consuls, au sujet de la saisie des marchandises, à Châteaurenard (21 novembre 1651) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique à Narbonne (21 novembre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane (24 novembre 1651) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au sujet de la foire de Villeneuve, et des bruits de peste (25 novembre 1651) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet des bruits de peste (28 novembre 1651) ; — du R. P. général de l'ordre des Frères Mineurs conventuels, aux consuls, au sujet du P. Puget (29 novembre 1651) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au sujet de la foire de St-André et de la santé publique (29 novembre 1651) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (29 novembre 1651) ; — des consuls, à M. de Villefranche, au sujet de la foraine (1er décembre 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 décembre 1651) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de la foraine (8 décembre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au même sujet (8 décembre 1651) ; — de M. Giry, aux consuls, au même sujet (15 décembre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au même sujet (15 décembre 1651) ; — des consuls à M. de Villefranche, au même sujet (20 décembre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au même sujet (22 décembre 1651) ; — du sieur Pietro Vittorii, au sujet des affaires de la ville à Rome (25 décembre 1651) ; — de M. de La Garde, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (26 décembre 1651) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de la foraine (29 décembre 1651), etc.

AA. 65. (Liasse.) — 168 pièces papier, 72 sceaux plaqués.

1652. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. de La Garde, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (1er janvier 1652) ; — du sieur Pietro Vattorii, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1652) ; — de M. de La Garde, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1652) ; — de M. Crozet, capiscol du chapitre métropolitain, aux consuls, leur exprimant sa gratitude pour leurs bons offices (12 janvier 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane (12 janvier 1652)

de M. de Villefranche, aux consuls, au même sujet « je crois qu'après que M. le cardinal Mazarin sera arrivé à la Cour, on reglera les choses suivant la disposition qu'il y aura et il ne tardera pas de s'y rendre puisqu'il a desjà passé la riviere de Loire à Gien » (19 janvier 1652) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane (26 janvier 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au même sujet et leur réclamant la somme nécessaire pour son voyage à Poitiers (28 janvier 1652) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la santé publique (14 février 1652) ; — des consuls, à l'évêque de Lavaur, au sujet de l'affaire de la douane (21 février 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de la foraine et leur donnant des nouvelles de son arrivée à la cour et de la réception à lui faite par le Roi (24 février 1652) ; — de M. de La Garde, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 mars 1652) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au même sujet (9 mars 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane (13 mars 1652) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la santé publique (21 mars 1652) ; — des consuls de Villeneuve, aux consuls, au même sujet (28 mars 1652) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, les assurant de sa protection (6 avril 1652) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (8 avril 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour et de l'affaire de la douane (12 avril 1652) ; — des consuls de Montfrin, au sujet de la santé publique (16 avril 1652) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (23 avril 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de la foraine (3 mai 1652) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 mai 1652) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (5 mai 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de la foraine (7 mai 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de la foraine « Monsieur de Lavor employera l'authorité de la Reyne et le crédit de M. le cardinal pour faire avoir à la ville l'arrest tout tel qu'elle peut souhaiter » (24 mai 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au même sujet (31 mai 1652) ; — du sieur Giry, aux consuls, au même sujet (7 juin 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 500 écus (27 juin 1652) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet de deux canons prêtés par la ville pour l'attaque de Tarascon « nous avons commis le sieur Foulard pour vous ramener et vous remettre en mains les deux canons que vous aviés presté au Roy pour l'attaque du château de Tarascon qui avoit fermé la porte à ses ordres. On s'en est servi si utilement que l'on peut dire que ce sont les seuls qui y ont fait quelque exécution et la gloire vous demeure de n'avoir pas peu contribué à l'avantage que nous avons ramporté sur cette place » (27 juin 1652) ; — du comte de Carcès, aux consuls, au même sujet « ayant beaucoup contribué à la réduction du chasteau de Tharascon à l'obeissance du Roy, je suis obligé de luy donner cognoissance du zèle que vous avez pour son service et de vous en tesmoigner le ressentiment que j'en ay » (27 juin 1652) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet de leur élection (27 juin 1652) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, leur demandant de permettre la criée de la foire Ste Madeleine « la redition du chasteau de la ville de Tharascon à l'obéissance du Roy et le calme quy est en ses quartiers, soict du costé de la guerre que de la santé, nous faict vous supplier nous faire ceste grâce » (27 juin 1652) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, au sujet de leur élection (29 juin 1652) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la santé publique (30 juin 1652) ; — « nous avons receu advis que la maladie a été recogneue dans la Catalongue et au Roussillon et qu'elle s'est eslargie jusques dans la province en divers lieux des environs de Narbonne, qu'elle a advancé jusques à Bessan, proche de la ville d'Agde » (2 juillet 1652) ; — des consuls, au comte de Carces, au sujet des deux canons prêtés par la ville pour l'attaque du château de Tarascon (3 juillet 1652) ; — des consuls, aux consuls d'Arles, au sujet de la santé publique (3 juillet 1652) ; — des consuls aux consuls d'Aix, au même sujet (4 juillet 1652) ; — des consuls aux consuls de Nîmes, au même sujet (4 juillet 1652) ; — de M. de Villefranche aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (5 juillet 1652) ; — de M. de Tulle, évêque de Lavaur, aux consuls, au sujet de leur élection et des affaires de la ville à la cour « Il me suffira de rendre les lettres de M. de Mercure pour confirmer les bonnes volontés que vous avés pour le service du Roy, lesquelles sont si cogneues que je ne doubte pas qu'aux occasions vous ne receviés de sa Majesté des marques de son affection pour le service de vostre ville » (5 juillet 1652) ; —

de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet de leur élection (5 juillet 1652) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au sujet de la santé publique (6 juillet 1652) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (7 juillet 1652) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (7 juillet 1652) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (7 juillet 1652) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de l'établissement des bilettes (7 juillet 1652) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1652) ; — des consuls de Pont-Saint-Esprit, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1652) ; — des consuls, au duc de Mercœur, au sujet de la foraine (11 juillet 1652) ; — des consuls, aux consuls de Carpentras, au sujet de la santé publique (13 juillet 1652) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1652) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1652) ; — du prévôt des marchands et des échevins de Lyon, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1652) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de la douane (9 juillet 1652) ; — du prévôt des marchands et échevins de Lyon, au sujet de la santé publique (23 juillet 1652) ; — des consuls, à M. de Villefranche, au sujet de la sortie des blés (24 juillet 1652) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit, aux consuls, au sujet de l'interdiction de l'entrée pour les habitants de Bollène, Lapalud, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint-Restitut, Lagarde et Donzère, à cause du progrès de la maladie contagieuse (25 juillet 1652) ; — des consuls, à M. de Villefranche, au sujet de l'affaire de la foraine (31 juillet 1652) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au sujet de la santé publique (30 juillet 1652) ; — des consuls, au cardinal Mazarin, l'assurant de leur dévouement au Roi (juillet 1652) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet du transport des marchandises (3 août 1652) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au sujet de la santé publique (7 août 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (8 août 1652) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit, aux consuls, au sujet de la santé publique (8 août 1652) ; — des consuls, aux consuls du Pont-Saint-Esprit, au même sujet (8 août 1652) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de la foraine (9 août 1652) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la publication des enchères de la ferme de la boucherie (15 août 1652) ; — des consuls, aux consuls de Bagnols, au sujet de la santé publique (16 août 1652) ; — des consuls d'Orange, aux consuls au sujet de la foire et des soupçons de peste au Pont-Saint-Esprit et lieux circonvoisins (17 août 1652) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit, aux consuls, au sujet de la santé publique (17 août 1652) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au sujet du mal contagieux à Laudun (20 août 1652) ; — du cardinal Caetano, aux consuls, au sujet de leur élection (31 août 1652) ; — des consuls au sieur Pietro Vittorii, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 septembre 1652) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au même sujet (7 septembre 1652) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au sujet de leurs félicitations (7 septembre 1652) ; — des consuls, à M. Giry, au sujet de l'affaire de la foraine (11 septembre 1652) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (13 septembre 1652) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au sujet de la santé publique (14 septembre 1652) ; — des consuls d'Aramon, aux consuls, au même sujet (22 septembre 1652) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique (25 septembre 1652) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (4 octobre 1652) ; — de M. Giry, aux consuls, au même sujet (4 octobre 1652) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la santé publique (7 octobre 1652) ; — des consuls de Courthézon, aux consuls, au même sujet (7 octobre 1652) ; — des consuls, aux consuls d'Arles, au même sujet (25 octobre 1652) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (26 octobre 1652) ; — des consuls, aux consuls de Bollène, au même sujet (octobre 1652) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (8 novembre 1652) ; — de M. de Cambis, aux consuls, au même sujet (16 novembre 1652) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la santé publique à Narbonne et lieux circonvoisins (17 novembre 1652) ; — de M. de Cambis, aux consuls, au sujet de la foraine (19 novembre 1652) ; — de M. Giry, aux consuls, au même sujet (22 novembre 1652) ; — de M. de Cambis, aux consuls, au même sujet (25 novembre 1652) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de la santé publique (27 novembre 1652) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit, aux consuls, au sujet de la santé publique (27 novembre 1652) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 décembre 1652) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, les assurant de son dévouement à la ville (9 décem

bre 1652) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (12 décembre 1652) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (20 décembre 1652) ; — de M. de Cambis, aux consuls, au sujet du transport des marchandises et denrées provenant de la ville en Provence (27 décembre 1652) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la santé publique (28 décembre 1652), etc...

AA. 66. (Liasse.) — 169 pièces papier, 53 sceaux plaqués.

1653-1654. — Correspondance des consuls. — Lettres : du sieur Follard, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 janvier 1653) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au sujet de la santé publique (9 janvier 1653) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (9 janvier 1653) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au même sujet (13 janvier 1653) ; — de M. de Cambis, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (14 janvier 1653) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au sujet de la santé publique (21 janvier 1653) ; — de M. de Cambis, aux consuls au sujet de la foraine (21 janvier 1653) ; — du sieur Pujol, aux consuls, au même sujet (28 janvier 1653) ; — de Célio Bichi, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (5 février 1653) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au même sujet (8 février 1653) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet des bruits de peste (22 février 1653) ; — du sieur Pujol, aux consuls, au sujet de la foraine (22 février 1653) ; — du sieur Pujol, aux consuls, au même sujet (23 février 1653) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (8 mars 1653) ; — de M. de Labeau, envoyé de la ville en cour de France, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Paris (15 mars 1653) ; — de Celio Bichi, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers M. de Villefranche et envers la ville (5 avril 1653) ; — de M. de Labeau, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris et de la foraine (18 avril 1653) ; — de M. Follard, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (21 avril 1653) ; — de M. de Labeau, aux consuls, leur annonçant son départ de Paris (25 avril 1653) ; — de l'abbé Ondedei, aux consuls, leur faisant l'éloge de M. de Labeau et les assurant de ses bons offices (29 avril 1653) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome et de la mission de M. Follard (3 mai 1653) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, leur demandant de lui envoyer à Tarascon « la quantité et qualité de boulets que M. de Saignon vous demandera » (23 juin 1653) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet des criées pour la ferme de la boucherie (26 juin 1653) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, les remerciant de l'envoi d'un canon et des services qu'il a rendus. « Aurès plus tost sceu la reddition du chasteau de Tarascon que moy, vostre canon s'estant assés fait entendre comme le principal instrument de cette prise » (27 juin 1653) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au sujet de leur élection (29 juin 1653) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, les remerciant de leurs civilités (4 juillet 1653) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des diverses affaires de la ville à Rome (5 juillet 1653) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au sujet de la santé publique (8 juillet 1653) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1653) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 juillet 1653) ; — de M. Dise, procureur en la cour des comptes d'Aix, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (15 juillet 1653) ; — du même au même sujet (16 juillet 1653) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique (20 juillet 1563) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, leur annonçant qu'ils sauront par le sieur Pistaroli ce qu'il a à leur dire (25 juillet 1653) ; — de M. Dise, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (28 juillet 1653) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de marchandises arrêtées par les commis de la foraine à Aramon et à La Roque (29 juillet 1653) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (30 juillet 1653) ; — du sieur Henrici, secrétaire de la ville, aux consuls, au sujet de la propriété des moulins établis sur la roche des Doms « par le livre du conseil de l'an mil cinq centz quarente-huict et le dix sept decembre, il ce treuva un partisan qui offrit à la ville de construire quatre moulins à vent sur la dicte roque et au lieu le moings incomode et en donner, chascune année, quatre saumées de bled pour chascun moulin avec réservation à la ville de la majour signorie, laquelle offre feust acceptée et confirmée par M. le vice-légat qui estoit pour lors » (5 août 1653) ; — du cardinal Pamphilio, aux consuls, au sujet de leur élection (9 août 1653) ; — de M. d'Aymar, baron de Château-Renard, aux consuls,

les remerciant de leurs civilités (15 août 1653) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au sujet de l'achat de blés (18 août 1653) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (22 août 1653) ; — de M. Robertet, aux consuls, au sujet de l'achat de blés (26 août 1653) ; — du même, aux consuls, au même sujet (30 août 1653) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet des exactions des commis de la foraine (1 septembre 1653) ; — de Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 septembre 1653) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet du transport des marchandises et de l'affaire de la foraine (20 septembre 1653) ; — du sieur Pietro Vittorii, au sujet des gabelles (4 octobre 1653) ; — de M. de Saint-Tronquet, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 octobre 1653) ; — de M. Henrici, aux consuls, au sujet de la nomination du secrétaire de la ville (27 octobre 1653) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, au sujet de la défense de sortir des blés de Provence (30 novembre 1653) ; — du sieur Pietro Vittorii, au sujet des gabelles (6 décembre 1653) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au sujet de l'arrivée du prince de Conti dans cette ville (9 décembre 1653) ; — du sieur Rouvière, aux consuls, au sujet des privilèges de la ville (1 janvier 1654) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la sortie du « consegail que nos fermiers vous ont vendu » (7 janvier 1654) ; — du sieur Pietro Vittorii, au sujet des affaires de la ville à Rome (10 janvier 1654) ; — du R. P. Général de l'ordre de la Trinité, aux consuls, leur demandant leur protection pour le couvent de Saint-Bernard d'Avignon (20 janvier 1654) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des gabelles (26 janvier 1654) ; — des consuls de Salon, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (27 janvier 1654) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (28 janvier 1654) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au même sujet (29 janvier 1654) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (31 janvier 1654) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au même sujet (2 février 1654) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au mêms sujet (3 février 1654) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des gabelles (7 février 1654) ; — du sieur Rouvière, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris (13 février 1654) ; — du cardinal Mazarin, aux consuls, les assurant de sa protection. « Vous ne devez pas douter que je ne conserve aussy vive que jamais l'affection que j'ay eue de tout temps pour les advantages de la ville d'Avignon et que je ne fasse de très bon cœur tout ce qui sera possible pour y contribuer dans les rencontres et particulièrement en l'affaire de laquelle vous m'escrivez » (20 février 1654) ; — du sieur Rouvière, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris (20 février 1654) ; — de M. de Bagni, nonce en France, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville. « *Ho pregato l'eminentissimo Signore cardinal Mazarino, d'impetrare da Sua Maestà la confirmatione degl'antichi privileggi concessi dalli re suoi antecessori alla città d'Avignone e Sua Excellenza, con parole d'affetto mi diede intentione della sua protettione* » (3 mars 1654) ; — de M. Rouvière, aux consuls, au même sujet (8 mars 1654) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 mars 1654) ; — de M. Rouvière, aux consuls, au même sujet (13 mars 1654) ; — du même, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (30 mars 1654) ; — de M. Chaudeyras, député à Marseille pour la santé, aux consuls, au sujet de la santé publique (27 mars 1654) ; — de M. Rouvière, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (27 mars 1654) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet des bruits de peste à Marseille (1er avril 1654) ; — de M. Rouvière, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (3 avril 1654) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (7 avril 1654) ; — de M. Rouvière, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (10 avril 1654) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de la gabelle (9 mai 1654) ; — du P. Marc, augustin déchaussé, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (5 juin 1654) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des gabelles (6 juin 1654) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (16 juin 1654) ; — du même, aux consuls, au même sujet (4 juillet 1654) ; — du cardinal Franciotti, aux consuls, au sujet de la réception à faire à l'archevêque de Trébizonde, son neveu (4 juillet 1654) ; — de M. de Servières, aux consuls, au sujet de la nomination du vice-légat (13 juin 1654) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, au sujet de leur élection (3 août 1654) ; — du cardinal Franciotti, aux consuls, au même sujet (8 août 1654) — du cardinal Borromée, aux consuls, au même sujet (8 août 1654) ;

— du cardinal Bichi, aux consuls, au même sujet (8 août 1654) ; — de Nicolas Franceschino, aux consuls, au même sujet (9 août 1654) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la saisie de marchandises à la foire de Ste Madeleine (20 août 1654) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet d'un vol commis dans leur ville (30 août 1654) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, les remerciant du bon accueil fait à leur envoyé (30 août 1654) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des gabelles (5 septembre 1654) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de la boucherie (3 octobre 1654) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet des fermiers de la douane (21 octobre 1654) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des gabelles (30 octobre 1654) ; — de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, aux consuls, leur annonçant sa prochaine arrivée (31 décembre 1654), etc.

AA. 67. (Liasse.) — 151 pièces, papier, 74 sceaux plaqués.

1655-1656. — Correspondance des consuls. — Lettres : du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des gabelles (10 janvier 1655) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (11 janvier 1655) ; — de M. de Fargues, aux consuls, au sujet du P. Razet « occupé dans les intrigues et négociations pour l'élection du pape » (18 janvier 1655) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de l'élection du pape. « *Entrorno i signori cardinali in conclave questa sera sono otto giorni e per ancora non si sente speranza probabile che si resolvano all'elettione* » (25 janvier 1655) ; — du même aux consuls, au même sujet « *i signori cardinali si trattengono tuttavia in conclave e quando sara fatto il pontifice non manchero darne alle signorie vestre conto* » (6 mars 1655) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « *Non habiamo ancora novita circa l'elettione del pontifice* » (3 avril 1655) ; — du même, aux consuls, au sujet de « *l'esaltatione al pontificato del cardinale Chigi chiamato Alesandro settimo seguita con tutti i voti de i signori cardinali* » (7 avril 1655) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet des vexations des commis de la foraine (7 avril 1655) ; — des consuls de St-Remy, aux consuls, au sujet du péage d'Istres (8 avril 1655) ; — du P. Marc de Ste Elisabeth, général des Augustins déchaussés, au sujet des fermiers de la douane (14 avril 1655) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, au sujet de l'élection du pape (8 mai 1655) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet des franchises de la foire Ste-Madeleine (13 mai 1655) ; — du sieur Ponce, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris (14 mai 1655) ; — du cardinal Bichi, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (5 juin 1655) ; — du sieur Rivasse, aux consuls, au sujet d'une sentence de 1548 concernant « la franchise des denrées et marchandises chargées dans le Languedoc pour les vandre et débiter dans vostre ville » (8 juin 1655) ; — du sieur Ponce aux consuls, au sujet de leur élection (2 juillet 1655) ; — du sieur Rouvière aux consuls, au même sujet (2 juillet 1655) ; — du sieur Pietro Vittorii, au sujet des affaires de la ville à Rome (3 juillet 1655) ; — du sieur Meinier, avocat au conseil, aux consuls, au sujet des privilèges et exemptions de la ville (16 juillet 1655) ; — du cardinal Borromée aux consuls, au sujet de leur élection (24 juillet 1655) ; — du cardinal Franciotti aux consuls, au même sujet (26 juillet 1655) ; — du sieur Rouvière aux consuls, au sujet du maintien des privilèges et exemptions de la ville (30 juillet 1655) ; — du cardinal Bichi aux consuls, au sujet de leur élection (7 août 1655) ; — des consuls d'Aix aux consuls, au sujet de la ferme de la douane (11 août 1655) ; — du prévôt des marchands et échevins de Lyon aux consuls, au sujet des ouvriers en soie (11 août 1655) ; — du sieur Thomas, de Montélimar, aux consuls, au sujet des foires de St-Mathias, St Jean-Porte-Latine, St-Pierre-aux Liens et la Conception Notre Dame et « des trophées que les religionnaires ou protestans font des placars que vous avez fait afficher pour faire scavoir au public les quatre foires érigées de l'autorité de Sa Sainteté en vostre ville » (2 septembre 1655) ; — du sieur Meinier aux consuls, au sujet des fermiers de la douane (10 septembre 1655) ; — des consuls des Martigues aux consuls, au sujet de la vente du poisson (1er octobre 1655) ; — du sieur Pietro Vittorii, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 octobre 1655) ; — des consuls de Tarascon aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (9 octobre 1655) ; — du sieur Ponce aux consuls, au sujet des privilèges de la ville (15 octobre 1655) ; — du cardinal Franciotti aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (6 novembre 1655) ; — du sieur Pietro

Vittorii aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 novembre 1655) ; — du nonce en France aux consuls, les assurant de sa protection (10 novembre 1655) ; — du sieur Meinier aux consuls, au sujet des privilèges de la ville (12 novembre 1655) ; — du sieur Pietro Vittorii aux consuls, au sujet des gabelles (29 novembre 1655) ; — du même aux consuls, au sujet de la nomination de Mgr Conti, comme vice-légat (2 décembre 1655) ; — du même aux consuls au sujet des gabelles (4 décembre 1655) ; — du sieur Meinier aux consuls, au sujet des privilèges de la ville (6 décembre 1655) ; — de Mgr J. Rospigliosi, archevêque de Tarse, aux consuls, au sujet de leur élection (8 janvier 1656) ; — du sieur Pietro Vittorii aux consuls, au sujet des gabelles (8 janvier 1656) ; — de Carlo Conti aux consuls, au sujet de l'arrivée de son frère à Avignon (5 février 1656) ; — de Mgr J. Rospigliosi, archevêque de Tarse aux consuls, leur recommandant la réception de Mgr Conti, nommé vice-légat (5 février 1656) ; — du sieur Pietro Vittorii aux consuls, au sujet de l'arrivée de Mgr Conti, vice-légat, des gabelles et autres affaires de la ville à Rome 5 février 1656) ; — du même aux consuls, au sujet des gabelles (4 mars 1656) ; — de Mgr J. Rospigliosi, au sujet de Mgr Conti, nouveau vice-légat (9 avril 1656) ; — du même aux consuls, au sujet d'un procès avec les Chartreux et les Célestins de Gentilly (7 avril 1656) ; — des consuls de Beaucaire aux consuls, au sujet de la confiscation de marchandises par les fermiers de la douane (8 mai 1656) ; — du sieur Pietro Vittorii, au sujet des gabelles (3 juin 1656) ; — des consuls de Beaucaire, au sujet de la confiscation de marchandises par les fermiers de la douane à Villeneuve (5 juin 1656) ; — des consuls d'Aix aux consuls, au sujet des bruits de peste à Marseille (10 juillet 1656) ; — des consuls de Marseille aux consuls, au même sujet (14 juillet 1656) ; — des consuls d'Aix aux consuls, au même sujet (16 juillet 1656) ; — des consuls de Beaucaire aux consuls, leur demandant la proclamation de la foire dans la ville et le voisinage (16 juillet 1656) ; — des consuls d'Arles aux consuls, au sujet de la santé publique (17 juillet 1656) ; — des consuls d'Orange au consuls, au sujet de la santé publique et de la tenue de la foire de Beaucaire (18 juillet 1656) ; — des consuls de Beaucaire aux consuls, au sujet des bruits de peste à Marseille (18 juillet 1656) ; — des consuls d'Aix aux consuls, au même sujet (22 juillet 1656) ; — des consuls d'Arles aux consuls, au même sujet (22 juillet 1656) ; — des consuls de Marseille aux consuls, leur donnant des nouvelles de la reine de Suède. « Nous vous dirons que le vingt-six du passé, on escrivit de Roume qu'elle ayant demandé à Sa Sainteté deux gallères pour s'ambarquer à Civitta Vielhe, feust obligée à quitter ce dessain à cause du mal contagieux quy estoit dans les gallères et devoit prendre la poste elle septiesme pour Paris ; ainsin nous n'estimons pas qu'elle passe par cette ville » (25 juillet 1656) ; — des consuls d'Orange aux consuls, au sujet de la santé publique (23 juillet 1656) ; — des consuls du Pont-St-Esprit aux consuls, au même sujet (23 juillet 1656) ; — des consuls de Nîmes aux consuls, au même sujet (24 juillet 1656) ; — des consuls de Bagnols aux consuls, au même sujet (24 juillet 1656) ; — des consuls d'Uzès aux consuls, au même sujet (24 juillet 1656) ; — des consuls d'Arles aux consuls, au même sujet (24 juillet 1656) ; — des consuls d'Orange aux consuls, au même sujet (25 juillet 1656) ; — des consuls du Pont-St-Esprit aux consuls, les assurant du bon état de la santé publique (25 juillet 1656) ; — du prévôt des marchands et échevins de Lyon aux consuls, les avertissant de l'établissement aux portes de la ville, à cause du mal contagieux, de quarantaines semblables à celles établies à Avignon (26 juillet 1656) ; — de Mgr Mario Chigi, frère du pape, aux consuls, au sujet de leur élection (28 juillet 1656) ; — de Mgr Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, aux consuls, au même sujet (31 juillet 1656) ; — de Charles Conti, frère du vice-légat, aux consuls, au même sujet (4 août 1656) ; — du sieur Pietro Vittorii aux consuls, au sujet de leur élection et de diverses affaires de la ville à Rome (5 août 1656) ; — de Mgr J. Rospigliosy, archevêque de Tarse aux consuls, au sujet de leur élection (5 août 1656) ; — du cardinal Bichi aux consuls, au même sujet (5 août 1656) ; — de Mgr J. Rospigliosy, archevêque de Tarse, aux consuls, au sujet du bon état de la ville « E benche ne havesse la Santità Suà piena certezza, ha nondimeno gradito molto l'esposto delle signorie vestre illustrissime e sentito con particolar godimento che l'arte della seta non resti punto deteriorata per occasione delle passate turbolenze » (16 octobre 1656) ; — de Mgr J. Rospigliosi, archevêque de Tarse, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (16 octobre 1656) ; — du sieur Pietro Vittorii,

aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome. « La Santità di N. S. nel consistoro tenuto questa matina ha dechiarati nuntii straordinarii in Francia e Spagna per i trattati di pace » (6 octobre 1656); — du cardinal Bichi, aux consuls, les assurant de tous ses bons offices « pour le succès de l'affaire dont vous me parlez » (3 novembre 1656) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des gabelles (27 novembre 1656) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, leur adressant un certificat demandé (7 décembre 1656) ; — du sieur Pietro Vittorii, au sujet des affaires de la ville à Rome (11 décembre 1656) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet d'affiches annonçant la vacance de l'emploi de trésorier de cette ville (26 décembre 1656), etc...

AA. 68. (Liasse.) — 169 pièces, papier, 63 sceaux plaqués.

1657-1661. — Correspondances des consuls. — Lettres : du cardinal Bichi, aux consuls, au sujet du P. Camy (13 janvier 1657) ; — du même, aux consuls, au sujet du juspatronat adjugé au grand hôpital (13 janvier 1657) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome et des affaires de la ville (12 février 1657) ; — des prévôt des marchands et échevins de Lyon, aux consuls, au sujet de la sortie des blés (14 février 1657) ; — de M. de Saint-Geme, de Carpentras, aux consuls, au sujet du paiement d'une dette (20 février 1657) ; — de M. de Neuville de Villeroi, archevêque de Lyon, aux consuls, au même sujet (21 février 1657) ; du R. P. Barrault, de la Doctrine Chrétienne, aux consuls, leur annonçant l'arrivée du P. Camy, délégué pour les affaires de la Congrégation (27 février 1657) ; — des prévôt des marchands et échevins de Lyon, au sujet de la santé publique (4 avril 1657) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour à Rome (9 avril 1657) ; — du même, aux consuls, au sujet de la promotion de nouveaux cardinaux (11 avril 1657) ; — de Mgr Chigi, légat d'Avignon, aux consuls, au sujet des bénédictions (6 mai 1657) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, leur annonçant la mort du cardinal Bichi (28 mai 1657) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (29 mai 1657) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome (12 juin 1657) ; — du cardinal Chigi, légat, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation au cardinalat (16 juin 1657) ; — du cardinal Rospigliosi, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élection au cardinalat (18 juin 1657) ; — des commissaires de la santé à Lyon, aux consuls, leur demandant s'ils permettent aux habitants de la ville d'aller à la foire de Beaucaire « sur les advis que nous avons que la maladie contagieuse augmente tous les jours en villes de Gesne, Savonne et autres, sur les costes d'Italie et que plusieurs marchands et négocians des ditz lieux pourroient aller et conduire des marchandises à la prochaine foyre de Beaucaire » (20 juin 1657) ; — de Mgr Rasponi, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (25 juin 1657) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de leur élection et des affaires de la ville à Rome (3 juillet 1657) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (4 juillet 1657) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (10 juillet 1657) ; — du P. Mercier, général de l'ordre de la Sainte-Trinité et Rédemption des captifs, aux consuls, au sujet de leur élection, et les remerçiant de leur protection pour sa maison (13 juillet 1657) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet des précautions à prendre à cause de la maladie contagieuse et de la tenue de la foire de Beaucaire (14 juillet 1657) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la santé publique en Italie (15 juillet 1657) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique (15 juillet 1657) — des consuls de Marseille, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1657) ; — des consuls de Toulon, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1657) ; — de M. de Cambis, aux consuls, au sujet de la sortie des blés et du bétail de Provence (21 juillet 1657) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des gabelles (26 juillet 1657) ; — du cardinal Chigi, légat, aux consuls, au sujet de leur plainte contre Lomellino, gouverneur des armes (30 juillet 1657) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, leur adressant des exemplaires de deux arrêts du parlement de Provence (31 juillet 1657) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet des billettes de santé (5 août 1657) ; — du cardinal Chigi, légat, aux consuls, au sujet de leur élection (6 août 1657) ; — des consuls de Toulon, aux consuls, au sujet de la santé publique (6 août 1657) ; — des consuls de Roquemaure, aux consuls, au même sujet (6 août 1657) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de

Rome (7 août 1657) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (7 août 1657) ; — des prévôt, des marchands et échevins de Lyon, aux consuls, au sujet des bruits de peste à Toulon, Cannes et Nice (7 août 1657) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (10 août 1657) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de l'établissement de bilettes de santé (10 août 1657) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au sujet de la santé publique (13 août 1657) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville et de la santé publique à Rome (14 août 1657) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la santé publique en cete ville (15 août 1657) ; — du prévôt des marchands et échevins de Lyon, aux consuls, au même sujet (16 août 1657) ; — des consuls de Saint-Rémy, aux consuls, au même sujet (19 août 1657) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (21 août 1657) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (21 août 1657) ; — du même, aux consuls, au sujet des gabelles (28 août 1657) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, leur recommandant « une personne de condition irlandaise », porteuse de la lettre (29 août 1657) ; — des consuls des Martigues, aux consuls, au sujet de la santé publique (10 septembre 1657) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (7 septembre 1657) ; — de Dominique de Marini, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (8 octobre 1657) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de l'hôpital St-Bernard d'Avignon (5 novembre 1657) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (10 décembre 1657) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 janvier 1658) ; — du même, aux consuls, au sujet des gabelles (4 février 1658) ; — du même, aux consuls, au même sujet (11 mars 1658) ; — du même, aux consuls, au même sujet (9 avril 1658) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, au sujet de l'archevêque d'Avignon (5 avril 1658) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des gabelles (22 avril 1658) ; — de M. Pistarely, aux consuls, au sujet d'un édit contre les duels (29 avril 1658) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au même sujet (29 avril 1658) ; — de M. Pistarely, aux consuls, au même sujet (8 mai 1658) ; — du même, aux consuls, au même sujet (8 mai 1658) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au sujet de la santé publique (1 juin 1658) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des gabelles (18 septembre 1658) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de l'ambassade à Rome de M. de la Bartelasse (7 juin 1659) ; — de François Suarès, aux consuls, au sujet de la nomination du vice-légat (12 juin 1659) ; — du sieur Roux, aux consuls, au sujet de la foraine (20 juin 1659) ; — du cardinal Rospigliosi, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (21 juin 1659) ; — du cardinal d'Este, aux consuls, au même sujet (6 juillet 1659) ; — de Nicolas Conti, aux consuls, au sujet de leur élection (1 septembre 1659) ; — du cardinal Chigi, légat, aux consuls, au sujet des monnaies (6 septembre 1659) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection (15 septembre 1659) ; — de Mgr Rasponi, aux consuls, les assurant de sa protection (29 décembre 1659) ; — du cardinal Rospigliosi, aux consuls, les assurant de sa protection (3 janvier 1660) ; — de Mgr Rasponi, aux consuls, les assurant de sa protection (10 mai 1660) ; — du sieur Giry, aux consuls, au sujet du maintien des privilèges de la ville (12 mai 1660) ; — de Louis de Fortia, évêque de Carpentras, aux consuls, au sujet de l'élection de son frère (2 juillet 1660) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, au sujet d'une indemnité à accorder à des incendiés (5 juillet 1660) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (12 juillet 1660) ; — de Mgr Rasponi, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1660) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1660) ; — du cardinal Chigi, légat, à Gaspard Lascaris, vice-légat, au sujet de la monnaie de patats (4 août 1660) ; — du même, aux consuls, au même sujet (24 août 1660) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au même sujet (26 août 1660) ; — du cardinal Chigi, légat, aux consuls, au sujet d'une contestation entre le tribunal de Saint Pierre et le vice-légat, à propos de la mort d'un marchand de soie (8 janvier 1661) ; — du même, aux consuls, au sujet de la révision des comptes des gabelles (12 février 1661) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris (3 mars 1661) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (5 mars 1661) ; — de M. de Péruss's, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris (28 avril 1661) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome (21 mai 1661) ; — de M. Martinon directeur de la foraine, aux consuls, au sujet du

paiement des droits (17 juillet 1661) ; — du F. Mathieu Andoly, provincial des Carmes, aux consuls, au sujet du F. Gerusii (26 juillet 1661) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de vexations commises contre des marchands (29 juillet 1661) ; — des prévot des marchands et échevins de Lyon, aux consuls, au sujet d'une proposition du sieur Petit pour l'établissement de bateaux coches sur le Rhône (9 août 1661) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (20 août 1661) ; — du même, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome (3 septembre 1661) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, au sujet de leur élection (3 septembre 1661) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (17 septembre 1661) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de l'arrivée de M. de Mercœur (17 septembre 1661) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet des criées pour la fourniture de la boucherie (3 octobre 1661) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet des fastigages (7 octobre 1661) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, au même sujet (7 octobre 1661) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au même sujet (5 novembre 1661) ; — du même, aux consuls, au même sujet et au sujet des gabelles (19 novembre 1661) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (17 décembre 1661), etc...

AA. 69. (Liasse.) — 199 pièces, papier, 68 sceaux plaqués.

1662 — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. Dise, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (7 janvier 1662) ; — de M. Pistarely, aux consuls, au même sujet (13 janvier 1662) ; — du même, aux consuls, au même sujet (19 janvier 1662) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de l'établissement des bureaux des fermiers de la foraine le long de la Durance (23 janvier 1662) ; — du sieur Delrieu, aux consuls, au même sujet (2 février 1662) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de l'établissement des bureaux de la foraine (10 février 1662) ; — de M. de Mérinville, aux consuls, au même sujet (11 février 1662) ; — du sieur Pietro Vittorii, au su de diverses affaires de la ville à Rome (18 février 1662) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet des fermiers de la foraine (21 février 1662) ; — du même, aux consuls, au sujet d'une ordonnance de M. de Mérinville, relative à l'établissement des bureaux des fermiers de la foraine sur la Durance (28 février 1662) ; — de M. Giry, aux consuls, au même sujet (29 février 1662) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au même sujet (3 mars 1662) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de l'envoi par la ville de M. de Pérussis à la cour de France pour l'affaire de la foraine (4 mars 1662) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet de l'affaire de la foraine (7 mars 1662) ; — de M. Giry, aux consuls, au même sujet (9 mars 1662) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, leur demandant de faire publier la vacance de la charge de trésorier de la province (11 mars 1662) ; — de M. Giry, aux consuls, leur envoyant une copie de l'arrêt du conseil du Roi relatif à la foraine (14 mars 1662) ; — de M. de Pérussis, aux consuls : « J'ay eu l'honneur de voir leurs Majestés et Monseigneur le Daufin. Le roy m'a répondu très obligeamment me témoignant par sa response qu'il vous sçavoit gré de vos soins et qu'il vous honoreroit de sa protection en toutes les occasions » (11 mars 1662) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de l'arrêt concernant la foraine (17 mars 1662) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au même sujet (17 mars 1662) ; — de l'archevêque de Césarée, aux consuls, au même sujet (21 mars 1662) ; — de M. Giry, aux consuls, au même sujet (31 mars 1662) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au même sujet (31 mars 1662) ; — du sieur Pietro Vittorii, aux consuls, au sujet de la députation de M. de Pérussis à Paris (8 avril 1662) ; — de Mgr Rasponi, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (22 avril 1662) ; — de M. d'Elbène, aux consuls, au sujet d'un voyage à Carpentras, au sujet de la domaniale (22 avril 1662) ; — des élus des États du Comtat, aux consuls, au même sujet (26 avril 1662) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet de la foraine (3 mai 1662) ; — de l'archevêque de Césarée, aux consuls, au même sujet (3 mai 1662) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au même sujet (16 mai 1662) ; — de M. Giry, aux consuls, au même sujet (26 mai 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, les assurant de ses bonnes intentions envers la ville (22 juin 1662) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (23 juin 1662) ; — de M. Martinon, directeur de la douane, aux consuls, au sujet des plaintes contre les fermiers (18 juillet 1662) ; — de Mgr Rasponi, aux consuls, au sujet de leur élection (22 juillet 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc

de Mercœur, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (juillet 1662) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de leur élection (1er août 1662) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au même sujet (5 août 1662) ; — de l'abbé de Montréal, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (19 août 1662) ; — de Mgr Rasponi, aux consuls, au sujet de leur élection (13 septembre 1662) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (22 septembre 1662) ; — de M. d'Orsan, aux consuls, au sujet « de l'ambassade que le roi a fit fere par un de ses exsens à Monsegneur le vice-légat, à vous autres, messieurs, de son intantion contre la garnison italiene » (1er octobre 1662) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la monnaie de patats (7 octobre 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « On trouve dans vostre conduite des sentiments d'une obéissance si véritable que parmy la recognoissance que vous en mérités de Sa Majesté, je veux y mesler ces marques de mon agréement et vous protester que la fermeté que vous tesmoignés dans l'occasion présente aura toutes les suittes que vous pouvés attendre de la justice et des affections d'un roy grand en toutes choses et sensible aux marques de fidélité qu'on luy donne » (5 octobre 1662) ; — de M. d'Oppède, aux consuls : « Il ne se peut myeux exécuter les ordres du Roy que vous avés fait. Aussi nous en randons un témoignage si authentique à Sa Majesté que vous verrés avec quels sentiments il recevra ces marques de vos fidélités et de vos affections, à ses inthérêts et à son service » (5 octobre 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « Vous avez servy le roi et je suis bien aise que tout le monde sache que je vous y ay convié et que je le fais encores pour les suites. » (5 octobre 1662); — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, leur recommandant M. de Benedicti et sa famille (8 octobre 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, leur recommandant de ne souffrir « ny libertinage ny aucune personne nottée de crime..... Il faut, s'il vous plaît, que toute complaisance cesse et qu'on rande à M. le vice-légat tousjours les mesmes honneurs et civilités » (8 octobre 1662) ; — des consuls à M. de Mercœur, l'assurant « que toutes choses sont dans le repos qu'il faut tant que pour ce que nous pouvons croire que S. A. demande par ces mots de libertinage et complaisance » (9 octobre 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « Il ne se passe point de courrier que je ne rande de nouveaux témoignages au Roy ou à ses Ministres, de vos desmarches » (13 octobre 1662) ; — des consuls, au prince de Conti, au sujet de l'administration de la justice (17 octobre 1662) ; — de M. d'Oppède, aux consuls : « Vous n'avés qu'à continuer de bien servir le Roy » (27 octobre 1662) ; — du même, aux consuls : « Vous verrés par la despesche de S. A. combien vostre action et vos députations ont agréé au Roy et qu'elle protection vous en debvés attandre. Nous avons des ordres si précis la dessus que si l'occasion s'en présente, vous verrés que nous scavons bien exécuter lés volontés du Roy » (22 octobre 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « Je vous prie de prendre soing que chacun scache que Sa Majesté veut vous protéger envers et contre tous, regarder vostre ville, dans les suites, avec les mesmes affections qu'elle a pour ses plus fidels subjets et qu'elle me commande mesmes pour ne vous laisser rien à souhaiter » (23 octobre 1662) ; — de M. d'Oppède, aux consuls : « J'auray toujours pour vos inthérêts toute la chaleur que je doibs, les inthérêts et le service du Roy adjoustent à l'inclination que j'y ay eu de tout temps » (27 octobre 1662) ; — des consuls, à M. de Montdevergues : « En la conjoncture du temps où nous nous trouvons, il pourroit estre que des personnes mal intentionnées au bien de cette ville voudroient nous faire passer, dans l'esprit du Roy pour des tumultueux et gens qui ne respirent que le désordre ; bien esloignés de cella, nous avons à vous dire, Monsieur, que cette ville se treuve dans une quiétude et paix fort grande » (28 octobre 1662); — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « Il faut prendre garde que le feu de vostre peuple n'aille trop loing. Il y a longtemps que je vous escris qu'il importe de les contenir et empescher toute sorte de violence ; vous ruineriés vos affaires de les tollérer et le Roy qui a aggréé jusques icy vostre conduitte ne trouveroit pas bon qu'en le servant, on s'emporta a trop de chaleur.... Mon opinion est qu'on se trouvera tousjours bien de garder le respect qui est deub à Sa Sainteté et que vous ne debvez rien oublier pour cela. Tout va bien jusques icy, ne gastons rien. je vous prie, par trop de feu » (28 octobre 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « Laissés venir l'inquisiteur et croyés qu'il sera receu comme vous le désirés. Faictes seulement qu'il n'y ait point de violence de

vostre part sur tout ce qui se passera et ne me donnés pas lieu, en authorisant les emportemens de vostre peuple, de me repentir des sentiments d'affection que j'ay pour le général et le particulier de vostre ville » (28 octobre 1662) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « J'ay informé le Roy et messieurs ses ministres du calme et de la quiétude qui se rencontre dans vostre ville par les bons ordres que vous y avés establis et du respect qne l'on continu de prendre à M. le Vice-Légat et de la liberté et seureté qu'il a toute entière » (1er novembre 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « Il faut vous bien souvenir de retenir la chaleur de vostre peuple et d'empècher qu'il ne gaste rien par trop de zèle » (4 novembre 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, « Il n'est question a présant que d'attendre les ordres du Roy et d'agir sur le mesme pied où vos affaires roullent, c'est-à-dire dans les formes ordinaires de la justice et avec la modération qui règle vostre conduite et dont vous estes sy louable » (5 novembre 1662) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet de l'état de la ville et des précautions à prendre : « Et si, au lieu de satisfaire à nos passions et à nos animosités, nous ne suivons le chemin que nous monstre la prudance et la modération et le zèle que nous devons tous avoir préférable à tout pour le bien de nostre patrie, quand cela sera bien imprimé dans les cœurs et dans l'esprit de tous nos citoyens, il n'y a point d'avantage que nous ne puissions nous promettre » (8 novembre 1662) ; — du même, aux consuls, au sujet de la cour de France : « Soyés en repos sur les appréhensions que l'on vous donne des concessions que le Roy pourroit faire préjudiciables à vos privilèges et vos libertés. Vous ne devés attandre de sa part que toute sorte de grâce et de bons trettemens tant sur les faits que vous me marqués que tous les autres » (10 novembre 1662) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Les bruis de l'accommodement comme favorable n'auront pas duré longtams. J'y voyois bien peu d'assurance et presque de l'impossibilité. Le courrier de M. de Créqui arriva hyer icy, parti le 5 de ce mois de St-Quirico. Il rapporte que M. Rasponi s'en estoit retourné à Rome et que M. de Créqui est aussi parti pour venir à Toulon et qu'ils s'estoient séparés sans rien faire et dans une rupture ouverte et à laquelle je croys bien peu de remède. Ce qui a fort piqué cette cour c'est les avantages que Sa Sainteté a donnés tout de nouveau au cardinal Imperiali » (14 novembre 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, leur renouvelant l'assurance de son affection pour la ville (14 novembre 1662) ; — des consuls, à M. de la Royère, lui rendant compte de l'état de la ville (18 novembre 1662) ; — des consuls, au marquis de Venasque, élu des États du Comtat, le félicitant de son heureuse arrivée à la cour et de l'accueil favorable qu'il a reçu du Roi (19 novembre 1662) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Je vois bien qu'on ne veut pas yci se déclarer tout a fait qu'il n'y aye eu quelque autre procédure et je croy qu'on veut attandre l'arrest de réunion qui doit estre donné dans son tams ensuitte du premier » (19 novembre 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « J'ay assurance du costé de la cour par cet dernier ordinaire que vous serés soustenus et considérés quel chemin que les affaires prennent » (20 novembre 1662) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, au sujet du syndicat de l'auditeur (26 novembre 1662) ; — des consuls, à M. de Montdevergues, au sujet des affaires de la ville à la cour de France (26 novembre 1662) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Il me semble vous avoir desjà fait conètre que, pour le petit détail de vos afferes, le roy ne voudroit pas entreprandre de les régler qu'il n'aye auparavant résolu la réunion de cest état à son domaine, ce qui n'estant pas encore fait, il faut en attandre la conclusion » (27 novembre 1662) ; — de M. de Venasque, aux consuls : « Il se faut abstenir de demander à Sa Majesté des choses inutilles qui touttefois pourroit tenir lieu de quelque chose de considérable » (28 novembre 1662) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « Faictes que vos habitans scachent que le Roy est très satisfaict de leurs affections et qu'ils ne doibvent rien innover dans leur conduite s'ils veulent plaire à Sa Majesté et que ses ordres seuls les doibvent faire agir » (28 novembre 1662) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Je poursuis une entière et royale protection de Sa Majesté en cas d'accommodement qui nous mette à couvert et à l'abry des menaces et des insultes que nous pourrions aprehender et qui nous face obtenir les avantages que nous pouvons justement et légitimement prétandre pour la manutention de nos privilèges et de nos conventions pour la rectitude de la justice, pour la liberté du commerce et enfin pour tout ce qui peut contribuer au repos et à la tranquillité publique » (28 novembre

1662) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « J'ay fait savoir à Sa Majesté ceus que vous aviés pris dans cette dernière rencontre et la chaleur que vous aviés fait paroître pour son service et pour l'acomplissement de ses ordres et de ses intentions aussi bien que tous les habitans de nostre ville. Le Roy m'a de nouveau assuré de sa gratitude, de son affection et de l'estat que nous devions faire de sa protection royale et que nous devions tenir infaillible. Avec cela, messieurs, nous ne devons jamais rien apréhender » (15 décembre 1662) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls ; « Il est très important que vous soyés avertis que hyer le courrier de M. le duc de Créqui arriva icy et porta la nouvelle de la rupture du tretté pour l'acommodement entre le pape et le roy, et que mon dict sieur de Créqui estoit à Livourne, attendant le vent pour s'embarquer et s'en revenir à Toulon,qu'en passant à Lerici, il doit y prendre le cardinal d'Este qui l'y attend. Cette nouvelle a surpris la cour qui attandoit l'effet des avances que l'on avoit fait à Rome pour la satisfaction du roy et les suittes n'en peuvent estre que mauveses. En mesme temps que la nouvelle est arrivée, j'ay demandé à Sa Majesté s'il lui plaisoit de nous ordonner quelque chose et que nostre ville estoit toujours dans la mesme sousmission et la mesme defference pour ses volontés. Sa response a esté qu'il me feroit savoir ses intentions au plutôt et cependant que nous fussions tousjours assurés de son affection et de sa protection. Messieurs les ministres m'ont dit qu'il ne falloit rien innover et rien précipiter et qu'ils veulent attandre l'arivée de M. de Créqui à Toulon » (19 décembre 1612) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « Vous voulés bien que je vous dise qu'il y a des esprits qui vont un peu trop vite en besogne, dans ces sortes de rencontres et à la passion desquels il est de vostre prudence de résister. Je vous ay dit plusieurs fois qu'il faut servir le roy sans feu, je le répète encores, et quel chemin que les choses prennent qu'il n'y a rien à craindre, ny pour vous ny pour vostre ville » (22 décembre 1662) ; — de M. de Bienne, au duc de Mercœur : « Il faut que ceux d'Avignon ayent d'autres advis que nous n'avons pas des despositions de la cour de Rome a donner au Roy la satisfaction qui luy est deue pour croire, comme ils font,que ceste affaire soit sy preste a estre ajustée » (29 décembre 1662), etc...

A A. 70. (Liasse.) — 199 pièces, papier, 57 sceaux plaqués.

1663. — Correspondance des consuls. — Lettres des consuls, au duc de Mercœur, se plaignant du sieur Florent (3 janvier 1663) ; — des consuls, à M. de Mercœur, lui annonçant la fuite du vice-légat : « Monseigneur le Vice-Légat a du s'enfuir à l'inseu de vous et il a ordre de Sa Sainteté de ce faire » (5 janvier 1663) ; – des consuls, au premier président d'Oppède, au même sujet (5 janvier 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, au sujet des plaintes contre le sieur Florent (5 janvier 1663) ; — du même, aux consuls, au sujet de la fuite du vice-légat : « Je ne crois pas qu'il soit fort aisé au Vice-Légat d'en venir à ce que vous me marqués, j'ay donné bon ordre de tous costés ; néantmoins, comme il est bon de ne se point endormir sur de pareils advis, on redoublera toutes diligences ; faictes-en de mesme de votre part, sans éclat et sans bruit » ; (7 janvier 1663) ; — du même, aux consuls, au même sujet (10 janvier 1663) ; — des consuls, à M. de Mercœur, au sujet des mouvements tumultueux dans la ville (15 janvier 1663) ; — des consuls, à M. de Montdevergues, au même sujet (17 janvier 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, an même sujet (18 janvier 1663) ; — de M. de Galéan Gadagne, aux consuls, au sujet « d'un employ qui est tombé entre les mains d'un autre » (26 janvier 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Paris (27 janvier 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, au sujet de l'état de la ville : « N'oubliés rien pour contenir les esprits de feu et de désordre dans leur debvoir » (27 janvier 1663) ; — de Marie de Brancas, dame d'Ampus, aux consuls, au sujet des affaires de la ville : « Je suis allée exprès à Aix pour saluer le prince cardinal d'Este et Monsieur l'ambassadeur... il m'a offert de présenter à Sa Majesté les articles et les mémoires des griefs que nous avons receu de l'injustice étrangère » (27 janvier 1663) ; — de M. de Rostagny, aux consuls, au sujet d'un procès contre le sieur Checoni (29 janvier 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « On attendoit aujourduy icy M. de Créqui et, incontinant après son arrivée, on règlera toutes choses, tant pour les affères en général que pour les nostres particulières. Je ne say si ce n'est point ce

qui retarde l'arrest de relation. Messieurs les ministres m'ayant asseuré que c'estoit l'intention du roy qu'il fust prononcé. Comme c'est le coup important et que tout ée qui a paru dans cette révolution n'est rien en comparaison, je ne doute pas que vous n'ayez pris toutes vos mesures par avance de ce que vous aurés, à faire en suitte et que vous n'y soyés desjà bien préparés » (30 janvier 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, au sujet d'un condamné paraissant publiquement dans la ville : « Vostre ville ne doibt point estre en l'estat où elle se trouve la retraicte des criminelz. Le Roy ne l'entend poinct de la sorte, et comme je ne veux poinct luy rendre mauvais compte, je me contente de vous en donner advis. Il faut en venir là ou j'en donnerais compte au Roy qui seaura faire révérer, dans vostre ville, la justice comme ailleurs... Je ne scay pas sur quoy on fonde tout ce qui se faict en vostre ville, mais je scay bien qu'il ne s'y debvroit rien faire que par les ordres exprès du Roy » (30 janvier 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, leur demandant son remplacement comme délégué de la ville à Paris, à cause de sa santé (9 février 1663) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, au sujet du départ d'Aix de M. de Perussis (15 février 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, au sujet de la retraite accordée dans la ville à trois criminels (15 février 1663) ; — du marquis de Saint-Gervais, aux consuls, au sujet de la découverte de « toutes les voleries qui ont esté faites par les supérieurs en ce pays... Il s'y prouvoit desjà pour plus de trente mille escus de voleries et cela porteroit un notable préjudice au bien public si on ne pouvoit pas continuer ces verifications » (20 février 1663) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, au sujet du sindicat de l'auditeur (20 février 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, au même sujet (20 février 1663) ; — de M. de Rostagny, aux consuls, au sujet des concussionnaires et « des voleries que certaines gens que vous cognoissés bien exerçoient contre les pauvres juifs du présent lieu de l'Isle » (24 février 1663) ; — de M. de St Gervais, aux consuls, au même sujet « M. de Venasque m'a commandé de vous faire scavoir encore qu'il avoit cogneu que M. le recteur ne cherchoit qu'à gagner temps pour tout ce qu'il fesoit parce qu'il aprehendoit qu'on ne découvrit quelque chose contre luy et que, par conséquent, on ne le syndiquast aussy (25 février 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Je vois que vostre intention principalement est d'éviter que le parlement d'Aix n'entreprene de faire administrer la justice par ses officiers et ne nous sousmette à son ressort en prenant possession de l'Estat pour le Roy, et qu'ils ne s'y establissent en sorte qu'il seroit après difficile de les en oster, ce qui seroit, à ce que vous dictes, messieurs, du dernier préjudice à la ville et à tout l'Estat » (26 février 1663) ; — du même, aux consuls, leur adressant une lettre du Roi : « Je ne doute pas que vous ne la receviés avec tout l'honeur et les cérémonies que vous pourrés aporter, cloches, canons, même le *Te Deum*, seroit bon aussi mectre les quartiers en armes. Ensuite m'en envoyer une relation pour en faire un article dans la gazette. Car il est important de randre cest acte publiq et authentique et solemnel le plus qu'il se pourra, car cela mesme engage le Roy de plus en plus et ne luy desplait pas, car je vous assure qu'il a esté mal satisfait du procédé du Comtat sur la députation de M. de Cavaillon. » (1er mars 1663); — de M. de Montdevergues, aux consuls, les assurant de son dévouement à la ville et qu'il continuera, malgré sa santé, à veiller à ses intérêts : « Il est arrivé le tams d'estre sur ses gardes plus que jamais, sur le poinct de voir, enfin la conclusion de cette grande affaire et de quel costé qu'elle tourne, il faut que, par nostre bonne conduite, nous en retirions des avantages considérables. Pour cest effet, messieurs, il faut unir nos cœurs, nos espris et nos volontés, oublier vos intérés et nos animosités particulières pour concourir tous unanimement au bien du publiq et n'avoir poinct d'autre visée » (6 mars 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, au sujet de la communauté des Juifs (6 mars 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet du sindicat de l'auditeur ; « Nostre malheur est que nos intérés sont envelopés dans d'autres beaucoup plus considérables et qu'on ne regarde les nostres que comme un petit accessoire au principal. C'est la destinée des petits estats qui ont à faire aux grans et puissans monarques et nous ne pouvons la randre bonne que par nostre prudance, vigilance et bonne conduitte et en bien mesnageant le tams et les conjonctures » (9 mars 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « Je ne suis pas surpris des dernières assurances que le Roy vous donne de sa protection. Vous l'avés trop bien servy pour estre abandonnés et ne pas trouver le mérite de vos actions » (12 mars 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de

Mercœur, aux consuls, au sujet du sindicat de l'auditeur (13 mars 1663) ; — du même, aux consuls, au sujet de quelques Italiens rentrés dans la ville et leur conseillant de suivre les conseils du duc de Villars (16 mars 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Je ne say comme vous avés pu contenir votre patience et en user avec tant de modération quand vous avés esté informés de tant de malversations. Vous voyés mieus que jamais quel est le malheur de vostre ville ; vous estes asseurés que vous serés bien apuyés à tout ce que vous entreprandrés pour le bien et le repos du publiq et pour arrester le cours des tripoteries » (17 mars 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur : « Vous n'aurez jemais à vous plaindre de la confiance que vous prenés en moy. Cependant continués à bien servir Sa Majesté » (18 mai 1663) ; — du même, aux consuls, « J'escris à M. le duc de Créquy ce que je doibs pour les avantages de vostre ville et lui rends témoignage du zèle que vous fetes paroistre en tout rencontre pour le service du Roy » (20 mai 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « J'ay distribué vos déclarations aux principaus ministres, pour le Roy, il n'est pas necessere de le charger de papier. Je luy en feray entendre le contenu et il en sera tout bien informé. Et assurés-vous, messieurs, qu'en cela et en toute autre chose, il ne vous denira pas sa protection royale et principalement si le tretté d'acommodement se conclut, auquel cas, nous ne serons pas oubliés et nos intérés seront fort bien soustenus. Je vois tous les jours M. de Lionne et M. le duc de Créqui qui m'en donnent toutes les assurances que nous saurions désirer et sur cela vous devés vous mettre en repos » (23 mars 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Ce mot est principalement pour vous donner avis que le courrier de Rome est revenu, la veille de Pasques et a porté l'avis de la venue de M. Rasponi qui doit se rendre à Lyon environ le quinsiesme du mois d'avril. M. de Créqui s'y rendra aussi pour tretter avec luy. C'est asture le fort de l'affere et ce seront des intérés plus considérables à mesnager que le sindiquat d'un auditeur. Il y va de vostre salut ou de vostre perte, d'estre heureux à tout jamais ou à tout jamais misérables et cela dépendra de vostre bonne ou mauvse conduite. Nous aurons à faire à des grans princes et à des grans ministres et il faut que nous les obligions à considérer nostre petitesse. Il faut que nous tenions des avantages et des graces extraordinaires de ceux qui nous menacent de chastiment et que nous avons offensés et que nous leur ostions des mains les moyens de se pouvoir jamais vanger » (27 mars 1663) ; — du même, aux consuls : « Je fais toujours valoir tous les moyens dont je puis m'aviser pour attirer de plus en plus la protection du Roy et celle de ses ministres. Jusques asture, je ne puy pas désirer plus de bonne volonté que celle qu'ils me tesmoignent ni plus de chaleur pour nos intérés. Ils me confirment tous les jours les assurances qu'ils m'ont données de cette puissante protection et M. Colbert, en dernier lieu, me l'a assuré si positivement et en termes si exprès que nous n'en devons aucunement douter. C'est asture à vous autres, messieurs, a panser bien meurement aux moyens de tirés vos avantages de ce bonheur et de régler si bien vostre conduitte que vous en puissiés recueillir le fruit » (3 avril 1663) ; — du même, aux consuls : « Je vous confirme encore de nouveau les assurances de la protection du Roy que j'ay receue de sa propre bouche et en des termes si exprès que nous n'en pouvons pas douter. Et sachant que M. de Créqui devoit aller chez M. de Lionne pour prandre une partie de ses instructions, je m'y suis rendu et ay demeuré une heure enfermé avec eux pour les informer plenement de vos intérés et les leur recomander avec chaleur » (6 avril 1663) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedène, aux consuls, leur demandant l'envoi de copies de lettres de Philippe de Valois, de 1277 et de la lettre de Louis XIV, du 1er mai 1663 ; — de M. de Vedène, aux consuls : « M. de Montdevergues voit presque tous les jours M. de Lyonne et l'entretient sur tout ce qui nous regarde, trouvant toujours en luy les mesmes dispositions à nous appuyer sur nos demandes envers les ministres de Mgr le Légat qui doit partir de Rome le 24 de ce mois suyvant les advis d'Italie auxquels on ajoute que M. l'abbé Colonna, frère du prince de Carbonniane a esté nommé vice légat d'Avignon » (15 avril 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Touchant le voyage de M. de Créqui, je vous confirmeray encor qu'il ne partira pas que l'on ne sache l'arrivée de M. Rasponi à Lyon, lequel aura le tams de s'y reposer sept ou huit jours devant qu'entrer dans le débat des conférances. Cela pourra bien aller à la fin du mois et rien ne nous presse d'y envoyer d'abord au commencement qui se passera en formalités et à préparer d'autres matières qui entreront dans ce tretté » (17 avril 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mer-

cœur, aux consuls, leur recommandant de maintenir le calme dans la ville (18 avril 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, leur donnant avis du départ de M. de Créqui à Lyon et leur recommandant de préparer des mémoires : « Et nous devons principalement insister sur les deux points essentiels de cette seureté qui sont la liberté de la ville et du commerce sans garnison et une autre forme d'administrer la justice avec un tribunal souverain pour décider vos procès sans estre obligés d'aller à Rome » (24 avril 1663) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet d'un différent entre les membres de l'université d'Avignon et ceux de l'université d'Aix (24 avril 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « M. le duc de Créqui n'est pas encore parti, quelque nouveau incident le retient encore icy et le jour de son départ n'est pas réglé » (27 avril 1663) ; — de Louis XIV, roi de France, aux consuls, les assurant de sa protection (1er mai 1663) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, au sujet d'un incident arrivé à la procession (3 mai 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « M. de Créqui part demain sans plus de délay pour estre à Lyon environ jeudi de la semene prochene, vous pouvés sur cela régler votre députation » (4 mai 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, au sujet de la « chaleur populaire » (5 mai 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « J'ay esté voir M. de Lionne et luy ay rendu la vostre qu'il a receue avec beaucoup de tesmoignages de bonne volonté pour vous et de gratitude pour les sentimans obligeans que vous luy tesmoignés avoir pour luy. Je retireray sa response pour vous l'envoyer. Vous devés estre assurés que nous avons en sa persone, un bon amy et qui dans cette conjoncture ne nous abandonnera pas et aura soing de nos intérés et principalement de nous conserver la protection de Sa Majesté » (8 mai 1663) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, les félicitant de la lettre que le Roi leur a écrite (12 mai 1663) ; — de M. de Venasque, aux consuls, au même sujet (14 mai 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet des réjouissances de la ville à cause de la lettre du Roi et de la première entrevue entre M. de Créqui et M. Rasponi (18 mai 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Je n'ay rien à vous mander, toutes choses demeurant suspandues jusque à ce que les rangs et les qualités soient réglées entre M. le duc de Créqui et M. Rasponi. On attand le retour d'un courrier que le Roy a envoyé avec ses ordres, ensuitte desquels nous verrons la résolution qui aura esté prise pour le lieu de la conférance » (21 mai 1663) ; — du même, aux consuls, leur annonçant la maladie de la reine mère « et celle de la reyne qui a la rougeole » et « mesme de M. le Dauphin qui eust un jour la fièvre... Je voudrois que vous entreprinsiés tout ce que la dévotion peut inspirer et avec le plus d'éclat qu'il se pourra et surtout les Pénitans par processions réitérées aux lieus de dèvotion et mesme à Nostre Dame de Rochefort et ailleurs où vous jugerés le plus à propos et avec le plus de cérémonial. Je disois à Nostre Dame de Rochefort parce que, estant dans le royaume, cela esclatteroit davantage » (22 mai 1663) ; — du même, aux consuls, au sujet de la députation de la ville (29 mai 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet de la députation de la ville et des retards apportés à la conférence : « Je vous avois toujours bien dit à l'avance que le tretté n'iroit pas si viste que l'on vouloit nous faire croire et que les choses n'estoient pas si bien ajustées qu'il n'y eust encore bien des difficultés » (27 mai 1663) ; — des sieurs de Pérussis, de Chastucil Sylvestre, Guyon, Retour Chaisy, Blanc, Parissole, députés de la ville à Lyon, aux consuls, leur rendant compte de leur arrivée et de leur entrevue avec le duc de Créqui (30 mai 1663) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet : « Nous devons aseoir un ferme jugement sur les paroles précises que Monseigneur de Créqui vous a dictes, qui vous a confirmé si puissamment ce que Sa Majesté vous a faict l'honneur de vous escrire, qu'il fault estre bien aveuglé pour ne croire que cest son intention » (31 mai 1663) ; — du sieur Henrici, secrétaire de la ville, envoyé à Lyon, aux consuls, au même sujet (31 mai 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Nos depputés m'ont appris leur arrivée à Lyon, le 29 du passé, selon les avis qu'ils m'envoyeront de leur négotiation j'agiray pour leur donner les assistances nécesseres » (4 juin 1663) ; — de M. Giry, aux consuls, au sujet de la douane de Lyon (5 juin 1653) ; — des députés de la ville à Lyon, aux consuls, leur rendant compte de leurs négociations avec M. de Créqui : « Il nous dist qu'il avoit faist cognestre a Mgr Rasponi que le Roy nous protegeroit puissemment tant en général que en particulier et qu'il avoit les ordres de Sa Majesté pour ce faire. Nous lui repliquasmes que, avec la protection d'un si grand monarque, nous n'avions rien à craindre mais que, ayant a faire à

des Italiens qui estoient piqués contre nous de ce que nous avions faict pour le service du Roy et par ses ordres, il nous estoit necessere pour nos suretés à l'advenir, d'obtenir par l'appuy et entremise de Sa Majesté, les choses contenues au mémoire que nous lui présentâmes » (7 juin 1663) ; — des consuls de Valence, aux consuls, au sujet de la santé publique (10 juin 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls, leur envoyant les réponses de M. de Créqui et de M. de Mercœur (11 juin 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « J'ay entretenu aujourdhuy M. de Lionne pour scavoir encore mieus les intentions du Roy » (12 juin 1663); — du même, aux consuls : « Il faut attandre le train que prendra la conférance du Pont de Beauvoysin devant que l'on puisse icy prandre aucune résolution » (15 juin 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls, au même sujet (16 juin 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls : « Servés le Roy avec vostre zèle ordinaire et tousjours avec douceur, c'est par ou vous vous attirerés de plus en plus la protection de Sa Majesté » (17 juin 1663) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, au sujet des élections des consuls (19 juin 1663) ; — des consuls, à M. de Montdevergues, au sujet de la conférence du Pont de Beauvoisin (24 juin 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls, au même sujet (25 juin 1663) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet (27 juin 1663) ; des députés de la ville, aux consuls : « Ce matin le dict seigneur duc de Créqui nous a faist apeller et nous a dist : Messieurs, je vous ay prié de venir pour vous informer que la cour de Rome ne veut point donner au Roy les satisfactions qu'il désire, du moins les essentielles. Se pourquoy, Messieurs, nous n'avons plus rien à faire icy et je vous exhorte à demeurer fermes au service du Roy et je pars aujourdhuy mesme pour Lion » (1er juillet 1663) ; — de M. de Lionne, aux consuls, au sujet de l'élection des nouveaux consuls (6 juillet 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, leur envoyant une lettre de M. de Lionne (6 juillet 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls, au sujet des négociations du Pont de Beauvoisin (8 juillet 1663) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la tenue de la foire de la Madeleine (9 juillet 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Depuis la nouvelle de la rupture, j'ay tenu M. de Lionne de près pour tascher d'estre instruit des volontés du Roy, mais je n'ay peu encore l'en faire expliquer qu'en termes généraux ce qui me confirme dans le santimant de nous contenir dans l'ordre de la quiétude » (10 juillet 1663) ; — du duc de Créqui, aux consuls, les assurant de sa protection et de celle du Roi (10 juillet 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet de la rupture des négociations du Pont de Beauvoisin (13 juillet 1663) ; — du même, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1663) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet des fermiers de la douane (27 juillet 1663) ; — de M. de Montvergues, aux consuls : « Enfin le jour tant désiré est arrivé et vous jouyssés présantement de l'effet de vos vœux. J'espère que, dans les suittes, vos satisfactions deviendront tous jours plus grandes et que vous ressentirés de plus en plus les avantages de la protection royale » (1er août 1663) ; » — des prévôt des marchands et échevins de Lyon, aux consuls, au sujet des ouvriers en soie (8 août 1663) ; — de M. de Lionne, aux consuls : « La joye que vous me tesmoignez, par vostre lettre du 28 du mois passé, de la réunion d'Avignon et du Comté Venaissin à la couronne ne m'a point surpris. J'estois persuadé de vostre zelle et de vostre affection au service du Roy que je ne pouvois pas douter que la résolution qu'avoit prise Sa Majesté de rentrer dans la possession d'un pays qui luy appartient a si juste tiltre ne fust un sujet de réjouissance publicque pour vostre ville puisque par ce moyen vous retournez soubs l'obeissance de vostre véritable maistre lequel avoit tousjours conservé beaucoup de bonne volonté pour vous » (10 août 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Il seroit à souhaiter que vous fussiés bien d'accord et les uns et les autres pour concourir unanimement à vos fins et poursuivre conjointement vos pretantions » (14 août 1663) ; — du même, aux consuls, au sujet des députés de la ville (24 août 1663) ; — de M. de Mérinville, aux consuls, leur envoyant la lettre du Roi le nommant au commandement de la ville et du Comtat Venaissin (26 août 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour (28 août 1663) ; des mêmes, au même sujet (4 septembre 1663) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (4 septembre 1663); — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Le Roy est revenu et M. de Lionne arrivera dans un jour ou deus. MM. les députés du Comtat et de Carpentras sont arrivés et se disposent à poursuivre

leurs intérés avec chaleur. Les nostres seroient en danger de souffrir un grand préjudice par cest accident s'ils estoient abandonnés » ([illegible] septembre 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls : « M. de Montdevergues va tous les jours à Vincene et il a acompanié une fois M. de Lione a qui il a communiqué de nos affaires et nous a aseuré que le Roy ne regleroit auqune chose que les députés d'Avignon n'eusent esté ouys. » (14 septembre 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls, au sujet de diverses affaires (19 septembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet (21 septembre 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, les remerciant de leur confiance (22 septembre 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls, au sujet des démarches de M. de Montdevergues à la cour (24 septembre 1663) ; — de Louis de Vendôme, aux consuls, au sujet de la justice dans la ville (24 septembre 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, leur rendant compte d'une visite à M. de Lionne (26 septembre 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls, leur rendant compte des démarches de M. de Montdevergues à la cour (25 septembre 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls : « Le marquis de Montdevergues vous mande très expressement de faire verbaliser et informer contre ceux qui disent que ceux qui ont servi le Roy se pourroient reppentir avec le temps. C'est sur un certain bruit qui a couru dans la cour. Faites en une recherche exacte car elle peut vous estre très utille » (25 septembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, leur rendant compte des affaires de la ville à la cour (2 octobre 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Ces messieurs les ministres n'ayant pas encore examiné les affaires de nostre pays, je verray s'il y auroit moyen d'obtenir l'arrest que vous me marqués pour autoriser la justice establie dans la ville » (5 octobre 1663) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au même sujet (9 octobre 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls, au sujet des fermiers de la douane (9 octobre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet du choix d'un député pour faire « une harangue au Roi » (23 octobre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet « de la révérence à Sa Majesté », de la rentrée du sieur Florent à Avignon, de la douane et autres affaires de la ville à la cour (30 octobre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet : « Quand à ce qu'est de voir Sa Majesté, nous ne scaurions dans l'ordre des choses du monde, n'ayant poin des advocats, nous ferions mesme moins que messieurs de Carpentras, M. de Sobiras, ayant harangué et mesmes les introducteurs ont treuvé cela ridicule » ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet (2 novembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls : « Nous voyons que vous persistés dans vostre oppinion que nous debvons voir le Roy sans avoir un advocat pour haranguer, c'est contre la délibération de vostre conseil. Vous debvés croire que s'il se pouvoit faire autrement, nous l'aurions fait car nous avons touts trois la hardiesse et le cœur de porter les affaires au poin qu'il faut pour la patrie » (6 novembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet (9 novembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls : « Nous avons veu et visité touts les ministres, Monsieur de Lionne, Monsieur Le Tellier et Monsieur de Colbert. Touts troys nous ont promis de voloir servir la ville et mesme Monsieur de Colbert nous a dit positivement que le Roy nous donneroit des marques de son affection » (13 novembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls : « Nous avons veu de rechef M. de Lionne... Il nous remit à la sepmaine suivante pour faire la révérence au Roy à cause de l'ambaras ou se treuve la cour par les depputés des Treze Cantons Suisses qui sont venus renoer leur aliance avec la France et demander l'argent qui leur est deub. C'est seulement la somme de quatre millions et cinq cents mille livres ; l'on croit qu'ils n'en auront que la moitié » (16 novembre 1663) ; — des consuls, aux députés de la ville, leur annonçant que le conseil a député un gentilhomme et un avocat pour faire la révérence au Roi, et qu'il a désigné MM. de Laval et Guyon (18 novembre 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls : « Nous vous dirons ausi que nous sommes journellement chez M. de Lionne pour prendre jour et heure pour voir le Roy mais cela ne se peut déterminer jusque à ce que les Suisses soient partis. Cejourduy le Roy leur a fait voir à Vincennes toute sa maison royalle et touts ses gens de guerre en bataille, leur ayant donné a disner ce qu'il nous fait croire qu'ils s'en iront dans la sepmaine. J'espère que apprès, nous ferons nostre compliment, s'il plait à Dieu ; mesme nous vous en donnerons compte » (20 novembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls : « Il ne despent plus de nous de voir le Roy. Nous attendons le jour et l'heure que nous ordonnera M. de Lionne, estant touts trois en estat d'exécuter vos ordres et la volonté qui nous sera prescritte par ledit seigneur de Lionne » (23 no-

vembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, leur adressant un procès-verbal de leur audience du Roi : « Nous vous dirons que nous l'avons fait fort heureusement et fort favorablement pour la ville en ce que nous avons heu une audiance particulière dans son cabinet du conseil, en présence de quatre chevaliers de l'ordre et de toute la cour et d'une bonne partie des Messieurs de nostre ville qui se trouvent en ce pays » (27 novembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à la cour (30 novembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet de la douane (5 décembre 1663) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, au sujet de l'organisation de la justice dans la ville (6 décembre 1663) ; — des députés de la ville, aux consuls, au sujet de la douane (4 décembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, leur annonçant la mort de M. Casal, leur collègue (11 décembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet de l'entrée des vins (14 décembre 1663) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet de la douane (25 décembre 1663) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, au sujet de la justice (30 décembre 1663), etc...

AA. 71. (Liasse.) — 190 pièces, papier, 30 sceaux plaqués.

1664. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. d'Oppède, aux consuls, au sujet du sieur Chacony, auditeur de rote (8 janvier 1664) ; — des consuls, aux députés de la ville, à Paris, au sujet des négociations avec M. de Lionne, pour la douane (9 janvier 1664) ; — de MM. de Chastueil, Borelly et Cappelane, députés de la ville à la cour, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane et de celle du sieur Chacony (14 janvier 1664) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (14 janvier 1664) ; — des députés de la ville, aux consuls, leur annonçant qu'ils ont remis leur lettre à M. de Lionne (27 janvier 1664) ; — des mêmes, aux consuls : « Nous vous dirons que quand à ce que vous nous demandés de pénétrer plus avant le secret de M. de Lionne, je vous asseure que nous l'avons pressé tout autant qu'il se pouvoit » (18 janvier 1664) ; — des mêmes, aux consuls : « Les affaires se font tout à coup et nous croyons que présentement elles prandront quelque fin car les trouppes marchent de tout costé, soit du costé d'Allemagne pour le secours de l'empereur, qu'il a demandé au Roy soit par celles qui partent vendredi 25 du mois, pour l'Italie. D'ailleurs, le voyage du Roy à Lion nous déterminera a quelque chose si plus tôt nous ne l'avons obtenu » (22 janvier 1664) ; — des mêmes, aux consuls, leur annonçant qu'ils ont remis leur lettre à M. de Lionne (25 janvier 1664) ; — des mêmes, aux consuls, leur annonçant que M. de Lionne les retient « et que, dans quelques jours, il nous diroit la résolution entière du Roy. Nous croyons que cest sur la nouvelle qui cest publiée aujourduy par toute la cour par l'arrivée d'ung courrier de hier au soir que le Pape se disposoit de donner au Roy les satisfactions qu'il demandoit sur toutes choses » (29 janvier 1664) ; — des mêmes, aux consuls : « Nous sollicitons journellement nostre despart, mais vous avés apprins par nos précédentes de la façon que les affaires ont changé sur les nouvelles de la paix » (1er février 1664) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, au sujet des notaires apostoliques (4 février 1664) ; — des députés de la ville, aux consuls : « Nous vous prions de croire que le temps que nous avons séjourné pour le service de la ville n'a pas esté inutille et n'avons pas opmis aucune chose pour l'advancement des affaires. Les esvenements n'ont pas secondé si tost nostre zelle, les affaires n'estant pas prestes comme vous pouvés juger présentement par ceste nouvelle qui est arrivée de la paix entre le Pape et le Roy » (5 février 1664) ; — des mêmes, aux consuls : « Nous allons journellement chez M. de Lionne mais il se trouve malade despuis quelques jours par une recheutte. Nous n'avons apprins autre chose si ce n'est que l'on est en traité à Pise, M. Rasponi et M. de Bourlémon, l'on attent l'issue et les courriers qui doivent arriver, ce qui suspend toutes choses » (12 février 1664) ; — des mêmes, aux consuls : « Vous nous dites que l'on vous a donné advis de quelques propositions d'accommodement de l'affaire du Pape avec le Roy. Vous debvés bien estre persuadés que nous ne ferons autre démarche que celle que Sa Majesté ordonnera » (19 février 1664) ; — des mêmes, aux consuls : « La nouvelle est venue, depuis hier 21, à deux heures apprès midy par un courrier exprès de M. de Bourlémon de la conclusion de la paix et des articles signés à Pise (22 février 1664) ; — des mêmes, aux consuls : « Vous avés apprins l'estat de la paix qui a bien changé de face aux affaires. Nous sommes dans un continuel soin pour obtenir nos despêches » (28 février 1664) ; — de M. de Merinville, aux consuls : « Le Roy m'ayant faict l'honneur de me faire

scavoir comme le traitté de paix avoit esté signé avec Sa Saincteté et me commande de vous faire scavoir que, pour ce qui regarde les affaires d'Avignon. Sa Majesté attand l'arrivée de M. le Cardinal légat près d'elle pour en prendre les résolutions, et qu'elle vous donnera des marques de son estime et de sa protection » (3 mars 1664) ; — des députés de la ville, aux consuls : « Nous ne désisterons à faire ce qu'il faut pour nostre congé qui sera bien tost puisque les ministres nous ont faict cognoistre et à Messieurs du Comtat, qu'il ne falloit pas que personne parents en ceste cour pour les intérêts de la ville et du pays lorsque Monsieur le légat sera arrivé icy, d'autant que Sa Majesté se réserve à luy seul de nous procurer les advantages que nous demandons » (4 mars 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « J'ay randu la lettre dont vous m'aviés chargé à M. de Lionne et luy ay représenté, de bouche, les principaus intérés de nostre ville dans cette conjoncture qui est la plus délicate et la plus importante qui aye jamais paru et dans laquelle il faut se conduire avec une grande sagesse et une grande modération, mais aussi avec vigueur et fermeté..... M. de Lionne m'a dict que le Roy avoit eu soing particulier de nos intérés et de nos seuretés dans le traitté qui a été conclu entre ses ministres et ceus de nostre Sainct Père, qu'il avoit été stipulé que tout ce qui s'estoit passé en Avignon seroit omis dans un perpétuel oubly, et qu'on n'en pourroit jamais faire de perquisition, ni directement ni indirectement, et encore moins de vengeance, et que la protection de Sa Majesté ne nous manqueroit jamais » (4 mars 1664) ; — des députés de la ville, aux consuls, au sujet de leur départ (14 mars 1664) ; — de M. de Lionne aux consuls : « Pour esclaircir les doubtes que vous avés sur la conduitte que vous devez tenir à l'arrivée de M. le légat, le Roy m'a chargé de vous fere sçavoir de sa part qu'il ne croit pas que le dict légat voleut entrer à Avignon ny toucher à aucun lieu du Comtat Venaissin, jusques à ce qu'il seroit en estat d'en prendre possession au nom du pape » (15 mars 1664) ; — des députés de la ville, aux consuls, au sujet de leur départ (18 mars 1664) ; — des mêmes, aux consuls : « Nous avons heu l'honneur de faire la révérance au Roy et prandre congé, nous ayant tesmoigné des sentiments touts particuliers pour la ville et habitants d'icelle » (20 mars 1664) ; — de Louis de Vendôme, duc de Mercœur, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (20 mars 1664) ; — des députés de la ville, aux consuls, leur annonçant leur départ (25 mars 1664) ; — de M. de Vedeau, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Lyon (27 mars 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, leur faisant l'éloge de M. de Vedeau (28 mars 1664) ; — de M. de Vedeau, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Paris (4 avril 1664) ; — du même, aux consuls ; « Nous prandrons nos mesures sur vos mémoires pour les advantages de nostre ville, affin qu'en tendant vos lettres au Roy et à MM. les ministres d'estat, nous puissions avoir une audience favorable » (8 avril 1664) ; — du même, aux consuls : « Vous verrés, par la lettre de M. de Lyonne, ses sentiments qui sont d'obtenir de M. le légat, quand il sera icy, toute la satisfaction que vous pouvés prétandre à l'esgard du sieur auditeur » (18 avril 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet de l'arrivée des députés de la ville d'Avignon, porteurs d'une lettre du Roy « fort obligeante. Nous croyons que celle de M. de Lyonne ne le sera pas moins » leur annonçant leur visite à M. Colbert et à M. Le Tellier, et leurs démarches pour la douane :« Nous verrons ce qu'il y aura à faire pour cette grande et importante affaire de la douane, et nous ne perdrons pas un moment à y travailler pour la mettre en estat de l'avoir terminée » (22 avril 1664 ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour (23 avril 1664) — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet de la de la douane (25 avril 1664) ; — des consuls, à M. de Lyonne, le remerciant de sa lettre et l'assurant du dévouement de la ville au Roi (27 avril 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet de l'arrivée du légat à la cour, de la création d'un bureau pour examiner l'affaire de la douane, de l'obtention de l'amnistie et de la confirmation de tous les privilèges, bulles, statuts, règlements « et touts autres advantages que peuvent avoir estés accordés de tout temps à la ville par les souverains » (29 avril 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet de la gabelle du sel de Provence et de la douane (2 mai 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet d'une lettre à M. de Lyonne, de l'arrivée du du légat à la cour, de la douane, de l'abbé Rospiglosi : « C'est un fort digne prélat et plain de mérite, et qui pourra n'estre pas inutille à nos intérests, à

l'accès qu'il a auprès de mon dict sieur le légat et au crédit que M. le cardinal son oncle a dans la cour de Rome » (6 mai 1664) ; — des consuls, à MM. de Montdevergues et de Vedeau, au sujet de la douane, de l'arrivée du légat, de mémoires à adresser à la cour pour la ville (7 mai 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet de la douane (9 mai 1664) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet de la douane, du paiement des honoraires de M. Giry, avocat de la ville, des lettres patentes du roi, de mars 1611, confirmant les privilèges de la ville, de l'auditeur, de l'arrivée du légat (13 mai 1664) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, leur demandant de laisser venir leur trompette pour « honorer l'arrivée de Monseigneur le cardinal légat » (16 mai 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet de l'amnistie, de la confirmation des privilèges : « Nous croyons que vous en avés fort prudemment usé à la résolution que vous avés prise sur l'approche de Monseigneur le légat, et les considérations que vous avés eues sont très fortes ; mais nous croyons aussy que les particuliers de la ville qui vont au-devant de Son Excellence seront préparés à rendre à la ville tous les bons offices que de bons citoyens doibvent à leur patrie » (16 mai 1664) ; — des consuls, à MM. de Montdevergues et de Vedeau, au sujet de la douane (18 mai 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls : « Nous attendons l'arrivée de Monseigneur le légat avec impatiance pour travailler au plus tost pour les intérests de la ville » (23 mai 1664) ; — des mêmes, aux consuls : « Nous informerons, estant à Fontainebleau, M. de Lyonne, de la conduitte que vous avés tenue à l'arrivée de Monseigneur le légat en France, et à son passage aux environs d'Avignon » (27 mai 1664) ; — des consuls, à MM. de Montdevergues et de Vedeau, au sujet de la douane (1er juin 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet de l'amnistie, de la confirmation des privilèges, de la douane, des négociations avec le légat et de son arrivée, des frais des avocats : « Vous sçavez aussy bien que nous que les affaires dans le conseil ne se poursuivent pas sans argent, que les advocats veulent estre payés et que les procès dans le conseil essuyent les plus fortes bourses pour en venir à bout » (3 juin 1664) ; — des consuls, à MM. de Montdevergues et de Vedeau, au sujet des affaires de la ville à la cour : « Monseigneur le cardinal légat doibt partir aujourdhuy de Lyon, et s'il prend la..... comme on nous asseure, vous l'aurés dans dix ou douze jours à Paris. Il est important que nous soyons advertis au plus tost, lorsque le Roy se sera déclaré pour remettre cest estat à l'église, conformément au traicté de Pize, parce que nous n'osons pas nous préparer, que Sa Magesté nous aye faict sçavoir sa volonté, ce qui faict que nous vous prions de nous tenir advertis de toutes choses » (4 juin 1664) — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls : « Monseigneur le légat doibt partir de Lyon lundy prochain, pour se rendre à petites journées à Orléans, où Son Excellence recevra de nouvelles du Roy sur sa réception à Fontainebleau et son entrée en cette ville (6 juin 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour : « Nous attandons, avec impatiance, l'arrivée de Son Excellence pour entrer promptement en mattière et vous faire cognoitre, par nos soings, la passion que nous avons pour les intérets du publicq » (10 juin 1664) ; — des consuls, à MM. de Montdevergues et de Vedeau, au sujet de la douane (11 juin 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet de l'arrivée du légat à la cour : « M. de Lyonne nous a dict que d'abord que Son Eminence aura salué le Roy, et vous et nous pourrions luy rendre toutes les marques de respect et de défférence que nous adviserions » (14 juin 1664) ; — des syndics de la compagnie des Indes Orientales, au sujet de l'établissement de cette compagnie : « Nous vous prions de convoquer une assemblée de tous les habitants de vostre ville, pour les informer de l'estat de cette affaire, de l'advantage qui en proviendra et des intentions du Roy sur ce subjet » (17 juin 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet des honoraires de M. Giry (20 juin 1664) ; — des consuls, à MM. de Montdevergues et de Vedeau, au sujet de la réception du légat et de la « conduicte que nous devons tenir en l'estat nouveau qui sera demain... En cas de besoin, Monseigneur le comte de Mérinville nous a assuré de sa protection » (22 juin 1664) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la tenue de la foire de la Madeleine (1er juillet 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet d'une lettre remise à M. de Lyonne, de l'affaire de la douane, de Lyon : « Nous sommes après à en informer MM. les minis d'Estats et particulièrement M. de Colbert, qui est

[illegible] affaires de finances... Monseigneur le légat fera un plus long séjour à Paris et à la cour qu'on ne croyoit pas, et peut estre vous n'aurés pas l'honneur de voir Son Eminence qu'au mois de septembre prochain. Il y a de nouvelles raisons pour ledict séjour » (9 juillet 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet de l'affaire de la douane de Lyon et de la confirmation des privilèges de la ville (11 juillet 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet des privilèges de la ville, des P. Récollets de Montfavet et du voyage du Légat : « Monseigneur le légat est tousjours à Vincennes, incognito. Son entrée se debvoit faire, en ceste ville, après-demain, mais la maladie de M. le prince l'a différée jusques à lundy prochain. Nous nous donnerons l'honneur de vous tenir advertis de ce qui se passera icy et à la cour après ceste entrée à l'esgard de Son Eminence, affin que vous puissiés prandre vos mesures sur sa réception dans Avignon » (15 juillet 1664) ; — des mêmes, aux consuls : « Despuis nostre retour de Fontainebleau, nous alons tous les jours à Vincennes rendre nos respects à Monseigneur le légat et voir les prélats qui sont auprès de Son Eminence, taschant de disposer les uns et les autres à nous traitter favorablement lorsqu'on parlera de l'affaire d'Avignon » (18 juillet 1664) ; — de M. de Vedeau aux consuls, se plaignant d'être calomnié près d'eux « dans le moment que mes actions, mon zèle et mon affection envers ma patrie, donnent des preuves plus certaines de ma fidélitté » (22 juillet 1664) ; — de M. Pistarely, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Paris (22 juillet 1664) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'envoi d'une lettre au légat [illegible] vous aurez appris que Sa Majesté a remis Avignon à Nostre Sainct Père » (25 juillet 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau au sujet de l'arrivée du légat à Paris (30 juilllet 1664) ; — des consuls, à MM. de Montdevergues et de Vedeau, au sujet de la douane (30 juillet 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls : « La restitution de la ville et du pais ayant esté accordée à Son Eminence, elle a despéché un courrier à M. de Lascaris pour revenir prandre possession de l'estat. Nous croyons que vous ne debvez rien omettre pour le recevoir avec honneur et toutes les marques de respect deubues aux ministres du souverain, et mesme luy en faire plus qu'à la réception [illegible] d'un vice légat. Monseigneur le légat a gaigné l'estime et les bonnes grâces de toute la cour, le Roy lui fait toutes les caresses imaginables, nous tascherons de nous prévaloir de ceste bonne intelligence » (2 août 1664) ; — de M. Pistareli, aux consuls, au sujet de la bulle d'amnistie (2 août 1664) ; — du même, aux consuls : « Le Roy donna, dimanche passé, à disner en public à Monseigneur le cardinal où les officiers de la couronne servoient, et il n'y eust que Sa Majesté et Son Eminence à table hier, la Reyne luy devoit donner le bal et la collation. On n'affecte que les divertissements, mais comme Son Eminence veut se rendre au plus tost en Avignon, elle doit arriver après demain icy pour y faire son entrée samedy et, sans s'y arrêter beaucoup, elle repassera par Fontainebleau et de là elle prendra sa marche vers vos quartiers » (5 août 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls : « Monseigneur le légat doibt partir mardy de Paris par le chemin le plus droict et le plus court pour se rendre à Lyon, de sorte qu'il pourra estre chés vous quelques jours plus tost que nous n'avions creu » (6 août 1664) ; — de M. Pistareli, aux consuls : « M. le cardinal légat vous accordera beaucoup de choses, tant pour l'inclination naturelle qu'il a de fère bien que parce que le Roy lui a fort chaudement recommandé vos intérests, et cela s'est passé si agréablement entre Sa Majesté et Son Eminence que toutes leurs intentions concourent pour vos avantages... Ils se quittent si satisfaits les uns des autres, qu'il n'en peut revenir que de l'utilité publique. Le Roy a regalé Son Eminence d'une croix de diamant qui vaut cent mil escus, et ses cousins et autres de sa suite ont eu des présents en espèces et pierreries de très grand prix » (8 août 1664) ; — de MM. de Montdevergues et de Vedeau, aux consuls, au sujet du départ du légat : « Nous vous dirons seulement que Monseigneur le légat faict son entrée demain 9e du mois et qu'il partira mardy 12e sans faute pour Lyon » (6 août 1664) ; — des consuls, au cardinal Chigi, légat, au sujet de son départ et de son arrivée à Avignon (17 août 1664) ; — des consuls, à M. de Montdevergues, lui envoyant des lettres pour le Roi et pour M. de Lionne et lui annonçant l'arrivée de M. de Lascaris, vice légat (20 août 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet de l'arrivée du vice-légat et des armes du Pape et du Roi (21 août 1664) ; — du même, aux consuls, au même sujet (26 août 1664) ; — du même, aux consuls, au

sujet de la prestation du serment de fidélité (2 septembre 1664) ; — des consuls, à M. de Montdevergues, au même sujet (3 septembre 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Pour ce qui est de la garnison, il me semble, messieurs, qu'il vous doit estre indifférant qu'elle soit plus ou moins forte que par le passé, porveu que l'on prene quelque expédient pour la liberté de vos portes et qu'elles demeurent ouvertes en tout tans pour la facilité du commerce que vous devez chercher à protéger et à favoriser par dessus toute autre chose » (9 septembre 1664) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la santé publique (27 septembre 1664) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (28 septembre 1664) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (28 septembre 1664) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, aux consuls, au même sujet (28 septembre 1664) ; — du prévôt des marchands et échevins de Lyon, aux consuls, au même sujet (26 septembre 1664) ; — des consuls de Lambesc, aux consuls, au même sujet (7 octobre 1664) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (8 octobre 1664) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au même sujet (8 octobre 1664) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au même sujet (8 octobre 1664) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (8 octobre 1664) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (11 octobre 1664) : — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (13 octobre 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour de France et de la protection du Roi « assuré que Sa Majesté ne nous euroit pas refusé la continuation de ses bons offices auprès de Sa Sainteté et de Monseigneur le légat, come je crois que nous en devons faire un très grand capital et que sa protection ne nous manquera jamais » (18 octobre 1664) ; — des consuls d'Orange, aux cousuls, au sujet de la santé publique (29 octobre 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome et à Paris (2 novembre 1664) ; — du même, aux consuls, au même sujet (4 novembre 1664) ; — du même, aux consuls : « Le Roy et M. de Lionne n'ayant pas jugé à propos de respondre à vos lettres, quoique je les aye sollicités, avec toute la chaleur possible, mais M. de Lionne m'a dict que ne pouvant vous escrire qu'en repréhension, il valoit mieux qu'il s'en dispensàt. Ce n'est pas, en effet, de la mauvese volonté du Roy ni de ses ministres, mais une certène politique que l'on observe dans des mattières aussi délicates que celle-là » (7 novembre 1664 ; — du même, aux consuls : « Je l'ai trouvé (le nonce) plus animé que jamais, me reprochant que vous aviés continué dans la contumace et la rébellion, qui au lieu d'attirer les bontés du prince par des actes de repentance et en remettant toutes choses dans l'estat qu'elles étoient lors de la publication du règlement, vous en attentiés tous les jours des nouvelles contre l'autorité de vostre souverain... M. de Lionne, qui est beaucoup plus pour nous que ni M. Le Tellier ni M. Colbert, m'a dict, ce matin, qu'il estoit impossible de soutenir vostre conduitte présante » (4 novembre 1664) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique (18 novembre 1664) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au même sujet (19 novembre 1664) : — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (19 novembre 1664) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au même sujet (20 novembre 1664) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (25 novembre 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls : « Sachant que le Roy alloit prendre sa résolution sur les pressantes instances de M. le Nonce, j'ay veu M. de Lionne à l'entrée du Conseil et j'ay attandu à la sortie. Il m'a dict que le Roy envoyeroit en Avignon la personne la plus qualifiée de ces contrées, avec son pouvoir en main, pour acommoder toutes choses à vostre satisfaction et surtout pour restablir et vos seuretés et l'amnistie du passé et vous faire pleinement jouyr des avantages que Sa Majesté vous a procurés por son tretté avec Nostre Sainct Père » (25 novembre 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour (4 décembre 1664) ; — du même, aux consuls : « J'ai esté très aise d'apprendre que le Roy veuille estre le médiateur de vostre accomodement avec Sa Saincteté et qu'il envoie, à cet effet, ses ordres en Provence (5 décembre 1664) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, au même sujet (7 décembre 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet de l'envoi de M. de Mercœur à Avignon (6 décembre 1664) ; — du même, aux consuls, au même sujet (9 décembre 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au même sujet (20 décembre 1664) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet de l'arrivée de M. de Mercœur à Villeneuve et de la pacification de la ville (23 de

cembre 1664 ; — du même, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1664), etc.

AA. 72. (Liasse.) — 166 pièces, papier, 22 sceaux plaqués.

1665-1668. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet des députés de la ville à Paris : « J'ai appris ce matin, avec un extrême déplaisir que, sur les instances que M. le nonce en avoit fait, le Roy envoyoit un ordre à vos députés de s'en retourner sans qu'il leur fust permis de venir jusque icy, et que M, de Villeré, qui doit partir demain pour aller retrouver M. de Mercœur, en estoit le porteur... C'est un effet du crédit que M. le nonce s'est acquis dans cette cour par les grâces qu'il y répand de celle de Rome » (2 janvier 1665) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la santé publique : « La maladie contagieuse continue avec grand progrès dans la ville de Thoulon et autres lieux de Provence qui sont ez environs » (5 janvier 1665) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (5 janvier 1665) ; — des consuls d'Orange, au même sujet (5 janvier 1665) ; — de M. de Passis, aux consuls, au sujet des affaires de la ville au parlement de Provence (6 janvier 1665) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de « la maladie contagieuse à Toulon et autres lieux voisins » (6 janvier 1665) ; — des consuls du Pont-St Esprit, aux consuls, au même sujet (6 janvier 1665) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour : « Je vous ay marqué, par ma précédante, que vos députés ne seroient pas reçus icy ni entendus, sur les instances que M. le nonce en avoit fait et du, depuis j'ai appris que quand vous en envoyeriés une autre de personnes moins suspectes, qu'elle ne seriot pas mieus receue... Samedy passé, je parlay fortement à MM. les ministres, dans l'antichambre du Roy et en publiq, pour tascher d'obtenir quelque modération aux penes que l'on veut nous imposer... M. Le Tellier m'a dict nettement et tout haut que la peine était bien petite en comparaison du crime, et qu'il y avoit peu d'exemple d'une révolte pareille à la vostre et de tant d'attentats contre l'autorité du souverain, que, sans la protection du Roy et l'affection qu'il avoit conservée pour le peuple, vous n'en auriés pas été quittes à si bon marché » (6 janvier 1665) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet « de la maladie contagieuse de Toulon, Cuers, Oulioules et Soliers » (6 janvier 1665) : — de M. de Mondragon, aux consuls, au sujet des bilettes de santé (7 janvier 1665) ; — de MM. de Saint-Roman et de Marès, députés de la ville à Paris, aux consuls, leur annonçant, de Moulins, un ordre « que M. de Villaré m'a remis quy porte de nous retourner sans retardement, le dict sieur nous a dict que le Roi en escrivit à la ville dans le paquet de M. le duc de Mercœur » (8 janvier 1665) ; — de M. de Passis, aux consuls : « Je vous anvois la réponse de Son Altesse. Il m'a dit qu'il falait que vous vous donniés passiance que les choses fuest réglées à la cour et qu'asurément M. le vice-légat ne ferest rien que le roy n'eust réglé toutes les affaires de vostre ville » (8 janvier 1665) ; — du prévôt des marchands et échevins de Lyon, aux consuls, au sujet de l'état sanitaire de Toulon (11 janvier 1665) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour : « On remet tout ce destail à M. le duc de Mercœur à qui on a renvoyé les ordres et les intentions du Roy sans que j'en aye peu aprandre les particularités de messieurs les ministres qui ne m'ont jamais parlé qu'en termes généraux, comme je vous marque par mes précédantes, depuis que le Roy a commis M. de Mercure pour cette affaire, ce qui m'a toujours bien fait appréhender les rudesses que l'on nous prépare ausquelles il n'y a point de remise, puisque le Roy s'est déclaré, et nous n'avons que le party de la soumission et de l'obéissance » (13 janvier 1665) ; — de M. de Laval Caumont, aux consuls, au sujet de l'entrée des troupes dans la ville : « Je n'ay rien oublié pour que les troupes n'entrassent pas dans la ville, mais je n'ay ancore peu retirer aucune parole positive, car quoy que M. lé vice-légat m'aye tesmoigné toute sorte de bonté pour nostre ville, il m'a pourtant assuré que les ordres estoient exprès pour faire entrer les troupes dans Avignon, et que cela estant de la part du Roy, il ne pouvoit faire aucune chose sans M. de Mercœur qui doit arriver icy (Cavaillon) aujourdhuy ou demain, et que Son Excellence m'a commendé d'attandre » (25 janvier 1665) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, les assurant de ses services envers la ville (27 janvier 1665) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches à la cour : « Il n'y a pas grand chose à espérer du costé du Roy que ce qui nous est proposé par M. le duc de Mercure et que Sa Majesté

ne rabattra rien des conditions dont elle est convenue avec les ministres de Sa Sainceteté... Vous voyés maintenant, Messieurs, si c'est un crime d'avoir commerce avec M. le nonce. Je crois, au contraire, qu'il ne vous reste aucune autre resource que les moyens que vous avés de vous randre favorables les ministres de Sa Saincteté, le Roy vous ayant si nettement déclaré ses intentions pour l'escript et les articles qui nous ont esté proposés par M. le duc de Mercure » (28 janvier 1665) ; — du nonce en France, aux consuls, les remerciant d'une lettre par eux à lui adressée « mentre da essa conosco esser loro signorie e cotesta citta ritornati in quei sentimenti che si convengono non meno all' obligo verso Iddio, che a quello verso il nostro principe » (8 février 1665) ; — du cardinal Chigi, légat d'Avignon, aux consuls, au sujet de leurs protestations de fidélité (16 janvier 1666) ; — de Mgr Rasponi, aux consuls, au sujet de leur élection (16 janvier 1666) ; — de Mgr Rasponi, aux consuls, au sujet du choix de M. Lomellini comme vice-légat (13 février 1666) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome (13 février 1666) ; — du cardinal Chigi, légat d'Avignon, aux consuls, au sujet d'une lettre concernant le vice-légat : « Mi significano la sodisfattione che ricevono da M. Lomellini, vice-legato, per il suo buon governo » (13 février 1666) ; — du sieur Tamisier aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome, au sujet des affaires de la ville, des gabelles et d'un projet de députation au pape (13 mars 1666) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet des gabelles (13 mars 1666) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de leurs lettres remises aux cardinaux Conti, Rasponi et Nini, et de la députation projetée par la ville (27 mars 1666) ; — du cardinal Rasponi, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation au cardinalat (29 mars 1666) ; — du cardinal Nini, aux consuls, au même sujet (12 avril 1666) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (24 avril 1666) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles et de l'ambassade de M. de Fargues à Rome (24 avril 1666) ; — du même, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome et des affaires de la ville (31 juillet 1666) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, leur annonçant que le cardinal Chigi et Mgr Ravizza ont agréé le choix fait de lui comme agent de la ville à Rome (26 septembre 1666) ; — de M. de Fargues, ambassadeur de la ville à Rome, leur annonçant son arrivée : « J'ay pris maison, carosse, stafiers et tout ce qui m'est nécessaire, mais je ne puis paroistre sans hardes » (16 novembre 1666) ; — du même, aux consuls : « Enfin, je receus hier mes hardes, demain j'iray voir Mgr Ravizza, attendant le retour du pape qui sera dans la semaine prochaine, à ce qu'on asseure » (20 novembre 1666) ; — du même, aux consuls, au sujet des gabelles (23 novembre 1666) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au même sujet (27 novembre 1666) ; — de M. de Fargues, aux consuls, leur rendant compte de son audience du pape (14 décembre 1666) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, au sujet de l'ambassade de M. de Fargues (18 décembre 1666) ; — de Mgr Ravizza, au consuls, les félicitant de leur dévouement aux affaires de la ville (22 janvier 1667) ; — de M. de Fargues, aux consuls, au sujet des gabelles (8 mars 1667) ; — du cardinal Rospigliosi, légat d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (13 mars 1667) ; — du cardinal Roberty, aux consuls, au sujet de la douane et de la domaniale (25 mars 1667) ; — de M. de Fargues, aux consuls, leur annonçant son départ de Rome (26 mars 1667) ; — des consuls de Valréas, aux consuls, au sujet de la domaniale (24 avril 1667) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur annonçant la mort du pape : « ensuivie cejourdhuy, à six heures après midy » (22 mai 1666) ; — de Charles Joseph Suarès, évêque de Vaison, aux consuls, au sujet de la mort du pape : « J'iray dimanche en Avignon pour me disposer, suivant vos désirs et volontés, à faire la cérémonie de la pompe funèbre » (8 juin 1667) ; — de M. Payelle, aux consuls, au sujet de la domaniale (6 juillet 1667) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (7 juillet 1667) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet de leur lettre de condoléance au cardinal Chigi (16 juillet 1667) ; — de M. de Perussis, aux consuls, au sujet de la venue du cardinal Rospigliosi à la cour de France (20 juillet 1667) ; — de M. Tache, aux consuls, au sujet de leur élection (29 juillet 1667) ; — de Mgr Ravizza, aux consuls, au sujet de la révocation « degli arresti publicati in Francia con tanto pregiudicio degl'interessi di cotesta città » (30 juillet 1667) ; — de M. de Perussis, aux consuls, leur rendant compte d'une [illegible]

avec M. de Lionne au sujet de la domaniale (2 aout 1667) ; — du même, aux consuls, au même sujet (5 août 1667(; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 août 1667) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, les remerciant de la part qu'ils ont prise à la perte qu'il a faite d'Alexandre VII, son oncle (6 août 1667) ; — de M. de Perussis, aux consuls, au sujet de la domaniale (9 août 1667) ; — de M. de Lionne, aux consuls : « Vous avez heureusement rencontré icy un puissant intercesseur auprès du Roy, en la personne de M. l'abbé Rospigliosi » (10 août 1667) ; — du cardinal Rospigliosi, aux consuls, au sujet de l'exaltation du pape (13 août 1667) ; — du sieur Rondache, aux consuls, au sujet de leur élection et des armes du pape à arborer sur leurs maisons « qu'il vous plaise d'arborer chacun les armes de Sa Sainctelé avec celles de la ville, à sa gauche, sur le frontispice de vos maisons d'habitation au plus tost, et de faire faire une délibération à la maison de ville que dors en avant, et à perpétuité, les seigneurs consuls que seront pour temps, tiendront semblables armes pendant l'année de leur charge. Et ce faisant, comme vostre ville est une autre Rome, vous imiterez en cella la capitale et chef de tout le monde soubs la conduite du successeur de Saint Pierre » (16 août 1667) ; — de M. de Perussis, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour (19 août 1667) ; — du même, aux consuls, au même sujet (23 août 1667) ; — du même, aux consuls, au même sujet (26 août 1667) ; — de M. de Perussis, aux consuls, au même sujet (9 septembre 1665) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (17 septembre 1667) ; — de Joseph Marie Suarès, évêque de Vaison, aux consuls, au sujet de l'ambassade de la ville au Saint Père pour lui rendre hommage (8 octobre 1667) ; — de MM. de la Bastie et Guyon, ambassadeurs de la ville à Rome, aux consuls, leur annonçant leur arrivée (3 décembre 1667) ; — des mêmes, aux consuls, leur annonçant la promotion au cardinalat de l'abbé Rospigliosi « son neveu, qui sera nostre légat et patron » de Léopold de Medicis, frère du grand duc de Florence, et de Dom Sigismond Chigi (12 décembre 1667) ; — de MM. de la Bastie et Guyon, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 janvier 1668) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet de la nomination de Mgr Rospigliosi comme légat d'Avignon (17 janvier 1668) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet (28 janvier 1668) ; — du cardinal Rospigliosi, aux consuls, au sujet de sa nomination comme légat (30 janvier 1668) ; — de MM. de la Bastie et Guyon, aux consuls, au même sujet (31 janvier 1668) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet (11 février 1668) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (12 février 1668) ; — du cardinal Charles Barberini, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (14 février 1668) ; — de MM. de la Bastie et Guyon, aux consuls, leur rendant compte d'un dîner chez le légat (14 février 1667) ; — du cardinal Barberini, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (16 février 1668) ; — du cardinal Rasponi, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (25 février 1668) ; — de MM. de la Bastie et Guyon au sujet des affaires de la ville à Rome (25 février 1668) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (25 février 1668) ; — de MM. de la Bastie et Guyon, aux consuls, au sujet des démonstrations de joie de la ville pour la nomination de Mgr Rospigliosi comme légat (10 mars 1668) ; — du cardinal d'Este, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (13 mars 1668) ; — du cardinal Rospigliosi, aux consuls, au sujet de sa légation (13 mars 1668) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, au sujet de l'ambassade de MM. de la Bastie et Guyon (17 mars 1668) ; — de MM. de la Bastie et Guyon, aux consuls : « Nous vous dirons que les bontés et grâces de Sa Sainteté et de Son Eminence continuent tousjours en nostre endroit. Sa Sainteté nous ayant cejourdhui honoré d'un bassin d'Agnus Dei, de médailles, de corones et tableaux, chascun avec quantité de très belles indulgences » (24 mars 1668) ; — des mêmes, aux consuls, leur annonçant leur départ de Rome (10 avril 1668) ; — du cardinal Rospigliosi, aux consuls, au sujet du départ des ambassadeurs de la ville et de son affection (4 mai 1668) ; — du cardinal Celsi, aux consuls, au même sujet (9 juin 1668) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (19 juillet 1668) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au sujet de leur élection (21 juillet 1668) ; — du sieur Ulysse Calvi, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 octobre 1668) ; — du même, aux consuls, au même sujet (17 novembre 1668) ; — du même, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1668), etc.

AA. 73. (Liasse.) - 132 pièces, papier, 21 sceaux plaqués.

1669-1670. — Correspondance des consuls. — Lettres : du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (26 janvier 1669) ; — des consuls, au nonce en France, au sujet de « l'obtention d'un arrest pour que les docteurs et licenciés et graduelz en l'Université d'Avignon soient receuz comme ceux des plus célèbres universités du royaume » (26 janvier 1669) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, les assurant de sa bienveillance pour la ville (17 juin 1669) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (25 juin 1669) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 juillet 1669) ; — du cardinal Rospigliosi, aux consuls, les assurant de ses bons offices (9 juillet 1669) ; — de M. de la Rouyère, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (10 juillet 1669) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (10 juillet 1669) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet de leur élection (12 juillet 1669) ; — du cardinal Conti, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1669) ; — de Mgr Fani, auditeur du légat, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1669) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1669) ; — de Mgr de Marini, aux consuls, les remerciant de leurs condoléances pour la mort de l'archevêque, son oncle (23 juillet 1669) ; — de M. d'Oppède, aux consuls, les prévenant que, si dans six semaines, Sa Sainteté ne donne pas satisfaction au Roi au sujet de l'entrée des manufactures de France dans l'état ecclésiastique, Sa Majesté fera exécuter l'arrêt de son conseil portant prohibition des manufactures d'Avignon et du Comtat dans le royaume (6 août 1669) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (10 août 1669) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des Pères Capucins (10 août 1669) ; — de M. de la Rouyère, aux consuls, les remerciant de leurs civilités à son égard (20 août 1669) ; — de Mgr Azzo Ariosto, élu archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet ds sa nomination (24 août 1669) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la domaniale et des Pères Capucins (3 septembre 1669) ; — de M. de la Rouyère, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 septembre 1669) ; — de Mgr Fani, auditeur du légat, aux consuls, au sujet de la discussion des biens de M. de Fresquière (7 septembre 1669) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la prochaine arrivée à Avignon, du prince de Toscane (7 septembre 1669) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 septembre 1669) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet des criées, pour la ferme de la boucherie (16 septembre 1669) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, les remerciant de les avoir prévenu au sujet du voyage de « Monsieur le Prince de Toscane » (3 octobre 1669) ; — de Mgr Azzo Ariosto, archevêque d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (19 octobre 1669) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet de la réception à faire à Mgr Azzo Ariosto (19 octobre 1669) ; — du sieur Henricy, aux consuls, s'excusant de ne pouvoir venir à Avignon (19 octobre 1669) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, leur annonçant le départ de Mgr Azzo Ariosto, de Rome et au sujet de sa réception (16 novembre 1669) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur annonçant la mort de Clément IX (8 décembre 1669) ; — de F. Gabriel Grasseteau, prieur de la Chartreuse de Bompas, aux consuls, au sujet de la réparation de la prise du canal de la Durançole en Durance (9 décembre 1669) ; — du cardinal Rospigliosi, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (19 décembre 1669) ; — de Mgr Fani, auditeur du légat, au même sujet (19 décembre 1669) ; — de Mgr Vincent Rospigliosi, aux consuls, les remerciant de leurs condoléances à propos de la mort de Clément IX, son oncle (28 décembre 1669) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet de l'exécution de l'arrêt du conseil du 12 juin 1669, portant interdiction de commerce de toutes les étoffes et marchandises fabriquées dans la ville d'Avignon et le Comtat Venaissin et de la rémission à lui donnée « pour faire cesser ceste interdiction sy faire se pouvoit et que je représente au Roy et à messieurs ses Ministres, au nom de nostre ville, qu'elle a faist près du pape Clément IX, toutes les instences possibles et que lorsqu'il y a eu quelque mésintelligence entre la cour de Rome et celle de France, on n'a jamais touché à nos privilèges » (3 janvier 1670) ; — de Camille Rospigliosi, aux consuls, les assurant des bonnes intentions de l'archevêque d'Avignon (15 janvier 1670) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet de l'affaire de « l'interdiction du commerce de nos manufactures et de celles du pays du Comté-Venaissin dans le royaume ; ayant este renvoyer par le Roy à M. Col-

bert et m'estant donné l'honneur de luy en porter par deux diverses fois et de luy représenter toutes les raisons convenues dans vostre lettre et toutes celles que l'affection que j'ay de vous servir m'ont inspiré. Le dict segneur m'a respondu positivement la dernière fois que nous n'aurions pas satisfaction sur ce subject que on n'eût levé à Rome les deffenses du commerce des manufactures de France dans l'estat ecclésiastique, ainsy que on l'a promis despuis longtemps » (5 février 1670) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique (8 février 1670) ; — de Camille Rospigliosi, aux consuls, les remerciant de leurs condoléances (12 février 1670) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet de l'interdiction du commerce (24 février 1670) ; — du pape Clément X, aux consuls, au sujet de MM. de Grugières et Garcin, ambassadeurs de la ville à Rome, pour prêter hommage (18 avril 1670) ; — de M. Tamisier, aux consuls, les avertissant de « l'élection du nouveau pape ensuivie aujourd'huy en la personne de Mgr le cardinal Altieri, romain, créature de Rospigliosi et âgé d'environ 80 ans, mais pourtant encores robuste qui a pris le nom de Clément X. Il a donné son nom à M. le cardinal Paluzzi, romain, créature de Chigi, pour avoir un sien neveu marié avec une nièce du pape. Il est nommé maintenant cardinal Altieri, déclaré surintendent de l'estat ecclésiastique et au premier consistoire, il y a apparence que le pape luy donnera la légation d'Avignon » (29 avril 1670) ; — d'Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet de l'élection de Clément X « Haveranno a quel hora sentito la nuova elettione del Sommo Pontifice seguita in persona del signore cardinale Altieri hoggi Clemente decimo e come il signore cardinale Paluzzi e stato dichiarato cardinale pudrone con il cognome di casa Altieri » (3 mai 1670) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet des prétentions du chapitre de Saint-Agricol « per il corpo de S. Benedetto » (14 juin 1670) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du nouveau légat et de l'entrée des marchandises de France (14 juin 1670) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet de leur élection et de l'interdiction du commerce (25 juin 1670) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (28 juin 1670) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au même sujet (2 juillet 1670) ; — du même, aux consuls, au même sujet (3 juillet 1670) ; — du même, aux consuls, au même sujet (4 juillet 1670) ; — du même, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1670) ; — du sieur Ulysse Calvi, aux consuls, au sujet de leur élection (12 juillet 1670) ; — de Louis de Bourlemont, aux consuls, au sujet de l'interdiction du commerce avec la France (19 juillet 1670) ; — de M. de Pérussis, aux consuls : « Je parlay encor samedy dernier à M. Colbert, à St-Germain, des afferes de nostre ville et luy exageray, de nouveau, nos raisons et nos malheurs avec autant de chaleur qu'il me feust possible. Il me respondist toujours qu'il m'avoit faict cognestre plusieurs fois la volonté du Roy, sur ceste affere et que nous devions nous ayder du costé de Rome pour que Sa Majesté eust la satisfaction que on luy avoit promis despuis sy longtemps sur la révocation des deffenses de l'entrée des marchandises de France dans l'estat ecclésiastique » (23 juillet 1670) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1670) ; — du marquis de Crillon, aux consuls, au même sujet (26 juillet 1670) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au même sujet (1er août 1670) ; — des consuls, au pape, lui demandant la grâce de MM. Thomas de Tulle, seigneur de Villefranche, Paul-Barthélemy de Baroncelli, seigneur de Javon, Claude de Galliens, comte des Issars, Joseph-François de Puget, seigneur de Chastueil, Gaspar de Conceil seigneur de St-Roman, Pierre Anfossi, notaire et Clément Chaissi, marchand, condamnés à mort et pendus en effigie devant le grand palais, à propos des derniers troubles (3 août 1670) ; — des sieurs des Yssars, de Chastueil, de Javon, Chaissi et Anfossy, aux consuls, les remerciant de leur intervention « auprès de Son Excellence Monseigneur le vice-légat, pour nostre rétablissement » (3 août 1670) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au sujet de l'interdiction du commerce en France (6 août 1670) ; — de Mgr Bargelini, nonce en France, aux consuls, au même sujet (9 août 1670) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au même sujet (10 août 1670) ; — du même, aux consuls, au même sujet (27 août 1670) ; — de Mgr Zaccaria, auditeur du légat, aux consuls, au même sujet (6 septembre 1670) ; — de Joseph-Marie de Rhodes, religieux du Tiers Ordre de St-François, aux consuls, au sujet de l'interdiction du commerce avec la France « l'Eminentissime cardinal légat est dans la résolution de remettre le commerce de la France avec le pays comme il estoit autrefois et je crois que, par ce moyen, nostre ville d'Avignon sera exempte des misères qu'elle a souffert depuis un si long temps » (6 septembre 1670) ; — du marquis de

Crillon, aux consuls, au même sujet (9 septembre 1670) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, par la criée de la ferme de la boucherie (13 septembre 1670) ; — du marquis de Crillon, aux consuls, au sujet du commerce (13 septembre 1670) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, au même sujet (13 septembre 1670) ; — du marquis de Crillon, aux consuls, au même sujet (20 septembre 1670) ; — de Mgr Bargelini, nonce en France, aux consuls, au même sujet (3 octobre 1670) ; — de M. de Martinon, directeur de la douane, aux consuls, au sujet du rétablissement du commerce entre la ville et le royaume (18 octobre 1670) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, les remerciant de l'envoi de l'arrêt du Conseil « pour la liberté du commerce » (24 octobre 1670) ; — de l'abbé Piccini, agent de la ville à Rome, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi (1er novembre 1670) ; — de M. Zaccaria, auditeur du légat, aux consuls, les assurant de sa protection (15 novembre 1670) ; — de M. de Cabanes, aux consuls, les félicitant du choix de l'abbé Piccini comme agent de la ville à Rome (15 novembre 1670) ; — des consuls, au sieur Pietro Vittorio, au sujet du choix du cardinal Pamphili comme légat d'Avignon (14 décembre 1670) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, les assurant de son dévouement (27 décembre 1670) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'arrivée des ambassadeurs de la ville à Rome (27 décembre 1670) ; — de M. de Cabanes, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1670), etc...

AA. 74. (Liasse.) — 100 pièces, papier, 2[illegible] sceaux plaqués.

1671. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls à l'abbé Piccini, au sujet de l'arrivée des ambassadeurs à Rome (7 janvier 1671) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, leur annonçant l'arrivée des ambassadeurs de la ville à Rome et les assurant de son dévouement aux affaires de la ville (10 janvier 1671) ; — de MM. de Grugières et de Garcin, ambassadeurs de la ville à Rome, aux consuls, leur rendant compte de leur voyage, de leurs réceptions à Gênes et à Sienne et à Rome (10 janvier 1671) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, les remerciant de la lettre que lui ont remise MM. de Grugières et de Garcin (13 janvier 1671) ; — de MM. de Grugières et de Garcin, aux consuls, leur rendant compte d'une audience secrète du cardinal-légat (13 janvier 1671) ; — du cardinal Celzi, aux consuls, les remerciant de la lettre à lui présentée par les ambassadeurs de la ville (17 janvier 1671) ; — de Vincent Rospigliosi, aux consuls, au même sujet (19 janvier 1671) ; — du cardinal Conti, aux consuls, au même sujet (23 janvier 1671) ; — de Mgr Zaccaria, auditeur du légat, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (24 janvier 1671) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, les assurant de son dévouement pour les affaires de la ville (24 janvier 1671) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (24 janvier 1671) ; — de MM. de Grugnières et de Garcin, aux consuls, leur rendant compte de leur ambassade « Nous avons heu l'honneur de visiter incognito messieurs les éminentissimes cardinaux Sforza, Chigi, Celsi, Piccolomini, Rospigliosi et Rasponi... Cependant nous travalions incessemment pour nous mettre en ordre et avoir nostre première audience de Sa Saincteté, le plus tost que nous pourrons. Le retardement de messieurs les ambassadeurs de Ferrare pour voir la superbe cavalcade de l'ambassadeur extraordinaire d'Espagne qu'il fit avant-hier, a esté la cause que nous ne sommes dans le palais que depuis hier » (24 janvier 1671) ; — du cardinal d'Este, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (29 janvier 1671) ; — du cardinal Carpegna, aux consuls, les remerciant de leur lettre remise par MM. de Grugnières et de Garcin et les assurant de ses bons offices pour la ville (31 janvier 1671) ; — du cardinal Rasponi, aux consuls, au même sujet (7 février 1671) ; — de MM. de Grugnières et de Garcin, ambassadeurs de la ville aux consuls, leur rendant compte de leurs démarches pour les affaires de la ville à Rome. « Nostre première audience de nostre Sainct Père est fixée à demain au matin. Nous nous préparons pour y aler avec le cortège le plus beau et le plus nombreux qu'il nous sera possible pour soustenir, avec esclat, l'employ dont vous nous avés honnoré et dans la suite, procurer à nostre ville touts les plus grands avantages qui pourront dépendre de nos soings » (7 février 1671) ; — des mêmes, aux consuls, leur rendant compte de leur audience du pape. « Nous y feumes avec un cortège de plus de cent cinquante carrosses, come nous a assuré nostre decan qui en a teneu compte, remplis de tout ce qu'il y avoit de personnes de qualité, tant des pays que François et plusieurs seigneurs italiens. Estant arrivés à Monte Cavallo, sur les quinze heures du matin, nous feumes receus [illegible] par Mgr le maistre des cérémonies [illegible]

nous introduisirent touts deux dans une anticham bre particulière dans laquelle nous demeurames en attendant que Sa Saincteté feust en estat et ensuite nous feumes conduicts dans la sale d'audience ou sa Saincteté estoit assise dans son throsne et Messieurs les Eminentissimes cardinaux François Barberini, Anthoine Barberin, Sforza, Chigi, Celsi, Rospigliosi, Altiéri et Borromée, secrétaire d'Estat. Et estant arrivés au bout du tapis nous fimes la première genuflexion, la seconde au milieu et la troisième aux pieds de sa Saincteté, à laquelle nous luy baisasmes les pieds et M. de Grugnières luy fist son compliment en françois et en fort beaux termes, et le pria d'agréer l'omage de sa ville d'Avignon. Il luy présenta la lettre de Messieurs les consuls, laquelle il receut et la remit à Monseigneur Spinola, secrétaire, et nous estant retirés au bout du tapis, il en fist la lecture tout haut, laquelle finie M. de Garcin commença son arrangue latine, laquelle dura un petit quart d'heure, en accent et prononciation italienne. Sa Saincteté n'ayant jamais levé les hieux dessus luy pendant qu'il la récita. Elle feust assés agréée de tous Messeigneurs les cardinaux, prélats et de toute l'assistence, laquelle estent finie, nous feumes de rechef baiser les pieds de Sa Saincteté, là on nous leumes le serment de fidélité, lequels nous jurames sur les sainctes évangiles et baisames. Après quoy nous luy présantames un fagone d'argent et ledit sieur de Garcin fit un petit discours en latin de cinq ou six lignes sur le sujet du présent que sa ville est en coustume de luy donner. Nous luy demandames la confirmation de nos privilèges, exemptions et immunités et Sa Saincteté répondit par un « *Si gle confirmamo molto volontiere...* » Nous dessendimes précédés de tout ce nombreux cortège à l'appartement du cardinal légat, lequel nous vint recevoir fort avant et nous donna audience de demy heure tousjours assis. Nous parlames ausi à fonds du comerce et de la grâce que la ville vouloit demander à Sa Saincteté qu'il feut permis à la noblesse de négotier sans que ce négoce puisse déroger à la noblesse... et luy présentasmes ensuite un présent de deux dozaines d'assietes d'argent et nous en retournames à nostre palais suivis de plus de cinquante carrosses et de la plus grande partie des personnes qualifiées de nostre cortège où nous en arrestames une vintaine à disner et l'après disné, nous commensames les visites du Sacré Collège par Mgr l'Éminentissime cardinal doyen et en après nous visitames la reine de Suède. »

(10 février 1671) ; — de M. du Sudre, aux consuls, au même sujet (10 février 1671) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers MM. de Grugnières et Garcin, ambassadeurs de la ville (14 février 1671) ; — du cardinal Antoine Barberini, les remerciant de leurs souhaits et les assurant de ses bons offices pour la ville (16 février 1671) ; — du cardinal Borromée, aux consuls, au même sujet (17 février 1671) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (21 février 1671) ; — de MM. de Grugnières et Garcin, ambassadeurs de la ville à Rome, aux consuls, leur rendant compte de leurs démarches pour les affaires de la ville (21 février 1671) ; — du cardinal Carpegna, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (21 février 1671) ; — du cardinal Piccolomini, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits apportés par MM. de Grugnières et Garcin (21 février 1671) ; — du F. Gabriel Grassedeau, prieur de la Chartreuse de Bompas, aux consuls, au sujet de leur visite (22 février 1671) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la criée de la ferme de la boucherie (27 février 1671) ; — du P. Galien, jésuite, aux consuls, au sujet des religieux hospitaliers de Grenoble (27 février 1671) ; — du cardinal Massimi, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations à cause de sa promotion au cardinalat (28 février 1671) ; — des consuls de Nimes, au sujet de la criée pour la ferme de la boucherie (1er mars 1671) ; — de MM. de Grugnières et de Garcin, aux consuls, leur rendant compte d'une audience secrète qu'ils ont eue avec le cardinal-légat, au sujet des affaires de la ville : « Et a accepté fort agréablement la copie de l'oraison que M. Garcin luy a présenté couverte de maroquin du Levant avec les armes de Sa Saincteté au dessus et quantités d'ornements et chiffres dorés » (10 mars 1671) ; — des consuls, aux ambassadeurs de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (18 mars 1671) ; — de MM. de Grugnières et Garcin, aux consuls, au sujet des affaires de la ville et des audiences du légat. « Cependant son Eminence nous tesmoigne toujours plus de bonne volonté pour nostre ville et d'estime pour nos personnes. Elle nous fit l'honneur samedy dernier de nous donner à disner avec une magnificence sans égale ou la profusion et la délicatesse de tout ce qu'il y a de rare et d'exquis dans la saison y estoit employé en abondance » (21 mars 1671) ; — des consuls, aux ambassadeurs de la ville à Rome, leur annonçant l'envoi de documents ex

traits des archives de la ville (22 mars 1671) ; — de M. de Grugières, ambassadeur de la ville à Rome, aux consuls, leur rendant compte de l'audience de congé du pape (24 mars 1671) ; — de MM. de Grugnières et Garcin, aux consuls, leur annonçant leur départ de Rome (4 avril 1671) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au sujet du vin introduit dans la ville par les domestiques du vice-légat (17 avril 1671) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet des gabelles (18 avril 1671) ; — de M. de Grugnières, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (18 avril 1671) ; — de MM. de Grugnières et Garcin, aux consuls, leur annonçant leur arrivée à Cavaillon (6 mai 1671) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au sujet des finances de la ville (28 mai 1671) ; — de Mgr Bargellini, nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection (3 juillet 1617) ; — du cardinal Altieri, légat d'Avignon, à M. de Crillon, premier consul, au sujet de son acceptation de cette charge (11 juillet 1671) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection (11 juillet 1671) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1671); — de l'abbé Piccini, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1671) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1671) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet des exactions commises par les fermiers de la douane (26 juillet 1671) ; — de l'abbé Piccini, au sujet des affaires de la ville à Rome (17 août 1761) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au même sujet (22 août 1671) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au même sujet (22 août 1671) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au sujet de l'assesseur (5 septembre 1671) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet d'un procès avec les fermiers de la gabelle (19 septembre 1671) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au même sujet (19 septembre 1671) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (22 septembre 1671) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (3 octobre 1671) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, les assurant de sa protection (17 octobre 1671) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (3 novembre 1671) ; — du même, aux consuls, au même sujet (4 novembre 1671) ; — des consuls de Villeneuve, aux consuls, leur annonçant le vol d'un ciboire (6 novembre 1671) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, leur annonçant l'envoi d'un bref (14 novembre 1671) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au sujet du vice-légat (28 novembre 1671) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès avec les fermiers de la gabelle (12 décembre 1671) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au sujet d'une difficulté entre le Comtat-Venaissin et la ville, pour les dépenses des courriers envoyés à Rome (12 décembre 1671) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (26 décembre 1671) etc.

AA. 75. (Liasse.) — 122 pièces, papier, 17 sceaux plaqués.

1672-1674. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Altieri, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (9 janvier 1672) ; — du même à Marcel Durazzo, vice-légat d'Avignon, au sujet des monnaies (20 février 1672) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (20 février 1672) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au sujet des dépenses faites pour obtenir le rétablissement du commerce (5 mars 1672) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la confirmation des gabelles et des dépenses faites pour le rétablissement du commerce (5 mars 1672) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au même sujet (5 mars 1672) — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (19 mars 1672) ; — du même, aux consuls, au sujet « des nouvelles monoyes qu'on voudroit faire battre et d'abolir celles qui ont cours maintenant » (2 avril 1672) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au même sujet (2 avril 1672) ; — du cardinal Altieri, légat d'Avignon, aux consuls, au même sujet (2 avril 1672) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet des bruits de peste à Antibes et à Nice (2 avril 1672) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet des monnaies (2 avril 1672) ; — des consuls, au cardinal Altieri, légat d'Avignon, au même sujet (11 mai 1672) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet du transport du corps de St-Bénézet (21 mai 1672) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au sujet des finances de la ville (28 mai 1672) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet des bruits de peste (29 mai 1672) ; — des consuls, à l'abbé Piccini, au sujet de l'imposition des gabelles (28 septembre 1672) ; — des consuls, à Mgr Zaccaria, auditeur du cardinal Altieri, légat d'Avignon, au même sujet (28 septembre 1672) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet des monnaies (30 septembre 1672) ; — des consuls, au duc de Chaulnes, au sujet du transport du corps de St Bénézet. — Nous avons [illegible]

Monseigneur, avec un desplaisir très sensible, qu'à cause de la démolition de la seconde arche du pont du Rosne, le corps d'un grand sainct appelé Bénezet, religieusement gardé, despuis plus de 500 ans dans sa chapelle qui est sur la mesme arche du pont, doit estre transporté de ce lieu dans celuy de la province de Languedoc, que Monseigneur nostre archevêque trouvera bon. Comme ce transport, Monseigneur, despouille le chapistre sainct Agricol qui est le second de nostre ville, du droict qu'il a sur ceste saincte relique, en qualité de prieur de cette chapelle par bulles de NN. SS. PP. et que tout ce public, en voyant esloigner ce sainct corps pour lequel il a une vénération extraordinaire, fairoit une perte dont il ne se consoleroit jamais, nous voudrions, Monseigneur, faire supplier très humblement Sa Majesté de conserver le droict du prieur, en nous faisant la grâce que nous demandons, avec une profonde soumission, de faire remettre cette saincte relique dans l'église du dict chapitre auquel il appartient, et où il seroit dans cette ville, en toute seuretté et aussi honoré qu'en quel autre endroit que ce fût » (5 octobre 1672) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur accusant réception de lettres pour le cardinal Carlo, pour M. de Fargues et pour l'abbé Piccini (19 janvier 1673) ; — des consuls, au cardinal Altieri, légat d'Avignon, au sujet de la suppression du port de la cappa rossa, par le chapitre métropolitain. « Ci siamo mossi a rappresentarle, come facciamo... la perdità che farebbe questa sua città della sua principal bellezza se agli signori del capitolo di questa chiesa metropolitana fosse tolta quell'antica facoltà di portar nell inverno le cappe rosse » (29 mars 1673) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet de leur élection (15 juillet 1673) ; — du cardinal Altieri, légat d'Avignon, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1673) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1673) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la prétention des PP. Célestins, pour l'entrée de leur vin en ville (22 juillet 1673) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1673) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au même sujet (5 août 1673) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (2 septembre 1673) ; — de l'abbé Piccini, au même sujet (16 septembre 1673) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (16 septembre 1673) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet des gabelles (30 septembre 1673) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au sujet des statuts des maîtres chirurgiens (14 octobre 1673) ; — du même, aux consuls, au sujet du refus du vice-légat de nommer François de Silvestre, assesseur, commissaire des alluvions et créments du Rhône et de la Durance (14 octobre 1673) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au même sujet et au sujet des statuts des maîtres chirurgiens (14 octobre 1673) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles, des statuts des chirurgiens, des Augustins (14 octobre 1673) ; — de Louis XIV, roi de France, aux consuls, au sujet du transport du corps de Saint Bénézet, de la chapelle du pont dans l'église des Célestins. « Nous avons trouvé bon qu'en attendant le restablissement de la dicte chapelle, ce corps sainct soit incessamment transporté dans le couvent royal des religieux Célestins de la dite ville pour y être gardé jusques à ce que nous en ayons autrement ordonné » (Versailles 24 octobre 1673) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet des statuts des barbiers et chirurgiens (14 novembre 1673) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet de la nomination d'un commissaire pour les alluvions et créments du Rhône et de la Durance (14 novembre 1673) ; — du cardinal Altièri, à M. Anguisciola, vice-légat, au sujet de l'exemption des droits de gabelle pour les chevaliers de Malte (25 novembre 1673) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du bref de confirmation des gabelles (25 novembre 1673) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (23 décembre 1673) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (23 décembre 1673) ; — de Mgr Lomellini, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1673) ; — des consuls, au cardinal Altieri, légat, au sujet du transport du corps de St-Bénézet, dans le monastère des Célestins (3 janvier 1674) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, les remerciant de leurs vœux à cause des fêtes de Noël (10 janvier 1674) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet des gabelles (20 janvier 1674) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (20 janvier 1674) ; — des consuls, au cardinal Altieri, au sujet des gabelles, des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem et autres affaires de la ville à Rome (31 janvier 1674) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au sujet de la confirmation des statuts rédigés par les députés des taffetassiers (17 février 1674) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'exemption des droits de gabelles pour les chevaliers de Malte (17 février 1674) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au même sujet (17 février 1674) ; — du

même, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (17 février 1674) ; — du cardinal Altieri, légat, à M. Anguisciola, vice-légat, au sujet de l'exemption des gabelles pour les chevaliers de Malte (8 mars 1674) ; — des consuls de l'Isle, aux consuls, au sujet de la vente du pain en ville (12 mars 1674) ; — des consuls de Cavaillon, aux consuls, au même sujet (12 mars 1674) ; — du sieur Théric, aux consuls, au sujet des nouveaux statuts des taffetassiers (14 mars 1674) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet des gabelles (31 mars 1674) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au même sujet (31 mars 1674) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au même sujet (8 avril 1674) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (14 avril 1674) ; — du nonce en France, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (27 avril 1674) ; — des consuls, au cardinal Altieri, au sujet des gabelles (25 avril 1674) ; — de Mgr Michel Zaccaria, aux consuls, au sujet des exemptions des gabelles réclamées par les chevaliers de Malte (28 avril 1674) ; — du sieur Tamisier, au sujet de la prorogation et confirmation des gabelles (12 mai 1674) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet des gabelles et d'une contestation avec les PP. Célestins (12 mai 1674) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au même sujet (12 mai 1674 ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au même sujet (12 mai 1674) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au sujet de la cessation de leurs fonctions (7 juillet 1674) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au même sujet (7 juillet 1674) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet d'un procès avec les P. Capucins, de l'exemption des gabelles pour les chevaliers de Malte, de la cessation de leurs fonctions (7 juillet 1674) ; — du cardinal Altieri, aux nouveaux consuls, au sujet de leur élection (21 juillet 1674) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1674) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1674) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1674) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au sujet des prétentions de la Chambre Apostolique sur les maisons et boutiques de la place Pie comme faisant partie du domaine direct (15 septembre 1674) ; — d'Alexandre Auguisciola, frère du vice légat, aux consuls, au sujet de la belle conduite de son frère lors des inondations (7 décembre 1674) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, leur adressant ses vœux à propos des fêtes de Noël (8 décembre 1674) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (22 décembre 1674) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au même sujet (22 décembre 1674) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change (.. décembre 1674), etc...

AA. 76. (Liasse.) — 91 pièces papier, 15 sceaux plaqués.

1675 1676. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Michel Zaccaria, aux consuls, au sujet de la discussion des biens des sieurs Mistral (2 février 1675) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (2 février 1675) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès contre les Célestins et de la prorogation des gabelles (9 mai 1675) ; — des consuls, au cardinal Altieri, légat, au sujet de la fin de leur charge (19 juin 1675) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet de leur élection (30 juillet 1675) ; — du cardinal Altieri, légat, au même sujet (3 août 1675) ; — de Mgr Michel Zaccaria, aux consuls, au même sujet (3 août 1675) ; — des intendants et recteurs des pauvres de la charité de Montpellier, aux consuls, leur envoyant une fille enceinte, originaire d'Avignon (24 août 1675) ; — d'Alexandre Anguisciola, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (30 août 1675) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au sujet de leur élection (31 août 1675) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au même sujet, (31 août 1675) ; — de M. de Cabanes, prévôt de l'église métropolitaine, au même sujet (31 août 1675) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (31 août 1675) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet de leur élection (31 août 1675) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, pour la délivrance de la ferme de la boucherie (19 septembre 1675) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (10 octobre 1675) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, leur adressant des vœux à propos des fêtes prochaines de Noël (7 décembre 1675) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet de la réforme par eux demandée du chapitre X des statuts de la soie (21 décembre 1675) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (21 décembre 1675) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, les remerciant de leurs vœux à propos des fêtes de Noël (24 décembre 1675) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, pour l'envoi de placard pour la ferme de la boucherie (3 janvier 1676) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet de

la modification demandée de l'article X des statuts de l'art de la soie (4 janvier 1676) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au même sujet (4 janvier 1676) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (4 janvier 1676) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (4 janvier 1676) ; — de M. de Cabanes, prévôt de la métropole, aux consuls, au même sujet (1er février 1676) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet d'une difficulté entre les Célestins et la ville pour le paiement de la gabelle du vin et l'article X des statuts de la soie (15 février 1676) ; — du cardinal Altieri, au vice-légat, pour l'éxécution de la modification de l'article X des statuts de la soie (29 février 1676) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au sujet de la délibération prise de placer au milieu de la place regardant le Rhône les armes du pape et une inscription de marbre : « in mezzo della piazza che riguarda il Rodano l'armi di Sua Beatitudine e mia con l'inscrizione intagliata in marmo » (29 février 1676) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet de la réforme de l'article X des statuts de l'art de la soie (29 février 1676) ; — des consuls, aux échevins de Lyon, au sujet de l'art de la soie (18 mars 1676) ; — des consuls de Roquemaure, aux consuls, au sujet de la criée de la ferme de la boucherie (8 avril 1676) ; — des consuls, à M. d'Aguesseau intendant du Languedoc, se plaignant d'une boucherie établie dans une petite île, territoire des Angles (9 avril 1676) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change (11 avril 1676) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès avec les P. Célestins (11 avril 1676) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au sujet d'une insulte faite aux suisses du palais (9 mai 1676) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès de la ville contre les P. Célestins (9 mai 1676) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet des prétentions des chevaliers de St-Jean de Jérusalem pour l'affranchissement des impositions pour leurs comestibles (9 mai 1676) ; — du cardinal Altieri, au vice-légat, au même sujet (23 mai 1676) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 4 pistoles et au sujet des prétentions des chevaliers de Malte (4 juillet 1676) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet de leur élection (18 juillet 1676) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1676) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1676) ; — de Mgr Zaccaria, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1676) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, leur annonçant la nomination de Mgr Libelli, comme vice-légat (26 août 1676) ; — du même, aux consuls, au sujet de la mort du pape Clément XI (29 août 1676) ; — de M. de Cabanes, aux consuls, au même sujet (30 août 1676) ; — des consuls, à M. d'Aguesseau, intendant du Languedoc, au sujet d'une boucherie établie aux Angles (1er septembre 1676) ; — de M. d'Aguesseau, intendant du Languedoc, aux consuls, au même sujet (3 septembre 1676) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sufet du choix d'un agent de la ville à Rome (7 septembre 1676) ; — du sieur Sabatini, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi comme agent de la ville à Rome (22 octobre 1676) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, leur demandant le prix du bois (14 novembre 1676) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, leur donnant avis de l'exécution « de leur commission » (17 novembre 1676) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la criée pour l'arrentement des gabelles, (19 novembre 1666) ; — du sieur Sabatini, agent de la ville à Rome, aux consuls, leur annonçant la nomination du cardinal Cibo comme légat d'Avignon (5 décembre 1676) ; — des consuls, à Mgr Nicolini, nommé vice-légat d'Avignon (13 décembre 1676), etc...

AA. 77. (Liasse.) — 179 pièces papier, 14 sceaux plaqués.

1677-1678. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Altieri, aux consuls, les remerciant de leurs vœux à propos des fêtes de Noël (7 janvier 1677) ; — du sieur Sabatini, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (16 janvier 1677) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet d'un vol commis dans l'église du couvent des Carmes-Déchaussés (16 janvier 1677) ; — du cardinal Cibo, légat d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination (6 janvier 1677) ; — du même, aux consuls, au sujet des torts qu'ils prétendent causés par le vice-légat (16 janvier 1677) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (16 janvier 1677) ; — du sieur Sabatini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (30 janvier 1677) ; — de Joseph-Marie de Suarès, ancien évêque de Vaison, aux consuls, au sujet du choix fait de lui pour ambassadeur de la ville (30 janvier 1677) ; — du cardinal Cibo, légat d'Avignon,

aux consuls, au sujet de la révocation du décret en faveur des Pères Célestins « revocatione del decreto fatto a favore de Patri Celestini » (3 février 1677) ; — du même, aux consuls, au sujet du choix de Mgr Suarès et de M. Silvestre, comme ambassadeurs de la ville à Rome (3 février 1677) ; — du sieur Sabatini, aux consuls, au sujet des mêmes ambassadeurs (13 février 1677) ; — du même, aux consuls, au sujet du procès avec les Célestins pour l'entrée de leur vin, de la chape rouge pour les chanoines de la Métropole (27 février 1677) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès des Célestins (27 février 1677) ; — du sieur Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (27 mars 1677) ; — du même, aux consuls, au sujet des ambassadeurs de la ville à Rome (10 avril 1677) ; — des consuls de Carpentras, au sujet des franchises de la ville (16 avril 1677) ; — du sieur Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet du maintien des privilèges de la ville (24 avril 1677) ; — de Joseph-Marie Suarès, ancien évêque de Vaison, ambassadeur de la ville à Rome, aux consuls, au sujet de son ambassade et du culte de St-Pierre de Luxembourg « patron de nostre ville » (24 avril 1677) ; — du sieur Silvestre, ambassadeur de la ville à Rome, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Gênes « après avoir couru hazard de tomber entre les mains des Turcs proche de Mourgues où il y avoit six caravelles turques qui croisent la mer » (30 avril 1677) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change (8 mai 1677) ; — de M. Silvestre, ambassadeur de la ville à Rome, leur annonçant son arrivée « après 32 jours de voyage et après avoir couru des grands hazards sur la mer depuis le premier jour que nous y feusmes jusques au dernier, car il n'i a jamais eu tant des corsaires et des pirates de toutes nations, comme il y en a présentement, ce qui a obligé le pape et le grand-duc de mettre en mer conjointement, leurs gabies pour leur donner la chasse » (22 mai 1677) ; — du sieur Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des ambassadeurs de la ville (22 mai 1677) ; — de MM. Joseph-Marie de Suarès, ancien évêque de Vaison et Sylvestre, ambassadeurs de la ville à Rome, aux consuls, leur annonçant leur prochaine audience du pape (22 mai 1677) ; — de Mgr Bargellini, aux consuls, les remerciant des lettres remises par leurs ambassadeurs (5 juin 1677) ; — de M. Sylvestre, aux consuls, leur donnant des nouvelles de son ambassade (6 juin 1677) ; — des ambassadeurs de la ville à Rome, aux consuls, leur annonçant leur prochaine audience du pape (19 juin 1677) ; — du cardinal Barberini, aux consuls, leur accusant réception de leur lettre remise par les ambassadeurs et les assurant de sa protection (26 juin 1677) ; — du cardinal Charles Barberini, aux consuls, au sujet des ambassadeurs de la ville (1er juillet 1677) ; — de Mgr Luca, auditeur du pape, les remerciant de leurs félicitations (3 juillet 1677) ; — des ambassadeurs de la ville, aux consuls, leur rendant compte de leur audience du pape (3 juillet 1677) ; — de l'archevêque d'Héraclée, aux consuls, au sujet des compliments à lui adressés par les ambassadeurs de la ville (3 juillet 1677) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, les remerciant de leurs lettres remises par les ambassadeurs de la ville (3 juillet 1677) ; — du cardinal Rospigliosi, aux consuls, au sujet des ambassadeurs et des affaires de la ville à Rome (3 juillet 1677) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, les remerciant des compliments à lui remis par les ambassadeurs (14 juillet 1677) ; — de M. d'Aguesseau, aux consuls, les assurant de sa protection (15 juillet 1677) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de leur élection (17 juillet 1677) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (17 juillet 1677) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet de leur élection et des lettres remises par les ambassadeurs de la ville (17 juillet 1677) ; — de MM. Joseph-Marie Suarès et Silvestre, ambassadeurs de la ville aux consuls, leur rendant compte d'une audience particulière du pape (17 juillet 1677) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de leur élection (17 juillet 1677) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (22 juillet 1677) ; — de MM. de Suarès et Silvestre, ambassadeurs de la ville, aux consuls, leur rendant compte de leur ambassade et des affaires de la ville à Rome (31 juillet 1677) ; — de Mgr Lomellini, aux consuls, les assurant de ses bons offices (31 juillet 1677) ; — de Joseph-Marie de Suarès, aux consuls, au sujet de l'office de St-Pierre de Luxembourg (31 juillet 1677) ; — de M. Silvestre, aux consuls, leur rendant compte de son ambassade et des affaires de la ville à Rome (14 août 1677) ; — de MM. Joseph-Marie de Suarès et Silvestre, ambassadeurs de la ville à Rome, aux consuls, leur annonçant leur demande d'audience de congé (28 août 1677) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet (11 septembre 1677) ; — de M. Henrici, secrétaire de la ville, aux consuls, les re

merciant le [illegible] envoyé à Paris pour les affaires de la ville (25 septembre 1677) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (25 septembre 1677) ; — de M. Silvestre, aux consuls, leur annonçant son retour et leur donnant des nouvelles de la cour de Rome. « Il est survenu une affaire qui donne du chagrin à toute ceste cour et occupe entièrement les ministres. C'est une querelle du peuple romain avec les Espagnols. Les romains se plaignent que les Espagnols enlèvent de force la nuict leurs enfants dans des carosses, leur mettent dans la bouche une invention qui les empesche de crier pour les envoyer à la guerre de Messine. Il s'est tué du monde de part et d'autre et on aprehende des suites fascheuses et dangereuses » (25 septembre 1677) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de la réparation des quais du Rhône (27 octobre 1677) ; — du sieur Henrici, aux consuls, au même sujet (10 novembre 1677) ; — du même, aux consuls, au même sujet (17 décembre 1677) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (1 janvier 1678) ; — du sieur Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet de la confirmation du bref concernant les gabelles (1er janvier 1678) ; — du cardinal Cibo, légat d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (10 janvier 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (15 janvier 1678) ; — de M. Altoviti, auditeur du légat, aux consuls, au sujet du projet de création d'une chaire de philosophie à Carpentras. « E quanto alla scuola di filosofa che si pretende erigere in Carpentras, non si prendera resolutione alcuna senza primo sentire li justi motivi della loro oppositione » (15 janvier 1678) ; — du même, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (29 janvier 1678) ; — du P. Paolo Oliva, général des Jésuites, aux consuls, au sujet du projet de chaire de philosophie à Carpentras (30 janvier 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet du paiement de la capasolde (2 février 1678) ; — du même, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (12 févrer 1678) ; — des consuls, au sieur Tamisier, au sujet du procès des PP. Célestins (22 février 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles (12 mars 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles, des fastigages, du paiement de la capasolde et autres affaires de la ville à Rome (12 mars 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la poissonnerie, d'un bref de Clément X, en faveur des habitants d'Avignon, et leur demandant un exemplaire du bullaire d'Avignon (26 mars 1678) ; — de Mgr Altoviti, auditeur du cardinal Cibo, légat, au sujet de l'entrée en franchise du poisson (26 mars 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet d'un passage sur la voie publique que les PP. Célestins voulaient fermer (9 avril 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet et au sujet des fastigages (9 avril 1678) ; — du même, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (23 avril 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet et concernant le procès avec les PP. Célestins (23 avril 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des gabelles (7 mai 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet « de la rue que les PP. Célestins voudroient fermer » (21 mai 1678) ; — de Mgr Antonio Altoviti, aux consuls, au sujet du chirographe concernant les gabelles (21 mai 1678) ; — du même, aux consuls, au sujet de la fermeture d'une rue par les Célestins (22 mai 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (4 juin 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (4 juin 1678) ; — de Mgr Mathei, archevêque de Damas, aux consuls, les remerciant des félicitations à lui apportées par les ambassadeurs de la ville à Rome (12 juin 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la prolongation des gabelles et du procès avec les PP. Célestins (18 juin 1678) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet des difficultés de la ville avec les chanoines et les bénéficiers du chapitre métropolitain et avec les PP. Célestins (18 juin 1678) ; — de Tomaso Sabatini, au même sujet (18 juin 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (2 juillet 1678) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet « du mal contagieux qui est dans tout le Levant, la Morée, la Barbarie et divers endroits de l'Espagne » (14 juillet 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (15 juillet 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1678) ; — de Mgr Antonio Altoviti, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1678) ; — du cardinal Cibo, légat d'Avignon, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (29 juillet 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (30 juillet 1678) ; — de M. Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet de la rue réclamée par

les PP. Célestins (3 août 1678) ; — des consuls, au cardinal Cibo, au même sujet (10 août 1678) ; — des consuls de Nimes, aux consuls, au sujet de la maladie contagieuse d'Espagne (23 août 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet du procès avec les PP. Célestins (27 août 1678) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de la concession par eux demandée de la juridiction privative « al conservatore dell'arte della seta e della mercatura » (27 août 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la concession d'une rue aux PP. Célestins et de l'entrée de leur vin (10 septembre 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des fastigages (10 septembre 1678) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, pour la criée de la ferme de la boucherie (12 septembre 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet du procès avec les PP. Célestins, de la capasolde, de la juridiction privative du juge des marchands et autres affaires de la ville à Rome (24 septembre 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la rue réclamée par les PP. Célestins (24 septembre 1678) ; — des consuls, à MM. Tamisier et Sabatini, au sujet de la capasolde et de la rue des Célestins (5 octobre 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, aux mêmes sujets (22 octobre 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet de l'entrée du vin et des fastigages (5 novembre 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la rue des Célestins (19 novembre 1678) ; — du même, aux consuls, au même sujet (2 décembre 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (3 décembre 1678) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de l'entrée du bois et de la glace en ville (31 décembre 1678) ; — de Mgr Altoviti, auditeur du légat, aux consuls, au sujet de leurs vœux pour les fêtes de Noël (31 décembre 1678) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (31 décembre 1678) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1678), etc.

AA. 78. (Liasse.) — 135 pièces, papier ; 13 [illegible].

1679-1680. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Cibo, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de la Noël (2 janvier 1679) ; — de Mgr de Luca, auditeur du pape, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (11 janvier 1679) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du paiement des gabelles par les Célestins, et des plaintes du vice-légat contre lui (14 janvier 1679) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, pour la criée de la ferme de la boucherie (14 janvier 1679) ; — de Tomaso Sabatini, au sujet de la ferme de la fourniture du bois et de la glace (14 janvier 1679) ; — du même, aux consuls, au sujet des gabelles (27 janvier 1679) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la rue des Célestins et d'autres affaires de la ville à Rome (28 janvier 1679) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (26 février 1679) ; — du même, aux consuls, au sujet du procès avec les PP. Célestins (11 mars 1679) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (11 mars 1679) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour le rétablissement de sa santé (22 avril 1679) ; — des consuls, à M. Tamisier, au sujet de l'affaire des Célestins (3 mai 1679) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (7 mai 1679) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (3 juin 1679) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, leur demandant de faire des criées pour la construction d'un hôtel de ville « pour l'exécution des ordres du Roy, nostre communauté estant obligée de faire construire un hôtel de ville » (4 juin 1679) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, leur annonçant l'envoi d'ordres au vice légat, au sujet de la juridiction (7 juin 1679) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de leur élection (15 juin 1679) ; — du même, aux consuls, au sujet du procès avec les PP. Célestins (17 juin 1679) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement de la ville (21 juin 1679) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet du procès avec les Célestins (4 juillet 1679) ; — de Mgr Altoviti, aux consuls, au sujet de leur élection (15 juillet 1679) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1679) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1679) ; — du cardinal Rospigliosi, aux consuls, au sujet de leur élection (15 juillet 1679) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1679) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1679) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (29 juillet 1679) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès des Célestins (25 juillet 1679) ; — du même, aux consuls, au sujet du procès des Célestins, du tribunal de la conservation et des privilèges des docteurs de l'Université (13 août 1679) ; — de M. de St Tronquet, aux consuls, au sujet du

procès des Célestins (9 septembre 1679) ; — de l'abbé Piccini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (15 septembre 1679) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la délivrance de la ferme de la boucherie (16 septembre 1679) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès des Célestins (23 septembre 1679) ; — de l'abbé Jarente, de Cabanes, aux consuls, leur promettant de s'occuper des affaires de la ville près du Roi et de M. de Pomponne (29 septembre 1679) ; — du même, aux consuls, au même sujet (6 octobre 1679) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès des Célestins et de diverses affaires de la ville à Rome (7 octobre 1679) ; — de Hyacinthe Libelli, archevêque d'Avignon, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Avignon (20 octobre 1679) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès des Célestins (21 octobre 1679) ; — de M. d'Aguesseau, aux consuls, au sujet de l'interdiction de la sortie des blés du royaume (14 novembre 1679) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès contre les Célestins (18 novembre 1679) ; — de M. d'Aguesseau, aux consuls, au sujet de la défense de la sortie des blés du royaume (6 décembre 1679) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'entrée du vin des PP. Célestins (30 décembre 1679) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de la Noël (30 décembre 1679) ; — de Mgr Altoviti, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1679) ; — de M. Cournon, aux consuls, au sujet de l'envoi des blés (3 février 1780) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet du paiement de la gabelle par les PP. Célestins (9 février 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au su sujet du procès contre les Célestins (10 février 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la demande de « pouvoir faire l'office double de Saint Alexis dans Avignon » (9 mars 1680) ; — des échevins de la ville de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (18 mars 1680) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (30 mars 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'entrée du vin des PP. Célestins (16 avril 1680) ; — du cardinal Cibo, légat d'Avignon, aux consuls, au sujet de secours envoyés à la ville (3 mai 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec les Célestins (4 mai 1680) ; — de M. Crivelli, de Villefranche, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Rome (1er juin 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès contre les Célestins (1er juin 1680) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des gabelles (14 juin 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès contre les Célestins (1er juin 1680) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des gabelles (14 juin 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès contre les Célestins (15 juin 1680) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, les remerciant de l'envoi du règlement sur le poids et prix du pain (12 juillet 1680) ; — des consuls de Roquemaure, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1680) ; — des consuls de Villeneuve, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1680) ; — de Mgr Antonio Altoviti, aux consuls, au sujet de leur élection (13 juillet 1680) ; — de Mgr Cibo, légat d'Avignon, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1680) ; — du cardinal Cibo, légat d'Avignon, aux consuls, les remerciant de la lettre à lui remise par M. de Villegarde, député par l'université à Rome (15 juillet 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec les PP. Célestins (27 juillet 1680) ; — des consuls, à Mgr Antonio Altiviti, au sujet des préséances dans les processions (8 août 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de « l'expédition de l'affaire contre les Célestins » (8 août 1680) ; — de M. Crivelli, de Villefranche, aux consuls, au sujet de leur élection et des services qu'il peut rendre à la ville (10 août 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des préséances et du procès de la ville avec les Célestins (24 août 1680) ; — du même, aux consuls, au même sujet (7 septembre 1680) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (7 septembre 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des droits d'entrée sur les vins des Célestins (21 septembre 1680) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des gabelles (5 octobre 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec les Célestins (5 octobre 1680) ; — des consuls, à M. Tamisier, leur recommandant une lettre des PP. Mineurs conventuels d'Avignon à la Sacrée Congrégation des évêques et réguliers (17 octobre 1680) ; — de M. d'Aguesseau, aux consuls, au sujet d'une boucherie établie dans les îles du Rhône (18 octobre 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec les PP. Célestins (19 octobre 1680) ; — des consuls, à M. d'Aguesseau, intendant du Languedoc, au sujet de « la boucherie qu'on a voulu restablir sur une petite isle du Rosne vis à vis

nos portes » (26 octobre 1680) ; — de Mgr Antonio Altoviti, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec les PP. Célestins (16 novembre 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'entrée du vin des Célestins (30 novembre 1680) ; — des consuls, à MM. Altoviti, Sabatini et Tamisier, sur l'affaire des P. Célestins et des filans à soie (12 décembre 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur exprimant ses vœux à propos des fêtes de la Noël (14 décembre 1680) ; — de M. Antonio Altoviti, aux consuls, au sujet des filans à soie (28 déeembre 1680) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec les PP. Célestins (28 décembre 1680),etc.

AA. 79. (Liasse.) — 166 pièces papier, 8 sceaux plaqués.

1681-1683. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls, à M. Tam sier, au sujet du procès de la ville avec les PP. Célestins (22 janvier 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'interdiction du commerce avec le royaume (24 janvier 1681) ; — du même, aux consuls, au sujet des mouliniers en soie, du procès des PP. Célestins, et autres affaires de la ville à Rome (9 février 1681) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (27 février 1681) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (27 février 1681) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (27 février 1681) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (28 février 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'imposition des gabelles (8 mars 1681) ; — du même, aux consuls, au sujet du procès avec les PP. Célestins (22 mars 1681) ; — du cardinal Barberini, aux consuls, au même sujet (22 mars 1681) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet des criées pour la boucherie (31 mars 1681) ; — des consuls de Tarascon, au même sujet (1er avril 1681) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au même sujet (2 avril 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès contre les Célestins, et de la gabelle (19 avril 1681) ; — du cardinal Cibo, légat d'Avignon, aux consuls, au sujet de la possession du cours du Rhône (7 juin 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès contre les Célestins (14 juin 1681) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, les assurant qu'il transmettra l'expression de leur soumission au Pape (7 juin 1681) ; — de Mgr Antonio Altoviti, auditeur du légat, aux consuls, les assurant de son dévouement aux intérêts de la ville (8 juillet 1681) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de l'interdiction du commerce avec la France (10 juillet 1681) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1681) ; — de Mgr Antonio Altoviti, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1681) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection (11 juillet 1681) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1681) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de l'emprisonnement du sieur Martinon (18 juillet 1681) ; — de Mgr Antonio Altoviti, au même sujet (18 juillet 1681) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet du procès avec les PP. Célestins (27 juillet 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des bénéficiers de l'église métropolitaine (9 août 1681) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de l'emprisonnement du sieur Martinon (13 août 1681) ; — des consuls, au cardinal Cibo, légat, au même sujet (20 août 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (23 août 1681) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, leur envoyant un bref du pape en faveur de la ville (27 août 1681) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, leur annonçant sa maladie (6 septembre 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du procès avec les PP. Célestins (6 septembre 1681) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de l'immunité des églises (11 septembre 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des créments du Rhône (20 septembre 1681) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet des frais faits pour l'expédition des courriers (4 octobre 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles en faveur des PP. Célestins (4 octobre 1681) ; — de Tomaso Sabatini, au même sujet (18 octobre 1681) ; — de Mgr Antonio Altoviti, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (1er novembre 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'affaire des PP. Célestins et des gabelles (1er novembre 1681) ; — de Mgr Antonio Altoviti, aux consuls, au sujet de l'envoi d'un bref du pape en faveur de la ville (1er novembre 1681) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet de la possession du cours du Rhône (1er novembre 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'affaire des PP. Célestins (15 novembre 1681) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de la possession du cours du Rhône (15 novembre 1681) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome

15 novembre 1681) ; — de Mgr Antonio Altoviti, aux consuls, au sujet de l'affaire du sieur Martinon (29 novembre 1681) ; — de Tomaso Sabatini, au sujet de l'affaire des PP. Célestins (29 novembre 1681); — de Mgr Antonio Altoviti, aux consuls, leur donnant avis des trois charges dont le pape l'a pourvu (13 décembre 1681) ; — de Mgr Vallati, auditeur du légat, aux consuls, leur donnant avis de sa nomination à cette charge (13 décembre 1691) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de la dépense pour l'expédition des courriers (13 décembre 1681) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet de la contribution du Comtat Venaissin aux dépenses d'envoi des courriers (27 décembre 1681) ; — de Mgr Antonio Altoviti, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (27 décembre 1681) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1681) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet des dépenses pour l'expédition des courriers (31 décembre 1681) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (15 janvier 1682) ; — de Mgr Vallati, aux consuls les remerciant de leurs félicitations pour sa nouvelle charge (24 janvier 1682) ; — de Tomaso Sabatini, au sujet de la contribution du Comtat Venaissin, aux dépenses faites à propos de l'interdiction du commerce avec la France (24 janvier 1682) ; — du même, aux consuls, au sujet des dépenses faites pour l'expédition des courriers (7 février 1682) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome et de ce qui lui est dû (21 février 1682) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet du procès avec les PP. Célestins (7 mars 1682) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'affaire des Célestins et accusant réception de lettres de change (4 avril 1682) ; — des consuls de St-Rémy, au sujet de la criée de la ferme de la boucherie (11 avril 1602) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'affaire des PP. Célestins (19 avril 1682) ; — de Tomaso Sabatini, au sujet de l'entrée des soies ouvrées étrangères (2 mai 1682) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet des statuts des fileurs en soie (6 mai 1682) ; — de Mgr Vallati, aux consuls, pour s'opposer aux prétentions des consuls de Carpentras pour la juridiction des tribunaux d'Avignon et du recteur du Comtat Venaissin (16 mai 1682) ; — de M. Tomaso Sabatini, au sujet de l'affaire des Célestins (16 mai 1682) ; — du cardinal Cibo, aux consuls au sujet de la juridiction des tribunaux d'Avignon et du Comtat Venaissin (20 mai 1682) ; — de M. Tamisier, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville et leur accusant réception d'une lettre de change (30 mai 1682) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change (30 mai 1682) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet des notaires de Carpentras et du Comtat Venaissin (26 juin 1682) ; — de M. Tamisier, aux consuls, les assurant de son attachement pour la ville (27 juin 1682) ; — de Mgr Vallati, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (11 juillet 1682) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de leur élection (11 juillet 1682) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1682) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1682) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des notaires de Carpentras (26 juillet 1682) ; — du marquis des Yssards, aux consuls, au sujet « de la grâce que le Roy a bien voulu faire aux gentilshommes du Comtat d'Avignon » (28 juillet 1682) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet des difficultés pour la juridiction avec les officiers du Comtat Venaissin (8 août 1682) ; — du même, aux consuls, au sujet du paiement des dépenses des courriers (22 août 1682) ; — du R. P. général des Cordeliers, aux consuls, au sujet du couvent d'Avignon (5 septembre 1682) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des notaires de Carpentras (5 septembre 1682) ; — de Mgr Vallati, aux consuls, au même sujet (19 septembre 1682) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (19 septembre 1682) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de l'affaire Martinon (23 septembre 1682) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des notaires de Carpentras et des autres affaires de la ville à Rome (30 septembre 1682) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des bénéfices des paroisses (3 octobre 1682) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de l'inscription en latin se trouvant sur la porte du palais (21 octobre 1682) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change (9 janvier 1683) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (28 janvier 1683) ; — de la marquise de Castellane d'Ampus, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (5 février 1683) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet de la juridiction des tribunaux (10 février 1683) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (20 février 1683) ; — de M. Tamisier, aux

consuls, au sujet des créments du Rhône (20 février 1683) ; — de Mgr Vallati, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 mars 1683) ; — de M. de Sade, aux consuls, au sujet de l'agrandissement d'une place (1er mars 1683) ; — du P. Dom Trouilla, prieur de la Chartreuse de Bonpas, aux consuls, au sujet de la réception du vice-légat à la Chartreuse (9 avril 1683) ; — des consuls de Bollène, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre du cardinal légat (23 avril 1683) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet d'un différent entre le tribunal de la rote et la ville (4 mai 1683) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au même sujet (18 mai 1683) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet d'un sieur Marcellin, taffetassier, dont ils demandent l'arrivée à Nîmes (1er juillet 1683) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet de leur élection et des différents entre les États du Comtat Venaissin et la ville pour la juridiction des tribunaux (6 juillet 1683) ; — de Mgr Vallati, aux consuls, au sujet de leur élection (20 juillet 1683) ; — de Mgr Vallati, aux consuls, au sujet de l'envoi d'un député de la ville à Rome (3 août 1683) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au même sujet (3 août 1683) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet du tribunal de la rote (10 août 1683) ; — du P. Trouilla, prieur de Bonpas, aux consuls, au sujet de la maladie du vice-légat et de sa visite à la Chartreuse (12 août 1683) ; — des consuls de Narbonne, aux consuls, au sujet d'un sieur Dragon, entrepreneur (22 août 1683) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la confirmation et de la prorogation des gabelles (7 septembre 1683) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (7 septembre 1683) ; — des consuls de Narbonne, aux consuls, au sujet du sieur Dragon, entrepreneur (23 septembre 1683) ; — de Tomaso Sabatini, au sujet des gabelles (5 octobre 1683) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des différents avec les officiers de Carpentras, pour la juridiction (19 octobre 1683) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 novembre 1683) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la juridiction des tribunaux (30 novembre 1683) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au même sujet (30 novembre 1683) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de la députation à Rome du marquis de Velleron (7 décembre 1683) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 décembre 1683) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (15 décembre 1683), etc.

AA. 89. (Liasse.) — 119 pièces, papier, 5 [illegible].

1684-1686. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Vallati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux à cause des fêtes de la Noël (4 janvier 1684) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au même sujet (12 janvier 1684) ; — de M. Tamisier, au consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (18 janvier 1684) ; — du même, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles et des créments (8 février 1684) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (22 février 1684) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des différents entre les officiers de Carpentras et la ville pour la juridiction (22 février 1684) ; — de M. de Jarente Cabanes, aux consuls, au sujet de la députation du marquis de Velleron à Rome (22 février 1684) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des différents de la ville avec les bénéficiers des églises (14 mars 1684) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (21 mars 1684) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet d'une contestation entre la ville et les P. Célestins pour l'entrée du vin (22 mars 1684) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre à lui remise par le député du collège des notaires (28 mars 1684) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles et de l'affaire contre les bénéficiers (28 mars 1684) ; — du même, aux consuls, au sujet des gabelles (18 avril 1684) ; — de M. de Jarente Cabanes, aux consuls, au sujet de l'affaire des bénéficiers (2 mai 1684) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la criée de la ferme de la boucherie (16 mai 1684) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (17 mai 1684) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (21 mai 1684) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet des difficultés avec Carpentras pour la juridiction (24 mai 1684) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la publication de la ferme de la boucherie (28 mai 1684) ; — de Mgr Antonio Vallati, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (7 septembre 1684) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (14 septembre 1684) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet du syndicat du vicaire général de

l'archevêque (23 septembre 1684) ; — de Mgr Antonio Vallati, aux consuls, au même sujet (30 septembre 1684) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (6 octobre 1684) ; — de M. des Yssars, aux consuls, leur envoyant « un imprimé du remède de Langlois » (20 octobre 1684) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (28 octobre 1684) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, leur accusant réception de leur lettre annonçant leur élection (30 octobre 1684) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'entrée du sel (2 novembre 1684) ; — de Mgr Antonio Vallati, aux consuls, au sujet de l'avis de leur élection (4 novembre 1684) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (4 novembre 1684) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (11 novembre 1684) ; — de Mgr Antonio Vallati, aux consuls, au sujet du sindicat du vicaire général de l'archevêque (11 novembre 1684) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (18 novembre 1684) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet du sindicat du vicaire général de l'archevêque (20 novembre 1684) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet du choix que le pape devra faire d'un nouvel archevêque (25 novembre 1684) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (25 novembre 1684) ; — de Mgr Antonio Vallati, aux consuls, au sujet de l'envoi d'un député de la ville à Rome (9 décembre 1684) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet des différents de la ville avec celle de Carpentras, pour la juridiction (12 décembre 1684) ; — de M. Benet, aux consuls, leur promettant son concours pour les affaires de la ville à Rome (6 janvier 1685) ; — du sieur Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet du sindicat du sieur Fonseca (3 février 1685) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, au sujet du projet de nomination de Mgr Nicolini, comme archevêque d'Avignon (3 février 1685) ; — des consuls de Valréas, aux consuls, au sujet des causes de la plus value des pensions (15 avril 1685) ; — des consuls de Pernes, aux consuls, au même sujet (16 avril 1685) ; — des consuls de l'Isle, aux consuls, au même sujet (1er mai 1685) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (7 juin 1685) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (8 juin 1685) ; — du cardinal Cibo, légat d'Avignon, aux consuls, au sujet de la juridiction (10 juin (1685) ; — de Mgr Vallati, aux consuls, au sujet de l'évocation des causes des appellations en écus d'or (12 juin 1685) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (12 juin 1685) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la publication de la ferme de la boucherie (15 juin 1685) ; — de M. André Bayn « agent du Saint-Siège et consul des Romains » à Marseille, aux consuls, assurant la ville de ses services (29 juin 1685) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, leur demandant de faire publier le prix-fait du pavage des rues (1er juillet 1685) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au sujet de diverses affaires (12 juillet 1685) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet de leur élection (17 juillet 1685) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1685) ; — de Mgr Antonio Vallati, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1685) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet des vendanges (22 juillet 1685) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de « la révocation de l'évocation des causes des capitaux en escus d'or que les communautés du Comtat doivent. » (14 août 1685) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (27 août 1685) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (28 août 1685) ; — du même, aux consuls, au sujet de la plus-value des capitaux et pensions (11 septembre 1685) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires (16 octobre 1685) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au sujet des réparations des bords de la Durance, ravagés par les inondations (6 novembre 1685) ; — de M. Guilhem, aux consuls, au sujet de sa députation pour aller au devant de M. Balthazar Cenci, nouveau vice-légat (29 novembre 1685) ; — de Mgr Antonio Vallati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (1er janvier 1686) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au même sujet (1er janvier 1686) ; — de M. Jarente Cabanes, aux consuls, au sujet des affaires de la rote (22 janvier 1686) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet des chaises de St-Didier et du tribunal de la rote (22 janvier 1686) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (22 janvier 1686) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la criée de la ferme de la boucherie (23 janvier 1686) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la rote (29 janvier 1686) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, leur demandant la procla

mation de la ferme de la boucherie (5 février 1686) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la Rote (5 mars 1686) ; — du même, aux consuls, envoyant l'état de ses avances et vacations (2 avril 1686) ; — du sieur Bayn, agent du St-Siège et consul des Romains à Marseille, aux consuls, leur annonçant la nouvelle « qui est que le meilleur de mes amis a esté nommé par Sa Sainteté à l'archevèché de vostre ville, c'est le vénérable Père Dom prieur de la chartreuse de Rome » (10 avril 1686) ; — de Mgr Nicolini, archevêque de Rhodes et nonce en Portugal, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Lisbonne (16 avril 1686) ; — de M. Bayn, agent de Sa Sainteté, à Marseille, aux consuls, leur annonçant que la reine de Suède l'a fait son premier agent en France « J'aprands que le vénérable Père Dom Alexandre Montecatino, prieur de la chartreuse de Rome, n'est pas bien résolu d'accepter l'archevesché d'Avignon » (19 avril 1686) ; — du même, aux consuls, au sujet des armes de Mgr Montecatini (13 mai 1686) ; — du même, aux consuls, au sujet du départ de Rome de Mgr Montecatini (31 mai 1686) ; — de Mgr Alexandre Montecatini, aux consuls, leur annonçant son élection à l'archevêché d'Avignon (mai 1686) ; — de Mgr Antonio Vallati, aux consuls, au sujet de leur élection (23 juillet 1686) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1686) ; — d'Alexandre Montecatini, archevêque d'Avignon, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1686) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1686) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1686) ; — de M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, aux consuls, les assurant de ses bons offices envers la ville (20 septembre 1686) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, leur annonçant que les pistoles d'Espagne et les louis d'or ont cours en France pour 11 livres 10 sous, suivant une déclaration du Roi (21 août 1686) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (25 août 1686) ; — des consuls, au cardinal Cibo, légat, au sujet du projet de la province du Languedoc « de divertir le cours de la rivière du Rhosne du costé d'Avignon » (10 septembre 1686) ; — des consuls, au cardinal Cibo, légat, au sujet de la navigation du Rhône (16 septembre 1686) ; — du cardinal Ramuzzi, nonce en France, aux consuls, au sujet du détournement du cours du Rhône, du côté de Villeneuve-lez-Avignon (20 septembre 1686) ; — du cardinal Mathei, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (9 octobre 1686) ; — du cardinal Cibo, légat d'Avignon, au sujet du détournement projeté du cours du Rhône du côté de Villeneuve-lez-Avignon (15 octobre 1686) ; — du cardinal Ramuzzi, aux consuls, au sujet de sa promotion au cardinalat (17 octobre 1686) ; — du même, aux consuls, au sujet du détournement du cours du Rhône (15 novembre 1686) ; — de Mgr Antonio Vallati, aux consuls, les assurant de sa protection (24 novembre 1686) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet du détournement du cours du Rhône (26 novembre 1686) ; — de M. Tamisier, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (24 décembre 1686) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (24 décembre 1686), etc.

AA. 81. (Liasse.) — 135 pièces papier, 38 sceaux plaqués.

1687-1689. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Ramuzzi, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la nouvelle année (13 janvier 1687) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (19 février 1687) ; — des consuls de Pierrelatte, aux consuls, au même sujet (31 mars 1687) ; — de Mgr Ramuzzi, nonce en France, aux consuls, au sujet des ouvrages « que l'on a recommencer sur le Rhosne et qui empêchent la navigation aux sujets de Sa Sainteté » (31 mars 1687) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, au même sujet (2 avril 1687) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet « du travail que les gens du Roy font dans le Rosne pour l'esloigner d'Avignon et luy en oster la navigation » (8 avril 1687) ; — de MM. Mignard et Bonfa, jésuite, au sujet de la carte du Comtat Venaissin « Nous avons tiré des rayons pour pouvoir placer dans la carte, qui doit servir à tracer le dessein du canal, non seulement les lieux les plus considérables que nous avons pu découvrir depuis ces éminences mais encore les moindres villages et les plus petites granges dont on nous a pu assigner les noms. Nous avons parcouru une partie des rameaux de la Sorgue à pied, la boussole et le crayon en main pour les orienter et les marquer sur le papier » (26 avril 1687) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (12 mai 1687) ; — des consuls d'Aix aux consuls, au même sujet (15 mai 1687) ; — de

M. Bayn, agent du Saint Siege, consul des Romains, à Marseille, aux consuls, les félicitant de leur élection (26 juin 1687) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (28 août 1687) ; — de M. Bonaventura, aux consuls, leur annonçant sa nomination comme commandant de la garnison de la ville d'Avignon et les assurant de ses bons offices (15 décembre 1687) ; — de Mgr Antonio Vallati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (30 décembre 1687) ; — de Mgr Ranuzzi, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de nouvelle année et les assurant de son dévouement pour la ville (2 janvier 1688) ; — des consuls de l'Isle, aux consuls, au sujet de la juridiction (6 janvier 1688) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de trois pistoles (27 janvier 1688) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la publication de la ferme de la boucherie (24 février 1688) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (14 mai 1688) ; — du sieur Pistarelli, aux consuls, au sujet de contestations entre la ville, les Augustins et les PP. de la Doctrine chrétienne (20 avril 1686) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au sujet de la nomination du sieur Saladini comme assesseur (27 avril 1688) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la publication de la ferme de la boucherie (14 mai 1688) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (16 mai 1688); — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (17 mai 1688) ; — des consuls, au cardinal Cibo, lui annonçant leur élection (23 juin 1688) ; — du cardinal Cibo, légat, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1688) ; — du même, aux consuls, leur annonçant que la cause des héritiers de Mademoiselle de Crivelli contre les PP. Augustins Déchaussés sera discutée dans la prochaine congrégation (3 août 1688) ; — de Mgr Vallati, aux consuls, au même sujet (3 août 1688) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie de cette ville (6 septembre 1688) ; — du sieur Pistarelli, aux consuls, au sujet des héritiers de M. Magnati (7 septembre 1688) ; — du même, aux consuls, au même sujet (14 septembre 1688) ; — du même, aux consuls, au même sujet (21 septembre 1688) ; — du même, aux consuls, au même sujet (28 septembre 1688) ; — de M. des Yssards, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour : « le Roy me receut avec un visage fort riant et m'ordona de vous mander qu'il se souviendroit dans les occasions, de la satisfaction qu'il avoit de touts vos habitants et que je pouvois vous en assurer » (18 octobre 1688) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, leur envoyant des exemplaires de l'arrêt du Conseil du Roi confirmant les privilèges accordés à la compagnie des Indes Orientales (23 octobre 1688); — de M. de Grignan, aux consuls, les remerciant « des marques que vous avez voulu me donner de vostre amitié, à mon arrivée dans cette provinse » (25 octobre 1688) ; — de M. Payelle, avocat au Conseil, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi comme avocat pour les affaires de la ville au Conseil du Roi (4 novembre 1688) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet du rétablissement dans leurs charges, du comte de Berton et de plusieurs autres officiers des judicatures de la ville dépossédés par les commissaires du parlement de Provence (9 novembre 1688) ; — de M. de Grignan, aux consuls, les remerciant des preuves de leur obéissance au Roi « Je lui rends compte de l'empressement avec lequel vous souhaitez de pouvoir donner des marques publiques de vostre joye pour la prospérité de ses armes. Il faut attendre ses ordres pour cela comme dans les autres villes du royaume » (10 novembre 1688) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur demandant des réjouissances publiques pour la prise de Philippsbourg et autres places. « Vous fairez en mesme temps alumer des feux dans les rues et donner toutes les démonstrations de réjouissance publique » (11 novembre 1688) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet du rétablissement d'une rue prise par les PP. Célestins (12 novembre 1688) ; — de MM. Garcin et de Montmeyran, députés de la ville à Aix, aux consuls, leur rendant compte de leur entrevue avec M. Lebret, intendant de Provence (12 novembre 1688) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur annonçant l'arrivée à Avignon de deux compagnies du régiment d'infanterie de Sault (14 novembre 1688) ; — du même, aux consuls, leur adressant des exemplaires d'une ordonnance « pour le désarmement des nouveaux convertis qui sont dans cette province » (16 novembre 1688) ; — de M. des Yssards, aux consuls. « Ce n'est que pour vous dire que l'on m'a mandé de Versailles où je va demain, que les troupes doivent estre parties d'Avignon et un commis de bureau de M. de Louvois que j'avois chargé d'en presser l'expédition, m'escrit que les ordres en on esté expédiés » (19

novembre 1688) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur annonçant l'arrivée de sieur de Monessargues pour « l'exécution de quelques ordres secrets pour lesquels il aura besoin de main forte » (21 novembre 1688) ; — de MM. de Montmayran et de Garcin, députés de la ville à Aix, aux consuls, leur rendant compte d'une nouvelle entrevue avec M. Lebret, intendant de Provence, pour les affaires de la ville (21 novembre 1688) ; — des mêmes, aux consuls, leur rendant compte d'une soirée passée chez l'intendant avec le comte, la comtesse et les demoiselles de Grignan (22 novembre 1688) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Aix (23 novembre 1688) ; — des mêmes aux consuls, au sujet de la rue usurpée par les PP. Célestins (25 novembre 1688) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur annonçant l'envoi des ordres nécessaires pour les patrouilles à faire dans la ville et pour la garde des portes du Palais et de la ville (26 novembre 1688) ; — de MM. de Montmayran et de Garcin, aux consuls, leur rendant compte de leurs démarches près de M. Lebret, intendant de Provence et de M. de Grignan, au sujet de la garde des portes de la ville, du palais, de la surveillance des malfaiteurs, de l'ordre public, de la rue usurpée par les PP. Célestins et autres affaires de la ville (26 novembre 1688) ; — de M. de Garcin, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Aix (3 décembre 1688) ; — du sieur Aufossy, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi comme agent de la ville à Paris (3 décembre 1688) ; — de M. de Grignan, aux consuls, au sujet des ordres donnés pour le contrôle de la consigne (4 décembre 1688) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet de la nomination du sieur Mongin comme assesseur (6 décembre 1688) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur annoncant un ordre pour le paiement de douze hommes « qui sont employés pour l'exécution de quelques ordres » (6 décembre 1688) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur annonçant l'envoi d'exemplaires d'une ordonnance du Roi du 26 novembre, contenant la déclaration de guerre aux Pays Bas (7 décembre 1688) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, leur demandant des renseignements sur les présents faits à M. de Mérinville, en 1663, par Avignon, et le Comtat-Venaissin (8 décembre 1688) ; — de M. des Yssards, depute de la ville à la cour, aux consuls, au sujet de la rue usurpée par les PP. Célestins et autres affaires de la ville. « Les affaires d'Angleterre et d'Allemagne ne laissent presque point de relache à MM. les Ministres et comptés que la France n'en a peut estre jamais eu de si grande que à l'heure qu'il est et que tout ce que je puis faire c'est de me monstrer souvent pour voir si on songe à nous dépêcher » (10 décembre 1688) ; — de M. de Grignan aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination dans les ordres du Roi (12 décembre 1688) ; — du même, aux consuls, leur annonçant l'envoi d'exemplaires d'une ordonnance pour le désarmement des paysans d'Avignon et du Comtat-Venaissin (16 décembre 1688) ; — de M. des Yssards, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour. « Il n'a que quatre jours que l'on m'a dit de Versailles que l'on avoit envoyé des ordres à M. de Grignan pour désarmer Avignon et le Comtat, et lorsque j'ay voulu faire cognoistre que nous n'avions jamais souhaitté d'estre armé que pour nous en servir contre les ennemis de l'estat et les envieux de la gloire de Sa Majesté, il m'a esté répondu que le Roy en estoit bien persuadé, mais que la précaution que le Roy prenoit ne nous regardoit pas et que l'on regardoit Avignon et le Comtat comme les seuls endroits d'où on pouvoit tiré des armes, si tant est que l'on fut assés fols peur estre mal intentionné, ce qui obligeoit le Roy de leur en oster les moyens et l'orest général pour toutte les provinces du Royaume » (21 décembre 1688) ; — de M. de Grignan aux consuls, leur demandant l'envoi de copies des privilèges accordés par les rois de France à la ville (24 décembre 1688) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire de la rue usurpée par les PP. Célestins (25 décembre 1688) ; — du sieur Aufossy, agent de la ville, les assurant de son dévouement pour la ville (29 décembre 1688) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur annonçant qu'il a désigné le sieur Desreyroles pour la charge de conservateur des marchands (2 janvier 1689) ; — du même, aux consuls, au sujet de la remise des armes entre les mains du consul. « J'ay bien voulu donner encore trois jours aux dits paysans pour remettre les dictes armes, mais si, dans le dict temps, ils y ont manqué, non seulement ils subiront les peines portées par la dicte ordonnance, mais j'appesantiray si fort la main sur eux qu'ils auront lieu de se repentir de cette contrevention. C'est ce qu'il faut que vous fassiez sçavoir à ceux d'Avignon et il est nécessaire aussy que vous vous employiez si bien pour l'exécution de mes ordres que je ne sois pas obligé d'envoyer des troupes pour

les faire exécuter (4 janvier 1689) ; — du même, aux consuls, leur annonçant « les bontés du Roy » à son égard au sujet des fournitures que vostre ville et le Comtat avoient cy-devant accoustumé de faire (6 janvier 1689) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, les engageant à faire publier les rôles des tabelles des communautés de la ville et du Comtat-Venaissin (7 janvier 1689) ; — du même, aux consuls, leur réclamant des extraits des délibérations de l'année 1663, au sujet des cahiers que la ville doit présenter au Roi par M. des Yssards, son député (7 janvier 1689) ; — de MM. de la Bastie et de Garcin, aux consuls, leur rendant compte de leur entrevue avec M. Lebret, intendant de Provence, au sujet des remontrances présentées par la ville au Roi, de la juridiction entre Avignon et Carpentras, du procès contre les PP. Célestins et autres affaires concernant la ville à Aix (9 janvier 1689) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet des remontrances au Roi (12 janvier 1689) ; — des consuls de L'Isle, aux consuls, accusant réception de la copie de l'arrêt concernant les tabelles (12 janvier 1689) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet des tribunaux, des remontrances de la ville au Roi, de l'élection des consuls et autres affaires (14 janvier 1689) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet des remontrances et des réponses à faire aux prétentions des consuls de Carpentras (17 janvier 1689) ; — des consuls de Valréas, aux consuls, leur accusant réception de l'ordonnance de l'intendant de Provence, concernant les tabelles (18 janvier 1689) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Aix (19 janvier 1689) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet de faux bruits répandus de la révolte des habitants et des empêchements donnés par eux à la levée des gens de guerre (22 janvier 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur annonçant l'envoi d'une ordonnance pour le paiement des fournitures de la cavalerie (29 janvier 1689) ; — du même, aux consuls, pour le paiement de ce qui est dû au sieur de Mérindol (24 janvier 1689) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la publication de la ferme de la boucherie (28 février 1689) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (4 murs 1689) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (7 mars 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur demandant l'exacte observation de son ordonnance pour le désarmement (11 mars 1689) ; — de M. de Garcin, aux consuls, leur rendant compte de ses négociations avec l'intendant de Provence et M. de Grignan pour les affaires de la ville (11 mars 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur annonçant qu'il envoie au Roi leurs mémoires concernant le désarmement (14 mars 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur annonçant l'envoi de l'ordre du Roi concernant la levée des « soldats qui doivent composer les équipages des vaisseaux de Sa Majesté » (18 mars 1689) ; — de M. des Yssards, aux consuls, au sujet de son audience de congé, des bonnes dispositions du Roi, du désarmement, de la juridiction et autres affaires de la ville (18 mars 1689) ; — des consuls de L'Isle, aux consuls, au sujet de l'ordonnance du comte de Grignan sur le désarmement (22 mars 1689) ; — de M. des Yssards, aux consuls, au sujet de l'ordonnance de M. de Grignan sur le désarmement (23 mars 1689) ; — de M. de Monessargues, aux consuls, leur annonçant qu'il a vu M. de Louvois et qu'il espère un adoucissement pour le désarmement (23 mars 1689) ; — de M. des Yssards, aux consuls, au sujet du désarmement (23 mars 1689) ; — de M. de Monessargues, aux consuls, leur annonçant sa maladie (28 mars 1689) ; — de M. Appais, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches pour les affaires de la ville à Aix (28 mars 1689) ; — de M. des Yssards, aux consuls, leur annonçant que des ordres ont été envoyés à M. de Grignan pour apporter des adoucissements à son ordonnance sur le désarmement (31 mars 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, au sujet de la punition des auteurs de désordres dans la ville (6 avril 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, au sujet de l'envoi du contrôle des armes (10 avril 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur envoyant son ordonnance pour la continuation du désarmement (10 avril 1689) ; — du même, aux consuls, leur annonçant qu'il a délégué le sieur Taraveau pour recevoir, dans l'arsenal du Palais d'Avignon, les armes provenant du désarmement des habitants de cette ville et du Comtat-Venaissin (10 avril 1689) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet des instructions de M. de Louvois pour les chevaux de louage (11 avril 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur prescrivant de faire transporter à Villeneuve-lez-Avignon les armes se trouvant dans l'arsenal du Palais (25 avril 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur prescrivant de remettre les armes déposées à l'arsenal du Palais entre les mains du sieur Eyraud, chargé

de les faire transporter au magasin du fort St André, à Villeneuve-lez-Avignon (3 mai 1689) ; — de Jean, abbé général de Cîteaux, aux consuls, au sujet de la protection accordée par la ville au collège de Sénanque (26 mai 1689) ; — de M. Calvet, aux consuls, au sujet des difficultés entre la ville et celle de Carpentras pour la juridiction (13 juin 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur prescrivant d'ordonner aux Suisses établis aux portes de la ville d'emprisonner les sujets du roi d'Espagne et des États de Hollande qui se présenteront (28 juin 1689) ; — des consuls, à MM. de Grignan, Adam et Anfossy, au sujet de la nomination du viguier (1er juillet 1689) ; — de M. Anfossy, aux consuls les remerciant de leur confiance à son égard (3 juillet 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, leur annonçant qu'il envoie des ordres au sieur Mérindol « pour empescher qu'il ne fasse rien dans son employ qui puisse troubler le commerce et écarter d'Avignon les marchands estrangers surtout pendant les approches et le temps de la foire de Beaucaire » (3 juillet 1689) ; — de M. Le Peletier, aux consuls, les remerciant de lui avoir appris leur élection et les assurant de sa protection près du Roi (8 juillet 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, au sujet de la conduite d'un prisonnier au Pont-St-Esprit (8 juillet 1689) ; — de Louis de Vendôme, aux consuls, au sujet de leur élection (9 juillet 1689) ; — de M. de Crossy, aux consuls, au même sujet (10 juillet 1689) ; — de Mgr Antonio Vallati, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1689) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1689) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au sujet de la juridiction entre la ville et celle de Carpentras (29 juillet 1689) ; — de M. Pertuis, inspecteur général en Languedoc, Roussillon et Cerdagne, aux consuls, au sujet de la douane (20 août 1689) ; — du même, aux consuls, au sujet du commerce de la ville avec le Languedoc (9 août 1689) ; — de M. de Basville, intendant du Languedoc, aux consuls, les assurant de son bon vouloir de concilier les intérêts du Roi avec ceux du commerce (12 août 1689) ; — du même, aux consuls, au sujet d'un certificat faux colporté « par un homme soupçonné de faire quelque commerce contraire aux intérêts de la religion » (6 septembre 1689) ; — du même, aux consuls, au sujet des soies passant du Comtat en Languedoc (13 septembre 1689) ; — du même, aux consuls, au même sujet (20 septembre 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, au sujet des poudres et autres munitions (1er octobre 1689) ; — du même, aux consuls, les remerciant de l'exprès envoyé pour lui annoncer la mort de l'archevêque d'Avignon (7 octobre 1689) ; — du même, aux consuls, au sujet du contrôle de la poudre et autres munitions (8 octobre 1689) ; — de M. Lebret, aux consuls, au sujet des juridictions de la ville et de celle de Carpentras (12 octobre 1689) ; — de M. Lebret, aux consuls, leur adressant une lettre au sujet du projet de « boucher le passage du Rhosne a un bras de l'isle nommée La Bartalasse » (12 octobre 1689) ; — de M. de Grignan, aux consuls, au sujet des munitions (14 octobre 1689) ; — de M. de Pontchartrain, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations et les assurant de sa protection (29 octobre 1689) ; — de Mgr Cenci, vice-légat, aux consuls, leur annonçant son retour à Avignon « en toute diligence et y recevoir, au nom du Saint-Siège, les marques de la fidélité dont vous me donnés des tesmoignages que la connoissance que j'ay de tous les habitants me faict regarder comme très sincères » (30 octobre 1689) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome (7 novembre 1689) ; — de M. Payelle, aux consuls, les remerciant de leur confiance à son égard et protestant de son dévouement aux intérêts de la ville (10 novembre 1689) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (27 décembre 1689), etc.

AA. 82. (Liasse.) — 173 pièces, papier ; 12 sceaux plaqués.

1690-1692. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la vacance du trésorier des États (14 janvier 1690) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (26 janvier 1690) ; — de Mgr Scotti, auditeur du légat, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination et les engageant à envoyer des ambassadeurs à Rome (31 janvier 1690) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie et de la glace (1er février 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (7 février 1690) ; — du cardinal Ottoboni, aux consuls, leur annonçant la promotion de douze cardinaux, au sujet de la prorogation des gabelles et du « restablissement du pédon » (14 février 1690) ; — du cardinal Ottoboni, légat, aux consuls, les assurant de

sa protection (21 février 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur envoyant un bref pour la continuation des gabelles (28 février 1690) ; — de Mgr Scotti, auditeur du légat, aux consuls, les assurant du dévouement du légat (28 février 1690) ; — du cardinal Ottoboni, légat, aux consuls, au sujet de la liberté du commerce (9 mars 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du commerce des soies « son Eminence et luy (Mgr Scotti) parleront à M. l'ambassadeur d'Espagne et aux députés de l'Ampereur afin qu'ils escrivent à leur prince de permettre, dans leurs Etats, l'entrée et la débite des marchandises de soye qui se fabriquent en Avignon comme aussy pour les safrans et amendes » (21 mars 1690) ; — de Mgr Scotti, aux consuls, au même sujet (21 mars 1690) ; — de l'archevèque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, au sujet de sa nomination (27 mars 1690) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (24 avril 1690) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (24 avril 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du commerce « Mgr Scotti m'a assuré que, de la part du pape et de M. le légat, on a parlé aux ministres de l'Empereur et du roy d'Espagne pour le libre passage et débite, dans leurs estats, des marchandises fabriquées dans vostre ville et que ces ministres en ont escrit à leurs princes » (25 avril 1690) ; — de Mgr Ottoboni, aux consuls, au sujet de l'envoi comme députés de MM. de Villefranche et Ysoard (1[er] mai 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur annonçant l'arrivée des ambassadeurs de la ville à Rome (2 mai 1690) ; — de MM. de Villefranche et Ysoard, ambassadeurs de la ville à Rome, aux consuls, leur annonçant leur arrivée et leur rendant compte de leur entrevue avec le légat (2 mai 1690) ; — du cardinal Conti, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (7 mai 1690) ; — du cardinal Durazzo, aux consuls, les remerciant de leur lettre à lui remise par MM. de Villefranche et Ysoard (9 mai 1690) ; — de MM. de Villefranche et Ysoard, aux consuls, au sujet du commerce (9 mai 1690) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (9 mai 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur annonçant une audience du pape pour les ambassadeurs de la ville (9 mai 1690) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, les remerciant de leur lettre remise par les ambassadeurs de la ville (9 mai 1690) ; — du cardinal Cibo, aux consuls, les remerciant de leur lettre remise par les ambassadeurs de la ville (9 mai 1690) ; — du cardinal Durazzo, aux consuls, au même sujet (10 mai 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (16 mai 1690) ; — de M. de Villefranche, aux consuls, au sujet d'une audience du pape (16 mai 1690) ; — de MM. de Villefranche et Ysoard, aux consuls, au même sujet (23 mai 1690) ; — de M. Ysoard, aux consuls, leur donnant des nouvelles de sa maladie (23 mai 1698) ; — du cardinal Ottoboni, légat, aux consuls, leur annonçant que les ambassadeurs de la ville ont été admis en audience du pape (23 mai 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur donnant des détails sur la cérémonie de l'audience du pape pour les ambassadeurs de la ville (23 mai 1690) ; — du cardinal Ottoboni, légat, aux consuls, au sujet des ambassadeurs envoyés par la ville pour l'exaltation d'Alexandre VIII, son oncle (27 mai 1690) ; — du même, aux consuls, au même sujet (27 mai 1690) ; — du cardinal Chigi, aux consuls, les remerciant de leur lettre remise par MM. de Villefranche et Ysoard, ambassadeurs de la ville (27 mai 1690) ; — de MM. de Villefranche et Ysoard, aux consuls, leur donnant des nouvelles des affaires de la ville à Rome (30 mai 1690) ; — du cardinal Rubini, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa promotion au cardinalat (30 mai 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (31 mai 1690) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, au sujet du moulin à vent du Rocher des Doms (6 juin 1690) ; — de MM. de Villefranche et Ysoard, aux consuls, leur annonçant qu'ils ont eu leur audience de congé du pape (6 juin 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (6 juin 1690) ; — de MM. de Villefranche et Ysoard, aux consuls, leur annonçant leur prochain départ (13 juin 1690) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, leur annonçant le départ des ambassadeurs de la ville et les assurant de ses bons offices (30 juin 1690) ; — du cardinal Ottoboni, légat, aux consuls, au même sujet (30 juin 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur annonçant le départ de MM. de Villefranche et Ysoard (4 juillet 1690) ; — du cardinal Ottoboni, aux consuls, les remerciant de l'avoir prévenu de la fin de leur consulat (8 juillet 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (8 juillet 1690) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection (22 juillet 1690) ; — de Mgr Bernard Scotti, au même sujet

(25 juillet 1690) ; — de Mgr Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet de sa nomination à l'archevêché (5 août 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (12 août 1696) ; — du cardinal Ottoboni, aux consuls, au sujet de leur élection (25 août 1690) ; — des consuls d'Arles, pour la ferme de la boucherie (6 septembre 1690) ; — des consuls, à Mgr Laurent Fieschi, au sujet de sa nomination à l'archevêché d'Avignon (8 septembre 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (23 septembre 1690) ; — des consuls de Tarascon, au sujet de la ferme de la boucherie (6 octobre 1690) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'arrivée de l'archevêque à Avignon (14 octobre 1690) ; — de Mgr Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (11 novembre 1690) ; — du cardinal Durazzo, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour les fêtes de Noël (23 décembre 1690) ; — des consuls, à M. de la Bastie lui donnant des instructions pour son séjour à Rome (1er janvier 1691) ; — du cardinal Ottoboni, légat, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour les fêtes de Noël (5 janvier 1691) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, pour la publication de la ferme de la boucherie (10 février 1691) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de Rome « Après demain, les cardinaux entrent dans le conclave pour procéder à l'élection du nouveau pape. Dieu nous en donne un bon. Jusques à présent, on ne peut pas pénétrer sur qui l'élection tombera, on parle de Mgr le cardinal Spinola, archevêque de Luca, âgé de 79 ans, génois de nation, de Mgr le cardinal Bonvisi, de Mgr le cardinal Vuart, anglois » (10 février 1691) ; — des échevins de Marseille, pour la ferme de la boucherie (1er mars 1691) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (4 mai 1691) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur annonçant que, dès que le nouveau pape sera élu, il lui remettra le mémorial pour que les denrées et produits des manufactures de la ville aient libre entrée en Allemagne et en Espagne (21 mai 1691) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du moulin à vent du Rocher des Doms (18 juin 1691) ; — des consuls, au cardinal légat, lui annonçant leur élection (26 juin 1691) ; — du cardinal Ottoboni, légat, aux consuls, au sujet de leur élection (12 juillet 1691) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1691) ; — de M. Tamisier, aux consuls « Avant la réception de celle cy vous aurez appris la création du nouveau pape, le 12 de ce mois, en la personne de Mgr le cardinal Pignatelli, napolitain de nation, âgé de 76 ans, grand homme de bien de qui on espère un règne heureux du moins dans son estat Il a pris le nom d'Innocent XII. Il se fit couronner pape hier et comme il n'a point de proches parents pour l'assister dans le gouvernement, il a pris pour premier ministre Mgr le cardinal Spada » (16 juillet 1691) ; — des consuls, au cardinal Spada, au sujet de l'élection du pape Innocent XII (3 août 1691) ; — de Tomaso Sabatini, aux consuls, au même sujet (7 août 1691) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (28 août 1691) ; — des consuls à Mgr Bernard Scoti, leur exprimant la joie de la continuation de la légation du cardinal Ottoboni (3 septembre 1691) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, au sujet du rétablissement du pedon (3 septembre 1691) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, au sujet du maintien de la légation d'Avignon du cardinal Ottoboni et de la liberté du commerce (18 septembre 1691) ; — du cardinal Spada, aux consuls, les remerciant de leur lettre au sujet de l'exaltation du pape (18 septembre 1691) ; — de Mgr Cenci, archevêque de Larisse, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (18 septembre 1691) ; — du cardinal Ottoboni, aux consuls, au sujet de sa confirmation comme légat d'Avignon (18 septembre 1691) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du rétablissement du pedon et de l'observation des privilèges de la ville (19 septembre 1691) ; — du même, aux consuls, au même sujet (25 septembre 1691) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, les informant que les membres du tribunal de la rote à Avignon, n'ont encore rien innové concernant leurs prétentions à la préséance (2 octobre 1691) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du rétablissement du pedon (16 octobre 1691) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (16 octobre 1691) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la vente des blés (7 novembre 1691) ; — du cardinal de Bonzi, aux consuls, au sujet des affaires du Rhône (7 novembre 1691) ; — de M. de Basville, intendant du Languedoc, aux consuls, au même sujet (7 novembre 1691) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, au même sujet (12 novembre 1691) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (18 de

cembre 1691) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, au même sujet (18 décembre 1691) ; — de Mgr Cenci, archevêque de Larisse, aux consuls, offrant ses services à la ville (18 décembre 1691) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (18 décembre 1691) ; — de François Suarès, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (23 décembre 1691) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du rétablissement du pedon (25 décembre 1691) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, au même sujet (26 décembre 1691) ; — du cardinal Spada, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville et les remerciant de leurs vœux pour la Noël (29 décembre 1691) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de ses honoraires (13 janvier 1692) ; — du cardinal Spada, aux consuls, au sujet du commerce (9 février 1692) ; — des échevins de Marseille, au sujet de la ferme de la boucherie (15 février 1692) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au sujet de l'ambassade de M. de Cabanes (16 février 1692) ; — du cardinal Ottoboni, aux consuls, leur annonçant qu'il a donné l'ordre au vice-légat de maintenir les chirurgiens dans leurs privilèges (23 février 1692) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, au sujet des fraudes commises dans les gabelles (23 février 1692) ; — du cardinal Ottoboni, aux consuls, leur annonçant qu'il a donné l'ordre au vice-légat de faire cesser la vente du vin dans le Palais (23 février 1692) ; — de M. Tamisier aux consuls, au même sujet (23 février 1692) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, les informant que le sieur Macchi Cremonese ne pourra exercer l'art de chirurgien s'il n'observe les statuts (23 février 1692) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'élection des ambassadeurs de la ville pour rendre hommage et serment de fidélité au pape (22 mars 1692) ; — du même, aux consuls, les informant que le pape a dispensé la ville d'envoyer des ambassadeurs pour rendre hommage (25 mars 1692) ; — du cardinal Ottoboni, aux consuls, au même sujet (25 mars 1692) ; — du cardinal Altieri, aux consuls, au même sujet (25 mars 1692) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, au même sujet (25 mars 1692) ; — de M. l'abbé de Cabanes, aux consuls, au même sujet (27 mars 1692) ; — du cardinal Spada, aux consuls, au même sujet (1er avril 1692) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la fermeture du cabaret des Suisses dans le Palais (5 avril 1692) ; — du même, aux consuls, au même sujet (8 avril 1692) ; — du cardinal Albani, aux consuls, les assurant de sa protection (11 juillet 1692) ; — de Mgr Bernard Scotti, aux consuls, au sujet de leur élection (12 juillet 1692) ; — du cardinal Ottoboni, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1692) ; — de Mgr Sacripante, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1692) ; — du cardinal Spada, aux consuls, au même sujet (9 août 1692) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet des achats de blé faits dans la principauté (25 août 1692) ; — des consuls d'Arles, au sujet d'un arrêt du Conseil d'État défendant la sortie des blés (28 août 1692) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, pour la ferme de la boucherie (17 septembre 1692) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet de l'achat de blés en Italie et en Espagne et de la sortie d'Arles de 2700 setiers de blé achetés par la ville (7 octobre 1692) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'entrée en Allemagne des produits des manufactures d'Avignon (15 novembre 1692) ; — du cardinal Spada, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (27 décembre 1692) ; — du cardinal Ottoboni, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1692), etc.

AA. 83. (Liasse.) — 133 pièces, papier, 3 sceaux plaqués.

1693-1696. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Cenci, archevêque de Larisse, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (10 janvier 1693) ; — de Mgr Tanara, aux consuls, au sujet du libre accès des marchandises d'Avignon en Allemagne (17 janvier 1693) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (24 janvier 1693) ; — de M. Faravella, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (7 février 1693) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (9 février 1693) ; — de M. Faravella, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (21 février 1693) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des juridictions du tribunal de l'auditeur de la chambre (7 mars 1693) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (25 mars 1693) ; — de M. de Barbentane, aux consuls, au sujet de blés que la ville avait achetés à Arles (13 avril 1693) ; — de M. Rivollat, aux consuls, au sujet de l'achat des blés (30 mai 1693) ; — des consuls de Pernes, pour la ferme de la boucherie (21

juin 1693) ; — des consuls de Cavaillon, aux consuls, au même sujet (21 juin 1693) ; — des consuls de Valréas, aux consuls, au même sujet (22 juin 1693) ; — des consuls de Bollène, aux consuls, au même sujet (23 juin 1693) ; — des consuls, au cardinal Spada, le remerciant de ses bontés pendant leur consulat (22 juin 1693) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, pour la ferme de la boucherie (24 juin 1693) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (27 juin 1693) ; — de Mgr Cenci, archevêque de Larisse, aux consuls, au sujet de leur élection (11 juillet 1693) ; — du cardinal Panciatichi, aux consuls, au sujet de leur élection (11 juillet 1693) ; — du cardinal Albani, au même sujet (11 juillet 1693) ; — du sieur Angelo Faravella, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (11 juillet 1693) ; — de M. Tamisier, aux consuls, réclamant ses honoraires « comme la ville a coustume de me donner, toutes les années, six pistoles d'honoraire » (21 juillet 1693) ; — de M. Sacripante, aux consuls, au sujet de leur élection (25 juillet 1693) ; — du cardinal Delphini, aux consuls, au sujet de leur élection (4 août 1693) ; — du sieur Angelo Favarella, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (22 août 1693) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, pour la ferme de la boucherie (11 septembre 1693) ; — de Mgr Cenci, archevêque de Larisse, aux consuls, leur annonçant qu'il a été choisi pour un des députés pour les affaires d'Avignon (19 septembre 1693) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (17 octobre 1693) ; — du même, aux consuls, au même sujet (31 octobre 1693) ; — du cardinal Albani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour les fêtes de Noël (19 décembre 1693) ; — de Joseph Sacripante, aux consuls, au même sujet (19 décembre 1693) ; — de Mgr Cenci, archevêque de Larisse, aux consuls, au même sujet (26 décembre 1693) — du cardinal Spada, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1693) ; — du cardinal Delfini, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1693) ; — du cardinal Pantiatichi, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits et les assurant de sa protection (2 janvier 1684) ; — des consuls, à M. Tamisier, au sujet d'un différend pour la préséance « à la chapelle que Mgr le vice légat faict dans l'esglise de Saint Didier » entre eux et les auditeurs de la rote (6 janvier 1694) ; — du sieur Angelo Favarella, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (9 janvier 1694) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du député du Comtat-Venaissin à Rome (23 janvier 1694) ; — des consuls, au sieur Favarella, agent de la ville à Rome, au sujet d'une difficulté avec le sieur de Châteaublanc, pour un alignement (3 février 1694) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'office du bienheureux Pierre de Luxembourg (6 février 1694) ; — du même, aux consuls, au sujet du différend entre eux et les auditeurs de la rote aux chapelles du vice-légat (20 février 1694) ; — des échevins de Marseille aux consuls, pour la ferme de la boucherie (15 mars 1694) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des remercîements de la ville au pape pour sa générosité pour les pauvres de la ville, de l'adhésion de la ville à la Chartreuse de Bonpas et aux Bastidans se servant de l'eau de la Durensole, de l'office du bienheureux Pierre de Luxembourg et autres affaires de la ville (3 avril 1694) ; — de Joseph Sacripante, au sujet de la générosité du pape envers la ville (3 avril 1694) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, pour la ferme de la boucherie (14 avril 1694) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (16 avril 1694) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur accusant réception d'un exemplaire du discours du vice-légat sur l'aumône faite par le pape aux pauvres de la ville (17 avril 1694) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, demandant des renseignements sur le prix de la viande de bœuf et de mouton (21 avril 1694) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, pour la ferme de la boucherie (26 mai 1694) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (28 mai 1694) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, pour la ferme de la boucherie (11 juin 1694) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, demandant des renseignements sur la viande de boucherie (18 juin 1694) — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet des nouvelles monnaies (18 juin 1694) ; — de Joseph Sacripante, aux consuls, au sujet de leur élection (10 juillet 1694) ; — du même, aux consuls, au sujet des distributions faites aux pauvres de la ville par ordre du pape (24 juillet 1694) ; — de M. Le Tellier de Bellefont, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi pour prédicateur pendant l'Avent et le prochain Carême (18 septembre 1694) ; — du sieur Angelo Favarella, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (30 octobre 1694) ; — de Mgr Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs condoléances pour la mort de son père (

décembre 1694) ; — des consuls, au cardinal Spada, lui envoyant leurs souhaits de Noël (8 décembre 1694) ; — du cardinal Spada, aux consuls, au sujet du maintien des privilèges de l'Université (11 décembre 1694) ; — du sieur Brun, aux consuls, leur souhaitant de bonnes fêtes de Noël (11 décembre 1694) ; — du cardinal de Janson-Forbin, aux consuls, au sujet du maintien des privilèges de l'Université (14 décembre 1694) ; — du sieur Favarella, agent de la ville, au sujet de diverses affaires (35 décembre 1694) ; — de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (25 janvier 1695) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'aumône générale (16 janvier 1695) ; — du sieur Angelo Favarella, aux consuls, au sujet du paiement de ses honoraires et de l'office de Saint-Pierre de Luxembourg (5 février 1695) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, pour la ferme de la boucherie (28 février 1695) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (20 avril 1695) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (20 avril 1695) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (21 avril 1695) ; — de M. Tamisier, aux consuls, réclamant le remboursement d'avances faites pour la ville (14 mai 1695) ; — de l'abbé général de l'Ordre de Saint-Antoine, aux consuls, les remerciant de leur protection pour l'ordre et leur annonçant l'envoi de deux religieux (30 mai 1895) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'affaire de l'office du Bienheureux Pierre de Luxembourg (11 juin 1895) ; — de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1695) ; — de Joseph Sacripante, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1695) ; — du sieur Angelo Favarella, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (25 juillet 1695) ; — du cardinal Spada, aux consuls, au sujet de leur élection (6 août 1695) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, demandant le prix de la viande de boucherie (31 août 1695) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la contribution des particuliers aux dépenses pour la répation des chaussées et des gabelles (15 octobre 1695) ; — de Mgr Cenci, archevêque de Larisse, aux consuls, au même sujet (15 octobre 1695) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, pour la ferme de la boucherie (16 octobre 1695) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet d'un chirographe du pape, pour la protection des gabelles (29 octobre 1695) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet d'un nouveau règlement du vice-légat pour le change des patats (8 novembre 1695) ; — de Mgr Cenci, archevêque de Larisse, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de la Noël (10 décembre 1695) ; — de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (1er janvier 1696) ; — des consuls, au cardinal Sacripante, au sujet de sa promotion au cardinalat (4 janvier 1696) ; — du sieur Angelo Favarella, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 47 écus (21 janvier 1696) ; — du cardinal Sacripante, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (21 janvier 1696) — du cardinal Spada, aux consuls, leur annonçant la nomination de Mgr Gualteri comme vice-légat (3 février 1696) ; — du même, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (4 février 1696) ; — du cardinal Sforza, aux consuls, au sujet de la députation de M. Folard (28 février 1696) ; — de Mgr Delfini, nonce en France, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (12 mars 1696) ; — du même, aux consuls, au sujet d'un mémoire présenté par le primicier de l'Université au vice-légat, concernant ses privilèges (16 mai 1696) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, leur adressant des affiches pour la ferme de la farine et de la glace (28 mai 1696) ; — des consuls, à M. Gualteri, vice-légat, au sujet de son arrivée (11 juin 1696) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de la contribution des particuliers à la réparation de la chaussée de la Durance (23 juin 1696) ; — du même, aux consuls, au même sujet (7 juillet 1696) ; — du même, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1696) ; — du même, aux consuls, au même sujet (4 août 1696) ; — du cardinal Spada, aux consuls, au sujet de leur élection (4 août 1696) ; — du sieur Angelo Favarella, aux consuls, au même sujet (4 août 1696) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des chaussées de la Durance (18 août 1696) ; — du même, aux consuls, au même sujet (29 septembre 1696) ; — de Mgr Sacripante, secrétaire de la congrégation d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (1er décembre 1696) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des réparations des chaussées de la Durance (8 décembre 1696) ; — de Mgr Cenci, archevêque de Larisse, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (22 décembre 1696), etc.

AA. 84 (Liasse.) — 136 pièces papier, 5 sceaux plaqués.

1697-1699. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. Tamisier, aux consuls, au sujet du conflit entre les consuls et les auditeurs de rote pour la préséance aux chapelles du vice-légat (19 janvier 1697) ; — du même, aux consuls, au sujet des dépenses pour les réparations des chaussées de la Durance (2 février 1697) ; — du sieur Favarella, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (2 février 1697) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet d'un mémorial à remettre au pape, concernant les soies venant des pays étrangers (2 mars 1696) ; — du sieur Angelo Favarella, aux consuls, au sujet du commerce (16 mars 1697) ; — du cardinal Spada, aux consuls, au sujet de l'entrée des soies étrangères (11 mai 1697) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des réparations des chaussées de la Durance (8 juin 1697) , — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (3 juillet 1697) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1697) ; — du cardinal Panciatichi, aux consuls, au sujet de leur élection (20 juillet 1697) ; — de Mgr Cenci, archevêque de Larisse, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1697) ; — du cardinal Pamphili, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations et les assurant de son dévouement pour la ville (20 juillet 1697) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au sujet de leur élection (20 juillet 1697) ; — des consuls de Beaucaire, pour la ferme de la boucherie (22 juillet 1697) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (28 juillet 1697) ; — du prévot des marchands et échevins de Lyon, aux consuls, au sujet de l'achat des blés (15 août 1697) ; — du cardinal Spada, aux consuls, au sujet de leur élection (31 août 1697) ; — du cardinal Cenci, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa promotion au cardinalat (21 décembre 1697) ; — du cardinal Spada, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (1er janvier 1698) ; — des consuls d'Arles, pour la ferme de la boucherie (3 février 1698) ; — des consuls d'Aix, au même sujet (10 février 1698) ; — des échevins de Marseille, au même sujet (19 février 1698) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (5 mars 1698) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, leur demandant des renseignements sur la viande de boucherie (27 mai 1698) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de l'exemption pour Avignon des droits de taxe sur les biens des étrangers au royaume (7 juin 1698) ; — de M. de Fogasse La Bastie, aux consuls, au même sujet (13 juin 1698) ; — des consuls au cardinal Spada, au sujet de ses bontés pendant leur consulat (18 juin 1698) ; — de M. de Fogassé La Bastie, député de la ville à Paris, au sujet de la taxe des étrangers au royaume et du commerce de la soie (23 juin 1698) ; — de M. Vallin, aux consuls, au même sujet (23 juin 1698) ; — des consuls, aux cardinaux Spada et Albani, au sujet de leur élection (25 juin 1698) ; — de M. de Fogasse La Bastie, aux consuls, au sujet de leur élection (2 juillet 1698) ; — de Mgr Delfini, archevêque de Damas, nonce en France, aux consuls, au sujet de la taxe des étrangers au royaume (2 juillet 1698) ; — de M. de Fogasse de La Bastie, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1698) ; — de Mgr Delfini, nonce en France, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1698) ; — de M. Vallin, aux consuls, au même sujet (10 juillet 1698) ; — de M. de Maurepas, au nonce, lui annonçant que le Roi a exempté les habitants d'Avignon du droit de taxe sur les biens des étrangers au royaume (16 juillet 1698) ; — de M. de Fogasse La Bastie, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1698) ; — de M. Vallin, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1698) ; — de M. de Fogasse La Bastie, au même sujet (19 juillet 1698) ; — du cardinal Spada, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (19 juillet 1698) ; — du cardinal Panciatichi, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1698) ; — de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1698) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet de leur élection et de diverses affaires de la ville à Rome (19 juillet 1698) ; — de M. de Fogasse La Bastie, aux consuls, leur annonçant qu'il a remercié le roi, au nom de la ville, de l'exemption du droit de taxe sur les étrangers au royaume (24 juillet 1698) ; — du cardinal Cenci, aux consuls, au sujet de leur élection (28 juillet 1698) ; — de M. de Fogasse La Bastie, aux consuls, au sujet de l'exemption du droit de taxe (31 juillet 1698) ; — de Mgr Delfini, nonce en France, aux consuls, au même sujet (31 juillet 1698) ; — de M. Vallin, aux consuls, au même sujet (1er août 1698) ; — de Mgr Delfini, nonce en France, aux consuls, au même sujet (6 août 1698) ; — de M. de Fogasse La Bastie, aux consuls, au même sujet (7 août 1698) ; — du même, aux consuls,

au même sujet (9 août 1698) ; — du même, aux consuls, au même sujet (12 août 1698) ; — du cardinal Spada, aux consuls, au même sujet (16 août 1698) ; — du même, aux consuls, au même sujet (16 août 1698) ; — de Mgr Delfini, nonce en France, aux consuls, leur annonçant le départ de M. de Fogasse de La Bastie, porteur de l'exemption du droit de taxe (25 août 1698) ; — de M. Vallin, aux consuls, au sujet de l'enregistrement des lettres patentes obtenues du roi, pour l'exemption du droit de taxe (30 août 1698) ; — de Mgr Delfini, aux consuls, au même sujet (1er septembre 1698) ; — de M. Vallin, aux consuls, au même sujet (6 septembre 1698) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des bancs de la boucherie (13 septembre 1698) ; — de Mgr Delfini, nonce en France, au sujet d'une réclamation des marchands de soie et faisant connaître qu'il ne peut faire aucune instance avant qu'il n'ait l'ordre du pape (16 septembre 1698) ; — de M. Vallin, aux consuls, au sujet d'un calice d'or à offrir à Mgr Delfini, nonce en France (24 septembre 1698) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet d'une affaire de M. de Buisson, appelée en cour de Rome (11 octobre 1698) ; — de M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet de l'achat de blés (26 octobre 1698) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur exprimant ses vœux pour la Noël (6 décembre 1698) ; — du cardinal Panciatichi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (20 décembre 1698) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1698) ; — du cardinal Cenci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (2 janvier 1699) ; — de Mgr Coradini, aux consuls, au même sujet (2 janvier 1699) ; — de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1699) ; — de M. Vallin, aux consuls, au sujet d'une inscription en l'honneur du nonce (9 janvier 1699) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet des lettres patentes du roi pour l'exemption du droit de taxe et de l'inscription que la ville voulait lui consacrer (29 janvier 1699) ; — de M. Vallin, aux consuls, les remerciant d'une lettre de change de 1400 écus (12 février 1699) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, pour la ferme de la boucherie (18 février 1699) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (19 février 1699) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (20 février 1699) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (20 février 1699) ; — du R. P. Degay, curé du prieuré de Montfavet, au sujet des barres de fer du cledis de la Vierge (7 mars 1699) ; — du même, aux consuls, au même sujet (14 mars 1699) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des « bancs à vendre herbes et pour ceux de la boucherie » (28 mars 1699) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, pour la ferme de la boucherie (30 mars 1699) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet d'un différend entre les officiers de la cour de Bédarrides et ceux des cours d'Avignon (10 avril 1699) ; — de M. Vallin, aux consuls, leur envoyant ses comptes (1er mai 1699) ; — du même, aux consuls, leur envoyant les comptes de l'enregistrement des lettres patentes, pour l'exemption du droit de taxe (18 mai 1699) ; — du même, aux consuls, rendant compte de 1900 livres à lui adressées (29 mai 1699) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur donnant avis de la nomination de Mgr Filipucci, comme auditeur du pape (6 juin 1699) ; — des consuls, au cardinal Spada et à Mgr Corradini, secrétaire de la Congrégation d'Avignon, leur annonçant leur élection (24 juin 1699) ; — de Mgr Delfini, nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (9 juillet 1699) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1699) ; — du cardinal Spada, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1699) ; — de M. Corradini, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (28 juillet 1699) ; — du cardinal Delfini, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa promotion au cardinalat (5 décembre 1699) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur adressant ses vœux pour la Noel (5 décembre 1699), etc....

AA. 85. (Liasse.) — 131 pièces, papier, 3 sceaux plaqués.

1700-1702. — Correspondance des consuls. Lettres : du cardinal Spada, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noel (1er janvier 1700) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la publication de la ferme de la boucherie (17 février 1700) ; — des maire et échevins de Marseille aux consuls, au même sujet (10 mars 1700) ; — des maire et consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (14 mars 1700) ; — de Mgr Sanvitali, nommé vice-légat d'Avignon, aux consuls, au sujet de sa nomination (20 avril 1700) ; — de Jean-Baptiste de Sade de Mazan, évêque de Cavaillon, aux consuls, au sujet de l'élection de son neveu comme premier consul (27 juin 1700) ; — du cardinal Spada, aux

consuls, au sujet de leur élection (17 juillet 1700) ; — de Mgr Fieschi, archevêque d'Avignon, au même sujet (17 juillet 1700) ; — du sieur Tamisier, agent de la ville à Rome, au même sujet (17 juillet 1700) ; — de Mgr Corradini, secrétaire de la congrégation d'Avignon à Rome, au même sujet (3 août 1700) ; — de Mgr Sanvitali, aux consuls, les assurant de ses bons offices (17 août 1700) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (22 octobre 1700) ; — du sieur Tamisier, agent de la ville à Rome, aux consuls, leur adressant ses souhaits pour les fêtes de la Noël (4 décembre 1700) ; — de la marquise de Sade, au sujet de l'élection de M. de Sade au consulat (...... 1700) ; — de Mgr Fieschi, archevêque d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (1er janvier 1701) ; — du sieur Tamisier, au sujet des affaires de la ville à Rome (1er janvier 1701) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (9 janvier 1701) ; — du sieur Caserotti, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (28 janvier 1701) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (12 février 1701) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (12 février 1701) ; — du même, aux consuls, au sujet de la consécration du pape (12 février 1701) ; — des consuls de Nimes, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (18 février 1701) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (18 février 1701) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (21 février 1701) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (22 février 1701) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de l'envoi d'ambassadeurs à Rome, pour rendre hommage au pape au nom de la ville (26 février 1701) ; — du duc de Noailles, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (28 février 1701) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (18 avril 1701) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, les remerciant de l'envoi des « six médailles d'or que vous avez fait fraper aux coins de Messeigneurs les Princes. Je viens de les recevoir comme une marque prétieuse de la magnificence que vous avez fait éclater en toutes choses à la réception et durant le séjour de leurs Altesses Royales dans vostre ville » (9 mai 1701) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'entrée et de la sortie à Avignon des soies fabriquées dans les provinces de Languedoc, Provence et Dauphiné (16 mai 1701) ; — du même, aux consuls, au même sujet (30 mai 1701) ; — du cardinal Cenci, aux consuls, les assurant de sa protection (10 juin 1701) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (21 juin 1701) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, au sujet du commerce des soies (27 juin 1701) ; — de M. de Brancas-Villeneuve, premier consul de Toulouse, aux consuls, au sujet de son élection (29 juin 1701) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, au sujet du commerce des soies (11 juillet 1701) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (13 juillet 1701) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, les remerciant de l'avoir désigné comme agent de la ville à Rome (16 juillet 1701) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1701) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, au sujet du commerce de la soie (18 juillet 1701) ; — du sieur Caserotti, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet de diverses affaires (27 août 1701) ; — du sieur Tamisier, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (27 août 1701) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (28 septembre 1701) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles (7 octobre 1701) ; — du même, aux consuls, au même sujet (22 octobre 1701) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 novembre 1701) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles (19 novembre 1701) ; — de Mgr Fieschi, archevêque d'Avignon et nonce extraordinaire en France, aux consuls, au sujet de sa nonciature extraordinaire (3 décembre 1701) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, au sujet du commerce des soies (5 décembre 1701) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet des fêtes de la Noël (6 décembre 1701) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet des gabelles (17 décembre 1701) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles (17 décembre 1701) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (29 décembre 1701) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles (31 décembre 1701) ; — du sieur Caserotti, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (31 décembre 1701) ; — de Mgr Fieschi, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet de leurs souhaits pour les fêtes de la Noël (31 décembre 1701).

— de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, au sujet de leurs félicitations pour les fêtes de la Noel (11 janvier 1702) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 janvier 1702) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 janvier 1702) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (21 janvier 1702) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (28 janvier 1702) ; — du R. P. général des Jésuites, aux consuls, les remerciant de l'accueil fait aux P. Jésuites (7 février 1702) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (11 février 1702) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet (11 février 1702) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de la nouvelle imposition des gabelles (25 février 1702) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du paiement de ses honoraires pour le chirographe de la confirmation des gabelles (25 février 1702) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, au sujet des gabelles (10 mars 1702) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (11 mars 1702) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (17 mars 1702) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (19 mars 1702) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (28 mars 1702) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (27 mars 1702) ; — du sieur Levert, aux consuls, leur annonçant qu'il a remis au nonce « les livres de l'appareil fait à Avignon au passage des princes » (31 mars 1702) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, les remerciant du « livre en marroquin et ceux en papier de l'entrée de Messeigneurs les Princes en vostre ville » (1er avril 1702) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (28 avril 1702) ; — du même, aux consuls, au sujet des nouvelles impositions (22 avril 1702) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (11 mai 1702) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet d'un procès pendant à Rome entre le sieur de Beloin et M. de [illegible] avocat général (20 mai 1702) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (3 juin 1702) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la vacance de la charge de trésorier des Etats de Provence (12 juin 1702) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de la nomination du sieur de Cadecombe à la charge de juge des gabelles (1er juillet 1702) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (7 juillet 1702) ; — de Mgr Fieschi, archevêque d'Avignon, au même sujet (10 juillet 1702) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de l'infection du poisson et des mesures à prendre (10 juillet 1702) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (10 juillet 1702) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de leur élection (15 juillet 1702) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (15 juillet 1702) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet des gabelles (25 juillet 1702) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme du souquet (21 juillet 1702) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1702) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de leur élection au consulat (29 juillet 1702) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 septembre 1702) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (9 septembre 1702) ; — de Mgr Fiesqui, aux consuls, au sujet du jubilé (11 septembre 1702) — de Mgr Fiesqui, archevêque d'Avignon, aux consuls, au même sujet (18 septembre 1702) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (23 septembre 1702) ; — du même, au même sujet (4 novembre 1702) ; — des consuls, à Mgr Fiesqui, archevêque d'Avignon, nonce en France, le remerciant d'avoir obtenu un jubilé (18 novembre 1702) ; — de Mgr Fiesqui, archevêque d'Avignon, au sujet du jubilé (27 novembre 1702) ; — des consuls, au cardinal Paulucci et à Mgr Corradini, au sujet de la nouvelle année (28 novembre 1702) ; — des consuls, au cardinal d'Estrées, le remerciant de sa protection (2 décembre 1702) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 décembre 1702) ; — du même, aux consuls, au sujet du nouveau vice-légat Banchieri (12 décembre 1702) ; du cardinal d'Estrées, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (15 décembre 1702) ; — des consuls, à Mgr Fiesqui, archevêque d'Avignon, au sujet de sa nomination comme nonce extraordinaire en France (19 décembre 1702) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (20 décembre 1702) ; — de Mgr Fiesqui, archevêque d'Avignon, aux consuls, les remerciant

de leurs souhaits de la Noel (20 décembre 1702) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1702), etc....

AA. 86. (Liasse.) — 137 pièces, papier, 3 sceaux plaqués.

1703-1704. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls au sieur Caserotti, au sujet de la nomination de Mgr Banchieri comme vice-légat (1er janvier 1703) ; — des consuls, au même, au sujet des affaires de la ville à Rome (10 janvier 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (13 janvier 1703) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, au même sujet (20 janvier 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (27 janvier 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, leur annonçant qu'il a présenté leur lettre au nouveau vice-légat (27 janvier 1703) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (5 février 1703) ; — des consuls d'Arles, au même sujet (5 février 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville, à Rome (6 février 1703) ; — des consuls, à Mgr Corradini, au sujet du refus des membres de l'Université et du clergé de supporter les nouvelles impositions (7 février 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (10 février 1703) ; — du même, au même sujet (27 février 1703) ; — des consuls, au sieur Caserotti, au sujet du procès intenté par Lucrèce de Joannis et Alexandre d'Orléans, de Bédoin, pour être mis en possession du fief de Bédoin et autres biens ayant appartenu au colonel Pompée Catilina (7 mai 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du procès de la ville contre le juge des gabelles (10 mai 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet (10 mai 1703) ; — du cardinal Cenci, aux consuls, les assurant de sa protection (10 mai 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec le sieur de Cadecombe, juge des gabelles (13 mars 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (13 mars 1703) ; — du même, aux consuls, au sujet du départ de Rome du nouveau vice-légat : « Monseigneur Banquieri partira dans sept ou huict jours pour estre en Avignon tout le mois d'Avril » (24 mars 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles (7 avril 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet des gabelles (7 avril 1703) ; — du même, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (21 avril 1703) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, au sujet du commerce de la soie (28 mai 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du balottage des viguiers et des juges (8 mai 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de l'affaire du juge des gabelles (19 mai 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet (16 juin 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet des gabelles (30 juin 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (30 juin 1703) ; — des consuls, à Mgr Gualterio, nonce en France, au sujet de l'arrêt interdisant la sortie de l'argent du royaume (2 juillet 1703) ; — de Mgr Fiesqui, archevêque d'Avignon et nonce en France, aux consuls, au sujet du jubilé (5 juillet 1703) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (7 juillet 1703) ; — des consuls, au sieur Caserotti, au sujet de l'affaire de M. de Cadecombe, juge des gabelles (11 juillet 1703) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (14 juillet 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de leur élection (14 juillet 1703) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1703) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, au sujet de l'arrêt sur la sortie de l'argent hors du royaume (23 juillet 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (28 juillet 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de l'affaire du juge des gabelles (28 juillet 1703) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (30 juillet 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de l'affaire du juge des gabelles (2 août 1703) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de leur élection au consulat (11 août 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de l'affaire du juge des gabelles (11 août 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (22 août 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de la juridiction prétendue par le recteur de Carpentras (8 septembre 1703) ; — de M. de Chamillard, aux consuls, leur déclarant « que l'intention du Roy est que les habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin estant regardés comme regnicoles, jouyssent de la liberté accordée pour le transport des grains d'une province à une autre » (18 septembre 1703) ; — des consuls d'Arles, aux

consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (19 septembre 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (22 septembre 1703) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet de l'affaire du sieur de Cadecombe, juge des gabelles (3 octobre 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet (6 octobre 1703) ; — du sieur Voyat, aux consuls, leur envoyant un placard annonçant l'établissement du coche de Roanne sur la Loire (2 novembre 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (3 novembre 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de l'affaire du juge des gabelles (3 novembre 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (17 novembre 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet (17 novembre 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (1er décembre 1703) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (15 décembre 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des biens du colonel Pompée Catilina (15 décembre 1703) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (15 décembre 1703) ; — de Mgr Fiesqui, archevêque d'Avignon et nonce extraordinaire en France, au même sujet (27 décembre 1703) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du juge des gobelles (29 décembre 1703) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (8 janvier 1704) ; — des consuls, au sieur Tamisier, au sujet du juge des gabelles (9 janvier 1704) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (12 janvier 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de la juridiction du vice-légat et du recteur de Carpentras (12 janvier 1704) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (12 janvier 1704) ; — des consuls de Bollène, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (18 janvier 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles (26 janvier 1704) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (28 janvier 1704) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (28 janvier 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (29 janvier 1704) ; — du même, aux consuls, au même sujet (23 février 1704) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (26 février 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (8 mars 1704) ; — du même, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (22 mars 1704) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, au même sujet (22 mars 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (18 avril 1704) ; — des consuls et viguier de Montpellier, aux consuls, au sujet d'un vol commis (2 mai 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de M. de Cadecombe, juge des gabelles (3 mai 1704) ; — des consuls, aux consuls de Montpellier, au sujet de Michel Commis, accusé de vol (5 mai 1704) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (6 mai 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (17 mai 1704) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (20 mai 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (27 mai 1704) ; — du même, aux consuls, au même sujet (31 mai 1704) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, pour le remercier de ses bonnes grâces (4 juin 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (14 juin 1704) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, les assurant de sa protection (28 juin 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des lettres adressées au cardinal Paulucci et à Mgr Corradini (28 juin 1704) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de la judicature des gabelles (8 juillet 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles (12 juillet 1704) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, au sujet de leur élection (12 juillet 1704) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1704) ; — du même, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (26 juillet 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des dommages « que font les bêtes lainues dans le terroir de vostre ville par le bestail des ecclésiastiques » (9 août 1704) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de leur élection (23 août 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de la juridiction du vice-légat et du recteur de Carpentras (6 septembre 1704) ; — de Mgr Fiesqui, archevêque d'Avignon et nonce extraordinaire en France, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (11 septembre 1704) ; — de Mgr Gualterio, nonce ordinaire en France, aux consuls, au sujet de la naissance du duc de Bretagne (14 septembre 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de la juridiction du vice-légat et du recteur de Carpentras (20 septembre 1704) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet

de la ferme de la boucherie (22 septembre 1704) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (4 octobre 1704) ; — du comte de Villefranche, aux consuls, au sujet de la naissance du duc de Bretagne (7 octobre 1704) ; — de Mgr Fiesqui, aux consuls, au même sujet (8 octobre 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de la juridiction du vice-légat et du recteur de Carpentras (18 octobre 1704) ; — du comte de Villefranche, aux consuls, leur rendant compte des sentiments de la cour de France à l'égard de la ville (18 octobre 1704) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du paiement par les ecclésiastiques, des nouvelles impositions (28 octobre 1704) ; — de Mgr Gualterio, nonce ordinaire en France, aux consuls, les remerçiant de leurs félicitations (25 octobre 1704) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de l'imposition des gabelles (11 novembre 1704) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (12 décembre 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (15 décembre 1704) ; — du comte de Villefranche, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la cour de France et des dispositions du Roi à l'égard de la ville (22 décembre 1704) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (27 décembre 1704) ; — de Mgr Fiesqui, archevêque d'Avignon et nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection (28 décembre 1704) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (30 décembre 1704), etc....

AA. 87. (Liasse.) — 92 pièces, papier, 1 sceau plaqué.

1705-1706. — Correspondance des consuls. — Lettres : du sieur Tamisier aux consuls, au sujet du refus de l'Université et du clergé de contribuer aux nouvelles impositions (10 janvier 1705) ; — de Mgr Gualterio, nonce ordinaire en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (12 janvier 1705) ; — du sieur Caserotti, au sujet des affaires de la ville à Rome (24 janvier 1705) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, au sujet de la judicature des gabelles (24 janvier 1705) ; — du sieur Tamisier aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 10 écus et au sujet du refus de l'Université et du clergé de payer les nouvelles impositions (24 janvier 1705) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet des gabelles (7 février 1705) ; — des échevins de Marseille aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (13 février 1705) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (14 février 1705) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 41 écus 66 baioques, monnaie romaine, montant de ses honoraires annuels comme agent de la ville à Rome (21 février 1705) ; — de Mgr Fiesqui, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet d'une assemblée du clergé pour traiter les affaires pendantes entre la ville et le corps des ecclésiastiques (22 février 1705) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (22 février 1705) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (21 mars 1705) ; — du même, aux consuls, au même sujet (21 mars 1705) ; — de Mgr Fiesqui, archevêque d'Avignon, aux consuls, leur annonçant sa nomination à l'archevêché de Gênes (13 avril 1705) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la farine (15 mai 1705) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (15 mai 1705) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome et leur annonçant que le Pape n'a pas encore fait choix d'un archevêque pour remplacer Mgr Fiesqui (30 mai 1705) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, au sujet de l'élection du conseiller et de l'assesseur (27 juin 1705) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (6 juillet 1705) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet (10 juillet 1705) ; — de Mgr Sinibaldi Doria, aux consuls, au sujet de sa nomination à la vice-légation (10 juillet 1705) ; — de Mgr Corradini, aux consuls au sujet de leur élection (11 juillet 1705) ; — de Mgr F.-M. de Gonteri, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet de sa nomination « della mia publica destinazione a cotesta loro nobilissima et antichisima chiesa » (22 juillet 1705) ; — des consuls, à Mgr de Gonteri, au sujet de sa nomination à l'archevêché d'Avignon (.. juillet 1705) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (28 juillet 1705) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de leur élection (8 août 1705) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (5 septembre 1705) ; — de Mgr de Gonteri, archevêque d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations au sujet de sa prise de possession (20 octobre 1705) ; — du sieur Caserotti, aux consuls,

leur adressant ses souhaits de Noel (12 decembre 1705) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (12 decembre 1705) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (26 décembre 1705) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noel (26 decembre 1705) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1705) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la nouvelle année (10 janvier 1706) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (27 janvier 1706) ; — de Mgr Corradini, secrétaire de la congrégation d'Avignon, aux consuls, les assurant de sa protection (3 février 1706) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (6 février 1706) ; — du même, aux consuls, au sujet des nouvelles impositions (20 février 1706) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet et les remerciant du paiement de ses honoraires (20 février 1706) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, les assurant de sa protection (20 février 1706) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (5 mars 1706) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (5 mars 1706) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 mars 1706) ; — du même, aux consuls, les remerciant du paiement de ses honoraires (18 avril 1706) ; — de M. de Montmort, aux consuls, leur envoyant l'état des marchandises et denrées nécessaires pour la fourniture générale des galères et hôpitaux pendant l'année 1707 et les suivantes (28 avril 1706) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (1er mai 1706) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet (1er mai 1706) ; — des consuls, à Mgrs Gualterio et Fiesqui, sur leur élection au cardinalat (28 mai 1706) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur annonçant la promotion de dix neuf cardinaux et leur envoyant la liste : « Vous aurez encore sceu comme Mgr Banchieri a esté fait secrétaire de la congregation, *De Propaganda Fide*, une des principales congrégations et comme Mgr Doria, gènois a esté déclaré votre nouveau vice légat » (29 mai 1706) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (12 juin 1706) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet (12 juin 1706) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, les remerciant de leurs felicitations pour sa promotion au cardinalat (21 juin 1706) ; — des consuls, à Mgr Bechetti, au sujet de sa nomination comme secrétaire de la congrégation d'Avignon (23 juin 1706) ; — des consuls, à Mgr Doria, pour sa nomination à la vice-légation (23 juin 1706) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, les remerciant de leurs compliments (26 juin 1706) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur annonçant la remise de leurs lettres adressées au cardinal Paulucci et à Mgr Corradini (26 juin 1706) ; — du cardinal Fiesqui, aux consuls, les remerciant de leurs compliments pour sa promotion au cardinalat et les assurant de sa protection envers la ville (26 juin 1706) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, les remerciant de leurs compliments (10 juillet 1706) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (10 juillet 1706) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur annonçant qu'il a remis leurs lettres à Mgrs Doria, nouveau vice-légat et Bechetti, secrétaire de la congrégation d'Avignon (10 juillet 1706) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1706) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur annonçant la remise de leurs lettres à Mgrs Fiesqui, Sanvitali et Caserotti (24 juillet 1706) ; — de Mgr Sanvitali, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (24 juillet 1706) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de leur élection (24 juillet 1706) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1706) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1706) ; — des consuls, à Mgrs Paulucci et Bechetti, au sujet de l'impôt de la capitation (4 août 1706) ; — de Mgr Sinibaldi Doria, aux consuls, au sujet de leur élection (7 août 1706) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au même sujet et au sujet de difficultés avec l'archevèque (10 août 1706) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (16 août 1706) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au sujet de l'impôt de capitation (21 août 1706) ; — du sieur Tamisier, aux consuls : « Je vous donne avis comme Mgr Doria a embarqué toutes ses hardes qui vont à droicture en Avignon et luy a dit vouloir partir pour Gènes aujourd'huy ou lundi qui sera après-demain » (21 août 1706) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la fourniture de la glace (23 août 1706) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 octobre 1706) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des nouvelles impositions (2 octobre 1706) ; — du même, aux consuls, au sujet de la judicature des

gabelles (13 novembre 1706) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, sur son arrivée à Rome (13 novembre 1706) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet des droits d'entrée, du souquet et autres impositions (19 novembre 1706) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (27 novembre 1706) ; — du même, aux consuls, au même sujet (30 novembre 1706) ; — de Mgr le Nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour les fêtes de la Noël (7 décembre 1706) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1706), etc...

AA. 88. (Liasse.) — 135 pièces papier, 2 sceaux plaqués.

1707-1708. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (8 janvier 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de la prorogation des gabelles (8 janvier 1707) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet de la judicature des gabelles (8 janvier 1707) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (11 janvier 1707) ; — du même, aux consuls, au sujet du collège de Senanque (21 janvier 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles (22 janvier 1707) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (22 janvier 1707) ; — de Mgr Sanvitali, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (22 janvier 1707) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du collège de Senanque et du juge des gabelles (5 février 1707) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (5 février 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de la nouvelle ferme de la gabelle (5 février 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du chirographe pour la confirmation des gabelles (19 février 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du collège de Senanque (5 mars 1707) ; — des consuls de Nimes, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (5 mars 1707) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (5 mars 1707) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (9 mars 1707) ; — des échevins de Marseille, au même sujet (18 mars 1707) ; — de Mgr le nonce en France, aux consuls, au sujet de la députation au Roi (21 mars 1707) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (23 mars 1707) ; — de M. de Montaigu, député de la ville au Roi, aux consuls, les avisant de son arrivée à Paris (14 avril 1707) ; — de M. Caserotti, aux consuls, leur annonçant sa renonciation à l'agence de la ville à Rome (16 avril 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du collège de Senanque (30 avril 1707) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au sujet de la députation au Roi (30 avril 1707) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, leur donnant des nouvelles de son ambassade : « Se fut dimanche premier may que j'eus l'onneur de faire mon compliment au nom de la ville à Sa Majesté, qui le receut très gratieusement et y répondit dans des termes très sensibles pour la ville » (2 mai 1707) ; — du sieur Caserotti, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (7 mai 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de l'affaire du syndicat de M. de Vervins (14 mai 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des affaires du collège de Sénanque et du syndicat de M. de Vervins (20 mai 1707) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de la députation de M. de Montaigu (23 mai 1705) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet du choix de l'abbé Barli comme agent de la ville à Rome (28 mai 1707) ; — de Mgr Bechetti au même sujet (28 mai 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (28 mars 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi comme agent (28 mai 1707) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet du choix de l'abbé Barli comme agent de la ville (27 mai 1707) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet du préjudice causé au commerce de la ville dans le royaume (30 mai 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de la confirmation des gabelles (11 juin 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du collège de Sénanque et du syndicat de M. de Vervins (11 juin 1707) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, ler remerciant de leurs compliments (11 juin 1707) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet des soies et des Tiersutaux (11 juin 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des gabelles et du syndicat de M. de Vervins (25 juin 1707) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet du commerce de la soie (27 juin 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du syndicat de M. de Vervins (9 juillet 1707) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de leur sortie de charge (9 juillet 1707) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (11

juillet 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (23 juillet 1707) ; — de M. de Lamoignon de Basville, aux consuls, les assurant de ses bons offices (29 juillet 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du commerce des soies (9 août 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de leur élection (1er octobre 1707) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de sa nomination comme assesseur du Saint Office (1er octobre 1707) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection (1er octobre 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du commerce des soies (1er octobre 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de leur élection (1er octobre 1707) ; — du sieur Borzo, aux consuls, au sujet du commerce de la soie (6 octobre 1707) ; — des consuls à Mgrs Paulucci, Banchieri, Barli et Tamisier, au sujet du syndicat de M. de Vervins (11 octobre 1707) ; — des consuls, au nonce en France, au sujet de la sortie des blés (12 octobre 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du syndicat de M. de Vervins (15 octobre 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du syndicat de M. de Vervins (15 octobre 1707) ; — de Mgr Sanvitali, aux consuls, au sujet de leur élection (15 octobre 1707) ; — du nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection (17 octobre 1707) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet du syndicat de M. de Vervins (29 octobre 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du syndicat de M. de Vervins (29 ociobre 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du juge des gabelles (12 novembre 1707) ; — du même, aux consuls, au même sujet (26 novembre 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur envoyant des vœux pour la Noel (10 décembre 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du syndicat de M. de Vervins (10 décembre 1707) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 6 pistoles pour ses honoraires (24 novembre 1707) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du recteur de l'hopital de la Trinité et du juge des gabelles (24 décembre 1707) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (24 décembre 1707) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour les fêtes de la Noel (7 janvier 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de M. de Vervins (7 janvier 1708) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, les assurant de sa protection (8 janvier 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'affaire de M. de Vervins (20 janvier 1708) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (4 février 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (4 février 1708) ; — des consuls de Grenoble, aux consuls, au sujet de la fourniture de la glace et de la neige à la ville (16 février 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du commerce de la soie (18 février 1708) ; — de la duchesse de Gadagne, aux consuls, au sujet de l'envoi du blé (28 février 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (17 mars 1708) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du syndicat de M. de Vervins (17 mars 1708) ; — de M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, aux consuls, leur demandant de faire placarder les affiches qu'il leur envoie (24 avril 1708) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des Pères de la Trinité (28 avril 1708) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet d'une levée d'hommes et d'officiers dans les États Pontificaux (4 juin 1708) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du commerce du tabac (23 juin 1708) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les assurant de sa protection (23 juin 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du commerce du tabac (23 juin 1708) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet d'une levée d'hommes et d'officiers pour le service de Sa Sainteté (... juin 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du commerce du tabac (7 juillet 1708) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (7 juillet 1708) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de la cessation de leurs fonctions (12 juillet 1708) ; — du même, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1708) ; — de Mgr Sanvitali, aux consuls, au sujet du commerce du tabac (21 juillet 1708) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de leur élection (21 juillet 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1708) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (4 août 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du recteur du collège St-Nicolas (18 août 1708) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de la levée d'hommes et d'officiers pour le service de Sa Sainteté (18 août 1708) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (18 août 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du recteur du collège de St Nicolas (1er septembre 1708) ; — du sieur

Tamisier, aux consuls, au sujet des Pères de la Mission (1er septembre 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du recteur du collège St-Nicolas (15 septembre 1708) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur annonçant qu'il a remis au pape leur mémoire sur les collèges de la ville (15 septembre 1708) ; — de l'abbé Barli, au consuls, au sujet de la congrégation *De Propaganda fide* et des collèges de la ville (27 septembre 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (29 septembre 1708) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (27 octobre 1708) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (27 octobre 1708) ; — de Mgr Sanvitali, aux consuls, au sujet de la levée d'hommes (27 octobre 1708) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du paiement des armes des soldats levés pour le service de Sa Sainteté (10 novembre 1708) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des collèges de la ville et demandant la copie de l'acte de fondation du collège du Roure (8 décembre 1708) ; — du même, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (22 décembre 1708) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur accusant réception de ses honoraires (22 décembre 1708) ; — de Mgr Salviati, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de la Noël (31 décembre 1708), etc...

AA. 89. (Liasse.) — 228 pièces, papier, 61 sceaux plaqués.

1709. Janvier-Juin. — Correspondance des consuls. — Lettres : de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (5 janvier 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la Cour de Rome : « L'affaire du pape avec l'Empereur estant descousue plus que jamais et ses ministres sont si embarrassez qu'ils ne donnent aucune responce positive à tout ce qu'on leur demende » (5 janvier 1709) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les assurant de la bienveillance du pape envers la ville (5 janvier 1709) ; — du même, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de la Noël (5 janvier 1709) ; — du même, aux consuls, au sujet des difficultés entre les notaires d'Avignon et ceux du Comtat Venaissin (5 janvier 1709) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la nomination du trésorier de la province de Provence (5 janvier 1709) ; — du nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la nouvelle année (6 janvier 1709) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (6 janvier 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls : « La guerre du pape est finie et il a fait licentier quasy tous les officiers des troupes estrangères qui s'en retournèrent à leur pays et ainsy le pape qui est tout charitable ne voudra pas graver davantage ses subjets » (2 février 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, leur accusant réception de la copie de l'acte de fondation du collège du Roure (2 février 1709) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (18 février 1709) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (19 février 1709) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (20 février 1709) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (25 février 1709) ; — de l'abbé Borio, aux consuls, au sujet d'une demande à faire à M. de Torcy, pour la sortie de blés pour la provision de la ville (8 mars 1709) ; — du sieur Barrême, aux consuls, au même sujet (11 mars 1709) ; — du sieur Meissonnier, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés (19 mars 1709) ; — du sieur Vaugier, aux consuls, au même sujet (19 mars 1709) ; — de M. de Lamoignon-Basville, aux consuls, leur exprimant ses regrets de ne pouvoir envoyer des blés : « J'ay expliqué à M. le marquis de Castellet l'état où je suis pour les bleds, la cessation entière de ce commerce, les peines immenses que j'ay à pourvoir aux nécessités pressantes qui ne peuvent mieux paraître que par le refus que je suis obligé de faire d'envoyer des bleds à Marseille et à Toulon. Je compatis autant que je le dois à la situation violente ou vous estes » (20 mars 1709) ; — du nonce en France, aux consuls : « Je ne manqueray pas de donner toute mon attention et mes soins auprès des ministres pour obtenir l'extraction que vous désirez de quelque quantité de bled de vos provinces voisines » (11 mars 1709) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls : « Je voudrois de tout mon cœur que la Provence eût en elle-même des ressources suffisantes pour ayder d'aussi bons voisins et du commerce duquel nous nous sommes toujours si bien trouvés » (21 mars 1709) ; — de l'abbé de La Bastie, aux consuls, les assurant de son dévouement à la ville (21 mars 1709) ; — du prévôt des marchands de Lyon, aux consuls, les assurant qu'il fera tout son possible pour l'envoi de blés (22 mars 1709) ; — du duc de Caderousse, aux consuls,

les assurant de son dévouement pour la ville (24 mars 1709) ; — de M. de Velleron, aux consuls, au sujet des demandes de blé. « Notre affaire ne dépend point de M. de Torcy, c'est à M. Desmarets à qui il faut s'adresser. Il m'a témoigné être fort sensible à notre peine mais il m'a répondu que la Provence étoit dans un état pitoyable, que Marseille et Toulon étoient à la veille de n'avoir point de pain, que l'on avoit été obligé d'envoyer des vaisseaux en Barbarie pour y chercher du bled, et qu'il étoit à craindre que ces vaisseaux ne revinssent pas à cause que ces ennemis sont maîtres de ces mers là, qu'à l'égard du Dauphiné, le bled y estoit d'une cherté extrême, que l'intendant mandoit qu'il y avoit à craindre d'en manquer, que le Languedoc n'en estoit pas extrêmement fourni d'autant plus qu'on avoit été obligé d'en prendre pour les troupes du Roussillon » (25 mars 1709) ; — de M. Vaugier, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés (27 mars 1709) ; — de M. Vaugier, de Mormoiron, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés. « Je ne puis vous envoier du bled parce qu'on a faict une serrée si terrible dans ces provinces, tous ceux qui seront trouvé ou pris par les paisans condamnés à quatre cent livres d'amende, le bled et les chevaux confisqués et les hommes menés en prison aux plus voisines » (28 mars 1709) ; — de la comtesse de Brancas, aux consuls. « J'ay été sensible à la triste et déplorable situation de vostre ville... et ay publié la misère d'Avignon dans tous les androits ou j'ay cru que cela pouvoit avoir quelque effet » (29 mars 1709) ; — du sieur Vaugier, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés (30 mars 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls. « Je suis allé rendre à Mgr le cardinal Paulucci la lettre que vous lui avez escrite et je lui ay exagéré de mon mieux la grande misère de vostre ville, à cause de la disette du bled : Son Eminence m'a dit qu'elle la représentera au Pape, mais que Sa Sainteté n'y pourra pas remédier d'ici car, dans tout son Estat d'Italie, il ya la mesme misère » (30 mars 1709) ; — de M. de Velleron, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches « pour sollicter les ministres pour qu'ils nous donnent les secours que je leur ay demandés de vostre part. J'ay esté aujourd'huy chez M. Desmarais pour scavoir s'il avoit une response de M[illegible] les Intendants de Bourgogne, Dauphiné, Languedoc et Provence. Il m'a dit que ses Messieurs luy avoit mandé l'estat où leur province estoit, que la Provence, le Languedoc et Dauphiné estoit absolument réduit dans un estat à n'en pouvoir tirer aucun secours, qu'on avoit esté obligé de tirer des bleds de Messe, en Lorraine et de la Bourgogne pour faire subsister la ville de Lion; la Guienne et le Lyonnais, que s'il me donnoit un ordre pour faire sortir des bleds de ses quatre provinces, qu'il faudroit pour l'exécution,que le Roy y envoya des troupes, que le peuple ne manqueroit pas de prendre les armes pour s'y opposer et que nous n'estions pas dans un temps où il fallut risquer pareille chose » (2 avril 1709) ; — du sieur de Montal, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches près de l'intendant du Dauphiné à Grenoble, pour obtenir l'envoi de blés. « Et me respondit qu'il estoit hors d'estat de donner aucun soulagement, de quoy il estoit très faché et qu'il estoit obligé luy mesme de demander du secours aux provinces voisines. Il est très vray, Messieurs, qu'ont est icy, dans une grande disette et qu'il arriva, le mesme jour que je luy parlay, une émeute que les femmes excitèrent, à cause que le blé manqué au marché. Le parlement se donne beaucoup de mouvement pour appaisé le murmure du peuple et pour faire ouvrir les greniers, ce qui n'empesche pas que le blé ne soit toujours fort rare et cher. On attend des ordres de la Cour pour en pouvoir tirer de l'Orléanois mais, en attendant, il ne laisse pas que d'être vendu à haut prix » (3 avril 1709) ; — du sieur Reynard, aux consuls, leur annonçant l'envoi de blé de Sault (4 avril 1709) ; — du sieur Vaugier, aux consuls, au même sujet (5 avril 1709) ; — de M. Desmarets, au duc de Caderousse. « Je vous avouerai qu'il est impossible, dans la situation présente de faire passer, à Avignon, aucun secours du Dauphiné, du Languedoc ny de la Provence parce que ces provinces elles mesmes ou dépourvues naturellement ou épuisées par les grandes quantités de grains qu'on en a tirés depuis la dernière récolte ne peuvent plus en donner sans s'exposer aux plus grands inconvénients » (6 avril 1709) ; — de M. Vaugier, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés (7 avril 1709) ; — des consuls de Bonnieux, aux consuls, au sujet de l'établissement d'un entrepôt de grains dans leur ville (9 avril 1709) ; — de M. de Velleron, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (10 avril 1709) ; — de M. Teyssier, aux consuls, au sujet d'achats de blé (12 avril 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (12 avril 1709) ; — de M. de Vervins, aux consuls. « J'ay creu devoir

faire représenter à Sa Sainteté le besoin où le peuple se trouvoit et la supplier d'avoir la bonté de vouloir y envoyer du blé. Nostre Saint Père se trouva tout disposé à secourir son peuple » (13 avril 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés de Rome. « Sa Sainteté ordonna qu'on en envoya mille rubie qui sont environ 1400 saumées » (13 avril 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (13 avril 1709) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (13 avril 1709) ; — de M. de Velleron, aux consuls, les informant qu'il sollicite des secours en blé de M. Desmarets (13 avril 1709) ; — de M. de Velleron, aux consuls, au sujet de ses démarches pour obtenir des secours près de M. Desmarets. « Je lui ay fait voir dans quelle nécessité où vous vous trouviés et combien il étoit nécessaire de vous secourir promptement. Il m'a fait voir l'état déplorable où se trouve la Provence, le Languedoc et le Dauphiné et presque tout le royaume qui n'est guères en état suivant ce qu'il m'a dit, de vous donner aucuns secours.... Il m'a même encore répété que s'il me donnoit les ordres que je lui demandoi qu'il seroit impossible de venir à bout de l'exécution sans avoir des troupes, que les peuples s'opposeroient eux-mêmes au transport de leur bled » (15 avril 1709) ; — des consuls, à Mgr Bechetti, réclamant des secours en blé « pour empêcher la ruine totale dont nous sommes menacés » (16 avril 1709) ; — de M. de Velleron, aux consuls, au sujet de ses démarches auprès de M. Desmarets : « J'auray l'honneur de le voir et de le solliciter pour ne pas perdre un moment pour nous tirer de l'état affreux où vous estes » (17 avril 1709) ; — du même, aux consuls, « je demanderay les passeports pour le bled que vous attendés par les galères de Notre Saint Père le Pape, M. le cardinal de Janson a eu ce soir nouvelle de Rome que l'on faisoit l'armement des galères à Sivita-Vequia et que l'on croyoit qu'elles passeroient en France.... Je crains fort que les troubles qui sont arrivés à Marseille ausy bien qu'à Grenoble ne nous fasse du tort joint au mauvais état où sont les provinces car il paroit que tout le royaume est réduit à la même nécessité, l'on s'en ressent en ce pais et comme partout ailleurs et si le seigneur n'y met la main, nous sommes à la veuille de bien des malheurs » (20 avril 1709) ; — du comte de Grignan, aux consuls, « j'ay veu avec douleur que la disette du bled estoit considérablement augmentée dans Avignon, les provinces voisines sont malheureusement dans le mesme estat et c'est cette raison qui empêche de donner des ordres pour porter de ces provinces du secours à vostre ville » (22 avril 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés de Rome pour secourir la ville (23 avril 1709) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (23 avril 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet, « le cardinal Paulucci a dit ce matin que les galères partiront mardi 30 du courant avec les barques qui vous portent mille rubiē de bled. On a donné expérence que Sa Sainteté en mendera une autre quantité après qu'on aura sceu que ces mille rubiē seront passez et arrivez en Avignon, ne voulant pas présentement risquer une plus grande quantité » (23 avril 1709) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (24 avril 1709) ; — de M. de Velleron, aux consuls, leur donnant des nouvelles de ses démarches près de MM. Desmarets et de Torcy, pour obtenir des secours en blé (24 avril 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de l'envoi de barques chargées de 1.000 rubiē de blé « escortées par les galères de sa Sainteté » (27 avril 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (27 avril 1709) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, pour la formation d'une société pour les approvisionnements entre les villes du Martigues, de Tarascon et d'Avignon (1er mai 1709) ; — du sieur Senchon, aux consuls, au sujet des approvisionnements de blé (1er mai 1709) ; — du même, aux consuls, au même sujet (2 mai 1709) ; — de Mgr Sanvitali, aux consuls, leur annonçant des envois de blé (4 mai 1709) ; — du sieur Teyssier, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés de Provence (6 mai 1709) ; — de Mgr de Vintimille, archevêque d'Aix, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés de Provence, « c'est prudence à vous autres de presser le pape de diligenter les secours qu'il vous promet car la disette extrême des bleds où nous sommes présentement suspend et arrête toute bonne volonté » (8 mai 1709) ; — de M. de Velleron, aux consuls, au sujet du passage en Provence des blés envoyés par le pape (10 mai 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, leur annonçant le départ de Civita-Vecchia des galères pontificales et des tartanes chargées de blé pour la ville (12 mai 1709) ; — des consuls de Lapalud, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés (15 mai 1709) ; — de M. de Brissac, aux consuls, au sujet des blés envoyés par le pape et de leur passage en Provence (17 mai 1709) ; — du même, aux consuls, au même

sujet (18 mai 1709) ; — de M. Desmarets, au vice-legat : « J'ay rendu compte au Roy des secours de grains que la ville d'Avignon demandoit. Sa Majesté eut esté fort portée à les accorder si la disette générale et la grande consommation des armées n'y eut mis autant d'obstacles » (23 mai 1709) ; — de M. de Velleron, aux consuls, « je suis persuadé, comme vous, qu'il est important à cette ville de faire au plus tôt révoquer l'arrêt du conseil donné dans le mois d'avril dernier et qui défend le transport des bleds pour le Comtat » (24 mai 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du paiement des blés envoyés à la ville (25 mai 1709) ; — du même, aux consuls, au sujet des blés envoyés par le Pape et de la demande d'un nouveau secours (25 mai 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls : « Les barques qui vous portent les 1.000 rubbiè partirent, il y a une douzaine de jours avec les galères du Pape. Les dernières nouvelles que nous avons sont qu'elles estoient à Livourne ayant soufert une furieuse tempeste qui a escarté une barque dont on n'a aucune nouvelle » (25 mai 1709) ; — de M. de Brissac, à M. Desmarets, député de la ville, au sujet de l'escorte à fournir pour le transport des blés destinés à la ville (27 mai 1709) ; — des consuls des Martigues, aux consuls, au sujet de l'arrivée des blés pour la ville, « Il ne dépandra pas de nons et de nos habitans que votre bled ne soit rendu dans Avignon en toute sécurité » (28 mai 1709) ; — de M. de Brissac, aux consuls, « j'appris hier au soir par M. l'Intendant que les galères du Pape estoient arrivées à Gènes sans avoir escorté les barques de blé qui sont restées à Civita-Vecchia et que ces galères doivent aller quérir » (29 mai 1709) ; — de MM. de Vaucluse, de Crozet, Desmarets et Senchon, délégués de la ville, aux consuls, au sujet du passage des blés destinés à la ville (30 mai 1709) ; — de M. de Brissac, aux consuls, au même sujet (3 juin 1709) ; — des consuls de Pernes, aux consuls, leur déclarant l'impossibilité de fournir du blé (3 juin 1709) ; — des consuls de Bédoin, aux consuls, au même sujet (6 juin 1709) ; — des consuls de Caromb, aux consuls, au même sujet (6 juin 1709) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (6 juin 1709) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet du transport des blés destinés à la ville (8 juin 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de l'arrivée à Gènes des barques chargées de blé pour l'approvisionnement de la ville (8 juin 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (8 jvin 1709) ; — du sieur Teyssier, aux consuls, leur annonçant l'arrivée « de la flotte chargée de blé en la quantité de trente mille charges » (9 juin 1709) ; — de M. de Velleron, aux consuls, leur annonçant la remise à l'abbé Goujon, de l'imprimé des privilèges de la ville (10 juin 1709) ; — des consuls du Thor, aux consuls, leur exprimant le regret de ne pouvoir fournir du blé (10 juin 1709) ; — des consuls de Carpentras, au même sujet (11 juin 1709) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (11 juin 1709) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, leur demandant de leur faire connaître l'arrivée de M. de Grignan (13 juin 1709) ; — des consuls des Martigues, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés (16 juin 1709) ; — des consuls de Bonnieux, aux consuls au même sujet (17 juin 1709) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet du passage en Provence de 200 quintaux de ris pour l'approvisionnement de la ville (19 juin 1709) ; — de M. d'Anfossy, aux consuls, au sujet des passeports à obtenir pour le passage des blés (19 juin 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des impositions pour le paiement des approvisionnements de la ville (22 juin 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (22 juin 1709) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (22 juin 1709) ; — de M. Desmarets, à M. Lebret, intendant de Provence, pour le libre passage de blés destinés à la ville (23 juin 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, au sujet de l'arrivée de blés pour l'approvisionnement de la ville (25 juin 1709) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au même sujet (29 juin 1709) ; — de M. de Vernegue, aux consuls, au même sujet (30 juin 1709), etc...

AA. 90. (Liasse.) — 399 pièces, papier, 75 sceaux plaqués.

1709. Juillet-Décembre. — Correspondance des consuls. — Lettres : du sieur Senchon, aux consuls, au sujet de l'achat de ris pour la ville (1er juillet 1709) ; — des consuls de Pernes, aux consuls, leur demandant d'envoyer du blé (1er juillet 1709) ; — du sieur Anfossy, aux consuls, au sujet de l'arrêt du conseil interdisant la sortie des blés du royaume (3 juillet 1709) ; — des consuls à Mgrs le cardinal Paulucci, Sanvitali, Banchieri, Bechetti, au sujet de leur élection (3 juillet 1709) ; — de M. de Grignan,

aux consuls, au sujet de leur élection (4 juillet 1709) ; — du commandant Malaspina, aux consuls, au sujet de l'arrivée des blés à la tour de Bouc (5 juillet 1709) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au sujet du paiement des chevaux et de mulets loués pour le transport du riz à Avignon (5 juillet 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'envoi des blés accordés à la ville (6 juillet 1709) ; — de MM. Barthélemy et Senchon, aux consuls, au sujet de l'envoi de riz pour l'approvisionnement de la ville (6 juillet 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet d'un mémoire contre les prétentions des fermiers généraux (6 juillet 1709) ; — des consuls, à l'intendant de Provence, pour obtenir le libre passage des blés venant d'Italie (7 juillet 1709) ; — de MM. Barthélemy et Senchon, aux consuls, au sujet du transport des blés destinés à la ville (8 juillet 1709) ; — de M. de Vernègue, aux consuls leur annonçant l'envoi de trois charrettes chargées de blé (8 juillet 1709) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au sujet de leur élection (8 juillet 1709) ; — de MM. Barthelemy et Senchon, au sujet d'achats de blé pour la ville (9 juillet 1709) : — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet du transport des blés et riz destinés à la ville (10 juillet 1709) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, au sujet de leur élection (10 juillet 1709) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet du transport des blés venant d'Italie (10 juillet 1709) ; — de MM. Barthelemy et Senchon, au même sujet (12 juillet 1709) ; — des consuls, à M. Lebret, intendant de Provence, au sujet des passeports pour les blés venant d'Italie (15 juillet 1709) ; — du sieur Monnier, aux consuls, au sujet de l'arrêt du conseil du Roi faisant défense de transporter aucuns grains dans Avignon et dans le Comtat (15 juillet 1709) ; — du sieur Anfossy, aux consuls, au sujet d'un arrêt du Conseil interdisant l'entrée des blés à Avignon et dans le Comtat. « Il n'a pas été nécessaire de donner aucun arrest du conseil particulier pour la ville d'Avignon. Il n'assureront pas cependant, qu'il ne peut y avoir quelque lettre particulière écrite pour cet effect, aux intendants ou, du moins, à celuy de Provence quoy qu'on m'ait assuré du contraire chez M. Desmarets d'où la lettre auroit pu estre expédiée » (17 juillet 1709) ; — de MM. Barthélemy et Senchon, aux consuls, au sujet des passeports pour les blés venant d'Italie (17 juillet 1709) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de leur élection (20 juillet 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1709) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (20 juillet 1709) ; — du nonce, en France, aux consuls, au sujet de leur élection (22 juillet 1709) ; — des consuls des Martigues, aux consuls, au sujet du paiement du riz acheté pour la ville (29 juillet 1709) ; — des consuls, au nonce en France, le priant d'obtenir pour la ville, le libre passage des blés (31 juillet 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, au sujet du transport des blés venant d'Italie (31 juillet 1709) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (3 août 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, au sujet d'achats de blé pour la ville (3 août 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de secours en blé demandés par la ville (3 août 1709) : — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (3 août 1709) ; — du cardinal Sanvitali, aux consuls, au sujet de leur élection (2 août 1709) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (3 août 1709) ; — du cardinal Sanvitali, aux consuls, au même sujet (3 août 1709) ; — de l'abbé Barli, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (3 août 1709) ; — des consuls, à M. de Viganego, à Gènes au sujet d'achats de blé (4 août 1709) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au sujet de l'entrée des blés du royaume (7 août 1709) ; — des consuls, au cardinal Fieschi, à Gènes, lui demandant sa protection pour les sieurs Felon et Piot, chargés par la ville d'achats de blé (4 août 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, au sujet des passeports pour l'entrée des blés (9 août 1709) ; — de M. de Tulle, chanoine de St-Agricol, aux consuls, au même sujet (10 août 1709 ; — de l'abbé Viganego, aux consuls, les assurant de sa protection pour les envoyés de la ville à Gènes (10 août 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, au sujet d'achats de blé (16 août 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, les assurant de la protection du chevalier Bianco (17 août 1709) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, leur annonçant que le Pape a accordé de nouveaux secours en blé à la ville (17 août 1709) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, leur annonçant qu'il a remis au Pape la lettre qu'il lui ont adressé (17 août 1709) ; — de l'abbé de La Baume, aux consuls, les remerciant de la confiance qu'ils lui ont témoignée (17 août 1709) ; — de M. de Vervins, aux consuls, les assurant de tout son dévouement pour

la ville (17 août 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés. « Le bled se roit desjà parti si les galères du Pape qui en doivent escorter les barques estoient prestes à partir » (17 août 1709) ; — de M. de Tulle, chanoine de St-Agricol, aux consuls, au sujet du paiement des blés fournis à la ville (23 août 1709) ; — du nonce, en France, aux consuls, au sujet des passeports pour des blés venant du royaume (24 août 1709) ; — du cardinal Sanvitali, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation au cardinalat (31 août 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du retard pour l'envoi des blés destinés à la ville (31 août 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consnls, au même sujet (31 août 1709) ; — du président de Bourbon, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (1er septembre 1709) ; — du cardinal Sanvitali, aux consuls, les informant qu'il a soutenu les demandes de la ville dans la congrégation (2 septembre 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, au sujet d'achats de blés (2 septembre 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du transport des blés venant de l'Italie pour la ville (3 septembre 1709) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au même sujet. « Peut estre que les bontés du Pape pourront prévaloir dans les suites à la rigidité de la Congrégation. Les galères ne peuvent partir de Civita-Vecchia que dans deux ou trois jours » (3 septembre 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (3 septembre 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, au même sujet (4 septembre 1709) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet de l'achat de blés (6 septembre 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls au sujet du départ de Civita-Vecchia des galères devant escorter les barques chargées de blé pour la ville (13 septembre 1709) ; — de Mgr de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, au sujet de sa nomination à cet évêché et des envois de blé pour la ville (14 septembre 1709) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet d'achats de blé à Gênes (14 septembre 1709) ; — du même aux consuls, leur annonçant le départ de Civita-Vecchia de galères escortant neuf barques portant 950 rubiës de blé (14 septembre 1709) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (14 septembre 1709) ; — des consuls à M. de Blanc au sujet d'achats de blé (16 septembre 1709) ; — des consuls, à Mgr Fieschi, au même sujet (16 septembre 1709) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de prêt de blé (20 septembre 1709) ; — du marquis Doria, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (21 septembre 1709) ; — du cardinal Fieschi, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés pour la ville (21 septembre 1709) ; — des consuls de Pernes, aux consuls, réclamant 8 saumées de blé (26 septembre 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet d'emprunts pour l'achat de blés (27 septembre 1709) ; — du cardinal Fieschi, aux consuls, au sujet d'emprunts pour les achats de blé (28 septembre 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, au sujet d'achats de blé pour la ville (3 octobre (3 octobre 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, leur annonçant l'arrivée des galères du Pape à la Ciotat (5 octobre 1709) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet du paiement des blés achetés à Gênes (5 octobre 1709) ; — de Mgr Joseph de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, au même sujet (5 octobre 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, au même sujet (7 octobre 1709) ; — de M. Garnier, aux consuls, au sujet de l'arrivée des blés venant d'Italie « J'ay laissé sous les îles d'Hières, les barques au nombre de neuf, chargées de deux mille neuf cents cinquantes rubiës escortées par trois galères commandées par Monsieur le grand prieur Ferrety » (17 octobre 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, au même sujet (9 octobre 1709) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet du paiement des blés achetés à Gênes (10 octobre 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de l'envoi de blé « On finit de charger sept barques qui portent jusques à Gênes 2067 rubiës de bled que l'annonce d'ici somministre, mais Messieurs les Cameraux donnent ordre de la part du Pape à M. le cardinal Fieschi de ne les laisser pas passer si auparavant, on n'en a payé le prix » (12 octobre 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet d'un emprunt (12 octobre 1709) ; — des consuls, au grand prieur Ferrety, le remerciant de ses bontés pour la ville (15 octobre 1709) — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de boulangers envoyés à la ville (18 octobre 1709) ; — de Mgr Impériali, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (19 octobre 1709) ; — de M. Senchon, aux consuls, les informant que « nos barques se sont retournées de la Couronne par le mistral qui les a rejetées aux isles de ceste ville (Marseille) où elles sont encore » (20 octobre 1709) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet des réclamations des fermiers pour le

paiement des droits sur les blés « que sa Sainteté a envoyé pour le soulagement de votre ville » (21 octobre 1709) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au même sujet (21 octobre 1709) ; — de Mgr Joseph de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, au sujet des galères nécessaires pour escorter le blé destiné à la ville (26 octobre 1709) ; — des consuls, aux députés de la ville à Gênes, pour des achats de blé (24 octobre 1709) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au sujet de la réclamation par les fermiers d'un droit de deux pour cent sur les blés venant d'Italie (25 octobre 1709) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet du paiement des blés achetés à Gênes (26 octobre 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés d'Italie (26 octobre 1709) ; — de M. Fellon, aux consuls, au même sujet (26 octobre 1709) ; — de M. Tamisier, aux consuls. « Il y a trois jours que les barques qui portent 2067 rubiës de bled pour vostre ville estoient toutes prestes à partir n'attendant que le bon temps pour cela et la galère que le Pape a promis pour les escorter » (26 octobre 1709) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les informant qu'il a transmis au Pape leurs remerciements pour les secours en blé envoyés à la ville (26 octobre 1709) ; — de M. de Laverne-Levieux, assesseur, aux consuls, au sujet d'une contestation à propos d'achats de blé (26 novembre 1709) ; — de M. Doutrieu, procureur du Roi à Villeneuve, aux consuls, au sujet d'ouvrages faits par la ville dans le lit du Rhône (27 novembre 1709) ; — de MM. de Laverne-Levieux et Senchon, aux consuls, au sujet de la vérification des blés destinés à la ville (30 novembre 1709) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (7 décembre 1709) ; — du sieur Tamisier, aux consuls réclamant ses honoraires (7 décembre 1709) ; — de M. Trone, aux consuls, leur donnant avis de l'envoi de Gênes d'un chargement de blé pour le ville (14 décembre 1709) ; — des consuls, à M. de Basville, intendant du Languedoc, au sujet des travaux entrepris dans le lit du Rhône (18 décembre 1709) ; — de M. Fellon, aux consuls, au sujet de barques chargées de blé pour la ville à la Tour de Bouc (18 décembre 1709) ; — du sieur Tamisier aux consuls, les remerciant de l'envoi de ses honoraires (21 décembre 1709) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour les fêtes de la Noël (22 décembre 1709) ; — de M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet des travaux entrepris dans le lit du Rhône, « il est certain que le Rhône appartient au Roy dans toute son étendue et on ne peut y faire aucun ouvrage sans la permission de sa Majesté » (24 décembre 1709) ; — du même aux consuls au même sujet, « je dois ajouter que l'ingénieur que j'ay envoié sur les lieux et M. de Niquet, le plus habille homme que nous ayons en France pour ces travaux, m'ont assuré que ceux qu'on fait présentement sont très contraires au tirage des selz et qu'ainsy ce prétexte ne peut pas servir d'excuze » (31 décembre 1709) ; — etc...

AA. 91. (Liasse.) — 2[illegible]0 pièces, papier, 33 sceaux plaqués.

1710.— Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls, aux députés de la ville, à Gênes, au sujet d'envois de blé (1er janvier 1710) ; — des consuls, à M. de Blanc, au même sujet (1er janvier 1710) ; — des consuls, à Mgr Banchieri, le félicitant du rétablissement de sa santé (1er janvier 1710) ; — de M. de Fressieux, aux consuls, au sujet des travaux faits dans le lit du Rhône (2 janvier 1710) ; — des consuls, à M. de Fressieux, au même sujet (3 janvier 1710) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour la Noël (4 janvier 1710) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, les informant qu'il paiera les frais de deux tonneaux de vin envoyés à M. de Blanc (4 janvier 1710) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (4 janvier 1710) ;— de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (4 janvier 1710) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour les fêtes de la Noël (4 janvier 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des blés achetés par la ville à Gênes (10 janvier 1710) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (18 janvier 1710) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de nouveaux droits qu'on se propose de mettre sur les soies et les taffetas (18 janvier 1710) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (18 janvier 1710) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (28 janvier 1710) ; — de M. Tronc aux consuls au sujet du débarquement des blés apportés par des bâtiments se trouvant à l'embouchure du Rhône (24 janvier 1710) ; — de M. Piot, député de la ville à Gênes au même sujet (25 janvier 1710) ;—des consuls, au cardinal Paulucci, au

sujet des travaux entrepris sur les bords du Rhône (29 janvier 1710) ; — des consuls, à l'abbé Barli, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (29 janvier 1710); — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet du paiement des blés achetés par la ville à Gènes (1er février 1710) ;—de M. de Laverne-Levieux et Senchon, aux consuls, au sujet d'achats de blé (5 février 1710) ; — de M. Piot, aux consuls, au même sujet (8 février 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de travaux faits sur les bords du Rhône (15 février 1710) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des blés embarqués à Gènes pour la ville (18 février 1710) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls au sujet d'une ordonnance de l'inquisiteur concernant les libraires (18 février 1710) ; — de M. Piot, aux consuls, au sujet du paiement des droits sur les blés (26 février 1710) ; — de l'abbé Barli, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (1er mars 1710) ; — de M. Tamisier, aux consuls, les informant du paiement de 36 écus à M. de Blanc (1er mars 1710) ; — de M. Piot, aux consuls, au sujet de blés destinés à la ville et qui ont été jetés à la mer (9 mars 1710) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au sujet des droits de péage réclamés par l'archevêque d'Arles (9 mars 1710) ; — des consuls, à l'abbé Barli au sujet de l'ordonnance de l'inquisiteur concernant les libraires (12 Mars 1710) ; — de M. de Blanc, aux consuls, les informant que le Pape « a marqué une grande satisfaction de savoir que nous n'eussions plus de besoin de blés » (15 Mars 1710) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (21 Mars 1710) ; — de M. Pays, auditeur de rote, aux consuls, les remerciant de leur félicitations (28 mars 1710) ; — de M. Meissonnier, aux consuls au sujet du péage réclamé par Mgr l'archevêque d'Arles (31 mars 1710) ; — de M. Anfossi, aux consuls, au sujet des blés envoyés du Levant « Il n'y a guère d'apparence de paix pour le présent et l'on n'espère presque plus de pouvoir se dispenser de faire la campagne. On a redoublé les ordres pour le départ des officiers et d'un autre côté pour les finances, M. de Barwich doit commander en Dauphiné comme l'année passée. M. d'Harcourt en Allemagne et M. le maréchal de Villars qui marche encore avec des béquilles, a asseuré au Roy qu'il seroit bientôt en estat de se rendre en Flandre » (2 avril 1710) ; — de Mgr de Mailly, archevêque d'Arles, aux consuls, au sujet des droits de péage (2 avril 1710) ; — de M. Piot, aux consuls, au sujet du paiement des blés achetés à Gênes (5 avril 1710) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au sujet du péage d'Arles (7 avril 1710); — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour « la grâce que le Roy m'a faite » (8 avril 1710) ; — de M. de Blanc, aux consuls au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (12 avril 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet d'une ordonnance de l'inquisiteur concernant les libraires (26 avril 1710) ; — de M. de Blanc, aux consuls, les assurant qu'il remettra au pape leur lettre de remerciements « pour les bontés dont il luy a pleu nous donner des marques dans les fâcheuses extrémités où notre ville s'est trouvée... Il est présentement, Dieu merci, en parfaite santé et les bouillons de vipère, qu'il prend, depuis quelque temps, le rétablissent tous les jours de mieux en mieux » (26 avril 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (10 mai 1710) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des dépenses à faire pour faire imprimer un mémoire contre les fermiers de la gabelle du sextier (10 mai 1710) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de la prétention de l'archevêque d'Arles d'exiger les droits de péage sur les blés venus de Rome pour le soulagement de la ville « Ce ministre (M. Desmarets) m'a assuré qu'il donneroit incessamment ses ordres pour faire cesser la dite prétention et qu'il les envoyeroit, sans différer, à ce prélat » (13 mai 1710) ; — de Mgr de Mailly, archevêque d'Arles, aux consuls, au même sujet. « Je serai toujours fort consolé, Messieurs, de la perte de mez droits quand ce sera en faveur d'une ville que j'honore autant et que cela servira à étendre nos privilèges » (14 mai 1710) ; — de M. Rousselot, général de la monnaie à Dijon, aux consuls, au sujet d'un sieur Tanturier, curé du village de Talmay, baillage et diocèse de Langres, condamné comme faux-monnayeur et décédé à Avignon (23 mai 1710) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls. au sujet de l'observation des privilèges de la ville (24 Mai 1710) ; — de M. Blanc, aux consuls, au sujet de leur lettre de remerciements au Pape (24 mai 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'ordonnance de l'inquisiteur concernant les libraires, du paiement des grains et autres affaires de la ville à Rome (24 mai 1710) ; — du sieur Tamisier, aux consuls leur donnant des nouvelles des affaires de la ville à Rome (24 mai 1710) ; — de M. de Massilian

aux consuls, au sujet d'établissement à Lyon de bureaux pour faire payer tiers surtaux sur toutes les soies sortant d'Avignon (2 juin 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet d'un chirographe du pape concernant les gabelles (7 juin 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de la fin de leur consulat et les remerciant de leurs bons offices à son égard (21 juin 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'ordonnance de l'inquisiteur, du sextier, et autres affaires de la ville à Rome (21 juin 1710) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de leur lettre de remerciements et les assurant de ses bons offices pour la ville (21 juin 1710) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (21 juin 1710) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (21 juin 1710) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les assurant de leur protection (21 juin 1710) ; — des consuls, aux cardinaux Paulucci, Sanvitali, à Mgrs Corradini, Banchieri, Bechetti, leur annonçant leur élection (30 juin 1710) ; — du nonce en France, au sujet des droits de péage réclamés par l'archevêque d'Arles (30 juin 1710) ; — du cardinal Sanvitali, aux consuls les remerciant de leurs félicitations et les assurant de sa protection pour la ville (1er juillet 1710) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de l'ordonnance de l'inquisiteur contre les livres et les engageant à s'y conformer, « ha prevaluto il riguardo di conservare, in cotesta città, la purita della fede che potrebbe restar macchiata dall'introduzione e spaccio de, libri infetti di non sana dottrinà, de quale ne va continuamente crescendo da torchi gran copia » (5 juillet 1710) ; — du cardinal Sanvitali, aux consuls, les assurant de ses bons offices (15 juillet 1710) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1710) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (19 juillet 1710) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (16 août 1710) ; — du nonce, en France, aux consuls, aux sujet des travaux de réparation sur les bords du Rhône (18 août 1710) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (30 août 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (13 septembre 1710) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (27 septembre 1710) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'application du chirographe du Pape à l'imposition des gabelles (27 septembre 1710) ; — du même, aux consuls, au même sujet (2 octobre 1710) ; — de M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, aux consuls, leur annonçant qu'il attendra les députés de la ville envoyés pour se faire payer de la somme assignée à la ville sur le don gratuit de la province (17 octobre 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (25 octobre 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (12 novembre 1710) ; — de M. Voysin, aux consuls, leur ançonçant que le Roi dispense la ville de toute retenue sur le paiement de 3230 charges de blé qu'elle a fournies aux troupes (17 novembre 1710) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au même sujet (21 novembre 1710) ; — de l'abbé Barli, aux consuls au sujet des affaires de la ville à Rome (22 novembre 1710) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, au sujet du paiement des blés fournis par la ville aux troupes (24 novembre 1710) ; — du même, aux consuls, au même sujet (25 novembre 1710) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (6 décembre 1710) ; — de M. de Lamoignon de Basville, aux consuls, au sujet de l'assignation sur le don gratuit donnée à la ville pour le paiement des blés fournis aux troupes (18 décembre 1710) ; — du nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de prospérité (29 décembre 1710) ; — etc...

AA. 92. (Liasse.) — 255 pièces papier, 15 sceaux plaqués.

1711-1712. — Correspondance des consuls. — Lettres : de l'abbé Barli, aux consuls au sujet de l'affaire du sextier (3 janvier 1711) ; de Mgr Corradini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (3 janvier 1711) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (3 janvier 1711) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (3 janvier 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (3 janvier 1711) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, les remerciant de l'envoi de ses honoraires (3 janvier 1711) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de la Noël (3 janvier 1711) ; — de l'abbé Borio, aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (14 janvier 1711) ; — de M. de Lamoignon de Bas

ville, intendant du Languedoc, au sujet des travaux faits dans le lit du Rhône (21 janvier 1711) ; — des échevins de de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (25 janvier 1711) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au sujet du paiement des indemnités dues à la ville par les Etats du Languedoc (28 janvier 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (31 janvier 1711) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au sujet du paiement des blés fournis à la ville (11 février 1711) ; — des consuls d'Arles, au sujet de la ferme de la boucherie (13 février 1711) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie dans cette ville (20 février 1711) ; — des consuls, à M. de Lamoignon, de Basville, intendant du Languedoc, au sujet du paiement du don gratuit de la province de Languedoc (4 Mars 1711) ; — de l'abbé Barli, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (14 mars 1711) ; — des consuls, au cardinal Sanvitali, au sujet de l'envoi d'un mémoire « narration fidelle de l'état déplorable dans lequel cette ville fut réduite par l'affreuse famine qui la tourmentoit en l'année 1709 (25 mars 1711) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (28 mars 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls au sujet du dataire (11 avril 1711) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (11 avril 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (25 avril 1711) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (25 avril 1711) ; — de M. de Lamoignon de Basville, au sujet du paiement du don gratuit de la province de Languedoc (7 mai 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des émoluments du dataire (23 mai 1711) ; — de M. Bonnier, trésorier de la province du Languedoc, au sujet du paiement du blé vendu pour l'approvisionnement des troupes (8 juin 1711) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (21 juin 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (21 juin 1711) ; — des consuls, à Mgrs Paulucci et Banchieri, au sujet de leur élection (27 juin 1711) ; — des consuls, à M. Bonnier, trésorier des Etats du Languedoc, au sujet du paiement du don gratuit de cette province (30 juin 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des émoluments du dataire (30 juin 1711) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (4 juillet 1711) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection (4 juillet 1711) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (10 juillet 1711) ; — des consuls de l'Isle, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1711) ; — du nonce en France, aux consuls au sujet de leur élection (13 juillet 1711) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1711) ; — de M. Borio, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (18 juillet 1711) ; — de M. Bechetti, aux consuls, au sujet de leur élection (11 juillet 1711) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1711) ; — de M. Banchieri, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des émoluments du dataire (1 août 1711) — de l'abbé Codebo, aux consuls, au même sujet (1 août 1711) ; — de M. Carrichon, vice-gérent, aux consuls, au même sujet (1er août 1711) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (1er août 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville, à Rome (1er août 1711) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (1er août 1711) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de leur élection (1er août 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (13 août 1711) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (15 août 1711) ; — du nonce, en France, aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (17 août 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des émoluments du dataire (29 août 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'expédition de Caderousse « in cio che li venira nell'espeditione di Caderousse » (29 août 1711) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, « au sujet d'un nouvel arrêt donné par S. M., qui regarde les marchandises fabriquées dans le Comtat » (2 septembre 1711) ; — de M. de Verclos, aux consuls, au sujet de son arrivée au Pont-Saint-Esprit, attendant celle de Mgr Salviati, vice-légat (3 septembre 1711) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du paiement de 34 écus, 94 baioques, au marquis de Brantes (12 septembre 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du paiement de la taxe de la daterie (12 septembre 1711) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (12 septembre 1711) ; — des consuls, à l'abbé Barli, au sujet du paiement des droits de la daterie (23 septembre 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (26 septembre 1711) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de l'adminis-

tration des hôpitaux (10 septembre 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du dataire (10 octobre 1711) ; — du même, aux consuls, au même sujet (24 octobre 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du dataire (7 novembre 1711) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du dataire (7 novembre 1711) ; — de M. d'Ardennes de Verclos, aux consuls, au sujet du don gratuit de la province du Languedoc (16 novembre 1711) ; — des consuls, à l'abbé Barli, au sujet de l'affaire du sextier (18 novembre 1711) ; — des consuls, à M. de Lamoignon de Basville, au sujet du paiement du don gratuit de la province du Languedoc (30 novembre 1711) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de l'imposition des gabelles (5 décembre 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet du dataire (5 novembre 1711) ; — des consuls, à l'abbé de Crillon, au sujet des obsèques du Dauphin (7 décembre 1711) ; — de l'abbé de Crillon, aux consuls, au même sujet (8 décembre 1711) ; — de M. de Lamoignon de Basville, aux consuls, au sujet du don gratuit de la province du Languedoc (13 décembre 1711) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, lui adressant leurs vœux pour les fêtes de la Noël (19 décembre 1711) ; — des consuls, au nonce, en France, au même sujet (23 décembre 1711) ; — des consuls, à M. de Basville, au même sujet (23 décembre 1711) ; — de M. de Basville, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (28 décembre 1711) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (2 janvier 1712) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, les remerciant de l'envoi de ses honoraires (2 janvier 1792) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier et de l'hôpital de Champfleuri (2 janvier 1712) ; — de Mgr Doria, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (2 janvier 1712) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (2 janvier 1712) ; — du nonce, en France, aux consuls, au même sujet (2 janvier 1712) ; — du marquis Doria, aux consuls, au même sujet (9 janvier 1711) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (16 janvier 1712) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de la confirmation des gabelles (16 janvier 1712) ; — du même, aux consuls, au même sujet (30 janvier 1712) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (30 janvier 1712) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles (13 février 1712) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de la confirmation du chirographe concernant les gabelles (13 février 1712) ; — du cardinal Albano, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation au cardinalat (20 février 1712) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de la confirmation du chirographe concernant les gabelles (27 février 1712) ; — des consuls, à l'abbé de Crillon, au sujet de la pompe funèbre pour le Dauphin (27 février 1712) ; — du cardinal Albano, aux consuls, les remerciant de leurs condoléances pour la mort de son père (26 mars 1712) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des gabelles (26 mars 1712) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 avril 1712) ; — du même, aux consuls, au sujet du sextier (23 avril 1712) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des gabelles (12 mai 1712) ; — du même, aux consuls, au sujet des difficultés entre les notaires de Carpentras et le collège des notaires d'Avignon (7 mai 1712) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (18 mai 1712) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de la franchise pour les marchandises entrant dans le domaine pontifical (21 mai 1712) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de la nomination de l'abbé de Verclos à un canonicat vacant par la mort de l'abbé Sicardi (4 juin 1712) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (18 juin 1712) ; — de Mgr Doria, aux consuls, les assurant de sa protection (2 juillet 1712) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, leur annonçant la nomination à un canonicat de M. de Fosseran (2 juillet 1712) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (2 juillet 1712) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1712) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1712) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1712) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1712) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1712) ; — de l'abbé Borio, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour de France (15 août 1712) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur annonçant sa maladie (10 septembre 1712) ; — de l'abbé Barli, aux consuls, au sujet des gabelles (10 septembre 1712) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 septembre 1712) ; — de M. de Lamoignon de Basville, aux consuls, au sujet des travaux faits dans le lit du Rhône (6 octobre 1712) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (22 octobre 1712) ; — de M. de Lamoignon de Basville,

aux consuls, au sujet des travaux faits dans le lit du Rhône (27 octobre 1712) ; — du sieur Garcin, aux consuls, au même sujet (1er novembre 1712) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur accusant réception de mémoires concernant les affaires de la ville (5 novembre 1712) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour de France (5 novembre 1712) ; — de M. de Lamoignon de Basville, aux consuls, au sujet des travaux faits dans le Rhône (8 novembre 1712) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (3 décembre 1712) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1712), etc...

AA. 93. (Liasse.) — 268 pièces, papier, 4 sceaux plaqués.

1713-1714. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls, à M. Desmarets, au sujet du paiement sur le don gratuit du Languedoc, de 3,230 charges de blé fournies par la ville (13 janvier 1713) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du paiement de trois mois d'honoraires à l'abbé Barli (14 janvier 1713) ; — des consuls, au président de Bourbon, le remerciant de ses bons offices pour la ville (18 janvier 1713) ; — de M. Codebo, recteur du Comtat-Venaissin, aux consuls, au sujet des difficultés avec l'abbé Barli (20 janvier 1713) ; — des consuls, à M. Tamisier, au même sujet (25 janvier 1713) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au même sujet (25 janvier 1713) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des travaux dans le Rhône et des édits contre la sortie des marchandises d'Avignon (25 janvier 1713) ; — du nonce, en France, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (30 janvier 1713) ; — des consuls, à M. Tamisier, au sujet des difficultés avec l'abbé Barli (8 février 1713) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet de l'affaire du Rhône (11 février 1713) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du chirographe concernant les gabelles et de l'affaire du Rhône (11 février 1713) ; — du même, aux consuls, aux mêmes sujets (25 février 1713) ; — de M. de Verclos d'Ardennes, aux consuls, au sujet des travaux faits dans le Rhône (8 mars 1713) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au même sujet (22 mars 1713) ; — de M. de Verclos d'Ardennes, aux consuls, au même sujet (25 mars 1713) ; — des consuls, à M. de Basville, intendant du Languedoc, au même sujet (7 avril 1713) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet des papiers concernant le sextier, qu'il a retirés de de l'abbé Barli (8 avril 1713) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet de l'approvisionnement de la ville en blé, des difficultés entre l'hôpital et le couvent des Pères de la Trinité, du sextier et des écus d'or et de la monnaie (19 avril 1713) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (20 mai 1713) ; — des consuls, au cardinal Paulucci et à MMgrs Bechetti et Doria, les remerciant de leur bienveillance pendant l'année de leur charge (14 juin 1713) ; — des consuls, à M. Lebret, intendant de Provence, au sujet du paiement de 28,000 livres (17 juin 1713) ; — des consuls, au cardinal Paulucci et à MMgrs Doria et Bechetti, au sujet de leur nomination (28 juin 1713) ; — des consuls, au nonce, en France, au même sujet (28 juin 1713) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet de leur élection (1er juillet 1713) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1713) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1713) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1713) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1713) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers surtaux (21 juillet 1713) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (22 juillet 1713) ; — du nonce, en France, aux consuls, au sujet de leur élection (23 juillet 1713) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet des affaires de la ville à Rome (26 juillet 1713) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet de la mort de son père (29 juillet 1713) ; — des consuls à l'abbé Lanfredini, au sujet de l'affaire du sextier, des Pères Trinitaires et autres affaires de la ville à Rome (19 août 1713) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (3 septembre 1713) ; — de M. Codebo, aux consuls, au même sujet (7 septembre 1743) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur adressant le comptes dépenses relatives à la cause des gabelles et du sextier (12 septembre 1713) ; — de M. de Verclos d'Ardennes, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (29 septembre 1713) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet du projet de réforme de la compagnie avignonaise de la garde du pape (30 septembre 1713) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (1re octobre 1713) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au même sujet (4 octobre 1713) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les assurant qu'il a donné au vice-légat les instructions nécessaires sur l'affaire

dont ils l'ont entretenu (7 octobre 1713) ;— de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 octobre 1713) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur accusant réception de 30 écus romains pour ses honoraires (7 octobre 1713) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet du paiement de trois mois d'honoraires à l'abbé Barli, révqué de ses fonctions d'agent de la ville à Rome (18 octobre 1713) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (21 octobre 1713) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au sujet du paiement des honoraires de l'abbé Barli (4 novembre 1713) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des tiers surtaux (2 décembre 1713) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, leur adressant ses vœux pour la Noël (12 décembre 1713) ; — des consuls, au cardinal Paulucci au même sujet (12 décembre 1713) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (16 décembre 1713) ;— des consuls, au nonce en France, lui adressant leurs vœux pour la Noël (18 décembre 1713) ; — des consuls, au recteur de Carpentras, au même sujet (23 décembre 1713) ; — de Mgr de Codebo, recteur du Comtat Venaissin, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël et les assurant de ses bons offices pour la ville (28 décembre 1713) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1713) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls au même sujet (2 janvier 1714) ; — du cardinal Sanvitali, aux consuls, au même sujet (3 janvier 1714) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (10 janvier 1714) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au même sujet (10 janvier 1714) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (13 janvier 1714) ; — des consuls au nonce en France, au sujet des tiers-surtaux (25 janvier 1714) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (20 janvier 1714) ; — des consuls, au nonce en France, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (2 février 1714) ; du nonce en France, au même sujet (6 février 1714) ; — des consuls, au nonce en France, au même sujet (8 février 1714) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet d'un attentat commis par un valet de l'avocat fiscal (21 février 1714) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au même sujet (21 février 1714) ; — du nonce en France, aux consuls, les félicitant du choix du marquis de La Bastie, pour soutenir les intérêts de la ville à Paris (19 mars 1714) ; — des consuls, au nonce en France, au sujet du départ de M. de La Bastie (4 avril 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (10 avril 1714) ; — du même, aux consuls, au même sujet (13 avril 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Paris (27 avril 1714) ; — du même, aux consuls, leur rendant compte de son entrevue avec le nonce en France (5 mai 1714) ; — du même, aux consuls, au même sujet (12 mai 1714) ; — des consuls à l'abbé Lanfredini, au sujet d'un attentat commis par le valet du procureur fiscal, et du prix du poisson (16 mai 1714) ; — de M. de La Bastie au sujet de ses honoraires (29 mai 1714) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, pour présenter au Pape un mémoire suppliant d'ordonner la révocation d'un règlement du vice-légat pour diminuer les patats (30 mai 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches pour l'affaire des tiers-surtaux (2 juin 1714) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, le remerciant de sa bienveillance pendant leur consulat (13 juin 1714) ; — des consuls, à M. de La Bastie, au sujet des tiers-surtaux (15 juin 1714) ; — des consuls, à l'archevêque d'Avignon, lui demandant d'ordonner des prières publiques pour faire cesser une maladie contagieuse sur le bétail (18 juin 1714) ; — du nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux « Je suis fort content de M. le marquis de La Bastie. Sa sagesse et sa vigilence ne contribueront pas peu au bon succès de vos affaires. » (25 juin 1714) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet de leur élection (27 juin 1714) ; — du cardinal Sanvitali, aux consuls les assurant de ses bons offices (28 juin 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches au sujet des tiers-surtaux (28 juin 1714) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au sujet de leur élection (30 juin 1714) ; — de Mgr Banchetti, aux consuls, au même sujet (30 juin 1714) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (30 juin 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (5 juillet 1714) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet de l'attentat commis par le valet du procureur fiscal (11 juillet 1714) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au sujet de leur élection (14 juillet 1714) ; — du sieur Tamisier, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1714) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1714) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1714) ; — de M.

de La Bastie, aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (20 juillet 1714) ; — du même, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1714) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (26 juillet 1714) ; — de Mgr le cardinal Albano, aux consuls, les assurant de sa protection (28 juillet 1714) ; — de Mgr Doria, aux consuls au sujet de leur élection (28 juillet 1714) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (29 juillet 1714) ; de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (30 juiilet 1714) ; — des consuls, à M. de Basville intendant de Languedoc au même sujet (30 juillet 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (6 août 1714) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet de dlverses affaires de la ville à Rome (11 août 1714) ; — des consuls, à M. de Basville, intendant de Languedoc, luî recommandant M. de Berton-Crillon, député de la ville (12 août 1714) ; — des consuls, à M. Lebret, intendant de la Provence, au sujet de l'envoi, comme député de la ville, du comte d'Urban à propos d'un travail fait en Durance (12 août 1714) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (14 août 1714) ; — de M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet de l'envoi de M. de Berton comme député de la ville et des tiers-surtaux (15 août 1714) ; — des consuls, à M. de La Bastie, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (20 août 1714) ; — des consuls, au cardinal de La Trémoille, au même sujet (22 août 1714) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet du décret de la sacrée Congrégation pour la diminution des patats (22 août 1714) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au même sujet (25 août 1714) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, « au sujet de l'affaire de Barbentane » (19 août 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (25 août 1714) ; — des consuls, à Mgr de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, le priant de remercier le cardinal de La Trémoille de son intervention en faveur de la ville dans l'affaire des tiers-surtaux (25 août 1714) ; — du comte de Bourbon, aux consuls, au sujet de « l'affaire de Barbentane » (26 août 1714) ; — de Mgr de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, au sujet des remerciements au cardinal de la Trémoille (28 août 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (28 août 1714) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux « Il ne faut pas douter, Messieurs, que le bref que N. S. Père le Pape a écrit au Roy, pour les intérets d'Avignon ne fasse un grand effect pour le soutien d'une cause aussy juste que la vostre » (30 août 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (31 août 1714) ; — du cardinal de La Trémoille, aux consuls, les remerciant de leur lettre « Je m'estimerois fort heureux si je pouvois, par mes faibles services, contribuer en quelque chose à la satisfaction d'un pais qui a tousjours monstré tant d'attachement pour le Roy et dont j'ai reçu, en mon particulier, tant de marques de bienveillence dans tous les temps » (8 septembre 1714) ; — du chevalier de Jarente Cabanes, aux consuls leur annonçant la remise de leur lettre « pour Monsieur Don Alexandre » (8 septembre 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (11 septembre 1714) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au même sujet (16 septembre 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (19 septembre 1714) ; — de M. de Beaumont, sindic général de la Provence, aux consuls, au même sujet (22 septembre 1714) ; — du prince Don Alexandre Albani, aux consuls, les remerciant de la lettre que lui a remise, de leur part, le chevalier de Jarente-Cabanes (22 septembre 1714) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (22 septembre 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (28 septembre 1714) ; — des consuls, à Mgr Bechetti, au sujet de difficultés entre l'avocat fiscal et la ville (3 octobre 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (30 octobre 1714) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des difficultés avec l'avocat fiscal (6 octobre 1714) ; — des consuls, au marquis de Castellane, au sujet de travaux entrepris dans le lit de la Durance (6 octobre 1714) ; — de M. de Castellane, aux consuls, au même sujet (7 octobre 1714) ; — de Mgr de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, leur transmettant les assurances de protection pour la ville, du cardinal de la Trémoille (11 octobre 1714) ; — des consuls à M. de Lamoignon-Basville, intendant de Languedoc, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (12 octobre 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (12 octobre 1714) ; — des consuls, à Mgr de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, le remerciant de ses bons offices pour la ville (20 octobre 1714) ; — des consuls, à la reine d'Espagne, à son passage en Provence et accrédi-

tant M. de Salvador, premier consul comme député de la ville (... octobre 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (1er novembre 1714) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet de l'affaire de l'avocat fiscal (3 novembre 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (9 novembre 1714) ; — du même, aux consuls, au même sujet (26 novembre 1714) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet de l'avocat fiscal (1er décembre 1714) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, lui adressant leurs vœux de Noël (14 décembre 1714) ; — des consuls à Mgr Bechetti, le remerciant de ses bons offices pour la ville et lui demandant sa protection « Les affaires qui sont présentement débatues sont si grandes qu'elles exigent une personne de nos habitants qui soit bien instruite pour faire valloir nostre droit et déffendre des privilèges qui nous ont été accordés par les bontés et par la clémence des souverains Pontifes... Nous la supplions très humblement de nous accorder la continuation de ses bontés ; elle évitera par là, la ruine d'une ville dont le but de ses adversaires ne tend qu'à la détruire et faire déserter des habitants qui luy sont entièrement dévoués » (26 décembre 1714) ; — des consuls, au cardinal ministre, au sujet de l'envoi d'un député de la ville au Pape « qui soit bien instruit et informé de nos droits et de nos raisons pour aller les défendre et les soutenir auprez de sa sacrée personne et de ses ministres » (26 décembre 1714) ; — des consuls à l'abbé de Tulle, à Rome, lui demandant d'accepter d'être député de la ville dans « la triste situation et le facheux état ou nous sommes réduits par des vexations continuelles et par des nouveautés très extraordinaires » (26 décembre 1714) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (27 décembre 1714) ; — des consuls, à l'abbé de Tulle, au sujet des affaires de la ville à Rome « Nous ne voyons que trop évidemment que les Lionnois ne cherchent qu'à tirer en longueur la décision de l'affaire des tiers-surtaux. Nous écrivons à notre agent de solliciter pour que Sa Sainteté redouble ses ordres à Monseigneur le nonce et que nous puissions bientôt voir la fin de l'affaire des tiers-surtaux si préjudiciable au public et si dispendieuse à la ville » (29 décembre 1714) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (29 décembre 1714) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1714) ; — des consuls, à M. de La Bastie, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (29 décembre 1714) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (30 décembre 1714) ; etc...

AA. 91. (Liasse.) — 372 pièces, papier, 5 sceaux plaqués.

1715-1716. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Bentivoglio, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits pour la Noël (4 janvier 1715) ; — de M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet d'une demande faite à la ville par les P. Célestins (7 janvier 1715) ; — des consuls, à Mgr Doria, au sujet du maintien des privilèges de la ville (9 janvier 1715) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 janvier 1715) ; — des consuls, à Mgr Banchieri, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (9 janvier 1715) ; — des consuls, à l'abbé de Tulle, au même sujet (9 janvier 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (10 janvier 1715) ; — de l'abbé de Tulle, aux consuls, au même sujet (12 janvier 1715) ; — de Mgr Doria, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (12 janvier 1715) ; — des consuls, à M. de Basville, au sujet de la demande faite par les P. Célestins (16 janvier 1715) ; — de Mgr Albani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (24 janvier 1715) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (26 janvier 1715) ; — De Mgr Banchieri, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (26 janvier 1715) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (30 janvier 1715) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, lui demandant de défendre les droits et privilèges de la ville (1er février 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (1er février 1715) ; — des consuls, à l'abbé de Tulle, lui demandant de soutenir les intérêts de la ville (6 février 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (9 février 1715) ; — de l'abbé de Tulle, aux consuls, au sujet du maintien des privilèges de la ville (9 février 1715) ; — de Mgr Doria, aux consuls, les assurant de sa protection (9 février 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (13 février 1715) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet de la nomination d'un député de la ville à Rome (20 février

1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (22 février 1715) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (23 février 1715) ; — des consuls, au cardinal de La Trémoille, au sujet du maintien des droits et privilèges de la ville (23 février 1715) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au sujet de la nomination d'un député de la ville à Rome (9 mars 1715) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (9 mars 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (11 mars 1715) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (12 mars 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (18 mars 1715) ; — des consuls, à Mgr Doria, lui demandant sa protection en faveur de la ville (20 mars 1715) ; — des consuls, au cardinal de La Trémoille, le remerciant de sa protection (20 mars 1715) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, lui envoyant un mémoire au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (20 mars 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de la même affaire des tiers-surtaux (27 mars 1715) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet d'un mémoire adressé au Pape concernant l'avocat fiscal (3 avril 1715) ; — des consuls, au cardinal de La Trémoille, lui demandant la continuation de sa protection (3 avril 1715) ; — des consuls à l'abbé Lanfredini, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux, 3 avril 1715) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (3 avril 1715) ; du cardinal Gualterio, aux consuls, les assurant de sa protection (6 avril 1715) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (6 avril 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (8 avril 1715) ; — du même, aux consuls, au même sujet (10 avril 1715) ; — de Mgr Doria, aux consuls, les assurant de sa protection (20 avril 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (15 avril 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (17 avril 1715) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet du maintien des privilèges de la ville (18 avril 1715) ; de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (19 avril 1715) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de l'envoi par la ville d'un député député à Rome (20 avril 1715) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (20 avril 1715) ; — des consuls, à M. de La Bastie, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (25 avril 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (26 avril 1715) ; — des consuls, à M. Joubert, syndic de la province de Languedoc, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (29 avril 1715) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet du sextier (1er mai 1715) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au sujet de l'avocat fiscal (4 mai 1715) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (4 mai 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (6 mai 1715) ; — du même aux consuls, au même sujet (10 mai 1715) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet d'un mémoire pour « la cassation et l'abolition des confrairies établies dans cette ville comme préjudiciables au bien public » (15 mai 1715) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet de l'avocat fiscal (15 mai 1715) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au même sujet (15 mai 1715) ; — de M. de La Bastie, aux con- au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (20 mai 1715) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au sujet de l'avocat fiscal (1er juin 1715) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les assurant de sa protection (1er juin 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (29 mai 1715) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet des droits exigés sur la farine, chairs, vins, et autres choses (4 juin 1715) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (4 juin 1715) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (5 juin 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (6 juin 1715) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (6 juin 1715) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet de leur élection (26 juin 1715) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (29 juin 1715) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (29 juin 1715) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (6 juillet 1715) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, pour les nouvelles impositions (8 juillet 1715) ; — des consuls, au marquis Doria, lui demandant sa protection (10 juillet 1715) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au sujet de leur élection (13 juillet 1715) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1715) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1715) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (19 juillet 1715) ; — de Mgr

Bentivoglio, nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection (21 juillet 1715) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au sujet de leur élection (27 juillet 1715) ; — des consuls, à M. Joubert, sindic de la province de Languedoc, au sujet des tiers-surtaux (31 juillet 1715) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de déclarations à faire par les voituriers portant marchandises (5 août 1715) ; — de M. de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (18 août 1715) ; — des consuls de Villeneuve, aux consuls, au sujet d'un vol d'olives (1er septembre 1715) ; — de M. de La Bastie aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (2 septembre 1715) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au même sujet (4 septembre 1715) ; — de M. de Crillon, archevêque de Vienne, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (6 septembre 1715) ; — des consuls, à M. de La Bastie, au même sujet (12 septembre 1715) ; — des consuls, à M. de La Bastie, au même sujet (1er octobre 1715) ; — de M. de La Bastie, au même sujet (3 octobre 1715) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (19 octobre 1715) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (30 octobre 1715) ; — du même, aux consuls, au même sujet (... octobre 1715) — des consuls, à M. de La Bastie, au même sujet (18 novembre 1715) ; — de M. de Simiane, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination à la lieutenance générale de Provence (17 novembre 1715) ; — ds M. de La Bastie, aux consuls, au sujet des tiers surtaux (2 décembre 1715) ; — des consuls, à M. de Beaumont, sindic de la province de Provence, au même sujet (10 décembre 1715) ; — des consuls, à M. de La Bastie, au même sujet (10 décembre 1715) ; — des consuls, à M. Joubert, sindic de la province du Languedoc, au même sujet (10 décembre 1715) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet des fêtes de la Noël (10 décembre 1715) ; — de M. de Beaumont, aux consuls, au sujet des tiers-surtaux (15 décembre 1715 ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet, (18 décembre 1715) ; – de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (28 décembre 1715) ; – de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers-surtaux (1er janvier 1716) ; de Mgr Alexandre Albani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (7 janvier 1716) ; —des consuls, à Mgr Bechetti, au sujet des réclamations du prévot de l'église métropolitaine au nom du clergé concernant les nouvelles impositions (8 janvier 1716) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au même sujet (8 janvier 1716) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au même sujet (8 janvier 1716) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet du dataire (8 janvier 1716) ; — du cardinal Zondondei, aux consuls les remerciant de leurs félicitations, pour la Noël (11 janvier 1716) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet de nouvelles impositions (11 janvier 1716) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de leurs vœux pour la Noël (11 janvier 1716) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (11 janvier 1716) ; — des consuls, au comte d'Urban, lui demandant de remettre 800 livres à M. de La Bastie, et d'intervenir pour terminer l'affaire des tiers-surtaux (15 janvier 1716) ; — du comte d'Urban, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches en faveur de la ville (17 janvier 1716) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (21 janvier 1716) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (25 janvier 1716) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (25 janvier 1716) ; — des consuls, au comte d'Urban, au sujet des affaires de la ville à Paris (25 janvier 1716) ; — de M. Benoît, aux consuls, au sujet de l'examen d'un nouveau mémoire des consuls de Lyon concernant les tiers-surtaux (28 janvier 1716) ; — du comte d'Urban, aux consuls, leur rendant compte de l'état de l'affaire des tiers surtaux (29 janvier 1716) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'affaire des tiers surtaux et des démarches du comte d'Urban pour la terminer « j'accompagnay hier M. le comte d'Urban a son audiance du Roy. Il avoit avec luy un fort beau et fort nombreux cortège, il fit son compliment à Sa Majesté avec beaucoup d'applaudissement et d'aprobation de tout le monde et tout se passa à sa satisfaction et à son honneur » (29 janvier 1716) ; — des consuls, au comte d'Urban, au sujet d'un envoi de fonds à M. de La Bastie « Ce qui nous est à présent bien difficile. Il n'y a rien de nouveau à vous marquer pour le présent sinon que Sa Sainteté a nommé M. le recteur de Carpentras, évêque et M. l'auditeur général, recteur de Carpentras. Il passa avant hier deux courriers, un en Portugal et un en Espagne, où l'on dit que le Pape demande du secours à ces deux rois pour soutenir les attaques du Turc ce qui allarme fort l'Italie » (2 février 1716) ; — des

consuls, à M. de La Bastie, député de la ville à la cour de France, au sujet de sa maladie et de son rappel (21 février 1716) ; — de M. Lebret intendant de Provence, aux consuls, les remerciant de leur compliment (21 février 1716) ; — des consuls, au comte d'Urban, au sujet des affaires de la ville à la cour de France (21 février 1716) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (28 février 1716) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (21 février 1716) ; du comte d'Urban, aux consuls, au sujet de la confirmation par le conseil de régence, des privilèges de la ville (3 mars 1716) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet de la remise d'une lettre au cardinal Paulucci, lui demandant d'intervenir près du nonce en France, pour faire maintenir les privilèges de la ville (4 mars 1716) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'opposition à la confirmation des privilèges de la ville (6 mars 1716) ; — des consuls, au comte d'Urban, au même sujet (11 mars 1716) ; — du comte d'Urban, aux consuls, au même sujet (13 mars 1716) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet de la demande du primicier de l'Université pour le rappel de M. de La Bastie (18 mars 1716) ; — des consuls, au comte d'Urban, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (19 mars 1716) ; — des consuls à Mgr de Mailly, archevêque de Rheims, le remerciant de son intervention pour la confirmation des privilèges de la ville (19 mars 1716) ; — du comte d'Urban, aux consuls, au même sujet « J'ay demandé mon audience de congé pour le Roy pour mardy prochain. J'appréhende que celle de Madame la duchesse de Berri ne me traîne en longueur car M. l'ambassadeur de Portugal n'a pas encore pu obtenir la première publique auprès de cette princesse et il doit passer avant moy » (20 mars 1716) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet du rappel de M. de La Bastie (21 mars 1716) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet du maintien des privilèges de la ville (21 mars 1716) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'envoi d'échantillons de taffetas (22 mars 1216) ; — des consuls, au comte d'Urban, au sujet de privilèges de la ville et du rappel de M. de La Bastie (27 mars 1716) ; — du comte d'Urban, aux consuls, leur annonçant qu'il a eu son audience de congé du roi, de la duchesse de Berry et du duc d'Orléans (31 mars 1716) ; — du comte d'Urban, aux consuls, au sujet de l'enregistrement des lettres patentes du Roi confirmant les privilèges de la ville (4 avril 1716) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (6 avril 1716) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet du rappel de M. de La Bastie, (15 avril 1716) ; — du cardinal Albano, aux consuls, au même sujet (25 avril 1716) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (29 avril 1716) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au sujet du maintien à Paris, de M. de La Bastie (2 mai 1716) ; — des consuls à Mgr de Mailly, archevêque de Rheims, le remerciant de ses bons offices pour la ville (6 mai 1716) ; — des consuls, au marquis de Torcy, au même sujet (6 mai 1716) ; — des consuls, au duc de Caderousse, au même sujet (6 mai 1716) ; — de M. de Brancas, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (15 mai 1716) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (16 mai 1716) ; — du duc de Caderousse, au sujet des remerciements à lui adressés (18 mai 1716) ; — de M. de Torcy, aux consuls, au même sujet (26 mai 1716) ; — de Mgr de Mailly, aux consuls, au même sujet (30 mai 1716 ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'enregistrement des lettres patentes confirmant les privilèges de la ville (8 juin 1716) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au même sujet (15 juin 1716) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au sujet de la fin de leur consulat (27 juin 1716) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (27 juin 1716) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, lui annonçant leur élection (7 juillet 1716) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet de l'enregistrement des lettres patentes confirmant les privilèges de la ville (17 juillet 1716) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (21 juillet 1716) ; — des consuls, à M. de Beauville, au sujet des tiers-surtaux (21 juillet 1716) ; — de Mgr Bechetti, aux consuls, au sujet de leur élection (25 juillet 1716) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1716) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1716) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1716) ; — de M. de Reauville, aux consuls au sujet de leurs remerciements (1er août 1716) ; du cardinal Albano, aux consuls, au sujet de leur élection (15 août 1716) ; — des consuls, à M. de La Bastie, au sujet des tiers-surtaux (31 août 1716) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au même sujet (2 septembre 1716) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls,

au sujet de nouvelles impositions (5 septembre 1716) ; — du même, aux consuls, au sujet du dataire (19 septembre 1716) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, au sujet des droits imposés sur les étoffes de soies étrangères (7 octobre 1716) ; — de M. de Crillon, archevêque de Vienne, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (11 octobre 1716) ; — de M. de Lamoignon de Basville, aux consuls, les assurant de ses bons offices (13 octobre 1716) ; — des consuls, aux cardinaux Gualterio, Banchieri, Doria et Beschetti, au sujet des nouvelles impositions (14 octobre 1716) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au même sujet (14 octobre 1716) ; — des consuls, à M. de Crillon, archevêque de Vienne, au sujet de l'envoi au collège des Jésuites d'une relique de Jean François Régis (26 octobre 1716) ; — de Mgr Doria, aux consuls, les assurant de sa protection (28 novembre 1716) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au sujet de nouvelles gabelles (28 novembre 1716) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (28 novembre 1716) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme générale des impositions (22 décembre 1716) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1716) ; — des consuls, aux cardinaux Albano, Doria et Banchieri au sujet des fêtes de la Noël (... décembre 1716) : — etc...

AA. 95. (Liasse.) — 201 pièces papier, 3 sceaux plaqués.

1717-1718. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Doria, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (1er janvier 1717) ; — des consuls, à M. Tamisier, au sujet de la ferme des anciennes impositions (6 janvier 1717) ; — du cardinal de La Trémoille, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (8 janvier 1717) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet de nouvelles impositions (9 janvier 1717) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (9 janvier 1717) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur accusant réception de 18 écus (9 janvier 1717) ; — du cardinal Albani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (16 janvier 1717) ; — des consuls, à l'abbé Lanfredini, au sujet des nouvelles impositions (20 janvier 1717) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au sujet des anciennes impositions (23 janvier 1717) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (6 février 1717) ; — de M. Tamisier, aux consuls, leur annonçant la mort de Mgr Bechetti (6 février 1717) ; — de Mgr Gualterio aux consuls, los remerciant de leurs vœux (15 février 1717) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (20 février 1717) ; — des consuls d'Aix, aux consuls au sujet de la ferme də la boucherie (5 mars 1717) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des nouvelles impositions (6 mars 1717) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (7 mars 1717) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, leur annonçant la nomination de Mgr Valenti comme secrétaire de la Congrégation d'Avignon (9 mars 1717) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, leur annonçant la nomination de Mgr Valenti (9 mars 1717) — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la farine (11 mars 1717) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (19 mars 1717) ; — de M. de La Bastie, aux consuls, leur annonçant « la perte entière de notre affaire avec toutes les plus cruelles circonstances » « La justice a été opprimée et la puissance a triomphé » (22 mars (1717) ; — des consuls au duc d'Antini, au sujet d'un projet de canal du Rhône à la mer (4 avril 1717) ; — des consuls, à Dom Alexandre Albano, au même sujet lui exposant « les préjudices et les dommages infinis qu'essuyeroient cette ville et le Comtat si le projet que le sieur Ciprian a entrepris de donner la communication du Rosne à la mer avoit son effect » (5 avril 1717) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination au secrétariat de la Congrégation d'Avignon (24 avril 1717) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au sujet des mémoires envoyés concernant « le nouveau canal qu'on veut construire dans cette Conté » (27 avril 1717) ; — de Mgr Doria, au même sujet (1er mai 1717) ; — de Dom Alexandre Albani, aux consuls, au même sujet (1er mai 1717) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls au même sujet (1er mai 1717) ; — du comte Carminati, aux consuls, au même sujet (1er mai 1716) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, lui annonçant la perte par la ville de l'affaire du tiers-surtaux et quarantième « Nous voyons cette pauvre ville réduite dans une extrême misère si notre Très Saint-Père, par un effect de la continuation de sa bonté paternelle et par sa toute puissance, ne nous procure d'être rétablis dans la possession des privilèges que nous avons acquis à titre onéreux » (12 mai 1717) ; — des consuls à l'abbé Lanfredini.

au même sujet (12 mai 1717) ; — des consuls, à Mgr Valenti, au même sujet (12 mai 1717) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet du canal projeté par le sieur Ciprian (15 mai 1717) ;— des consuls au cardinal Paulucci, au même sujet (26 mai 1717) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au sujet de la perte de l'affaire du tiersutaux (28 mai 1717) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au même sujet (28 mai 1717) ; — des consuls, au cardinal Paulucci, le remerciant de ses bons offices pendant le consulat (9 juin 1717) ; — des consuls, aux cardinaux Albani, Gualterio, Doria, Salviati, au même sujet (28 mai 1717) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au sujet des nouvelles taxes sur la soie (12 juin 1717) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les assurant de sa sollicitude pour les affaires de la ville (26 juin 1717) ; — de Mgr Collicola, aux consuls, au sujet de l'affaire du nouveau canal et les assurant de sa bienveillance pour la ville (26 juin 1717) ; — de Mgr Doria, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (26 juin 1717) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (26 juin 1717) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au même sujet (26 juin 1717) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (5 juillet 1717) ; — de Mgr Corradini, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1717) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la saisie de marchandises destinées à la foire, par le commis de tiers-sustaux (9 juillet 1717) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au sujet de la ferme des droits d'entrée de la ville (10 juillet 1717) ; — de l'abbé Lanfredini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (12 juillet 1717) ; — du cardinal Paulucci, aux cousuls, au sujet de leur élection (24 juillet 1717) ; — des cardinaux Albani, Gualterio, Banchieri, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1717) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1717) ; — de Mgr Collicola, aux consuls, les assurant de sa protection (24 juillet 1717) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (25 juillet 1717) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet des nouveaux droits établis sur la soie (7 août 1717) ; — de M. de Frontony, aux consuls, au sujet de leur élection (20 août 1717) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les assurant de sa bienveillance pour la ville (21 août 1717) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (21 août 1717) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (24 août 1717) — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (4 septembre 1717) ; — de M. Tamisier aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (16 octobre 1717) ; — de Mgr Bentivoglio, nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection (25 octobre 1717) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (28 décembre 1717) ; — du cardinal Albani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (4 janvier 1718) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1718) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1718) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (15 janvier 1718) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (26 janvier 1718) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (29 janvier 1718) ; — du nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (1er février 1718) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet du prix de la viande (10 février 1718) ; — du sieur Misini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville a Rome (15 mars 1718) ; du même, aux consuls, au même sujet (13 avril 1718) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (30 avril 1718) ; — de M. Garcin, aux consuls, au sujet des démarches faites à la cour de France concernant le tiers-surtaux « dont l'établissement est si préjudiciable à tout le public » (14 mai 1718) ; — de M. Garcin, aux consuls, au même sujet (30 juin 1718) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, leur demandant de faire afficher le devis « d'un ouvrage considérable que nous avons affaire pour nostre communauté » (8 juillet 1718) ; — de Mgr Piancastelli, aux consuls, au sujet de leur élection (9 juillet 1718) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, leur demandant de faire afficher le devis de la construction des casernes (9 juillet 1718) ; — de M. Missini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 juillet 1718) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (9 juillet 1718) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1718) ; de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1718) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les félicitant de leur bonne administration pendant leur consulat (9 juillet 1718) ; — du cardinal Albani, aux consuls au même sujet (12 juillet 1718) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1718) ; — du cardinal Paulucci, au sujet de l'envoi à la cour de France d'un bref du Pape et des

instructions données au nonce en France pour obtenir la révocation des arrêts concernant l'imposition des tiers-surtaux (22 juillet 1718) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de leur élection (23 juillet 1718) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au sujet de leur élection (23 juillet 1718) ; — de Mgr Piancastelli, aux consuls, au sujet de leur élection (23 juillet 1718) ; — de M. Tamisier, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1718) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1718) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (1er août 1718) ; — de M. Missini, aux consuls, au même sujet (6 août 1718) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (6 août 1718) ; — de M. Garcin, délégué de la ville à la cour de France, pour reprendre l'affaire du tiers-surtaux : « Si la bonne réussite de cette affaire ne dépendoit que des soins et des mouvements que je donneray, je pourrois vous en répondre, mais vous n'ignorez pas que c'est ici une dernière tentative contre des adversaires dont le crédit et les richesses n'ont pas diminué, dont les protecteurs sont toujours plus puissants et qui ont un arrest de plus à nous proposer.... J'ay remis, en arrivant, à Mgr le nonce, le bref de Sa Sainteté, avec les lettres de la secrétairie d'Etat et je l'ay informé de notre triste situation. Son Excellence doit me présenter à Mgr le maréchal d'Uxelles et ensuite à Mgr le duc régent » (13 août 1718); — de Mgr Valenti, aux consuls, au sujet de la députation de M. de Garcin à la cour de France, pour l'affaire du tiers-surtaux (20 août 1718) ; — de M. de Garcin, aux consuls, leur annonçant son entrevue avec le maréchal d'Uxelles et l'audience prochaine du régent auquel le nonce remettrait le bref du pape concernant le tiers-surtaux (29 août 1718) ; — du même, aux consuls, leur rendant compte de l'audience du duc d'Orléans : « Je pris la liberté de représenter en peu de mots, la triste situation de notre ville, la cessation de son commerce et la désertion de ses habitants, que les privilèges accordés par François Ier, toujours confirmés et souvent augmentés par les roys, ses successeurs, jusques à Louis XV, auroient du nous mettre à l'abri de tous ces malheurs, que cependant avec les plus beaux titres du monde que nostre zèle pour la France et nos services, nous avoient procurés et conservés, nous ne laissions de gémir et d'être de pire condition que les véritables étrangers, ce qui nous avoit obligés de recourir à la protection de notre Souverain, dont les entrailles avoient été émues au récit de nos misères, que nous esperions que S. A. R. n'en seroit pas moins touchée et qu'elle fairoit attention aux vives instances de notre Saint-Père et aux très humbles prières des habitants d'Avignon, qui depuis la concession de leurs privilèges, ne s'en étoient jamais rendus indignes. Son Altesse Royale répondit qu'elle scavoit tout ce qui étoit du à la recommandation et aux demandes de Sa Sainteté et qu'elle désiroit de faire plaisir à la ville d'Avignon, mais aussy qu'il ne seroit pas juste que ce fut au préjudice de celle de Lion et qu'ainsi l'on examineroit ce qui se pourroit faire en cette occasion » (31 août 1718) ; — de M. Messini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (5 septembre 1718) ; — du nonce en France, aux consuls, les assurant de toute sa sollicitude et de toute son activité en faveur de la ville (19 septembre 1718) ; — de Mgr Dubois, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination comme ministre des affaires étrangères et les assurant de sa protection (21 octobre 1718) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (15 novembre 1718) ; — de M. de Garcin, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches pour l'affaire du tiers-surtaux (15 novembre 1718) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet d'une contestation entre la ville et le sieur Senchon (26 novembre 1718) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (29 novembre 1718) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (3 décembre 1718) ; — de Mgr Piancastelli, aux consuls, au même sujet (3 décembre 1718) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (10 décembre 1718) ; — de M. de Garcin, aux consuls, leur exprimant ses souhaits de Noël : « Les occupations de Mgr l'abbé Dubois dans les circonstances présentes, ne m'ont pas permis de le voir dans cette semaine. Le départ de M. l'ambassadeur me fait espérer qu'il sera bientôt visible pour recevoir une dernière information qui répondra aux mémoires des Lionnois » (14 décembre 1718) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (27 décembre 1718) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1718) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1718), etc.

AA. 96. (Liasse.) — 257 pièces papier, 52 sceaux plaqués.

1719-1720. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Gualterio, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (7 janvier 1719) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (7 janvier 1719) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1719) ; — de Mgr Piancastelli, aux consuls, au même sujet (14 janvier 1719) ; — des consuls, à M. de Bernage, intendant du Languedoc, lui demandant de remédier aux voies de fait commises par les habitants des Angles (17 janvier 1719) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (21 janvier 1719) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (30 janvier 1719) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (1er février 1719) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (8 mars 1719) ; — de M. de Garcin, aux consuls, se plaignant de leur impatience et les informant qu'il va demander son congé (9 mars 1719) ; — de Mgr Reynier d'Elci, vice-légat, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination (18 mars 1719) ; — de M. de Bernage, intendant du Languedoc, aux consuls, leur accusant réception d'un mémoire concernant la possession des îles et créments du Rhône (30 mars 1719) ; — des consuls de l'Isle, aux consuls, au sujet d'un canal à travers le Comtat Venaissin (24 avril 1719) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de l'observation d'un règlement fait pendant sa vice-légation (29 avril 1719) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au sujet d'un projet d'un nouveau canal (29 avril 1719) ; — du même, aux consuls, au même sujet « Ho recivuto la supplica fatta da loro presentare umilmente alla Santità di Nostro Signore sopra l'intrapresa del nuovo canale di cui de tratta per emire l'acqua del mare Mediterraneo al Reno » (29 avril 1719) ; — de M. de Garcin, aux consuls, au sujet de son audience de congé : « Sa Sainteté consent que je traitte avec les Lionnois. Monseigneur le Régent a témoigné qu'il désiroit que notre affaire peut se terminer à l'amiable. M. le maréchal de Villeroy le souhaitte passionnément suivant ce qu'il dit à Monseigneur le nonce et à moy » (5 mai 1719) ; — du même, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Lyon et son entrevue avec le prévôt des marchands (16 mai 1719) ; — du même, aux consuls, leur annonçant la rupture des conférences avec le prévôt des marchands (31 mai 1719) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet du projet d'un nouveau canal (10 juin 1719) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (10 juin 1719) ; — de Mgr Reynier d'Elci, aux consuls, au même sujet (10 juin 1719) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (13 juin 1719) ; — du cardinal Paulucci, à l'archevêque d'Avignon, au même sujet (23 juin 1719) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (24 juin 1719) ; — de Mgr Piancastelli, aux consuls, au même sujet (24 juin 1719) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (7 juillet 1719) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de leur élection (22 juillet 1719) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1719) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1719) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1719) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1719) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au sujet de leur élection (25 juillet 1719) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1719) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au sujet de la nomination de l'abbé Guiccioli, comme agent de la ville (1er août 1719) ; — du même, aux consuls, au même sujet (5 août 1719) ; — du cardinal Corradini, au même sujet (19 août 1719) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (26 août 1719) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au sujet de la nomination de l'abbé Guiccioli, comme agent de la ville à Rome (2 septembre 1719) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (8 septembre 1719) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au sujet de la nomination de l'abbé Guiccioli, comme agent de la ville (16 septembre 1719) ; — du même, aux consuls, au sujet de la nomination de l'abbé Guiccioli, comme agent de la ville (11 novembre 1719) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (11 novembre 1719) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (11 novembre 1719) ; — de l'abbé Guiccioli, aux consuls, les remerciant de sa nomination (14 novembre 1719) ; — de l'abbé Guiccioli, aux consuls, au sujet des alluvions et créments du Rhône (9 décembre 1719) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au sujet d'une ordonnance du vice-légat contre les jeux (23 décembre 1719) ; — du même, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de la Noël (23 décembre 1719) ; — du cardinal Ben-

tivoglio, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa promotion au cardinalat (28 décembre 1719) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (30 décembre 1719) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1719) ; — de M. Carminati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (3 janvier 1720) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la liberté du commerce entre la Principauté et la ville d'Avignon (4 janvier 1720) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (6 janvier 1720) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (9 janvier 1720) ; — de l'abbé Guiccioli, aux consuls, au sujet de l'affaire des créments du Rhône (20 janvier 1720) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (27 janvier 1720) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (29 janvier 1720) ; — de l'abbé Guiccioli, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (3 février 1720) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au sujet d'un règlement du vice-légat contre le jeu (3 février 1720) ; — de Mgr Piancastelli, aux consuls, au même sujet (10 février 1720) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (10 février 1720) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (17 février 1720) ; — du même, aux consuls, au même sujet (18 février 1720) ; — de l'abbé Guiccioli, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (17 février 1720) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au sujet de la nomination du sieur Henrici comme coadjuteur du secrétaire de la ville (2 mars 1720) ; — de l'abbé Guiccioli, aux consuls, au sujet des créments du Rhône (16 mars 1720) ; — du même, aux consuls, au même sujet (13 avril 1720) ; — de M. de Bernage, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet des droits exigés sur les blés venant de Lyon à Avignon (28 avril 1720) ; — des consuls, au nonce en France, au sujet des blés que la ville a fait venir d'Italie (21 juin 1720) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au sujet de leur élection (20 juillet 1720) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1720) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1720) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1720) ; — des consuls de Roquemaure, aux consuls, leur demandant des nouvelles de la santé publique à Marseille (31 juillet 1720) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la santé publique. « Nous apprenions journellement des mauvaises nouvelles au sujet de la santé de la ville à Marseille. Nous avions désister de faire garder nos portes, nous le renouvellons présentement comme aussy de garder les avenues de la ville » (31 juillet 1720) ; — des consuls de Roquemaure, aux consuls, les remerciant des nouvelles données sur la santé publique (2 août 1720) ; — des consuls des Martigues, aux consuls, se plaignant qu'on ait refusé l'entrée de la ville (4 août 1720) ; — des consuls d'Aix, aux consuls. « Les nouvelles que nous avons de la contagion dont la ville de Marseille est soupçonnée ne sont pas fâcheuses. Nous vous avertirons exactement de tout ce que nous aprendrons » (5 août 1720) ; — des consuls d'Orange, aux consuls. « Nous vous prions de nous informer des nouvelles que vous avez reçues tant de Marseille, d'Aix, que d'autres endroits, à l'occasion du mal contagieux » (5 août 1720) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet du prix du blé (12 août 1720) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la santé publique. « Il est vrai que la ville de Marseille est soupçonnée d'estre affligée de ce mal dangereux, mais il y a lieu de croire qu'il n'aura aucun progrès par les bonnes nouvelles que nous avons tous les jours que la santé s'y rétablit » (13 août 1720) ; — des président et commissaires de la santé de la ville de Lyon, aux consuls, au sujet des précautions prises contre la contagion (14 août 1720) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, leur donnant avis que le parlement de Grenoble a fait publier un arrêt défendant, sous de graves peines, toute communication et tout commerce entre la Provence et le Dauphiné ou la Principauté d'Orange se treuve comprise (15 août 1720) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la « rupture de tout commerce avec la ville d'Arles, qui avoit esté si longtemps unie avec la vostre » (26 août 1720) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls. « C'est avec juste raison et par vostre prudence ordinaire que vous avés pris toutes les précautions nécessaires pour éviter le malheur qui nous menace par la contagion qui est déjà dans le pays bas de Marseille. Suivant les ordres que nous avons reçeu de Monseigneur le duc de Rocquelaure, nous avons fait couper le pont de Beaucaire pour rompre tout commerce avec la Provence » (27 août 1720) ; — du duc de Roquelaure, aux consuls, au sujet du refus fait par les consuls de Nîmes de laisser entrer le marquis d'Autanne (28 août 1720) ; — des consuls de Pont Saint Esprit, aux consuls. « Nous avons

commencé par rompre tout commerce non seulement avec la ville de Marseille mais encore avec toute la Provence, de quelque certifficat de santé que soient munis ceux qui en viennent, ce que nous observons avec autant d'exactitude et d'attention que vous pouvez en avoir à exécuter les ordres de M. le Vice-Légat qui en deffend la communication sous peine de la vie. Il s'agist, Messieurs, de nostre conservation commune et de celle de nos voisins, l'une et l'autre devant nous estre également chères » (29 août 1720) ; — du président et commissaires de la santé à Lyon, aux consuls, les félicitant de s'être conformés aux ordres de M. de Médavy, commandant des provinces de Dauphiné et de Provence et aux arrêts des parlements du Dauphiné et du Languedoc défendant toute communication avec la Provence (30 août 1720) ; — des consuls d'Uzès, aux consuls, au sujet des moyens à prendre pour éviter la contagion (2 septembre 1720) ; — du duc de Roquelaure, aux consuls, au sujet de bâteaux chargés de bois pour la ville, que les consuls de Roquemaure ont arrêtés (4 septembre 1720) ; — du comte de Médavy, aux consuls, au sujet du bureau de santé établi à Vienne et du passage des marchandises venant d'Avignon (4 septembre 1720) ; — de M. de Bernage, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet de la libre communication des habitants du Languedoc et du Comtat (6 septembre 1720) ; — du comte de Suze, aux consuls, au sujet de l'entrée des marchandises d'Avignon à Lyon (6 septembre 1720) ; — du duc de Roquelaure, aux consuls, leur envoyant un ordre pour que les consuls du Pont-Saint-Esprit, de Roquemaure et de Villeneuve, fournissent des bâteaux pour transporter les approvisionnements de la ville (16 septembre 1720) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de l'entrée des marchandises venant d'Avignon (17 septembre 1720) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, leur exprimant l'espoir que, grâce à leurs précautions, ils seront préservés du fléau (28 septembre 1720) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, les remerciant de la nouvelle « de l'aumône considérable qu'il plaît à Sa Sainteté de faire aux pauvres de notre ville.... et de la part que vous voulés bien prendre au malheur dont cette ville est affligée » (10 octobre 1720) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de l'ordonnance du duc de Roquelaure, défendant toute communication entre la province du Languedoc, le Comtat et la Principauté d'Orange (13 octobre 1720) ; — du duc de Roquelaure, aux consuls, au même sujet (15 octobre 1720) ; — de M. de Bernage, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet des barrières établies à Villeneuve (24 octobre 1720) ; — du duc de Roquelaure, aux consuls, au sujet des secours demandés par la ville à Villeneuve (25 octobre 1720) ; — de Mgr de Neuville de Villeroi, archevêque de Lyon, aux consuls, au sujet des services par lui rendus à la ville (30 octobre 1720) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet du refus d'entrée dans Avignon « des filozelles, soyes et étoffes qu'ils portent pour teindre ou pour vendre » (19 novembre 1720) ; — du comte de Médavy, aux consuls, au sujet des représentations pour le transport de l'entrée des marchandises en Dauphiné (21 novembre 1720) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la suspension des marchés des mardi et vendredi dans cette ville (26 novembre 1720) ; — de M. de Bernage, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet des entreprises faites par les habitants de la ville dans les créments du Rhône (28 novembre 1720) ; — du duc de Roquelaure, aux consuls, au sujet de la fourniture de secours à la ville et au Comtat (2 décembre 1720) ; — du chevalier de Velleron, aux consuls, au sujet de l'établissement d'une ligne entre le Comtat et la Provence (20 décembre 1720) ; — de Louis de Crillon, évêque de St Pons, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour de France (20 décembre 1720) ; — de M. de Brancas, aux consuls, au sujet de la ligne projetée dans le Comtat (20 décembre 1720) ; — du cardinal Albani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (21 décembre 1720) ; — de M. de Bernage, aux consuls, au sujet des entreprises sur les créments du Rhône (23 décembre 1720) ; — de M. de Simiane, aux consuls, au sujet de « la ligne que l'on va tirer depuis Sisteron jusqu'au Rhosne » (23 décembre 1720) ; — de M. de Pérussis, aux consuls, au même sujet (23 décembre 1720) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (28 décembre 1720), etc.

AA. 97. (Liasse.) — 186 pièces papier, 76 sceaux plaqués.

1721-1722. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. de Tache, aux consuls, au sujet de la santé publique à Beaucaire : « Le bruit que l'on a répandu en Avignon sur la maladie de Beaucaire est très mal fondé, puisque la santé y a toujours esté

parfaite » (2 janvier 1721) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, leur demandant de laisser entrer dans la ville, les soies, filoselles, étoffes et autres marchandises munies d'un certificat (7 janvier 1721) ; — de M. Guiraud, aux consuls, au sujet de trois bâteaux coulés dans le Rhône (7 janvier 1721) ; — des consuls de l'Isle, aux consuls, au sujet d'un emprunt (14 janvier 1721) ; — de la marquise de Crillon, aux consuls, les informant qu'elle a demandé des secours pour la ville à MM. de Roquelaure et de Bernage (18 janvier 1721) ; — du duc de Roquelaure, aux consuls, au sujet de trois bâteaux échoués dans le Rhône (18 janvier 1721) ; — de M. de Bernage, aux consuls, au sujet des secours à accorder à la ville (21 janvier 1721) ; — de M. de Crillon, aux consuls, au sujet des approvisionnements de la ville (22 janvier 1721) ; — du chevalier de Velleron, aux consuls, au même sujet (24 janvier 1721) ; — de M. Seriani, aux consuls, au même sujet (27 janvier 1721) ; — de M. Levert, aux consuls, au sujet d'achats de blés (3 février 1721) ; — de M. de Crillon, aux consuls, concernant l'envoi de moutons pour l'approvisionnement des boucheries de la ville (4 février 1721) ; — du duc de Caderousse, aux consuls, les assurant « du zèle que j'ay pour le service de la ville » (5 février 1721) ; — de M. Ducret, aux consuls, au sujet des ordres donnés pour l'interdiction de l'entrée à Beaucaire (12 février 1721) ; — de M. de Caylus, aux consuls, les remerciant « des six dames jeannes de vin que vous avés eu la bonté de m'envoyer » (13 février 1721) ; — de M. Levert, aux consuls, les avisant de l'arrivée à Villeneuve de M. de Tasserville, capitaine des grenadiers du régiment de Royal Vesseau avec deux compagnies, à Villeneuve (20 février 1721) ; — de M. Levert, aux consuls, au sujet d'achats de bestiaux (23 février 1721) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (25 février 1721) ; — de M. Ducret, aux consuls, au sujet d'achats de bestiaux (6 mars 1721) ; — des consuls de Carpentras, au sujet de la ferme de la boucherie (14 mars 1721) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit, aux consuls, au même sujet (16 mars 1721) — de M. Levert, aux consuls, au sujet d'achats de bestiaux (17 mars 1721) ; — de M. Piot, aux consuls, au même sujet (2 avril 1721) ; — du duc de Roquelaure, aux consuls, les assurant de ses bonnes intentions pour la ville (18 avril 1721); — de M. Reynaud, aux consuls, au sujet de l'achat de bestiaux (19 avril 1721) ; — du duc de Roquelaure, aux consuls, au sujet de balles de merluches jetées au Rhône (19 mai 1721) ; — du même, aux consuls, au même sujet (29 mai 1721) ; — de M. Ducret, aux consuls, au sujet de l'interdiction de la sortie de marchandises de la ville (31 mai 1721) ; — des consuls, au pape Innocent XIII, au sujet de son exaltation (1er juin 1721) ; — des consuls, au cardinal Georges Spinola, au sujet de l'exaltation du pape Innocent XIII (1er juin 1721) ; — des consuls, à Mgr Accoramboni, sous dataire et secrétaire de la congrégation d'Avignon, au sujet de sa nomination (1er juin 1721) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de voyageurs non munis de billettes (30 juin 1721) ; — du comte de Médavy, aux consuls, au sujet de leur élection (1er juillet 1721) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (10 juillet 1721) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (15 juillet 1721) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1721) ; — du cardinal Spinola, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour l'exaltation du pape (15 juillet 1721) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet des menaces faites à la ville d'interdire les communications avec le Dauphiné (16 juillet 1721) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de l'entrée des marchandises (18 juillet 1721) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au sujet de l'agent de la ville (26 juillet 1721) ; — de Mgr Banquerini, aux consuls, au sujet de leur élection (26 juillet 1721) ; — de M. Calcagnini, aux consuls, au sujet des communications avec le Dauphiné (4 août 1721) ; — du cardinal Spinola, aux consuls, au sujet de leur élection (5 août 1721) ; — de M. Levert, aux consuls, au sujet d'achat de bestiaux (6 août 1721) ; — de M. de Nogaret, aux consuls, au sujet d'épiceries et de drogueries introduites dans la ville (6 août 1721) ; — de M. de Bernage, aux consuls, au sujet du transport dans la ville des grains récoltés en Languedoc (6 août 1721) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet du refus de laisser entrer dans la ville les drogueries, épiceries et autres marchandises (6 août 1721) ; — des consuls de Baumes, aux consuls, au sujet de l'envoi de soie sans billets (21 août 1721) ; — de Mgr Accoramboni, aux consuls, au sujet de la députation de M. de Galean, pour rendre hommage au pape (26 août 1721) ; — de M. de Vedrille, aux consuls, au sujet de transports de bois (29 août 1721) ; — de M. de Bernage, aux consuls, au sujet de la récolte de grains

en Languedoc (5 septembre 1721) ; — des consuls de Carpentras, au sujet du rétablissement du commerce (8 septembre 1721) ; — de M. de Médavy, aux consuls, au sujet de la santé publique à Avignon (10 septembre 1721) ; — de M. de Bernage, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement de la ville en grains (19 septembre 1721) ; — de M. de Médavy, aux consuls, les remerciant de la nouvelle « de la bonne santé dont jouit Avignon » (15 septembre 1721) ; — de M. Gasparini, recteur du Comtat, aux consuls, au sujet de la saisie de moutons destinés à la ville (25 septembre 1721) ; — du même, aux consuls, au même sujet (25 septembre 1721) ; — de Mgr Reynier d'Elcy, aux consuls, les avertissant que les P. Minimes demandent de faire murer les fenêtres de leurs maisons (27 septembre 1721) ; — du même, aux consuls, au sujet de la nomination d'un capitaine de quartier (27 septembre 1721) ; — du duc de Roquelaure, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement de la ville (29 septembre 1721) ; — du comte d'Urban, aux consuls, au sujet d'un achat de moutons (29 septembre 1721) ; — de M. Seriani, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (30 septembre 1721) ; — du sieur Peyre, aux consuls, leur demandant des nouvelles de la santé de la ville (1er octobre 1721) ; — du sieur Charmasson, aux consuls, au sujet d'achat de charbon (1er octobre 1721) ; — de Mgr Reynier d'Elcy, vice-légat, aux consuls, les avertissant qu'il a jugé à propos de retirer les troupes pour la garde de la Durance et qu'ils aient à faire enlever les baraques de bois (3 octobre 1721) ; — du sieur Charmasson, aux consuls, au sujet des approvisionnements de la ville (8 octobre 1721) ; — du sieur Michel Crassons, aux consuls, au sujet d'achats de blé (9 octobre 1721) ; — de Mgr Joseph de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, au sujet des approvisionnements de la ville (10 octobre 1721) ; — de Mgr Reynier d'Elcy, vice-légat, réclamant un état des morts de la semaine (12 octobre 1721) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, les avertissant qu'il a donné ordre de fournir 750 quintaux de blé à la ville (12 octobre 1721) ; — de Mgr Joseph de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, au sujet des approvisionnements de la ville (13 octobre 1721) ; — de M. de Caylus, aux consuls, au même sujet (14 octobre 1721) ; — du sieur Charmasson, aux consuls, au sujet de fournitures à la ville d'huile, de savon et de sucre (15 octobre 1721) ; — de M. de Caylus, aux consuls, au sujet de l'envoi de « quinze infirmiers ou corbeaux de la ville d'Arles..... Vous devez avoir grande attention de faire garder vos corbeaux et lorsqu'ils vont faire leur fonction, il est nécessaire de leur donner des gardes pour les escorter avec précaution sans quoy il s'en évadera tous les jours quelqu'un et rien n'est plus capable d'empester tout le pays » (16 octobre 1721) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de l'envoi de corbeaux et de la maladie contagieuse : « Vous trouverés encore dix infirmiers ou infirmières qui nous paroissent très capables par les services que nous en avons receu dans la violence du mal qui a affligé notre ville, car, Messieurs, nous l'ozons dire, nous avons été les plus mal traittés ayant perdu, dans moins de deux mois, environ huit mille personnes. Dieu veuille que le même mal qui vous afflige aujourd'huy, ne soit point tant violent » (16 octobre 1721) ; — des échevins de Marseille, aux consuls : « Nous ne saurions vous exprimer toute la part que nous prenons au malheur dont votre ville se trouve affligée et combien nous souhaiterions de pouvoir vous donner quelque soulagement » (16 octobre 1721) ; — de Mgr Reynier d'Elcy, aux consuls, les prévenant de l'arrivée à la barque de Barbentane, de dix corbeaux, cinq infirmiers et cinq infirmières (17 octobre 1721) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit, aux consuls, au sujet de la contagion dont la ville est affligée (18 octobre 1721) ; — de M. de Nogaret, aux consuls, au même sujet (18 octobre 1721) ; — de Mgr Joseph de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement de la ville (19 octobre 1721) ; — du sieur Charmasson, aux consuls, au même sujet (20 octobre 1721) ; — des consuls de Montélimar, aux consuls, au sujet de l'exécution de malfaiteurs (21 octobre 1721) ; — de M. de Nogaret, aux consuls, au sujet de la santé de la ville : « J'aprends avec un vray regret que le mal augmente depuis deux ou trois jours dans votre ville » (22 octobre 1721) ; — des consuls de Bonnieux, aux consuls, au sujet du mauvais état de la santé publique (24 octobre 1721) ; — de M. de Caylus, aux consuls, au sujet d'un sieur Ricard, cavalier dans les chevau-légers du pape (28 octobre 1721) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet du mauvais état de la santé publique (3 novembre 1721) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet de l'envoi de chirurgiens d'Arles à Avignon « Je prends une part bien sincère à votre

affliction et voudrois de tout mon cœur pouvoir la soulager » (9 novembre 1721); — de M. de Caylus, aux consuls, au sujet de l'envoi de chirurgiens et de corbeaux (9 novembre 1721); — du même, aux consuls, au même sujet (11 novembre 1721); — du même, aux consuls, au même sujet (18 novembre 1721); — des consuls de Valréas, aux consuls, au sujet de la santé publique (27 novembre 1721); — de Mgr de Belzunce, évêque de Marseille, aux consuls : « Vous ne devez point douter du tendre et sincère intérest que je prends à ce qui vous regarde et de ma sensibilité à l'estat ou se trouve vostre ville. Les horreurs sans exemple que nous avons vu si longtemps dans celle-cy augmentent cette mesme sensibilité et nous font redoubler nos prières pour vous » (2 décembre 1721); — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de l'envoi de corbeaux (7 décembre 1721); — du sieur Charmasson, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement de la ville (10 décembre 1721); — de M. de Brancas, aux consuls, au sujet de 100 éminées de graines de genièvre, retenues à la barrière de la Tour de Sabran (19 décembre 1721); — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet de la sortie des blés de Provence (22 décembre 1721); — de M. Charmasson, aux consuls, au sujet des vœux pour la nouvelle année (28 décembre 1721); — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la santé publique (3 janvier 1722); — de M. Dechasse, aux consuls, au sujet de la sortie des blés de Provence (10 janvier 1722); — de M. Frontoni, aux consuls, au sujet des secours à accorder à la ville (20 janvier 1722); — des échevins de Marseille, aux consuls, leur demandant des nouvelles de la santé publique (31 janvier 1722); — de M. Charmasson, aux consuls, au sujet de la fourniture de bois (4 février 1722); — des échevins de Marseille, aux consuls, leur accusant réception de deux lettres de change pour le paiement de drogues (19 février 1722); — de M. Charmasson, aux consuls, au sujet d'achats de bois (20 février 1722); — de M. Audé, subdélégué, aux consuls, leur offrant « une assez bonne quantité de drogues propres à parfumer et désinfecter les infirmeries et autres lieux ou maisons suspectes » (21 février 1722); — de M. de Brancas, aux consuls, au sujet de la sortie de Provence, des provisions et denrées nécessaires à la ville (2 mars 1722); — du chevalier de Blanc, aux consuls, leur exprimant sa peine « pour les malheurs qui accablent depuis si longtemps nostre chère patrie » (11 mars 1722); — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de l'entrée des soies (3 avril 1722); — du duc de Roquelaure, au consuls, au sujet de la quarantaine de santé imposée à la ville (15 avril 1722); — de Mgr Gasparini, recteur du Comtat, aux consuls, au sujet du rétablissement de la santé dans la ville (21 avril 1722); — de Mgr Abbati, évêque de Carpentras, aux consuls, au sujet de la fin de la maladie contagieuse (21 avril 1722); — de M. de Bernage, aux consuls, au même sujet (22 avril 1722); — de Mgr de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, au même sujet (23 avril 1722); — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (24 avril 1722); — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (25 avril 1722); — de Mgr Banchieri, aux consuls, leur promettant son intervention en faveur de la ville (28 avril 1722); — de M. Charmasson, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement de la ville (8 mai 1722); — du chevalier de Blanc, aux consuls, les assurant des bonnes dispositions du pape à l'égard de la ville (12 mai 1722); — du même, aux consuls, au même sujet (2 juin 1722); — de M. de Vaucresson, aux consuls, au sujet de forçats envoyés à Avignon pour servir de corbeaux (2 juin 1722); — du cardinal de Saint-Agnès, aux consuls, les félicitant de leur dévouement (30 juin 1722); — du duc de Roquelaure, aux consuls, au sujet de leur élection (3 juillet 1722); — de M. de Brancas, aux consuls, au même sujet (3 juillet 1722); — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (4 juillet 1722); — de M. de Vaucresson, aux consuls, au sujet de l'envoi de forçats devant servir comme corbeaux (4 juillet 1722); — du P. de Monténard, prieur de la Chartreuse de Bompas, aux consuls, au sujet de leur élection (7 juillet 1722); — de M. de Nogaret, aux consuls, au même sujet (8 juillet 1722); — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1722); — de M. de Jossaud, aux consuls, l'informant qu'il a fait part au vice légat « des ordres que j'ay receu du Roy pour aller commander les troupes qui doivent entrer dans le Comtat d'Avignon à l'occasion de la contagion dont le pays se trouve affligé » (20 juillet 1722); — du R. P. gardien du couvent de Montfavet, aux consuls, leur demandant du blé (10 août 1712); — de M. de Robert, aux consuls, au sujet de l'achat de blés (16 août 1722); — de M. Seriani, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (21 août 1722); — du P. Eusèbe de Baronciny, gardien du couvent de Montfavet, aux consuls, réclamant des secours en

blé 26 août 2722) ; — de M. Soullier, aux consuls, au même sujet (4 septembre 1722) ; — de M. Levert, aux consuls, au sujet de l'envoi de drogues (6 septembre 1722) ; — de M. Levert, aux consuls, au sujet de transport de bois (24 septembre 1722) ; — de M. de Bernage, aux consuls, au sujet du rétablissement de la santé de la ville (18 septembre 1722) ; — du cardinal de Saint-Agnès, aux consuls, au sujet du rétablissement de la santé (30 septembre 1722) ; — de M. de Bernage, aux consuls, au sujet de la défense de vendre du bois (30 septembre 1722) ; — de M. de Bernage, aux consuls, au même sujet (12 octobre 1722) ; — de M. Seriani, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (20 octobre 1722) ; — du cardinal de St-Agnès, aux consuls, au sujet du rétablissement de la santé (27 octobre 1722); — de M. Levert, aux consuls, au sujet de l'achat de fagots (2 novembre 1722) ; — de l'abbé Anfossy, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (18 novembre 1722) ; — du cardinal de St-Agnès, aux consuls, au sujet de la cessation de la maladie contagieuse (24 novembre 1722) ; — de l'abbé de Sobiras, aux consuls, au même sujet (2 décembre 1722) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la fin de la maladie contagieuse (4 décembre 1722) ; — de M. de Chasse, aux consuls, au sujet des arrangements pris pour la quarantaine des marchandises établie à Mondragon (16 décembre 1722) ; — de Mgr Doria, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (22 décembre 1722) ; — du cardinal de St-Agnès, au même sujet (22 décembre 1722) ; — du cardinal Albani, au même sujet (22 décembre 1722) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (26 décembre 1722) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1722), etc.

AA. — 98 (Liasse). — 380 pièces papier, 25 sceaux plaqués.

1723-1725. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (1er janvier 1723) ; — de M. Piancastelli, aux consuls, au même sujet (5 janvier 1723); — de M. Seriani, aux consuls, au même sujet (5 janvier 1723) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet du rétablissement de la santé (7 janvier 1723) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1723) ; — de M. de Châteaurenard, aux consuls, au même sujet (11 janvier 1723) ; — de M. de Chasse, aux consuls, les remerciant de le prévenir des précautians prises dans la ville (11 janvier 1723) ; — de M. de Nogaret, aux consuls, au sujet de l'enlèvement de la ligne entre le Languedoc et Avignon (23 janvier 1723) ; — des consuls de Toulon, aux consuls, au sujet du rétablissement de la santé (13 janvier 1723) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (14 janvier 1723) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet du rétablissement du commerce entre les deux villes (22 janvier 1723) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour (26 janvier 1723) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (30 janvier 1723) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (8 mars 1723) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (13 mars 1723) ; — de M. Seriani, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (16 mars 1723) ; — du même, aux consuls, au même sujet (12 avril 1723) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet des impositions sur les comestibles (12 mai 1723) ; — des consuls d'Apt, aux consuls, au même sujet (13 mai 1723) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (18 mai 1723); — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (13 juillet 1723) ; — de M. de Bernage, aux consuls, au sujet de leur élection (13 juillet 1723) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1723) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1723) ; — de Mgr Accoramboni, aux consuls, au même sujet (27 juillet 1723) ; — du cardinal de Saint-Agnès, aux consuls, au même sujet (27 juillet 1723) ; — du marquis de Simiane, aux consuls, au même sujet (2 août 1723) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (3 août 1723) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet du commerce des grains entre Avignon et la Provence (3 août 1723) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la défense faite de sortir les moulins à ouvrer la soie (9 août 1723) ; — du nonce en France, aux consuls, les assurant de sa sollicitude pour la ville (22 août 1723) ; — de M. Seriani, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 septembre 1723) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (18 septembre 1723) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au sujet des entraves apportées au commerce de la ville par l'impôt de la capitation (13 octobre 1723) ; — de

M. Seriani, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (13 octobre 1723) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la sortie des moulins à ouvrer la soie (30 novembre 1723) ; — de M. de Bernage, aux consuls, au sujet des contestations entre la ville et les habitants des Angles, pour les créments du Rhône (3 décembre 1723) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les assurant de sa protection (25 décembre 1723) ; — de M. Seriani, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (31 décembre 1723) ; — du cardinal Albani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (1er janvier 1724) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (1er janvier 1724) ; — de M. Seriani, aux consuls, au sujet des créments du Rhône (6 janvier 1724) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (6 janvier 1724) ; — de Mgr Accoramboni, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1724) ; — du cardinal de St-Agnès, aux consuls, au même sujet (20 janvier 1724) ; — de M. Seriani, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 mars 1724) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (15 mars 1724) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (15 mars 1724) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (16 mars 1724) ; — des consuls du Pont-St Esprit, aux consuls, au même sujet (17 mars 1724) ; — de M. de Fiennes, aux consuls, au sujet d'achats de moutons (12 avril 1724) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet du transport des marchandises (26 avril 1724) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de la construction d'une nouvelle pallière dans le Rhône (10 mai 1724) ; — de M. Seriani, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change (27 mai 1724) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de bruits d'une nouvelle contagion à Marseille (10 juin 1724) ; — des consuls à Sa Sainteté Benoît XIV, sur son exaltation (21 juin 1724) ; — du comte de Cambis, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (12 juillet 1724) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au sujet de leur élection (22 juillet 1724) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1724) ; — de M. Seriani, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1724) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1724) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1724) ; — de Mgr Accoramboni, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1724) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1724) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (29 juillet 1724) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, leur adressant des placards pour la réédification de leur hôtel de ville (18 août 1724) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de la députation de deux ambassadeurs de la ville à Rome (19 août 1724) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (20 août 1724) ; — de M. Seriani, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (16 septembre 1724) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de leur élection (30 septembre 1724) ; — de M. Seriani, aux consuls, au sujet du choix de M. de Blanc pour porter les représentations de la ville au Pape (28 octobre 1724) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination comme gouverneur de Rome (11 novembre 1724) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de l'envoi d'un ambassadeur (11 novembre 1724) ; — de M. Seriani, aux consuls, au sujet des créments du Rhône (10 décembre 1724) ; — des consuls de Toulon, aux consuls, au sujet des mesures à prendre contre la peste (décembre 1724) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (30 décembre 1724) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (1er janvier 1725) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (1er janvier 1725) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la boucherie (3 janvier 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, leur accusant réception de lettres et de mémoires destinés au Pape (6 janvier 1725) ; — de Mgr Accorambini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (6 janvier 1725) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (6 janvier 1725) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au sujet de l'ambassade de M. de Blanc (20 janvier 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet de l'audience qu'il attend du Pape (20 janvier 1725) ; — de Mgr l'archevêque de Patras, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations qu'il a reçues par M. de Blanc (22 janvier 1725) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (23 janvier 1725) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (24 janvier 1725) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (27 janvier 1725) ; — du cardinal Mareforchi, aux consuls, au même sujet (27 janvier 1725) ; — du cardinal Albani, au même sujet (27 janvier 1725) ; — du cardinal Gualterio, au même sujet (27 janvier 1725) ; — de M. de

Blanc, aux consuls, leur rendant compte de son audience du Pape (30 janvier 1725) ; — du cardinal Spinola, aux consuls, les remerciant de leurs compliments portés par M. de Blanc (31 janvier 1725) ; — du cardinal Origo, aux consuls, au même sujet (3 février 1725) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, leur rendant compte de la réception de M. de Blanc par le pape (3 février 1725) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au sujet de la fourniture des glaces et neiges (3 février 1725) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (3 février 1725) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (4 février 1725 ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (7 février 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches pour la confirmation des privilèges, statuts et conventions de la ville et pour l'obtention de secours pour la ville « Sa Sainteté est parfaitement informée de nos misères et Monseigneur Accoramboni me fait toujours espérer de ne rien oublier pour le déterminer à quelque grâce » (17 février 1725) ; — du même, aux consuls, au même sujet (3 mars 1725) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la boucherie (7 mars 1725) ; — de M. Seriani, aux consuls, au sujet de la réception de M. de Blanc par le Pape et d'autres affaires de la ville à Rome (17 mars 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet de son ambassade (17 mars 1725) ; — du même, aux consuls, au même sujet (31 mars 1725) ; — du même, aux consuls, au même sujet (14 avril 1725) ; — du même, aux consuls, au sujet des secours que la ville réclame, de la confirmation des privilèges et autres affaires (28 avril 1725 ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, leur signalant un vol au Mont de Piété de cette ville (8 mai 1725) ; — de Mgr Merlini, aux consuls, leur recommandant l'abbé Forti comme agent de la ville à Rome (9 mars 1725) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (12 mai 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet de son ambassade (16 mai 1725) ; — du même, aux consuls, au même sujet (26 mai 1725) ; — du même, aux consuls, au même sujet (9 juin 1725) ; du même, aux consuls, au même sujet (23 juin 1725) ; — du cardinal Spinola, aux consuls, au sujet de leur sortie du consulat (23 juin 1725) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (23 juin 1725) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (23 juin 1725) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (23 juin 1725) ; — de Mgr Accoramboni, aux consuls, au même sujet (23 juin 1725) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (23 juin 1725) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (30 juin 1725) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (30 juin 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet de son ambassade et des affaires de la ville à Rome « Comme le Pape est resté cinq ou six jours à Montemario d'où il ne retournera que demain pour aller à Montecavallo, il ne s'est rien passé de nouveau depuis ma dernière touchant les affaires de la ville (7 juillet 1725) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1725) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au sujet de leur élection (21 juillet 1725) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1725) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1725) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1725) ; — de Mgr Accoramboni, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1725) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (28 juillet 1725) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la délivrance du prix-fait de l'hôtel-de-ville (31 juillet 1725) ; — du cardinal Spinola, aux consuls, au sujet de leur élection (1er août 1725) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (2 août 1725) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (4 août 1725) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, au même sujet (4 août 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville « d'un mémorial contre les prétentions ridicules de Mrs les officiers de justice au sujet de la comédie » et de l'affaire du canal (18 août 1725) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de leur élection (18 août 1725) ; — des consuls de Cavaillon, aux consuls, au sujet « des nouveaux mouvements que se donnent les entrepreneurs du canal qu'on prétend faire passer dans le Comtat » (24 août 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet du nouveau canal (1er septembre 1725) ; — de Mgr Joseph de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, au même sujet « Je n'oublieray rien pour porter nos consuls de faire ce qu'ils doivent en cette occasion pour leur ville qui reçoit un dommage presque irréparable par ce canal s'il est jamais construit » (15 septembre 1725) ; — de Mgr Ac-

coramboni, aux consuls, au même sujet (15 septembre 1725) ; — des consuls de Cavaillon, aux consuls, au même sujet (15 septembre 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au même sujet « on ne peut estre plus persuadé que je le suis des grands préjudices que le canal portera particulièrement à la ville » (29 septembre 1725) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (29 septembre 1725) ; — des consuls de L'Isle, au même sujet (29 septembre 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au même sujet (13 octobre 1725) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (13 octobre 1725) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (16 octobre 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au même sujet (17 octobre 1725) ; — du cardinal Spinola, aux consuls, au sujet da la mission de M. de Malijai à Rome (23 octobre 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (27 octobre 1725) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au même sujet (10 novembre 1725) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, au sujet de l'entreprise du nouveau canal (13 novembre 1725) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (19 novembre 1725) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (20 novembre 1725) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (21 novembre 1725) : — de M. de Blanc, aux consuls « M. le cardinal de Polignac alla hier matin à l'audience du Pape et luy dit qu'il avoit ordre du Roy de luy demander que, pour nostre ville, la réponce de Sa Saincteté fut qu'elle estoit bien obligée au Roy de sa protection qu'il avoit la bonté d'accorder à ses subjects de sa ville d'Avignon » (24 novembre 1725) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, les assurant de sa protection (1er décembre 1725) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au sujet de leurs sentiments de soumission au Pape (8 décembre 1725) ; — du même, aux consuls, au sujet du jubilé (8 décembre 1725) ; — du cardinal Albani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (22 décembre 1725) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1725) ; — du cardinel Corradini, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1725) ; — de Mgr Accoramboni, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1725) ; — de Mgr Alboni, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1725), etc.

AA. 99. (Liasse.) — 230 pièces papier, 9 sceaux plaqués.

1726-1727. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Coscia aux consuls, les remerciant de leurs vœux (5 janvier 1726) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (5 janvier 1726) ; — du cardinal Paulucci, aux consuls, au même sujet (5 janvier 1726) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de l'entrée des vins (6 janvier 1726) ; — du chevalier de Blanc, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 janvier 1726); — du même, aux consuls, au même sujet (15 février 1726) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (27 février 1726) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (27 février 1726) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (27 février 1726) ; — de M. de Blanc, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (2 mars 1726) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (3 mars 1726) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (14 mars 1726) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (15 mars 1726) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet d'un achat de moutons (17 mars 1726) ; — des mêmes, aux consuls, au sujet du prix de la viande de boucherie (20 mars 1726) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (24 mars 1726) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (27 mars 1726) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet des enchères de l'ameublement des casernes (28 mars 1726) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (30 mars 1726) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la délivrance du restant de l'ouvrage du nouvel aqueduc des fontaines (19 avril 1726) : — du sieur Ferucci, avocat à Rome, aux consuls, au sujet des affaires de la ville (27 avril 1726) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (10 mai 1726) ; — du même, aux consuls, leur annonçant sa nomination comme préfet de la Congrégation d'Avignon et du Comtat-Venaissin (15 juin 1726) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (28 juin 1726) ; — du sieur Ferucci, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1726) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au même sujet (12

juillet 1726) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, au sujet de sa nomination à la légation (13 juillet 1726) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1726) ; — de Mgr Doria. aux consuls, au sujet de leur sortie du consulat (22 juillet 1726) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (20 juillet 1726) ; — du même, au même sujet (24 juillet 1726) ; — du même, au même sujet (3 août 1726) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au même sujet (3 août 1726) ; — du cardinal Coscia aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (3 août 1726); — du sieur Biancini aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (17 août 1726) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (28 août 1726) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (28 août 1726) ; — du même, aux consuls, au même sujet (31 août 1726) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (31 août 1726) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (4 septembre 1726) ; — de M. Anfossy, aux consuls, les assurant de ses bons offices (6 septembre 1726) ; — du sieur Pietro Biancini, au sujet des affaires de la ville à Rome (11 septembre 1726) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au même sujet (14 septembre 1726) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet d'un assassinat commis aux portes de la ville (16 septembre 1726) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (28 septembre 1726) ; — du même, aux consuls, au même sujet (28 septembre 1726) ; — du même, aux consuls, au même sujet (6 octobre 1726) ; — du même, aux consuls, au même sujet (12 octobre 1726) ; — de M. Fabretti, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (12 octobre 1726) ; — de M. Biancini, aux consuls, au même sujet (23 octobre 1726) ; — de M. Anfossy, aux consuls, au sujet d'une lettre remise par lui au cardinal de Fleury (5 novembae 1726) ; — du cardinal de Fleury, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa promotion (5 novembre 1726) ; — de M. Pierre Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 novembre 1726) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au même sujet (9 novembre 1726) ; — de M. Pierre Biancini, aux consuls, au même sujet (23 novembre 1726) ; — de M. de Blanc, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits à propos des fêtes de la Noël (21 décembre 1726) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (21 décembre 1726) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au même sujet (21 décembre 1726) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (21 décembre 1726) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, au sujet de la confirmation de leurs charges, de l'abolition des amendes et autres peines (21 décembre 1726) ; — de M. Anfossy, aux consuls, les remerciant de lui avoir accordé « l'honneur de la première main dans nostre ville » (27 décembre 1726) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (28 décembre 1726) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de la Noël (28 décembre 1726) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de la Noël (1er janvier 1727) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 janvier 1727) ; — de Pierre Biancini, aux consuls, au même sujet (4 janvier 1727) ; — du cardinal Maresfochi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (11 janvier 1727) ; — du cardinal Cienfuegos, aux consuls, au même sujet (18 janvier 1727) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (18 janvier 1727) ; — de Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (5 février 1727) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (25 février 1727) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (25 février 1727) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (26 février 1727) ; — des consuls de Toulon, aux consuls, au même sujet (26 février 1727) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (27 février 1727) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (28 février 1727) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (28 février 1727) — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (1er mars 1727) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, les assurant de ses bons offices pour la ville (8 mars 1727) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (15 mars 1727) ; — de Pierre Biancini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change (29 mars 1727) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (29 mars 1727) ; — du même, aux consuls, au même sujet (3 avril 1727) ; — de Pierre Biancini, aux consuls, au même sujet (12 avril 1727) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au même sujet (12 avril 1727) ; — de Pierre

Biancini, aux consuls, au même sujet (10 mai 1727); — du même, aux consuls, au même sujet (4 juin 1727) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, les remerciant de leurs vœux et les assurant de ses bons offices pour la ville (4 juin 1727); — du sieur Achard, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change (19 juin 1727) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (21 juin 1727) ; — de Pierre Biancini, aux consuls, au même sujet (21 juin 1727) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de l'enchère pour l'ameublement des casernes (23 juin 1727) ; — du sieur Dominique Fabretti, au sujet des affaires de la ville à Rome (5 juillet 1727) ; — de Pierre Biancini, aux consuls, au même sujet (5 juillet 1727) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1727) ; — de M. de Blanc, aux consuls, les remerciant de leur confiance (19 juillet 1727) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1727) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1727) ; — du cardinal Gualterio, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1727) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1727) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 août 1727) ; — de M. de Blanc, aux consuls, an même sujet (2 août 1727) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de leur élection (2 août 1727) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, au même sujet (2 août 1727) ; — de Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (15 août 1727) ; — du même, aux consuls, au même sujet (16 août 1727) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet d'une loterie de 400.000 livres pour la construction des casernes (16 août 1727) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (20 août 1727) ; — du même, aux consuls, au même sujet (27 août 1727) ; — du même, aux consuls, au même sujet (29 août 1727) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au même sujet (30 août 1727) ; — du sieur Dominique Biancini, aux consuls, au même sujet (3 septembre 1727) ; — de M. Pierre Biancini, aux consuls, au même sujet (13 septembre 1727) ; — du sieur Achard, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour de France (15 septembre 1727) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (25 octobre 1727) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au même sujet (19 novembre 1727) ; — du sieur Pierre Biancini, aux consuls, aux même sujet (22 novembre 1727) ; — du même, aux consuls, au même sujet (6 décembre 1727) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (15 décembre 1727) ; — du cardinal Albani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (20 décembre 1727) ; — de Mgr Isoldi, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1727) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1727) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1727), etc.

AA. 100. (Liasse.) — 160 pièces papier, 20 sceaux plaqués.

1728-1729. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. de Blanc, aux consuls, leur exprimant ses vœux (3 janvier 1728) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (3 janvier 1728) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (6 janvier 1728) ; — de Mgr Antoine Banchieri, aux consuls, au même sujet (17 janvier 1728) ; — de Pierre Biancini, aux consuls, au même sujet (31 janvier 1728) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (14 février 1728) ; — des consuls de Toulon, aux consuls, au même sujet (14 février 1728) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (15 février 1728) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (16 février 1728) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (16 février 1728) — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (18 février 1728) ; — des consuls de Pont Saint-Esprit, aux consuls, au même sujet (18 février 1728) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (26 février 1728) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (26 février 1728) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet d'une loterie pour la construction des casernes (4 mai 1728) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (13 mars 1728) ; — du sieur Pierre Biancini, aux consuls, au même sujet (13 mars 1728) ; — du R. P. Dom Amédée Robert, coadjuteur de la Chartreuse de Bompas, aux consuls, au sujet de l'ouverture d'une palière (15 mars 1728) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (27 mars 1728) ; — du sieur Pierre Biancini, aux consuls, au même sujet (28 mars

1728) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la loterie pour la construction des casernes (26 avril 1728) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (29 avril 1728) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, leur recommandant l'abbé Fabretti et leur demandant la continuation de son agence à Rome (5 juin 1728) ; — du sieur Pierre Biancini, aux consuls, au même sujet (19 juin 1728) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (19 juin 1728) ; — du cardinal Lambertini, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa promotion (19 juin 1728) ; — du cardinal Ansidei, aux consuls, au même sujet (23 juin 1728) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, au même sujet (3 juillet 1728) ; — du sieur Anfossy, aux consuls, les félicitant de leur élection (8 juillet 1728) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, leur demandant d'afficher le prix-fait « du nouvel aqueduc de nos fontaines publiques » (13 juillet 1728) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au sujet de leur élection (17 juillet 1728) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1728) ; — de M. de Blanc, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1728) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (17 juillet 1728) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (22 juillet 1728) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, au sujet de leur élection (31 juillet 1728) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la loterie (9 août 1728) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (22 août 1728) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (28 août 1728) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de l'entrée des blés étrangers (29 août 1728) ; — de Mgr Doria, archevêque de Patras, aux consuls, au sujet de leur élection (31 août 1728) ; — du sieur Achard, aux consuls, au sujet du passage des bâteaux sur le Rhône (16 septembre 1728) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la loterie (20 septembre 1728) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (22 septembre 1728) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, au sujet de la ferme du tabac (25 septembre 1728) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au même sujet (25 septembre 1728) ; — du sieur Bourbon, « propriétaire des privilèges des coches royaux » aux consuls, au sujet du transport de la pompe que les consuls font venir et qu'il exempte de tout droit de transport (9 novembre 1728) ; — du sieur Vallet, aux consuls, au sujet de l'envoi de la même pompe (13 novembre 1728) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (24 novembre 1728) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la ferme de la subvention sur le poids de la farine (26 novembre 1728) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur adressant ses vœux pour la Noël (14 décembre 1728) ; — du cardinal Albani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (24 décembre 1728) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (25 décembre 1728) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au même sujet (25 décembre 1728) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (26 décembre 1728) ; — de Mgr Doria, archevêque de Patras, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1728) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (1er janvier 1729) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1729) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, au même sujet (15 janvier 1729) ; — du sieur Achard, aux consuls, au sujet de la nomination de commissaires pour étudier les affaires de la ville avec l'intendant de Languedoc (26 janvier 1729) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (29 janvier 1729) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (25 février 1729) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, leur adressant un placard à afficher (3 mars 1729) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la délivrance de la ferme de la boucherie (4 mars 1729) ; — du sieur Bouchard, aux consuls, au sujet d'achats de blé (21 mars 1729) ; — du sieur Joubert, aux consuls, au même sujet (28 mars 1729) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au même sujet (30 mars 1729) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet de l'affichage d'un avis pour l'ameublement des casernes (28 avril 1729) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, leur recommandant un sieur Ardal qui « a resté en cette ville environ quinze jours pendant lesquels il a exposé en public, dans une salle, la représentation de la Passion de Notre Seigneur Jésus Christ, spectacle très curieux et, en même temps, très édifiant » (11 mai 1729) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome

(8 juin 1729) ; — du même, aux consuls, au même sujet (18 juin 1729) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, au sujet de leur sortie du consulat (2 juillet 1729) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1729) ; — de Mgr Doria, archevêque de Patras, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1729) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1729) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (20 juillet 1729) ; — de Pierre Biancini aux consuls, au même sujet (20 juillet 1729) ; — de Mgr Doria, archevêque de Patras, aux consuls, au sujet de leur élection (30 juillet 1729) ; — de Mgr Carlo Calcagnini, aux consuls, au même sujet (30 juillet 1729) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (30 juillet 1729) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de l'enchère de l'ouvrage des aqueducs des fontaines (16 août 1729) ; — du sieur Benet, aux consuls, au sujet d'achats de blé (25 août 1729) ; — du sieur Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (27 août 1729) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, leur envoyant une liste des numéros gagnants de la loterie de cette ville (30 août 1729) ; — du sieur Bertet, aux consuls, au sujet d'achats de blé (5 septembre 1739) ; — du même, aux consuls, au même sujet (12 septembre 1729) ; — du sieur Gay, aux consuls, au même sujet (23 septembre 1729) ; — de Dominique Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (24 septembre 1729) ; — de Pierre Biancini, aux consuls, au même sujet (28 septembre 1729) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, leur recommandant des entrepreneurs de feux d'artifice (4 octobre 1726) ; — des consuls de Cavaillon, aux consuls, au sujet de la vente du moulin et des eaux faite par l'évêque à la ville (5 octobre 1729) ; — de Mgr Delcy, vice légat, aux consuls, leur envoyant une lettre du cardinal Coscia en faveur des Pères Capucins (12 octobre 1729) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de la députation envoyée par la ville à cause de la naissance du Dauphin (21 novembre 1729) ; — de Pierre Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (13 décembre 1729) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (31 décembre 1729) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1729) ; — de Mgr Doria, archevêque de Patras, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1729), etc.

AA. 101. (Liasse.) — 201 pièces papier, 33 eceaux plaqués.

1730-1738. — Correspondances des consuls. — Lettres : de l'archevêque d'Athènes, nonce en France, aux consuls, les assurant de sa bienveillance envers la ville (3 janvier 1730) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (4 janvier 1730) ; — du sieur Fabretti, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (14 janvier 1730) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (14 janvier 1730) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (14 janvier 1730) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (28 janvier 1730) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (28 janvier 1730) ; — de l'archevêque d'Athènes, nonce en France, au sujet de l'affaire des Angles (29 janvier 1730) ; — de M. de Gadagne, député de la ville, à Rome, au sujet des affaires de la ville à la cour de France. « Notre tabac fait grand bruict icy, l'on dit que si le pape n'y met ordre, qu'on mettra des impôts très forts sur tout ce qui entrera dans le Comtat » (janvier 1730) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de l'exempture des gabelles en faveur des capucins (11 février 1730) ; — des consuls des Martigues, aux consuls, au sujet d'un traité à passer entre la ville et les poissonniers (12 février 1730) ; — des consuls gouverneurs de la ville d'Arles, aux consuls, au sujet du commerce du poisson (13 février 1730) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (15 février 1730) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, leur annonçant la mort de Benoit XIII. « Non manco di participare alle signorie vestre illustrissime la perdita che sie fatta l'ultimo giorno di Carnevalo della santita di Nostro signore Benedetto XIII, che alla senti due ore e mezzo, mori. La mallatia e stata brevissima » (23 février 1730) ; — des consuls de Carpentras, au sujet de la ferme de la boucherie (27 février 1730) ; — des consuls de Tarascon, au même sujet (1er mars 1730) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (1er mars 1730) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (2 mars 1730) ; — des consuls de Toulon, aux consuls, au même sujet (2 mars 1730) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (3 mars 1730) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même

sujet (3 mars 1730) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, les informant que toutes les affaires sont suspendues jusqu'à l'élection d'un nouveau pape. « Nuove del conclave per ora non sono, essi aspettano i signori cardinali e i corrieri delle corti colle instruzioni » (11 mars 1730) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation au cardinalat (18 mars 1730) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, les assurant de sa vigilance pour les affaires de la ville et les informant que l'élection du pape pourra traîner en longueur. « Si sperava a quest'hora d'aver gia il nuovo papa ma si dubita molto che le cose non siano per andare alla lunga » (25 mars 1730) ; — de M. de Gadagne, aux consuls, s'excusant de ne point apporter lui-même les lettres du Roi et de la Reine (28 mars 1730) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (28 mars 1730) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (mars 1730) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome et de l'élection du nouveau pape. « Con cinquanta due cardinali che sono in conclave e altri tre che vi si aspettino, non si sa quando sia per aversi il papa ne chi possa essere l'eletto » (12 avril 1730) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, leur demandant d'envoyer un ouvrier pour réparer leur horloge (26 avril 1730) ;— du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (26 avril 1730) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, les remerciant d'avoir envoyé le sieur Sarrazin « vostre horlogeur » pour réparer l'horloge (30 avril 1730) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, leur adressant l'arrêt du Conseil exemptant du paiement de droits les marchandises étrangères transportées de la foire de Beaucaire à Lyon (10 juillet 1730) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, leur annonçant l'élection du cardinal Lorenzo Corsini, sous le nom de Clément XII « Seguita questa mattina e publicata immédiate, secondo il solito, alle ore quindici » (12 juillet 1730) ; — du cardinal Albano, aux consuls, les félicitant de leur élection (15 juillet 1730) ; — du cardinal de Saint-Agnès, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1730) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1730) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (18 juillet 1730) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (22 juillet 1730) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (29 juillet 1730) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, au même sujet (12 août 1730) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (14 août 1730) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (17 août 1730) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, les assurant de sa protection près du nouveau pape (19 août 1730) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, leur annonçant qu'il a eu une audience du pape et qu'il a déposé à ses pieds la lettre à lui adressée (26 août 1630) ; — du même, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (30 août 1730) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, les remerciant au nom du pape de leurs félicitations sur son exaltation et les assurant de sa protection pour la ville (9 septembre 1730) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, leur annonçant la députation par intérim à la vice-légation, de l'archevêque d'Avinon (12 octobre 1730) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles accordée aux Dominicains (17 novembre 1730) — de Mgr Biancini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (15 décembre 1730) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, les remerciant de l'envoi de ses honoraires comme agent de la ville à Rome (22 décembre 1730) ; — du cardinal Albani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (23 décembre 1730) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (23 décembre 1730) ; — de Mgr Doria, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1730) ; — du sieur Anfossy, aux consuls, au sujet de l'affaire de la « Maison de charité d'Avignon » à la cour de France (28 décembre .730) ; — du cardinal Fleury, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (29 décembre 1730) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (30 décembre 1730) ; — du cardinal Coscia, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1730) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (3 janvier 1731) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (6 janvier 1731) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 janvier 1731) ; — du même, aux consuls, au même sujet (27 janvier 1731) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (7 février 1731) — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (10 février 1731) ; — des consuls du Pont-Saint-Esprit, aux consuls, au même sujet (16 février 1731) ; — des

consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (16 février 1731); — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (18 février 1731); — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (19 février 1731); — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (10 mars 1731); — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (12 mars 1731); — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (12 mars 1731); — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 mars 1731); — du même, aux consuls, au même sujet (24 mars 1731); — du même, aux consuls, au même sujet (25 mars 1731); — du cardinal Corsini, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation au cardinalat (31 mars 1731); — du sieur Fabretti aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 avril 1731); — du même, aux consuls, au même sujet (7 avril 1731); — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la distribution de billets de loterie (9 avail 1731); — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (18 avril 1731); — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de l'exemption des gabelles pour les Dominicains (21 avril 1731); — du même, aux consuls, leur accusant réception de lettres de change et au sujet des affaires de la ville à Rome (26 avril 1731); — du cardinal Doria, aux consuls, les assurant de sa protection près du nouveau vice-légat Bondelmonte (28 avril 1741); — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (28 avril 1731); — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (3 mai 1731); — du cardinal Banchieri, aux consuls, au sujet d'un nouveau règlement publié par le vice-légat. « Contro il novo regolamento publicato da Mgr vice-legato » et les assurant de sa protection (5 mai 1731); — du sieur Fabretti, aux consuls au sujet de l'affaire des Dominicains (5 mai 1731); — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet des difficultés pour la douane pour un bâteau chargé de bœufs et de moutons ponr la ville (6 mai 1731); — de M. de Beauregard, aux consuls, au sujet de la saisie de bestiaux destinés à la boucherie, arrêtés à la barque de Barbentane (7 mai 1731); — de Joseph de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, les assurant de sa protection « pour tout ce qui regarde ma malheureuse patrie » (13 mai 1731); — de Malachie d'Inguimbert, évêque de Carpentras, aux consuls, au sujet du retrait d'un règlement du vice-légat (15 mai 1731); — de Joseph Louis de Cohorne, évêque de Vaison, aux consuls, au sujet de la suppression du règlement du vice-légat (18 mai 1731); — du cardinal Salviati, aux consuls, leur demandant de confirmer le sieur Fabretti dans ses fonctions d'agent de la ville à Rome (31 mai 1731); — de l'archevêque de Rhodee, nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (5 juin 1731); — du sieur Fabretti, aux consuls, leur annonçant le prochain départ de Rome de Mgr Bondelmonte, nouveau vice-légat d'Avignon (13 juin 1731); — de Mgr Bondelmonte, vice-légat, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (13 juin 1731); — du cardinal Banchieri, aux consuls, au sujet de la confirmation du sieur Fabretti comme agent de la ville à Rome (14 juin 1731); — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, au sujet de l'arrêt concernant l'entrée des marchandises étrangères dans le royaume et de l'article « qui déclare les marchandises d'Avignon et du Comtat, marchandises étrangères » (29 juin 1731); — de Joseph Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, au même sujet. « Je scavois, depuis quelques jours et par la voye d'Orgon, l'arrêt fatal pour notre infortunée ville et j'en avois le cœur pénétré de douleur. Je trouve que vous faites très bien de dépescher à Rome pour informer Sa Sainteté de la ruine totale de cet état si cet arrêt a lieu et si elle n'emploie son autorité pour le faire révoquer » (4 juillet 1731); — de Mgr F.-Malachie d'Inguimbert, évêque de Carpentras, aux consuls, au même sujet. « J'ai reçu l'honneur de votre lettre qui me porte la copie de l'arrêt destructif du commerce de cet état avec les provinces du royaume de France. J'envoye à notre procureur général l'une et l'autre à Carpentras, afin qu'il convoque l'assemblée ordinaire pour délibérer sur cette importante affaire » (4 juillet 1731); — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, au même sujet. « J'ay fait quelques démarches pour détourner un pareil malheur de dessus votre ville et je pars aujourd'hui pour Fontainebleau » (10 juillet 1731); — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (11 juillet 1731); — du cardinal Doria, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1731); — de Mgr Bondelmonte, aux consuls, au sujet de l'arrêt concernant les marchandises d'Avignon et du Comtat. « Non mancai d'umiliare alla Santita di N. S., il pregiudizio che ne resultava ai sudditi della

Santa Sede ch'erano impossibilitati all'esito delle dette loro mercanzie » (11 juillet 1731) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1731) ; — du même, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1731) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1731) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1731) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (25 juillet 1731) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (28 juillet 1731) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, au sujet de l'arrêt contre les marchandises « Sarebbe, senza dubio, inconsolabile la Santita sua se non esperasse che un trattamento si aspro non avesse ben presto a terminari persuadendosi che le rimostranze di Monsignor Nunzio in Parigi avranno eccitati nell'animo della Majesta del Re Christianissimo e di suoi ministri quei giusti réflessi » (28 juillet 1731) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, au sujet de la révocation de l'arrêt concernant l'entrée des marchandises d'Avignon en France « Pour hâter la conclusion de cette affaire, le meilleur, à mon avis, seroit que vous eussiés icy quelque personne chargée d'agir de concert avec moy, ne pouvant point tout faire ni me trouver toujours à la suite de la cour qui est tantôt d'un côté, tantôt de l'autre (3 août 1731) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, leur adressant deux exemplaires de l'affiche de l'arrentement du pont de bateaux (5 août 1731) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de la révocation de l'arrêt sur les marchandises (28 juillet 1731) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, leur adressant un avis pour le tirage d'une loterie (9 août 1731) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de l'affaire des Dominicains (15 août 1731) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'arrêt sur la sortie des marchandises (29 août 1731) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, au même sujet, les assurant de la sollicitude du pape (22 septembre 1731) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de l'arrêt sur les marchandises (26 septembre 1731) ; — du même, aux consuls, au même sujet (10 octobre 1731) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, leur accusant réception d'un placard sur les droits d'entrée (23 octobre 1731) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de la sortie des marchandises (24 octobre 1731) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, leur demandant leurs boites, le marquis de Lafare, commandant en Languedoc, leur ayant annoncé « de se pourvoir de boetes au sujet du passage de l'infan duc don Carlos » (23 novembre 1731) ; — du cardinal Doria, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa promotion au cardinalat (24 novembre 1731) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, leur demandant des boetes « A occasion du passage de Dom Carlos, infant d'Espagne, nous avons besoin d'un plus grand nombre de boetes à canon que notre nombre ordinaire. » (29 novembre 1731) ; — de Mgr Biancini, aux consuls, leur adressant ses vœux pour la Noël (6 décembre 1731) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change, pour paiement de ses honoraires comme agent de la ville (6 décembre 1731) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (28 décembre 1731) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1731), etc...

AA. 102. (Liasse.) — 194 pièces papier. 55 sceaux plaqués.

1732-1733. — Correspondance des consuls : Lettres : de Mgr Calcagnini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de la Noël (2 janvier 1732) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de l'affaire des Dominicains (16 janvier 1732) ; — des échevins de Marseille aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (5 février 1732) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 140 écus (7 février 1732) ; — du nonce en France, au vice-légat d'Avignon, au sujet de l'arrêt sur la sortie des marchandises (24 mars 1732) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (5 avril 1732) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, « Un bruit public nous aprend que le Roy a rétabli votre ville dans les mêmes libertés dont vous jouissiez ci-devant. Cette nouvelle nous fait trop de plaisir pour ne pas vous en témoigner notre joye. » (8 avril 1732) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (14 mai 1732) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (1er juin 1732) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (3 juin 1732) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, leur demandant de confirmer le sieur Fabretti, dans ses fonctions d'agent de la ville à Rome (14 juin 1732) ; — de Mgr Spannochy, aux consuls,

au même sujet (5 juin 1732) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de l'interdiction des marchandises (13 juin 1732) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet « La situazione delle cose correnti qui, non mi pare poterne aspettare gran bene, contuttocio io sequiro a cantare la mia dolorosa canzone intorno ai ministri di Sua santita (14 juin 1732) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (5 juillet 1732) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de la fin de leur consulat (2 juillet 1732) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, au même sujet (2 juillet 1732) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1732) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (13 juillet 1732) ; — du même, aux consuls, les remerciant de l'avoir conservé comme agent de la ville (16 juillet 1752) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1732) ; — de Mgr Spannocchi, secrétaire de la congrégation d'Avignon, aux consuls, au sujet de leur élection (29 juillet 1732) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, au sujet de leur élection (4 août 1732) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de l'interdiction des marchandises (20 août 1732) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, leur adressant un avis pour une loterie (24 août 1732) ; — de Philippe Bondelmonte, aux consuls, les assurant de sa bienveillance et de sa protection pour la ville (6 septembre 1732) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de l'interdiction des marchandises (6 septembre 1732) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (24 septembre 1732) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls. « J'ay renouvellé, à mon dernier voyage à Fontainebleau, les instances réitérées que j'ay déjà faites pour procurer à votre ville quelque soulagement de la part de M. le contrôleur général, mais la contrebande qui se fait dans le Comtat indispose terriblement la Cour contre ce pays-là et les mauvais offices de certaines personnes achèvent de décider le penchant que l'on a à le mal traiter » (3 octobre 1732) ; — du cardinal Gentili, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa promotion au cardinalat (10 novembre 1732) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (15 novembre 1732) ; — du même, aux consuls, au même sujet (26 novembre 1732) ; — du même, aux consuls, leur accusant réception d'un mémoire concernant l'Aumône génerale (29 novembre 1732) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de l'interdiction des marchandises et les assurant de son concours. « Ma mi duole di dover loro significare che le cose si trovano in tal confusione che non saprei come lusingarmi d'un vicino accomodamento » (29 novembre 1732) ; — de Mgr Spanocchi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (24 décembre 1732) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (23 décembre 1732) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, les remerçiant de leurs vœux de Noël (24 décembre 1732) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1732) ; — du cardinal Doria, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1732) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (3 janvier 1733) ; — de M. de Saint-Maurice, intendant, aux consuls, au sujet des craintes de la ville, d'être privée des grains, denrées et bestiaux qu'elle tire du Languedoc (7 janvier 1733) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (10 janvier 1733) ; — de M. Lebret, intendant de Provence, aux consuls, au sujet des difficultés créées à la ville « et dont je suis, en mon particulier, très faché » (11 janvier 1733) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (12 janvier 1733) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (21 janvier 1733) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls. « J'espère que vous serés bientôt soulagés des misères dont vous estes accablés par la privation des secours qui vous viennent de France. Vous ne devés pas douter un moment que mon devoir et ma tendresse naturelle pour un pays que j'ay gouverné si longtemps et dont je chéris les habitants, ne m'engagent à m'employer en tout pour vous tirer de la triste situation où vous vous trouvés » (23 janvier 1733) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, les assurant que le Pape prend une grande part à leur situation et qu'il envoie un courier au vice légat et au nonce à Paris « che gli si danno di sollecitare in quella corte il necessario riparo a tanta calamita » (janvier 1733) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection. « J'espère que l'on observe pas à la rigueur, du cotté de la France, les ordres qui deffendent de vous fournir des vivres » (8 février 1733) ; — du même, aux consuls, leur ex-

primant ses regrets de l'état de leur ville. « Je n'ay rien pu obtenir jusques à présent parce que l'on veut auparavant prendre quelques arrangements pour lever toutes sources d'où sont derrivés tous les malheurs de votre ville » (16 février 1733) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, leur annonçant la mort du cardinal Salviati (2é février 1733) ; — du chevalier de Lamotte d'Orléans, aux consuls. « Notre Saint Père ressent jusqu'au fond du cœur les violences qu'on exerce contre ses pauvres sujets et il y a tout lieu d'espérer que les mesures que sa bonté paternelle prend pour votre soulagement, auront bientôt leur effet » (1er mars 1733) ; — de Jacques Stuart, aux consuls. « Je serai toujours prêt à continuer mes offices auprès de Sa Sainteté pour tout ce qui pourra être de l'avantage d'une ville où j'ai demeuré avec tant de satisfaction et où j'ai receu tant de marques de zèle et d'attachement envers moy » (18 mars 1733) ; — du cardinal de Fleury, aux consuls. « S'il étoit vrai que vos malades et vos hôpitaux souffrissent quelque disette, le Roy a trop d'humanité pour ne pas se prêter à leur soulagement, mais nous sommes très certainement avertis que vous n'êtes point dans cet état. En tout cas, s'il n'y avoit que quelque légère diminution dans la quantité des denrées qu'on avoit coutume de porter dans votre ville, vous savés qu'il ne tient qu'à la Cour de Rome de faire cesser cette incommodité » (20 mars 1733) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls. « J'ay trop à cœur les intérêts de votre ville et de tout le Comtat pour rien négliger de ce qui pourra contribuer à vous faire obtenir une compensation, surtout par le rétablissement du commerce des soyes pour l'abandon que vous faictes du tabac et l'abolition des indiennes » (27 mars 1733) ; — du sieur Fabretti, aux consuls. « Non ho lasciato di rappresentare à Nostro Signore e ai eminentissimi Banchieri e Corsini la sempre piu deplorabile situazione dei loro affari, a quali mi anno resposto avertutta la compassione, ma non dependere da loro ma dai Franzesi con quali non si tralasciano le vie piu proprie per remetterli al dovere » (9 avril 1733) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (19 avril 1733) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, approuvant le choix du marquis de Costebelle comme envoyé à la cour de France pour défendre les intérêts de la ville (2 mai 1733) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, les informant qu'il a remis aux cardinaux leur mémoire concernant la plantation du tabac (6 mai 1733) ; — de M. de Costebelle, aux consuls, au même sujet (13 mai 1733) ; — de M. Pépin, contrôleur général du Languedoc, aux consuls, au sujet du transport par le Rhône de blés et de charbon destinés à l'approvisionnement de la ville (18 mai 1733) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet des secours « que le Roy veut donner. » (20 mai 1733) ; — de M. de Malijay, aux consuls, au même sujet (22 mai 1733) ; — de M. de Costebelle, aux consuls, au sujet des secours accordés à la ville. « Je fus hyer à Versailles où j'eus l'honneur de voir M. le garde des Sceaux et M. le contrôleur général auxquels je fis des plaintes de ce que MM. le marquis de Maillebois et Lebret ne laissoient pas entrer dans nostre païs, les vivres que la cour nous avoit accordés pour nostre subsistance » (27 mai 1733) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls leur demandant de confirmer le sieur Fabretti dans ses fonctions d'agent de la ville (27 mai 1733) ; — de M. de Costebelle, aux consuls, au sujet de l'interdiction de la sortie des marchandises. « Vous ne scauriés jamais mieux faire que de continuer d'écrire, sur le même ton, pour faire connoitre à Sa Sainteté à quel point nostre ville seroit ruinée si elle n'obtenoit pas, dans cette conjoncture, la restitution de ses privilèges » (3 juin 1733) ; — de M. de Jarente, aux consuls, leur faisant part de ses démarches à Rome pour les affaires de la ville (4 juin 1733) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, leur annonçant que le nonce en France a reçu des instructions pour traiter les affaires de la ville et pour le maintien de ses privilèges « della total reintegrazione dé loro privilegi » (18 juin 1733) ; — de M. de Costebelle, aux consuls, au sujet du maintien des privilèges de la ville pour son commerce. « On s'obstine toujours, de plus en plus, dans cette cour, à nous refuser la restitution de nos privilèges qui nous est due si légitimement, sous le prétexte du préjudice que nos fabriques de soyries porteroient à celles de la ville de Lyon et à celles de Nysmes, à laquelle les ministres protestent qu'on ne nous égalera jamais quant aux droits qu'elle paie au Roy, sur les soyries de sa fabrique, de crainte disent ils, de ruiner ces fabriques et de faire déserter ses enfants... Enfin tout le monde nous prend icy à partie et il y a un soulèvement général contre nous pour empêcher le Roy de nous rendre nos privilèges dans leur entier » (19 juin 1733) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « La cour de France a changé de système au sujet de nos affaires et elle exige à

présent qu'on fasse tout ce qu'elle demande sans parler de la restitution de nos privilèges ny même d'aucune diminution des droits exhorbitants qu'on exige sur nos soyes et sur nos soyeries et M. le garde des Sceaux a répondu aux plaintes que nous luy avons faites là dessus que le Roy ne vouloit plus entendre parler de cette affaire et qu'après qu'on luy auroit donné les satisfactions qu'il demande, il verroit ce qu'il y auroit à faire au sujet de la restitution de nos privilèges lorsqu'on la luy demanderoit comme une grâce » (29 juin 1733) ; — du même, aux consuls, au même sujet et leur annonçant le départ du nonce pour Compiègne. « Je souhaite de tout mon cœur qu'il remette nos affaires sur un meilleur pied qu'elle ne le sont et qu'il ramène les ministres du Roi au point de rendre à la ville d'Avignon la justice qui luy est due au sujet de la restitution de ses privilèges » (6 juillet 1733) ; — du contrôleur général, aux fermiers généraux, leur annonçant que le Roi a accordé aux habitants d'Avignon et du Comtat la liberté du commerce pour la foire de Beaucaire et le transit des marchandises des lieux du Comtat enclavés dans le royaume (12 juillet 1733) ; — de M. de Chauvelin, garde des sceaux, au nonce en France, au même sujet (12 juillet 1733) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au sujet de leur élection (15 juillet 1733) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1733) ; — du cardinal Doria, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1733) ; — de M. de Costebelle, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour de France (20 juillet 1733) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour de Rome (22 juillet 1733) ; — du même, aux consuls, au sujet du maintien des privilèges de la ville. « E stata tenuta la consaputa congregazione particolare su le pendenze presanti con la corte di Francia ad oggetto di poter dare categorica risposta alla memoria data in Parigi dal guarda sigilli al signor marchese di Costebelle » (22 juillet 1733) ; — du cardinal Banchieri, aux consuls, au sujet de leur élection (23 juillet 1733) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, leur promettant son appui pour leurs revendications à la cour de France (25 juillet 1733) ; — du cardinal Doria, aux consuls, au sujet de leur élection (25 juillet 1733) ; — de M. de Costebelle, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour de France (29 juillet 1733) ; — du même, aux consuls. « Je suis bien fâché que la grâce que le Roy a accordé à nostre ville et au Comtat au sujet de la foire de Beaucaire, n'ait pas été aussy entière qu'elle devoit l'être, conformément à l'ordre de M. le contrôleur général, mais Messieurs les employés aux fermes du Roy ont toujours des ressources pour faire du mal à notre ville qu'ils portent même jusqu'à désobéir aux ordres du Roy » (3 août 1733) ; — de M. de Costebelle, aux consuls, leur annonçant le retour du Roi et des ministres à Versailles et les démarches qu'il va tenter avec le nonce à la cour, dans l'intérêt de la ville. « Si les ministres du Roy s'obstinent à ne vouloir traitter que sur le pied de donner des dédommagements en argent pour la suppression des plantations et de la fabrication du tabac et qu'ils continuent de nous refuser des conditions au sujet de nos privilèges, sans lesquelles nostre ville ne scauroit subsister, pendant le séjour que ces ministres feront à Versailles jusques à leur départ pour Fontainebleau, je partiray pour Avignon, mon séjour dans cette cour étant inutile et constituant notre ville en des frais considérables » (12 août 1733) ; — du même, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome. « Ma présence dans cette cour y est tout à fait inutile et les affaires d'Avignon y finiront également, quoyque je n'y sois plus, tout comme si j'y restois plus longtemps et j'épargnerois à notre ville qu'elle dépense icy pour mon honoraire » (19 août 1733) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (22 août 1733) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de leur loterie (1er septembre 1733) ; — de Mgr Spannochi, aux consuls, au sujet des démarches faites par la cour de Rome près de la cour de France, pour le maintien des privilèges de la ville (5 septembre 1733) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (5 septembre 1733) ; — de M. de Costebelle, aux consuls, leur rendant compte des démarches qu'il a faites près de M. de la Porte, au sujet de l'exigence des fermiers généraux et du directeur de la douane de Lyon, et leur annonçant son départ de Lyon (7 septembre 1733) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, leur promettant sa protection pour la ville (30 septembre 1733) ; — du même, au même sujet (6 octobre 1733) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des instructions données au nonce à la cour de France (11 novembre 1733) ; — du contrôleur général, à M. de Malijay, au sujet du transport des bois de France à Avignon par le bras du Rhône du côté d'Avignon (17 novembre 1733) ; — de M. de Malijay, aux consuls, au

même sujet (18 novembre 1733) ; — de Catherine II, reine de Pologne, aux consuls. « J'ay reçeu votre lettre, je suis bien sensible à tous les témoignages de zèle et d'attachement dont elle est remplie ; vos sentiments pour la France vous mériteront toujours la protection du Roy et de la Reine ; je désire aussi les occasions de vous marquer, messieurs, combien je suis votre affectionnée. Catherine. A Saint-Cyr, le 27 novembre » ; — du cardinal Firrao, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations sur la nouvelle charge que le Pape lui a confiée (28 novembre 1733) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, leur annonçant qu'il est intervenu en faveur de la ville, près de l'ambassadeur de France. « Mi ha promesso di adoperarsi per la sua parte, sensa pero repromettersi dell'evento » (28 novembre 1733) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, leur promettant sa protection (14 décembre 1733) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (16 décembre 1733) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (23 décembre 1733) ; — de Mgr Spannochi, aux consuls, au sujet de leurs souhaits de Noël (26 décembre 1733) ; — du cardinal Firrao, aux consuls, au même sujet (26 décembre 1733) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, au même sujet (26 décembre 1733) ; — du cardinal Doria, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1733) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1733) ; — de M. de Malijay, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour de France. « Les priviléges de notre ville ont été bien établis et bien discutés, Mgr le Nonce les a souttenus avec chaleur, mais avec tout cela, pou vons-nous résister à toutes les villes commersantes de France qui ce sont déchaînées contre nous et qui ont persuadé que le rétablissement de nos privilèges faisait leur ruine totale. J'ose même vous assurer que si nous obtenons quelque diminution sur les impôts de nos soyeries, c'est à leur grand regret et que leurs députés ont fait ce qu'ils ont pu pour l'empêcher » (30 décembre 1733) ; — du cardinal Passari, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (31 décembre 1733), etc.

A.A. 103. (Liasse.) — 192 pièces papier, 16 sceaux plaqués.

1734-1735. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Corsini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (3 janvier 1734) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (30 janvier 1734) ; — du même, aux consuls, au même sujet (11 février 1734) ; — du même, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 137 écus pour ses honoraires comme agent et pour ceux du sieur Biancini (20 février 1734) ; — du même, aux consuls, leur faisant connaître que la cour de Rome et ses ministres sont occupés des affaires d'Italie, du passage des Espagnols. « Che sono nell'agro romano » et qu'il n'a pu les entretenir des affaires de la ville (20 mars 1734) ; — de Mgr Spannochi, aux consuls, leur annonçant que l'accord est rétabli entre la cour de Rome et celle de France et que prochainement on discutera le règlement de la distribution des sommes convenues entre Avignon et le Comtat-Venaissin (14 avril 1734) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (14 avril 1734) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (17 avril 1734) ; — du même, aux consuls, les remerciant du vin qu'ils lui ont envoyé (21 avril 1734) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de ses honoraires (5 mai 1734) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, leur demandant le maintien du sieur Fabretti comme agent de la ville (19 mai 1734) ; — de Mgr Spannochi, aux consuls, au même sujet (19 mai 1734) ; — du cardinal Firrao, aux consuls, au même sujet (19 mai 1734) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, leur demandant son maintien comme agent de la ville (26 mai 1734) ; — du cardinal Lanfredini, aux consuls, les assurant de son dévouement (4 juin 1734) ; — du sieur Bayol, auditeur, aux consuls, au sujet d'une demande faite par la ville pour envoyer un député à Rome (27 juin 1734) ; — du même, aux consuls, au même sujet (1er juillet 1734) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (7 juillet 1734) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de la députation à Rome demandée par la ville (7 juillet 1734) ; — du sieur Bayol, auditeur, aux consuls, leur adressant la copie du mémorial présenté par la ville sur la permission de députer un représentant de la ville (8 juillet 1734) ; — du sieur Bayol, auditeur, aux consuls, au même sujet (10 juillet 1734) ; — du même, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1734) ; — du cardinal de St-Agnès, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (24 juillet 1734) ; — de Mgr Spannochi, aux

consuls, au sujet des affaires de la ville « o in parte del danno che soffre cotesta comunita in conseguenza dell' accordo stabilito colla corte di Francia ». (21 juillet 1734) ; — du sieur Bayol, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (21 juillet 1734) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au sujet de leur élection (24 juillet 1734) ; — du cardinal Ferrao, aux consuls, au même sujet (28 juillet 1734) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 août 1734) ; — du même, aux consuls, au sujet de la gabelle (18 août 1734) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (25 août 1734) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, les assurant de sa protection (4 septembre 1734) ; — de Mgr Spannochi, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 septembre 1734) ; — du sieur Bayol, auditeur, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (16 septembre 1734) ; — du même, aux consuls, au même sujet (2 octobre 1734) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, les assurant de sa protection (6 octobre 1734) ; — de M. de Jarente, aux consuls. « Tout citoien doit se prester aux besoins de sa patrie, encore plus aux nécessités ou elle peut se trouver ; l'estat ou la nostre se trouve est si touchant que les personnes les moins intéressées y sont sensibles » (21 octobre 1734) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, les assurant de sa protection (13 novembre 1734) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 60 écus (18 novembre 1734) ; — du sieur Bayol, auditeur, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome et de la sécurité des lettres. « Les accidens qui sont arrivés, diverses fois, à nos lettres, me donnent lieu de craindre qu'on n'aye intercepté celle que vous pouvés m'avoir écrit » (27 novembre 1734) ; — du cardinal Zondadary, aux consuls, les assurant de sa protection (27 novembre 1734) ; — de Jacques Stuart, aux consuls, les assurant de sa protection. « Je me restreins à vous assurer que je conserve toujours le souvenir de l'attention qu'elle a eue pour moi dans les différents séjours que j'y ai fait et du zèle qu'elle m'a témoigné » (22 décembre 1734) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (25 décembre 1734) ; — du cardinal de Via, aux consuls, au même sujet et les remerciant de leurs souhaits de Noël (29 décembre 1734) ; — du cardinal de St-Agnès, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1734) ; — de Mgr Delci, archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (29 décembre 1734) ; — du cardinal Zondadary, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (31 décembre 1734) ; — du cardinal Corsini, aux consini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (1er janvier 1735) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (1er janvier 1735) ; du cardinal Spinola, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1735) ; — du cardinal Passari, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1735) ; — du cardinal de Saint-Clément, aux consuls, au même sujet (29 janvier 1735) ; — du sieur Biaucini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 24 écus pour ses honoraires de l'année (13 janvier 1735) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (13 janvier 1735) ; — du cardinal Corradini, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (15 janvier 1735) ; — du cardinal de Saint-Clément, aux consuls, les assurant qu'il est activement intervenu en faveur de la ville (29 janvier 1735) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 février 1735) ; — du même, aux consuls, au même sujet (9 février 1735) ; — du sieur Bayol, aux consuls, au même sujet (17 février 1735) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (9 mars 1735) ; — du cardinal Giudice, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (16 mars 1735) ; — de Jacques Stuart, aux consuls, les remerciant de leurs condoléances pour la mort de la reine (23 mars 1735) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (24 mars 1735) ; — de Mgr Spannocchi, aux consuls, les remerciant de l'envoi de clairette et d'eau de la Reine « il clareto e le garafini d'acqua della Regina che le SS LL I I si sono compiacute favorirmi » (11 avril 1735) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 avril 1735) ; — du cardinal Riviera, aux consuls, leur accusant réception de la clairette et de l'eau de la Reine qu'ils lui ont envoyées et les assurant de sa protection pour la ville (20 avril 1735) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, leur annonçant qu'il a remis la clairette et l'eau de la Reine envoyée aux cardinaux de Sainte-Agnès, Ferrao, Riviera, Albani et Corsini et aux seigneurs Calcagnini et Spannocchi (21 avril 1735) ; — du même, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 mai 1735) ; — du sieur Bayol, auditeur, aux consuls, au même sujet. « J'ay fait part à votre nom

du vin que vous m'avez envoyé et de celuy de mon frère à Mgr le cardinal Zondedari qui y a été très sensible » (5 mai 1735) ; — du même, aux consuls, leur annonçant qu'il a eu son audience de congé (26 mai 1735) ; — du même, aux consuls, leur racontant son audience de congé (28 mai 1735) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, leur demandant la confirmation du sieur Fabretti comme agent de la ville (1er juin 1735) ; — du cardinal Riviera, au même sujet (1er juin 1735) ; — du comte de Cambis, aux consuls, les remerciant de leur bienveillance à son égard (8 juin 1733) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au sujet des moulins sur le Rhône (11 juin 1735) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (22 juin 1735) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au sujet de leur élection (3 juillet 1735) ; — de Mgr Reynier Delci, nonce en France, au même sujet (11 juillet 1735) ; — des consuls de Toulon, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (11 juillet 1735) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1735) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1735) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1735) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1735) ; — du cardinal Judice, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (14 juillet 1735) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (14 juillet 1735) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1735) ; — du cardinal Riviera, aux consuls, au sujet de leur élection (20 juillet 1735) ; — du cardinal Ferrao, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1735) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1735) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (25 juillet 1735) ; — du cardinal de St-Clément, aux consuls, au sujet de leur élection (30 juillet 1735) ; — de M. Spannocchi, aux consuls, au même sujet (10 août 1735) — du sieur Bianchini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (20 août 1735) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (3 septembre 1735) ; — du sieur Pépin, au vice-légat, sur le droit de foraine qu'il avait exigé sur le blé venant de Caderousse par le Rhône (1er octobre 1735) ; — de M. de Caumont, aux consuls, leur envoyant l'état des tabacs vendus dans Avignon (11 octobre 1735) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (29 novembre 1735) ; — du même, aux consuls, au même sujet (8 décembre 1735) ; — du même, aux consuls, au même sujet (15 décembre 1735) ; — de Mgr Spannocchi, aux consuls, au même sujet (24 décembre 1735) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (24 décembre 1735) ; — de Mgr Reinier de Delci, nonce en France, au même sujet (28 décembre 1735) ; — du cardinal Spinola, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1735), etc.

AA. 101. (Liasse.) — 184 pièces papier, 41 sceaux plaqués.

1736-1737. — Correspondance des consuls. — Lettres : des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (5 janvier 1736) ; — du cardinal Riviera aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (7 janvier 1736) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (26 janvier 1736) ; — du sieur Lagant, prêtre, de Montauban, aux consuls, leur annonçant le décès, dans cette ville, d'un sieur Bertier, d'Avignon (26 janvier 1736) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur accusant réception de 24 écus pour ses honoraires (26 janvier 1736) ; — de Mgr Spannochi, aux consuls, au sujet du placement des armes des consuls sur le grenier à sel (26 janvier 1736) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (31 janvier 1736) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (30 janvier 1736) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet 1er février 1736) ; — des consuls de Toulon, aux consuls, au même sujet (31 janvier 1736) ; — des consuls de Nimes, aux consuls, au même sujet (1er février 1736) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (1er février 1736) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (1er février 1736) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, aux consuls, au même sujet (4 février 1736) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (6 février 1736) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, leur annonçant que l'indemnité versée par les fermiers généraux de France devra être partagée entre Avignon et le Comtat-Venaissin (15 février 1736) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (29 février 1736) ; — du même, aux consuls, au même sujet (3 mars 1736) ; — des

consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement du poisson (16 mars 1736) ; — du cardinal Spinola, aux consuls, les assurant de sa protection (24 mars 1736) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, leur accusant réception d'un envoi de fonds pour le sieur Minucci (4 avril 1736) ; — du sieur Denis, aux consuls, leur demandant de faire rechercher un jeune nègre nommé « Gabriel Cupidon » (20 avril 1736) ; — du cardinal Riviera, aux consuls, leur recommandant le sieur Fabretti comme agent de la ville (3 mai 1736) ; — du cardinal Corsini, aux consuls au même sujet (16 mai 1736) ; — de M. Spannochi, aux consuls au même sujet (17 mai 1736) ; — du sieur Albuni, aux consuls, au même sujet (23 mai 1736) ; — de M. Spannochi, aux consuls, au même sujet (26 mai 1736) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 juin 1736) ; — de Mgr Reinier Delci, archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls au sujet de leur élection (11 juillet 1736) ; — de M. Spannochi, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1736) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1736) ; — du cardinal Riviera, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1736) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (26 juillet 1736) ; — du même, aux consuls, au même sujet (16 août 1736) ; — de M. de Jarente La Bruyère, aux consuls, au sujet d'achats du blé (27 août 1736) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet d'un bureau de distribution pour une loterie (29 août 1736) ; — de M. Spannochi, aux consuls, leur assurant sa protection (27 septembre 1736) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 novembre 1736) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (29 novembre 1736) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de l'affaire du doyen Bayol (29 novembre 1736) ; — du cardinal Passaro, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour Noël (6 décembre 1736) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (15 décembre 1736) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1736) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1736) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1736) ; — de Mgr Reinier Delci, archevêque de Rhodes, nonce en France, au même sujet (30 décembre 1736) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (3 janvier 1737) ; — du sieur Spannochi, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (3 janvier 1737) ; — du cardinal Firrao, aux consuls, au même sujet (5 janvier 1737) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (5 janvier 1737) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (17 avril 1737) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (24 janvier 1737) ; — du même, aux consuls, au même sujet (31 janvier 1737) ; — du même, aux consuls, leur accusant réception d'un envoi de fonds (8 février 1737) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 février 1737) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au même sujet (13 mars 1737) ; — de M. de Jarente La Bruyère, aux consuls, au sujet de l'envoi d'une cheminée en marbre de Carrare et d'achats de blé à Marseille (27 mars 1737) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires (10 avril 1737) ; — du cardinal Riviera, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (18 mai 1737) ; — du sieur Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (18 mai 1737) ; — du cardinal Firrao, aux consuls, leur demandant de confirmer l'abbé Fabretti comme agent de la ville à Rome (25 mai 1737) ; — du sieur Spannochi, aux consuls, au même sujet (26 mai 1737) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (22 mai 1737) ; — du commandeur de Castellane, aux consuls, les assurant de sa protection (26 mai 1737) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (27 mai 1737) ; — du même, aux consuls, au même sujet (13 juin 1737) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection (6 juillet 1737). — de Mgr Delci, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, au même sujet (10 juillet 1737) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1737) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, les remerciant de l'avoir désigné comme agent de la ville à Rome (17 juillet 1737) ; — du sieur Spannochi, aux consuls, au sujet de leur élection (18 juillet 1737) ; — du cardinal Passari, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1737) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1737) ; — du cardinal Spinola, aux consuls, au même sujet (27 juillet 1737) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, au même sujet (31 juillet 1737) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de leur élection (1er août 1737) ; — du sieur Spannocchi, aux consuls, les remerciant d'avoir confirmé l'abbé Fabretti comme agent de la

ville à Rome (1er août 1737) ; — de Mgr des Achards, évêque d'Halicarnasse, aux consuls, les assurant de sa protection (2 août 1737) ; — du cardinal Firrao, aux consuls, au sujet de leur élection (3 août 1737) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (8 août 1737) ; — de M. de Jarente La Bruyère, aux consuls, au sujet de l'envoi d'une cheminée de marbre (13 août 1737) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (21 août 1737) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au même sujet (28 août 1737) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, au sujet de leur élection (29 août 1737) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet du affaires de la ville à Rome (9 septembre 1737) ; — du même, aux consuls, au même sujet (12 septembre 1737) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (22 septembre 1737) ; — du même, aux consuls, au même sujet (27 septembre 1737) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet d'un envoi de fonds (30 septembre 1737) ; — du cardinal Firrao, aux consuls, les assurant de sa protection (27 octobre 1737) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, leur accusant réception de ses honoraires (4 décembre 1737) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet d'un serrurier (9 décembre 1737) ; — de Mgr Delci, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (16 décembre 1737) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (19 décembre 1737) ; — du sieur Spannocchi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (19 décembre 1737) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (31 décembre 1737) etc.

AA. 105. (Liasse.) — 224 pièces papier, 19 sceaux plaqués.

1738-1739. — Correspondance des consuls. — Lettres : du sieur Biancini, aux consuls, au sujet d'une affaire concernant le marquis de Villeneuve (3 janvier 1738) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (4 janvier 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (8 janvier 1738) ; — du cardinal Firrao, aux consuls, les remerciant de de leurs vœux de Noël (15 janvier 1738) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de la situation du sieur Calvet La Palun (24 janvier 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (27 janvier 1738) ; — de Mgr Delci, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection (30 janvier 1738) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (21 février 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au même sujet (26 février 1738) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sieur Bayol (21 mars 1738) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (24 mars 1738) ; — du sieur Biancini aux consuls, au sujet de l'affaire Bayol (28 mars 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au même sujet (28 mars 1738) ; — du même, aux consuls, au même sujet (2 avril 1738) ; — du procureur des États de Provence, aux consuls, au sujet des limites du lit de la Durance (4 avril 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de l'affaire Bayol (17 avril 1738) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (18 avril 1738) ; — du cardinal Firrao, au sujet du syndicat de l'abbé de la Ciaia comme dataire (26 avril 1738) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (2 mai 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au même sujet (2 mai 1738) ; — du même, aux consuls, au même sujet (9 mai 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de l'office de Saint-François-Régis (16 mai 1738) ; — de M. de Châteaurenard, aux consuls, leur donnant avis que les procureurs du pays vont se rendre « sur les lieux contentieux » (22 mai 1738) ; — du même, aux consuls, au sujet du lit de la Durance (24 mai 1738) ; — des consuls, à M. de Châteaurenard, au même sujet (28 mai 1738) ; — de M. de Châteaurenard, aux consuls, au même sujet (28 mai 1738) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (1er juin 1738) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet du syndicat de l'abbé de la Ciaia (3 juillet 1738) ; — de M. de Châteaurenard, aux consuls, au sujet du lit de la Durance (4 juillet 1738) ; — du même, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1738) ; — du cardinal Firrao, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1738) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet 19 juillet 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de l'office de Saint-François-Régis (24 juillet 1738) ; — du cardinal Delci, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa promotion au cardinalat (2 août 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (15 août 1738);

du sieur Décugis, aux consuls, au sujet de la fabribation du savon (15 août 1738) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, leur adressant des affiches « au sujet de la réédification du collège de cette ville » (29 août 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (5 septembre 1738) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (7 septembre 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de l'affaire du sieur Bayol (25 septembre 1738); — de M. de Castellane, aux consuls, au sujet des difficultés soulevées par M. de Chateaurenard pour le lit de la Durance (8 octobre 1738) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet du syndicat de l'abbé Ciaia (26 octobre 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (19 novembre 1738) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sieur Calvet La Palun (21 novembre 1738) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 1590 écus (28 novembre 1738) ; — du sieur Spannocchi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (24 novembre 1738) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1738) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1738) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, au même sujet (3 janvier 1739) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (5 janvier 1739) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de l'élection de nouveaux conseillers (8 janvier 1739) ; — du cardinal Delci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (17 janvier 1739) ; — des consuls de Pézenas, aux consuls, leur envoyant des affiches pour la reconstruction de l'église (22 janvier 1739) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (30 janvier 1739) ; — du même, aux consuls, au même sujet (6 février 1739) ; — de Mgr Spannocchi, aux consuls, au sujet d'un règlement du vice-légat, sur les poids et mesures (12 février 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet 13 février 1739) ; — du même, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (27 février 1739) ; — de Mgr Spannocchi, aux consuls, au sujet de l'affaire du sieur Calvet (6 mars 1739) ; — du sieur Frontoni, aux consuls, les remerciant de l'avoir élu comme co-agent de la ville à Rome (6 mars 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des poids et mesures (8 mars 1739) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, les assurant de sa protection (22 mars 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet du règlement sur les poids et mesures (13 mars 1739) ; — de Mgr Banchieri, aux consuls, leur promettant sa protection près du vice-légat (14 mars 1739) ; — du cardtnal de Saint-Clément, aux consuls, au sujet de l'ordonnance concernant les poids et mesures (14 mars 1739) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au même sujet (14 mars 1739) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, au même sujet (14 mars 1739) ; — du cardinal Corradi, aux consuls, au même sujet (14 mars 1739) ; — du chevalier de Folard, aux consuls, les remerciant de « la faveur que vous venez de m'accorder pour la maison que j'ai fait bâtir dans votre ville » (21 mars 1739) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (26 mars 1739) ; — du même, aux consuls, au même sujet (2 avril 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des processions générales et de l'affaire des poids et mesures (3 avril 1739) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au même sujet (10 avril 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sieur Calvet La Palun (10 avril 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des poids et mesures (17 avril 1739) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires à Rome (24 avril 1739) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au même sujet (7 mai 1739) ; — du même, aux consuls, au même sujet (15 mai 1739) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, leur demandant de confirmer l'abbé Fabretti, comme agent de la ville à Rome (27 mai 1739) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (30 mai 1739) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, au même sujet (4 juin 1739) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (4 juin 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des poids et mesures (4 juin 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'élection des conseillers (12 juin 1739) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, leur adressant un avis pour la délivrance des travaux à faire à l'église du collège (15 juin 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des poids et mesures (3 juillet 1739) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, les remerciant d'avoir confirmé l'abbé Fabretti comme agent de la ville à Rome (15 juillet 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (17 juillet 1739) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au sujet

de leur élection (18 juillet 1739) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1739) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1739) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (30 juillet 1739) ; — de l'abbé d'Elci, chanoine de St-Jean de Latran, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations l'élévation de son oncle au cardinalat (7 août 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (14 août 1739) ; — du cardinal Firrao, aux consuls, au sujet de leur élection (15 août 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des poids et mesures et de l'élection des conseillers (21 août 1739) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au même sujet (4 septembre 1739) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (4 septembre 1739) ; — du même, aux consuls, au même sujet (18 septembre 1739) ; — du cardinal Firrao, aux consuls, les assurant de sa protection (26 septembre 1739) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (9 octobre 1739) ; — du même, aux consuls, au même sujet (12 novembre 1739) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au sujet de la visite des consuls à l'auditeur général (14 novembre 1739) ; — du sieur Cervini, aux consuls, au même sujet (16 novembre 1739) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (20 novembre 1739) ; du cardinal Firrao, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (16 décembre 1739) ; — de Mgr de Bondelmonti, gouverneur de Rome, aux consuls, au même sujet (25 décembre 1739) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, au même sujet (25 décembre 1739) ; — de Mgr Cresceni, nonce en France, aux consuls, au même sujet (26 décembre 1739), etc.

A.A. 106. — 188 pièces papier, 16 sceaux plaqués

1740-1741. — Correspondance des consuls. — Lettres : du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (1er janvier 1740) ; — du cardinal Corsini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (1er janvier 1740) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, au même sujet (2 janvier 1740) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, au même sujet (2 janvier 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (15 janvier 1740) ; — du cardinal Delci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (16 janvier 1740) ; — de l'abbé Fabrettti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (29 janvier 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de l'élection des conseillers (19 février 1740) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 102 écus (4 mars 1740) ; — du même, aux consuls, au sujet des conseillers (25 mars 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de la discussion entre le viguier et l'auditeur général pour les préséances (8 avril 1740) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, les assurant de sa protection (14 avril 1740) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des conseillers (22 avril 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au même sujet (2 mai 1740) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (16 mai 1740) ; — du cardinal Accoramboni, aux consuls, leur demandant de confirmer l'abbé Fabretti comme agent de la ville à Rome (27 mai 1740) ; — du cardinal Rivera, au même sujet (28 mai 1740) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (1er juin 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, leur demandant la confirmation de ses fonctions (3 juin 1740) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (6 juillet 1740) ; — de Mgr Spannocchi, aux consuls, au même sujet (8 juillet 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1740) ; — de Mgr Bondelmenti, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1740) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1740) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1740) ; — du cardinal Delci, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1740) ; — du cardinal Accoramboni, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1740) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de l'hommage à rendre par la ville au nouveau pape, lors de son élection (4 août 1740) ; — du même, aux consuls, leur annonçant l'élection du nouveau pape « Mercordi mattina finalmente e quasi all'improviso s'ebbe l'elezzione del nuovo papa conclusa la sera antecedente in personna d'ell' Eminentissimo Lambertini, nobile, originario ed Arcivescovo di Bologna che si e messo el nome di Benedetto XIV ed ecco finito il ristagnamento degl'affari » (18 août 1740) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (20 août 1740) ; —

du même, aux consuls, leur annonçant qu'avec l'appui du roi d'Angleterre, le sieur de Jonqueret-tes, a obtenu la charge de vice-gérent (2 septembre 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome, (15 septembre 1740); — de Mgr Spannocchi, aux consuls, leur annonçant qu'il continue ses fonctions de secrétaire de la congrégation d'Avignon (17 septembre 1740) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, les assurant de sa protection (22 septembre 1740) ; — de Mgr Spannocchi, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son maintien dans la charge de secrétaire de la congrégation d'Avignon (23 septembre 1740) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de leurs félicitations (24 septembre 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de l'envoi d'ambassadeurs à Rome (29 septembre 1740) ; — du même, aux consuls, au même sujet (6 octobre 1740) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (7 octobre 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (20 octobre 1740) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'envoi d'ambassadeurs (27 octobre 1740) ; — du même, aux consuls, au même sujet (11 novembre 1740) ; — du même, aux consuls, au même sujet (18 novembre 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet des gabelles (25 novembre 1740) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, leur envoyant des affiches pour la délivrance de la batisse de l'église paroissiale de St-Jacques (2 décembre 1740) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, leur annonçant la mort de Mgr Spannocchi (9 décembre 1740) ; — de Mgr de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, les remerciant de leur lettre (10 décembre 1740) ; — du nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (15 décembre 1740) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur envoyant ses vœux de Noël (16 décembre 1740) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (21 décembre 1740) ; — de Mgr Bondelmonti, aux consuls, au même sujet (23 décembre 1740) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination comme sous dataire (23 décembre 1740) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, pour la ferme de la boucherie (2 janvier 1741) ; — du cardinal Delci, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (4 janvier 1741) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (8 janvier 1741) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (9 janvier 1741) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au même sujet (14 janvier 1741) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (20 janvier 1741) ; — du même, aux consuls, au même sujet (27 janvier 1741) ; — du cardinal Accoramboni, aux consuls, les assurant de sa protection (4 février 1741) ; — du chevalier de l'Église, aux consuls, leur accusant réception d'un mémorial sur la noblesse (17 février 1741) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (24 février 1741) : — des consuls de Toulon, aux consuls, au sujet d'un vol de draps commis à la charité de cette ville (3 mars 1741) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet d'un différend entre l'université d'Avignon et l'auditeur général (11 mars 1741) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet des poids et mesures (17 mars 1741) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (17 mars 1741) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet d'une ordonnance du vice-légat contre une taxe établie par la ville (25 mars 1741) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (31 mars 1741) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet des poids et mesures (21 avril 1741) ; — du même, aux consuls, au sujet de la taxe imposée par la ville (28 avril 1741) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (28 avril 1741) ; — de l'abbé Fabretti, aux consuls, leur exposant l'état des esprits à la cour de Rome au sujet des affaires de la ville « egli stabiliscono un nuovo reato di avere con essa fatto credere à N. S. la citta ripiena di cervelli inquieti e pieni di un aria indipendente e republichista » (12 mai 1741) ; — des directeurs de l'Hôtel-Dieu de Marseille, aux consuls, au sujet de deux enfants naturels secourus dans le dit Hôtel-Dieu (17 mai 1741) ; — du cardinal Accoramboni, aux consuls, recommandant la confirmation des fonctions de l'abbé Fabretti (17 mai 1741) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au même sujet (20 mai 1741) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de la révocation d'une ordonnance du vice-légat (26 mai 1741) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au même sujet (3 juin 1741) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, leur recommandant l'abbé Fabretti (7 juin 1741) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de leur suspension et leur permettant d'exposer leur justification (23 juin 1741) ; — du

marquis de Caumont, aux consuls, au sujet de leur élection (8 juillet 1741); — du nonce en France, aux consuls, au sujet de leur suspension (11 juillet 1741); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de leur élection (14 juillet 1741); — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au même sujet (1741); — de M. de Bernage, intendant du Languedoc, aux consuls, permettant pour la ville, la sortie des blés de la Provence (19 juillet 1741); — de l'abbé Fabretti, aux consuls, les remerciant de l'avoir confirmé dans ses fonctions (20 juillet 1741); — du cardinal Lercari, aux consuls, au sujet de leur élection (22 juillet 1741); — du cardinal Delci, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1741); — du cardinal Accoramboni, aux consuls, les remerciant d'avoir confirmé l'abbé Fabretti dans ses fonctions et les assurant de sa protection (22 juillet 1741); — du cardinal Rivera, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1741); — de Mgr Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, les assurant de sa protection (28 juillet 1741); — de l'abbé Fabretti, aux consuls, leur accusant réception de divers mémoires concernant les affaires de la ville à présenter aux ministres (18 août 1741); — du même, aux consuls, au même sujet (25 août 1741); — des consuls de Bédoin, aux consuls, au sujet d'une demande d'envoi de glace « Les personnes qui en ont conservé dans notre montagne sont toutes obligées d'en fournir à Carpentras. Il y en a qui portent encore à quelques villes et lieux du Comtat pour des particuliers, un autre qui est obligé à la ferme d'Arles » (3 septembre 1741); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de la mission du marquis de Villefranche à Rome et d'un mémoire de la noblesse d'Avignon (10 septembre 1731); — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la glace du mont Ventoux (15 septembre 1741); — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (6 octobre 1741); — du marquis de Caumont, aux consuls, au sujet de travaux exécutés sur les rives de la Durance (8 octobre 1741); — des consuls de Villeneuve, aux consuls, au sujet de la vente de la chaux (29 octobre 1741); — de l'abbé Fabretti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (24 novembre 1741); — des échevins de Marseille, aux consuls, pour la recherche d'une voleuse (2 décembre 1741); — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (12 décembre 1741); — du nonce en France, aux consuls, leur recommandant l'abbé Simonetti comme agent de la ville à Rome, emploi vacant par suite de la mort de l'abbé Fabretti (25 décembre 1741); — du cardinal Lercari, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (28 décembre 1741); — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1741); — du cardinal Valenti, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1741), etc.

AA. 107. 138 pièces papier. 10 sceaux plaqués.

1742-1743 — Correspondances des consuls. — Lettres : des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (9 janvier 1742); — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (9 janvier 1712); — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (9 janvier 1742); — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (10 janvier 1742); — des consul de Carpentras, aux consuls, au même sujet (12 janvier 1742); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (12 janvier 1742); — des consuls de Valréas, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (14 janvier 1742); — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (20 janvier 1742); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'érection du tribunal des marchands, d'un mémoire de la noblesse d'Avignon, et d'autres affaires de la ville à Rome (26 janvier 1742); — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (9 février 1742); — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de l'envoi de M. de Garcin comme ambassadeur de la ville à Rome (10 février 1742); — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (12 février 1742); — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (14 février 1742); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de la députation de M. de Garcin à Rome (16 février 1742); — du même, aux consuls, au même sujet (9 mars 1742); — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet du passage de l'infant Dom Philippe sur le pont de cette ville (17 mars 1742); — de l'infant Dom Philippe, aux consuls, les remerciant d'avoir député près de lui le marquis d'Aqueria (31 mars 1742); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de la députation de M. de Garcin (6 avril 1742); — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de la députation de M. de Garcin et leur

faisant connaître que Sa Sainteté n'a pas approuvé cette députation (21 avril 1742) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet d'un vol commis dans cette ville (23 avril 1742) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet du choix de l'abbé Simonetti comme agent de la ville à Rome (22 mai 1742) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi comme agent de la ville (1er juin 1742) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (1er juin 1742) ; — des consuls de Villeneuve, aux consuls, au sujet de l'extraction des pierres de tailles (5 juin 1742) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de constructions à l'hôpital de Champfleuri (9 juin 1742) ; — de Mgr de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, au sujet de sa nomination à l'archevêché d'Avignon (14 juin 1742) ; — de Mgr Cresenti, nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (12 juillet 1742) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1742) ; — de Mgr Calcagnini, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1742) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (28 juillet 1742) ; — du cardinal Delci, aux consuls, au même sujet (28 juillet 1742) ; — de Mgr Crescenti, aux consuls, au sujet de la confirmation de l'abbé Simonetti comme agent de la ville à Rome (5 août 1742) ; — de M. de Bernage, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet de blés achetés à Villeneuve (22 août 1742) ; — de Mgr Crescenti, nonce en France, aux consuls, au sujet de la confirmation de l'abbé Simonetti (23 août 1742) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au même sujet (25 août 1742) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection (25 août 1742) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, les remerciant de sa confirmation comme agent de la ville (31 août 1742) ; — de l'abbé Simonetti, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet d'un mémoire contre le marquis d'Aqueria (14 septembre 1742) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (14 décembre 1742) ; — de Mgr Crescenti, nonce en France, aux consuls, les remerciant d'avoir désigné l'abbé Simonetti comme agent de la ville (19 décembre 1742) ; — de Mgr de Guyon de Crochans, évêque de Cavaillon, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (24 décembre 1742) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, au même sujet (27 août 1742) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (28 décembre 1742) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (29 décembre 1742) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1742) ; — de Mgr Simonetti, archevêque de Nicosie, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1742) ; — du cardinal Calcagnini, aux consuls, au même sujet (1er janvier 1743) ; — de Mgr Crescenti, nonce en France, aux consuls, au même sujet (1er janvier 1743) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (4 janvier 1743) ; — du cardinal Delci, aux consuls, au même sujet (9 janvier 1743) — du cardinal Valenti, aux consuls, au même sujet (12 janvier 1743) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet d'un mémoire contre le marquis d'Aqueria (8 février 1743) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet des gabelles (1er mars 1743) — du cardinal Lercari, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (12 juin 1743) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de leur élection (13 juillet 1743) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1743) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1743) ; — du cardinal Delci, aux consuls, au même sujet (27 juillet 1743) ; — de Mgr Simonetti, archevêque de Nicosie et gouverneur de Rome, aux consuls, au même sujet (27 juillet 1743) ; — de Madame de Vichy, marquise d'Aulan, aux consuls, au sujet de l'élection de son mari comme premier consul (27 juillet 1743) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet d'un remboursement de cent mille livres (27 juillet 1743) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls les remerciant de l'avoir confirmé comme agent de la ville à Rome (29 juillet 1743) ; — de Mgr Louis Marie de Suarès d'Aulan, évêque de Dax, aux consuls, au sujet de l'élection de son frère comme premier consul (30 juillet 1743) ; — de Mgr Crescenti, archevêque de Plaisance et nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (8 août 1743) ; — de M. de Bernage, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet d'un achat de 400 salmées de blé dans la Provence (20 août 1743) ; — du même, aux consuls, au même sujet (20 août 1743) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, aux consuls, leur adressant un placard pour le faire afficher (2 octobre 1743) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (7 octobre 1743) ; — des consuls de Bédarrides, aux consuls, au même sujet (8 octobre 1743) ; — des consuls de Pernes, aux consuls, au même sujet (9 octobre 1743) ; — des consuls de Caderousse, aux

consuls, au même sujet (10 octobre 1743) ; — des consuls des Martigues, aux consuls, au sujet de la fourniture du poisson (22 octobre 1743) ; — de Mgr Simonetti, archevêque de Nicosie et gouverneur de Rome, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (29 octobre 1743) ; — du cardinal Crescenti, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation au cardinalat (15 novembre 1743) ; — de Mgr Pascal Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination à la vice-légation d'Avignon (6 décembre 1743) ; — de Mgr Simonetti, archevêque de Nicosie, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (21 décembre 1743) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (27 décembre 1743) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des poids et mesures (27 décembre 1743) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (28 décembre 1743), etc.

AA. 108. — 215 pièces papier, 7 sceaux plaqués.

1744-1745. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Lercari, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (2 janvier 1744) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au même sujet (2 janvier 1744) ; — du cardinal Crescenti, aux consuls, au même sujet (3 janvier 1744) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (10 janvier 1744) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la boucherie (23 janvier 1744) ; — de Mgr de Caritat de Condorcet, évêque de Gap, aux consuls, les avertissant d'un vol commis dans deux églises de son diocèse et les priant de donner avis aux orfèvres de la ville (27 janvier 1744) ; — de M. de Châteaurenard, aux consuls, au sujet d'un procès concernant l'île de Bréban (9 février 1744) ; — des échevins de Marseille aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (11 février 1744) ; — des consuls et procureur des États de Provence, aux consuls, au sujet d'un emprunt de 1,500 livres (12 février 1744) ; — des consuls de Cavaillon, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (13 février 1744) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (13 février 1744) ; — des consuls de Valréas, aux consuls, au même sujet (16 février 1744) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (18 février 1744) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (18 février 1744) ; — de M. de Châteaurenard, aux consuls, au sujet du procès de l'île de Bréban 29 (mars 1744) ; — du sieur Biancini, aux consuls, les remerciant d'avoir désigné son père comme procureur de la ville (19 avril 1744) ; — du sieur Angelo Biancini, aux consuls, au même sujet (20 avril 1744) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, les prévenant de l'arrivée prochaine de Mgr Aquaviva, vice-légat (21 avril 1744) ; — de M. d'Aulan, premier consul au sujet de l'arrivée de Mgr Aquaviva (19 mai 1744) ; — du même, aux consuls, au même sujet (22 mai 1744) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au sujet d'une statue du Saint Père « con piacere mi adopraro presso Sua Santita per la concessione di far travagliare la nota statua da eriggersi nell' accenuato luogo » (27 juillet 1744) ; — du marquis d'Eyragues, aux consuls, au sujet de la fourniture du poisson au dit lieu (4 septembre 1744) ; — des consuls, au marquis d'Eyragues, au même sujet (4 septembre 1744) ; — des consuls, à M. d'Argenson, ministre de la guerre, au sujet des réjouissances que la ville doit faire pour le rétablissement de la santé de Louis XV, roi de France (28 septembre 1744) ; — de M. d'Argenson, aux consuls, au même sujet (10 octobre 1744) ; — des consuls, à l'abbé Simonetti, agent de la ville à Rome, au sujet de l'état financier de la ville (4 novembre 1744) ; — des consuls, à M. d'Argenson, lui donnant le détail des réjouissances faites pour la santé du roi (19 novembre 1744(; — de M. d'Argenson, aux consuls, leur accusant réception de leur lettre contenant le détail des réjouissances (20 novembre 1744) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, leur exprimant ses vœux pour la Noël (5 décembre 1744) ; — du cardinal Crescenti, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (23 décembre 1744) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (26 décembre 1744) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (28 décembre 1744) ; — de Mgr Simonetti, archevêque de Nicosie et gouverneur de Rome, au même sujet (30 décembre 1744) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1744) ; — du cardinal Calcagnini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (4 janvier 1745) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (5 janvier 1745) ; — du cardinal Delci, aux consuls, au même sujet (9 janvier 1745) ; — du baron de Châteaurenard, aux consuls, au sujet d'un procès pour les îles de la Durance (19

janvier 1745) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination au poste de consulteur du St-Office (13 janvier 1745) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (20 janvier 1745) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de l'état financier de la ville (23 janvier 1745) ; — du même, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (23 janvier 1745) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet des gabelles (9 février 1745) ; — des consuls, à l'abbé Simonetti, au sujet de l'état financier de la ville (10 février 1745) ; — des consuls, à M. de Châteaurenard, au sujet du procès des îles de la Durance (21 février 1745) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet des finances de la ville (27 février 1745) ; — du sieur Désandré, aux consuls, au sujet des impôts sur les étoffes teintes en cramoisi et en violet (18 mars 1745) ; — des consuls, au cardinal d'Elci, au sujet de sa nomination dans la congrégation d'Avignon (28 avril 1745) ; — des consuls, à Mgr Durini, nonce en France, au sujet de l'exaction des doubles droits sur les soies et étoffes de soie cramoisie et violette (3 mai 1745) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, leur recommandant l'abbé Simonetti comme agent de la ville (12 mai 1745) ; — de Mgr Simonetti, archevêque de Nicosie et gouverneur de Rome, aux consuls, leur recommandant son neveu comme agent de la ville (15 mai 1745) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au sujet de sa nomination dans la congrégation d'Avignon (12 juin 1745) ; — de M. de Châteaurenard, aux consuls, au sujet de son procès pour les îles de la Durance (29 juin 1745) ; — du même, aux consuls, au même sujet (3 juillet 1745) ; — de Mgr Simonetti, gouverneur de Rome, aux consuls, au sujet de leur élection (14 juillet 1745) ; — de Mgr Durini, nonce en France, au même sujet (17 juillet 1745) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1745) ; — de l'abbé Simonetti, agent de la ville à Rome, au même sujet (24 juillet 1745) ; — du cardinal Calcagnini, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1745) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (27 juillet 1745) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, au même sujet (28 juillet 1745) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au même sujet (29 juillet 1745) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (7 août 1745) ; — de l'abbé Simonetti, agent de la ville, aux consuls, au sujet d'un mémoire de l'Aumône générale (21 août 1745) ; — de M. de Châteaurenard, aux consuls, au sujet de son procès (4 septembre 1745) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (18 septembre 1745) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'envoi des délibérations concernant l'Aumône générale (29 septembre 1745) ; — du même, aux consuls, au même sujet (4 octobre 1745) ; — du même, aux consuls, au même sujet (30 octobre 1745) ; — du même, aux consuls, au même sujet (10 novembre 1745) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet des entreprtses de la province de Languedoc sur le Rhône et leur demandant la communication de documents concernant la propriété de ce fleuve (16 novembre 1745) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (14 décembre 1745) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (25 décembre 1745) ; — de Mgr Durini, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (25 décembre 1745) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1745) ; — du cardinal Calcagnini, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1745) ; — de Mgr Simonetti, archevêque de Nicosie et gouverneur de Rome, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1745) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (1er janvier 1746) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1746) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1746) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1746) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de l'Aumône générale (19 janvier 1746) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet des droits imposés sur la farine (9 février 1746) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet (4 mars 1746) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (4 mars 1746) ; — des consuls de Marseille, aux consuls, au même sujet (4 mars 1746) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (10 mars 1746) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme du piquet (18 mars 1746) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls les assurant de sa protection (20 mars 1746) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (6 avril 1746) ; — du même, aux consuls, au même sujet (13 avril 1746) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, leur demandant des paveurs (22 avril 1746) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet

(4 mai 1746) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, leur accusant réception d'un mémoire pour le Pape (10 mai 1746) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de l'Aumône générale (11 mai 1746) ; — de Mgr Simonetti, archevêque de Nicosie et gouverneur de Rome, aux consuls, au sujet de la confirmation de son neveu comme agent de la ville (1er juin 1746) ; — de Mgr Guyon de Crochans, archevêpue d'Avignon, aux consuls, les assurant de sa protection (1er juin 1746) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, leur recommandant l'abbé Simonetti (8 juin 1746) ; — de Mgr Simonetti, archevêque de Nicosie, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1746) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1746) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, les remerciant de l'avoir confirmé comme agent de la ville à Rome (20 juillet 1746) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de leur élection (23 juillet 1746) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1746) ; — de M. Giustiniani, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1746) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet du règlement de l'Aumône générale (10 août 1746) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au sujet de l'envoi d'un mémoire (30 août 1746) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de l'Aumône générale (3 septembre 1746) ; — de M. Giustiniani, aux consuls, au même sujet (3 septembre 1746) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la réparation du chemin de Noves (14 septembre 1746) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (16 septembre 1746) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (16 septembre 1746) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (16 septembre 1746) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (23 septembre 1746) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (23 novembre 1746) ; — de l'intendant de Montpellier, aux consuls, au sujet d'une commande de voitures pour le service de l'armée (20 décembre 1746) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (29 décembre 1746) ; — de M. Giustiniani, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1746), etc.

AA. 109. (Liasse.) — 112 pièces papier, 37 sceaux plaqués.

1747. — Correspondance des consuls. — Lettres : du maréchal de Belle Isle, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël ainsi que la ville du « zèle et affection au service du Roy qu'elle veut bien donner dans les circonstances présentes, persuadé d'avance qu'elle fera de nouveaux efforts pour les montrer dans une occasion aussy intéressante que celle-cy, en nous aydant de tous les secours que son territoire peut procurer à l'armée » (Camp de Puget, 3 janvier 1747) ; — du même, aux consuls, au sujet de la fourniture des fourrages à l'armée (Camp de Puget, 4 janvier 1747) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, les remerciant de leur vœux de Noël (8 janvier 1747) ; — de M. Lenain, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet du transport des blés (13 janvier 1747) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au sujet du règlement de l'Aumône générale (14 janvier 1747) ; — de M. de Galéan des Issars, ambassadeur du roi de France en Pologne, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (23 janvier 1747) ; — de M. d'Argenson, aux consuls, « Je n'ay pas laissé ignorer au Roy les sentiments que vous témoignés sur ce qui concerne son service et les preuves que vous avés données de leur sincérité dans la conjoncture présente. Sa Majesté a été très satisfaite de retrouver en vous le même zèle que vos ancêtres ont fait paroistre pour les intérêts de sa couronne » (31 janvier 1747) ; — du R.-Père Poullet, dominicain, aux consuls, au sujet de la prédication du carême (10 février 1747) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, an sujet de la ferme de la boucherie (10 février 174) ; — des consuls de Bagnols, aux consuls, au même sujet (15 février 1747) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (19 février 1747) ; — de l'abbé Simonetti, agent de la ville à Rome, au sujet de diverses affaires (20 février 1747) ; — des consuls de St-Remy, aux consuls, au sujet du retard de la publication des affiches pour la boucherie « à cause du nombreux passage des gens de guerre tant cavalerie, dragons, qu'infanterie, qui n'a pas discontinué du depuis. Nous avons été dans un grand tracas ayant logé jusques à six mille hommes dans un jour » (22 février 1747) ; — du sieur Rey, aux consuls, au sujet du prix des grains à Lyon (23 février 1747) ; — du sieur Baudran, aux consuls, au sujet d'achats de blé (27 février 1747) ; — du prévôt des marchands et échevins de la ville de Lyon, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (4 mars 1747) ; — de M. Lenain, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet des achats de blé. « Lunel est l'entrepôt de Nismes, des Sévenes et

des cantons voisins que l'on jetteroit dans la disette si on enlevoit ce qui leur est destiné. Ainsi je vous prie de tirer de la Bourgogne ou au moins d'autres endroits du Languedoc, les secours dont vous pourriez avoir besoin par la suite » (5 mars 1747) ; — du sieur Rey, aux consuls, au sujet des achats de blé (7 mars 1747) ; — du même, aux consuls, au même sujet (13 mars 1747) ; — du sieur Anduze, aux consuls, au même sujet (13 mars 1747) ; — du même aux consuls, au même sujet (19 mars 1747) ; — du sieur Bouquet, aux consuls, au même sujet (25 mars 1747) ; — du sieur Anduze, aux consuls, au même sujet (28 mars 1747) ; — du même, aux consuls, au même sujet (23 mars 1747) ; — de M. Salvador de St-Amant, aux consuls, leur apprenant qu'il n'a pu partir de Valence pour Lyon. « Il y avoit un ordre de réserver tous les chevaux de poste pour le départ de M. le Mareschal de Belle-Isle. M. le Mareschal est parti ce matin à sept heures, les chevaux de cette poste le mènent jusques à Tain » (28 mars 1747) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (31 mars 1747) ; — de M. Salvador de St-Amant, aux consuls, leur annonçant de Varennes, que le maréchal de Belle-Isle a pris la grande route du Bourbonnais et qu'il se dispose à partir par la route de Bourgogne. « Je suis arrivé ce soir à Varennes où j'ay appris certainement que M. le Maréchal n'avoit que six ou sept postes au dessus moy. J'observeray toujours la même distance et j'arriveray quelques heures après lui à Paris » (31 mars 1747) ; — du maire et consuls de Montpellier, aux consuls, au sujet de l'annonce d'un emprunt fait par la ville (4 avril 1747) ; — de M. Salvador de St-Amant, député de la ville à Paris, aux consuls, leur rendant compte de ses entrevues avec MM. d'Argenson et de Puisieux, au sujet de fournitures de fourrages à l'armée du maréchal de Belle-Isle (5 avril 1747) ; — du cardinal de Tencin, aux consuls, au même sujet. « Je feray, Messieurs, ou plutôt je continueray de faire ce qui dépendra de moy pour les intérêts de votre ville. Ils me sont chers à plus d'un égard et ce n'est qu'avec la plus grande peine que je l'ay vue exposée à souffrir des calamités de son voisinage » (6 avril 1747) ; — de M. Salvador de St-Amant, député de la ville, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches et d'une entrevue avec M. de Puisieux. « Il fut sensible à toutes les raisons que je lui exposais et surtout à l'obligation qu'on vous imposoit d'aller chercher bien loin en France, les provisions pour la subsistance de la cavalerie françoise ce qui ne serviroit qu'à augmenter la dette du Roy » (7 avril 1747) ; — de M. de Puisieux, aux consuls, « au sujet des subsistances que la ville et le Comtat d'Avignon fournissent à quatorze escadrons des troupes du Roy... Vous ne devez pas douter de tout le gré que Sa Majesté vous scaura des facilités que vous apporterez en cette occasion » (7 avril 1747) ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, au sujet du passage de troupes. « Je n'ignorais aucunement les manières dures et le traitement injuste, si je l'ose dire, qu'ont soufferts les sujets de Sa Sainteté de la part des troupes françoises, comme j'ay lieu de croire que le Roy est trop équitable pour permettre de semblables vexations, j'espère que dez que Sa Majesté en sera pleinement instruite, elle se hâtera de les faire cesser » (8 avril 1747) ; — de M. Savaldor de St-Amant, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches. « On n'a pris aucune délibération positive dans le conseil sur la sortie des troupes parce qu'on veut consulter M. le Maréchal de Belle-Isle sur leurs mouvements et suivre son avis... Comme j'ay vu que M. le maréchal de Belle-Isle seroit beaucoup consulté sur nos affaires, je cherchay hier l'occasion de le rencontrer comme par hazard. J'y réussis dans le salon de la reine. Il me dit d'abord, en me voyant, que je venois plaider contre luy. Je luy respondis que je venois, en effet, plaider contre luy et auprez de luy et qu'il seroit juge et partie dans cette affaire et que je le priois d'être favorable à un pais dont il connoisoit l'épuisement et la misère et dont les secours avoient contribué à sa glorieuse expédition » (12 avril 1747) ; — de M. Lenain, intendant de Languedoc, aux consuls, au sujet d'un permis pour la sortie des blés (17 avril 1747) ; — de M. Salvador de Saint Amant, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches à la cour. « Il y a trois jours que je sollicite une audience favorable de M. d'Argenson, mais il est accablé d'affaires à cause des opérations de l'armée de Flandres qu'il est comme impossible de le voir. Cependant je le vis hier, un moment, comme un éclair... Je compris par ses manières que ses dispositions étoient un peu changées à notre égard... Je ne quitteray pas prise auprez de M. d'Argenson jusqu'à ce qu'on me donne satisfaction au moins sur le payement et si je ne l'obtiens pas je recouray de nouveau à M. le marquis de

Puisieux... Nos affaires font beaucoup de bruit ici et cela fait un bon effet. Vous pouvez dire à M. de Mézières qu'il apprendra un de ces jours que son frère aura été mis à la Bastille. Il m'a été utile par le grand nombre de ses connaissances, mais il parle de nos affaires avec trop de vivacité et sans ménagement » (17 avril 1747) ; — du même, aux consuls, au même sujet (20 avril 1747) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « Il est certain que l'audience du Roy n'est pas due, suivant l'usage. On distingue fort bien entre nos députés qui viennent faire compliment sur l'avènement à la couronne, la naissance de M. le Dauphin ou dans quelqu'autre occasion semblable et ceux qui viennent traiter d'affaires avec les ministres comme sur le commerce, sur le tabac et sur les indiennes et à présent, sur la subsistance et la sortie des troupes » (25 avril 1747) ; — du même, aux consuls, les pressant de faire opérer la liquidation de la dette relative aux troupes françaises soit pour argent prêté soit pour fournitures faites en foin, avoines, voitures, logements, etc... « M. le nonce, conformément aux nouveaux ordres qu'il a reçus de la cour de Rome, a présenté dernièrement un nouveau mémoire sur nos affaires qui est très fort et très bien fait... M. le maréchal de Belle-Isle est allé, depuis quelques jours dans ses terres en Normandie. On assure qu'il en revient aujourd'huy et on croit qu'il n'ira en Provence qu'au milieu du mois prochain, pour laisser plus longtemps le commandement de l'armée à son frère et pour luy donner occasion de commencer les opérations de la campagne » (29 avril 1747) ; — du même, aux consuls, au sujet du paiement des dépenses des troupes... « M. le mareschal de Belle-Isle a pris congé du Roy. Il part pour la Provence demain ou vendredi au plus tard » (3 mai 1747) ; — du même, aux consuls. « Comme on était persuadé ici la semaine passée que le Roy pouvoit partir à tout moment sur l'avis d'un courrier extraordinaire, je crus qu'il étoit convenable d'aller voir MM. de Puisieux et d'Argenson, pour leur souhaiter bon voyage et pour leur recommander les affaires de la ville » (13 mai 1747) ; — du marquis d'Argenson, aux consuls, au sujet de la liquidation des fournitures faites aux troupes françaises (21 mai 1747) ; — de M. Salvador de Saint-Amant, aux consuls. « J'ay eu occasion de faire une visite à M. le comte de Maurepas, avec lequel j'ay eu une conversation sur nos affaires, ce qui peut produire un très bon effet parce que ce ministre entre dans le conseil d'Etat. M. le cardinal de Tencin et M. le marquis de Puisieux sont toujours dans de très bonnes dispositions à notre égard » (22 mai 1747) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (24 mai 1747) ; — de M. Salvador Saint-Amant, aux consuls, leur annonçant son départ de Paris (26 mai 1747) ; — du cardinal Simonetti aux consuls, les remerciant de leurs félicitations, pour sa promotion au cardinalat (27 mai 1747) ; — du cardinal de Tencin, aux consuls, les assurant de son dévouement pour la ville (24 juin 1747) ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, au sujet du paiement des troupes françaises (30 juin 1747) ; — de M. du Buisson, premier commis de M. d'Argenson, aux consuls, au même sujet (30 juin 1747) ; — du cardinal Simonetti, aux consuls, au sujet de leur élection (4 août 1747) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, aux sujet du paiement des dépenses des troupes françaises. « Essendosi fatte e continuandosi tuttavia per parte di Sua Beatitudine tutte le piu vive rappresentanze di cio alla corte di Parigi èd incaricandosi sempre quel Monsignor Nunzio per la continua insistenza su tal particolare presso Sua Majestà christianissima » (16 août 1747) ; — des consuls de Barbentane, aux consuls, au sujet de la commission nommée par le Roi et par le Pape pour procéder au rétablissement des anciennes limites de Provence et du Comtat (15 septembre 1747) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement du blé (28 septembre 1747) ; — de M. Lenain, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet de l'accaparement du four-à-chaux par un certain Héraud (31 octobre 1747) ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, au sujet du paiement « des avances faites à la cavallerie françoise qui a cantonné pendant huit mois dans le Comtat » (4 novembre 1747) ; — du maréchal de Saxe, aux consuls. « Je suis très sensible à la satisfaction que vous témoignés de l'arrivée de Madame la princesse de Holstein dans votre ville dont je luy ay conseillé le séjour comme le plus agréable que je connaisse » (Bruxelles, 17 novembre 1747) ; — de M. Lenain, intendant de Languedoc, aux consuls, au sujet des four-à-chaux (25 novembre 1747) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (29 novembre 1747) ; — de M. de la Porte, intendant du Dauphiné, au

sujet du transport des blés (2 décembre 1747) ; — de Dom Philippe, infant d'Espagne, aux consuls, les remerciant d'avoir envoyé vers lui le marquis de Tulle et les assurant de sa protection (Orgon, 7 décembre 1747) ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France. « J'ay eu en mon particulier bien de la joye de ce que mes foibles instances auprès du Roy ne vous ayent pas été inutiles » (27 décembre 1747) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (30 décembre 1747), etc.

AA. 110. (Liasse.) — 235 pièces papier, 25 sceaux plaqués

1748-1749. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Simonetti, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (3 janvier 1748) ; — de Mgr Lercari, secrétaire de la Propagande, aux consuls, au même sujet (3 janvier 1748) ; — du cardinal d'Elci, au même sujet (8 janvier 1748) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (9 janvier 1748) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, leur accusant réception de 2.000 écus (15 janvier 1748) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'Aumône générale et autres affaires de la ville à Rome (17 janvier 1748) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet des approvisionnements de blé (17 janvier 1748) ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, leur annonçant que M. d'Argenson vient d'expédier une ordonnance pour qu'il leur soit payé 450.000 livres (3 février 1748) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre concernant le sieur Manne, chirurgien (7 février 1748) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (7 février 1748) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au sujet de l'affaire de M. Manne. « Non posso persuadermi che M. Manne si sia lasciato tanto trasportare dalla passione che abbia voluto mancare agli oblighi che gli corrono di gratitudine e di rispetto verso la sua patria » (14 février 1748) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire de l'Aumône générale et de celle du sieur Manne (14 février 1748) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet des grains (5 mars 1748) — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sieur Manne, des collégiales de St-Pierre et de St-Agricol, et de l'Aumône générale (6 mars 1748) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (11 mars 1748) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sieur Manne (13 mars 1748) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (15 mars 1748) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au même sujet (12 mars 1748) ; — des échevins de Nimes, aux consuls, au même sujet (20 mars 1748) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet des entraves à la liberté du commerce (10 avril 1748) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sieur Manne et de l'Aumône générale (10 avril 1748) ; — du même, aux consuls, au même sujet (17 avril 1748) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de l'Aumône générale (1er mai 1748) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (1er mai 1748) ; — de M. des Tourrettes, aux consuls, les informant qu'il a présenté leur lettre au contrôleur général. « Le temps n'est pas favorable pour avoir de l'argent, mais il n'est pas impossible d'indiquer au ministre des moyens pour payer » (2 mai 1748) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet du paiement des sommes dues à la ville (5 mai 1748) ; — du même, aux consuls. « Les négociations pour la paix ou la trève occupent toute la cour. On assure que nos troupes sont entrées dans Maëstricht, Bréda et Bois-le-Duc, que les Hollandois, pour obtenir une trève ou suspension, ont donné pour otage et que Sa Majesté partira toujours vers le 15 ou 20 de ce mois pour faire publier, à la tête de l'armée, la trêve, si les plénipotentiaires ont arrêté les préliminaires de la paix. Et, à tout événement, la Hollande et l'Angleterre conviendroient d'une trêve avec ordre aux Russiens de retourner dans leurs états. Nonobstant ces négociations, M. le mareschal de Bellisle partira toujours pour la Provence » (8 mai 1748) ; — du même, aux consuls, au sujet du remboursement des sommes dues par la France (17 mai 1748) ; — du même, aux consuls, au même sujet (22 mai 1748) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (22 mai 1748) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet du paiement des sommes dues à la ville. « M. de Salvador peut vous dire, Messieurs, les peines que l'on a, dans ce pays, pour parler aux ministres et aux intendants de finances se trouvant souvent logés aux deux extrémités de la ville. Ils vous accablent de politesses et de promesses sans aucun effet » (27 mai 1748) ; — du même, aux consuls, au même sujet (1er juin 1748) ; — du

sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville a Rome (5 juin 1748) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au même sujet (12 juin 1748) ; — du cardinal Lercari, aux anciens consuls, au sujet de leur sortie de charge (15 juillet 1748) ; — de Mgr Lercari, secrétaire de la Propagande, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1748) ; — du cardinal Simonetti, les assurant de sa protection (17 juillet 1748) ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, au sujet de la disette des blés. « J'ay été bien fasché d'apprendre la triste nouvelle de la disette dont le Comtat est menacé par le peu de récolte de bled causée par un brouillard qui l'a gastée dans le temps de la moisson » (25 juillet 1748) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au sujet de leur élection (26 juillet 1748) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au même sujet (26 juillet 1748) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au même sujet (26 juillet 1748) ; — du cardinal Lercari, aux consuls au même sujet (26 juillet 1748) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (3 août 1748) ; — de M. l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de l'affaire de l'Aumône générale (14 août 1748) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de la disette des blés. « La Santità di Nostre Signore con gran suo rammarico, ha sentito la pericolosa situazione in cui si trova cotesta citta e stato pontificio attesa la penuriosa raccolta di grani » (14 août 1748) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (4 septembre 1748) ; — du sieur Turc, aux consuls, au sujet de la fourniture des blés (9 septembre 1748) ; — du même, aux consuls, au même sujet (11 septembre 1748) ; — des sieurs Gaufredy et Fontaine, aux consuls, au même sujet (23 septembre 1748) ; — de M. de la Tour, intendant de Provence, aux consuls, au sujet du transport des blés (28 septembre 1748) ; — des sieurs Gaufredy et Fontaine, au même sujet (2 octobre 1748) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, les remerciant « dei sentimenti di gratitudine che mi esprimono del pensiero qui si e avuto di reparare alla fatale indigenza del grano accorsa quest'anno a codesta città et a tutto il Contado » (9 octobre 1748) ; — des sieurs Gaufredy et Fontaine, aux consuls, au sujet des achats de blé (18 octobre 1748) ; — des mêmes, aux consuls, au même sujet (4 novembre 1748) ; — du sieur Fontaine, aux consuls au même sujet (19 novembre 1748) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (20 novembre 1748) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (22 novembre 1748) ; — de M. de la Tour, intendant de Provence, aux consuls, au sujet du passage des blés en Provence (24 novembre 1748) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de la disette des grains (4 décembre 1748) ; — de M. de la Tour, intendant de Provence, aux consuls, au sujet de deux mille quintaux de blé accordés à la ville (12 décembre 1748) ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs sentiments d'amitié (15 décembre 1748) ; — du cardinal Simonetti, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (29 décembre 1748) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1748) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (1er janvier 1749) ; — de M. Baudran, aux consuls, au sujet du transport des blés (3 janvier 1749) ; — du même, aux consuls, au même sujet (17 janvier 1749) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de la perte d'un bâtiment chargé de grains (29 janvier 1749) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (5 février 1749) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, leur annonçant le départ d'Ancone de quatre navires chargés de blés pour la ville (12 février 1749) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet d'une fête donnée au prince de Galles (23 février 1749) ; — du sieur Baudran, aux consuls, au sujet des approvisionnements de blé (23 février 1749) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, leur annonçant le départ d'Ancone de navires chargés de blés (11 mars 1749) ; — du même, aux consuls, au même sujet (19 mars 1749) ; — du sieur Baudrand, aux consuls, au sujet des approvisionnements de blés (4 avril 1749) ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, au sujet du départ de S. A. Royale l'Infante (14 avril 1749) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, au sujet des approvisionnement de blé (17 avril 1749) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (4 juin 1749) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, leur demandant de confirmer le sieur Simonetti comme agent de la ville (11 juin 1749) ; — du comte de Noailles, aux consuls, les avertissant qu'ils peuvent se rendre à Sorgues pour saluer Madame Infante et S. M. Royale l'Infante Isabelle (juin 1749) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet du maintien de l'abbé Simonetti (11 juin

1749) ; — au sujet de la propriété des remparts et autres affaires de la ville à Rome (2 juillet 1749) ; — du sieur Baudrand, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement des blés (10 juillet 1749 ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (12 juillet 1749) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1749) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, les remerciant de sa confirmation comme agent de la ville à Rome (16 juillet 1749) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1749) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1749) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1749) ; — du sieur Baudrand, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement des blés (4 août 1749) ; — du même, aux consuls, au même sujet (13 août 1749) ; — du même, aux consuls, au sujet de nouveaux achats de blé à Marseille (22 août 1749) ; — du même, aux consuls, au même sujet (3 septembre 1749) ; — du sieur Fourrat, marchand de blé à Marseille, au même sujet (5 septembre 1749) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (17 septembre 1749) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, au sujet de l'envoi de blés (24 septembre 1749) ; — du sieur Baudrand, aux consuls, au sujet d'achat de blés à Marseille (6 octobre 1749) ; — du sieur Quinquin, aux consuls, au sujet de l'arrivée à Marseille des blés destinés à la ville et de leur état (10 octobre 1749) ; — du sieur Baudrand, aux consuls, au même sujet (17 octobre 1749) ; — du sieur Quinquin, aux consuls, au sujet de la garde des blés destinés à la ville (22 octobre 1749) ; — du sieur Baudrand, aux consuls, au même sujet (31 octobre 1749) ; — du même, aux consuls, au même sujet (13 novembre 1749) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, le remerciant de leurs souhaits de Noël (30 décembre 1749), etc...

AA. 111. Liasse. — 242 pièces papier, 9 sceaux plaqués.

1750-1751. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Durini, archevêque de Rhodes, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (1er janvier 1750) ; — de M. de Jarente Cabanes, capitaine de la garde avignonaise à Rome, aux consuls, au sujet de cette garde « Il y a quatre sergents et neuf caporaux, ils sont tous d'Avignon ou du Comtat... quant au nombre des soldats, il est de quatre-vingt-quinze dont il n'i en a plus que dix-sept qui soient de notre pays, les autres soixante-et-dix-huit sont de toutte autre sorte de nation » (28 janvier 1750) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (11 février 1750) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du setier (8 avril 1750) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au même sujet (29 avril 1750) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, au même sujet (29 avril 1750) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (6 mai 1750) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement des grains (6 mai 1750) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au sujet de ses honoraires et de l'affaire du sextier (19 mai 1750) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (20 mai 1750) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, les assurant de sa protection (27 mai 1750) ; — de Mgr Buffalini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (27 mai 1750) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (27 mai 1750) ; — de Mgr Maggi, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (30 mai 1750) ; — du cardinal Rivera, aux consuls, au sujet des gabelles (30 mai 1750) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, au sujet de l'apprivisionnement de grains (1er juin 1750) ; — du cardinal Valenti, au vice-légat, en faveur de l'abbé Simonetti, agent de la ville à Rome (3 juin 1750) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier et autres affaires de la ville à Rome (17 juin 1750) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, au sujet de fonds envoyés à Rome pour le paiement des blés (24 juin 1750) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (15 juillet 1750) ; — des consuls, à M. de Puisieux, au sujet de l'heureux accouchement de la Dauphine (15 juillet 1750) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, au sujet de leur élection (15 juillet 1750) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1750) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (22 juillet 1750) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, au sujet du paiement des grains (24 juillet 1750) ; — de M. de Puisieux, aux consuls, au sujet d'un ambassadeur à choisir par la ville pour féliciter le roi sur la naissance du duc de Bourgogne (29 juillet 1750) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au sujet de leur élection (1er août 1750) ;

— du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du Sextier (5 août 1750) ; — de M. de la Tour, intendant de Provence, aux consuls, au sujet de la permission de faire passer des blés de Provence dans le Comtat-Venaissin et à Avignon (12 août 1750) ; — de Mgr Perelli, préfet de l'Aumône, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement de la ville (12 août 1750) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, au même sujet (12 août 1750) ; — de M. des Tourrettes, aux consuls, au sujet d'un remboursement de sommes dues à la ville (20 août 1750) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement de la ville en grains (22 août 1750) ; — de M. de Pluvinal, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier et autres affaires de la ville à Rome (26 août 1750) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement de la ville (26 août 1750) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet des retards apportés au remboursement des sommes dues à la ville (28 août 1750) ; — du même, aux consuls, au même sujet (5 septembre 1750) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (9 septembre 1750) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet du remboursement des sommes dues à la ville (12 septembre 1750) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement de la ville en blés (15 septembre 1750) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, leur rendant compte de ses négociations avec M. d'Argenson pour le paiement des sommes dues à la ville (19 septembre 1750) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire des fermiers du sextier (23 septembre 1750) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet du paiement des sommes dues à la ville (24 septembre 1750) ; — du même, aux consuls, au même sujet (29 septembre 1750) ; — de M. de Pluvinal, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (30 septembre 1750) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet du paiement des sommes dues à la ville (1er octobre 1750) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur annonçant son départ pour la campagne (7 octobre 1750) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet du paiement des sommes dues à la ville (15 octobre 1750) ; — du même, aux consuls, au même sujet (19 octobre 1750) ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, les remerciant de la part qu'ils ont prise à sa maladie (19 octobre 1850) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet de l'acquittement de lettres de change adressées par la ville (28 octobre 1750) ; — du même aux consuls, au même sujet (3 novembre 1750) ; — de M. de Pluvinal, aux consuls, leur annonçant la rentrée prochaine à Rome de M. Biancini (11 novembre 1750) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet du paiement des sommes dues à la ville (18 novembre 1750) ; — de M. de Pluvinal, aux consuls, les renseignant sur l'état des affaires de la ville à Rome (25 novembre 1750) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'envoi de « la nouvelle forme pour l'élection des conseillers » (2 décembre 1750) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, les remerciant de la confiance que la ville a mise en lui (19 décembre 1750) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (23 décembre 1750) ; — de M. de Pluvinal, aux consuls, leur exprimant ses vœux (30 décembre 1750) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (30 décembre 1750) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet d'une lettre de change du marquis de Very et du paiement des sommes dues à la ville (7 janvier 1751) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (7 janvier 1751) ; — de Mgr Giustiniaei, aux consuls, au même sujet (12 janvier 1751) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, au même sujet (13 janvier 1751) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, leur faisant part de ses négociations à la cour de France pour le paiement des sommes dues à la ville (16 janvier 1751) ; — du même, aux consuls, au même sujet (26 janvier 1751) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (27 janvier 1751) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à la cour de France (13 février 1751) ; — de Mgr Valenti, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (13 février 1751) ; — des consuls de Nimes, aux consuls, au sujet d'une maladie sur les moutons (22 février 1751) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet du retard des courriers et de diverses affaires de la ville a Rome (17 mars 1751) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet d'un mémoire à remettre au contrôleur général (22 mars 1751) ; — de M. de Pluvinal, aux consuls, au sujet du retard des courriers et de diverses affaires de la ville à Rome (7 avril 1751) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (7 avril 1751) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls, au sujet du paiement des sommes dues à la ville. « Il faut être dans ce pays pour connaître

les peines qu'il y a lorsqu'on veut être payé d'une ordonnance expédiée depuis près de 4 ans et d'une ancienne fourniture, surtout dans l'état présent des finances. On est à la veille d'une guerre puisque tous les princes de l'Europe arment » (15 avril 1751) ; — du même, aux consuls : « Je partirai pour Marly où le Roi va passer 15 jours, j'y resterai jusqu'à ce que je sois expédié. Il est fâcheux que nous soyons dans un tems aussi dur et que les finances soient épuisées. Si la tontine et la lotterie pour les cent millions réussit, comme on l'assure, vous pourries être entièrement payés de votre ordonnance mais il ne faudra pas être des derniers » (8 mai 1751) ; — de M. de Pluvinal, aux consuls, au sujet de l'amortissement des directes et censives (12 mai 1751) ; — de Mgr Aquaviva, vice-légat d'Avignon, à M. de Salvador, premier consul, au sujet de la nomination du viguier « Je suis du sentiment que vous proposiés au conseil général de la première main, si on serait d'avis de nommer trois personnes de leur rang pour être envoyé à Rome leur nom et de supplier Notre Saint-Père le Pape d'en choisir un pour remplir la charge de viguier » (18 mai 1751) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'envoi du compte détaillé de toutes les sommes concernant les provisions de grains faites à Rome (19 mai 1751) ; — de M. de Tourettes, aux consuls, au sujet du paiement des sommes dues à la ville « Je n'épargne rien de toutes les façons pour vous procurer votre paiement mais on ne peut faire l'impossible. La cour se trouve dans des mouvements inexprimables sur le vingtiesme du clergé et du pays d'Etat. Mgr le cardinal de Tencin qui étoit de tous les conseils, se retire entièrement à Lyon, Mgr le maréchal de Noailles, qui en étoit aussi, se retire également soit à cause de ses infirmités ou autrement. On dit M. le maréchal de Bellisle ou M. le maréchal de Richelieu pour remplacer ce dernier » (18 mai 1751) ; — de l'abbé Simonetti, aux consuls, leur envoyant le relevé de ses dépenses (19 mai 1751) ; — de M. de Tourettes, aux consuls, « On n'a jamais vu, dans le tems de la guerre et des plus grandes dépenses de l'Etat, les finances si épuisées. On ne paye que parce que l'on donne à des puissances à qui les ministres veulent faire plaisir sans qu'il en coûte rien au Roi... On craint encore dans ce pays, la perte entière de la récolte des grains. Les pluies et le froid n'ont pas encore cessé. On est obligé d'avoir du feu comme au mois de décembre. La rivière a augmenté de 4 pièces dans une nuit. Il ne se passe pas un jour sans pluye. On fait des prières publiques et l'on dit que l'on doit faire une procession générale dans laquelle on portera le corps de Sainte Geneviève. Le Seigneur veuille se laisser toucher aux prières des gens de bien » (25 mai 1751) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, leur recommandant le maintien du comte Simonetti comme agent de la ville (2 juin 1751) ; — de M. de Tourettes, aux consuls, leur annonçant qu'il va obtenir du contrôleur général une ordonnance pour la ville (5 juin 1751) ; — de M. de Tourettes, aux consuls, au même sujet (19 juin 1751) ; — du même, aux consuls, au même sujet « votre argent est entre les mains de l'intendant de Mgr le nonce (3 juin 1751) ; — du même aux consuls « Vous avès encore une partie très considérable à faire liquider, c'est un surcroit d'occupation que je demande mais l'intérêt que je prens pour la ville m'y engage » (3 juillet 1751) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au sujet de leur élection (14 juillet 1751) ; — du comte Simonetti, aux consuls, les remerciant de l'avoir confirmé comme agent de la ville (15 juillet 1751) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de leur élection (17 juillet 1751) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1751) ; — de M. de Tourettes, aux consuls, au sujet du nouveau paiement des sommes dues à la ville (24 juillet 1751) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, au sujet de leur élection (24 juillet 1751) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au même sujet (24 juillet 1751) ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France, aux consuls, au même sujet (1er août 1751) ; — de M. de Tourettes, aux consuls, au sujet de l'envoi d'un mémoire à M. d'Argenson, pour le paiement de la ville (12 août 1751) ; — de Mgr Durini, nonce en France, aux consuls, au sujet d'un procès que l'hôpital d'Avignon a au Conseil du Roi (29 août 1751) ; — de M. de Tourettes, aux consuls, au sujet de l'entier paiement des sommes dues à la ville. « Madame la Dauphine a accouché ce matin d'un prince, à 2 heures. Les canons de la Bastille, ceux des Invalides et de la ville ont commencé de tirer à 3 heures. On a jetté beaucoup d'argent des fenestres de l'hôtel de ville, la moindre pièce estoit de 24 sols ; on a trouvé des louis. On a ordonné une illumination ordinaire dans la ville pendant 3 jours et jeudy qui sera le 4me jour, une double illumination, un feu devant les maisons et un feu d'artifice

devant l'hôtel de ville. L'on aura continuellement des festes icy et à Versailles, mais les grandes réjouissances pour lesquelles ont fait des préparatifs immenses ne sont destinées que pour le mois de novembre, parce que le Roy veut que Madame la Dauphine en soit témoin » (13 septembre 1751) ; — de M. Vernet, aux consuls, les remerciant de leurs marques de bonté (14 septembre 1751) ; — de M. de Tourrettes, aux consuls. « Toutes les réjouissances se réduisent à des *Te Deum* dans toutes les églises de Paris et aux filles à marier. La misère est très grande dans la ville. Le pain ordinaire vaut trois sols et les autres danrées à proportion. Il n'y aura point de vin, cette année, ou le peu que l'on aura sera du verjus, puisqu'il ne cesse de pleuvoir et que les gelées ont continué depuis 6 jours » (25 septembre 1751) ; — du même, aux consuls. « La naissance de Mgr le duc de Bourgogne ne procure pas des espèces dans le trésor royal ny des facillités pour estre payé, quoy qu'on ne fasse pas des réjouissances dispendieuses à la cour et encore moins à Paris, où tout se réduit aux 600 filles à marier. Il n'y aura point de feu d'artifice à Versailles, mais seulement des bals et des festes ordinaires au retour du Roy de Fontainebleau où la cour restera depuis le 15 octobre jusques au 15 novembre, auquel tems Madame la Dauphine rellevera de ses couches » (30 septembre 1751) ; — du même, aux consuls. « Je dois, demain matin, accompagner Monseigneur le Nonce chez M. de St-Contest, ministre des affaires étrangères, et luy présenter un mémoire au sujet du restant de votre ordonnance de 1747 » (4 octobre 1751) ; — du même, aux consuls. « Il faut estre icy pour sçavoir les tracasseries et les longueurs que l'ong souffre, surtout lorsqu'on demande de l'argent, mais il ne faut pas se lasser dans ce pays » (18 octobre 1751) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à la cour de France. « J'ay commandé à Avignon 3 douzaines de paires de bas de soie, j'ay envoyé de l'argent à M. Rousselet. Cette partie est cependant destinée pour donner à des personnes à qui l'on ne peut pas offrir des petites sommes et qui ressoivent ces petites galanteries » (23 octobre 1751) ; — du même, aux consuls. « On ne peut forcer les ministres à faire des payements qu'ils ne veulent ou ne sont pas en estat de faire, car les finances sont épuisées au-delà de toute expression et la misère poussée au dernier point ; tout augmente. Le pain qui ne valloit, il y a six mois, que 8 sols, vaut aujourd'hui 13 sols les 4 livres. On n'a jamais veu moins de réjouissances à la naissance d'un duc de Bourgogne, héritier présomptif de la couronne. Tout se réduit à marier de pauvres filles. Toute la cour est à présent à Fontainebleau jusques au 16 novembre. Madame la Dauphine y arriva mardy au soir. Le Roy y jouit d'une parfaite santé et va tous les jours à la chasse. Sa douleur au genouil et qui est causée, à ce que disent les uns, par la goute, et les autres, par un rhumatisme, a cessé. Le clergé ne veut pas payer les 1.500 livres. Dieu veuille donner le repos dans cet estat » (30 octobre 1751) ; — du même, aux consuls. « Les festes que vous avés donné pour la naissance de Mgr le duc de Bourgogne ont été très approuvées à la cour. Le Roy en a été informé et toute la cour en a fait compliment à Mgr le Nonce qui l'a mandé à Mgr le Vice-légat » (18 novembre 1751) ; — du comte Simonetti, aux consuls, leur exprimant ses vœux de Noël (1er décembre 1751) ; — du marquis de Crillon, député de la ville à la cour de France, aux consuls, s'étonnant que l'agence confiée à M. Tourettes lui ait été retirée, et leur annonçant qu'il a obtenu des audiences prochaines du garde des sceaux, du comte d'Argenson, ministre de la guerre, et du ministre des affaires étrangères (6 décembre 1751) ; — du comte de St-Florentin, aux consuls, au sujet de l'envoi du marquis de Crillon comme député. « Je seray charmé de traiter avec lui des affaires qui peuvent intéresser la ville d'Avignon. Le Roy a été sensible à la joye qu'elle a fait paroistre à l'occasion de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne et je suis persuadé qu'il donnera volontiers, en toute occasion, des marques de sa bienveillance à cette ville » (10 décembre 1751) ; — du nonce en France, aux consuls, les félicitant du choix du marquis de Crillon pour complimenter le Roi sur la naissance du duc de Bourgogne (17 décembre 1751) ; — de M. de Machault, contrôleur général, aux consuls, au même sujet (19 décembre 1751) ; — de M. d'Argenson, aux consuls, les remerciant de leur lettre pour la naissance du duc de Bourgogne. « Le Roy à qui j'en ay rendu compte, a reçu, avec bonté, les témoignages de vostre zèle et Sa Majesté s'est rapelée, avec plaisir, ceux que vous luy en avez donnés en différentes occasions » (19 décembre 1751) ; — de M. de Puiseulx, aux consuls, au sujet de l'envoi du marquis de Crillon (20 décembre 1751) ; — de Mgr Durini, archevêque de Rhodes et nonce en France,

aux consuls, les remerciant de leurs vœux (24 décembre 1751) ; — du marquis de Crillon, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (27 décembre 1751) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1751) ; — de M. de St-Séverin d'Aragon, aux consuls, au sujet de l'envoi du marquis de Crillon comme député (28 décembre 1751), etc.

AA. 112. (Liasse.) 157 pièces papier. 11 sceaux plaqués.

1752-1753. — Correspondance des consuls. — Lettres : du maréchal de Noailles, aux consuls, les remerciant de la lettre qu'il lui ont adressée par le marquis de Crillon et les assurant de sa protection (3 janvier 1752) ;— du marquis de Crillon,aux consuls, leur rendant compte de son audience du Roi. « Je n'ai pu soutenir l'éclat de Sa Majesté sans trembler, mais ma peur ne m'a pas empêché de lui exprimer les sentiments de notre patrie. Ce grand prince les a reçus avec bonté et m'a chargé expressément de l'assurer de sa protection. J'ay eu, le mesme jour, audience de la Reyne et de toute la famille royale. Nous étions au nombre de 28 patriotes » (5 janvier 1752) ; — de M. de Lamoignon, aux consuls, au sujet des réjouissances de la ville pour la naissance du duc de Bourgogne et de l'envoi de M. de Crillon, comme député (13 janvier 1752) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 février 1752) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (16 février 1752) ; — de M. de Tourettes, aux consuls, leur accusant réception de leur procuration « pour continuer de poursuivre le recouvrement de ce qui est deu par le Roy » (16 février 1752) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (23 février 1752) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, leur annonçant qu'il a parlé aux ministres de Sa Sainteté de l'agence de M. de Tourettes (23 février 1752) ; — de M. de Tourettes, aux consuls, leur annonçant la remise de deux mémoires à M. de St-Contest, ministre des affaires étrangères, et au garde des sceaux (1er mars 1752) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'exaction des gabelles (8 mars 1752) ; — de Louis XV, roi de France, aux consuls, les remerciant des témoignages de joie qu'il ont exprimé pour la naissance du duc de Bourgogne. « La ville d'Avignon nous a toujours donné des preuves de son affection pour tout ce qui pourroit intéresser notre personne et la gloire de notre règne » (Versailles, 19 mars 1752) ; — de la reine Marie Leczinska, aux consuls, au même sujet (19 mars 1752) ; — de Marie-Josèphe, dauphine, au même sujet (19 mars 1752) ; — de M. de St-Contest, aux consuls, au même sujet (19 mars 1752) ; — de M. de Crillon, aux consuls, leur rendant compte de ses audiences du Roi, de la famille royale et des ministres (22 mars 1752) ; — du sieur Biancini, au sujet des affaires de la ville à Rome (12 avril 1752) ; — de Louis, dauphin, aux consuls, les remerciant de leurs témoignages de joie pour la naissance du duc de Bourgogne (Versailles, 15 avril 1752) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (1er mai 1752) ; — de Mesdames Marie Adélaïde, Sophie-Philippe-Elisabeth, Justine, Victoire-Louise-Marie et Louise-Marie, aux consuls, les remerciant de leurs lettres remises par le marquis de Crillon (Versailles, 4 mai 1752) ; — de M. de Tourettes, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches à la cour (5 mai 1752) ; — de Mgr Giustiniani, aux consuls, leur recommandant la continuation de l'agence du comte Simonetti (12 mai 1752) ; — du comte Simonetti, aux consuls, demandant la continuation de son agence (17 mai 1752) ; — de M. de Tourettes, aux consuls, au sujet d'un paiement de 100 mille livres à la ville (19 mai 1752) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des gabelles (31 mai 1752) ; — de M. de Tourettes, aux consuls. « On parle toujours d'un arrangement dans les finances, au moyen de quelque papier. Cela seroit à souhaiter pour le commerce et pour donner un mouvement dans les affaires qui sont dans une crise très violente. Nous sommes à la veille de voir des grandes altercations entre le Roy et le parlement de Paris, au sujet des affaires concernant les billets de confession, ce qui n'est pas à souhaiter, parce que tout ce qui regarde la relligion est toujours dangereux dans un estat » (2 juin 1752) ; — de M. de Crillon, aux consuls, leur annonçant l'envoi par son frère, l'abbé de Crillon, des lettres du Roi et de la famille royale et des ministres (9 juin 1752) ; — du comte Simonetti, aux consuls, les remerciant d'une lettre de change de 15 écus (21 juin 1752) ; — du même, au premier consul, le félicitant de son élection (5 juillet 1752) ; — du même, aux consuls, les remerciant de la confirmation de son agence (12 juillet 1752) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, au sujet de leur élection (12 juillet 1752) ; — du

cardinal Valenti, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1752); — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1752); — de M. de Tourettes, aux consuls, au sujet d'une proposition à lui faite pour obtenir le paiement des 295.720 livres encore dues à la ville d'Avignon et au Comtat-Venaissin (18 juillet 1752); — de Mgr Banchieri, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1752); — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1752); — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1752); — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, au même sujet (24 juillet 1752; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (26 juillet 1752); — de M. de Tourettes, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches « Il faut estre icy pour conoistre la vérité de tout ce qui s'y passe. On n'a jamais veu tant de demendeurs ny tant de payemens retardés par le peu d'argent qu'il y a dans le trésor royal » (5 août 1752); — du même, aux consuls, au même sujet « On fait des grands préparatifs à la ville pour les réjouissances publiques sur la convalescence de Monseigneur le Dauphin » (17 août 1752); — du même, aux consuls, leur annonçant son départ pour Versailles où il fera valoir le zèle de la ville sur la maladie du Dauphin (21 août 1752); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (23 août 1752); — du comte Simonetti, aux consuls, au sujet de l'affaire des directes (30 août 1752); — de M. de Tourettes, aux consuls, leur envoyant une copie d'un mémoire qu'il a remis à M. de Machault (13 septembre 1752); — du même, aux consuls « Je suis dans un vray chagrin d'estre obligé de dire toujours la même chose » (18 septembre 1752); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de la poissonnerie (27 septembre 1752); — de M. des Tourettes, aux consuls, au sujet du paiement des sommes dues à la ville (24 octobre 1752); — du même, au même sujet (28 octobre 1752); — du même, aux consuls, au même sujet (4 novembre 1752); — du même, aux consuls, au même sujet (28 novembre 1752); — de M. de La Tour, intendant de Provence, aux consuls, au sujet de la sortie des blés (27 novembre 1752); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (6 décembre 1752); — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, au sujet de l'offre faite par la ville et au Comtat pour faire liquider ce qui reste dû pour fournitures faites aux troupes pendant la dernière guerre (16 décembre 1752); — de M. de Tourettes, aux consuls: « Les affoires sur les matières de la religion ne paroissent pas prendre la voye d'une consiliation. Il y a même lieu de craindre qu'elles auront des suites si le parlement continue d'agir. Tout cella rend le séjour de Paris disgracieux et les affaires très difficiles et très longues » (19 décembre 1752); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet d'un secours demandé au pape pour les dommages causés par le Rhône et la Durance (20 décembre 1752); — du même, aux consuls, leur accusant réception de 24 écus pour ses honoraires (27 décembre 1752); — de Mgr Lercari, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (26 décembre 1752); — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1752); — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1752); — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1752); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des secours accordés pour les réparations du Rhône et de la Durance et de l'affaire du sextier (3 janvier 1753); — du cardinal d'Elci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (13 janvier 1753); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet du sextier (31 janvier 1753); — du même, aux consuls, au même sujet (7 février 1753); — des consuls du Pont-St-Esprit, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (7 mars 1753); — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (9 mars 1753); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des prêtres de la Congrégation de Ste-Garde (4 avril 1753); — du même, aux consuls, au même sujet (25 avril 1753); — du même, aux consuls, au sujet des secours pour les réparations du Rhône et de la Durance (9 mai 1753); — du même, aux consuls, au sujet des prêtres de Ste-Garde et autres affaires de la ville à Rome (16 mai 1753; — du même, aux consuls, au même sujet (28 mai 1753); — du même, aux consuls, au sujet du paiement de la maréchaussée (30 mai 1753); — du même, aux consuls, au sujet des prêtres de Ste-Garde (13 juin 1753); — du même, aux consuls, au sujet des gabelles (20 juin 1753); — du même, aux consuls, au sujet des prêtres de Sainte-Garde (27 juin 1753); — du cardinal Valenti, aux consuls, les remerciant de l'élection du sieur Achilli, son auditeur, comme agent de la ville (11 juillet 1753); — de Mgr Giustiniani, aux consuls, au sujet de leur élection (11

juillet 1753) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1753) ; — du sieur Léopold Achilli, aux consuls, les remerciant de l'avoir élu agent de la ville (11 juillet 1753) ; — de Mgr Lercari, aux consuls, au sujet de leur élection (11 juillet 1753) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1753) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des prêtres de Sainte-Garde et autres affaires de la ville à Rome (25 juillet 1753) ; — du même, aux consuls, au même sujet (15 août 1753) ; — du même, aux consuls, au même sujet (29 août 1753) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection (17 septembre 1753) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (26 septembre 1753) ; — du même, aux consuls, au même sujet (24 octobre 1753) ; — du même, aux consuls, au même sujet (14 novembre 1753) ; — du sieur Achilli, aux consuls, leur demandant de lui adresser leurs lettres sous la couverture du cardinal Valenti (21 novembre 1753) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des prêtres de la congrégation de Sainte-Garde (5 décembre 1753) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (27 décembre 1753), etc...

AA. 113. (Liasse.) — 161 pièces papier, 39 sceaux plaqués.

1754-1755. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Giustiniani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (4 janvier 1754) ; — du cardinal d'Argenvillers, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation au cardinalat (8 janvier 1754) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (12 janvier 1754) ; — de Mgr Lercari, secrétaire de la congrégation *de Propaganda fide*, aux consuls, au même sujet (12 janvier 1754) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (19 janvier 1754) ; — du sieur Achilli, aux consuls, les remerciant de leurs vœux et les entretenant des affaires de la ville à Rome (9 janvier 1754) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet d'un procès entre la ville et la Chambre apostolique (9 janvier 1754) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, les remerciant de leurs vœux et les assurant de sa protection (26 janvier 1754) ; — du sieur Achilli, régent de la ville, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (13 février 1754) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec la Chambre apostolique (13 mars 1754) ; — de Mgr Riganti, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination à la charge de secrétaire de la congrégation d'Avignon (20 mars 1754) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome et des prêtres de la congrégation de Ste-Garde (27 mars 1754) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur annonçant le départ de Mgr Giustiniani dans son évêché de Montefiascone, « lequel nous a toujour été contraîr » (10 avril 1754) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec la Chambre apostolique (10 avril 1754) ; — de Mgr Passionei, nommé vice-légat d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (17 avril 1754) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (24 avril 1754) ; — du même, aux consuls, au sujet d'un accord entre la ville et la Chambre apostolique (1er mai 1754) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (15 mai 1754) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'approbation de ses comptes (29 mai 1754) ; — de Mgr Gualterio, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations et au sujet de leur élection (5 juillet 1754) ; — de M. Riganti, aux consuls, au sujet de leur élection (10 juillet 1754) ; — de M. de Trudaine, aux consuls, au sujet de la construction des chemins (10 juillet 1754) ; — de Mgr Lercari, archevêque de Rhodes, aux consuls, au sujet de leur élection (10 juillet 1754) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (15 juillet 1754) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1754) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (24 juillet 1754) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de leur élection (24 juillet 1754) ; — du cardinal d'Argenvilliers, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi pour protecteur de la ville (30 juillet 1754) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet du procès de la ville avec la Chambre apostolique, de la gabelle et du sextier, et des autres affaires de la ville à Rome (31 juillet 1754) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (21 août 1754) ; — du sieur Achilli, aux consuls, leur envoyant deux brefs (25 septembre 1754) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (2 octobre 1754) ; — du marquis d'Aulan, au sieur Girardin, concierge de la ville, lui

demandant de prévenir les consuls de l'accouchement de la marquise de Fortia, femme du viguier. « C'est un usage établi, depuis longtemps, que les consuls le font baptiser au nom de la ville » (22 novembre 1754) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier et de l'accommodement avec la Chambre apostolique (4 décembre 1754) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (25 décembre 1754) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 24 écus pour ses honoraires (28 décembre 1754) ; — de Mgr Lercari, archevêque de Rhodes, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (18 décembre 1754) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (18 décembre 1754) ; — du cardinal d'Argenvilliers, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (24 décembre 1754) ; — de Mgr Riganti, aux consuls, au même sujet (25 décembre 1754) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1754) ; — de Mgr Gualterio, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (2 janvier 1755) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (3 janvier 1755) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (28 janvier 1755) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet de l'emploi des droits de gabelle sur les cartes à jouer (4 février 1755) ; — du sieur Biancini, aux consuls leur rendant compte de l'état de diverses affaires de la ville à Rome (12 février 1755) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'emploi des gabelles sur les cartes à jouer et sur la viande devant être employées aux réparations du Rhône et « pour la réparation du Palais apostolique » (18 février 1755) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (26 février 1755) ; — du même, aux consuls, au sujet d'une difficulté avec M. de Villeneuve, pour l'élection du premier consul (5 mars 1755) ; — du même, aux consuls, au même sujet et au sujet de diverses autres affaires de la ville à Rome (12 mars 1755) ; — de M. de Trudaine, au vice-légat d'Avignon, au sujet des alignements du nouveau chemin de Provence (21 juin 1755) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet du procès entre la ville et la Chambre apostolique (2 juillet 1755) ; — de M. de Moras, intendant des finances, aux consuls, au sujet des droits perçus à la douane de Lyon sur les soieries du Comtat et d'Avignon (2 juillet 1753) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (8 juillet 1755) ; — du cardinal d'Argenvilliers, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1755) ; — de Mgr Lercari, archevêque de Rhodes, aux consuls, au sujet de leur élection (9 juillet 1755) ; — de Pascal Aquaviva, vice-légat d'Avignon, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1755) ; — de Mgr Riganti, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1755) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet des droits perçus en France, sur les étoffes de soie d'Avignon et du Comtat (14 juillet 1755) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au même sujet et leur assurant que Sa Sainteté « non trialasciara di far agire Monsignor Nunzio in Parigi in loro favore nel negozio cotanto giusto del disgravio delle imposizioni ch'esigge la Francia nei lavori delle sete del Contado » (16 juillet 1755) ; — du cardinal Passionei, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1755) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier, du procès entre la ville et la Chambre apostolique et de la diminution des droits sur les soies (16 juillet 1755) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, les assurant de sa sollicitude pour les affaires de la ville (16 juillet 1755) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1755) ; — de M. de Sechelles, au vice légat, au sujet des routes (20 juillet 1755) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au sujet de leur élection (21 juillet 1755) ; — des consuls, à M. Rutati, au sujet de la confirmation des statuts des chirurgiens (21 juillet 1755) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet du choix d'un cardinal protecteur de la ville : « Et pour l'engager d'autant plus, il faut que la ville lui fasse, chaque année, un présent convenable de quelque chose de France qui ne se trouve pas communément en cette ville, selon votre bon goût et avec une petite somme de 200 livres, chaque année, vous pourriez avoir un protecteur qui agira avec empressement. Touttes les villes des Etats du Pape tiennent ce styl, il n'y a que la ville d'Avignon qui n'en aye pas et non seulement les villes des Etats du Pape ont un cardinal protecteur, mais aussi tous les royaumes catholiques de l'Europe ont un cardinal protecteur de chaque royaume » (23 juillet 1755) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (26 juillet 1755) ; — des consuls, au chevalier Rutati, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (28 juillet 1755) ; — du sieur Achilli, agent de la ville, aux consuls, au même sujet (30 juillet

1755) ; — des consuls, au marquis de Cambis, à Toulouse, pour des achats de blé (3 août 1755) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet des imprimeurs, de l'affaire du sextier, des droits sur les soies et autres affaires de la ville à Rome (6 août 1755) ; — de Mgr Riganti, aux consuls, au même sujet (6 août 1755) ; — de M. de Trudaine, aux consuls, au sujet des chemins (9 août 1755) ; — de M. de Séchelles, contrôleur général des finances, à M. de Caumont, au sujet de la route de Provence traversant le Comtat et le territoire d'Avignon (9 août 1755) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet du sextier, des droits sur les soies et des imprimeurs (13 août 1755) ; — de l'abbé Vanetti, secrétaire du nonce, aux consuls, sur l'affaire des soieries (18 août 1755) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet du sextier, du séminaire de Sainte-Garde, des libraires et autres affaires de la ville à Rome (18 août 1755) ; — de Mgr de Rotta, secrétaire du chiffre, au sujet des soieries (23 août 1755) ; — de M. de Gournay, aux consuls, au même sujet (23 août 1755) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet du collège des imprimeurs et de l'affaire de M. de Villeneuve (3 septembre 1755) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au même sujet (3 septembre 1755) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des imprimeurs (10 septembre 1755) ; — du cardinal Lercari, aux consuls, les assurant de sa protection (13 septembre 1755) ; — du cardinal Corsini, à M. de Caumont, l'assurant de sa protection pour la ville (17 septembre 1755) ; — du cardinal Albani, aux consuls, au sujet du droit de sextier et de la franchise du vin (20 septembre 1755) ; — de M. d'Argenson, à M. de Caumont, au sujet des prétentions du Comtat pour les fournitures faites aux troupes du Roi pendant la guerre (20 septembre 1755) ; — de M. de Trudaine, à M. de Caumont, au sujet de la route de Provence (29 septembre 1755) ; — de M. de Gournay, à M. de Caumont, au même sujet (30 septembre 1755) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet d'un cardinal protecteur (1er octobre 1755) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet des droits sur les soies et autres affaires de la ville à Rome (1er octobre 1755) ; — de M. Delaroche, à M. de Caumont, au sujet des ponts et chaussées (12 octobre 1755) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet du choix d'un cardinal protecteur, du sextier, des imprimeurs et autres affaires (15 octobre 1755) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (22 octobre 1735) ; — de M. de Trudaine, au marquis de Caumont, au sujet des chemins (5 novembre 1755) ; — du cardinal Valenti, à M. de Caumont, au même sujet (12 novembre 1755) ; — de M. de Trudaine, à M. de Caumont, au sujet de la permission reçue de la cour de Rome « pour l'établissement de la nouvelle route dans l'intérieur du Comtat, suivant le plan fait par les ingénieurs de France » (14 novembre 1755) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet des droits sur les soies exigés par les directeurs de la douane de Lyon (24 novembre 1755) ; — de Mgr François-Marie de Manzi, évêque de Cavaillon, aux consuls, au sujet de l'envoi de farine et de blé, lors de l'inondation (9 décembre 1755) ; — de M. de Séchelles, contrôleur des finances, à M. de Caumont, au sujet des secours à accorder à la ville d'Avignon, ravagée par l'inondation (20 décembre 1755) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (26 décembre 1755) ; — de Mgr Lercari, archevêque de Rhodes, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1755) ; — du cardinal d'Argenvilliers, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1755), etc.

AA. 114. (Liasse). — 279 pièces papier, 41 sceaux plaqués.

1756-1757. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Pascal Aquaviva, vice-légat d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (1er janvier 1756) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des gabelles, du sextier et autres affaires de la ville à Rome (4 janvier 1756) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet d'un mémoire envoyé au Pape concernant l'inondation (7 janvier 1756) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des imprimeurs libraires, des prêtres de Sainte-Garde et du sextier (7 janvier 1756) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (10 janvier 1756) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au même sujet (10 janvier 1756) ; — du cardinal Passionei, aux consuls, au même sujet (21 janvier 1756) ; — du nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection pour la ville (2 février 1756) ; — de Mgr de Manzi, évêque de Cavaillon, aux consuls, les assurant de son attachement pour la ville (9 février 1756) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet d'un mémoire sur l'inondation, à présenter au Pape

(18 février 1756) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet des secours demandés pour l'inondation : « l'angustie presenti dell'erario suo pontificio non gli permettono di fare in di lei solliero quanto in grand'emergenti deside rebbe il suo paterno amore » (25 février 1756) ; — du même, aux consuls, au sujet des réparations des digues du Rhône (25 février 1756) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur accusant réception de deux lettres de change de 168 écus 35 sous pour frais faits dans les affaires de la ville à Rome (3 mars 1756) ; — du même, aux consuls, au sujet des provisions de blé, des secours pour l'inondation, d'un secours demandé par les Pénitents gris pour la réparation de leur église et autres affaires de la ville (10 mars 1756) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'envoi d'un député de la ville à Paris pour traiter,avec le nonce,au sujet de la gabelle (17 mars 1756) ; — du nonce en France, aux consuls, leur annonçant qu'il a présenté un mémoire concernant « les deux objets qui intéressent votre ville » (20 mars 1756) ; — de M. de Mauras, à M. de Caumont, consul, le remerciant de ses félicitations de « la nouvelle marque dont le Roy m'a honoré » (5 avril 1756) ; — du sieur Bancini, aux consuls leur accusant réception du plan de la rue occupée par les prêtres de Ste-Garde (21 avril 1756) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (28 avril 1756) ; — du même, aux consuls, au même sujet (12 mai 1756) ; — du sieur Rolland, ingénieur du Dauphiné, aux consuls, aux sujet des cartes, plans, nivellements et profils de la route de Provence et Languedoc (16 mai 1756) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire des prêtres de Ste-Garde (26 mai 1756) ; — de M. de Trudaine, à M. de Caumont, consul, au sujet des chemins du Comtat (29 mai 1756) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des prêtres de Ste-Garde et de l'émission d'une loterie (2 juin 1756) ; — du sieur Achilli, au sujet des affaires de la ville à Rome (2 juin 1756) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sextier (9 juin 1756) ; — du même, aux consuls, au sujet des droits sur les draps et les soies et de l'affaire des prêtres de Ste-Garde (16 juin 1756) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome et leur demandant leur protection près des nouveaux consuls (26 juin 1756) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (5 juillet 1756) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire des prêtres de Ste-Garde et autres affaires de la ville à Rome (7 juillet 1756) ; — de Mgr Riganti, aux consuls, au sujet de leur élection (14 juillet 1756) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de leur élection, du chemin de Carpentras et autres affaires de la ville à Rome (14 juillet 1756) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, au sujet de leur élection (14 juillet 1756) ; — du sieur Achilli, aux consuls, les remerciant de l'avoir confirmé comme agent de la ville (14 juillet 1756) ; — de Mgr Pascal Aquaviva, vice-légat, aux consuls, au sujet de leur élection (14 juillet 1756) ; — du cardinal Passionei, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1756) ; — de Mgr Lercari, archevêque de Rhodes, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1756) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1756) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des prêtres de Ste Garde, du sextier et autres affaires de la ville à Rome (28 juillet 1756) ; — du cardinal Valenti, aux consuls, au sujet de leur élection (28 juillet 1756) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet des droits sur les soies (18 août 1756) ; — du même, aux consuls, leur annonçant la mort du cardinal Valenti. « Seguita sabato scorso nelle citta di viterbo alle ore due della notte » (1er septembre 1756) ; — du sieur Biancini, au même sujet (1er septembre 1756) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de la grande route (9 septembre 1756) ; — du même, aux consuls, au sujet des droits sur les soies (27 septembre 1756) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet d'un projet de loterie et de dépenses de fournitures aux troupes de France (29 septembre 1756) ; — du même, aux consuls, au sujet du droit sur les soies, de la loterie (6 octobre 1756) ; — du cardinal d'Argenvilliers, aux consuls, leur faisant connaître qu'il n'est pas préfet mais simplement membre de la Congrégation d'Avignon (11 octobre 1756) ; — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet de la nomination du nouvell archevèque « che sara probabile che Mgr vescovo di Cavalione venga traslato a cotesta secte arcivescovile » (13 octobre 1756) ; — de M. d'Argenson, aux consuls, au sujet de la nouvelle route du Dauphiné, en Provence, et du remboursement de 60 mille livres pour les fournitures faites par le Comtat aux troupes de France (14 octobre 1756) ; — de Mgr Passionei, vice-légat, au cardinal-secrétaire d'État, au sujet de l'impôt sur les cartes à jouer (23 octobre 1756) ; — du sieur Achilli, anx consuls, au sujet de la loterie et

du projet de règlement sur les cartes à jouer (10 novembre 1756); — du cardinal d'Argenvilliers, aux consuls, au même sujet (10 novembre 1756); — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (17 novembre 1756); — du sieur Achilli, aux consuls, au même sujet (17 novembre 1756); — de M. de Trudaine, aux consuls, au sujet de la route de Lyon en Provence à travers le Comtat (10 décembre 1756); — du sieur Biancini, aux consuls, leur annonçant qu'il n'est pas possible de s'occuper d'affaires à la cour de Rome : « Le tout resterat actuellement en suspend et sans ordre car la maladie de Notre Saint Père le Pape, la semaine dernière et présentement, est si dangereuse qu'elle nous at mis et nous met en crainte de le perdre d'un jour à autre de façon qu'aucun ministre du Palais apostolique n'at voulut entendre parler d'affaire étant tous en la dernière agitation » (15 décembre 1756); — du sieur Achilli, au sujet de la maladie du Pape et de la nomination d'un nouvel archevêque : « l'ottima intenzione che ha la Santita Sua di far passare a cotesto insigne archivescovado Monsignor Manzi, vescovo di Cavaglione » (15 décembre 1756); — du sieur Biancini, aux consuls : « On dit universellement que Notre Saint Père le Pape se porte mieux et qu'il n'est plus hors d'espérance mais on ne peut assurer aussi qu'il est hors de danger, le mal pouvant d'un jour à autre augmenter ou diminuer » (22 décembre 1756); — de Pascal Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (28 décembre 1756); — de Mgr Lercari, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1756); — du sieur Biancini, aux consuls: « La santé de Notre Saint Père le Pape est toujours meilleure de jour à autre et l'on croit présentement qu'il n'est plus en péril imminent » (29 décembre 1756); — du sieur Achilli, aux consuls, leur accusant réception de 100 écus pour ses honoraires (29 décembre 1756); — du cardinal Archinto, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (29 décembre 1756); — de Mgr Riganti, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1756); — du cardinal d'Argenvilliers, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1756); — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1756); — des consuls, au sieur Biancini, au sujet de l'impôt sur les cartes à jouer et des droits sur les soieries : « Il est fort surprenant de nous voir obligés à suivre les impôts qu'il prend envie à la France de mettre sur ses sujets tandis qu'elle veut nous traiter en pays étranger pour ce qui regarde notre commerce et qu'elle refuse d'exécuter les conventions qu'elle a promis solennellement dans un concordat » (8 janvier 1757); — du cardinal d'Elci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (8 janvier 1757); — du cardinal Passionei, aux consuls, au même sujet (12 janvier 1757); — des consuls, au sieur Achilli, au sujet du rétablissement du Pape : « Il a été délibéré unanimement de faire chanter un *Te Deum* solennel pour rendre grâce au Seigneur d'un événement si heureux (22 janvier 1757); — des consuls, au cardinal Archinto, ministre et secrétaire d'Etat, au même sujet (1er février 1757); — des consuls, au cardinal Passionei, lui adressant la relation des réjouissances pour l'heureux rétablissement de la santé du Pape (1er février 1757); — des consuls, au cardinal d'Argenvilliers, au même sujet (1er février 1757); — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet du concordat sur les soies, de la décision du roi de France de faire payer 50 mille francs tous les six mois jusqu'à complet remboursement et d'un jubilé (2 février 1757); — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, leur accusant réception d'une délibération du conseil (7 février 1757); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet d'une gratification accordée par le Pape aux juges de Saint Pierre, et d'autres affaires de la ville à Rome (16 février 1757); — du cardinal d'Argenvilliers, aux consuls, les remerciant de lui avoir adressé un récit des réjouissances pour le rétablissement de la santé du Pape (22 février 1757); — du cardinal Archinto, aux consuls, au même sujet (23 février 1757); — des consuls, à M. de Moras, ministre de la marine et contrôleur général des finances, au sujet du rétablissement de la santé du Roi et lui annonçant la députation du marquis de Montaigu, premier consul « pour porter au pied du trône de Sa Majesté ses hommages et les témoignages de son zèle et de son attachement inviolable » (février 1757); — de M. de Montaigu, député de la ville, aux consuls, leur rendant compte de la réception du roi et de la famille royale « Ce fut à midi que Sa Majesté me receu en cérémonie, conduit par l'introducteur et sous-introducteur qui me conduisirent dans son cabinet et ou quarante personnes, tous gens de distinction me faisoit cortège et presque tous compatriotes.... Ce qui fait dans le cours d'une heure et à la satisfaction de tous nos concitoyens qui ont trouvé que je m'en étoit aquitté avec noblesse et avec une distin-

tion qui est bien flatteuse pour moy » (2 mars 1757); — de M. de Moras, aux consuls, les félicitant de leur zèle pour le roi et de l'envoi de M. de Montaigu comme député de la ville (6 mars 1757); — de Madame Marie Adélaïde, aux consuls, les remerciant de leurs sentiments envers elle (7 mars 1757); — de Louis, dauphin, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour le roi et pour lui (8 mars 1757); — du cardinal Passionei, aux consuls, les remerciant de l'envoi de la relation des réjouissances pour le rétablissement de la santé du Pape (9 mars 1757); — des consuls, au sieur Biancini, au sujet de la gratification accordée par le Pape aux juges de Saint Pierre (12 mars 1757); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de la prétention du Comtat de toucher une partie de cette gratification (16 mars 1757); — de M. de Montaigu, député de la ville, à la cour de France, au sujet du paiement des indemnités dues à la ville et de la route de Provence (16 mars 1757); — du même, aux consuls, au même sujet (20 mars 1757); — de Madame Victoire-Louise Marie-Thérèse, aux consuls, les remerciant de leurs sentiments à son égard (20 mars 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet des droits sur les soies (21 mars 1757); — de Madame Sophie-Philippe-Elisabeth Justine, aux consuls, les remerciant de leurs sentiments (20 mars 1757); — de Madame Louise-Marie, aux consuls, les remerciant de leurs sentiments à son égard (20 mars 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, leur rendant compte de ses négociations à la cour pour les affaires de la ville (25 mars 1757); — de M. de Pauliny, au sujet de la lettre écrite au roi pour le rétablissement de sa santé (28 mars 1757); — de M. de Lamoignon, aux consuls, au même sujet (30 mars 1757); — de Mgr Gualterio, nonce en France, les remerciant de leurs vœux (3 avril 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet des droits sur les soies et du remboursement des sommes dues à la ville (7 avril 1757); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville et des décisions de la congrégation : « Le danger imminent dans lequel se trouve Notre Saint Père de perdre la vie fait douter que cette congrégation ne puisse plus s'assembler car le bruit cour communément que, d'un moment à autre, nous pouvons le perdre » (13 avril 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris (20 avril 1757); — de M. de Saint Florentin, aux consuls, au sujet des félicitations de la ville au Roi : « Je me suis fait un vrai plaisir de les faire valoir auprès de Sa Majesté » (28 avril 1757); — de Madame Marie-Joseph, aux consuls, les remerciant de leurs sentiments à son égard (30 avril 1757); — de Marie Leczinska, reine de France, aux consuls, au même sujet (30 avril 1757); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire du tabac et des toiles peintes (4 mai 1757); — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet des droits sur les soies (4 mai 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, au même sujet (7 mai 1757); — du même, aux consuls, au même sujet (21 mai 1757); — du sieur Achilli, aux consuls, au sujet de la gratification accordée aux juges de Saint-Pierre (1[er] juin 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet des droits sur les soies (1[er] juin 1757); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet d'une augmentation de taxe réclamée par les greffiers (8 juin 1757; — du même, aux consuls, au même sujet (15 juin 1757); — de Louis XV, roi de France, aux consuls, les remerciant de leurs sentiments à son égard : « Ils sont, pour nous, une nouvelle preuve de votre attachement à nostre couronne et de la part que vous continuez de prendre aux événemens qui nous intéressent » (28 juin 1757); — du cardinal Archinto, aux consuls, au sujet de l'affaire des soies : « Le bon droit de votre cause touchant l'extraction des soyries de votre ville et l'équité qui règle les jugemens de S. M. T. C., nous assuroient le bon succès que vous m'annoncés et dont j'ai pareillement reçu l'avis par M. le nonce » (6 juillet 1757); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de leur élection (13 juillet 1757); — de l'abbé Rutati, aux consuls, les remerciant de sa nomination comme agent de la ville à Rome (13 juillet 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet de sa députation : « La preuve que ma présence a été agréable à la cour c'est la marque de distinction que le Roi m'a donné de son portrait dans une tabatière d'or et, en même temps, m'a envoyé la réponce du Roy, de M. le Dauphin et de Mesdames » (13 juillet 1757); — du cardinal d'Argenvilliers, aux consuls, au sujet de leur élection (13 juillet 1757); — de Pascal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1757); — du cardinal Archinto, aux consuls, au sujet du jugement favorable à la ville rendu en France concernant l'exécution de l'article 8 du concordat (13 juillet 1757); — de Mgr Riganti, au sujet de leur élection (13 juillet 1757); — de M. de Moras, aux

consuls, se félicitant d'avoir contribué à procurer à la ville l'arrangement qu'elle désirait (18 juillet 1757); — de l'abbé Rutati, agent de la ville, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1757); — du cardinal Passionei, aux consuls, au sujet de leur élection (20 juillet 1757); — de M. de Gournay, aux consuls, au sujet de leurs remerciements (20 juillet 1757); — de l'abbé de Bernis, aux consuls, au même sujet (30 juillet 1757); — de M. de Trudaine, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Paris (22 juillet 1757); — de l'abbé Rutati, agent de la ville, aux consuls, au sujet des droits sur les soies et sur les cartes à jouer (27 juillet 1757); — de l'abbé Rutati, aux consuls, au sujet de la demande d'augmentation de taxe des notaires et greffiers (3 août 1757); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome, taxe des notaires et greffiers, chirographe, concernant les armements de la ville, impôt sur les cartes à jouer (3 août 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, leur rendant compte de ses négociations à la cour. « Dans ce païs, ont ne peut pas ce que l'on veut et il faut de la patience dont je m'arme. Encore beaucoup quand on réussi. » (13 août 1757); — du même, aux consuls, leur rapportant un entretien avec l'évêque de Cavaillon, au sujet des affaires de la ville et du Comtat (22 août 1757); — de l'abbé Rutati, aux consuls, au sujet des cartes à jouer, de l'augmentation de la taxe des notaires et autres affaires de la ville à Rome (24 août 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet des droits sur les soies (27 août 1757); — du même, aux consuls, au même sujet, et leur annonçant son retour avec l'évêque de Cavaillon (5 septembre 1757); — du même, aux consuls, leur rendant compte de ses négociations avec MM. de Trudaine et de Gournay (8 septembre 1757); — de l'abbé Rutati, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (9 septembre 1757); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet des gabelles et de l'impôt sur les cartes à jouer (14 septembre 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, leur annonçant que M. Peilhon consent à se chapger des affaires de la ville à Paris (23 septembre 1757); — de M. Peilhon, aux consuls, les remerciant de leur confiance et de la justice « que vous voulés bien rendre à mes sentiments pour ma patrie et pour mes concitoyens » (27 septembre 1757); — de l'abbé Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire des cartes à jouer (28 septembre 1757); — du même, aux consuls. « Le pape m'a promis, pour la troisième fois, de déclarer M. le cardinal Archinto protecteur de notre ville, mais jusque à présent il n'en a rien fait; je crois que c'est par oubli » (28 septembre 1757); — de Mgr Perelli, trésorier de l'Aumône, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement des grains (5 octobre 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris et leur annonçant son départ et sa prochaine arrivée (13 octobre 1757); — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris (14 octobre 1757); — de M. de Montaigu, aux consuls, au même sujet (20 octobre 1757); — de l'abbé Rutati, agent de la ville, aux consuls, au sujet de l'impôt sur les cartes à jouer et du choix du cardinal Archinto comme protecteur de la ville (26 octobre 1757); — du même, aux consuls, au même sujet (9 novembre 1757); — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des « surexactions » des préposés de la ferme générale et de l'intervention du nonce dans le traitement des affaires de la ville. « Je compte, sous votre bon plaisir, de n'avoir recours à son intervention que lorsqu'il s'agira de traiter de souverain à souverain et que l'accès que j'ay auprès des ministres rendra l'expédition de vos affaires beaucoup plus prompte que n'elles étoient traitées avec le cérémonial qui est attaché à la personne et à la sollicitation d'un ambassadeur » (19 novembre 1757); — de l'abbé de Bernis, aux consuls, au sujet de la lettre à lui par eux écrite à la naissance du comte d'Artois (22 novembre 1757); — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de la ferme du sextier (7 décembre 1757); — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris (12 décembre 1757); — de M. de Trudaine, aux consuls, au sujet des projets proposés par les ingénieurs des ponts et chaussées pour la route de Lyon en Provence (18 décembre 1757); — du cardinal d'Argenvilliers, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (21 décembre 1757); — du cardinal Archinto, aux consuls, au même sujet (24 décembre 1757); — du cardinal d'Elci, aux consuls, au même sujet (24 décembre 1757); — de Mgr Gualterio, nonce en France, au même sujet (26 décembre 1757); — de M. Riganti, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1757); — de Mgr Pascal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1757); — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1757), etc.

AA. 117. Liasse. — 132 pièces papier. 5 sceaux plaqués.

1758. — Correspondance des consuls. — Lettres : de l'abbé Rutati, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet du sextier, des chemins, du tabac et autres affaires de la ville à Rome (4 janvier 1758) ; — du cardinal Passionei, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (11 janvier 1758) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des routes (17 janvier 1758) ; — de l'abbé Rutati, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Paris 25 janvier 1758) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'indemnité pour le tabac, du sextier, des régales, d'une gratification à accorder au sieur Biancini (8 février 1758) ; — de M. de Trudaine, aux consuls, au sujet de l'approbation des plans et devis pour la route de Provence (9 février 1758) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au même sujet (10 février 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet des régales (22 février 1758) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des chemins (22 février 1758) ; — du même, aux consuls, au même sujet (27 février 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet du sextier, des régales et de l'envoi de services de table damassés à Mgr Perelli (1er mars 1758) ; — du même, aux consuls, au sujet das services de table offerts à Mgr Perelli (6 mars 1758) ; — du cardinal Archinto, comme protecteur de la ville, aux consuls, au sujet des banqueroutiers qui se multiplient tous les jours.« Je comprends que ces banqueroutes font la ruine totale du païs « (9 mars 1758) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des affaires des chemins et des soieries (11 mars 1758) ; — du même, aux consuls, au même sujet (30 mars 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet des régales, de l'envoi des services de table damassés qu'il n'a pas reçus. « Ces longueurs, dans les circonstances présentes, ne laissent pas de me faire quelque peine, vous en sentés la raison et voilà un nouveau motif qui m'a empêché aussi de pousser cette affaire des régales » (22 mars 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls leur annonçant l'envoi d'une lettre de Mgr Perelli et la grâce obtenue pour le fils de Domergue, imprimeur de la ville (22 mars 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire des cartes à jouer. « L'ambassadeur de France a été, avant hier, chez le Pape pour lui demander en droiture, au nom du Roi, l'expédition de l'affaire des cartes. Il lui a représenté que cette affaire devroit être terminée depuis près de trois ans, il a rappelé au Pape les parolles données et bien d'autres choses qu'il est inutile de détailler, de façon que le Pape a chargé M. le cardinal ministre de voir la fin de cette affaire... Point de nouvelles jusques à présent des services de table damassés. M. le cardinal d'Argenvillers est très dangereusement malade. » (5 avril 1758) ; — du sieur Biancini, oux consuls, au sujet de « l'affaire de M. le marquis d'Aulan » et de l'exaction des gabelles (12 avril 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet des régales (12 avril 1758) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'envoi des services de table. « Si vous êtes surpris et fachés que les services de table en question ne soient pas encore arrivés, j'en suis mortifié encore plus que vous. » (19 avril 1758) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des chemins (21 avril 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, leur adressant une copie « du concordat secret qui vient d'être signé entre les deux cours au sujet de l'impôt sur les cartes » et au sujet du commerce de la ville. « Je feroy part au cardinal Archinto de la lettre que vous m'écrivez au sujet des vexations que vos marchands reçoivent en France et je lui laisserai aussi un petit mémoire pour M. l'ambassadeur au sujet da nos marchandises qu'on nous oblige d'acquiter à Lyon ou à la régie de Paris lorsque nous pourrions les acquitter dans l'Etat.» (26 avril 1758) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur annonçant la mort du Pape. « Je suis obligé de vous annoncer la fâcheuse et grande nouvelle de la perte que nous venons de faire de Notre Saint Père le Pape, lequel est passé au ciel, ce matin vers les sept heures » (3 mai 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, leur annonçant la mort du Pape. « Vous aurés déjà appris la mort de Notre Saint Père le Pape, arrivée à huit heures du matin de ce même jour, à la suite d'une maladie qu'on ne scauroit point deffinir par la complication des maux dont ce saint vieillard étoit affligé depuis plus de 18 mois ; on dit cependant qu'il est mort d'une espèce d'inflammation de poitrine. » (3 mai 1758) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet du changement des juges de Saint Pierre. « Selon le stil, tous les officiers du Pape continuent en l'exercice de leur charge jusqu'à l'élection du successeur » (10 mai 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls. « Lundi prochain Mgrs les cardinaux s'enïerment au conclave, je serai a portée de savoir les bonnes nouvelles et j'aurai soin de ne

pas vous les laisser ignorer » (10 mai 1758) : — du sieur Biancini, au sujet de la gratification des juges de Saint Pierre. « Le service de table est enfin arrivé. Il a été déjà présenté au prélat à qui il a été très agréable » (17 mai 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls. « MM. les cardinaux, depuis avant-hier, sont enfermés au conclave où, pour le présent, ne s'y passe rien d'intéressant. Je vous envois le plan du dit conclave avec les cellules des cardinaux conjointement à la relation de la mort et des funérailles du pape Benoit XIV (17 mai 1758) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de l'envoi d'un ambassadeur à Rome pour rendre hommage au nouveau Pape (24 mai 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au même sujet. « Pour le présent, il ne se passe rien au conclave de bien intéressant. En attendant que les cardinaux étrangers arrivent, on ne fait que tuer le temps. Les cardinaux que l'on dit papabili sont le cardinal Tamburini, cardinal Bardi, cardinal Cavalchini, cardinal Durini, cardinal Crescenzi et cardinal Mosca. Mais on croit que ce dernier (à cause de son âge trop avancé) aura encore plus d'obstacles que les autres à surmonter. Je ne sais pas ce qu'il en sera, mais, à mon avis, Tamburini et Cavalchini feront bien du chemin » (24 mai 1758) ; — du même, aux consuls, au sujet du cardinal Archinto, protecteur de la ville. « L'élection du nouveau pape pourroit bien arriver dans le courant du mois prochain, ayant su ce matin par quelqu'un de mes amis qui est en conclave qu'on n'attens que l'arrivée des cardinaux françois pour faire éclater la mine à laquelle on a déjà travaillé. Toutes les puissances crestiennes étant d'accord sur les sujets qu'on appelle ici papabili, je ne serois point surpris si cela arrivoit » (31 mai 1758) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'élection du pape. « J'ai fait hier un compliment de votre part à Mgr le cardinal Crescenzi qui, étant arrivé ce jour là de Ferrare, vient d'entrer en conclave avec des applaudissements inouis. Le peuple s'étant affolé dans les rues par où il devoit passer, a arresté son carrosse en criant : Vive Crescenzi, notre pape... Ce bon cardinal se souvient d'Avignon comme s'il y avoit été vice-légat toute sa vie, et paroît avoir, pour les Avignonais, une amitié à toute épreuve. Hier a été sur le tapis M. le cardinal d'Archinto, à qui on a compté 17 voix. Si les instructions des cardinaux françois étoient pour lui (ce qu'on ne croit pas dans la ville) nous pourrions fort bien le voir successeur de Benoit XIV. Je pense que ce seroit un gran bien pour notre pays » (7 juin 1758) ; — « Dimanche 16 du courant, on a procédé à la coronation du pape. Il y a eu, à cette occasion, plus de 40 mille étrangers dans la ville. Les affaires ne vont pas encore leur train. On n'est occupé ici présentement que des fêtes des cérémonies dont je n'entreprens point le détail, persuadé qu'elles ne peuvent en aucune façon vous intéresser... Il y a une nouvelle opposition de la part de M. l'ambassadeur de France, portant le nom de son maître, contre M. le cardinal Cavalchini, pour lui empêcher d'occuper la place de dataire. M. le cardinal Cavalchini est celui qui auroit été pape, si on n'avoit pas protesté contre luy de la part du Roi aussi solennellement, que vous l'aurez déjà appris dans son tems. On s'aperçoit ici comme en France qu'on est à plaindre, lorsqu'on n'a pas le bonheur de plaire à Sa Majesté » (19 juillet 1758) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « On continue icy à faire des réjouissances à l'occasion de la création du pape » (26 juillet 1758) ; — de M. Peilhon, au vice-légat, au sujet des droits sur les soieries et des chemins traversant le Comtat (26 juillet 1758) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, secrétaire de la congrégation d'Avignon, aux consuls, leur annonçant sa nomination (2 août 1758) ; — du cardinal Archinto, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations au sujet de son maintien à la secrétererie d'Etat (2 août 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre pour le Pape, leur envoyant les armes de Sa Sainteté et au sujet de la députation. « Je n'ai pas manqué de présenter à M. le cardinal Archinto la délibération du Conseil, au sujet de la députation de MM. le marquis de Fortias et de Teissier, je ne sais pas cependant si elle pourra avoir lieu, puisque le Pape n'est point dans le sentiment de recevoir aucune députation ayant déjà fait remercier les députés de Boulogne et de Ferrare et les huit sénateurs, ainsi que la République de Venise a déjà nommés pour venir complimenter Sa Sainteté au sujet de son exhaltation » (2 août 1758) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au sujet de leur élection (5 août 1758) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (5 août 1758) ; — du cardinal Passionei, aux consuls, au même sujet (9 doût 1758) ; — du cardinal d'Argenvilliers, aux consuls, au même sujet (9 août 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, les informant qu'il a presente leur lettre au

Pape. « Elle a été receue de la façon la plus distinguée. Sa Sainteté s'est expliquée en cette occasion qu'elle donneroit bientôt une attention particulière à vos affaires » (9 août 1758) ; — du même, aux consuls, au sujet des régales et de la réponse du Pape à leur lettre. « Les anciens différens de la République de Venise avec le Saint Siége vont s'accomoder. On a donné au Pape blanc seing. S'il n'y a pas quelque dessous de cartes ou quelque nouvelle contestation, nous pourrions avoir bientost la promotion, surtout étant arrivé le courrier qui porte la mort du cardinal patriarche de Portugalle » (16 août 1758) ; — du cardinal Archinto, aux consuls, au sujet de leur lettre de félicitations au Pape pour son exaltation (16 août 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls. au sujet des régales et de l'impôt sur les cartes à jouer (23 août 1758) ; — du même, aux consuls, au sujet des régales. « Dans le mois prochain, nous pourrions avoir la promotion de Mgr Rezzonico et de M. de Bernis, mais la grande promotion ne sera certainement pas avant le mois de décembre » (30 août 1758) ; — de M. Peilhon, aux consuls. au sujet des chemins (2 septembre 1758) ; — des consuls, au chevalier Rutati, au sujet d'un procès de la ville avec le marquis d'Aulan, de la réponse du cardinal ministre à leur lettre pour Sa Sainteté, des régales et de l'impôt sur les cartes (2 septembre 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome. « M. l'abbé de Pélissier, gran vicaire de Carpentras, a été nommé à l'évêché de Vaison » (6 septembre 1758) ; — du duc de Villars, aux consuls, au sujet du transport de blés de Provence à Avignon (11 septembre 1758) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet du procès avec le marquis d'Aulan, des régales et de l'exaction des gabelles (13 septembre 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, aux mêmes sujets. « Mgr Rezzonico a été fait cardinal *in petto*. Mais il n'a pas encore été publié. Ce sera dans le concistoire du 2 octobre où, selon toute apparence, on nommera aussi cardinal M. l'abbé de Bernis. La grande promotion, on ne compte pas qu'elle se fasse avant la Noël » (13 septembre 1758) ; — du même, aux consuls, au sujet des affaires de la ville. « Il est certainement à propos de demander en France l'exécution de nos traités touchant le commerce et de parler, en cette occasion, de toutes les vexations qu'on nous fait journellement de la part des fermiers généraux... Dans la semaine prochaine, nous aurons le concistoire. On croit que M. de Bernis y sera nommé cardinal. Après quoi nos cardinaux françois partiront » (20 septembre 1758) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur annonçant la maladie sans conséquence du chevalier Rutati (27 septembre 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls. leur apprenant la mort du cardinal Archinto. « Dans le concistoire de Lundy, le Pape a donné le chapeau à Mgr Rezzonico, son neveu, a fait cardinal M. l'abbé de Bernis et un autre de ses parens qui est Mgr Priolo, évêque de Vicence » (4 octobre 1758) ; — du même, aux consuls. « M. le cardinal Torrigiani, florentin, est celui qu'on a mis à la place de M. le cardinal Archinto. Ce nouveau ministre est plein d'esprit et très expéditif dans les affaires. Le Pape avait d'abord jetté les yeux sur M. le cardinal Stoppani, légat de Ravenne, mais comme les absents ont toujours tort, des intrigues de cour luy ont fait manquer cette place ». (11 octobre 1758) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des chemins (14 octobre 1758) ; — du même, aux consuls, au même sujet (25 octobre 1758) ; — de M. de La Tour, intendant de Provence, au sujet de la sortie des blés (26 octobre 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de l'impôt sur les cartes à jouer (8 novembre 1758) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, leur donnant des renseignemente sur les tanneries (9 novembre 1758) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au même sujet (20 novembre 1758) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour son élévation à la secrétererie d'Etat (15 novembre 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de l'impôt sur les cartes et leur adressant la relation des fêtes pour la prise de possession solennelle du Pape. « Cette feste nous a attiré plus de 60 mille étrangers » (15 novembre 1758) ; — du même, aux consuls, leur accusant réception des exemplaires de la relation des réjouissances, pour l'exaltation du Pape (29 novembre 1758) ; — du cardinal Torrigiani, ministre secrétaire d'Etat, aux consuls, les assurant de sa protection (29 novembre 1758) ; — de Mgr Mattei, aux consuls, les remerciant d'un exemplaire de la relation des réjouissances pour l'exaltation du pape Clément XIII (6 décembre 1758) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de la remise de l'exemplaire des réjouissances au Pape. « Le Pape n'a pas manqué de la lire en ma présence et comme il a fallu lui expliquer bien des choses auxquelles il

n'y comprenait rien, je me suis trouvé engagé dans un certain détail qui, non-seulement luy a fait sentir toute la sincérité de vos transports, mais qui lui a attiré des larmes et bien des expressions sur votre compte que je ne sais point vous rendre » (6 décem- 1758) ; — du même, aux consuls, leur accusant réception de cent écus romains pour ses honoraires annuels (20 décembre 1758) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (20 décembre 1758) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1758) ; — de Mgr Pascal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1758) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1758), etc.

AA. 116. (Liasse.) — 113 pièces papier, 1 sceau plaqué.

1759. — Correspondance des consuls. — Lettres : du chevalier Rutati, aux consuls. « La mort de M. le cardinal Archinto a fait changer les dispositions du Pape à l'égard du successeur de Mgr Passionei... La promotion est toujours éloignée à cause de quelqu'embarras qui est survenu dans les affaires de daterie » (3 janvier 1759) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (8 janvier 1759) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de la gratification des juges de St-Pierre (10 janvier 1759) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (17 janvier 1759) ; — de M. Peilhon, au contrôleur général, au sujet du transport des marchandises et denrées pour Avignon à travers les provinces voisines de France (22 janvier 1759) ; — du même, aux consuls, au sujet des chemins (22 janvier 1759) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet des difficultés faites à la ville, au bureau de Villeneuve, pour le transport des blés. « M. le cardinal Doria vient de mourir ; ce nouveau chapeau doit certainement hâter la promotion (31 janvier 1759) ; — du cardinal Passionei, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (31 janvier 1759) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet du transport des blés (3 février 1759) ; — de Mgr Gualterio, nonce en France, aux consuls, leur annonçant qu'il a obtenu que des ordres soient donnés pour le passage des blés achetés en Bourgogne pour l'approvisionnement de la ville (9 février 1759) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet d'un sieur Renaud. « M. le duc de Choiseul vient de s'expliquer assez ouvertement qu'il ne prend point de part aux projets ni au sort de M. Renaud, de façon que je crois pouvoir vous assurer que, bien loin que vous ayés le désagrément de le voir établir en Avignon en qualité de résident de France, vous aurés la satisfaction de le voir partir... Mgr Salviati part demain ou après demain pour le plus tard. Il compte s'embarquer à Lerici le 5 du mois prochain ; il compte d'aller à Antibes chez M. de Sade et de là à Aix où il s'y arrêtera jusqu'au 20 ou au 25. Il veut absolumeut être en Avignon avant la fin du mois... On a écrit à M. Passionei de quitter absolument pour le 10 du mois et de remettre le gouvernement aux mains de Mgr l'archevêque. Il doit avoir été sensible à cètte lettre ; elle étoit assés laconique. Il est donc décidé que le prointérin de Mgr l'archevêque aura lieu mais ce ne sera que pour peu de jours » (13 février 1759) ; — du même, aux consuls, au sujet de difficultés avec les Pères Récollets : « M. le cardinal Torrigiani ayant jugé à propos de se retirer, pendant ces derniers jours de Carneval, je n'ai pas pu lui parler de l'affaire des Récollets... Il faut éviter toute surprise de la part du Père Gravois que vous devès connoître et qui est certainement le plus intrigant de tous les moines » (27 février 1759) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des chemins (22 mars 1759) ; — de M. de Trudaine, à M. Peilhon, au même sujet (1er avril 1759) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet des Récollets : Malgré les bruits de promotion, il n'y a rien encore de décidé. On me mande que vous songés à faire des grands préparatifs pour le passage du Roy de Naples en France. Ne vous pressés pas, car je crois qu'il fera son voyage par mer sans toucher la France » (4 avril 1759) ; — du même, aux consuls, leur annonçant la fin de l'affaire des régales « qui traîne depuis dix ans » (11 avril 1759) ; — du même, aux consuls, au même sujet : « Il est vrai qu'on a tenu un consistoire mais soiés persuadés qu'il n'a pas été question de l'échange d'Avignon avec Orange ; ce sont des bavardages auxquels vous ne devès point faire attention. A l'égard de la promotion il n'y a rien de bien précis. Le pape va faire une petite villégiature de 20 jours à Civite-Vecchie. A son retour, nous saurons à quoy nous en tenir. Mgr d'Elci, après bien des changements, est celuy qui est désigné pour succéder à Mgr Passionei. Mais j'ai des raisons pour croire qu'il ne voudra point y venir » (2 mai 1759) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de l'approvisionnement de la ville

en blé et de remerciements a adressé au cardinal ministre pour ses offres : « Ce sont des choses qui ne coutent rien et qui font un très bon effet. En cette occasion, vous pouvès dire à ce ministre que vous n'ignorès point combien il aime notre ville et bien d'autres choses dans ce goût. Comme nous avons d'autres affaires avec lui, il est bien de l'avoir pour nous » (14 mars 1759) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire des Récollets de Montfavet et des régales (22 mai 1759) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au sujet de l'élection de deux conseillers MM. Pamard et Bellanger (23 mai 1759) ; de Mgr Lamfranco Mattei, secrétaire de la congrégation d'Avignon, aux consuls, au même sujet (23 mai 1759) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet des régales : « Le pape ne se porte pas trop bien. On le presse pour la promotion mais on n'avance guère. Mgr Salviati met tout en mouvement pour venir remplacer Mgr Passionei. Je ne sais cependant s'il en viendra jamais à bout. On est toujours dans le sentiment d'envoyer Mgr Delcy qui ne pouvant obtenir rien de mieux, se prestera en fin aux arrangements de la cour » (30 mai 1759) ; — du même, aux consuls : « Le pape est à la campagne depuis dimanche au soir. M. le cardinal ministre a été le trouver ce matin. Il n'est pas encore de retour. Je n'ay pas pu encore lui rien dire des nouvelles insolences de la part des Récollets » (6 juin 1759) ; — du même, aux consuls, au sujet de Récollets de Montfavet. « Ils ont trouvé ici plus de protecteurs que je ne pensois et vollà peut-être ce qui les rend encore plus orgueilleux et aussi insolens. Je souhaite que leur affaire finisse, mais si l'accomodement ne peut avoir lieu, comptez que je n'oublieray rien pour les dompter... Le Pape, qui a été faire sa villégiature au château de Castel Gandolfo, vien d'arriver pour faire ses fonctions à l'occasion de la Feste Dieu. Il y retournera cependant vendredi prochain. On se flatte qu'il s'occupe, à sa campagne, de la promotion, mais rien ne transpire à ce sujet » (13 juin 1759) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au sujet de leur élection (11 juillet 1759) ; — de Mgr Perelli, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1759) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, les remerciant de la confirmation de son agence (11 juillet 1759) ; — de Mgr Pascal Aquaviva, aux consuls, au sujet de leur élection (11 juillet 1759) ; — du cardinal Passionei, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1759) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1759) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (11 juillet 1759) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1759) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (18 juillet 1759) ; — de M. de Choiseul, au nonce, au sujet de l'impôt sur les soieries (21 juillet 1759) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'agrégation des P. Jésuites et de l'insistance des chirurgiens pour la réforme de leurs statuts (25 juillet 1759) ; — du même, aux consuls, au sujet d'une demande de la noblesse d'Avignon qu'aux élections consulaires, il soit permis à la première main de balotter avec toutes les autres (1er août 1759) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome. « Les différens qui régnoient depuis quelque temps, entre notre cour et celle de France, à l'occasion de la liste à présenter pour les nouveaux nonces, viennent de s'accomoder » (1er août 1759) ; — de M. Rolland, aux consuls, au sujet des chemins (1er août 1759) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de la demande de la noblesse pour les élections consulaires, de l'affaire des sieurs Pamard et Bellanger et de celle des Récollets de Montfavet (8 août 1859) ; — de M. de La Tour, intendant de Provence, au sujet de la sortie des grains (8 août 1859) ; — du même, aux consuls, au même sujet (13 août 1759) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de l'Aumône générale (15 août 1759) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire des soieries (15 août 1759) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de l'interdictiou du transport de blés (22 août 1759) ; — du chevalier Rutati, aux consuls. « Tous les bruits qui ont courru au sujet du voyage du roi de Naples en France sont sans nul fondement. Il est décidé que Sa Majesté passera en Espagne sur des vaisseaux de cette nation qui viendront le prendre, avant la fin du mois prochain. Toute la famille royale doit le suivre, excepté Don Carlo, son troisième fils, qui reste à Naples, sous la régence, en qualité de nouveau roi des Deux Siciles. Le deuxième de ses enfants passe en Espagne pour lui succéder en cette monarchie, l'aîné ayant été déclaré absolument imbécile (29 août 1759) ; — du même, aux consuls, au sujet des Récollets de Montfavet et des soieries. « Les vaisseaux d'Espagne sont déjà à Naples. Le départ du roy est fixé au 24 de ce mois. Il est certain qu'il va en droitture en Espagne sans toucher la France. On se flatte tou-

jours ici d'avoir la promotiou avant la fin du mois. Mgr Delci ayant été mis sur la liste des nonces en France croit qu'on lui fait tort présentement de l'envoyer en Avignon et fait le diable à quattre pour obtenir la préfecture de l'Aumône » (5 septembre 1759) ; — du même, aux consuls. « La promotion est fixée au 24 du courant. Je vous envoie la note de tous les sujets qui probablement seront décoré de la sacrée pourpre. Mgr d'Elci ayant persisté dans son refus, il est décidé que vous aurez en Avignon Mgr Salviati » (19 septembre 1759) ; — du même, aux consuls. « Mgr Salviati, quoique désigné vice-légat, n'a pas encore été proclamé. On dit que M. l'ambassadeur de France prétens, avant toute autre chose, d'en informer sa cour comme on a fait à l'égard des autres vice-légats. Ce retardement inquiète beaucoup ce pauvre prélat. Il apréhende quelque tracasserie de la part de nos Malthois où il a eu bien des affaires. La promotion des cardinaux est telle que je vous l'ai mandé par le dernier courrier (26 septembre 1759) ; — du même, aux consuls. « Mgr Salviati est parti pour Florence. Il n'a pas encore reçu ses bulles, mais il est décidé qu'il viendra relever Mgr Passionei, ce qui sera, à ce que Mgr Salviati m'a dit, dans le mois d'avril prochain sans faute » (10 octobre 1759) ; — du même, aux consuls. « Les 133 jésuites qui sont arrivés de Portugal, dans la semaine passée, on les a placés à la Rufinelle qui est une grande maison de campagne appartenant à ces Pères, près de Frascati. On s'attend à en voir arriver encore 400, ce qui embarasse beaucoup le gouvernement et plus encore les dévots de la compagnie qui diminuent à coup d'œil. Mylord Limorre, gran écuyer du roy Jacque d'Angleterre que nous avons ici vien de mourir. Cette mort pourroit intéresser milord Dunker » (7 novembre 1759) ; — du même, aux consuls, au sujet de la nomination de la nomination de Mgr Salviati comme vice-légat. « Les Jésuites qui étoient destinés pour Gênes n'ayant pas pu y débarquer, on les attens a tous moments à Cività-Vecchia. Il est question présentement de 122 personnes. On est fort embarassé de cet envoy » (14 novembre 1759) ; — du même, aux consuls. « Je vous envoie copie du discours que l'élu du peuple a fait au roy et à la reine de Naples avant leur départ pour l'Espagne. Le primicier a fait pleurer le roy, il est réellement magnifique » (17 novembre 1759) ; — de M. Silhouette, contrôleur général des finances, à M. de Forbin, premier consul, au sujet de l'extraction des blés de Provence (22 novembre 1759) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination de vice-légat (4 décembre 1759) ; — de M. de la Tour, intendant de Provence, aux consuls, au sujet de l'extraction des grains (12 décembre 1759) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (19 décembre 1759) ; — des consuls, au chevalier Rutati, lui annonçant l'envoi d'une gratification de cent louis (29 décembre 1759), etc.

AA. 117. (Liasse.) — 119 pièces papier, 5 sceaux plaqués.

1760. — Correspondance des consuls. — Lettres : du chevalier Rutati, aux consuls, les remerciant du vote d'une somme de cent louis en sa faveur (1er janvier 1760) ; — de Mgr Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (1er janvier 1760) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (2 janvier 1760) ; — du cardinal Pérelli, aux consuls, au même sujet (2 janvier 1760) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, aux consuls, au même sujet (2 janvier 1760) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur accusant réception de 24 écus pour ses honoraires (2 janvier 1760) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (3 janvier 1760) ; — de l'archevêque de Colosses, nonce en France, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet d'un certain Renaud, ayant pris le titre de « chargé des affaires de France en Avignon » (9 janvier 1760) ; — du cardinal Passionei, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (9 janvier 1760) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur réclamant une gratification pour ses soins extraordinaires dans l'affaire des régales (16 janvier 1760) ; — des consuls, au chevalier Rutati, au sujet de l'affaire du sieur Renaud (19 janvier 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet d'une fille qui a été fouettée et des dispositions des statuts municipaux (23 janvier 1760) ; — des consuls, au chevalier Rutati, au même sujet et au sujet du sieur Renaud ne cessant de « donner des marques de son esprit d'intrigue et de tracasserie » (26 janvier 1760) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet du remboursement à la ville des sommes dues par le roi (29 janvier 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet du sieur Renaud. « M. l'ambassadeur s'est déjà suffisamment expliqué sur le compte

de ce Monsieur... Mgr de Salviati vient de faire partir une partie de ses équipages pour Civita-Vecchie. Il voudroit déjà entré en Avignon. Il a mesme fait écrire des lettres très pressantes à Mgr Passionei pour le déterminer à quitter avant la my carême » (30 janvier 1760) ; — des consuls, au chevalier Rutati, au sujet du fouettement d'une fille et d'une demande de M. des Issars à la cour de Rome, qu'en vertu du titre de prince romain qu'il a obtenu, on tire le canon à sa première arrivée dans la ville. « Nous vous représentons que ces sortes de distinctions sont très désagréables à la noblesse et très dégoutantes pour ceux qui se trouvent en place. Il s'est établi, sans ordre de notre souverain et à son insu, que les consuls alloient visiter en chaperon les ducs à leur avènement au duché. Il n'y a rien de plus dégoutant pour la noblesse et rien qui l'éloigne tant de l'Hôtel de ville que ces distinctions odieuses. Les ducs n'ont aucun droit de distinction dans la société, le souverain est toujours le maître de faire tous les honneurs à ceux de ses sujets qu'il veut, mais sans préjudice des tiers et il n'entend pas ravaler la bonne noblesse au-dessous des ducs dont la dignité est personnelle... Nous demandons que la visite des consuls en chaperon aux ducs ne se fasse pas icy et quelle soit arbitraire. Alors elle sera plus agréable à ceux qui la reçoivent et à ceux qui la font » (2 février 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet du sieur Renaud et du départ de Mgr Salviati. « Il sera en Avignon vers le 25 du mois prochain. Il imagine que Mgr Passionei pourra se retirer au commencement de mars. Je ne sais pas que penser, surtout sachant que Mgr Passionei a écrit qu'il ne partirait pas absolument que dans le mois d'avril. Il pourroit bien arriver que chacun de ces Messieurs eût envie de se trouver en place le 1er avril, jour dans lequel tombent les revenus du sel, du tabac, etc., il y aura certainement quelque comédie. Les équipages de Mgr Salviati sont déjà embarqués » (6 février 1760) ; — des consuls, au chevalier Rutati, au sujet du sieur Renaud, de la demoiselle Planchette et du départ de Mgr Passionei et de l'arrivée de Mgr Salviati (9 février 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet du titre de prince de M. des Issars. « Vous n'avez rien à craindre de la part de M. des Isnards à l'occasion de ses prétendus titres. Il est faux qu'il ait jamais obtenu le diplôme de prince. « Au sujet de la fille Planquette : » Vous êtes dans l'erreur lorsque vous dites qu'il n'y a point de païs dans le monde ou le jugement dépende de la volonté d'un seul homme. Je me contenteray de vous observer pour le cas dont il s'agit que le gouverneur de Rome et tous les cardinaux légats dans l'état ecclésiastique, ont des congrégations établies pour les jugements des causes criminelles ; nonobstant cela, nous voyons très souvent qu'ils font donner les estrappates et le fouette par voie de gouvernement, sans assembler la congrégation... Mgr le cardinal Tarrigiani qui sait tout ce que j'ai l'honneur de vous dire est très persuadé qu'à la rigueur, « même pouvoir comporte au vice-iégat d'Avignon » (3 février 1760) ; — des consuls, au chevalier Rutati, au sujet du sieur Renaud, de la fille Planchette. « Vous comprenés bien que les doutes que l'on a dans ce pays-ci au sujet des droits du vice-légai dans ces sortes d'exécutions exciteront éternellement des discussions entre le palais et la ville, s'ils ne sont pas fixés... Nous apprenons aujourd'huy que Mgr Passionei a reçu une lettre qui fixe son départ au commencement de mars et on assure qu'il s'y est déterminé » (16 février 1768) ; — de M. de La Tour, intendant de Provence, aux consuls, au sujet du libre passage du blé (22 février 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls. « Je vous ai mandé que le bref de M. des Issars concernant son titre de prince estoit faux. Je le tenois de la bouche même de M. le cardinal ministre. Présentement je suis obligé de me rétracter. On vien de découvrir que c'est M. le cardinal Passionei, sécrétaire des brefs, qui a lasché ce bref en faveur de M. des Issars, sans rien dire à M. le cardinal ministre ni à personne : Mgr le cardinal ministre en est furieux... Nous aurons bientôt la congrégation d'Avignon et on y proposera, sans faute, l'affaire de l'Université concernant l'aggrégation des Jésuites, je ne doute pas que l'Université n'ait pas lieu d'être contente » (27 février 1760) ; — du même, aux consuls, au sujet de la réunion des mains pour l'élection consulaire (28 février 1760) ; — des consuls, à M. Peilhon, l'informant que le Conseil général de la ville a accepté les contrats sur la province de Bretagne pour le remboursement des sommes dues à la ville (29 février 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de la fille Planchette fouettée (5 mars 1760) ; — des consuls au chevalier Rutati, au sujet de l'affaire des Jésuites pour l'aggrégation à l'Université et autres affaires. « Il nous est revenu que M. le duc de Choiseul,

ministre des affaires étrangères en cour de France, faisait solliciter, par l'ambassadeur de France à Rome, pour que les gardes des fermes générales de France eussent le droit de fouiller aux portes de la ville, ce qui est contraire à la souveraineté et au concordat passé entre les deux cours de Rome et de Versailles (8 mars 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de la fille fouettée (12 mars 1760) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur accusant réception de 40 écus, comme gratification dans l'affaire des régales (6 mars 1760) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des sommes dues à la ville par le roi (17 mars 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de la demande de M. de Choiseul en faveur des gardes des fermiers généraux pour la surveillance des portes de la ville et de l'affaire de l'Université contre les Dominicains (19 mars 1760) ; — du même, aux consuls, « on a reçu ici les nouvelles du départ de Mgr Passionei et de la prise de possession de Mgr l'archevêque qui n'aura pas manqué d'être flatté de tout ce qui s'est passé à son égard, en cette occasion. Mgr Salviati a mandé ici qu'il seroit certainement en Avignon avant la fin du mois » (26 mars 1760) ; — des consuls, au chevalier Rutati, au sujet de la fille fouettée et des exigences des fermiers généraux (29 mars 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet du sieur Renaud (2 avril 1760) ; — des consuls, au chevalier Rutati, au sujet de la fille fouettée « Mgr Salviati arriva hier à la Chartreuse de Bonpas où il compte rester jusqu'après les fêtes. Dès qu'il aura esté receu nous lui parlerons des juges et de M. Renaud » (5 avril 1760) ; — de Mgr de Manzy, archevêque d'Avignon, provicelégat, au ministre secrétaire d'Etat au sujet de la fille fouettée (5 avril 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet d'un mémoire des fermiers généraux présenté par l'ambassadeur de France et de l'affaire de la fille fouettée « je ne voudrois pas que, par un coup de politique mal entendue, on renvoia cette affaire à Mgr Salviati, puisque ce bon homme pouvoit fort bien conseiller le brave Favier qui ne manqueroit pas certainement de mettre le feu entre la ville et le gouvernement » (9 avril 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet du mémoire présenté par les fermiers généraux « Nous avons à faire à des gens qui n'ont point d'autre objet que de voir la perte de notre païs. Ils sont appuyés d'ailleurs par un ambassadeur qui a le plus grand crédit en cour, toute précaution de notre part ne sera jamais inutile » (16 avril 1760) ; — des consuls, au chevalier Rutati, au même sujet « Nous ne doutons pas que vous ne fassiez tous vos efforts pour que la cour de Rome n'adhère aux injustes prétentions des fermiers généraux et ne soutienne ses fidèles sujets » (26 avril 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de la fille fouettée, de Mgr Passionei et de Mgr Salviati « s'il réussit dans les affaires comme il a envie de le faire vous n'aurez rien à désirer. Son gouvernement sera des plus glorieux. Le roi Jacques d'Angleterre est à toute extrêmité, peut-être qu'il sera mort avant le départ du courrier (30 avril 1760) ; — du même, aux consuls, au sujet de la fille fouettée et de la création des ducs « M. le marquis de Cambis vien d'envoyer à M. le cardinal ministre un mémoire assés étendu sur les abus et sur les inconvéniens qui arrivent par la multiplicité des ducs qu'on a créés dans Avignon. Ce mémoire qui paroit au nom de toute la noblesse est réellement un chef-d'œuvre. M. le marquis de Cambis parle en bon citoïen et ses observations ont été trouvées justes. Je suis persuadé que ce mémoire ne manquera pas de faire son effet » (7 mai 1760) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au sujet du pouvoir des vice-légats dans certaines affaires criminelles (7 mai 1760) ; — des consuls, au chevalier Rutati, au sujet des fermiers généraux, de l'affaire de la Planchette et de l'élection consulaire (24 mai 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de la nomination du viguier (28 mai 1760) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires et des fermiers généraux « Il est à propos que vous engagiés Mgr Salviati d'insister toujours, même dans ses lettres particulières, auprès de M. le cardinal, contre la prétention des fermiers, à vous parler franchement, l'appui qu'ils ont ici, en la personne de M. l'ambassadeur fait que nos précautions ne seront jamais inutiles... Les affaires de notre cour avec la république de Gênes sont toujours plus embrouillées que jamais. Les Gênois, avant que de répondre au bref hortatoire du pape, ont renouvelé leur édict contre le visiteur apostolique en Corse. On craint que le pape soit enfin obligé de procéder aux censures, ce qu'il ne ferait cependant jamais si j'avois l'honneur d'être son conseil » (3 juin 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de ses honoraires (11 juin 1760) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au sujet de leur élec

tion (16 juillet 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, les remerciant de sa confirmation comme agent de la ville (16 juillet 1760) ; — du cardinal Perelli, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1760) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1760) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1760) ; — du cardinal d'Elci, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1760) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1760) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1730) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet des fermiers généraux (23 juillet 1760) ; — de Mgr Pascal Aquaviva, aux consuls, au sujet de leur élection (23 juillet 1760) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des chemins (2 août 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet du prix des blés à Rome (13 août 1760) ; — du même, aux consuls, au même sujet (27 août 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, leur accusant réception de 100 écus romains pour ses honoraires « Les lettres de Portugal nous annoncent l'intimation faite à tout sujet du Pape de sortir du royaume dans les termes de deux mois. Voilà tout ce qu'il y a de nouveau à notre égard » (27 août 1760) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, leur annonçant la permission de sortir deux mille rubies de blé des Etats pontificaux « non ho avuto ultra mira che quella di contribuire coll' opera mia al solliero di codesti popoli nelle angustie in cui si trovano per la scarsezza continua delle racolte » (3 septembre 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de l'envoi des blés (17 septembre 1760) ; — du même, aux consuls, au même sujet « à l'égard des affaires de Corse, il est arrivé ce que j'avois prévu. Les Corses sont aussi peu contents du visiteur qu'il est d'eux et nostre cour ne seroit pas faschée de le rappeler si elle ne craignoit pas d'avoir le dessous vis à vis les Génois » (8 octobre 1760) ; — du même, aux consuls, au sujet du transport des blés (12 novembre 1760) ; — de M. Peilhon, aux consuls, au sujet des chemins (15 novembre 1760) ; — du chevalier Rutati, aux consuls « Samedi prochain, nous aurons ici le neveu et la mère du pape donna Faustine, cavaliera Rezzonico. On ne croit pas que cette maison retourne jamais à Venise » (26 novembre 1760) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au sujet des inondations (3 décembre 1760) ; — du cardinal Perelli, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (24 décembre 1760) ; — du cardinal Torrigiani, au même sujet (24 décembre 1760) ; — de Mgr Pascal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (24 décembre 1760) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1760) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1760), etc....

AA. 118. (Liasse). — 80 pièces papier, 5 sceaux plaqués.

1761. — Correspondance des consuls. — Lettres : du chevalier Rutati, agent de la ville à Rome, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville. « Avant-hier est arrivé à Civite Vecchie un sixième bâtiment portant soixante-douze Jésuites qui viennent d'Affrique. Il en reste encore une soixantaine qui ne tarderont pas d'arriver. La cour de Portugal s'est expliquée qu'elle ne fournira jamais rien pour l'entretien de ces religieux. On est fort embarrassé icy pour y suppléer » (21 janvier 1761) ; — du même, aux consuls, au sujet du traité passé avec la cour de France pour les cartes à jouer (28 janvier 1761) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (10 février 1761) ; — de l'abbé de Véri, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations et « des marques de bonté que vous me donnez à l'occasion de la place à laquelle le Roi m'a nommé » (16 fevrier 1761) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, leur annonçant la préconisation de M. de la Beaume, ancien prévôt du chapitre métropolitain à l'évêché de Cavaillon, de l'abbé de Jonquerettes, pour lui succéder, « en le chargeant d'une pension de 300 écus romains en faveur de M. Jean-Baptiste Rezzonico, qui est le troisième des neveux du pape », de l'abbé Anselme, chanoine de St-Agricol, au doyenné de St-Pierre (18 février 1761) ; — du même, aux consuls, au sujet de « la charge de M. de Salvador » et d'une pension de 200 écus romains dont on vouloit charger l'évêché de Cavaillon (25 février 1761) ; — du même, aux consuls, au sujet de la prétention du sieur Amand, fermier général, de mettre des gardes aux portes de la ville. « prétention injurieuse et contraire à la souveraineté du pape, sans parler du tort qu'elle ferait au pays. » « On voit, avec regret, la distribution qu'on fait de l'argent du tabac et si on pouvoit trouver un prétexte pour y mettre les mains dessus, comptez, Messieurs, qu'on le feroit. » Ce n'est que trop vray qu'on a chargé M. l'évêque de Cavaillon

d'une nouvelle pension de 200 écus romains. On a donné cent écus à Mgr Bufalini, maggior domo du pape et cent à Mgr Giacomelli, secrétaire des lettres latines. Je crois inutile de vous faire toutes les observations que cette grande distribution nous présente (4 mars 1761) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome. « L'armement qu'on fait à Constantinople continue à faire gran bruit à Malthe. On fait déjà des provisions de toute part, on a nommé des commissaires de guerre, parmi lesquels il y a M. le bailli de Tencin. On nous mande aussi qu'il y aura la citation sans faute, afin que tous les chevaliers aillent à Malthe. Cette nouvelle ne me fait pas gran plaisir, mais une lettre que je viens encore de voir chez M. l'Ambassadeur de Venise n'a pas manqué de me rassurer. On lui mande que les Turcs manquent des mariniers et qu'ils n'ont pas non plus assés de bâtiments pour pouvoir sortir à la nouvelle saison. Celà étant, les choses pourront s'accomoder » (11 mars 1761) ; — de M. de Peilhon, agent de la ville à Paris, aux consuls, au sujet des chemins du Comtat. « Je croy devoir vous faire part qu'il m'est revenu depuis quelque temps que les fermiers généraux avoient engagé M. le duc de Choiseul de faire demander à Rome qu'il leur fût permis d'avoir des gardes aux portes de votre ville. Je n'ay rien oublié pour faire connoître combien un pareil projet étoit contraire au droit de notre souverain et au concordat, et qu'il étoit impraticable » (14 mars 1761) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet « des tracasseries que vous essuyés de la part des officiers de France sur le Rhône et dans le commerce » (18 mars 1761) ; — du même, aux consuls. « L'armement du Grand Seigneur continue à faire du bruit à Malthe. En consequence, on vient de délibérer une citation générale de tous les chevaliers qui n'ont pas fait leur caravane et ensuite de cent cinquante-quatre autres de ceux qui sont dans les différens services, avec ordre à Messieurs les Ambassadeurs d'étendre plus avant la dicte citation suivant la nécessité qui pourroit se présenter sur les nouvelles qu'ils auront par les ministres des cours où ils sont employés » (25 mars 1761) ; — du même, aux consuls. « Vous devez être tranquils au sujet de la prétention de Messieurs les fermiers généraux, touchant les gardes, qu'ils voulaient mettre aux portes de votre ville. M. le duc de Choiseul, touché des raisons que j'ai eu soin de relever dans le mémoire qui lui a été adressé, vient d'écrire une lettre très satisfaisante à ce sujet... M. le duc de Choiseul fait sentir aussi dans sa lettre qu'il n'aime point les mauvais cas ni les tracasseries » (25 mars 1761) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet d'un marchand ayant acheté, sans les payer, des poissons à des fermiers d'Arles (27 mars 1761) ; — de M. de St-Priez, aux consuls « au sujet des actes d'hostilité qui se sont pratiqués depuis quelques années entre les bateliers d'Avignon et ceux de Villeneuve » (30 mars 1761) ; — du chevalier Rutati, aux consuls. « M. le cardinal qui sent au vif les vexations que vous essuyés, ne manquera pas d'agir avec toute la vivacité possible, mais il est persuadé que si vous n'avés pas quelqu'un à Paris qui puisse rouler et manœuvrer sous les ordres et sous la direction de Mgr le Nonce, on donnera toujours de l'eau bénite de cour » (2 avril 1761) ; — du même, aux consuls, au même sujet (8 avril 1761) ; — du même, aux consuls, au sujet de son départ comme chevalier de Malthe et de son remplacement comme agent de la ville pendant son absence (15 avril 1761) ; — de M. de Peilhon, aux consuls, au sujet de l'affaire des bateliers d'Avignon et de Villeneuve et de la souveraineté sur le Rhône (16 avril 1761) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au même sujet, et leur annonçant son départ (22 avril 1761) : — de M. de Peilhon, aux consuls, au sujet de l'affaire des bateliers. « M. l'abbé Tondi, auditeur de M. le Nonce, est venu hier chés moy pour me faire savoir de la part de son maître qu'il avait obtenu de M. le duc de Choiseuil que votre ville auroit à sa disposition un nombre suffisant de bateaux et de bateliers pour faire le service de ses habitants et qu'elle auroit la liberté de les choisir parmi ceux de ses citoyens qui exercent cette profession » (23 avril 1761) ; — du nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection (4 mai 1761) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au sujet de l'affaire des bateliers et des autres affaires de la ville à la cour de France. « La stesso voglio anche augurarmi che segua d'elle altre fastidiose pendenze che noi abbiamo con la corte di Francia » (20 mai 1761) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur annonçant le départ du chevalier Rutati pour Malthe (21 mai 1761) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, leur annonçant son arrivée à Malthe. « Il est dit, dans toutes les lettres de Constantinople, que la Porte n'est pas en état de rien entreprendre pour cette année cy et que d'ailleurs ses armements ne

regardent point l'isle de Malthe (1er juillet 1761) : — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (3 juin 1761) ; — de M. de Peilhon, aux consuls, au sujet de l'envoi de mémoires concernant le commerce de la ville (9 juin 1761) ; — de M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet de l'affaire des bateliers du Rhône (13 juin 1761) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de la ferme des cartes et des galères envoyées à Malthe (10 juin 1761) ; — du même, aux consuls, aux mêmes sujets (17 juin 1761) ; — de M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, aux consuls, au sujet des bateliers du Rhône (28 juin 1761) ; — du même, aux consuls, au même sujet (28 juin 1761) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, pour faire afficher un placard concernant la construction d'une nouvelle horloge (6 juillet 1761) ; — de M. de Peilhon, aux consuls, les remerciant de leurs sentiments à son égard (7 juillet 1761) ; — du sieur Biancini, aux consuls, au sujet de leur élection et du chevalier Rutati, à Malthe. « Il a eu le rencontre le plus agréable et le plus heureux, car d'abort il a été fait capitaine et, en même temps, dispensé des exercices militaires auxquels sont sujets les chevaliers novices » (22 juillet 1761) ; — du cardinal Perrelli, aux consuls, au sujet de leur élection (22 juillet 1761) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1761) ; — du cardinal Passionei, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1761) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, aux consuls, au même sujet (29 juillet 1762) ; — de Mgr Aquaviva, aux consuls, au même sujet (1er août 1761) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, les remerciant de l'avoir confirmé comme agent de la ville. « Nous attendons icy (Malthe) de jour en jour l'arrivée de M. le bailli de Fleuri qui est destiné pour l'achat de la *Sultane* que la cour de France s'est proposée de rendre au Gran Seigneur. Une fois que cet achat sera fait, le Gran Maître s'est expliqué qu'il nous donnerait nostre congé » (8 août 1761) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, les remerciant de la part qu'ils ont prise à la perte qu'il a faite (12 août 1761) ; — du sieur Biancini, aux consuls, leur donnant des nouvelles du chevalier Rutati (26 août 1761) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au sujet de leur élection (2 septembre 1761) ; — du nonce en France, aux consuls au même sujet (4 septembre 1761) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, leur annonçant son retour à Rome, après vingt-deux jours de navigation (7 octobre 1761) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la délivrance et enchère des peaux de moutons et d'agneaux (17 octobre 1761) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, leur annonçant qu'il a pris des arrangements avec sa famille « pour entrer bien tost en prélature » (4 novembre 1761) ; — du même, aux consuls. « Lundi prochain, nous aurons la promotion des courones et nous aurons cardinaux, en même temps, Mgr Caprara, gouverneur de Rome, et Mgr Cenci, secrétaire de Consulte » (18 novembre 1761) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de la nouvelle ferme des cartes à jouer, du péage du sel et de ses honoraires (25 novembre 1761) ; — de Mgr François Manzi, archevêque d'Avignon, aux consuls, les remerciant de la part qu'ils ont prise à son heureuse arrivée à Rome (2 décembre 1761) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet du produit de la ferme des cartes à jouer (2 décembre 1761) ; — du même, aux consuls, au sujet d'un impôt sur le sel et de la ferme des cartes à jouer (9 décembre 1761) ; — du même, aux consuls, au sujet du prix du sel (16 décembre 1761) ; — du même, aux consuls, au sujet des imprimeurs et des libraires (22 décembre 1761) ; — de M. Biancini, aux consuls, leur accusant réception de 24 écus pour ses honoraires (23 décembre 1761) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (23 décembre 1761) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, les assurant de sa protection (23 décembre 1761) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet de la ferme des cartes à jouer et de l'impôt sur le sel (30 décembre 1761) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (30 décembre 1761) ; — du cardinal Perelli, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1761), etc...

AA. 119. (Liasse.) — 101 pièces papier, 7 sceaux plaqués.

1762. — Correspondance des consuls. — Lettres : du nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (8 janvier 1762) ; — du chevalier Rutati, aux consuls, au sujet d'un mémoire concernant les imprimeurs et du prix du sel (13 janvier 1762) ; — du même, aux consuls, leur annonçant qu'il a pris possession de sa prélature (20 janvier 1762) ; — de Mgr de Manzi, archevêque d'Avignon, les assurant de sa protection (27 janvier 1762) ; — du chevalier

Rutati, aux consuls, au sujet du prix du sel et de sa nomination comme prélat domestique du palais (3 février 1762) ; — de Mgr Rutati, agent de la ville, au sujet de l'établissement du corps des libraires (10 février 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet (17 février 1762) ; — du même, aux consuls, au sujet de la distribution du sel (24 février 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet (3 mars 1761) ; — du même, aux consuls, au même sujet (10 mars 1762) ; — du même, aux consuls, au sujet du sel (24 mars 1762) ; — du même, aux consuls, au sujet du sel et des libraires (21 mars 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet (21 avril 1762) ; — de M. Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (12 mai 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet du sel (19 mai 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet et au sujet de « l'affaire de M. le marquis d'Aulan » (2 juin 1762) ; — de M. Biancini, aux consuls, leur demandant le remboursement de ses avances (2 juin 1762) ; — du même, aux consuls, au sujet de « l'affaire de M. le marquis d'Aulan » (9 juin 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet (23 juin 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, leur envoyant un mémoire présenté par les fermiers généraux « Je crois inutile de vous relever l'iniquité du complot qui paroit s'être formé pour achever de perdre nostre pauvre ville (23 juin 1762) ; — de M. Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (7 juillet 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet du sel et de leur élection (7 juillet 1762) ; — de M. de Peilhon, trésorier général des bâtiments du roi, aux consuls, leur annonçant la mort de son père (10 juillet 1762) ; — de M. Biancini, aux consuls, au sujet de l'affaire de M. d'Aulan (14 juillet 1762) ; — de Mgr Manzi, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet de leur élection (14 juillet 1762) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1762) ; — du cardinal Perrelli, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1762) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (14 juillet 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, les remerciant de la confirmation de sa charge d'agent de la ville (14 juillet 1762) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet du sel (21 juillet 1762) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, aux consuls, au sujet de leur élection (21 juillet 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet du sel (21 juillet 1762) ; — de Mgr Aquaviva, aux consuls, au sujet de leur élection (28 juillet 1762) ; — du même, aux consuls, au sujet du sel (4 août 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet (11 août 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet (19 août 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet « C'est le ministre de France aujourd'hui qui est en cause et comme c'est d'Avignon qu'on lui fournit les armes pour me combattre, pour me traverser, voylà ce qui met au désespoir... Je vous dis encore une fois que malgré les entraves qu'on m'a mis, je me flatte toujours de réussir. Mais en grâce n'en dites rien. On me fait parler. enfin on écrit icy mille bavardages qui font frémir » (25 août 1762) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (1er septembre 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au même sujet (1er septembre 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet (1er septembre 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet (2 septembre 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet « Je crois que ceux qui devroient concourir avec moi au bien de la ville me traversent. Je vois toujours ici de nouveaux plans, de nouveaux projets qu'on mande d'Avignon... Je dois à la ville, aux Avignonois toute sorte d'obligation et mon attachement est certainement au prix de ma vie, mais si je vois que mes soins leurs deviennent inutiles à quoi bon exposer mon honneur » (8 septembre 1762) ; — du même, aux consuls. « Le Pape ayant convoqué vendredi matin le concistoire, après une petite allocution qu'il y a fait, a protesté contre tout ce que les Parlements ont fait au préjudice de l'authorité de l'Eglise et du St-Siège. Il n'a point fait cependant aucune bulle ni voulût même qu'on prit copie de son allocution. On fait déjà beaucoup de bruit de cette affaire, il est bon que vous en soyés informés » (8 septembre 1762) ; — du même, aux consuls. « M. le vice-légat a encore mandé ici que j'ai mis le feu à la ville, il me fait tenir les propos les plus ridicules du monde, par bonheur que je suis connu et que je sais me défendre » (15 septembre 1762) ; — du même, aux consuls. « Je vous envoie copie d'un bref qu'on suppose avoir été écrit par le pape aux cardinaux de France pour leur faire part de ce qui s'est passé dans le concistoire du 3 de ce mois, concernant la déclaration et la protestation du pape contre ce que les Parlements ont fait en dernier lieu, au préjudice de l'authorité du St-Siège

et de l'église. Ce bref a été imaginé par un coquin qui, ayant envie de gagner quelque argent, l'a porté, sous le manteau à un des ministres étrangers résidants en cette cour, à qui on a fait entendre que c'estoit une copie escamotée sous le bureau du pape même. Comme tous ces ministres étrangers cherchoient à tout prix d'avoir en main l'allocution du pape et qu'ils ont trouvé, dans ce bref, à peu près ce qu'on sait que le pape a dit en plein concistoire, ils ont donné dans le panneau et ont envoyé ce bref à leurs cours respectives... Tout ce que je viens de vous dire, je le sais de Mgr le cardinal Torrigiani luy-même, qui fait toutes les diligences possibles pour découvrir l'autheur d'une pareille coquinerie » (25 septembre 1762) ; — du même, aux consuls. « Je suis arrivé présentement à faire sentir à M. le cardinal bien des choses qu'il est inutile de vous détailler. Vous ne tarderez pas de vous apercevoir que mes soins n'ont pas été inutiles » (29 septembre 1762) ; — du même, aux consuls, leur annonçant le départ du pape pour Castel Gandolfo et la fermeture de tous les tribunaux (29 septembre 1762) ; — du même, aux consuls. « Tout ce que je vous dis des coquineries qu'on a fait et qu'on a écrit au ministre de France pour me traverser n'est que trop vrai. J'en ris cependant et on verra peut estre ce que je saurai faire » (6 octobre 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet (6 octobre 1762) ; — du même, aux consuls, au sujet de la publication projetée par le vice-légat d'un règlement de Mgr Lomellini, de 1665, portant obligation d'exhiber les pièces par lesquels on prétend être en possession des biens relevant de la Révérende Chambre (13 octobre 1762) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (13 octobre 1762) ; — du même, aux consuls, au même sujet (25 octobre 1762) ; — de M. Ménard, de l'Académie des Inscriptions, aux consuls, au sujet de son projet « d'écrire l'histoire de votre ville, combinée avec celle du Comté-Venaissin... Je voudrois bien mériter toutes les choses gracieuses que contient la déclaration que vostre Conseil a bien voulu prendre en ma faveur... Dans le cours de la composition de celle de Nismes, j'ai souvent eu occasion de m'instruire de ce qui appartenait, en particulier, à celle d'Avignon et de ses dépendances et j'y ai toujours apperçu un fonds admirable de grands évènements... Je sentis combien il seroit avantageux pour l'éclaircissement et la perfection de l'histoire générale du royaume, que l'histoire d'une ville aussi ancienne et aussi distinguée que la votre, dans tous les temps, fut approfondie et exactement traitée... Je me propose, pour cet effet, de partir d'ici le mois prochain et d'aller, sous vos auspices, donner tous mes soins aux recherches et au dépouillement de ces riches matériaux que doivent renfermer vos archives et vos cabinets, dont vous voulez bien m'offrir l'entrée » (3 novembre 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome. « M. l'abbé de Véri vient d'arriver. J'ai été bien aise de l'embrasser. Nous avons le cardinal Valenti, extrêmement malade ; s'il venait à manquer, nous pourrions nous flatter d'avoir la promotion avant la Noël. M. le cardinal Torrigiani est impatient de pouvoir la faire » (11 novembre 1762) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet d'un vol d'une tabatière en or au comte de Vernon (14 novembre 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, leur annonçant la mort du cardinal Merlini et de Mgr Frangipani, auditeur de rote, et sa nomination à une des judicatures de Monte Citorio (17 novembre 1763) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet du vol de la tabatière en or de M. de Vernon (24 novembre 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls. « Le pape m'a fait la grâce de m'accorder le délai d'un mois pour prendre possession de ma nouvelle charge. Vous sentés bien qu'il n'en falloit pas moins pour quelqu'un qui est dans le cas de monter une maison, de se choisir des auditeurs capables pour porter une partie du fardeau qui m'a été confié » (24 novembre 1762) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de l'enchère des cuirs de bœufs, vaches et veaux de la boucherie (26 novembre 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls. « M. l'abbé de Véri est entièrement dévoué au vice-légat et à M. de Cambis. Il fait le diable à quattre pour faire valoir le projet de ce dernier. Nous avons diné ensemble hier chez le ministre de France, il s'est avisé de m'attaquer. Je l'ai touché au vif, je ne crois pas qu'il le fasse une autre fois » (1er décembre 1762) ; — du même, aux consuls « Il y a une grande affaire sur le tapis entre les deux cours qui, à mon avis, intéresse essentiellement notre ville. M. le cardinal non seulement a eu la bonté de m'en faire confidence, mais il m'a chargé de traiter, en son nom, en droiture, avec M. le chevalier de Basquiat (1er décembre 1762) ; — du même, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (8 décembre 1762) ; — des consuls, à Mgr de Rutati,

au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (11 décembre 1762) ; — des consuls, à M. Biancini, lui envoyant 24 écus pour ses honoraires (11 décembre 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (15 décembre 1762) ; — du même, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 100 écus romains pour ses honoraires (22 décembre 1762) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (22 décembre 1762) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (22 décembre 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls. « Puisque vous voulés absolument que je vous dise l'affaire que j'ay découverte et dans laquelle je travaille pour éviter de nouveaux désordres dans notre pauvre pays, je vous diray que pour prévenir des prétendues contestations entre les deux cours, M. le duc de Choiseul demande de faire un nouveau traité au sujet des déserteurs et dans le premier article, il demande l'établissement d'un commissaire de guerre ou d'un capitaine en Avignon, pour veiller à l'affaire des déserteurs et à ce qui peut intéresser le service du Roy. Vous sentez bien, Messieurs, ce que signifie l'établissement en forme d'un officier en Avignon pour les affaires de France... Les autres articles contiennent aussi des demandes les plus extraordinaires du monde, entr'autres il y a qu'on sera obligé de consigner le déserteur du pays pour l'envoyer aux colonies » (22 décembre 1762) ; — de M. Biancini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (22 décembre 1762) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, aux consuls, au même sujet (22 décembre 1762) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1762) ; — de Mgr de Manzi, archevêque d'Avignon, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1762) ; — du cardinal Perrelli, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1762), etc...

AA. 120. (Liasse.) — 94 pièces papier, 14 sceaux plaqués.

1763. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (1er janvier 1763) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (6 janvier 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, leur annonçant son installation à Monte-Citorio (12 janvier 1763) ; — de Madame de Peilhon, aux consuls, au sujet des papiers laissés par M. de Peilhon, concernant la ville et le Comtat (17 janvier 1763) — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel et leur annonçant la mort du cardinal Jérôme Colonne laissant une succession de dix-huit cent mille écus romains (19 janvier 1763) ; — du frère Lefevre, cordelier ingénieur, aux consuls, leur demandant de faire estimer le plan des canaux qu'il a levé (janvier 1763) ; — de M. Biancini, aux consuls, au sujet de diverses affaires (12 février 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (23 février 1763) ; — des consuls, à Madame de Peilhon, au sujet des papiers laissés par son mari, concernant la ville (25 février 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel et des déserteurs. « Mgr le cardinal me dit, ces jours passés, que M. le duc de Choiseul avoit rejetté les modifications faites, de votre part, au nouveau plan concernant les déserteurs et qu'il proposoit tout sèchement ou de consentir au règlement qu'on veut faire à l'égard des dits déserteurs, ou que le Roi oteroit aux Avignonais les privilèges de regnicoles dont ils jouissent en France » (2 mars 1763) ; — des consuls d'Orange, au sujet de la ferme de la boucherie (7 mars 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet d'un mémoire de la cour de France sur l'affaire du sel. « Il me paroit qu'il y a quelqu'un qui regarde notre pauvre pays comme un pays de conquête. Je l'ai dit tout franchement à M. le Cardinal, à l'occasion du nouveau concordat qu'on prétend faire, touchant les déserteurs. J'ai appris qu'on veut mettre les Avignonais et les Contadins sur le même pied que les sujets du Roi. On ne veut point faire de différence entre eux. Le ministère de France prétend que comme on n'en fait point, *in favorabilibus*, ni n'en faut point faire non plus à cette occasion. On met en avant les Avignonais qui jouissent des plus belles charges, des plus beaux bénéfices de France (sans oublier M. de Véri, qui est actuellement auditeur de rotte pour la France) et on fait dire au Roi que si les Avignonais ne veulent point être regardés à son service également que ses sujets, il est déterminé de leur oter les privilèges de régnicoles et on s'accomodera ensuite comme on voudra... Quelqu'un de votre bonne ville a écrit en France mille coquinaries contre moi faisant sentir que je suis l'ennemi de la France. On me fait beaucoup d'honneur » (16 mars 1763) ; — du même, aux consuls, au même sujet (30 mars 1763) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (30 mars 1762) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au

même sujet (6 avril 1763) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, leur annonçant les prix des bœufs, moutons et agneaux (13 avril 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'élection du troisième consul. « L'affaire des déserteurs est celui qui a excité des contestations très vives entre les deux cours et qui nous a fait craindre la serrade dont M. de Cambis vous a parlé » (13 avril 1763) ;— du même, aux consuls, « concernant l'affaire de l'hôpital » (20 avril 1763) ; — du même, aux consuls. « Je vous avois promis de vous envoyer les nouveaux articles concernant les déserteurs, mais je n'ose pas le faire, voyant que vous êtes gênés et que vous craignez d'entrer dans les affaires sans votre premier consul qui est appuyé du palais et qui ne cesse de vous compromettre » (27 avril 1763) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel et du projet d'envoyer un député en cour de France (27 avril 1763) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (37 auril 1763) ; — du comte de Saint-Florentin, aux consuls, approuvant le choix qu'ont fait les consuls, de M. Ménard, pour écrire l'histoire de la ville (27 avril 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel et des exigences des fermiers généraux. « Le projet d'envoyer un député à Paris roulle pour obbliger les fermiers à se désister une fois pour toutes de tracasser le pays et dans le cas qu'ils fassent semblant de ne pas vouloir continuer dans la ferme du sel, traitter secrètement, de concert avec M. le Nonce, pour obtenir le transit du sel de Rome que vous pourriez avoir à bien plus bon marché » (11 mai 1763) ; — du même, aux consuls, au même sujet (21 mai 1763) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « Il y a de très mauvaises nouvelles au sujet du sel. Les fermiers ont surpris la religion du Roi, ont fait entendre mille bêtises, mille faussetés, enfin le ministère de France paroit disposé à vouloir les soustenir même dans de nouvelles prétentions qu'ils excitent. Je suis dans une agitation sans égale, j'irai demain voir M. le Cardinal » (1er juin 1763) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « Le ministère de France paroissoit décider à vouloir soutenir les prétentions des fermiers, il n'est plus question aujourd'hui de la simple livraison du sel, il est question de finir toutes les contestations ensemble, sans quoi on expose la ville et le pays à estre toujours la victime de l'avidité de MM. tes fermiers... Non-seulement nous risquons de perdre le sel en nature, mais de succomber dans toutes les prétentions des fermiers, puisque s'ils s'aperçoivent que vous n'êtes pas soutenus à Rome (ayant le palais d'Avignon pour eux) vous verrés auxquelles extrémités ils sont capables de vous pousser » (8 juin 1763) ; — du même, aux consuls, au même sujet et sur la nécessité d'envoyer un député à Paris (29 juin 1763) ; — du même, aux consuls, au sujet du grand hôpital et de leur élection (8 juillet 1763) ; — de Mgr Aquaviva, aux consuls, au sujet de leur élection (7 juillet 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, les remerciant de l'avoir confirmé comme agent de la ville (13 juillet 1763) ; — de Mgr de Manzi, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet de leur élection (13 juillet 1763) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1763) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1763) ; — du cardinal Perrelli, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1763) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1763) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la construction d'une nouvelle horloge (18 juillet 1763) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au sujet de leur élection (18 juillet 1763) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au sujet du grand hopital (20 juillet 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au même sujet (20 juillet 1763) ; — du même, aux consuls, au sujet du grand hôpital, de l'affaire du sel et des déserteurs. « Vous devez avoir ouï parler de certaines menaces qu'on a fait, il y a quelque temps, d'ôter aux Avignonais les privilèges des régnicoles et de leur ôter tout secours qui vient des provinces de France. Sachés, Messieurs, que tout cela a été l'occasion du nouveau concordat qu'on voulait faire au sujet des déserteurs... Si vous aviés pu voir les prétentions de la cour de France, vous seriez contents. On vouloit, entre autre chose, un espèce de résident en Avignon, j'ai fait en sorte qu'il n'en soit point question » (27 juillet 1763) ; — du même, aux consuls, au même sujet (3 août 1763) ; — du même, aux consuls, aux mêmes sujets (10 août 1763) ; — du même, aux consuls, au sujet du grand hôpital et de l'aumône générale (24 août 1763) ; — du même, aux consuls, au même sujet (31 août 1763) ; — du même, aux consuls, au même sujet (7 septembre 1763) ; — du même, aux consuls, au même sujet (14 septembre 1763) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel, de l'aumône générale et des vendeurs de vieux livres (5 octobre 1763) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet

de la délivrance et mise aux enchères des peaux de moutons et d'agneaux de la boucherie (16 octobre 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome. « Vous me parlez, en outre, dans vos lettres, du projet que vous avés de faire écrire l'histoire d'Avignon par le sieur Menard, conseiller de Nimes, et vous me parlez de la délibération que vous avés prié M. le vice-légat d'examiner et de communiquer à M. le cardinal secrétaire d'Etat. Je ne puis pas, Messieurs, vous faire présentement aucune réponse à ce sujet. Une fois que j'aurai parlé à Son Eminence je verrai de quoi il est question et je ne manquerai pas de vous en rendre compte » (9 novembre 1763) ; — du même, aux consuls, au même sujet et au sujet du règlement du corps des libraires (30 novembre 1763) ; — du même, aux consuls, au sujet des officiers de la compagnie avignonaise au service du pape et d'une ordonnance de Mgr Rezonico, neveu du pape et commissaire-général des armes, déclarant les officiers de cette compagnie toujours exclus « de la charge de majeur et de la charge de lieutenant colonel du régiment » (7 décembre 1763) ; — de MM. le chevalier de Modène, de Lopis-Lafare, de Roux, d'Inguimbert, Montange, officiers de la compagnie avignonaise à Rome, aux consuls, au même sujet, et leur demandant leur intervention près de la cour de Rome « Le capitaine de cette compagnie se trouve le premier factionnaire du régiment des gardes de Sa Sainteté et Messieurs les officiers des compagnies italiennes veulent le priver du droit de passer à la majorité et à la lieutenance colonelle » (7 décembre 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au même sujet « l'affaire de MM. les officiers de la compagnie avignonaise est sur le point de s'accomoder »... M. le vicomte d'Aubeterre, nouvel ambassadeur de France vien d'arriver. On le dit chargé de grandes commissions et on ajoute aussi de quelque chose qui regarde notre bonne ville » (14 décembre 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls : « On a décidé hier, dans la congrégation consistorial, la grande affaire entre le prince Clément de Saxe et le comte d'Autremont au sujet de l'evêché de Liège. Ce dernier a gagné. On a décidé que son élection doit se soustenir et que le prince n'esi pas fondé dans aucune de ses prétentions. Comme toutes les puissances s'intéressoint pour lui et que les ministres de France et d'Espagne agissoient vivement en faveur du dit prince, cette affaire fait gran bruit. L'ambassadeur de France a demandé ce matin la nouvelle audience » (21 décembre 1763) ; — de M. Biancini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 24 écus et du réglement concernant les libraires (28 décembre 1763) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (28 décembre 1763) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1763) ; — de Mgr Aquaviva, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1763) ; — du nonce, en France, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1763) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1763) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'aumône générale et de la fête de St-Agricol : « Je m'acquitterai de votre commission concernant la supplique qu'il faut présenter à la congrégation des rits pour faire honorer la fête de Saint-Agricol, patron de la ville » (28 décembre 1763) ; — du cardinal Perrelli, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (28 décembre 1763) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1763) ; — etc...

AA. 121. (Liasse.)— 133 pièces papier, 7 sceaux plaqués.

1764. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Manzi, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet de la fête de Saint-Agricol (4 janvier 1764) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au même sujet et au sujet de la compagnie avignonaise à Rome (4 janvier 1764) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'inondation et des marchands de vieux livres (11 janvier 1764 ; — de l'abbé Finaterii, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (13 janvier 1764) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de la fête de Saint-Agricol « Viennent de vaquer deux autres chapeaux. Le cardinal Veronesi, on le dit mort à Padoue ces jours passés, le cardinal Furietti est mort icy avant hier, tout cela devroit bien hâter la promotion. Mgr Oddi, nonce aux Suisses, est destiné pour aller assister à la prochaine élection du roi des Romains et, pour le dédommager des frais, on lui a destiné l'archevêché de Ravenne qui vaut 10 mille écus romains de rente sans préjudice du chapeau qu'il aura tout de suite » (18 janvier 1764) ; — de MM. le chevalier de Modène, de Lopis-Lafare, de Roux, d'Inguimbert Montange, officiers de la compagnie avignonaise à Rome, aux consuls, les

remerciant du zèle qu'ils mettent à les soutenir dans leurs revendications (18 janvier 1764); — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet du changement du courrier de France ne passant plus par Avignon, des marchands de vieux livres et de l'aumône générale (21 janvier 1764); — du même, aux consuls, au même sujet : « Je vois par ce que M. le vice légat écrit à M. le cardinal, au sujet d'une dépense que l'intendant de Languedoc a ordre de faire faire à Mornas pour reconnoître les ouvrages que les Jésuites ont fait au Rhône le long de leurs biens que tous les orages que nous essuyons et que nous avons à craindre viennent de ces bons Pères. On les tient en jeu. Je ne sais pas comme tout cela finira, mais on peut bien le prévoir » (28 janvier 1764); — de l'abbé Finaterii, aux consuls, au sujet de l'envoi de leur correspondance à son adresse (29 janvier 1764); — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des vendeurs de vieux livres, des libraires, de la fête de Saint-Agricol et de l'affaire du sel (2 février (2 février 1764); — des consuls d'Uzès, aux consuls, leur adressant une affiche pour l'adjudication de la construction de l'église paroissiale de St-Etienne (6 février 1764); — de l'abbé Finaterii, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (6 février 1764); — de Mgr Rutati, aux consuls « On a proposé, ces jours passés, en la congrégation secrète du Saint-Office avant le Pape, l'affaire des juifs d'Avignon et du Comtat concernant le baptême qu'on administre quelque fois malgré eux, à leurs enfants. Comme j'imagine que vous serés bien aises de savoir la décision de cette affaire, j'ai l'honneur de vous l'envoyer ici jointe. Les inconvénients qui sont arrivés même de mon tems, à l'occasion de ces bathêmes et qui fesoient décamper d'Avignon les entières familles, méritoient qu'on y mît ordre » (22 février 1764); — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des vendeurs de vieux livres et de la suppression du corps des libraires (29 février 1764); — du même, aux consuls, au sujet du corps des libraires, de la fête de Saint-Agricol, du détournement du courrier de France (7 mars 1764); — du même, aux consuls « Vous aurés arpris, Messieurs, le malheur que nous avons, dans toute l'Italie, de manquer de blé. Ce malheur est encore plus grand qu'on ne le croyet pas d'abord. Dans le royaume de Naples, on est à toute extrémité. On craint une révolte ; on a fait partir de Naples le Roi et on l'a fait passer à Gaete escorté par un détachement de 6 mille hommes. Nous ne somes pas à Rome à ce point là mais peu s'en faut. Nous n'avons du blé que pour un mois et demi et si on ne nous en envoie pas de Marseille ou de Trieste, où nous avons fait des expéditions, la chose pourroit devenir assés tragique. En attendant nous voyons venir en foulle les gens de la campagne et des pays voisins demander du pain. On est au palais dans une très grande inquiétude » (14 mars 1764); — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (16 mars 1764); — des consuls de Carpentras, aux consuls, au même sujet (16 mars 1764); — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet du décret de la congrégation du Saint-Office sur les baptêmes des juifs « Vous me demandez si l'instruction de la sacrée Congrégation est de faire subir les peines également aux chrétiens qu'aux juifs qui baptisent les enfants de leur religion en dépit de leurs parens ! Je ne manqueray pas, Messieurs, de m'en informer. J'aurai l'honneur cependant de vous dire que la même loix qui a été faite pour Avignon est faite aussi pour tous les autres païs où les Juifs se trouvent établis.... Les affaires de Naples sont toujours dans une cituation très critique pour le manquement de blé. Nous voyons des lettres qui tirent les larmes des yeux. Le Roy cependant touché des cris du peuple, n'a point voulu autrement aller à Gaeta, comme on avait projetté, il s'est retiré à Caserte pour être mieux à portée d'avoir des nouvelles de sa capitale et remédier aux inconvéniens qui arrivent. Si cependant la Providence ne fait pas arriver quelqu'un des bâtimens du bled qu'on attend, on est, désormais à toute extrémité » (21 mars 1764); — de l'abbé Finaterii, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (2 avril 1764); — du nonce, en France, au cardinal-ministre, au même sujet (9 avril 1764); — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de la disette et des offres que la ville avait faites à Rome « Je sais qu'il en a été parlé au Pape dans les termes que vous pouvés désirer. Je puis même vous dire que toute la ville en est informée et que ce procédé de votre part vous faict bien d'honneur » (18 avril 1764); — de MM. Bruneau et Aubert, aux consuls, leur annonçant que M. de La Tour a permis le passage de 3000 saumées de blé « approvisionnées dans les greniers de notre ville afin de les envoyer à notre souverain dans le pressant besoin où se trouvoit Rome (20 avril 1764); — de M. de La Tour, aux consuls, au même sujet (20 avril 1764);

— de l'abbé Finaterii, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (22 avril 1764) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au même sujet (25 avril 1764) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'envoi de blé (25 avril 1764) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au même sujet (29 avril 1764) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'envoi de blé, de l'affaire du sel et de la fête de Saint-Agricol (2 mai 1764) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'aumône générale (16 mai 1764) ; — du même, aux consuls, au sujet de la députation de M. de Forbin comme député de la ville pour l'affaire du sel (9 juin 1764) ; — de M. Biancini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 20 écus (20 juin 1764) ; — de M. de Forbin, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (27 juin 1764) ; — du même, aux consuls, au même sujet (2 juillet 1764) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (9 juillet 1764) ; — de Mgr Rutati, agent de la ville au même sujet (10 juillet 1764) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1764) ; — du cardinal Perrelli, aux consuls, au même sujet (22 juillet 1764) ; — de M. de Forbin, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (25 juillet 1764) ; — de Mgr Aquaviva, aux consuls, au sujet de leur élection (25 juillet 1764) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'aumône générale (25 juillet 1764) ; — de M. de Forbin, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (27 juillet 1764) ; — du même, aux consuls, au même sujet (30 juillet 1764) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet d'un conflit entre le vice-légat et le viguier (1er août 1764) ; — du même, aux consuls, au même sujet (8 août 1764) ; — de M. de Forbin, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (8 août 1764) ; — du même, aux consuls, au même sujet (10 août 1764) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'aumône générale (15 août 1764) ; — du même, aux consuls, au même sujet (22 août 1764) ; — du même. aux consuls, au sujet du conflit entre le viguier et le vice-légat (29 août 1764) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, au même sujet (29 août 1764) ; — de Mgr Aquaviva, aux consuls, au même sujet (29 août 1764) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au même sujet (5 septembre 1764) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (5 septembre 1764) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au même sujet (14 septembre 1764) ; — du même, aux consuls, au même sujet (19 septembre 1764) ; — du même, aux consuls, au même sujet (26 septembre 1764) ; — de M. de Forbin, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (28 septembre 1764) ; — de M. de Trudaine de Montigui, à M. de Forbin, au sujet de l'affaire du sel (29 septembre 1765) ; — du cardinal Perelli, aux consuls, au sujet du conflit entre le viguier et le vice-légat (29 septembre 1764) ; — de M. de Caumont, aux consuls, au même sujet (2 octobre 1764) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au même sujet (3 octobre 1764) ; — du même, aux consuls, au même sujet (9 octobre 1764) ; — du même, aux consuls, au même sujet (14 novembre 1764) ; — du même, aux consuls, au sujet de la nomination de l'avocat fiscal (29 novembre 1764) ; — du même aux consuls, leur exprimant ses souhaits pour la Noël (12 décembre 1764) ; — du même, aux consuls, au sujet des vendeurs de vieux livres et des libraires (12 décembre 1764) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (19 décembre 1764) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, aux consuls, au même sujet (19 décembre 1764) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (20 décembre 1764) ; — du même, aux consuls, au sujet de la compagnie avignonaise (26 décembre 1764) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (26 décembre 1764) ; — des officiers de la compagnie avignonaise, aux consuls. « Sa Sainteté vient de décider, en faveur de la compagnie avignonaise, que les officiers qui la commanderont pourront, à l'avenir, selon leur rang d'ancienneté, obter aux grades de l'état-major du régiment de ses gardes » (26 décembre 1764), etc.

AA. 122. (Liasse.) — 91 pièces papier, 9 sceaux plaqués.

1765. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (1er janvier 1765) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (2 janvier 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de la suspension de l'élection des conseillers (2 janvier 1765) ; — du cardinal Perelli, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (5 janvier 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet du sextier (5 janvier 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet de la suspension de l'élection des conseillers (9 janvier 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (16 janvier 1765) ; — des échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la fourniture de

bestiaux nécessaires aux boucheries de cette ville (21 janvier 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (23 janvier 1765) ; — de l'abbé de Véry, aux consuls, au sujet des affaires de la compagnie avignonaise. « Je me fais gloire d'être leur compatriote et je suis honoré quand on veut m'associer, comme tel, dans les intérêts qui concernent ma patrie » (6 février 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des affaires des libraires et du sel (6 février 1765) ; — de Mgr le cardinal Torrigiani, aux consuls, au sujet de la compagnie avignonaise (6 février 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire du viguier et du vice-légat (27 février 1765) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au sujet de l'aumône générale (1er mars 1765) ; — des consuls du Pont-St-Esprit, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (6 mars 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome. « M. l'abbé de Véri compte de faire un petit voyage à Paris. Il a demandé au Pape un petit congé. Vous le verrés peut estre en Avignon vers la fin du mois prochain. C'est un prélat qui fait honneur au pays » (6 mars 1765) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (8 mars 1765) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au même sujet (12 mars 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet du conflit entre le viguier et le vice-légat (20 mars 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet des imprimeurs. « L'ambassadeur de France ne cesse de faire des remontrances sur les imprimés qui sortent d'Avignon. On prétend que toutes ces vilaines brochures que nous voyons dans le public s'impriment en Avignon. Je suis fâché que le ministère de France soit dans cette idée. Je crain toujours qu'on nous ote la seule branche de commerce qui nous reste dans la ville » (27 mars 1765) ; — de M. de Caumont, aux consuls, leur annonçant son départ de Rome (3 avril 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (10 avril 1765) ; — du même, aux consuls, leur annonçant le départ de M. de Caumont. « Nous avons plusieurs cardinaux qui frappent aux portes de l'éternité. S'ils sont exaucés, je ne doute plus que nous n'ayons la promotion... On doit tenir, dans le courant du mois prochain, la congrégation d'Avignon, je verrai d'y faire régler le cérémonial des consuls et du viguier, lorsqu'ils vont, en corps, à la comédie. Il faut finir aussi avec cette affaire » (17 avril 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet des imprimeurs et des créanciers des Jésuites de France (24 avril 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'Aumône générale (1er mai 1765) ; — du même, aux consuls, au même sujet (8 mai 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'obligation pour les habitants d'Avignon de payer un droit « sur les merceries et sur les papiers dorés et colorés qui sortent de l'Etat du Pape pour aller en France » (22 mai 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires (22 mai 1765) ; — de M. Biancini, aux consuls, leur envoyant la parcelle de ses dépenses (5 juin 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet d'un chirographe concernant les gabelles et de la réforme des statuts des libraires (12 juin 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet du corps des taffetassiers et de la réforme des statuts du corps des libraires (12 juin 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'entretien de la maréchaussée (26 juin 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet du droit de foraine que les fermiers généraux prétendent exiger sur les merceries et les papiers dorés ou coloriés, des habitants d'Avignon au préjudice de leurs privilèges de regnicoles (3 juillet 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection et des affaires de la ville à Rome (10 juillet 1765) ; — du cardinal Perelli, aux consuls, au sujet de leur élection (15 juillet 1765) ; — de M. de Trudaine, aux consuls, au sujet du chemin du Pontet de Fargues jusqu'à Sorgues (16 juillet 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, les remerciant de la confirmation de son agence (17 juillet 1765) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, aux consuls, au sujet de leur élection (17 juillet 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des vendeurs de vieux livres et des libraires (24 juillet 1765) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, au sujet de leur élection (24 juillet 1765) ; — de Mgr Aquaviva, aux consuls, au même sujet (30 juillet 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des vendeurs de vieux livres et des libraires (7 août 1765) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (8 août 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de la foraine (14 août 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires (21 août 1765) ; — du même, aux consuls, au même sujet (28 août 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet de la foraine. « Le pape continue à se faire voir en toute occasion et on continue à dire qu'il est parfaitement bien remis. Il est déterminé de faire sa villégiature ordinaire. Cependant j'ai

compris qu'il y a du mouvement au palais pour l'engager de faire une petite promotion en attendant qu'il fasse faire la grande. Cet empressement de la part de ceux qui l'environnent fait croire qu'on est toujours en peine de sa santé et qu'on crain que le coup ne se renouvelle. Si la promotion des deux prélats du palais pouvoit avoir lieu, il pourroit en résulter quelque changement pour Avignon » (4 septembre 1765) ; — du même, aux consuls. « Il vient de vaquer un autre chapeau par la mort de Mgr le cardinal Bussii. Cela fait renouveler les discours ordinaires, mais, malgré tout le mouvement qu'on se donne au palais, il n'y a pas grande apparence que le pape veuille se déterminer à rien avant la villégiature » (21 septembre 1765) ; — du même, aux consuls. « Je crois que le pape partira vers la fin du mois et qu'il fera des médecins le même cas qu'il fait de ceux qui ne cessent point d'insister auprès de lui pour la promotion. En attendant, tout languit ici et on ne s'occupe qu'à des chimères » (18 septembre 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet d'une contestation entre la ville et les recteurs de l'hôpital, pour la concession des eaux de la Durançole. « Le pape vient de partir, avec toute sa cour, pour Castel Gandolfe. Il a voulu absolument aller faire sa villégiature ordinaire » (25 septembre 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires (2 octobre 1765) ; — du même aux consuls : « J'ai été avant hier faire une cour au pape à Castel Gandolfe. Je l'ai trouvé assis bien malgré tout ce qu'on veut dire. Quant à la promotion, il n'y a rien encore qui puisse mériter votre attention » (8 octobre 1765) ; — du même, aux consuls, au sujet de la promotion de cardinaux (6 novembre 1765) ; — des consuls d'Arles, au sujet de la délivrance des cuirs de la boucherie (25 novembre 1765) ; — de M. Biancini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (4 décembre 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au même sujet (4 décembre 1765) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « J'apprends par votre lettre la feste magnifique que vous avés donné à l'occasion de la guérison du Pape. J'irai ce soir communiquer la lettre à M. le cardinal et je lui en ferai un précis afin qu'il aie la bonté de le porter au pape » (11 décembre 1765) ; — de Mgr de Tressemanes, évêque de Glandevés, aux consuls : « Je suis chargé, de la part de Mgr le Dauphin, de vous écrire qu'il a été vivement touché du zèle que la ville d'Avignon et vous en particulier avés témoigné pour le rétablissement de sa santé (17 décembre 1765) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des réjouissances pour la guérison du pape, qu'il a transmises au cardinal-ministre « Il a été fâché que cette nouvelle soit arrivée dans des circonstances un peu critiques pour ne pas pouvoir espérer qu'elle soit goutée par le pape tout autant qu'il l'auroit souhaité. Il faut vous dire que, dans cette semaine, il a essuyé deux nouveaux attaques par lesquels on a été de nouveau dans les allarmes et dans la crainte de le perdre ; à force de seignées on l'a fait revenir et présentement il se porte assés bien. Mais ces étouffements réitérés marquent quelque dérangement dans la machine (bien des gens disent qu'il puisse avoir un polipe) et tout le monde convient qu'on peut craindre de le voir manquer d'un moment à l'autre » (18 décembre 1765) ; — du même, aux consuls, au même sujet « Nous attendons, à tout moment, l'arrivée du prince de Galles, fils du roi Jacque. Ayant appris ce prince que son père est dangereusement malade, il a jugé à propos de s'en retourner en ce pays où il reste à voir si on lui accordera les mêmes honneurs qu'à son père » (25 décembre 1765) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (25 décembre 1765) ; — du cardinal Perrelli, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1765) ; — de Mgr Passionei, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1765), etc...

AA. 123. — 141 pièces papier, 9 sceaux plaqués.

1766. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Mgr Lanfranco Mattei, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (1er janvier 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet d'un mémoire sur les inondations. « Le pape a su la feste que vous avez célébrée à l'occasion de son premier rétablissement, au récit qu'on lui a fait de l'empressement du peuple et de la noblesse à l'hôtel de ville, il s'est mis à pleurer... Nous attendons touts les jours le prince de Galles Stuard qui vien s'établir à Rome. Le roi son père étant mourant, il a été bien aise de venir profitter des avantages dont sa maison a toujours joui dans ce pays. Reste cependant à savoir si, à la mort de son père, il sera reconnu roi. Le pape s'est expliqué qu'il verroit un peu ce que la cour de France et d'Espagne feroit à cette occasion » (1er jan

vier 1766) ; — du nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (3 janvier 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls. « Le roi Jacques d'Angleterre, qui estoit malade depuis bien du tems, vien enfin de mourir. Il est décédé mercredy passé premier de l'an à dix heures du soir. On l'a tenu exposé pendant cinq jours dans son hôtel. On l'a présenté ensuite à la paroisse et de là on l'a transporté, en grande cérémonie, à l'église de Saint-Pierre où il a été enterré ce soir. Son enterrement a cousté à la Révérande Chambre 17 mille écus romains. Vous pouvez bien juger par là de la magnificence de cette fonction. Je ne vous en fait pas le dettail. Vous le verrés, par les relations imprimées que vous ne manquerez pas de recevoir. Il y a gran mouvement au palais et dans la ville, à l'occasion de la demande faite par le prince de Galles pour estre reconnu roi. Il est appuyé par l'Ambassadeur de France et par le Ministre d'Espagne. Mais ces Messieurs n'ont nulle instruction pour le reconnoître eux-mêmes de la part de leurs cours. Tout celà inquiète beaucoup le pape qui est toujours d'une santé chancelante et fait que M. le Cardinal-ministre soit beaucoup occupé depuis quelque jour. Les cardinaux sont partagés entr'eux. Ceux qui opinent de ne pas le reconnoître donnent pour raison l'inutilité d'une pareille formalité et d'un autre côté, le risque qu'on courre d'indisposer la cour d'Angleterre contre les catholiques qui sont actuellement dans ces trois royaumes. On sait que présentement les catholiques y sont assez bien traittés. Le prince de Galles n'est pas encore arrivé à Rome. Le cardinal de York, son frère, lui a expédié un courrier pour s'arrester, jusqu'à ce que il soit décidé s'il doit être reconnu roi » (8 janvier 1766) ; — de M. Biancini, aux consuls, au sujet de la demande de suppression du corps des libraires (8 janvier 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au même sujet (8 janvier 1766) ; — du même, aux consuls. « On a tenu avant hier une congrégation de dix cardinaux au sujet de l'affaire du prince de Galles. Comme il y avait le secret, on ne sait pas précisément quel a été l'avis des dits cardinaux, mais on ne le croit pas totalement favorable au prince, puisque on vien d'écrire un billet à M. le cardinal de York, de la secrétairerie d'Etat, dans lequel on lui mande que « per adesso nostro signore non e ni grado di determiniarsi a riconocere il prencipe per Re d'Inghilterra. » Il est tout simple qu'on veut voir ce que fera la cour de France et d'Espagne. En attendant, le prince n'a point paru. On compte qu'il s'est arrêté en chemin pour attendre le résultat de cette affaire » (15 janvier 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet d'un plan de travaux contre les inondations (15 janvier 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires (22 janvier 1766) ; — du même, aux consuls. « Le prince de Galles est arrivé ici depuis jeudi de la semaine passée. Il a pris le nom de baron de Buglas. Il garde l'incognito et à cause du traittement on ne s'empresse pas d'aller le voir. J'y aurois été très volontier, mais comme il est défendu à la prélature de lui donner les titres qu'il demande, je n'ai pas pu avoir cet honneur-là. M. l'Ambassadeur de France a eu des conférences secrètes avec lui. On ne sait pas à quoy elles pourront aboutir » (29 janvier 1766) ; — de Mgr Biancini, aux consuls, au sujet du corps des libraires (29 janvier 1766) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, aux consuls, au même sujet (29 janvier 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome. « La cour de France a fait faire des démarches pour procurer votre vice-légation à Mgr Durini, inquisiteur à Malte. Cependant, il n'y a rien encore de bien décidé sur le sort de ce prélat » (5 février 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'interdiction faite par le vice-légat aux particuliers d'avoir des glacières (12 février 1766) ; — du même, aux consuls, au même sujet (19 février 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet des glacières, du corps des libraires et autres affaires de la ville à Rome (26 février 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des glacières (5 mars 1766) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (11 mars 1766) ; — de M. Biancini, aux consuls, au sujet des imprimeurs. « Je reçois l'attestation que la liberté de l'imprimerie occupe trois à quatre mille habitants » (12 mars 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls au sujet des glacières et des emprunts de la ville (12 mars 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet des glacières (19 mars 1766) ; — de l'abbé Ferraterii, au sujet des avances qu'il a faites dans l'affaire du sel (24 mars 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des travaux à faire contre les inondations du Rhône et de la Durance (26 mars 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires (26 mars 1766) ; — du duc de Choiseul, aux consuls, les remerciant du service solennel célébré pour le Dauphin (8 avril 1766) ; — du nonce en

France, aux consuls, au même sujet (9 avril 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des libraires et leur annonçant la mort de Mgr Passionei, ancien vice-légat (9 avril 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (16 avril 1766) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, leur adressant la relation du service solennel célébré pour le Dauphin (18 avril 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (25 avril 1766) ; — du duc de Tresmes, au sujet du service pour le Dauphin (26 avril 1766) ; — de M. Biancini, aux consuls, leur demandant des copies des bulles de Pie IV, abolissant toutes les maîtrises et universités des artisans, de celle de Nicolas V « qui appelle les bourgeois ses enfants et déclare la ville libre » (30 avril 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des libraires. « J'ai ouï dire chez M. l'ambassadeur de France, que M. le marquis de Barbentane seroit, peut estre, envoyé à Florence en qualité de ministre du Roy. Je serois charmé que cette place fut donnée à un Avignonais » (30 avril 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet des créanciers du Comtat sur les biens des Jésuites de France (7 mai 1866) ; — de M. Biancini, aux consuls, au sujet de l'envoi de la bulle de Pie IV, concernant les maîtrises (14 mai 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des libraires. « Nous avons le cardinal Acciajoli et le cardinal Conti extrêmement malades. On les dit à toute extrémité. On parle toujours de promotion pour le mois prochain, mais rien ne transpire au sujet de votre gouvernement. Le bruit est toujours pour Mgr Durini, mais il n'est pas assés fondé pour vous en parler en détail » (14 mai 1766) ; — des consuls de Noves, aux consuls, au sujet d'un projet d'établissement d'un pont sur la Durance (18 mai 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de la santé du Pape, des créanciers des Jésuites, des glacières, des libraires et des arbalètriers (21 mai 1766) ; — du même, aux consuls, aux mêmes sujets. « M. le chevalier de Modène vien d'être fait majeur du régiment des gardes. Les officiers italiens lui ont beaucoup disputé ce poste mais enfin il a emporté sur eux. Le cardinal Torrigiani a beaucoup contribué à lui faire rendre justice et à préserver les droits de la compagnie avignonaise » (28 mai 1766) ; — du chevalier de Modène, aux consuls, leur annonçant sa nomination (28 mai 1766) ; — de M. Biancini, aux consuls, au sujet des libraires (4 juin 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des créanciers des Jésuites. « Le Pape a essayé un autre petit coup, vendredi au soir. On l'a saigné, la chose s'est passée à dix heures du soir secrètement. Bien du monde pourra bien l'ignorer » (4 juin 1766) ; — de M. des Rollands, au duc de Caderousse, au sujet d'une convention à passer avec lui et la ville (5 juin 1766) ; — de M. Montmorency-Luxembourg Tingry, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations au sujet de l'accouchement de Mme de Tingry (7 juin 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des créanciers des Jésuites et des glacières (11 juin 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet des arbalétriers (18 juin 1766) ; — du même aux consuls, au sujet des libraires, des glacières et des Jésuites (25 juin 1766) ; — de M. Biancini, aux consuls, au sujet de leur élection (2 juillet 1766) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au sujet de leur élection (9 juillet 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de leur élection et de la vacance de la charge de viguier (9 juillet 1766) ; — de Mgr de Montmorency-Luxembourg-Tingry, aux consuls, les assurant de sa protection (18 juillet 1766) ; — du cardinal Perrelli, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de la vacance du viguier, et de la promotion au cardinalat de Mgr Boschi, maître de chambre et de Mgr Bufalini, majordome (16 juillet 1766) ; — du même, aux consuls, les remerciant de la confirmation de sa charge d'agent de la ville (16 juillet 1766) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1766) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1766) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, leur annonçant la promotion de deux cardinaux (23 juillet 1766) ; — de Mgr Aquaviva, aux consuls, au sujet de leur élection (23 juillet 1766) ; — du duc de Tresmes, aux consuls, au sujet des dessins des catalfaques et de la décoration de l'église faite pour le service du Dauphin (24 juillet 1766) ; — du cardinal Crescenzi, aux consuls, au sujet de leur élection (26 juillet 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (30 juillet 1766) ; — du duc de Tresmes aux consuls, les remerciant de leurs egards (30 juillet 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls. « Je ne suis point monté de toute la semaine aux palais. On n'est occupé que du bled qui nous manque pour plus que de la moitié de l'année. On tient continuellement des congréga

tions et ce matin, on a assemblé le concistoire pour prendre encore cinq cent mille écus romains du trésor qui, depuis Sixte V, se conserve dans le château Saint-Ange » (6 août 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet de la prochaine promotion de cardinaux. « Il y a eu, dans cette semaine, un débat considérable au palais, au sujet de l'argent qu'on a délibéré de tirer du trésor du chasteau Saint-Ange et sur les différens moyens qu'on a proposé pour le remplacer » (13 août 1766) ; — de l'abbé Expilly, aux consuls, leur offrant le quatrième volume du « Dictionnaire des Gaules et de la France » (19 août 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire des libraires. « On écrit de Turin que le cardinal de Rovero est à toute extrémité. Peut estre qu'il est déjà mort. Voilà un autre chapeau » (20 août 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet de la nomination du vice-légat devant remplacer Mgr Salviati (27 août 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire des libraires (27 août 1766) ; — de M. Biancini, aux consuls, au même sujet (3 septembre 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de la nomination probable de Mgr Vincentini comme vice-légat et de la prochaine promotion. « Je me flatte de pouvoir y estre compris. J'ai été avant-hier voir le pape pour des affaires. Il m'a parlé d'une façon que je crois de pouvoir compter sur sa clémence » (3 septembre 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire des libraires (3 septembre 1766) ; — du même, aux consuls. « Il est toujours constant que la promotion aura lieu dans le courant du mois. Je vous envoie la notte des prélats qui doivent être élevés à la dignité de cardinal » (10 septembre 1766) ; — du cardinal Boschi, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations et des fêtes qu'ils ont données pour son élévation au cardinalat (10 septembre 1766) ; — du même, aux consuls. « Mgr Vincentini ne cesse point de se donner tout le mouvement possible pour obtenir une charge à Rome et ne pas venir à Avignon... Tout cela vien parce que on ne passe pas d'Avignon à une charge cardinalice et on n'est pas bien aise de faire de la dépense pour venir ici clerc de chambre, comme il arriva à M. Salviati... La promotion est toujours fixée à Lundi prochain 22 du courant... Le nombre des prétendants est infini et conséquemment, le drap n'estant pas trop large, il y aura bien du monde à découvert » (17 septembre 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet du prochain départ de Mgr Vincentini comme vice-légat et de la promotion de cardinaux remise au 26 septembre (24 septembre 1766) ; — du même, aux consuls, leur annonçant la promotion de nouveaux cardinaux (26 septembre 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire des libraires (1er octobre 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet du projet de la duchesse de Crillon « d'ouvrir un canal dans le lit de la Durance qui devoit arroser le terroir de Morières et d'Avignon » (8 octobre 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires (14 octobre 1766) ; — de M. Biancini, aux consuls, au même sujet (15 octobre 1766) ; — de Mgr Vincentini à Mgr Rutati, au sujet d'une lettre de félicitations des consuls (18 octobre 1766) ; — du même, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination de vice-légat (18 octobre 1766) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de Mgr Vincentini. « Il paroît estre en peine si sa lettre aura été de votre goût. Quant à son départ pour Avignon, je compte qu'il aura lieu vers la fin de février ou au commencement de mars » (5 novembre 1766) ; — du même, aux consuls. « Mgr Salviati est arrivé depuis vendredi de la semaine passée. Comme j'avois esté luy faire une visite, il est venu chez moi et, pendant deux heures, n'a fait que de me parler d'Avignon. Il prétend qu'il y a des affaires de la plus grande conséquence pour la ville qui ne tarderont pas d'éclater. Il n'a point voulu s'expliquer davantage. Je me suis mis cependant à rire, sachant quelle est la dose que je donne à ces fantaumes » (19 novembre 1766) ; — du même, aux consuls. « Mgr Salviati continue de faire ses visites. M. de Véri lui a donné hier un grand dîner où étoit M. l'ambassadeur de France qui l'a beaucoup badiné sur l'affaire du viguierat de M. le chevalier de Caumont. J'étois fasché de ne pas m'y trouver, mais je garde la chambre depuis la semaine passée à cause d'une risipèle que j'ay à une jambe » (26 novembre 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet de Mgr Vincentini. « Ce prélat est natif de Riéti. Il est d'une maison assés riche et on peut dire des plus distinguées de sa province. Il est des marquis Vincentini. Il avoit un oncle prélat qui est mort nonce du pape à la cour de Naples. Il a un de ses cousins germains à Malthe qui est garde du trésor, c'est une charge des plus distinguées dans l'ordre. Mgr Vincentini est âgé de 50 ans. Il est entré en prélature en 1745. Il a été dans la congrégation del Bon Governo... L'abbé de Cavairac, autheur de « l'Avis important » à ce qu'on

prétend et de quelqu'autre livre qui est sorti dans le temps, en faveur des Jésuites, qui est ici depuis trois ans, à qui M. le cardinal Torrigiani a procuré, l'année passée, une pension de 200 écus sur un bénéfice du Comtat, a été prié de se retirer de ce pays et de l'état ecclésiastique. Cette nouvelle fait grand bruit icy et en fera beaucoup en France. On prétend que le pape s'est déterminé de l'exiler pour ses écrits et pour ses discours très peu mesurés contre les ministres de sa nation. On a fait ce même compliment au même temps à un certain abbé Du Four que vous devés avoir connu en Avignon et qui est venu icy avec Mgr Passionei, qu'on dit estre un très mauvais sujet » (3 décembre 1766) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (10 septembre 1766) ; — du même, aux consuls, au même sujet (17 septembre 1766) ; — de M. Biancini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 24 écus (24 décembre 1766) ; — de Mgr Lanfranco Mattei, remerciant les consuls de leurs souhaits de Noël (24 décembre 1766) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (24 décembre 1766) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1766), etc.

AA. 124. (Liasse.) 131 pièces papier, 9 sceaux plaqués.

1767. — Correspondance des consuls. — Lettres : du sieur Reynard Lespinasse, au sujet d'achats de blé (2 janvier 1767) ; — du cardinal Perrelli, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (3 janvier 1767) ; — du sieur Reynard Lespinasse, au sujet d'achats de blé (4 janvier 1767) ; — du même, aux consuls, au même sujet (6 januier 1767) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de la disette de blé. « Le fameux abbé de Cavairac est déjà parti de ce pays. On ne sait pas où il est allé. Je crois que nous ne tarderons pas de voir quelqu'autre ouvrage de ses mains. C'est un homme qui a beaucoup de talent mais point de prudence ni de modération ; apparemment qu'il n'aura pas envie de s'approcher de la France, ainsi vous n'aurez pas à craindre de l'avoir à Avignon » (7 janvier 1767) ; — du sieur Reynard Lespinasse, aux consuls, au sujet de l'achat de grains (9 janvier 1767) ; — du même, aux consuls, au même sujet (11 janvier 1767) ; — de Mgr Rutati, aux consuls. « On vien de publier ici un ordonnance par laquelle on défend le carnaval et toute sorte de divertissement public. Cette ordonnance fait gran bruit et bien des gens murmurent. Touts les étrangers qui estoient icy s'en vont et l'argent ne circule point. Je ne sais si cette ordonnance ne s'étendra pas à Avignon » (14 janvier 1767) ; — du sieur Reynard Lespinasse, aux consuls, au sujet des achats de blé (18 janvier 1767) ; — du même, aux consuls, au même sujet (19 janvier 1767) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de la vacance de charge de viguier. « Ne vous endormés pas donc sur cette charge de viguier. Je vous le demande en grâce. Elle est plus importante que ce que je saurois vous dire. Je ne voudrois point que les affaires du palais, sous quelque prétexte que ce soit, missent jamais le pays dans le conseil et dans les affaires de la ville » (21 janvier 1767) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires, du départ du vice-légat Vincentini et autres affaires de la ville à Rome (28 janvier 1767) ; — de Mgr Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (4 février 1767) ; — de Mgr Rutati, aux consuls. « J'ai ouï dire que l'abbé du Four qui a été exilé très ignominieusement de ce pays, étoit actuellement à Avignon. Si cela est, Messieurs, ne vous souciés pas d'avoir à faire avec cet homme plein de chimère et de projets » (4 février 1767) ; — du même, aux consuls, au sujet de la vacance du viguier (11 février 1767) ; — du même, aux consuls, au sujet du départ de Mgr Vincentini, vice-légat, pour Avignon. « Il auroit bien envie de trouver le viguier en place à son arrivée. Je lui ai dit ce qu'il empêche. Il en est au désespoir et m'a répété bien dix fois que la noblesse et le nouveau viguier n'auroit pas lieu certainement de se plaindre de lui » (18 février 1767) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des libraires et du départ de Mgr Vincentini, vice-légat. « Mgr Vincentini que j'ai pressé pour me dire précisément le tems de son départ, vien de m'assurer qu'il partira sans faute pour le plus tard, dans la semaine de Pacque. Il compte de faire le voyage par terre, en prenant la route de Turin et de Lion ou il veut s'arrester quelque jour pour y faire quelque emplette » (26 février 1767) ; — du sieur Reynard Lespinasse, aux consuls, au sujet des achats de blé (3 mars 1767) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de la disette du blé (4 mars 1767) ; — du sieur Reynard Lespinasse, aux consuls, au sujet des achats de blé (10 mars 1767) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, lui ayant demandé des détails sur Mgrs Lucini et Giraud. « Quant à Mgr Lucini, qui est le neveu de Mgr Archinto, on a

de quoi lui faire compliment. Vous n'ignorés pas que ce bon cardinal s'estoit déclaré protecteur de votre ville. Il a été ministre et secrétaire d'Etat avec un applaudissement général de toutes les cours étrangères. La cour de France le vouloit absolument pape dans le dernier conclave. C'est pourquoi Mgr Lucini a été disputé aussi par toutes les cours à l'occasion de la dernière promotion. Chacunes le demandoit pour nonce » (18 mars 1767) ; — du même, aux consuls, au sujet du voyage et de l'arrivée à Avignon de Mgr Vincentini. « Je vous remercie des détails que vous avés la complaisance de me faire au sujet de la feste que vous avés donné au prince de Bronswic, à l'occasion de son passage. Vous avés bien fait, c'est un prince qui mérite beaucoup et qui a exigé, dans ce pays aussi, toutes sortes de distinctions » (25 mars 1767) ; — de Mgr Vincentini, vice légat, aux consuls, au sujet de sa venue à Avignon (1er avril 1767) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au même sujet (1er avril 1767) ; — du même, aux consuls, au même sujet (8 avril 1767) ; — du même, aux consuls. « Vien d'arriver un courrier d'Espagne qui nous annonce l'expulsion des Jésuites de touts les états de Sa Majesté Catholique. Vous sentés, Messieurs, les conséquences de cette nouvelle eu égard aux Jésuites de Naples et aux biens fonds que les Jésuites de Rome possèdent dans le royaume de Naples » (15 avril 1767) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'arrivée de Mgr Vincentini et des Jésuites. « On est encore au palais, dans la plus grande inquiétude au sujet des Jésuites d'Espagne qu'on veut faire embarquer pour ce pays icy. On a déjà expédié deux courriers. Nous verrons ce qu'il en résultera » (22 avril 1767) ; — du même aux consuls. « On n'est occupé icy que de l'affaire des Jésuites d'Espagne qu'on craint de voir arriver tous les jours. M. le cardinal d'York qui donnoit journellement son carrose à un de ces pères qui estoit son confesseur vien de le lui oter et a pris aussi un autre confesseur. Le bon Dieu fasse que tout cela finisse » (29 avril 1767) ; — du même, aux consuls, au sujet du voyage de Mgr Vincentini et des Jésuites d'Espagne (6 mai 1767) ; — du même, aux consuls au sujet de l'affaire du sel et des Jésuites d'Espagne. « Vien d'arriver, en ce moment, un courrier d'Espagne qui porte une lettre du Roi au Pape, concernant l'affaire des Jésuites. On ne sait pas encore précisément de quoi il est question mais on crain que cette affaire puisse avoir des mauvaises suittes » (13 mai 1767) ; — du sieur Martin, curé de Morières, aux consuls, au sujet de la réédification de l'église (16 mai 1767) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des Jésuites d'Espagne. « Les Jésuites d'Espagne sont arrivés à Civite Vecchie vendredi de la semaine passée, au nombre de 570. Le Pape n'a point voulu les faire débarquer malgré l'insistance du capitaine et du ministre d'Espagne qui est icy. Le Pape, après une congrégation tenue de plusieurs cardinaux, s'est encore expliqué qu'il ne les recevroit point dans ses états. Il a ajouté au ministre d'Espagne qu'il avoit déjà manifesté ses sentiments à Sa Majesté Catholique par le courrier qui lui a été expédié et qu'il se flattoit d'apprendre, au retour de ce courrier, que le Roy auroit pris d'autres résolutions. En attendant le courrier est arrivé, le ministre d'Espagne a été appelé ; on a vu ensuite partir un exprès pour Civite Vecchie qui, ayant porté de nouvelles instructions au capitaine, a fait croire qu'il ne seroit plus question de débarquer ces Jésuites dans les états du Pape, puisqu'ils ont remis à la voile et ont dirigé leur voyage à Gênes. On dit que les Génois se sont offerts de les recevoir, nous verrons où ils voudront les placer. On ne sait pas cependant si le refus du Pape occasionnera quelque changement dans la bonne harmonie qui estoit toujours passée entre notre cour et celle d'Espagne. Ce seroit un très grand malheur, dans les circonstances présentes, si cela arrivoit. On ne sait pas non plus si tout ce que le général des Jésuites a fait à cette occasion pour confirmer le Pape dans sa résolution de ne vouloir point icy les Jésuites d'Espagne, portera coup aux Jésuites de Naples et aux biens fonds que les Jésuites de Rome ont dans ce pays-là. Enfin il y a à craindre de très mauvaises suites » (20 mai 1767) ; — de Mgr Rutati, aux consuls. « Les Jésuites d'Espagne qui ont été contractés avec la République de Gènes sont encore en mer. On écrit de Livorne que les Génois vouloient les débarquer en Corse, que M. de Marbeuf, commandant françois n'a point voulu les laisser débarquer sans un ordre exprès de sa cour. On est dans l'attente de voir comme tout cela finira. En attendant sont arrivé à Civite Vecchie dix autres bâtimens chargés de cette marchandise. On leur a intimé le sort des premiers et, depuis hier, on sait qu'ils ont fait voile pour Gênes. M. l'ambassadeur de France n'a point fait icy aucune résistance jusqu'à présent contre les Jésuites d'Avignon, comme on l'a débité, mais, nonostant celà, je crois que ces Pères ne resteront pas longtemps tranquils. La tem-

pête devient toujours plus grande. Il est difficile qu'ils puissent en échapper. S'il est vrai tout ce qu'on écrit d'Espagne, le mal est sans ressource » (27 mai 1767) ; — du même, aux consuls. « J'ay été, hier au soir, chez M. le cardinal ministre pour lui communiquer votre projet de faire contribuer les juifs des quattre carrières aux corvées qu'il faudra faire, l'hiver prochain, pour le soulagement des pauvres d'Avignon... Il n'a pas hésité de me dire qu'il approuvoit votre idée et qu'il en écriroit, dans son tems, à Mgr Vincentini afin de prendre les arrengements nécessaires... Il faut que vous usités de précautions afin que les juifs ne puissent pas pénétrer vos intentions. Vous savés de quoi ces gens-là sont capables. Vous n'ignorés pas non plus que dans les occasions, ils savent se trouver des protecteurs... Il n'y a rien de nouveau à l'égard des dispositions qui concernent les Jésuites d'Espagne. Il en est arrivé à Civite Vecchie dans le courant de cette semaine un troisième convoi de 640. On leur a intimé le sort des premiers. On a fait de nouvelles tentatives auprès du Pape pour tacher de l'engager à en recevoir au moins une partie. Il n'a pas été possible de le gagner. La difficulté qu'il y a de trouver qui veuille se charger de cette marchandise fait, à ce qu'on dit, qu'on n'a pas encore pris des résolutions à l'égard des Jésuites de Naples et de Sicile. Sans cela on est persuadé qu'il y auroit déjà des ordres d'Espagne pour les faire sortir des deux royaumes. On voit par les instructions qui ont été envoyées icy à touts les nationaux que le Roy Catholique est extrêmement irrité contre ces Pères » (3 juin 1767) ; — de M. Pamard, chirurgien, aux consuls, les remerciant de la situation qu'il lui font. « J'accepte avec reconnaissance les conditions qui m'attachent à la patrie, et les honoraires que vous m'accordés à son nom. Il me tarde d'y paroistre, mais je m'estimerois bien plus heureux si les membres qui la composent n'avoient jamais besoin de mes foibles talents » (5 juin 1767) ; — de Mgr Rutati aux consuls leur accusant réception d'une lettre de change de 300 écus. « Les nouvelles des Jésuites sont toujours les mêmes. Touts les bâtimens qui arrivent à Civite Vecchie, on les renvoit en Corse où ils n'ont pas pu cependant touts débarquer, faute de vivres et de logemens. Il est inouï tout ce que ces pauvres malheureux souffrent tenant la mer. On mande de Naples que le bruit est général que le ministère n'est occupé présentement que des arrengements à prendre pour l'expulsion des Jésuites de ce pays là. On ose assurer que leur expulsion est déjà décidée. Le ministre d'Espagne qui est icy a été en personne, remercier toute la noblesse qui, ayant quelques relation en Espagne, s'est éloignée des Jésuites. Leurs maisons et leurs églises sont présentement assés désertes. En conséquence leur crédit commence à diminuer. M. l'ambassadeur de France a été ce matin, pendant deux heures, en conférence avec M. le cardinal secrétaire d'Etat. Je ne sais pas encore s'il seroit question de quelque chose qui puisse vous intéresser » (10 juin 1767) ; — de Mgr Rutati aux consuls, au sujet de l'arrivée de Mgr Vincentini, vice-légat de la nomination du viguier. « La longue conversation que M. l'ambassadeur a eu, la semaine passée, avec M. le cardinal ministre, et dont je vous ai parlé dans ma dernière lettre, a roullé principalement sur l'affaire de la suppression de l'ordre de Saint Ruf, que, non ostant le dernier rescript de la congrégation consistoriale, à mon avis, aura lieu. Quant aux Jésuites d'Avignon je ne sais pas qu'ils en ayent encore parlé, mais on s'attend toujours qu'ils en parlent » (17 juin 1767) ; — du même, aux consuls. « Je compte que Mgr Vincentini pourra arriver à Avignon le 12 ou le 14 du mois prochain. Le père Castan, qui est avec lui, s'est chargé de vous écrire et de vous mander le le moment précis de son arrivée à Oranges et à Sorgues où vous devés le complimenter » (24 juin 1767) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, leur adressant quatre exemplaires d'affiches. « Pour la construction de notre pont à batteau sur le Rhône » (2 jnillet 1767) ; — de M. de Conceyl aux consuls, au sujet d'une députation de la ville à Paris (2 juillet 1767) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de leur élection. « Les Jésuites d'Espagne ont été enfin débarqués en Corse ; pour leur faire place, faute de logement, M. de Marbeuf a eu ordre de la Cour de renvoyer en France quattre bataillons. Nous verrons présentement s'il y aura quelque chose de nouveau à l'égard des Jésuites de Malthe. On prétend qu'ils attendoient le sort de ceux d'Espagne » (8 juillet 1767) ; — du même, aux consuls, les remerciant de l'avoir confirmé comme agent de la ville, et au sujet du fermier de la glace du palais (18 juillet 1767 ; — de M. Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (15 juillet 1767) ; — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1767) ; — de M. Biancini, aux consuls, au même sujet (25 juillet

1767); — du cardinal Boschi, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1767); — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (26 juillet 1767); — du même, aux consuls, au sujet d'un mémoire des habitants d'Avignon créanciers des Jésuites de France, et de l'arrivée à Avignon de Mgr Vincentini (29 juillet 1767); — de Mgr Aquaviva, aux consuls, au sujet de leur élection (3 août 1767); — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'arrivée de Mgr Vincentini (5 août 1767); — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet du prix du pain. « Le blé vaut actuellement trente six sous livres la saumée ; nos boulangers le travaillent sur le pié de trente cinq livres, ce qui revient à trente quatre deniers la livre du pain blanc, et vingt huit deniers celle du pain bis, selon notre tarif » (11 août 1767); — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'arrivée de Mgr Vincentini. « Je suis charmé d'apprendre enfin que Mgr Vincentini est arrivé, et plus encore que vous ayès esté contents de lui » (12 août 1767); — du même, aux consuls, au sujet des libraires « Nous comptons d'avoir à Rome, dans le mois de novembre prochain, l'empereur sous le nom de comte du Tyrol, avec le gran duc de Toscane, son frère ; la reine d'Hongrie vien de l'écrire au pape. On va lui préparer des festes, nous aurons le passage aussi de la nouvelle reine de Naples » (19 août 1767); — du même, aux consuls, au sujet des libraires « On n'est occupé ici que des festes qu'on dit donner à l'empereur pendant la demeure qu'il fera en ce pays. Il y aura des étrangers sans nombre, je serois charmé d'y voir quelqu'un de votre ville » (26 août 1767); — du même, aux consuls, au sujet des créanciers d'Avignon sur les biens des Jésuites de France (2 septembre 1767); — du même, aux consuls, au même sujet (7 octobre 1767); — du même, aux consuls. « Une partie des Jésuites d'Espagne qui estoient en Corse ne pouvant pas y subsister, ont été transportés par le commandant espagnol dans le port de Gênes. On a encore tenté de les faire recevoir dans les états du pape, mais le pape n'a point voulu y consentir » (9 septembre 1767); — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire des libraires et des créanciers d'Avignon sur les biens de Jésuites de France (16 septembre 1767); — du même, aux consuls, au même sujet (23 septembre 1767); — du même, aux consuls, leur annonçant sa nomination comme « auditeur de la signature » (30 septembre 1767); — de l'archevèque de Damas, nonce en France, aux consuls, les assurant de sa protection (6 octobre 1767); — de Mgr Rutati, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (21 octobre 1767); — du même, aux consuls, au sujet d'une imposition sur les juifs (4 novembre 1767); — du même, aux consuls. « La mort de l'archiduchesse de Naples n'a rien changé, à ce qu'on écrit, au projet de l'empereur de venir à Rome. On me dit précisément le tems de son arrivée. Nous avons le cardinal Ferroni à toute extrémité et le cardinal Serra, légat de Ferrare, est très mal. S'ils viennent à vaquer ces deux chapeaux, nous ne tarderons pas de voir la promotion des couronnes » (11 novembre 1767); — du même, aux consuls, au sujet des notaires (18 novembre 1767); — du même, aux consuls, au sujet d'un paiement de 25.000 livres par la carrière des juifs (2 décembre 1767); — du même, aux consuls, au même sujet (9 décembre 1767); — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (16 décembre 1767); — du même, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 100 écus. « Les affaires de Naples, à l'occasion des Jésuites de ce royaume qui sont presque touts entrés dans l'état ecclésiastique, continue à entretenir la mauvaise humeur de nos ministres » (23 décembre 1767); — de M. Biancini, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 24 écus (23 décembre 1767); — de Mgr Lanfranco Mattei aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (23 décembre 1767); — du cardinal Boschi, aux consuls, au même sujet (23 décembre 1767); — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (23 décembre 1767); — du cardinal Torrigiani, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1767); — de l'archevêque de Damas, nonce en France, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1767), etc.

AA. 125. (Liasse.) — 163 pièces papier, 29 sceaux plaqués.

1768. — Correspondance des consuls. — Lettres : du cardinal Crescenzi, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (2 janvier 1768); — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet d'un projet d'un nouveau canal par Mme de Crillon. « Du tems qu'on en a parlé à Mgr Aquaviva, je me souvien que MM. les chanoines de Notre-Dame entr'autres firent le diable à quattre auprès du dit prélat pour l'engager à ne vouloir point se prester à la construction de ce canal qu'on disoit estre préjudiciable aux droits et aux

intérests du chapitre. On ajoutoit que la ville avoit entrepris l'ouverture de ce même canal et qu'elle avait été obligée de se désister non seulement par les oppositions qui furent faites, mais précisément parce qu'elle s'estoit apperçue que ce canal devroit à charge » (13 janvier 1768) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet d'une supplique concernant les juifs et d'un accommodement avec le corps des notaires (20 janvier 1768) ; — du même, aux consuls. « Les lettres de Malthe nous annoncent le départ prochain des Jésuites de ce pays-là. Le roi de Naples en à demandé l'expulsion au gran maître avec vivacité, prétendant que l'Isle fait partie du royaume de Sicile. Je connais le gran maistre et l'esprit de notre couvent. Je ne doute pas qu'on ne se rende pas bientost aux demandes de la cour de Naples. Les Jésuites de Parme vont subir le même sort, la chose pour ces pauvres Pères paroit désormais décidée » (27 janvier 1768) ; — de Mgr Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs vœux pour la Noël (29 janvier 1768) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'impôt sur les juifs et de l'affaire des Jésuites. « La cour de France ayant fait un mandement qui défend d'avoir recours à Rome, dans toutes les affaires même les plus privilégiées, sans l'agrément ou écrit du souverain de ce pays-là, le pape a trouvé bon de publier, avant-hier, la constitution que vous trouverez icy jointe. Comme cette constitution fait gran bruit ayant déclaré les censures contre tous ceux qui ont eu quelque part à la publication du dit mandement, j'ai cru que vous serés bien aises de l'avoir » (3 février 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, leur demandant l'envoi du taux des droits établis sur les cuirs, les merceries et les soieries (6 février 1768) ; — de Mgr Rutati, aux consuls, au sujet de l'affaire des Juifs (10 février 1768) ; — du même, aux consuls, au sujet des notaires (17 février 1768) ; — du même, aux consuls. « On reçoit toujours de plus mauvaises nouvelles que jamais soit de Polone, soit de Parme, soit d'Espagne, de France et de Naples. Le Pape et les ministres en sont consternés. Nous venons d'apprendre qu'il y a six cents hommes de troupe réglée qui sont près de Benevent, nous ne savons pas leurs intentions. On a tout à craindre dans les circonstances présentes. Les Jésuites sont encore dans ce pays-là. Bien des gens s'imaginent qu'ils en sont l'objet, mais je ne le crois pas » (16 mars 1768 ; — du même, aux consuls. « Les troupes du roi de Naples sont toujours aux confins de Benevent, mais elles ne sont point entrées dans l'état du Pape. On écrit même de Naples qu'il n'y a rien à craindre de leur part. Nonobstant cela, on ne sait que penser, on fait des raisonnements que je ne saurois point vous répéter. Il est certain que l'affaire de Parme et celui des Jésuites nous tiennent en guerre avec tout le monde et occupent notre ministère au delà de ce que je saurois vous dire » (23 mars 1768) ; — du même, aux consuls. « Nous avons vu arriver, avant hier, un courrier extraordinaire à l'ambassadeur de France, après lequel il a eu une conférence de deux heures avec les ministres de Naples et d'Espagne. Ces trois ministres ont demandé, ce matin, une audience particulière. On ne sait pas encore sur quoi elle puisse rouller, rien a transpiré dans le public. Tout le monde croit que c'est l'affaire de Parme qui en est le principal sujet. On dit que ces trois cours prétendent la révocation de la bulle et qu'on fait des menaces que je n'ose pas vous détailler. On regarde cette bulle comme infâmante ou du moins comme injurieuse au duc de Parme et à la maison royale. Je n'ai pas de la peine à croire qu'on a tout a craindre du ressentiment de ces princes » (30 mars 1768) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « L'audience des trois ministres n'a pas été autrement accordée. Le Pape ne voulut point les recevoir touts ensemble » (6 avril 1768) ; — du même, aux consuls. « Le Pape a répondu négativement dans l'affaire concernant la révocation du bref de Parme, mais d'une façon aussi solide et aussi pleine de dignité, que le ministre d'Espagne ne put pas s'empêcher de pleurer. Demain M. l'ambassadeur de France doit faire la même fonction. Il s'attend déjà à la même réponse... Il y a toute apparence que la cour de Vienne se chargera de la médiation » (13 avril 1768) ; — du même, aux consuls. « Les trois ministres de France, d'Espagne et de Naples ont renouvellé formellement leurs instances pour la révocation du bref de Parme et pour l'exclusion des trois cardinaux dans toutes les affaires qui intéressent ou peuvent intéresser la maison de Bourbon. Le Pape a encore répondu négativement. Cette négative réitérée et (à ce que ces trois ministres prétendent) ne pas assés ménagée renouvelle les allarmes publiques et les craintes dont on a autrefois parlé... J'ai dîné hier chez M. l'ambassadeur de France qui paroit fort affligé de touts ces tracas et qui n'est pas éloigné de croire qu'il pourroit fort bien estre rappelé... On ne parle plus de médiation de la part de la cour de

Vienne. D'abord que le Pape croit en honneur et en conscience de ne pouvoir point admettre aucun traité sur la matière dont il s'agit, tout est dit. La nouvelle reine de Naples passera aux portes de cette ville sans s'arrester ni personne de sa suite entrera non plus dans Rome » (20 avril 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet « de ne plus laisser entrer les livres venans du Comtat dans le royaume » (27 avril 1768) ; — du même, aux consuls. « La reine de Naples et le Gran Duc de Toscane passeront, dans la semaine prochaine, sur nos remparts sans entrer dans la ville. Après qu'ils seront passés, nous saurons l'effet qu'aura fait à Naples la réponse du Pape » (27 avril 1768) ; — du même, aux consuls. « Dimanche prochain, nous attendons le passage de la nouvelle reine de Naples en compagnie du Gran Duc et de la grande duchesse de Toscane. Ces prin ces n'entreront point dans Rome, selon les apparen ces. Ce maudit cérémonial n'a pas pu s'arranger » (4 mai 1768) ; — du même, aux consuls. « Nous avons eu, avant hier, le passage de la Reine de Naples, du Gran Duc et de la Grande Duchesse de Toscane. Ces princes étant aux portes de la ville n'ont pas eu le courage de passer outre. Ils ont voulu visiter et voir absolument l'église de St-Pierre. En conséquence, malgré les dispositions qu'on avoit pris long nos remparts, ils ont traversé la ville, ayant été faire leur prière au tombeau de Saint Pierre. Ensuite ils ont été dîner hors la ville, à une maison de campagne du prince Borghèse qu'on appelle la villa Pinciana et, le soir, ils ont été coucher à Mari no, fief du connestable Colonne, où le lendemain toute la noblesse et les prélats nationaux se sont trouvé pour faire leur cour à ces princes. Ils n'ont pas vu le pape ni les cardinaux, mais le pape a envoyé ses neveux pour le complimenter, et le prince de Svezemberg a été, de leur part, complimenter le pape... Nous attendons la semaine prochaine les nouvelles de France et d'Espagne, concernant la grande affaire dont je vous ai si souvent parlé. A ce que M. l'ambassadeur m'a dit, je n'ose pas me flatter qu'elles puissent être bonnes » (11 mai 1768) ; — du même, aux consuls « Nous avons ici le général Pallavicini et toutes les dames qui ont accompagné la reine de Naples ; j'ai dîné ce matin avec eux chez le cardinal Albani. Elles m'ont assuré que la reine avait été extrêmement contente des attentions qu'elle avoit reçu du pape et de cette capitale, et qu'elles ne doutoient pas que cette princesse ne fit tout son possible pour calmer le feu qui s'est allumé, surtout en Espagne et à Naples, à l'occasion de la dite affaire de Parme. Il est à souhaiter, puis que on prétend que la cour de Naples va publier un manifeste pour garentir ses prétentions sur l'Etat de Castro et de Roncillione, qui est le plus beau morceau de l'Etat ecclésiastique » (18 mai 1768) ; — du même, aux consuls « Il n'y a encore rien de nouveau, ni du côté de France, ni d'Espagne. Il semble que ces longueurs sont de bonne augure. Non obstant cela, on n'est pas encore tranquil icy. La confusion et le désordre continue toujours, surtout dans les affaires » (25 mai 1768) ; — du même, aux consuls. « On tient différents langages en ce pays ; on ne sait que penser ni que croire. Ce qu'il y a de nouveau, c'est que le commendeur d'Almade, ministre de Portugal, qui résidoit icy avant la rupture, a donné ordre pour faire meubler icy son palais. En attendant, il s'est arresté sur les confins de l'Etat ecclésiastique, a fait part de son arrivée à l'ambassadeur de France et aux ministres de Naples et d'Espagne. On n'a pas encore pénétré quelles puissent être ses vues. L'ambassadeur de Venise a reçu des instructions de la République, pour demander la révocation des brefs de Parme. Tout cela parcequ'il est chargé aussi, à ce qu'on prétend, de faire les mêmes remontrances au sujet des cardinaux avec qui les trois cours ne veulent point traiter les affaires » (1 juin 1768) ; — du même, aux consuls. « Les lettres de cette semaine, également d'Espagne que de France, non seulement elles nous font espérer qu'il n'arrivera rien du tout de ce qu'on a dit, mais il n'y en a quelqu'une qui nous assure qu'on n'y a jamais pensé. Il paroit que les ministres étrangers qui sont icy ont changé de langage. Ils ne parlent pas sur un ton aussi assuré. Je vois d'ailleurs le pape d'un air plus tranquil. Je com mence à être persuadé que tout ce qu'on dit n'a été que l'effet d'un faux alarme qui a été occasionné, peut estre, par quelque proposition ne pas trop mesurée des personnes qui ont été chargées de cette affaire. Voilà ce que je souhaite du tout mon cœur. Le temps nous en éclaircira davantage. Le commendeur d'Almade, ministre de Portugal, s'est arresté à Sienne, aux confins de l'Etat ecclésiastique. Il n'a pas encore osé envoyer ici ses équipages. Il a expédié pleusieurs courriers à sa cour ; on ne sait pas encore l'objet de sa mission » (8 juin 1768) ; — du même, aux consuls. « Les nouvelles que M. de

Beauchamp vous a communiquées ne sont point sans fondement. Je doute fort même que elles ne se soient déjà réalisées. On a écrit ici la même chose, et on sait déjà que les truppes de Naples sont aux portes de Benevent. Jugés de la consternation qui règne au palais. Le bon Dieu pardonne à qui en est cause. Il n'y a qu'un changement général en cette cour, qui puisse y remédier. M. l'ambassadeur de France a été encore à l'udiance. Il a demandé de traitter avec d'autres ministres. Toujours la même réponse. Je ne sais pas si cela occasionnera encore son rappel. Voilà un surcroit de malheurs et des inconvénients... Le pape est dans un accablement à ne pouvoir pas s'exprimer. On vient de le saigner. Tout est ici dans le plus grand désordre et dans la plus grande confusion. Dans le moment que je vous écris, nous venons d'apprendre que les truppes de Naples sont déjà entrées, le 10 du courant, dans la ville de Benevent, et de Ponte Corvo. Ces deux villes sont enclavées dans ce royaume. On apprend qu'elles s'avancent dans l'Etat de Castro et Roncillione. Cet Etat qui appartenoit autrefois à la maison Farnèse, s'étend jusqu'aux portes de Rome. Jugés de la consternation générale qui règne ici » (15 juin 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet des libraires. « Nos libraires peuvent être tranquilles et continuer leur commerce comme il y a dix ans, sauf, sans doute, les articles sur lesquels ils avoient été accusés touchant la religion et le gouvernement » (18 juin 1768) ; — de M. de La Tour, intendant de Provence, au sujet de la nourriture des troupes qui tiennent garnison dans la ville (23 juin 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet d'une députation à envoyer au Roi, pour lui présenter les hommages de la ville (23 juin 1768) ; — de M. de Choiseul, aux consuls, leur annonçant qu'il a mis sous les yeux du Roi « les témoignages d'affection, de soumission et de fidélité pour Sa Majesté » (16 juillet 1768) ; — du comte de Saint-Florentin, aux consuls, au sujet de leur élection (19 juillet 1768) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet des affiches pour la fourniture des lits aux troupes en garnison dans la ville (25 juillet 1768) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1768) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (25 juillet 1768) ; — de M. de Conceyl, au sujet de diverses affaires de la ville à Paris (28 juillet 1768) ; — M. de La Tour, intendant de Provence, aux consuls, au sujet du paiement à la ville de l'abonnement de 230 mille livres pour la suppression du tabac et des toiles peintes à Avignon et dans le Comtat-Venaissin (31 juillet 1768) ; — du même, aux consuls, leur annonçant la venue de M. de La Genière, inspecteur des manufactures de Provence, pour examiner les fabriques se trouvant dans la ville (31 juillet 1768) ; — du même, aux consuls, au sujet du refus des chirurgiens de recevoir, en leur corps, un sieur Verdier (5 août 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de la dépense pour le logement des troupes (6 août 1768) ; — du même, aux consuls, au sujet d'un projet de députation au Roi (10 août 1768) ; — de M. de La Tour, au sujet du casernement des troupes (11 août 1768) ; — du même, aux consuls, au sujet de plaintes de compagnons taffetassiers voulant être admis à la maîtrise (11 août 1768) ; — du même, aux consuls, au sujet du taux du pain (11 août 1768) ; — du duc de Villars, aux consuls, les félicitant de leur zèle « qui vous a portés à vous occuper entièrement du service du Roy de préférence à tout autre objet » (12 août 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls. « J'ai eu l'honneur d'être présenté au Roy ce matin et de luy remettre votre lettre de remerciement. J'ay cru devoir y joindre deux mots, au nom de la ville, pour assurer Sa Majesté de notre fidélité, de notre zèle et de notre attachement aussi bien que de la reconnaissance dont ses nouveaux bienfaits ont dû nous pénétrer. J'ay fini par dire que les sujets qui étoient autrefois à son service et ceux qui y sont encore, seroient les garants de ces sentiments. La lettre et le compliment ont été très bien accueillis. Le Roy a paru y être sensible et en a marqué la satisfaction que nous pouvions désirer » (13 août 1768) ; — du duc de Choiseul, aux consuls. « Le Roy m'a chargé de vous marquer de sa part qu'en persévérant dans ces sentiments, vous le trouverez toujours disposé à vous accorder sa protection et à prouver à vostre ville tous les avantages qu'elle peut attendre de ses bontés » (22 août 1768) ; — de M. de Laverdy, contrôleur général, aux consuls, au sujet du paiement des 230 mille livres que les fermiers généraux sont obligés de payer pour la suppression du tabac et des toiles peintes (23 août 1768) ; — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet de la réforme du collège (24 août 1768) ; — du duc de Choiseul, aux consuls, au sujet de leur élection (25 août 1768) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet de la liste des sujets pour remplir les fonctions de juges des marchands

(1er septembre 1768) ; — de M. de La Tour, aux consuls, leur envoyant la déclaration du Roi du 16 décembre 1764, prescrivant aux communautés les formalités à remplir pour les emprunts, les députations et les procès (1er septembre 1768) ; — de Mgr F. de Manzi, archevêque d'Avignon, au sujet du nouveau collège et du choix des Bénédictins pour y professer (3 septembre 1768) ; — de M. de La Tour, au sieur Martin, au sujet du logement de la maréchaussée (14 septembre 1768) ; — du même, aux consuls, au même sujet (14 septembre 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Paris (14 septembre 1768) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet du casernement des troupes (16 septembre 1768) ; — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet du collège (21 septembre 1768) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet du casernement des troupes (21 septembre 1768) ; — du même, aux consuls, au sujet des réclamations du sieur Sarrobert pour le catafalque dressé dans l'église métropolitaine à l'occasion du service funèbre de la reine (11 septembre 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet du commerce des soies et autres affaires de la ville à Paris (24 septembre 1768) ; de M. de Choiseul, aux consuls, au sujet de la fabrication de la poudre et du salpêtre (25 septembre 1768) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet du grand hôpital (26 septembre 1768) ; — de l'évêque d'Orléans, aux consuls, au sujet du collège (27 septembre 1768) ; — de M. de La Tour, aux consuls, leur annonçant l'arrivée du régiment d'infanterie de Provence (28 septembre 1768) ; — du même, aux consuls, au sujet des notaires et du placement de quatre compagnies à la tour du collège (28 septembre 1768) ; — de M. Martin, subdélégué, aux consuls, au sujet d'une demande du sieur Morenas pour la publication d'une feuille d'affiches et annonces « comme on en use dans plusieurs villes principales du royaume (1er octobre 1768) ; — de M. de Monclar, au sujet du collège des notaires (3 octobre 1768) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au même sujet et au sujet de diverses affaires de la ville (3 octobre 1768) ; — du même, aux consuls, au sujet de la fourniture de pain aux troupes en garnison (4 octobre 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de diverses affaires (6 octobre 1768) ; — du même, aux consuls, aux mêmes sujets. « Dans une conversation dernière avec M. le duc de Choiseul, je luy lus un très petit mémoire qu'il prit ensuite pour presser l'arrest du conseil nécessaire à l'assimiliation entière à la Provence sur tous les objets de commerce et pour notre communication avec les provinces limitrophes » (17 octobre 1768) ; — de M. de La Tour, au sujet des arrangements concernant le collège et l'hôpital (24 octobre 1768) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet des maisons de jeu et des tenanciers. « Je vous prie de vouloir bien faire en sorte de découvrir ceux qui donnent à jouer et, si vous pouvez y parvenir, de les dénoncer à M. Monery, procureur du Roy, à qui j'en écris pareillement afin qu'il les fasse mettre en prison. Vous pouvez vous concilier avec luy sur les moyens de détruire ces tripots » (24 octobre 1768) ; — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet du collège et de l'hôpital (26 octobre 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet du collège (28 octobre 1768) ; — de M. Cochin, aux consuls, au sujet des secours qu'ils ont demandé au Roi pour l'hôpital sur les biens des Jésuites (30 octobre 1768) ; — du chancelier de Maupeou, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nouvelle dignité (7 novembre 1768) ; — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet du collège (14 novembre 1768) ; — du même, aux consuls, au sujet des Bénédictins du Collège (22 novembre 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet du traité avec les Benédictins pour le collège (22 novembre 1768) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, les remerciant de l'envoi d'un exemplaire des lettres-patentes du Roi, concernant l'établissement du Collège (24 novembre 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de l'établissement du Collège et de la direction des Bénédictins (29 novembre 1768) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au même sujet (2 décembre 1768) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet du sel (10 décembre 1768) ; — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet des provisions de farine par les boulangers (30 décembre 1768) ; — de M. de Conceyl aux consuls, au sujet des revenus des bénéfices attachés au Collège pour les Bénédictins (31 décembre 1768) ; — du duc de Villars, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (31 décembre 1768), etc.

A.A. 126. (Liasse.) — 143 pièces papier, 37 sceaux plaqués.

1769. — Correspondance des consuls. — Lettres : du contrôleur général des finances, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (4 janvier 1769) ; — de

M. de Maupeou, aux consuls, au même sujet (5 janvier 1769) ; — du duc de Choiseul, aux consuls, au même sujet (10 janvier 1769) ; — de M. Pascal, subdélégué, demandant un état des voitures et des chevaux fournis aux régiments (10 janvier 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au même sujet (13 janvier 1769) ; — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet d'un projet d'accord avec les Bénédictins pour le Collège (20 janvier 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de l'organisation des tribunaux (24 janvier 1769) ; — de M. de Saint-Florentin, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (25 janvier 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet du paiement des troupes (26 janvier 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet de l'état financier de la ville (27 janvier 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de l'organisation des tribunaux (11 février 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet du paiement des dépenses de la maréchaussée et des chevau-légers (17 février 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (20 février 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet de la convention passée avec les Bénédictins pour le Collège (2 mars 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet des juridictions, du collège et d'autres affaires. « Je vous avoue que j'ai oublié de demander qui était chargé ici de vous faire passer le portrait du Roy que Sa Majesté a eu la bonté de vous faire espérer » (2 mars 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet du collège et des Bénédictins (4 mars 1769) ; — du duc de Villars, aux consuls, leur promettant sa protection (6 mars 1769) ; — des consuls de Tarascon, aux consuls, au sujet du passage des troupes (6 mars 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de l'envoi du portrait du Roi. « Vous recevrez, vraisemblablement, ces jours-cy, la lettre de M. de Saint Florentin, pour vous annoncer le portrait du Roy. L'inscription au bas du cadre est : « *Donné par le Roy à MM. les officiers municipaux de la ville d'Avignon* ». Voyés si vous n'avés rien à y changer ou à y faire ajouter » (17 mars 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de l'hôpital et de la boucherie (23 mars 1769) ; — de M. de Saint-Florentin, aux consuls, leur annonçant l'envoi du portrait du Roi : « J'ai rendu compte au Roi, dans le tems, des sentiments que vous avés fait éclater ainsi que tous les citoyens d'Avignon, en passant sous la domination de Sa Majesté. Elle a été fort sensible aux marques qu'elle a reçue, en cette occasion, de votre zèle et de votre soumission, et elle a voulu vous en témoigner sa satisfaction en donnant son portrait en pied pour être placé dans votre hôtel-de-ville » (25 mars 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville, à Paris (1er avril 1769) ; — du même, au consuls, leur envoyant le portrait du Roi (8 avril 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet de fournitures à faire à la garnison (12 avril 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de la réception du portrait du Roi (17 avril 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet du même portrait (17 avril 1769) ; — du même, aux consuls, au sujet d'une somme de 150 livres accordée aux Capucins de Montfavet (20 avril 1769) ; — de M. de Montmorency-Luxembourg-Tingry, aux consuls, les assurant de sa protection (26 avril 1769) ; — du duc de Crillon, aux consuls, les assurant de sa protection : « Sur la justice que vous rendez à mon attachement pour ma patrie, j'ay trouvé, dans mon sang, ce sentiment pour elle (28 avril 1769) ; — du duc de Tresmes, aux consuls, les assurant de sa protection (3 mai 1769). — de l'abbé de Veri, aux consuls, au même sujet (3 mai 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville, a Paris (12 mai 1769) ; — du marquis de Brancas, aux consuls, les assurant de sa protection (12 mai 1769) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, leur accusant réception de la relation de l'installation du portrait du roi et relativement à l'interdiction de la chasse (17 mai 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de l'hôpital et des créances des Jésuites (20 mai 1879) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet d'un nouveau canal projeté aux environs d'Avignon (24 mai 1769) ; — du même, aux consuls, au sujet du portrait du Roi (24 mai 1769) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, au sujet du logement des troupes (26 mai 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, leur accusant réception d'un mémoire à M. de Saint-Florentin, au sujet de quelques articles qu'ils prétendent porter atteinte aux droits de la noblesse et de la bourgeoisie (27 mai 1769) ; — du même, aux consuls, au sujet de la réparation à faire aux bords de la Durance (28 mai 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de l'hôpital et de diverses affaires de la ville, à Paris (30 mai 1769) ; — de M. de Maupeou, aux consuls, au sujet des notaires, du juge royal et

du consulat (5 juin 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de l'élection consulaire (6 juin 1769) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, au sujet du logement des troupes (7 juin 1769) ; — de M. de La Tour, au sujet d'un projet d'accommodement entre la ville et l'hôpital (9 juin 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de l'élection consulaire (16 juin 1769) ; — de Mgr de Manzy, archevêque d'Avignon, aux consuls, les félicitant de n'avoir pas fait l'élection des consuls dans la forme prescrite par l'édit du Roi et de l'avoir suspendue jusqu'à l'année suivante (26 juin 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet du paiement du logement du garde d'artillerie (29 juin 1769) ; — du duc de Villars, aux consuls, au sujet de la prorogation du consulat (30 juin 1769) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, au sujet de la prorogation du consulat et de la chasse (5 juillet 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de la voirie (24 juillet 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet des dépenses de chauffage des troupes (1er août 1769) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses dépenses (2 août 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de diverses affaires. « Quant au canal d'arrosage, il est fâcheux qu'un établissement de cette nature ne puisse pas être dans les mains de l'administration du pays. Vous voyés que le Languedoc vient de racheter le sien fort cher. Cavaillon, il y a quelques années, a payé aussi bien cher les eaux de M. d'Oppède. Mais si vaut-il mieux que le canal se fasse et vite » (29 août 1769) ; — de M. de Saint-Florentin, à M. de La Tour, au sujet d'une supplique des sieurs Vidal, pour être dispensés, eux et leur famille, de porter le chapeau jaune. « Les juifs n'étant assujettis à porter cette marque dans aucun autre endroit du Royaume, il me paroitroit assés naturel d'en affranchir ceux d'Avignon et du Comtat, à moins qu'il n'y ait quelque raison particulière qu'y s'y oppose » (1er septembre 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au même sujet. « Je vous prie de donner un mémoire contenant l'origine du chapeau jaune et les éclaircissements propres à donner une exacte connoissance de tout ce qui concerne les juifs » (7 septembre 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de la conservation des imprimeurs et libraires (12 septembre 1769) ; — du même, aux consuls, au même sujet (20 septembre 1769) ; — du même, aux consuls, au sujet des notaires (2 octobre 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet des libraires et des imprimeurs (2 octobre 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de la construction d'un canal par M. de Crillon (3 octobre 1769) ; — de M. de Monclar, aux consuls, an sujet des imprimeurs. « Vous ne me devés aucun remerciement de la permission accordée par le Roy aux imprimeurs, supprimés dans la ville d'Avignon, de continuer leur profession leur vie durant. Leur triste situation a touché tout le monde et je n'ay fait que joindre ma voix pour obtenir leur rétablissement » (25 octobre 1769) ; — du duc de Choiseul, aux consuls, au même sujet (31 octobre 1769) ; — de M. de Crillon, aux consuls, au sujet de la construction d'un canal (31 octobre 1769) ; — de Mgr de Manzy, archevêque d'Avignon, aux consuls, au sujet de représentations au Roi sur les droits et privilèges de la ville (21 novembre 1769) ; — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet de l'établissement d'un tribunal et d'un greffe de police (16 décembre 1769) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au même sujet (20 décembre 1769) ; — de M. de Crillon, au consuls, au sujet des plans du nouveau canal (20 décembre 1769) ; — de M. de La Tour, aux consuls, leur annonçant que « le roi s'est déterminé à nommer, pour cette année, les administrateurs de la ville d'Avignon. Sa Majesté, satisfaite de votre zèle pour le bien public, a cru devoir vous soulager des fonctions pénibles dont vous étiez chargés » (22 décembre 1769) ; — de M. de Monclar, aux consuls, leur envoyant des lettres patentes supprimant l'office de juge royal, rétablissant celui de viguier et nommant des consuls (22 décembre 1769), etc......

AA. 127. (Liasse). — 176 pièces papier, 46 sceaux plaqués.

1770-1772. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. de Maupeou, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (1er janvier 1770) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet de réparations à faire sur les bords de la Durance, entre la Croix-d'Or et la maison de campagne de M. de Cairanne (1er janvier 1770) ; — du duc de Villars, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (8 janvier 1770) ; — de M. de La Tour, au même sujet (9 janvier 1770) ; — de M. de Monclar, aux consuls, au même sujet (9 janvier 1770) ; — de M. de Conceyl, aux consuls,

au même sujet (11 janvier 1770) ; — de M. de La Tour, aux consuls, les assurant de sa protection (12 janvier 1770) ; — de M. de Maupeou, aux consuls, au même sujet (14 janvier 1770) ; — du duc de Choiseul, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (15 janvier 1770) ; — de M. de Terray, contrôleur général des finances, aux consuls, les assurant de sa protection (15 janvier 1770) ; — de M. de Saint-Florentin, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (17 janvier 1770) ; — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet de la nomination de M. Michaelis comme son substitut à la police (17 janvier 1770) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet du prix de la viande (26 janvier 1770) ; — des mêmes, aux consuls, leur faisant connaître que le prix du bœuf est de 23 livres 10 sous le quintal et celui du mouton, de 36 livres 6 sous (2 février 1770) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet des dépenses des troupes (7 février 1770) ; — de M. de Trudaine, aux consuls, au sujet du projet de se servir du rocher de Noves pour construire un pont sur la Durance (12 février 1770) ; — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet des sentences rendues par le tribunal de la police (16 février 1770) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la délivrance de la ferme de la boucherie (24 février 1770) ; — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet de la rédaction des délibérations devant être faites par le secrétaire de la ville (2 mars 1770) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet d'une demande d'un sieur Bertrand, pour établir un moulin à blé dans une tour des remparts et une machine à « ratiner » les étoffes de laine sur le canal de la Sorgue (7 mars 1770) ; — du même, aux consuls, au sujet des huissiers de la sénéchaussée (12 mars 1770) ; — du même, aux consuls, au sujet d'une compagnie casernée dans la maison des Frères des Écoles gratuites (21 mars 1770) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet des tribunaux et du sel. « Les bruits de reddition se soutiennent et ils sont toujours aussi forts qui l'étoient il y a deux ans, ceux qui annonçoient qu'on alloit réoccuper Avignon » (30 mars 1770) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires (7 avril 1770) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires et du sel et leur adressant sa démission de député de la ville (18 avril 1770) ; — du même, aux consuls, au sujet des tribunaux et des merceries (23 avril 1770) ; — de M. de La Tour, aux consuls, leur adressant un exemplaire de l'ordonnance portant réunion de la maréchaussée d'Avignon et du Comtat-Venaissin à celle de Provence (25 avril 1770) ; — du même, aux consuls, au sujet du paiement de la maréchaussée (30 avril 1770) ; — des consuls, à M. de Conceyl, lui demandant de continuer ses services à la ville (14 mai 1770) ; — de M. de Conceyl, remerciant les consuls et les informant que sa santé exige du repos (22 mai 1770) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet des charges supprimées (30 mai 1770) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (6 juin 1770) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet d'une réclamation de gratification pour le sieur Sarrasset, maître de poste (6 juin 1770) ; — de M. de Rochechouart, à M. des Rollands, sur la suspension de l'exécution du concordat touchant le dédit des jeunes gens s'enrôlant au service du Roi (7 juin 1770) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet du paiement des frais de députation de M. de Conceyl (9 juin 1770) ; — des consuls d'Alais, aux consuls, leur adressant une affiche pour la réfection du pavé (15 juin 1770) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de sa députation (22 juin 1770) ; — des consuls de Beaucaire, aux consuls, au sujet de la ferme « des cabannes qui se construisent chaque année, pour la tenue des foires Sainte Magdeleine » (23 juin 1770) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet des droits de sextier (27 juin 1770) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, les informant qu'il accepte de continuer la députation (1er juillet 1770) ; — du même, aux consuls, les remerciant de leur confiance (9 juillet 1770) ; — de M. Didier, aux consuls, les informant qu'il se chargera de représenter la ville, en l'absence de M. de Conceyl (14 juillet 1770) ; — du même, aux consuls, au sujet du remboursement des offices supprimés (26 juillet 1770) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires (10 août 1770) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, au sujet des revues de la maréchaussée (25 août 1770) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au même sujet (2 septembre 1770) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, au sujet du retrait de deux bataillons du régiment de Castella (3 septembre 1770) ; — de M. Didier, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (3 septembre 1770) ; — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet de contestations entre le consulat et la sénéchaussée pour les préséances, des réparations à faire aux rivières et des dépenses pour la députation de M. de

Conceyl (13 septembre 1770); — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (2 octobre 1770); — de M. Pascal, subdélégué aux consuls, les informant que le régiment d'infanterie de Rouergue arrivera à Avignon (5 octobre 1770); — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (8 octobre 1770); — de M. Didier, aux consuls, au sujet du remboursement des charges supprimées (10 octobre 1770); — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet des droits exigés au passage de la Durance sur les blés (22 octobre 1770); — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet des des troupes occupant une partie des bâtiments du Collège (29 octobre 1770); — de M. de Monclar, aux consuls, leur annonçant la nomination d'un troisième consul pour l'année 1771 (16 novembre 1770); — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet de la nomination, par le Roi, d'un quatrième consul (26 novembre 1770); — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la nomination des consuls (29 novembre 1770); — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet du transport et des voitures fournies pour les équipages (4 décembre 1770); — du même, aux consuls, au sujet de fours loués pour le service des vivres (10 décembre 1770); — de M. de Monclar, aux consuls, au sujet des lettres patentes portant nomination de deux consuls (10 décembre 1770); — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet des représentations faites à M. le chancelier et au duc de La Vallière sur la nomination des consuls (12 décembre 1770); — du duc de La Vallière, aux consuls, au même sujet (18 décembre 1770); — de M. de La Tour, aux consuls, au sujet des droits perçus par le receveur des fermes sur les grains sortant d'Avignon et du Comtat-Venaissin (19 décembre 1770); — de M. de Rochechouart, aux consuls, au sujet de la nomination de deux nouveaux consuls (21 décembre 1770); — de M. de La Vallière, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (20 janvier 1772); — de M. de Monteynard, aux consuls, au même sujet (31 janvier 1772); — de M. de Montyon, intendant, au sujet des créanciers de la communauté demandant à être remboursés (6 février 1772); — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (6 mars 1772); — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (18 mars 1772); — des consuls de Châteaurenard, aux consuls, au sujet d'un vol commis dans l'église (19 mars 1772); — du duc de La Vallière, aux consuls, au sujet du traitement des assesseurs du viguier et du procureur de police (17 mai 1772); etc.

AA. 128. (Liasse). — 258 pièces papier, 37 sceaux plaqués.

1773-1774. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls à M. de La Vallière, lui exprimant leurs vœux (3 janvier 1773); — des consuls, aux consuls de Cavaillon, pour la fourniture des voitures (11 janvier 1773); — des consuls, à M. de Montyon, intendant de Provence, au sujet du chemin de Noves (11 janvier 1773); — de M. de Montyon, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (14 janvier 1773; — de M. de La Vallière, aux consuls, au même sujet (17 janvier 1773); — des consuls à M. de Montyon, au sujet de la réparation du chemin de Bédarrides (19 janvier 1773); — des consuls à M. Jacob de Sainsi, avocat, au même sujet (20 janvier 1773); — des consuls, à M. de Montyon, au même sujet (1er février 1773); — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (8 février 1773); — des consuls, à M. David, au sujet des taffetassiers (12 février 1773); — de M. David, aux consuls, au sujet des comptes de l'économe séquestre des biens des Jésuites (15 février 1773); — des consuls, à M. de Montyon, lui annonçant un vote de 25,000 livres accordées à l'hôpital Sainte-Marthe (17 février 1773); — des consuls du Pont-Saint-Esprit, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (28 février 1773); — des consuls de Tarascon, aux consuls, au même sujet (1er mars 1773); — des consuls, à M. David, au sujet de la délivrance de la construction du chemin de la Croix-de Saint-Véran à la Croix-Verte (3 mars 1773); — de M. de Montyon, aux consuls, au sujet de la confection du nouveau chemin d'Avignon en Provence, sur le territoire de Bédarrides (5 mars 1773); — des consuls, à M. de Montyon, lui envoyant une attestation de la délivrance de la réparation du chemin tendant du pont de Fargues à celui de Cassagne (8 mars 1773); — de M. de Montyon, aux consuls, au sujet de la subvention de 25,000 livres à l'hopital Sainte-Marthe (17 mars 1773); — des consuls, à M. de Rochechouart, au sujet du port des armes (22 mars 1773); — de M. de Terray, aux consuls, au sujet de la réparation de la route de Lyon en Provence, dans la partie du Com

tat et de la Principauté d'Orange (24 mars 1773) ; — des consuls, à Mgr Aquaviva, le félicitant de sa promotion au cardinalat (27 mars 1773) ; — des consuls, à M. de Terray, contrôleur général des finances, au sujet de réparations au chemin de Bédarrides (2 avril 1773) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, au sujet de la chasse (3 avril 1773) ; — des consuls, à M. de Sainsi, au sujet de l'augmentation du sel (9 avril 1773) ; — des mêmes, à M. d'Aiguillon, au même sujet (9 avril 1773) ; — de M. de Montyon, aux consuls, au sujet du secours accordé à l'hôpital Sainte-Marthe (8 avril 1773) ; — des consuls, à M. de Terray, au même sujet (19 avril 1773) ; — des consuls, à M. de Montyon, au même sujet (19 avril 1773) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (22 avril 1773) ; — de M. de Montyon, aux consuls, au sujet de la construction, de l'entretien et des réparations des auditoires et prisons (12 mai 1773) ; — des directeurs de l'hôpital général des insensés de Marseille, aux consuls, pour le retrait d'un aliéné originaire de la ville et le paiement de sa pension (24 mai 1773) ; — des consuls, à M. de Sainsi, au sujet d'un mémoire que les salpêtriers d'Avignon et du Comtat désirent présenter à M. de Monteynard, ministre de la guerre (28 mai 1773) ; — de M. de Montyon, aux consuls, au sujet d'un secours de 25,000 livres accordé à l'hôpital Sainte-Marthe. « J'écris, par ce courrier, et je ne négligerai point un objet aussi intéressant pour l'humanité et qui paroît vous affecter » (1er juin 1773) ; — de M. David, aux consuls, au sujet de la liberté de la vente des cocons et des taffetassiers (25 juin 1773) ; — de M. de Terray, à M. de Joannis, procureur général du gouvernement de Provence, au sujet d'un tarif sur les papiers et cartons (28 juin 1773) ; — de M. de Joannis, aux consuls, les assurant de sa protection (16 juillet 1773) ; — de M. David, aux consuls, au sujet des taffetassiers (30 juillet 1773) ; — de M. de Sainsi, aux consuls, au sujet des imprimeurs (12 août 1773) ; — de M. de Montyon, aux consuls, au sujet d'un arrêt du conseil concernant le maître de poste d'Avignon (25 août 1773) ; — de M. d'Albertas, aux consuls, au sujet des imprimeurs (27 août 1773) ; — des consuls d'Aix, aux consuls, leur adressant des exemplaires d'un avis au sujet de la construction d'un canal dérivé de la Durance depuis Malemort jusqu'à Orgon (17 septembre 1773) ; — de M. David, aux consuls, au sujet du chemin de Saint-Saturnin (28 septembre 1773) ; — de M. de Charleval de Rochechouart, aux consuls, les remerciant de leur sollicitude pour la santé de M. de Rochechouart. « M. de Rochechouart est hors de tout danger au moyen d'un bain d'huile qui, au bout de 95 heures de souffrances, luy a fait rendre un gravier très considérable » (7 octobre 1773) ; — de M. David, aux consuls, au sujet des taffetassiers (29 novembre 1773) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, au sujet des préséances dans la ville (1er décembre 1773) ; — de M. de Sainsi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (6 décembre 1773) ; — des consuls de Montpellier, aux consuls, au sujet de « la faction de l'horloge » (22 décembre 1773) ; — des consuls, à M. de Sénac, intendant de Provence, au aujet de divers objets. « Le premier regarde un don gratuit de 1,200 livres accordé à l'Académie de musique pour l'aider à se soutenir » (29 décembre 1773) ; — de M. de Senac, aux consuls, les remerciant de leur vœux (5 janvier 1774) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (13 janvier 1773) ; — du sieur François Ceccarelli, félicitant les consuls de la restitution d'Avignon au Saint-Siège et leur demandant de succéder au sieur Biancini dans le traitement des affaires de la ville, à Rome (19 janvier 1774) ; — de M. David, aux consuls, au sujet des réparations à faire aux bords de la Durance (11 février 1774) ; — de M. Desorgues, aux consuls, leur annonçant que le régiment d'Angoumois, composé d'un bataillon, arrivera à Avignon pour y relever le Royal-Corse (18 février 1774) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (7 mars 1774) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, au même sujet (7 mars 1774) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, les informant qu'en éxécution des ordres du Roi, il arrivera à Avignon, le mercredi 20 avril, ou jeudi 21, pour faire, au nom de Sa Majesté, la remise du Comtat et d'Avignon, entre les mains de l'archevêque. « Vous voudrés bien prendre la précaution d'avoir autant d'armoiries de Sa Sainteté qu'il en faudra pour substituer à celles du Roy qui se trouvent actuellement placées sur les portes de votre ville, au palais, et autres lieux » (12 avril 1774) ; — de Mgr Durini, archevêque d'Ancire, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination à la présidence de la Congrégation d'Avignon (3 mai 1774) ; — de Mgr Vincentini, aux consuls, leur déclarant qu'il prend part à la satisfaction que les habitants

de la ville ont eue en retournant sous la domination du Saint Siège (18 mai 1774) ; — de Mgr Grégoire Salviati, aux consuls, les assurant de son attachement pour la ville (18 mai 1774) ; — de M. de Sainsi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville, à Paris (4 juin 1774) ; — de Mgr Vincentini, aux consuls, au sujet des affaires de la ville et les assurant de sa protection (13 juillet 1774) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations et les assurant de sa protection (31 juillet 1774) ; — de M. de Sainsi, aux consuls, au sujet de la suppression des officiers de la sénéchaussée et du rétablissement des anciennes juridictions (6 août 1774) ; — de M. de Montaigu, député de la ville, à Paris, aux consuls, leur annonçant son arrivée et qu'il a eu une entrevue avec le nonce. « Mgr Durini étoit à Compiègne. On l'attendoit ce soir. J'ai été deux fois chez lui, mais il n'étoit pas arrivé. J'y retournerai demain matin. Par tout ce que m'a dit M. le nonce, la ville et le pays peuvent se flatter d'avoir en lui un puissant protecteur. Comme le Roy doit revenir incessamment de Compiègne et passer le mois de septembrə à Versailles, il m'a conseillé d'attendre son retour pour demander mon audience » (12 août 1774) ; — du même, aux consuls, au sujet du maintien des privilèges de la ville, de la suppression de la maréchaussée et autres affaires de la ville, à Paris (15 août 1774) ; — du même, aux consuls. « Le Roi a consenti, sur la demande de Mgr Durini, au rappel de Mgr l'archevêque, et, en conséquence, le ministre des affaires étrangères en a écri à Mgr le cardinal de Bernis pour qu'il en parle au pape » (19 août 1774) ; — de M. de Massillian, chanoine, procureur de Bompas, aux consuls, au sujet des travaux de la prise de la Durensole (20 août 1774) ; — de M. de Sainsi, aux consuls, au sujet du rappel de l'archevêque, de la suppression de la sénéchaussée et autres affaires de la ville (20 août 1774) ; — de M. de Montaigu aux consuls. « Le Roy vient d'ôter au chancelier les sceaux qu'il a donné à M. de Miromesnil, ancien premier président du parlement de Rouen. M. le contrôleur général a été renvoyé. M. Turgot a pris sa place et M. de Sartine est devenu ministre de la marine » (26 août 1774) ; — de M. de Montaigu, aux consuls. « Il m'est impossible de vous rendre, en détail, les réponses que la famille royale a faites aux divers compliments que je lui ai adressés en votre nom. Tout ce que je puis vous dire, c'est que les expressions de votre respect et de votre attachement ont été reçues avec bonté et qu'il m'a paru qu'on étoit content de la manière dont je les avois exprimé. Le roy, la reinne, les princes et les princesses m'ont chargé d'assurer la ville de leur protection. Je ne veux point vous laisser ignorer que M. le comte de Modène, que vous avés vu en Avignon, nous a rendu les plus grands services auprès du Roy et de Monsieur, à son retour en ce pays » (19 septembre 1774) ; — de M. Miromesnil, aux consuls, au sujet des lettres patentes confirmant les privilèges de la ville (20 septembre 1774) ; — de M. Turgot, aux consuls, les assurant de sa sollicitude pour les affaires de la ville (27 septembre 1774) ; — de l'abbé Fernandi, aux consuls, leur annonçant la mort du pape. « Clément XIV, qui, depuis peu de temps, avoit été attaqué d'une maladie inconnue aux médecins et enfin d'une inflammation dans le bas-ventre, est mort jeudi passé, à huit heures un quart du matin, sans qu'il ait voulu publier les onze cardinaux qu'il avoit réservés *in pectore*, malgré les efforts d'un grand nombre de cardinaux qui s'intéressoient pour l'en persuader. On travaille, à force, à la construction d'un conclave et on a fixé que le cinquième jour du mois prochain, toutes les Eminences qui sont icy iront s'y renfermer pour l'élection d'un successeur » (28 septembre 1774) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet de diverses affaires et du canal entrepris par M. de Crillon (28 septembre 1774) ; — de Mgr Doria, nonce en France, aux consuls, au sujet « de l'invasion que les habitants du lieu de Châteaurenard ont fait sur les bords de la rivière de la Durance, dans le territoire d'Avignon, pour empêcher, avec violence et à main armée, de continuer les réparations défensives » (29 septembre 1774) ; — de M. de Montaigu, aux consuls. « Nous voilà au voyage de Fontainebleau, où nos affaires devoient se terminer, mais j'ai bien peur que la mort du Pape, arrivée le 22, ne nous occasionne encore bien des longueurs » (3 octobre 1774) ; — de Mgr Doria, nonce en France, aux consuls, au sujet de la mort du pape (8 octobre 1774) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville, à Paris (11 octobre 1774) ; — du cardinal Orsini, aux consuls, au sujet de la nomination de l'avocat Patrazzini comme agent de la ville, à Rome (19 octobre 1774) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville, à Paris (21 octobre 1774) ; — de M. de Mon-

taigu, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville, à Paris (21 octobre 1774) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet de la confirmation des privilèges de la ville (3 novembre 1774) ; — du comte de Modène, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (14 novembre 1774) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville, à Paris (15 novembre 1774) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi comme agent de la ville à Rome (16 novembre 1774) ; — du cardinal de Bernis, au même sujet 16 novembre 1774) ; — de l'abbé Bressy, aux consuls, au même sujet (23 novembre 1774) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, au sujet de libelles et de chansons troublant la tranquillité de la ville (26 novembre 1774) ; — de M. Costanzy, aux consuls, leur accusant réception de la copie de sa nomination comme agent de la ville (30 novembre 1774) ; — des consuls, à M. Costanzi, au sujet de sa nomination (3 décembre 1774) ; — de M. Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de sa nomination comme procureur (14 décembre 1774) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet des vexations des fermiers généraux (15 décembre 1774) ; — de M. Costanzy, aux consuls, au sujet d'un mémoire sur les privilèges de la ville (21 décembre 1774) ; — de M. Vincentini, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (28 décembre 1774) ; — de Louis XVI, aux consuls, en faveur de la ville et confirmant ses privilèges (décembre 1774), etc...

AA. 129. (Liasse.) — 212 pièces papier, 12 sceaux plaqués.

1875-1876. — Correspondance des consuls. — Lettres : de M. Giacomo Borsari, aux consuls, leur assurant de son zèle pour la ville (4 janvier 1775) ; — de Grégoire Salviati, aux consuls, les remerciant de leur vœux de Noël (4 janvier 1775) ; — de l'abbé de Véri, aux consuls, les assurant de sa protection (5 janvier 1775) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet d'un mémoire sur les Juifs et des blés (5 janvier 1775) ; — du nonce, en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (6 janvier 1775) ; — de l'abbé Jovio, aux consuls, au même sujet (7 janvier 1775) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (10 janvier 1775) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au même sujet (10 janvier 1775) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet des droits d'expédition des lettres patentes du Roi confirmant les privilèges de la ville (11 janvier 1775) ; — de M. Giacomo Borsari, aux consuls, leur donnant des renseignements sur le conclave (25 janvier 1775) ; — de M. de Vergennes, aux consuls, les remerciant de leur lettre (8 février 1875) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, leur envoyant une lettre d'un sieur Deterville, « directeur de spectacle », offrant une troupe pour Avignon (13 février 1775) ; — de Giacomo Borsari, leur annonçant l'élection du pape. « Mi conviene significare alle signorie loro illustrisime il gratissimo aviso della succedata elezzione del Sommo Pontifice nella veneratissima persona dell' Eminentissimo signore cardinal Braschi. Questa mattina sara publicata la sua esaltazione al trono alle ore 16 » (14 février 1775) ; — du même, aux consuls. « In quest 'oggi e stato solennemente coronato nella basilica vatinaca il piu degno principe della terra. Roma tutta e nel maggior giubilo » (22 février 1775) ; — d'Alexandre Costanzi, agent de la ville à Rome, leur annonçant qu'il a été reçu en audience par le nouveau pape Pie VI (22 février 1775) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet de son rappel (22 février 1775) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet du rétablissement des anciens tribunaux (1er mars 1775) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet (8 mars 1775) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au même sujet (8 mars 1775) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet de l'enregistrement des lettres patentes du Roi, des privilèges de l'Université et des réparations à faire aux bords de la Durance (10 mars 1775) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations au sujet de son élévation au poste de secrétaire d'Etat (15 mars 1775) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, leur annonçant que le Pape est partisan de la suppression de la sénéchaussée ainsi que le cardinal de Bernis (15 mars 1775) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au sujet du rétablissement des tribunaux (15 mars 1775) ; — du sieur Mouret, secrétaire du procureur général du Roi, à Aix, aux consuls, les informant que les maires et consuls de Châteaurenard leur ont fait signifier une requête avec un décret au bas, faisant inhibition et défenses provisoires aux habitants d'Avignon de continuer les ouvrages qu'ils pratiquent dans le lit de la Durance, à peine de 1,000 livres d'amende, de punition corporelle et d'être responsables des dommages intérêts (16 mars 1775) ; — de Giacomo Bor-

sari, aux consuls, au sujet du rétablissement des anciens tribunaux (22 mars 1775) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, au sujet des travaux entrepris sur les bords de la Durance (24 mars 1775) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet de l'enregistrement des lettres patentes concernant les privilèges de la ville (27 mars 1775) ; — d'Alexandre Costanzy, aux consuls, au sujet des tribunaux et de l'envoi de députés de la ville devant faire hommage au Pape (29 mars 1775) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet du rétablissement des anciens tribunaux (29 mars 1775) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, les informant qu'il a eu son audience-congé et son départ (3 avril 1775) ; — de M. de Rochechouart, au consuls, les remerciant de leurs félicitations pour « la faveur que le Roy a daigné m'accorder en me nommant l'un des òtages de la Sainte Ampoule » (4 avril 1775) ; — d'Alexandre Costanzy, aux consuls, leur annonçant qu'en sa qualité d'avocat, dans la cause de la bienheureuse Jeanne de Valois, reine de France, « dont le Saint Pére vient d'approuver les vertus « in gradu heroico, » il a eu une audience du Pape. « La personne qui m'avertira de sa part est un de ses aumòniers secrets, son familier de vieille date dont mon frère a épousé la sœur et qui m'introduit dans le cabinet de Sa Sainteté par la voye secrète qu'on appelle il passetto... Je feray en sorte de m'informer de ce que pense le Saint Père touchant l'ambassade que la ville luy destine » (5 avril 1775) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, leur donnant le prix du bœuf à 27 livres le quintal et du mouton, de 21 à 18 livres la pièce (9 avril 1775) ; — de M. de Montaigu, aux consuls, au sujet des réparations des bords de la Durance (12 avril 1775) ; — du nonce en France, au même sujet (13 avril 1775) ; — de l'abbé Giovio, aux consuls, au même sujet (15 avril 1775) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de la sénéchaussée (26 avril 1775) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (26 avril 1775) ; — du même, aux consuls, leur rendant compte d'une audience du Pape (3 mei 1775) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (10 mai 1775) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires. « Je n'attend q'une occasion favorable pour vous envoyer mon recueil des lettres du cardinal Sadolet, avec mes illustrations en trois volumes in-8° (10 mai 1775) ; — de M. de Seytres Caumont, aux consuls, au sujet d'un arrêt du conseil d'État exemptant de tous droits d'entrée dans le royaume, les livres imprimés ou gravés, soit en français, soit en latin, reliés ou non reliés, vieux ou neufs, venant de l'étranger (18 mai 1775) ; — du nonce, en France, aux consuls. « Si mon oncle vous avez procuré un respectable prélat que vous avez regretté, je suis bien aise d'avoir pu contribuer à le remplacer par l'excellent choix que le Saint Père a fait de M. l'abbé Giovio pour votre archevêque » (20 mai 1775) ; — de Mgr Giovio, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination à l'archevèché d'Avignon (22 mai 1775) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls. « La résolution constante du Saint Père à ne vouloir traitter aucune affaire qui regarde la ville d'Avignon et le Comtat, jusqu'à ce que l'affaire capitale, c'est-à-dire la suppression totale de la sénéchaussée et le rétablissement des tribunaux, soit entièrement consommé, fait que la députation que vous avez imaginé seroit inutile pour le présent » (24 mai 1775) ; — de M. Bertrand, aux consuls, les informant que sa santé ne lui permet pas de séjourner plus longtemps à Rome (31 mai 1775) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à Rome (31 mai 1775) ; — du cardinal de Bernis, aux consuls, les remerciant de l'envoi de la relation des fêtes pour l'exaltation du Pape (31 mai 1775) ; — du nonce, en France, aux consuls, au même sujet (5 juin 1775) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au même sujet (14 juin 1775) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au même sujet (28 juin 1775) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (7 juillet 1775) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de l'élection consulaire (26 juillet 1775) ; — d'Alexandre Constanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (1er novembre 1755) ; — de M. Tournillon, aux consuls, au sujet des réparations de la Durance (11 décembre 1775) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de l'élection consulaire (14 décembre 1775) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, les remerciant de sa confirmation comme agent de la ville (27 décembre 1755) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (27 décembre 1775) ; — de Mgr Giovio, archevèque d'Avignon, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1775) ; — de Mgr Giovio, archevêque d'Avignon, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (1er janvier 1776) ; —

du cardinal Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (3 janvier 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires (3 janvier 1776) ; — de M. de Rochechouart, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (3 janvier 1776) ; — de M. Tournillon, aux consuls, au sujet des réparations à la Durance (8 janvier 1776) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet des tribunaux (31 janvier 1776) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet d'une demande du sieur Cerlin, pour le port d'Avignon à Carpentras, de paquets, marchandises et hardes depuis une livre jusqu'à soixante (26 février 1776) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au sujet de l'envoi d'un député à Paris (6 mars 1776) ; — des consuls d'Avignon, au Pape, lui exprimant leurs hommages (9 mars 1776) ; — de M. d'Aigrefeuille, aux consuls, leur renvoyant les lettres patentes qu'ils lui avaient confiées pour les faire enregistrer à la Chambre des Comptes de Montpellier (13 mars 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet du rétablissement des anciens tribunaux (20 mars 1776) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet 27 mars 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de l'élection consulaire et du maître de poste (27 mars 1776) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations (27 mars 1776) ; — du nonce en France, aux consuls, les informant qu'il demandera au sieur de Sainci, agent de la ville, les renseignements dont il aura besoin pour les affaires de la ville (3 avril 1776) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de l'élection consulaire à fixer à la vigile de la fête de St-Jean Baptiste et de la garde avignonaise à Rome, où il ne se trouve plus que des Italiens. « Il signor marchese Lopis, capitano del reggimento avignonese al servizio di Sua Santita, mi significo di aver scritto alle signorie loro illustrissime perche volossero interessarsi accio il detto reggimento si ristabilisse nell'antico piède, non essendole ora rimasto di Avignonese che il mero nome per esser composto ora di soldati tutti italiani, di modo che appena vi sono rimasti due sergenti avignonesi « (3 avril 1776) ; — de M. de Sainci, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Paris (4 avril 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (10 avril 1776) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'élection consulaire (17 avril 1776) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet (17 avril 1776) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet d'une demande faite par le maître de poste et du rétablissement des anciens tribunaux (22 avril 1776) ; — de MM. de Lopis Lafare, d'Inguimbert-Montange et de Blanchetti, officiers de la compagnie avignonaise des gardes de Sa Sainteté, aux consuls, demandant leur intervention pour le maintien des privilèges de la compagnie (23 avril 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de l'élection consulaire et des notaires (24 avril 1776) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, aux mêmes sujets (24 avril 1766) ; — du cardinal Pallavicini, au prolégat d'Avignon, au sujet de la situation financière de la ville et du Comtat-Venaissin (1er mai 1776) ; — d'Alexandre Costanzi, au sujet de l'élection consulaire et des notaires (1er mai 1776) ; — du même, aux consuls, aux mêmes sujets (8 mai 1776) ; de Giacomo Borsari, aux consuls, aux mêmes sujets (8 mai 1776) ; — de l'abbé de Ris, aux consuls, les remerciant, au nom de Mme de Rochechouart, des condoléances dont ils ont honoré la mémoire du marquis de Rochechouart (1er juin 1776) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au sujet de leur élection (10 juillet 1776) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1776) ; — du nonce en France, aux consuls au même sujet (13 juillet 1776) ; — de Mgr Jacques Filomarino, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1776) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, les remerciant de l'avoir confirmé comme agent de la ville (17 juillet 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet du départ de Rome de Mgr Filomarino (24 juillet 1776) ; — de Mgr Vincentini, aux consuls, au sujet de leur élec élection (27 juillet 1776) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet des réparations de la Durance et de l'élection consulaire (31 juillet 1776) ; — de Mgr Pallavicini, aux consuls, au sujet des réparations de la Durance (7 août 1776) ; — de Mme de Rochechouart, aux consuls, les remerciant de leurs condoléances et de la part que la ville a prise à la mort de M. de Rochechouart (10 août 1776) ; — du maire et des échevins de Courthézon, aux consuls, au sujet des ouvrages à faire sur la nouvelle grande route depuis Orange jusqu'aux confins du Comtat (16 août 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de l'élection consulaire (21 août 1776) ; — de Mgr Pallavicini, à l'archevêque d'Avignon, au sujet des réparations de la Durance (28 août 1776) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même

sujet (28 août 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au même sujet (4 septembre 1776) ; — des maire et échevins de Courthézon, aux consuls, au sujet des travaux à exécuter à la route de Lyon en Provence (12 septembre 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, leur annonçant son voyage à Naples (9 octobre 1776) ; — du maire et consuls d'Uzès, aux consuls, au sujet d'un vol commis en cette ville (11 novembre 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet des tribunaux (20 novembre 1776) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet des libraires et des imprimeurs (20 novembre 1776) ; — du même, aux consuls, au même sujet (27 novembre 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au même sujet (11 décembre 1776) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet (11 décembre 1776) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, leur adressant ses vœux de Noël (18 décembre 1776) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (24 décembre 1776) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1776), etc...

AA. 130. (Liasse.) — 331 pièces papier, 5 sceaux plaqués.

1777-1778. — Correspondance des consuls. — Lettres : d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet d'un recueil projeté des ordonnances des vice-légats (1er janvier 1777) ; — de Giacomo Borsari, au sujet des imprimeurs et des libraires (2 janvier 1777) ; — du nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (2 janvier 1777) ; — du même, aux consuls, au sujet de la suppression des droits sur les blés et des réparations aux rives de la Durance (2 janvier 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de la réparation des prisons de St-Pierre et de la collection des ordonnances des vice-légats (8 janvier 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet du recueil des ordonnances des vice-légats (15 janvier 1777) ; — des consuls d'Orange, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (20 janvier 1777) ; — de M. de Sainci, aux consuls, leur annonçant que « l'Empereur ne doit arriver en France que dans le printemps. Les accidents arrivés à des courriers de Vienne dans les neiges du Tirol ont déterminé l'impératrice reine à s'opposer à son départ dans cette saison » (22 janvier 1777) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits (29 janvier 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome. « Anche qui corre voce, da qualche tempo, che l'Imperadore vada a Parigi e non sarebbe fuor di proposito che volendo di là passare a Chambery in Savoja per abbociarci col Re di Sardegna si portasse nel solito perfettissimo incognito anche in Avignone. Non so per altro se si movera da Vienna, in caso si verifichino le nuove giunte ultimamente da Venezia della prossima guerra che sta per accendersi tra la Russia e la Porta Ottomana, per la quale potrebbero mettersi in moto la maggior parte delle potenze di Alemagna e del Settentrione » (29 janvier 1777) ; — de M. Antamori, assesseur du Saint-Office, aux consuls, au sujet des libraires (29 janvier 1777) ; — des maire et échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la fourniture de la viande de boucherie (5 février 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de la réparation des prisons de St-Pierre et d'une loterie. « Non e ancora comparso alcuno presso el signore cardinale a sollicitare il privilegio di stabilire in Avignone una lotteria all'instar di quelle di Francia » (5 février 1777) ; — de Mgr Lefranc de Pompignan, archevêque de Vienne, aux consuls, au sujet de relique de St-François-Régis (14 février 1777) ; — de M. Baudrand, aux consuls, au même sujet (16 février 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (26 février 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet (26 février 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (5 mars 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet des réparations des rives de la Durance (19 mars 1777) ; — de M. de Sainci, aux consuls, au sujet du voyage de l'Empereur en France et de diverses affaires de la ville à Paris (4 avril 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet du tribunal, de la conservation et autres affaires (16 avril 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires. « Sappiamo da Vienna che la Maestà dell'Imperadore, circa il giorno 17 del corrente mese de Aprile, doveva arrivare à Parigi ; ma non sappiamo quanto tempo si trattera in quella capitale ne per qual strada fara ritorno in Alemagna » (16 avril 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet des libraires (30 avril 1777) ; — du même, aux consuls, au même sujet (7 mai 1777) ; — de M. de Sainci, aux consuls. « Il n'est pas

encore certain si l'Empereur passera par Avignon, mais soit qu'il y passe ou non, comme il ne veut absolument aucune réception ny cérémonie et qu'il désireroit estre absolument ignoré, si la chose étoit possible, vous n'avez aucune sorte de dépense à faire ny préparatif pour le recevoir dans le cas où il passeroit effectivement dans votre ville » 15 mai 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (28 mai 1777) ; — de M. de Sainci, aux consuls, au sujet du passage du comte de Provence à Avignon (30 mai 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires (4 juin 1777) ; — de M. de Sainci, aux consuls, leur annonçant l'arrivée, pour le huit ou le dix juillet, du comte de Provence. « Il arrivera vraisemblablement le soir. Il soupera et couchera chez M. de Crillon et repartira le lendemain » (4 juin 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls. « Mi sono compiaciuto di sentire l'imminente arrivo in Avignone di S. A. R. il signor Conte di Provenza » (17 juin 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls. « Io mi rallegro del felice avvenimento in codesta città per il prossimo arrivo de S. A. R. conte di Provenza, fratello di S. M. Cristianissima » (18 juin 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires (2 juillet 1777) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au sujet de leur élection (9 juillet 1777) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1777) ; — de Mgr Salviati, aux consuls, au même sujet (23 juillet 1777) ; — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (28 juillet 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du greffier de la police et de diverses affaires (30 juillet 1777) ; — du même, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation (6 août 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au même sujet (13 août 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du greffier de police et des tailleurs (20 août 1777) ; — du même, aux consuls, au sujet des tailleurs et des lanternes « su la pendenza delle lanterne » (27 août 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au même sujet (27 août 1777) ; — du même, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation (3 septembre 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du greffier de la police (10 septembre 1777) ; — du même, aux consuls, au sujet des lanternes (17 septembre 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet des lanternes, du tribunal de la conservation et du greffier de police (17 septembre 1777) ; — d'Alexandre Borsari, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation (24 septembre 1777) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs réjouissances pour sa promotion au cardinalat (24 septembre 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet des lanternes (1er octobre 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet (1er octobre 1777) ; — du sieur Bertrand, aux consuls, au sujet de reliques de St-François Régis (7 octobre 1777) ; — de M. de Sainci, aux consuls, au sujet du don fait à Monsieur par la ville et d'une démarche près du comte de Laval. « Mais vous savez que les jeunes seigneurs ont à peine le temps de suffire à leurs amusements » (24 octobre 1777) ; — de M. Valoris, secrétaire des États du Comtat, aux consuls, au sujet de la garde avignonaise à Rome (8 novembre 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet des lanternes et du tribunal de la conservation (26 novembre 1777) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du pont « sopra l'affare del ponte sur le Rhône » et autres affaires de la ville (3 décembre 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, leur exprimant ses vœux de nouvel an (13 décembre 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet des Juifs de Carpentras, d'un projet de construction de pont sur le Rhône, du tribunal de la conservation et autres affaires (17 décembre 1777) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (24 décembre 1777) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de l'affaire du pont (24 décembre 1777) ; — du nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (29 décembre 1777) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires (14 janvier 1778) ; — du même, aux consuls, au sujet des travaux de la Durance (17 janvier 1778) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du projet de construction d'un pont de bateaux sur le Rhône (28 janvier 1778) — de Giacomo Borsari, aux consuls, au même sujet (28 janvier 1778) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du sieur André, capitaine commandant la maréchaussée et d'une coadjutorerie de cette charge pour un sieur Blanchart, de Sarrians, ancien lieutenant au régiment de Boufflers-Dragons au service de France (11 février 1778 ; — du même, aux consuls, au sujet du portrait du Pape. « Circa il ritratto della Santità di Nostro Signore da trasmettersi alla città per collocarsi nella

sala del publico consiglio » (25 février 1778) ; — du même, aux consuls, au sujet du commandant de la maréchaussée (4 mars 1778) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet d'une demande à faire du portrait du Pape. « Passando al dono dell'augusto ritratto di Sua Santità, devo necessariamente reportarmi a quanto scrissi... Siano ben certe li signorie loro che si esporra la nobiltà di codesto capo de Provincia e l'esempio del dono simile fatto dal Re di Francia per disporre decorosamente il sovreno a farci questa specialissima grazia,» (4 mars 1778) ; — du même, aux consuls, au même sujet (11 mars 1778) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls leur annonçant que le Pape a accordé son portrait à la ville. « Sara ora mia cura di maneggiar le cose in maniera cogli executori di detti ordini che il dono riesca conforme alle loro idee et che sia degno della Maestà del Principe che lo manda « (18 mars 1778) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au même sujet (18 mars 1778) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet (15 mars 1778) ; — du même, aux consuls, au même sujet, et au sujet de la compagnie avignonaise à Rome (15 avril 1778) ; — de Pie VI, aux consuls, leur accordant l'honneur de son portrait (28 avril 1778) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet du portrait du pape, du tribunal, de la conservation et des libraires (29 avril 1778) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, leur annonçant l'envoi du portrait du pape qu'il a confié à MM. Costanzi et Borsari, agents de la ville (29 avril 1778) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de l'envoi de la lettre en forme de bref du pape, relative à son portrait (6 mai 1778) ; — du même, aux consuls, au même sujet et relative aux libraires (13 mai 1778) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au même sujet (13 mai 1778) ; — du même, aux consuls, leur recommandant de remercier le pape et le cardinal Pallavicini de l'envoi du portrait et au sujet des statuts du corps des serruriers et des libraires (20 mai 1778) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du portrait du pape (27 mai 1778) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur lettre de remerciements au pape, de la garde avignonaise et des libraires (3 juin 1778) ; — du même, aux consuls, au sujet de la commission pour la fixation des limites de la Durance et des libraires (10 juin 1778) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (24 juin 1778) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls. « Sento che dal Santo Padre siano stato al sommo gradite le dimostrazioni di giubbilo in questa città in cogiunctura della collocazione del li lui ritratto nella gran sala del publico » (1er juillet 1778) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au sujet de leur élection (15 juillet 1778) : — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de la garde avignonaise (22 juin 1778) ; — du même, aux consuls, au sujet d'une affaire du viguier contre le tribunal de la conservation (5 août 1778) ; — de M. de Sainci, aux consuls, au sujet des imprimeurs (14 août 1778) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation (19 août 1778) ; — du même, aux consuls, au sujet des serruriers (2 septembre 1778) ; — du nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (8 septembre 1778) ; — du même, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation et de diverses affaires de la ville (16 septembre 1778) ; — de M. de La Tour, au sujet des limites de la Provence et du Comtat (20 septembre 1778) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (7 octobre 1778) ; — de M. de Mille, aux consuls, au sujet d'une poursuite de la ville contre Moïse, de Carcassonne (17 novembre 1778) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet (25 novembre 1778) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires (2 décembre 1778) ; — de M. de Sainci, aux consuls, au sujet de ses honoraires (14 décembre 1778) ; — de Giacomo Borsari, au sujet du tribunal de la conservation (16 décembre 1778) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (23 décembre 1778) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1778), etc...

AA. 131. (Liasse). — 257 pièces papier, 1 sceau plaqué.

1779-1780. — Correspondance des consuls. — Lettres : de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation (6 janvier 1779) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet (13 janvier 1779) ; — de M. d'Inguimbert-Montange, aux consuls, au sujet de la garde avignonaise (2 février 1779) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet des travaux de la Durance (3 février 1779) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires (24 février 1779) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet (3 mars 1779) ; — du même, aux consuls, au sujet des travaux de la Durance (17

mars 1779) ; — du même, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation (24 mars 1779) ; — de M. de Mille, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Paris (26 mars 1779) ; — du même, aux consuls, au sujet des droits de péage perçus sur le Rhône (5 avril 1779) ; — de M. Brun, ingénieur, aux consuls, leur adressant un rapport concernant les palières de la Durance (13 avril 1779) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation (21 avril 1779) ; — du même, aux consuls, au même sujet (28 avril 1779) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, leur annonçant la convalescence du pape (28 avril 1779) ; — de M. de Mille, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi comme agent de la ville à Paris (5 mai 1779) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation (12 mai 1779) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de la maladie du pape et de diverses affaires de la ville (26 mai 1779) ; — du même, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation (9 juin 1779) ; — du même, aux consuls, au sujet de la construction de l'église de Morières (13 juin 1779) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet (30 juin 1779) ; — du cardinal Pallavicini, ministre d'État, à Mgr Philomarino, vice-légat, au sujet du canal de M. de Crillon (30 juin 1779) ; — du nonce en France, aux consuls, leur recommandant M. de Wattenville du Vernay, architecte, comme inspecteur des routes du Comtat-Venaissin (7 juillet 1779) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de leur élection (7 juillet 1779); — du nonce en France, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1779) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de leur élection et les remerciant de l'avoir confirmé agent de la ville (14 juillet 1779) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (14 juillet 1779) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1779) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (21 juillet 1779) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires (28 juillet 1779) ; — du même, aux consuls, leur donnant des nouvelles de la santé du Pape (11 avril 1779) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de la nouvelle église de Morières (11 août 1770); — du même, au consuls, au sujet du tribunal de la conservation et de diverses affaires de la ville (25 août 1779) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de l'église de Morières (1er septembre 1779) ; — de M. de Conceyl, au sujet des affaires de la ville à Paris (9 septembre 1779) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de l'église de Morières (22 septembre 1779) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet du transport des blés (9 octobre 1779) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires (17 novembre 1779) ; — du même, aux consuls, aux mêmes sujets (1er décembre 1779) ; — du même, aux consuls, leur exprimant ses vœux (15 décembre 1779) ; — du même, au consuls, au sujet de diverses affaires (15 décembre 1779) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (29 décembre 1779) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au même sujet (30 décembre 1779) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville et de l'arrivée à Rome de l'archiduc d'Autriche. « L'arrivo seguito in Roma lunedi sera del reale Arciduca di Austria, governator di Milano, colla Principessa, sua sposa, tiene sotto sopra la nostra corte. Oggi gli hanno dato pranzo l'eminentissimo de Bernis e sie futta, a suo riguardo, la corsa barberi con maschere, e, questa sera, vi sara publica festa di ballo. Si trattera una settimana incirca onde vi saranno altre corse ed altri festivi e ne'i sussequenti giorni, gli daranno pranzo gli altri ambasciadori e ministri estieri ed anche il signor cardinale segretario di stato nel palazzo apostolico vaticano » (12 janvier 1780) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (19 janvier 1780) ; — de Giacomo Borsari, au sujet du canal Crillon et des Juifs (2 février 1780) ; — du même, aux consuls, aux mêmes sujets (9 février 1780) ; — d'Alexandre Costanzy, aux consuls, au sujet du canal Crillon et du tribunal de la conservation (23 février 1780) ; — du même, aux consuls, au sujet d'un canal. « Nuovo canale proposto per disseccare il quartiere chiamato della Fontana Coperta... che questo nuovo canale non serve ad altro lo scolo dell'acque che inondano e danneggiano la parte bassa del territorio avignonise » (1er mars 1780) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au même sujet (1er mars 1780) ; — du nonce, en France, aux consuls, au sujet des difficultés qui sont faites aux pensionnaires du roi de France résidant dans le Comtat (2 mars 1780) ; — d'Alexandre Costanzy, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (22 mars 1780) ; — du même, aux consuls, aux mêmes sujets (25 mars 1780) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls

aux mêmes sujets (29 mars 1780) ; — du même, aux consuls, au sujet des directes de la ville (5 avril 1780) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires et d'un nouveau canal. « L'éminentissimo cardinale ministro e inclinatissino ad approvare nelle forme, li proposti articoli relativi alla roubina o canale da farsi nel sito detto La Fontana Coperta » (5 avril 1780) ; — du même, au consuls, au sujet de la confirmation des Bénédictins dans le collège d'Avignon (19 avril 1780) ; — du même, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation (3 mai 1780) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet des travaux de la Durance (10 mai 1780) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du maintien des Bénédictins dans le collège d'Avignon (17 mai 1780) ; — de M. de Vergennes, au vice-légat, au sujet des péages que les fermiers généraux exigent au passage des blés de France à Avignon (30 mai 1780) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du collège d'Avignon, des notaires et greffiers, du chemin de Bédarrides et de l'hôpital Sainte Marthe (7 juin 1780) ; — du même, aux consuls, au sujet du canal de la Fontaine Couverte (21 juin 1780) ; — du même, aux consuls, au sujet de 25,000 livres accordés à l'hôpital général et des notaires et greffiers (28 juin 1780) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection (5 juillet 1780) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1780) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1780) ; — du même, au consuls, au sujet de diverses affaires (26 juillet 1780); — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du chirographe relatif au canal de la Fontaine-Couverte (2 août 1780) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet des notaires (16 août 1780) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires (16 août 1780) ; — du nonce, en France, aux consuls, au sujet des droits exigés par les fermiers généraux (31 août 1780) ; — de l'abbé Nardi, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi pour agent de la ville (2 septembre 1780); — du nonce, en France, aux consuls, au sujet de la nomination de l'abbé Nardi comme agent de la ville à Paris (5 septembre (1780) ; — de l'abbé Nardi, aux consuls, au sujet de la libre importation des grains, et des imprimeurs (7 septembre 1780) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet de la roubine de la Fontaine Couverte (13 septembre 1780) ; — de l'abbé Nardi, aux consuls, leur rendant compte de ses travaux sur les affaires de la ville (14 septembre 1780) ; — du même, aux consuls, au même sujet (21 septembre 1780); — du même, aux consuls, au sujet de la liberté de l'importation des grains et autres privilèges. « Nous avons à lutter contre une compagnie qui a rompu tous les chemins et je dois, sans qu'on puisse nous suspecter, trouver un sentier pour parvenir au but, activité, patience, avec ces deux soutiens j'espère que nous arriverons » (28 septembre 1780) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du collège (4 octobre 1780) ; — de l'abbé Nardi, aux consuls, au sujet de l'imposition des blés (5 octobre 1780) ; — du même, aux consuls, au même sujet (10 octobre 1780) ; — du même, aux consuls, leur rendant compte de ses négociations. « Le cardinal Pallavicini recevra une notice d'un manuscrit très précieux des lettres du pape Grégoire X qui vivoit en 1276. Il est à Paris dans un cabinet particulier. Sans doute la cour de Rome prendra les moyens nécessaires pour s'en procurer la propriété » (19 octobre 1780) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du collège et des Bénédictins (24 octobre 1780) ; — de l'abbé Nardi, aux consuls, au sujet de l'importation des blés (26 octobre 1780) ; — du même, aux consuls, au même sujet (2 novembre 1780) ; — de Giacomo Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (8 novembre 1780) ; — de l'abbé Nardi, aux consuls, au sujet des blés (9 novembre 1780) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au sujet du Collège (15 novembre 1780) ; — de l'abbé Nardi, aux consuls, au sujet de la libre importation des grains (16 novembre 1780) ; — du même, aux consuls, au même sujet (18 novembre 1780) ; — du même, aux consuls, au sujet du tribunal de la conservation et d'une contestation entre ce tribunal et les consuls (21 novembre 1780) ; — d'Alexandre Costanzi, aux consuls, au même sujet (22 novembre 1780) ; — de l'abbé Nardi, aux consuls, au même sujet (23 navembre 1780) ; — du même, aux consuls, au même sujet (25 novembre 1780); — du même, aux consuls, au sujet de la translation et de la nouvelle inauguration du tribunal de la conservation (7 décembre 1780) ; — du même, aux consuls, au sujet des blés (21 décembre 1780) ; — du même, aux consuls, au même sujet (28 décembre 1780), etc...

AA. 132. (Liasse.) — 177 pièces papier, 1 sceau plaqué.

1781. — Correspondance des consuls. — Lettres de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du tribunal de la Conservation (3 janvier 1781); — de l'abbé Nardi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à la cour de France (4 janvier 1781); — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du tribunal de la Conservation et des notaires (10 janvier 1781); — de l'abbé Nardi, aux consuls, au sujet du commerce du coton teint en rouge des Indes, à Avignon et des impositions établies sur les eaux fortes et le salpêtre (11 janvier 1781); — du sieur Costanzi, aux consuls, au sujet du collège des Bénédictins (17 janvier 1781); — du même, aux consuls, au même sujet (24 janvier 1781); — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du tribunal de la Conservation (24 janvier 1781); — de l'abbé Nardi, aux consuls, leur annonçant que la requête présentée au Roi par la ville pour obtenir, comme regnicoles et jouir comme les sujets de Sa Majesté, de la libre exportation des grains a été accordée et leur envoyant copie des lettres de MM. de Lessart et Malouet, à ce sujet. « Incessamment, à ce que j'espère, je pourrai avoir l'honneur de vous mander, Messieurs, les réponses de la Chambre du commerce de Normandie, sur la garence et les cottons teints en rouge des Indes, à Avignon. Je souhaite pouvoir vous annoncer, avec ces deux objets, les succès que vous désirés et qui seroient si avantageux à notre culture et à notre industrie » (25 janvier 1781); — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du Collège, du tribunal de la Conservation, des notaires et autres affaires de la ville à Rome (31 janvier 1781); — de Mgr Luzzi, aux consuls, au sujet du collège et du tribunal de la Conservation (31 janvier 1781); — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du tribunal de la Conservation, des notaires, des fabricants de poudre, et autres affaires de la ville à Rome (31 janvier 1781); — de l'abbé Nardi, aux consuls, au sujet de la libre circulation des grains et du commerce de la garance et du coton (1er février 1781); — de l'abbé Nardi, aux consuls, au même sujet et leur adressant copie d'un mémoire sur le commerce de la garance et sur les teintures. « La garance qui se tire du Comtat d'Avignon s'appelle racine de lisari et la seule qui sert à la teinture du coton rouge, bon teint. Il s'en récolte une grande quantité dans toute la Provence et dans le Comtat. Cette espèce de lisari équivalant, pour la qualité, à celui de Smyrne et de Morée... Si l'on a le projet d'établir une teinturerie à Avignon, où l'on dit que les eaux sont propres à ce travail, il seroit intéressant pour l'entreprise d'y faire passer les cotons filés en Normandie, parce que ces derniers, comparés à ceux filés en Languedoc, teints dans le même lieu, valent, pour la consommation, quarante à cinquante sous par livre de plus et sont d'un débouché plus facile » (8 février 1781); — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (14 février 1731); — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet des notaires, du collège, de l'hôpital Sainte-Marthe (14 février 1781); — de l'abbé Nardi, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations et les assurant de son dévouement pour la ville et au sujet de la discussion des limites entre la France et le Comtat et d'un nouveau règlement sur l'imprimerie (15 février 1781); — de l'archevêque de Séleucie, nonce en France, aux consuls, au sujet du réglement sur les blés (15 février 1781); — de l'abbé Nardi, aux consuls leur adressant copie d'une lettre par lui adressée à M. de Montaran, intendant du commerce (22 février 1781); — de M. Necker, à l'abbé Nardi, au sujet de la permission, pour les habitants du Comtat, d'extraire des grains et légumes de l'intérieur du royaume et de la visite des grains exportés (23 février 1781); — de M. de Montaran, à l'abbé Nardi, au même sujet (24 février 1781); — de l'abbé Nardi, aux consuls, leur annonçant l'expédition des lettres pour la libre circulation des grains et leur envoyant copie de ses lettres à MM. de Montaran et de Lessart, au même sujet (27 février 1781); — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du chirographe accordé à M. de Crillon (28 février 1781); — de l'abbé Nardi, aux consuls, leur envoyant copie de la lettre de remerciements adressée par lui au directeur général (1er mars 1781); — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet des réparations de la route de Bédarrides et du tribunal de la Conservation (7 mars 1781); — de l'abbé Nardi, aux consuls, leur adressant copie d'un mémoire remis par lui à la Cour des Comptes et au sujet des libraires et du commerce. « Il s'est fait icy, Messieurs, un établissement de manufacture de sparterie. J'en ai causé, l'autre jour, avec l'entrepreneur chef de M. Montaran. Il m'a promis de plus amples instructions. Si elles pouvoient être

utiles à quelque spéculation pour les terres du Comtat qui sont infertiles, c'est à vous, Messieurs, à les donner en communication aux agriculteurs (8 mars 1731) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du collège et de sa direction par les Pères de la Doctrine chrétienne (14 mars 1781) ; — de Jacques Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (14 mars 1781) ; — de l'abbé Nardi, aux consuls, les remerciant de leur confiance et les assurant de son dévouement (15 mars 1781) ; — du même, aux consuls, au sujet de la liberté du transport des grains et des libraires (22 mars 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du tribunal de la Conservation et de la route de Bédarrides (28 mars 1781) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au même sujet. « Le notizie che sono state ricercate à Mgr Vice-legato, riguardano il sapere se, prima del 1769, il tribunale della Conservazione avesse dritto e giuris dizione sopra le cause di tutto il Contado » 28 mars 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du collège. « La deliberazione del consiglio di togliere il collegio a PP. Benedettini e darlo alli dottrinari non poteva non apprendersi dal' Eminen tissimo signore Cardinale Ministro e da Mgr Luzzi, nella maniera piu rincrescevole e disgustosa » (4 avril 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de la remise du collège aux Doctrinaires et les en félicitant. « La réformation que vous avés cru nécessaire, la nouvelle discipline que vous proposerés aux instituteurs qui doivent succéder, la confiance qui est due au désir qu'ils ont de correspondre à votre sagesse et à vos lumières, la réputation dont jouissent les collèges qu'ils administrent dans le royaume, tout doit, Messieurs, vous garantir et presque vous assurer que cette époque sera, pour votre consulat, comme pour leur établissement, une époque que le souverain pontife consacrera par son approbation » (5 avril 1781) ; — du même, aux consuls, et leur envoyant copie d'un mémoire à M. de Montaran, sur le transport des blés et de la réponse (12 avril 1781) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du tribunal de la Conservation (18 avril 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, leur envoyant copie d'une lettre écrite par lui à M. Couturier (19 avril 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du collège (25 avril 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au même sujet. « Il y a lieu de présumer que la cour de Rome, après avoir examiné les motifs de vos plaintes et écouté ce que les chimistes auront cru devoir répondre pour leur justification, confirmera la délibération de votre conseil et ne se refusera pas aux vœux de toute une ville qui ne présente que des faits malheureux trop constatés » (26 avril 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du transport des grains et des imprimeurs (3 mai 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du tribunal de la Conservation et du collège (9 mai 1781) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au même sujet (9 mai 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de la libre exportation de la garance et des teinturiers en coton (10 mai 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du collège et du tribunal de la Conservation (16 mai 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de la garance et des teinturiers. « J'espère que le comité devant qui les mémoires sur les teinturiers et la garance sera discuté ne se refusera pas aux droits et aux privilèges, qui, pour ces objets, nous assimilent aux autres provinces du royaume. Il me semble que les objections seront plus aisées à combattre, parce que votre défense est autant soutenue par l'intérêt du commerce de la France, que par les articles du concordat » (17 mai 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du collège (23 mai 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet d'une demande faite par M. Périchon, négociant, de Lyon, qui avait sollicité d'être dispensé de payer les droits d'entrée du coton filé qu'il faisait revenir d'Avignon après l'avoir fait teindre (24 mai 1781) : — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du collège (30 mai 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de la teinture et de la garance. « Il n'arrive aucune mutation dans la distribution des places du second ordre. Les mêmes moyens qui m'ont aydé pour la liberté des grains pourront me secourir encore et mes opérations ne seront pas de beaucoup retardées. Ce qui peut en suspendre la décision, c'est le tems absolument au nouveau ministre des des finances pour connoitre les matières sur lesquelles il doit prononcer comme législateur et celles où il doit soutenir les moyens de perception qui augmentent, pour le moment, les revenus du Roy » 31 mai 1781) ; — du même, aux consuls. « L'évènement qui vient de se passer dans le département des finances n'a pas laissé au successeur de M. Necker, assés de tems pour prendre connoissance des affaires importantes de son ministère, pour qu'il soit possible d'arrêter ses regards sur celles qui ne

sont, pour luy que dans le second ordre » (5 juin 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du collège (6 juin 1781) ; — du même, aux consuls, au sujet d'un nouveau règlement pour les notaires et les greffiers (13 juin 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, leur rendant compte de ses démarches et leur demandant de lui continuer leur confiance (14 juin 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet d'un règlement pour les notaires et les greffiers (20 juin 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet d'un projet de rendre le consulat bisannuel de manière qu'on élise, une année, le premier consul, et le second l'autre année, le troisième consul et l'assesseur (20 juin 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du plan qu'il a adopté pour traiter les affaires de la ville à la cour de France et leur adressant copie d'une lettre par M. d'Angny à l'abbé de Véry, au jet de vexations commises par le maître de poste d'Orange (21 juin 1781) ; — du même, aux consuls, au sujet des droits à percevoir sur les bateaux chargés de blés et de légumes (28 juin 1871) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (4 juillet 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet de leur élection et de sa confirmation comme agent de la ville, à Rome. « Nell' onorifico impiego di agente in Roma di una communità cotanto illustre e ragguardevole quanto e quella d'Avignone » (11 juillet 1781) ; — de Mgr Luzzi, aux consuls, au sujet de leur élection (11 juillet 1771) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, les félicitant de leur élection et les entretenant de son plan pour traiter les affaires de la ville. « Je manquerois à mon devoir et à la reconnaissance si je vous laissois ignorer les services importants que M. l'abbé de Very nous a rendus et le zèle avec lequel il se présente dans toutes les occasions où j'ay recours à ses conseils. Le crédit et la considération dont il jouit auprès des ministres nous seront très secourables, et ses bons offices nous ayderont souvent à écarter les obstacles et les difficultés auxquelles il faut nécessairement s'attendre dans les circonstances présentes »)12 juillet 1781) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (12 juillet 1781); — de l'archevêque de Séleucie, nonce en France, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1771) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du collège et des notaires (18 juillet 1981) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au sujet de leur élection (18 juillet 1781) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (18 juillet 1871) ; — de l'abbé Costanzy, aux consuls, au sujet du collège et des autres affaires de la ville à Rome (18 juillet 1781) ; — de l'abbé Costanzy, aux consuls, au sujet du collège et des autres affaires de la ville à Rome (18 juillet 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet « de la négociation dont le cardinal de Bernis est chargé par la France ». « Je pense que les termes dont on a droit de se servir pour exiger la continuation de nos franchises sont difficiles à arranger, parce que la cour la plus puissante veut exercer les droits impératifs et que la cour qui n'a que prérogatives et privilèges croit pouvoir prétendre à l'égalité lorsqu'il n'est question que de transiger sur des arrangements réciproquement avantageux » (19 juillet 1781) ; — du même, aux consuls, au sujet du travail du nonce à la cour de France concernant les affaires de la ville (25 juillet 1781) ; — de l'abbé Costanzy, aux consuls, au même sujet (1er août 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, les entretenant de la situation des affaires de la ville à la cour de France (2 août 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires et des limites à fixer sur les bords du Rhône et sur les rives de la Durance (9 août 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du réglement des greffiers et des notaires (15 août 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du commerce de la garance et des entraves apportées par les fermiers généraux (16 août 1781) ; — du même, aux consuls, au sujet des menées des fermiers généraux contre le commerce d'Avignon et de l'activité du nonce à le soutenir. « Il est très heureux pour la ville d'Avignon d'avoir à Paris, dans des circonstances aussi orageuses, un protecteur qui s'occupe essentiellement de nos avantages, de notre bonheur et de notre tranquillité » (22 août 1781) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires. « Les états du Languedoc se sont présentez devant le Roy, par leurs députés, ces jours derniers. Un évêque de l'assemblée m'a prévenu que les imprimeurs et les libraires de la ville de Nîmes leur avoient donné un mémoire contre les imprimeurs du Comtat, pour prier ces Messieurs de vouloir bien porter leurs plaintes à Mgr le garde des sceaux. J'espère, dans les conversations particulières que j'aurai avec ce prélat, parvenir à connoître les motifs de ces plaintes et combattre leurs tentatives avec les secours du mémoire que vous m'avez annoncé » (29 août 1781) ; — de l'abbé Cos

tanzi, aux consuls, au sujet du collège (29 août 1781); — du même, aux consuls, au même sujet (3 septembre 1781) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet des notaires (5 septembre 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à la cour de France (6 septembre 1781) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du collège (12 septembre 1781) ; — de l'abbé Costanzy, aux consuls, au même sujet (12 septembre 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires (13 septembre 1781); — du même, aux consuls, au sujet des libraires (20 septembre 1781) ; — de Mgr Luzzi, aux consuls, au sujet du règlement du collège (26 septembre 1781); — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet d'une pompe à incendie, des mesures à prendre pour les noyés et d'un « catéchisme » à répandre. « Il a été donné des ordres pour répandre ce catéchisme, le mettre à la portée du peuple, et l'on a distribué les boates dont il est parlé dans cet ouvrage, dans toutes les villes et dans tous les villages principalement qui sont sur les bords des rivières » (27 septembre 1781); des consuls, à l'abbé Nardy, au sujet d'un arrêt du Conseil du Roi, du 25 août 1781, contre les libraires de la ville. « C'est une des affaires les plus importantes pour notre ville que la conservation du commerce de la librairie. Nous espérons, en conséquence, que, dans cete occasion, vous déployerés tout votre zèle et tous vos talents, et que vous agirés autant en patriote qu'en homme qui a notre confiance toute entière.... Nous avons receu le catéchisme de M. Gardanne sur les asphyxiés. C'est un ouvrage très utile, qui mérite d'être répandu partout. Nous vous remercions de votre attention à cet égard, ainsi que de celle que vous avés eue de nous faire part de la perfection apportée aux pompes qui servent dans les incendies. Nous pourrons, dans le tems, vous en demander un dessin ou un modèle en carton » (8 octobre 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du remplacement des Bénédictins par les Doctrinaires dans la direction du collège. « La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 1er de ce mois, dont j'ai donné connaissance à S. Excellence, a été pour moy une preuve nouvelle de tout ce que j'avois eu l'honneur de lui dire précédemment et de la nécessité absolue de substituer aux Bénédictins, dont le régime est purement monastique, une congrégation dont le premier établissement avoit été fondé dans notre ville et dont la dénomination, l'esprit et le régime paroissoient n'avoir d'autre but que l'instruction publique » (11 octobre 1781) ; — des consuls d'Avignon, à l'abbé Nardy, au sujet du collège et des libraires. « L'affaire des imprimeurs et libraires nous inquiète. Nous voyons une branche de commerce importante dans notre ville à la veille d'être détruite, et une atteinte considérable portée à la fortune d'un grand nombre de familles, parmi nos concitoyens par l'arrêt du Conseil dont nous vous avons fait part... Et l'allarme est telle parmi nos libraires qu'ils n'osent plus faire sortir leurs marchandises. Dans cet état, nous voyons la communication coupée et le commerce interrompu » (17 octobre 1781) ; — de l'abbé Costanzy, aux consuls, au sujet du collège (24 octobre 1781) ; — du même, aux consuls, au même sujet (24 octobre 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires et du commerce d'Avignon avec la France. « Je l'ai dit cent fois dans les bureaux, chez l'intendant du commerce, dans les sociétés des fermiers généraux, la France ne peut que gagner à nous traiter, à nous favoriser comme colonie, totalement vouée à sa gloire à ses succès et à ses besoins, d'autant plus surement que ce n'est qu'à elle seule, par notre position, que nous pouvons demander les objets de première nécessité et les matières premières qui donnent du ressort à notre industrie... Le Roy vient demain à Paris pour assister au *Te Deum* qui sera chanté à Notre-Dame. Tous les corps sont invités à s'y rendre. La reine est aussi bien qu'on puisse le désirer, Mgr le Dauphin se porte très bien. » (25 octobre 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du collège (31 otobre 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de l'arrêt du Conseil contre les imprimeurs et des démarches à faire pour en obtenir le retrait. « J'ai prié Son Excellence de vouloir bien remontrer au Ministre combien étoit ruineux et vexatoire un arrêt obtenu clandestinement par des commerçants qui cherchent à croiser les spéculations d'une province qui, sous la garantie de ses privilèges, exerce son industrie en respectant les lois qui doivent les protéger et les défendre. Le Roy n'a pas reçu, mardi dernier, les ambassadeurs et ce ne sera que jeudi prochain que je pourrai vous rendre un compte plus particulier de cette affaire » et au sujet du remplacement des Bénédictins par les Doctrinaires dans la direction du collège... La Reine est aussi bien qu'on puisse le désiser. Mgr le Dauphin est en très bonne santé » (1er novembre 1781) — des consuls, à l'abbé Nardi,

au sujet de la naissance du Dauphin et de l'affaire des libraires. « Les habitants de notre ville n'ont pas pris moins de part que les François à l'heureux événement de la naissance de Mgr le Dauphien. Elle se propose d'en témoigner sa joye par des fêtes publiques et d'envoyer bientôt un député pour la témoigner au Roi même et à la famille royale. Le tems de sa présence pourra être favorable à nos affaires, celle des imprimeurs nous tient fort à cœur et mérite toute votre attention et les soins de votre zèle. Il court ici, depuis quelque tems, un bruit qui s'est accrédité sur des changements dans le gouvernement d'Avignon et du Comté-Venaissin. On dit que nous aurons bientôt un légat et que cette place éminente sera remplie par M. l'abbé de Bourbon, après qu'il aura été fait cardinal. Nous vous prions de vous en informer et de nous faire scavoir ce qu'il en est et de nous dire quelle croyance nous devons à cette nouvelle » (2 novembre 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du collège et des fêtes à Rome pour la naissance du Dauphin. « Yeri mattina, l'Eminentissimo signore cardinale de Bernis si e portato in forma publica, all' udienza di Sua Santita a participargli la nascità del Real Delfino, ed insequito di cio, per tre sere consecutive, in comminciando da ieri sera, si fanno fuochi ed illuminazioni dai signori ministri esteri et da tutti li dipendenti dalle Reali Case di Borbone e di Austria » (7 novembre 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « L'événement intéressant qui fixe sur la cour tous les yeux de la France et de l'Europe, interrompt, pour quelques instans, l'ordre établi chés les ministres pour les jours d'audience. Mardi, le Roi est allé chasser à Fontainebleau ; ce voyage a renvoyé encore à la huitaine l'audience que Sa Majesté donne aux ambassadeurs tous les mardi et par conséquent, leur entrevue avec les ministres (8 novembre 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires. « L'affaire des libraires sera présentée, discutée sollicitée avec opiniatreté.. C'est vos ordres, Messieurs, que je remplis, c'est le patrimoine de mes compatriotes que je deffends, ces motifs qui doivent échauffer mon zèle et le soutenir vont diriger mes démarches et mon activité. Depuis que M. l'abbé de Bourbon paroit dans le monde on parle de dignités qui l'attendent dans l'état ecclésiastique. Chacun, selon son idée ou selon ses intérêts, présage et marque le pas qu'il doit faire dans la carrière qu'il doit remplir, mais, autant qu'il est possible (lorsque rien n'est décidé) d'arriver aux probabilités, je puis avoir l'honneur de vous dire que rien ne paroit arrêté et que les opérations ministérielles n'ont point encore traitté cette affaire. Si jamais les intentions de la Cour et les spéculations des ministres auroient rapport à cet objet qui vous intéresse, les démarches préliminaires m'étant connues, j'aurai l'honneur de vous en instruire très promptement. D'ailleurs les traittés entre Louis XI et les papes Paul II et Sixte IV, en 1470 et 72, seroient consultés, examinés, ainsi que celui de Charles IX, en 1569. Vous devez présumer qu'une négociation de cette importance transpire presque toujours et qu'elle n'est jamais entièrement consommée sans que les personnes qui y ont intérêt, en ayent eu connaissance... M. le comte de Maurepas, qui a été très mal, la semaine dernière, se porte un peu mieux depuis quelques jours et les espérances que l'on a sur le retour de sa santé, paroissent se soutenir et répondre aux vœux du public » (15 novembre 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du remplacement des Bénédictins par les Doctrinaires dans la direction du Collège. « M. le comte de Maurepas est dans un état qui ne laisse presque plus d'espérance » (22 novembre 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du collège (28 novembre 1781) ; — de l'abbé Nardy aux, consuls, au sujet de ses démarches chez M. de Launay pour les affaires de la ville. « La mort de M. de Maurepas n'a rien changé à la marche ministérielle » (29 novembre 1781) ; — des consuls, au cardinal ministre au sujet de l'application, à Avignon, de l'édit de 1751, contre les Juifs (30 novembre 1781) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du Collège (5 décembre 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, leur rapportant une conversation avec M. de Neville au sujet des libraires (8 décembre 1781) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du Collège, des Juifs, de la poudre et du sel (12 décembre 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires et du collège (13 décembre 1781) ; — des consuls, à l'abbé Nardy, lui envoyant un mémoire des libraires. « M. le marquis de Cheylus, notre premier consul et notre ambassadeur est parti le 12 de ce mois » (17 décembre 1781) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « S. E. m'a dit que le Roy n'avoit point reçu hyer les ambassadeurs et qu'ils ne verroient Sa Majesté que le 27 de ce mois. M. le marquis de Cheylus sera arrivé avant cette époque » (19 décembre 1781) ; —

de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du Collège 26 décembre 1781) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (26 décembre 1781) ; — de M. l'abbé Nardy, aux consuls, leur annonçant l'arrivée de M. de Cheylus (27 décembre 1781) ; — du cardinal ministre, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (29 décembre 1781) ; — du nonce, en France, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1781) ; — du même, les félicitant de l'envoi de M. de Cheylus comme ambassadeur (31 décembre 1781) ; — etc.

AA. 133. (Liasse). — 132 pièces papier, 6 sceaux plaqués.

1782. — Correspondance des consuls. — Lettres : de l'abbé Borsary, aux consuls, au sujet du collège 2 janvier 1782) ; — de Mgr Luzzy, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (2 janvier 1782) ; — de l'abbé Costanzy, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (2 janvier 1782) ; — du marquis de Cheylus, aux consuls. « La maladie grave survenue à Madame la comtesse d'Artois presque au moment de mon arrivée et qui ne tourne pas encore à un mieux évident, diferera encore et peut-être lontems ma présentation » (5 janvier 1782) ; — de l'abbé Costanzy, aux consuls, au sujet du collège (9 janvier 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « Mgr le nonce croit que le rétablissement de Madame la comtesse d'Artois ayant permis de fixer à dimanche prochain les fêtes de la cour, et le marquis de Cheylus obtiendra des audiences après les fêtes de l'Hotel de Ville qui sont indiquées pour le 29... Ce sera mardy prochain que Mgr le nonce notifiera au Roy la nomination de Rome pour présenter les langes et vraisemblablement, cette cérémonie n'aura lieu que dans cinq ou six mois, parce que les langes et les autres objets ne peuvent être faits que vers les mois de juin ou de juillet (10 janvier 1782) ; — des consuls, à l'abbé Nardy. « La présence de M. le marquis de Cheylus à Paris est une circonstance trop favorable relativement à l'objet qui l'y amène, pour que nous ne songions pas à la mettre à profit dans toutes nos affaires. Celle des libraires nous paraît mériter une attention particulière et demande la plus grande célérité. L'arrêt du Conseil, du mois d'août dernier, a mis cette branche d'industrie dans un état d'inertie aussi préjudiciable au bien public qu'aux fortunes particulières (11 janvier 1782) ; — de M. de Cheylus aux consuls. « M. de Vergennes a dit qu'il prendroit celuy du Roy pour mon audience. M. Bertrand, plus propre à celà que moy, de toute manière, serait bien aimable de m'envoyer, pour cette cérémonie, les onze compliments que j'ay à faire de sa façon bien meilleure que de la mienne et pour lesquels je me casse la tête inutilement » (14 janvier 1782) ; — de l'abbé Borsary, aux consuls, leur envoyant l'état des frais pour la levée du chirographe donné pour la confection d'une roubine au quartier de la Fontaine couverte et s'élevant à 80 écus (16 janvier 1782 ; — de M. de Castries, ministre de la marine. « Je ne doute pas que Sa Majesté soit très sensible aux signes de joie que vous avés donnés de la naissance de Mgr le Dauphin » (17 janvier 1782) ; — de M. de Miroménil, garde des sceaux, aux consuls. « Je ne manquerai aucune occasion de faire valoir auprès du Roy, votre attachement à sa personne sacrée et le désir que vous me témoignés de mériter la protection de Sa Majesté » (17 janvier 1782) ; — de l'abbé Nardy aux consuls, au sujet des libraires. « Les sujets de Sa Sainteté ne doivent et ne peuvent, sur des réglemens qui intéressent les droits du souverain, obéir ni se soumettre à une autorité étrangère. Le ministre de France est convenu avec Mgr le nonce que les droits du Pape seroient maintenus autant qu'il seroit possible avec le nouveau règlement » (17 janvier 1782) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, leur adressant la taxe de la boucherie (17 janvier 1782 ; — de l'abbé Nardy. « Les nouvelles publiques vous ont sans doute instruit des alarmes qu'a répandu à la cour et dans la capitale l'état dangereux où s'est trouvé, pendant plusieurs jours, la santé de Madame, comtesse d'Artois.... Ces motifs ont suspendu les projets des fêtes et retardé les époques qu'on avoit fixées pour leur célébration. C'est cet événement qui a retardé l'entretien avec M. le comte de Vergennes que M. le nonce m'avoit promis sur l'affaire des libraires... M. le marquis de Cheylus se propose d'aller bientôt à Versailles pour sçavoir le tems et le jour qui lui seront fixés pour être admis aux audiences du Roy et de la Famille royale » (23 janvier 1782) ; — du même, aux consuls. « Le Roy et la reine sont venus à Paris lundi dernier. Leurs Majestés ont dîné à l'Hôtel-de-ville. Après le jeu et le feu d'artifice, Leurs Majestés ont traversé les principales rues pour voir les illuminations. La Reine est venue au bal masqué qui a été donné cette nuit à l'Hôtel de ville...

La santé de Madame, comtesse d'Artois, est toujours de mieux en mieux » (24 janvier 1782) ; — de M. Amelot, ministre, aux consuls. « Le zèle et l'attachement que vous montrés pour le Roy, à l'occasion de la naissance de Monseigneur le Dauphin, ne peut qu'être très agréable à Sa Majesté » (25 janvier 1782 ; — du marquis de Cheylus, aux consuls, au sujet des libraires et de l'abbé Nardy. « L'abbé Nardy suit, d'ailleurs, avec le zèle que vous lui connaissés et l'intrigue qui réussit encore mieux ici, toutes les affaires que vous lui avez recommandées. Quant à moy, je n'ay même pas besoin de lui en parler, mais, dans le compte qu'il veut bien m'en rendre, je trouve qu'il y met toute l'activité dont il est capable, ce qui le rend un des meilleurs citoyens que nous ayons » (29 janvier 1782) ; — de l'abbé Costanzy, aux consuls, au sujet du collège (30 janvier 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « Les fêtes, qui occupent encore et la cour et la ville, déplacent les ministres, rendent les audiances plus difficiles, et celles que l'on peut obtenir trop courtes, pour qu'il puisse rien résulter... M. de Cheylus m'a fait l'honneur de me dire hier que M. le comte de Vergennes l'avoit prévenu que l'audiance de Sa Majesté serait retardée jusqu'au premier mardi de Carême » (31 janvier 1782) ; — de l'abbé Costanzi aux consuls, au sujet du commerce des poudres et du salpêtre (6 février 1782) ; — de l'abbé Nardy aux consuls au même sujet et au sujet de la question des frontières. « Samedy dernier, la conversation sur nos limites a été très longue et très détaillée. Son Excellence en a entretenu M. l'abbé de Verry, M. de Cheylus présent, ainsi qué plusieurs Avignonnois qui y avoient dîné ce jour là. Nous nous sommes séparés en nous félicitant d'avoir pris pour défenseur un prélat qui prend à nos affaires un intérêt si éclairé et si soutenu et dont le crédit et la considération ajouteront beaucoup aux raisons qui militent en notre faveur » (7 février 1782) ; — de l'abbé Costanzi aux consuls, au sujet du commerce des poudres et du salpêtre (13 février 1782 ; — de l'abbé Borsari. aux consuls, au même sujet (13 février 1782 ; — de l'abbé Nardy, au sujet du sel. « Il seroit très nécessaire qu'on pût trouver le titre primordial qui constate l'accord immémorial par lequel la France s'oblige à fournir indéfiniment le sel aux Comtadins sans en fixer la quantité, ou celui par lequel cette quantité est fixée à 24 mille minots. On ne sauroit être armé de pièces trop victorieuses lorsqu'il faut repousser les assauts de la finance » (14 février 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, leur rendant compte de l'audience accordée à M. de Cheylus (21 février 1782) ; — de Louis XVI, roi de France, aux consuls, les remerciant de leurs compliments pour la naissance du Dauphin (24 février 1782); — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de l'ambassade de M. de Cheylus et des affaires de la ville à la cour de France (28 février 1782) ; — du nonce, aux consuls, leur envoyant un ouvrage « que M. le lieutenant général de police fait distribuer » (5 mars 1782) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet du collège (6 mars 1782) ; — de l'abbé Costanzy, aux consuls, au même sujet et au sujet des notaires (6 mars 1782) ; — de l'abbé Nardy. aux consuls. « J'ai appris, par M. le marquis de Cheylus, qu'on avoit, depuis longtemps, le projet d'établir quelque machine sur le pont Saint-Bénézet pour porter les eaux du Rhône dans Avignon. Le hasard vient d'en procurer une icy qui, par son économie et la simplicité de ses moyens, pourra favoriser vos vues bienfaisantes pour une ville qui ne sauroit être trop secourue et trop encouragée. On travaille actuellement à en présenter un modèle au public dans les cours du château des Tuileries ; dès qu'il sera établi, je chercherai à vous en faire passer un dessin, avec celui des pompes contre lès incendies qui est actuellement chez moi » (12 mars 1782) ; — de M. de Cheylus, aux consuls, leur annonçant qu'il a eu son audience du Roi. « Tout le monde a paru content de mes compliments, surtout le Roy et la Reyne, qui ont eu la bonté de s'en expliquer tout haut après y avoir répondu de la manière la plus obligeante pour notre ville. Je vouleis prendre ce moment pour demander au Roy son portrait, pour faire le pendant de celui de Louis XV, et je conte que vous ne m'auriez pas désapprouvé. Mais M. de Vergennes, que j'ay cru devoir consulter avant, n'a pas été de cet avis et m'a dit que ce n'étoit pas le moment » (12 mars 1782) ; — du même, aux consuls. « M. l'abbé Nardy a du vous faire passer, à ma prière, par M. le comte de Chillan, une brochure intitulée : « L'antiméphitique » qui donne un préservatif éprouvé des mauvais effets de vapeurs fétides. Nous sommes après à vous procurer un modèle en petit d'une machine fort simple et peu coûteuse, nouvellement découverte, pour élever les eaux des rivières à telle hauteur que l'on veut et en volume suffisant sans le secours du feu. J'espère pouvoir vous la porter avec un mémoire concernant sa construction

et la manière de la mettre en jeu. Je serois heureux et flatté, pour votre consulat, de procurer, à peu de frais, un avantage aussi précieux à vos concitoyens. Nous aurons le mérite, du moins, de l'avoir tenté » (14 mars 1782) ;— de Marie-Thérèse, aux consuls, les remerciant « des sentiments de cette ville sur l'événement de la naissance du Dauphin » (17 mars 1782); — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de l'affaire des libraires. « Les administrateurs des finances, les intéressés dans les régies, les receveurs, les commis cherchent, sans cesse, les occasions de mutiler, d'enfreindre, d'usurper et de vexer les privilégiés. Leurs efforts sont quelquefois repoussés, mais il faut combattre longtemps pour arrêter leur marche et les reporter sur les limites dont ils se sont écartés » (21 mars 1782) ; — de M. de Vergennes, à l'abbé Nardy, au sujet de la mise en liberté d'une femme Perron, retenue à la Maison du Bon Pasteur (22 mars 1782) ; — des consuls, à l'abbé Nardy, lui annonçant qu'ils ont reçu l'ouvrage « de M. Jeannin sur le spécifique antiméphitique. Cette découverte est d'autant plus précieuse que le remède est simple, peu couteux et sous la main de tout le monde », et au sujet du sel et de la librairie. « Nous verrons, avec plaisir, le modèle de la nouvelle machine pour élever les eaux d'une rivière, et peut-être en ferons-nous usage. Un incendie assés considérable que nous avons eu dernièrement nous décide à proposer, dans le premier conseil, l'acquisition d'une de ces pompes dont vous nous avés parlé dans le tems. Aussitôt après la décision, nous vous prierons de nous en procurer une » (22 mars 1782) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de la naissance du Dauphin. « L'attachement de la ville d'Avignon pour la France et pour la personne du Roy est trop connu pour que Sa Majesté puisse douter de la part que vous avez prise à cet heureux événement » (2 avril 1782) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (3 avril 1782) ; — des consuls, à l'abbé Nardy, au sujet des libraires. « Les allarmes de nos libraires augmentent tous les jours. On leur fait craindre, à présent, un impôt de cinquante livres sur chaque quintal de marchandises. Le bruit court icy qu'il doit paroître un arrêt du conseil pour établir cette nouvelle charge qui porteroit infailliblement le dernier coup à cette branche de commerce. Nous avons peine à ajouter foi à cette triste nouvelle dans les circonstances. Cependant, il convient d'aller à la source » (3 avril 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « Toutes les affaires qui nous regardent et sont en discussion restent dans les bureaux, sans activité. Rien ne sera traité jusqu'au retour du Souverain Pontife à Rome. Je viens d'être informé que Sa Sainteté était arrivée à Vienne, le vingt deux mars, à trois heures après midy. L'empereur s'étoit transporté à Neustad et S. M. Impériale, avertie que le Pape étoit au moment d'arriver, est allée à la rencontre de Sa Sainteté, qui est montée dans le carosse de l'Empereur. Le Souverain Pontife et S. M. Impériale ont été receues aux acclamations de toute la ville. Sa Sainteté occupera, pendant son séjour à Vienne, l'appartement de la feue Impératrice, qui avoit été préparé pour la recevoir. M. le marquis de Cheylus a pris congé avant hyer du Roy, de la Reine et de la famille royale, et a reçu, en présent, une tabattière enrichie de diamans, avec le portrait du Roy. M. le comte de Vergennes lui a annoncé que Sa Majesté accordoit à la ville d'Avignon la demande qu'il avoit faite de portrait de Sa Majesté en pied pour être placé à l'Hôtel-de-Ville, à côté de celui de Louis XV, son auguste ayeul » 4 avril 1782); — de M. Durival à M. de Cheylus, au sujet des dimensions du portrait du roi Louis XV se trouvant à l'Hôtel-de Ville d'Avignon (6 avril 1782) ; — de Madame Élizabeth, aux consuls, les remerciant de leur lettre au sujet de la naissance du Dauphin (7 avril 1782) ; — de Madame Victoire-Louise-Marie Thérèse, aux consuls, au même sujet (7 avril 1782) ; — de Madame Marie-Adélaïde, aux consuls, au même sujet (7 avril 1782) ; — de de Tourreau d'Arvilliers, secrétaire des commandements de Mesdames, sœurs et tantes du Roi, aux consuls, leur adressant leurs lettres au sujet de la naissance du Dauphin (9 avril 1782) ; — de Louis XVI, roi de France, aux consuls, au sujet des réjouissances de la ville pour la naissance du Dauphin. « Les démonstrations que vous en avez données nous sont une preuve bien sensible de l'attachement de la ville d'Avignon pour notre personne, ainsi que pour la prospérité de notre royaume. Ce nouveau témoignage de votre affection nous flatte infiniment et nous vous assurons, avec plaisir, de la continuation de notre bienveillance » (avril 1782) ; — de Marie-Antoinette, reine de France, aux consuls, au même sujet (14 avril 1782) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du collège (17 avril 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires (18 avril 1782) ; — des consuls, à l'abbé Nardy, lui envoyant le plan et le profil du cadre du

portrait de Louis XV (19 avril 1782) ; — de Madame Marie-Joséphine-Louise, aux consuls, au sujet de la naissance du Dauphin (21 avril 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « Le voyage de Marly n'aura pas lieu, à ce qu'on dit, parce que la Reine a été saignée pour une éresipèle, ces jours derniers, et depuis la saignée, Sa Majesté souffre beaucoup moins de l'inflammation à la gorge, qui est considérablement diminuée » (25 avril 1782) ; — du même, aux consuls. « M. le marquis de Cheylus a du vous informer, Messieurs, qu'il y a plusieurs promesses et engagements pour le portrait de Sa Majesté, tant pour les ambassadeurs du Roy dans les cours étrangères que pour les villes du royaume qui ont obtenu cette faveur. Comme je serai instruit par mes recherches, du moment et des circonstances, ou il sera possible qu'on ordonne la copie qui vous est destinée, je presserai le peintre qui en sera chargé... Les médecins assurent qu'on doit être sans inquiétude sur les suites de la maladie de la Reine, et semblent nous promettre le rétablissement de Sa Majesté très prochain » (4 mai 1782) ; — du duc de Crillon, aux consuls. « Je n'ai ny les vertus, ny la gloire de Tancrède, mais j'ay sûrement encore plus d'amour pour ma chère patrie. Le témoignage de ses bontés dons vous ettes l'organe augmente, s'il est possible, mon attachement pour elle » (Madrid, 7 mai 1782) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (8 mai 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires. « Le pape est arrivé le 26 avril à Munich, où les électeurs ecclésiastiques avoient dû se rendre pour y recevoir Sa Sainteté... Quoy que la Reyne n'aye pu venir à la revue des régiments des gardes françaises et Suisses, on est assuré que les progrès de la convalescence se confirment et on annonce comme très prochain le parfait rétablissement de Sa Majesté » (9 mai 1782) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires. « Monsieur le nonce est à la campagne pour le reste de la semaine. La santé de la Reine est presque entièrement rétablie. Tout est préparé pour recevoir Monsieur et Madame la comtesse du Nord qui arrivent dimanche » (16 mai 1782) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du collège (29 mai 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « L'arrivée de Monsieur le comte et de Madame la comtesse du Nord occupent, dans ce moment, et occuperont pendant quelque temps, et la cour et la ville. Les affaires, dans de pareilles circonstances, se ressentent des déplacements et des distractions des ministres... Demain j'ai rendez-vous chez M. Bernère, au Louvre. Cet artiste méchanicien a fait, depuis peu, à l'observatoire, et par ordre du gouvernement, des épreuves sur les moyens les plus faciles et les moins dispendieux pour élever les eaux. Dès que je pourrai avoir un modèle de la machine approuvée, je chercherai une occasion pour vous la faire parvenir... Monsieur le comte d'Artois, frère du Roy, doit partir incessamment pour se rendre au siège de Gibraltar » (23 mai 1782) ; — de l'archevêque de Séleucie, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs compliments (27 mai 1782) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (5 juin 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « Les fêtes de la cour et de la ville occupent et déplacent presque toutes les personnes qui entourent les ministres ou qui sont attachées à leur département » (8 juin 1782) ; — des consuls, aux abbés Costanzi et Borsari, au sujet du collège (8 juin 1782) ; — des consuls, à l'abbé Nardy. « Nous voyons avec beaucoup de satisfaction, les soins que vous prenés pour sauver les malheureux impliqués dans l'affaire de Montbrisson » (12 juin 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires et d'une machine élévatoire des eaux (13 juin 1782) ; — du comte d'Artois, aux consuls, en réponse à leurs félicitations sur la naissance du Dauphin (15 juin 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « Nous sommes convenus hyer, avec Son Excellence, d'aller, dans le courant de la semaine prochaine, chez M. de Bermières pour les épreuves de la machine hydraulique que je me propose de vous envoyer incessamment... Monsieur et Madame la comtesse du Nord sont repartis hyer » (20 juin 1782) ; — des consuls, à l'abbé Nardy, au sujet des libraires et d'une machine élévatoire. « Voici des observations des imprimeurs et libraires de notre ville qui vous donneront une idée de la police actuelle de notre librairie et du supplément qu'on pourroit y faire pour tranquiliser l'administration françoise... Nous recevrons avec grand plaisir le dessin de la machine que vous nous annoncés pour élever les eaux du Rhône » (21 juin 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des Comtadins impliqués dans le procès de Montbrisson (27 juin 1782) ; — des consuls, à l'abbé Nardy, au sujet des poudres et salpêtres (30 juin 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires, et

leur envoyant copie d'un mémoire à M. de Neville « pour surveiller les imprimeurs et dissiper les inquiétudes de l'administration françoise, relativement aux malversattions imputées aux libraires d'Avignon (10 juillet 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « M. le nonce m'a fait l'honneur de me dire que M. l'abbé de Very, à qui j'ai donné un double des articles que j'ai proposé sur la librairie, avoit eu l'occasion de voir M. de Neville à la campagne et M. de Very a dit à Son Excellence qu'incessamment M. de Neville lui demanderoit une conférence pour terminer » (2 août 1782) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du règlement des notaires et greffiers (22 août 1782) ; — du même, aux consuls, au sujet du collège (28 août 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de l'établissement, à Avignon, d'un troisième bureau de la loterie de France (3 septembre 1782) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Paris, et du commerce de la librairie (10 octobre 1782) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires et des contrebandiers (12 décembre 1782) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, leur adressant ses vœux (18 décembre 1782) ; — du sieur J. A. Aubert, aux consuls, les remerciant de l'envoi d'une estampe « gravée d'après un tableau que j'ay le bonheur de posséder... et de vous rappeler un artiste célèbre dont, comme amateur des arts et comme Avignonais, je me suis toujours fait gloire d'être compatriote » (19 décembre 1782) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de l'envoi du portrait du Roi (19 décembre 1782) ; — du même, aux consuls, au sujet de diverses affaires et au sujet de l'élargissement d'un sieur Blanchon (26 décembre 1782) ; — etc...

AA. 134. (Liasse). — 107 pièces papier, 4 sceaux plaqués.

1783. — Correspondance des consuls. — Lettres : de l'abbé Nardy, aux consuls, leur envoyant un exemplaire des actes préliminaires de la paix, et au sujet des libraires (6 janvier 1783) ; — du même, aux consuls. « J'ai fait monter l'estampe comme les dessins originaux. L'épreuve que j'ai choisie est des plus parfaites. La bordure est ornée d'une guirlande de chêne qui entoure le médaillon des armes de la ville avec les aigles en support, placées au-dessus des ornements accessoires.» Il leur envoie le reçu des frais « pour avoir monté l'estampe de la ville d'Avignon » (13 février 1783) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires (6 mars 1783) ; — du même, aux consuls, au même sujet (15 mars 1783) ; — du même, aux consuls. « Le peintre du Roy m'a assuré que l'ébauche du dernier des portraits qui lui avoient été ordonnés seroit de retour de Versailles à Paris et dans son atelier, la semaine prochaine. J'y retournerai souvent et très souvent pour qu'il profite des beaux jours. J'espère qu'à Versailles et à Paris on se rendra enfin à mes opportunités et aux sollicitations de toutes les personnes que j'ai intéressées auprès du Ministre ». Il leur envoie une pièce de vers qu'il a composée sur M. de Vergennes (5 mai 1783) ; — du même, aux consuls. « J'ai présenté à Monsieur et à Madame la comtesse de Choiseul, ainsi qu'à M. le marquis de Vergennes, les lettres de remerciements qui leur étoient adressées et l'on a été très sensible à votre honnetteté et à votre reconnaissance... Vos intentions m'étant connues pour ce qui concerne M. Callet, peintre du Roy, qui a secondé mon activité par une application opiniâtre et non interrompue jusqu'à ce que tout fut terminé et autorisé, Messieurs, par la permission que vous m'en avez donnée, je me propose de faire porter chez lui, dès que vous m'aurez mandé la réception du tableau, une boète, contenant vingt-cinq livres de chocolat, en le priant d'accepter cette galanterie, comme une preuve de votre satisfaction » (8 mai 1783) ; — du même, aux consuls, au sujet d'un chef de contrebandiers ayant combattu avec sa troupe, les brigades qu'il trouvait sur sa route (27 mai 1783) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du collège (19 juin 1783) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au même sujet (19 juin 1783) ; du cardinal Aquaviva, aux consuls, au sujet de leur élection (9 juillet 1783) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de leur élection, et les remerciant de l'avoir conservé comme agent de la ville (10 juillet 1783) ; — de l'archevêque de Séleucie, nonce en France, aux consuls, au sujet de leur élection (15 juillet 1783) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des contestations survenues entre les sujets du Pape et ceux du Roy, relativement aux propriétés respectives des deux souverains. « Vous saurés que n'ayant reçu, lors de ma nomination, aucune archive, aucun dépôt qui me facilita, à Paris, la connaissance de vos droits et votre possession territoriale, relativement au Languedoc et à la Provence, je m'étois occupé à chercher dans les dépôts qui pour-

roient me secourir, les dattes et les pièces des anciennes contestations présentées, dans différens tems et depuis plusieurs siècles au conseil du Roy. » Il joint un mémoire concernant les limites d'Avignon et du Comtat Venaissin avec le Languedoc et la Provence, et la copie des lettres patentes de Charles V, du 5 décembre 1368, concédant au pape Urbain V, une partie du pont d'Avignon (17 juillet 1783) ; — du même, aux consuls. « Les titres, les objections et les répliques contenues dans ces mémoires peuvent être utiles aux commissaires de Sa Sainteté qui vont travailler à discuter nos droits et à pacifier les querelles qui se sont tant de fois renouvelées » (17 juillet 1783) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1783) ; — de M. Luzzi, aux consuls, au même sujet (16 juillet 1783) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville (9 juillet 1783) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet de leur élection (16 juillet 1783) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du privilège des voitures publiques dans le royaume et leur adressant la copie du « Concordat du 13 avril 1623, sur les limites des territoires d'Avignon et de la Provence » (29 juillet 1783), —du même, aux consuls, au sujet des voitures publiques (30 juillet 1783 ; — du même, aux consuls. « On m'a prêté, depuis peu, peut-être l'unique exemplaire qui soit échapé aux ordres du Roy lorsqu'il ordonna la suppression du Rapport du procureur général de Provence, imprimé à l'imprimerie royale, dans lequel sont discutés les droits du Pape sur Avignon. Il fut même défendu alors d'en déposer aucun exemplaire à la Bibliothèque du Roy et toute l'édition est au dépôt secret des affaires étrangères. J'ai fait l'extrait des chapitres et pris note des pièces, et de leurs dattes. Il est bon que la notice de cet ouvrage soit déposé dans vos archives pour qu'en cas d'évènement, nous puissions connoître, pour nous défendre, les armes dont on serviroit pour nous attaquer » (6 août 1783) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du tribunal de la vice-gérence et d'autres affaires de la ville à Rome (20 août 1783) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des limites entre Avignon, le Languedoc et la Provence et du privilège réclamé par les voituriers d'Avignon et du Comtat (16 août 1783) ; — du même, aux consuls, au sujet des voituriers (23 août 1783) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (27 août 1783) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des limites (6 septembre 1783) ; — du même, aux consuls, au même sujet (20 septembre 1783) ; — du même, aux consuls, au sujet des titres de noblesse. « Son Excellence a très gracieusement accueilli le projet de demander pour les Avignonais et pour la noblesse du Comté Venaissin, une déclaration pareille à celle que sollicite M. de Mejane, pour la noblesse de Provence. Mais il n'est pas possible que nous soyons désignés nominativement dans la même déclaration. Nous sommes, il est vray, ainsi que le Comté Venaissin, une portion démembrée du Languedoc et de la Provence mais nous sommes sous la domination d'un prince étranger et notre requête doit être, par conséquent, présentée par le ministre des affaires étrangères et non par celui du Roy qui a le département de Provence » (27 septembre 1783) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet des poudres et salpêtres, des limites et du collège (27 septembre 1783) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des droits sur les grandes routes et sur les eaux (4 octobre 1783) ; — du même, aux consuls. « Le voyage de Fontainebleau dont les préparatifs suspendent, plusieurs jours auparavant, le travail des bureaux et les rapports des ministres, interrompt le cours des affaires et des sollicitations... Son Excellence est dans l'intention de partir, le 18, pour Fontainebleau où elle passera une grande partie du tems que le Roy se propose d'y rester avec ses ministres et toute sa cour » (11 octobre 1783) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires et des titres de noblesse. « M. de Mejane m'a communiqué la lettre qu'il a reçue de MM. les élus du Comtat. Ces Messieurs paroissent encore ignorer, par cette lettre, que la demande des Avignonais et du Comté Venaissin ne peut être adressée au ministre qui a le département de la Provence, et que toutes vos requêtes doivent être présentées au ministre des affaires étrangères » (17 octobre 1783) ; — du même, aux consuls, leur accusant réception de deux exemplaires des statuts de la ville d'Avignon qui lui ont été remis par M. Pamard. « Il me seront très utiles dans les circonstances où les droits de votre administration et des différentes juridictions qui inspectent la police de la ville seroient attaqués ou combattus par les directeurs et régisseurs des établissemens qui sont dans Avignon, sous la protection de la France » (24 octobre 1783) ; — du P. Bernard Dorre, procureur de la Chartreuse de Bonpas, aux consuls, au sujet du

droit du collier que la Chartreuse avait refusé de payer (26 octobre 1783) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « La Reine ayant ressenti des douleurs très vives, la nuit d'avant hyer, la faculté assemblée et l'accoucheur ont décidé que Sa Majesté serait saignée. Il paroit que l'on craint que les suites de cet accident ne soient terminées par une fausse couche... On nous a mandé hyer que M. le contrôleur général avoit donné sa démission et que M. de Calonne étoit nommé pour le remplacer. Ce changement va retarder les opérations commencées sous M. d'Ormesson et peut-être suspendre, le travail des commissaires (4 novembre 1783) ; — du même, aux consuls. « L'état actuel de la Reine ne donnant aucune inquiétude pour les suites de l'accident arrivé à Sa Majesté, la faculté ayant été consultée, il a été décidé que Sa Majesté pourroit être incessamment transportée. En conséquence le retour de la cour à Versailles a été fixé au 24 de ce mois (12 novembre 1783) ; — du même, aux consuls, au sujet des changements à la cour. « Les principaux commis ont été remerciés avec pension et le bruit court que le nouveau ministre des finances, dans son prochain travail, prendra les ordres du Roy pour désigner quatre conseillers d'Etat ou maîtres des requêtes qui auront chacun un département particulier dont ils rendront compte au contrôleur général... Mardi prochain, la paix sera publiée par les hérauts d'armes avec toutes les solennités d'usage » (22 novembre 1783) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du règlement des notaires et des greffiers (26 novembre 1783) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « L'évènement qui s'est passé hyer à Paris est trop au-dessus de toutes les tentatives des hommes depuis le commencement des siècles pour que vous ne soyés pas satisfaits du plaisir que j'ai à vous en faire part et à vous adresser en même tems, l'estampe qui représente les moyens dont M. Charles phisicien s'est servi pour s'élever, avec le plus grand courage, en présence de tout Paris assemblé dans le jardin des Tuileries. Le procès-verbal de leur voyage qui a été de neuf lieues en deux heures, est constaté dans le journal ci-joint et il vous prouvera l'heureux succès des expériences qui ont succédé à la sublime découverte de MM. de Montgolfier » (22 décembre 1783) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du règlement des notaires et greffiers (3 décembre 1783) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires (13 décembre 1783) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, leur adressant ses vœux de nouvel an (17 décembre 1783) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au même sujet (18 décembre 1783) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires (23 décembre 1783) ; — du sieur Pons, sindic des Etats du Comtat Venaissin, aux consuls, leur envoyant une copie d'une lettre de M. de Méjanes, relative à la noblesse du pays (22 décembre 1773) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (24 décembre 1783) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (28 décembre 1783) ; de M. Luzzi, aux consuls, au même sujet (31 décembre 1783) ; — etc...

AA. 135. (Liasse.) — 139 pièces papier, 6 sceaux plaqués.

1784. — Correspondance des Consuls. — Lettres : de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires et des papeteries (7 janvier 1784) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet des libraires et des imprimeurs (7 janvier 1784) ; — de Dom Massielian, prieur de Bonpas au sujet d'un ouvrage fait sur la palière de la Durance (7 janvier 1784) ; — de l'archevêque de Seleucie, nonce en France, aux consuls au sujet de leur élection (8 janvier 1784) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (13 janvier 1784) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (14 janvier 1784) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au sujet de leur élection (14 janvier 1784) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au même sujet (13 janvier 1784) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des « globes aréostatiques ». « L'Académie des sciences occupée, comme toute l'Europe, des globes aréostatiques inventés par Messieurs de Montgolfier a nommé des commissaires pour suivre toutes les expériences et les procédés des physiciens qui cherchent la direction de ces globes dans les régions aériennes. Ces jours derniers, les commissaires ont rendu compte de leur travail en présence de tous les sçavants rassemblés pour entendre leur rapport. Je me suis procuré un exemplaire de ce rapport et j'ai vu que la ville d'Avignon étoit citée et avoit été le théatre de la première expérience. Tout ce qui a quelque relation avec une découverte aussi extraordinaire, excite aujourd'hui la curiosité et l'enthousiasme des commissaires ayant annoncé que la première expérience avoit été

tentée dans l'enceinte de la ville qui est soumise à votre administration » (18 janvier 1784) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet des libraires et des notaires (21 janvier 1784) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (28 janvier 1784) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des titres de noblesse des familles d'Avignon et du Comtat-Venaissin (30 janvier 1784) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet des libraires et des imprimeurs (4 février 1784) ; — de M. de Mejanes, aux consuls, au sujet des preuves que la noblesse de Provence est obligée de faire. « Il ne m'a pas été possible de faire comprendre la noblesse d'Avignon ainsi que celle du Comtat dans l'arrèt du conseil qui doit être incessamment rendu » (10 février 1784) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au même sujet (10 février 1784) ; — du même, aux consuls, au sujet d'une refonte ou d'une remarque sur les monnaies, des voituriers, du retour du marquis de Vergennes, ambassadeur de France à Venise. « Il a bien voulu m'aider de son crédit auprès de M. le comte de Vergennes pour accélérer la livraison du portrait du Roy promis à la ville » (21 février 1784) ; — du maire et échevins de Marseille, aux consuls, au sujet de la fourniture des boucheries (10 mars 1784) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des preuves de noblesse. « Le ministre paroit favorable à la demande que je fais en votre nom et de la part des Etats du Comté Vénaissin pour obtenir la même grace que le Roy a accordé à la noblesse de Provence.... Les observations de M. l'abbé de Véri m'ont été très favorables et vous devés lui en marquer votre reconnaissance. La cour de Rome a répondu enfin aux articles proposés par M. de Neville pour terminer l'affaire des libraires » (13 mars 1784) ; — du même, aux consuls, au sujet des preuves de noblesse (16 mars 1784) ; — du même, aux consuls, au même sujet (20 mars 1784) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie (25 mai 1784) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires (2 avril 1784) ; — du même, aux consuls. « Le ministre des affaires étrangères a demandé en communication le rapport fait au conseil du Roy pour la noblesse de Provence. Il est à présumer qu'on se propose de suivre les mêmes formalités pour la noblesse d'Avignon et du Comtat-Venaissin » (16 avril 1784) ; — du même, aux consuls, leur annonçant qu'il a reçu les mémoires des syndics de la faillite des juifs (20 avril 1784) ; — du même, aux consuls, au même sujet (22 avril 1784) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet des notaires et des mouliniers en soie (5 mai 1784) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des preuves de noblesse et de la libre exportation de la garance. « J'ai fait plusieurs copies d'un mémoire relatif à cette culture et à la préférence que les manufactures de France donnent à celle du Comtat sur toutes autres garences cultivées dans le royaume parce que la notre est supérieure à celle de Smyrne, d'Hollande, d'Alsace et qu'elle ne cède en réalité qu'à celle de Smyrne » (20 mai 1784) ; — du même aux consuls. « Les lettres patentes que nous attendions si impatiemment ont été adressées avant hyer à Monseigneur le nonce qui eut la bonté de m'en prévenir par un billet. J'ai prié Son Excellence de permettre que je pris copie de la lettre du ministre pour qu'elle soit insérée dans vos registres à la tête des lettres patentes et qu'il soit connu à tous ceux qui participeront à la faveur que le Roy vient d'accorder à notre province que c'est par le crédit et sous la protection de Monseigneur le prince Doria que nous l'avons obtenue » (10 juin 1784) ; — de M. Colonia, intendant du commerce, aux consuls, au sujet de droit de foraine que la ferme générale faisait percevoir sur les pierres à bâtir des carrières des Angles (18 juin 1784) ; — de M. de Vergennes, aux consuls. « J'étois bien persuadé, Messieurs, des sentiments de reconnaissance avec lequel vous recevriez le nouveau bienfait que le Roy a accordé à la noblesse de notre ville et du Comtat et c'étoit un des motifs qui m'avoit porté à la solliciter auprès de Sa Majesté. En assimilant la noblesse avignonaise à celle du Comté de Provence pour la forme des preuves, Sa Majesté a compté que toutes les personnes appelées à constater la validité des titres se feroient un devoir d'y procéder avec la plus scrupuleuse exactitude » (28 juin 1784) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de l'affaire des libraires. « C'est la distance des lieux qui jusqu'à présent, a retardé et suspendu la conclusion de la négociation de la librairie. Les renvois de Paris à Rome, ceux de Rome à Avignon et les retours de toutes ces courses pour les articles qu'il a fallu discuter, consulter, interprêter, voylà ce qui a causé tant de longueurs » (29 juin 1784) ; — du même, aux consuls, au sujet de leur élection (8 juillet 1784) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au même sujet (9 juillet 1784) ; — de l'abbé

Costanzi, aux consuls, les remerciant de l'avoir confirmé comme agent de la ville à Rome (14 juillet 1784) ; — du sieur Sauvan, peintre, aux consuls, leur offrant pour la ville un tableau dont il donne la description « L'Eglise, sur son trône, figure allégorique, reçoit d'une main les clefs dans un bassin que la ville lui présente, tenant de l'autre, le rameau d'olivier, simbole de la paix. La France, autre figure allégorique, apuyée noblement sur son bouclier, paroit conduire la ville au pied du trône en signe de la reddition et M. de la Rochechouart, par son geste, regardant l'Eglise, semble l'annoncer. Monseigneur de Manzi, la montre aux spectateurs qu'elle reçoit au nom du Pape et pour me conformer au discours du Pape, dans son consistoire, j'ay accompagné la France de deux figures allégoriques qui sont la Piété et l'Equité » (17 juillet 1784) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au sujet de leur élection (21 juillet 1784) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires et de la prochaine élévation du nonce au cardinalat (24 juillet 1784) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (24 juillet 1784) ; — de l'archevêque de Séleucie, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs sentiments à propos des lettres patentes de la noblesse. « Je profite de cette occasion pour vous prévenir que comme j'ai demandé ces lettres patentes en faveur des nobles de votre ville et du Comtat-Vénaissin, eu égard à leur qualité de sujets du St-Siège, je prie M. le vice-légat de faire déposer et garder, dans les archives de la légation, l'original de ces lettres » (26 juillet 1784) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de l'enregistrement par le parlement d'Aix, des lettres patentes du Roy. « Ces lettres patentes sont dans la forme la plus solennelle et lorsque l'imprimé sera distribué, personne n'osera se présenter au parlement pour attaquer son enregistrement et lutter contre la jussion du Roy qui enjoint de les faire exécuter dans leur ferme et teneur » (28 juillet 1784) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « Il est inutile de se tourmenter pour repousser les prétentions du secrétaire d'Etat et du greffier. Le Roy a donné des lettres patentes avec les clauses et les modifications que sa bienveillance a daigné accorder à la noblesse d'Avignon et du Comté-Vénaissin pour leur faciliter les moyens de procéder aux preuves exigées par son ordonnance de 1782. Messieurs les consuls d'Avignon, les commissaires par eux nommés et Mgr le vice-légat pour la ville d'Avignon. M. l'élu de la noblesse, les commissaires nommés et M. le recteur de Carpentras pour le Comtat. Voylà la marche désignée qu'il faut suivre absolument. C'est en prouvant à M. Cherin, généalogiste proposé pour viser les pièces, qu'on a rempli les ordres du Roy qu'on obtiendra de lui les certificats » (3 août 1784) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au sujet de leur élection (11 août 1784) ; — du même, aux consuls, au même sujet « Je suis fort aisé d'apprendre que toutes vos inquiétudes sur les prétentions formées pour pressurer la noblesse étoient dissipées. Lorsqu'on aura recours à M. Cherin pour obtenir des certificats sur les productions qui lui seront présentées ou qui me seront par vous recommandées, j'aurai soin de constater très formellement ce qui est ordonné par les lettres patentes » (23 août 1784) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires (7 octobre 1784) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « Le Roy ne reçoit pas les ambassadeurs depuis quelque tems à cause des fréquents voyages que Sa Majeste fait à Compiègne, à Brunoy et ailleurs dans cette saison. Lorsque l'affaire des imprimeurs pourra être reprise, elle sera négociée jusqu'à la conclusion » (16 octobre 1784) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « Ce concordat qui a fait si souvent le voyage de Paris à Rome et de Rome à Paris sans compter les courses de traverse qu'il a fait Avignon. Il faut à présent le concours de Mgr le garde des sceaux, du ministre des affaires étrangères et de M. le Contrôleur général. Les ministres sont peu sédentaires lorsque le Roy voyage et ce n'est qu'en profittant de la connoissance de de leur marche rapide et de leurs stations momentanées qu'on saisit l'occasion de les entretenir.... On m'a dit hyer que M. et Mme Necker se proposoient de passer l'hyver à Avignon. Je me crois obligé de vous rappeler que c'est pendant son administration et par lui que nous avons obtenu la libre importation et exportation des grains. Cette décision qui avoit été si refusée par ses prédécesseurs et si contrariée par les Fermiers Généraux est trop utile à notre province pour laisser échapper l'occasion de lui faire connoitre que nous en conservons et souvenir et reconnaissance » (19 octobre 1784) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires et leur envoyant une copie d'une lettre du garde des sceaux à l'abbé de Véri sur le même sujet « M. l'abbé de Véri qui nous a patriotiquement secouru

dans toutes les occasions » (5 novembre 1784) ; — du même, aux consuls, au sujet de la prochaine nomination du nonce au cardinalat (6 novembre 1784) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires. « Etant hyer matin à la promenade avec Mgr le nonce, nous avons rencontré M. l'abbé de Véri qui nous a dit être prié demain à diner avec M. le garde des sceaux et a promis de renouveler ses sollicitations pour que cette affaire soit expédiée le plus tôt possible » (20 novembre 1784) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « Nous avons eu une conférence dimanche dernier, chez M. l'abbé de Véri relativement à deux articles dont l'un peut être décidé par M. le garde des sceaux et l'autre par M. le Contrôleur général » (30 novembre 1784) ; — du cardinal Pallavicini, aux consuls, au sujet d'une arrestation d'un messager de Mormoiron ordonnée par le recteur de Carpentras (1er décembre 1784) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « J'espère que peut être samedy prochain, si Mgr le Garde des sceaux, M. le comte de Vergennes et M. le contrôleur général sont à Versailles, ces trois ministres qui doivent concourir chacun pour la partie qui intéresse son département, consentiront enfin à signer ce traité qui a éprouvé tant de longueurs, essuyé tant de difficultés et produit tant d'écritures » (9 décembre 1774) ; — du même, aux consuls, leur recommandant les personnes de la maison du nonce passant à Avignon pour se rendre à Marseille. « J'ai passé hyer toute la matinée à courir les marchands avec S. E. Elle m'a fait l'honneur de me dire qu'elle iroit ce matin à Versailles pour traitter avec les trois ministres qui doivent concourir à la signature des articles du concordat sur la librairie » (11 décembre 1787) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire des libraires. « Mgr le nonce m'a confié, depuis plus de six mois, ses projets et sa marche lorsqu'il seroit promu au cardinalat. Son intention n'a jamais été de passer par Avignon. Vous scavés que le prince Doria, son frère, a épousé une princesse de la maison de Savoie. Cette alliance est trop flatteuse pour sa maison pour que Son Excellence laisse échapper une si belle occasion de paroître à la cour de Turin » (14 décembre 1784) ; — du même, aux consuls. « Ls courrier de Rome n'a rien apporté qui annonce l'époque fixe du départ de M. le nonce » (25 décembre 1784) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (29 décembre 1784) ; — de Mgr Luzzi, aux consuls, au même sujet (29 décembre 1784) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, leur annonçant qu'il « a présenté, ces jours derniers, aux observatione de M. l'abbé de Véri que je consulte toujours dans les affaires qui intéressent essentiellement les objets de ma mission, le mémoire que je viens de composer pour être mis sous les yeux de Son Excellence Mgr le comte de Vergennes » (29 décembre 1784), etc.

AA. 136. (Liasse). — 117 pièces papier, 4 sceau plaqué.

1785. — Correspondance des consuls. — Lettres : de l'archevèque de Séleucie, nonce en France, aux consuls, les remerciant de leurs sentiments (3 janvier 1785) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet de l'élection du premier et du troisième consul (5 janvier 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du concordat sur la librairie (11 janvier 1785) ; — du même, aux consuls, au sujet des exigences des fermiers généraux pour le paiement d'un droit sur les pierres des Angles et d'un mémoire à ce sujet. « Il a été examiné par M. l'abbé de Véri que je consulte toujours avant de rien mettre sous les yeux de Mgr le nonce » (18 janvier 1785) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs sentiments à son égard (18 janvier 1785) ; — de Mgr Luzzi, aux consuls, au sujet de leur élection (19 janvier 1785) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (20 janvier 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « Trés certainement la principale et importante affaire de la librairie occupe toute mon activité et touche enfin au moment de la conclusion. Il faut, dans ces précieux moments, agir, presser pour l'article du ministre des Finances et j'espère que demain j'en apprendrai des nouvelles à Versailles chés le ministre des affaires étrangères. Mgr le nonce m'a fait l'honneur de me promettre une place dans sa voiture et pendant que Son Excellence fera sa cour au Roi et avant le dîner où nous sommes priés ensemble, je luy rendrai compte de tout ce que j'aurai pu pénétrer. Elle sera ensuite discretement instruite de la derntère intention des ministres par les ministres eux-mêmes » (1er février 1785) ; — du même, aux consuls. « Le départ de Mgr le nonce paroit fixé vers le 18 ou le 20 de ce mois et Son Excellence compte être rendue à Rome avant les fètes de Pàques » (8 février 1785) ; — du même, aux consuls. « Tous les objects impor

tants qui peuvent intéresser notre province ont été traités et agités pendant la résidence de Mgr le prince Doria à la cour de Versailles. Vous pouvés, Messieurs, uous adresser directement à Son Excellence lorsqu'elle sera de retour à Rome et compter sur sa protection » (12 février 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujes du départ du nonce. « Samedy dernier dix neuf, Sox Eminence Monseigneur Doria est partie de Paris fondant en larmes, entouré de plusieurs personnes qui avoient vécu dans sa société intime et qui comme elle se sont abandonnées à ces témoignages de sensibilité qui expriment avec tant de vérité l'attachement et les regrets » (22 février 1785) ; — de M. de Conceyl, aux consuls, au sujet de la protection du cardinal Doria (25 février 1785) ; — du cardinal Doria, aux consuls, les assurant de sa protection (25 février 1775) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de la députation qu'ils ont faite, de M. de Conceyl, vers le cardinal Doria, à Lyon. « Cette Eminence a bien voulu encore, quelques moments avant son départ, me faire don elle même de son portrait, comme une assurance nouvelle de ses bontés qu'elle a promis de me conserver toujours ainsi que de sa protection » (3 mars 1785) ; — du même, aux consuls. « S. E. Mgr le cardinal Doria est repartie le 4 de Turin pour continuer sa route qui a été jusques là fascheuse et contrariée par les neiges abondantes que cette Eminence a trouvées sur son chemin » (15 mars 1785) ; — de Philippe Casoni, vice-légat, aux consuls, les remerciant de leurs félicitations pour sa nomination (21 mars 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de l'affaire des libraires. « Les signatures qui doivent suppléer celles du cardinal Doria et du ministre ont été précédemment convenues à cause du départ de S. Eminence. Je pense que les derniers tems de la vie du cardinal Pallavicini et sa mort ont seules retardé la conclusion et l'expédition que nous attendons icy » (24 mars 1785) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires. « Vous voudrés bien, Messieurs, tranquilliser le corps de la librairie et faire connoitre à ces Messieurs qu'étant icy sur les lieux, nous sommes plus à portée de présumer et de combiner les démarches qui sont utiles à cette partie du commerce de notre province » (26 mars 1785) ; — du même, aux consuls, au sujet de la naissance du duc de Normandie. « Je m'empresse, Messieurs, de vous apprendre la nouvelle de l'heureux accouchement de la Reine qui a donné à la France un second prince, le jour de Pâques, à 7 heures du soir. L'état de la santé de la Reine est aussi bien qu'on puisse le désirer. Le prince nouveau né a été nommé duc de Normandie » (29 mars 1785) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires. « Le Roy est venu à Paris vendredi dernier. Sa Majesté a été reçue aux acclamations de toute la capitale. Elle a traversé les rues qui étoient illuminées en sortant du *Te Deum* qui a été chanté dans l'église de Notre Dame. La reine et le prince nouveau-né continuent à jouir d'une très bonne santé » (9 avril 1785) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires (19 mai 1785) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (25 mai 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, leur envoyant la copie d'un mémoire au sujet des maîtres de poste (18 juin 1785) ; — de M. Dogny, à l'abbé Nardy, au même sujet (24 juin 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au même sujet. « L'affaire des libraires ne peut pas tarder et j'attends des nouvelles sur celle de la chambre sindicale de Marseille (30 juin 1785) ; — du même, aux consuls, au sujet de la noblesse du Comté Venaissin et d'Avignon et leur envoyant une « Notice des bulles des papes qui donnent la noblesse transmissible aux places de la ville d'Avignon et du Comté Venaissin (2 juillet 1785) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires. « Je suis autorisé par un article de la dernière lettre que Son Eminence M. le cardinal Doria m'a fait l'honneur de m'écrire, le 2 juillet, qu'incessamment vous serés instruits ministériellement des conventions stipulées et des articles cansentis entre les deux cours, pour assimiler la librairie du Comtat à celle de la France » (9 juillet 1785) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au sujet de l'élection du second consul (13 juillet 1785) ; — de Mgr Luzzi, aux consuls, au sujet de l'élection du second consul (13 juillet 1785) ; — de Mgr Federici, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1785) ; — du cardinal Negroni, aux consuls, au même sujet (13 juillet 1785) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de l'élection du second consul et de l'assesseur (21 juillet 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des maîtres de poste et des charges donnant, dans le Comtat, la noblesse transmissible (27 juillet 1785) ; — du même, aux consuls, au sujet des libraires (6 août 1785) ; — des consuls à l'abbé Nardy, au sujet de la librairie (6 août 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au même sujet (13 août 1785) ; — du même, aux consuls,

au sujet des maîtres de poste (16 août 1785) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, leur envoyant une copie du règlement concernant les libraires d'Avignon et du Comtat Venaissin (17 août 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des maîtres de poste (20 août 1785) ; — des consuls aux abbés Nardy, Costanzi et Borsari, au sujet de la librairie (20 août 1785) ; — du cardinal Boncompagni, aux consuls, au sujet de leurs félicitations pour sa nomination comme secrétaire d'État (31 août 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de la librairie (2 septembre 1785) ; — du même, aux consuls, leur envoyant copie d'un billet de l'abbé de Véri, relatif à l'affaire de la librairie (septembre 1787) ; — de M. de La Tour Vedau, aux consuls, au même sujet (12 septembre 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « Je crois devoir vous prévenir que Mgr le cardinal Doria m'a fait l'honneur de me mander, dans sa dernière lettre, que les ratifications de Rome sur le concordat relatif à la librairie étoient parties pour la France et que, par conséquent, celles de France ne tarderoient pas à être adressées à Mgr le cardinal de Bernis » (22 septembre 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de la librairie (20 septembre 1785) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au même sujet (28 septembre 1785) ; — de l'abbé de Véri, aux consuls, au même sujet. « Je soumets à votre jugement, ces observations que nous discutons souvent avec M. l'abbé Nardy, ainsi que dans tout ce qui a rapport aux intérêts de notre patrie. C'était ainsi que nous agissions avec M. le cardinal Doria et que nous continuons avec l'internonce » (2 octobre 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des libraires (4 octobre 1785) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au même sujet (12 octobre 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des preuves de noblesse (20 octobre 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, leur envoyant les règlements concernant les libraires de France (22 octobre 1785) ; — du même, aux consuls, au sujet du sel et de la suppression des Célestins (17 novembre 1785) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (23 novembre 1785 ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du sel. « C'est à Rome qu'il faut, dans cette circonstance orageuse, demander la protection la plus puissante, la plus éclairée et la plus courageuse pour repousser les manœuvres que l'on renouvelle contre nos privilèges sur le sel » (23 novembre 1785) ; — du même, aux consuls, au même sujet (26 novembre 1785) ; — du même, aux consuls. « Les ratifications de France sur le concordat de la librairie sont parties pour Rome et cette affaire me paroit ministériellement terminée » (27 novembre 1785) ; — du même, aux consuls, au sujet de la suppression des Célestins. « Le cardinal ministre traitera cette affaire avec le cardinal de Bernis et vraisemblablement le cardinal Doria sera consulté par le cardinal ministre avant d'entrer en négociation pour connoître plus particulièrement l'esprit du ministre français sur les suppressions qui ont été opérées pendant sa nonciature » (8 décembre 1785) ; — du même, aux consuls. « Mgr l'internonce m'a assuré encore avant-hyer qu'il n'avoit aucune mission pour traitter de l'affaire du sel ; je l'ai prévenu, dès les premiers moments, que j'avois à lui fournir des pièces pour soutenir notre défense très victorieusement. C'est à Rome, Messieurs, c'est à Rome qu'il faut porter vivement nos représentations et solliciter la jouissance invariable de nos privilèges » (24 décembre 1785) ; — du même, aux consuls, au sujet de la suppression des Célestins (17 décembre 1785) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (21 décembre 1785) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du sel et leur envoyant des observations sur l'article du concordat relativement au sel » (28 décembre 1785) ; — du même, aux consuls. « M. le cardinal Doria me mande, dans sa réponse, qu'il accordera sa protection à vos désirs pour la destination des biens des Célestins. Il faudra que l'agent qui est à Rome, cherche à être informé de tout ce qui aura rapport à cette affaire pour en instruire cette Éminence et en obtenir les sollicitations que vous désirés et qu'il a bien voulu me promettre » (28 décembre 1785) ; — de Mgr Filomarino, aux consuls, les remerciant de leurs souhaits de Noël (28 décembre 1785) ; — etc...

AA. 137. (Liasse.) — 131 pièces, papier, 6 sceaux plaqués.

1786. — Correspondance des consuls. — Lettres : de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (4 janvier 1786) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (4 janvier 1786) ; — du cardinal Boncompagni, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (4 janvier 1786) ; — de l'abbé Nardy, aux

consuls, leur annonçant la nomination du cardinal Doria à la légation d'Urbin. « M. l'internonce me disoit hyer, dans la conversation que nous avions relativement à la Rectorie de Carpentras, à laquelle il est destiné, qu'il attendoit des nouveiles de Rome pour les objets qu'il auroit à traitter jusqu'à l'époque du jugement du cardinal de Rohan qui sera celle de son départ et de l'arrivée de Mgr Dugnani » (10 janvier 1786) ; — de Mgr Luzzi, aux consuls, au sujet de l'élection du premier et du deuxième consuls (11 janvier 1786) ; — du cardinal Joseph Doria Pamphili, aux consuls, au même sujet. « Soyez persuadés que je verrai avec plaisir l'occasion qui me fournira les moyens de vous prouver toute l'étendue et la vérité de mes sentiments pour vous » (11 janvier 1786) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (11 janvier 1786) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (11 janvier 1786) ; — de Mgr Filomarino, aux consuls, au même sujet (18 janvier 1786) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du sel. « Il me paroit impossible que le cardinal ministre, instruit par vos mémoires, de la puissance invariable de notre privilège sur le sel puisse jamais écouter aucune proposition dérogatoire et qui seroit une calamité éternelle pour cette malheureuse province.... M. le cardinal Doria, en m'apprenant sa nomination à la légation d'Urbin, me mande que je puis icy, dans les affaires qui intéresseront notre province, solliciter l'intervention de M. le prince Rezzonico qui est son amy et beau frère du cardinal ministre » (21 janvier 1786) ; — du cardinal Boncompagni, aux consuls, au sujet de leur élection (25 janvier 1786) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de la protection pour la ville, du prince Rezzonico. « Ce prince m'ajouta, dans le courant de la conversation, qu'il se rappeloit, avec sensibilité, les témoignages de zèle qu'il avoit reçus de Messieurs vos prédécesseurs à son passage et qu'il ne les oublieroit jamais et qu'il sera enchanté de nous donner des preuves de l'intérêt qu'il ne cessera de prendre aux habitants d'une province qui réclament sa bonne volonté et ses bons office avec tant de confiance » (7 février 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet des bonnes intentions du cardinal Doria pour la ville. « C'est pendant sa nonciature que les matières les plus délicates et les plus épineuses ont été traitées entre les deux cours. On sçait à Rome, par le succès de ses négociations, que cette Éminence a balancé, avec une sagacité très adroite et très éclairée, les matières qui exigeaint, dans des circonstances si critiques, tant de prudence, de circonspection et de sagesse » (11 février 1785) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du sel (22 février 1786) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du sel (2 mars 1786) ; — du même, aux consuls, leur envoyant une copie des « observations de MM. les consuls de la ville d'Avignon, concernant les pensionnaires du Roy et les formalités ordonnées par les lettres patentes du 8 août 1779 » (30 mars 1786) ; — du même, aux consuls. « J'ai reçu les lettres qui autorisent les justes réclamations de l'Université contre les observations présentées au pape par le cardinal de Bernis, relativement aux prérogatives du primiceriat d'Avignon » (13 avril 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet du sel. « M. le prince Rezzonico est parti ces jours derniers. Son Excellence m'a promis encore, la surveille de son départ, dans une maison où nous avons dîné ensemble avec plusieurs avignonois, qu'elle accorderoit, avec grand plaisir, lorsqu'elle seroit de retour à Rome, son crédit et sa protection à la ville d'Avignon auprès du cardinal ministre, son beau frère et son amy, dans toutes les circonstances où nous aurions besoin de ses bons offices » (3 mai 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet du sel. « J'ai sous les yeux un dénombrement des diférens quartiers de la ville d'Avignon, de son terroir et du bourg de Morières qui établit sa population à 30244 personnes » (6 mai 1786) ; — du même, aux consuls. « Avant que de remplir votre commission, j'ai voulu en raisonner avec M. l'abbé de Véri et nous avons observé qu'il s'agit d'un droit de souveraineté qui ne peut être traité que par les souverains eux-mêmes ou par ceux auxquels ils en donnent un ordre spécial et, qu'en conséquence ni M. l'internonce, ni Mgr le vice-légat, ni personne autre que le pape lui-même, ne peuvent vous donner la commission d'entrer en négociation avec aucun fermier général. Que si vous entriés avec eux, dans quelqu'arrangement de compensation, ils en prendroient tiltre pour dire à la cour de France et pour obliger la cour de Rome à adopter ce qui leur conviendra » (20 mai 1786) ; — du même, aux consuls. « Je crois que le jugement prononcé hyer soir, à onze heures, sur l'étonnante affaire du cardinal de Rohan, doit intéresser votre curiosité. Elle a fait, à Rome et dans l'Europe, une trop grande sensation pour que la décision qui la termine ne soit pas

reçue avec plaisir, ayant été attendue avec tant d'impatience. M. le cardinal de Rohan déchargé de l'accusation, les mémoires de la dame de La Motte supprimés, comme contenans faits faux et calomnieux permet à M. le cardinal de faire imprimer afficher l'arrêt. La dame de La Motte fouettée et marquée sur les deux épaules et renfermée à l'hôpital à perpétuité. Villette banni du royaume à perpétuité. Le sieur de la Motte condamné aux galères comme coutumace à perpétuité. La demoiselle d'Oliva hors de cour, M. Cagliostro, déchargé de l'accusation » (1er juin 1786) ; — de M. de Mouregard, intendant général des postes, à l'abbé Nardy, au sujet d'une demande de la Chambre de Commerce (3 juin 1786) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au même sujet (6 juin 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet des démarches de l'internonce à la cour en faveur de la ville. « Connaissant l'intelligence et la dextérité de M, l'internonce, dans les affaires difficiles et embarrassantes, je puis, avec toute vraisemblance, présumer que nos intérêts seront deffendus avec succès contre les nouvelles tentatives des fermiers généraux. » (10 juin 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet des demandes de la Chambre de Commerce (17 juin 1786) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 215 écus (21 juin 1786) ;— de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de leur élection (6 juillet 1786) ; — de M. Luzzi, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1785) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, au même sujet (12 juillet 1786) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, les remerciant de l'avoir confirmé comme agent de la ville à Rome (12 juillet 1786) ; — de Mgr Philomarino, aux consuls, au sujet de leur élection (12 juillet 1786) ; — du cardinal Boncompagni, aux consuls, au même sujet (19 juillet 1786) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (26 juillet 1786); — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des affaires de la ville. « Mon attention patriotique sera toujours occupée des soins et des recherches que je dois à la confiance dont vous m'honorés et vous prouvera mon activité et ma vigilance pour tout ce qui a rapport à ma mission et à votre administration » (27 juillet 1786) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de leur élection (30 juillet 1786) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de la suppression des Célestins. « Nous ne pouvons prétendre aux portions du patrimoine de ces religieux qui sont en France, mais nous pouvons, avec justice, lorsqu'on traittera de leur suppression, solliciter celles qui sont dans le Comtat pour les établissements de piété charitable qui ont besoin de secours » (3 août 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet de la contrebande et de la direction des courriers (19 août 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet des postes (29 août 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet des maîtres-tanneurs (9 septembre 1786) ; — de M. Labareau, contrôleur principal à Lyon, au sujet des courriers (10 septembre 1786) ; — du même, aux consuls, au même sujet (12 septembre 1786) ; — de M. Richard, conseiller d'Etat et administrateur des postes, aux consuls, au même sujet (19 septembre 1786) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « Il est de la plus grande importance de mander au cardinal-ministre que tout ce qui peut être offert en compensation, pour l'augmentation proposée sur le sel, seroit une calamité éternelle qui seroit le malheur de notre province, qui la dépeupleroit insensiblement, parce que ce cruel impôt porteroit sur le peuple qui est déjà surchargé par les besoins les plus pressans. On peut ajouter au ministre toutes les vexations, toutes les lenteurs ruineuses que ces malheureux éprouvent de la part des commis. Combien il seroit cruel d'ajouter à leur affreuse situation en les livrant absolument et pour toujours à leur insultant despotisme. Je le répète encore, parce que mon âme patriotique ne peut s'y refuser. Toute assimilation avec la Provence seroit destructive de nos privilèges, contradictoire au gouvernement sous lequel nous vivons et perpétuellement opposé à l'autorité du Pape » (4 octobre 1786) ; — du même aux consuls, au sujet de l'établissement de douanes et des droits d'entrée sur les vins (14 octobre 1786) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « L'affaire des douanes est actuellement sur le bureau au travail de Fontainebleau. Rien ne transpire encore. On dit qu'il y a quelques observations sur les provinces intérieures qui exigent un travail particulier et c'est ce qui suspend encore l'éxécution de ce grand projet dont on parle aujourd'hui comme très prez du moment où il sera décidé » (24 octobre 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet des postes (26 octobre 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet du refus d'accepter les offres d'indemnité proposées pour l'augmentation du prix du sel. « Le Pape, dans une circonstance si importante, a donné à votre province une

grande marque de sa bienfaisance paternelle, en nous laissant le soin de veiller nous mêmes à notre conservation et d'arbitrer sur notre sort » (31 octobre 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet des courriers (4 novembre 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet du prix du sel (18 novembre 1786); — de M. Tabareau, contrôleur provincial, au sujet des postes (20 novembre 1786) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du sel (4 décembre 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet des douanes (5 décembre 1786) ; — de M. Tabareau, aux consuls, au sujet des courriers (14 décembre 1786) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du sel. « Je crois devoir vous informer que la dernière lettre du cardinal-ministre marque toujours les mêmes intentions bienfaisantes de notre souverain et de ses ministres » (18 décembre 1786) ; — de M. Boncompagni, cardinal ministre, aux consuls, au même sujet (20 décembre 1786) ; — du même, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (23 décembre 1786) ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1786) ; — de l'abbé Borsari aux consuls, leur accusant réception de 24 écus pour ses honoraires annuels (27 décembre 1786) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 100 écus pour ses honoraires (27 décembre 1786) ; — du cardinal Aquaviva, aux consuls, les remerciant de leurs vœux de Noël (27 décembre 1786) ; — de Mgr Lazzi, aux consuls, au même sujet (27 décembre 1786) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls au sujet de diverses affaires de la ville. « Le Pape et son ministre protègent nos immunités et ceux qui, à Rome, entourent le cardinal-ministre, mandent que les prétentions ministérielles sont toujours dans le même esprit que les précédentes... Votre fermeté et les motifs de vos réclamations si victorieusement présentées, tout a concouru pour soutenir nos droits. L'époque de votre administration sera mémorable dans la reconnaissance d'une province que vous avès secourue si généreusement et avec un patriotisme qui sera, pour nos neveux, dans les circonstances malheureuses, la règle de leur conduite et de leur activité.,. Il seroit nécessaire de prévenir Messieurs de l'Université que j'ai appris, par occasion, que la grande affaire du primiceriat et des brefs accordant la noblesse transmissible se traitte à Rome par S. Eminence le cardinal de Bernis » (28 décembre 1786) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel. « Voylà donc enfin les assurances que vous recevés de Rome complètement correspondantes avec celles que je n'ai cessé d'articuler » et au sujet des limites du Comtat et de la Provence sur les bords incertains de la Durance. « Je me propose d'aller ce matin présenter à M. l'internonce vos remerciements ainsi qu'à M. l'abbé de Very, relativement à toutes les bons offices rendus à M. le marquis de Conceyl pour obtenir, avec célérité, le terme de sa détention » (30 décembre 1786), etc...

AA. 138. (Liasse.) — 138 pièces papier. 3 sceaux plaqués.

1787.— Correspondance des consuls. — Lettres : de l'abbé Nardy, aux consuls. « Je crois qu'il est de mon devoir de vous mander les grands évènemens qui occupent la cour et la capitale. L'intention du Roy a été manifestée avant-hyer par des lettres qui indiquent l'assemblée des Notables du royaume pour le 29 janvier prochain. La liste connue est de 140 princes du sang, archevêques, évêques, ducs et pairs, gentilshommes des différentes provinces, députés des États, premiers présidens et procureurs généraux de chaque parlement, conseillers d'État, les intendans, le prévôt des marchands. La dernière assemblée fut tenue en 1626. Le public donne carrière à son imagination pour deviner les objets qui seront examinés, mais il est vraisemblable qu'ils ne seront connus que le jour où le Roy aura présidé la première séance. Les suyvantes seront, à ce qu'on dit, présidées par Monsieur, frère du Roy » (1er janvier 1787) ; — du même, aux consuls. « Voylà le tableau de plus vraisemblable des députés nommés pour la convocation de l'assemblée des notables. Il y a lieu de croire, mais bien des gens paroissent en douter, que les grands officiers de la couronne y prendront séance si Sa Majesté en fait l'ouverture avec tout l'appareil de la souveraineté. On est avide de tout ce qui a rapport à un si grand événement parce que les intentions bienfaisantes de Sa Majesté sont les motifs de la résolution qu'elle a prise, dans son conseil, de communiquer à une assemblée de notables de son royaume plusieurs vues importantes dont elle s'occupe pour le soulagement de ses peuples et la prospérité des États soumis à sa domination » (2 janvier 1787) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du sel et des limites entre le

Comtat et la Provence (3 janvier 1787) ; — de Mgr Luzzi, aux consuls, au sujet de l'élection du premier et troisième consuls (3 janvier 1787) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet des démélés du marquis de Conceyl avec les fermiers-généraux, de l'affaire du sel, des Célestins, de la roubine de Morières et autres affaires de la ville à Rome (10 janvier 1787) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel. « M. l'internonce m'a dit et répété cent fois qu'il avoit la plus grande confiance aux lumières de M. l'abbé de Veri » (13 janvier 1787) ; — du même, aux consuls, au même sujet, leur exposant qu'il ne peut traiter les affaires que par l'intermédiaire de l'internonce. « On m'a dit icy, comme à vous, qu'on auroit proposé d'envoyer des députés de la ville pour traiter avec les ministres du Roy. Si la cour de Rome agrée la proposition, je les seconderai de tout ce qu'ils pourront désirer de mon zèle et de mon dévouement pour ma patrie, mais on ne peut rien dire de positif sur ce projet, jusqu'à ce que la cour de Rome aie manifesté ses volontés » (15 janvier 1787) ; — du même, aux consuls. « Tout ce qui a rapport à l'évènement de l'assemblée des notables annoncée de la part du Roy, doit intéresser la curiosité de la France et des provinces qui participent aux projets qui doivent favoriser et établir sa prospérité. Je m'empresse de vous faire parvenir les articles qu'on assure devoir être proposés à cette assemblée » (16 février 1787) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (17 janvier 1787) ; — du cardinal Boncompagni, aux consuls, au sujet de leur élection (17 janvier 1787) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet du retrait de l'arrestation du marquis de Conceyl, de la solde des cavaliers de la maréchaussée, du collège et autres affaires de la ville à Rome (24 janvier 1787) ; — de M. Tabareau, contrôleur principal, aux consuls, leur signalant la négligence des « pontonniers du bac de la Durance » pour le service des courriers. « Ils font attendre et languir nos courriers sur ses bords des 5 et 6 heures entières, ce qui occasionne des retardemens considérables et très préjudiciables à la correspondance » (30 janvier 1787) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des affaires de la ville en cour de France, de la maladie de M. de Vergennes et de l'arrivée du nonce (31 janvier 1787) ; — du même, aux consuls, au sujet de la maladie de M. de Vergennes et de l'ouverture de l'assemblée des notables. « J'ai eu l'honneur de vous mander l'impossibilité de pénétrer auprès de M. le comte de Vergennes. Il y a eu des époques, dans sa maladie, qui ont été très allarmantes. L'humeur de goutte qui erroit vaguement paroit enfin fixée aux pieds et les médecins qui soignent ce ministre paraissent aujourd'hui plus rassurés sur l'espoir de le conserver et de le rendre aux vœux de la France. A peine ces premières craintes ont-elles été dissipées, que de nouvelles inquiétudes sur la santé de M. le contrôleur général, qui a été saigné trois fois et à qui on a appliqué les vésicatoires, ont déterminé le Roy à prolonger jusqu'au 14 l'époque qui avait été fixée au 7 de ce mois pour l'ouverture de l'assemblée des notables » (5 février 1787) ; — du même, aux consuls. « Samedi soir, M. le comte de Vergennes a beaucoup souffert. La journée de dimanche a été moins agitée. Le lundi, quelques vomissements, quoy qu'avec moins de dégoûts ; le soir, la toux vive et convulsive de M. de Calonne un peu diminuée. On croit encore généralement que la santé de ces deux ministres ne sera pas assés rétablie, le 14, pour se transporter à l'assemblée et que, peut-être, sera-t-elle différée de quelques jours » (6 février 1787) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « Ce ministre (M. de Vergennes), a toujours été depuis dans un état qui a fait interdire sa porte. Sa situation est plus allarmante que jamais puisqu'on a du, hyer soir, lui administrer les sacremens... L'ouverture de l'assemblée des notables est fixée au 22 de ce mois » (13 févrièr 1787) ; — du même, aux consuls. « Le bulletin que j'ai eu l'honneur de vous adresser hyer a du vous présager la nouvelle prochaine de la mort de M. le comte de Vergennes arrivée à trois heures du matin. Le Roy sensible à l'état désespéré d'un ministre en qui il avoit la plus grande confiance, avoit donné contre ordre sur les préparatifs de chasse ordonnés ce matin et Sa Majesté a témoigné combien elle regrettoit la perte d'un ministre qui avoit fixé, sur le cabinet de Versailles, l'attention de toutes les cours de l'Europe » (14 février 1787) ; — du même, aux consuls. « Le Roy a nommé, pour succéder à M. le comte de Vergennes, dans la place vacante par la mort de ce ministre, Monsieur le comte de Monmorin, cy devant ambassadeur d'Espagne, au ministère et département des affaires étrangeres. Les manœuvres des intrigans qui avoient cherché à se ménager, non la protection mais seulement l'intervention de ce ministre sont fort dérangés par cet évenement...

Les affaires de notre province sont presque toutes, dans cette circonstance, soumises aux opérations qui seront concentrées et décidées dans l'assemblée des notables qui paroît toujours fixée au 22. Comme toute la France, nous suivrons l'impression générale selon que les deux cours traitteront alors pour les indemnités qui doivent compenser nos privilèges. Je serai attentif à tout ce qui pourra transpirer pendant la tenue de cette mémorable assemblée » (17 février 1787) ; — du cardinal Boncompagni, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel (28 février 1787) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de l'assemblée des notables. « On ne peut rien mander encore sur les objets présentés aux bureaux. Les bruits publics sont sans autorité et tout ce qui fait le sujet des conversations varie d'un quartier à l'autre et même plusieurs fois dans le jour. Je ne me permettrai que les choses qui seront constatées et généralement adoptées, surtout sur les articles qui auront quelque rapport à notre situation et aux soins relatifs à notre administration... Les dernières nouvelles disent que Mgr le nonce étoit à Turin et qu'il ne tarderoit pas à arriver à Paris » (2 mars 1787) ; — du même, aux consuls. « Je vous fais parvenir les détails qui transpirent sur les objets traittés dans l'assemblée des notables. Toutes les grandes parties de l'administration sont relatives aux discussions des bureaux présidées par les princes et toutes les personnes occupées dans les différens départemens attendent ce qui aura été statué pour asseoir leur jugement et instruire les intéressés. Je vais m'occuper à faire un mémoire sur les nouvelles dificultés du trésor royal et établir les prérogatives qui ont, dans tous les tems, été attribuées aux certificats de Messieurs les consuls » (6 mars 1787) ; — du même, aux consuls, au même sujet. « Mgr d'Aguani a dû passer, le 1, le Mont Cenis et arrivera, sans doute, à Paris vers la fin de la semaine prochain » (8 mars 1787) ; — du même, aux consuls. « Une lettre ministérielle de Rome et une autre ministérielle du cabinet de Versailles, l'une autorisant M. l'internonce et l'autre M. de l'Epinay à présenter les propositions de la ferme ainsi qu'il l'a déjà fait à Avignon, voilà l'état actuel de notre situation... C'est à vous, Messieurs, à présent, à nous envoyer, soit par Mgr le vice-légat, soit directement, les mémoires que vous croirez explicatifs et nécessaires au négociateur chargé de nos intérêts et de discuter les compensations qui doivent remplacer notre état de situation comme sujets d'un prince étranger, qui se soumettent aux arrangements politiques d'un autre souverain et qui font les sacrifices non seulement de cet état de situation mais encore de leurs privilèges acquis et mérités par des services rendus directement à cette puissance étrangère, ainsi qu'il est énoncé dans nos lettre-patentes depuis François Ier jusqu'à l'époque ou nous rentrons en négociation » (12 mars 1787) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (14 mars 1787) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de la suppression des Célestins (14 mars 1787) ; — du même, aux consuls. « Les articles qu'on traitte actuellement sont plus relatifs à notre situation et ce sera vraisemblablement d'après les résolutions que le Roy prendra sur ces différents objets et sur les provinces le plus favorablement traittées, qu'il sera discuté sur ce qui nous regarde dans la négociation ministérielle » (14 mars 1787) ; — du même, aux consuls. « Les objets dont il est question, en ce moment, et les mémoires demandés aux provinces vous prouveront que la négociation qui nous regarde spécialement doit marcher sur l'aperçu de ce qui sera statué dans le royaume relativement aux provinces privilégiés et ces mémoires, comme ceux que vous croirés devoir nous envoyer, seront lus, examinés, discutés et les résultats présentés par les bureaux... Monseigneur le nonce arrive ce soir » (20 mars 1787) ; — du même, aux consuls. « Toutes les spéculations particulières relatives aux traittés et aux gabelles sont suspendues, dans ce moment, parce qu'il faut attendre le résultat des discussions de l'assemblée de Messieurs les Notables.... L'administration d'Avignon et du Comtat seront entendues sur les indemnités qui seront dues à notre province et par nos droits et par notre situation. Nous devons, au moins, être traittés comme les provinces de France les plus favorisées et, sur ce principe, établir nos demandes et nos prétentions » (29 mars 1787) ; — du même, aux consuls. « Vous pouvez m'adresser toutes vos spéculations et certainement elles seront lues, discutées et, à toute occasion, rappelées au ministre qui sera chargé de les traitter. Nos droits, nos privilèges, notre commerce, notre agriculture, notre situation territoriale, ce tableau me paroit offrir tout ce qui intéresse votre administration et notre existence phisique et politique. Mgr Dugnani

est encore trop occupé de son établissement et de ses courses ministérielles à Versailles et à Paris, pour que nous puissions avoir des conférences et des conversations suivies et totalement relatives à nos affaires » (26 mars 1787) ; — du même, aux consuls. « Il y a grande apparence que M. l'abbé Pierrachi fera le voyage de Rome avant de se rendre à Carpentras » (4 avril 1787) ; — de Mgr Dugnani, archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, au sujet de sa nomination et les assurant de son dévouement à la ville (7 avril 1787) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls. « Les nouvelles que vous recevrés aujourd'hui sont très intéressantes et ont jetté le public dans le plus grand étonnement, puisque le ministre des finances, quoyque hors de place, à ordre de rester à Versailles pour donner à son successeur les éclaircissements qui seront demandés par les bureaux de l'assemblée... M. de Lamoignon a été nommé vice-chancelier, garde des sceaux » (10 avril 1787) ; — du même, aux consuls. « La conversation que j'ai eue avec Son Excellence (le nonce) m'a mis à portée de connaître ses sentiments et ses intentions et je puis vous annoncer qu'elle m'a parue très disposée à protéger nos intérêts avec toute la chaleur et la bienveillance de son prédécesseur. S. E. Mgr le cardinal Doria a eu la bonté de l'entretenir souvent de moy à Rome... J'ai cherché à me procurer un des premiers exemplaires de la réponse de M. Necker pour satisfaire votre curiosité sur une apologie qui cause icy la plus grande fermentation et qui est si importante par la nature et l'état des objets qui y sont mis sous les yeux du Roy, de l'assemblée et de toute la France » (17 avril 1787) ; — du même, aux consuls. « Le Roy a paru hyer à l'assemblée des notables avec tout l'appareil de la souveraineté, comme à l'ouverture de la première séance. Nous ne sommes encore instruits que vaguement, mais j'aurai l'honneur, ainsi qne je l'ai fait jusqu'à présent, de vous instruire de tout ce qui pourra vous éclairer sur les grands objets et sur les particularités qui intéressent les rapports que ces objets auront avec notre situation » (24 avril 1787) ; — du sieur Angelotti, avocat, aux consuls, les remerciant de l'avoir choisi pour traiter les affaires de la ville à Rome (25 avril 1787) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet du discours du Roi à l'assemblée des notables. « Vous y trouverés, à chaque ligne, des preuves de la bonté d'un prince qui voit, avec regret, la nécessité de demander à son peuple des secours pour rétablir l'ordre dans ses finances » (25 avril 1787) ; — du même, aux consuls. « En présence de Mgr le nonce, samedi dernier, M. le Recteur de Carpentras et moy nous avons eu une conférence dans laquelle l'état actuel de nos plaintes contre la ferme générale a été discuté et surtout examiné relativement aux grands objets qui sont soumis aux observations de l'assemblée des notables » (1er mai 1787) ; — du même, aux consuls. « La première audience publique de M. le contrôleur général avoit été annoncée pour hyer. Mais ce ministre a reçu, le matin, un ordre du Roy pour rendre le portefeuille de ce département et l'audience n'a pas eu lieu » (3 mai 1787) ; — du même, aux consuls. « Le Roi a nommé M. de Villedeuil, cy devant intendant de Rouen, à la place de contrôleur général des finances, M. l'archevêque de Toulouse, président du Conseil des finances, et M. de Fourqueux présidera et signera les arrêts du contentieux » (5 mai 1787) ; — du même, aux consuls. « Les évènements de la cour, les projets qu'on prépare semblent annoncer une régénération dans toutes les parties. M. le Recteur de Carpentras m'a dit avant hyer qu'il avoit ordre de rester jusqu'à ce que les opérations qui succèderont à l'assemblée des notables ayant indiqué celles qui seront relatives à notre situation » (8 mai 1787) ; — du même, aux consuls. « Les assemblées provinciales qui paroissent décidées présenteront au gouvernement les moyens qui seront favorables pour les traittes et les gabelles. Lorsque ces moyens seront connus et adoptés, alors notre négociation reprendra son cours » (12 mai 1787) ; — du même, aux consuls. « Mgr le nonce m'a fait l'honneur de venir chez moy dimanche dernier, et, dans le courant de la conversation, en l'entretenant des objets qui causent actuellement nos inquiétudes, Son Excellence m'a marqué le désir le plus vif et le plus obligeant de s'occuper de tout ce qui auroit rapport à vos intérêts et au bonheur des sujets de Sa Sainteté... J'espère que nous trouverons dans ces bons offices et sous sa protection, les secours qui nous seront nécessaires pour combattre les vexations que les fermiers généraux croyent pouvoir se permettre impunément à deux cents lieues et repousser leurs injustices et leur oppression » (15 mai 1787) ; — du même, aux consuls, au sujet des droits imposés sur les cocons et lui envoyant copie d'une lettre par lui adressée, à ce sujet, aux archevêques de Narbonne et d'Aix (21 mai 1787) ; — du même, aux consuls, leur récla

mant un mémoire. « Nous l'attendons tous avec im patience, parce que nous espérons qu'il sera d'une grande utilité pour la rédaction des articles sur lesquels doivent être définitivement établis nos droits, notre situation et notre tranquilité » (22 mai 1787) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet des vexations des fermiers généraux. « Dall'Eminentis simo signor cardinale ministro sono stato graziosamente assicurato nell'udienza di ieri mattina che usera tutta la premura e diligenza accio Mgr Nun zio di Parigi procuri di difendere presso quella corte, con ogni vivacità ed impegno per parte della Santità di nostro signore dalle ingiuste oppressioni ed aggravi d'ereggi fermieri li suoi sudditi avigno nesi e comtadini » (23 mai 1787) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, leur rendant compte de la séance de l'assemblée des notables. « Le Roy a paru hyer ven dredi pour la clôture des séances de l'assemblée des notables avec le même cortège que le jour de la première séance. S. M. a dit que M. le garde des sceaux leur diroit les secours et les avantages qu'elle espéroit trouver dans les observations qui lui avoient été présentées pendant la tenue de l'assemblée par les comités particuliers et par les arrêtés unaniment consentis. Le discours de M. le garde des sceaux a été noble et très éloquent. Mgr l'archevêque de Narbonne a remercié au nom du clergé et Monsieur, frère du Roy, au nom de la noblesse » (26 mai 1787) ; — du même, aux consuls, leur adressant un exemplaire des discours prononcés à l'assemblée des notables, « étant bien persuadés que des pièces aussi importantes seroient attendues avec une grande impatience. Le discours de Mgr l'archevêque de Toulouse, qui est, dans cette circonstance mémorable, l'organe des résolutions qui ont été rédigées pendant le cours des discus sions, nous annonce, comme je l'avois présumé, des projets et des spéculations sur le commerce intérieur qui auront des rapports nécessaires avec notre situation actuelle et avec notre administration » (29 mai 1787) ; — du même, aux consuls. « Les objets discutés dans le discours de Mgr l'archevêque de Toulouse, ne peuvent être présentés sous le titre de la loy, que lorsque les assemblées provinciales auront combiné réciproquement les moyens d'a néantir cet impôt de la gabelle que le Roy a frappé d'anathème, dans son discours, et de renverser enfin ces barrières qui séparoient les sujets d'un même prince et quelques fois les enfans d'un même père comme des ennemis divisés d'intérêts, en repoussant aux frontières ces droits qui fatiguoient toutes les branches du commerce et tous les efforts de l'industrie » (30 mai 1787) ; — du même, aux consuls. « Le public sera incessamment instruit des projets et des moyens qui auront été décidés pour procurer au Roy le moins onéreusement qu'il sera possible, les secours que les circonstances pré sentes rendent absolument nécessaires » (6 juin 1787) ; — du même, aux consuls. « Hyer enfin Mgr le nonce m'a montré le mémoire qu'il avoit reçu la veille. S. E. m'a dit que nous ferions, avec M. l'abbé Pierrachi, l'extrait des titres et des droits qui militoient pour nous et que nous nous en servirions pour la déffense de nos privilèges ou pour négocier la compensation de nos jouissances, si la nouvelle administration des provinces qui nous environnent, exigeoit de notre part, quelque sacrifice » (7 juin 1787) ; — du même, aux consuls. « Mgr le nonce que je viens de quitter, dans le moment, m'a chargé de vous mander que, dans toutes les circonstances où il pourra vous marquer l'intérêt qu'il prend à la conservation de nos droits, S. E. fera, avec zèle, les démarches les plus essentielles et les plus efficaces pour la prospérité de notre province » (9 juin 1787) ; — du même, aux consuls. « Les édits sont au Parlement. Rien ne transpire encore de ce qui accompagnera leur enregistrement. Les bruits publics même ne présentent encore aucune présomption sur laquelle on puisse prévoir la marche de l'autorité et vous savez que, sur des objets d'une si grande importance, il est prudent d'attendre que le Roy et le Parlement ayant statué, non seulement la loy mais même les formes qui en constituent la sanction souveraine » (19 juin 1787) ; — du même, aux consuls. « Il y a longtemps que vous devés juger combien il est prudent de refuser la confiance aux bruits que les correspondants des fermiers généraux distribuent sourdement pour allarmer l'administration de notre province. Les intentions du Roy et le vœu de la nation doivent nous promettre que toutes les difficultés seront prévues et écartées pour la suppression de la gabelle et des entraves que le commerce et l'industrie nationale trouvent à chaque pas » (27 juin 1787) ; — du même, aux consuls. « Il faudra combattre les prétentions des fermiers généraux et démontrer que leur sistème de cupidité dessèche, énerve, annéantit tout ce qui pourroit soutenir et encourager le commerce... Il

est bien à désirer, pour le bonheur de la France et pour son commerce, fatigué par tant d'entraves et tant de vexations, que le projet de reculement de tous ces droits aux frontières puisse avoir son exécution et que le génie du nouvel administrateur des finances puisse combattre victorieusement et surmonter les obstacles que cette compagnie ne cessera d'opposer à des vues si sublimes et à des projets si consolans pour toute la France » (3 juillet 1787) ; — du même, aux consuls : « Les grandes affaires relatives à l'administration générale du royaume rallentissent la marche des différentes parties qui en dépendent » (20 juillet 1787) ; — du même, aux consuls, au sujet des réclamations des tanneurs (31 juillet 1787) ; — du même, aux consuls : « Je suis autorisé à vous mander, que, dans la négociation importante qui occupe, relativement à nous, Mgr le nonce et M. le Recteur, rien ne seroit déterminé ni conclu sans que vous ayés été auparavant entendus sur les articles qui seront l'objet et qui doivent être la base du nouveau concordat » (26 juillet 1787) ; — du même, aux consuls, leur envoyant copie d'un mémoire adressé à M. de la Boullage » (3 août 1787) ; — du même, aux consuls, au sujet du sel (11 août 1787) ; — du même, aux consuls, au même sujet (28 août 1787) ;— du même, aux consuls : « Mgr l'archevêque de Toulouse a été nommé principal ministre. On dit que M. le maréchal de Castries donne demain sa démission et qu'il en avoit prévenu Sa Majesté depuis un mois. M. de La Borde, père du garde du trésor royal, remplira la place qu'avoit occupé M. Necker, sous M. Taboureau, contrôleur général. Tout le monde assure qu'il y aura des conseils particuliers pour les différents départements de l'administration » (30 août 1787) ; — du même, aux consuls, au sujet de la disposition des biens des Célestins : « C'est le moment de s'occuper des projets particuliers que vous avés sur leur maison conventuelle. J'en ai causé hyer matin avec M. l'abbé de Veri qui a approuvé l'idée que j'ai proposé de donner à cens aux Juifs, pour transférer et batir leur domicile, la portion extérieure du jardin des Célestins, les assujettir à un plan régulier et ce quartier plus espacé et plus salubre pour eux, vous fourniroit par la vente, les moyens de débarasser le centre de la ville du cloaque infect qu'ils habitent aujourd'hui » (5 septembre 1787) ; — du même, aux consuls : « L'avis qui m'avoit été donné, dimanche dernier, sur les Célestins étoit sans fondement et ne pouvoit être que d'une datte ancienne. Les deux cours consentent de laisser subsister la maison des Célestins d'Avignon sans rien changer à leur existance ». (5 septembre 1787) ; — du même, aux consuls, leur envoyant copie d'un mémoire intitulé « Titres et réclamations de la ville d'Avignon contre les entreprises et les prohibitions des fermiers généraux » (21 septembre 1787) ; — du même, aux consuls : « Le Roy vient d'ordonner le rappel du Parlement à Paris. Cet évènement remplit les vœux de tous les bons citoyens et annonce le calme même pour l'intérieur du royaume, dans un moment où les jeux de la guerre semblent jetter près de nous, et au delà des mers, des étincelles qui doivent causer les plus vives allarmes » (22 septembre 1787) ; — du même, aux consuls, au sujet des fermiers généraux (19 octobre 1787) ; — de l'abbé Borsari, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (5 novembre 1787) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « Demain samedi dix du courant, M. l'abbé Pierrachi qui a reçu hyer les derniers ordres du cardinal-ministre, partira pour aller prendre possession de la Rectorie de Carpentras. Il arrivera vraisemblablement le dix-sept à Avignon et ira loger au palais de Mgr le Vice-Légat (9 novembre 1787) ; — du même aux consuls, au sujet du recteur de Carpentras, l'abbé Pierrachi : « Le Pape connoit par lui-même sa capacité et son intelligence dans les grandes affaires qu'il a traitées dans cette cour depuis le départ de S. E. le cardinal Doria. Le Pape accorde à la ville d'Avignon et au Comté-Venaissin sa protection bienfaisante et paternelle et je suis autorisé par les présomptions les plus imposantes à croire et à espérer que nous sortirons de ce combat avec la conservation de nos immunités et de nos privilèges » (30 novembre 1787) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, leur adressant ses vœux de Noël (26 décembre 1787) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au même sujet (26 décembre 1787) ; — de Mgr Filomarino, aux consuls, les remerciant de leurs vœux (27 décembre 1787), etc.

AA. 139. (Liasse.) — 46 pièces papier, 2 sceaux plaqués.

1788. — Correspondance des consuls. — Lettres : de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de l'élection du premier et troisième consuls et de l'affaire du sel (2 janvier 1788) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls :

« M. le Recteur m'annonce son retour et me demande un logement pour le 21 ou 22 de ce mois. Le dernier séjour qu'il a fait à Avignon a du vous éclaircir et établir vos opinions, vos espérances et la marche que vous àvés à me prescrire. J'agis toujours sous les auspices et avec le conseil de M. l'abbé de Véri, qui, dans toutes les circonstances, a déterminé mes résolutions. Vous connoissés sa sagesse et ses lumières et moy qui suis icy dans le centre des opérations, je suis à portée de voir de près ses rapports et tous les avantages que nous pouvons retirer de ses secours et de son patriotisme pour les intérêts de votre administration et de notre province » (11 janvier 1788) ; — du même, aux consuls : « Vous aurés pu pressentir dans les conversations de Monsieur le Recteur, le sistème que la cour de Rome s'est proposée de suivre pour la défense de nos droits et le soutien de nos privilèges... J'attends avec impatience votre opinion sur tout ce que j'ai mandé depuis le commencement de cette grande affaire pour régler ma marche et ma conduite ultérieure » (14 janvier 1788) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville à Rome (23 janvier 1788) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « Je me suis trouvé avant hyer, à l'arrivée de M. le Recteur dans l'appartement que je lui avois fait préparer et, hyer matin, nous avons eu une conversation de trois heures sur tous les objets que sa prudence et sa prévoyance ont observé et rassemblé pour fortifier le sistème de nos déffenses et la stabilité de nos privilèges » (28 janvier 1788) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet d'un projet d'établissement d'un dépôt d'archives : « Al progetto communicatogli da codesto Monsignor vice-legato relativamente allo stabilimento degli archivi e le misure prese da loro signorie dopo averne portata la proposizione nel conseglio perche l'affare sia esaminata dai deputati specialmente nominati a questo effetto » (30 janvier 1788) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « C'est encore par les moyens qu'un établissement de quarante ans et dont les ressources leur sont agréables, que j'obtiens ces portions de confidences qui m'éclairent sur les objets importants qui intéressent notre province... M. le Recteur a pris des habitudes dans les sociétés qui me sont particulières et dans lesquelles il a trouvé des ressources et des agrémens qu'un étranger a souvent peine se procurer. Notre liaison étant ancienne et nos entrevues plus fréquentes, mes moyens sont plus continus et de tous les moments. Je puis ajouter que M. l'abbé de Véri, dont le patriotisme, les lumières et la considération personnelle à Rome ainsi qu'à Paris vous sont connues, a été le confident de toutes mes inquiétudes, le conseil de toutes mes démarches et qu'il a constamment et essentiellement montré, pour les immunités de notre province, l'intérêt le plus actif et le plus efficace » (4 février 1788) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet d'un projet d'établissement d'archives : « Percio che riguarda l'imaginato stabilimento degli archivi, inconsequenza staremo ora attendendo che loro signorie si compiacciano di sollecitare le struzioni che giudicaranno essere in grado di far valere la rappresentanza con tutta l'energia possibile » (6 février 1788) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet d'une conversation d'un fermier général : « M. le Recteur m'a dit qu'il alloit aujourd'hui à Versailles, qu'il pénétreroit les intentions des ministres, qu'il seroit muni de toutes les pièces qui protègent son mémoire et notre défense, et il m'a ajouté très obligeamment qu'il restera huit jours à Versailles, s'il le falloit, pour soutenir l'efficacité de ses premières représentations au ministère » (17 février 1788) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de diveres affaires de la ville à Rome (19 février 1788) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des vexations des fermiers généraux : « J'ai lieu de présumer que les Ministres mettront enfin des bornes à tant de vexations.., Quant à l'affaire qui concerne les privilèges du primiceriat, S. Excellence m'a fait l'honneur de me dire hyer, qu'elle n'avoit aucune connaissance de la décision qui inquiétoit Messieurs de l'Université. Il y a près d'un an que j'avois participé à ces Messieurs que cet article pour eux si importont, étoit traité à Rome par Son Eminence le cardinal de Bernis et que c'étoit à Rome qu'il falloit solliciter et présenter des mémoires » (5 mars 1788) ; — du même, aux consuls, au sujet des vexations des fermiers généraux : « Mgr l'Evêque de Sisteron m'a dit, ces jours derniers, que les commis des barrières exerçoient, sur les Prvençaux, très impitoyablement la sévérité de leurs fouilles et que la province en étoit extrêmement fatiguée dans son commerce. La Provence, le Comtat et les autres provinces qui nous entourent ne sont pas les seules provinces traittées avec cette sévérité et cette rigueur de la part des fermiers généraux. La Lorraine fait entendre journellement ses plaintes. J'ai lu dernièrement un mémoire qu'un député de la Bretagne est

venu porter au ministère, rempli de faits tout aussi révoltants que ceux qui nous sont personnels. Il y a lieu d'espérer que, de l'assemblage général de toutes ces plaintes, se formera successivement un corps de griefs et de réclamations qui accelerera l'exécution des projets du Gouvernement » (9 mars 1788) ; — du cardinal Boncompagni, cardinal-ministre, aux consuls, au sujet de la présentation, par le sieur Poullion, directeur général des fermes à Marseille, d'un plan relatif à l'affaire du sel : « Voglio lusingarmi che chiarita sua Maesta Christianissima della sorprera fatta alla sua religione vorra prestarsi a revocare un passo tanto pregiudizievole » (22 mars 1788) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, au même sujet (16 mars 1788) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au même sujet (17 mars 1788) ; — du même, aux consuls, au même sujet (20 mars 1788) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au même sujet (26 mars 1788) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « M. le Nonce et M. le Recteur sont allés, ce matin, à Versailles pour demander que toute l'opération du sieur Pouillon soit annulée et que la distribution du sel soit continuée indéfiniment jusqu'à ce que la négociation sur cet objet soit terminée par un nouveau bail » (1er avril 1788) ; — du même, aux consuls : « Monseigneur le Nonce et Monsieur le Recteur ont été à Versailles et ils ont entretenus les ministres du Roy. Il y a lieu d'espérer que la démarche du sieur Pouillon n'influera en rien sur la négociation déjà commencée, que les ministres du Pape continueront à la suivre et, en attendant, on fait les représentations les plus actives pour que les choses rentrent dans l'état antérieur à cet évènement » (4 avril 1788) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de l'établissement d'archives et d'autres affaires de la ville à Rome (9 avril 1788) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet des négociations concernant les fermiers généraux : « Nous sommes convenus avec M. le Recteur et M. l'abbé de Véri que je consulte sur tout ce qui a rapport à ma mission, que j'iroit lundi Versailles pour l'affaire qui intéresse MM. de l'Université et que je profiterois de cette circonstance pour renouveler les objets de vos plaintes et rappeler les titres de vos réclamations » (12 avril 1788), — du même, aux consuls, au même sujet (19 avril 1788) ; — du même, aux consuls, leur annonçant que le Recteur a eu une audience particulière du contrôleur-général « et que les discussions préliminaires de la négociation qui avoit été suspendue ont été agitées en présence de M. de La Boullaye, intendant des finances » (28 avril 1788) ; — du même, aux consuls, au même sujet (5 mai 1788) ; — du même, aux consuls, leur annonçant un accident arrivé au Nonce : « Son Excellence a été surprise dernièrement par une hemmoragie qui a duré près de huit heures. Cette crise facheuse n'a été arrêtée que par une saignée que les médecins ont jugé nécessaire pour faire cesser ce débordement de sang.... Les édits promulgués au lit de justice que le Roy et les princes, ses frères, ont tenu à Versailles, la semaine dernière, occupent, dans ce moment, toutes les personnes qui possèdent des places relatives à l'administration, et le gouvernement poursuit les abus qui s'étoient glissés dans tous les départemens » (25 mai 1788) ; — du même, aux consuls : « Les négociations particulières, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le mander, doivent nécessairement se ressentir de l'état actuel des affaires générales.... L'arrivée de M. l'abbé de Veri à Avignon vous mettra, Messieurs, à portée d'obtenir plus de particularités, sur toutes les parties qui, dans cette circonstance, doivent intéresser votre curiosité et votre sollicitude » (22 mai 1788) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'affaire du sel et de la santé du Nonce : « On est persuadé assés généralement que, malgré la grande révolution qui intéresse, dans ce moment, toutes les cours supérieures et inférieures de la magistrature, le gouvernement ne perd pas de vue l'opération projettée sur les traittes et sur les gabelles » (30 mai 1788) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls au sujet de l'établissement d'archives et d'autres affaires de la ville à Rome (4 juin 1788) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « La lenteur des réponses des fermiers généraux aux observations qui ont été faites, au nom de Sa Sainteté, est une preuve de l'embarras et de l'impossibilité où ils se trouvent d'y satisfaire. Il est prouvé aujourd'huy qu'eux seuls avoient cherché à embarrasser les voyes qui devoient accélérer le résultat de la négociation et la décision du gouvernement » (7 juin 1788) ; — du même, aux consuls : « Toutes les opérations qui, dans ce moment, occupent le gouvernement pour arriver à cette régénération qui doit préparer le rétablissement du crédit et l'équilibre de la perception et des dépenses des revenus du Roy (*sic*). Ces objets sont immenses par leur rapport avec toutes les provinces du royaume. Ils sont

aussi de la plus grande importance par les moyens qu'il faut employer et par les obstacles qui se trouvent à chaque pas » (16 juin 1788), etc.

AA. 140. (Liasse.) — 97 pièces papier, 4 sceaux plaqués.

1789. — Correspondance des consuls. — Lettres : des consuls de Vileneuve-lez-Avignon aux consuls, au sujet de la confiscation du pain vendu par des habitants du dit lieu (29 mai 1789) ; — de M. de Montazan, aux consuls, au sujet du paiement de la prime pour 5.000 charges de blé que Sa Sainteté envoyait à Avignon (16 juin 1789) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, leur accusant réception d'une lettre de change de 35 écus (1er juillet 1789) ; — de l'archevêque de Rhodes, nonce en France, aux consuls, au sujet de l'élection des nouveaux consuls et assesseur (10 juillet 1789) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « Vous voyés par les nouvelles publiques combien tous les départemens ministériels sont occupés, combien les objets de l'administration sont importants pour la tranquillité de la nation et combien ils sont étendus et difficiles pendant la tenue des États généraux.... C'est au milieu de ces insurrections et de cette effervescence qui agite la cour, la capitale et plusieurs provinces que Mgr le Nonce et M. l'abbé Pierrachi, avant son départ, qui est très prochain, répèteront mardi, auprès de M. le comte de Vergennes, les instances les plus vives pour la fourniture du sel » (11 juillet 1789) ; — du même, aux consuls : « Le bruit a couru à Paris toute la journée d'aujourd'hui dimanche, que M. de Necker, après le conseil d'hyer, avoit donné sa démission. On ne peut rien savoir encore sur les motifs de la retraite de ce ministre.... On a dit que M. le marquis de Breteuil est nommé premier ministre » (12 juillet 1789) ; — de M. Collet, sindic et procureur-général des États du Comtat, aux consuls au sujet de la préparation d'un chemin (13 juillet 1789) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, remerciant le conseil de l'avoir maintenu comme agent de la ville à Rome (15 juillet 1789) ; — des consuls de Carpentras, aux consuls, leur adressant un certificat du prix du pain (17 juillet 1789) ; — des consuls de Nîmes, aux consuls, leur envoyant le prix de la salmée de blé (17 juillet 1789) ; — des consuls d'Arles, aux consuls, au même sujet (17 juillet 1789) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, leur envoyant un « exemplaire du journal contenant les détails de ce qui s'est passé à Paris et à Versailles » (19 juillet 1789) ; — du même, aux consuls : « Cette révolution étonnante et inattendue a été suivie par la retraite précipitée de plusieurs princes et grands de la cour, de l'évasion de Mme la duchesse de Polignac et de la comtesse Diane. On dit qu'il y a plus de quarante carrosses qui, en sortant de Versailles, se sont mis sous la sauvegarde des régimens étrangers qui s'en retournoient. La garde bourgeoise se fait avec la plus sévère exactitude pour contenir ceux qui pourraient abuser de la fermentation où sont encore les esprits.... M. le Recteur m'a dit, ce matin, que, vu les circonstances présentes, il retarderoit son départ et qu'il ne se mettroit en route que dans le courant du mois prochain » (22 juillet 1789) ; — du même, aux aux consuls, au sujet des vexations des fermiers généraux : « Les fermiers généraux ne se lassent cependant pas dans la marche des vexations dont ils fatiguent notre province et semblent par leurs lenteurs et les nouveaux ordres d'approvisionnement qu'il faut solliciter continuellement, vouloir nous forcer à souscrire à leurs projets.... Les Etats Généraux vont, à présent, marcher plus rapidement et avec plus de confiance avec le ministre dont ils ont eux-mêmes sollicité le rappel au nom de la nation. Ce ministre est arrivé hyer soir à Versailles et sa présence a calmé les inquiétudes, les troubles, les allarmes qui agitaient la cour et la capitale, depuis son départ » (20 juillet 1789) ; — du même, aux consuls, au sujet des approvisionnements de sel et des vexations des fermiers généraux et de « la nécessité de prévenir les obstacles et les difficultés qu'on a éprouvé, l'année dernière, et principalement les torts et les dommages irréparables d'un retard qui, en répandant les allarmes, peuvent occasionner une fermentation dans les esprits depuis très longtemps fatigués par tant de vexations » (6 août 1789) ; — du même, aux consuls, leur rendant compte d'une conversation avec le nonce : « J'ai présenté la valeur anniversaire des productions du Comtat, la nécessité de chercher chez les étrangers la plus grande partie de nos premiers besoins et surtout les grains nécessaires à notre subsistance. C'est, lui ay-je dit, Monseigneur, dans les circonstances où l'on est aujourd'hui qu'il est prudent de ne pas attendre que les imaginations soient allarmées et qu'il est indispensable de rassu-

rer, longtemps d'avance, l'opinion publique qui trop aisément s'abandonne aux frayeurs que l'autorité ne sçauroit calmer parce que les esprits agités sont insensibles et sourds aux représentations les plus utiles et les plus sensées » (15 août 1789) ; — du même, aux consuls, au même sujet (21 août 1789) ; — du même, aux consuls : « On a mandé hyer, soir, de Versailles que ce ministre (Necker) dont la santé est depuis plusieurs jours dérangée par les fatigues d'un travail excessif, avoit écrit à Messieurs de l'assemblée qu'il avoit trop présumé de ses forces, qu'il lui étoit impossible de se transporter et qu'il prioit le président de mettre son mémoire sur le bureau » (28 août 1789) ; — du même, aux consuls : « Depuis le mémoire présenté à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances, pour l'emprunt de 80 millions, le crédit public paraît se rétablir. On s'occupe beaucoup, à présent, de la réformation des corps de finance et surtout des moyens de soulager les peuples du fardeau désastreux de la gabelle. Cette annonce répandue dans la capitale s'est rapidement propagée dans les provinces et elles sont l'agitation et dans l'attente du décret qui sera prononcé par l'Assemblée nationale. La contrebande se fait ouvertement et presque impunément et l'on dit que les fermiers généraux n'ont plus le courage de donner des ordres impératifs à leur commis. Ils sont, sans doute, très inquiets sur le résultat d'un travail qui mettra des bornes à tous les malheurs sous lesquels gémissoient les provinces surveillées par les exacteurs de cet impôt, dont il faudra cependant, pour les besoins de l'état, trouver le remplacement sur d'autres objets » (5 septembre 1789) ; — du même, aux consuls : « M. le Recteur doit partir décidément, dans le courant de la semaine prochaine, pour Carpentras. Son intention est de se rendre à Avignon deux jours après son arrivée... L'assemblée est occupée à discuter et à poser les principes qui doivent successivement présenter à la nation, ce qui aura été statué pour écarter à jamais ces actes despotiques dont abusoient tous ceux qui avaient des rapports avec le gouvernement et qui, par ces rapports, s'aurisoient de l'autorité pour tourmenter lss peuples » (12 septembre 1789) ; — du même, aux consuls, au sujet « d'une lettre calomnieuse insérée dans le journal de M. de Luchet » : « On est obligé de temporiser, dans les circonstances actuelles, où toutes les plumes s'abandonnent à la licence par la liberté donnée à la presse, parce qu'il n'y auroit aucun ministre, ni aucun département qui osât mander l'auteur d'aucune de ces centaines de feuilles qui sont exposées, vendues et distribuées dans toutes les places et les carrefours de la capitale. Ces diatribes qui se succèdent si rapidement et en si grand nombre, paroissent un moment et restent étouffées sous cent autres, aussi ridicules, aussi plates et aussi méchantes qui paroissent le jour suivant.... Voilà les observations que je peux vous présenter, parce que je suis près du théatre où se passent toutes ces scènes scandaleuses et auxquelles l'Assemblée nationale mettra, sans doute, des bornes, pour l'honneur de la presse française et pour la sûreté publique. Il n'est plus possible aujourd'huy d'obtenir du gouvernement et des inspecteurs de la librairie aucun secours, ni aucun acte..... M. le Recteur part demain » (14 septembre 1789) ; — du même, aux consuls, au même sujet : « On attend, tous les jours, les résultats des bureaux de l'Assemblée nationale sur les parties qui ont rapports aux aides, aux gabelles et aux traittés » (19 septembre 1789) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de la situation de la ville. « Dalle solite prattiche, e diligenze da noi usate in segretaria di stato, siamo instruiti della relazione spedita in questo corso dal dignissimo Mgr Vice-legato sull'attual situazione delle cose di costa. Il clementissimo sovrano et insieme il ministero si repromette d'ogni buon esito dalla prudenziale condotta del superiore secondata dallo zello e dall'attività delle signorie loro » (13 septembre 1789) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « Monseigneur le nonce a vu, mardi dernier, M. le comte de Monmorin et M. Necker ; ces deux ministres sont, l'un et l'autre, convenus que les ordres du gouvernement et les réglemens qui concernent l'administration des grains ne peuvent affecter, comme étrangère, une petite province enclavée dans les terres de France » (26 septembre 1789) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls, au sujet de la publication d'une « relation absurde, outrageante et calomnieuse portant en titre : Révolte des Juifs à Avignon ou le noir complot contre le Vice-Légat, suivi de ce qui s'est passé dans cette ville, le 5 septembre, écrit par un notable de la ville » : « Il est inutile, à présent, de demander des réparations puisque l'auteur avoué de cette feuille s'est chargé lui-même, dans son journal. Ces écrits scandaleux contre les Souverains, contre le clergé, contre la noblesse et contre toutes administrations,

inondent, chaque jour, toutes les rues de Paris. La prudence conseille de laisser passer le torrent de ces brochures qui insultent et outragent toutes les autorités et de les abandonner à l'oubli et au néant dont elles n'eussent jamais du sortir. Le public honnête est indigné de cette licence effrénée et demande qu'il suit enfin prononcé un décret qui condamne à la flétrissure les auteurs et les imprimeurs coupables de la publicité de ces feuilles incendiaires. » (1er octobre 1789) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'arrivée de M. de La Fayette, à Versailles, et du retour du Roi à Paris : « M. de La Fayette est monté au château et a dit au Roy, dans son audiance, que cette démarche n'avoit pour objet que le désir de la personne sacrée de Sa Majesté et que le vœu de ses fidèles sujets étoit de la ramener et de la posséder dans sa capitale. Le Roy a embrassé M. de La Fayette, lui a marqué la plus grande sensibilité et a consenti à l'invitation qui lui prouvoit l'amour et la fidélité de ses peuples. Sa Majesté est arrivée, hyer soir, à 6 heures accompagnée de la Reine, de Mgr le Dauphin et de la famille royale, précédée et accompagnée de quarante mille âmes, sous les armes, aux acclamations de toute la capitale. Les gardes du corps mêlés dans les rangs marchoient avec l'infanterie. Les têtes de deux de leurs camarades qui avoient frappé et tiré ont été promenées, le matin, dans les rues et les lambeaux de leur habits portés par des soldats avec leurs bandouillières. Ils avoient manqué à l'ordre donné par le Roy de ne point tirer. Le corps a été cassé. Sa Majesté leur a fait grâce ensuite et les a rétabli, à la sollicitation de l'armée de Paris et Versailles » (7 octobre 1789) ; — du même, aux consuls, leur donnant des nouvelles de Paris : « L'Assemblée Nationale rappelée à Paris doit y reprendre lundi le cours de ses opérations. Les ministres du Roy préparent, chacun dans leur département, le tableau des dépenses et celui des économies qui peuvent aider les comités chargés d'en faire l'examen et le rapport pour que l'Assemblée nationale décrète les fonds qui seront jugés nécessaires et dont les ministres seront comptables aux députés permanens » (17 octobre 1789) ; — du même, aux consuls : « Je suis chargé, par mission expresse de Mgr le Nonce, de vous informer que Son Excellence a eu encore dimanche dernier, une conférence avec M. le comte de Monmourin et avec M. de Necker, relative à la libre importation des deux objets de consommation qui vous sont si absolument nécessaires et que ces deux ministres l'avoient assurée que les ordres étoient donnés pour que la ville d'Avignon et le Comtat fussent secourus et protégés... Il est bien à désirer que les habitants connoissent l'avantage qu'ils ont d'être gouvernés par un Souverain dont l'administration n'exige aucun impôt et qui, toujours généreux et bienfaisant, n'est occupé que de leur bonheur » (24 octobre 1789) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de 5.000 rubies de blé accordées par le Pape à Avignon et au Comtat Venaissin (28 octobre 1789) ; — de M. l'abbé Nardy, aux consuls : « J'espère que le calme rétabli dans Avignon, rassurera les personnes qui avoient suspendu leur projet d'aller y passer l'hiver, à cause des bruits et des insurrections dont les papiers publics avoient fait mention... Plusieurs personnes se préparent pour effectuer leur émigration jusqu'à la clôture de la législature de l'Assemblée Nationale. Enfin, hyer soir, après bien des débats et des discutions, elle a prononcé que les biens du clergé étoient à la disposition de la nation » (3 novembre 1789) ; — du même, aux consuls, au sujet du maintien de M. de Roussière, comme commissaire de la province et de l'importation des blés : « Les tributs et les droits dont la perception a été interrompue et difficile par les insurrections des provinces et de la capitale, ont jetté le trésor royal dans une crise qui allarme tous les départemens du ministère. On attend aujourd'hui, avec inquiétude, le décret qui sera prononcé par l'Assemblée Nationale sur le projet proposé par le ministre des finances » (5 novembre 1789) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'envoi de six mille minots de sel (5 novembre 1789) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet des approvisionnements des grains (11 novembre 1789) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « Je viens d'apprendre, par deux députés de l'Assemblée Nationale, qu'enfin M. Bouche qui, depuis si longtemps, projettoit de monter à la tribune pour demander la reunion du Comtat à la Provence, comme chose utile et agréable à sa province, avoit enfin, hyer, proclamé cette motion à la suite d'une autre contre laquelle il y avoit déjà essuyé des protestations. Cette seconde n'a pas été mieux accueillie par l'Assemblée qui ne l'a presque pas écoutée. On m'a assuré que plusieurs députés, plus justes et plus généreux, au milieu des murmures que M. Bouche cherchait à prédominer, avoient répondu et répan-

du dans la salle que l'Assemblée étoit occupée de projets plus essentiels et plus pressans pour la France et non de conquérir et d'usurper les possessions des princes étrangers. Je vais sortir pour aller à l'audience de M. le Nonce. Je m'empresse de vous participer une nouvelle si agréable et si importante pour de bons patriotes, attachés à leur souverain et connoissants leurs véritables intérêts... M. le marquis de Crillon m'a confirmé le fait et a, de plus, dit à M. Bouche qu'il ferait, dans toutes les occasions, des protestations contre de semblables propositions » (13 novembre 1789) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, au sujet de la sécurité du transport des grains (18 novembre 1789) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « Il y avoit lieu de croire que M. Bouche renonceroit à ses motions contre Avignon par la crainte d'essuyer encore les clameurs repoussantes de l'Assemblée nationale avec plus d'astuce et moins de prétentions. Il a demandé qu'il lui fut permis d'exposer simplement la partie historique des principes et des actes de possession des Souverains Pontifes. L'Assemblée a ajourné la motion... Il est résulté des conversations patriotiques que je porterois aujourd'hui à M. de Clermont-Lodève, plusieurs ouvrages qui justifieraint les droits du Pape... Il y a tout lieu d'espérer, que la considération dont jouit notre défenseur contribuera à rendre les députés et les galleries attentives à l'importance des titres qu'il discutera devant cette Assemblée et que la force de ses principes et de ses raisonnemens triompheront d'un antagoniste qui n'a ni les lumières, ni les moyens d'un adversaire qui plaide pour les droits sacrés de la propriété d'un souverain établis sur des traités soutenus par une posession de plusieurs siècles et sanctionnés par tous les Roys qui, depuis la première époque, ont régné sur les provinces qui entourent le Comté Venaissin » (23 novembre 1789) ; — du même, aux consuls, au même sujet : « Nous pouvons, avec certitude et avec confiance, compter sur les bons offices du marquis de Crillon, comme patriote, ainsi que sur sa vigilance éclairée pour tout ce qui aura rapport, pendant les séances de l'Assemblée, aux intérêts de la ville d'Avignon. Plusieurs conversations que nous avons eues ensemble sur la motion du sieur Bouche et celles que j'ai journellement avec plusieurs autres députés de Paris, de Franche-Comté, de Languedoc, de l'Auvergne, calment mes inquiétudes et me font présumer qu'étant courageusement deffendus, la deuxième tentative du sieur Bouche ne déterminera aucun décret de l'Assemblée contraire aux droits du Souverain Pontife » (30 novembre 1789) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet de l'expédition des blés (2 décembre 1789) ; — de l'abbé Nardy aux consuls : « Il est vraisemblable que le résultat de l'Assemblée de Carpentras, présidée par M. le baron de Sainte-Croix, vous a été participé. Cette délibération très énergiquement motivée, si elle est souscrite, comme on n'en sçauroit douter, par toutes les communautés du Comtat, sera un rempart redoutable contre les attaques et les assertions calomnieuses de M. Bouche, parce qu'il prétend, selon que l'on me l'a rapporté, que sa motion laisseroit présumer à l'assemblée qu'une grande partie des habitants du Comtat désire cette réunion... Il sera très important d'obtenir les signatures des corps les plus respectables et des corporations les plus commerçantes. Je dois vous participer encore une observation qui m'a été faite, hyer, par un des membres de l'Assemblée dont l'éloquence sera favorable à notre défense. Mandés, m'a-t-il dit, aux personnes chargées de la police de se précautionner d'avance contres les esprits intéressés et turbulens qui cherchent à exciter les fermentations populaires et qui entraînent les ouvriers attachés à leurs ateliers. La France n'a que trop éprouvé que ces malheureux s'abandonnent aveuglément à tout ce qu'on veut leur inspirer, parce qu'ils sont sous la dépendance habituelle des spéculateurs et des commerçans qui fournissent à leurs besoins journaliers » (11 décembre 1789) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, leur adressant ses vœux de Noël (16 décembre 1789) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « L'Assemblée Nationale a décrétée, avant hyer, samedy, après de longs débats et une séance de huit heures, le projet qui lui avait été présenté par le ministre des finances, avec quelques modifications. Cet évènement va calmer les allarmes du public » (21 décembre 1789) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, leur rendant compte de la remise de leur lettre au Souverain Pontife : « Per eseguire colla dovuta pontualità li veneratissimi commandi delle signorie loro illustrissime mi sono rivolto a Monsignor, spagna crocifero di Sua Santità, mio congiunto ed amico Egli ha avuto la compiacenza d'introdurmi, di buon mattino, vale a dire verso le sette ore e mezzo di Francia, per la via segreta detta del Passetto, alla presenza della Santità de nostre si-

gnore nell'atto che il Santo Padre usciva dal suo gabinetto per passare al quasi contiguo privato oratorio per ascoltarvi la santa messa. Prostrato pertanto a piedi della Santita sua gli ho présentato la dirisata lettera dicendogli essere io incaritato dalle signorie loro illustrissime di umiliare a sua beatutudine per parte ed a nome ditutti li cittadini di Avignone le piu sincere e fervose proteste di attacamento alla sovranita della Santa Sede in quel piego expresse e di fedelta, ossequio e gratitudine alla di lui sagra persona » (23 décembre 1789) ; — de l'abbé Borsari, aux consuls, leur adressant ses vœux (23 décembre 1789) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « Il est très important, il est absolument nécessaire, dans la circonstance critique où nous nous trouvons, et dans le cours des opérations de l'Assemblée nationale de ne pas attendre les derniers moments et de prévenir l'assemblée contre les titres dont M. Bouche s'est armé pour nous attaquer. Il prétend, dans les conversations particulières qu'il a avec les autres membres, qui m'instruisent, qu'il est avoué et soutenu par des Comtadins qui désirent cette réunion, aussi qu'il a été distribué dans des papiers publics. J'ai repoussé cette imputation comme calomnieuse et j'ai promis de démontrer la preuve contraire par la souscription des communautés qui ont unanimement adhéré à l'arrêté de l'assemblée qu'a fondée M. le baron de Sainte-Croix. Cet acte pulvérisera tous les propos que M. Bouche distribue à qui veut l'écouter et l'effet en sera d'autant plus victorieux qu'il paroit ne point sy attendre puisqu'il parle avec tant d'assertion... J'ose espérer que notre adversaire se lassera dans ses poursuites et que son opiniatreté sera forcée de céder à des représentants qui ont, contre lui, les avantages de la vérité de la possession, de l'éloquence et de la considération » (24 décembre 1789) ; — du même, aux consuls : « J'ai reçu la délibération du conseil et la lettre à Sa Sainteté. J'ai couru sur le champ, pour en donner communication à Mgr le Nonce. Je vais m'occuper à en faire plusieurs copies pour les distribuer à ceux de Messieurs les Députés qui doivent prendre notre défense lorsque cettte affaire sera, de nouveau, présentée à l'Assemblée Nationale » (25 décembre 1789) ; — du même, aux consuls : « J'ai donné participation à Mgr le Nonce du résultat du conseil extraordinaire tenu à Avignon ainsi que de la lettre adressée à Sa Sainteté.... Je me déterminerai peut-être à faire imprimer ces pièces avec l'arrêté du Comtat, s'il nous parvient avec les signatures et le consentement des communautés de la province et si nous sommes prévenus à tems du jour où cette motion de M. Bouche sera remise sur le bureau » (31 décembre 1789), etc.

AA. 141. (Liasse.) — 19 pièces papier.

1790. — Correspondance des consuls. — Lettres : de l'abbé Nardy, aux consuls : « Voici, pour nos affaires ministérielles, une circonstance très épineuse parce qu'elle peut aigrir les esprits, servir de prétexte aux factieux et occasionner une insurrection qui donneroit de la faveur à la motion de M. Bouche. Il est à désirer que le peuple reste dans le calme et que les papiers incendiaires ne le soulèvent pas contre les commis de la ferme. On auroit alors des motifs qui échaufferoient les déclamateurs provençaux toujours occupés du projet de nous envelopper dans leur département pour nous faire partager les charges qu'il faudra nécessairement imposer, parce qu'il faudra nécessairement compenser les produits du sel, du tabac, des aides et les autres objets qu'on a affranchi pour soulager le peuple, auxquels il faut ajouter ceux qui, par les insurrections n'ont point été payés » (3 janvier 1790) ; — du même, aux consuls : « Il est très important, Messieurs, que la police surveille et prévienne toutes les insurrections. Le neveu de M. Bouche disoit dernièrement à un député que le peuple demandoit à être incorporé à la France. J'ai donné des preuves à ce député qui ont repoussé cette calomnie. Nous attendons, à tout moment, l'adhésion des communautés à l'arrêté de l'Assemblée qu'a présidée M. de Sainte-Croix. Ce retard est inconcevable. Mgr le Nonce attend cette pièce ainsi qu'elle est annoncée dans l'invitation qui termine cet arrêté. Ce retard est inconcevable, on m'a dit qu'il avait été unanime. Le député qui veut bien se charger de nous défendre en auroit absolument besoin pour répondre à M. Bouche s'il reparaît dans la tribune pour demander le décret de sa motion » (4 janvier 1790) ; — de l'abbé Costanzi, aux consuls, au sujet du bref du Pape, en réponse à l'adresse de la ville (6 janvier 1790) ; — de l'abbé Nardy, aux consuls : « J'ai ménagé à Mgr le Nonce un entretien avec un des principaux membres de l'Assemblée qui est, depuis longtemps, mon amy et qui m'a promis de protéger notre indépendance contre les

insurrections de M. Bouche. Elles sont, depuis quelque temps, plus rares et moins articulées, mais il les répète dans toutes les occasions qui lui paroissent favorables. J'ai appris hyer qu'il avoit profité d'un moment pendant qu'on discutoit le ressort et le sort de la Principauté d'Orange, il s'est levé pour reparler encore de la ville d'Avignon et du Comté-Vénaissin. Un membre de l'assemblée qui le suit et l'observe, adressa, sur le champ, la parole à M. le président et lui dit que les projets chimériques de M. Bouche n'étant q'usurpateurs, son obstination, si on leur donnoit quelqu'attention, ne feroit que retarder et embarasser la conclusion si réclamée par tout le royaume et si nécessaire pour la tranquillité individuelle et universelle. Ce député s'adressant ensuite directement à M. Bouche lui dit que les intentions de l'assemblée ne seront jamais en opposition avec les droits des souverains qui ont des possessions acquises et immémoriales sur les limites et les terres adjacentes au royaume de France. Cette discussion n'a duré que quelques minutes et M. Bouche a cessé de parler » (14 janvier 1790) ; — du même, aux consuls, à propos du procès-verbal de l'Assemblée nationale. « M. Bouche s'est plaint qu'on n'y avoit pas fait mention du rappel qu'il avoit fait de sa motion sur l'incorporation de la ville d'Avignon et du Comté Venaissin au département de Provence. Il a été répondu que le procès-verbal ne rendoit compte que des objets qui y avoient été discutés et qu'il seroit impossible de tenir registre de toutes les propositions qui seroient présentées par incidence et non soumises aux observations de l'Assemblée » (15 janvier 1790) ; — du même, aux consuls. « Les orages agitent encore les provinces qui entourent la nôtre. L'insubordination fermente de tout coté. Les esprits brouillons distribuent les spéculations les plus séditieuses et les plus chimériques. On ne sauroit donc veiller trop attentivement sur ces manœuvres ténébreuses dont l'explosion subite peut, dans un instant, enflammer les têtes de ce peuple aveugle qu'on séduit par des espérances et qui s'abandonne à toutes les horreurs qui, depuis quelque tems, ont donné à la France, le spectacle de tous les désordres et de toutes les calamités. Les mauvais citoyens qui sont auteurs de ces complots et qui allarment le gouvernement veulent donc, par leur association aux motions de M. Bouche, nous arracher à notre légitime et généreux souverain et nous faire partager le poids des impôts qu'il faudra nécessairement établir et supporter pour réparer les prodigalités excessives qui ont plongé la France dans l'état malheureux où elle est aujourd'hui. Tout ce que j'apprens de notre situation m'inquiète et me tourmente... J'ai l'honneur de vous informer qu'il m'a été communiqué avant hyer un exemplaire intitulé : *Réponse d'un Contadin* à la brochure portant en titre : *Restitution du Comté Venaissin et État d'Avignon* par M. Bouche, député à l'Assemblée nationale. Mgr le Nonce a donné son approbation au projet que j'ai de faire imprimer cette réponse et d'y joindre le résultat du conseil extraordinaire tenu à Avignon, la lettre au Pape, l'arrêté de l'Assemblée à laquelle a présidé M. le baron de Sainte-Croix et l'adhésion des communautés du Comtat qui est enfin parvenue à Mgr le Nonce depuis peu de jours. Je déposerai l'édition chez Son Excellence et je ne la distribuerai au public que dans le cas où M. Bouche obtiendroit de présenter sa motion au décret définitif de l'Assemblée » (23 janvier 1790) ; — du même aux consuls, au sujet d'une réunion chez le nonce avec le marquis de Crillon. « Il fut décidé que je donnerais seulement à l'impression les pièces qui certifient notre soumission au Saint-Siège c'est-à-dire la convocation du Conseil extraordinaire, la lettre au Pape, l'arrêté de M. le baron de Sainte-Croix et l'adhésion des soixante-quinze communautés. J'en ferai tirer 1200 exemplaires pour l'Assemblée et 300 pour le public... M. le marquis de Crillon dont le zèle pour notre province est toujours actif et secourable, a bien voulu se charger de les mettre sur le bureau de M. le Président si M. Bouche obtenoit un jour fixe pour suivre sa motion et, le jour même, seroit faite la distribution de nos imprimés. L'édition restera chez moy sous le plus grand secret et ne sera connue qu'au dernier moment parce qu'il a été prudemment observé qu'il falloit répondre et ne point provoquer » (28 janvier 1790) ; — du même, aux consuls. « J'ai donné à l'imprimeur les pièces que nous sommes convenus de publier.... Le député qui, exactement, m'informe de tout ce qu'il entend à l'Assemblée relativement à Avignon m'a dit hyer matin, que M. Bouche avoit rappelé notre incorporation à l'occasion du décret qui, la veille, avoit prononcé les droits de citoyens actifs en faveur des juifs d'Avignon, d'Espagne et de Portugal. Son intrépidité et son opiniatreté n'ont encore eu, cette fois, ni plus de succès, ni plus d'attention de la part de son auditoire. J'en ai donné

avis à Mgr le Nonce dans le jour même. Un de ces écrivains faméliques qui inondent Paris de leurs diatribes, a inséré, hyer matin, dans sa feuille qu'il y avoit à Avignon une grande fermentation et plusieurs autres misérables impostures, qui autorisent les esprits brouillons à les répéter dans le courant de la journée et la crédulité, dans les circonstances où nous sommes, adopte facilement toutes les calomnies. Il faut espérer que le règlement et le décret que l'Assemblée doit prononcer mettra un frein et un terme à toutes ces inepties et toutes ces faussetés » (30 janvier 1790) ; — du même, aux consuls. « Les tentatives de M. Bouche paroissent se ralentir. Quelqu'un m'a même dit, ces jours derniers, qu'il se plaignoit de n'avoir pas été secouru. Quels étoient donc les secours qu'on lui avoit promis. C'est ce que je n'ose présumer... Qu'il seroit triste le sort de notre province si, enveloppée dans quelque département, elle étoit imposée pour des dettes qu'elle n'a pas contractées et qui péseroient d'autant plus sur elle, dans les répartitions qu'elle en auroit moins payé. Il est bien à désirer que nos compatriotes qui ont quelque crédit sur le peuple, répandent ces observations prophétiques et qu'on combatte les erreurs qu'il adopte » (13 février 1790) ; — du même, aux consuls, au sujet de l'augmentation du prix du sel par la ferme générale (18 mai 1790) ; — du même, aux consuls, au sujet des exigences de la ferme générale. « Le ministre a promis de s'en occuper le plus tôt possible, mais les promesses les plus articulées sont subordonnées, dans ces circonstances, à des événements de tous les moments qui suspendent et retardent les signatures et les expéditions les plus sollicitées » et au sujet de son agence « Vous en trouverés un aperçu sur la feuille ci-incluse et presque toujours la décision favorable, dans ma correspondance. Vous y verrés encore, Messieurs, qu'ayant été officiellement accrédité lors de ma nomination auprès des ministres de Sa Sainteté qui ont résidé en France, j'ai obtenu souvent le succès des affaires les plus intéressantes par les secours que leurs Excellences ont bien voulu m'accorder auprès des ministres du Roy. Toutes mes lettres rendent hommage à la bienveillance avec laquelle les ministres de Sa Sainteté ont accueilli les Avignonais recommandés par Messieurs les consuls et protégé les réclamations que je leur ai présentées pour la ville d'Avignon et le Comté Vénaissin » (26 mai 1790), etc...

AA. 142. (Liasse.) — 19 pièces, 5 sceaux plaqués.

XIVe-XVe siècles. — Correspondance des consuls. — Lettres sans dates d'année de : Jeanne, reine de Sicile, aux consuls, au sujet de leur marque mise contre les habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin (Aix, 22 janvier) ; — de Jean, duc de Calabre, aux consuls, leur annonçant l'arrivée d'Hector Ranyvel, son écuyer (Vénasfre, 13 novembre) ; — de Gaston de Foix, comte de Foix et de Bigorre, aux consuls, leur annonçant l'envoi de son cousin, l'évêque d'Aire, près du pape, et leur demandant d'ajouter foi à ce qu'il leur dira de sa part (Morlaas, 31 mars) ; — de René, roi de Sicile, au sujet de vexations commises contre Georges de Fontenilles (Aix, 14 mars) ; — de Charles, duc d'Orléans et de Valois, comte de Blois et de Beaumont, et seigneur de Coucy, aux consuls, leur annonçant l'envoi vers eux de Charles Tarenne, pour recouvrer de Michel de Passis une somme de 1.375 francs (Blois, 21 février) ; — de Martial Auribeau, général de l'ordre des Frères Prêcheurs, aux consuls, les assurant qu'il surveillera les affaires de la ville (Sienne, 13 juin) : — du même, aux consuls, au même sujet (Tours, 22 septembre) ; — de Pierre Robin, « médecin du Roy », aux consuls, leur accusant réception de leurs lettres par l'intermédiaire de Guillaume Maynier, « lequel a de par deçà très bien besogné selon sa possibilité. » (Mehan, 29 juillet) ; — de P. de Coétivy, aux consuls, au sujet de diverses affaires de la ville dont il avait été chargé à la cour de Rome (Amboise, 1er février) ; — de Robert d'Anselme, aux consuls, leur réclamant le paiement de ses dépenses (Paris, 29 avril) ; — des consuls de Vienne, aux consuls, leur demandant de laisser entrer dans la ville les gens munis d'un passeport délivré par eux (Vienne, 13 octobre), etc.

AA. 143. (Liasse.) — 149 pièces papier, 23 sceaux plaqués.

XVIIe siècle. — Correspondance des consuls. — Lettres et brouillards de lettres sans dates. — Lettres : des consuls, au roi de France, au sujet des vexations des fermiers de la douane de Lyon ; — des mêmes, à M. de Brienne, au même sujet ; — du cardinal Grimaldi, aux consuls, au sujet de la nouvelle de sa nomination à l'archevêché d'Avignon ; — de M. de Castellet, aux consuls, au sujet des

affaires de la ville (Rome, 1er septembre) ; — de M. de Montmorency, aux consuls, leur rendant compte d'une audience du pape pour les affaires de la ville (6 septembre) ; — de M. de Castellet, aux consuls, leur rendant compte de sa réception à Rome (1er septembre) ; — de M. de Crillon, aux consuls, leur rendant compte d'une entrevue avec le légat (Nîmes, 23 août) ; — de M. de Montdevergues, aux consuls, au sujet des affaires de la ville à la cour de France (26 août) ; — des consuls, à MM. de Montdevergues et de la Royère, au même sujet ; — des consuls, à M. le Tellier, ministre d'Etat, au sujet d'un prétendu enlèvement des armes du Roi au frontispice du palais (22 novembre) ; — des consuls, à M. de Montdevergues, au sujet des affaires de la ville ; — des consuls, au Roi, au sujet de l'enlèvement de ses armes au frsntispice du palais, « qui n'a esté produit que par la violence des vents qui sont assez fréquens en ce pais et non pas la malice d'aucune personne » ; — des consuls, à M. de Montdevergues, le remerciant de sa sollicitude pour les affaires de la ville ; — des consuls, à M. de Noailles, au sujet des travaux faits dans le Rhône du côté de Villeneuve et qui portent préjudice à la navigation et au commerce ; — des consuls, à M. de Villefranche, au sujet des douanes ; — des consuls, au duc d'Anjou, au sujet de l'envoi de M. de Villefranche comme ambassadeur de la ville ; — des consuls, au cardinal Barberini, leur demandant sa protection ; — des consuls au prince de Condé, au même sujet ; — des consuls, au roi de France, au sujet de la naissance du dauphin.

AA. 144. (Liasse.). — 181 pièces papier, 7 sceaux plaqués.

XVIIIe siècle. — Correspondance des consuls. — Lettres et brouillards de lettres sans dates. — Lettres : des consuls, à MM. Gualterio, San-Vitali, Bancheri et Doria, au sujet des vexations contre les poissonnières ; — des mêmes, au même sujet, aux cardinaux Albano et Paulucci ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet d'une ordonnance de l'inquisiteur sur les libraires, préjudiciable au commerce de la ville ; — de M. de Conceyl, aux consuls, leur demandant de le députer au Roi pour son avènement ; — du cardinal Salviati, aux consuls, au sujet de leur nomination ; — du sieur David, aux consuls, au sujet de l'affaire des notaires ; — des consuls au cardinal Paulucci, au sujet de la disette des blés ; — des consuls à Mgr Salviati, au même sujet ; — des consuls, au cardinal Paulucci, au sujet de l'affaire des blés à Caderousse ; — des consuls, au pape Innocent XIII, à son exaltation au pontificat ; — des consuls, au cardinal Torrigiani, ministre d'Etat ; — des consuls, à Mgr Gualterio, nonce en France, au sujet des médailles frappées aux coins des ducs de Bourgogne et de Berry, « pour laisser des marques à la postérité de l'honneur que cette ville a eu de les recevoir » ; — des consuls, au Roi, à la Reine, au duc d'Orléans et au cardinal Mazarin, au sujet de la mort du roi Louis XIV ; — au cardinal Sforza, au sujet des affaires de la ville à Rome ; — des consuls, au cardinal ministre d'État, au sujet d'un projet d'histoire d'Avignon et du Comtat-Venaissin, confié à M. Ménard, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ; — de M. Henrici, secrétaire de la ville, au sujet de la disette des blés ; — des consuls de Bédoin, aux consuls, au sujet de la ferme de la boucherie, etc.

AA. 145. (Liasse.) — 16 pièces papier.

1370-1448. — Ambassades, instructions, requêtes, mémoires. — Requête du conseil d'Avignon au camérier du Saint-Siège, au sujet de certaine demandes adressées par eux à Grégoire XI et qu'ils lui soumettent. Le conseil a demandé que conformément à ce qui se passa sous Innocent VI et Urbain V, le camérier jugerait au nom du Pape, d'observer et respecter les libertés, franchises, statuts et coutumes de la ville et ils l'ont obtenu. — Le conseil expose au Saint Père l'importance de la ville, siège du pouvoir apostolique et de la cour romaine « propter situm sedis apostolicæ et romanæ curiæ », la noblesse de son conseil comme l'insuffisance et l'inconvenance du lieu où il tient ses séances, en ajoutant que le viguier de la cité n'a pas même de local où il puisse habiter. Il a supplié Sa Sainteté que, pour l'honneur de la cité et du conseil, il soit consacré une somme de 1500 florins d'or de l'argent des gabelles, pour l'achat d'un hôtel consacré à l'habitation du viguier et aux réunions du conseil. Le Saint Père a reconnu que cette demande est juste, qu'il en est ainsi pour les podestats en Lombardie, et il a prescrit qu'un mémoire soit adressé à ce sujet à son camérier qui devra aviser, avec le conseil, à faire cette acquisition. — Le conseil réclame que les revenus et tailles levées sur les habitants, pour la

contribution payée à Bertrand Duguesclin pour se retirer du territoire d'Avignon et du Comtat-Venaissin, ne soient point versées dans le trésor pontifical, mais servent à acquitter les emprunts faits par la ville. Le pape reconnaît que la réclamation du conseil est juste — Réclamation du conseil au sujet du changement de la boucherie et de la surveillance de l'entrée des gabelles approuvées par le pape (vers 1370). — Projet de convention entre l'anti-pape Benoit XIII et les Avignonais, au sujet des libertés municipales (vers 1411). — Instructions données par les sindics au prieur de Saint-Genest d'Avignon et état des dépenses extraordinaires faites par la ville, à cause du siège du palais pontifical et du palais épiscopal, de la roche et du pont (vers 1411). — Instructions données par le roi de France au comte de Vendôme et à Gaucher de Passac, au sujet de la succession du royaume d'Aragon (sans date). — Mémoire et instructions des sindics d'Avignon pour leur ambassadeur au pape, au sujet des revendications des héritiers du maréchal de Boucicaut (1425). — Réponses faites par le chambellan et conseillers du pape, et par les sindics et conseillers d'Avignon, à une cédule à eux adressée par l'évêque de Valence au sujet des démélés avec les Boucicaut (21 novembre 1426). — Instructions : des sindics et conseillers d'Avignon à leur ambassadeur au pape, au même sujet (1426) ; — au sujet du port de Villeneuve-lez-Avignon (29 janvier 1430) ; — au sujet des vexations commises contre la ville par les officiers royaux (1431). — Réponse faite par le concile de Bâle aux ambassadeurs des princes et électeurs du Saint Empire, au sujet de la paix et du repos de l'Église (17 janvier 1438). — Délibération du concile de Bâle, concernant les aumônes (6 septembre 1440). — Réponse de la cour de Rome aux demandes faites par les ambassadeurs de la ville d'Avignon, concernant les juifs, la contribution du clergé aux travaux de défense contre le Rhône et la Durance, la dotation de l'œuvre du Pont et autres affaires (vers 1447). — Instructions données par les sindics et le conseil de la ville d'Avignon aux ambassadeurs envoyés vers Nicolas V (vers 1448), etc.

AA. 146. (Liasse.) — 26 pièces papier, 1 sceau plaqué.

1450-1464. — Ambassades, instructions, requêtes, mémoires. — Mémoire au sujet d'une barque et d'un radeau, saisis par les officiers du roi au Pont-Saint Esprit (1450). — Réponses faites par le cardinal de Foix, légat d'Avignon et le conseil de la ville, aux propositions de Jean Alberge, ambassadeur du roi de France (janvier 1452). — Instructions des sindics et consuls d'Auignon, à Georges de Fontanille, trésorier général, envoyé en ambassade près de Nicolas V. — Etat des lettres et documents portés à Rome par ledit de Fontanille (27 avril 1452). — Instructions des syndics et conseil d'Avignon à Louis Astouaud, ambassadeur près le roi de France (vers 1452) ; — autres instructions données par les mêmes au doyen de Ségovie, nonce en France (vers 1452). — Mémoire donné par le cardinal de Foix et les syndics et conseil d'Avignon, à Guillaume Meynier, licencié ès lois, et à François Malespine, sur certaines requêtes à adresser au Dauphin (vers 1452). — Créance du dauphin pour Ferrando Diez et Antoine d'Alanson, envoyés vers les syndics et conseillers d'Avignon, au sujet de la créance des Boucicaut, et réponse de la ville qu'elle n'a passé aucun traité avec les Boucicaut et que s'il leur est dû 15000 ducats c'est par la cour romaine (1452). — Instructions données par les syndics et le conseil d'Avignon, à Jean de Cassagnes, Antoine d'Ortigues, Pierre de Porta et Jean de Seytres, leurs ambassadeurs près de Calixte III (1455). — Instructions données par les syndics et le conseil d'Avignon, à Pierre de Porta, conseiller envoyé en ambassade près de Calixte III (1455) ; — à Georges de Fontanille, trésorier général, envoyé vers le même pape (1456) ; — aux ambassadeurs à envoyer vers le pape Pie II (1458) ; — à Antoine d'Ortigues et autres ambassadeurs près le pape Paul III (1464), etc.

AA. 147. (Liasse.) — 50 pièces papier, 3 sceaux plaqués.

1503-1599. — Ambassades, instructions, requêtes, mémoires. — Instructions données par les syndics et conseil d'Avignon : aux ambassadeurs envoyés au pape Pie III (1503) ; — aux ambassadeurs envoyés par les mêmes au pape Jules II (1503) ; — à Barthélémy Henrici, envoyé par les mêmes au pape Léon X (15 décembre 1519) ; — à Christophore du Prat, avec le consentement de François de Clermont, légat d'Avignon, par les mêmes, l'envoyant en ambassade au pape Clément VII (1523). — Remontrances des officiers du pape en la ville d'Avignon, au roi de France, sur certains abus commis par les officiers royaux (vers 1530). — Instructions données par les syndics et le conseil d'Avignon, à MM. de Berton et

des Issars, envoyés de la ville vers le roi de France (1541). — Autres instructions des mêmes, pour les ambassadeurs à envoyer à Henri II, roi de France (vers 1550) ; — autres instructions données par les mêmes à Honoré Henrici, secrétaire de la ville, envoyé en cour de France (18 décembre 1553) ; — autres instructions des mêmes au même, au sujet de la foraine (10 mai 1554). — Mémoires et instructions pour l'ambassadeur de la ville à envoyer en cour de Rome (janvier 1557). — « Instructions baillées par la ville d'Avignon à Monseigneur le premier consul, pour remonstrer à Notre Saint Père le Pape Paul quart, lez doléances de la dite ville » (1557). — Remontrances des habitants d'Avignon au Roi, au sujet des lettres de marques et de représailles, et relatant les divers actes royaux sauvegardant les franchises et privilèges (vers 1565). — Instructions et mémoires à M. Gabriel Colin, pour les affaires de la ville d'Avignon en cour de France (1572). — Remontrances des habitants d'Avignon au roi, pour être déchargés des droits de foraine (23 décembre 1574). — « Memoyres donnés par messieurs les consulz et depputez par le conseil de la maison commune d'Avignon, à nobles et magnificz seigneurs François Dragonnet de Fougasses, seigneur de la Bastie, au Comté-Venaissin, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, et Johan Féraud, docteur ez droictz, dellégué pour la dite ville à Sa Saincteté » (20 décembre 1580). — Instructions et mémoires pour le sieur Henrici, s'en allant en cour pour le service de la ville d'Avignon (1589). — Doléances de la ville au pape « pour remonstrer les doléances et évidantes nécessittés de la poure ville et citté d'Avignon, que de longtemps elle se trouve opressée et affligée en diverses manières à ung chascun aparant et notoyre » (1589). — Mémoire des syndics et conseil de la ville d'Avignon, pour être joint aux instructions données aux envoyés de la ville à Rome, pour traiter de la réforme et du règlement du tribunal de la rote d'Avignon (9 octobre 1593). — Remontrances des consuls et conseil de la ville au pape Clément VIII, au sujet des franchises et privilèges de la ville (19 février 1596). — Instructions données par les consuls et conseil au sieur Henrici, secrétaire allant en cour pour le service de la ville (9 août 1596). — Instructions et mémoires donnés par les consuls et conseil d'Avignon à MM. des Issars et de Roaix, ambassadeurs près du pape Clément VIII (1598). — Instructions et mémoires pour la ville donnés à MM. des Issars et de Roaix, ambassadeurs près du pape (20 mars 1599). — Mémoires des affaires de la ville d'Avignon, donné au sieur Henrici, secrétaire, allant en cour de France (août 1599). — Instructions et mémoires pour la ville, donnés au sieur Barthélemy Henrici, secrétaire, allant comme député vers le pape Clément VIII (15 décembre 1599), etc.

AA. 148. (Liasse.) — 52 pièces papier.

1600-1646. — Ambassades, instructions, requêtes, mémoires. — Mémoire de la ville au pape, au sujet d'un député de la ville, aux assemblées des élus du Comtat-Venaissin (17 mars 1600) ; — au premier consul étant à Paris (vers 1601). — Instructions et mémoires donnés par la ville à M. de Saint-Sauveur, premier consul et ambassadeur vers le roi de Frrnce (1601). — « Mémoires des affères que Monsieur Laurent Drapier, docteur ez droictz, assesseur de la ville d'Avignon, doilt représenter au nom d'icelle à Nostre Sainct Père Clément huitième, heureusement régnant » (octobre 1603). — Mémoires et instructions donnés au sieur Henrici, secrétaire de la ville, allant à la cour de France (février 1604). — « Mémoyres des affaires de la ville d'Avignon, donnés au sieur Henry, allant en court » (20 juillet 1605). — Mémoires donnés à « magnifiques seigneurs M. François de Berton, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, capitayne d'une compagnie de ses gardes et premier consul de la ville d'Avignon, et à egrege personne M. Laurens de Joannis, docteur ez droictz et secretère de la légation, depputé de la ville d'Avignon, pour aller à Rome randre l'oumage à Notre Saint Père Paul V, à présent régnant » (1605). — « Recueil de toutes les affaires de la ville d'Avignon à poursuivre en court de Rome », adressé à Mgr Jean de Tulles, évêque d'Orange (25 juillet 1607). — Instructions et mémoires pour la ville d'Avignon donnés à Barthélemy Henrici, secrétaire, député près du pape Paul V (14 décembre 1609). — Mémoires et instructions donnés par la ville d'Avignon à M. de Dony, premier consul et ambassadeur près le roi de France (1610). — Mémoire adressé par la ville d'Avignon à la cour de Rome, sur diverses affaires, poissonnerie, justice, patats, garde terrassière (1610). — Instructions et mémoires donnés à M. de Payan, ambassadeur pour la ville d'Avignon à la cour de Rome, et au sieur Henrici, secrétaire, député par elle (2 août 1614). — Instructions

et mémoires pour M. Melchior-Jacques de Joannis, assesseur, ambassadeur de la ville d'Avignon à la cour de France (14 décembre 1618). — « Mémoire pour obtenir de Sa Majesté que la commission de l'accommodement des différents estans entre les officiers de Sa Sainteté et ville d'Avignon d'une part, et les officiers de Sa Majesté, aux lieux de Noves et Châteaurenard de Provence, soit donné de sa part à autres que MM. Monier, président et Guérin procureur général en son Parlement de Provence » (23 mars 1622). — Mémoires de la ville d'Avignon remis à M. de Berton, son député à Rome (20 avril 1622). — Mémoires remis à M. Pierre Splendian de Montmorency, seigneur du Hallier, et à M. Christian Bertrand, docteur ès-droits, députés, pour aller à Rome prêter hommage et serment de fidélité au pape Urbain VIII (1623). — Mémoire donné par la ville d'Avignon à M. de Siffredy, son envoyé à la cour de France (1645). — Mémoire envoyé à M. de Castellet, à Rome, au sujet de l'élection des consuls et conseillers (8 mai 1646), etc.

AA. 149. (Liasse.) — 32 pièces papier.

1650-1723. — Ambassades, instructions, requêtes et mémoires. — Mémoires données à M. de Villefranche, premier consul de la ville d'Avignon, ambassadeur député par la dite ville vers Notre Saint Père le Pape (décembre 1658). — Mémoires pour M. du Hallier, ambassadeur de la ville d'Avignon vers Sa Sainteté (1663). — « Instructions et mémoires à M. de Servières, ambassadeur vers le Roy Louys quatorsièsme, pour la confirmation des privilèges » (1664). — « Mémoires pour M. le marquis de Montdevergues et M. de Vedron, députez de la ville d'Avignon, sur les très humbles supplications qu'ils ont à fère au Roy pour les intérestz et affères de la dite ville » (1664). — « S'ensuivent les instructions et mémoires donnez à MM. de Grugières et François de Garcin, députés, ambassadeurs de la ville d'Avignon à N. S. P. le Pape Clément X, pour luy prester hommage et jurement de fidélité » (1670). — « Mémoires et instructions données à MM. Joseph-Marie de Suarès, ancien évesque de Vaison, et Françoys de Silvestre, docteur èz-droits, députés, ambassadeurs de la ville d'Avignon à N. S. P. le Pape Innocent XI, pour luy prester l'hommage et serment de fidélité » (8 avril 1671). — « Mémoires et instructions données à MM. les marquis de Villefranche et Isoard, docteurs èz-droits aggrégé, députés, ambassadeurs de N. S. P. le Pape Alexandre VIII, pour luy prester l'hommage et serment de fidélité » (17 mai 1690). — « Mémoire instructif pour M. le chevalier de Blanc, ambassadeur de la ville d'Avignon, sur les très humbles supplications qu'il fera, au nom de cette ville, à N. S. P. le Pape Benoît XIII » (1724). — Mémoire instructif pour M. le comte de Guerra (1725), etc.

AA. 150. (Registre.) — In-4°, 139 feuillets papier.

1461-1487. — Mémorial intitulé : « Aysi se acomensa lo libre de las recordanssas acomensat per messenhors los consols Alamande Pas, Gabriel d'Ambrueys, Jehan Martin. » — Protestation des consuls contre Jean Poterelli, ayant construit une maison près de la porte St-Lazare (14 décembre 1461, fol. 1). — Inventaire des registres des archives recouvrés par les consuls du fils de Hugues Vasconis, secrétaire de la ville (1462, fol. 2). — Mention et copie d'un bref de Pie II, du 19 mai 1463, rétablissant les indulgences accordées pour les aumônes, pour la réparation du pont (14 juin 1464, fol. 8). — Nomination des gardes de la ville, à cause de la mort du cardinal de Foix, légat d'Avignon (décembre 1464, fol. 17). — Inventaire de l'artillerie se trouvant sur les tours et aux portes de la ville, portes du Pont, Aiguière, Aurose, St-Lazare, Imbert, St Michel, des Miracles, tour de St-Jean, tour Neuve, tour de Jean le-Masson, fait par Jean d'Agaffin et Pierre Dray, conseillers (1er juillet 1475, fol. 28). — Mention de l'arrivée à Avignon du cardinal Julien de la Rovère, archevêque d'Avignon et légat de France « le dimanche 17 mars 1476 »; — de son entrée dans la cathédrale et du jubilé qu'il accorda. « Et nota quod populus qui ad dictum jubilletum concurrit tam in dicta ecclesia quam in platea ante magnum et parvum pallatium, fuit extimatum ad L. M. animas et plus » (14 avril 1476, fol. 29). — Mention du départ du même cardinal, d'Avignon, pour aller vers le roi de France (25 avril 1476, fol. 29). — Mention de la rentrée du même cardinal à Avignon (29 juin 1476, fol. 31). — Liste des conseillers de la ville pour l'année 1476 (fol. 32). — Mention de l'arrivée du prince Rodrigue, fils du roi Ferdinand, venant de Lyon, par le Rhône (6 août 1476) ; — des fêtes qui lui furent données, du passage avec lui de Tanneguy du Chastel, gouverneur du Roussillon, et

de son départ pour Montpellier et Aiguemortes (16 août 1476, fol. 32). — Mention de la vente par les consuls, au cardinal Julien de la Rovère, légat, de leurs droits sur Richerenches, au prix de 1.000 écus d'or (26 août 1476, fol. 33). — Règlements et ordonnances : pour la gabelle du vin (26 juin 1476, fol. 33) ; — pour la gabelle de la viande (26 octobre 1476, fol. 38). — Nomination par Ange Géraldini, gouverneur d'Avignon et recteur du Comtat-Venaissin, des conseillers nouveaux (24 décembre 1476, fol. 39). — Inventaire des documents confiés par les consuls à Guillaume Ricci, docteur ès-lois, juge de la cour temporelle et ambassadeur de la ville, dans la discussion entre les officiers du Pape et ceux de Provence, pour la juridiction et les limites du territoire (6 mai 1477, fol. 42). — Mention d'un secours en blé donné par la ville aux lieux de Sorgues, Bédarrides, Châteauneuf, à cause de la disette (mai-juin 1477, fol. 42). — Mentions : de la vente à la ville, par Etienne de Simiane, seigneur de Châteauneuf, de l'eau du fuyant de son moulin (23 juin 1477, fol. 43) ; — d'une difficulté élevée contre la dite vente par le prévot de l'église métropolitaine (26 juillet 1477, fol. 43). — Liste des conseillers des trois mains, originaires, italiens et ultramontains, dont la nomination est faite par Ange Géraldini, évêque de Serra, lieutenant de Julien de la Rovère (24 décembre 1477, fol. 44). — Liste des censitaires de la ville (1478, fol. 45). — Etat des recettes des cens dûs à la ville et des dépenses faites par le clavaire (fol. 47). — Mention de l'arrivée de Jean Rosa, protonotaire apostolique envoyé de Julien de la Rovère, cardinal de St-Pierre-ès-liens et légat d'Avignon, comme son lieutenant (14 juillet 1478. fol. 48). — Mention du refus des docteurs de l'Université de faire leurs cours sans honoraires, et de l'accord intervenu entre eux et le lieutenant du légat (septembre 1478, fol. 49). — Etat des soldats envoyés au gouverneur, à Carpentras (21 janvier 1479, fol. 50). — Mention du départ d'Antoine Lartessuti et de Guillaume Riccii, députés de la ville près du Pape, pour aller s'embarquer à Marseille sur une des galères du prince de Tarente (6 mai 1479, fol. 51). — Ordonnance pour les gabelles (1479, fol. 52). — Autorisation donnée par les consuls, aux Célestins, de faire des réparations aux murs de leur couvent, le long du cimetière de leur église, et vers la chapelle Saint-Michel (24 novembre 1479, fol. 58). — Mutation des conseillers par Jean Rosa, lieutenant du légat Julien de la Rovère (24 décembre 1479, fol. 61). — Concession aux arbalétriers, des herbes des vallats de la ville (9 mai 1480, fol. 63). — Mention de l'assemblée des consuls, au sujet de la mort de René, roi de Sicile « de dolenda morte serenissimi domini regis Renati, quondam regis Siciliae, qui dies suos clausit luna decima presentis mensis Jullii, Aquis, in suo palatio. Cujus animam Christus susceperit in gloria paradixi. » (12 juillet 1480, fol. 66). — Mention de la nomination d'Antoine Lartessuti et de Pierre de Damians, pour aller à Aix présenter les condoléances de la ville sur la mort du roi René « quia se tanquam civem hujus civitatis Avenionensis reputabat » et assurer le roi Charles, roi de Sicile et comte de Provence, du dévouement de la ville (12 juillet 1480, fol. 66). — Mutation des conseillers de la ville, par Jean Rosa, lieutenant du légat (24 décembre 1480, fol. 71). — Ordonnance concernant les gabelles (1481, fol. 73). — Délibération du conseil concernant les secours à fournir au pape Sixte IV pour la défense contre les Turcs, et le choix d'un maître des écoles qui enseigne aux enfants la grammaire et la rhétorique « pro docendo pueros civitatis qui hactenus perdunt et perdiderunt tempus et nil proficiunt, cum, ad presens, nullus sit » pour le choix de quelques médecins, la ville en étant dépourvue, sauf de juifs perfides et ignorants de leur art « nullos preterquam judeos perfidos, ygnaros sui officii et hæc civitas sit valde subjecta infirmitatibus. Fuit dictum et conclusum quod domini consules videant si poterunt habere aliquem bonum et valentem fixicum, cum aliqua pensione, qui moretur in civitate, ut civitas non remaneat in toto improvisa » (17 février 1481, fol. 76). — Délibération du conseil, au sujet de la présence d'un médecin « unius boni et sufficientis medici » qui réside dans la ville « attenta raritate ydoneorum medicorum » et de la nomination d'Antoine de Poiis avec des honoraires de 5 florins par mois (10 mars 1481, fol. 78). — Mention de l'arrivée à Avignon du cardinal-légat Julien de la Rovère venant de France « Et es estat resouput ben honorablament fors que, a son intrada, son estatz fachz cadafaulx per la villa, las processions de las parroquias e dels ordres, las carieras tendudas et paradas quasi per touta la villa, e se fa lo joy de Corpus Christi tant que sa reverendissima signoria en a pris grant playsir. Recessit die XV novembris 1481 » (27 mai 1481), fol. 81). — Lettre du maître des ports de Villeneuve, aux consuls, leur annonçant que, s'ils

ne donnent satisfaction au sieur Jean de Vaulx, le roi leur défendra les foires de Lyon, et qu'il inter dira l'entrée des vins et autres vivres venant du Languedoc et du Dauphiné (30 mai 1481, fol. 81). — Réponse des consuls au maître des ports, l'assurant de leur désir de satisfaire le roi (18 juin 1481, fol. 81). — Mention d'une ordonnance de Julien de la Rovère, légat, sur les préséances entre les consuls et les membres de l'Université (20 juin 1481, fol. 82). — Arrivée du cardinal-légat à Avignon « acompagnat de VII à VII evesques, le dict Monsignor le cardinal et legat a volut anar à la procession général, et portar lo Corpus Christi en signal de dévotion, et per honorar la dicta villa. » (21 juin 1481, fol. 82). — Délibération du conseil au sujet du passage des troupes du roi de France, et pour défrayer le sénéchal les commandant de toutes ses dépenses, et lui offrir un don de 80 écus (20 août 1481, fol. 84). — Mention d'une délibération du conseil, par devant le cardinal-légat, chargeant les consuls et députés de la guerre « deputas de la guerra », de la défense et de l'approvisionnement de la ville (28 septembre 1481, fol. 86). — Mention d'un prêt de 400 écus fait à la ville par le cardinal-légat, pour la réparation des remparts de la ville « pro constructione murorum civitatis » (5 octobre 1481, fol. 86). — Convention entre le cardinal-légat, les consuls, avec Manaud d'Aguerre, pour défendre la ville avec 600 hommes (5 octobre 1481, fol. 86). — Mention de l'union de l'hôpital du Pont-Rompu, dit de Digon « pontis fracti dit de Digon » au monastère de Montmajour, pour y recevoir les enfants orphelins (24 octobre 1481, fol. 87). — Départ d'Avignon du cardinal-légat, Julien de la Rovère « recessit ab hac civitate reverendissimus in Christo pater et dominus Julianus, episcopus Sabiniensis, cardinalis sancti Petri ad Vincula, archiepiscopus et legatus Avinionensis (16 novembre 1481, fol. 88). — Autre mention du départ de Julien de la Rovère, et de la nomination d'Antoine Maria, évêque de Luni à la lieutenance de la légation (16 novembre 1481, fol. 88). — Liste des consuls et conseillers originaires, italiens, ou ultramontains (23 juin 1482, fol. 97). — Célébration d'une messe de Requiem, dans l'église des frères mineurs, pour le roi de France, à laquelle assistèrent l'évêque de Luni, gouverneur, le viguier et les notables (20 septembre 1483, fol. 98) ; — liste des consuls et conseillers pour l'année 1484, fol. 99). — Achat par les consuls d'une bombarde « que pesse lo canon ambe lez 4 cambias que ez tout de fert, pest tout ensemble quintalz V, libras VIII, » coutant 25 florins 20 sous (3 janvier 1484, fol. 100). — Liste des capitaines des paroisses d'Avignon au nombre de sept, Saint-Agricol, Saint-Didier, Saint-Pierre, la Principale, Saint-Genest, Saint-Symphorien, la Madeleine (1484, fol. 102). — Note de départ de trois ambassadeurs allant en France vers le roi Charles VIII, pour lui recommander la ville (20 avril 1484, fol. 102). — Note du retour des dits ambassadeurs (14 septembre 1484, fol. 104). — Célébration d'une messe de Requiem pour l'âme du pape Sixte IV, du bon plaisir, consentement et autorité, du R. Père en Dieu, Monseigneur Antoine Maria, evesque de Luni, gouverneur de la cité, et lieutenant-général de Mgr le Cardinal de Saint-Pierre ad Vincula, légat en la ditte cité et terrres adjacentes (30 août 1484, fol. 104). — Note des réjouissances pour l'élection du pape Innocent VIII (11 septembre 1484, fol. 105). — Note du départ pour Rome « du reverent payre en Dyeu, Monsignor l'evesque de Luni, Mgr Antoni Marcia, gouvernador de la dicto ciotat d'Avignon » (3 novembre 1484, fol. 107). — Liste des consuls et conseillers originaires, italiens, et ultramontains pour l'année 1485, fol. 109). — Note de frais occasionnés à Antoine de Comps, chevalier, Dragonnet Girard, docteur ès-droits, Boffilo de Brancas et Guy « evesque de Troye la grant » pour leur ambassade près de Charles VIII, roi de France (avril-août 1484, fol. 111). — Note du départ d'un courrier pour Rome, porteur des lettres de la ville relatives au seigneur de Montfort (14 avril 1485, fol. 113). — Note de la création « des juges delz marchanz » (16 juillet 1485, fol. 115). — Note de l'arrivée de Constantin Heruli, évêque de Spolette, envoyé par le pape et le légat d'Avignon comme gouverneur de cette ville et recteur du Comtat-Venaissin (2 octobre 1485, fol. 115). — Liste des consuls et conseillers pour l'année 1487 (fol. 120). — Note de l'arrivée de Pierre de Foix, cardinal du titre de St-Sixte (11 août 1487). — Liste des consuls et conseillers pour l'année 1488, (fol. 124) ; — même liste des consuls et conseillers pour l'année 1489 (fol. 129). — Réparation de la tour « del portal del pont » (11 juillet 1489, fol. 131). — Liste des consuls et conseillers pour l'année 1490 (fol. 133). — Note de l'entrée, comme gouverneur, de Clément du Roure, évêque de Mende (5 mai 1485, fol. 134). — Liste des consuls et conseillers

pour l'année 1491 (fol. 135) ; — même liste des consuls et conseillers pour l'année 1492 (fol. 139). — Note des ravages faits à la tour de Trouillas du grand palais par la foudre (31 juillet 1492) ; — autre note au sujet de la foudre : « Es tombat la fodro al grant palays, sobre la tor do plenc et a tout brulat lo boys » (1er août 1492, fol. 140). — Note concernant l'arrivée d'un courrier du pape apportant aux consuls un bref annonçant l'élection et le couronnement d'Alexandre VI. « Lo cal dyct brevet anonchava la creasyon et coronasyon del dict pape. » (25 janvier 1493, fol. 141). — Note au sujet de l'envoi à Rome, vers le pape Alexandre VI, d'Olivier Agafin et de Clément de Cuers, porteurs de vaisselle d'argent : « la cela dycta veysela ez toute plana dorada de dessus, et de foran, ambe lez armes de la vyla al fons, et plus, 11 grandez eygadieras d'argent fin... ez ystad portada a Roma per loz embaysadorz Olyvier Agafin et messire Clemenz de Cuers et pressentad al papa Alyssandra VI » (14 juin 1493, fol. 142). — Note de l'arrivée de Julien de la Rovère, cardinal de St-Pierre-ès-liens et légat d'Avignon, venant de Piemont et allant vers le roi de France, et d'un don à lui fait par la ville de 12 tasses d'argent fin et de deux « eyguières et de 2 petyz pots » (21 octobre 1495, fol. 148). — Liste des consuls et conseillers pour l'année 1496 (fol. 149). — Note d'un don « d'une custoyde d'argent fin dorata à Nostre Dame des Domz » (21 octobre 1496, fol. 152). — Note sur les funérailles de Jean Folet, premier consul (9 mars 1497, fol. 155) ; — Note d'un marché passé avec Pierre, « talhor de mages », pour la confection d'une croix à la porte Limbert de même dimension au moins que celle qui se trouve devant la porte St-Lazare (22 juin 1497. fol. 156). — Note du passage du comte de Foix, allant gouverner en Dauphiné, auquel la ville donne, pour sa bienvenue, 6 tasses, 2 eyguières et 2 bassins d'argent fin (15 novembre 1497, fol. 157). — Liste des consuls et conseillers pour l'année 1498 (fol. 159). — Note du passage du marquis de Rotelin, gouverneur et grand sénéchal de Provence (15 février 1498, fol. 159). — Note d'une messe solennelle célébrée pour Charles VIII, roi de France (3 mai 1498, fol. 160). — Note de l'entrée du cardinal de Guise « que avant que fosso cardinal se apelava messyre Pyere Peraud, archydiacre de Saynctes » (9 octobre 1498, fol. 161). — Note de l'entrée de César Borgia, duc de Valentinois, « doucessou de Borge, parent prochain de papa Alyssandre VI, lo cal duc ez ystat cardinal de Valencye la grant, et ez intrat comme ung duc triomfant per lo portal sent Lasse, sobre ung gros corcier, tout cargat d'argent blanc et dorat » (28 octobre 1498, fol. 161). — Liste des consuls et conseillers pour l'année 1499 (fol. 163). — Même liste pour l'année 1500 (fol. 166). — Note sur la nomination par les consuls, comme régent des écoles, de Jean-Baptiste Tor, aux gages de 60 florins par mois (2 juillet 1500, fol. 167). — Liste des consuls et conseillers pour l'année 1501 (fol. 168). — Même liste pour 1502 (fol. 169). — Note de l'entrée comme gouverneur de la ville, de Galeotti du Roure, évêque de Savone et neveu du légat Julien de la Rovère (19 mai 1502, fol. 170). — Note sur le départ dudit Galeotti du Roure pour Lyon : « per veyssitar lo rey de Franse », et ensuite pour Rome, « devers lo pape Julgus II, song honcle, et aqui deu prendre lo capel de cardinal, que ez song tytre sancti Petri ad Vincula » (18 décembre 1502, fol. 170). — Note de l'entrée de la reine de Naples « la cala s'en va à Lyon verz lo rey de France » (31 octobre 1502, fol. 170). — Liste des consuls et conseillers pour l'année 1503 (fol. 170). — Note de l'entrée de l'archiduc d'Autriche (2 mars 1503, fol. 172). — Messe de Requiem célébrée pour la mort du pape Alexandre VI, du consentement de Galeotti du Roure, gouverneur de la ville et lieutenant général du cardinal de St-Pierre ès-liens, légat d'Avignon et terres adjacentes « de bon plesser et autoritat do reverent payre en Dieu Monsignor l'evesque de Savone, messyre Galyot de Rore, gouvernador d'Avygnon et luoctenant général de Monssignor lo cardinal sancti Petri ad Vincula, lo légat » (4 septembre 1503, fol. 173). — Note de la célébration, dans l'église des frères de l'Observance, d'une messe du Saint-Esprit, pour l'élection « d'ung papa tal que fa beysson al monde et a la dyste gleysse et a tous ses sugez » (10 septembre 1503, fol. 174). — Note des réjouissances pour célébrer l'élection du pape Pie III (17 octobre 1503, fol. 174). — Note sur une crue de la Durance (27 octobre 1503, fol. 175). — Note sur une messe de Requiem célébrée dans l'église des Frères Mineurs, pour le pape Pie III (4 novembre 1503, fol. 175). — Note des réjouissances pour l'élection du cardinal de la Rovère, comme pape sous le nom de Jules II (11 novembre 1503, fol. 175). — Note du départ pour Rome de Pierre Bodony, docteur et vice-régent, Donat de Pérussis, premier consul, François de Baroncelly, florentin et Christophe Camot, bour-

geois, ambassadeurs de la ville, accompagnant le cardinal de Saint-Pierre ès-liens, « jadis governador d'Avignon et nebot di papa Julius II » (18 décembre 1503, fol. 176). — Note du départ de Boffilo de Brancas et François de Sobirats, ambassadeurs allant à Lyon vers Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, légat d'Avignon (14 janvier 1504, fol. 176). — Note de la rentrée des dits ambassadeurs « venon de Lyon par devers lo roy de France et par devers Monsignor de Roam, nostre légat » (29 janvier 1504, fol. 176). — Liste des consuls et conseillers pour l'année 1504 (fol. 177). — Note de la mort et de la mort et de la sépulture de Donat de Pérussis, ambassadeur de la ville (7 janvier 1504, fol. 177). — Note de l'entrée de François de Clermont, archevêque de Narbonne et cardinal, lieutenant général de l'archevêque de Rouen, légat (28 janvier 1504, fol. 178). — Note de l'entrée de Louis de Rochechouart, comme gouverneur (12 février 1504,. fol. 178). — Note du décès dudit gouverneur, inhumé dans l'église de Notre Dame de Doms (29 juin 1505, fol. 178). — Note de la refonte des quatre masses d'argent portées par les courriers de la ville (novembre 1504, fol. 179). — Note de l'entrée d'Antoine Florès, archevêque d'Avignon (16 mars 1505, fol. 180). — Note de la mort d'Ortigue Ortigue, premier consul (1er juin 1505, fol. 181). — Note du décès de Louis de Rochechouart, évêque de Saintes et abbé du monastère de Poitiers, lieutenant-général du cardinal, archevêque de Rouen, inhumé dans l'église de Notre-Dame des Doms, devant le grand autel (29 juin 1505, fol. 181). — Note de l'entrée comme gouverneur et recteur du Comtat-Venaissin, de François d'Estaing, évêque de Rodez et lieutenant-général du légat, cardinal de Rouen (13 octobre 1505, fol. 182). — Liste des consuls et conseillers pour l'année 1506 (fol. 184). — Noms des capitaines des paroisses St Agriool, St-Pierre, St-Didier la Principale, la Madeleine, St-Symphorien et St-Genest (20 février 1506, fol. 185). — Liste des consuls et conseillers pour l'année 1507 (fol. 186). — Note des dépenses faites pour les courriers de la ville de 1480 à 1507 (fol. 187-199). — État des classes des divers habitants d'Avignon, nobles, bourgeois, docteurs, clercs, changeurs, monayers et argentiers, drapiers et autres vivant de l'art de la laine, merciers, toiliers, chènevassiers, teinturiers, cordiers et tisseurs, épiciers, médecins et chirurgiens, ferratiers, maréchaux, couteliers, peaussiers, blanchisseurs, selliers, voituriers, sabotiers, corroyeurs et marchands de peaux, bouchers, fourniers, poissonniers et poulassiers (fol. 199), etc.

AA. 151. (Registre.) — In-4°, 36 feuillets, papier.

1484-1510. — Mémoires des affaires de la ville. — Note de l'arrestation de Jaumet Pélegrin, premier consul, par Imbert Maréchal, seigneur de Montfort, et de son emprisonnement à Puygiron (23 septembre 1484, fol. 1). — Note de l'envoi de deux députés de la ville à Mgr. de Sassenage pour lui remontrer le cas de Jean Pellegrin (24 septembre 1484, fol. 1). — Note de l'envoi d'un député à la cour, porteur de lettres au Roi, au cardinal de Bourbon, au cardinal de Foix, au duc de Bourbon, au duc d'Orléans, au comte de Beaujeu, et autres, concernant le cas de Jean Pellegrin (29 septembre 1484, fol. 3). — Note de l'envoi à Rome de Jean Roffini, porteur de lettres au pape, à Mgr d'Avignon, au collège des cardinaux concernant la même affaire (1er octobre 1484, fol. 4). — Note du départ de Martin Vitalis, allant à Grenoble, porteur d'une lettre adressée au parlement de la dite ville (25 octobre 1884, fol. 7). — Note de l'envoi à la cour de France, de Guillaume Maynier, porteur de lettres au Roi, au connétable de France, au cardinal de Bourbon, au cardinal la Ballue, à M. de Beaujeu, et autres, concernant le cas de Jean Pellegrin (7 novembre 1484, fol. 9). — Nomination de gardes aux portes de Saint-Michel, Imbert, Saint-Lazare, Aurose, du pont et Limas (11 novembre 1484, fol. 10). — Note du départ de Marc Vitalis à Caderousse, à Orange, à notre Dame des Plans, à Roquemaure, porteur d'un interdit contre le sieur de Montfort (20 novembre 1484, fol. 11). — Note de l'envoi de Tristam Morand, à la cour de France (15 décembre 1484, fol. 12). — Note de l'arrivée d'un courrier venant de Rome, porteur de trois brefs du pape, un à la ville, un au duc de Savoie, et un au conseil de Chambéry, concernant le sieur de Montfort (1er janvier 1485, fol. 16). Note de l'envoi à la cour de France, de Bartomieu Tornelly, porteur de lettres au Roi, au cardinal de Bourbon, à Mgr de Lorraine, à M. de Beaujeu, et autres, concernant la défense faite par le sénéchal de Provence, à ceux d'Avignon, de recueillir leurs revenus en Provence (9 juillet 1485, fol. 17). — Note du départ de Pierre Borsati à la cour de France, au sujet des affaires du Rhône et de la

Durance (24 juillet 1486, fol. 19). — Liste des hommes placés aux portes de St-Michel, Imbert, St-Lazare, de la Ligne, (delz Leygnes,) Eyguière (Eygheres), du Pont du Rhône (del Pont de Rosse) (17 août 1486, fol. 20). — Note du départ de Me Guillaume de Rochela pour Grenoble, pour les affaires de la ville (6 août 1487, fol. 23). — Note du départ de Béringuier Tornelly à la cour de France, au sujet de la marque tant de Provence que de Languedoc, Gascogne et Dauphiné (30 août 1487, fol. 23). — Note de l'arrivée d'un courrier allant à la cour de France, porteur de lettres du pape à Madame de Beaujeu, au bailli de Meaux, et à Mgr de Bordeaux (2 octobre 1487, fol. 25). — Note de l'envoi à la cour de France, de Barthomieu Tornelly, au sujet des lettres de marque (16 mars 1491, fol. 27). — Note du départ d'un courrier allant à la cour de France, porteur de lettres aux ambassadeurs de la ville (9 juillet 1492, fol. 28). — Note du départ pour la cour de France, de Pierre Filolegy, chanoine de St-Agricol, porteur d'un bref du pape, au Roi, au sujet des réparations à faire au Rhône et à la Durance (17 décembre 1793, fol. 31). — Note du départ de Guillaume Riccii, Dragonnet, Girard, et autres, ambassadeurs de la ville allant à Lyon, vers le Roi à cause des réparations du Rhône (29 avril 1496, fol. 32). — Note de l'envoi d'ambassadeurs, vers le roi de France, pour le féliciter de son couronnement (6 juillet 1498, fol. 33). — Note du départ des commissaires du Roi, envoyés au sujet des limites du Languedoc et de la Provence (18 mars 1501, fol. 35). — Note du départ de Marc Forlivio, « lo cal va à la cort do roy de Franse, a cause de la presse de Monseignor l'archevesque d'Aix que ez pressonnier en aqueste vyla, al grant palays, et à cause de sa presse ont lassat laz marcas tant del riaume comme de Provense » (16 octobre 1510, fol. 36) ; etc.

AA. 152. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1190-1733. — Cérémonial, évènements de la ville, listes des consuls, conseillers et juges. — Ordre et état à observer la veille de l'Ascension « en la procession qu'on faict annuellement, ou assistent messieurs le viguier, consuls, et assesseur et autres » (fol. 1). — Récit de la cérémonie funèbre célébrée dans l'église des Cordeliers (21 octobre 1534, fol. 5). — « Nouvelles de la création de Nostre Sainct Père Pol troisième » (14 novembre 1534, fol. 6). — Récit de la cérémonie funèbre au sujet de la mort du pape Paul III (14 novembre 1534, fol. 6). — Récit de la cérémonie célébrée pour l'élection du pape Jules III (15 mars 1550, fol. 10). — Nouvelle de la mort du pape Jules III (30 mars 1555, fol. 12). — Cérémonie et réjouissances pour l'élection du pape Paul IV (21 juin 1555, fol. 13). — Liste des viguiers, syndics, consuls et assesseurs de la ville d'Avignon, de 1371 à 1376 : « Il apert par les livres des conseils qui commencent la dite année 1446 que le conseil de ville créoit trois sindics et un assesseur et que le conseil étoit composé de trois mains : la première étoit la main pour les habitants originaires de la ville, la seconde, pour les habitants italiens, et la troisième pour les habitants citramontains et tous les étrangers autres qu'Italiens, que les dictes mains étoient indeférémment remplies de gentilshommes, notaires, bourgeois et marchands, tant la première que les autres, y ayant eu souvent trois syndics, tous trois gentilshommes. Le grand nombre des étrangers que le séjour des papes avoit attiré en cette ville ayant apparemment donné lieu à la disposition des dites mains, ce qui cessa d'être pratiqué dans le milieu du dernier siècle, les étrangers ne venant plus que rarement habiter en cette ville » (fol. 27). — Liste des consuls, syndics, podestats, assesseurs, viguiers, de l'an 1190 à l'an 1717 (fol. 28-117). — Noms par mains des conseillers pour les années 1593 à 1710 (fol. 71-97). — Noms des juges pour les années 1545 à 1676 (fol. 114-118). — Dénombrement des ponts de la Sorguette auxquels la ville doit contribuer, lorsqu'on les purge (fol. 120). — Note de la réception, comme secrétaire de la ville du sieur Joseph-Gabriel Michelet, sieur de Mézières (31 décembre 1733, fol. 121), etc.

AA. 153. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1714-1849. — « Cérémonial de Messieurs les consuls et assesseurs commencé du consulat d'illustres et magnifiques seigneurs, messieurs Claude de Salvador, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, George Crivelli, et Jean-Baptiste Guillou, estant assesseur noble et illustre personne Jean-Baptiste Robert de Rhodes, D. E. D. ez années

1714-1715, continué du consulat d'illustres et magnifiques seigneurs, messieurs Paul Augustin de Salvador de Pertuis, seigneur de St-Amant, chevalier, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, Amiel Joubert, et Philippe Trimond Allemand, estant assesseur, noble et illustre personne Antoine Joseph Roberty, docteur ez droictz, ez années 1745 1746 ». — Du conseil ordinaire et extraordinaire (fol. 1). — Du rapport du consul (fol. 2). — De la cour, lorsque Mgr le vice-légat va à pied avec MM. les consuls et assesseur (fol. 2). — De la cour de MM. les consuls et assesseur, lorsque Mgr le vice-légat va en carosse (fol. 4). — Réception de Mgr le viguier dans l'hôtel de-ville, avec le cérémonial qui suit la dite réception (fol. 4). — Cour le soir de l'élection des consuls (fol. 6). — Messe de la Concorde, avec la mise en possession des nouveaux consuls (fol. 6). — Visite de MM. les ex-consuls et consuls à Mgr le vice-légat (fol. 7). — Visite de MM. les consuls à l'auditeur général (fol. 8). — Visite de Mgr l'archevêque, à MM. les consuls et assesseur (fol. 8). — Visite de M. l'auditeur général à MM. les consuls et assesseur (fol. 8). — Cour de Mgr le vice-légat à Saint-Pierre de Luxembourg, le 5 juillet (fol. 9). — Cérémonial de la fête de Notre-Dame du scapulaire (fol. 10). — Vœu de Saint-Dominique (fol. 12). — Messe de Sainte-Claire (fol. 13). — Cour de Mgr le vice-légat à St-Agricol, la veille et jour de Notre-Dame d'Août, et cérémonial de MM. les consuls à la confrairie des marchands (fol. 13). — Courses de joie à Montfavet (fol. 13). — Vœu de la ville à St-Roch (fol. 14). — Course de joie à Chamfleury (fol. 14). — Messe de St-Louis (fol. 15). — Messe de St Augustin (fol. 15). — Cour à St-Agricol, le 1er septembre (fol. 16). — Vœu de la ville au St-Ange Gardien, le 1er octobre (fol. 17). — Messe de St François, aux Cordeliers (fol. 17). — Messe de Ste-Thérèse, aux Carmélites (fol. 17). — Cour de la Toussaint (fol. 17). — Ouverture des classes, le 2 novembre (fol. 18). — Vœu de la ville à Notre-Dame (fol. 18). — Vêpres aux filles repenties (fol. 19). — Messe de St-Clément, le 23 novembre (fol. 20). — Messe de St-François-Xavier, aux Jésuites (fol. 20). — Cour de l'Avent (fol. 20). — Visite gratieuse aux fêtes de la Noël (fol. 21). — Messe de MM. les consuls et assesseur à St-Agricol (fol. 21) souhaits des bonnes fêtes de la Noël (fol. 21). — Lecture de la bulle des conseillers (fol. 22). — Cour des fêtes de la Noël (fol. 23). — Messe de la Circoncision, aux Jésuites (fol. 24). — Vœu de la ville à St-Sébastien (fol. 24). — Promenade du jeudi gras au cours (fol. 25). — Cour de Carême (fol. 25). — Messe à l'hôpital, le premier vendredi de Carême (fol. 26). — Messe de St-Joseph, à la congrégation des Carmes déchaussés (fol. 26). — Cour des fêtes de Pâques (fol. 27). — Amende honorable aux Cordeliers (fol. 27). — Messe de St-Bénézet, à l'hôpital du Pont (fol. 28). — Messe de St-Bénézet, aux Célestins (fol. 28). — Procession de St-Marc (fol. 29). — Cour et procession à St-Didier (fol. 29). — Cour des fêtes de Pentecôte (fol. 30). — Procession de St-Antoine de Padoue, aux Cordeliers (fol. 30). — Procession de l'Ascension (fol. 31). — Procession générale du St-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu (fol. 34). — Visite de MM. les consuls et assesseur à M. le primicier (fol. 40). — Cour annuelle du jour du couronnement du pape (fol. 41). — Visite à MM. les consuls étrangers (fol. 42). — Des bureaux généraux de l'aumône et de l'hôpital (fol. 43). — De la visite des pères généraux (fol. 44). — Du départ de Mgr le cardinal Zondadari, nonce en Espagne (fol. 45). — De la visite des rivières (fol. 46). — De la visite des chemins (fol. 47). — Visite de congé à Mgr l'archevêque (fol. 47). — Visite de Mgr le vice-légat à MM. les consuls (fol. 48). — Départ de Mgr de Bancheri, vice-légat (fol. 48). — Arrivée de Mgr le cardinal Gualterio (fol. 50). — Arrivée de Mgr le cardinal Aquaviva, le 2 octobre (fol. 50). — Arrivée de Mgr Cusani, nonce en France (fol. 52). — Arrivée de Mgr Doria (fol. 52). — Réjouissances au sujet de la naissance de Mgr le duc de Bretagne (fol. 55). — Procession pour la naissance de Mgr le duc de Bretagne (fol. 59). — Visite faite à M. le duc de Gadagne (13 mars 1720, fol. 63). — Messe et procession à St-Magnus, évêque d'Avignon (19 août 1724, fol. 64). — Visite des consuls à M. le duc de Crillon (24 novembre 1725, fol. 64). — Visite de M. le marquis Tripucci, frère de Mgr d'Aquaviva, vice-légat, aux consuls (28 janvier 1745, fol. 65). — Messe et *Te Deum* chantés en musique, pour le rétablissement de la santé de Louis XV (21 décembre 1728, fol. 65). — Thèses de théologie dédiées aux consuls par le R. P. François Arnoux, dominicain (13 août 1737, fol. 67). — Célébration, dans l'église des Jésuites, de la canonisation de St-Jean-François Régis (15 mai 1738, fol. 68). — Réjouissances pour la promotion au cardinalat des anciens vice-légats, et, en particulier, pour celle de Reynier Delci (18 juillet 1738,

fol. 69). — Arrivée et départ de Madame la princesse de Modène, fille de feu Mgr le duc d'Orléans, régent de France (18 juillet 1738, fol. 71). — Visite de Mgr Bondelmonti, nommé au gouvernement de Rome, aux consuls (8 septembre 1739, fol. 72). — Arrivée et départ de Mgr Crescenzi, nonce en France (18 septembre 1739, fol. 73). — Arrivée de Mgr Lercari, vice-légat (20 septembre 1739, fol. 74). — Arrivée du duc d'Ormond, venant d'Espagne (1739, fol. 75). — Arrivée du cardinal d'Auvergne (fol. 75). — Arrivée du duc de Richelieu, commandant en Languedoc (fol. 76). — Arrivée du marquis de Villeneuve, retournant de son ambassade à la Porte (27 juillet 1741, fol. 76). — Réjouissances pour le rétablissement de la santé de Louis XV, roi de France (10 octobre 1744, fol. 77). — Arrivée du comte Woronzoff, vice-chancelier de l'empire de Russie (30 avril 1746, fol. 80). — Arrivée de la duchesse d'Atri, tante de Pascal Aquaviva, vice légat (14 août 1746, fol. 81). — Arrivée d'Edouard, prince de Galles (fol. 82). — Arrivée de S. A. Madame la princesse de Saxe (2 novembre 1747, fol. 83). — Publication du jubilé de l'année 1751 (7 février 1751, fol. 84). — Procession des Pénitents Gris (20 juin 1751, fol. 86). — Réjouissances pour la naissance du duc de Bourgogne (1751, fol. 88). — Fêtes de la béatification de la bienheureuse mère de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Visitation (fol. 88). — Arrivée de Mgr le duc de Villard, gouverneur de Provence et grand d'Espagne (7 août 1752, fol. 89). — Confirmation dans sa charge de M. de Fortia, viguier (21 juin 1755, fol. 90). — Visite des consuls à M. le duc de Galéan des Yssars, marquis de Salerne (10 mai 1757, fol. 91). — Réjouissances pour la naissance de Mgr le comte d'Artois (6 novembre 1757, fol. 92). — Obsèques de Benoît XIV (juin 1758, fol. 92). — Arrivée du comte de Merle, ambassadeur en Portugal (2 février 1759, fol. 93). — Passage de Mgr Gualterio revenant de sa nonciature en France (octobre 1759, fol. 93). — Départ de Mgr Passionei, vice légat (26 février 1760, fol. 94). — Réception de Mgr Manzi, archevêque d'Avignon, nonce par intérim (11 mars 1760, fol. 95). — Arrivée et réception de Mgr Salviati, vice-légat (4 avril 1760, fol. 95). — Visite pastorale de Mgr de Manzi, archevêque d'Avignon (26 mai 1760, fol. 96). — Arrivée du cardinal Spinola (13 août 1760, fol. 98). — Visite à Mgr des Achards de la Baume, prévôt de la métropole, nommé évêque de Cavaillon (4 octobre 1760, fol. 98). — Visite à Mgr Salviati, vice-légat (19 octobre 1760, fol. 99). — Arrivée du comte de Merle, ambassadeur en Portugal (21 octobre 1760, fol. 99). — Réjouissances pour la promotion de Mgr Boschi, neveu de l'auditeur-général, au cardinal (1er août 1766, fol. 101). — Arrivée de Mgr le cardinal Colonna Pamphili (5 octobre 1766, fol. 102). — Départ de Mgr Salviati, vice-légat (12 octobre 1766, fol. 102). — Visite à Mgr de Manzi, archevêque d'Avignon, nommé, par intérim, à la vice-légation (16 octobre 1766, fol. 103). — Réception de M. de Laincel, comme viguier (22 juin 1767, fol. 104). — Visite à Mgr Charles-Vincent de Giovio, archevêque d'Avignon, nommé à la légation par intérim (17 juin 1776, fol. 105). — Visite des églises pour le jubilé (26 mai 1776, fol. 106). — Réception de M. de Blauvac, comme viguier (27 août 1776, fol. 107). — Arrivée et réception de Mgr Filomarino, vice-légat (6 octobre 1776, fol. 108). — Arrivée de Monsieur, frère du Roi (juin 1777, fol. 109). — Réjouissances à l'occasion de la promotion de Mgr Salviati au cardinalat (11 septembre 1777, fol. 110). — Arrivée de Mgr le prince Chigi (1778, fol. 110). — Fête pour l'inauguration du portrait de Pie VI (14 juin 1778, fol. 110). — Béatification du P. Laurent de Brindes, général des capucins (12 septembre 1784, fol. 112). — Arrivée de Mgr le duc et de la duchesse de Cumberland, frère et belle-sœur du roi d'Angleterre (25 octobre 1784, fol. 113). — Récit des cérémonies pour la mort de M. Aubert, second consul (10 décembre 1785, fol. 114). — Arrivée de Mgr Casoni, vice-légat (27 juin 1785, fol. 116). — « Relation de ce qui s'est passé dans les séances tenues à Bonpas au mois de décembre 1786, au sujet des limites de la Durance » (fol. 127). — Notes pour mémoire du passage de divers princes dans la ville d'Avignon : arrivée de la duchesse d'Orléans (15 juillet 1814) ; — son départ (18 juillet) ; — Arrivée du duc d'Orléans et de sa famille (25 août 1814). — Arrivée de M. le comte d'Artois (27 septembre 1814) ; — son départ (29 septembre). — Arrivée de Mgr le duc d'Angoulème (15 mars et 26 octobre 1815) ; — départ de ce prince pour Marseille (27 octobre 1815). — Retour du même prince (2 novembre 1815). — Départ de ce prince, pour Carpentras l'Isle et Vaucluse (3 novembre 1815) ; — départ de ce prince pour Tarascon (4 novembre 1815). — Arrivée de la duchesse d'Angoulème (10 mai 1823). — « Arrivée de S. A. Royale Madame la duchesse de Berry dans la ville d'Avignon » 4 juin 1816, fol. 121). — « Relation du passage de S. A. R.

Madame la duchesse d'Angoulême dans la ville d'Avignon » (5 mai 1823, fol. 122). — « Procès-verbal de la séance pour la rédaction de l'adresse de la ville d'Avignon, à S. M. Louis-Philippe I[er], roi des Français et de la nomination des députés chargés de sa présentation » (7 septembre 1830, fol. 125). — « Noms des personnes qui ont apposé leur signature sur l'adresse au Roi » (fol. 127). — Adresse du Conseil municipal au pape Pie IX pour lui demander de se réfugier à Avignon (2 décembre 1848, fol. 129) ; — Réponse de Pie IX à la ville d'Avignon (2 janvier 1849, fol. 130), etc. — Table alphabétique.

AA. 154. (Cartonnage). — In-folio, 227 feuillets papier.

1445-1790. — Ordonnances des vice-légats concernant la ville d'Avignon. — Ordonnances de Cosme Bardy, vice légat, au sujet des mesures à prendre contre la peste (21 août 1628, fol. 1). — Extrait des statuts de la ville concernant les droits que doivent exiger les « courratiers » pour leurs salaires (1624, fol. 2). — Extrait de la concession et rémission à la ville par le cardinal Barberini, légat, des garrigues, îles et créments du Rhône et de la Durance, et des terres incultes du terroir d'Avignon (16 octobre 1625, fol. 4). — Ordonnance de Nicolas Conti, vice-légat, au sujet de la police de la ville (1655, fol. 5). — « Statuts et règlements faicts par le conseil de la ville d'Avignon, sur l'art et manufacture de la soye qui se fabrique en la dite ville » (21 juin 1625, fol. 6). — Ordonnance de Marius Philonardi fixant le taux des vivres, sous peine, en cas d'infraction, d'une amende de 20 florins (1631, fol. 7). — « Ordre sur la politique de la présente ville d'Avignon » fait par les consuls (1631, fol. 8). — Ordonnance de Cosme Bardi, vice-légat, au sujet des vendangeurs (13 septembre 1628, fol. 9). — Règlement édicté par Cosme Bardy, vice-légat, concernant le taux des logis. Les hôtes et hôtesses logeant les gens à cheval ne pourront exiger, tant pour les gens que pour le cheval, 3 livres 6 sous de la journée, 26 sous pour la dînée et 40 sous pour la soupée, « baillant aux personnes le traitement qui est accoutumé bailler à table d'hôte, sçavoir, les jours gras, bœuf, mouton, veau, chevreau, poulaille, perdris et autre gibier, selon le temps et saison, avec les entrées et sorties de table. Et les jours maigres, toute sorte de poisson et du meilleur qui se trouvera, selon le temps et saison, œufs et beurre, fromage, avec l'entrée et issue de table. Pour le serviteur à pied, vingt-quatre sous pour la journée, sçavoir 10 sous pour la disnée et 14 sous la souppée. Les gens à pied qui voudront vivre à leur pièce, les hostes qui logent semblables gens et qui sont en coustume de ce faire, leur vendront raisonnablement la viande cuite, ayant esgard au commun prix d'icelle, de chascune espèce, et fourniront les lits avec les linges blancs, en payant, chaque nuit, deux sous, par teste de lit, et ne pourront prendre du profit sur le vin que leur vendront qu'un liard par pichet et pour les gens travaillant à la terre, compagnons, artisans et soldats à pied, ne paieront qu'un sol pour le lict à la couchée » (6 juin 1629, fol. 10). — « Bulle touchant les facultez et juridiction du vice-gérent d'Avignon, concédée par Eugène d'heureuse mémoire, pape quatrième » (1[er] juin 1445), et sentence rendue en cour de Rome pour la juridiction du dit vice-gérent (21 mai 1639, fol. 12). — Ordonnances : de Frédéric Sforza, vice légat, au sujet des monnaies (7 août 1641, fol. 14) ; — de Laurent Cursi, vice-légat, défendant « de porter espées, dagues, bastons, ny aultres instruments offensifs ou déffensifs, en faisant masque, soit de jour ou de nuit, sous peine de 1000 écus d'or, à tous joueurs de violons, tambours, timbres et autres instruments, de jouer ny accompagner portans ou faisant porter aucunes armes après eux. » (2 février 1653, fol. 17) ; — de Dominique de Marini, contre les duels (13 février 1654, fol. 18). — « Articles pour le curage de la Sorguette Durensolle, traversant la ville » (20 mai 1656, fol. 20). — Édit du roi contre les déserteurs (15 septembre 1662, fol. 23). — Arrêt du Parlement de Provence, portant réunion de la ville d'Avignon et Comté-Venaissin au domaine de la couronne (26 juillet 1663, fol. 24). — Ordonnance des commissaires-députés par le Parlement de Provence, sur la réunion de la ville d'Avignon et Comté-Venaissin à la couronne (31 juillet 1663, fol. 25). — Extrait des registres des commissaires-députés pour l'administration de la justice à Avignon et dans le Comté-Venaissin (27 août 1663, fol. 26). — Ordonnance d'Alexandre Colonna, vice-légat, au sujet de la police de la ville (28 septembre 1664, fol. 29). — Ordonnances de Laurent Lomellini, vice-légat, prescrivant aux nobles « de s'assembler et faire deux deputtez de leur corps, et quant aux bourgeois, marchands,

artisans et autres qui font corps de confrairie, de s'assembler, chacun corps, et faire pareillement deux députez pour chacune confrairie, pour nous rapporter iceulx députez de chascun corps séparément leurs résolutions, touchant ce qu'ils auront jugé estre le plus expédient et profitable au soulagement, public de cette ville et administration de la maison commune » (26 août 1665, fol. 31). — Ordonnances d'Horace Mattei, vice-légat, au sujet des orfèvres (5 septembre 1670, fol. 33). — Règlement par Balthazar Cenci, vice-légat, du droit de sesteirage (18 juillet 1686, fol. 36). — Ordonnance de Pierre Cardin Le Bret, intendant de Provence, pour le rétablissement du comte Berton de Crillon, comme viguier d'Avignon (2 novembre 1688, fol. 37) ; — du comte de Grignan, lieutenant-général pour le roi, en Provence, au sujet du désarmement des habitants d'Avignon et du Comtat-Venaissin (8 avril 1689, fol. 38). — Ordonnances : de Laurent Fieschi, archevêque d'Avignon et vice-légat, pour la vérification des poids et mesures (30 mai 1696, fol. 40) ; — de Philippe-Antoine Gualterio, pour la police de la poissonnerie (20 juillet 1699, fol. 41) ; — du même, portant défense aux aubergistes, traiteurs et poulassiers, d'acheter du gibier et de la volaille au marché avant certaines heures (20 juillet 1699, fol. 42) ; — du même, au sujet de la vente du bois à brûler (10 juin 1699, fol. 43) ; — du même, au sujet des incendies (12 juin 1699, fol. 44) ; — d'Antoine-François Sanvitali, vice-légat, au sujet des exécutions des contrats (10 mars 1703, fol. 46) ; — de François Sanvitali, vice-légat, au sujet des minutes des notaires : « Et à l'égard des escritures des notaires qui sont à présent décédés, nous voulons et ordonnons que, dans un mois après la publication des présentes, tous ceux qui en ont qui se trouvent notaires ou docteurs, soient tenus de faire faire un inventaire d'icelles, en présence d'un notaire et de deux témoins, avec une pareille obligation de les garder et conserver soigneusement et de les représenter, comme dessus, dans lequel inventaire on exprimera le nom et surnom du notaire, s'il a été notaire principal ou substitué et de qui, le lieu de sa résidence ordinaire, les années durant lesquelles il aura travaillé et exercé l'art de notaire, le nombre des livres ou protocolles, tant des brèves notes que des estendues, et le nombre des feuillets que chaque livre ou protocolle contiendra, à peine de confiscation des dites écritures... Et pour donner moyen à tous de scavoir en quoy consistent les dites écritures, les lieux ou elles seront et le nom de ceux qui s'en trouveront saisis, nous voulons et ordonnons qu'il soit remis une copie en probante forme des dits inventaires aux actes de l'archivie de ce palais apostolique, un mois après qu'ils auront été faits » (15 mai 1703, fol. 47) ; — d'Antoine Banchery, vice-légat, au sujet des espaciers du canal de la Durençole (27 mars 1706, fol. 48) ; — du même, au sujet des dettes de la ville et de son administration financière (11 juin 1706, fol. 50) ; — de Sinibaldi Doria, vice-légat, au sujet du repurgement du canal de la Sorguette dite la Durençole (5 août 1710, fol. 51) ; — du même, au sujet du tarif du péage de la ville (27 avril 1708, fol. 52) ; — du même, contre « les malfaiteurs aux arbres, bois, sibisses, foins, luzernes, légumes, grains, fruits, et herbages du terroir » (3 mai 1709, fol. 53) ; — du même, prohibant de faire dépaître le bétail dans les vergers complantés d'arbres fruitiers (14 septembre 1709, fol. 54) ; — de Reynier d'Elci, vice-légat, pour le repurgement du canal de la Durençole (30 avril 1721, fol. 58). — Tarif des droits d'entrée contenant les anciennes et nouvelles impositions que les fermiers généraux de la ville doivent exiger pendant cinq ans à partir du premier de l'an (1724, fol. 59). — Tarif des droits d'entrée des vendanges du terroir et des pays étrangers (1724, fol. 60). — Tarif des droits d'entrée des vendanges du terroir (1724, fol. 61). — Tarif des droits d'entrée des vendanges du terroir et du bourg de Morières (1724, fol. 62). — Règlement promulgué par Reynier d'Elci, vice-légat, pour les orfèvres (2 avril 1724, fol. 63). — Taux et tarif de la chaux à bâtir, bugets, quairons, tuiles, mayons, grosses briques et autres matériaux (fol. 64). — Règlement promulgué par Reynier d'Elci, vice-légat, pour les espaciers de la Durançole (31 mars 1728, fol. 66) ; — Défense par Reynier d'Elci, vice-légat, aux fermiers des droits de péage et pontonnage du Comtat, de rien exiger de ce qui est destiné pour la ville d'Avignon (30 janvier 1731, fol. 68). — Ordonnances : de Philippe Bondelmonti, défendant la chasse dans les bois du terroir de Caumont (11 avril 1732, fol. 69) ; — du même, défendant de faire tuer des brebis, sans les livrer à la consommation (13 avril 1734, fol. 70). — État des recettes, des dépenses, et des sommes dues à la ville (du 13 juillet 1733 au 27 juin 1734, fol. 71). — Règlement promulgué par Philippe Bondelmonti, vice légat, concernant la fabrique des étoffes de laine

(4 novembre 1734, fol. 72). — Ordonnance du même, concernant les incendies (6 décembre 1734, fol. 73). — Tarif des impositions qui doivent être perçues à partir du 1er avril 1735, fol. 75). — — Ordonnance du même enjoignant aux possesseurs de créments, alluvions et atterissements, patis, garrigues, terres hermes, d'en faire la reconnaissance à la ville (14 mars 1735, fol. 76). — Tarif des droits d'entrée pour la chair, le poisson, le pain et la farine, l'huile et le foin, à partir du 1er avril 1736 (fol. 77). — Ordonnance de Nicolas Lercari, vice-légat, concernant la chasse (28 avril 1740, fol. 79). — Tarif des droits d'entrée pour l'année 1740 (fol. 80). — Criée concernant les droits d'entrée, le péage et le souquet (1er juin 1740, fol. 81). — « Etat de la recette et de la dépense des deniers publics, ès-années 1739-1740 » (fol. 82). — Ordonnance de Nicolas Lercari, vice-légat, pour la vente du bois (13 juillet 1741, fol. 84) ; — du même, au même sujet (15 juillet 1741, fol. 8) ; — du même, au sujet du transport des laines du Bas-Comtat au Haut-Comtat (22 août 1741, fol. 86) ; — du même, concernant les pierres à bâtir (13 juin 1742, fol. 87) ; — du même, au sujet de la condition des soies (13 juin 1742, fol. 88). — Criée, par ordre de Pascal Aquaviva, vice-légat, pour les réjouissances devant être faites à l'occasion du rétablissement de la santé du roi de France (5 octobre 1741, fol. 91). — Criée pour les olivaisons (1745, fol. 92). — Règlement pour la réparation et l'entretien du chemin de Noves (16 novembre 1746, fol. 94). — Règlement par Pascal Aquaviva, vice-légat, laissant à chacun la liberté de se fournir, tuer et vendre de la viande de boucherie (22 mars 1747, fol. 95). — Règlement du même au sujet du bois à brûler venant par le Rhône (18 octobre 1752, fol. 96). — Ordonnances : de Paul Passionei, vice-légat, au sujet du vin qui se vend hors la ville à pot et à pinte (9 juillet 1755, fol. 101) ; — du même, relative à la falsification des vins (15 septembre 1758, fol. 102). — État de logement des gardes de Son Altesse Dom Philippe, à son passage à Avignon, le 31 décembre 1748, fol. 104). — Bulle d'érection et statuts et règlements, pour le corps des marchands de la ville d'Avignon (20 septembre 1748, fol. 105).— Ordonnance de Pascal Aquaviva, vice-légat, au sujet des maîtres taffetassiers, mouliniers ou fileurs à soie, et de leur non-réception dans le nouveau corps des marchands (29 mars 1749, fol. 106). — Réduction des pensions supportées par la ville au taux de 4 pour 100 (20 novembre 1750, fol. 107). — État des droits d'entrée, poids de farine, péage et souquet pour 1752 (fol. 108) ; — Règlement promulgué par Pascal Aquaviva, vice-légat, au sujet du bois à brûler descendant sur le Rhône (18 octobre 1752, fol. 109). — Criée pour les vers à soie (7 juin 1753, fol. 110). — Ordonnance de Paul Passionei, vice-légat, au sujet du vin vendu à pot et pinte hors la ville (9 juillet 1755, fol. 111). — Articles pour la ferme du bois à brûler, chêne vert et chêne blanc (1755, fol. 112). — Ordonnance de Paul Passionei, vice-légat, pour l'enlèvement des limons, boues et immondices se trouvant dans les caves, écuries, remises, basses-cours, souterrains et autres lieux, à la suite de la dernière inondation (26 janvier 1756, fol. 114). — Criée pour la conservation des chaussées de la Durance (25 mai 1756, fol. 115). — Criée pour les vers-à soie (2 juillet 1756, fol. 116). — Avis relatif au curage des fossés (11 août 1756, fol. 117). — Arrêt du Conseil d'État du Roi, concernant les droits sur les soiries de la ville d'Avignon et du Comtat-Venaissin (21 juin 1757, fol. 118), — Tarif des droits d'entrée, poids de farine, péage et souquet, de 1727 à 1762 (fol. 119). — Ordonnances de P. Passionei, vice-légat : défendant aux boulangers de se servir, en pétrissant leur pain, d'aucune matière étrangère, comme eau de chaux vive, plâtre, alun, lissieu ou autre drogue, sous peine de déchéance de leur maîtrise et de la confiscation de leurs biens, meubles et immeubles (2 août 1758, fol. 120) ; — défendant à toute personne faisant vin de mettre, sur les raisins, quelque matière étrangère, moins encore dans les cuves et dans les tonneaux, et de frelater le vin, à peine de 300 livres d'amende (15 septembre 1758, fol. 121). — Criée concernant la police du roulage et des rues de la ville, et les poids à porter dans les tombereaux (13 novembre 1758, fol. 122) ; — concernant les maçons et charpentiers, et les vases qu'on met sur les fenêtres (9 décembre 1758, fol. 123) ; — concernant les embarras et les décombres laissés sur la voie publique (20 avril 1759, fol. 124). — Règlement sur le grand chemin tendant de la croix de St-Véran au pont de Réalpanier (1er juin 1759, fol. 125). — Ordonnances de P. Passionei, vice-légat : au sujet du transport des décombres hors la ville (25 juillet 1759, fol. 126) ; — concernant les marchands, courtiers, mesureurs de blé et autres (1er août 1759, fol. 127). — Ordonnances de Grégoire Salviati, vice-légat : défendant aux particuliers de

vendre ou faire vendre du vin, à pot ou à pinte, aux portes de la ville ou dans son territoire (12 mai 1760, fol. 130) ; — concernant la vente des comestibles (11 août 1760, fol. 131). — Criée concernant les précautions à prendre à l'occasion des inondations (14 novembre 1760, fol. 132). — Ordonnances de Grégoire Salviati, vice-légat : défendant de faire dépaître le bétail lainu ou les bêtes asines, mulets et autres, dans les vignes du territoire de Morières (29 septembre 1763, fol. 133) ; — concernant la vente du vin (30 septembre 1763, fol. 135) ; — contre les mendiants et vagabonds (1er octobre 1764, fol. 137) ; — contre les jets de pierres dans les rues (31 juillet 1765, fol. 139) ; — portant règlement sur les troupeaux étrangers, appelés les Abailiés, qui passent sur le terroir de la ville (1er août 1765, fol 140) ; — concernant les injures verbales et coups de poings (14 novembre 1765, fol, 141). — Criée contre les ordures et immondices (30 juillet 1766, fol. 142). — Criée défendant aux hôtes, cabaretiers, taverniers et autres, de donner à boire et à manger après dix heures du soir, à peine de six livres d'amende (16 août 1768, fol. 143). — Ordonnance de Jean-Louis, marquis de Rochechouart, défendant de chasser sur le territoire de la ville et du bourg de Morières, depuis le 1er avril jusqu'à la moisson (8 avril 1769, fol. 144). — Tarif du droit de poids et de sextier (18 février 1771, fol. 145). — Tarif des droits d'entrée, poids de farine, péage et souquet, de 1773 à 1777 (fol. 148).— Mandement de l'archevêque d'Avignon, pour annoncer le grand jubilé de l'année 1775 (14 novembre 1774, fol. 151). — Règlement promulgué par J. Filomarino, vice-légat, concernant les enfants trouvés (16 mai 1777, fol. 155). — Ordonnance du même vice-légat, contre « les monopoleurs » (17 juillet 1777, fol. 155). — Tarif du droit sur les vins, bière, sirops, liqueurs et eaux de senteur (avril 1780, fol. 159). — Mandement de l'auditeur général, au sujet de la mise en possession de la ville des crémens de la Durance (28 juillet 1780, fol. 160). — Ordonnances de police : au sujet des aubergistes, cabaretiers, taverniers et boulangers (20 juin 1782, fol. 161) ; — au sujet de l'encombrement des rues (25 août 1783, fol. 165). — Ordonnance de Philippe Casoni, vice-légat, enjoignant à tous les particuliers possédant biens dans les clos exposés aux inondations de la Durance, de s'assembler (1er février 1786, fol. 170).— Tableau des différentes espèces de poissons et prix fixé « en roy » à commencer le 1er janvier 1788 (fol. 172). — Tarif du péage de la ville d'Avignon (1788, fol. 177). — Tarif de la ferme du droit de poids et de sextier de la ville (1788, fol. 179). — Règlement pour le prix, longueurs et qualités des cercles, pour l'usage des habitants (fol. 181). — Tarif des droits d'entrée des vendanges du terroir et du bourg de Morières (1788, fol. 180). — État général des revenus, pensions et charges de la ville d'Avignon, au 8 avril 1790 (fol. 206). — État des capitalistes, des dates de constitutions de pensions, du montant des fonds, des espèces en monnaie, des échéances, des intérêts et des réductions de pensions de la ville d'Avignon (1790, fol. 209). — État des charges annuelles de la ville, payables par mandats ou tabelles (fol. 221). — État des charges annuelles payables par mandats extraordinaires et fixées par délibération du conseil (fol. 222). — Délibération du Conseil général de la commune d'Avignon, remerciant la garde nationale d'Orange « pour le service signalé qu'ils nous ont rendu, en accourant, au péril de leur vie, pour remettre le calme dans cette ville que de détestables complots, exécutés et détruits le 10 du courant, avaient mis dans le plus grand danger » (12 juin 1790, fol. 223). — Avis de la municipalité au sujet du rétablissement des foires Saint-André (30 novembre), Saint-Mathias (24 février), Saint Jean (6 mai) et Saint-Roch (16 août) (3 novembre 1790, fol. 224). — Loi relative à la vente des grains et farines en dépôt, appartenant à la nation (19 novembre 1790, fol. 226). — État de l'administration du bureau des finances de la maison commune depuis le 18 avril 1790 jusques et inclus le 16 décembre suivant (fol. 227), etc.

AA. 155. (Registre.) — In-folio, 459 feuillets, papier.

1603-1741. — Livre rouge. Tome Ier. — Bail à ferme pour six ans, des gabelles de la marchandise chair, vin, poids de la farine, pain blanc et minuttis pour Gaspard Meynier, Antoine Moutonnier et Thomas Alleirol (28 mai 1603, fol. 1). — États des sommes à payer par les fermiers des gabelles (fol. 17-72). — Registre d'ordonnances et appointements de « recquestes faictes par Messieurs les Trésoriers généraulx de France en la généralité du Languedoc, par lesquelles appert que la ville peult fère palhières dans le Rhosne et transporter et tirer pierres, pour cest effect, de Villeneuve, les Angles et aultres lieux. »

(août 1604, fol. 75). — Ordonnance de Charles de Conti, vice-légat, pour la démolition de deux murailles faites par les Pères Jésuites et qui ferment une rue (1er septembre 1604, fol. 78). — Enregistrement de la promesse faite par Louis Michaélis, recteur du collège des Jésuites, de ne recevoir que 60 écoliers en pension (3 septembre 1604, fol. 80). — Ordonnance de Charles Conti, vice-légat, criée et exploit pour la dissolution de « toute sorte de confréries, chef-d'œuvres, maistrises, statuts, monopoles, conventicules et assemblées de toute sorte d'artizans attendu plusieurs abus. » (7 novembre 1604, fol. 81). — Réquisition faite à François Montorio, vice-légat, pour son syndicat (2 novembre 1604, fol. 81). — Ordonnance de François Montorio, vice-légat, pour le syndicat de Jules Leonelli, son auditeur (29 octobre 1607, fol. 88). — Requisition faite à François Montorio, vice-légat, par les consuls, pour avoir le procès criminel des quatre enfants « qui heurent la corde. » (6 novembre 1607, fol. 95). — Criées pour les « eygras, voyant les grands maux qu'on faict aux vignes du terroir de ceste ditte ville par la grande quantité des eygras qu'on y va prendre et desrobber pour les venir vendre » (5 juillet 1608, fol. 101) ; — défendant d'aller boire ou acheter du vin sur les bâteaux du Rhône et sur le pont et dans les îles (7 juillet 1608, fol. 102) ; — défendant de faire « sueiles sive amas de fumier » dans les rues ou traverses, et le long des murailles (14 juillet 1608, fol. 102) ; — pour l'exemption de ceux qui vont à la foire de la Madeleine à Beaucaire (14 juillet 1608, fol. 103) ; — défendant d'aller prendre et couper du bois dans les îles du Rhône et de la Durance (27 juillet 1618, fol. 104) ; — défendant d'acheter du charbon de bois pour revendre (3 novembre 1618, fol. 105) ; — défendant d'aller prendre aucun bois sur le port du Rhône avant la taxe (août 1618, fol. 105) ; — prescrivant « le branchage des arbres et sibisses aboutissant les chemins » (4 septembre 1618, fol. 106) ; — défendant de se mêler « dans la mascarade de l'abbé de la Basoche » (6 février 1619, fol. 109) ; — défendant de déposer aucune immondice sur la grande place du Palais (6 février 1619, fol. 110) ; — pour le nettoyage des rues (26 mars 1619, fol. 111) ; — défendant d'aller boire et acheter du vin sur les bâteaux du Rhône (26 juillet 1619, fol. 116) ; — commandant de nettoyer les rues et d'ôter le fumier, et aux vagabonds de sortir de la ville (5 septembre 1619, fol. 118) ; — contre les « repetiers » et les bouchers (5 octobre 1619, fol. 119) ; — « pour la préparation de l'entrée de Madame du Piedmont », pour la venue de Madame la princesse de Piedmont, fille de France (8 octobre 1619, fol. 120) ; — pour la franchise de la foire de Saint André (20 novembre 1619, fol. 121) ; — défendant de chasser dans les vignes (22 avril 1620, fol. fol. 121) ; — pour la conservation de la santé de la ville (5 mai 1620, fol. 121) ; — pour la garde de la ville (21 juillet 1620, fol. 123) ; — contre les repetiers, hôtes et hôtesses (9 juillet 1621, fol. 124) ; — défendant de loger sans billets des commis des postes (10 juillet 1621, fol. 125) ; — ordonnant d'ôter le fumier des rues et hors des murailles (20 juillet 1621, fol. 126) ; — défendant la chasse dans le terroir pendant le séjour du Roi (29 juillet 1621, fol. 126) ; — pour porter les fumiers hors la ville, nettoyer les rues et faire porter les boues et immondices du curage de la Durançole hors la ville (10 juillet 1622, fol. 127) ; — fixant le taux et règlement des hôtes, de la ville (27 août 1622, fol. 132) ; — contre les hôtes et hôtesses et autres logeant des étrangers et contre les vagabonds (7 octobre 1622, fol. 136) ; — commandant aux habitants de se pourvoir de tapisseries, toiles et sable et aux capitaines des paroisses de se préparer pour l'entrée du Roi (9 octobre 1622, fol. 137) ; — pour le même objet (10 novembre 1622, fol. 138) ; — prescrivant aux vagabonds et gens sans métier de sortir de la ville et aux citoyens de nettoyer les rues (24 novembre 1622, fol. 140) ; — prescrivant de faire du feu devant les maisons, le soir de la veille de Notre-Dame (7 décembre 1622, fol. 142) ; — défendant de « ne faire masques » qu'après la Notre-Dame de février (4 janvier 1623, fol. 144. — Ordonnances de Guillaume du Nozet, vice-légat, donnant pouvoir aux consuls de faire contraindre leurs députés à chasser les vagabonds et gens sans aveu de la ville (26 novembre 1622, fol. 145) ; — donnant pouvoir aux consuls et députés de la santé d'exécuter les décisions du bureau de santé (7 décembre 1622, fol. 147) ; — pour le rétablissement du souquet (28 avril 1623, fol. 153). — Extrait d'un arrêt du parlement de Provence sur les articles passés entre les députés du pape et du Roi pour les limites de la Durance (15 juillet 1623, fol. 155). — Criées : défendant à tous charretiers de charrier aucune vendange sans que les tombereaux n'aient été visités (7 septembre 1623, fol. 158) ; — pour enlever les neiges et les glaces (9 février 1624, fol.

159) ; — pour la poissonnerie (20 mars 1624, fol. 160) ; — défendant de chasser aux pigeons des colombiers et de passer dans les vignes et prés avant l'enlèvement des récoltes (30 avril 1624, fol. 161) ; — défendant de brûler aucuns vers à soie dans l'intérieur de la ville (20 juin 1624, fol. 162) ; — défendant de laisser aller les chiens des granges aux vignes (10 juillet 1624. fol. 163). — Ordonnances de Cosme de Bardi, vice-légat, contre les compagnons tailleurs, au sujet des repas qu'ils exigeaient des compagnons étrangers venant travailler en ville (6 septembre 1624, fol. 165) ; — défendant que les compagnons serruriers quittent leurs maîtres pour aller travailler avec un autre maître sans l'assentiment du premier (6 septembre 1624, fol. 166). — Criées : pour l'enlèvement des immondices (27 juin 1625, fol 171) ; — pour porter les fumiers hors de la ville (22 août 1625, fol. 172) ; — pour la foire de Saint-André (20 novembre 1625, fol. 174) ; — sur la publication des statuts et règlements pour les manufactures de soie et l'observation de ces statuts (8 novembre 1625, fol. 175) ; — pour l'enlèvement de la neige et de la glace (24 décembre 1725, fol. 175) ; — défendant de jeter aucun immondice ou excréments à la place Pie (27 avril 1626, fol. 180) ; — défendant à tous repetiers, poulassiers et autres revendeurs de gibiers d'acheter ou de revendre dans la ville (2 juillet 1626, fol. 183) ; — pour l'enlèvement des fumiers (17 juillet 1626, fol. 184) ; — défendant la chasse aux pigeons de colombier (16 novembre 1626, fol. 187) ; — défendant de louer, vendre ni arrenter les maisons à aucun étranger sans la permission des consuls (6 août 1630, fol. 191). — Règlement établi par les consuls et bureau de la santé (8 juillet 1630, fol. 192). — Criées : contre les vagabonds et gens sans aveu (2 octobre 1630, fol. 193) ; — interdisant les mascarades (3 janvier 1631, fol. 194) ; — concernant le passage des « abailiés » (9 mai 1632, fol. 199) ; — concernant la santé (15 juillet 1637, fol. 202) ; — défendant d'apporter aucune marchandise des villes suspectes ni de la foire de Beaucaire et d'aller à la dite foire (15 juillet 1643, fol. 208) ; — défendant de monter sur les bancs de la poissonnerie (13 février 1644, fol. 210). — Bref d'Urbain VIII aux consuls et à la ville, au sujet d'une donation de 20.000 écus faite par la ville à Sa Sainteté (5 décembre 1643, fol. 213). — Règlements sur les assemblées du conseil, sur l'entrée des vivres, sur les ambassades, sur lès monnaies (5 juin 1645, fol. 216). — Criées : défendant de piller les voitures de vendanges (5 septembre 1646, fol. 225) ; — défendant le jet des immondices dans les rues (5 septembre 1646, fol. 227) ; — pour les journées d'hommes pendant les olivaisons (9 novembre 1647, fol. 228) ; — pour la vente du sel (5 août 1653, fol. 234). — Canage des maisons au-dessous de la grande Sorgue (6 septembre 1653, fol. 237). — Règlement contre les vagabonds (25 janvier 1655, fol. 243). — Criées : défendant de vendanger sans permission (7 septembre 1656, fol. 250) ; — défendant de ne charrier des vendanges que dans les tombereaux marqués (7 septembre 1656, fol. 250) ; — concernant les patats (3 novembre 1656, fol. 257). — Ordonnance de Nicolas Conti, vice-légat, concernant la députation du clergé aux affaires de la ville (9 août 1656, fol. 267). — Règlement pour les vendanges (15 septembre 1664, fol. 284). — Règlement au sujet de la peste de Toulon et de la conservation de la santé (25 septembre 1664, fol, 288). — Autre règlement sur le même sujet (28 septembre 1664, fol. 291). — Autre règlement sur le même sujet (8 octobre 1664, fol. 297). — Ordonnance d'Alexandre Colonna, vice-légat, défendant les assemblées de porter des armes de nuit et le duel, et de porter lanternes sourdes (5 octobre 1664, fol. 302). — Appel de cette ordonnance (23 octobre 1664, fol. 307). — Exposition faite par devant le vice-gérent sur le même sujet (24 octobre 1664, fol. 310). — Protestation de fidélité au pape des consuls et des conseillers (27 octobre 1664, fol. 317). — Exposition faite par les consuls sur le transport de quatre pièces de canon au palais, par ordre du vice-légat (4 novembre 1664, fol. 329). — Procès-verbal de délimitation des territoires d'Avignon, de Caumont, Châteauneuf et Vedènes (8 octobre 1666, fol. 340). — Criées : pour le curage des fossés (2 juillet 1665, fol. 354) ; — défendant l'entrée de la ville aux habitants d'Oulières en Provence atteints de peste (28 juillet 1665, fol. 355). — Règlement sur l'entrée du vin (14 octobre 1666, fol. 366). — Ordonnances de Laurent Lomellini, vice-légat d'Avignon, permettant aux consuls de placer deux sergents armés pour le service de la ville (30 mai 1668. fol. 376) ; — du même, pour l'observation du taux des vivres (9 octobre 1668, fol. 382) ; — du même, pour le curage de la Durançole (14 novembre 1668, fol. 384). — Ordre des consuls sur « la politique de la ville d'Avignon » concernant les repetiers vendant chasse, gibier et

autres victuailles, les pâtissiers et rôtisseurs, les bouchers, les revendeurs de fruits, les boulangers et autres (9 mai 1669, fol. 388). — Ordonnances : de Laurent Lomellini, vice-légat d'Avignon, concernant la ferme de la boucherie (14 mars 1669, fol. 393) ; — du même, prescrivant de faire sortir de la ville les femmes de mauvaise vie et leur défendant d'y rentrer sous peine du fouet (4 avril 1669, fol. 396). — Délibération du conseil portant qu'à l'avenir, il y aura quatre recteurs des hôpitaux du Pont et de St-Lazare (17 juillet 1679, fol. 415). — « Mémoire de tout ce qui est arrivé de plus remarquable dans la ville, puis le 30 septembre 1688. » (fol. 423-436). — Réjouissances pour la création du pape Alexandre VIII (1er décembre 1689, fol. 437). — Copies de lettres du cardinal Ottoboni : au sujet d'une affaire des chirurgiens avec un sieur Mache, chirurgien de Crémone (23 février 1692, fol. 447) ; — au sujet des Suisses vendant du pain et du vin dans le palais (23 février 1692, fol. 451). — Députation de M. de Brissac à la cour de France, au sujet de la naissance du duc de Bourgogne (29 août 1682, fol. 452). — Lettres du roi (29 octobre 1682) ; — de la reine (7 novembre 1682) ; — du dauphin (19 octobre 1682) ; — et de la dauphine (21 octobre 1682) ; — sur le même sujet (fol. 452). — Réparation aux termes séparant les territoires d'Avignon, de Châteauneuf-de-Gadagne et de Caumont (20 septembre 1741, fol. 454), etc. — Table alphabétique.

AA. 156. (Registre.) — In-folio, 331 feuillets, papier.

1623-1781. — « Livre rouge, tome II. » — Règlement pour le change des monnaies (1682). — Mémoire sur la préséance accordée aux consuls sur l'auditeur général (1682, fol. 3). — Règlement fait par Marc Delphini, vice-légat d'Avignon, concernant le bois arrivant sur le port du Rhône (13 mai 1683, fol. 5). — « Remarque touchant l'usage pratiqué pendant les suspensions de MM. les seigneurs les Éminentesimes cardinaux-légats » (fol. 7). — « Relation de ce qui s'est passé touchant le donatif qu'il a plu à Sa Sainteté faire aux pauvres honteux de la ville d'Avignon, 1684 » (fol. 10). — Copie d'une lettre de Philippe V, roi d'Espagne, aux consuls, les remerciant de lui avoir envoyé le marquis de Castelet comme ambassadeur (Marseille, 28 novembre 1702, fol. 22). — Relation de ce que la ville a fait à la réception des sacrés reliques que Nostre Très Saint Père le Pape Clément XI, nostre souverain prince a donné pour la chapelle de la maison de ville » (1703, fol. 23). — Mémoire au sujet des réjouissances pour la naissance du duc de Bretagne (10 février 1707, fol. 33). — Criée et articles pour le curage du canal de la Sorguette et de la Durançole (4 juin 1707, fol. 34). — Mémoire sur le cérémonial usité par les consuls pour leurs diverses visites au vice-légat, à l'archevêque, à l'auditeur-général, aux cardinaux, etc (1707, fol. 36). — Récit des réjouissances faites au sujet de la naissance du duc de Bretagne (1707, fol. 39). — Rapport des députés et experts au sujet du concordat entre Avignon et la Provence pour les limites de la Durance (30 octobre 1623, fol. 47-66). — Mémorial présenté par la ville au pape sur sa misère lors de la disette des grains en 1709 « et ce qui arriva à l'expédition du lieu de Caderousse qui procura du secours de grains de diverses autres communautés du Comtat » (fol. 66). — Récit des cérémonies faites aux funérailles du dauphin (28 janvier 1712, fol. 70). — Mention d'un *Te Deum* chanté dans l'église du P. Minimes pour l'élévation du cardinal Zandodari, nonce en Espagne se rendant à Avignon (30 juillet 1712, fol. 71). — Règlements faits par Alaman Salviati, vice-légat, sur les patats (21 avril 1714, fol. 74) ; — sur les faux patats (6 juillet 1714, fol. 75. — « Placet présenté à S. E. Monseigneur le Vice-Légat pour faire révoquer le règlement qui diminue les pattats et pour empêcher une seconde fabrication des pattas » (26 mai 1714, fol. 77). — Députation de M. de Salvador, premier consul, à la princesse Farnèse, reine d'Espagne, passant à Marseille (19 octobre 1714, fol. 86). — Mémorial présenté par les consuls au pape contre Philippe Iari, avocat fiscal (fol. 87).— Suite du concordat entre Avignon et la Provence pour les limites de la Durance (fol. 90). — Ordonnance de Reynier d'Elci, vice-légat d'Avignon, défendant aux habitants du bourg de Morières de tenir des bestiaux lainus et des chèvres sous peine de confiscation et de 10 écus d'amende (22 août 1725, fol. 96). — Mémorial adressé par les consuls au cardinal Corcia, au sujet d'une demande de la compagnie des Indes d'une concession pour l'achat du tabac recueilli dans Avignon et le Comtat-Venaissin (1728, fol. 97). — Article et convention de la charge de secrétaire de la ville (12 janvier 1733, fol. 101-112). — Ordonnances de Reynier d'Elci, vice-

légat d'Avignon, en faveur de la ville contre les boulangers du palais (26 janvier 1734, fol. 113) ; — du même, au sujet de la ferme de la boucherie (5 octobre 1734, fol. 118). — Ordonnance de Philippe Bondelmonti, vice-légat, au sujet du rétablissement des présents de la Noël pour les consuls et asses seur, les députés du clergé et de l'université et officiers de la ville (15 février 1738, fol. 125). — Procès-verbal de 2 visites pour régler les différends entre la ville d'Avignon et les consuls de Noves, au sujet des limites de la Durance (9 septembre 1737, fol. 128). — Role des personnes qui ont droit d'entrer gratis à la comédie (27 juin 1738, fol. 129). — Ordonnance de M. de Salvador, viguier d'Avignon, déclarant que désormais, les consuls, assesseur, secrétaire et major, auront « le droit et privilège d'entrer à l'opéra » (17 octobre 1738, fol. 129). — Mémoire concernant les poids et mesures (21 juin 1740, fol. 130). — Mémoire sur le droit des consuls de faire des ordonnancee de police (21 juin 1740, fol. 132). Lettre des consuls à Don Philippe, infant d'Espagne, lui envoyant, comme député, M. d'Aquéria, premier consul (28 mars 1742, fol. 135). — Relation du voyage de M. d'Aquéria à S. Rémy comme député de la ville, vers Don Philippe (mars 1742, fol. 135). — « Relation sur la mort de Mgr l'archevèque d'Avignon arrivée le 12 may, veille de la Pentecôte de 1742 » (fol. 140). — Relation du voyage des consuls et assesseurs à Cavaillon pour féliciter Joseph de Guyon de Crochans, sur sa nomination à l'archevêché d'Avignon (24 juin 1742, fol. 146). — Relation de l'entrée à Avignon de Mgr Guyon de Crochans (17 décembre 1742, fol. 148). — Mention du don fait à la ville par le frère Bruno Borrelli, chartreux de Villeneuve, « du plan élevé et gravé en six feuilles de la ville d'Avignon et de Villeneuve qu'il a lui-même dessiné et fait graver » (22 juin 1742, fol. 158). — Mémoire adressé au pape sur la situation financière de la ville (3 avril 1747, fol. 163). — « Mémoire de ce qui s'est passé ès années 1746 et 1747 » (fol. 166-176). — Mémoire présenté par M. Salvador, député de la ville à M. de Puisieux (6 avril 1747, fol. 176). — Rapport fait au conseil par M. de Salvador au retour de sa députation (7 juin 1747, fol. 182). — « Relation de la seconde entrée et de la réception solennelle faite par la ville d'Avignon à Son Altesse Royale Don Philippe de Bourbon » (8 décembre 1747, fol. 186). — « Mémoire de ce qui s'est passé ès années 1748 et 1749 » (fol. 189). — « Mémorial présenté à la sacrée congrégation d'Avignon touchant l'affaire de l'établissement du nouveau corps de commerce. » (1749, fol. 199). — Mémoire sur le passage de Madame, fille du roi de France, duchesse de Parme et de Son Altesse Royale Madame, sa fille » (22 octobre 1749, fol. 201). — Ordonnance du vice-légat, sur les honneurs à rendre aux ambassadeurs d'Avignon à Rome et à Paris (3 novembre 1751, fol. 209). — Mentions : du passage du duc de Villards à Avignon (août 1752, fol. 211) ; — du passage de S. et Royale Madame, infante d'Espagne, (13 septembre 1752, fol. 211). — Procès-verbal des réjouissances pour la naissance de Mgr le duc d'Aquitaine (8 septembre 1753, fol. 214). — Mention du passage de la duchesse de Parme (6 octobre 1753, fol. 215). — Procès-verbal de l'érection d'une statue de la vierge, près la porte de l'Oulle (12 septembre 1756, fol. 217). — Relation de la mort de Mgr Guyon de Crochans, archevêque d'Avignon (22 septembre 1756, fol. 218). — Mention de l'arrivée de Mgr de Manzi, archevêque d'Avignon (18 janvier 1757, fol. 220). — Mention de l'arrivée du duc de Villars (18 novembre 1756), et des réjouissances au sujet du rétablissement de la santé de Benoit XIV (23 juin 1757, fol. 224). — Députation du marquis de Montaigu près de Louis XV, roi de France (29 janvier 1757, fol. 225). — Procès-verbal de la prise de possession du siège archiépiscopal par François Marie de Manzi (18 avril 1757, fol. 229). — « Réponse pour la ville d'Avignon à un mémoire des notaires et greffiers » (mai 1757, fol. 230). — Ordonnances de Paul Passionnei, vice-légat : au sujet du vin frelaté (15 septembre 1758, fol. 237) ; — du même, au sujet des boulangers « qui mettent de la chaux dans le pain ou autres ingrédients » (21 août 1758, fol. 238). — Mentions : du passage de Mgr Gualterio, cardinal revenant de la nonciature de France (octobre 1759, fol. 241) ; — du départ de Mgr Passionei, vice-légat (26 février 1760, fol. 242) ; — de la réception de Mgr Manzi, archevêque, nommé à la vice-légation (11 mars 1760, fol. 242) ; — de l'arrivée de Mgr Salviati à Bonpas (4 avril 1760, fol. 244) ; — de la visite pastorale de Mgr de Manzi (27 mai 1760, fol. 244) ; — de l'arrivée de Mgr Pallavicini, nonce en Espagne (6 juin 1760, fol. 245) ; — de l'arrivée du cardinal Spinola (13 août 1760, fol. 246) ; — de l'arrivée du comte de Merles, ambassadeur du Roi en Portugal (21 octobre 1760, fol. 248). — Discours prononcé par M. de Cambis-Villeron, sur la charge

de Viguier (23 juin 1751, fol. 251). — Mémoire présenté au pape Clément XIII, par M. de Cambis Villeron (14 juin 1760, fol. 262). — Relation de l'érection de la statue de St-Agricol, à la porte du Rhône (19 juin 1763, fol. 267). — Relation des obsèques du dauphin (22 mars 1766, fol. 278). — Mentions : du départ de Mgr Salviati (16 octobre 1766, fol. 279) ; — de l'arrivée de Mgr Vincentini, vice-légat (31 juillet 1767, fol. 281). — « Détail de ce qui s'est passé lors de la réunion de cette ville à la couronne de France en 1768 » (fol. 282-289). — Notes des faits principaux arrivés sous le consulat de MM. des Achards, marquis de la Baume, Joseph Rigaud, Pierre Richard, et Claude Michel (1769-1779, fol. 290-297). — Mémoire sur le sel (1771, fol. 304). — Mémoire du marquis des Rolands sur la préséance entre les consuls et la sénéchaussée (1771, fol. 305). — Mémoire présenté à M. de Trudaine, sur le chemin de Courthézon (1771, fol. 307). — « Représentations faites à M. le contrôleur général et à M. de Trudaine, sur l'imposition du papier. » (1771, fol. 311). — « Détail de ce qui s'est passé lors de la rédition de cette ville d'Avignon et Comté Venaissin au Saint Siége, en l'année 1774 » (fol. 313-324). — Cérémonies pour l'anniversaire du couronnement de Pie VI (1780, fol. 325). — « Bénédiction de la pierre fondamentale de l'église paroissiale de Morières » (9 avril 1780, fol. 326). — Notes sur les loteries et sur le tribunal de la conservation (fol. 327-328). — Table alphabétique.

AA. 157. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1781-1786. — Livre rouge. Tome III. — Notes : sur la nomination de l'architecte de la ville ; — sur un passage entre le jardin des Jésuites et le Corps Saint (1781, fol. 1). — « Pièces du cérémonial usité à l'audience de l'ambassadeur ou envoyé extraordinaire de la ville d'Avignon à la cour de France » (fol. 2). — « Complimens adressés au Roi, à la Reine et à la famille royale par M. le Marquis de Cheylus, le 29 février 1782, à l'occasion de la naissance de Mgr le dauphin » (fol. 2-7). — Mention des travaux extraordinaires entrepris en 1784 (fol. 9). — Mention du passage du duc de Cumberland, sous le nom de comte de Dublin (26 octobre 1784, fol. 11). — Cérémonial usité pour la mort d'un consul (1785, fol. 26). — « Relation de ce qui s'est passé dans les séances tenues à Bonpas au mois de décembre 1786, au sujet des limites de la Durance » (fol. 28). — etc.

TABLE